This book was produced in EPUB format by the Internet Archive.

The book pages were scanned and converted to EPUB format automatically. This process relies on optical character recognition, and is somewhat susceptible to errors. The book may not offer the correct reading sequence, and there may be weird characters, non-words, and incorrect guesses at structure. Some page numbers and headers or footers may remain from the scanned page. The process which identifies images might have found stray marks on the page which are not actually images from the book. The hidden page numbering which may be available to your ereader corresponds to the numbered pages in the print edition, but is not an exact match; page numbers will increment at the same rate as the corresponding print edition, but we may have started numbering before the print book's visible page numbers. The Internet Archive is working to improve the scanning process and resulting books, but in the meantime, we hope that this book will be useful to you.

The Internet Archive was founded in 1996 to build an Internet library and to promote universal access to all knowledge. The Archive's purposes include offering permanent access for researchers, historians, scholars, people with disabilities, and the general public to historical collections that exist in digital format. The Internet Archive includes texts, audio, moving images, and software as well as archived web pages, and provides specialized services for information access for the blind and other persons with disabilities.

Created with hocr-to-epub (v.1.0.0)

The text on this page is estimated to be only 9.67% accurate

d by Google

The text on this page is estimated to be only 23.50% accurate

Digitized by

\ « A4 • -«wf Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.67% accurate

Digitized by Coo^e

The text on this page is estimated to be only 12.94% accurate

RÉ VOLiUTIO N St DE PARIS. DÉDIÉES A LA NAiio^. -•••V •* : . • • ••• • • • • • • • •• Publiées par L* PatrDaonKE/V*-lir«ijlfpôq|sid».< du iâjuillêt 1769. Arec grayitfei atoirtes dei départeneot da fMioék' AN SECOND D& tA RÉPUBLIQUE* DlX-SEt'TI^ME TRIM£STA& < • • • I ÎM0mmm « a f • é * « 49 4 0 0 4 f^RUDHOMMEj f ▲ A I s, HUA »fi8 lAA&AIS F. 8. Ù\ JQ^ X 7 9 3. Digitized by Google

• • • • • • • •• • • • • • • • . • • • •••• • • • • • . • - • • • « , • • • • '1 1

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 11.11% accurate

RÉVOLUTIONS DE P A. R I é:; ; DÉDIÉES A LA N A TT^L Ô;W.* . . âir tCCOMD DE \h RÊR'OB'tri^'Afl.- * • * • Les f^ronds ne nous paroUtent ^r«fi4t 4|ue parce que noûf fonints à g«omu^ l>c tinfimBiû» pMîfU* ^ & de CédMUUM nkHêné^ti o u s en avons averti des premiers; c'eft parTinf-' truction publique, & fur-tout par l'éducation natonale , 3uM falioit commencer l'édirice de la république. Un es rorts de la convention cft d'avoir gardé pour la fin c« ciment du CyA^me facial, & de n'avoir pas réparé plus tôr rinfouciance criminelle dès affemblées conflitUante 6c icftifbtivc à cet égard. Qu'en eft-ii rélulté ^ L'oubli , ia perte ou la violation des graivds principes régéoérat« .r» ^ libérateurs qu'on venoit de rccouvret , la prolongation du régime proviloire, ii défartr-eufe pour dtfs esprits exaltés & fans boudole , L s fuccès des aridocKi» tes perfévér^àa» fur Topimon puUic^ft é||^ce ât âcctiatH^

The text on this page is estimated to be only 12.31% accurate

les dégâts tjue le Herge , donc on n*a Tupprimé que les biens de le nom , a faits à l'arbre de la liberté audî-tôt qu'il 'a été drefTé , 6c entin les excès & les abus de tout genre qui ont compromis & l'ouilié la plus raifonnable •«omqie la plus fainte des révolutions. La convention refjpMfcé au)puTd*hui le temps perdu , & s'abandonne fbilte entière à la difculCon des plans (i) d'ii^niâion flM>Uque 6^4pâmal|oa tif tioMe , que fon cooiké èi tfitX* t{tie$ \ul!pf*At^{es'ttk*tiou^. y av«ns -cecenoii pins de bonne . vOloMé ^ ..ti*lhtént!<5qv 'drcjces, que'de fumières 6c* de 'fageffe , dajis : tou5^f3i^;«£go?lf fit cet projets de décrets^ Du» au* •pn'*id^tuc-7j[q\n'^ ibngé à recommander Pèducation on "V^^ifçmtl^i'inAruôî^ii aux foins 6c à la foUicitude des T'eces *•iS^•fn^es inftituteurs-nés de leurs enfans. Dans au•fjrtUL'eux on n'a eu aHez de cor fiance d^t refjprii pulSnc*& le génie înduÛrieux des hommes libres , pour abandonner tout à (m au concours de l'émulation & ,du patriofifme , l'exercice de rînfhuâion jtabliqoe ; en un mot , on n'a fait que reilalTer les viefilcs idées re▼étues de formes nouvelles. CcpentLint on paroi flbit d'abord fur la bonne vôie &L la plus cciutc. Nos légifl.iteors avoient airêté de f-ire totrpcvfer des livres pumainb , fi l'on p(*ijr s'exprimer ainii ; il failolt en reftjr là , & ne fc rélervcr autre chofe que la furveillance immédiate lur le refle ; & nous allons dire'^ pourquoi. L'expérience de plufieurs iiècles ne nous a que trop appris combien l'éducation des collèges & l'inlUuétion des écoles tenues aux frais du gouvernement lont vicieuTes & peu profitables à la mafie des citoyens, ainii qu'aux individus.]1 en cfl des lieux publics d'enfcignement comme des hôpitaux. Il a été prouvé qu'avec la mcuic^ des dépenfes que coûte un malade à l'Hôtel ' Dieu & ailleurs, il fcroit bien plus (omtnodtaent & beauj:ouB mieux foîgné cfaex. loi j fein de* fa fiimille V ^ous rinfpeâion journalière des ma(l) 11 a paru depuis quelque temps beaucoup de plans d'èduca* tion 6c 4e «ufcpQrs analogues. Nous ciuivons aiiliiig|ié tntte antrta cc!ui 'du jeune citoyen Mittië fils , lu a fa fection des Aoûs da la ^Panîe , qui en a ordonné riKipreiTion. - . Nous avons remarqué un autre écrit du citoyen Paiijet , ioflita^ur. Il a pour titre ; Vutf fur t infciffttment public. L'aMteur» «àlierni irréconciliable des préjugés, y combat vigoureuCenitat-celai d'immifcer les prêtres aflcrmcnt»5s ou non dans l'éducation nationale 8< rcnfeigucment pi.blic. Ces vues rapides, pleines de chaleur de i:iviifne ,

oiu été lues trois Cois à la focîécé frattmflle é% yerlaiUcs « yille ceObre qui fe cennott e» f atrioliÛBe». J 4 I Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 16.97% accurate

(titnteins^ oji ne pourrott fe- flatter de. remplacer)am4t-> n père ; tom ce que nous pouvons 6c devons , toiK^ce, Qoî nous lefte à iaire , c*eft d*ét^îr un collège dejten- • i^urs des mœurs publiques, compoil^ de chefs de maifbns-' privés ds leur Êimille , qui répondront à la république ; de ruaicé des pf^nctpes inculques par les citoyens à ie«rs<. nfims.="" chaque="" femaine="" l="" du="" citoyen="" rendsa="" cwn="" en="" public="" de="" ce="" que="" parens="" lui="" auront="" api="" ffb="" ou="" fait="" apprendre="" les="" pif="" cet="" exa="" atn="" y="" lecerxont="" le="" blime="" pour="" fucc="" dcr="" leurs="" foins="" leur="" n="" pas="" all="" r="" des="" frais="" d="" qu="" faudroic="" allouer="" cmquante="" mille="" inflituteurs="" na.tionaux.="" avons="" bien="" entrer="" dans="" ta="" conf-="" .="" titutiohnel="" culte.="" la="" patrie="" ne="" doit="">oint lézincr , quand il s'agit d'éclairer les citoyens fu^-^ eurs droits & fur leurs devoirs. Mais Athènes, qu'on ne dira pas avoir été barbare quant aux fcienccs. morales. & aux beaux arts , n'a jamais eu d'écoles primaires^ Pendant les huit ctfnts années que dura la rcpubliqae ro-. malne , le fcnat ne rércrva point d; fonds pour l'entre-, tien d'écoîes primaires. A Athènes & à Rome, Ton imn-. tutrice ^ on laiHoit toute liberté. 4 ujc citojcens d'iullr^ue' - - ' I (0 Cet article 1.i nouvePe ccnrtitution n'ort pfls fon pluscadtoit. Nos législateurs ont iait U ua]>M.(i'^crevUre«i * . •

The text on this page is estimated to be only 19.01% accurate

( ) Mil>fnéftie$ 4e fnre înAruire If urs eiAlit » !à oti Hf vouloient &'(Mr qui ils vouloient. Des rhéteurs, desphîto»' fophes , dm oiatnématiciens , des maîtres de gymna ique eoirroient leurs lycées à qui cherchcit de fihlUilâioiil JLcs fhs habiles étotent les plus f'uivis & les mieux ré^ cmpcpfés ; & au moy#>n d« radoption , l'enfant du paiîyre recevait de .fon iecond père de quoi tbumir aiu n'ats de fon édvtç^tiôp.^ « n jrrintfi^t à cela deux chofes eiïentielles , & dont l'aWfetïCf *â. influé pour b^'aucoup iur I.i deftiné-» des .^upt'ês ^ie^-pfi^is recommandablcs de l'antiquité. La p.e•jiffcère^;i»*pft quTH ne s'acq lîttoient pas de !a dette na•tiQna1^*^y^Via.»tlaïïe indik^ente d^^s citoyens ; ils n'a.•^Vcnt'^poi^'fTe'tabliiremi'ns fixes de fecours publics La fttondi'j- d^cft qu'ils n'avoient pas de livre, prnnaires ytfih l^^pager les principes du gouvernement 6l en mamttfM/ 'l'unité. Mais point d'écoles primaires , feconda.res , ôcc. dont on a d^à propofé réchafaudagc , point d'mflîtuiioiis nat onales , d'mftitureurs nationaux , dont l'entretien , extrêmement coûteux , eft le moindre inconvénient : ce fcroit rétablir des cipèces de pnvilég*^ ik. de privilégiés. En vaii. ialffcroit-on fubilder la concurr -nce , des maîtres enfcigua tt bieni on mal , ialarits par l'état , mais pouvant compter fur leur falaire , finiroient par rrégiiger Iw betogne ; on anroit beau les changer , les piauer diumneur , î! en aitmioif des ételes primaires « des lycées , Ôtc. comme dei écoles de yiliage & des untverutés. Q^^ g^u-' yeraemefit ne fe clurge-t-il au(fi 'à fes firaîs des travaux q«e les parttculieis commandent pour leur compte àiiii Ottvriers & aux artifics ? Qiaque citoyen ioTed-ôl pas libto de fiiii^ b&tir fa -maitbn on cultiver ton champ p'ar qui U veut , s'il ne peut en venir à bout tnt même } Il doit en être atnfi d^ Tenfeignement & de l'éducation. Si abfolument les pères ne trouvent pas trois heures dans chaque journée pour apprendre eux-mêmes à leurs en« âins ce q /on ne doit plus ignorer, laiiTeirles avoir releoms à tel ou tel inftituteur qui s'olErirà ou qu'on leur •diquera. Un maître habile qui le veira une école nom- ' breufe & floriHante f fe fera un devoir & un honneur d'ouvrir fon école aux citoyens pauvres. C'cd ainfi qu'en ^iflbient Pythaeore, Platon, Socrate, Ariflote, Qumtilien, &c. otc. Que les enfans pauvres de la république' aient les premières places dans ces écoles ; qu'eux 6c leàr$' maitrcs marchent à la tête des folennités natiomies. Pas plus d'infiituteuri (alertés par l'état que d'acadé* /

The text on this page is estimated to be only 11.79% accurate

(«19) iRiciens penfionnés ; mais qu'il y aît , comme lious Tavons d't, des cen!^eurs des rroeurs répandus fur toute im furt ice de U rép. bliqui , corretpondant tous à une coram ihoii cenïraîe d'in.truâion nationaie , qui réfic.eroit contaminant yrès T^iTembide des repréfentairs du peuple, première gardienne de la mora'e p.'b'ique 6c lurveillante dc> principes. Que la convention, ou une .^Jé^iflature,, drefie un pian d eJucation uniforme , à TufA^^Me tout* les Citoyens , 6c fervant de 'palladium Jk IVi^rit /natio*. ttle ; que perfonne ne pui({e être admis à utut fÂit^inTiu fielconque , c^u'jprès -a^otr fnbl un examen.** pybUçJ, qiA.* Mra p-^ur baie ce code 4Vducattofi ; x^\V^ jtôatj6i:^'Û : 6iit. La patrie ne doit pas dtvamagtf'*à/^X.<*;^'ibLcAhV ^e , préabMement purgée du ramas impur de*idîi/es*f productions fflonftnteutes , tanr facrées que pro'iM^c^* U honte & le délire de l'efprst humain , tous le douhic joug du tanatHVne faceTdot|i de politique. Le ciCOJfcn n*ca , peut csigei- plus 4c U locrécé , -dout U âiit partie inté* gntc. ^ ^ 1; Suffira 4'tndemnifer les cenfenrs des mœurs du temps qu'ils donneront à la furveillance d?s principes foiennelicsnent reçus par la nation , & à l'examen des jcunis Candidats qui fe préfenteront pour s'infcrîre au nombre des citoyens, ou pour remplir i:n poft^ de con* £anc.' , ou pour recevoir la couronne civ.cjue. Si au contraire le gouvernement con{ent

The text on this page is estimated to be only 12.73% accurate

(<5o) ftxAe payer lui-même la quantité d*in(lruâîon dont H (îr fent le befoin ^ latiïez-lui ie .pi^ifir de chercher & de trouver des maîtres qat lat en donnent pour Ton argeot , e^ même temps ils lui conviendront pour Thiimèur / À la mauière* d'apprendre. U en doit néceiTaîrcaient ré* fttlter une concurrence qui tournera à Tavuntage des fcienciU & des mceyrs , fie au profit d

The text on this page is estimated to be only 16.69% accurate

'(6i,) de lem enAfu. 'S'il leur âtllôk des ftimufans ^ en cR^ de plus ptiifflm* que le parriotifmé , l'amoor pitemel , HA peu d'antocr-pr^e , 6c l'iniérêc bien entendu? Joignez à cela rémuhition de la concunence aux honneun *rdde la pattie reconnoiiTante. 11 ^ndra étrélMèp ptn fornmé pour ne pouvoir pas oUrir auk nouVeinx MiiMem ee qaV>n depenfoît j'adU ponr avoir nn rédagogue'on «n maître de penlion , faifant répéter «apliquanc aux 'éeolièrs la leçon quMs avolent reçut • mn les cottéges. Sons la notivtatt mode, «oel eft le pèra ((tti ie wfvfetott d'Iire' le tépèÊtw de k% en-.* tans ? ^ * * Les bornes que nous nous fommes prefctîtes noas interdtfent4o«e développement. Mais nous en avons alTes dit dé)à pour faire fentir que fans tout cet appareil que GoOh dorcet 6l TatUerand, Lakanal de Lequinio , &e. ont étalé à la convention dans leur plan d'enleigneittesit pabitc , il eft pofiible d'organifcr les études fans firaîs ^ dt. à ia plus grande gloire de la nation. Quelques car lîiers élémentaires à mextre dans les mains de tous , quelques feuilles de chêne à donner en public aux entars de îa patrie les mieux élevés par leurs parens ; voilà peut-être à quoi doivent fe réduire TinAruftion 6c Té* ducaiion nationales abordées fuccefTivemenc par trois ailcmbiées de légiilatsurs fans aucun réiultat fati^faifant. It ne faut pour cela ni de grands éditices, ni de gros ga^s. Qu'on Interdife le plus petit poOte de la république au citoyen mal élevé , qu'on faiTc lentir tout le poids de i'inégaluc pour les gens tans mérite, en concurrence avec. ceux qui en ont; quon«imére(Fe à la fioii rimoor'propre 6c le bien-être ; quVn aitacife le pcofii éns ; & ITon verra » iîîns que l^t s'en mêle , Tans qu'il Me olifiié de contiaifidre les citoyens à hanter let écoles*

The text on this page is estimated to be only 13.58% accurate

pninajres & les établiiTecnens nationaux , fans qu'-i b puile à falarier une armée de piîdans , que 1 écitication domeftiquc fubordonnée à un régn'ateur générai concourra part ai Te mer t a^fcs vues , tk lui tionncra autant de bons citoyens que ci individus. Les dcbourléi dit père de famille pour l éducation de les eni'ans , s'il ne pîut 12 chjirgfr tout le;il de ce foin , lui rentrant avec ufurea^tsâTi^ les verra placée avantageufemenr ou honora* btemept ^

The text on this page is estimated to be only 17.70% accurate

(«35) tn voyant pafTer îeats chalUt élèves dans bs btu d%iil ArSùdc ou d'un Brucus^ Gsd ftoas rappelle que. le comité d'inftruélion pubii* C{iie ptopofe îulqtt*ii .des maltreiïes d'ccole, leiqueUes fe monteroicnt au nombre de 25 mille, 6c feroient gagées fopune tes inili tuteurs , mais un peu moins. Pem*on voir 00 projet plus mefquin , piusbannal, 6c audl peu digne li'uae grande république ? FaJt-il donc apprendre à ces îégiflateurs que dans un ordre de chofes qu'on s'eil pi* que de rapprocher le plus qu'on a pu de la nature, line lille ne doit quitter la mcre qvie pour luivrc un époux ? Malheur à une république dont les c toyennes le repofenc l'éducation de ieur^ âlles iur des iu;i:reûds d'école. Réfumons- nous. Il faut un code d'éducation nationale & un mode d'infîruciion publique, il t.iut de bon» iivfcs pr;ina res ; mais c*eft tour. Le goavjrneiiient ne doit pa> Jcks^nùre dans les détails , ni b'imtnlicjr dain» les aftaires de famille; c'eA à lui à pefer les principes, à en furveiiler l'application , mais non à fe charger du di«iz des minières de rinftruâioii & de leur entre»Un ea&ai a fo9 père. Sî ceh»-ci fe fcnt trop inhabHe , M fe tioitve attacké au fenrtce-de la chofe publique, de fiiçoa k ce qu'il foit obligé de lut faenfier ies devoirs domeitiqaes 6ç Tes jouiifances. partictdières , qu'il ait du moins * la licence de choifir quelqu'un pour -le rempla^ cer auprès de foo fils» moyennant ans rétribution tonjoncs infiêtienre 9 quelle qu'elle fotfii^ à l'iiùpoi tance dn Icrr'ice qu'on lui rend. Si de l'éducation nationale nous pafibnsà l'inâruâion pd* blique , qui n'efi pas lamême chofe , quoique quelquefois OA femble les confonJre (Tindruclion publique efl bien une éiucadon auiH ; mais c'eil . plutôt U complément de i'é* dncatton ; c'eâ l'éducation de l'homme puolic , de l'ora* teur éloquent, du grand artifte , du poëte fubliàté « dU favant confommé.) la même règle nous fervira encore ; donc point de. cours publics gratuits des fciences. . Ce n'eft pas à l'état à faire ces frais. Qu'un habile machi«ille , qu'un géomètre tranfcendant , qu'un métaphyficien profond , qu'un rhéteur difcret atnchcnt leurs leçons ; le citoyen aifé qui le fentira du goût pour ces connoilTances , ou qui en aura befoin pour une place qu'il pofiuJc , s'y fera inl'crire , &. paiera la nourriture de ion cfprit comme l'autre. Mais que les citoyens peu fortunés qui auront fait preuve de difpofuions heureuses , aient Je droit de saHeoir fu|r .les bancs de ces écoles ^a*

The text on this page is estimated to be only 21.82% accurate

(<534 j mîtes pour eux feuls , âc pe^-fonne n'aura à fe plaindre;' N*avons*iioiis pat vû même fous l'ancien régime des avo* •cats & des médecins philamropes confacrer deux joura dechaquefemaine an panfement ou aux confultattons dea indigens malades ou en procèi. ' Le goavei^ment doit fe charger feulement (3c cette hefogne eft la plus importante de la plus difficile) de la compofition Ôc de la publicité des livres primaires , fi ce n'eil de Tinârudion , du moins ceux de réducation « c'eA à-dire des traités élémentaires de l'économie fociale êL domefliqu« , 5c cela pour deux raifom: la première, parce qu'il n'efl pas néceiTaire que tous les hommea foient littérateurs favans ; mats il importe grandemer>t à la patrie que tous fes encans foient cito/ens « 4k le foient de la même manière , d'après les mêmes principes , dans le même cfprit , afin de mettre dans les détails la même unité que dans l'cnlemble. L.i féconde, afin de faciliter aux pères de famille réducation lie leurs enfans par eux-mêmes , fans le fecours de perlonne ,

The text on this page is estimated to be only 24.36% accurate

(635) ' au nom & dans toute rétendue de la république. On les délivrera gratuitement aux citoyens pauvres ; les autres les acquerront , afin que le prix puiile couvrir ics frais de compcl'it on & Tlmpreflion , &c. 5**. Au nom de la naïute & de la patrie , les pères & mères lont fpécialement invités à faire eux - mêmes réduc«itton de leurs enfans , rendue facile proâtable pour eux-mêmes au moyen des livres primaires. 6\ Les pères & loèm qtit répondront loyalement Ik cette invitât on feront déclarés folennellement aToir bien mérité de la patrie , & auront la préférence dans foutes les occafions fur ceux qui n'auront pas rempli ce frinr devoir. 7^ Libre à tout citoyen , excepté aux fiemmes , d'où▼rir des écoles 6c des cours publics fur telle matière qu'il Toudra. 8**. L*inAituteur de profeffion recevra fans frais dans fes écoles , & admettra* faas frais a fes leçons Tenfant i du pauvre , 6c le traitera avec diftinâion 6c une forte ferte de prédtleâion. La patrie reconnoiiTante lui faura gré. 9*. Il fera établi un ou plufieurs cenfeurs de mœurs dans chaque municipalité de la république; cette place, à laquelle le peuple feul nommera , tiendra lieu de récompenfe ; car elle ne fera accordée qu'au citoyen le plus éclairé 6t 6c le plus honnête homme de fa commune. lo*". Ces cenietirs auront la furveilbnce immédiate de l'éducation , 6c feront part de la bonne ou raaiiva fe ccndu te des pères 6c des mftituteurs à la commiilion centrale établis prcs le corps des repréfentans. Acceptation de faSît confiimtionnd, H Après leur délivrance du]oug des rois d*£gypte^ n les Jutd, dans le défert de Sur^ mouroient de loif, w n'ayant pour Fétancher que de mauvatfes eaux crues , • mai-faines , dmhrts , qu'on appeloit à caufe de cela les » eaux de Mara , & ils murmuroient beaucoup contre Moife j leur légiflateur , qui les conduifit un peu plus » loin , à £Um , oîi ils tro iv^ent douze fontaines 6c » foixante-dix palmiers pour fe défaltérer ; ce qu'ils ârent n avec une avidité égale à la misère qu'ils venoient d'é-. If prouver ». Voilà bien , ce femble, mot pour mot 6c à la lettre ; l'hiftoirc de notre temps , copiée textuellement dans la Bible. On peut le vérifier ; c'eft au chapitre XV de l'exode. Paris accepte la conftitution nouvelle avec un emprefTement égal au befoin , à la foif qu'il avoit de loix ; ÔC de n ombre ufes aâions de grâce fuccèdcnt à de longs murmures.

The text on this page is estimated to be only 16.69% accurate

Les frétions fc (ont p;>:îces en foule aux por;c§ c^e la convention, poi:r la ^mercier.... Ft tic q ci ? De ce i^vi\.lic a ralt fon devoir. K l-:e dcnc au !<>u cr n à coinpîliîieni.r l'es dcicgucs à recevoir comjr e un bien-, ùit Jcur part c;: qui ncù qu*une dette iucrCe contrai£lce envers. loi? . On a de même congratulé TaiTemblée conftituante , malgré les vrces greffiers 6c radicaux de la conÛitutioa de i';

The text on this page is estimated to be only 15.07% accurate

Mrs, eu même dei récalcifrans , s*îl faut^qûe pluHfurs, prorincet de l*cinpîre aient le mauvais efpric de retufer leur fanâion^il n'y va de rten moins que d'une fcidioii^ •0 d'jne guerre civile. Il ûjt croire, il f.iut erpérer que l'inrérOt com:nun, écartera les haines particulières, les prcvcnt ons locales, & q.Jv* 'e faifceau de la république ne le ronipra point, au marnent qu'on lui donne le plus fort lien qu'il puiile avoir, ce!ai d'un code digne d'une nation libre. A quoi ferviroit de récriminer, & ài pourfuivre en préfence de^ nouvelles loîx de vieilles quer-cMes nées de Tabli'nce^ des !o:x? car tous les m •! entend is , t?Ute cette méiintelli-, gence, fomentée par !e étrarg-rs au milieu de nous , n'exifi.">;ent qvie par le défaut d'un centre comm j". ; la lépubllque nîio't, pour ainfi dire , que provifoire , tout ce qui n'cft q'je provi'oire , n'infpire pas un attachement bien vsf. Aujourd'hui , nous favons comment &. pourquoi nous femmes tépublicains. Du moment que nous en aurons paflé t*a6le , il nV aura ptiit lieu à fe débander , à courir ça 6c Ik iras bot & Uns raifon. De ce moment au(fi toute me« fire réroluttofinaîrequî a révolté tant de monde, doit ceiïcr' . deravt la conilitucfon. Ceft un paâe de' famille qui conf-] linie les départemens frères les uns des autres , fans préémînfnce, (ans prédileâion ; ils font tous C3 fans du même Ige éc de la même patrie. Le peuple de P >ris lent toures ces ralfons : voîlà pour-' qvoi il s'eft livré à tout le délire de la joie , à h v. e aune confi:tn:ion tant défirée , tant de fois ajournée , & fi fouvent cnrravée. La conftitution à la mnin , il .attend fcs frères des départ mens pour leur dire le iO août : Jurons fur l*«îvangile de ia réj^ubliquc , jurons-nous to- s fratemicéj, égalité ; oublions nos torts réciproques : no;: s en avons tous, 6l cela ne poovort guère être autremenr. Noos nous heurtions les uns contre Us autres , comme d :s voyageurs qui marchent dans les ténèbres, fans fanal & (ans gai de. Il n*en fera plus de même déformais. Embraf* frtns no.is fans rancune, & hâtons-nous de nous ré:m!r en a^femhlces primaires , pour renouveler le corps de no^ repréfentans, abandonner les anciens au bon témoignage de lejr confcience , on au fupplict de leurs remords. Déii nous commençons à reiTentir les bienfaits du potivel ià\c confi turionnel ; à la première le-Tture , il a

The text on this page is estimated to be only 21.22% accurate

La feclion des amis de la patrie s'eft diflinguée , fur* tOU'pHrun vceu que !a convention s'cl^ hâtée de remplir. « Nous attend. ons une conftitution républicaine , vous » vcnc7. cU nous !a donner , nous l'acceptons avec joie. >» Puis en montrant des jeunes gens éievés en habits » d'enfans de chœur à la Trinité au nombre de plus de ^> 5CX3 : voici de jeunes républicains que nous élèverons » daiis les principes de la révolution ; mais il nous relie un rpr;ret , c'eft de les voir rcvôtus d'an habit qui n'a » que trop louvent couvert le vice. Lc:>illat:;urs , autori-"* y*)Vz-nous à changer en hab t national ces couleurs du menti fonge &i de l'hypocnfie ». La Dfoporition mile aux voix fut adoptée à l'unanit^ttk & an bruit des applaudsiTemens de tous les citoyen» piéfens. La ikSÙon de l'Unité , ainfi que beaucoup iTautres a accepté unatiiment l'aâe cotifiimiioanel. Voici quelques confidérationt utiles à rapprocher du tableau de Pans que nous venons de préfenter. Sur-touc à prévient , citoyens , gardes-vouf de CiuiTes démarches. Si nos frères des dépaiteniens font en route » comme le. difent complaifamment certaines gens, les ' intentions dé nos compatriote» levés |ie peuvent être lio{Hles, quoiqu'on voudroit bien nous le faire croire, pour nous aigrir contre eux Nc.-.!S Tavons déjà dit , ils'* n*ont que des inquiétudes. Gardons- nous de les traiter de rebelles , comme on fe l'eA déjà permis , dans la convention même. L'cvêque Lindet ne s'eltii pas dé*)à nvifé d'annoncer que plufièurs villes étoient au pouvoir des rebelles. 11 ne fau& pas confondre les départemens oui viennent à Paris, avec ceux qui ravagent la Vendée, ITEure , 6tc. Pourtant , fi les chofes en venoient jufqu'à des hofiilitcs , que ces hoftilités ne foient pas notre ouvrage. Gardons-nous d'être les aggreiïeurs. On dit qu'ils viennent affamer Paris pour le réduire ; cela ne fe peut : pourtant fi cela «toit ? mais loin de no\i* une idée aufli injurieufe à nos fières qui , d'ailleurs , doivent fe douter de ce que pourroienc la famine ÔC le défefpoir d'uac ville telle que raris. Paris ne peut exifter que par la force de l'opinion & les fecours de la fraternité. Cela efl vrai. Pour éviter la guerre civile , ne ceflbns de le répéter , montrons-nous dignes de la conftitution républicaine que nous avons la gloire de fanélionner les premiers. Ne louffrona plus d'aé^es arbitraires. Un feul excès, à préfent quenotit avons des loix & que nous fommet en ^Mèn^ de AOi frères y qui ne font pat t«as prévcaii CivotaUement .te oiyiii^cG by Google

The text on this page is estimated to be only 28.45% accurate

(«39) .'. notre compte , nous perdroit , perdrott la nouvelle conftituiion 6c la république entière , dont l'exiftçnce, une âC indivifible , tient a celle de Paris , quoiqu'on en dife. Le peuple qui fent le befoin d*une conftitution , lera le premier à l'oblervcr ; il évitera les p éges qu'on va peut être lui tendre encore pour la dernière fois. Mais le peuple en garde arrachera lui-même le mafque aux traîtres , aux perfides , les dénoncera & en • demandera juilice; & c'ell dans ce bon efprit qu'il attend pdifible" BMt IHifnvéc dkî its lirèftt* Un citoyen a propofé à U fotifté des Corddîets d'ob-: teoîr un décret pour que trois mille hommes fans armes aillent k cinq on fis lieues de Parts embrafTer lenrt fr^es des départemens qui Tiennent contre cette tiUcu (Cette proportion a été vivement applaudie.) Vcs ftcours publics* Le figne le moins équivoque de la bonté cTun goa» vernement , c'eft le bonheur des gouvernés. Tous les citoyens ne peuvent être également riches; mais tous doivent être contens. On ne peut pas empêcher qu*il n'y ait des pauvres , mais il ne faut pas qu'il y ait un feul mendiant. Jadis on croyoit avoir tout fait quand on avoit établi des atteliers & des hofpices. Aujourd'hui , on trouve que cela eil infuffifant & on a raiibn. Il faut porter une maia* fecourable au père de famille chez lui. En outre , les fecours publics ne doivent pas être adminiftrés feulement avec connoiffance de cauie mais encore avec tous les égards qu'on doit aux circonrtances qui accompagnent l'intortune. Ceux qui lont prépofés à la dirtnbution de ces fecours publics ne doivent pas s'en acquitter comme d'un bienfait ou d'une grâce qu'ils accordent au nom de la nation , mais comme d'une dette facrée qui doit paffer avant tout & qui eft au-defTos de toute confidération. 11 ne faut pas attendre que l'in* digent créancier de la patrie vienne réclamer à f^u. fieurs reprifcs la dette nationale; c*eft an médecin à vi•fiter (es malades. Il ne fiut pas non-phis que la patrie reffemble ^ ces Inauvais d^Mteurs qui s'aquittent de mauvaife grâce , ou ui pouvant s'acquitter tout-à-fait , ne donnent que des comptes pour ne pas faire trop crier après eux. ' Par exemple , ce n*eft pas aflex de fecourir la femme qui acocuchera de fon troifième enfant , & de ne point parler de cette mère qui ne peut pas même nourrir fon premier. Le décret qui orgamfe les fecoun publics , auroit bien di comprendre -iei citoyens qui auroient bonne* envie

The text on this page is estimated to be only 19.12% accurate

(«40) ét donner dts enùm' ï Veut , maïs ^aÂ nUmt point ^a» Tances pour encrer en menace ; ÔL ceux encore qui , att l>out de quclqMes mois de ménage , voient leur petic fn proie k un iocendie ^ ou a une inondition , à la mortalité de leurs beliiaux , aux ravages de la grêle ou k une faillite de leur principal débit«:ur , ou à ia perte d*un vaiiTeau fur lequel ils avoient placé le plus beau de leur bie^u Le décret ne parle pas fi l'on vendra les meubles- du citoyen qui fe trouve hors d'état de payer Ion Icyer. ^ Il ne paiie pas du citoyen ii'olé qui » tombe ma'ade • au lit , n'a pas la tjculte d'envoyer cinquante lois .!U comité pour recUmer un lecours national. I aura le temps de mourir , avant qu'on au iait droit à la première ou iecondc icquète. Le décict ne porte aucune peine contre le parciîeux qui , à force d'importunjté , le lero't fait .idjuger un Ucouiî. qui n\Û dû qu'au citoyen ami du travail , inais ma heureux, dans Tes cntrepnlcs , ou vxtime d'un acc d iit. C'étoit bien le cas d'ctal l:r une commiliion de citoyens vertueux , à l'ir.ltar de celle des cenfeurs publics des niœai sf dont nous avons parlé ailleurs., charges de recevoir Us ré'clamations & d'y faire droit ; chargés iuffk d'aller vifiter les indigens fecourus ou à fecourir, pour juger par oux» mêmes de la néceilité & du ^on ulage du t'ecours ; car long- temps encore il y aura de ce qu'on appeloît pauvru hoMtnix y qui préfér«roi|t de fe laiiler conf umer bêteaent par le befoin , plutôt que d'aller déclarer leur misère ; mais il fauf que dans une république bien ordonnée , cette Ciufle honte ceHe ; il faut qu'il n'y ait pas plus d'indigeos effron- > tés que de pauvres honteux. l.e décret , à l'imitation de la Hollande « auroit dû ^renfermer aulFi réubliU'ement d'une caifle nationale en faveur des négocians atBigés d'une perte imprévue dans leurs fonds ou dans les objets de leur négoce , 6i qui vten* dsoient reporter les Ibmmes qui leur auroient été confiées à titre de prêt, à mefure qu'ils rccommenceroient à bénéficier. Une telle caifTe etT.icero.t la lionte 6l ferweroit I4 ^plaie que le Mont de P été imprime à un état. Le décret auroit dû aulFi raflurer les citoyens pauvres fur le prix du pain , & déclarer qu'ils ne le paicroicnt jamais , plus cher dans un temps que dans l'autre : c'cft au riche leul à lupporter les incgali és des faiions. Le riche, en payant Taccroiflement du prix du pain , ne fe pr ve momentanément que d'une partie de fon iupcrllu ; Tindigent y confomme fon néceiïaire. Nous reviendrons fur cette matière importante grave, quand nous aurons tout le décret. CONVENTION Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 17.91% accurate

< (641) Convention nation ale. Scanu du [AÊttdi 22 juLi i^pSParmi un grand nombre 4'tdreffes d'adhé&on aux décrets du 2 jam , an di£ngue celle 4c la (àâiié popubtre 69 Wittcmbonic, dépMiMient du Bas-Rbin; cette Cociiftë demande que les d^uiu déterus Coicnt traduite an tribunal révolutiojiiuire» 9l ^ùlt 1a tèt^ des députés ^ui ont fui loit mile à prix. ^ La convention décrète que ce département a bien mdrtté de Ui patrie. Livaffeur donne Ic^r.rc de l'extrait fuivant de la féancé pu-' yilique du cooCeil générai de la commune de l.«odrecjr » le t4 juin. Le ptootreur de la commu/ie a donnd cemmunicaiioii an ceB« fcil d'une lettre h ki adrefTée d'Aix-la-Chapelle, contenant 11 dd4 claration du ci-devant Louis-Stanillas-Xavier Cnpet , datée de Ham en Westpbaiie , du 18 ianTier dernier , par Ut^ueUe il a l'impudeur 4e fe dife régent de Louis - Charles , qu'il a f audace dloftitait roi de France 8t de Navarre depuis la mort du ct-deTant roi, fll des lettres-patentes datées du même lieu fie du même jour, par lefqutUes ce Coi-diCant régent de France nomme Con fugitif frère » Citarles-Philipoe Capet, pour Iieuteiu&t*céodfal du royaume. Le confeil général , oui le procureur de la commuiM en fesceo* duGons, décure à l'unanimité q^c ne connoiiïant point de régent en France, ni de lieutenant-gén 8c jure de nouveau d'exterminer teus lai tfrans, & de mourir pki9C mille fois que de Couvrir qu'aucuae autorité s'élève au-deflus de la loi, qu'il ne reconr.ûJtra jamais pour fouveraÎQ que la généralité du peuple » &. qu'il pc»i^nardcra «eut intrtpnt du tmn qui voudra Tuiurper } arrête eialli que pour preeecr combien le conlei! roéprife ces deux pièces %L fteurs wyt* teurs, elles feront fur le champ lacérées U brûlées» peu être leurs cendres jetées au vent. Le confeil a de plus arrêté que copte de cette delib^aiieii fera esveyée i la convention nationale & eus cemnufiairet du dipar* temeat d« Nord en cette ville. La convention décrète la mention honorable. Sur la demande des adxmoiôratcurs du département des Vosges , appuyée par ?eu1laî0 Gran^ré , l'ailenblée accorde un feceurs de lookOMlh^ « Camhacérh. Plufieurs de nos ftéres font au pouvoir des enne* W6n de la république. Leurs parcns , leurs amis défirent d'adoucir leur captivité . en leur faifant paiïer des fecours. Leur bonne vo» Jemd trouve des obftades ptr le refus que lent plufieurs ban* ^uicrs on ndgerîans d'envover des londs à des français qui font en pays étrange. Je demanae que la convention nationale dccrète (fHe le mniftre de la guerre fera tenu de fommer dans fes bureaux im ou plufieurs cotAfnis

pour recevoir les fecours dçftinés •tu «rîfoonltfi de fucnc» Itl «nré^er fit les leur faire parveDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.43% accurate

(«41) rir d rc^^ement fans aucuns frais. Ces commis fourniront quittança du mûi.rant de ces Iccours , Ôc ûh dcmcurcroat relponfablcs. Le préient décret ne prive point les citoyens de U facultd dTcn* ▼OYer dircf.cment des fe:îcs ai x prjfonnicn de guerre* Le projet do dccjct elt 2'u';;'c. Mai re , .iu JKMii (u tt^mite de s'ircti r^DCr:.Ic , prcpcfe un prode décret , t^tii licclan qu'il n'y a liwU à iiiculjiuiiou contre le citoyen de MauULe , cfdevant miniAre 4e Prince en Hollande , ordonne < a n it v cn 'libetté, & la ccliatiOn de la procédure corn* ©icjicëe C j; l;c- lui. Le projet de dccret cft adopte. , On admet à la barre une dcputation de la ville de Hantes. L*W4Ucurdû la dépuution, Legiilaccurs , la ville dé Nantes nous d]n'tc verJ vous yous vous mettre luus le; yeux fa véritable 6c critit^ue ritu;:ii iur la tituation des départemens menacés par les rebelles ? En proie à toutes les horreurs de In f,uerrc civile, ceux de la Vendée, de .Nia\c. ne & Lcirc , de la Loire inû'ricure , foUkitcnt des fecours depuis (ji.atre mois. 6aumur, ce polie li in'^artanc, ^ui rend intiue de ïa iui\ication de la Loire, eiV au pouvoir des rebelles , & Angers leur a Me abandonné. Nantes touche au moment de tomber en leur pouvoir. Si ^• VIS rc poire?, pas à cette ville ks fccours les j.l.^s promf i:» , ICI .irée de vous, iéparéc de la république, il ne lui reCcra qne i^n ddfefpoir 6c la certi;ude de s'ctre {nullement enfievelie ious fes ruines. Les halit.i.s de Kantes fbnt cor.îl.rr.ir.ent occrpc': à r'f.s trsvar.y. dq dt'fc-rfv' ; lu mmcs, fcivMv.ws , cnfa is , Ticii ards, tous font rcfolus de moujir plutôt v|uo tie rendre -, tt'i eû r«fpTit de nos concitoyens, & cc|>eiic.ant on ics ;i sccuiés îl^apathle , d'égoifme, de roy;.lifnr.' ! Des peiiiJes vouloient jeter la divilion 1 . rn^i nous; riaif les adirrrr^îï^raieuii , les 1» viâcs populaire, 5c Ivs jKitriotes , fe fout rduni> dr- s Ui.c c ji'. *, tn •nt iait retciitir ks voûtes de ces en. : i'i>c Li rc^jb.i^.c , la lîbirtiy ta convention nationMle! Notre état aôuel de détretteoous iparoît l'eiîet d'une- perfide mana-uvre. .n iVIai^ T.ou"; , k\ina:furs , h nous ne pouvons rien obtenir de votre jul-ics &. de votre fcniibilité, nous retournerons vers lio* ÂnforCHnds cor.citoyens ; nous ne trouverons peut -être pUis qtie leurs cadavres fonglans*; il ne refter? plus alors qu'à confontite uorre pi ;rc fsng a celui de nos frères, de nos enfans» 6c à m^» fir e n. s lc> acccs du plus affreux défelpoir >». - Lti pcril'.onraircs font admis eux honneurs de la féance, ôc l'adcetie taiwroyéc au comité de (alut public. . Lapom. Je demande cjue l'en fixe 1 heure où le tocfin fonnera dans toute la

république. • • • (Ue vifs applaudi^cmeos fe t'ont enteiuire,) -PJuiieurs membres demuident la parole. La difcuffion eft in. terrompue. — Vn fecrétsire frot levure d'une lettre de Nantes, conçue en quelques lif nés , dans Ir.quellc les autorités conftituées juinoncent que cette ville eft dans l'état le plus alarnvant. Laportc, La caofe de nos malheurs eft dans Fdgolfme & l'arifteoiyiii^cG by Google

The text on this page is estimated to be only 12.91% accurate

mmi% 4cs géàénnix; fe' déclairerai à tonte fa république qui! cil honteux d'avoir Wif[é cerner Sc fant autre défemc qu« celle Ji$ leurs remparts , Condé & Valencîenneç. Le^cadre, Quand un mouvement contre -révolutionnaire écU^a dans la Lozère, lei départimens voHins fe font levés , tf. ont ccrafé les rebelles. Il faut que le comité de falut public s'airemblc à l'inllun , s'entende avec le c«nfeil executif, pour préferite.-, dans vingt-quatrc_ heures, une lifle de patriotes , Dour aller clini* les départemens faire fonucr le tocfin. Il faut des faOieux pour la liberté. On confpire contre nous , confpirons pont la liberté. Thurwt. Quand au moment du dangçr , on perd !a tvtc , on'aÇ prend que de mai.vailes meiurcs. l'crh»nne pUis qv.c? moi r/appl ;ndit au patxiûtitmc du prc(t l\ir-tout l'jrtilîerie qui^noas fauvcra ; U faut prendre des moyens pour avoir des canons en graud nombre. diiandi que fa'convcntioli , loin d'adopter les mefures pro* pofées, charge fon comité de falut public de concerter les likf Mires générales a prendre. * } * Barnrt, Il faut s'occuper fans doute des mojrens d& fanver U républiiiue des fureurs de la Vetidée. Le comité s'oji cH occupé, & il vous préfentera un projet affez audacicfox, qui fer^' ceibc tous les foupçons & renciitre la contiance. 11 vous a tilt, il y a un mois &c demi , que le plus grand ennemi de la répivblique étoit le fanatiCme qiti attmc^tolt la j^ueVre cî

The text on this page is estimated to be only 17.48% accurate

. 1,4 éïvtrfité dM Q^ÎAÎçns & la ler.uur ^ts mcrurcs f«t€ ivttre It trop graaë nonVre cofluniflavpcp «li fit trouvent iSaat ces départemens ; enfuîte la d^(cftiM ëe c«t lîomintt Uehes oui fe préfement avec Its cheveux cov pés , & un certificat ii.fàmc aes ' rebelles , demandent des fecours , & refafent de prendre lesermes , Ibus prétexte d'un ferment prêté aux trahrts » & viennent enfuit* iocrigiierleii leur faveur, ea difaot que ce toint Un meilleurs gens éa monde , font des malheurs auxquelf }« VOUS propofe éê ttmé» ifier en rendant les décrets fuivaiu : Voici le premier décret : La convention natioaale , après avoir fncoudn lo rapport én co* aûté de falut pul)lic , décrète : ^Art. 1. Le nombre des rcpréfentans du ptn'pV , près Tannée des côtes de la Rochelle, eft réduit au nombre de dix i fa voir, "Choudieu , Richard , Gottpilfeao do Fontasiai, Boiwdondo l'OUo»Bour* ^tte , Thoreau , Daunon , Caudia, Angub, TalUco. II. Les pouvoirs des autres repréfentans c'u pcnp'e envoyé» ttrès l'armée des côtes de la Rochelle, font rcvoqucs. Ls reviendront dans le feia do la convention nationale dans dix jours » ^ compter du jour de la notttcation du préfcnt décret. II*. Le comité f^fs infpeftcnrs âc la lallc préfentcra dans ce délai un table.'^u f^c tous les députés envoyés en commiiiion , qui , avant été rappelés par décret , ne (ont pas revenus à leurs fonctions, pour être ftatué ultériouroneat. Le projet eft décrété. Bancre. Voici les mefures à |»randra Contre la ^ déferttOA dea hommes pris par les rebelles. ' Art. 1. Tout homme fervent dans les arméet contre lot rcl»ct1os« arrêté par aux, en recevra un ^fie-port, &. s'en prévaudra I)our retourner dans fes fcycrs , fera ôcclaré lâche défertfur da la iberté , ôc privé pendant dix ans du droit de citoyen. II. "Tout nomme qui quittera les armdaa da la répi*btk|oa faoâ çoncé «fera regardé comme déferteur le puni comme toU ' III. Tout homme muni d'un p.iHc-port des rebelles , conftatant qu'il a prêté ferment à Louis XVUyiera anêté & livré au tribunal révolutionnaire. IV. II cft défendu aux autorités conffituéeo da leur ddlivrar ou de vifer de tels pafle-porti, ou de leur doaner aucun fecours , fous peine de deilitution « ou d'êtfo puoUf conformément au code pénal, en cas de cunniveoce* Le projet eft adopté. Barrère. Vous avec accepté la raloi que Beauharnois avott fait ' du miniflère de la guerre. Votre comité de falut public penfe que vous devez rapporter la partie du décret oui portoit le général Houchard au commandement de 1*armée du nhin , & de conferver 4 chaquo général lo comasandcment qu'il

avoit. La convention rapport^* ce décret . maintient Beaulinrnois au commandement da l'armée du Kbio» ki Houcliard à Tannée de la Mofelle. Bâffht» Le odftiftro da la Ararine réclama fans cède un décret qui mette vos (lottes en dtat d'agir. Nantes , qui a fenii la nécef^té f^c^la roefure , l'a mis en aélivité , & vous ne devr? pas oublier qu'il y a dans la Méditerranée des flotKs ^^iM^iaifes & eipa|no!cs, Yotro comité de (alut pablk vc^s propofa de oieitta os oiyiii^cG by Google

The text on this page is estimated to be only 13.82% accurate

(*40 ««èargo Tur te«t f«i ▼lUfoain jdn cvimnêict, jur^^û toiwpiiiintt ét l'armement des flottes dt U réjHiblt^iM, Simon. Je demande qu'on excepte de cet embatï;* les b?.tîmçn$ ét TÎngt-qyatre canons Je huit livres de balles, qui peuvent, éga* IciDCAt frrèr«. Voxis avet befoin de onze iniîîc mateîott ; toutes îe* exceptions diminueraient vos reiTovtrces. Il y en a une cependant ^ue votre comité vous propofe en faveur de la citoyenne ffunçaife» Vous pouvez , fi vous voulea , Véweàn k wa» iet bâtimeiis ^ui feront de fa même fc#rcc. * * La eonvcntion adopte la prcpcfition du corr.ité. Barr'ere. il c(l enfin un dernier ûbjct trè^-preliant \ c'eft la néceffice d'^oiï un minlArè èm la guerre. On tonviem générsYcmenC du patriotifme d'Alexandre , cjiii vous a été propufc. Ce n'cft pas ici le temps de d^forganifer ce miniAce. J'ÎQvite U convention à ^^cider promptement fur cet objet. tl s'élève, aes réclamations fur la tmmiMtf on d'Alescandre ; aprit dff éibits, b coavcntimi décrète qu'elle procédera le lendemtiir è la nomitmtîon d'un minière d'après une lifte de candifiatirtn. Sisnce du dimanthe 2| Juin. Un fecréuire donne le£ture d'un grand noiiftre d'adrcflÎM #adhéfion aux ddereis du % \vAvi. Bouffion, Un décret accordé à 4|iMlcfii«t-«ns des députés déte* nus, de fortir pour leur fanté , accompagnés du tenlaw attaché à leur garde. Je demande que cette frcnlté &it accoxdée à tous. Ltpnirt, Des hommes qui ont oatdl «outra le patrie la plot criminelle corfpiration , dont la guerre civile, qui roiis déchire V eft l'ouvrage , ne doivent pas jouir d'une liberté dont ils abufcroient pour la liberté de la chofe publique. Je demande , au con«traira • «pi^tls foiem gaedés par deiui geodaraes , êt qu'ils ne pm& lent communiquer avec perlonne. £ût:Jfton. Si vous vous oppoiex à MM pff^oûâoA» faites done le rapport fur les détenus. TkÊMin On remplit un devoir facré torfque l*on monte k eeittt tribune réclamer en faveur de la juûice ; maïs ot doviect coups« bîe , lorfqu'on prcffe déjuger, à la veille de découvrir toiit?s les preuves de la grande confpiration que nous avons déjouée. L'homme de bien , quand U eft accnfé. rem Ibus le gjaivt de la loi »^

The text on this page is estimated to be only 16.01% accurate

(646) 4itptehes , qu'ils ent eu foin de ne pat confitr à U pofte. (Flaifitm* voix.) ^lontre7. ces preuves.) Votre comité de (ùrcté générait peut vous les montrer. Vous les deaamles , te cependant c*^ vous qui dcmanéci le fecret«^e9 lettres. Vous demandez des témoins, afin que M. Genfonné & fcsccmplices , car il en a même ici.... (on aj pl.Tudit) puiiient dévoiler la vérné. La preuve , elle eil dans la gueire civile. (Plu^^ fturs jm» i irakê : Vous en êtes les fenis autetict .) Thuriot. Rou giflez donc de les défendre. Chabot. }c demande, comme mefure de fôreté, que les députés détenus aient deux gardes, ÔL ne puiflTent communiquer avec qui ^ue ce foit. I a propofitioa cft décrétée. Hérault. Vous avez chargé votre comité de falut pubKc de vou» frélenter une nouvelle déclaration des droits j nous venons vous offrir. ' Die étoft rédigée d'abord en termes précis , mats nous avpns teconnu en la lifant qu'elle l'étoit trop , & nous avons changé Çm rédaction. 11 n'en efl pas d'une flcclaiaticn des ciroits commcn'une ConHitution. Une conlittution doit avoir des termes précis; l'autre doit être en termes détaillés , fie a la ponce de tout le monde, I^on'> avons fuivi l'exemple des Américains. KJrauh donne lecture d« la nouvelle rédaftion de la ddclara» tion des droits. LUj cÛ fouvent interrompue par de vïU applaudiffcmens. PhUippeétu, Aux voix fans dtfcuflion , c'eft «a dMf-d'cMivre qui n'en doit point fouffrir. l'a convention entend une (econde leâure de larédaéUon le l*a« tiObte, La partie droite ne prend pas part à la-délibération ; des cris , C appel nominal ^ Ce font entendre à gauche. ^ Êillaud-Véreruics. Lorfque nous adoptons les bafTcs immuables de îa liberté , il cil bien étonnant que des membres de la con». ▼cntioa nationala r«£afi»nt;de voter. Comme il fiiut que le pcnpie connoifte les hommes qui veulent Ton bonheur & ceux qui l'emhlent yr^vfter à l'avance contre ce cl.ef-d'ocuvre de la morale de la yhilantropie , p demande, raaoei nominal; je le demande pour la «anvenûon qui doit conftater um immenfe fflaîoHté % je le demanda sour mot , qui yeux que la France entière facne que i étots du nonw ère de ceux (jni ont voté pour fon bonheur. Hûberjpuru l'atuc. La déclaration des droits n*a befoin , pour être adoptdc par le peuple franç^iis , que des principes qu'elle renferme , & de ralVcHtiment de la preiqu'ananiauté. de la convention na« tioa.i'c. je rn'Èionne qu'on fc foit appcrçu que quel«.[ues citoyens qui ucgei.r ir.r ces bnr.LS là , (a droits ,) om rt^ immobiles aa milieu de i «ataoufiarme générai. Un grand nombre de

mcm^s féclament Tocdre du jour furl'a^ f c^toniina!. . £a coîuentton pn;T h Tordre du iour. .Toutes les ui4tor;iC)i couiiituées Ou dép.irteroen^ de Paris fe pré* iitatent à la barte. . Dufoumy t ^ corps aiminijbradfî. Légiflateuti ^ vous étici oppr:-^' 's', vo u ôtc^ devenus îib.'cs ; dtjà la conPtirution paroit y 6; le Souverain, le peuple libre jugera li elle remplit fc« vntHX. Ainli » téméraires » neus ne devancecons pas les temps , & Dlgltlzed by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 14.20% accurate

{ 647) &ns les trsrfp^m df notrt î«ie » noui AC Yons «fportons pts eo« «cre la ianâîpA» Moàas aTÎm éc notre bonhettr |>erfonAê1 i|ue du Uonhenr dtf tons l«s hoounes ptéfens à venir , nous l'éprouvons cttte conf^ titudon fur U pierre de touche des droits ce l'hoimne , nou', !a comparerons a l'or pur de !a morale , alors , fi loin de dégrader Uhomnie de la nature , en le rendant plus parfait , ello le rend plot Jseiireux; fi elle préferve le fuiblc des attentats du puiiTant ; fieg»* lifant tous les hommes , eî'e ctabllt *-uc l'ii. fortuné tft plus encore «a'iîn hcrr.me ; 6 c!!e croi:ne lïeoifmc dans les cmbrafiemcru d'une Katcnutd générale î û er.Un elle tonde la paix univerfelle , elle fera ■sauMenent adoptée. A réclat de cet «Are, (la conftitiuion) les loeurs funèbres det torches de la difcorde s'éclipfcront rux acclamations c'.e tout na feupte libre i les rojaiiilcs éperdus jetteront leurs armes , le lenenf ce!odal dn fanttifme écraw acbirera fa demtke cpc* PacHc, I .1 corr.munc de Paris & celles des cnviroRS ont fVfiré vous preiei.têr le témoignage de leur gratitude pour l'achèvemcjit de La conftitution , le procureur de la commune eû chargé de v*us donner leAure de Tadrelle au'elles ont arrêté. Chaumeue, Citoyens légiûateurs, le peuple de Paris , dont une grande pnriie entoure cette enceinte , a cnargé les magiilxats de venir vous exprimer fa reconnoiiVance. Malgré les efforts des indchans , Taéle conllitttiionnel eft achevé ; 5c fi jamais le falui du peuple pût être un problème , il celTe aujourd'l.ui de l'ctrc. C'elt de ce moment que le peuple va clairement conncicre ceux de ies repréfontans aui, âdels au plus facré de lenrs deyoïrs , ont conftannnent défenou la cavfe» & férieufemenc ve|iiki fon bonheur , d'avec ceia an contraire , , vous avez déaécé U coimk«tiM| c^eft ww conquis l'ei^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.02% accurate

(M) liât éis peuplés » it mitité la r^ïconnoiflanct tos frères. £n irom pr^tentant iir hommage rcrpc^\ueux , les citoyens compcfgut les uUiunaiix d* Paris, ofent vous prier de vous occupcrdes moytm dt foulagcr le p^u^lc indigent ; vom ftvct ptr ^dtlt noyens perfides on l'a rcndv malhcttrtux. Les loins paternels font 4tgi\cs de vous; qu'ils foicnt fans cciie l'objet des méditations de irotre fsgcîle « il le mérite ^ 6c vous auili ^u'il ▼•us aime êt, yous sc^ede. Le préGdeot tlp^nd aux dc'pvitaciont» . . BiHaud-Vanns*), fl rtfte à In conx^ntion natiofiaîc S confacrcr cette joartiée céUbre par un ctViret populaire ôc bicnfailant; c'ctt l'abroeation de la loi martiale. Cette loi ne peut être utile aue jpotir ^s tyfm..0; & le jôur mie vous p^damez une eooftitutron Sopjlaire , cette loi de fang cuit cJitparolîre. Faites qu*au)ourd'lu;î ans leur xéunion fraternelle , Ic's citoyen*; piitticnt (jtrc : le chamfi 4a U fédération ne tara plus abreuvé du fang des patriotes. Cette propofition » mife aux voix , eft déchkée , au milieu émt plus vifs epplaudilltmens. Diifourny. Rrpréfcntanj , nous n'aurions pas rempli le voen des citoyens ^yx nou^ lont envoyés, fi nous ne deinandioos pour lui la pern^oa de défiler dans l'aUembiée. Un grand nombre de citoyens pttifentdans raflimblde, en-cciant.: fnyt ta républicut ! L& citoyen torgius, Repréfentans , vous m'avez appeUé au mtnifllr# des afaitet étranglm. J'apportt dans ces souvellet feoCUone «A ddvouemcnr entier à la liberté. Appiiyc fur ces principes, fort de mes fentimens , je jure dé remplir avec tidéliie les tondions qui me font coutiées. Le nouveau mwiftre crête le ferment. Hinatit. Pour répondrt; à l'eropreûcmcnt que TOUt avex d'entendre une dernière le6are de la conftitution , le comité s'eft alfcmbié cette nuit; il eR a employé une grande partie k ftatuerf»»r k déclaration des droit» que vous venet d'adopter ; il ne peut irous lire la conftitution «fue demain matin a une heure -, mais comme rien ne jpeut ma:.qiîer à cette heureufe journée , je demanda que la ftancc foit levée y ÔC que nous nous mêlions â nos frères & a nos arois.^ SéaiUi du iimii m 4 juim» Traite communes du département de r£ure dépofent fur le tiVireau de la convention leur proteftatioft fontre les arrêtés de radminiflration de ce département. Durui, it demande i'iniertion au bulletin » éc la mention hono* table de cet aâe de civifme. Je demande en outre (|tte le minif* tre de l'intérieur fuit chargé de pourvoir à Tapprovilionnement de ces communes. Cette propofition eft décrétée. Legendft, Depuis trop long* temps la convention nationale agit

patemeUement avec des ddputds contr^rdvolutismiaires qui par* courent !cs d<5)|>artemens & y provoquent la guerre civile. Tel eft le rcl\J:?.t l'.c leurs prédications criminelles , ca'on r.rrète les approviùonncmens dcftinés à Paris , qu'on veut amciier la famine dans cette grainde cité, pour dominer dUis facilement la convention nationale. Je demande que le miniftre de la guerre (bit tenu de prendre les mef^ures nécettairos pour que (bfcc demeure à Ife loi dar.s la ville d'Lvreux. Vuroi, La convention doit diftinguer les citoyens des adminiï^ra* * Êtmni lit liai Corn véctublcsent coupables , ies auicea .ne font qu*êgarés* Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 18.38% accurate

(649) q/é^^réi. La plus grand» partie des cîtoyeni eft opprimée , 8c f«:.r-ètre foos (Quelques jours , vous les verrei implorant vptre in

The text on this page is estimated to be only 25.27% accurate

cooiM di fidttt iNiUk, fur U pétition préfentét le il 4t et par les députés extraordinaires de Nantes » décrète : Art. 1". « Les commilTaires MëauUe , Fouché , Philippeaux flc Julien de la Drômc, membres de la convention nationale y parti* ront demain , 6c fe tt^fportéront dans les départemem éû ccntrs $L de foueft, pour y inviter & requérir les citoyens à prendre les • contre les rebelles de la Vendée , & fe rendre au lieu d'un V^Cemblement qu'ils indiqueront. Ces députés font inveClis de lous Us pouvoirs donnés aux rcpréfentans du peuple envoyés près des 11, w La tréforerîe nationale fera verfer dans la caiflTe du dif-, triA de Nantes , la fomme de joo.ooo livres pour fournir aux dé«enfcs qui. feront jugées néceûaireft. fli. w U fera fonoe dans la ville de Nantes une commiffion cenirale de correfpondance, compofée des repréfentans du peuple ea▼oyés dans les départemens voifins , de deux membres de chacune • des adminiflrations , 6c de deux membres des fociétés Dopulaites, (V. n Les repiéfentans'du peuple envoyds dans les departemene du centre & de l'oucH, fe concerteront avec nos collègues près l'armée de la Vendée Ce les généraux , pour protéger la défenfe de la ville de Nantes, &. féconder le civilme de fes habitans pat des fecours efficaces & des difpofitions propres à prévenir & détruire les efforts des révoltés. V. M Le comité de falut public cft chargé de remettre une inftruAion aux repréfentans du peuple envoyés dans les départemer>s du centre & de l'oued , pour qu'il y ait de l'enfemble dans leurs opérations «t. ' ^ M La convention nationale , après avoir entendu la leAure faite par un membre de la commiffion des dépèches , d'une lettre du ' citoyen Mollerot, agent de la citoyenne Bourbon, par laquelle il • demande la levée des fcellés appolés fur fes papiers , charge les . deux conjmiflaires qui ont levé les fcelJés chez le citoyen LouisPhilippe Egalité , de procéder à la levée des fcellés ches Ta ci* , toyeone Bourbon Guyomard. Je demande qu'on envole chercher îe rapporteur dt la conftiiution, afin que nous puiflions enCuite aborder enhu le rapport fur nos collègues j je le demande pour la tranquillité d« . la république : îe ne veux pas qu'on déchire le fein de ma patrie» Des pétitionnaires font admis à la bsrre. Vorateur. Citoyens rcprélentans , nous fommes chargés par les Satriotes opprimés de Touloufe de venir vous dénoncer les crimes ont viennent de fé* fouiller les autorités conftituées de cette ville* Le mal eft à Ion comhlc. Nous venons vous dénoncer une contre- . révolution ouverte. D'abord c'étoit

un problème que la republique du Midi ; ce n'en eft plus un aujourd'hui ; les autorités ccndituées vouloicnt pas rcconnoître | eh bien 1 c'eft ce même homme que les autorités condituées ont déclaré prendre fous leur proteAîon. , Au moment où je parle, les agens ou les membres de ces attt«>rités conftituées font répandus dans les autres départemens méridionaux, pour ferrer cette fédération préparée depuis long-temps. Les dépaitemcos du Midi font à la veille de voir entter lur leur by GoOgl

The text on this page is estimated to be only 23.15% accurate

territoîre îes Efpagnols , dont ils font malheureufement ttép TOl^ fins. Je demande que la convention veuille bien entendre le rap* 'Mrt Baudot, commiilaire national, doit vous faire; c*eft C%» nû dt la fé«AC' où la coofoiration a éclaté. Lat pétitionnaires font admis aux honneurs de la féancé, Bnîot, Les maux font grands i Touloufe, mais la remède .eft fimple. Ici Baudot firit léAure én procèt-Tetbsf d'à ta fi!ance du o 8e du lo juin , des autorités conflituées de Touloufe , contenant (es faira déjà dénoncés , 8c dont il réfulte que la fédération dont il s'agit avoitpour but de former entre les départemens méridionaux une coaIiti>n contre Paiîf le la nontagpie de la convention , que code a été amené en triomphe à cette féance, qu'on y m crié fiW Vicnie , au diable h montagne, Bûttdot eontiuue. Je propofe de mander à la barre les membres des autorités conftituées rebelles , d'ordonner à la commune de Touloufe d'enjoindre la earde feldée de cette ville , qui opprime les citoyens , d'aller aux frontières. Je dema.nde , enfin , que le département foit improuvé pour avoir méconnu U repréfentation nationale. rialef. La fltuation aAuelle des départemens du Mitf mM» toute votre attention. Touloufe en a toujours été le point central. Cette ville a rendu de grands fcrvices à la libcité j elle a été un fanal qui a éclairé tomes les parties méridionales , y a entretenu le nu facré de la liberté. Les chofes ont changé ; les pa« trtotes, dans cette grande rité, font profcrits ou chargés de fers. Ne vous endormez pas, citoyens; envoyez des décrets févcres , car le peuple ei^ bon , il eft au niveau de U révolution i arrachea le nulque aux perfides qui le trempent , 8e fes hras font am^ peur ta Bberté. Une garde fo!dée exîfte dans Touloufe ; cinq mille hommes y font aux ordres de l'aridocratie. Je demande qu'elle aille aux frontières ; je demande la deftitution de Louvet , directeur des monnoies ; la trzduétion 4 la barre des admMftrateurfl du départfMit & du maire de Toi loul'e. * Les propofitions tic Chnbot font décrétées. Ducos, Un des députés détenus , Ver^niaud , a écrit ce matin «ne lettre , dans laquelle il réclame la iuftice de la convention ' nationale , contre le décret qui le conftitue au fecret, avant qu'un rapport ait été entendu fur Ion affaire. (Des murmures s'é'èvent. } Citoyens , je ne m'adrelfe oas à vos pallions , je ne reclame q^e votre iuftice. Un rapport uott être fait , la paix de la réptt Ûiuut tient à ce qu'il le foit prommement ; mais il eft contre toutes \tê formes , contre toutet les règles de juftice , de décréter que des hommes qui font reftés chez eux en état d'arreftation ,

contre lefquetf il n^y a aucun afte d'accufation , aucune inculpation , feront mis au fecret. U feroit beaucoup p'us |ufte de les décréter d^aceo* fation. (Dfî murmures s'élèvent.) Citoyen , je remy^Vu un rôle honorable. (L'ne voix à gauche, I>e complice. D*autw yofX« I

The text on this page is estimated to be only 17.52% accurate

(6,2) , ^ Simon. Dms le même moment , une pitrouille contre • rcTolu* . tionnaire s'ed prëfentée au domicile de Genfonnë pour l'enlever. , On dcmanfle l'ordre du jour. — Duces infifte pour avoir la raie. --— T.a convention |pa(fc à l'ordre du jour. Lei tribunts t«tentillent d'applaudilVemens. Saint-André f au nom du comité dé faUt cul lu, La fituation det départemens du Midi mérite toute votie (otlicttude. Votre comité l'eft occupé de celle du déoartement des Bor.ches-du-Rhônc ; il propofe d'envoyer dans ce département Bazirc & Révère , commiftaires , avec pouvoirs de prendre toutes les mei'ures de sûreté gé* jiérale 8c de Talut public. La féconde difpofition du projet conûlle à entendre un rapport du comité de divifion , l'ur l'etablillcment à Avi^^ron d'une adminiftratîon de département, & de la divifioadu territoire en diilrict« , fou» le nom de départeneot de Vaucluie, I*e projet de décret cft adopté. Amar, au nom du comité de siWeté gJnJra/e. Périon eft parti , . trompant la configne ^ l'ordre

The text on this page is estimated to be only 14.53% accurate

( ) 'laiO* Ltt pveiivcty OD» n'en^avom pas bef. in, m«!S oirme nous -doit juAice , & elle •oattla^f^ci. J9 rltrafie ^loateà tes fignaturet que j ai appoCéet comme fecrétaire de le eomtMM d'£vMuxd'toaft les avfèiés coft* tSMres à la loi. ' ■ ' be:itfciidcnf' répond au'pétitionnairei fie renvoie U pétition au . mii« ét (ipieé piiUic. . .lu . .t. t . . : . Un Iccrétaitt dpiuie leélure de U pièce fuiv^nte : Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.21% accurate

f «54) Le ginirdl Cufiiêt'âU fdfiâxnt At U convtmiûM mâtittub, D^JSfx, U juin. Citovcn prcfident, je lis '• no pu tncorc apper^u da kur plan \ ik fo font diviféa lot rolat : les uns k font enfui ponr alkc prêcher la guerre ciVîln dans les départemens, & ils ont dit aux autres : écrivez des lettres. & elles feront inférées dans les journaux , 6c exciteront la pitié des départemens qui ae font pas infiruiu de tous leurs crimes, ictaront k dkifioo dans k convention, 6c Pefnpècheront de s'occuper de travaux importans. Je demant^e que nous ne les fécondions plus nous-mêmes, & que toutes leurs lettres foient renvoyées , fan& être lues , au comité de falut public. (On applaudit.) • > Lt préfiient. J'annonce qu'il y a encore des leUtaa à Ura» On demande le renvoi au comité de falut public. Legendrt» H y a un décret qui renvoie au comité de Cakt public totttea las lettres des dépntét détamn. la demandr qifM ipnmin à. ce comité tout ce qui aura rapport à eux. La propofition de Legendre eft mife aux voix. Après deux épreuves €ucceflîveroent douteuses, le préâdeot proji^Ace qu'elle eit adoptée. — Pat féckmatkni t'ékYcntt Ui Mnbif» df k irotot Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 18.26% accurate

npptlltnt Is thiwidt Mt ptr mx ë« l^pptf BMrfaal llir te 4i* cret de détention. . • • • • La convention pafTe à l'ordre du jour. Sëmg" André, Vous avez rendu, citoyens, un décret qui détruit VyéfjÊSHé d«f ^rtagtt du» tes fucctlnonf tn ' Viput dtriéte ; mite i cette lot utile n'eft encore confacréc qu'en principe, auquel vous n'avet pas donné de développemcns. 11 s'élève des conteftationi auzouefles vous devez mettre ân. On élude l'eCprit de cette lot . btettaiteoté dtt ^èrft orguellteuk le mjoites difpofeat d« leurs biens contre votre intention , par le moyen de fidei-commis remit * entre des maïp.s étrangères. Il faut arrêter un défordre aufli affli|eaac« Je demande que fous trois jours votre comité de légiila^ notf teittcm dt vouf fairt on nflpott fur te nodc d'exécudon du décret qui détruit llMëgftlité dc« paittges. OuwIUr. Je demande que fous^ un mois votft ÔMBilé d« légUte» tioo vous préfente i'oreaniCation du code civil, ict propofitteot de Saiii|«Aiidfé 6c dê Chatli^ tontjddcrétdtf. • Des admlniflnteiitt du dépaiteiMiit d'Eftr» 6c «Loir» IbnC ad«te ' i la barre. "L'un d*€ux» Citoyens rcpréfentans , vous voyez les adminiftra^ tMR d'un département en dançer, qui viennent dépofer dans vetî» * fein leurs inquîdtadtt 6c tours)ttftas alirmet. II n'y a pas long-temps qu'on vous a annoncé qu'Angers étoit tombé au pouvoir des reoelles fans coup férir ; dès ce moment il te répandit le bruit que les rebelles ne quitteroient pas les bords > de te Loire v nuis ces bruits ônt été déflientit par le fait ; & dans le moment , c'eft-à-dire avant-Mer au foir , la Flèche cft aufli . tombée dans leurs mains, fans Coup férir. Peut-être en ce moneot la ville du Mans eft aufli en leur pouvoir. Que les législateurs de te VraAce» ou do ssotes «no paitte d'entre eux , lèves t l'étcndard'ti4color » 6c fortent de cette ville , entourés de quarante > aille patriotes déterminés à vaincre , 8c précédé de la flatue de !a > Ubeni; que dans leur courte rapide ils entraînent à la defenie M^osume ttMis 'Iis tdpeiblicaiQS » ic que les rebelles oerHout rc» Eouiïés 6c .«nésatb « ne ttowreac leor telut ^e dins les flots do > i mer. On décsète le renvoi de la pétition au comité de faluc public. Um muttt mmên ét U' Hfutâtiam dct êàÊÙmfiâÈMiiin fEafê & » Loire. Le citoyen Rtebtrd vtent do dire qaTU ne croyok pes me te flèche fût pris. Nous ne fommes pas venus, tremblant nous-mêmes, t Caire partager nos craintes à la convention nationale ; nous veaons avec cette nouvelle , maibeureufement trop certaine } elle : nous efl confirmée par une lettre de te Ferté-Bemsrd. On vi nous renvoyer au comité; n«us allons y parottre }

msis nous deman* * éons flue le rjpj)a't foit fait féance tenante.' Talhtn, Parmi les f-its qui vous pat été annoncés , pUifieurs fe trouvent vrais ; mais je crois que des adminiftrateurs , auxquels cependant je rends la juftic»» due à leur patrioîifiT^e , d i\ei.i fe reprocher d'être vcmus , ré^^antlaiit l'iL-rme , laîre crcirc qje nos »oy?nî de défcnfe ionl entièrement nuls. Us r.aicient pc.it -ctre nieux fait de s'adreflfer au comité de telut public. (Desuiurmures s'élèvent dans la pa tic droite.) Le d^par emcni d'Larc &. Lcirc a "dîs droits k t3i:t* votr^ foHicitjdc; mais il faut que les rcbe'les r.c foiei.i pas ii^druit. de toutes ves^pofitiofls 9 6c cependtnt ils te font comme vous-mêmes, le

The text on this page is estimated to be only 17.12% accurate

0 (656) ^ande 1< rentot au comité Àm faltie pMe te 4tifeNMt ollfbr« Tttions des pétitionnnires, , • Le renvoi eft décrété. Lakanal, au nom du comité d'inûruAion publiaue » fait; un rap* Sort & préCente un profct do décrtt contenam lo noAo do la le* ération du lo août. La convention oadoiiale décrite l'iiiipre&oo f/L rofouroomoat à jeudi prochain. Un momWo, an non du coHÛté do dinfion, prdfcnto le projet 4'oifBnifation d'an nouveau département, dont ATignon «A lo choC* lieu , fous le nom de département de Vaiiclufe. X< . • • J'obCerve ^u'on ne peut former i.«y.c , ! oi s pLijtvf c o ce que \s iicin pl.i t T,' re co qu'-i .'c>':f: s io«.t pa« (n>; iv>ys:^ à opérer la c'imiitutâJa du prix ilesr dji>* (I)«fs mir»>"..r«$ s lèvent.) l. 4ic! et 'c hjt » des pto'Juiiions de U terre» iinnn ' ..... . do L/iyiii^cG by Google

The text on this page is estimated to be only 19.03% accurate

l f «57 J » portée k peuple «I Uftfyo'ir pour VpW^ 4t ft jettr dêsê 1rs bras du ricfpotifmc ? Jufqu'à quand foiiffrirez-vous que cet ri» ch?s égoidsTs boivent dans des coupes dordcs Ic fang du ptupla? (À'iouveaux murmures.) Vous avez à craindre qu'on ne vont aceiift d'avoir difcrtfditd !• papier-monnoie , 8ç d'avoir ainfi préparé la banqueroute • (Les plus vioiens marmurei éclatent dans toutes les parties de U lallc.) ^ Comment voulefvous que ceux oui n'ont que 600 lirres de sente puiaent fubiifter, fi vous n'arritec l'agiotage par un décret corftin.tionnci qui ne foit pas fwjct aux caprices des lëgillatcurs ^ (Nouveaux murjni.res.) Il eft polHble que nous n'ayons la paix 2ue dan$ vingt aus. (Les murmures augmentent.) Les dépenfef normes de la guerre. . . • (L'extréarité gauche fe umlèvelc éclait en murmures.) ' L*

The text on this page is estimated to be only 25.18% accurate

4 (4S») Iba rtTpeA , 8c de fa fvnmîflîon a la loi. (On applaudit.) Lcp,niri. Je tais la même dc.ljration , au nom ou club des cor* delicrs, je demande que l'orateur fanatique loit chaùc (ie la lltrrc, 6i'au'oii pâlie à l'ordre du jour, Chariùr» Je demande qu'il foitmis ea dtat d'arredation. La convei.tiun f'écrctc que l'orateur fe retirera de fa barre. Des députés de divcrks communes du dcuartement de l'iUire» ^ proteftent contre les arrêtés pris par leurs aointniftratcurs. Lmitt. Vous voyec que la lumière coaunence à fe répandre dans ce départemc:it , vous devez porter un coup vigoureux ; je demande que fi , dans quatre jours, les adminillrateurs de l'Lute ' ne font pas foumi« a la loi , ils fuient par U fait décrétés d'acçu* lation. La propontion e(l décrétée. Une adreiie de la ville d'Orange protefle contre tous les a£les dmanés de la viile de Marteiiic , 6: jure Udé'.ité a l'unité du la république. La convention décrète la onention honorable. La convenûon accorde un fecours ptovifoirc de cinq cents liv. à un officier du quatorzième régiment, qui a perdu une jambe a la bataille de Jemmappe. f DroMU» Des hommes qui nous ont Couvent juré qu'ils moiirrolcnt à leur poAe, viennent de prouver quelle toi l'on doit ajouter à leurs fermcns. Vergniaud a tenté de corrom;>re fon gendarme en * lui od ant cent cinquante livres. Ce eendarme a rcfulé toutes les •fiîes de Vcraniaud \ celut-cî a*a pu défefpéré ; ce foir il a enivré l'es gardes, Qfr^ profité du moment où ils avoient perdu la raifo.i. l>Our s^échapper. Je demande que ceux qui n'ont pas encore violé • la loi foient enfermés à l'abbaye. (On applaudit.) RobJpUm, Il me femble que nous nous occupons beaucoup trop de CCS individus. Je fais bien qu'ils veudroicnt que* la répu* ^ blique ne pensât qu'à eux fculs; mais la rcpub'.i(]v:e ne s'occupa aue de la liberté. Faites des loix populaires , poic^ le^ baies de Iinftru£lion, régénérez l'efprit public, épurez les mœurs, ii vous ■a boulet pas perpétuer la crife de la révolution. On VOUeroit vous occuper d'un procès pendant au tribunal de la nation, tandis q

The text on this page is estimated to be only 15.22% accurate

(659) faut emn^cl'^r qu*î!s nVillent dsns b Vendée ak!«r les rebellés » wu dans ics r.cpartemcns y fecouer les torches de la guerre civile* Je àrmanée que vous éeciitïet que tous ceux qui (e font Coiii^ trçKS ;.u di on ne ne peut oas faire un rapport iur ceux qui (e font hrziés , qu'on le Itfle du notas fur ceux, qui loat left^. Saint- An Ar:. Le comité de falut pvii>lic sVft occupé du rapport qu'on folltcice. Il a nommé un rapporteur qui travaille jour ÔC «uk« a6fi de préfenftr an rapport «ligne de voas & de U oatîony C'eft ici un grand procès. J'appuie les proportions de RobeC» pierre. BouJJîon, On m'a affnré cjue le travail du rapporteur Saint>Juft ëtoitpréc. Je demande l'ordre du jour fur le rapport du décret demandé par' Robeipierre. La convention ne paflTc pas à l'ordre du jour , rapporte le décret , ôc adopte les n trcs proportions de Kobefpicrre. i Scanct du mac^Lili zû juin, Goiluin préfente à la convention les edreffes d'adhéfion de plufieurs conminoes de la république. Les citoyens d'Orléans envoient une nouve^e adsefle d'ed* héiion. La convention décrète !a mention honorable. Des députés eMaaordiaaires du département de rTonne fe pré* fmtent à U convention, /pfè< nvoir adhéré à tous les décrets rendus depuis le n-sai , & félLcité l.\ convention d'avoir achevé la conAitutiou , ils annoncent qne la gelée a ravagé leor tetritoke , 6e e dévoré les Itrois quarts de la récolte : ils téclamcnt un feceurs de 6oo,oco livret {)our rou*n

The text on this page is estimated to be only 15.78% accurate

IWÊhWltnpfin , ginM m tkif, êu minifit U tt pum* Cm , M 11 tft trèt*iifé de faire un nouveau théltre de h guerre, plus tîfé encore de maintenir la jvilx. (^îii2 le comité tîc falut public fade rapporter les décrets tendus contre les adminiTtrateu^s , 6c ceux de lenr égarement, !• livrer ^^nt bientôt au glaive de la loi. • Gourhun. Jobferve que Wimpfen a cefTé d'être général des trou* fÊS républicaines , pour commander celles de MM. Buzot , Barba* roux, Gorfas & Larivière. Jw^ez quelles étoicnt les intentions de ees hommes qui ne parloient ici que de vertus ! (^)u'on ju^e fi la vontagne n'avoit pas raifon de les appcllcr confpu-atCMrs , écTiPa-* aveit eit-toft de les accufer ! Li çaaveoiieA fomf U dtfcsftoag U ad^pM le fiejet préfiuit« ui^ùucù by Google

The text on this page is estimated to be only 14.48% accurate

par Barrère : cUe renvoie lu cemité Uhit public ctlles éé Durci. ^ TalHen Ce LecArptntier afoutent divers faits auxquels patoiScoV li^e toute cette intrigue. Le renvoi dur tout devant le comité ét Bumre, Votre comité vous préfcntcr^i , dans deux jours, l'état de la république depuis le 31 mai. Vous y reconnwtres airec siié l'efprit ^cs admini{lr;»teurs 6c des adminillrés» Guyomcrd, Le meilleur moyen d'éviter la j;nerre civile, c*eft de 6xsr le jour où l'on entendra le rapport coutre les roenibree mis en état d'arreftation. ^ , Saint- And ê. J'ai déjà annoncé que le comité s*en dccupoit« Je 4«f n-cnt'.e l'ord e dtj jour. Guyomû.rd, J'ai ac^^uitté ce qu'exigeoit ma confcîcnce : on n'aoEft rien i me reprocher. * * ÛNithon,]n cn^cid un r.Tpprjrl fur rinflriiclion pviMiqne ; elttf en ordcane 1 iinpreiàon , 6c ajourne la difcuiliuii lue cet objet À lundi. Le rapportcir du comité des fecours publics , préfente un pro* Jet d'organifacion dans cette partie. Là difeuHion eft ajournée à demain. Des membres du comité de falut public du département de Pet^ font idmiî k I.1 barri-. i's dcmindcrt q e ks d(?pul^s qviî fe font fouftraîts par la faite aux liens du décret d'arrcflation , foicnt déclares hors de U loi« lu réclament en outre des loix contre les accapareurs « & la taxa* tîftn de toutes tes dcr.r.rn du comité di falut vithlic. Une grande confpira-» tion ixô'w. ourdie contre la liberté publique , vous avez frappé les corfpir.^teurs. Vous au iet trop de coupables à punir fi vous em« p!o; c/. des moyrns de rigueur ; vous devez éclairer fil non txv^ p?/. \ otre conMtc de fulut public VOUS foumet le projet fiûvaot c'adreftc aux I raaçais. Li^dcc , a la fuite du projet d'adrcflTe aux Français, înftrufUvé des événcmers des 31 m.ii 1*'.' 6c i juin , préfente un projet dedé* Cret doi.t voici !e$ dirpcfitioiis : Les :'dminif:'-ntcurs , ma^itlratîdu peuple & fonctionnaires publics qx'.i ont lipné des arrêtés tcndans à armer 1 s ciroyciis contre unft partie de la république , qui ont intercepté la correfpondance da Î;«uvrr:-.ement , ou ceflTé d'en entretenir avec lui, font te; us de e rétrsf^t-r dans les vingt - quatre heure; Ce la réception du {►rcienr décret , dc de notifier leur rétr.i£^ation au comité de faut public , fous peine d'être décistés traîtres à la patrie. — Les citoyens raffembtéis en armes fe répareront au flUOment de la récep* lion du dé.r t. Ceux qui ne fe fépareront pas, font déclarés trw» ires k U pauie* LÀ ceavcntioa Te téferve de poiirfaivxe le^

The text on this page is estimated to be only 12.40% accurate

(66i) auteurs, fauteurs , ir.Rig. tcurs & «')dh'tant des denrées, & la malveiUcnce oe l'ariftocratie ; cilcr a ici r s M^ens noipl>rc\ix , te's fjue dps homme: rcvcpiis de la Vciuk'c , n i II- cherchent qu'a cxcittr du mouvement \ tels rs , v \ fourmillent dans les hCtcîs garnis, qui crient contre la r.\'o:utiun da)i mat : Ton but eft d'empêcher l'acceptation de la il faut que Î.1 convention chr.r^e les corps adminiflratits d falut public. Dent^eL Une loi défend la vente de l'argent : eh bien î t'.le n'eft pas relpei^éc. Hic- foir , à la r ie Vivicnne , *;*ri vu des particu"Tiers acheter jufqu'à cent livres en alîijnats un louis d'or. Je demande que le miniftre de rintérieur loît teuu de rendre compte de l'exécution " i (V'cret. Le f . . . C'cU la réunion des agioteurs à la bourfe qui caufe cette hauùc extraordinaire. Dcpiiis que nous n'avons plus de relations commerciales avec l'étranger , la bourfe cft tnntite. Je dem-TuV r,.;'r le foit fermée. Thi.ri. T, l'cut-ctre y auroit-iî quelqu'lnconvénient à fermer dcfinitjvemcnt l.» bourfe; mais je demande qu'elle le foit prov»;o'reincnt, & qt-.'on cliar^c le comité de commerce lure ufl rapport àcetét;ard. p-ropoTition ('o Tluiriot f il fk'crv'v'c. U;k-i'éiuui.ti.Mi des blancbiflc .fc» «le l\.r'.'". prûfeîrf tir;? péîiricn contré la chetté des deniccs ncceri

The text on this page is estimated to be only 15.50% accurate

(y iiegenén» rnupn fait à annoncer à U convention qui l'éclvurcra^ jbtt les osnoeu^r

The text on this page is estimated to be only 13.73% accurate

0 faut înr.niÎM .Icf dlpattcmens » afin f^om n^égtrè pas \mit ^ %pinion fur les mouvemens qui viennent aavoir lion dans Paris ? * ii faut leur dire qu'un petit nombre d'hommes ont été é^aré:> , tiL m» bitntftt abîurantieur ttreur , Us ont îuré a'ôbâtiance » li toi. Jt demande donc l'imprcsflioii au bulletin du rapport du miniîlrc de, l'intérieur. Je demande en outre que les auforite> confiiti écs soic-nt ^ nouveau chargées de maimcnir le rcljjctt ces prop ictéi , rcf-t Elit fans lequel la fociété n'exifte point, qu'elles remontent à la^ urct de. ces troubles t ^ trouver les auteurs & les faire Ceanôîfe. Btntabo/e. Un fait grave vous cft dénoncé par le rajjport du' niniilre .de l'intérieur. On a cherché «i t«iire ioitir de Paris les fubfi(Uilcés nécefiaires an peuple. Je demaiide cjue ceux qij ont^ été altei méch.ms pour faire vue parcil'c afiioii (oient regar-' 'dés comme con pirateurs ,

The text on this page is estimated to be only 7.98% accurate

é^z\ de la Convention NarionaI«. RÉVOLUTIONS DE P i R 1 S , DÉDIÉES A LA NATION. AN S£CONO Ut A K Ë 1> U B L i U£. 8£IZI£M£ THiM£âTa£^' Av«c gravure! et cart » Uet défArtemeo». Les grands ne nous paroitttnt ffUiéM parce que nous . omme. « f(enuu)i. • •••••• Lftvoo»' nous • € AV %9 9V1I.LET 179|2 Ce quU féii- fai'€ du cÂattau dt yvfailUsi N d^rrçt qui , c!?}a "at* c!e loin , condamne les . m ;oni royaVs , cfiâteaux , fiefs, &c. a être d'imis,^ & *.€ décr .'t q l'ort n'auroit pas dû attendre n*4 pas eu foîi pl.'n & -r't T rff î. Dins les villes les p'us répub'icatnes de iVmpire , Pari- , V rl^iHes , Sa'nt G'trfliaîn , Ôtc. on l'oufFre encor.* q le les malles co ofla'es des palais de nos anc cn^ t/r ns iriiultent au b*rce a de I I libe t^. Il ne Jevro t pas re^er pierre fur pierre du donjon d;î V'nc. nn?s , n lu château inouriit Lou s Xlli , oîi H'qi't Louis XIV , encore moins d» c p.J.i'i de> Tj Une* fou'lic^ pir les dernière* in:r g les d'une cour infime « tè o n df la plus â he & de Im tus crim' telc traHToi dont fe foit jima savifé un roi» Bs rçp^entant d'une nàt o

The text on this page is estimated to be only 20.53% accurate

(666) îes pf efliîm ; Attit fi f^ta à-U bautenr 4e It réroliiâoii; Î[u'iis paroiflent ie complaise dans et nouVeau local de eurs iéanccf. Quantité de fiunilles font fans propriétés « TÎâimes'dc tous tes ûéaûx » on laifle debout des palids immenfes fur l'emplacement defquekle peuplé ians culotte^ ^' feioit conftruit des chaumières U pdleroh utilement lâ charrue. Le comité de falut public de la convention ,

The text on this page is estimated to be only 18.64% accurate

(667) K«ii ! point je ces cenfidérations mercantUes. Un peifp!e fortement pénétré de la haine des rois , fortement épris de la liberté ne calcule pas. Comme Hercule dai)i le palais du roi Augias , le peuple dans fa]Uvle iniignation y brife avec la malTuc , tout ce qui peut lui retracer quM fut jadis elclavc et qu'il fouffrit pendant trop long-te*ai un maitr • baffement cncenfé dai tous les talen> proiiitués. En 1617 ce Tupcrbe Verfaillcs cro i un village où î ffércns agriculteurs vivoient piifiblement Un Louis XiV par hifard , cnchaffant, s'anê e ui moment, une fan« taifie de roi lui pa;Ve par la téte. Qu'on chair>: ceita canaitle, je veux qu'on me faHe ici un château digne de moi. — Mais , Sire , l'emplacement eft m^rat , il faudra pour y loger honorablement la majefté , faire des dépcnlcs incroyables. — Je le veux, obéiflez , mon peuple paiera. N*e{l-ce pas aux fujets à loger leur maître comme il li^ plaît Ét pour fe montrer, pour ainfi dire, le rival diea , il aiouta : (not^^a bien ceci) de cette égtii'e « paroiflft ét SaSnt-JuUen » vous ea fereamon grand commun. Le récit exaâ de rorigîne du château de tTerfaîllet flévolte, de Ton héfiteroît à faire)u{|îce de ce gra nd fcandalel H faut que le véritable fouverain , que le peuple fana calottes^ dife à (on tour qu'elle dirparoijre.dedei(rusUterr9 cette demeure fi^Aueufe d*ttn faquin û long-temps fervi par des fots rampans^ à Tes pieds. Que ce palais de tpvm les crimes , que ces jardins voluptueux qui prêtèrent tank dt fois leur ombrage complaifant pour couvrir la turpir. tude d*ttne cour fans mœurs , difparoifTent enfin ôc red^ Tiennent ce qa*iK n'auroient jamais dû cefter ,d*étre :,dc| charn^f feront cultives par des hommes ég^u^ lUirca» irertneux & contens l Dangers du fédéralifmt, ' * NM WUûn fah notn fçrct. Telle eft la devife ^09 dit tis premiers jours de la révolution , dès le com nenco* tnent du règne de la conditution monarchique , la Francf entière , les quarante quatre mille municipalités avoient unanimement adoptée : dans un tems oii nous n'avions \ déjouer que les nobles &. bs prêtres du dedans , armés de leur feule intrigue, nous lentions la nécefGtc de nous ferrer les uns contre les autres , de ne former qu'un faifceail, Aujoird'hui que toute l'Europe eft debout & marche contre nous, pour écrafer également les patriotes & ceuy qui ne le font pas, pour oter à la France la force 6c]a prépondérance dont elle a toujours joui parmi let autres nations , & pour lui faire fubir le fort de la malhcu* v reufe Polo^c i auîouid'bui |^ue le» piètres font aiaiii A % Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 11.16% accurate

f 668) d*un pO'gnard fit d*une croix ; aujonrdfiuî qus Im Vendcc n étendu:? autour d'ci.e 'a g .r^i ène dont de eft în etU? ; a -jourd'hui que l'or Jc^ pail.ances cil le nœud do' toi tes les imr Jolies ; «.oimn-nt le ùtt i ^îonc q c nouf Wyons p I oublier notre d-v le chérie ? Coinincn: le faitil que Je grandes Villes cù I s p incipes devroiei.t régner pLis que par-tout a:llt'ur , 1 mhîe.it vou:» ir le lépaiec à: la ^rai' 'c t^m'"e r S m nés ttojs donc plus aveugut ÔC moins patrict s que d - te- p-» a*, a Lafayctre 6i d'un roi ? Avons no is o ibl e ce relpe^i^ rette ouciliante l^ns Lcrrt"S que noiis d von à la volonté î'uprcme de la n.it en entière? A von- rojs ou.ihé nos «ermeni ? Nojs aven* jjri d'être tous frères , de nous a m?r, oe nous confondre tous dans ua même lentimeni & dan» es iiens d'une mécne loi. QttC 4oit écnc devenus ces f^rniens prononcé» fpontanémeat i là fiicfe des cteux ? La république une & indivtiîble a ^é proclamée d^insU convention, le même en a retenti nvfli tô: d'un bout de la Franc, i '*autre. Pourquoi êtesirons donc fi d-ffércns de Tout-mêmes ? Français , qu'on ▼eut réputé du giron de la ir.ère commune , ne voyea» TOUS p. s qu'on tous trompe flc fur les caules fur it$ ^et>. On rh rche à en impo'er & votre bonne foi » m calomniaift Fart*^ «.t le repréfentant comme Tafite du -crime , comme !*épouvantaîl des loix 6c de la vertu. Pgi^r rén^ndre à ces imputations men'on)i,ères, il tufHt de rap* p 1 r les jottrnè» du)i mai de dj a jum, cù trois cent fluiJie hommes (ous les armes n'ont fait yerfer une fei|le]g)utte de fang. " U y a plus : quand même les journées dont nous par? lons-ne Ccroient po^nc fi nnpofant^s , quand même la ' cond'tutîon tero^t très-imparfaite , quanJ mêm? e^\i n'eeroit pas le plas grand m^lh'ur de la France fero t encor

The text on this page is estimated to be only 17.21% accurate

(€69) êc TOj^ons vers

The text on this page is estimated to be only 15.35% accurate

T^o T •tt It naiMa panrènt confondre les dipirteiiieiit 1^ l'i trf. Le tédcralifte veut donc rappeler parmi nous tout CCS maux de l'ancien régime , èi bien plus tortcment cn.ore , car fi pour une exception , pour une loi , pour une coutume de plus ou de moins , dont l'origine avoit dépendu du c.»price des leigncurs , lei Français avoient été fi t:ers , fi orgueil. eui & en mcme-tcmps li haineux , vifs €l légers coinme ils le font toujours , que leroii-ce s*ils fc tcdtralifoicnt , fi au lieu d'une fnnple coutume , il ê'a^iffoii d'une coi.lliiution créée par le peuple même dans chaauc république fcdéralilee , 6c fondée plus ou r.oins fur lc$ dioits de l'homme 6c les grands principes de la libcité? Combien p us mettioit-on d'importante à cet ouvrage ^ Combien plus deviendroit-on mépr Tant à l*^ tard de toute conflit ition qui ne feroit pat Ift fieime ^ » ialcufiesy les Querelle , les combats recommenceroîettt. Le congtès toriné de la réuaion des députés- de tontcftccs petites républtqiiés ^ piaaerott bien fur elles foutes, ma» si n'aufoit pas afe de force pour aftiter ces abus. SetAblabie au .tribunil des Amphi%oiis , il n'suroit qu*aii« ombre d'autorité fur toutes tes petites républiques qû feroieat fouveraines chacune à part. Un Philippe fiégeroît €n protecèeUr ou en chef, c*eft-à tfire, en maître de la «onfédératiott , on ilfaùdroit unftachondér» cfcft^à-.dire» tili roi ; 6i voiU où Ton veut nous mener. L'exemple du fiathouder répond Viâorteufemcnt à ceut qui slnugMieroient que la liberté nous a métamorphoféi nellemeot , et que nous a*auronsp4us à craindre les effets <3e ces antiques 6t méprifables pafTions^ qu'on ibnge d'a'llcurs que nous fommes loin d'avoir le flégme des Uol*ndois, ie calme des Anglo-Américains, regardons autour de nous, & rougiffOns de nôus-némes. Nous ne nous diviibns point pour des lob , des routumes , pour des conOitutions ; mais nous foouneii lur ie point de nous battre pour quelques individus. Mais ces div^t les cc-nftitufions , elles marnes, ne fauroîent fubfiiUr l' n .-t-^mps. Les Français rcilemblent aux Grecs , ' la liberté développera leurs talens 6l leur énergie ; mais e le ne les en-pêchera pas d'Itre légers 6c in^onf» tans. Sî comme les Grtcs , ils font divifé;» en petites parties du p uple 6c de rerriro re , à chaque inl^ant ils changeront leurs lois au ^ré des intrigans. Qu'on ne s'y trompe pas , ce tont (es intrigans qui vonciroient parmi nous composer p'afi urs états d'un feul SM y avoit dans la France vi gt r'p.ib'iques , il y aufolt bien p'us belle chance pour luuj qui fpéCttleiu 1U£ les places » de qui

The text on this page is estimated to be only 21.13% accurate

(«71) Tealent sVnnchîr du bien de la nation. H y auro!t vingt afliemblées iégiilatives à la fois, qui toutes moins nombreufes^ fans contredit , que rafTemblée nationale actuelle , ouvriroient une carrière bien plus ailée aux fpéculattons , à l'agîotaee & à la friponnerie. Il y a roit vingt cailFet nacionalfs , où il feroit bien plus facile aux déprédateurs de plong r la main que dans une leuie; les rouages étant bien plus multipliés , le^ meneurs pourroient place à leur gré leurs créatures , le peuple paiero.t le furplus de ces places ; 6c sM fe plaint aujoud'hui du poids des impôts, il crieroit bien plus fort lorfqu*il lui faudroit entrete« nir yin 4foît dire ckaqae année que plnfienrs républiques aorment diangé leur gouremement. Cette Terfalîté fut Tappanage des répnbliqaes Grecques , auxquelles noos ne faiirioot liop nous comparer , tant nous avons de rapport avec cet penples ; & qu'on n'opiiore point l'exemple de Ltcédé» Bone , les Spartiates aTOtcnt forcé le nature pour y ren-. trer ; ib aToient , «Uns nn temps où leur fociété étoie neuve encore, adopté des lois anxauetles nous ne pourijons jamais nous loumettre ; ou u quelque république ^ formée des débris de la nôtre , s'en compofoit de lémblables , elle feroit extrêmement dangereufe pour U liberté de Tes co-alliées. En effet , nous avons déjà vu qu'elle feroit Timpaif» fance du congrès général , & combien les diverfes républiques feroient portées à fe jaloufer. Très-vo'fmes les unes des autres , & la n iture n'ayant placé aucune barrière à i*abri defquelles on pût fe mettre à la moindre infulte vraie ou l'uppofée, il feroit bien facile d'entrer chez ion voifm , 6c celle dont la conHitution feroit meilleure que les autres , auroit un grand avantage & finiroit par les fubjuguer, car l'ambition s'en mêleroit bientôt. Des républiques rivales s'éièveroient & obligeroient enfin à fe ranger autour d'elles toutes celles qui n'auroient pas les mêmes avantages. Ce feroit tantôt Thèbes , tantôt Athènes, tantôt Lacédémone qui domtneroient. Certes ^ las pmflîmoes étrangères^ auroient plus beau jeu quaujouf dfbtti à femer de toutes parts la dttifion ; tout feroit narfaitement organift pour en receroir les fimeftes germes ; MNiTeAt mêmt les puiffances étrangères In'auroient pae MM d« a^en mêler* Cbex Ici fépaUiq^ fnt aument Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.11% accurate

l «7* J de grands fuccès à efpérer dans la guerre » les ambit'eiHC rexcircro ent pour en profiter, pour devenir les mai: es de L république conquile. Une autre Sparte iroit établir trente tyram dans une nouvelle Athènes. N'eii-ce pas déjà ce que Ton a întention de ^îre anjonrd^huT. Mais pourquoi , dira-t-on , toujottit nous citer Athèoeè tf. la Grèce } N'avMis-nout pas auprès de nous des républiques iédétattres chez ces niddheurt ne font point arrivis. Ces exemples de notre tenim en difent plus que ceux qtt*oa ra chercher à deux mille ans d'ici » les Pro* Yincei^Umes , la C»ni(édération HeUétique^ les EratsVhts fubiifteAt. Qui nous empêche de fuoMer de même ^ Nous avons déjà die : pourquoi aller chei tes Greca puifer ces çomparaifons ^ Ce ne font point la fin.ultaaéité des tems qu'il £auc envîfager » miti^ i'idtiiticé du climat , des caraélères , des circoniiance». Le rapport entre BOUS & les Grecs eft irappant ; comme nous, tis avoitot pa(ré de la monarchie à la république, avec cette dit* térence que la Grèce étoit diviiée en plufieurs royaumes, & que la France n*en formoit qu'un ; avec certe d ffé» rence encore, que tous les pays rv*avoient p.is lecoué le joug en même tems , ce qui fenibloit les rendre pl.is propres au fédéra îiîme. Du r.He le cl nut étoit prefque entièrement fembi^ie au QÔue« & ie carauère du peuple étoit le même. Quant aux républ-ques fédératîves nos contemporaines , les circonftances de leur ctabliflejncnt , leur poûtion géographique, & par conféquent le caractère de leurs habitans , ne peuvent être comparés à nous. C',c fut Guillaume de N (Tau qui , après avoir conauis à la liberté les lept provinces, leur donna la conuitution batave. Ces piovinces étoicnt déjà léparées fous les Espagnols mêmes ; car les Efpagnols avoirnt bien été forcée de recomicitre les limites de la nature. Des bras de mer , des lacs , des canaux parugoient ces différeas pays , & dans les crues d'eau fubices, dans les gelées, ne leur permetioient pas d'avoir toujours entr^elles une communication prompte & facile. Un centre de gouvernement placé au «mutes de chacune , leur étoit ibrt utile , & comme il n'y avotc «ue fept provinces • le petit nombre de ces états confédérés y & ie caraÔèfe fioid des HoUandois, fiûfoient «ont eraindre Tmibbilité du gouvernement. Mais GuUlauoie j Biofond polit qjc 9 en feignant de travailler pour le jbonheur des Provinces-Unies , étoît hienaife de travailler pour Ton propre compte Bl pour ragrandiffement de fa natfon.

Il prévoyoit ce que nous voyons aujourd'hui s qpie le iU|hott|lcr deviead{9i^ iq toit Si b itpuhlique ' ' * »*«vei| ui^ùucù by Google

The text on this page is estimated to be only 13.10% accurate

(«73) B'avoit pas été fédcrative , fi fei forces , au Keu d*ètiie cUfTées en Tept parties , s*écoieni réunies en ua feul tout , ^ 6c n*avoic prélcnté januit qu'un Çtvi corpi êL qu*un i^ul mouuTement , jamais oo n eut M foKé powr donner de Fiiaité au gouveroeoicnt , J'açcofdcr tant ik pe«v«ilt à on (èiil €Jie£ Let chaînes de montagnes fépaMt It Siiiiê dTafret ÎH 'TOifios , & forment en meme>tmps In ftpmtîon de oheqift canton en particulier ; ces montagnes couvntme de netge & de elace une grande partie de l'année , rendent alofs très-dtmcile la communication d*ttn canton à i*autre. Cette f oittion ainfi ifolée néceilitoit une forte d'ifolemcnt dans adminiftrction , 6i l'adminidration lient de fi près atfx formes conftituâonnelles , en cft tellement la dépendanee & l'appui 9 qu'une adminiOration particulière amène ou fuppofe une conftitution partlcuî ère ; c'elt ce qui eft arrivé aux treize cantons , & cette létlcrarion a produit d'abord un trcs-niauva.s ctT.'t pour un (i'entre eux qui a eu & ,qui a encore une eipècc de ro: lou^ le nom d'èvêque. Bâl« n*a pu réfiller fcul aux intrigues 6: aux eftcrrs de celui qui é:o':t armée de la puin.uicc lp;ritiiel!e , 6c quoiqu'il a t appelle îouvciit les voiims à iun Iccours , jam.iis il n'a pu en avo;r d'ad^.! clhcaces , ni pour l'emix'ch'^r de réunir les deux puillances , m pour s'en débarruffjr. Ils fo..t toujours iuj.'ts parce que les autres cantons s'ima» ginent être plus forii» de la folblelTe d es cancons. Un autre effet bien fenfible de cette iédéracion , celui-là fur - tout , les a coofidérablement uSoibWs , e'eft que quelque temps après leur téunion p ils (ê font ^ pott# aiofi dire , divifés en deux partis. Des opinions reK« gieufes tout autre opinion bien man|née anraît pa entraîner les mêmesl fuites) des opinions reli^onlèt ont relâché les nœuds de Tuoion helvétique. Depuis l^intfo-> dnâion en SutlTe de la religion reformée , on y voit pt»« Heurs diètes , au lieu d'une feule cpit tenoic aupar»* ▼ant. 'Ce n'ed plus cette même unanimité , ce mémo concours de fentiment pour le bien de la patrie t depuis qu'une partie des cantons «ft reftée attachée an catholl* clfmc t tandb que l'autre a embrasé la réforme » Tamonr devoir fc détei miner tout entier pour un culte , & devoir N*". 209. Tomt B

The text on this page is estimated to be only 21.65% accurate

,(674) lois par an ; & chacune de ces diètet particulières fe «aflfemble toutes 6c tant de fois que chaque parti le juge néceffaire. Quoique tftils let cantons aient fe même iDtcrét y cette habitude de (e féparer atnfi a produit nécei^ . iiiirement un efprlt partculier. Les pullTances étrangère! ont bien fu en pro6ter , cUet calcnienc d'avance quelle opinion doivent avoir fur tel objet les cantons cathoiU ques f &L quelle opinion doivent avoir let cantons pro» t^ftans; c't(t ainfi que la Suifle a perdn la confidéracioii que fes mœurs & la fertilité de ion pays fembloient lut garantir. Ceft atnfi que les étrangers le font immifcés daiù fon gouvernement , & fi la nature ne l'avoir pas .entourée de barrières inexpugnables t 6c audi mu'tipliécs Î[ue (es cantons » elle ne tarderoit pas à éue réduite en ervitude. Si de la Suifle nous paHbns en Amérique, nous y verrons encore de*. mo:lts de lédcralifnie qui nVxiftent ^ point en France. L'Amérique lepti-ntrionale , pays nou.veau, a été peuplée par diverles nat:ons & par d vcrlcs religons; un grand i.u.i.bre d'hiomme^^ y a été conduit, par la cupidité , un grand noi- bre par le belo-n de fe fouftra re au deipot Ime poétique 6cTeltgieux. Ce> coîons cnt ti't des 1 ^ttéiéa à p.rc , lu vant la caufe qui les rcUiiiiloit. Ceu t\m ctoient originaires d'une même nation , ceux qui éto eni d*une même religion , fe reihcrchoicnt naturellement 6c feloient autant de colonies îfolées^ n'ayante fouvent d*autre lien entre elles que ce!ui qui les attachoit au)oug d'une métropole ambitieufe ; elles avoient donc un caractère particulier , 6c quoiqu'elles puflent fort bien s'entendre pour porter un grand coup pour opérer une révoljatioa générale , elles n'étotent point aiTez unies d'affert'.on pour ne plus former qu'une feule famille. Plufieurs générations , il eft vrai » s'étoient écoulées*, depuis le débarquement des premiers colons)ufqu*è l'infurreâion des Anglo Américains ; mais ces génératiom »'étoient tranfmis de proche en proche leur teinte primitive 6c leur caraâère originel. Outre cela l'efpace occupé par les treize republiques depuis la mer iufqu'aux montagnes qui les bordent à Toueil, efl ieuiement de foixantc iept lieues marines, tandis que fur la côte elles en occupent un de plus de quatre cent lleiîcs découpées par des golphes, des anles 6c molon , dt s avancements de terre , 6c n^cme pAT des détcrts. La communication intérieure dans un p^ys où la mer s'avance amfi dans les terres , dépend donc bc^'icnup du cnprc p dp

The text on this page is estimated to be only 21.01% accurate

{ 670 tmps fcul flou» apprendra quels maux peav^oi ré*\ ialcer pour les Ktocrtcttns , de cette coniidératton ; mais fi 1*00 peut lire dans l'avenir , on peut en prévenir quelques* uns. indépendamment de la diviûon du congrès en deu< chambres, ce qui n'eû pas due conféquence du fédéralilme , on peut craindre que ce congrès n'opère des ici/lions dans Us dinéfwnies républiques , félon que les décrets feront Î>lus ou moins approuvé 6c fanflionnés dans les treiz * léglf3tur:s , félon que les membres du fénjt ou de la chambre des reprélentans auro t plus ou moins d'amis dans les diffcrens état^. On peut craindre que le congrès , armé du. droit terrible de taire îa piix ou ta guerre , ne s'entend -un jour avec les puiffances étrangères, pour aflVrvir ou aiTo.blir la confédération. Tous les malheurs que nous avons dédétail és plus haut , en fuppofani la France fcdéralifée , les menacent fans ceiTe ; 6l fi l*on n'a pas encore vu des iatrigans s'élever parmi eux pour accaparer les places & le poinroir , c'eft que dans les provinces infurgentes il y avoit de Taîfance , mats peu de grandes richefles , & que f»ar cooféquent les moeurs n'étoient point cor. cm pues , que, amour du luxe , le defir de briller , n'y avoient point faits de grands progrès ; & c'eft là un avantage dont nous fom-. mes bien éloignés. ' En comp.iraot la France à tous ces pays, il eft tmpoflîblo* de ne pas Yo

The text on this page is estimated to be only 16.48% accurate

■ (676) é€i friîs dont toutfi 1e$ autres refT^ntent îc» effets ; dangereux , parce qu*il n'y a po-nt d'.i-^m niftriu'on géncralp. de pouvoirs concentriquos. Les rcpubl.qucs trontièrcs pourront taire chacune des depenles liuitiles des mclurcs contradictoires. Si ell^s ne paient pas feules , fi elles ne dirigent paf feules les opérations ^ il faut donc un pouvoir exccutit central qui adin^niftrera , qui commandera c^ans toutes les républiques : ce pouvoir les fera marcher à ion g é; on les verra toujou s récalcitran:es. Les républiques Icront donc toujours entre le dcrpotifme & l'anarchie. La France, originairement, a été habitée par une foule de peuplades (orties du nord &L du midi. Mais infenfibkiftmt elles fe fonc bien foiiânes 6c atnalgamées cnfeinblc. Les petites tîxes , les petits combats de provinces à pro« YÎnces , de villages à viUngt s , tenoient ^ de petites caufes, feuvent i de fimples détails d'adminîftrations. Dès que ce» pierres de fcandales ont été levées, que la difjperdon départemenule a efracé> toutes ces anciennes nm'.t6s , te peuple Aançats n*a plus connu que Ja liberté. Pendant trois ansen« tiers on n*a vu chez lui aucune trace de jalouite: les germes de difTcntions qu'on y a fe niées dernièrement ne tiennent po'nt à d'ancienn::s caufes ni à (on paraâère. S'ils ont un peu éclatés , c'eft précifément parce qu'ils tct^oient a« iédéralifme. Ces derniers mois prouvent aflez que ce que n'ont pu opérer en France tous les maux 'nféparables d'une grande , révolution , le fcdéraliTme l'ope eroit lur-î» - champ ; nous voulons parler de la guerre civiie ^ 6l de À'anéantiilemeot total de la focicté. Il eft vrai que pour opérer cette conréJéi.\t*on , pour donner à chaque province lédcrée une condltution particulière; on fcroit peut-être bien cjr.barrulTé , ce ne teroit pas comn^c en Suille, où i'uîiion des cantons ne s'étant opcrcj q;;e l.jcccriivem^nt , ch un d'eux en s'affranchilfant tîans un filele encore barb.ire , apportoit des iJces plus ou moins épurées fur la liberté. Ce n'éioit pas comme en Amérique o2i les diverfes pofTelTionsAng'ojfes n'ayant pas de rapport entre elles, n'ayoient pas toutes les mômes optmons. Les efprits en Francs font en gf&néral à la même hauteur de principes. Le climat, les produâlons y feot prefque les mêmes d\in bout à l'autre; quelle diverfité, cela produiront- il dans leurs diverfes coniHtutions , en lifant celle des Etats-Unis où nous voyons une foule dé chofa femblables , nous nous écrions , c'étoit bien la peine d*en £ûre treize pour dire fi fouvent la même choie. Nous ne verrions dans les différentes

conftitutions Françaifes que l'envie de fe divifer» & de ^irc le même tbeine de pluiieurs façons. Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 11.73% accurate

(6-7) Nous cfpcrons, & c*cîi lu le p-i:s ch?r , le pins arc^ent de no* voeux , que r.os frcres des tlépart^mcns conlu toront leurs cœurs tk leurs inicièrs bien ei^tindu>. Qu'il'* delcen dent en eux mêmes , 6c q /i's regardent autour cVcjx, i s n'avlferont à d'autre fcJér'niifmc (;u\i la tôJcr^tion du lo aour. Là, dan?, les plus douces étreintes , nouî oubi crons nos torts réciproques , & tournerons nos î.air.cs cor.tre les chtù révolutionnaires de U Vendée, &i ces phalar.i^es r.o:nbreufes d'ekiavcs loujcyés par les delpores qui tier.nent Cfpuis fi lon^-temps bloques Mayencc, Condé , V.>îenciennes , 6ic. Ne prc.o is Toreille qu'à nos compaîrtot**"» allégés, qui, du icin de ces viles en feu, nous crient: Compagnons d'aimes , cnfans d: la mcmc famille; eh l Tenex donc vite au l'ecours de vos frères aux aboit. SeioU îi pefible que tandis que rennemi foudroie les remparts de U troodère, brûle nos mai(bm, voudroit nous a{tJin3r9. ne pooyaot nous réduire ; jf^rott-it poUîble que nos coocî* toyens, nos frères s'occupent de quercUeidépartementales.! £b ! UiOêz-là ces petites tÎTalités ; juger vos traîtres , âc venez cJiailer l'ennemi d'autour de noxts ! £h quoi ! fans* nous, vous célébrerez la Utt du lo août! Nous ne pournons nous embraflcr dans un fi beau jour , & nous écri?r enfcruble : Vive U liberté , vive U république me & iaiiiviiibic I Calamités pmkUfÊUs. Depuis que juftlce a éié 6itte du dernier de nos df rpot?s U femîie que la nation irançaife, contente & fière rt*avoir c'j de réoïrgie une lois , ait cru que c'en étoit aflfet pour air^oir & an»ef)ter fur fes bafes la république n'^ff.inrç.* Depuis cette époqœ eUe s'eft montrée au-defibus d'elle* méoie 6t des cir^onflanccs , excepté aux frontières. Etonnés de notre popre ouvrage & de nos premiers fuccès , nous en fonr.nics reJics là; nos ennemis au contraire o.it cru en nombre 5: en forces ; fie les voilà qui mardi ?nt h grands pas vers le l;ur qu'ils (e propofoient. Que vouloicnt - ils? q-se veulent -lU ? fjire de notre révolution nationale la plus ^ande de tourt's les cahmifés publiques. Ofons en effet fonder l'abîme au bord duquel nons nous trouvons, bi dont l'on vouHroit nous diflimuler touts la o ondeur. Qurl tableau affligeant offre en ce moment U rance , en pro^e à prefque tous les fléau» 1 AfTurément U

The text on this page is estimated to be only 18.64% accurate

(678) cette obdination de nos voiii-is ne peut qu'être paCn^ère. Avec le tci^ipi, ils ouvriront les yeux lur la perverfité de leurs guider qui les mènenf lur nous , le fer >n: U flamme à la main. Avec le temps , nous parviendrons à nous Uire Mjii po.ir (fia, il faudroit rous entend:c nous-mcmc» auparavant; iic c'e(l ce que noas ne pouvons obtenir. Surtout depuis le cou^.mencement de cette année, le démon de la dttcorde a IbufRé fon é prit de vertige fur toute Téten* due de la république. Les jours de contufion , prédits par leîournal des Révolutions de Paris , font arrivés. Départe* mens contre départemens , frères contre frères, nous Toiià toutnant nos atmcs fur nous-mêmes , au Heu de réunir nos efforts contre l'ennemi commun, s'enrichifTant de nos pertes , & attendant fur la frontière &L fur nos côtes, comme des corbeaux voraces , Theure propice pour enlever nos dépouilles cjuand nous nous ferons vaincus de nos propres tnains , en ta prél'ence. Nous avons cru hâter le cours de la révolution, en impofant filence aux ariftocrates qui l'cntravoient par de Uux raifonnemens ou des fatyres indécentes. Il en eft arrivé toute autre chofe. Cette mefure nous a fait beaucoup de mal ; tant il eft vrai qu'on s'expofe à bien des calamités ,'pour peu qu*on s*écarte des principes de la juftice 6c de la rai Ion: Voyant leurs plumes brifces entre leurs mains , les ariftocratcs fe font armés de poignards ; 6c ils ont «dit entr'eux : « Puifqu'on nous refuie le feul dédommagement qui nous » rcrtoii ; puifqv/on nous interdit le droit de nous plivndré » d'une révolution qui nous réduit à zéro ; eh bien! couy> ponsaulli la parole à nos advcrû res. AflafTinons les écriyy vains patriotes les plus courageux ; mettons fous le couy> teau les magiftrats les plus ardens ; faififTons-nous de la >» perfonne des commiflaires reprélentans de la nation . 6c » gardons-les en oia^qs ; parcourons les départemens lous » le mafque du civifme ; nous donncron* le change au peuple toujours crédule, toujours extrême. Il saccou» tume au fang , à la vue des exécutions jourh.il'ères dont » il cfl le tcmom avide. Eh bien ! préparez-le à une guerre » civiic dans toute fon Iioaeur ; «Si. jufqu'à ce que nous » l'ayons amené à fe déchirer lui-même les entrailles , frap* >r pons à mort ceux en qui il met le plus fa confiance ; imn pofons leur filence à notre tour; & voyons s'ils braveront tous le trépas pour défendre leurs principes. Le peuple » voudra fiins doute punir ce fi>r£iit , par des forfaits plus » grands. Il cherchera autour de lui l'inteur de tous ces

9» meurtres. Aveugle dans fes Tengeances , il prononcera n des profcriptions fans nombre. Il portera les yeox fur les' oiyiii^cG by Google

The text on this page is estimated to be only 26.07% accurate

-■vit. • • < * _^ » • \^^ ■ Digitized by Google

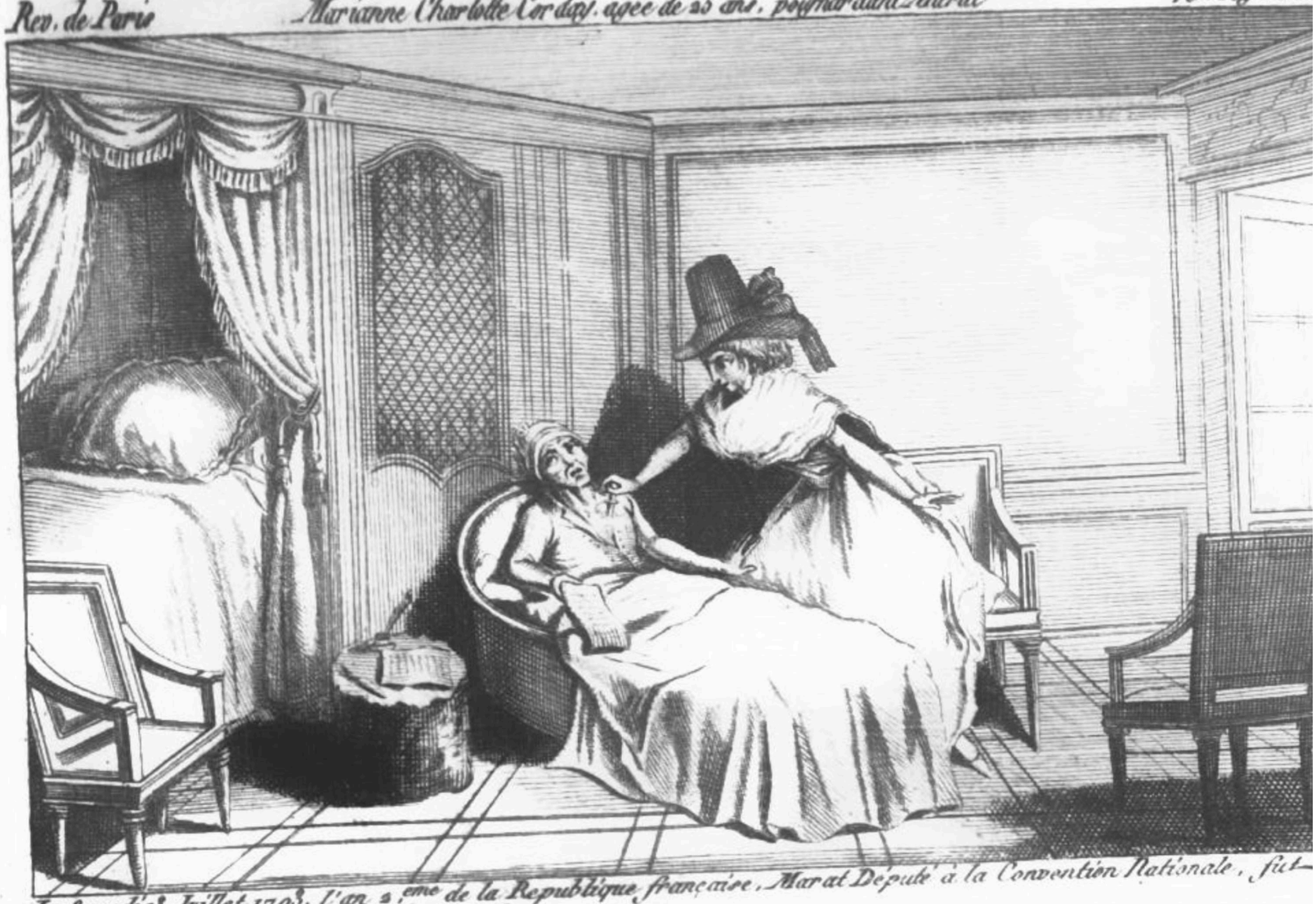

Le Samedi 13 Juillet 1793. l'an 2.ème de la Republique française, Marat Député à la Convention Nationale, fut assassiné au moment ou il étoit dans son bain.

The text on this page is estimated to be only 14.91% accurate

1 679) » départemens rebelles ou inlurgés , & au lieu s'cxpH» quer frati'mellcment , on voudra d'abord le battre. Et » ia république , leinblabîe à un biciic qui perd tvîut fon ïi ^ang , tombera éputfée pour ne pins le reievtT. Frapj.ons , •» puilque ces loi J'îant rcpublicains ne relp.vteiit pas les » droits de Thomme dans la pcrlonne de leurs ennemis ; puilquMs ne veulent de la liberté d-s opinions 6^ de la >y preiie que pour eux c< pour ceux qui les tlattent ; la réfi!» tance à roppreflon nous autonté à noui> défaire de nos tt opprelTeurs , n'uiipone par quels moyens. Ces con)e6hjres înternales commencent à i'e réalifer. D^4 tes papiers publics de chaque ftdîon 4c Temptre, dans le fécît douloureux de la marche de nos biuillons tes uns contre les autres , ne s*exprimeroient pas autrement s'ils pariotent de nos combats avec les hordes étrangères. O11 y tit : ÉÊÎn rtmporttt fur les iroupis du Calvados Prifi d'Avignon Îar Us MarfttUais^,,* Manififii du congés di lyùn , &c,,* La 'rancecft elle donc redevenue ce qu'elle étoît il y a plufieurs iîècles • quand « divilee en un ^ inriniié de petits 6efs , elle comptoit autant de nations 6l de gouvern.mïns que de bou/gades. Déjà des bataillons entiers de citoyens i'ous les armes le croîleot parcourent les départemens , fominanc les villes de tenir pour tel ou te) parti » faUant le fiége des lin?s & fédér.»li:ijnt les autres. ' A ces d ifentions départementales fe joignent les vengeances perfonnclles , & l*on s'adreflTe de préférence aux écrivains énergiques. Après maintes 5c maintes provocations a l'affalFmat , jutques dans le iein de la convention; cnlin, on en cft vtnu à en commettre un des plus lâches lur un Icgiflateur malade 6l dr.ns Ton bain. Le choix de cette première viâime lenibîent préfagor bien o*autres. Marai aliurésnent u'étoit point un ag ni letret p..yé de P;tt 6l de Coboiîr^ , du moins après l'avoir fuivi dans les différentes places , 6i Taya t bien connu avant la révo'ution , nous n'avons trouvé ConAamment en iui qu'u 1 hoii.ine né pour figarcr dans un;: crife de la fociété^ non pas p)urtjnt comme chef de tadion. Il svoit le cerveau trop ardent. II étoit né avec le befcin de Ciire du bruit & d*étre fans ceiTe en mouvement. Son imagination écoit comme fon individu phyfique, toujours mobile, toujours agiiTant, ombrageux comme un lièvre^ mais entre* pesant & hardi ; Marat, tour-à-tour médedn » phyficîen , pfailofophe & publicifte , ne vifa jamais à la fortune ; H me rechercha pas même la gloire , il fe rendoit juftice ; eltc n*c!o't pas faite pour.U i , mais il s'attacha à une réputation de fing i!arlté. Il aiinoit mieux

être remarqué que confidéré , Havoic la manie de fe faire ctmodre. Le fentiment de l'indé'p:ac?aa:e & quelquesgrands principes de politique ctoienr

The text on this page is estimated to be only 8.46% accurate

(6Se) j>Tcf©r clément empreints f^ans k n ?mf. Li cha ne d'en trntement avan'atV-^Jt ^ charge de dire Oii ci'cciirc dans rel ou ici fcns, i*«:îjr bleffé dès le fécond- jour; Ion a:r,ourpropre en eût cié rérolté. Il cto.t vindicatif y haineux ^ n*Aimant p is à être contrarié > & n'iyant coniLifice en perIbiine. 11 auro't pu mourir moins pauvre dvoit ^rè czpible de l'uiveiller mieux (es aiFsires domeftiqnet. On lui a reproché de prêcher le meurtre; c*étoic une manière de ^tr qui csnoic à fa théorie révolutionnaire. Au reAe, il eft peut être le feul h cet égard qui aie eu le courage de dire tout ce qu'il pc-mbit. Oa nuu> a alluré qu'il étoît bon 6l humain. En un mot» à Genève oii il eil iii ; à Londres ob i 1 a long • rems fé)ourné ; à Pa-is, oîi il vient de mourir; il fulloit à cec homme un2 révolution quelconque pour le tir:r t!e l.i foa'e, II eût voeu ignoré dans un état pa^nble de choies: mais (on gé*iic n'cîoii pas alTez vall * pour embralïcr ou pour dv-joûer uns grande conjuration. Voici un trait qui .-achèvera de le f.iir^ con.ioîrrc. \) s. ans avant ijS^, Marat vifîtoit une l^biiothcqus pablsqac;. Mon:r?£*mot , dit-il nu b:b}iothé« c;iirç, le rayon oii fe trouvent les m5mo»rcs de l'acadcmie cil afcisnces de P.rh. On lui indique cette co'ledion lavante: dan^ t ois ans, il la'jdrn brûler t.>us ces voliiinei; poudreux, r?pr;t Marat, en hiiiiùnt !a ter*-* «'X tn piioiiJîfant. Tous ces nîé:noires font inleit'î» d i tvîlc-n; de N.-'>V£on. hl n l.xTi lur 11 lu rrcT' le f^'u , reuveïl'c tout cela, 6c fera r voUûon dans les Iclences. Q iOi quM en foie , M irât do't ttre honoré comme un martyr de la liber.e. I. a rcnd.i d<:s leiviwcs="" impcrtans="" la="" r="" quanj="" ce="" ne="" leri="" que="" pour="" avoir="" a.="" cueilli="" toutes="" les="" d="" le="" prileiitoient="" tond="" tur="" princip="" tns="" prcm="" ann="" dvinc="" icpubtsque="" on="" l="" trop="" montrer="" di="" ince="" iiir="" perlonnes="" qui="" jouent="" un="" lol="" li="" aimo="" v="" mouvem="" res.="" g="" p:ut="" rcprociier="" mir="" a="" dctenda="" dro="" cie="" lioniiuc="" de="" i.vc="" pas="" mis="" h="" m="" perlcv="" farre="" ref.="" ibjrt="" prci="" il="" rcconnoiiloit="" principe="" facr="" mais="" eut="" dit="" qu="" s="" lut="" feul="" devoit="" jouir="" cette="" frin="" chilc.="" des="" membres="" convention="" mirac="" feut="" vontr="" plus="" cara="" t="" fermet="" sc="" as="" courage="" aucun="" fes="" coli="" peut="" lai="" difputer.="" comparott="" phifammsnt="" u="" flste=""

une="" boite="" icttrw="" qnt="" re=""> îet paqujti qu'on Itt» jett4.
oiyiii^cG by Google

The text on this page is estimated to be only 15.80% accurate

ttats le tems reâifiefa les)ugeinefis ^\yrn% déjà (ia(4rurageux , tes vrjis aims , devenus coupables par cela mcine qu ih auront eu longteirsh hirJ.-riic de mainten r I cqu il ibreùcrée de tes droits; * H-la. l r.ro t d poflible que les. écrivains hardis, le^

The text on this page is estimated to be only 19.61% accurate

fidèles grandi principes , 6c qui auront braré îef poignards , aient à craindre d*en être pendant 4aiis frappé» comme Marat &L que ceux qùi compoferont avec la vie^ ibicnt condamnés 1 n'avoir plus la même franchife & à hiffer l'arène libre à tous les charlatans po)itiques ? — Serions-nous arrivés h ce terme effrayant , où la penfée obligée de ramper lous d.s rc

The text on this page is estimated to be only 10.12% accurate

> . SI ■ 4Fv - * Google

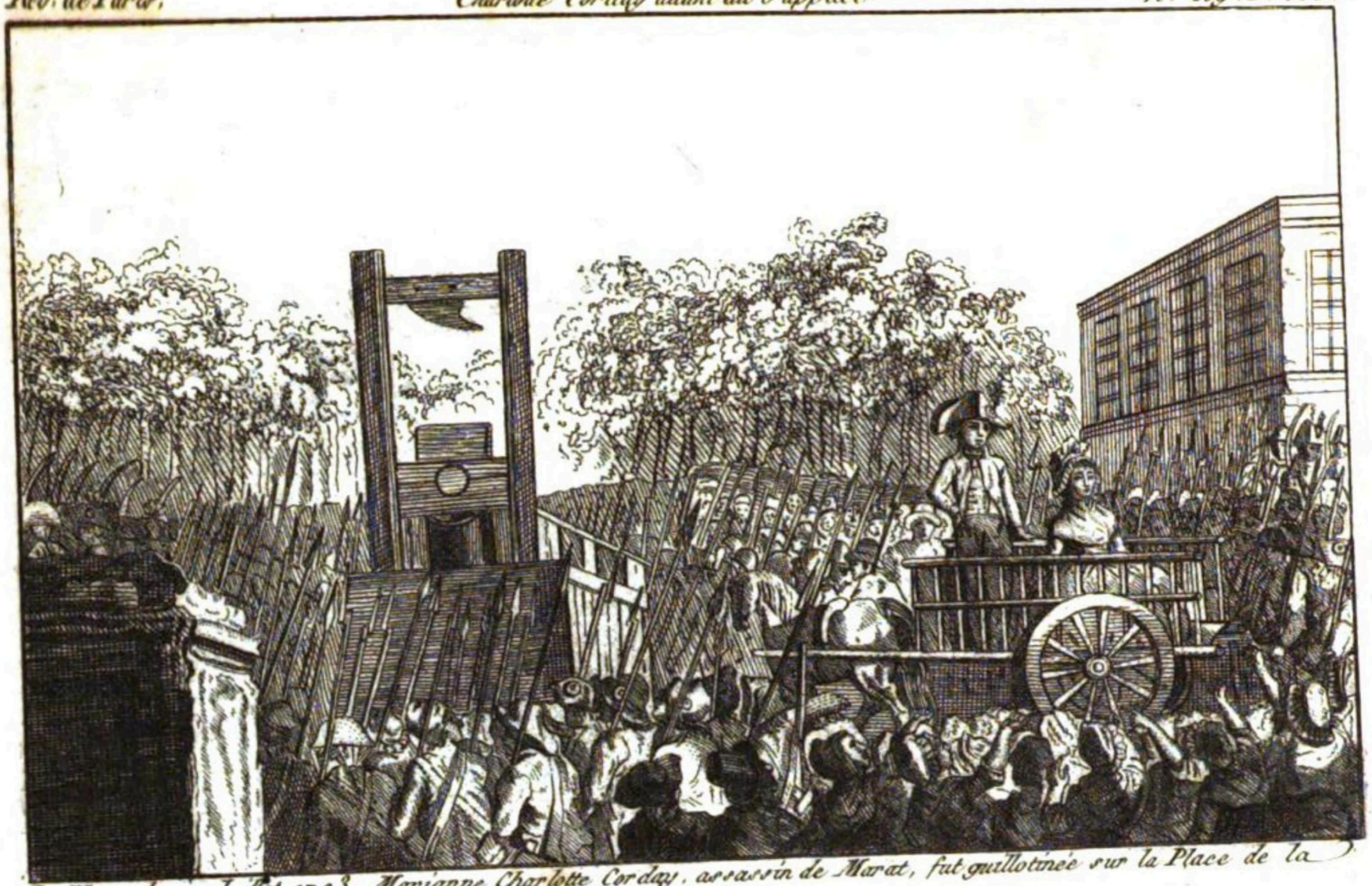

Le Mercredy 17. Juillet 1793. Marianne Charlotte Corday, assassin de Marat, fut guillotinée sur la Place de la Révolution, ci-devant place de Louis XV.

The text on this page is estimated to be only 12.62% accurate

r •être. Un grand concours de monde, fur-tont de cîfoyert* ne$, y aîfith. C;tt2 cérémonie luç;ubre fe prolonge» iu^ques bien avant dans la nu't. ta convcu.on vint dans l'églifo des Cordelicrs jerer quelqjçs fleurs fur le martyr de ta libierté dans fon lu de mo»t. Deux obj^^ts tirent fur tout imprefTion ; la bai^no re où Marat périt fi miféra^emeiit , 6c fa chemtfe toute rousc de fon farg. Grand Bcnnbre de dHcourt («refit 6 for fa tombe. ' Le teiulef»«t9 des fiménûUet de I^P. Marat » la lémma extraordinaire qui bi porta le coup mortel , fobît la peiné dve à Con crime. Peut*dfre n'aeroic^oii pae dA paffnr fi tH k l'ex^tution de fim fupf ike. V^p loroît i(Uieiiiefi. déce«« ▼erc qudt^iie complice f on dd mpine ceux qui eoroiefit pé b filfMtUer , tn m faifam ita tablea« meiitbeoi dd dan* Sers qee la fiberté couroîl paria prépondérance que Marat l plufieurt autres pottVMcnt avoir dans ta révolntiOii. Qttoiau'il en feit , cette âle foutint ion cafa^ve'j»fi|liVu| Bovt ; 6c le pfnple fut comme fà hé de tfoirrer au etime ce calme , ce fao^ froid imperturbable qr|i , ce femble, ftè devroit être l'appanage que de Pinnocence. Son interroge $^Tt prouve une prétence d'cfprit dont peu dïiommes fe* Toîent capables en pareil cas. L*cveque Fauchet n*rn montra pas autant quand à \n barre de la convention il reçut Tordre de fe renJre aux priions de TAbbiye ^ comme foup*çonnc dans c*:t2 .-lîT.i re , ti complice «es tcdiraliiles du. Cdvados. Rcmnrquons à ce fujet que 1 auchet reçut fon décret d'arrell.it on Si ^'emprilonnameni prcc«l4n)#nt à Tanniverfuire i!u jour & même de l'heure (à 5 heures du l4iui'let 1793) oïl il reçut pbfieurs balles de fufil daof fon manteau au fié^e de la Caillîle , où les repréf'ntans in peuple de Paris Tavoient cnvové pour patlemtnt^r avec Pelaiinay, îe gou\ erncur. Charlotte CorJay , 'o n d'a^cufer l'cvcque Fauc net pour ion coinp.,gnon dans ce cr-.mc, ea parla aux jiig^î avec un? forte de mépris. Pendant K>n inr terrogatQÏre , cUe s'appcrçut qu*on U dedinoit, 61! fe plaça complaifammçnt de manière il l*étre aVec plus de iidé jté. Elle pria Karcifte de faire paiTer pluSeuts de ces porcraics ^ fa €imti|e. ' KHe ne répondit ^ quelques propos Inir.tmains qu< lui ifarcnt tenus fuir fon pafr

The text on this page is estimated to be only 12.92% accurate

(^«4) Corday , ept rinfanSe de lui donntr iéûx ou trois fouflett; IFn'y eur qu'un cri* d*honeur contre celai. qui fe permettoit une atiocîté parei'ie. En aitendant que nous puiâions nous procurer la totalité des pièces de cette affaire, nous donnerons les principales ^ faaf à reâ>6er le^ inex iditudes. CopU dt ia ieitn dt Sariarauss à Lau^t-Duptint y datée dà Çoin , le ^ jutUa , ran tdêia répMi^e imc 6^ indU iJîbk^ . Je t'adreHe , inoh cher ami , quelques ouvrages îniére(^ ians qa*il faut répandre. L'ouvrage tîe Salles fur la conftitu* «ion j eft celui qui , dans ce moment , produira le plos {(rand effet ; je t'en enverrai , par la première occalton , boa nomb e d'eaem plâtres. Je t'ai icr t par la voie de Rouen , pour t*intérefler à un? fiffaxrc qui regarde une de nos concitoyennes. H s*agit fenle* ment de retirer des mainien , nous ne tarderons pa« à étte lom les murs de Paris. fntmhî kttn adrtffet au citoyen Marat^ iorfja^tlU fm arrivée \ à Paris, Paris , \% juillet f l'an i do la RcpuUiqucb Citoyen, u J'arrive de Gaen ; votre amour pour !a patrie me- fait ptéfjmer que vous connoitrez avec plaifir tes malheureu* reux évènemens de cette partie de la lépuy^'ique. Je me préfenterài chez vous vers une heure. Ayez la bont^ de me recevoir , & de m*accorder un moment d*ontrct'ien , je vous mettrai k même de rendre un grand fervicc à U France. Je fuis , ëcc CiUfii.OTT£ Corday, Seconde liurc À AJaroft Paris» 17 juillet. u Je vous ai écrit ce matih , M.arat , avez -vous reçu ma lettre? Je ne puis le croire , puiiiqfu'on m'a re&ié votre porte. J'efpère que demain vous m'accorderez une cntrcV vu?. Je vous le répète : j'arrive de Cacn; j*ai a vous révéler les !'c(.rjts les plus '«mportans pour le falut de la »épubliqu^ P'a'llcurs , j'* fuis per.'cc . ti:e pour la caufe de la liberté; je fuis ma'heurv'u'.e ; il iulkt que je le fol*, pour avoir cho t à .votre protc^l on. Cuarlottê Cori^ay. Ea^vaU de rmmnogai^ut, * Le préfident a demandé à Paccnfée qui lai a:voit confeiM ii^ifiiÉiitr Mirât } Réponfc , peHômifi • '

The text on this page is estimated to be only 15.61% accurate

f 685) • — Pourquoi ravez-vous (air ? — Pour fes cnmcs. — Combien de fols avcl-vous vu Djperref ? — Une fois qu'il me coaduiûc chez le minière de Pintérieur. — Quoi faire ? ^ Pour retirer des pièces appartenantes ^ uae He mes amies. — Aviez^aos une procMraâon d'elle ? Oui. Qui TOUS a dornié la demeure de Duperrec ? — Barluiroux* — Pourquoi avet^vous dit à un des témoins qu'il n*y avott Î las plus de cinquante perfonnes à Caen deiKnées à marcher br Paris ? — Pour me moquer de lut. — U y a donc birau* coup de monde ? • U peut y avoir 6o,ooo*liom'mes. — Qui compofé le comité centraf^ui fe tient à Caen ? — Des députés de tons les départepiens. — Les députes de la convention nationale , rélugié à Caen , foDt-ils pas de ce co* mité" — Non , ils ne font riçn. • — Ils îoit des proclamations , des chanfons ? — Tous CCS ouvrages ne tendant qu'à maintenir iSin*té 5c l'indivifi* Klité de la république. — Puilc^u'its forment un point central , ce n*e(l pas pour maintenir l'unité de la république } L'anarchie régnint à Paris , Us ont bien fait de fe rétngier à Caen. — - Vous voyez bien que Paris eft tranquille** ' — Je t'ai appris par la voie des journaux. *^ Quels journaux ? — Perler , Gautier, le petit ami du roi. — Barba oux fivoit-il le motif de votre voyage ? «*- Je ne le crois pas. — • Qui vous a indiqué la demeure de Maràt ^ — Un cccher de fiacre. — Quelles étoient vos connoiflances habituelles à Caen ^ — Le curé de U paroiife & ma coufins. — N'aviezvous pasd'aiîtreî prétentions qus celle d'aiTaiiiner Marat Non , c'ed à lui.l'eul que i*en voulois. Connoiflci-vous ce contenu ? — Out , c'efl celui avec lequel j*ai tué cet anarchiâe. — O.i d.'mande de déclarer le nom du prifonnier pour qui elle prétendoit demander pro» teSion auprès de Marat ? — Il n*a pas de nom , cVtoit un conte fait à plaifir. — N'eft-ce pas Dupeiret qui vous a di£lé la lettre que vous avez adredée à Marat ? — No *. — Rfftcrzvous à Caen avec vos père & mère ? — Non , j'y demeure avec ma parente. — Yavoit-il long - tcms que vous aviez formé ce projet? — Depuis le 31 mai dernier; d'ailleurs j'ai appris que celui qje j'ai tué d:rtribuoi: de l'argent pour allumer le feu de In guerre civile. - — Vous voyez cependant le contraire, puitquc la convention nationale a dccrcié qu'elle paieroit les derteî» de Mar.it. — CA \ fe peut. — Comment avez - vous pu former le projet d'alTafîîncr un homme que vous ne connoilhei pas ? — Je Tai fait pour iuuver cent mille hommes. — Ne vous êtes-vous pis ciïayce pour porter le coup ? Non. — II e(l cependant

bien démontre que vous ne raurtez pas tué fi vous l'eufliez frappé un peu plus bas. — Ell bien ! c'eil le hafard. — Ne connoiiT.z -vous pas les per^iasmes^qui vont 6c demearsnt ch?z Guadet à Çacn siom» • ■ mm I

The text on this page is estimated to be only 8.27% accurate

(656) — - To'?ç]çs députés îr^nt-ils cnfcmbie ? O.ii , à Tliôte^ de rinfcnclance. — Comhlrn fo^t-iU? — S^ize. — Croyezvous ({u'ils foienî bo-s rcpub icn'ns ? - — A^'^vircmcnt. — : N'AVfz-voii«i pas é'L* charnée cl*engnger D"Jper.-cr à aller à Cncn ? — Noi. — Pourquoi IV.vrjr.vous fuie ? — Paicçqu'i^ ferolt nlus en lùrctc à C..\c*a qu'à P.ir?«. — Pourquoi avez vous plutôt .iiT.'i7inc M v 't q n comp.tct • lui q\iî îgnorolt mon exîÀcnc^ ; in.a*s on n'^ft Ipi^re conf^n» dt n'.:voir qu'une ftfmrae fan< importance à offrir aut mUncs du grand komnîe. Pardon auxIiommM, ce nom déshonore votre efpèce, c'étoit une bcte féroce qui aîloit dévorer le refte d« la France par le feu de b ç^uerre civile : maintenant , vire la paix : grâce au ciel , il n'étoit ^a« né français. Quatre membre» de la conv'»«t'Ofi natîona^e fî trompèrent k mon pr^^micr interrogatoire. Chabot avo«t l'air d'un îom , Lege«««dre doutoit «'avoir vu le matin che» lu« ; îe n'.ii tmms fongé à cet homme ; je ne lui croîs pas d*.i(r?7. gr.^nds moyen* poor être le tyran rj? fon pays , & je ne prctcndoif pas punir tout le monde. Tout ceux qui me voyolent pour la première foli prétendoient me connoitre depuis long* Cemp-». crois qu'on a 'ni primées les dernières paroles dfi Marat , je doute qu'd en a"'t rroféré. Mais vo là les dcf^n'ère*; qn"*» m' i r'it"*' , après avc'r reçH vos noxs à f^i!*; , tSt ceux tirs a(!miniftr.ireurs du C^lvarios qui font ;\ Evreux , il nie d't pour me co^f-^' 'r ,

The text on this page is estimated to be only 13.78% accurate

énvien moH déddàreot à» (tm fort, : û le cl^ptttemonf mtt fa âgure T:s-à-vis celle de Saint- Fatenu , il pourra Éisrc graver ces paroles en lettres d'or. Te ne vous feVat iacua Jéta*l fur ttt événement , les journaux vous en parleront. J*avoae que ce qui m'a décidé toac-à-fait » c*e(k le ceuru^e avec lequel nos volontaires le l'ont enrôlés , éimanche 7 juiHet , vous vous (buvenez comme)*en étois charmée p & Je ms prometrois bien de i'aire repeattr Fàm du foopçoB flu'il maAifêfta fur n»cs lentimens f Eù ce que vous feriealichée s'ils ne partotent pa-: , me dit-il >» enfin jVi confidcr^ que tant de braves gen» veni:ît à Paris pour chercher la téce d*un feui homme , qu':U l'auroient peut* tttt manquce » ou qu'il auroit ent. ainé dans fa perte beau* coup de bons cùoyens , il ne mériro:t pis tant d'honnet r , cela fufnfoit de la main d'une ^cn.: ? , j'avoue que j'aa toiployé Un artifice perâde pour qu'il put me recevoir ^ je comptois en partant de Caen le lacritier l'ur la cime de la montagne de la convention ; ma':^ il n'ailoit plus à la convention. A Paris Ton ne conçoit pa* comment une femme inutde , dont !a pins longue v e n? feroit bonne arien , peut facriiicr ù vie de fnng froid , poiu lauver tout fou p.175 * je m'atten 'ois bien à mourir diias l'ir.ilant. Dca komTics courageux & vraiment r.u deùus d^ tout é'rgç , m'ont préfervé de la fureur bien exculable d.'s malheurei:x que J'avois fait ; comitie j'étois vraiment de lang- froid , je fo-juris des cris de quelques femmes. Mai^ qui fuuve fa pa:r.e ne i'apperç^it peint de ce qu'il en coûte , p.-ilie la paix s'établir aulli-tôt qu •)-î le denre, vo là un grand cr m n-! à ba^, fv\ns cela nouS ne l'aurions J7.maîb eu : e ')oiiis ue la paix depuis deux jours, le bonheur de mon P'^y^ i'iii !c ii-.icn ; le ne doute pj^ que \\)n ne tnurmente mon père qui a déjà bien àinci dt ma pert;:pQur r«iffiifier. • lu. écrivis dcrn'èrcr/.ear qae re (outant le feu de la guerre civile j'irois en Angleterre; aijrs mon projet éto t de jtarder Vinco^nito fur lu mort de Marat , 6c Je voulois lëîfikr aux par funs chercher inutilement mon nout : je vous prie , citoyen, ÔL voa collègues , de prendre la défenfe de ires pnrens fi on les inquiète ; je i/ai jamus hal qu'un feu(écrc ^ & j'ai fait voir mon caradère: ceux qui me T*erette» ronc fe réjouiront ds me voir totiir du repos dans les (Champs Elyfées avec les Brutus & quelques anciens^ il eâ peu éé vraîf patriotes qui fâchent mour'r pour leui's pays ; ils font prcfqtte tons c;^ ailles : on m'a donné denx gendarmes pour pré'erver d»: i'ennui i J'ai trou'.é cela fort b:en le jour» mais non la nuit ,)e me (uis piaime de c€tte indécence ,

Im com té n'a pas jugé à propos d'y 0itre attention ; ^e crois que c'eft.de l'invenr on de ChaI?ot i U n'f a qu'oo cajpucia ji/i puiiTe «yov ce» i^es»
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.32% accurate

(4Si) D'ici l'on m'a tran^fécie à ta Conciergerie , & ceç mefficufS Axt erand jury m'ont prcmi» de vous envoyer ma lettre. Je continue cfoi.c : i*ai (vh\ un long intcrrogpl^oire , je vous prie de vont le pre-* cuier, s'il cil rendu public. J'avois fur mul , lots de- mon arrcftacion, une cc^reuc .iiix pv i, t'e la p^îx ; je r-c puis vov s rpr.v^ye* : jVTt dciDaudifut U pvtulication ,]C crois Ikn c-t.v. in. J'iivuis une iviée hier &u loi" de fi^iie hommage de mon portrait au dépprtemenc prie de faire part de ma lettre au citO)"cn Uougon , orocureur*geaéral-fyndic du département. Je U lui adirefic p|ir plu* iieurs r.iiiuits: û'àoard je ne luis prs C^rt que dans ce moment', il loit a l'vreux; je crrî. î cîc plus, mi'étai t narure cîlemeiit fenùhL, il ne tuit ^tîh^é de ma mort, je crois ai.c7. hon ci oyen pour s'en cj^foler par refpoir de la pau , je faa comlnen if la délire, & j'eipcr j ou'cn U itictifiani, j'ai rempli (es vceux. ' St c|uc!tjuc!) .Tmis demandoieit comnur.ic'*i n de cftte I':ftre,je TOUS j r?* Cl- ne la rctufer à pcrfonnc. U faut un tleftnfeur, c'cft le règle, j .1 pris le^mien fur la montagne ; c'eft Guftavc "Uoufcet; î*iniiis de Caeu ; ils fe penne ttcnt uelquet fois de petites infurrf étions que Ton ne connént pas fi ciUmtitt. C'cft demtin à 8 ^ourc > que l'on me jugt; probablement i ni '" i'. /.ini v«5cu, pour p..rler le !angar,t romain. ' , Ou -uoit croire a Ici \ûu u: des habitans du Calvados , puifquo les femmes mêmes de ce ^?ys font capables de fermeté. Au ré(!é. j'ignore comment fe paieront les dcn.iers momens de ma vie , dC c'eft la fin qui couror.n' IVc jvre. je n'ai pas bcfoîn d'attcé^cr d'in* fenfibili'ë fur mun foit, car|ulqu'ici je n'ai point la moindre crainta de la mort. Je n*eftimai jamais U vie que par l'tttilt^ dont ell« devoit è're. j'di^re c;vie rernsin Duperret & Faucher feront mis en îibcrt^. On prétend que ce dernier m'a conduite à la convention dans une ^ tribune i id« quoi fe niele-t-il d'y conduire des femmes? Commq députt

The text on this page is estimated to be only 14.37% accurate

— ^ , Il II I ' 1^ CONVENTION NATIONALE. Séénct du jmdifair ^f'jw» t^pj, La lonvcr.tîon procède à I*appc1 nominal pour le renoqveUcmcflt tarcau. Thuriot ol\ ë!u préndcnt. Les noiivcofix stcrétaircs font: • Thomas Ludet. (de l'Eure,) Billaud -^Vareuaef , l.cvaU'tar' (de la Sanhc.) MJnéet, Pannonce i la convention nationale que

The text on this page is estimated to be only 15.26% accurate

mité de falut public, Chabot & Vadicr me hxotent, je fuis bîen «t(e de répondre. Non , je ne fuii ni intrigant, ni ambttieus ; fi je Tciifle été, j*«trrotT^eut-étré aulfi obtenu une des pcmièrcs places dans l'atmde. Je dcfic', .lu reflc , qui que ce fuit , de prouver eue j'aie foUi^té dans le comité de («lut public le décret qu'on vient •e irous |»réfemer. (On murmure. } On voiu a dit que c*cto|ent lec adroiaiflrareurs qui avoicnt pris des arrêtés coupabfct : eKbien ! ce Cent les recelons (|Ut , à l'uLanimité ou it la prerqu'untaimité » OOC voté une adreAe qui devoit vous être présentée. dêhat. On en a voit chaffé les patriotei. «OcAMa. Etpuiiqu^on me force de dire ce que)*avois tu par prudence & pour éviter un écUt dangereux, je dirai que Chabot ne ptiiiriuit i'eaccNtion du prirmier a%'ec tant de chaleur, que parce, qu'il y a co:itre lui une dénonciation avec des pièces probantes. 'Chabot. i\: foMriie Delmas de la produire. Dibnas. Comme ce n'eft pas nîoi q- l fi ii le dcnonciateur , je demande, ru me réfumant , qu'on entende les déj utés extraordu.aircs de Touloufe , et qu'ils dcpofent fur le bureau, & l'adreile & la dénonciation , ainu que les pièces. : Chabot & Julien de Touloufe demandent la p::roîe. ,<. li="" eft="" il="" c="" ait="" abuf="" i="" quelques="" inembrcs="" comit="" de="" falut="" public.="" je="" dcmand="" rooi="" la="" qucftion="" prca-="" lable.="" demande="" mol-m="" queftlon="" pr="" cur="" propo="" t="" faiic.="" laqueftion="" hle="" eft.idoptcc.="" z="" pour="" calmer="" vivacit="" ta="" fc="" oui="" v="" fe="" paffer="" vais="" vous="" donner="" le="" d="" alrette="" ou="" du="" cakrados="" tous="" proarera="" que="" rtfprit="" public="" n="" pas="" toujours="" en="" faveur="" corfpiratcurs.="" .laloci="" populaire="">rbcc à la convention natiOi..!lc, L'iuCvfraÂlon eft un -devoir pour le peuple , elle cP. nn crime • pour les foiiftionnaires publics. Nous ocmaiidons vr»nge«irvt contre'les arrêtés de nos adTr.i;;iP.ri.tei'.rs. Fu tiemai r!;jrj i - dvAiu.iîou. des légiUaceurs per^des, à.os frcres de Paris ont prouve vei!loient pooi nous ; nous veillons ici pour eux : nos iiitérèrs font indivifaUes «oiuine Im idpuMique. La conveatioA. ordonne llmpreflion 8c Ja mention honorable de cette adrelTe. •»•»• Drouet préfékîte itn projet de loi' fur ^orgar/ifatlon des pelles & niéllagerics. La conrention décrète ptofièurs articles ,& ^ajourne à (demain la di'.cuflioi. (.ir le furp'us. bamcdi xei>s , pour la préfente «miée , fctont compefds de la Comme qui y a i^téafiec-. « Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 14.23% accurate

. - (690 . ..... tie par 1« décrtc da 35 avril 1791 , 8c du CwffMmmt Mceidé p4r celui 4u 1 1 mars dernier. * II. La répartition du montant d« ce$ fommes fera f:iîte entre , les douie mille prépofés confervés , de manièce ctpeadaot qu'un Anple de dëfornniifteiirf i'dtoient gliffés d&ns cette annde -, noua les fufvcinons lans ceiTe. Déjà un prrticutitr toirSié Tous un faum «otn , a été arrêté. Il fe nomm^ Sanglier , ci-devant chevalier pr4pol'é à pied des direé^ions de Bayonne, Bordeaux, Metz. St.a^ epttfç, Be'ançon, Chambéry, Toulon , Marfeîlle, Mo^tpeuter ft l^erpignan, puilie avoir îttfqtrà la concurrence de jSoo ^vre^ d'ap* poîiite-nens , & un liei't?nant 6ço; tan'lis que le traitement d'un prépofé des autres dire^ions , n'excédera pas 500 livre< , & celui da chef d'une brigade, 6odKvref. . m. Le mini{lre Hes contributions remettra au comité des finances , dans le mois de jui'Iet prochain , un double fie l'état tics frais de régie cjui aura été arrêté pour la prcfente année , favoir \ pour let brigades en exécution du p^éfent décret, & pour les autrat claflet de pr^pofét, rl';>près les chantemens devenus neceiTatrc^, fans (;ue les fomn^es r /vrctécs pour chaque clafTc puiiïc être au*çmcntéeSy ii i^ue le traitement djs diic^leur» (on de plus de 609 L99 «d^niniftrateiirs du dîftri^ de Bour^çantuf envoient 4 la coor trentî ne ('rllbdr. tto^ par 'auiulle ils o:.t mis en état d'arroftatien un courr; r du (icpa.remenr de U Gironde, e voyé à divtfS départemcns , l j.'.r l^s prier d'entrer dans la coalition. l^ûrtigceyes. Les admtniftr.iteurs dv la Gironde font ,en pleine confre-révul.ition ; itf travaillent en toiis Cens pour igarer le peup"e & les adn.ir.-nr. tîons voTir.cs. Je demande c^u'oa urcnuc a l'égard des adminiilrateurs dp la Gironde la même meuire que irit«a>vts ceux de TEure, qu'ils foleut fupen'lu. f'e leurs roi»éliv")ns & traduits à la b rre , que le COf^ mué de fa'ut p. blîc , i qui vous rc.wcrrcr tc.itt s les nièces , YOua préienfe les rajycns d'org.inifcr une nouvel. e i» de la Giroaue , & ceux qui ont adhéré a leurs arr^tiîs , foiont (Ycrités d'accufatlon ; qu'il leur foil enjoint c' - te rendre dans huit jours à la barre de la ccnvç:it'on , & que s'ils n'obéiiTcnt pas , ils foicnt par un décret fubr féeuent mis hors de la loi. Roux. .îe partage l'indignation dont HDhcrf; ierrc cft aninr.é -, je r.c de-"ande point

The text on this page is estimated to be only 17.29% accurate

<<90 . (atnt pu1>î"c î« commi/Taires que vous avez envoyé? ^ant Itf "parte ler.s. Je Jcmtndc l'ordre du jour tjuar t à ptéfent. Les pièces font envoyées au comité ae falut public. La di£cii& , fion eft ajournée. Un membre , au ncm Au ccmité di fûrctl g'^cr^Lc. Citoyens » Kcr» Tcle6;an , mis en é;.it d'arrcftaiion par votre décret du i juin , un de ces hommes qui donnent fans cclTe leur parole d'honneur « fans la tenir iamaSi, eftsarti cette nuît, en trompant U confiance gendarme commis à la ^ardc. Votre comité vous prcp«'fe de décréter ^ue cc< citoyens fe rendront fur le champ devant Uii, pour V dccbrer s'ils connoiiTent les particuliers bretons qui ont iavorifé Kervelegan dans fon évafion. La cohYtntion décrète hi propoficion du comité de (Oretd gé* aérale. Letcnire. Je demande la parole pour un fait. Des patriotes dignes ét foi , qui , depuis la révolution* ont contînuelleinent donné des tcr au peuple français & aux armdes. Je provocpie un décret qui porte la peine de mort contre quiconque enverra, au nom de la convention nationale, une conrtitution autre ouc celle décrétée , en étendant cette peine aux colporteurs & diAributeurs. Décrété. Un mmhre. Je demande que !e comité nous faflTe un rapport (jir b conduite des gendarmes qui, p.*r connivence, ou au moins par une négligence piirlif ible , UiHant échapper les prifonntcri counés à leur garde. Décrétée. ' Séance du Jamtii HéraultSiehtttes ^ au nom in comité de faàtt fiAUc, Citoyens , l'objet fur lequel je venois vous faire un r.;çpctt 9\\ norf de votre comité de 'ajut pr! lie , fc lie p'ccif(!mcnt a\ ec la de*, ronciation qui vient de vous êtref<:ite. us="" ition="" avertis="" aulu="" dca="" criminelles="" manoruvresde="" nos="" em="" c="" mis="" qui="" redoublent="" en="" ce="" momenc="" d="" pourfnire="" mar="" fois="" la="" couftitution="" les="" fubcc="" nors="" avions="" jug="" n="" de="" voui="" propofer="" une="" mefure="" urgente.="" au="" moment="" prochain="" r="" nous="" touchons="" trrme="" intiui="" mais="" le="" terme="" cft="" aufc="" textr="" :="" pahaf="" plus="" court="" dit="" fl="" l="" pour="" lefran="" chir="" raf="" idcmcj:t="" f.="">:c tous les ir-crihccs. Voici le projtt de dt^cret que nous vous propofons. La convention nationale , après avoir entendu te rapport des comités de r. 'u* pub'ic & des fînance's , fur les obfervations du minière de l'intérieur , relatives anx demaindes des départemcns . (Or applaudi: }. La convention ordrrve \\ menticn honcfahle & l'infertion au bn'."letinde l'adrcde , {k décrite que l'armée Ces Aipos &

Us iitoyeas de ÇrCDOblt OAC bien mérité de la patrie. Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 14.74% accurate

. Barrère préfer.te les correfpondanccs àu comîté ie falut pùbîtc. Le général «iaTarmcc ries Vyrénér^ Orientales , écrit de Perpîjçnan^ 1 21 juin , qut les républicains qui défendent Bellegarde , font dignes 4ci plus &rafi«lt éloges : mais que cette place , fur laquelle trttaite mille poniD^ lopft éé]i tombées , no peut tenir que lufqu'au 5 Juillet auplnju Le geraifon ^ réduite à deux onces de pain parjour» Mpilltmftcr pfat loo^-tcittps fans de prompts fecours. " SMKrèrt, Ojts troupes commandées pour la Corfe , où elles ne peuvent I e rendre, à caufe de la prifeBce , dans ta Méditerranée , d'une fiotce C^Mpiole , marchent c;i ce moment au fecours de Bcl'egardc. oarrèrc donne encore IcAure de piuiieurs autres lettres » adreiTéei «D comité de (alut public. S(étme€ du dimanche ^0 juin, la feAîon du Mufeum envoie è la convention le procès-verbal de la fëance dans laquelle elle a déclaré refponfables oe la violniion des propriétés , les citoyens dqjit les fcnmiea ou les domcdiques s'en feroicnt rendue coupables. La convention en décrète la mention honorable au procès-verbal. Lesiuges du tribunal d'Evreux prient la convention de lesinftruiro des motifs de leur fufpvniion, aCo de pouvoir réfuter la calomiue » Il nanifcder leurs fesuimeas. Renvoyé au comité de faîne public. ^ Ln commune de Cuicn demande ipie Itf dépotés détenus Coieot livrés au tribunal révohitionnn?îrc. Lettre d'un citoyen de Bordeaux. — Il déclare qu'il ne veut point être juté «tt trihknal révolntioniiaire, ^ nfcÂ transféré i

The text on this page is estimated to be only 16.20% accurate

(«94) s foyers* trente«deux députés du peuple français ont été arra« chc'-, (\o votre fcîn prr la violence» la repréfcntation nationale a été m

The text on this page is estimated to be only 16.22% accurate

(695) Ctvr fe réonir à ccUe de Caen. Les citoyens qui comporeat cette rce (ont bien loiji d'être contre- révoiuiionnaires i iU m font ^u'é€;arés. Je 4cmtode qu* la cMTCiition «atioaate ordoam mrx troupes aiGhieUement en route pour le Calvados, dt naicher fur* le- Des députés de la fèéUon du Panthéon français réclament l'exclufion de toutes les fonctions publicrues , les ci devant nobles et privilégiés. 11& prêtent ferment à la conititunoA notivcUa, & lurent une haine étemelle .aux tyrans & aux féddraliftes. MaOlirmé , au nom du comité des unances , fait adopter un projet de décret qvi exi^e, des penfionnaires de '.a république^ Uto cenià* CAt dt civifme pour touche i leurs penUons. Dumont (de la Somme), au «osa du camité de sAmé générales Un grand Ctimplot a été ourdi ce&tre .la .repréfcnration rattonalo^ Pitt 8c Cobotirg n'en aurcîent)am:ns imaginé de plus délpftreux. b'd feUoit itq« preuve des crimes des membres de la convention v^xio^ nate , qui foufflent te feu de la guerre civile dans les dépectemem « elle exifteroit dans les arrêtés contre- révolutionnaires pris par les ad;r.îniftratcurs du Doubs , du Gard , du FiniAère , Ôc de beaucou» d'auues. A bsint- Quentin les ic^tions raÛemblées ont demandé>]a coiivi^ation des aSesiblécs primaires , la révocation des députés actuels , la réunien dfune nouvelle eonventÎMi à Bourras, & b Xvté» d*une force d..'partementale. Il eft :emps , ci oycns, de prévenir les effets funeftes de t»nt de {rovocations* Votre comité vous propofe de décréter qiie les meiT«res de la dépuration de t'Aii'ne, Condofcet, Petit, Loifcl, Dapb, jeune , Boucheror , Car'icr, ifc les autres fignataircs l'adrclîc qui a prov oqué les arrc d.i dcrartoment de l'Aifne , feront mis en état d'à rr.' dation fous la garde d'un gendarme. (De violens^ murmures s*élèveiit.} Um mtmte. 0 n ▼ eut la diiïotittioo de la conventioa nationale. Cdn •ft-il aÔU'?!lt ment allez cînir ? dit Mttu maahrc. Je demande ie décret d'accufation contre les ■embres du comité de sûreté générale. Les meml>rr « t'e l'extréoMté gauche réclament la qiicflion prdalablt tar le projet de décret. Fonfrcdc, la queftion préalable ne fait pas juûice du projet de décret, je l'i "^pîtc : & puif^ij'im Conr'orcct cnpioie (es taleos à lépandre ia menf^age & l'impoilute , a fecoucr Us to»* Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.28% accurate

i^et la fucrre civile ; puifquc ces fiomaief qui, parotflTitnt j«i»nt$, parce qu'ils fc lovent tur la pointe Oe; piçds , au lieu de Hifcours phiJofophiques , répondent des l'emenccs de ciicorde fie le* poi ons de la calomnie, la convention doit déployer toute u évé^' tité contre cette poignée én , jeune , s'cfl rétr.iété , fit [c dcTraade avec iJourdon le renvoi &u comité de fatut pub'ic , du projet de décret préfenié. . i.c renvoi cft décrété. Séance du premier J uzlkt ijoj- fecrétaire fait le^rc d'un grancî' nombre «l'adrelu s d adhéfjon sux événemcns des premiers jours de ')uin» Se aux décreu rendus depui« cette épociae par 14 convention nadontle. La mention honorable eft décrétée. Des citoyens députes par U fociécé populaire de Oermont-Ferrand ibnt. admis a la barre. Lèt pétitiomiakct émettent le Tcni de voir bientôt U confiitutioB fioumife à l'acceptation du peuple. Couthon. L'attachement des citoyens de Clermont'Ferrandau |{oavernemcnt républicain, est aussi .ntcicn qu'il ctl pur. * Le peuple du Puy-de-DAme eft dévoué à la convention imtonale. Qu'elle orcK)nne, ô£ ce peuple fidèle exécutera. Je demande que le procès - verbal contienne)a ircntiun honorable de la conduite ÔC du zèle des cito>en« de Clermont-F. rrapd. Tâtitf de rAifne. J*ai remarqué de rinesaéHtade dane TadreO^ préfentée par la fociéré populaire de Clcrmcn - Fcrrand. Je déclare à la nation entière tnie les évcnemehs du 31 nai ont cti la lihcr^é à la convention nationale , que nous n'avons pas été libres dans les jourBéet du 31 mit 8e a jain» • • • . (De murmures vioteiis.f*ét(vent dans k car tic gauche.) Levaffjur. Je deminde^qoc Petit foit rappelé à l'ordre, & ccnfuré au procc:i-verbaI. • ùmtkou» La peur eft un mal dont on n« guérit pas , & il parof t que Petit eA ;>ttcint de ce ma!. Je paile ii une propohtion additionnelle à c:l c que l'ai faite. Je dcmand,- q.jo r.-drciîo des cit jyens de Clerm«>inl'trrand luit renvoyée eu comiu de lalut public » en le chargeant de ^out préfenter des aeTuref contrerla eondinte das «dmiaiftraieurf du Puy -de-Dômc| je demande en outre «jue Tadrefl^ foit inlérée Ati* bulletin. Jt^etU. Je demande à être entendu un fcul inflant,, • • • tes propotitiont de Coutbon font décrétées. Un décret ajourne à demain midi la difcuflion fur It fr0)et ét décret préfcnté fur Torganifati jn di- l'inlh-ufiion p\-b"ique. Ou Ut une adreiie du département de Seiue &. Marne, It mention honorable eft décrétée. M.iUjrnté, au nom.du comité èu fnmtti : Citoyens, lorfqut les • dcpcnles du trcfor nati;)nal font e^ccf-Hlves , i! eft du devoir de votre comité des hnances de chercher tous les moyens qui peuvent avign.en» ter

ses ressources. Il vient vous propofer Ui fuppreilion d'une partie éss vicaires épifcopaux. La majeure partie de ces ci oyens, (alariée par la république, rcfle oifivc au fcia dcsvi 'ts, ci.efs-'icu de départemciit, tandis aue beaucoup de cures vacantes ne tont pas deffervies. Ne craigi.e^ pas , citoyens , que cette mcfure excite des troubles dans la république ; le vœu du peuple vous prefcritde l'adopter , êc les citoyens Qu'elle a pour objet , rcconnoiu.nnt combien leur inutilité eft (^itpendicuie , demandent cux-mcmes leur furprelhon. Mallarmé préfente un projet de décret dont voici les

The text on this page is estimated to be only 16.38% accurate

^ leur t-aîtcmen». — Ceux des vicaires rupprîm^s qui rempliront de> fonûio is fuccvinaîes , recevront , in»iéj ei ciamment du traitement •luché a ces der«iières fonctions , le tiers de celui dont ils jouiiioient comme vicaires épti'coEKiux, 0:i déni inde , da is ta partie gauche , rimpreffion & l'aiouToemenc D^L^cr^ix, Je propoTc de décrifter purement & Amplement la fuppreflîon *n ne décrétera point des fupprcfiions qui pourmient ou l'alarmer, ou donner aux malveillans un prétexte pour exciter des troubles. Je demande rajourncment. Le rapporteur demande à répondre. — Dartigoytt & plufieurs autres membres réclament la paro'e. Brcard. Je m'oppote à la propolition de Lacroix; je demande l'imfrefion 6c l'ajournement du projet de décret» 8c en cela je âîs une ^Opofitîon conforme à votre rptée. CambaccTts» Je demande le renvoi du projet de décret au comité de ùAnt public réuni i celui des finances , parce que fon o^et n'eft pas une opération de finances feulement. Le renvoi efl décrété. --- Des réclamations s'élèvent. Lindzt, Je fouticns que le projet de décret prélenté par le comité n'a aucun inconvénient, qu'il eft d'une exécution néceliaire , que le peuple le dcfi'*, q^ie les vicaires même le follicitent* Je diemande le rapport i^w décret qui en ordonne ra)0urncment. BrJard, Saint André, & un grai\d notnbre de membres réclament |i maintien du décret. Bridrâ, Je ne fuîs> point inftruît, fe veux connokre le vomi da* pe '.pie avant de prononcer fur cet objet important. O.i demande à Aller aux voix fur le rapport du décret d'ajourné» ment. L'extrémité «raucbe infifte pour le maintien du décret. — Le décret eft rapporté. Au' armi d :>me nne nouvelle 'edM prc]ct de décret. Ronx.]c propofc que la fnppreUion ne lolt ciccrctée que partiellement y fur l'avis des eo ps adminiAtasifs » & conformément aux l9ca*

The text on this page is estimated to be only 16.73% accurate

(<9«) GrJgoîfi, J'iippuie la propofîtion de Roux ; elle eft trèi-utlle. L% ntNnbredcs paroiiiicnj varie fclon les lieux. Telle paroîlleéi ilc ; zie comy rend trois mil'.c c tuyetu dans (en «rrondillement, te.te »u£re ca coinp,iVion$ curlales t *cux de leurs Ttcaircs (^ui ne leur font pas di kitmcm ncccuaiies. On demande à atler aux voix. MëUârmL Je demande que les vicakes foient tenus d'cccspter tén§ peine de non-psiement de leur traitement. La propoiition ainii amendée eft adoptée en ces termes : t «• La convention nationale confidérant que le nombre des vrcatres dpifeopaux eft plus confidérable que ne l'exifent leurs foi.éUor.s » que beaucoup de pnroilles de campagne minqucni de cuiés ou ce cl- iiervans, décrète que les évêqnes feront tctv.s ce faire (l?iior\ir ie^ paroifles vacantes par leurs vicaires épifcupaux jufqu'à la pr«>ch.iine réunion des aUcmblées primaires. &. que lofdits vicaires, uomnu» par les cvôc[ues, feront tenus (!c dc.Iervir les paroiiles, fous j ci: c d» privation tJc leurs (alaircs , Ôc renvoie aux comités des hnai.ccs 6c lécillation réunis la prupufition tendante à réduire le nombre des vicaifcs' dpifeopaux. «I David , au nom du comité d'ii Qru£\ion publique , fait adopter ira décret qui accorde à chaque élève de l'écoL-frani,ai(e é.e peiatf.re 2c d'architecture, qui ne peuvent fc rendre à Rome, une lomme de a,400 liv. pour ciucune des cinq années que doit durer leur cours. HirauLt SécheUes. Vous avez t envoyé à votre comité de (aiut prblic la rédaction du décret qui j rononce !a peine de mort contre ceux, qui altéreroieut le texte de la corftitution que vous prùeDtez a4 peuple , & vous l^vez en même temps chargé de rédiger une adreffe aux Fiançait fur cette altération. Je viens vous Ike l'un lu l'autre. I Adri^t aux Franfoit, Français, la convention nationale apprend que dé]i les ennemis de la liberté ont falfifié l'.ié^e ccnrtiti tionr.cl , & qu'il* s'ervprf lier t de répandre dans la république, avec une profulion pertule , des exemplaires déshonorés par leurs menfonges. Ut ne voient qu'Sivcc délef* poif s'approcher le règne de la loi; ils fe hâtent de fe redaifir, par ranarchie morale, des .troubles & des malheurs que la contUtutiOA va leur ravir, 11 fut inconnu aux anciens . cet attentat de farlftocratie moderne. Si la puilTance de f imprimerie leur manqua , du moins ils en ienorèrcnt tel crimes. iU ne confiifjrQit ieun loix qu'à l'incorruptible aisaîa, oi^ Digitlzed by Google

The text on this page is estimated to be only 14.04% accurate

i Ta ra<5mr»ire pure des enfans , 8c i!$ ne les virent pas flétrîr à leut natt'.ance par riaventioa même ^ui devoit Ui répandre 6c les con^ licrer. C'eft donc «ne nouvelle obligation impof^e au légiflateur de veîtler Cir Ton oa\raç;e , fie !e fuivrc, pour aînfi dire , jufqu'à ce (ju'il foil parvenu dans toute fou i.ittVrîré à la chaumière la plus lointaine. Ch(.'£ les Atiie'nicns, la loi trappott de mort l'étranger qui s'intro» éuiiuit dans TaHemblée populaire , parce qu*it ufurpok la fouveraî^ r.ct»f. Chez les Fr^n^ais libres, qu'il tombe fous le glaive de la juf» t;c^ , ce'ui qui :>'i: f^oduit dans la peofét mèmfdes MgUUtturSy ponf tu dcn^iiurer les rciuicAts. La ca.iventi0n nationale invite tous las amis de la liberté à tcchcf* cher fai.s rcUche ces fabricaieurs de fauflfes loix. Elle recommande è tous les citoyens de ne porter leur jugement , de n'émettre leur vœu , ^ préfcntée cnfuitc par U convention nationale à l'aecepta» lion du peuple français, fera punie de mort. La nédaf^lion d- l'adreile & du décret eft adoptée. Un membre du cumité de fùrcté généra U. Je fuis cîiarj^c de donner Tethire à la couve:. tien , d'un proccs-verbal qui coniUtc l'arrcftalion dans la ville de Mantes» de Gabriel- Hyacinthe Coupé ^ député des Côtes- dutNord , q-iï vo/ageoit fans paflfeport. Cabriel-Hyncinthc Coiiné , mis en érat d'arreP.ation à Martes, fera tr3:.srcté ii l'aris , ordonne au miniftre de l'intérieur de donner des ordro a cet cgard, dcclare qu'elle ed fatisfaite de la coi»éwr% de fa municipalité de Mantes. DchcrjLx. Cette mcfure efl infufhfante, le citoyen a abandonné fon p «tU, il eA cenfé démifllonoaire } je denumde i|ue fon ù»/^ picant fvit appelé. La pro.'oficion èc te projet de décret font adoptés. Qokmott Je demande que la convemioo cenftateau pffecis^ed»al^ que tn'iî Goc on, suis à mon pofte. (^iipe\ de rOife). Je dcmands que l'on cenftate aufTi que le Coupé mb en état d'arrcflation • et le d^té des .Clles^ii* Kord. ^ Les dîfTérenfcs propofitions font adoptées. GréT;oire après un court rapport , demande que raflTemblée dé« Crète qu'il fera accordé des indemnités aux habitan» des Alpe» mt^ ritifics » qui ont fouffett des pillages qui ont en Heu dam c« L'aifcmblé' ordonne nmpreflîon du rapport 8c rajournement. Lombard-Laehdux, La convention apprendra fans doute avec in^ térét, que iio chaffeurs du département de TEnre ont réfifié k t'wei les fé'lu^ions qu'ira «voit exetcéet cotttre eux de vieaMnt d'arriver i Verfaillcs. Mallarmé préCcntc un projet de liquidation de la dette publî

The text on this page is estimated to be only 12.05% accurate

(700) poçt. On fe condmftt très-trsl à fon ^nrd : Ce» marins furent fliaf« traités, 6c tin Irnncaiî i!c l't*;r.if ag»? ou refaire hrr'a la cervelle à fon fécond licutei aiît. Le miniilrc plcnipoteniiatre des Lta:t.-Ui'i» dc.inandc que l'on faflc la recherche du mturtrier , qu'il foit con-. éunr.é à mort, & que le vriilcau foie relâché. L'inci.:; . * ^ii que récit vous a ii fpr^ , cA un fûr-garaiit quc vcft hdcics alUéS obtiecdront les réparations (.écefidires. • Votrt comité vous propofe à cet égard le projet ét décret fui* irant : . • Ln convir à bord. • 111. i e miniflre de la marine eft tenu de prcr.i rc de« rcnf^.ijnemefls fur la famille du lieuterant en fccond i\\ r.avire américain thc IJtte Ch-'rub,pouT cre ftatué ultérieurement fur l'indemnité que la rép.:K!i:^i'e doit lui dor.nrr. IV. Le miiirrc des al ..tr.s t'trarj; ros rfi chrtç;é de f^ire i.ctifier fur !e cl arrp le d crct au minifirc pldiiipotei.tu-.ire des 1 tsfsVnis , & au miniArc de la république fnnçaife envoyé en Amé* rioue. Le projet de décret tft r.dopté. fiarrhe. Un auîrc ohjrt l'es réclamations du miniftre des EtatSXJuis c(l la fiif'pcn! on du décret qui défend aux corfaîres de la répu^^i |uc , de tcu'ir fur If s vailUaux an éric jîr.s , ce qwi canfo un détrimct t aux néf^ocians de cette ratic n amie. Votre comité de falut public a penfc que la courfc n'étoit penvire que pour Tiatér^t de la républi^vie & non pour le béi éncc des particuliers U vous rro;nife en coi/ équence le projet de décret fi '. ...nt : la ccnvct tUn j-.a'ionrlc déclare l'i'.e les v,Tii!c;:i x des rt».ts*Uni$ d'/mérir^ue n'ort pu ctrc compris dans le décret qui d.cûgue les navfros lur lefqueîs les cor'r.irei français peuvent courir» Le pr >jLt de décr'»t tft ado;né. S' îu à: 'j fcjncc d:i JjtTicdt i ?. Barrère. Le comité de falut public vous a rcru'u compte à deux époques di(Térentcs de ce qui concerne H Corfe : les preflentiiqcns qu'il vous manifeftoit alors, n'ont été que trop j -^if.és. La Corfe e(l en cor.tre-révolut'cn ouverte , & ▼os corTuT iii. ires fort réduits a la c'cfcni'e des polats rrrfinmes. La preni'cre luis qu oa s'occupa de cette ilie, il s'agiiioit de prévenir les manœuvres de Paolf oc de Po«zo-dî-Bor^o , procureur* ^énéral-fyndic du département , qui chcrchoicnt à s'élever au-deffus ptnuMir nations!. Vous lançiites contre eux un décret d'arrcftation qu'il eiit été plus prudent peut-être de ne pas rendre. l u eft'et , ils en prirent occasion pour întérefltr à leur sort le peuple Traînent ami de la liberté, et qulls avoient trempe en lui perfuadant ^non vouloft couronner en France le duc d'Orléans, ou livrer l'iiic aux Génois. Vous envoyâtes des commiitsires pour

obtenir Pexëcution de votre décret. Leurs opérations vous furent dénoncées, 6c quelque temps aprèf vous dé./! «'rAtes la fufpenfion du décret rerd-i contre Paoli & Pozrc(it-iiorgo, i'cuvoi (^e deux neuveau^i cgmmilîaiiest Leur miilîoa Digitized by Googl

The text on this page is estimated to be only 12.65% accurate

. (TOI) fauvoit avoir les plut lieiueux effets ; maisîts furent arrêtés à Ats Îiar les ordres de cette conjuration ar" ni^riftrrtivc qui veut fédéralifer e Mi.nfulta , tenue Corti. « L'ouvenurc s'e -. eft f. ite le aS m.iit Paoîi a été nommé préfident, Léonardo \ice - prctidcnt , Poiio-di-Borgo , lecrétaire. Us ont rapporté le décret de la convention ^ui let met et» état d'arre(!aficn. Le premier a ét«5 proclamé géneraMlFime des Corfes 5c charçé dii po;:vLi- exécutif de !a nntion Corfe. On a ravipcMé les députes Salicefi, Caza • Bianca ^ leur f.imile a ét4 mile eu état d'arreftation. On a ordonné aux Corfef qui fervent dans les troupct de la répubîiîjuc , de. ft; rendre à Corté pour obtenir leur pirdon , fous peine de* voir pil'rr I -urs maifon^. l es moines vont reprendre leurs frocs i enfin, on a dv^lihcrc de fommer les commiibires de 'quitter rifie, fous peine d'cire p^urfuivis 8t arrêtés »•. Pac»lî a f;.it aufli publier en iva'icn un9 notice provenant de Mtf» f*!!!-». daîce du 14 mr.j, qi.i rfl liafi terminée. Obfcrvctivn, Trcs-cher concitoyc- s . voi s voyez que les commiffaîret qtti font ici ont le mrmc projet. Nous leur avons téfiftC comme 1 s citoyens de Marfeille ; cbaffes-les. Cou*! ut. N\'te7 cncor" (lae le (^crét.n'.re de cette fameufe con» f»t*X, q I l'ed r :rre que radcT-b'ce nationale de Corfe étuît nntim'» .imi de "ri. ot , Guadct , Vcr2;niaux & Genfonné. Fzrrirc r ^^ U *e{l importa ut de VOUS donner connoiHanCt \ti 'e'tr** •.'cit'^ r» -.'o^; co'nmi'.'ai-"s , pnr 'n mvuiicip.ilité d'Adjaccio. ** Oii no;r» ,t perfu^dé, I nir éc-îv -it-"lie , que l ohjet ptincipal de VuM-î? mtjijn .'tvt de no is ravir la liberté, &. de placer iPOrlimu far le t-ônc. LV-:nareil de pierre qui vous accompagne confiniM r"> ii -.i ; n\iU vous n« devez pas mt coni^ottre les fentim?ns nui nou; .Triimf it. La e >nf l'x n'i en d'à tre oV\q^ que de (airtt r:nouYc!Ier 1 ix citoyens 'e ferment de relier lidcles à la Ioi« Noot périrons t 'Mt*' '^îté rr'a cb»r«*é de vous t»réfenter plofieur» protêts de déCT t

The text on this page is estimated to be only 17.41% accurate

I f 70Î) I»i1>!tét» eft divifée par les montagnes, en deux parties : Tune eti^ deçà étf monts , Tautre au - àclk. A'tnû la nature femble indiquer elle-mcnie cette divifion départementale^ 8t dans les circonP.ancet•ftiicMes , e!!c pourra cievcii'r fulutaire pour les amis cie la république» lîarrère pronoie un projet lie décret ^ont voici les di noruions» Art. 1*'. La coDvcr.tioa natlon^tle approuve les arrctcs prit lé t) 8c le 17 mai par fca commilUires en Cotfe« portant fifpenfio» 4e$ admti.iftratrurs de ce département. 11. Tous les actes de raiicmhléc connue foin le nom de la fO«fulta, fontdéclarés nuls fit atteautoM o> a la louverainеté du peuple ' lu. Le payement dutrakemcnt des fonôt^nnaires publics en CoiCi cdiufpenciu. Il ne fera envoyé de fonds dans ce odpattenieot qaépour lolc^e des troupes de la république. IV\ Cu.«^ cents raille livres font dcftinées à fecourir les Corfe» combattent pour le caufe de la rdpubrique. V. Le buUetrn de la conveutioii, les adrefle^.le» loix & VaCie cor.ftitutionncl, feront traduits* en tcalkn» pour être envoyés dan» ce département. VI. Cinq cents mHle livres feront envoyées dans ce département & mifcs à ta difpofition des commii^aires de la conventlOO» pour aflurcr les iubfitiinces aux villes fidèles à la république. VU. Le miniilre de l'intérieur fe concertera avec le miniftre de la marine, pour faire pesîer des approvifionnemens aux armées. ViU. Le comité de divifion fera snceffammcnc un rapport pour éivifer la Corfe en deux départemens. IX, Le décret qui fufpend /exécution de celui (jui concerne Paoli Ct les adminiftratenrs de Corfe e(l rapporté. Tontes ees difpofit'ons font adoptées en mafTc , fauf rédaéHoB. Lacroix; La convention doit cbfcrver rue les Corfes qui font reftés hdèlesà la république , ont été incendiés &. pillés. Je demande qu'elle leur llTure une indemnité proportionnée à leurs pertes , 8c au'elle commence à K«ccorder à ceux dont tes propriété» font déjà évadées. Lacroix (de Ta Marne). Je demande qu'on ajoute à cette propo* ntion , la clirpofition fuivante -, sauf le recours de la nation contre lek biens des rebelles. La convention adopte Ta propofition & ramendcmcnf. Barrère, J'annonce eue le comité de falut public pourra demain laire fon rapport fur les députés détenus. Chabot. J'obferve i la convention que Rouyer & fon collègue» rappelés depuis le 50 avril de leur commiflTion , ne font pas encore revenus. l!s ne font reftés ^ue pour agiter le département de l'Hérault, ôt protefter avec lui contre tous les décrets que voufavea* .rendu dépôts le il mai. le demande au'il foit enjoint à ces

députés, de le rendre à leur pofte,ou qu'ils (oient déclarés démUfion* flaires & remplacés. Le f . . . . Rouyer ôc fon collègue ne font point coupables. Je vai» vous donner leélurc d'une lettre que j'ai re^e de Rouyer» daté» de MonpcMier, le 19 juin. Cette lettre eft ainfi conçue : »' Nau^ Tv-^rtons encore ici, pour accélérer la marc'ic fîc cînqbar* taillons que uous venons d'obtenir du département du Var , âc nons y femmes autorifés par le comité de falut public. Noo» 9* farveiltons auffi la manufa^ure de< Saint-£tienne » conformément encore à rin\itation du comité »». Dans la fuite de cette lettre, Rouyer dénoncé aux jacobins pajp le profefleur du collège de Béziers, iffTlre fon ami a prendre sa «iéfenfe, fi dénonciation étoit portée A i.i c

The text on this page is estimated to be only 17.16% accurate

V»^anbMe pilTtA Tordre du jour. Sarrcre. Vous nvîez nommé coramilfaîre à Touloufe , le cîtoyflU Chénicr ; ce dernier refufv." cette commifljon ; le comtté VOUS pir*^ fo(c d"cn charger les citoyens Bandoi 6l Drulli. l/n maiibre. Je demanda la qucftton préalable far le projet de décret. L'envoi de commiiiairej dans la ville de ToiilouUî eft déformais inutile ; depuis q le voas avez décrété la mife en liberté des pi^triates incarcc^rcs , l'cfpric des fe^uons a totalement changé» Les prélidcM arillocrates ont été chaflés ; huit fcâions ont récUad contre les arrêtés pris par les adTÎniilratcurs (on applaudit). Le projet de décret eft écané par la oaeRion préalable ; la conTention rapporte le décret qui ordonnuic l'cavoi de commiiiaires 4 Touloufe^ SéoMÇf du mardi 2 juil/et. Au nom du comité de corrtfpondance 9 IcTatletir préfente l'unalyTe des adrctles envoyées i la convention î elles adhèrent aux décrets de la convention du ji mai; félicitent la convention d*aToir terminé la conflitutton , & demandent b!e ; nous abjurons routo idée de fédéralifme i nous proîcrtons contre tous les décrets rendu» depuis le 31 mai, comme l'ayant été par les fa£^icux de la nrtoura^ne ài de la commune s noai méconnoiflons le pouvoir exécutif aâuel « 8c les décrets qu^il nous adreflera lui feront renvoyés. Toute cora-* muntcation avec Paris ceflcra , jufqu a ce que les departcmens aient obtenu la rcdrelTcment de leurs griefs, les fonds cie la caiiie pu. blifue continoeront d'être arrêtés. La générait fera battue ; les •flcmblées primaires fe réuniront ; il fera ouvert un regidre oû^ s'infcriront les citoyens qui defireront fe joiadie à la f orce départcr mentale. * Comoie yotre intention nVft pas de payer. des adminîftrafcttrs cor révolte, de donner une folde aux troupes ^1 fe foi.t fournis à leurs ordres , ie demande qu'il ne foit plus envoyé de fonds receveurs du diClriA , non plus qu'à la cailfe militaire de l'armée des Côtes, le demande en outre c{ue vous ordonniez au feizièmo tégiiBcnt de chaiTcurs qui n'avoit été envoyé à Falaifo» due pou» Ce compîctter , de fe rendre à Orléans ; que vous le cauioz dan» le cas de refus. Se que vous perrocttiex a ceux qui s'y rendront, de s'organifer & de nommer d'autres officiers. Je demande que les brigades de gendarmerie du département de l'Oife foi ent tenues de fe rendre à Me! an ou dans tels autres lieuk» fous peine d'être cailés en cas de refus. Ces proportions font adoptées. Ramel préfente l'avis du comité des finances fur la fufpenfion d« payement des contributions &. des annuitcs. Il demaHdc le renvoi au comité de falut

public . peur entrer dans le rapport général qu'iî doit faire. Delacrok foutient fet propofitlons , ScTafliemblée rend. lei^dé«ret|*

The text on this page is estimated to be only 17.52% accurate

(704) Premier ,décrct, La conveotion nationale fufpend provtfoircment Te payement du trattement accordé à tous ceux qui font falariéspa^. B ripobliqot dans les départeoitM de... oui (oi.t r'éclarés en état ét rébellion contre la convention n.Ttionafc, juUja'a ce qu'ils aienr Jnflifié qu'ils n*ont pris aucune pàrt aux mcfarcs Uh«itici(ies prifes par les adminHhradons , ou qu'ils Ce font rétra^ét. Le miniflrc de Tii téricur cft charge de fr.irc parvenir direAement ■ ox adniiniftrations de c'irtri^l , rcftécs fidè'c; a la rëp,;b!i(|ae , " iJc qui ont improuve les arrêtés contre révolutionnaires des admtiullra» teurs de département, les fonds nécefTaires pour le paiement des fonAionnatres publics 6c des falariés par la nation , dans leurarroo* diffement. Autre décret, La convention nationale décrète : Art. **» Le mtntftre de la guerre donnera les ordres nécefTaires à la gendarmerie nationale 6ri départemens.... dç fe rendre dans le plus cofrt f'clai dans la vilîc de Chartres , Vcrfaillcs & Mr!i;n. H. Le priaient décret, 6^ les ordres du miniUrc kront adcellés direélement au commencement de chaque brigade. III. Les oftîciers, fous - cflicierv & gendarmes nationaux qui re fe rendrotent pas au lieu de letit* c^cftination d uis le dél.J ^ui fera fixé, font dès - à préfcnt dcftitués; & dans le caf où i's «ontinueroient leur fcrvice & d'obéir aux réquifuicns des adminiCtrattons , ils font déclatés traîtres à la patrie , & feront pourfuivis êc puni^ comme tels. iV. Ceux des oîticicrs , fous-oftcier'; & î^f rd"".rmcs f^ui fe nndront aux lieux dciigr.cs âc dans le dtilat &'or^<>ni;(-roiit ; ils jiom-' meront leurs ofiiciers , 6c feront i la difpoAtion du roiniilre de la guerre. I Autre décret. La convention nationale décrète que les Icix & bulletins feront imprimés a Paris, & cnvo)és direw^cmeut a>x diftrMfU reftés fidèles à la république , de aux communes chefs- tîeux de canton, pour dc'à être ciftrlbiu^s dans ks autres communes. Autre décret. La convcniion i.ntiona'o rccrète que le feiziôme régiment de chalieurs, en ganiifo.T a ir».iaile, fera t -nu d'en partir •uplus tard le 10 de ce mois, pourfe rendre 4 Orléans , enexé* cution des ordres qui lui ont été adrcâés par le minil^e de la guerre. 11. Le miniftre de la guerre donnera les ordres néceil; ires pour fttfpendre toute envoi d'armes & d^eâets d*habillement deftinés à ce régiment. ÎII. Dans le cas où ce répmont r.'exécutcroit pas les ordres qui lui feront données par Je miniike de U guerre, en exécution du préfent décret, êc ne fe rendroit pas au lieu q|tti lui fera indiqué, oc dans !e délai fixé , il eft dès-à-préfent licencié. IV. Les

ofi'jcicrs , fous-officiers & drag:ons qoi , d*apîcs les difpofitions de l'article précédent, continueront de faire le fervice snilitaire, d*obéîr aux ordres du traître >^imphen , ou aux réquiétions des autorités conftîtuées , du département du Calvados, l*>nt dcs-à-préfcnt déclarés traîtres à la patrie, & feront pounuirts & puiiis comme tels. Suite de taséanciéu mardi 7 juil/tt, Lindat» Je demande , par amcn^ment, qti'on excepte du nombre des fonélionnaires puV Iics auxquels le traitement ne fera pas payé , ceux qui n'ont pas ligné les arrêtés, ou qui fe ftroicnt iciraclés. Leprcfidtnt, Jo met» aux VOIX la rédaélion ^ Des réclamations s*élèvent dans la partie droite ; un grand nombre démembres réclamp Ir. parole. Defvi^rs. la qi^cltu n i\v\ vous cft foumïfe me paroit i'îufoirc , Se la mefure prop&féc inutile, puifque le traitement des fondue r.iii. ires publics est écmi depuis le premier de ce mois» 8c qu'il» font en ce «meLt Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 7.62% accurate

(705) tnoment prtfomp'ivemert payé* de ce trimcflre. Citoyens, fi voiil ^ttkt éc bomie-foi ritoBlir ta trantjuitiHé pûbliq o , n'en' cf Archet f 05 is roojTcr les rifpoittions rigourculcs qu'on vont p:opo>« lou ii.iitnieu'. (Dos ir.iirniurcs 'Vfèvct t iere » Salles, iiaibarotik qiai «foofile'. t le feu de la guerre 'ci vl!e ddns le département de t*cure , n% Ibio t { 7^iei:& à la (cance. On ap^'laudit vivement c'a. s 1 excrcmi c gauche* U.ie rwt agitativ>n fe réj aiîd dans i'aUemblée. — I a f ropcfuion ft'a \ is tic f«.ite. On dcmar de dsns la par ie p^ucVe îa clôture de la di cufiion. La clôture d« la di cnii oii clt rr. fc aux vi. ix c>: dcctë «.c , iu ml'iaii des récl.im^tijni ce !.« j cirtic dtottc. La r^ddilion ifiadvp.cc, —a* Les tiibunesapplaudillenf. C^rrié. Je di.ir.-i de , pnr r'tic'e rc'c'i io. nel , cjne les mcn•.^rcs qt î rc iui.t kl que la doublure des contr.*:é'. oUitiunnaircs dttenus ou en fuite ^ ne rcçoive4>t plus de (.'«lit ^mcnr...., r Les tribunes applauditient, — Les membres de îa partie droite fe lèvent er. criart : aux \\.ix. L'cx rL t^' i.."- c'.c rc'c r.rr.t IVrr're r;i pur. — La partie droite iuliAe pour que la p;opoUtiou foit miie «ujc Vou. Le^endrg, L'ordre du fonr ••••• Ck:sii. La propofition nVA paf appuyée. tern. rd di^ iit.bLns. Que tous ci ua qui.ont mis lamain dans le trc* for, « biic , rcs".d**nt ievirs con^ptes. ' tettî> } r p iiHon u'c pas de fui»e, L;. co..v.M»tio. parte à la difcuflion fur findruAion ptibUqae* Coupé {de i'Oi e) I ij.ii.iio fort ci tei dus f r cc'te (|UcUiop. * Julien (c«-Tot.louf«) nnnoi.ce Que U i lcc;i«)iisde cct.e viUe ccm* ■lencet.t a s'éclairer : celle delà rr.tcrnîté» séame ri:xC« mr«, « tapporté tous les arirétét pris e n tre le vœtt de I'r.Uen-bii.c ; les outres vent fr.îve fon rxcr^p'c. Dtjà on arrr:;é nnî ; t'r^! r à la €Oit«eiStion , pour lui cém«»i?ner o*.ition rll

The text on this page is estimated to be only 14.40% accurate

(706) ^pour les f€fli«i«t 8c enfant des défenfcurs de la patrie. Une ccUdldaiit de chcr.c leur paro'it une récompenCefatUaiTantepourU vainqueur. La propolition cl\ décnétce. JUc . . 1 ous Us jours nous entendons Bouchoue dire qu'il ne peut I»1us porter U fardeau dont vous l'avez chargé. Je demande qu^enlw e ccmitd voui fa..e un rapport tur L divilion du rriinlftc.e de la f;ucrrc, fi nous ne puuvoo trouver un de ces génies valies , (jui paiile di> rigec une auu. \artt' mucbine. Xa convention déci ète q te le rapport fera fiût dsns trois jours. Un fcc ét«irc -donne connciilancc d'une lettre de la Ic^Lion rîf la Fontaine vjrei.eile. tlle an.'Onv.c qu'ayant accepta; hier à l'unarir.i tc 'la iunlUiuiion , cUt en LiiCdi.e aujourd'iiui la proclamation au lo;i éa tnmbuur & du canon. Si-anct. du mtrcnii | juilUt /79|. Sur la propofi ion de DubcicVict, •maudco ; ;i» Legc. drw , la conventl mi dt:cicte la ir.cn-i honorable de la concuite des citoyens du canton cic Boiaes 6w de 6

The text on this page is estimated to be only 12.13% accurate

(707) toyens qui , parleurs ordres, ont (^«U arrêtés détenus ou relaxas ^ flir faîte des évènemens qai ont eu lieu dans cttCe villt lè 19 mai ,écrativ>n pub i iv.e ro is ce x qui vou-droient ufurper une autorité quclconçiue i 5*^.«,u'ciie fe a U guerre ant féf^éraKffes , aux anarcbiftcs , aux provocateurs au meiittre ai» pi' , & a t-)u$ ceux qui attcitet'jnt à l'unité de la tépubltquef i*. u'-I'e at'ei d avec rmpatici ce "hei rci fe époque du tu août , poitt> fraf< rri fer avec Ici pariiiejis &. les dérutés de toute U rtpubiique , préiei tera la convention l'hommage oe fa rcconooiffance» La convention décrète la mention bonoraUe de la conduite des fo^ fiétés populaires ré a i^s à Valence. .^featy au nvm de cooicé d'inflra^lion publique, prQpofe 4&

The text on this page is estimated to be only 9.56% accurate

f 708 1 ♦ " • étifititt la f6Îîce iw jariîrn n«io.\a! , dansIeqitcY îe$ moniîmem tîc» «rt> qui reiHbtiUiilerit wvivci.')oi.ritc'lefneue des di^;ra dation s, à une comDsgiite did foldan ta valides, Cfiargèt d'y f«ir« VefprAer \t% frropru t/s tutional?s , (ous la rurveillance du comité des mCpe^ttr* < c Ij (. 5l d.i m:! iOrc l'ti.rcri^iir. Le ^ r^ jvL de décret crtfeuîc |t,ar Sergent cîl adoptée DttfuL Le% a min;nrateurs t'e i'Lure fe foiit emparés des caifles publi |u«;s« & fo-dci'i* au prix de quarante (-It par]our les bri|^iids Jui !cs .rvcr.ti U ::ct dviit «rriv cr lemj'iae pr *chiii..e à i-vreux. Je ciwiicc , comme Lindet , le c; miré dt» falur p H"ic, ponraVvoir psa £ris des mifur^ s vî^^our^i f -s. Je m'étoik prop .fé pour me rei:dtcavcc acr jix daiiS ce ddpatte nent , y f- ire lever les p.^ttiutts contre ribe!l;s. Ce te tr.eùiTc cCir c^pjrj;i;é 1^ ^*<>g; mais elle n*a fê» été adop ce. J';;ppu'e L prypolrloa de l.irdef. buiKuAidi^. j c lie pré'enc's j oir.t i. il lier !e coit^icé de falut public ; c*«ft a la co.ivetittou qi:'il apparrtriit do iv^fer a cur.dut>e : mais ce comité a pris des r.^c'ireî , c»> il r é*c très>faché de les n oir divuSgudef p. r ! i cocimui e dv ï-^ia » qui a Ikn a&cher celles coi«ûées à (on exd« TaUUfa, Jt ne/u>i pas du tout content du comité de latut public » rel. t V m ?nt a cet objet, ie demande qu'on lui adjoigne lindct» Duroi* fit i ra..calV Le^ prupo..tio .s ds Ltnde* & de Tai Ufer fontadoptées. La convention décrète Pidn^ilTion d'un ^and nombre de fréKons ^ ^ 4oi.t les cttojens ré.inis fe pretlcîei t aut^nr du lieu de foa féaoces. Toutes donnrn* co> noiiiaiuede Pfxtr itt'e 'curs prdCc$-\ erbcux ^ 9{\ù coiift.)rei t rûCvcr»atioo libre, réfléchie» di.witcc uiiaiiime n* qu\U#$ ont faites de la corHitu ion préfvi.tée au peuple firançais. Q.itlquesHine- f tti.ttei.t dos dcrc s diverfe^. La fwâion de* , Fédérés ob'ier* ijvi-: ce i om m 'a c i.fj..de'3 p\.$, cit-cll?, a^cc 'ea' •iini*mis de l\ a re de ta répub ique , &c ^uc dél JimaiS eiie portera celui Lks élà .s d^ i éun..rr'-B6ufdon» mclis aux citoyens de îa Tefiion des GVavi '-prs , prient la c«»tivcntif»n de ^ | as Inilicr 1er nn ^ng i> t-rvallc ei tre fes trava x coaÙitutK^nncU ÔC ceux q..i doivent •rganîiet l'inftruétion publique. L.i Te^iion de 'a 8cp< b iqiie foumct un mode nouveau de formation du coi fiil oéciitif; ell»- dcmrt.dc que les r.o'*^s de quat e-vîngf- mtatrc candidat» é'us psr Us dérarten^ei.s loici.t dépoUs cans u»e litre , %L que vii.gt-qunrre , t rcs au fjrt, comporent leconfeil exécutif. Des cito) eiuu>s de la feéUoo deB «u'^paire demandent, pour leur liexe, le droit de réunion en a.lcmblées primaires. l^es hymnes patriotiques , chantés pr r de

jemcs citoyonp-s , te ëpé és I ar l'.-!uemb ée 6c les fpef^.-.tc / s , le mcUnt ^a* cns d'a'légreite qui fe fotit entendre dans la falle. La féanee , .•atièrcmeo^ con;acrée à çe IpeÂade » eft levée i fiz beurea. Vênirtdi f juillet» Un fecréîairc f.vt 'ecture du procès-verbcl II 4% lilufieurs lettres d'adhélion aux dccrets du)i mas & jours fui* vans. ' PùiiUin-Grsipri. derpanr"î qve le-. î^rains provcr sus t'es fe-rcs des émifrrés (oient mis a la cilVniiciun des adminilU.ueurs des ddpartcmens qui éprouvcitt des bciotrs, & que *? prix de ces fr;.ins Toit payé par ces ..dnii..iftrateurs fur le pied duflMJtinuMi fixé par votr* décre-. Dicrété. Les admiaiftra curs du confc'l géné-al du département de I.i VenMe, des diftrtéts de Fontenay-le-Peuple» de !a Roch«-fur*Yon & de la Chatet :n r;ty , annoncent qu*tla viennent de formée à Luçon un« jrfVmhlé»? gé.'C-a!?. La conveotiou «p^rouvc U CQndu.tc de ces adœinifirateurs tcuott 4 Lu^oa» ' Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 10.39% accurate

(709) Un fecTct'îre fatr Ic^v.rc \: ne lettre <1e Marat , c^iiî renouvelle fa fropolffcn de mciue a prix U tète des Capcts fugiufs. 11 accuTe le* £ét crai Liron la Icf'i re de cette !ettte eft interron)|)tie par det niurniurcs. .... * BreArJ. J'jlferve a la cot vei tion qiu Mi-rst peut opiner (!aiis le fcî d« cette allemblée » & non par écrit. Je cleir«ande doue r«rdrt da jear. * La conrention pafTe à Pordré du jour. Jimé GoupiUiju. J'arrive f!c la Vendde : les plus dangereux ennc^ iPt$ que la là] i.b'ique y ait à combaur^ , foi.t ces faux patriotes qui , à l;rr.vée des briganot, ont é é choilis par eux pour former leurs* coroi.és. Je i^vmt. de ,nion de 91 cft .idmifcdans l'intérieur de la fi lle ; clic annonce /on acceptation de l'a^e eu» Aitutionnel. — Les crtiucs Chenard» Narbohne 8c Vaflière cntonrei t des bjmr.cs pstrictiques , dont le* Convci.tion décrète l'impreifion & l'enxoi aux départ m?'-f. Le' ftfiîuii du \'.o t C'ar.c porte en triomphe le bi (le de Pi licier. Une citojrcuiie couvre le préudcr.t d'un bom et rouf c, 6c en rc p.rn-.i les ciroy : s de 'n fc£\io. des Amis de la Pitrie. - — La convention « ccrète que ces ci faus porttroi:t déformais fur.iforme nrtional. — Ifs fef t^ns de le Butte*d<. temple="" de="" la="" cit="" des="" merch="" ckamps="" d="" fuccirivement.="" toutes="" annoncent="" avoir="" librement="" accept="" u="" conf="" mu="" f="" cft="" l="" f:x="" beure="" si="" da="" f..="" s="" juin="" efl="" ouverte="" p="" lcv="" faule="" cl="" aux="" cv="" mai="" juin.="" me.="" t="" bonoralite="" cts="" sdrei="" e="" converr="" ord="" mi="" nement="" projet="" pr="" par="" le="" comit="" f..ret="" g="" dans="" lequel="" fu="" rapport="" atr="" fes="" derniers="" dv="" qai="" ont="" eu="" lieu="" peauc.="" ir="" lien="" tculoufe="" pro="" deflinttton="" ic="" d.="" c="" fie="" cet="" vi="" r="" aat="" plulicuts="" cicoycfis="" .=""/>

The text on this page is estimated to be only 12.19% accurate

(7«o) Wjtffi.Tii k entrettirit la convention natiomile ëSia objet intërtf* fftat. Dans (es clépartcmens du hnut & b^s Rhin, il exide une fjule . propriétaires, ci-devant tî:n:i!5 - homme* , ennemis - nés de la révoluuoa. Ces propnctaires p éludent des hcfs révernbles ci- , & q ic les héritiers d'un ci devant noble, nommé Boc, fc font partage cette fuwcti&gn. Je ftwpùCt rus les adir.iniAraiciirs coalilei — PUiUcurs membres rappellent Taxiftence de diveri décrets relatifs i cet objet. La convention décrète que le mintftre de Tintérletir rendra compte de leur eitécution. Le c... Le chef des contrc-révofutionnaîrcs de la Lozère , Charrier» «ris les armes à !a main , e(l depuis cinq femaines dans les prifons de Rhodès, & foiv procès p'ed pas mcine encore commencé: cependant le peup'*» rtîm.inde j.id.cc. Le comité (^c f lut pab'ic a voulu faire tra.tifvJ-rer * ccnfpirarcur a Paris^ mais les citoyens de la Lorère poorrolent s'oj^pofer au départ d'tin homme dont ils ont vu les crimes, & qTilî veulefit vo r punir. Je dequuide qu'il foit traduit devant le trihuarl criniincl de l'Aveyron. Un m mkrtt Je demande aue les commillaires de la convemion Jant la département de de; admiai|krib9A4 t(dei fooété% ^opaUi.fi| la déçl^catioa 4$ CMrietf Digitized by Googl

The text on this page is estimated to be only 13.02% accurate

( ) Cette propoGtîon adoptée. t/n mtmkrc. Je dcir.aride que Charrier (oit jugé icvolutiomrûreMent, 6c Cuis appel. La convention déciète la propofnion. Les membres de la partie droite demandent l*împreirioiî ^e la prccédiiic. ---LaqucAion préalable fur cette propoimon, cArecia* née «lans frxtr^mité gauche. L*ordre du JQUr réclamé de nouveau , ell mis aux voix.-^Deus preuves par«ifient (ucceilivemcct douteufits. — L'ordie iftratiorsTeb>'cc le miniûre de l'intérieur; celle du Calvados, qui paroît mettre le pUrs 'd'acharnement dans fa conduite, a écrit trois fois dans mes btn eaux « pour demander des fecours en gr; ios 0c en farine. Je n'en ai poim envoyé nux départe mens, mais aux diftriéU 8t mutticipalîtîs qui foat trûés fidélc-i à la ri:p;l.!iqi;e. Barrera. Le comité it propofe de faire un rapport général (iur la ▼îHe de Touloitfe. L. 0 vn.rion renvoîc letouta>î comité de falut public, Li^jff.ur, Voici une lettre du p<5ncrnl î!iron, qui ar!>'^rce qu^^ ^rvx bataiiioits de 1« C^ironde qiM l'ont a l'armée de la Vcncée, veulent rc^ tourner dans leur p'^)*** i'- f.i>»t prendre dts mefitres. Je demande que ceux qui quitteront l'armée , foient déclarés traîtres â la patrie* Dthcroix. Je dcmr.r.de qi'.'ils foient défarmés inparavant. Danton. On ne peut rendre un pareil decxet faus svoir des renfeî» fccmcas certains. 11 eft poâible qu'un ceiUiio nombre de mauvais

The text on this page is estimated to be only 11.45% accurate

ftijets agîtelftann^M» 9t)• dffmande que far edale'mîsiftrt drlt ^«rre ftiTe un rapport ; mais il im])> nr>ble détraquer des l>ataillons c. tiers , comme il cftimpoflîblc d« dire que d:s dé|.>vt«mea^ £ont en révolte. « Le rtnvoi du tout au couiité 4e faUit public cft décrété. R^huffwr*, 11 eft tependnnt un f lir qui do t at iCer noti^ folUd» tude. Des lettres d. IVrmccdcs Pyrénéc 6v de la Vendv?e annoncent 4iu'on a cherché a divifer en'^r'cua les bataillons parlfteas les ba« taillonf bordelais, que cela eft venu à un tel poÎAt, qu'il veeu de» corr ba fingulim , dans lefqucts vin^ déCsnfeurs de !a patne ont ddîà perdu la vie» Bdrr^n» Voîci ce quVcrit à cet égard le citoyen YCabcau . votre commUi^ire à l'armëe des Pyrénéet . m L'envît de combattre » fa con^ance« fie l*atuchcmi-nt a>ix principes réiiublUaiut, .fe rail ;mc t dans tous les cœirs. Les hataillo.iç de Bordeaux , qu'on avoit cherché i égarer, fe û>nt rendus à l expolirion frauche que nous leur avoua /atte des vuef de la ccnvrnnon nutîoAalr, •» La convention rend cnfuite lo décret fuivant : I ««La convcDMon nationale, après avoir entendu le'rapportde foA Comité de fali.t public , décrète ce qui fuit : Art. l**. II eft défendu , (bu« penie de dit ans de fers , ou de con* itfcat'On des armes , à tous Ctb-ica t, foirbiUeurs on marcVi.i .df d'arn-es , dVn vendre , dtfîivcr ou oiiv >\er, t?in ;i« oir préniable* inent f^it fa déclaration à \a municipal lité du lit u de fa réTHei ce. II. Il eft éeaTemerit défendu à toutes les a> torrés coiiA!tu"cs , fous peine de dellitution , de laiiler p.uVer des armes, de uuel':| '."pccip Îiu'ellcs foienr, defti t aux ci: >vfn': F^o-o , B^'tnnct & Projcan, rrprtl'cntans du pc pie pr^s 1* rtm e dcî Pyrcn^^es •orîcr.::le$. Le citoyen Regris reviendra da. s le fcin de la convention. m. Les rcpréfcrtans du peuple en- oy/î 4 iV^rpîrr.an f -?n* nrrvenir ii.cç'Iarnmetit à la conve tion 'es notm de< î^-nvc. '■v'.^ tl Ii« cairs qui, d.ms un confcii «îc guefe tenu d;ns \ - (nt de lit'lp. 2^c^, ont voté pour que 1» garaifoa a'eofévelit fout fcf ruinM. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.96% accurate

4 l>m Hmmuhi y pulkt tfpf. mm éa tmM éè" Kn—ta>»; Villers fait rcitdrt 1 s décrets fuivans. La convention nat'Oiuk , après avoir entendu le rapport du tO» mité de commerce , dc.'rèu: que le* a-me$ dép tiée^ par les prér'éi te émmuf » Ml cs^tiott éu '^^cict 4u 5 icp cmbre 1792 , Oont on n*a pas fait ufagc , leur feront rMidu«f { ordonne aa furpi' $ q le ce'les qjî oî.î é'é dillribuées *ux trou^'es de la répucoitf >rme au voe. de 1' riAocratie , s'il étoit en fon pouvoir de l'cxés:i.te' , il p-aroit .vri.i 1 que le brun dent on vous a entretemis « a été répanda par les e>.i:emia >îy^ïocTites de la lib-rté que vous aver f ..ppé> ; car on ai ur^ .u'îls* rcp;iitd';nr que c'eû I.1 monrag.ie, qui c'elt le peu| le de Pa is.que c'cA le conleil général ne la commune, que c'id vous , fut. Gtitt.urs ém le conftftntion républicaine & populaire ottertea la èraice,qui voulez relever en f. veur du fi's , \: trônr d t'yan que vous avez puni. .Sans doute urc telle c.^tr:;vr ^ar.cc ne mériteroit pas votre attention; ti je luis fâché que le comité de fctretégé éra'c ait été porté , par les citconftaoces , a réveiller ici le fouve«iir d'un ancien ' defpote , pour la démentir, & je fts f.j 1 é vue ct$ noms auffi . lacprtfables aient été prononcés dans ccitc crceintc, âti momeiit oi\ elle venoit de retentir des acclamations toucii. ntes & iubiime^d'un peuple immeofe qui s'élance vert le rè§ne de la liberté di d« fé* galité. C'eft fon5 ces rappofs que r.-jbfvtrcle r.ouvelle dont O' vous •/ occupés méricoit quelqu'artOition , 6c je demande que vous i*.lvrie£ ces réèexiom dans te bitHethi de la «onventies. Pi. terpe|*e ea même-temps les écrivains qui rendent vos. déb ts , autres que C'ux qui f.M t foudoycs par Fitr & par la f .ftion libe ticide qui a k*é , l'étendart de U révolte , de ne pas les pauer fous^ iUeoce. (Ca applaiidit») 1^ décret fuivant eft tendu. L« convention décrète que le difcours de Robefpiewe fera inféré su buUetin , comme un nouveau moj|fen d'éclairer l'opinion pu« • bliqoe fur le fyftéme de la calMMÎ* qui a U long-tuptpt co^ipro* sms la tnaquillitc pub'iquc. La feé\ion de Bon Coàfeii Tscat «naoftccr.aiis rrodtaafl 4^; M% ao9. l9m€ lé» g * Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.01% accurate

(m) Wn fuffrage. • Cel!es ces Sans-Culottes ^^clare miVl'e a accepté à l'unanimité V»&.e coitÛitutionnei , après l'avoir difcuté pcn(bnt lix fiances. ^ Piufieurs pétitionnâtres occupeiK U coaveixion nationale ét fé» itUmations (x de é«tiMi4tt ^rticulièflM , font ttavoyéU' M comités qui doivent m connoître. À Du lundi 8 juillet. Un (ecrétaire fait Icifturc d'une lettre de la munit» «Spalicé de Toulon a la convoition nationale , datée de Touloa ap lam 1793 , l'an deuiiène 4c U république françaifbt •iafi cni» I - Le capitaine Hyfpolita JMoiMlt vient é*amaam éêms maifons ci-devant royales , que pour en faire un emploi criminel. Le comité de falut public apenfé que le meilleur moyen de faire taire la calomnie, étoit d!établtr dans le palais de Verfailles uue ^ymnafe publique. Les Talons de Lebrun deviendront l'école dedeffia ; le aiaséy , celle d'éouitation f lé canal , celle de natation. Le comité vous propofe de décréter la vente du mobilier de cette nuifon , aâo qu'on y iafle iea difpoiitioas nécellaires. 'Cimi. Je demande qa'oa déctks le ptiacipe t & qu'on Msvoit m comité pour l'exéaition. La propofitidn e(l décrétée. Saint'Juft » rapporteur du comité de faiut public , paroit à la tri* 3i.e rapport , dont il donne leéhare , de que nottsd< lemcnt, n pour objet les délits imputés aux trente-deux membres de la conveiiuon nationale > dont le décret du 2 ^uin a o donné ladctea^ tiôn, de feppoTteur , après «n tdMeao éu pciacipi«K dvèacmens qui ont ' accompagné l'établiilement en Frnnce du gouvernement républicain , préfente celui de la convention nationale, dont il peint la majorité cemrae flué^uante depuis le commencement de la femon, entre deux minorités , dent l'une, coaipoféed'ardans répablicains poar Caiwer ha * patrie, négligera petit-ètre quelquefois les moyens de gouvernement, * Ci l'autre ne parloit de ces moyens» flc PS les lédanott faiii ceife qu> l^iir opprioier la libeité* Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 11.84% accurate

iiimt, comme une prtuvc de li comiidti tm dtrm«it t^cc général j il les éé(ip\c enfin commt les aoteun des motivitMM^ igUcnc en ce moment un grtnd nombre de dtfpartemens. .Ah fuite à€ (oa rapport» âaiikt-iu& préCcitte le projet de décrcf ■ttirapt ; Art. I. La convention déclare traîtres i la patrie, Buzot* ^rH< iDttx. Gorfas, Lanjuinait, Pétie», Graagcneuve , Rabaut, oui fe Imc louftreiu au décret rendu le^ï^iA , & le ioitt mi% ta. ét»t ae tém WUioe dbiie Wt drffettitliiit ^Wnd » Ltlwtdi > tga. Diicos , fonUkMf It pIwiTuuit flMinWet 4t (a ferti« ëroii»» ém •ar.dcr.t la parole. * DurU, J« demande Télereiff^ent provifoire de ceux qui , d'apei» m rapport • tot décfairif n'&e pat eeupablet • Ia partie geuciie réclame contre cette propofition. La convention ordonne 1 tfnprefTton du rapport 8t des pièces h l'ap* piii , & décrète l'aioumement de Udi(ctti&on fur le projet de décret 4 «^ionneprèt béiftribiickii. 'i Une ddpuution de fafeaiblét piMw d\Mi MMMi fft edmife diOB limérieur de la faite. Qfctia, On a oublié , dans le rapport, de parler de la lettre d« IWie, adMtteatfMpartetteiitde4el4ef»tlic. Je demande l|ttre fioit lue. r Pdinurts. Je demande ^ leaddienni Comft mmtdn^ — Dvnbtf VMrait À la tribune. - Mme. Ceft ce que)'aU'avoir pomt encore teçe la eonftitution. Je demande que le mmMrs de l'intériiïur rende compte des mofurc; prifcs pour le prompt envoi. On réclame l'ordre du jour. L'aiVcmblée pa'.ic à l'ordre dn juur. Drou€t. Je fais un moyen de faire celïer les plaintes portées de tous c&tétcMKro le ddCMtt d'etmea. On laifle dans les mafifinf dta arque» bufes qui, dan»loa majii dO noschaUcurs» devieudroientdes armer» trèt

The text on this page is estimated to be only 10.76% accurate

vTiîif in^Nmè mûmiMfu Ib» acôeptiâoa efer av«< fffge(r« le éé Cfet vous préiucm". |] me parott n'être qu'un rr ©yen jeté en av.mt pinir procurât i cent cinquante étrangers la faculté d'emporter des fonéf^ Voaédérablei ^ éoîrent èfvt ae^iiil à la république, Je demandt QYi'on fuCpe de tout payement, fiift|ti'i l'examea des cvIftpfM 1 t K n.i iH'n ; La coi.vcu'ion ferme la difcuflion, fit rerd le décret fuWaot: • La conventiDn nationale afotimv H qu'flîon defavoff fi l'ex-mî* «îftre Nfcker doit être réputé crrir' i'w non & fufpcrd j^roirifol-' rem^nr fe prvemen» des i. rércts t. Je V'^j t vou^ dénoncer une mnt;trt'^ rc nouvcHe do ces hommes- qui v^iilent comp'ifwr les élans du patri tiime qu' le IH iplo manifeOe , ôc le dégoûter d'une corfii^ution qu'il eft penaH^ à s .-icadémicicns ^e ne fa« trou 'er parfaite, mais qi 'en dépi^ J'cux le pC' pie : t'"epî'>r3 avec trnnf- ort, îk qui fer.i Uy^ bonh' ur.' Je tiens en ce moment .»:n des écr t$ de ces hommes qui déjà, pnr ée^lcttres perfides , a voulu fo î^ver contre voua le ^épartemei.t dt- l'A if, e dont :! «!épu*.'. Cet écrit eft Intitulé : Aum thjymm Jr.-nçais ftr li confi'r'fLa ^e n-'c,-,".-' ^je à vous en f réferfr l'a-^aIjrfc , lofCviue vous dii'ciiter"? le rrppor? fur f» confpiration. C'eft Wrt «^uc J\l. le marquis de Condorcet accufe d'efe de« ToysHftef } îl dit que votre confeil exécutif conftSttKlptinel renferme le earme «ie 'a roycuté , cjn'ra l'or.-nT nt aklfi , ▼OU» Aivt.tifereS l'aaibt* tion de quelqu s rr. nH^ fccl 'ats. ^ Citoy*«n«: , vous avez décrété la peine de mort contr? ce«x qui répindroient une autre conftitutton q!te ceîla décrétée par v«u« • eh bien! Co «^orct s'eft rendu co.ipr'.h'e de ce crîme. Je demande' au'il foit i,>ferpe"é de rec.m. oitre ou de défavouer l'écrit que je éno .ce. S'i\ le rcconnoît , je demande contre lui le décret d'accuiation. Co/fjt.Vfhrhju. Je de-nand*» qu'il foit mis d'abord en étattf'af* refl;it'nn , & que les fc'l'-^s foient apnofés fur fes pToiers.... Guy^mard. Kt moi, je demande fi cet écrit eft fi^né Condorcet , Ce s'il cfl préfent^ comme une conftitntion , on. coanne un écrk fiw la condinition. Vous {-rtxxez que tô*it dépend de cette différence, et q e fi l'on ptu.it de mort cp 'x qui préfentent en votre nom une f«ui

The text on this page is estimated to be only 11.03% accurate

(717) i^TTiiathïr. cbei eux, & les (ccllés oppoW» fur tous leurt ptpleft» àUnce 9 iuida^ La léance ouverte p^r U lecture d'un ^raii4 lOMbre rf« Itttrcs ft 4'adîeifff d'adMfion » ëoiit li meottua bono» Deux prupoGtions de Pspanci. (ont t^écr^técs. Elles ont pour objet V La mention hono able de l'adredc, ^It renvoi doit dtnaiidOMr Oémtté des tîr anccs font décrétas. Uae dérutation des Lié>,ois rcfii^iés à Paris depuis U retrait*» é» I* Bei^ifue, aimosce, que faifant partie du peuple f.'a..çais , ib émis leur vota fur la cor.ftitution , l'ont UMnimeaieiit accoptéc* ^La mention ho-.orah!e e!l

The text on this page is estimated to be only 15.29% accurate

(7»«) Vdirt coflMté m'a chargé de vous propofer Je décréter mie 1# « lice de Montpellier , le pré6dem , le ieccéuiie des comît« centori 6i dt lelut public, 6(Itt frj^atauct 4» hiiktiB dt ce cmM» : feront Utdoiti à votra baitt, p«ur y'ttndrt conpét.d» leur cwn» : ;KoiuuUi, Je demeade qu'avant de prononcer, on £aiU leûure éà * Saint-André commence la leclure da b«lM» im CBWÎrf tUMi j> rHérault, féance» de$26 , 27 Ôci8 ;ui. . J •M PKideurs communes du canton de Saint-Ceorgef , porte Cf boli** t ûo , réclament contre U nomination des députes. j >• Vnt députatioB d'Ag^ iécleaie contre les agkaMMi. Les aarkit du département de l'Isère & de la Drôme font lus au comité ; le procureur-général annonce qu'il l^s a reçus & va les faire eaécuCU» ae«* tamjnent pour l'orgimiUtioo d'uue luice départementale, M Deux députée font nommés. La difennon t'ottf n fur lef inllmc i.^ tiens à leur donner. On propofe d'adopter celle* dit dépai tement de la" Ctronde , de confulter le peuple for la conftituttun, de l'inviter à former une nouvelle légiiUture , & d'ordonner aux députés aâueU ém * fniendri to cheC*llMi«i ëépw»iment , pour y refter «n état é'aiwftMâoa iufqu'à leur jugMMnt , par un grand furv national n. Couhey & plufieurs membres d« Upnstin MÎM» ipplindlffint èi cnue dernière proportion. Afihot^ Lesenâtt , les voilà les confpiratcort qui ont diéM ctiM** Curea libattieUbi» La comrertion doit prendre des mefiir«s vifoa»^ feufes contre les perfides qui les ont adoptées. Mais le pourra-t-elle avec juftice, fi elle ne donne un exemple de lévérité contre ceux qui ippiaudiiient à ces complots ? Non , c'tfd par le féoat même qu'il faut comaMncer la purification de la république. Je domanda donc fM !• citoyen qui vient d'ajpplaudir, foit envoyé k l'Abbaye. Couhey, Il y a plulieurs manières d'exprimer fon opinion en parlant • on en approuvant. Je fuis ici pour mantfeûer la mienne avec ta plus • F rende liberté , & j'avmia qu^aUa cft confiotaM à Mtta dMjpofition da arrêté qu'on rient de lire , & qui porte que toM^lai députés , de retour dans 'eurs départeirens , loient jugés par un jury national. Je • trouve cette idée julien que la convertiUant en motion exprelie , je • «tia la cnmfanlias da la dectém. Il n'y a qae cen qm craignent que leur eondnîta fok atfa au gnad }oart qat panvaot ^apyam à cataa proportion. ÙtUutoi», Ce que yxtnx. de vous dire le membre, pour s'eycufer « Wf^mhm «enfonge ; il a tronqué ta difpofition coottanéflMiai»» ittire \ laquel e il avait applaadi. Il e(l coi dant que ce membre a applaudi à une mefure contre-rér^ Ittttonnaire. Je demande qu'il foit envoyé pour trois

jours à l'Abbaye* ' Guyomard réclame la parole. La convention ferme la dtfcairtoa , 8c décrète que Couhey fe rendra pour tiois ioitttè fAMayt. Les habitans de Verfail les viennent préfaMtt i lacasvantÎMlIcar acceptation de l'aâe conftitutionnel. Cou/uy, Le décret qu'en vient de me remettre n'eft pas motivé i jm prie l'aiiemblée.... Uprifiimu }% mwÊBàrmÊWttmêÊit lapirolis ia raaemblée. I/aaembiée refitie la parolei Coabcy. BUfk&mwiÊÊ^ Pfdfidani, WliiCKéaiii De/aeroiM, Je damiÉda.iiffdfidaat. que ,pffdfidaat, que voos interpalliacte membil^' Four favoir s'il veut fe foumettre au décret , & tju'en cai da flfolt aâembiée |u:onooce contre lui un décret d'accufation. La pr^ofitien 4a Delacroix eft décrétée. I«pf4lMnM» Je ▼ow fomme, aa aam de la coavaa6oBt éê fey—tttf à fatt déwft» 9Lét mm rménà ÇAhèay» .
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.24% accurate

^ Coukey. Je prie Taffemblée «le (n*iccwr4êr la parole. PLtJuuus VOIX. Point 4e parole. Coukty, Se vai« m'y rendre, ce fera une preuve. (Dts murmures l'interrompent, il fort, on l'applaudit. L'allerobl^e primaire du canton de Vincennes , 8c celles du citv» ton de Clichy-la-Garennt , prél'entent leur acceptation unanime d« Vaâe conflitutionnel. Une lettre ée$ adminidrateurs é\\ département du Cher, d«té« 4iu 7 juillet, annonce que les allembléci primaires de Bourges onC 'accepté la conftitution. Le préfident de l'aliemblée primaire du canton de la Roche-fur* Ton , département de Seine &. Oife , écrit à la convention que Its citoyens qui la compofent ont accepté , i l'unaninuté , l'aéle conflit tutionnet. Le canton d'Arpajon» du même département , a également donné foD acceptation. Saint-Andrc. Il y entre dans les mefures prifes par le comité de falut public , d'envoyer deux commiJaircs dans le département dt TEure. Il vous p'opofe Robert, Lir.det & Duroy. v . L'aûcmblée les adopte pour fcs commilTaires. Le canton de belleviUe vient prélcnter fen acceptation de la conf* tïtution. Chahot. La ville de Saint- Gêniez , qui avoit d'abord été féduite par las a On entendra peut - être avec plaifir une lettre qui prouve quelt^ FuitTances étrangères ont perdu la folle efpérance d'en empêcher établi ifement. Elle eft datée de Landau , 8c contient les détails fuivans : . 4« Il y avoit un écnange de prifo^niers : le maire préfenta un exem^ {>Iaire de la conditution i l'aine-de- camp pruiTien , qui en parut forti iatisfait, 8c qui atiura qu'il le remettroi- a fcs fupérieurs. L'échange eut lieu. Notre cartel porto't : L.t riouhli^ut françaife au roi de Prujfe j celui qui nous fut envoyé , portoir : Lt roi de rrujfe à la république fran^ fAÏ/e , 8c les agent de ce roi ont figné. .« Citoyen préfident , je compte prélcnter inceffamment l'état det. acceptations , & l'on verra que la majorité n'eft plus incertaine. Le décret qui accorde aux adminiftrateurs déclarés en état de ré* bellion , le délai de trois jours pour fe létraAer, a (outfert quelques retards dans fon envoi : peut-être une prolongation de quelques jours ramèneroit-elle i la république des citoyens qui ne font qu'égarés. ■ C*eft une roefure de conciliation que je foumets à la fagelTe de la convention. Raberfpitrrt l ainé combat la propofitton. La convention ne donne aucune fuite 4 la proportion du minière ^ 8t ordonne l'infertion de fon rapport au bulletin. Thirion. Un général dont raiVcmblée vi. nt d'improuver fi haute* ment la conduite , ne peut plus re(\er à la tète des armées. Au rcAe , Biron s'y eft trck-mal condiùt, il n'a rien fait avec

vingt mille hommes^ tandis que WeClermann , avec ûx mille , a battu pluiieurs fois les rebelles. Je demande que la convention renvoie au comité de falut pu« blîc l'examen de fa conduite i afin que vous pronoociei d'après ua ' rapport circonllancié. . yi: j

The text on this page is estimated to be only 10.04% accurate

L*a{r«mblée renvcie au comité de falut public Pexamài de là conduite du général Biron. DtUunay (cî'Angers.) J'ai demande la parole par motion d'ordre ^ pour rxmt'i.er un moment to\ii vos regi*rt^, en rendant à notre papieranonnoie le crédit fit la dienité qu'il n*auToit |ainaît dû perdre. J'ai partktttlèreirent , laflibamedef chan;,cs , de grands fecreU a rdvc. 1 r au comité de ^ finances , & je j rci.ds l'ergagemer.t de lui envelopper des moyens inf;.i.Iiblcs de ri.rér*er les ailigaats ti d'en ramener •'«échange k un aiveau confolant. Csa'gnons encQreneus mi ires de nuire aux efîcrs nationaux, dont la cirm aticii, comme ^a tranfmîflion d vicndroit \ !•.: r des colurs vraiment républkaine. Je meréfumc, &voki mtn projet d« décret. La convention nationale décrit? cp qui fuir : Alt. 1*'. A compter du j jur de la publication du préfent décret . toutes les âBitns ci-devant in ponear ^ 6c maintoifiit dites portioi s 4'imérèt dea compagnies , eu aUoci.. ici.s)'r.rt!cn'i^rcs & financfércs, C^iK &. demeureront diiujcttics a-.i droit d'ci rc^rilUcmcpt p?r c^j",i e mu ation , aux termes & de la manière ciue les etlets natioi.aux % toi t altu)ettis , 1« tout conformément aux dticrctt de t*alietnb!éc l^^:illative, en date dc«9.a8c 17 aoiV, 8c 17 fept r b-c derniers ^dorit let ' difpofiîions , qi'.cntnj mode de perception, demcv\rer.t , en t.'.it i]'.:e ' d« befoin , confirmées , explii^uies fie renouvelées pour toutes les avions aux porteurs , ou qui ont été a'iiSx créées. ' U. 1 outc autre voie que cette de rcnregiftrcmcrt , pour acqirérit la propriété dcfditcs aftiors , ou portions d'intérêt d»ns leCdîtes compagnies oii 9liocia»ions financières , fo^ t décUrt^es milles , &c!eireureront prolubées, à compter du jour de la pub ication du pr*flcnt dieftt , êi nottmment let transfets-for les regiflrc^s deldites compagnies ou aiTociations, comme infuifiCuis ppurla sftteté du commerça, oc friiftrrtoires de !'im} ôr. «m. Demeureront rciponCables de l'exercice du prcfent décret lea mumcipalités , dans leart relForts refpeétils , 81 fur leurs fola a(>ditiMme» ; 8c les admîr.ifirateors des domaines , fur leurs ptoprtt biens. .IV. Lê convention nationale cbarge Tes comités des finances 8c de faittt publie réunis , de lui fatre , fous trois jours, un rapport tn^ dtca'if des moyens i adopter pour répartir la plus grande partie d* l'emprunt forcé , par elle d-^crété , far les portefeuilles des ag^oteurt^ fie les capitaux dei compagitics tinvncicres. . •• Xtf Jiùtf ctut j€anc€ au numvo prQchain^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.25% accurate

TABLE DES MATIÈRES DU SEIZIÈME TRIMESTRE (\0 DES RÉVOLUTIONS DE PARIS. f Du a3 mars lygS au ao juillet 1793. •CTE conditutîonDel , préfenté au peuple Français par la convention nationale , n*. 107 , p. 595 et fuiv. — Acceptation de Taft* conftîtutionnel par les ferlions de Paris ; confidérations fur l'ûcceptKton à donner par les départemens 8c fur les eflfets qu'elfe doit produire. n*.io8» pag. 635 5c fuÎT, Adreilc des Parifiens i leurs frèces des départemens , n*. 205 ,p»g» 517 5t fuiv. Angleterre. (inerures hoftUes à preni , 353 & fuiv. Armée révolutionnaire dont les foldats feroient payés quarante fols par iour. Pétition des ferions de Paris contre cette nouvelle levée, n*. 2c6 , 557 Armemeat. (£tat des vailTeaux en) dans le port de Breft > n*. 10^ , f' 44'> Cabinet (^^"r Je) de Vienne & fes intrigues, n*. 198, 105 Ca!amitcs publiques . atiatluut des écrivains patriotcs^^n*. 209 , Canoaaiers (fùe fraternelle donnée par les) de Paris , n^> 106 ^ ' page 5S6 Château de Verfailles (ce qu'il en faut faire) n*. 109, p. 665 & iuiv. C'.Cfbourp. (I cntative de l'ennemi fur) n*. 202 , 404 Chcvjux tie Luxe en état de requihtion , n*. 200 , 308 Çjmmillîon extraordinaire des douze » fon établîHement , en quoi utile» n*. 202 , p. 376. Crifwes de cette commiflion ; arreftation illégale du magiftrat Hébert & de Varlet , n". 20?, p, 414 &c fuiv> Autre violation de la liberté, dans la pertonne ocs préfident fie fecrétaire de la feftion de la Cité , idem » p. 418. Réflexions fur tous ces attentats , id. ibid fuiv. Affiche juftifiçative de la com^ miition des douze, id. 4|f Comité rcvoliitionnaire central établi à Paris , n'. lof , 410 Comités révolutionnaires. Dans quelles bornes la loi refferre les aut-^ritJs , n*. y ^ , . . _ _ _. 386 fuiv, Con(etl exécutif. (Séancts du) Le pourquoi ces léances ne font pas publiques , n*. 201 , 340 £c fuiv. Conditution populaire (fuite de Texplicatton des idées fur une) j)our un grand état, n*« 195)p'.77. ^ ^^f^» .'S^* P* '^4 109. Tomt té. N.

The text on this page is estimated to be only 12.70% accurate

(7") fuî V . n» . T 97 » & f"»"* Coiiftituiion (de Turgcftce d'u©e) n*. 197 » P- ï37 & fui*. QucU font ceux (fui ne veidcnt pas < c cor.Qituticn , idem / p. 140 6C foiv. Pr€rt\ier$ articles de la céclaration des drrîts cîécr^tés , id , p. 143. - Fin de Kl d%«.'2rr:ion des droits, r*. ir8, p. ici. Difcuibon fur quelques aiticies de cette «iielafation , irem, p. a^J H 3C4. — DilcuftoD du f ro)et de confttttution pr^ftntc par le c«mtté de falut public , n*. 105 , p. 507 & fuiv. Suite d« cette di(^ culVtun ; critique de quelques articles de l'aile conflîtuttoniteT. n*. 106, & ^uiv. COnftitutionnelles (des bafes) Difculfion fur cette iRattère , n\ if^îî , 513 6l fuiv.' Ct'iitre-révoUition (d*ur»€) roonarcbique ; iâcbct<5 de quelques tit"dins qui rappellent tout bas , n*. 195 ,p. 41 &, fuiv. Malheurs . incalculables cju'clte amène après elle, iflem, 46 & fuiv. Convention. (drfcorde farml les n^emlresde la > Mettre prompte ment en caufc les coupables, cft le plus grand moyen de faîut public, n*. 196, p. & f^'v. — Répunie a celte qucCior.. La convention lutioi.aU ulle qu'elle oft peut-elle fauver la p#trie,? n*. 1^9, p* #33 te fuiv. Grands di^Kits à l'occafion des fubfil^ t:ncci, motion faite pr.r du; dot d'aller tenir les f«5ances de la ccnvci lion à Verfiil'.cs. Grand mouvement des trihi;ncs , id, p. 233. ~ Moyen prcpoié d'*jouter cij.tj cer.u membres a la con* vention pour y ramener Tertre, r^Bexion liir cette inefure»id. p, 242, — Projet ce miP.acrcr un nombre de députas à la cofw • vcntioa râticiu^le , ce qui rtû.ltcrint de ce coup de main, n.*. 902, p. 371 & fuiv. Coiucil aux cito^tn^ de Paris à ce fi jet , *^*"'C0N VENTION NATIONALE. Achats Se marchés (fer les } n*. iq6 , 1 3z Aihchea (fur tes) des faab*t9ns de chaque naifdii » n*. 195 , * it >ppeî su peuple (portât t ni)n*. 196, 11$ ^ppel ^ fur uii) des reprcui tnns du peuple n°. îcy , 609 reine de mort cor.trc ceux qui falfiEem la conilitution , n*. 209» Dix millions pour fecours sux d^partemers, r.*. 2C9, 693 Défenfcs de priver hs ccntributioos ou annuités dans les départemens iniurgcs , 1;*. 209, 694 24oolivres accordées 'aux élèves de peinture , architclhire àRcvie.' SI*. 209, 69S Les vicaires épifcopaux obligés de defiervir les eiires , o*. 2C9 , Safpesfieft de tout rraitemtiif ém les dépirtenena infurgés » H n*. 1C9 , 704 Dix années de (ers pour ceux qui veodront des âmes aux étr-m* jers, »• 209, 71a AinjettiffeiDent d'tnregiftrement des aftions financières, 2co, p. 720 Biens communaux { fur le pertage .des) n*. 196 » p. 1)4 6ss* 204 -490 BOorbons (fur l'arreftation des) n*. 196 , 130 Cavalerie (fur une levée de

) n", 197, 181 Ckazot. (Sur le général) n*. 196 , l|9 Code p^nal Triîitaire. (fur 'e) n*. 201 , ^62 Cem'ré de dtfcnfe péi érale. (Sur le) r*. 194, 37 . Comité ut la)a*. jfjf l^g Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.86% accurate

(7»î) CorfaiTCî. { Sur les) n*.ioo, 51* Dét4rmemei;t (Sur le) des nobles & gens fuijpeâs. a%^949 DéfertioQ (fur la } n\ aoS , 644 Difdpliae (f ur Ui) des arnidts , n*. 199» 278 Dumouner. (Sur) n*. 195 , 8tf , 97 & Si$ tmigrés. (fur les) n*. 194, 59 Emprunt forcé. (Sur l*) u*. 101 , 407 £ufe. (Sur le département

The text on this page is estimated to be only 18.69% accurate

(TM) . . . . Blpmés (liftts étt) mîf tn 4*ftffrtAatloo, 4c cfnz ItadjEs écc« en fuke ar C. Saint-Hilaire, n*. 201 , 4CI ôc fuiv. Fié^îon cTOrléans, (un mot fur la) n*. ipé ' 90 de 9t. Femmes de Mcudon, (courage des^ n*. *ot , jçS. féte de la fraternité a Pari*, en l'honreur des réfuj;!t5s Liégois n*. 107, p. 161 ài fuiv. h^mme chantée à cette fcte iii. p. iC^^ Gium hrangere. Ârmie dm Nord, Prodanutlon du prince de Cobourg ^ réflexions fur cette pièce infidieuU^, n*. p. 95. 8c fuiv. —^lettre de Cobourg aux commillaires cela convc: tinn à Valenciennes , n*. 107, p. 153. Rcponfe des commiiVaires Brict, h, Duboit-Dubay ; id. imd, Im^robation de cette dernière lettre pat la convention ; les commiffaircs fe difculpent, id. p. i54'« —Bonnes difpofitions des troupes de la république ; leur boine prononée pour Duroouriez. n*. 19S , p. 211. Témoignage d'eflime delà commune de Valcnciennes pour les citoyens Dubois, Dubay %(, Brfet. r*. 19S, p. 116. —Soin mation €itte à la ville deDun* kerque 6c répo(«fe du commnndant de cette place , n*. 199, p. 155. —Echec efTuyé par l'armée fran(,aire devant \ alcnciennes, n*. u.p, p, 1^3, — Aitaire du 8 mai , mort de Dampierre. n*. 200, p.3v

The text on this page is estimated to be only 15.89% accurate

Amh'A'Mkm, Deux lettres de CuftSicAli tàt(f9tl^ fltdonatc ; Tune a Toccafion du fuicide Ton aîde-dc-c*mp, l'autre en désoAciation de Bcumonville, pour avoir fait abandonner le revers ée% Vofges , & expofé l'armée à une déroute completce. n*. 19^, p. 101 6c fuW. Sommation faite a h Tille de Landattpar un^éBéra! cutricbicn , & réponfe de Cuftine , id. p. 104. — Viftôift remportée par les f'arx,;.!? clevant Maycnce , n*. 199, p. 164.-Avsi.tage lignalé , remporté fur l'ennemi à Arlon , avec détails* n*. 102, pa|;e I95 6c fîiiv. Jnmée du Midi, Invafion des Efptgiiols dans le départMMDt des Pyrénées orientales, n*. , aai* Guerre civiU. Progrès des révoltés dans la Vendée, & départemen» adja^ans; coupable filenee du confcil eiëoitif. n*. 194, p. aj. Lettres de PaioMeuf , de Nantet , de Brcft, d'Ancenis , d'Anpn^^*» faite des rdtroMs, e*. 19S, p. 221.— Leur dcftttution, n*. 19^ p. 370. — Accroiflement du nombre des révoltés; envahîflemer.t du terrcin , r*. 100, f. 30^. Détails authentiques fur Tctat de Ja V>nd(ée Se départcmens adjaçans , n*. lot , p. 3306c fuiv* -^Vi^otre remportée fur les rebelles près Fontenay , n*. 202 » p. 4ac. C 'Votîne, (changement i faiit à la) n*. 19S, ie4» Hérault , (mcfures propofées au comité de faîut public par le département de V) difcufl'ion de ces mefures , n*. 1991 p. .24X itthr. adhéfien des ferions de Paris & arrêté du confeit*géiilral de la commune i ce frijet. id. 251. Biftoire des BriiTotins par Cainille-DefflBOttUfis; crstîqtte d(> cet cavraee. n*. 203 , 448 Ôt fuiv. Infttuâioii publique , (fur 1') ce qu'etfe doit être -, vices des pro« jets prdfensés fur cene matière, n^ ic^, p. 615 6l AiÎT. Projet de loi concernant l'indru^ion publique, id« ^34* laforrcAion des femaies à Màcon , n*. 201 , SSS» laftttreAioii da 51 mai è Paris ; tociin , canon d*alstme , tous Us citoyens foest les armes, fupprefTion de lacomminton des doozc, n*. îot, p. i;î3 ôc fuiv. Etincelles de puerrc civile hcurcufemeat étouftes , id. p. 41?. Continuation de l'infurrcétion le 1". jvap, id, p. 432 éc fuiv.— -Continuation de l'infurreélion le 2 jùn; décret c'arreftation contre 16 députés ; n*. 204, pa^cs 475 li.fv.*^ Obfervations générales fie particulières fur ces a; dvii c-r crç, n*. 105, p. 498 & faiv. Suites de l'infurrciVion , moLV. cmcn» dans les départcmens , p. 506. —Extrait du compte rendu par le confeil-fréodral- révolutionnaire de la commune de Paris à tous les dépaVtemers , fur les événemens du 31 mai êc jours fuivans, n*. ro6 , p. 537 Ci. fuiv. Autres renfeigiieméAS donnés fur ces journées jpar un ofBcicr

public , id« $42 • locemens du tribunal révcSutlonnaire , 'réflexlonf fur celui de la (erraMe accufce d*avoir provoqué le r^sMittcment de b royai té, n*. 187, p. 16^. fie n*. 19$^ p. S69 — De Miaiinski , n*. 201 , 359* Labotireur, (beau trait d'ni>) n*. 198, Laçny , (ariftocratic du Juge de Paix d^) H*. 199 1 ^» Lajûwski , (funcrailles de) ce qu'il étoit. n*. i^p , f . 2^5 5c fuiv, Lebrun. Dénonciation de ce minillre , i*. à l'occaliou de la nomina» tion d'un ambalTadeur en Hollande i z*. relativement à une four* piturc de mille bœufs pour le compte de la république^ y, fttr fon TcfiJS de répondre a dirtérentes proportions faites pnr les ca* linftî étranî;crs ; 4*. fur fon fiîence pendant les j)rép«raiifs des puiuances étrangcrcs, n*. 194, p. 17 ce fuiv. — Suite des dénon«> ciatiooi coatrt le ndniftie Lebrun , pièces probantes; iav oir , une litBe ay cpatt dt Ttamntnfdocff , de des re^ultef p(d(eat4e< à

The text on this page is estimated to be only 15.86% accurate

(7i6) Jofeph 11 , n». ii>8 , p. 207 & fuW. — Nouvelle éémbn^9^9m contre Lebrun, articulée par le citoyen Piotn*«300, |. Obfervations , ÙL , p. 198 & fuiv. Encore centre L< i rm. , O*, 203-, 4^6 & fitlv. Lettre du miniAre Beurnonvitle aux adminillrateurs de departeraeas ' fur rhabillcmcnt des troupes, n°. 194, |) — Du citoyen Giiidelin , prclulnil r'u dircAoire de lUftri^^ de Corbeil au citoyen Paidhomme , n°. 200 , 509 & ft-iv. ^Anonyme fur l'it.cr.aliic des fccours accordé* aux Ccmincs ocs fenfcurs de la république , n*. aoo , 3IJ — De Pio au citovcn Prudhommc 'ur Proly , n'. ici , ' De (Gérard la Perrotière , fur une touri.iture de deiumiUe qui>(ijc cents fufils pour la fec^ion l'Unité , n*, 2ci , ^ ^5 < De Cellier , commtffiûre , à ProdhomiAe au fuîet de Lacroix , Ti". ICI , 3^8 — De P. Proly au citoyen Prudbooune, fur le C. Pie » n*. 007, A L. Prudhooime , n*. 105 , 497 Lil'crté de iaprefle. Atieinres portées a cette liberté dins un nruté pri« par le département d'h.dre 6c Loire, qui arrête la circuî.tion de plufieurs journaux, u". zoo, p. 301. Jacobii.s du Pans imitateurs de cette conduite, qui en a trouvé autli dans le confeil LCncr.»! de la commune, id. p. 504 & JOJ. — Homtnar.c rer.du à la liberté de ta prcfie par le procureur de la commune de i^ar».*; , n*. ICI , p. 558. — Violation de la liberté d*. 1* pretle par le* eommiffaires Julien & Jlourbouei arrêté pris pareox ; réliexki^e fur tous ces aélei tyranniques « n*. ^o^ , ?79 £i fui v, 'Lyon. Lettre d'un admini.1-.Tcur-an fjja du jûurnaiifte (^;irricr , réponfe , n*. 194, p.i^Ôc luiv. — Kccljmation du crtoveu Catrit r eu fujet de cette lettre, n*. 195 , p. 7$ flc fuiv/— Conoui|e dcfpo* tique des coramifiaires Bazire » Legenclre fie Rovère à Lyon , ^97, p. içi.— Arrcftaficn du procureur de la commune re L^on &. autres offcicrs municipaux oc cette ville, n°. 19S , p. :21s MainvicUe 6c Duprat ; incident fcaitdaleuz i leur occafion » n*. 199 , «p. 134, Manifcde de la convention nqtiona'e à tous !cs peuples Siri tv^ les gouvernemcos ; ce que vaut cette pièce, n*. 197, p6c fuiv. — Du roi de PruiTe aux Polonais , n*. 199 « 2KXMarat (du décret d'accufation contre) ; que cet afte porte tous Icv car^dlères de la vengeance, ôc aucune trace de Tobfervation (Us principes, n*. 197, p. 145. Evafioe de Marat ; quels en font les motifs. Réfdtttion des moyens qui ont fervi de bafe àu décret d'accufation, id. p. 147 fit fuiv. Formes violées; examen de !a conduite de Marat , id. p. 149. •«•Abfolutiou de Marat , fon triomphe, n*. 198, 1S9 Marat ail;.fr>né , n* 109, p. 6y^, Ses funérailles . n* 109, p, 68a. ' Lettre de

B rbaroux à Duperrey, en lui cdrcl'.ant C! utlotte Corday , aflaflin de Marat. n*. aQ9 , p. 684. Lettres de Charlotte Corday à Marat. Interrogatoire de CKarloite Corday. id. ibld. Se lettre à Barbaroux , td. p. 686. SupUce de Charlotte Corday , n*. ac9 . ' MiaztjHlti (mort de) , n*. 201, p. 390; fa déclaration in articula mortis contre Pétion , Lacroix &. Geufoimé ; de quelle valeur , id. p. 391 Faix (propontions de) faites prr les puiffances étrangères, r*. , Ï>. 254 ; ce (TU il faut répondre a ces propoiitîuus 6l protciiion l'o oî de tout français républicain , id. 156 &. fuiv . Pan^éon (Dampierte au), n*. 100, 3c 9 *~ Qu'il i^eut fauves U république) 6c ^'il y uaYaiUe efùcact't Digitized by Googl

The text on this page is estimated to be only 15.54% accurate

C 7»7) flBCntt a*. 100 , p. 181 §tiw, Dhrifiont d'opinion dans les fcâioiif; TablcttideParô » td , p. 284 flcfuiv. Suite d'obfervacîoni fur l'efprit f oublie de Parts. Stmeoces de difcordes civiles , n*. soi » p« 321 lc jiv. Moyens de rripprochemcnt entre le ticlie & le pauvre, îd., p. 525. —-Décret ^omx allurer U trf cette dtvtUon, n*. 203 f 44$ 6c ùiir. Peine de mort (fur la) décernée contre ceux qui provoqueront le rétabUffetner.t de U roy?.utét n*. 194» 11 Pét:on (diatribe de) , n'. 107 , 59| ^ l^eiition du («ubcvirg Saint - Antoine contre 'es difTentions de la conYeotîon nationaie , n". 19S, p. 191 & fuiv. Réflesiont fur cette' pétiâoB^ id., 200 •—Des neuf mille du f;tubourg Saint-Antoine, dans laquelle ils fe déclarent en infurrcûioA , u*. 199, p. 237, iinprouvcc a uide titre , id , . 239 ôc fuiv, ^Oe la*feâion des Quinze-Vingts c >:ir-c vinfrt.deux membres de la convention , n*. 198 » p. 196 fuiv. Réflexions fur cette pétition , id. , 200 — De 1a fefHon de la Fraternité , n*. 201 , 360 Peuple (tableau d'an) d'hommes égaux 6c libres, n*.i95, p* 44> Plaii de conilitaition mangA pirre^JiénédiAtn Devienne, n*. 197, p. 166 Pons de Léon (("oUicitation en faveur du vieillard), n". 194, p. 91 Prêtre citoyen i Marciliy , p re fq ue miracle , n*. 190 , 267 Prêtres (dénonciation de di\ crics manoc\ivrcs ariftocratiqnes des) , & en particulier du curé de la commune de Vsilly, département de i'Aifne, 1.**. li/j, p. iix^k Cuiv. Autre contre le vicaire de I^gny en Brie , 6c encore contre le deffiervant de Péglife de Bonne-Nouvelle;, n*. 197, p. i65.— Et encore contre te curé de GentiMy , n*. IÇO , 1(58 Prudbomrae. Ariclutlon , cmprifonnement , violation de tovis les principes dans fa perfonne & fa propriété , n*. 204, p. 4588cfui^ — Mot d'un légiflsfcur à cet occaPion , n*. 205, p* 502. Diverfes lettres rcUtîves à l'^rreftation du citoyen Prudhomme , id. , p. 51} iuiy. — Lettses de Cellier Ôc Yaria.iur la même affaire , t\'*.^c6, I ?• 554 fit fuir. Réclamation du citoy(>n Thainville, B*. 199, 271 • —Du curé de Cî'enri'ly, n*. 'Joo , 312 •—Du citoyen Ccurby-iouber , relative à une fabrication de fabrcs , n*. 2ot , ' 352 — Du citoyen Laroche-Dumtine , n* . 102 , 404 Recrutement à Paris contre les révoltés de la Vendée, mnnœuvrcs pour l'empêcher, n*. 200, p. iSî. Difpofttions du peuple cette ville, id., p. 284. Lettre de Chaumet au fujet du recrute? «lent, td., p. i$7. Raifons,de la lenteur qu'a éprouvé le recmte* ment , id. uircuifion du décret rendu à cette occalîon. Corp?blc fileoce de la convemion, id.. p. 289 & fuiv. —Volontaires conduits en pode à l'armée de la Vendée; grande &

belle mefure , a*. 201 , 355 Scfuiv, Repréfcntatlo:! nationale (névafTité urgente d'afTi.rcr la) ; que cette roefure doit être conllitationnelle , âc que la rcpréfencation nationale ne doit jamais celler , n*. 208, 410 &. futv. Révolutionnaires (abus des mefures) , n*. 198 , . 187 & foin Rouen (iofarrcrtion à) , n*. 199, %yi SêU§jé% i* cmeplion tm. TuiUf » çtitique de cette faite , n*. 201 , ^ ' ' ^ • jjSôcfttir.

The text on this page is estimated to be only 11.13% accurate

2Uns*cu1ottct (ffloytn d« cennottre Us fiiix), n*. 194» f .Scrutin épuratoire de la convention, defiré fortement, n*. 100» Stce«rsptthlici(4«) unii dans Iwr répirtidM } md^ens d'nméfio< ration , p. 659 6l fuiv. Taxe (fur ta) du bfed. Lettre du citoyen Fercor, n^eûnier de Ver! kerie , n*. 196, p. 105 & fuiv. Moyens envoyas en rjS^ par lin adminiftrareur

The text on this page is estimated to be only 12.79% accurate

N^- 2 10. 45 • de la convention nationale, DÉVOLUTIONS DE PARIS. ou ao AV 27 lUILLlT 179}* S bons citoyens , de braves fans-culotlo dlfeat «v^ nifon : aout Touiom le bitn ; letiits m itttenitoni foui pores ; nons fcntoot dne l^mtnr tft notre premttr boni» ffcâtt , & le germe de tontes les «fififions qni nons ioop» £Qt , Dons «ffiBablifleni àL BouoSettt ptr nous Hh lie à rien fi cdt dnroît encore : ({n'en noosecittie donc^ noos.nè demandons pas mieux , mais qu*on ne faiSe pas luire à nos yeni de Enfles lumières ipit nons égarent $ & l'on nous verra tous marcher dn même pm de dans le même fens , fidèles ans vrais principes (i). Le journal des révolutions de Paris crojt avoir rempli fa tache à cet égard. Et certes , il nous ett doux , après uatre années aufH laborieules pour nous , aufTi agitées , e vo'r entin la patrie en venir ÔC fc fixer à la conléquencc des principes républicains , que nous avons ce le courng; les premiers de profefffr, même Tous le règne du ërpotilm' monarchique , &. que depuis, à travers les dang-rs & les obftac'cs fans nombre dont nous avons penié plus d*une fois être les viâimes , que nous avans toujours réclamés & oppofés fermement aux mazi» mes des hommes d'état de l'ancien régime , comme à ceUes des frai^kns , des modérés & des fédéfaltfkt dn temps préièn̂t Il s*agit mamtenant de tedonbler de ibins, ponrmei» sre le peuple à mime de inrveiller loi*méhie l'application des principes contenus daiu .l*aâe cor.ftttmionnel , fil fe tenir en gvie contre ces fiinx amis des lois qni (1} II eft certain que tous les défordres foudains , toutes les H» fcmtions furieuAet oc)n)uftes, fe font principalement par U faUl« groffière & fans difcernement , qui eft fans principes , ou (^ri en « de mauvais , pr«tc a prendre feu, & à recevoir toutes les imE'^ions «ju'oa lui donne , aimant vi hdillant par indinA , & félon Fa conduit : jamais guidée pat la judice & par la raifos» ameutée par la pafiiln^r det nbéis 3t par dts ctts. (?IMae>t (arTack«»tomf.lU, A 1 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.92% accurate

(4) ne parlent aux fans-culottes dobéifTance à h loî que pour les mener à la lifièj-e. Ces gens-là, tout en parlant d'ordre , fL'Poi"nt bien fâches ç^4ï(* le peiip'c devînt affez clairvoyant pour fuivre leu-s dcmnrches i ce n'cft pas à U loi qu'ils demandent founiiiTion , c'eA à eux, cacUés fous le marque d'amis des loix. Sous le derpotifmc , proclamer la vérité ou les principes , c'éfoit s'expo'cr à tous les relTent mens des vifirs : aujourd'hui , au conf i re , on convient que la vérité feule peut rcg'«r les opin'oni devenues indicatrices infailliblef des loix. Or , dis que U venté dirigera tous les vœux , lei loix feront toujours bonnes ; & cellef-ct tendront avec plat d*eificacîté à l'^urement des moaars «do'ittioas avons p^rlé dans notre n^ 170. ^ Oui , la vérité ou les principes , font un point indiviiîble. On ne peut pas dire* qu uii principe ou une vérité eft plus ou tàoins vrâU : s'il eii étoit •infi , notre exiftence morale & politique repo^eroit fur «n fyAéme de probabilités , d'autant plus infupportable , q le le doute , adroit raifonneur & fophifte inû* dieux, ne manqueroit pas d'atterrer la confiance due aux cp-nions les plus utiles & les plus républicaines — Enfin , les principes » bien difcutés 6c lans ceïïe rappelés, jmpoleront fxlencc aux charlatans politiques. La crainte n'a pu nous empêcher de ccn"icrer les princ pes , de dcc arer un ('cntunjnt bien doux à notre confcience , ce'ui pir Icquc' nous croyons avoir été toujours juîles , nos actions politiques n'ayant jamais celle de tendre au bien pul)!ic. — Mais , nous dit on , que pouvei-vouj faire , fi l'on vous pcrfccuîe } — — Rien : nous fauron* feulement nous tdln ou mourir. Il nous reliera toa.jours pour confolation , i\h:ran:c. I je retour des hommes trompés au giron de la jud ce , ed , pour Pécrivain qui n dit la vérité , le réveil U plus doux. On a voulu corrompre les principes : le serment du feu de ^nlme » le 23 juin 1789 ; U révolutien du 14 juil a j les |oumées du ^ et du 6 octobre de la même année ; Tmdtgnation oontre la faite du tyran à KeneiMci ; le calme du peuple durant cet événement; son horreur profonde pour la foirée du 17 jmlUt 1791 ; l'énergie de fon vœu , .prononcé le lo juin 179%; fon courage et fes travaux, deftruâeurs des pièges et des attentats préparés -le to Aoiu\ fon tmpofante attitude , tenue le.)! mai , les ler. 6c 1 juin 1793 , tout concourt à attefter que 25 millions d*hommea font à l'ordre de la vérité : 6c ce qui doit encore en convaincre, c'est que les communes et les départemens, trompés •par lesennctnis des principes, reviennent tous les

jours en feule dépoUr içtti: vfftt i'autci de la patrie , au nom Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.48% accurate

(5) (de la vérité & de la juftice. — Ainfi la confervanon des principes doit être entretenue avec le même foin que le feu de Fesu 2. Rome. — LesVeftales qui laiffoient éteindre cette J^^mpc facrée étoicnt enterrées vives : éteindre le flambeau ét l'opinion publique ou l'égarer eA bien un autre crime. Interpellé par ThcmiJiocU y dans une aiTembléc nationale ^Athcnu^ fur ce qu'il penfoit d'une grande mefure defûrete générale , «Tune nefnre rèyolutîomiatfe de falut public ; Anfiiit (i) répondit ; K elle offire millt avanuges pour mon I» pays ; mais elle iTest |Mf tout*À'fait dans les principes dt s» la ^uftice et de rhumamtf i>. Il n'en fallut pas dire plot no peuple dV^ri^Mf » pour le déterminer à rejetter d'une Toix unanime la meiure propofée. — * Un Romain eonfeilloit à Bmtus de faire arrêter M^Jf-da , comme complice des intrigues de Porsenna & de Têrqmiu Voici la réponfe dtt conUii Bmtus ; elle est dans les grands principes : La liberté, la loi , dont nous Commes les pires» Nous défend des rigueurs , peut^êtA ndeefuires. /rrêtcr un Ronain fur de nmfrfef foupcons » Oft agir en tyrans, n^s qui les punilionç. Allons parler au peuple , enhardir les timides ^ Eneourager les bons « étonner les perfides » Que les pèrts dt Bomt 8c de In liberté V'iennent rent^re anx Romains leur intrépiclité. Dieux l doanc\'nQUs la mort plutôt jue rcfclavagt^ A Lacidènont 9 il y ayoit des cenfcurs : la république nroît confié cette tâche importante aux TtetUards. — • Leurs fsnétions 9 dit MQnttsfuitu 9 conitftoient à rappeler les prin* cîpes de la raifonà ceux qui s*en écartoient. — - Dans Rome république, la ceiffure m lintint long- tems la pureté des principes, comme Texa^itude dans U difcipUne » l'aufiériié ' des mfleursy& l'obferyation confiante de certaines coutumes républicaines, tout ce qui poovoit in'.raddiie des nou* ^reantés daneereuseS|Changer le cœur ou Tefprit du cit)>yen: un ccnfeur Romain concilioit les différends des famiKes fic • réprimoit les dér^rdres publics : un? délibération du corps des cenfeurs fuffifoit pour chaiTer du fénat un membre dQnt (t) On dk to\x\o\xn Afi$ii* Ujwfie, Voici pourquoi: c^cft (fao le bon citoyen»qui avoit palTé par toutes les charges de la république , loin de poiTëder de beaux hôtels, de beaux chevaux , de he.mx diamans , de be!les pend.tlcs , de beaux habits & des biens-fonds a no favoir qu'en faire, rofta toujourt pauvro ; H pauvre, quHWenoit queloue* fois t^rd au fénat «parce qu'il a voit fallu qu'il raccommcdàt lui-nteme fon manto.^u : c'eft que cet adminifi.tateur , prépofé à la taxe de çpntnSntîon

des villes pour les frais de la zuerrc contre Xerxès , rendoit fes comptes, Técut fi paurre qu'A uinoftle tréfor public fat oblige* de fournir aux frais des fanérailles. BiÊti9fÊê^4êMM fié rks itt frottis h9mmu-f t.^,iN>l\ F» Aaàn^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.01% accurate

(«) k'corrnptîon étoît prouvée, & pour dter a un chevalier le cheval entretenu aux dépens du tréfor public. «« Les cen* feurs, dit Montesquieu , jettoient les yeux tous les cinq ans >» sur lafituat on aétuelie de la république , & diflnbuoient n de manière le peuple dans l'es dtverfes tribm^ , que les v^ tribuns et lei> ambitieux ne pulT^nt pas fe rendre n\aîtres >» des fuffrages , 6c que le peuple même ne pût pas abulec ff de son pouvoir >». Le réi'ultat de tous principes politiques eft qu'à fa nai(^ fanceméme, la conAitution le trouve telle , foitpar le gé«ie narional , foit par Ténergie confiante du f^nat , ou par tt imiiTaoce des magiftrats, que tout abus de pouvoir y puiCTe ctre conigéàtoatiimient» ou dumoÎTis oue quiconqut §*écirtertit des principes , v foit rappelé par te vten dtradt cOnftitutioniicl.^ lurons dote ^ nous rénnir tutoar de It eonfiimt tt ^ c^tft 11 notre fotct 9 notre PûlU£um\ le cri national : €onjl&^H ! CQnftltution ! sans les principes qu'elle renferme, il n*y a point de république. La loi n'efl autre chofeque la garantie de la liberté. Le peuple, fournis taxloix, en doi^étre Tauteorpl n'appartient qu'à ceux qui s'afTocient , de régler les condiiiotsdt h fociecé ; €^dk cet aâe qu'il faut appeler loi. — « Rien de 9f ce que nous vous propofons , diloient les Dtctmwirs au » pv'uple f ne peut paffer en loix fans votre confentement : » Romains ! foycz vous-mêmes les auteurs des I jix qui » doivent faire votre bonheur >i. — Il fuit de-là que les rcprcicntans du peuple rédigent des» projets de loix ; qoe le peuple les corr g? ou les ianft onnc, ctqa'alors devenus Texpr^fCon dj vœu général , librement émis , c«s projîts • in^endés ou non, se transforment cnvéïitables loix, qui ol)ligv:nt tous les membres de l'alTociatton. La faculté ié^is- ' Native eil incommunicable; le peuple qui s'en dépou'liero vioieroic tout au plus son droit ; mais , sans y renoncer ,ne .)>Ottvant pas plus le dépouiller du principe de fa volpnté que du principe oe foneiifieoce. Telle eft refrence de la fouveratnere, confiJérct fous cet afpeâ par tons le» publicités, dont le génie t paiiTamment combatcu les fophifmes de la ^rftnnie uiurpatnce , qui prévatoit depuis tant de fiSdcs « (k a porté entin dans Tefprit de la nalîot b conviÛion dt les droits y lui t mon^ la chofe publique comme lo piedeftal de toute grandeur^ et la (burct premi^f de lottto tutorité. Un roi d*£gypte donnoit audience aux ambaiïadeurs ; .il lui prit (iiotailie de s'enquérir d'eux des principes fonda* mentaut de leurs repu bbquo refpeûtves. Quand ce fut le tv>ur de l'envoyé d'Athènes , il dit : chesnous , on ne per^ met pss aux

riches d'être puiffans , aux pauvres d'IUtoiA^' & à ceiu qui gouvernent d'être igaoraos. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.38% accurate

Uaftafindmif aeSptrte dît av£ (b« «w : à hUM^ «urne Tenvie ne règne point , car tout les dtoyeils iMtL ^a»jt; «i ravarioe « car ton» Icf biais Cant coMwnt; ni hi parefle^car il ùxtt que tpttf le monde s'occupe ,et.read« tompts de fon craVait. i £n Sgy'pte , tes nu^firats, les admininrateurs , !e»)ngts» faifoienc le ferment , en entrant en foaâtons, dent point obéir an roi , qiun4 il leur commanderoic qudqne clioio contre U loi. Antiochus IIl , roî de Syne , à Ton avènement au tr6ne « aTertit les citoyens de ne tenir aucun compte de les, ordon» ■anccs, (s elles violoient la conflitution de i'état. En contactant les anecdotes précédentes , «it ce mot de M'irc Aurelt ; cit empire n'efi pas à moi ^ il tjl aa piUpk ; c*eft rappeler de grands principes , fortis même de la bouch* des tyrans. Ces prmcipcs augufles conftituent aujourd'hui le droit national en France. Oui, la république fra ç^ii/i appartient au peuple ; i< et ceux qui gouvernent , couuzis yf on Ta dit juiques dans les communes d'Angleterre , ^ fe doivent tou:i entiers à la fociètè , qui a mis en eux fa confiance ». 7-^ Ce principe devoit être (ans cefie derani les yetu dès ndminîdrés pour les rappeler (ans celte 3k Teitercice de leurs droits , prefque tou}ours eoifreinis on. gîtérés par TintMt oi| rambitton de cens, fui fouvement. Or , rtfifter aux progrès dns abw » fe-con» carter pour paralyfer les manoeuvres do roppseflîon , c*eft tendre à r^organifer les reiTorts de l'ordre Mal) CTeft prtKurer des tacilités à l'exécution des loin- et ans , vues du bien public, c'eft (ufpendre le etfun tumultnéox des prodigalités ; c'est semplir le Ytngjiiènie aiticle» A Cal»» fnent énoncé» de U f^uvelle conmtution : u Tous tes n citoyens ont droit d,e concourir à l'établiflement descoor tributions ,4*en surveiller l'emploi , et de s'en faire rendre » compte », — Un paseil prinape-, bien «èierré ^ fanvern ^ république. Qu'efl-ce que le droit? c'eft la faculté libr^de vouloir Se de faire , d'après cette maxime : ne fais pas a un autrt , et qm tu ru veux pas qu'il te joit fuit, — Le droit commun à tous » une fois reconnu , la railon ind que une règle, de ta règle un devoir : l'cxcrcjce du droit cft donc celui d'une moralité qu n'a pas beloin dctre impulfé par la violence, pour ctrq oKcrve. L^juilice « cetange tutélaire de chaque bon citoyen» confeil er-i toujours le re(pe6l des pe^ionneb et des propriétés; & InCbfce ne doit janvais paroitre que lorfqu'un in Trac* tenr fe mon re t pnur réunir en Inî léuk le droit d? plufieurs. Tout ntr. âeur eft oelut qni viole le vcsu ii^ennd de

la irelaatigUiéraleUo'l»» le 3je.atiîdes« dan» Udédatnn I Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.24% accurate

. (8) tVan des droits, qui confacre ce principe : U quand te gôU* »> vernc icnt vigie les droits du peuple , l'iniurreftion efl n pour le peuple , Si pour chaque portion du p.* jple , le >> plus ùcré des droits^ 6c le plus indiipcnioble du ff devoirs r>. Le j*rincipc de la démocratie demeure inaltérablë, tant que les uns cominandjnt, les autres obéifTent à leurs cgaux; tant que tou'; '>nt pour vertu première la ciainte rcligifufc d'entreiiuii 0 C'> lotx, ou plutôt l'cmpreilcmjnt k $*y Ibuineitre ; tant que l'égilité repofe , fan.-, la moindre nuance , dans Téquilibre le ptus confiant , entré Tadminif'tratenr, qui e(l le ùépo(tt.iîre de la loi , etraimtnt«tré , qui en refpe6tc le trein ; tant que te ^^cu pie fent l'unique in* fiuence de cette même lot , & non la main titfidieulé ou la volonté^ perfide de cekit qui en eft l*organe; tant que lee commettans exercent en maiTe une ftirveilUnce courjgeufd tL perfévérantc fur ceux quMs ont commis à feaécudon de» loia. . Le principe de \zdimcratu s*aflFennit quand il n'y a que la loifeuie qui commande, pjrce 'qu'alors tous (mi fi.ri ô£ orgueilleux de fu-vre l'ordr > de tous , et que telle e(l, (oui les aufpices de la majeAé nationale , rheureufe et fublimo condition de la véritable indépendance : eîle s'affermit ^ cet'v' Ta nte Jéjnocratiî, entre les lumièr s et le courage. Les wnt^ \.\\ montrent l'ccuail de la licence , & l'autre lui impirc l'audace ^^iut.'ire qui la réprune, ëtyfublttueU liberté ; car la licence eil une oppreOion » Ûc l'opprei&on une licence. Le principe de la démo:rA:ic ^ îorfque les corrupteurs, méconnus par le peuple, font app-lcs aux places par des iuffrages partiels , ÔC non par le vœj général ; lorfque la iociété cède à la rufe ce qnVIIe aurott refufé à la vioiencejlorfque kl devoir Te particnlatife 6t eefle d'être dntf obligation rigoureufe de faire ce qui.conviênlf à intérêt commun. Citoyens, criea doncyinyoqueadonc tes loijt, ettet feules peuvent ferrir d'égide contre les întrigans « dont le peuple fera long-tems encore dupe, & qui , avec les fainu noms de patrie éc de liberté, appellent l'intolérance & M peifécttti

The text on this page is estimated to be only 13.46% accurate

i 9) . I^iiuttce ; ik û les mtfMKams d'oHé intrigué ; qtie Us c ecteurs n*auront pas apperçae» leur ont mérité la ptura-^ lité dîs (uffragcs , difons avec Tatttt i Qj^'tfi'Ct quum ^f/avoir acquis ^ par tUs moyens infâmes ? La libe. té de la prellc ! boadier contre les attentits de la V olence î AK 1 la puifTance toujours redoutable > des mains que celui qui monte fur la fcène, des places: je ne lui contefle pas le droit de me pourfuivre ; mais je dis qu'il doit fe préfentcr loyalement devant les tribunaux , 6c m*y appelier : là , sM n'a ni vertu ni grandeur d*ame , je lerai condamné à lui donner des indemnités, bien qu'aux termes de la conAitution , arti*. cle de la garantie des droits , U Ubirtc delà pnjjc fo'a di\ cUric in dt finie. Ua principe , que nous pulfons dans Grotius , d*ac* cord avec l'article VU de la déclaration des droits , qui alTure à chacun le dtoil i% manifcjlcr fj. pcnpc O fet. minions « porte que toui ordre ou toute loi , dont on dé» fend VtXaMtn ^ U enti:fue , nt veut jamais etn qu'une loi injufle. — Ceft pour cela que la prefle doit jouir de la plus entière liberté. — L'intérêt particulier ta redoute , tandb que rintérêt public ta defire 6c veut la protéger. Oui 9 la commence Tariftocr^tie , oh la témérité dct Ni 17. B . .

The text on this page is estimated to be only 20.07% accurate

4

The text on this page is estimated to be only 19.93% accurate

.. X n) . fbnd*

The text on this page is estimated to be only 19.60% accurate

(w) ^ Talft font lai dlUbêi qne prodoit la éhnwûmi des pdA« Ctpes. N'eft-ce pas legUÎYede l*«utrdUe qui égorgea, fous Moife^ z^.omo Juifs qiû avoient adoré un veau d'or) Spim rabomioaUe deipotifiae de Mifhndatt^ 40,000 J^mûm périrent dans VAJîe minam* Sou» Trajam , Tanardite îadt* quant un meifie dans ta perlonne d'un avanturiert armn les Juifs cpii , à U TOtx é^André^ (e difaai fils de Dieu « maCfacrèrent plus de aco^OOO, perfonnes dans la Cyrtnaïqu^ & rifle de Chypre. 100,000 Msidchcens furent détruits, nu 9e. ûécle , à ConflautinopUy par Ofdrede TlUodora^ Teuve du cruel TAéopàile. — Dans la première croiiade , Ton TÎt / les fanatiques quialloiem dans la terre fatnte, exterminer tous les jui6 qu'ils rencontrèrent en AlUmag/ii : ils n'oublièrent pas de paflTer au Hl de lepée^ Hcbrmx qui réfidoient alors a Cyr:nc ôt à Chypre. — N'eft cc pas à la faveur de l'anarchie ,que nos ayeuls maflacrèrent les Albigeois y 8c furent, à leur rour , maflacrés à l'époque des Veprts fidUtnnes ? — N*eft-ce pas l'oubli des principes qui envoya au bûcher, les malheureux Templiers, victimes de U haine de Philippe U Bel} Si l'anarchie n'avoit pas exifté dans .le nouveau monde , l'hll^oire offnroit-elle le tableau de \ % millions d'hommes, immolé» par l'épce des Efpj^ols} ^ N'étoit-elle pas à l'on comble dans Pan4 , lorCqu'cUe ordonna la nuit de S. BdrthtUmi } Ôc fous CharUs Jer. , en S641 , 40,0Q3 IrlandaU expirèrent par le glaive des Catko" Uquis, — Tant d'horreurs n'auroient jamais été commifes « ^ le peuple , inibttit fur ce qu'il fe doit à lul-mime , s'étoif conduit, d'après les principes qui confacrent Tes droits; fi ceux qui prétendent lavoir les gouverner, n'étoîent pat pétris 4'ignorance & d^orgoeil , ou corrompus par le défir de ta puiiTance , ou entraînés par le fentiment d'une cupidité déplorable. Ainû donc , fi les individus font préférés à ces mêmes principes , il faut compter fur le retour de l'efdavage. Il n'y a plus de république, U ok tel meneur a des partifans plus qu'un autre. — be raUier amour des principes qui condituent la liberté , s'y attacher avec ConAance , voilà le grand art d'un peuple qui veut férieufe* ment être libre. Voules-vous une grandeur , une félicité durables , n'embralTez que la loi , écoutez Tes cxprefîions lacrces , communes à vous & à toiij no^ ùcresic'el^ elle qui doit vous unir en faiîccau contre les tyrans , & ceux qui cherchent à vous aflcrvir , moins, pour l'eftime qu'ils paroîficnt vouloir mériter, que parce qu'ils font jjloux de votre contiance & des places qui en font la fuire , et fi vous jî'ccartez pas les

personnes , comment vous feroit-il poflible 4ç çQncQU(i(9iu mainû^a 4c ce i^rinci^e ^ooAitutionoel : Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.14% accurate

• Il La garantie (•ciale confide dans l'a^îon de tous , potik I» ailurcr)i chacun la jouliTance et la confervation de fe^ ' I» droits. Cette gatantic repofe fur la fouTeraioeié na« ^ tionale ». Il eft poilîble que des mains adroites fâchent nous divifer d'une autre manière , & qu'elles veuillent , après avoir détruit ri Jolatrie populaire pour les individus , la communiquer à certaines !ed;s politiques , d'autant plus néceffaircs qu'elles font chargées de taire triompher les principes : mais elles ne fouif iront pas cette idolâtrie ; elles s'appliqueront à la faire tourner a l'avantage de ces mêmes principes , que nous réclamons comme une portion la plus eflent:e!!e du culte , due à la patrie ÔC à Tes loix. Il nous a femblé voir l'iatolérance préfenter un front menaçant à ceux qui ne iÎMit pas memorct de ces aflbcîatîons patriotiques , ou qui paioiflent n*étre pas encore perfuadés rexcellenee aes principes qu'elles profeflcnt. PttiflEe la firatemifi qnî nom dîsûngut tous anjoardlitii , docile à la toîx de la nature , nous imporer le deToîr de la patience 8c de la donceur, dans notre manière d'éclairer ^ dTenfeigner, de convaincre ! La philofophîe républi* tMJU tnarche tou)oiirs fous les aufpîces de la bonté » entre la paix ft la tolérance : (ks principes chéris l'ont i*union , les voeux quelle forme pour la profpérité générale 6c le fég^ des loix, une haine éternelle, qu'elle a juré aui^ tyrans & à tous les genres- de fanatirmes , même politiques. — Un perfécuteur , un into'érant » un fanatique , fe met à la place delà loi ; c'eftpour lui que le vingt s?ptîème article de la déclaration feinhle avoir été fjir : « que " tour individu , qui ufurperoit la fouvt-raineté , soit à H rinuant m'.s à mort par les hommes libres ». L'égalité, palladium de la république, rapprochera le bonheur de nous , fi le principe, fur lequel elle repofe , reçoit de tous une jufti intjrprcration. Il m'importe fort peu qu'un Français , comm^ moi, re ufc d'être mon égal : ce refus me prouve qu'il a de l'orgeui' , 6l qu'il a encore les préju;;és , la rouille di l'iî^no'^ance ; ma * , ce qui me fcroit beaucoup de peine , ce ieroic une loi qui le proclan>eroi(mon fupé rieur. • >^ L*honn"*e citoyen, l-^rc ?i fli^ine d« l'être , Fait io bien, fuit les ioix , fans efclave & ûns maître. Tout républica'H ne doit compte que de fes devoirs; mais toute dépendance , de tel ou de tel compatriote feroit une honte, un état infâme qui le pelndro t comme indigne de ion nouvel état. « La loi , porte !n déclaration n 4^ dioiu I ne reconnoît point dç 4(>insfti€i4^ » il ae peu(

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.69% accurate

, (M) ^ . * exiger qu'cm cngâgèment de foms & ât reconuMMicei ff entre rhomme qui travaille &L celui qui i*mploic >». ^ Cette ruppteirion .fera dans les annales. du genre humaif»| la même époque que le traité de JJjn avec le^ Cûrtkû^n^^ qni reçurent la paix de leur vainqueur , à condition quMs me iacriiîeroient p1us4 leurs dieux d^ viâimes humaines^ — - Le droit de Tégaitré rafl^ble & lie tous les humains an aireaulesun* de^ autres; illes foumetaux mc^mes loix» fans permettre qu'aucun d'eux foit placé au-deffus ou au» «UiTous d'unfeui ou de plufteurs: ce principe de jaâice» appuyé par la nature , fuppofe (ce qui eâ vrai) que nous avons reçu en parta|;e , à l'époque de notre naiuance , les snémesorg.ines, les mêmes befoins, le germe d'une même rai l'on , & le droit d'afpirer aux mêmes biens, répandu* fur !c Toi de notre patrie , & produits par fa féc?onc!ité. — Si ic travail 6i l'cccnomic donnent ù que'q«cs clioy-cns les avantages de que!qu'.u!aîicc, il dérive Icgit'rr.ciTisnt de cette incdligcnce active , plus eu moins heurcuicment ou péniblement exîrcée , ce principe magnanime 6i ji'lte , qu: in>pole , il ti:re de devoir , le rerpei:t d^s propriétés , sur-tout lorlqu'elics lont dans les mains de celui qui les poflède , les tiuits lacrcs de l;s longues vcliU's & de ies lueurs. De ce laiionnemcnt , que la prcbiic publique applaudit, a coJé le 19e. article de la dcciaratioa : 4 (ans fon confentement » , &c. — Article qui etl une fuite . du 92. ; égide mife dans les mains de l'homme ifolé , ingénu & malheureux : 4< La loi doit protéger la liberté publique » &. individuelle, contre ToppreOionade ceux qui gotti> vernem n. • . • A l'exécution des principes que nous venons d'analyser, font attachés le bonheur la Ii4)ertc , i'éeallté iainte & la vertu : fi les adminidrateurs ài les admtntftréi reçoivent une sndruclion nationale , qui Jes appelle fans cède et les fias cn6n par une douce habitude , dans l'équilibre de ce centre commun , le^ prétendons de la fortune (k de la puiffance' ne choqueront jamais les droits de perfonne ; le vaifseaude l'crnt coulera fur un fleuve tranquille , fous la direction des piiiK'pcs , confacrés peuf-ctre encore plus pour un peuple de frcres , dans le code djs ir.œJts , que d .ns celui des loii. Chacun fera comme Socjfc , qui , suivant Aft;/:/-^pic , favol: mcntr Vhumdlnt vie . tonfo^rn.mcr.t à fa naturtllt condition. — Mais lans les p; ncipt-o que nous venons de devetoppcr , faudroit il cioire à la république ? ? ? Souvenons-nous que là où l'empire arbitraire des rais

finit , dcir commencer le règne absolu des principe». l\ fus uo umi ou tgus les priitwsp;;^ r/ètoitnt pas encotq Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.90% accurate

IroaviS) ne forraoîcnt pas alors ce faifceau qu'on n€ poarm déformais rompre impunément. Aiorb , rei.voyef toujours aux principes qui n'exiftoient que dans ([ue'q les tètes laines & fortes , mais qui i/ctjient pas encore devenus commuât à tous; a!ors , difonsj- nous , toujours parier principes, avoir toujours l-i mot de loi à la bouvhe ou foui. la plume, ^ devoit paroître lufpcwt , & fcmbloit annoncer une ariîto* cralie déguisée; mais aujourd'iiui ce n'eft plus cela ; en fait de principes , il ne nous reûe plus rien à dccouvrir ; rojs n'avons pie que plus rien à defirer , en fait de rég-me populaire. Ocû donc le cas maintenant de réclamer à lois propos les principe^. L4 révolution amène IfS. réveil des principes \ c'eft aux pcineipes à leur loçr à couronner kr Tévotiitton , 6c à rencfre le calme à la fociété. Donc , tout ce qui n*étoit que provifoirey que lomporaire» quA févo*uttonnL que perfonne çe peut décliner. Le plus faint de nos devoirs , à prél'ent , cOnûfte à être en inlurrcâion habii ruelle & permanente contre toute violation des principeiL De tous les délits , c'eA le plus grave; il faut que chipii^ nous en preoBe fait & came , comme d*une ioiiire peifonnc!!;?. Sî n: us ne prenons cette attitude, la feule convenable, la feule digne de nous ; h nous ajournons encore & toujours, Tapplication des principes aux opérations du gouvernement;' Cl nous ne déployons pas enfin ce cara^rèrc iage des j>cupies vraiment libres; c'cd-à-dirc , li nous ne rendons pas ur» Culie religieux à nos lois; fi ncui ne nous montrons pa* jaloux d'une fidélité à toute cprçuve aux principes qu.; nous avons pofés nous mâmes , & jures fur le livre de la raifon ; ce qu'on nous a tant de fois prédit doit néoefLir-e* tuent arriver ; ce dont on noiis a mlsnacè fi fou vent , doîc i^effeâuer. 'Oui, un brigand, homme de tête, s*é!èvera enfin , 6c dira : Ibut calculé , «fette natloii h'eft p)s fa\tei pour être Kbfe ; elle efttnfidetle aux lots qu*eUe s'eft donnée ; cHe eft inconféquente aux principes qu*eHe s*e{l faits : ta complète en fera facile. Arrachons ce peuplé sans confiCtnce » 4 1 Vngouemcnt fac^lTce qu'on a fa Kii inspirer. QuHtiv* réveille efclave ! que rifquons-nous ? jamais il n'aura U force de revenir fur iui-méme. Il n*a point de tenue dane f«i idées ; il n'a paa fu préyoir les pièges que nous lui avonii tendu; marchons fur cette république , qui fe dit uno &indivifible, & qui elIe-mcnTcfc démembre , fe fédéra^ ^ f épafgnons-iui U crime de ic décbirer de (es pros

The text on this page is estimated to be only 18.92% accurate

f i6) près mains. Sauvons-îa d'elle- iritee ; & pu;fqu*cîie eft incapable de le gouverner , de n'obéir qu'à elle , &. .lujè loix de cette juitlce éternelle , de cette égalité Ijblime qu'elle a écrit par-tout , excepté dans fon cœur , il lui iauc un maitre pour l'accorder avec ellc-mcir.c; psro:!fons à la tète d'une ph^.iange plus docile aux rtïglemers militaires , que ce peuple ne Teft à Tes principes ; que la ftioitié de Paris tombe on pouflicre. Réduilons cette ville dé Pandore , à ce qu'elle étoit du tems du roi de France , de U preinièi e &L deuxième race ; c*cft-à-dire , à çe qu on appelloit alors la cité. Rafons les fauxbourgs, & condamAOnf les lâches habitans à Ce rafer aulTh Qu ils deviennent tei ilotes de l'europe 1 Qu*on vienne enlbrce acheter des efciaves , comme on alioit auparavant fur la côte de Guinée* Nous en vendrons à tous prix , aprb en avoir immolé pkifieurs milKers aux mines de Louis XVI. Tels font les plus doux projets des principaux che& des hordes de brigands qui nous cernent » & qui déjà ont envahi la Vendée. Ce plan , mfenfé & atroce » (t) ie séaliferott û nous ne nous hâtions de nous rallier fortement autour des principes , & ft nous ne prenons la ferme réfoItïtion d'y tenir. Jurons donc ; mais que ce foitledemie^ dtflos iermens ; jurons tous de n'entendre à aucune pro* pofitton, tétle fpécieufe iût-elle, qui tendront, fous quelque prétexte que ce foit , à (ufpendre un feul inûant , à limiter , * ou ajourner un feul des principes contenus dans la décla« faticn des droits^ Juron» de ne pas laiiTer impunis 24 heuref le violateur d'un feul de fes principes ; & nous terminerona par cette grande vérité , qui dans ces derniers teins n*a pas été aflca fentie par t es Icgiflateurs eux -mcmcs : car îe$ alimens ne font pas plus néccllaires à la vie de l'homme ^ «|ue les principes à l'exiûence d'une république. • ^^^^^^^^^^^^^^^^^^ Le citoyen Sanfon , exécuteur des jugemens criminels de Paris, réclame contre rarticlc du N" acç , qui Vinculpe d'avoir, lui ou fes valets, foufHeté la têie de Charlotte Corday après l*éxécution ; il nous aflure que c'eft au contraire un chnrpentier qui a été puni de cet CAihouiiaiBie itaconcevable » & qui a reconnu ia faute. Pitt cfpèreopér dcrinccndi* 9c du poifon. » Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.93% accurate

( ) CONVENTIOir NATIONALE ■ Smitg éê U fimut dm anoitt p fuUbu Les cliarge en outre d'aviffine! ; \4 garniron s » U mifa fous les arme*, à c^tte occ.-'.u n , 5c .>!^ Ta proclaftié folennei-*. Jemcr.t fur l.i place d'armes a xcalerncs. Mcnùon honorable di: civtime des citoyens & de la gamifon d'A'» Teînes. Infcrtion au bulletin. ' Gafparin donne leâure d'une lettre des commilTaires de îa convention nationale prît rarm^e 6c les «ôtos de la Kocbelle, en daM[dwyjHiUsi, * Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.37% accurate

(i8î Inftrolff , «ofte cetu lettre , de !a prife de Châtîllon per lef troupes de la r

The text on this page is estimated to be only 14.11% accurate

(«9) tft idopté , 9l la. coaYenûon mande à fa barte le g^oi^ Vcfttc* iBnu , pour rtnért coin|«c de fk condultt, I-a comp«g|iic des pompiers de la ville de Paris exprime fa reconcaidance pour le oicnlait de U conftîtti^oii « ^ 4t61e d»iis l« fcin de la convention. tes «ffemb'det priflMÎrts de SoifleM U de M^rly , admires pak dépuution , annoncent leur acceptation de l'aâe conftitutionnel. t>es Be i>es rcfjgiës à Paris viennent remercier les repréfertnr.s de leurs frcres adoptifs d'avoir donoé à U France une conûituti^n t^WWiit. lU rddasient fesdcutiom éet décrets rendus en leur frveor, La convention ddcrèM U siCAtîo# hosoruhle II le reavei tn coautd des iinaïkces. DtùtnUx, Je demande encore auiourd'hni ^ hf cemitit de fi^rcté générale &. de falut public (aient uaus de présenter dans]a féance fa lifte t'es d

The text on this page is estimated to be only 15.62% accurate

'(»o î rftl^r'A, la municipalif^ , le tribunal ée dîftrîA , Ut Jauges d# prîit demeureront penonnellemciit ^ ùidividuelleinenc rerpooCables do rexéution du prëfent décret* * {.« décret eft adopté. Sééinct txtroêrdinsin du wureredi fiir. Chabot donne leélu^e H'unc adrefle des citoyens de la Tille d* Mazannet , département du 1 am, M Nous dénonçoi s , difent te*» adminiftrateori du département dn Tarn, comme des fédé«-. Mftes &des cçmre-révoluti nnaires ; nous vouons anatheme aux de'par'emcns en rebellu'ii ^ fc In i magiques j 6c Aous vouons aux braver Panlien» amitié fraternité i nous reçoit«oiflons qu'Ut onr bien mérité de la patrie dana rinCiirreéboo nf» Ccffaire»mats tardive du 31 mai. La mention honorable eft décrétée. Guguin. La viile d'Aveines a accepté avec joie l'aâe conûitotionnel. Chahut, J'annonce que le Hépfrtement du Gcn n'attend qot U Conflî'ution pour y donner fon accey tation. Cette féance extraordtnaiie avoit été convoouée pour procéder pu renouvellement du comité de falut p. blic. Le refattat de I'mpel nominal compofe ce comité des citoyer.s Jeaiibon-Sa!nt-Andr4» Barrèrc , liafpari». , Couthon , Thuriot , i>aint-Juft| Prieur (de la Marre,) Hérault-Séchelks & Robert Lyndet. Du jeudi u juUkt, Des citoyens chaiiés de Corfe viennent det* mandf^r à la convention une indemnité pour eus » dff fecours pogr • département en hommes & en r.rmcs. Sur la propofition de Collot o'hcrbois la convef>tion met à la difpofitiop du mîniftre de ^intérieur 6co,coo livres pour être drC> tribuées aux patriotes corfts qui ont befoin de fecours. La convention reçoit fucctflivcment des dépittations des commu* nés de Sèvres, de Saint-Cermain-en-Laye , de Colombe , qui vien»ent préfemrr leur acceptation u; anime de Tt-ftc conftitutionncl ^éferté par l'allc-mblée au peuple français. Mallsrmé 'it c^ivfrfcs rdrcl'cs p r fcn'c'es psr les autorit

The text on this page is estimated to be only 17.90% accurate

(*») fSttfieDit ronî«s ^ant lef^clles on a tnVAé en piècet rennenu. Condé qui çfl bloqué depuis trois mois , fait toujours la plus irigoureurc léfitJance , quoique d'après ies derniers états , U foi* ^rtwé «|u'il n'y avoil de vivres que pour cinq fcmaines. Les armées ëu Rhin 8t de la MoreUe font fur un pied fermiwWe; il y règne la pkis grai de difcipline. Celle des Alpes, k ce ^'on allure, eft également bien dilciplinéej elle s'eft prononcée fMrrunité & rindiviubilité de la république, le eft difpofée à tooipre la coalition. *fe fait imércifiPt, nnnoncé par le rapporteur , c'fft que les ^^ptnfes publiques du mois de juin ont été meindres de 127 mîK ■ont que le mois paiié. Cambon fait enfûite part à l'aflemhl^ d*un complot formé pour «établir la royauté. & remettre sur le trône le petit Capcf. ^ Ce comp'ot a été dénoncé au comité de salut public par la fcc"P« de la Butte des Moulins : il devoit s'exécuter le 15 de ce DHIon qw s'dtoit concerté pour c^a avec 5 perfonnes quf en avoient chacune 5 autres à leur dévotion , devoit fe mettre à la têrc d'une force armée, fous prétexte de terraffer l'anarchie. l^es commifliaircs dévoient fe répandre dans les fe£lions ^ pour «xhoiter les citoyens i fe liguer contre les faéUenx 8c les anar« chiftes, 8c r^fi compipît fur trots cents hommes par chaque fee* Uon. ^ Le comité de falut public a fait arrêter Delcan -, différentes quef- • lions lui «m'été faites, il a dit qu'à It vérité , on fui avoit pro« pofé de fe. mettre à la tête d'une force armée pour exterminer les laarchiftes j mais qu'il s'étoit spperçu di-pié^ c qu'en Ini rcndoit 8c qxi'il n'en avoit voulu rien taire ; enhn , toutes Tes rcponies fomctdeot parfaitement' avec la dénonciation , ftuf au projet de tétablir la rovauté. On lui a rtcmandc quels ctoicnt ceux qui lui avoient fait cette ffopoAtion f il n'a pu dire leur nom , mais it ies a défignés i 0C oa»s le iovr même • la municipalité les a fait arrêter } ils ont été uxterrofGis , 8c leurs réponfes ont donné bcauconp devraifemblance aux projets dénoncés. D'après ces f. ils , le comité de falut public a cru devoir prendre des mefnres à l'écard du petit Capet , oc a donné des ordres pour faTû {à% féparé d*avec U mère. • Ce font ces me fures qui ont donné lieu aux bruitt ridicnles qn* agitent Paris depuis quelques jours. Miranda qui fut aecufé d'avoir envoyé des couriert extraordU aaircs à Bordeaux , Ce d'être un des macbinateurs de la coalition des admrnidrateurs rébelles, a été mis également cn état d'arrefta* lion i mais il a tout nié. Le comité de falut public prendra ineeflamment des mefures pour faire punir les coupables 8c

rendire la liberté aux innocens. J.imbofSaint-AKorc , au nom du comité, propofe de deftituer Biron , général en chef l'armée des côtes de la Rochelle , que 'les re^réfemsns du peuple, près de cette armée, accufent unanimement d'incapacité, 8c d'enjoindre au pouvoir exécutif i préfenter à la convention nationale , d';:ns la fc^nce de ce foir , le général qu'i' croit le j ius capable de le remplacer. • Lacroix demande que Biron foie tenu de venir à Paris pour rendre compte de fa conduite au pouvoir exécutif 8c au comité de fislut public, qui en rendront compte à ia convention naU|0o«le« Q«i |(r«|eluiens (ont décié^é^s. 1 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 10.54% accurate

lu) ^VI " ^* propofiiîoi» d« Btcheîîet . TaffemBî^?© rwid tin décret d'arrcdatioa couUf le procureur Ecnérai fyadic du ^épirtement dt U Mam*. ' Une députation de la fociété dite des cordeUers , eft toféttkii tif n"^ • dt^favouc la pttition pr^fentée par Jacques Roux. 5. cuiivci.tion de (on entier attachement à l'ai i é Ôc I jnc iv,f»bilité «te \^ répubU^ut. Elle la «Oicke fur Tes travanx 5 elle demande la puiiaon des mtndatairts du peiijWe ^ui ft fr ~ loultrairs par la fuite ati jugemetit & à la peine qu'ils inérMl ; L'aWex-.blrfe les admet aux hou- eurs de U féauce. • r,?*""*""*« aux non- eurs ce la leauc©. tUt proccdt «nfuile i !'app«! nominal pour U'efiion d un neujeaii priûdtnt. JalBboll-Sain^Andlé a ol^teiiu la owiorité ëtsM» CaiuioJi. i.e contîté de faUit public croh important communî-* ^uer à U coiiTention les d

The text on this page is estimated to be only 15.93% accurate

(13) ks év^emens du 31 mat fie jours fuivans , feront mis en liberté éus lesirlngt-quatre heoTCf après la réception da préfent décret^ fottS 11 Tcfpon abilité perfonneite des admii i(lratci.rs , fit que FIau« gfffTres ,]-réfidcot de cette admininraûon , & Oé.a'di , profeilcut du collège de Rhodès» feront de luiie mis en éCAt d'acreiUtiontU traduitt a la barre de la con^etitton. La conyention nationale charge les repréfentans du peuple , Maîlhe 8c Chàteauneuf-Randon , de faire exécuter le prtfviit décret par les bons citoyens de Rbodès, de S4Uît-(»eAits « d'ÛU iSL autres dilhié\s du département. Couthon préfente le projet de décret relatirà la vill« dt Vyoùm tk eû adopté air.fi qu'il tuit : La convention nationale, après avoir entendu le rapport de fon Comité de falut public, déclare que les eanemu ce la liberté, de Pégi^éy & les pardfans de la tyrannie oppriment le peuple daoa la ville de Lyon, & ont mis cette ville en éiat de rébellion contio la république, par le rallemblement qui y a eu lieu, (oui le nom de congrès départemental > en conféuuence, la (.oiwenùs^u natioArt. 1**. Biroteau , cî-dcvant membre de la conventioo aationalq • Put) des chefs de la cunfpirution qui a éclaté à LjQU^ cft déslaTA ttaitre à la patrie , & mis hors de la loi. 11. Sont deftitués de l«uri fonéiions , 8c déclarés fMreîllement ftiltres à la patrie , les adminiftrateurs, ofliciers- municipaux & toi f Stttres fonélionnairespublics , ot^ciers civils 6l miiitaires de Klu ue OC Loire y qiti ont convoqué ou iouttert le congrès département^ quia licv A Lyon , qui ont afliilé oa pattictpe aux délibérations qu'il priies • & à leur exécution. lU. Le confeil exécutif orendra les mefures crttvenaLles , & donnera , dans le jour, les orores neweaaires pour taire marcher , fans délai, far la tille de Lyon , une force armée , fuflifaiMe pour y flétaèfir l'ordre , y fidre refpeé^er la tbuverainеté du peuple , Us perfonnes & les propriétés ; faire rendre la liberté à t».u> les ci* •eyens arrêtés ou empriionnés par des ordres abitrairts , Toit des HMihés 8t fdnIHonnaîres deftituéi , foit du prétendu congrès dé* putemcntal -y arrêter & f«iire traduire «u triounal ré%olutA>noaitd les confpirateurs défigifés dans les articles j rccédens. iV. Tous les biens appartenans a ces cunlpirateurs , feront do Ame provffoirement ffaucftrés 8c mis fous le fcellé ^ ôc auili-côt ^e la confifcation , ordonnée par là loi» en aura été prononcée frr !e tribunal révolu'.ioiu «.ire , la convention nctionale en déteiw SiMae a la répartition entre les pauiutes; indigens &. opprimés. V. Tous paiemeiif de fommci dues » foit par la tréiorerie imftsnile» fok pat let

particuliers, 1 Ja ville ou aua habtaas 4m I.y«B, nctnrrr eut ccvx de l'emprunt, viajçer , connu fuus le nom des trente tètes de Genève, pour ce qui en appartiuit aua Lyoïv* nais , dcmeoTcnt proviloirement fufpei.dus. VI. Les particuliers non domiciliés à Lyon , qm y font- mainterint frront tenus d'en fortîr, f'c fc rc ircr dans leurs domiciles r«(peflit$, fous trois jours. Apres ce dclai ils feront rc^ardi5j comme complictsdes conipirateurs , ëc pourûiivis comme t«U. Leur» fbndf feront provifoirement mis en féqueftre. VU. Les rcpréfcntans du peuple (.rès l'armée des Alpes font citfrgés rfc reiT.p'accr provifoirement les fon^Uoni.i.ire5 dîflitués, 8c de prendre twutes les mefures qu'iU croiront nèccir:>ires pour réuhtàt Tordre dans la Yille de Lyota 9i aifturet la prompte exé*

The text on this page is estimated to be only 20.22% accurate

(«4) VlU. La convention nationale invite 'ous les b«ns citoyens ù\â. ^artement d« Rhéne 6c Loire à (V réunir à la force arm^c , de à concourir avec cVic Sc les rcpréfentans du peuple , à la d»îfenre de la liberté 6: àc Icgalité, & au maintien de l'unité & de l'indi* Yi&bilité de la républioue. * • HërauH fait rendre le décret fuivant : ^ La convcrttion nationale , apris avou entendu le rapport du co« fnité de falut public, ddcrète oue tous ceux (;ui leront coMvaincui d'avoir arrité & de retenir a Lyon des cvnvuis ir.ilttaires dcûi* nés aux armées de la ré^ùblique, feront piiids de mort* Approuve les mefureslprifes par le département de Saône &. Loire , l[ui,dâns des vues patriotiques, a arrêté mi'Ic fuùls tleva.it palier par la ville de Lyon pour être tranCportés a Perpignan , & charge M ninlfire de la guerre de faire parrenir à leur oeftînatton , par des Toies promptes 8e ittfes , les fofils 8c autres armes & monitient ^ui ponrrojent fiicore arriver. Autorii'e en outre le département de Saône & Loire à lever una Ibrce armée faffifante pour fe mettre en (ûreté contre tes rebelles de L]ron , & pour la oéfenfe de la république , une 8c indiviCiblc* La convention nationale nomme pour commillatrcs dans les départen;ens de Saône & Loire , de fUiOne &. Loire iàL de l'Ain , les citoyens Revcfcbon flt Laporte. Le minière de la euerre obtient la parole. Je me fuis concerte, dit-il, avec le comité de falut pubîic pour la nomination d'un commandant en chef de l'armée des côtes de la Rochelle. On eft convenu que Dietmann , excellent officier de cavalerie, pouvolt être infiniment utile à l'armée du Rhin. O'ua îiutre part , le cénéral de divifion Beyffcr a duimc des preuves de patriotifme & de talent -, il connoit parfattemei.t le théâtre de la guerre; c'eH lui que je vien^ vous propofer pour général en chef. La convention confirme la nomination du général Beytlcr. Samedi J j juillet. Un fccrétairc fait Icf^ure des Ictti t* . adreffes. Lt préfidcnt. Citoyens , des parcns des citoyens d'Oiléans , condam>'.es par le tribunal révolutionnaire demandent à être introduits* Plufieurs femmes dplorées foutenues par un homme donttoos les mouvcmcns annoncent le plus violent déCefpoiry paroiflen| à la barre ; on entend des cris : grâce ! grâce!..,. Un des pétitionnaires. Légiilatcurs , c'cft au nom de Thumanité , c*eft au ncMB de la juftice , que nous nous préfentons devant vous« Nos pères , nos frères, nos ci f.,i,^ . maiclu r^t au fupplice. L'im d'evix eft père de dix-rcuf enfans. . . (Ua mouvemerit cclate dans l'affemblée) jde dix-neuf en'ans , dont quatre font

aux frontières. Léo*, nard Bourdon ne nous démentira pas , il eft affez généreux pour s'unir à nous pour vous demander un furfis , qui donne ànosmiU hevireur pnrens les moyens de prouver leur îni;occr.ce On demande dans l'extrémité gauche l'ordre du jour. Les pétitionMires redoublent de h n^lots & des cris : fr^ce / f^ice • . . Vn des pétitionnaires. J'offre ma tcte pour fauver mon COu(ùl le pcre de famille le plus rcfpe^iable..... , un ordre du préfident fait retirer les pétitionnairei. La convestioii pafle à l'ordre du îour. — Les tribunes applan* diffent. Des députations de Meolan, de Motreuil , de Lille, annoncent, oue la confiitution a été dans CM di0!6reBS cantons univerfellemenc « folemicllf Btat acceptée, (Digitized by Googh

The text on this page is estimated to be only 15.56% accurate

• te préfiietu. Le général Minmia demtnfii è fprùÏQt» La coi.vention cccrète radrollfion. Miranda mandé à la barre, y paroic, Te juiUhe. L'aflemblée ftSf à Voidre du jour. * Robertpierre a fait le^hlM éê Vwfn^ê 4t Micbd IttpttttdfT sut l'éducation nationale. ^ M.'raul:, J« vais vous parler de la conftitution ; elle a ét^ uaa* ■iaw«MBt acee^tée à Amboife , département dindrt 8c Loire. . Sur l'invitation dcs admlniftrateurs de l'Olfe, les citoyens éê ce (ié^ar rement doivent fe r.ifletnbler demain pour émettre leur voeu.Lesadmiiiiftrateurs ont fait une proclamation digue de vos éloges. La divifioo éfi l'armée du Notd , commandée jmr U géuérn Omoraa, fiEcompofée de feizc mille hommes , Ta re^t m miljeil des plus vives acclamations d'il égreiît s & de reconnoilTîlnce. L'Armée des Ardenncs , campée à Caiignan, a fait ferment df lui rcfter fidè'e , & de la défendre contre tous ù» annenûi. . L'aliemblée applaudit. Séance du dun^nch: juillet. La barre s'OttVrt a^rès U leât^M d'un grand nombre d'adrtues d'adhéfton. . Des députés des cantons d# ViUejuif. de Pootoire, dii Bourg* la-Reine» département dt Paris» de..... département de Mayenne, annoncent que ces cantons ont unanimement accepté la conftifution. L^pri^dent, Un grand crime a été commis j un repréleitfant du peu* fie a tombé fous le fer aflaffin. Plufîeurrs famas «9 Pans demaudeot eotrtMoir la convention de ce malhaurens événement, (i) • La convention décrète leur admifTion. La feéUon du Panthéon Français paroit k la barre. La coMvention décrète l'admiAon duconfeil-général de la con■nina de Paris, réunie aux garante-huit fe^^iuns. Le procureur de U commune donne leélnre d'une adreiTe » dans laquelle il annonce Tacceptation unanime de l'aile conditutionnel MUT les ferions de Paris. Les plus vifs applaudillemens accueillent les feétions défilant en matie dans le l'ein de la conTCntion. Lt mufique de la g^rde nationale , placée à l'une des extrémités ^ cxécuce divers airs patriotiques ^ trots arttftes chantent les Urophti célèbres de Chénier : SoUUqui , parcourant ta route atcotitumie , &c» Les quarante huit fe^UoAi dénient succefrivemeut, aux cris dfviv^ la répub!t({ue une & h.divilible , la liberté g l'égalité », i« COnVta* Cion nationale, la montat^i c , 6lc. 6cc. Séance du lundi // juilïa. Un membre fait leâure de difll^entet idrefies d'adhélion & de féilcîtation fi.r f achèvement de la Conftitu tion* Divers pétitionnaires demai.dei.t à Otre admii.— La convention jij» diaue pour ce foi; une féance extraordin irededinée à les entem re« lies députés ce la comniune de laver. i,

oiûri£t de Pu«.toiie « annoncent que leurs concitoyens ont accepté onanimtmtM la déclaration des' oroi:s , 8c l'aéle conftitutionnel. TailLfer. Vous avez à d^ftruire dans ce moment d'autres miffionnaires bien plus dan^jereua que les prêtres. Ce ioiit le> commiCCrirts dos départemens révoltés « paicourfat la république , y prè-» chint fa rébellion & le fédérriiime. Je demande i{ue le comité de légiflation 6c f'e lûrcté générale foient cher};és d'examiner fi de tels ageiis de Tariftocratie ne font pas plus dangereux , ^ ne font pas {i) Vojm le même numéro dt ce j jumal. où Talbire de Marat eft traitée avec étendue s et qui noui lotcc dt U retranchât dfi mat conveation, W, aïo. Tomi z/, D Digltized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.19% accurate

< a6) lignes d< U mèmt Pn n«tiona!e, après avoir entendu le np^oftdc Cott comité de iépflation , décrète : Art. i*'. "tous les droits caiuels enfemble & féodaux , mêm« ceux exccftés par U loi du lo août » font Cupprimcs. IL Tous les titres en feront bcûlés le toaoùt dans cha tribunaux poor le recouvrement cV ces 4^roit> , foot aanuliées» &. les dépens feront Con pcnfcs entre les parties. Iji laud-Varcnnes frtit levure t!e fon opinion fur les députés détenus ; il préfente de n uvcaux chçU d'acc.ifation, & demande aue ' Foi.frcde, Ducos tv Duila. 't T ient regardé'» comme complices ae$ trenîc-(!eiix , &. fuhiiic-.it 1 s mCmcs forts. (Nouî ii icrcrjns cetta opinion immcdiatemeut après le rapport ^e 6t-Jull, qui litù. point encore' imprimé. ^ Séance txtr>:ordinaire du lundi foir If, La féance ét >it conf.TcrJe ai x pctUioniiaircs , ils fort admis. Vn député de U ville d'/\iUs demande que tous les mcmbrev ' 6ei 'adfflinîArations du département des Boucbesnlu-Rhône , foicnC icrponfables des patriotes ârtctés ; que les préiidens & fecrétairee d ècs compagnies de canonniers , en lèveront dautres , & compleiteront les premières. 2". Les citoyens ne pourront être admis dans cet ^coBpagnies jqu'avcc vin certificat de civiimc. 3*. Chacjue jour il y aura une manoeuvre pour les canonnière 4". Les jours de manoeuvres, les canonniers recevront 50 foue de fplde. 5*. 11 fera é ab'.i dans chaque département une école d'inflruc* tion pour le canon. ^ 6*. lt fera accordé des récoropenfes aux canonniers qui fe dif* tingucroi t par leur adreffe. StAnc- du mjidi iC juiU.t, A[>Tks U leé^ure des procès-verbaux, le Cccrétairc a commnni!.f\iire arbiuaue 6c t^rw^ue des comm iiaires ciyils , t^lvn^ U Àaiip Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.03% accurate

. (*7) . Br/j/(î. r^^nore poiffqnoj îe comité colonial n'a pas encore fai* UA rapport ïiAX la ^uation de noi coionie^ On vous a -dénoncé fef comimflBÎrot crvilt» PoWerel 9l Stutoraxi je demande , fno»| iRur dcfUtiition , lear rappel , & lé déeft^l« a refpeAé la foiblcde de deux vieillards infirmes. . 1 Mais on a mis les fcellés f i r mes pnpicrs &. fur ceux des perfonnes qui correfpondcnt avec moi , p.irce qu'elles font patriotes. J^'ajoute que !es dernières lettres que j'ai remues, f orte^t .qye la contre-révolution s'orgairife d^ns ce département , & que .U traitr^ Charrier, chef des rélselles de UL^zire,/ «A traité' COflllBe 4e Cî-devant roi IVtjit au Temple, On lit une adrelFc du di(Tnct de DjI, département de l'IUe & VtUaine , qui retire foti adhéfion à l'arrêté du département , 8(accepte U coiil1iti;*ioii. Les adminidrareurs de ce diftrift djniandent en outre q.ic d^s jeur.cs gens envo} és par eux dans un moment d'erreur à £vrcux, puiiicnt rei trer dans leurs foyers fans encQU* fftr aucun danger d'être poiirfuyis. • Lzy.Tffc-tir. L'erreur de: bons citoyens d'IÎIe 8c Villaine »'eft pat étonnante, lonqu'un dcp.ité du cutc rirait leur éciivoit le i8 juin: ff» J'avoue que je crois la ç^nvçntiuu dans rimp.ùilanc de faire It bien. Fluiieurs membres peniftent a pcnfer qu'elle n'ell pas libre» Je vous !. iilc à)r.7,cr fi vous pouvez rciîcr tranquilies. Une, conftirution en théorie n2 peur pns ctre plus utile au peuple qui veut des loix , que le plan d\ ac m«ii'on^ ne peut lervir a loger, celui ^ui veut la bâtir. »*^/gA^,F £it:M.O.M T. , . ^ Lacroix.)c demande que Fern)on| ,fe rende ici pour donner i la eonvcr.tion des eypHcntions fur cette lettre;. Un député , dont je ne fais pas le nom , a répandu que 1 aiicmblée étûlt rédqjte. à.cent cinquante membrei. le demande , pour 'défabufer les départeniens^ qiîc Ton falle imprimer !e réfu'tat ces derniefs appels nominaiia* i Gojfnin. 11 faut prendre cotte lide au bureau dea saaodats. Les uropofitions de Lacroix font adçstées.. . ' . . Cttfnroydenne leAura d'nne.'àdrefie «Ce la feâtoo d« la liberté 4« Bordeaux , par laquelle eMe annonce qu'elle a unanfmement accepté là conftitutîoii . nip invite les autres fci*! ions i îmi er fon exemple. Les coutumes de Fontainebleau, de Dôie, d'ibllechy. le canton de iMôret» département de Seine Marne , ont accepte i l'unam* mité f'râe conftiturionneî. . • Maure» Un b.?tatI'on du département de l'Yonne, pénétrif d'ad« ■liration pour la conftiiution républicaine^ a jnré de mourir pouf la définidre jufqu*à la mort. . - » La convention en ordonne la mcn'lon honorable. Le premier b;>t.'îîllop de îa

Nièvre dénonce l'arrêté pris par Tes adminfOrateu rs de foo département^ il oii^rc 5600 livres po^f]«§ irais de la guêtre. ' D %

The text on this page is estimated to be only 13.48% accurate

(*8) ta eovHgê&m ^tifit ToftiH^c» fll t&.déetètt U Miloa ko* lierubîc. Delaunai (d'AiWcrt }. Votrt comité d« fftrcté générale a fait •ppofer ti« fcclMt wf les ftçiftrts des compagnies noancièrcs, 9c yar-Jà il a rétabli la pértepnon du droit d'tnregiftitment do..t ils tvolent fruftrë la république. Il vous relie encore & atteindre l*a->. giocagc du chanet* Je demaude que vous chargiez les comités réu* ab ot (ûreté g^néft!è & dts linancet « d« prendtc dei mefuTct à cet écard. Gofuit. Je viens de vérifier au bureau ^e$ mandats le nombre des députés Drélens; 595 ont Couché Icut indemnité au mois de iuil« Itt I ^ n^nc ti

The text on this page is estimated to be only 12.87% accurate

f «>) TlmîM , «n non éa fmâfé de Mut fAXk i frCfcntt 1^ projet . La convention nationale, iprès avoir cr.tcn Mure d'armei à ffett, & de loi donner toute raâÎTicé flc tontè tendue dont cite eft fufeepdMe. Décrète «îvie , f:.utfc par les citoyens Me^Tiadicr 8c de Mortil êê cotnmmencer ledi^ ctabiiUeroent dans le dclai de trois mois , fiC ée fachever dans le délai de fix mois , à compter de ce jour , te vente de ladite maifon & dcpendances demeurera ané.mùe, & qa*Us feront tenus de remettre les ^hofrs dans l'étal où eUes dtoieni êm moment de leur entrée eo poùeiiion. Adopté» Barrcre, au nom éu çùmui dt fabtt pi^Ue, Citoyens, «of com* tnilTaires dans Tifle de Corfe , Dekher 6l SaUccttl fom teveilias i Lacombc - Saiut - Michel y eft encore, & tient ^atent leurs «lé .tv iuie.'t p^r 'Ci ue> ..u comité da (alut public , qui demeure ch. rsë d'en rend é compte. |\. La conreadon nationale charge le confeil exécutif de dc« p^:»\er 'rs forces d..f tcment C:>*fc à l'abri de l'iiivafion des pniiïanccs coalilées. êi pour) faire enécttter les *oiji de là répunlique. Hérault, \ cire c?T-.it • voui propofe de déclarer que Beyfler & les .d'^iini(>r«teu«-s dj Nr.-.tcs iont 1 .rs de la loi» K *tés à courir fus. 1 p .»p.T»tion »>ft Hécrétde. XeF '^'c.On a ouMié Coufta d.q i, •".ppeMé prr la coaventten, t ttùiU 4'obéiff ail décreu ii refte à lfta«M pour iûttiguer contre

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 9.74% accurate

(ÎO) !• convtntîon. Je Hemanée qu'-' loit auflî mis Iiots fa Toî. Lcr.Jl'iur. j'é.pi>i iç cette prc j > fu > i, c«r j'ai rem'S «u con)i;« Je Mut puMic 4rt t»ièctf qd» (^rou^ citt Oniftard eft 4 Renaet* Hirj.k, o.ruic'e que la cootedaji. La ville Hrvre. Fontenay , d^arte* mttut^ Sh.ic & Otfe. Batocbr , • épartement de I /^ic/ ta wi^t-uiiicinc tc^ion de Rouen. Nemours, département c'c Scias & ^ianu . M.iu'L'-inr .rendre , déj iirtcment de Scii.c & Oife," La d?>ième fc^ijoii de Rouen. La fef^ on du Midi, de Provins, Ltf trois ied>(Mi& deMac.>n. Void « département de)a Meufe* . Sen'b. Cof.te, département 4e la Nièvre. Fontainebleau. Chanm-«;, Hëpartement de Seine & Marne. La fe^iion du Havre, Ch^tiUo.i-litr-.Seinf. Coî'oTrirniers. Béthur.c. Nctlf c;r.ton$ du diôritl de Clermoni , dcpartemci.t de la Meufe. Charité. Noyon. Péronne. Huit ca«iton« du diftrîA de Ccmpiegne. Notent le R^'troLT. Eu. Houditn. Sair-e-MerehouIrl. V'îcnncle-Chëicau. Dô!c , du Jura. De Brejo'ies , de Ran:^-a-. Do l'Aube, Les huit ferions de Rcinr;, CHartrcs. Mcricrcs. RKéter ChafrIerttK Calait. AVcis - fbr • Aube. Ureiix. P^bifcami, Lrs cantons de Bretci.i'. Le canton des Vertus , dcp-.rtement de la Marne. De Dovl'c^v. Soillons. Le canton d'Arbojs. Llbeuf. Chàlons. La Roche-Chalais. BeauvàU. Pai» , Bdiièrci ont aceeftd unanimement. ^ La convtittioa décrète la m^/uion honorable Se Vinferflon au bnllêtiii* Le$ ad'Tintftrateurs du iliilri^l a-^ !.i R -'clicHf, dation des admtnrOr:it

The text on this page is estimated to be only 13.55% accurate

(3') 111. U& membre de l'adminiUration du diftrif^ , & un membre di^ ' MMIfcit*géiiéral 4e le commune de Nantes, fe rei.dront «upiis^ la convention nationule, pour lui 4omitr les éduiciAernens éotA elle potrrp uvoir befuin, La convention nationale coufirme l'arrêté pris par (es trom* mi£r&ires près Tamée des cdtes de Breft , ft pas dam d*:iuffi Ion» principes. Les admii 'firateurb y foa- en rrvo'te contre Il convention ; uu comitc ccn-r;*! y cil rétalii , empriloLfie ks p. triotcs , d«wtue les fonAiounaIres public'» , & commet toutes fortes d'actes arbitraires. Ces melures liberticides ont été proTO» qi.éc$ par l'es écrits veni s de Piris, U d t tout par ceux de Driiioî. Darufoyte, Je demande uuc la convention fulpciide de Ictirs fonôior.s, U préfieeot du odpartement du Gers, }e procureur» jt^.^ndral'^jndic & trois adminiRrateurs ; }t réponds for ma teie dn la trrnqrillitJ c'ans le dtîpsrtcn cnt. La prupiiition de Darti^^o^te décrétée. Hér&ti1t-5ec1)elles donne leéhdre à l'aiîemblée de la correfpoR* dance du coa^ité de laUit public. Les atiemblées prim.iir<.s de="" troies="" coutances="" ont="" accept="" la="" comliruiiou="" rui.sniir.it="" hianb="" les="" commiliaircs="" joiitt="" a="" leur="" tertre="" im="" fur="" op="" u="" mani="" pourfiiivre.="" le="" comit="" falut="" public="" penft="" utile="" vous="" en="" donner="" ic="" toici="" miatain="" us="" opiratioms="" dsr="" farmie="" ta="" ripmiqut="" daat="" dipvumau="" ttun="" lot="" r="" font="" chait="" du="" d="" l="" ma="" fcycr="" c="" il="" faut="" dre="" ce="" foyer:="" rcus="" peufons="" que="" m="" arm="" doit="" charg="" cette="" exp="" alifton="" nui="" dirig="" par="" des="" del="" manche="" qui="" curs="" n="" ni="" form="" une="" autre="" dt="" uii.ation.="" g="" certe="" srn.ce="" s="" uniquement="" fon="">ttacltëes a leur dcfltcation ; ils doivent veiller a la sûreté d« côtes & des puru» de mer , & rompre toutes liaifons avec Wimpr^en. 11 fnut con&er à l'armée de l'£.uro le loin de réduire les confpîrateurs du donjon de C^en. 3*il faut une armée nombreufe , on pourrn augmenter celle de J*Ciir«>, & y fatre pafier des batt'inon^ oc des etc.-Tdfons de Tarmé^ des côtes-, s'il s'en trouve dans les lieux vuifins , la miflion des arepréfentans du peuple expire. 1 e département ce .'Lure a recouvré Ca liberté, L'anréeae la république fe ratiqmble dans Lvreux. Oh va tomer un canp hors de la ville , qui ne poorroit pas fournit Im logement à tous \ts bataillons & a la c;

The text on this page is estimated to be only 15.50% accurate

Lt nmkê 4t fdat pMt vous propofe ta ceitféqoiDC* It pfo« Jtt de décret fuhrtot. La convei.tion nationale décrète que les citoyens Robert Lindet, t)urot Bamiet, Mautry , revctuï des mêmes pouvoirs, fe traai* peneront dans k Calvadot, Il MparMent etivirouitof , pottt y pourfuivre leur million. Le projet eft adopté. Hifouit, i^oécciiité d'^latrer le peuple fur Ja loi du 4 mai, feUÛTc nm fttbfiftaiicet , a engagé lt comité à voub propoCer l# àécrai fitivast. • la convention décrète que Cov.pé, de l'Oife , Ôc La'oy , repré^ leiitans dttpauple, fe rcudrorit 4u 4 mai. le d4ci«t cft adopté. Mallâmà» Vottt avct chargé vorrt cofflvtë des Ibaocef de vont préfeiitcr un proiet rc'atif à la dot que vous tvei accordée hier à fix jeunes biles d'Lvreux : il a penié qu'une loœme de deux «ûUe quatre ctntt livres foiBrott pour chaosne d'elles ; mak il Ta diviide en deux panies : l'une» de qnatreieents livrée enaflignati, pour mefre en rréiiafrc les nouvca\^x conjoints ; 6c l'aut e , d'un lanneublc de deux mille livres, provenant de bicn^ d'énvigrés , donc lea époux pourront fe rendre fur le champ adjudicataires. Voici le projet de décret que le comité vous propofe. Arr. 1". il cft accordé à chacune des lix hl'.es d*Lvrcux qri feront mariés , en exécution du décret du 17 de ce mois» une fomme , i titre de dot , tic deux mille quatre cents livref , dont deux mille feront payées en biens nationaux , 8c quatre cents ivre;» en ailtgnats. II. La fommc «'e quatre ccnt<. livres="" fera="" d="" chacune="" defditcs="" hlies="" le="" jour="" du="" mariage="" :="" en="" conf="" la="" tr="" nationale="" tiendra="" difpoiuion="" mini="" de="" l="" jufqu="" concurrence="" fomme="" vin="" quatre="" mille="" livret.="" iii.="" quant="" aux="" immeubles="" les="" conjoints="" pourront="" foumtffionner="" tel="" bien="" qu="" jugeront="" propos="" pardevant="" directe="" c="" diftri="" julqu="" deux="" leur="" paft="" fans="" ench="" par="" dirsaoire="" qui="" faite="" experts="" nomm="" iv.="" convention="" fl="" que="" icfdits="" biens="" donn="" nation="" ne="" hypoth="" vendus="" ah="" pendant="" ixps="" dix="" ann="" confccutives="" profet="" eft="" adoptd.="" haut.maiin="" fait="" rendre="" un="" lequel="" dtpartcmens="" font="" auturil="" a="" preiidre="" fur="" coniri="" butions="" fonds="" fuififans="" pour="" fournir="" ju="" eoncurrence="" miue="" irres="" fecours="" famillts="" des="" dcfonfcurs="" patrie.="" vendredi="" lo="" juillet="" lalaniil.="" toutes="" propri="" bboins="" fuceptible="" contelution="" velle=""

dont="" peut="" ni="" ble="" rdgattt="" r="" tii="" donner="" i="" li="" cvd="" doute="" celle="" produ="" g="" voici="" pto="" oue="" je="" propofe="" cet="" oui="" rapport="" ion="" comit="" tion="" publique="" ce="" fait:="" atu="" auteuis="" tost="" gnre="" conpofitettrs="" mufique="" peintres="" dcflinatenn="" ferwit="" graver="" tableaux="" digitized="" by="" googl=""/>

The text on this page is estimated to be only 19.96% accurate

bkaux ou dcilms , jouiront , durant leur vie entic/e du droit exclu* fif âe vendre , fiiire vendre , ififbnbii«r leurs ouvrages dans t«terîl^ loire delà république ,& d'en céder la propriété en tout 0-1 en partie, II. Leurs néritiers ou celfionnaires jouiront du même droit | dll* THit l'cfpace de cinq ans , sprès la mort des auteurs, " III. Let officiers d« paix leront t«mit de fair» confif k ia réquifîiion & au profit des auteurs , computiteurs , peintres ou def« finateurs & autres, leurs héritiers on ceihonnaires , tous les excm* paues des éditions imprimées ou gravées, Cai.s la permiiTion for■elle & par écrit des tuteurs» ly. Tout contrefaAeur fera tenu de payer, au véritable pro« priétaire, une Comme équivalente m.pfix de trois mille e&em* plaires de l'édition originale. Tout'débicsiit d'éditions contrtfaiiet, sH n'eil pat reconiw coatrelaâeur » fera ttau de payer > tu yériub'e propriétaire , une fomme équivalente au prix de cinq cents exenplairw de l'éiiitiMi «rkiaaie. Après quelques difcuffions » ce projet de éhfcrct eft adopté, Dartigœite » au nom du comité de légiflation, (tif décréter qm les procétJi.res commencées a Molun fur les évcnemens des premiers)ours de leptcmbre » feront ai éanties , & que les détenus pour cet objet feront mis en liberté. Dtrtigaiu. Un grand nombre de réclamations nous font parve« nues de la part des prêtres , auxquels leurs ëvêques refufent la perisillioo de fe marier. Votre comité de Icj^ilation vous propofe de paliee à l'ordre du lour fur ces réchmations , en morivant cet ordre du jour fur l'eaiftence de la loi qui permet aux prêtres ém fe marier. Briird, Je demande la deftitution de tout évèque qui contreviens droit à la loi, en s'oppofant au mariage des pKtres. L.quinio» La dcportatiun emporte S. la privation du traitement 5c rcloignemenl de la perfonne. Je demande eue la convention Ci^crète que les évèqucs qui s'oppoferont au mariage des prêtres feront déportés, La pro^osi ion de Lequinio eft décrétée. Uquinio. J'annonce à la convention que Valenciennes eft nppro* vifionr.é pour plus d'un an. Barrère, au nom du comité de falut public, propofe à le con* ▼eniionde décréter que les communes de la république, qui n'ont point encore émis leur voeu (ur la conflitution , fe formeront ea aifemblées primaires le juillet. Le préieat décret tiendra lieu «d* lettres de convocation. Ce projet de décret eft adopté. Barrere continue. La ville de Quimper vient de voir commetti» un délit grave dans fon enceinte. Pour en avoir une idée, il fuffit de lire l'acrelie uue l'adminidration du département du Finiftère, féukte en cette ville , vient

'd'envoyer aux municipalités des campagnes. Votre comité penfe que vous devez d

The text on this page is estimated to be only 22.68% accurate

(34) Cettf propofidon eft idoptée. Btrrèn, le y^us apprends avecpUifir, que les «clniîni(lra"euffl •4lu département des Landes viennent d'en^A)yer leur rctraflation. Ku/h. Je demande à faire une proportion. Il importe également à la république de connoltre & Tes agens auprès des puiilances étrangères , 6c les opinions qu'elles entretiennent près de nous. Pendant l'allt mblc^o legilîative , j'infiftai auprès du comité de défonfe gciicralc pour qu'il fit mettre les (cellés fur les papiers de Staël, prétendu envoyé fecret de Suède. Je ne pus l'obtenir de ces MxM. de 4a Gironde : nia l'euflent hh » nous euflions eu le fecret de toutea les cbnfpiraticns. Je demande aujourd'hui que le confeil exécutif vous donne la lifte ôc des agens de la république auprès des puiffinces étrangères , &. des euvoyés de celles-ci auprès delà répuUîque. iailUfer. Je demande que cette lifte ne foit] remise qu'aux comités de falut public & de (ùreté générale. Clucun Sentira les moti^ de sna proportion. La convention ta décrète. Les CcéHona de Valence « chef-Heu du département de ta Drôme, «nt accepté la cooftituti'>r. t l'es annoncent que l'armée commandée par Carteaux a arrête Ick Marûillois. BcntaholU. J'apprends par une lettre que m*écrit le maire de Strasbourg , ciu'on y a accefté la confthumn & l'unanimité. Ln'affcur. Qcnrabolle fc trompe» car un d-devant noble n'en a pas voulu. (On rit.) : Saint- André . au nom du comité de falut public ^ Il eft des adminiftrateurs de département qui s'arrogent la direAion des forces demer. Vous fentez , citoyens , quel préjudice cela porte à votre marine, qui pour préfenter quelque fecours poyiir votre dJfense , doit agir avec eniemble, A Breft, on a difpofé oe queUjucs vaiiîcaux pour une expédition particulière. Votre comité de saint public , pour prévenir toui ces abus , vous propofe le projet de décret luivant. La convention nationale* aprts avoir entendu foo comité de falut public, décrète : Art 1*'. Les adminiftrateiirt de département , diilrié^ ou autres autorités civiles des villes maritimes de la république , ne pourront, en aucun cas fous aucun prétexte , retenir les vailleaux de relâche dans leurs ports , ou qui auroient reçu l'ordre d'en partir. Ceax des administrateurs qui se permettroient de donner des ordres pour arrêter , fufpendre , accélérer le départ des vaiiTeaux , ou our en changer la dcftination , Ôt ceux qui provoqueroicnt ou gneroient des aftes ou arrêts tendans à s'immifcer dans la direction des forces navales de la république, feront traduits au tribunal révolutionnaire Qc punis de mort» II. II eft défendu, fous la même peine, à

tout vlce-amiral^ contre-amiral , commandant de vailTcau ou tout autre b.Viment de la république , de déférer à aucun ordre , arrêté ou réqutfuoire •ui leurferoit fait ou donnépar les autorités civiles, & dont l'objet KToit 6e changer ou modifier les Ordres qui leur auroient été •drellés par le confeil exécutif. III. La convention nationale cafle & annulle les arrCtcs pris par tes autorités conftituées du département du Finiftère , les 9 & ii de ce mois , portant requifition il l'ordonnateur civil de ne mettre aucun embar£;o fur les corfnircs & fur les bâtimens de commerce, au mépris de la loi du ^^ juin dornier. • itoMT (de la haute Marge.) Pour faire taire la calgmnie ^ ferDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.47% accurate

(Jï) mer la bouche à ceux qui vont dans les département provoquet la guerre civile , je demande que les procès-verbaux des trois iouraéef mémorables dans lefquelles le peuple de Paris a (auvé la république i foient imprimés 6l tnvoyés aux départemens 8c tai/t, années. La propolition cft décrétée. Thurivc, Le comilé de iaiut public a reçu des dépèches dont il •*t chaifé .de vous donner comAilfUnce. Les repréfentans du peuple à l'armée des Ardtmits annoncent quç, laconflitution a été acceptée à runammité par toUtcs les affçmblëai' pcimaires de ce département. : Nous apMCDoos que le dépafttmtnt du Douhf vient de rétracter Tes arf^tés libertides. C«ui. dn 3m va tn faire autant; c«» qu'il y a de certain, c'ed aue ces départemais OBC rcfttfé d'enroyec Ces forces au (ecours de Lyon. La ville d*Alençon , chef-lieu du département dt rOroe» vient d'accepter la cemitution. BiUaud-Varcnrus. Je demande le dernier fupplice contre les accapareurs, ôc qu'une commiilion, formée par la convention nationale , s'occupe des moyens ds détruire l'agiotage. ^ Cimier , I^euet 8t ChJiles propafent de chailcr du territotra de !â république tous îos ctrangers non naturalifcs. . hixIUrmc, Il n'cfi plus tems de diilimuler à la convention les dilapidations qui fc commettent dons Vtdiriniftratioiw Dans ce mois-ci. qui eft un de ceux où vous lut avez le moins* accordé ^ elle a déjà touché trente jBÎUions f«pt cent foixantc-fcizé mille cinq cents douze livres. Après divcrfcs propufitions, le décret fuivant eft rendcUc La convention nationale , après avoir entendu le rapport d# fon comité des finances , décrète ce qui fuit : Art. l". Tous achats pour habillement ôc équipement militaire,; p^r l'adminidration des habillemens, font furpencus, à l'exception die 1a feéHon chargée du petit équipement , qui continuera à rece**. VI ir & à pnyer les eifets dont die « it plttS bcfoin , comme: marmjtc , l.idons, bottes, &c. IL Les quatc« comtics réunis, des Enonces, de la giiL^rre, de. r^s«meo.4cs marchés &de,furveillanee. des habiliemens militaireii^ feront tenus pour tout délai, depréfenter, (ous huitaine, un pro-^ jet de décret tendant à prévenir toutes dilapidations, & à réfor» filer les abus dans cette partie de. i'adminidration. . III. Let adminiftrateurs de U commiffion de< habillemens & équipement militaires , depuis le premier mai 179a , feront mis en état d'arreftation , fit les fcellés feront fur-le-champ appolés furies ciides papiers, tant de l'admiaiilration que des adminiftrateurs ;p las tnaàtJk dca finances 8c de I*eiamen det marchés furvetUeront

Ttaécution du préfent décret, & prendront les mefures convenables pour faire enfotte qoe le fecvice public en cette partie ne foit point interrompu. , • * IV. lAtidfoceTitnationa]eptéfe»lera,d'icîau 15 feptembre pio* chsin, le cempie détaillé de l'emploi des fonds Qu'elle a reçus , & dçs auignats qui ont été émis , en y diftiAgoant le nom du payeuc le de celui qui les aura reçu. , ^ V. Toutes les admlniûraiionsêt comptables footniront anfli, éici au 1; feptembre prochain , à la convention nationale , le comptfO détaillé de l'emploi dès fouds q^'iis ont tcctts .depuis le preaift anyitr 1790, ^ ^

The text on this page is estimated to be only 16.98% accurate

(36) * , VI. Les dire^oires de di^paitcnitiit & de dîAriA , ainû gue les ttllnici^Iités , feront tenus de faire parvenir au miniflrede la f^uerre» éàM la huitaine de !a publîcatiun de la prétci.te loi, un t.licaa qui fera connoiirc les loir.mcs qui on été employées peur l'haLilleroeot 6c l'équipement des vuloiitanei ta auties dcfcnleurs de la patrie, ainù que Icsdifférens corps auxquels l«& arme» ieshaMt» i.s municipalités rt.ndrtfi*t auffi compte» dans le délai ci-dellus hxé , de tous Us objets d'armenent, d'habiUemem & d'équipeineut qui ont été fouruis Cii dons pttriotques. David, Le îour défiré approche : bientôt nous célébrerons fannîver aire de notre viéioirc lut la royauté. V'ous avci adopté le plan que je vous ai pTopu(é pour l'ordoiu.ance ^ les (icails de cette tète : tout doit y iiUpirer le fentiment , 6w préletiter le rê^ne de la Uberté U, de l'égalité. ^ Nous vous propolor.s de faire mettre à ta difpofuion du miniftre de rintériciir une lomme d\tn mtlUoa 4*UJl Cent* mille livres pour les fr^i^ de la réunion du lo. ' Cette p opoiition eft déciété«. Iforé fait mettre à la ditpotuion de l'adininidration des fubGftances une fomme de quarantc-iix millions huit cents foixdiUe mille livres Îour l'achat des grains ^ lauf a elle a rendre compta de l'emploi 0 ces fonds. On accorde dx milUoDS SU psyeitr-féiiéral de. l'armée du Nord, pour le paiement des approvibotuiemcM miliuirts en avoine» paille 6c ^in* ^ s Siânee dm dimâmckê ât juillet. Un Ifeciétaire fait Ie£lure des «drelies & lettres d'adhétion. BelUgardc. Je fuis inftruit.ôt je m'emprede d'annoncer à la con* ▼ention nationale , auc la conft .ution^a été lole.mehcment & unaniment acceptée à Ângoulcme , & dans le département de la Charer te. (On applaudit) Des adminitlratcuis du diftrié^ deLouviers, département de l'Eure, proteftent a la barre de leur dévouement a la convention n;ttio« sale, &L de leur hdélité ji l'ui iié 6c i'uidiviiibilité de la république. Thariot , ûu Mùm 4m ettmité de /mùu fiAUc. Voici une lettr« iiu général Kellermann , qui annonce que la cojiAitution « ^é unanimement acceptée a

The text on this page is estimated to be only 22.87% accurate

(37) /s^//ai (de Toiiîoufe). Je demande que la convention natîonalé âécrëte que l'adminidration du département du G .rd , sera tenue 4e «lettre sur-le-champ en liberté , les patriotes mis en état d'arrrOatioa , par une fuite des vexations que cette adminiftratîon , un laflant égarée, a exercées contre eux; de rappeler dans fonfcîn, par une proclamation, les patriotes qui ont éfé forcés d'abandonner leurs foyers , pour fe fouftraire à des pourfuites injulles et vexaroircs , de réintégrer la fodété populaire dus le lieu ordînaiie dt Ms féances. Lts i ropofitîons de Julien font décrétées. Un numhn. Je demande auflTi l'anéantillement de toutes les procédures commencées contre les patriotes , depuis l'époque où radminiftratioa du Gard convoqua les communes de ce département. La propofition eft .•'doptée. Baju-e, Je demande à faire une motion d'ordre au nom du co« ■tfté d« sûreté générale. Je ne connois pas TafFaire du général Cus« tBie,et}e n'entends rien préjuger. Mais un fait certain, c'est que sa prër«>ncei€i agite les espntt» 6c il paroit même qu'il cherche à le» agiter. ^Stmond. lî eft étonnant qu'une pudeur facrilège fasse encore envisager un homme sous deux faces. Quand un volontaire manaue i son devoir , Cuftines ne lui donne pas un gendarme , mais il le tait charger de fer. Pourquoi donc le traiter si doucement , lui qui est acculé d'avoir écrit oue tjuand les décrets lai déplaifoient , il en faifoit des papillottes f Si le fait eft vrai , comment n*a-t-on pas déjà fait arrêter un homme qui a tenu un propos qui , félon moi , écj^uivaut à rive U roi? Je demande que le comité foit chargé de vériner ce fait. Et en attendant, je demande que Cudines foit mis en état d'erreftadon dans le Heu oâ Von détient les confpirateurs. Dûmton» Li convention ne peut pas refter dans l'incertitude sur un pareil objet : il faut qu'elle fâche ce qu'eft Cuftines. Condé a été oblieé de fe rendre faute de vivres ; Valenciennes eft ferré ÔC cHaoffé oe très-près ; farmée du Nord a besoin d'un général ; on â des doutes fur Cuftines, il faut aue Cuftines foit jugé d'après let fjsts que vient d'expofer Baiire. Je demande qvie le comité de faîut' public iSt le miniftre de la guerre rcrdf .r compte de ce qui peut Cire â la charge de ce général , afin que la convention proaonce. La propofition eft adoptée en ces termes : La convention nationale décrète que le crénéral Cuftines fera miâ en état d'arreftation , par forme de fûreté gé érale. BmtM, Voua avec donné à la propolidon de votre comité da'^ fûretc générale une exteniion qu'cl c n'avoitpas, en décrétant que* le général

Cuftines feroif m« à l' Abbaye. Votre comité avoit cru «'un homme détenu par mefure de police de fûreté , ne devoir Pêtre que dans unemaifon^rtfcullère, U, il atoit choin leLuxem- \ bourg. Je vous prie de faire rayer les mots i l'Abbaye. La propofition de Bazire eft adoptée. Prieur donne leéVure des r^traétations qui font parvenues au co« mité de faîut public. Dornier, au nom des comités de fa'ut public , des finances le de furveillance , des fubfiftances militaires, habillemens & charrois réunis, préfente un projet de décret fur une orpanifation de tous les fcrviccs des armées. La convention cdopte les articles fuivans: Ait. A compter du premier août prochain , les traités faits par tes minUfarcs de la guerre arec divect entreprsaetns » fwt

The text on this page is estimated to be only 19.29% accurate

I (38) ' fournitures de chevaux et ëquîp.igrs Hcftinél tu fehrîce de l'irtilhric^ de$ vivres, hôpiuux éi charrois des armées, tont réaiics. n. A compter du four de la notîficatioii du préfent décret , les* dits entrepreneurs cetferont tous achats de chevaux, mulets, cbat* riots« harnoîs & .-titres objets relatifs à leur entreprife. L'article lii eil ajourné à ieudi ; w Les Services connus Cous les eénominatîottt de cnarrois militaires , vivres It amtulance , feront réunis pour le premier août , #c con&és k IVidminiftr'ation d'une régie intcreflëe «. ^Ua Iccrctaire donne leAurc d'une lettre du confeil exécutif , qui annonce qu'après une longue délibération , le confeil s'eft ddterniiné à dediiuer le général Cudines du commandement de Tarmé* du Nord, & à nommer à fa place le général Dietmann. .Li» convention approuve l'arrêté du conleil exécutif. }uHen» au nom du comité de lûreté générale, prciente un projet de décret déjà ajourné for les évènemens qui ont eu lieu à Beaucaîre. panton. On vous propofe de décréter d accufation ceux qui ont lait couler le fang uan> la ville de Bcaucaire , cette diiporition fcvorife la confpiration de ceux que vous devez 'frapper ; renvoyezles ail tribunal révolutionnaire fans les décréter d'acciifntîon. L'ac» cufat«-iir public dreâ^e les aâes, & le uibunal èxpédie. (Un applaudit). Lacroix, Si un grand nombre de ceux que vous avet renvoyés au tribunal révolutionnaire ont été acquittés, c'eft que vos a6les «l'accufation étoient mil rédigés. C!i.irgez do cette fnr.ftion Taccufatcur public lui-même, & renvoyez, puiement & limplement les prévenus devant le tribunal révolutionnaire. On tous propofe en outre la deftîtution des ofliciers municipaux qui ont iJîUé égorger les nirriotes , ce n'e(^ pat aifez i je «iemandc contr'eux U peine de la déi^raàation civique. Danto», Je demande U queflion préalable fur ta detnièrt propofition de Lacroix« Le lo août, le peuple vous remettra fa foudre , vous frapperez alors des coups plus fv\rs fi'.r des admini»lrateurs 5ue leur rétractation ne rend pas moins coupable s. Vous les rendrez rxhabilei à Tenir empmfonner l'aflcnblée icgUUtivc qui va tous faccéder. La propofition de Danton e(l adoptée. D,u mardi juiUtt» La difcuifton s'engace fur la ville de Lyon. 'Bêâuiot, Il ne faut point d'accoamooeaient «Tac les confpirateurs. Achevons de dilToudre leur coalition ; ils cammencent i fléchir, ils feront bientôt anéantis. Je demande que tous les citoyens des différens départemens qui Ibnt aAielIcment dans les villes rebelles , telles que Lyon , Bordeaux» Oen, Afarfeille , ôc qui n'en

fortiront pas fous trois jours, Cotent It'putcs émiç^rés , & que îeiirs biens foirnt con(ifqués. (On ap* plaudit.) Je demande en outre que cette mefure foit étendue à tÇttte^ Jes grandes villes , mime i Paris j cela procurera de la trsnquîltité. Sergent. J'appuie volontiers la première propofition , la féconde me prroît contraire à bien des intérêts. Ce leroit en effet ruiner Vi.zî% que d'en éloigner les citoyens des départemens. Chabot, Je demande que la convention renvoie aa comité do^ furcié générale les mefuTca q|uâ «onceintot- Paris« . Le renvoi cil décrété. ïriari. J'appuie fortement la premièce propoticion de Bcaudo^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.87% accurate

(39) &)c ccmar.de que les citoyens des départcmens qui auront quitté leur domicile pour fe rendre dans les villes rebelles , ài qui n'e^ Icfoat pas fortis dans vingt -quatre heures après U notlncation» fuient rcputés én^igrés , que Itufs biew foient cenfiTqiiéi, La pruuofition elt décrétée. Bcaudot propoU enfuite, fic raileroblcc décrète, qu'il n'y aura^ plus qu'une cloche par paroiffc , que Its «utres feront defcenduot a fondues en canons. Bi/Lud- Varenms. Dans la lettcc que vous venez d'entendre , Aibite vous fait Uiic propofiuon , iur laquelle je penCe qu'il eft in(> tact de prononcer : on vous demande de foire fupporter aujtadmi* nidrateurs en révolte les dépenfes occalionnées par leurs anètés liberiicides. Je demande que le principe foU décrété. Le priucipe e(l décrété en ces termes: « Les individus , quels qu'ils foient, q:ii auront pris ou foutenu des arrêtés à U fuite des évènemens des premier & deux juin , fiipporteroQt les dépenfes ôccalïonoées par l'exécution de» ces arrêtés. Cambon. Je dois annoncer à la convention que j'ai reçu, par le courrier d'hier , la nouvelle flu'à Bordeaux les affemblées primaires pour l'acceptation de la conmtttttibn, ont été convoquées pour le il. On m'aliurc que cette acceptation fera unaninc. Cuoyens , bientôt voire ouvrage aura la lar.cUon de deux ou trois flûllions d'hommes. Je voudrois qu'une commiffion de cinq membres fut chargée de rédiger ?es loix réglementaires qui doivent fervir à l'exécution de la conftitution , qu'une aurre auflft peu nombreufe , nous préparât un code civil dégagé de toutes les formes d'avocats 5c procureurs. Ces propodtions font décrétées , & le comité delalut public est chargé de préfenter les membres qui doivent compofer ces deux cotnmitlion;. ^ Hatntl, ï\ eft un autre objet non moins imçortint, c'eft la fituatioo des finances: vous devez la faire connoitre à la nation. Four remplir une pareille obligation , je demande au'une commitlton de cif , j crfoniu-s vous préfenti un travail à cet égard. ' * La pr^^pçfuion cd adoptée. La convention adopte plufieurs articles ptéfentés par Drouet , fur Tor^anifation des poues oc meda^eries. SUnce du m:rcrcdi 24 juilUt, Un fecrétaire CsU Icâure des lettres d'àdhéiions & de félicitations. Sur le rapport du comité de falot public » U convention décrète la destitution , Tufrefti^tion pruvifoire , & l'appofitton des fcellés /ur les papiers du maire de Villen , département de la Mavcnne, prévenu d'avoir mis de l'oppo&tion a U proclamation de la conûiItltii^. Les décrets futvans font rendus. La convention nationale décrète qu'il fera a')<>uté aux trois

cent": quatre-vingt-dix commil^aircs de guerre, créés pr,r décret du 16 avril dernier, cinquante adjoints , qui auront le traitement accurdé. aux commiflairet ordinaires des guerres de la dernière clatie. Ces adjoints ne pourront cire choifis que parmi les cttoyens qui réun ront Ie

The text on this page is estimated to be only 23.60% accurate

(40) Aît. I. Le minière de la guerre enverra, fous le plus court délai Jodible , det a gens dans les départemens de la Dordogoe » du Lot , e l'Arricge, de» Landes, des Balles & Hautct-Pyreondas^ afin d« reconnoî:re quflKs lont , dans ces «Jifiércns départemens , les minea & les établiiiemens les plus convenables a la Curmatiua d'une £on» dcrie de machines de guerre de touf calibre. IL Les agens Cnvoyds par le minldre ; lui rendront % fout le plus court dé ;ti , un compte détaillé de leurs découvertes, et celui-ci donneta des ordres , aiui qu'il ioit ou paiié des marchés avec les maîtres des forées , ou fomé des établidemtns oatioiiaux , qui af* furent aux arraees 6l aux places de la ffOorière dcs PyrcooétSttOttl les fonds ndceliaires i leur défeafe. Jmtn iimt* La convention nationale , après avoir entendu le rapport du co#» mité de commerce , confidcrant que le tranfit de l'étranger i l'étran' eer f>ar les départemens des Haut & Bas-Rhin , de la Meufe & de la Molclle, accordé p^ar le décret du 7 fV| tembre 179a j peut favorîfer des exportations nuifibles aux intérêts de la république, «pprouve les mefures prifes par fes commillaircs aux armées du Rl.in , des Vofges & de la Niolelie , relativement audit tranfit, décrète qu'il de* meure fufpendu -, n

The text on this page is estimated to be only 10.30% accurate

* 4^% de la Conveatioa Natiotiala REVOLUTIONS D E P A R I S, * PÉDléES A LA NATIONv • AN SrCt)N» PE LA R&PUBLIQUE. DIX-SEPTIÈME, TRIMESTRB. Ame graforet et cartes det départemcm. Les grands ne nous paroiiTiat gmit pvce que nous fommes à |(tacHUi« • Levons - nous ••«•«! | DV 20 JUILLET AU | AOUT I79|. E pîus grand, le plus beau , le plus touchant desTpe^tacles fî prcp pour le 10 août prochain ; jour mémorable ÔC d'autant plus cher à tous les cœurs français, quM doit ère le ternu de nos diffeations, de no^ ci'am tés 6c deg fuccès de nos ennemis. D jà fur toutes les mailons de Pans flotte dins les atrt lè figne tricolor de ruaité, de fégalité , de U fraternité. Les PAnfiens p épareo< lents loyers pour y recevoir & ferrer d4ns lenri bras les fé* iksks de tons les départemens. La ttjiilaiLce des mag^(^ » & rempreffement des cîtovens dominent déjà un démenti aux calomniateurs f 6l let forcent an uLeiice;

The text on this page is estimated to be only 20.75% accurate

(40 Tontes les préventions tomberont à Tafpcft d'une ville qui met tant f^e franchile & de Toyautc au milieu de torus les reproches dont on la charge. * Quelques elprits foiblcs feniblcnt craindre cette journée , & balancent s'ils ne s*cn éloigneront pas. Raffurczvous ! la icie de la tcunion l'acceptation de l'ade conftitutionnel tueront tous les partis , ^ le lendemain la France oiïnra à t'Evirope étonnée une famille immciiTe qu'on a pu diviser pendant que ques minutes , mais qu'on ne pourra jamais rompre 6c défunir. Le céré&ionial augufte du lo août deyant durer Jufqu'au foir, il faut que le lendemaiii fléatife ce giiii4 tableau de famille; que devant la màl(bn du capitaine de chaque compagnie de feâion » il foit dreiTé une table oii tous les citoyens du quartier où de «la rue » hommes , femmes , enfans » fédérés , Ifgiflateurs , magiftrais , admtnifirateurs , mtnlibes ÔC jtig^ , où tous îes citoyens Passaient &fraternifent » dans }o reiTufion du coeur. Que chacun apporte fon plat, s'il le peut. Celui qui n'aura rien de préparé , partagera arec fon voifin. U faut que tous les mëts foi en t mêlés & confondus de façon qu'aucun ne mange le fien , maïs bien celui de fon frère; il faut qu'au coup de midi. tous les fans culôtrtes fe mettert^à tcble 6c portent la première fanté au rèj^ne de régaîiîc 5c de la ffaternité ; que tous les conc::oycns fe donnent le baifer de paix, fans diftinction de rang , de richcfTes ou de talens. Que le min;!trc ou l'ofli/icr municipal ferre la main 6c prefl'e dans fes bras l'artifan , rhomme de marche, ou de port. Ce repas vraiment fraternel ùra terminé par des rondes telles qu'en excjutoi'jnt nos bons ayeu.'c , qui ne fe connoilToicnt pas trop bien ep liberté , mais qui en étoient dignes , puifqu'ils favotcnt aimer. • Il ne faut pas que fous aucun prétexte , perfonne puifle s'exempter de «'affeoir à ce banquet de la fétnion ; Pin* firme même y prendra part., car on ira lui porter ùl portion & lui demander fon toast, n ne faut pas* que ce jour- là il y- ait la plus légère trace de corporation ; chacun fert tour à tonrl les &dé^ tés mêlés avec les habîtans de Paris cofflfoe iS^b fuiTent nés dans les muis de cette ville. il feroit bon aUf& qu'à ce banquet, affiAent deux nouveaux niénages par fe£Hon , unis le matin dL dotés parla république 1 (U eil inutile de prévenir que ces liouveaiix époux auront mérité leur bonheur par un patriotiTme fans tache.) NoiK iomm bien trompés, fi la nouvel!" de cette fére ne porte pas le deuil dans l'âme de nos enaemis, quijuf; r Digitized by Googl

The text on this page is estimated to be only 18.31% accurate

(43 I qui prifeot ft'oiit leitis fuccès qu'à mn dmûotk. Quel ettdooc ce peuple , diront-Us, 4|ai , deux jours auparavant» ^ît prêt à fe déclarer la guerre civile la plus «iteufe. lÀ préfeace d'une conAttution les a tous ralliés en un ctein d'oeil ; les voilà maintenant qui s'embrafient , & qui vont fe porter en mafTe contre nous. Qui pourra lui réikler , ft*tl vient enfin à connoicre Tes forces Cbcà les raoïaiKer pour nous porter les derniers coups. C'en eft fait, la république françaile,b:cn unie, eil invincible : elle va nous faire payer cher le tems qu'elle a paiTé dans de vains débits, dont nous avons profité. Trois femaines lui lufTiront pour réparer les maux & les pertes de quatre années. Mais avant de repa tir pour leurs départem^ns refpedirs, il faut que les fédérés s'airemblent , poar avifer fur ce qu'ils ont vu 6i entendu à Paris, taat de fois 6c Ci indignsmenc calomnié. * II faut qu'ils ferment la bouche à ces langues (inidres , qui ^éjà répandent que la fc^dération fera fui vie d'une fcène fangUnte. Hommes y ils , taifei-ypus; non , ce ne fera pas , cela ne peut £tre. St des têtes .tQtnbent ^ cç iera iégulemeat » fous le fer de la juilice : oui , que les jours qui uiivront la Utt de la réunion , foient consacrés au jugement dernier des confpirateqrs , des traîtres, de tous ceux qui ont fait de erands abus » du grand pouvoir qui leur a été confié pour le plus grand'bien de tous. Jl'fiut qae la nation (e purge avant de fe porter en maiTe contre fes ennem's ; mats que cette juûice fe fafle en préfefice de tous les départemens tepréientés : il faut que d*un bout de la république à l'autre , on applaudi^b unanimement* à chaque coup que frappera la loi. Fédérés, «n des grands ol/jets de votre million eft de porter à ceux qiii vjus envolent , le té^rioignage de notre amour pour la juftice, pour régalité , pour l unité de la république. Il faut que vous puilEex dire à vos commettanj^ à votre retour : Les Parifi:ns n'ont pas démérité de la patrie, non plus que les autres dôpartemens qui s'y font réunis : reeevci le baifer fratern -l de rous ; 6c tranquilles une bonne tbis; fur ce qui fe pafi'e dans nos foyers, marchons à l'ennemi, de front , Ôc du même pas. lia cru que nos diviilons n'auToTent de terme que la chûte de l'empire ; allotis lui prouver le contraire ; qu d tremble à fon tour , à l'approche de plu* fieurs millions de citoyens , frères , plus forts -encore de leurs lelx & de leur qnton , que de leurs arma. Et c*eft ainfi qu'U faut que le paiïe.'le lo aom 1 79 3 . Qu^ rannivcrfatre du renveriemént du tr^iie foit marqué par f affernUTcment de la république !

The text on this page is estimated to be only 21.51% accurate

(44) > ' Sur la pttm & les trahi font dt nos gJhàéntsc. Si jama'.s révoluiion a prouvé quelle eft la force & le pouvoir des principes, c*eft cc'lc de la France. Il femblc qu'au dedans & au dehors , d'un bout de l'Europe à l'autre , toutes les pallions fe foient ei t ndues , le Soient p<> rainft . dire données la main pour l'^nc.intir , ÔC cependant , au milieu de lous ces oragw , îa I bcrté s'affermit & s^ciroît : nous ;«vons été irahis pai les piètres , les nobles , les intrîgans ^ les taux patriotes. pa: la cour & par tous fcs valets , qui lui ont furvécu plufieurs fois ; nous avons été livrés à nos ennemis , par nos généraux & par nos légiflateurs, ' &L cependant l'ennemi , qui a dû Tes plus grands fuccès à ces Snflàmes trahîlbns , ii*eft guères ptns avancé qu'il y a éettx aas:il eft clair que c*efi la nature, que c'eû la 'force des principes fenls qui nous (butient & nous fera triompher. . Les traitret fe font diftnbués les rôles : comntê ils ont *niie grande connoiffance du coeur humain , ils ont fenti que lenn premiers eflais ne rénffiroient pas , & qu'il faudroit fou vent rerenir à^la charge ; ils ont plîitèt compté nous laffer que nous vaincre : ainfi tel intrigant a pris sur loi rinitiative de la trahifon , tel autre a promis de le copier 'en fécond, tel en troifième ; outre ces grands rôles , il y « eu les rôles fubalternes , quVm s'eft diftriboé pareillement & qui ont eu leurs doublures. Pour montrer le développement de ce phn , nous ne remonterons pas plus haut que l'établiflement delà rcpubl'fqiTe. Dufnouriez (îiigea Lafayette» dont ils'étoit déclaré l'ennemi ; Dumouriez contrefît le patriote , l'ami de la liberté ; il fe battit pour elle , couvrit fes projets par quelques apparences de fuccès , &. enfin les mit au grand jour. Mais le ' ^énie de la liberté l'emporta : Dumouriez avec quelques traîtres qui l'ont luivi , traîne fa honteufe exiftence en A'!?magne & en Angleterre ; par-tout on le profcrit. Telle cil U récompenfe des traître*. Pendant ce tems , Cuflines reftoit derrière la toile : il mcditoit les mêmes projets ; mais fon toi:r n'ctoif pns venu : il condamna foitement la condu-te de Duirouricz , & cria d'autant plus fort qu'il vouloit éloigne r de lui le foupçon. Sans avo r le patelinagc & les ga(c©nades de Drmouriez , avec les brulqueries , avec fon ton de franchile militaire, il "en 'H p(fa tellement à l'atmée du Nord , au comité de lalut pul ' c, à la convtnt'or, qu'on crut que c'é'oit le feul homme 3ui pût auver la républ'que au Noid. I^ou^nous lécriâmes ans le t ms contre ce choix (n*. 201.) ; nous nous élevacontre le rapporteur Earrère » qui eft obligé aujourd'hui de chanter la palinod e i nous

ptouvftmes , par tous le faits déjà connus , que loin 4'être à la kuitcur des principes ^Cuftinet Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.23% accurate

tnhiflbit wvSCk Cctoît notre opinion depuis kmg-tens , elle nmu% avoi- attiré, de Ja part de CuiUnes, plufieurt lettres fort infolentes , dont nous donnâmes communication. Indépendamment de la prife de Francfort , où les Français ont été abandonnés par. ce général vainqueur, au couteau des aflaflins , nous lui reprochions d'avoir, de fa propre autorité , prodigué la peins de mort j ce qui eft s'arroger le droit le plus terrible des despotes , Sc réduire les fo dars à i'efçlavag ' , en faifant dépendre leur e.xifterce du caprice d'un feul : nous lui rcptoch-ons t'es lettre> adulatrice% au roi dcPruffe, qu» rclTemb'oient nflcz au bas mémo re qu'avoit prél'enté à ce mcme homme, quelque tems auparavant, le traître Dumouriez. Aujourd'hui la frèn? de les forfaits s'eft agrandie. D'abord , & c'elt un crifne qui faute aux > eux des moins clairvoyans j Condé & Vaienciennef étoient afliégés -, il faWoit tout tenter pour faire lever le iîége, risquer même une bataille : Cuftincs s'e{\ tenu immobile , n'a £itt aucon moiiTtincnu Le commandant de Condé cependant lut avoît Indiqué des moyens^ de délivrance , car il lui avott fait paiTer det renfeigiftemen» par mille moyens , à travers le camp det aiCégeam. Tont ce «lee refpnt inTCntif de gens enfermés* & bloqués avott pu imaginer , avoit été employé. CuiHaet se peut pas nier d*avoir reçu ces avis. Qu*a t il fait ? Oh I le voici : il a d'abord laiiTé Bouchain dégarni Sc prefque fans défcnfe ôc fans fubfiAances ; il n'a point fongé a faire réparer les lbrti6cations ^ il les a laifle comme elles étoieot: eependa.^t , il j a lieu de croire que Ûl Valcncîf nnes venoit à être pris , Bouchain feroit une des villea afiîcgées ; mais , dès que Condé e(l tombé au pouvoir des enncm-s , il a fait tranfporter à Bouchain une forte artillerie ; c'ell à -dire qu'il Ta mife en dépôt dans l'intention de la confjrver a.ix aui ichicns; car, n*ayanc rien ajouté aux fortifications , il eA clair que Boi C'iain n'auroit pu lonetems rcftOer , & que cette formidable artillerie auioit groilâ Celle des autrichiens. Par une opé aîion toute contraire , quoique dirigée par le TTïcme efprit ; comme Lille éioii bien fortifiée, il lui ô oit toute Ton artillerie ; de manièr*? , qu'en ccnfidérnnt Tétat de Bouchain & de Lille, on pouvoit dire que l'une n'avoit pas de rempart ni d'hommes pour garder fcs canons , -it que Tatitre n'avoit point de canons pour garder fes remparts êL fes hommes. Toutcele t'eft fait d'accord avec Lamarlière. On ne croifoit pas qoe cet homme eût été eiTcs

Icéiér.it pour vouloir livrer une ville telle que Lille « n'y avoit pas dm pièces qui le prouvent dairemeiit,^

The text on this page is estimated to be only 15.99% accurate

C«pu it ia lutte im fùural de divifton Fétvart , commandant a LiU» , mm. mtmirat Cufiine», commandant *n dttf U* armées du Nord & des Arlennti , en , dau du 45 jitM , tan dcuxUnu de ta rifuklt* fue fraufaifu Cén^rai,)'ai reçu ta lettre que vous m'avez lait llionneur de ■l'écrire d'Airc , le 13 du courant , par laijiielle vous m'apprenez vous autanfez le général Lamarlicte à tirer de la place trente pièces ëe caoonde quatre, huit & douze, longues, p^ureatnMf les redoutes 6c retranchcmens du camp de ta Magdelainc, Je crois de mon devoir , général , de vo\:s obfcrvcr que je ne vois pas traQ(}uillemem la place de Lille Te défarmcr d'une manière aufl^ vigpufciife. Vous le diraf-)e ^ €ette grande fortte d'tritUfefît m* fasoit contnôre à la circonQancc ; car en^ , fi vous réalifes » comme vous me l'avez aHuré , le projet de m'enîever quarantefcL bouches à feu , dont trente-huit canons & huit okuiiers , & KnAtnt Yom donniez pouvoir 'eu général Lamarlière d'en f teodre de fon côté trente autres , ce qui Csit en totalité foixante* série , vou? conviendrez , gênerai, que cette violente fouftraftion réduit la force réprcflive de cette pî.Ke à un degré- bien au-cl:fIbus de ce que les mattres de l'art l'ont jucé néceilrtirc , & on ne peut fe difftmuler que fi le camp de la MagdeUÎM, par Aes Ibrces très-r [0 ri cures , ou par des malheurs imprévus, venoit à recevoir un jzr."p.d écl.ec , oc à être en ^orté l'épée à la main , 2 feroit impofiib!c de faire rentrer cette artillerie dans la place ; cai y où trouver i la minute les deux cents chevaux , avec des cilatretiers fermes Ôc courageux ? Ce i.e feroit aflurément p?s avec des valets de bralTeurs , mounicr-» , &c. qu'on pourroit fe fiatter ci'y réufliri c'eft même ce qu'on auroit peine à fc promettre ^n* une paretHe drconftance , avec les ngens de 1*artî1 1erie. II ne faut , pour être bien convaincu de cette vérité , que fe mettre fous les yeux ce qui vient de ce pnlicr a Famr.rs , oc fe rappeler îcs déû'riires oui réiuiient d'un camp f«>rcé. Très-certainement le premier trophée de ta viéloire des vinqueurs feroit Vartillede de pofition , placée dans tes redoutes. La nôtre , à la bataille de Fon

The text on this page is estimated to be only 10.37% accurate

\ 1 fao^Milt, 8C cfQt allott être promptement fecourue par Tannée de là Mofelle & du Rhin. M lyence ne t'efi rendue ija*à caufe des iiitelli|enoes quç CulUnes lui mèmt y aroit «leaagéet iux pmi^eos, comme on peut en juger parla déclaration du c. Vidalot Serat. • 4 ^ Déclaration du citoyen Vidalot- Scràt. * t^uîlauts jaun aprcs U com^ncncement du hhcur de Mavence, it pneral Doirc fut tnfitc par U gênerai prujjua , a une conférence ave nn^int dcCofiiats , confhtntê qtù dêvoit éipoir iUu en fréftaet d p/urai fruffîea. Cette conférence eut lim , & fut fuivic d'une féconde : \r d^'y ennemis, auroit l'u :nJ.r.ncr des républicains,' et ce lent des français , c'ell un étvit-major qui Ta propoTée d.ms un tcms où ils nvolent des vivres , pas une brèche, l'eipoir d'être Icxrourue lous huit jours. Articles de la capitalution propofce par le |?néral cîc hrîgnde Doisi , commandant en chef à Mayence , CaUel , & places uuî €B dépendent. Art. L'armée fran

The text on this page is estimated to be only 16.98% accurate

• (48) IV. Les officttn^ttérâux fie particuliers , eommiâairts éê |uerrM« ditlb 8c employé* «et difiéreiitesailniilliftittdolu ét famée & g^néTtleroent tous les iii

The text on this page is estimated to be only 20.66% accurate

(49) Dans les antres armées, on ne nous a pas encore trahi^ amfi Maïs quelle confiance peut-on avoir en Keliermann ^ 'donr ncLS avens eu déjà plufieurs tuis occafion déparier & qui , dans ce moment , femble proicger les lédérallftes^ & lutter contre les con-tmifTaires de laflemblée nationale. Qu« penfer de ce Servan qui commande aux Pyrénées ,ôc qui , ayant eu tant de loifir pour organifer fon arm.ée , a laifTé prendre Bellegarde. Il parou que le miniilre de la mrine craint aufû des trahiTons pareilles fur mer , car il mt iatlTe pat fortir nos floues , & laîfle la miditerranée en proie ^ l'Efpagnol. Si des ion£ères & de la ceinture de la France 9 noua portons nos regards dans Tintérieur , nous verront le général de famiée des cèces » Wimpfen qui , fouillant Tes lauriers de Thionvillei, a menacé s'avancer vers Paris , & qui ne s'eft arrriié en route que parce qu'il n*a pas trouvé affes de comptgnons d*armes qui vouluffent partager fes crimes ; &L ceux des députés rebelles , & ceux des «dmin flrateurs qui les protégeoient. Nous verrons finteiminable affaire de la Vendée ne le foutenir, ne prendre une certaine conûilan ce que par lestrahifons des généraux. OeA ici que fe déploie le même fyflême que celui de Dumouriez & de Culiines ; c'eO ici que déjà dix fois on mis à exécution , & que le peuple français s*eft contenté de s*indigner. On a , dans différens endroits , amadé une nombreufe artillerie des provifions confidérables , & ces endroits font toujours tombés au pouvoir de l'ennemi : c'eft ce qui eft arrivé à Châtillon , à Parthenay , à Saumur, &c.,6cc. ; les généraux gagnent ainfi l'argent qu'ils reçoivent des puidanccs étrangères. Certains commifiaires des guerres , certains approvifionneurs fourient de ces échecs qui ne leur déplaifent point , parce qu'ils néceiîitent de nouveaux achats , & la nation gémit. Comment, après de telles leçons , a t-on pu propofcr dans la convention de renvoyer Wcllermann à l'armée de la Vendée. Veut-on n'éteindre jamais ce charbon politique , ou' 1 efl cependant encore fi facile d'étoufter. Ne fait- on pas qu'au mois de feptembre dernier , Wefteimann étoit l'agent secret de Dumouriez , ion émiiTaire auprès du roi de Prude , de Pétioi|. .et de Manuel } WeAermann , Wjfroi des brlf^andsl oui ^ comme Dumottriea le fut des Autrichiens. 'Weliermand qi|â la veille de fa défaite , vous avertifloit qu'il '£ivoit bien ipi'une troupe formidable de brigands. aAokm «fendre fur . kii «mais qu'il la bravoît, & qui v«ut vous gareatcro^rf aujourd'hui qu'il a eu le malheur d'être furpris: il vous dit enfuîte que quelques bataiDons ont pris le

fiiUe ,. & donné le' fignel de la déroute; mais lesbaïaîUonss'étoieot bîen be.tus aux ('eux aftions précédentes^ U eft difficile oe Digitized by Goigle

The text on this page is estimated to be only 20.61% accurate

(ÎP) croire i un chatg ement fi (Mu Enfin ^efisrmann Tient 4'lcte renvoyé deram les tribuiiattx miliuires , & Cnilinee derant le tribunal réTolutionnaire : efpéms que bientôt)ul* tke en fera faite. Néamnoînt , c*eft ne rien faire que d'abattre les traîtres à mefure qu'on les connoît : d'abord on les connoit tou'» jours trop tard , puifqu*on ne les connoît qti*après la trahifon : en fécond lieu , c'efi la téta de l'hydre qui , comme nous l'avons dit, renaît toujours. Il faut une grande mefure qui prévienne toutes les trakifons , ou du moins presque toutes; ou pour mieux dire, il ne faut plus que mettre à exécution une mefure qui a été dé (à pnfe par la convention. Plus de nobl^i kdans ncs armées , plus de nobles ni prctres dans nos adminiftrations. Voilà le cri de tous les patriotes ; voilà le remède à tout. Ceft dans ces cades , qui n'ont jamais pu être amies de la liberté , qui n'ont jamais pu être républicaines ; c'eft dans ces caftes que toutes les trahifons ont Î>ris nailV<4nce i c'ei^ dc-là q-i'clles foriiront toujours. Qjc 'on ait été obligé dans les coramencemens de les garder comme un mal nécefiaire , nous voulons bien le croire ; mais aujourd'hui que la guerre dure depuis deuvans , au* jourd'hui que des lans-cu&ttes , montant de srades en gra« 'des, acquièrent de l'expérience &Ottt des lumières : qu'attendez-votts donc pour chalTer de toutes les places ce refie impur d'hommes pervers , ces derniers débris du cloaque peftilenciel de la royauté Sl du fimatifme facerdotai. il ne s'agit plus aufourd'hai d'une guerre en rase campagiie; il ne s'agit plus d'attaquer m conquérir ; il s'agit de se défendre aans fes murs, 6l l'on eil en général bien fort & bien habile chex foi : cette guerre d'aiiieurseft principa* lement du renfort des ingénieurs ; les nôtres oiit plus de connoiHTances , (ont les plus célèbres de l Europe *, en général « fis n'ont pas dévié de la bonne toute; on peut leur donner du commandement. Dans la marine , nous avons encore hlen plus d'avantages & il eft inconcevable que les miniilrcs en aient fait une fourmillière de nobles , tandis qu'il y a fi peu de ditlérence entre les connoiftitnces ncceiTaires ù la muine marchande ôi celle qu^exig? ta marine militaire ; tandis que des ofHciers marchands ont feivl lur m»jrdans les dernières guerres; c'eft appiramment pour le pLnur de nous faire trahir fur lés deux élémens. Nous ne ccileron^de le répéter, les nob es 6c les prêtres nous ont ruiné lous le deiporisme, ils n.^ub ruineront encore plus lous le rc^ne de la iibirté : il n'en faut dans aucune piac9. Les voyageurs qui arrivent de Londres , prétend. nt

The text on this page is estimated to be only 19.47% accurate

I un faire jouer \ Gtorgt III le grand itAt de médiateur en Eunp'. Ces bratts » Irépandus avec art par les partifans d« la politique britannique , tendroitnt fans doute à n«tis en* dormir dam une fatale fécurité , fi tous les erprits , arméa ci'une juftc défiance , ne repouflbient pas ces nouvelles infi* dieulement débitées. — Il iembleroir, d'ua autre côté, que les rebelles de la fcndcc flattent la race"e Geor^ex /// . d'éiever l'un de les rejettcns fur un trône qui leroit rétabli à Paris , 6c que le prêtre Barbotln , le tout à- tout de cette révolte, veut un roi, quel qu'il Toit, pourvu qu*en recevant le fceptre , il réintègre l'ég^lile ^jllicane dans l'ulurpaiion de les privilèges 6c libertés. — Parmi tant de vaines fonjc^iures , quelle té:c , tant foit peu réfléchifi'ante , ne To:c pas les gr.inées 6c le génie de VAn^Utcrre uniquement emplcycs à tout déforganifer , égarer ou corrompre, à élever Pa is contre les départeraens & !cs dcpartemens contre Par- s. — - Oeft-là le fcul moyen qu'on voudroit rendre fructueux , pour opé er fur la majonté-des adminiftrés français le dégoût , l indiffèrence la dÎTifion. — Vtffiu publie a pu TéMer contre l*écuml de cette tentative. Une cîrconilance heureofe a produit natnrelletneut celte réfillance fsdutaîre. Tous les gouvernés veulent des loir / & apr^ tant d'orages , on fent une joie dotce d'amvcr ao port , dt d'y être réuni \ jamab fous les aufpices de fa conmtntion répubikame. Cette efpéranee flatteufe fe joue bien des complot», & farmèe du Nord^ qui va bientôt agir,)oîote à la réunion des départcmcns , devra achever de motiver le défefpoir dts factions ennemis de la république une 6c indivisible* — Nous verrons donc U liberté triomphante , le lo août. Ceft le moment de profiter de renthoufiafme qui va faifir la îeunefle ; c'eft le moment d'échau£Fer les ames brûlantes dTun faînt patriotifme , afin de porter dés forces iinpofantes aux frontières du Nord ôt vers les rives de la Lolt, Âinii fe levèrent les jeunes Romains fous Manliiu & Camille , lorfque les Gaulins^nd bcavcs ancêtres, ten« lèrent d'eCcalader le capltole. La guerre de la Vendée n'eft pas une chofe nouvelle. Latrlmouille , Dunois , GaOon , la pucelle à* Orléans Jeanne^ û'Arc , en firent une fertiblable au commencement du 15* fiècle. Charles ^ fils d'une marâtre nommée Ifubeaude Bavière, fe fit couronner à Poitiers ^ 6t c'eft autour du tyran que fe rangèrent le haut clergé , les parîemens & la ncblefTe. Cette confidération , repolant fur un exemple q>e l'hîftoire fournit, exemple que les Anglais & les îévo'tts im'tent aujourd'hui, doit faire fentir aux FraaCiis

combien il efl important d'arrêter les progrès de cette édition. S; les rebelles eiilcvcient Nunus^ Tours ou PçiiUn^ B 1

The text on this page is estimated to be only 19.58% accurate

12 pottffott irrîver qu'ils eonfentiffient ait facre d'un defJote p«ur appeler autour de lui un parti nombreux^ femlabie h, celui de Charges, Le plan fuivi par le prêtre Bafhoitn âc adopté par jmUm Pittf femble avoir pour objet d'amener les coaquéraos)urqu|| à Paris , comm? ils le furent du tents de - jùmiu ^Are,^ cette époque défadreufe^ pour la liberté de VEurûjH , les |ardes nationales qui compofoient les armées françdifts turent fupprimées , 6c à l-ur place fc levèrent des troupes Coudoyées. Charles VII fut le premier defpote qui ôta au tiers-état le droit de porter des ermes fans Ton coni'entement , ainfi le peuple , dérobé au Î'oug de la tyrannie tcodaie , tomba à Pinitant même fous 'oppr-îflion du dcfpotifjne royal. Si '.nuicn ordre de choies revenoit, ce qui ne le peut, combien d'impôts ne fjudroit-il pjs payer pour tournir à la loldc d'une mliice (ervde , prête dès-lors , non à protéger la nation , mais à l'égorger & à la piller } Suppolé que dins cette dépîo nbli: pcrplexrté tous les préjugés rappeléi» au nom d - la rchgion , arment les mains du fanatiîme , qui peut répondre de la conlcrvation des archives de la philolophie , des livres & des monuitiens des arts ! Depuis Tincendie de la bibliothèque de Ptohmà par le calife Omar^ dans les murs d'Alexan" idt , l'ignorance orgueilleufe 6c barbare ne fubjuguc-t-clie pas toutes les contrées fameufes de TAfte « autrefois l'afyle 15l le (anâuairc de toutes les connoiflances humaioes? Examinons ce qui fe pafle autour de nous , nous ver* rons que les ennemis de la Ubtrté nous aiTjrent que ce génie tutélatre a pour ennemis les talens & la vertu , & 2 ne Pir.trigant n'a qu'un certain efprit de conduite qui lut lit obtenir une place , rarement avec l'avantage de fa« voir la remplir. Cette pcrverfité , iéduâton effrayante qui égare Vefprit public , û elle étoit l'ouvrage de nos ea* nemis 1 , . • . Qu:l loupçon! quelle horreur! Quelle lumicrc affreule a pallé dans mou coeur ! Raflemblons des armes , des munitions de guerre & de bouche , des foulîers , tU. qu'après avoir j iré dans les étreintes de nos embrafTeincns fraternels, fidélité & attachement à l'aift: conAitutionnel , l'inlUnt qui fulvra foit celui de notre départ; ({U2 des pavillons tricolors flottent au haut de ch.iqne ciochcr. Allons , quz ncs phalanges, foahiees autour de la Ititue de la liberté, excitées par les mânes de nos fières immolés aux champs de la Belgique ou parmi es rochers de Tanfique Ajuiuine , 6t gui«lées par des chefs prudens , aillent venger les affronts Yiçus par des hommes libres | d-js mdins d<:s fatsuitss="" du="" digitized="" by="" googl=""/>

The text on this page is estimated to be only 26.06% accurate

(53) dcfpctîfme. Partons ; que cette fuperbe & dernière dénarche étonne Punivers , & qu*aiix yociféritiotis atroce» de la calomnie , qui cherche à nous rendre ou odieux QO: méprifabies aux regards des autres po jpUs , fuccèdent Tad* miration êc la terreur. RétabtîiTons les finances; Londns , AmfUtdam » Venife , ont rétablt les leurs» Adoptons leurs mefurcs de génie , & que leur mode libérateur nous préferve de cette fufion d*a(lignats qui. peut paralyfer tous les véhicules de i'in* duftne , laifTer les denrées à des prix excefiif» dans uo moment où l'hiver approche. Que cette reftauratton re«lève le courte 6c les efpérances ; qu'il y ait déformais parmi nous ime harmonie univerfelle entre l'émulation & le beloin d'être heureux ! Jeunes Français l les braves Américains ont été vos modelés, l's quittèrent à l'envi les villes ou les campagnes qui les avcient vu r.aitre , vivant dans les forêts & bravant pour la liberté les honorables dargers de la guerre. Puifle un ff^ashi/ifron marcher à votre tête, ayant pour vous conduire le carnclère modéré de Scipion courage endurci de Marlu^ ! Là, oîi furent la guerre civile &. toutes ie> tureurs , réfident aujourd'hui , prodiguant toutes leurs délices , la paix . l'indépendance ài la félicité publique ! ! ! Des hommes voluptueux , quelques-uns amis de la paix ôc de lu vertu , traverfent les mers pour aller defcendre aux bords de la Ddawart & fur la plage de Maffachuffehhey ; ils vont y goûter la (Breté « les îèuiiTances d'une vie pure & tranquille. Vous qui fûtes toujours célèbres par des liaifons aimables & par les loins empreiTés d'une hofpi* talité fraternelle > que tardez* vous ? déployez un grand courage, Uefcendans des Athéniens^ allez, comme vos' braves ancêtres ; défiez les cohortes de la tyrannie ; reprenez ce caraâère grave & fuperbe c|ue Julien le philofophe admtroit parmi les Naniois , qui cnltivoient de fon temps les rives de la Sâm, Si la guerre vient à durer plus d'un luûrt^ nous ferons tous oblieés d'aller combattre : nous périrons en dé* rail ; le glaive ou les maladies nous auront moi (Tonnés. Rien ne réfifle aux premiers élans d© notre impétuofité. Terminons d'un feul effort cette guerre de la tvrannie perfide contre la liberté. Que les efclaves du defpotifme pâlifTent Ôc fuient , comme autrefois , dans la plaine de Morat devant les phalanges htlvcùtnnes. Que la république françaife , afyle de la paix, des arts,* de l'égalité & de l'indépendance , devienne bientôt , fous les aufpices de la vertu , la terre hofpitalicre de tous les hommes malheureux que

l'intolérance ou' la perfécution aura flétris. A cette époque dcitrée ceiTeront ces rivalités

The text on this page is estimated to be only 17.80% accurate

(14) rcandalciifcs , ces intriguas flétnfrar.tes , ces dirpntc» o(>fJîiatres, ces menées perhdcs élevées ions divers prétextes par des oppreileurs , ou cachés ou connus , conue le» adininiOrés. Le dcipote autrichien s\ emparé de Condé. Cette malheureulé vil.e a capitulé à la dernière extrémité. Cobourg a fait, au nom de fon maître, une proclamation q'M reipire le ckipociime ci. la tyrannie U plus révolante. Le citoyen Dabots-Dubay y a répondu avec le ton m du comité de falut public, que Ton a découvext un comp'ot tendant à opérer une contre- révolution , par TaflalFinat , le poifon 6c l'incendie, ÔL que ctA Pitt qui di* rîgeoit ce plan exccr. b!e. Il y a p!us d'un an que le journal des révolutions de Pa^s ne ccfte di piévcnir que Coooiirg «Si: P tt fou

The text on this page is estimated to be only 20.03% accurate

(55) (le tend relie peur la claïïe des Kominet licho , que p.>ur la mutt.iude , que pour le peupk entit r que ces nciies appâuvnfTent; ils ne celîoient de crier ; U Itb^nc de commerce, le droit de propriété, comme fi ia liberté étoit autre choie que le Uroît de laire tout ce qui oe nuit pas à auKai^ comme û la propriété, toujours mal définie , même pir ia cMYeatioa , dm fet beaux jours , dans les iareurproloftge mesTouffrances et mes tortures, m'éputiê onguement d^nanitlon et de bcfoin qui , û la loi pouvoir connoicre deux peines de mort , la plus cruelle devroit être réfervée à l'accapareur. Mais quel eft l'accapareur ? quoi confiée Taccaparement ? c'étoit !à encore une de ces objeiSions infignihantes que l'on oppoloit au cri du peuple pour l'étoufter. La loi répond à ces qiieftions par les articles 11 , lll 6c IV , mais y répond-elle bien ? c'eft ce qu'il faut examiner: elle diftingue , par le fait, deux fortes de propriétaires, celui qui récolte & celui qui achète pour vendre : cette diOindtton cft-elle et èrcment jufte , foit qu'on la confidcre du côte de la propriété , loit qu'on la conûdcre du coté de l'accaparement. Le droit de propriété eA un : il n'y en a , à proprement parler , qu'une seule efpèce ; c'eft le droit de jouir de quelque bhofe : or , j'ai .un égal droit fur nnochofe , foit que je Ja recueîllefurmon terretn,fdit que je l'ai nchecée fur le terrein d un autre. La nature met lesmiemes conditions à cette jouiflance » la loi doit en mettre auffi de pareilles. Le vice de l'accaparement rélidedans l'abus de la proprité 6c non dans fon origine: le TÎce de l'accaparement confiée dans la non circulation ; or la non circulation eft toujours la même, foitt{ue)e fafle paffer des denréts de mon champ dans mon grenier , ou dans mon magafin; foit que je les TafTe paffer des gi enieis ou des magafins d'autrui dans le mica, pour ne plus les en faire fortir; de façon ou d'autre je viole le droit de propriété , parce que j'en abufe ; de f.îçon ou d*autre , je vol* mes ieinblabiis, parce que les b'ens (le la terre leur appartienîicnt en nature à tous, & qu'il n'appartient au iccoitcur ou au marchand qu'une in* dcmnité pour fa peine. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.24% accurate

(56) Si \ (es notions fimples 6c chlres , on veut ajouter celle du mot même ; si l'on vcut examiner la lignification originelle de ce terme , 6i voir l*icice prcmicre qu'y ont ut;achée nos ayeux, on trouvera qu'il tire la premicre origine du verbe italien accapiart , qui iîgniiie renfermer , réunir duns tun fi'ti \ or, ce fens s'applique également à celui qui ell propriétaire 4e la première main , & à celui qui ne Teft que deU féconde; il ne s'agit là ni de récolter,* ni d'acheter. * Pour rendre la loi parfaite , il eût donc . âillu puiiir la non circulation des denrées, auelque part Qu'elles fe trou▼aflènt ; de cet oubli de la lot pouvoit réfuiter les plus grands «aux, car ceux cpii récoltent 6i €|ui ne font boa Ms propriétaires les moins riches , feront ce qurib ont déjà frit; ili tiendront leurs marchandifes ferrées, 6c pourvu qu'ils ne les laifTent pas dépérir , ils braveront la milère du peuple; or, comhienn'y a-t-il pas de denrées qui peuvent & confenrer un tens piodigieux, & fe fouftraire aiaii à la dfculation; les œufs mêmes , que le comité n*a pas mis parmi les denrées de première nécefiité, fansd^ute parce qu*il ne les a pas regardés comme une marchandiie de garde; les œufs mêmes , induits d*an léger vernis , peuvent fc conferver des années cntièrei frais et fains. Il en cil de même des matières premières qui fervent à la labricat on de la toile & des étofres : il en eft de même des légumes. Quant aux grains, heureufcment la loi du 4 juin a forcé leur circulation ; & qu'on fe prépare enfin à la faire exécuter, fans cela , nous pourrions courir tous les dangers de • ia famine , au milieu delà plus grande abondance c^ui ait jamais exilée. Nous ne voyons point ce qu'il y avoit à craindre en forçant les propriétaires récolteurs de mettpc en vente journellement & publiquement, comme les autres pro» priéturet. Ib fnffiioit de fupprimer dans le fécond article ces mots fn'Usâduttoa , & le hut étoit rempli , & aucun propriétaire ne pouroit fe refufer de mettre en Tente ce qui eû au-delà de fes befi>ins, aucun ne pouvoit plus «ccaparer. Une autre -mefure étoit encore néceflatre après avoir contraint tous les propriétaires à mettre en vente tout .ce qui n*c(l pas à leur ufage; il fajloit, comme nous l'avons déjà dit pluûeurs fois, fixer un maximum , à toutes les dentées, tfou» l'avons préfagé & malheureufement le temps n'a que trop confirmé nos conj§âures , en ne fixant que le prix des grsûns , on ne devoir rien produire fmon de les raire reiTerrer davantage ; de même en obligeant les propriétaires à vendre leur fuperflu , on n'aura

rien lait encore fi on n'en fixe pas le prix , car tous CCS hommes riches qui ont le temps d'attendre , n'ont Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.45% accurate

ï Î7) r.'ont qu*à tarifer leurs marchan Jifçs d*une mam^re exagérée; ils teront sûrs de n pas vendra ; ils accap reront j.hic encore réellement , & tep^iulant ils ne feront pas repréhenfibles par la loi , puilquMs pourront twi.jO.rs sous dire qu i b mettent en vcnie jo arnellement 6c publiquement , nier de ces deux articles la-vrate$. La première c'eft quM ne faut ccordcr au propriétaire qu'un modique intérêt ou bénchc . L.i léconue , c'eit que les factures peuvent éljver le^ ob].*rsà un pr x f ;ux Si exîiofbitant ; ces dt:ux abus doivent' erre répi mes, la loi en convient ; pou.qu i n*cn co.ivient-eUe qae dans un feul cas ? Il fa.io t généraliler tout cela , &L tarifer le gain de toute clpèce de m archands Ce qui fait que la choie publique ne va qu*en boîta^t, c*eit que le* meiurt;!» que l'on prend ne lo-^t pas toui urs compicttes ; c'olt quM n*y a p is toi jours d'enl'^mble dans les idées »X dans le^ opéranon . P ufinirs caufos con ouroicnt à la cherté des denrées i li l'on n'atcaqj • fi.rjnc caui » qui concerne une leuie denrée, comin. on a .a t pour les craîns^ ou fi l'on n'attaque qu'une dcs caules c|ui ont concouru a rencheriffement , fi outre cela on ne 'attaque qu'en parue, c*ell un triomphe de ^lus qu on prépare aux malvei>lans. Le devoir de U convention étoit de tes aiïailhr de toute part. Il iUlott prendre à la lois toutes les mefures, (5c tomber fur tous les abus f comme la foudre , tans leur donner le temps defe prêter la nuin pour fe relever réciproquement La mul* lîpliciié dee affignais étoit une des principales caufes 6l des plus naturelles du renwhetilTemnt; il falloir en dhninufer la snaiTe. Le déla% t de 1 oerté dans la circoUtioq y contribnoit un peu ; il talloit tra^per tout ce q .i s*y opp^^ oit» Ur^ accaparenrs enterrotent 1 tm marchaodifat il uUoit attiii£arjEe^

The text on this page is estimated to be only 15.45% accurate

(î8) la maînaux tccaparêurs. Des marchands cupides prolStolest de cet circonftaaces pour fur faire 6c vendre les denrées à un prix exhorbitant. ll^faliolc mttire un frein à la cupid.tér^ en nxant les prix; 6c tout cela de voit être prononcé en même temps « pour ainfi dire dans la même féance. C'écoit un ennemi redoutable quM failoic attanucr tout d*un temps 6c par tous tes côtés au même fignal. Si Von avott ^uivi ce^ Ifyncn.e, le fcul Ion, le fcul fauveur de la patrie, il y a long-icii que tout fcroit ramené au taux ordinaire. Les agioteurs juioieni été ct«.urd.s du coup. L leur eût été imporr.ble de relever à la fois tous les abus, au lieu qu'il ne le..r a pas été d.iHcile de répa:erque ques btcches

The text on this page is estimated to be only 20.34% accurate

(59) ke qu'on ne peut refefer à un întMt Ugitime & bien en^ tendu. Sans douce Veriailies a. (^it aiTez de facrifices ù la févoitttîon pour avoir droit ét fe ménager q clques dédom*. aiagemens. Cette^ ville compte fur la curiolîté des étru» gersy tant que le château 6l les beautés de l'art qu'il ren* ferme lubi^ileront. Mais elle ne compte pas ^ea fur cette fliéme cnnoâté non moins vive lans doute d'en voir les ruines & de contempler le contraire d'un village heureux & paifibîe fur l'emplacement & parmi les débris du magnifique repaire de brigands couronnés qui ont £ait le malheur & la honte de toute une n.irion. »Car notre intent on n'étoit pas de raier le château de Verlaille» , de manière à ce qu'il n'en refte aucune trace. Nous voudrions au contraire que ce va(te & lup^rbe édifice , abandonné eu julte relTenriment des fans- cti'ottfs , fi long-tems écrasés par les monftres qui Thabîfo'ent ; ofTr't, pendant pluùcurs fitLÎcs , le Ipactacle de les ruines au travers delcu-lles on palT/roii la charrue. U taudroit, pour amli dire , qu'on n'en abattît que quelques pierres par jour. Patriotes de Verfaines , n*en doutez pas ; de tous les coins de l'Europe on vien droit jouir de la vue de ces débris, comme on va encore dans les déferts brûlans de l'Arabie , contempler les ruines de Palmyre. Si la révolution françaîi'e fait le tour du globe , comme on doit le croire , tous les républicains du monde ie feroient un devoir de venir comme en pélérinage à VerfaiUes pour contçmpler avec refpeâ le berceau de la liberté^ et fouler aux pieds les lambris dorés du defpotifme à terre. Ne vient-on pas dqà vifiter le feu de paulme , où les arts ne font pour rien. U en fera de même pour le château bâti par un tyran oreueilleux « & habité par deux defpotes chargés de crimes; Le voyageur voudra mefurer Vctcndue de ce palais immonde. Tout cela, s'écriera-t-il , avec indignation , pour loger un «nd v'du ! des familles entières avo-^nt à peine un Cirenr"'r 6c de ia paille! On maudira d'abord la mémoire de tous ces princes , dont l'ame étoit encore plus dure que le bronze & le marbre des ftatues dont ils s'environnoient à gr.iMd)» trais ; on s'-.^n retournera en chér-fTant les citoyen* de Verf'a lles qui ont fi pii fTiniment iVcondé les pariliens pour allurer 'a I:berté de .'jlVt^m'jlce nationale , 6c pour faire main bafle fur une cour inlou nrc qui avoit l'intention d'étou^er la liberté à fa naiiïance , bc de faire , He ies premiers ap6tre« , autant de martyrs. Les fouvenirs chers à tous les érançais , chers à tous (es hommes qui fe fentent nés pour l'indépendance , & la vne des corniches brifées, des. colonnes

rênverfées , des bas-reliefi mutilés^ monumens de la juftice du peuple fouverain , contre U

The text on this page is estimated to be only 15.73% accurate

(6o) quelle eft venu fe brifcr r^cfogance ût^ inoiitN|aes , vaaS drolten du pdtrloîilmc ci laTc louterii' dei citJ)yens t e Vtrlailles, pour croire qu'ils ieront inl^riilibles à la gloire de couronner eux n cni'.b leur ouvrngr, en U;iT,iiit aux .'gens couronnés qui e Ûeat encore, un exemple tcint)!t.' de ce qui les attend^ dans le ipettacie des rUiHes du château ue Ver failles. Sifftfs di la royauté i tfcar^ ^ tranJ!éuion du eaur d% Métra aux CordtUers» En£n bientôt un lépublicain pourra marcher dans les me» de Par's , fans courir le riiqut de le blefler les yeux à la Toedetousce* embllmes^ de tous ces attributs a>iliiliuia de la royauté qui étoîent fculptés ou peints sur prefque tous les édifices publics & les maifons particulières i on travaille fans relâche à faire difparoltre ces images repouflantes , nionumm gothiques de la ferv'tudedenoi pères. D. puis long-ten^s cette réforme étolt défirée » atten* due. r ùUoit s'y pren^lrc dès le lendemain du jour mémo* r.tbio, cil la république fur décrétée par acclamation. Sans doute qu'on n'oubliera pa« de décap ter tout au moins ro is ces ro s Je pierre qui furchargent le portail de J'égllîV m fiopol t. ine. Sans doiit qu*(n dénichera un certain monarque c?ont le nom nous é^h.ij p- , quî fe tiouve encore giîTant icus un carats» que de vt U ursnoir , 6c d'argent , rue du tauxbourg Sf Jitqut's, un peu au delà du ci-devant Val -de-Giâce. Croiicit-on qu'à la f cr^-Dicu desnière, le St Sacrement de S: Jacques 'j Haut Pa% monta les vingt marches de cette p.-gode ^ firéli M.ne . pour y rtpo'er aux pieds d'un roi, dont on montre a (amte-lace & la couronne pour la pièce de deux fols ? Spe^acle qui ne vau' pas aâuellement les frais de la lampe q i y Frvle jour & nuit depu s un sîéde ! Sans doute qu*on en joindra aux rel ; g: eufes qui végètent encore dans la rue détQns : Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 11.75% accurate

In repréfcfitans d*an peuple libre ne devroîent pas fiiger dm tes lambris d"an delpoie : il eût été plus à propos de conmdr le château des Tuileries en un hôpital pour le» nalatles, ou pour les incurables, ou pour Ic!» vieil la. us. Le voiBnage de la rivière 6l le vafte jardin rendroit ce fâourtrè»- propre à y recevoir les pauvres inn mes. Le contrafte eût été pirfait, & rhjmanité eût du nio ns une fois triomphé de la tyrannie. Que ne fait on aulii de l école militaire une infirmerie poui les foldats. Lafoâétc patriotique des Corcleliers , emportée par un fau lèle pour la mémoire de M^rat, a cru Tiionorer beaucoup end mmdant aux ;4Utoniés coni:itué.'S la permUion dccho llr au garde-meiiblenatioaal,.'an d.-s p'us b.aux valel quM renierme pour dépoter rclh^ du p'us implaca^lt tnntmides ro s, dans Us bijoux at jch:s à Lur couwnm. Il filioit plutôt dcJai^ner cette petite recherche: il tahOït dre : l'uini dj peup e, l'ennemi des rois, le feroit »OUVe cffu'n é de le lerv.r de que que choie qui eût été à l"«^ des tyrans. Il eût toulé aux pieds tou^ les vales dagathe OC de por^^h re : ce que les monarques ont de plus précieoX n'eilpas digne de contenir les cendres d'un républicain. Ce ne font p .s les tombeaux de marbre qui honorent les grands homm js ; ce font les grands hommes qui donnent du pnx aux mat ères les plus précieules comme auuptus viles. L'efpèce de reposait dreffé au Jardin du Luxembourg poury offrit le cœurde Marat à la vénéraron Se à la re.onnoiflance d^s p.triotes, étoit beaucoup plus fimple. :ic o en fut pas moins touchant, ficrhommage qu'on y rendt au lame du jour , fut auffi extraordinaire que Tobjet de U tet«. Wous en donnerons ici un extrait. t. ^ Un orateur a lu un d.fcours qai 4 pour épit^raphe : O cor /tfi^^o cor Marat ! cœur ficrc de Jtfits^ caur fier: de Marat, vous tfvc{ Us miin:sdroluÂnJs homm.^^:es. L'orateur comii.irc dans fo.idifcours les travaux du tisa.M.i i avec c.nix de l'-mi du peuple ; les apôtres f ml les Jacobins 6l les orde iers ; les PuWicaÛns lont les boutiquiers , l^s P iar fi ^ns font les ariftocratcs: Jtfus ejî un prophèrc^ & Mjt.u cil un dUu. L'orateur a fini par comparer la compaj;'-e dv M r^t à la nière de Jefu :ce!e.ci a fauvé i'enta u J.fa, e i E^yp'e, i'a.ttre a fouftra't Marat au gaive de Laïayettè , qu* cioit un nouvel Héiode. ^ . .| firocher a rendu homma^- aux t Jens de rautcnr , mais U a été lurprls du parallèle : Mar.u n'tjl pts fùtpJttT iit€ compare avtc JJu: ; cet homme tît naicre la lûper^.ïrition , il défendait les rois ^ M ir it eut le

coura^;: de les écralet. Uni faut jamaii parler de ce hfs, ce fort des ft^'^fs. fermes de fanatiime 6c toutes ces fadades ont mutilé

The text on this page is estimated to be only 21.22% accurate

(«1) libercé 6h fou berceau; u ph'lofopUe feule doit être fe. guide des républicains : iU n'ont d^autre dieu que ta liberté. Le commandant de laf rce partfienne a onert enfuite de feurnir gratuitement des cyprcs ^ des œillets 6c desrDfesf pour orner la tombe de Marat. Ceux qui me font pas à la hauteur des circonftances trou* ▼eront peut-être cela un peu exagéré. Ces gens-là ne cor^ ■oiflenc point le peuple; le peuple n'eft point ingrat; s*îl punit févérement ceux qui le tr.ihiifenty il récompenfe mieux ^peies rois, Tes amis, l'es déifenfeurs, (es conffîils; & dans ion enthouftafme, ii aime mieux en faire trop que pas'aiTez. Voilà le peuple qu*on a peint fi fouTent injufte & avare djéloges. Le tout e(l d'avoir fa confiance ; heureux celui qui •fen abufe pas pour le porter à des excès l Bénie foit cette révolution, où l'on confpue les rois & leurs images ^ ieun tombeaux, où Ton brûle de Tencens , oîi l'on drc(Tc des Mincis aux martyrs de la liberté! Plaignons Vi\n\c froide ÔC vile qui n'applaudiroit pas aux honneurs décernés par le peuple à ceux qui font morts en combattant pour la fainte Dans la matinée du 23 julVet ^ deux commifTaires par fcflion fe font rendus à la mjric : là , le citoyen Pjchc leur apprit qu'ils alloient le tranfportcr au palais de Vegaliic , déjà cerné par \dL jorct armée. — On partit : chaque député de iection le rangea dans le jardin , autour de plufieurs arbres , dont un portoit un écriteau , prcfentant le nom de chaque fullon y indicatif au)c citoyens pour venir s'y réunir. Cette vifite domiciliaire avoit pour motif de r^connoitre les aventuriers, les traîtres qui vivent habituellement dans - cet endroit. Trois cents perfonnes ont été aricices; c;!ux qui n'avoient pas de carte, des paffupoiti , qui ont cté réclamés , ont recouvré leur liberté : quinze environ font reiUs en prifon. On avoit dit que le commandant HtnnH nvott yiolé les aztles ; mais en plein jour , il a exécuté les ordres de la municipalité ; & il a éclairé le public fur le ■iode qu'il a employé dans fon procédé d'obéiffance. — Ainii donc tout a été fait en règle. Tandis que la malveillance , éclairée , pourfuivie 6e paralifée par les amis du peuple , fnyoit les regards des larvetUans patriotes , on fe demandoit pourquoi les agio* teurs , réunis tous ies jours à mtii , avant le 3 3 ;iif//cf , tous en devant les arcades du théâtre ÂUnrensier^ n'ont pas été recherché,. Ces hommes qui font à Paris , ce que furent à Rome les ufuricrs , les préteurs à la Cemains , mer toi en t »i» t'^oms d*êtrc ob^Tvés ;

ma's on répond qu'à Lon ires , jitiJicJam ^ Gènes U autrss villes de commîtes , ils lonc Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.96% accurate

{ «3) ' (bpportis. *— Tout ceU ne-fatiftait pas ; & en vérité , ces rpécuîateurs avides devroient fufpendre leurs manoeuvrci dans un moment oii ils devroienr s'abftenir de fe montrer en fcardnîe au peuple Jabcrieux & pauvre. Si les gens riches vouloicnt s'entendre , ils ieroient baiffcr le prix des m?rthandîfes, & donnero ent par là plus fie valeur 6t plusdc Créd t aux papiers munnous. Douze tourniileurs , employés à alimenter l'immenfc magafm de l'orntoire à Paris, (ont mis en état d'arrelbt'on , accu'és d'.ivcir acccparé des marchandiles , dent 1m armées n'ont .aicun bcfoin , ni qui n'ont aucun trait à la guerre. — L es lournifTeurs de la république font auûi fripons que dans l'ancien régime. ' Jeudi &^€nirtdi i & z aouûÏA conyendon a^crété que Marie- Antoinette feroit fur-le- champ traduite au tribunal férolutionna'ie ; que toute la famille des Gipet feroit ex*» portée « à Texccption des deux en fans & des parens (bus k glaive de la loi ; que la dépenfc des deux enfans de Louis Capet fera réduite au (ivïiï néceiTaire; que les tonl^eaux Se mau!'o!ces des ci dt vant rois, qui font dans Téglife de Saint-Denis 6l autres lieux delà république, feroieit déthiits le lo acût prochain r y a long-temps que le journal des RÉVOLUTIONS DE Paris a provoqué cette mcluie. C'arra a été décrété d'accufation & traduit au triht nal révi/iut onna:re. Slllcry ne tardera pas à le fuivre. Les deux comm^fTairei de la convention à Lyon , Roahier & Brunet, de retour de cette milTiOàiy viennent d'être mis en état d'jrre'rat on. Le maire de Nantes a ctc envoyé A TAbbaye , poOT avoir dit à un député q.iM en avoit menti iur des faits d'ariilocratie dont il l'accufoit. Les barrières ont été fermées jeudi foîr* On a décrété L'arreftatîon de tous les étrangers originaires des pays contre lesquels nous fommes en guerre « & qui nè font pas domiciliés en France avant le 14 juillet 1789. Il a été décrété auffi : Art. I*'. A compter du 4 de ce mois , fur les théâtres qui feront défignés par ta municipalité, on repréfenten, trois fois par femaine^Brutns, CaiusGraccus , GuillaumeTcU & autres pièces de ce genre , capable»; d'entretenir dans les cœurs l^our de la liberté & du républicanirroe; IL L'une de ces pièces fera repréfentée » une fois par fecniincyaux frais de la république. UL Tout ibéâtre qui fe permetuoit de faire tepréfeo^

The text on this page is estimated to be only 11.72% accurate

(^4) ter des pièces tendantfs à rcveiller la fupetftit'.on tic la royauté , iVrunt l-imc ; & les d red.'urj» en leront ^ourluivis Ôw panis iclo:î toute la r ^luur des lois. Ce dccrcr repondra vidoricutcnienc à ces calomniateurs qui ont \ojiu tair. p^iici Paris pour une vile qui rejj^rette la monarchie. En téte des p-èccs dcfignees dan^ rarticle prcm-er, on eit étonné de ne p.»s voirMutius S.cvo a*; ci tre trajjedic nouvelle, pleine de beautés^ ouvrage d'un jeune rép lo icatn ti-mpli, de lalens , étoit abiolumeot à l'ordre du jour , au moins quant au fujet. Jamais on n'a tonné contre les rots »vec p. us de force; il» 'y trouve , il eit vrai, de fortes levons à 'uia^e de» républiques naiifantcs. ■ , ' L'article trois traite d'un délit d'une gravité telle que la peine de.pojt s'enfuit, ^ c pendant il n'tn fait pas mention. Pourtant une provocatoiK «u royalifme lur le théâtre, a des conféquences be.iplus gravr. s que quan^ elle tort de ta bouche de que iques motionnaîres au miUea dTun petit group e. Ftrtn & mérite récompenfés. Le citoyen 1 acheté , chirurgien ceùctant à Caudé , département de Maine & Loire, 6(oihcier nunicipal de ctttc corn nune, eut le malheur de ton bcr entre les fnains des révolté*, tut lié, garrotté 6c entr.tîne l'elpace d'environ deux Ijeues par ueux ctntb d'enti'cux. Mille t is les horreurs de la mort s'éto.c t pré en ées à ui torique tout à-Cpup une voix l'ang'< ttante entre-ioupce , fe f.ut entendre , TuCpi^î d la iurjur , 6l excite la u.icliré de ces brigands. Un homme à pe ne reconnu ill'abie les yeux baignés de larmes , le.ir crie : Ar âc^ , rous raviff'cr au pays ce qu'il a de plus cher \ Ldch fc cjî JemanJé à 4 îiaus à h roTiût & plus ; i' yojj^^c no rc conji.tncc , c'cjî un hort" jïétc h. mme , nnJc^U *ona!^ vient de décréter di s récompenfiis liux citoyens qui le font chaîne:» volon airement , 6^ ont élevé à leurs £aî$ des . eiiùas abandoonis pat uvù» fatens^*

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.19% accurate

(60 Suiu dt U flâncê du merdtdi ^4 juUiu. Le toakê de légifltton proDor* d'exporter à ta Goyanne ¥tên* caift Its individus dont la deportatî«fii a été décrétée par la loi do.... & qui font aâucUcmcnt détenus daut les diverUs partie* de la république. i^mmm» Noos ne devons pas nous venger du poîfon que nous aveas reçu du Nouveau -Monde, ei»lai envoyant un p^i^ non •Mos mortel. En envoyant ros prêtres dans la Guyanns» voui; les répandez fur une terre françailc ; env6yei-le$ dans leur patrie. BatoreI*e , jettez-les fur les états de la domi^^ution du Saint-rère, fur quelque plase d'Italie. Malarmé. C*eft après une tfès-mQrc dcHbération , que l'on vont* a prcpofé la déporutton i la Guyanne. Je demande qu'elle foift ordonnée. \ Jie^ûe, Déporter les prêtres dans la Guyaane (rançaife» eft uno •efuM diangereuf^. Les habita:>s de cette colonie françaiCe font* taujours menacés par les hordes fruvagcs -, les prêtres r*îfraflairef * fOurroient s'unir à elles contre les Colons, uniquemcnt^parce qu'ils bot Fraa^îs. Je m'oppofe à la déportation dans cette jpertie des « peitcl&OIIS frai^çaifes. Danton, J'adcpterois volontiers le projet de décret prëfentc , fi on nous eût donné quelque raiibn terminante; mais je n'en ai vu aucune qui démontr&t l'ntiltté de cboifir la Guyanne pour lieu de la déportation. D'aiUenrs , on n'a point encore obfervé que nos ports font bloqués; que des flottes ennemies couvrent la Méditerranée & l'Océan^ que nos vaill«.aux ne pourroieut fe rendre I la Guyanne fans danger d'être pris , au lieu qu'il ue leur leroit pas difiiciic de jetter tes déportés fur une c6ie ditalie. RobtrfpUrre, La convention nationale a rendu un décret fage,* p.'ur éloiççner du fol français la ptde contagieufc des prêtres ré- . ttac^aires , & c'eft aujourd'hui qu'on lui propofe de les rapprocUer * de nous. On oubtte donc que s'ils reftent en France , ils feront touîoan nn point de ralUement pour des confpirateurs. Après de plus lone$ débat? , on décrète le renvoi au comité de toutes les propciitions qui ont été faites , en fe chargeant d'un DOiiveau rapport. hê ffiJUent. Je viens de recevoir une très longue adreffe des patriotes de Lvon , dans laquelle ils félicitent la convention fur l'achèvement de la conftitution. La lettre eft renvoyée au comité de falut pubKc« Le VrifidMt. Voici une lettre de vos commiifaires à l'armée du Nord , à laquelle eft joi&t un acsêté dont ils vous demandent U conàrmation. Lille f le 22 juillet 179^, M Citoyens collègues « nous vous envoyons un arrêté que nout avons pris , et que les cîrconftances nous ont

paru exiger. » Signes, DuHEM & Lesage-Senault. Lille ^ le 21 juillet. Nous, repréfentans du peuple à l'armée du Nord , confidcrant ^ue l'enfemble des opérations militaires peut îettl fiwvtr la fépvbhqoe » conlidérant «pie tes dénonciations nitts par-devant nous contre le commandant Lavalette , prennent un caraéière de gravité ; confidérant que les divisons qui s'élèvent entre lui &■ le général Lamarlière nuiienc au bien du fervice, arrêtons , I*. Que le citoyca Lavalettt «ft, dès cet inftaoty fufpfndu é% in fonélions. a*. Que le général Lamarlière & lui fe rendront auprès du co; mté de falut public de la coAVcmion. . Nî: an. Twu 17. D,

The text on this page is estimated to be only 13.76% accurate

(64) • Çti« te Citoyen Dufreft, tfd)uâant» fer* mil en itàt éUrièt^ tttion, & interrogé j>'at le j. ge de, paix. • • 4^, Que le ciioyftn Diipont remplacera provisoirement Jft gé* fiéral Lamarhcrc , 6c Chevaneau « Lavalette dans h pUcc« Rofcerfpierre donne des dc'.airciflemens fur ces fni». La ccnvemton renvoie les piices au comité de ftlut public , qui m» fera rflpfort cîctrr'n. Séance du jtudt 2/ juiiUu Un fectâaire fait U£^urc des «dreiles d'adlésioi.s. > La ville de Rouen envoie te pt'ocès • verbal d'une fête qui y ■ éU l'eu le Icnf^cn-.ain de Tr Cce", mt cn He la coi.fhtu'ii ii. ville ce Trcy s e>:];rinxe Us regrets fur \^ mort de M«caCf & en dtn^arde vengeance. Des députes de la vjl!e de Clcrmon'-fur Oife font un don p«« ttiotitjue coi.lulnnf en divers chjLts ci'ôqv ipcmcnt , en rail'elles» •tgen-erics , cicchcs , ôcc. la n)cntit'n honetah'e eit r'cctctee. r.?^.3/j^/. borde?.ux a accepté la cor.diriition ; mais il s'en faut ^ beaQco< p Que t'irrit de cct'f> ville foit changé; elle n*cn eA • pas dai.s diCpcfiMo: s p!ii

The text on this page is estimated to be only 15.11% accurate

(«7) àpiVités , feront tcttus , fout leur refponfabilité > ëe veiller à €• çje ki diliti de cette nature,

The text on this page is estimated to be only 20.27% accurate

(68) dans t'« cantonnerruftiï rcfpcfiifs le rcdant. de la freodarmerie nationale, a moins ■Cannain, n*. 17S, fera m» fur-le-champ en état d'arrcftnrioii ; H fcellé fera appofé fur Tes papiers , & il fera tra

The text on this page is estimated to be only 19.63% accurate

C 69) Bpiufieiirs ruerrcs civiles. On parle du Calvados , deMarreilie, de Lyon ,dc Bordeaux. Hommes de ces coBtiécs , TOUS qui marchez fo. Paris , marchez d*abotd aux cfpafnols , aux rebelles, & vcntf cnfuite ettbttfltr vos frèfw d« Paris ; ainfi le veut le falut de la répubUque. Voici le projet de décret. •voir«aieodtt Ibft comité de làliit public , décrète ce qui fuit. Art. 1. L'arrêté pris le 3 juillet par les repréfentans du peuple^ • près l'armée des côtes de la Rochelle , réunis en commilTion centraiè ' à Tours , eÛ approuvé, , 11. 11 fera MMié far^le^champ , dans Tannée des côtes de U Ro* chelle , vingt-quatre compagnies de pionniers tl'ouvriers pour les séparations extraordinaires de ia guerre .«mi va être faite conuc lel «ebelles, in. Le minière de la mterre donnera ordre aux généraux de Tarsnée des côtes' do i« RochtUtf d« former des corps de tirailleurs ef de chaîlcurs. IV'. ii ne pourra avoir auprès de chaque armée de la république , ^fut deuk coaMnlilairet du coofeti esécutit ; les autres feront rappelle ior-Ie-champ. Le projet de décrèt cfl adopté à Tunanîmiré. barrere fait leéture d'une lettre des adminidrateurs du département de Rhônt IiOÎrc. Ut annoncent avoir préfcntd b conftitutioo à b CuAion de leurs concitoyens. Une lettre de l'armée de la Mofeîle , communiquée par !e mêmç rapporteur , contirmativc de l'avantage remporté par le gcncrat Aitxandrt Beauharnoîs, fur les hauteurs de Saint-Anne, contient t# fait Auvant : « Un colonel ennemi , après TaHaire, dit: Si tous Ici français rcjftmblint à c:ux-Ià , il fiut ruumuT à tûtn fr^jUn^ et il s'eft brûlé Ta cervelle. (On applaudit), Barrère donne levure d'une lettre des commiiïaires, Mathieu et Trcilhard. Ik annoncent qu'à la nouvelle de la marche d'un corps ém

The text on this page is estimated to be only 18.11% accurate

(70) nationale , par fon iécttt du v; avril dernier , a chargé trois membres fon comité d'inftoiéUaa puMU|ue de futrre te procédé pré cnfé par le citoyoi Chappt pour correfpondrc npidement à de grandes «lUlances. Voici le réfaltat de Tcxpéricnce faite le 12 de ce mois. Nous occupions, le citoyen Art»ogaft 8c moi, le pofte de SaintMarttn-du-Thertre i notre collèe^uc I)nunou étoit p'acé à celui du parc Sair.t-F.irj'jCau , qui eii ùX diftar.t de huit lieues S»; demie. A quatre heures viitgt-fix minutes , nous arborâmes le figaal d'activité; le pofte de Sain^Fa^geau obtint la parole « 9l nous tranfmtt en otuo minutes , avec une grande Hdélité , la dépèche fuivantc : *« Daunjvi cft arrivé ici; il annonce (jue la convention n.Tî'o'i:'c vient d'autorifcr fon comité de l'drcté générale a appoCer les IccUc^ . fur^lcs pauicrs des députés **. Le pofte de Saint-^ar^Mu mçix d« nous, on Muf nimites» U lettre lui vante : Les habitaas de cette btlle contrée fent dignes de la liberté , par leur refpeél pour la convention nationale 6t fet loix «*. Nous continuâmes de correfpondrc avec fuccès , jufqu'à ce ^ue 1t vedette d'Fcouan eût arboré le fijnal (l'impoiribiiité de tranfmiirion. Dans les dépêches , il fe gUiia t^uelquctois des fautes partielles |»arle peu d'attention ou Hnexpérience de quelques agens. La méthode tachygraphique de Cbappe, offre un moyen fAr & rtpide de les re^ificr. Il eil fouirent cnTeaticl de cad.cr aux oLfervatcurs intermédiaire"; , placés fur la ligue de corrcfpor.ciance , le (eus des dépêches. Le citoyen Chappe cft parvenu à n'initier , dans ie fecrer de l'opération » que les ilationnaires placée aux deux extrémités de la lienc. Le tTns employé pour la tranfiv.idion &: la réviuun de chaque * lignai d'un poUe a l'autre peut être edimé , en preiuitu le moyen terme . à vingt fécondes : ainb , dans treiie mimites quarante fécondes » la tran^minion d'une dépêche ordinûre pourcottfe fiit€ de Valen* siennes à Paris. (On app!au(3it }. Le prix de chaque machine, en y comprenant les appareils de nuit , pourroit monter à 6000 liv. ; d'où il réfulte «l'avec une f om'me de 06,000 liv. on peut réaiifer cet établiffement trici aux frontières dn Nord; &,cn réduifant de cetto fomme le moi:tnnt des télefcopes ^ pendules à fécondes que la nation n'a pas befoin d'acquérir, elle tft réduite i 58,400 liv. Vos commiiiaires ont penfé que vous vottsempreflcrtes de naâonallfer cette intéreilante dccouverte. Voici le projet de décret que je propofe, au nom de vos com« midaires , réunis au comité d'indruûion publique. * La convention nationale accorde au citoyen Cbappe

, le titre dinçénieur thélcgraphe , aux appoi.nemons de lieutenant du génie. Charité fon comité de falut p'ib'.ic, d'examiner quelles font !ei lignes de curreipondance qu'il importe a la republique o'eiabiir dans les circonlUnces préfentes. La convention adopte le projet de décret & ordonne Fimpreflion du rapport de Lakanal. Detaunay (d'Angers }. a fait rendre celui«ci. La convention nationale décrète que les fcellés feront appofés Itir les magafins de la compagnie des Indes à l'Orient , & dans le»autres liei'X où ladite compagnie a des mngafms & des marchandifes : décrète en outre que le préfent décret fera envoyé par un Courier extraordinaire. CoUot 'd'Htrbois, Citoyens, b commiflfion que vous avez créée pouf s'occuper de rav,ioraf,e & «les accaparemens a fixé conl^Tt-;-:mei.t fon attention fur cçs deux fléaux , dont les rav.ip.rs fc ntuiticlient de la manière la plus effrayante. Occypée à portçr le Aa«» peau toutes' lei finttofités» tous les détours» à U faveur des* Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.36% accurate

(7t) miêisics agioteurs fe dérobent à l'ail des loix, & pù ils (t rctr40« amk, hm ctfl* occupés ét H raine de la patrie, la cpmnû0ion pfopofe des moyens fûrs pour ont ces nn'tmaax furieux S: féroces».^ enfcrméf dsns ce labyrinthe anreux , fe tronv^^nt pris (' ir.s leurs propres picges, & le faiiem eux-mêmes viio ûir le rappoct' quo oousÀ^*^ chargée de rccuci!!ir les procès - verbaux de l'adoption do la ç.onlUtuti(m« Tinceftion au bulletin de l'av)s iuivant: - Dans tous les points de la rdpitb!ique, la conftitutloaL fut te^oavec enthounaime, &eft acceptée |à runamité. Une quantité coh(i^ dsTrable de lettres oificielles , qui parvieniient juur .elloment à fa copvcDtion nationale lui en donnent i'adurancei. Les procès-verbaux des alTembléés p'rimatres ne font pas exaftement joinu k ces àé* p^hes ; cependant le Tceu du peuple fouverain, librement exprimé^ devra être fcîennellement proc'amé le lo août à Paris. La com*^ mifTion char^ce de recueillir & réunir c

The text on this page is estimated to be only 14.46% accurate

(7») ' r^foqne fixée, c«$ mcfarcs doivent être foigncufcmcnt obi>rv^«; bigncs , G o S S V I N , prcfident de la commilliony Pacancl, lécretatre. La convention ;K)opte cette dernière propofition* Barrere. Le comité de f;.Ii;t j ubljc a reçu la rétractation du ëépar^ tentent du Calvados ; il a pcs.fé uu'tl n'y avoit lieu a délibérer fuff des paroles , & qu'il fallott attenore des Mat» pour pmonccr. Brrrcre fait lev ure de la rétrafiation. l^rirrère ^ounc IcAure d'une autre lettre de cette même aûem-* blée. Nous devons, y efl^U dif, àJ« wéM déchrer Félix Wimphen x*z eu aucune part à l'arteftation des cummJlVairet } ^'ilavoie ronné fa «iémiirion , & qu'en reprenant fes fonctions , il n'a fait Î|u'obéir à la volonté du peuple } qu'ei iin il i.'a celié dctémuigner oo dedr pour le retour de I9 paix intérieure. Barrere, Le coir.ité de falut publie t }• 1* répètt» tticad des ae* lions qui répor.tîert .t s paroles. Lu fccrUuire, Le préltdeox m'a chargé de donner coonoiflance à fâfi emblée d*une lettre qu'il vient de recevoir de Cuftines. A taris, de la f ri/on àe PJbhyc , te 26 jui/fct 1793 , fan /eetfnd dé la. république , une & indivifihU, M Citoyen préGdent, j" ne p.nrîcrai peint de la furprife que m*â caufé ir.on arrcHation \ mais je dois à la confiance dont la ccn* vontion m'a honoré, 4 celle que m'ont témoigné les foldats que i'^i eu "Vior.nt.ur décommander, de prouver qi e je rtérîtois cf rte honorable ccnt'.- nce. Tout citoyen inculpé a te droit de fc juftifier, &-.cer'cncant , depuis lundi, je fuis arrêté, fans avoir été encore interrogé. ' Je demande un décret d'nccur.ition , que în c«?»nvention m'admette à Tc'pondre. afin de conr>ndrc les ca!omt.i»teurs de mauvaife foi ^ de convaincre ceux qui ne font qu'abusés n. On. demande le renvoi an comité de falot public., TkuHot'. Il ne faut point furcbar^ieT ce ccmii^. L'interrogatoire du péné al Cuftines doit être fait par le con-.itc de la guerre. liubedpùrre. Quand il s'agit de Cufiines de ceux qui font préfporter aullt-tôt, fous la furveillance des cornmiPaîreS' dea monurrens, les tableaux, (Intues, va fes , meubles précieex • csarbres, dépotés dans les maifons des Petits Auni Hins, daçs les ma^fcrs ci-devr.nt royales , tous autres monimic \s pii'oUcs & dtp'ts , fxcpté ce que rei^ferme aé^uellement le chàtcsu de Vcrf;:il!es , ks jardirs, les deux Trianons, qui eft confervé , par un dt^cret fpécia! , dans ce département* Ul. 1! y fera cjralcnnent tranf^ on r les ptiritnres 5c f^rtucs, hi'.A^S.cntt^jufx qui le trouveront dars les mailons ci-devant roy 'les , chàrearx, jardins, parcs dVnigrés & autres moi.umens naticn.'.ux. IV. Il sera mis à la difpofttion du

minîAre de l'intérieur , par ?e tfétwerie imioMlt» pmifoirencnt» une fommt de «cet mille liv. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.20% accurate

Mfi aeHêtefdans les renUt pfcWitHittHi ttt ft^ * b!eaux ou ftatues qu'il importera à la république 69 ne pas laiffef G fier dans les pays étrangers, & qui ieront dépofés ta AoCéaf " r la desnandt d« la conufiiiBon dei «MiiMMiit» • V» n eil ntorifd à fairz les dépcnfes néceflaires pottt kittilif* p9rt des tableaux & ftants daat le ■uifiéty dit ddpMf yiftktiliirf Oii ilf font maintenant. •* • TburSot fait décréter ce qui fuit» * * * . La convcmiott iMtioule , fur ki fte^oBdott ihm mmÊkn » décrète , Art. 1", Le tribunal de caflfation lui enverra, fous huit jours • * le tableau de toutes les affaires civiles & cnRltntUf$ 4M if tft ùifi. II. Ce tribunal fera tenu, fous peine de forfaiture, de ftatuef *. dans la huitaine de l'envoi des pièces fur toutes les affaires criflû* oclles qui font portées par-devant lui. Dugué-Dafl*, au nom du coAifé de fureté générale, jMt «I rapport fur les mouvemens qui ont eu lieu dana le d^trttncnt du Jura , & propofe le projet de décret fuivant. La convention nationale, après avoir entendu fou comité 6m firetd cénér«l«, édorète , Art. I". Les membres du comité de falut public, nommés !#> 1 '^lin dernier, à Lons-le-5aunlcr , chef-lieu du département da Jura , feront tenus de fe féparer immédiatement après la notffica» lion da préfeot décret, 8e de ceffer toutes fouéttons , fous. peîM éê mort. II. Tous les aOes faitt par ce comité, depuis fon in^Ullation feront déclarés nuls. ' j. . . Ut Tous Ivs autres illie poftdrîeurs i la «odfication du pré^ fent décret, feront pourfuivis crimineUemcnt, cOMMttt etftfeioirt» à la liberté ouWiquc 8c individuelle. IV. Tous 'les individus détenus & pourfuivif par ordre du cod« fcil-féndral du comité de fahit public ÙL du dtroftoire du déperte** ment du Jura, feront, fans délai, remis en liberté; les autorités conftituécs demeurant cbar|^es , fur leur refpooiabiiité , de l'exér cution du préfent décret. V. Il fm fuffis , jufqu'à nouvel ofdre, è te p^urfuito dei pto^ cédurcs qui auroieni pu être commencées contre les détenus. VI. Les membres de la fociétc populaire de Lons-le-Saunier fe* ront réintégrés dans le local de leurs féances , 6c maintenus dans lo droit é9 s'aflembler priâblement, mn termes 4es décrets. Vil. Il fera informé , par commiffaires pris parmi les juges du diftriA de Dôle , du bris des portes de la falle , l'enlèvement des meubles , archives fiC papiers . de l'arreiUtion des membres de cette fbciété,

The text on this page is estimated to be only 16.95% accurate

(74) ffitCffoîfpt àù ^k^RMC ftcouts p«ur Texécttiion da ptéCtot d^cMf^ pi|pCglMirs4yodiçs ^ «iaq lulfts diftdAt du déptrtvmmc , ft« font mandés à la barre pour y rendre compte dc$ mcfures qu'il» ont ofifes pour s'oppoUr aux a^es liberticides du conCctI-général du départ^mciit , ou des moti£i qui l«s ont déterminés à y adhérer. ^ XI. La convention nationale charge le minière de la juftice de f

The text on this page is estimated to be only 11.96% accurate

l7%^ •oter an cfiangemeni éàns k code p^nâl oiHttaire»!!), ie mort contre rhomnne qui fuît c^ans une aftioa^ ^*ne condanmc celui qui jette fes amet qu'à dU aanées de ^it.^Vocrt comité penfe rie cnme d« ce dtrnwf n'eft pes moins frev»} ilevoM propoi^ pebnoncer U peine de moit'pèttti'M c^OMié fêût La proportion eft décrétée. • Ssim'^Anàri^ Le néceflité de tous défendre 4ou tous eigegcr à fendre votre insHnc fomridtMe. Moot avont dantf -féiilériMir fei» tonp de richelles qui n'ont pas été emplôyétt a«oo.aflbi d'^vHd. Le comité 6e falut puUic cceàt d*fok vous pffop»ftrlo fto|é^^ décret fulvant : t . ^ ; ; Le eonvention , eptèf «voir «nttndu le comité de iekit public , décrète , , é \ . Le minière ?lent contre les hordes des efclaves des rois. Mf\& vous pouvez les faire jouir dans leurs camps •irlRr1e«in«'Aiites éks «iMWt Mntages qu'auront id tordtotfits 'féunts de toM Ict dépafWMiis. • Voici- It ftffim fut VMW pféntM le comité : ' La convention nationale, après avoir entendu le rapport de fon comité d'inHhiftièii puMiqae , dderèM ce qui fuit ' • La fête de l'unité 8c de rkidivifibilité de le république , indiqaée pour)a jourrce du to .mAt prochain , fera edlébfféc perles iméft de cerr» & de mer de k république, ' ' ♦ • CwiNt fera avfli ciMMê ém tentes les'aieMM4«s>pif. iMÉircs de la rdpvblique. L*heurerement cMifll éMro6ènt è "ht circolation d«$ marchandifcs on denrées de prcifitète néce^lïté , qti'ils altèrent & tiennent enfermées dans un lieu quelconque ^ fans les mettre en vtnte journellement & publiquement. - 'j^ m. Sont écelemem dédarél accapareurs ceux qui font pént .^pti Iat(Tent périr vototttteitfemdit \të déotées 9l «MftlttiftdtfM 4^7^ mière néceflîté. / • IV. Les marchandKéi d le liiite , le papier» le chaant > l4

The text on this page is estimated to be only 19.29% accurate

(7*} Uuttt ouvricf & mon onvréts , les cuks , le fer & Tacier , le eut-' m&f Ifltr^MDt, te totta ffance , & chargera de fuite un commiflaire d'en opérer la ▼aata» fiiivant la «Mda cî-daflîis indiqué , en fixant les prix da ananièiâ ^ue le propriétaire obtiauia , s'il eft poflûila » un bénéfice .A^mmercial d'après les faélures communiquées ; cependant si le haut prix des f.'élutes rendoit ce bénctice impoû^tblc , la vente n'en Hy0il pas nains lieu fans interruption au pris courant defditcs jQPlchaadifai ; elle auioit liau de la même manière , fi le propriétaire ne pouvoit livrer aucune facture. Les femmes réfultantes du Modtiit da cette vente lui feront remifes dès qu'elle fera terminée. Tas' frds qu'elle aura occafionnés étant préalablement retenus fur ladit produit. Vlll. Huit jours après la publication 8c proclamation de la préfente loi , ceux qui n'auront pas iait les déclarations qu'elle ptef4tk.m iet^t réputés accapareurs , ÔC comme tels , punis de mort i laura biens faroac confifqués , Il les denrées ou marchandifes qui «n feront partie , feront mlfies ao viate, ainfi qu'il eft indiqué daui J«f articles précédens. IX^ Seront punis de mort également ceux feront convaincus #a«9ir fait da fàuffes dédaratioH ou da s'être prêtés à des Ui^ pontions de noms, de perfonnes ou de propriétés , relativement aux entrepôts &. marchandifes. Les fené^ionnaires publics, nii (1 que .les comiiBiflâires nommés pour fuivre les ventes , qui (croient convaÎBfiHS d'avoir «bu£é de lews Iboéttons pour lavotifer tesaccspv^ •caprs, feront auffi punis de mort. X. Les négocians qui tiennent des marchandifes en gtos, fous «orde » en balle ou en tonneau , & les marchands débiteurs en iidtail çpQMis jpoBT avoir das mafafins , boutiques on eattapte ait- vetks iournellcment aux acheteurs, feront tenus, huit jours apt^t la publication de la préfente loi, de mettre i l'extérieur rie cha^n. de fes magafins, entrepôts ou boutiques, une infcription qui •nnance la nature & la quantilé de aurchandifes ftc denrées oe j)remière néceflité qui pourroîent y être dépofées , ainfi que le 4|0».(itt pca|)ct^t^i HUtt» d0 fiipii il» iu^néi^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.67% accurate

(77) f«u«. Lei fabricans feront obliges, fous la frèm» peine, de f^édarerU nature âc la quantité de ma!ièr2& premières qu'ils ont û..ï^% lejrs atteliers , 6l é'en iuûificr Tcmploi. XI. Les fourniûeurs des armées , a.;trcs que les n^gocian% 8c ■tarchsnds cités dans Tarticle pr citoyens iadigens de la municipalité qui aura procédé autditts Con/itcacioilf , & la république. , ■ • Xill. Les jueeincns rendus par les tribunaux criminels «n vertil 4e la prélente loi , ne feront pes fujcts à rkpf^el. Un décret partiotlief de- la convention nationale ou du corpf légiflaiif aanoaceta l'époque où cette loi cciTera d'ôtre en vigueur. XiV. Dès que la préfetue loi leta parvenuo aux autorités conftituées , elles en ordonneront la teélure dans leurs fiances publiées » de la feront afficlier & proclamer an fôn de ta calffe » afin ^ue perfonne ne puiHe en prétexter l'ignorance. Hérault prciente , au nom du comice de falut public, quelques ■rtkiet «dditlonnels i rcr^anifation du miniftère de la guerre. I. 'afierablét les a ad.>p:és. Les adjoints fe réuniront tous les jours avec le miniCtre de 'a ffiierrc, à heure fixe , pour recevoir fes ordres, ÔC en combiner avec lui Texécution. Le fecritaire général de la guerre tiendra un regiftre des ordres donnés par 1c miniftre, 8c de Teiécutièn defqueU les adp> îoints auront été charçjés. II. La iecomie diviifion fera partagée entre quatre chefs de bureauQc. / Ut. Let ad}oinCs donneront» ibot leur refpoBfaUlité , dans la partie dont ilf Coticbargés , tout les ordres dctoutna les ngnatures s^ceflatres. IV. La ÛKoature des ordonnances fur la tréforerie nationale apparAcnc exdonirenent eu minldre. y. Le uénlira poarra fe réferver la decifioli oalaréfifion d'uno nffairct dans ce cas , il fîr^ fcul refponfable. Sûuic4 dù diauuuht tli jut/Lt, N, Bk Barrère, au nom du conûlé de falut puUtc, a donné connoiflance des lettres des repréfeotani du peuple à Tarmée de la Mb(allo , qui envoient la capîbdatiett «ignée par la ^rnifon de Mayence le 13 de ce mois. Les principaïut asticlasfoot : 1*. l'armée française livrera la ville de Mayence, les forts de CaflTel de autres en dépendans , avec les pièces d'artillerie , tant françaifes qu'étranf(ères «ftf trouveront; 1*. la garm(on forrira de la ville avec les honneurs dp la guerre ; les maUdcs feront tranfoortés fur der bateaux en France, l's)oign?nt à leur letrse une déclaration fignée Vidaloi^Scrat , portant c^uc le

The text on this page is estimated to be only 16.24% accurate

l 70) coinma!-.('.2rt f! la place a été invité à aïïifler à jpi:bli([uc. Bentabolle. La demande de la fociété d'Auxerre eft entiéremcrt conforme aux principes ; je la convertis en motion , & je propofe de brûler l'oriflame qui e(l fufpeedii*au;^ voûtft 4e cette Cille» Cet ortfiame e0 un dts tcftes ^e-U conftitutioii amwbîqiie ^ eft déiruite. La convention décrète que la bannière de 1^90 fera brûlée dMS chaque département , ti remplacée à la fédéfelien 4t|;io eoftl. pnr une athrc , qui poftice les enUlmf i$ l'uniié fil de rjndbîfibiUfeé de la république. Lu député extraordinaire 4e Laval , chef-lieu, du département de la Mayenne , annonce bi coniUtufion nété teeeptéc. MûUatfrJ. Le département de la Meitrtfie, eui a adhéré à toiu les décrets de la convention , qui depuis a accepte la conftitution républicaine , me charge de vous donner une preuve nouvelle du civifne qui anime (es habitans. Us ont acquitté les contributions de 1791 &. de 1791; celles de 179I ne fent pift encore fixées. Ils demandent Â être entoofét ^ Ici peyer pat «taMé. (On applin(lit). • La convention décrète la mention honor^le. Jtac/. Je demande que le coaventien exécvie 'enfin le .décret qui , in*accotde U parole pour l'entretenir de la ctmtfilmtiiQn ioncietede 1793 ; uneféance peut fuffire pour la décréter. La convention décrète que demain Kamei fera entendu. Let repréfentans du peuple, Roubier fie Brenel» ediaflmr 4 !â convcndoD la lettre fiitvaate» datée dt Lyon', le sj inittct t^pj. ê Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.53% accurate

(79) lu ddm^éumn éu éipmtmàu iê Moê^ & loin, au préfidcnt de U convention nantmmU. dttiê dê l^, à %4 iuUUt J797 , iam • l^^ j* * ^* convention nationale, i\ notre rctraftation indir.duelie & la déclaration émKe aujourd'hui par les autorités conltiiuées de la ville de Lyon : en nous conformant à la loi , nou^ eevons jouir de la oroteaion. Nous prions la convention de pro•©ncer fur notre rétraAation, & de retirer les décrets qui nous concernent; ou de nous en excepter noroinatirement ; nous defr* rcnons connoitre , par le retour du courrier, la décifioa àucportera ia convcntioni notre profeflioo fut toujours celle de vnis r^-* publicains. , , ' Santallier, Btlleville, Couturier , DeUcroîx , Faffon ; Hichard aîné , Mignay. ' Suivent les lignaiures des admîniftrateurs. La convention entend leaure de l'arrêté de rétraftation de tous ceux pris depuis les journées du ai mai 8e a juin , 5c renvois ces diM îi^'*^*^®* a« comité de (tlreté générale. AUUarmé propofe , la convention f^ccrcrf c- qui fuît : nationale , après avoir entendu le comité des finances, décrète: Art. 1 Les douie cents millions d'aOignats, formant l'objet c!o la neuvième création, décrétée par les loix des 7 6c 13 mai, & 6 ùvoir ' foo^oa Total. 1,200,000,000 II. La loi du 6 juin fera au furplus exécutée fuivant fa forme & teneur , en ce qu'il n'y cft point dérogé par la prcfcnta loi. Barrtrt^How'i venons de recevoir ce matin .des lettres qui feroîent décourmeeantes pour tous autres que pour des hommes libres, mais qui ne feroet que vous eng^ager à fuîvre le noble projet d'a&rmtr la république que ^ous aves établie en France. Voici l'état aâuel de Mayence. ' Copie d*unc Itttrz 3.U raprifcmans Au peupU vrts Patmie de fa MoftUt » datée du quanier-gcnéral de eau armU^ aCouffty , /c a/ juUiu tj^j ^ San dtuxiune dtla république Nous vous entretenions Hier , citoyen

The text on this page is estimated to be only 11.46% accurate

Xlaycnce iors de la retraite, eft tombé , avec toutes les.auuei (liàwci , au pouvoir de l'ennemi. • • : 5i^/v, MoRtBON-MONTAVT, SOVtIUMI. . ' Citoyens, îl y a environ deux m^is, qu'au nom du comité de falirt public, je vous fis un raut»ott fur tos jqualit^s Cnilinr* avoit montré îufj(|U*alors , & lur le vœu ur.anime de? l'armer' d*i Nord. \'oii$ le nommâtes général cette ann-^-. C'cll encore n o'x aux viens vous entretenir de CuUiaes j auirctois ce fi;t pour Je* louer , aujourd'hui pour demander contre lui l'aâc d'accuLe c^rrité en a prie fcverc?T»cnt irç mot t<. vc="" ict="" principai.x="" fni="" qu="" tcnt="" la="" charge="" de="" cuisines.="" d="" ion="" l="" a="" touiouii="" ctc="" calqud="" celui="" f="" il="" iaboit="" unmoute-ment="" r="" dans="" le="" das-rhin="" i="" dumourie="" fuyott="" be-gtcpie="" livra="" flaik="" cuftines="" livre="" abyence="" dumourtcz="" porroit="" tous="" nos="" moyans="" tlans="" les="" pays="" ciranpcrs="" cultinej="" entaftoii="">:ayencc, et notre ariil'.crie , les munitions da toute cfpèce; Seccndement, Cuftines a eu des relations nvcc ht ÎiuîÙanccS étr.Tng,irc$. Levallcur 5c Mc) nier » qui cnt été comn-.il- . aire» à l'^rmcc t^e la Moicllc , afiurcnt tenir

The text on this page is estimated to be only 11.05% accurate

t M». 2 I 2, 45*; àè la ConventUm Nadonalt. . RÉVOLUTIONS DE P A. R I S, ^ 0£DI££S À LA NATION. *ti SECOND DE bA REPUBLIQUE. I DIX S£PTIÉMS TRIMESTRl. Atw fiwnuM M carte* de* dépwtMMiH. ^ — ! Lt» pandi m nous paroiflent grandi parce que nous fommes à genoux» t . Levons- nous « DU 3 AOVTAV %S OCTOBRE 179). [VicuxflyU.J AVIS. XTnf Tante exténuée p:îr un travail pénible depu s quatre ans , 6i plufi-uri malaiii. k ont été la^caulc principale • de la tuloeni.on.d" mon ;ournal : je me fais VU avec éoiir à là veille d" tre obW^è de l'abandoiioer , ou de le confier en d'autres mains. J'ai craint même depuis long tcmpi de ne pourorr rem» p!ir les engagemeos que i'avois pris de ne le cefler que lor que mon pays fcroît libre Ctfk uoc grande confola»l;*tKin paiir mot d'avoir vu s'accomplir tous -ires vœui pat lé Éhûte de la royauté ,cfiL fur les débris s'élever ure eoniKtutiofi vraimciit républicaine qui durcie plus qu'elle. Ayant été le premier qui ait mié former une focUté , 4rifHlig,tis en bonnet de l«î»e, ti^pi talomméfi U pcrfu* N*. %t%. iom 17. - A ,

The text on this page is estimated to be only 13.89% accurate

Ctttée par lei fay^iiles 6c les amis du roi îdt ce tems-là... Le- premier qui ait rendu un éclatant téiuoignage à rhéroïtme des lans- culottes dont on parîoii à peine , le premier qui ait réclamé tout haut leurs dro ts de citoyens, ÔL dit que lans e.ix ia révoiuiion ne >*achev croit pas. Je: déclare que tani que ma iantc me i.; permettra , j

The text on this page is estimated to be only 14.28% accurate

un compte rapide à no^ lecteurs , furpris & peut être tichcs de notre filence. Le caraétcre du journal des révo^ lutfons de Paris cft trop prononcé pour laiffer croire p'us lcng-:emps que nous loutTi fOns une lacune qui pourroit f iire fuipecter notfe pacrioiilme , fi elle étoit volontaire de notre part. Nous en (om.ncs rcOés à la fcte de la rcim'on , ;i cette confédération dcttoutcs les communes \c l i rcp-roliquc ; nous ôvons peint cette journée coniinémotati ve du lo *c^uf,cù ."bj'irant toute d;jl nclion mi'.me momentanée entre Ie5 foncVonnaircs publics et les autres citoyens , tout le peuple français n'o^io t .iiito.ir de Tarche fainte «ofcrmant Tacle conj'titutli 6c vraiment républicain cette fois 9 fl'olfroit qu'une gratide malle d'hommes libres Sf, prêts à. mourir, tous jufqu'AU derolcr , plutôt qu« dé vivre en ceflant d« l'être, QuL'lques perfonnes avoieiit pani craindre Varrivée de tout ces cofnmiilâîres «chargés du vœu des alTemblées primaires. Des tiidlvjeillans vouloient jetter de la dé^vetir fur leurs inutitions; mais èleur entrée à Paris , flons lûmes bientôt dans leurs regards faiisfaiis , qu'ils avaient , do fond de leurs départe *, ens , npplaudi- de tout leur cœur aux grandes mefures de falut public , aux actes de rigueur que la convmtioa excrçoit courageufement fur clle-sméme , feioblabie à l'ainé des Brutus qui condamna lui-même à mort fes propres en fans. Les étreintes fraternelles de la grande famille n*cn furent que plus vives» et le 2 Juin i-Cy} fut rangé au-dedus du lo août 1791; car i'e.xpu'fion «Si. le châtiment d'un trop grand noirib: e de repréfenrans traîtres &, fédé: alitU*^ , eft un plusgMnd bienfait , lans doute , que la chute ci'un t.'v'ne ou 1 arrêt .de mort d'un leul de^'potc ; ce n'était pas tout de p.é• cipiter un roi du château des tuileries dans «la prilori du Temple , £c de le conduire du Temple à Téchaïaud; il tallait encore ruer le rovalirme,& cet elprit de (crvitude que nouirifTaicnt les modérés, en criant à î'anarchie. • Quon nous permette ici (tVA la f^ule récompenfe à laquelle nous afpirons , après ^Ws de quatre ans de travaux) qu'on noi|s permette de rendre' ici témoignage au journal des révolutions de Paris: bien avant & plus fort que tous les autres , il a demandé Tabolition de la royauté . (voyez numéro 90» en avril 1791) & a preiTend k néceâité d'une révolution républkairc , dans un temps oii prefque toute la France & même les Sociétés les plus populaires fuifoient le fermci^t de* maintenir la conitit tttitti monarchique..

The text on this page is estimated to be only 11.02% accurate

(u) Tous tes «îiaiix c!'>-it a?; le rcîTent aninurd*h.»'t tî^tcat 6i l'affemb^é ro lO'H! rte , "ous l'avons d t tout h.iut , n»cmc cl ièj;:ie des cO:i4'i'rt. 4iis. Alors , nous lùn^.cs traités de r..cl" 'ii^, i- dLMoriïaiii'.ateuis , d'inccniiiiaires , pour iivoii , les pum^eii» , in.^ à l'otvirj du ^our les melures révolutionna res auxquelles il tailut bien en venir. AnifS piifillHniinfs , alors vous frcii^licz à la lc(J-\urc de nos cah ers , commj vous tuimlTcz au|ourd*hui à la letlurc du décret , Sauveur de la pjrnè , qui déclare la convention le gouver;.emcnt en pleine rcvulution jufq.i'Ji la paix. Citoyens foibles , qui baiffn les yeux k la vue dt tous du ciinic i réniilTiblc d'avoir caufé la révolution 6l de tout iairc ^^^our la conromtner. Bouille, Brunfwick , ôi ies fédéral/ffjs avec leurs armées départementales , vouloient la rcdj r: en. un monceau de cadavres & de cendres. Tous cci enn mis intefHns ont paflé ; ^ l'armée révolution-' nairc faura bien, fans dottte » en extirper jufqu'atfk pins petits, rcjcttons. - ^ Kotts ne- {ommcs plus au Ceffls des prodiges ; mats nos ' ^ tfVv'Ux* ne voudront îam3«s croire comment » avec ion u/ patri^otifoie , la répub-ique depuis cin

The text on this page is estimated to be only 12.33% accurate

(i\ ) |j faflion de* ro"1nr.3 flîs , à cel'e agne , rAr>4;!-îerre , Vienne & Berlin , Naples Ct Rottie,& jfqni S/mt - PétcrniOurg , gviCjTe î^^ec j«lie on prétend ruiner la France , i'épuifer , U démembrer, ou Tanéartir tout -à fait, fi toutes ces comiMûatfons d'une tîiaiaue infernale , & d'une politique affleure , ne continpo^ent d'être déjoiiécs par nos mefwcs franches & cour, p ufcs. Tout fcnr.ble nous pourfuivre, nous accabler 'à U fois i & uo..s vo !à, failant gaiement , -fit en un clin-d'œil , une levée d*un demi m llion d'hommes , comme d' iutrcs puKTanc^ lèvent un bataillon de 1 500 efclaves. C'eO au moment qu'on f!^cr édite m» alignais ^ que nous décUrons que les paîr ot^is ne veulent point avcir d'autre monnoîp. L'^s rois tk.us font la guerre avec de Ter; ncn'. la fouî-cn^rons avec di: p'pur; l'inclémence des fa'tfons frmble sVntcn2re avec 1 . m.iiyeil- . larce des rrarchands , pour tourmenter les vra)'. républicains, & les diArr.ue du prérent par la crainte de l'avenir. On) vu des cuit- vateiirs aiïez rapaces pour porter leurs gr;.in5 jufqua £0 liv. le Teprer i oC le prix de prcïqae tous les aurrrs objets néceffaircs à rciidcncc . s*c(i rcitcnti de cette haulTe (ub re dc monf^rueufe. Cette in fànne manœuvre n'a pas mieux réuŒ tjue les autres. Pour un léputl cain , les privaticr.f. font des jouiffarces, Guand cllCR tournent 3u profit de la choie commune. Il n'y a- que le fang de nos frères, verfé par flots pcuif la liberté, qui nous coûte des laimes amères, parce que la pene de no» bravef ccir.p-gnc os d'armes, eft «ne calamité irréparaBîe ; mais fi nous ne fouvons reffuciter nos frèfCf., nos am's, BOiis fauroos les venger. Vous le' ferez . braves f epréfentans du peuple , lâchement (àenfiés à Toulon , par un ennami que nous avions cm plus généreux , plus jufte. Vous le ferez , repréfentansdéten-.f en Allemagne; & toiiufli, intrépide Drouet, fi les defpotes ofent porter Itiifs mains impurs . fur vos perfoenes facrées. Pour tenir en échec tant de périls cumulés autour de nous 6c fur nos .tires , il ne fallcit rien moins qu'un efprit P^^blic monté au plus haut dégré de fermentation & d'énervé. II falloit plus encore ; il fa'loit le foatcnir long-tems a cette hauteur , à laquelle aucon peuple n*a pu encore atteindre « ni les grecs » ni les rttfnains» il ialloit une Digitized by Googlc

The text on this page is estimated to be only 7.39% accurate

.(ft-) Ct>ntc:M on '.-en ^r. ,! |^., Je f '^d,.! di- Rome, qui nç tWi.u !\,r..',:.'r'e , {■ t:\:i\ ' >i> nvrî.-. iJ-ilcj'-iv 6" cort9 ci.it (l'on c , rt.'fe)!^ K Ivoin , ^t-'.tT ij.v tî'jiîn/-!* iS" ^oliUts,)c|^tiLteur5 rpévUÎcnt ûir les marchés de U répubHque, & reinpl:iîdnt Ici niaifons dV»rrcr tous ceuxqui ('.ulfinonr .*on- • nt'ni pilie au feupçon Les dfflinécs de notre Fr.iHce ^ont ttxés iav.injb;etneiit dti jour eu l'on a vu un n. du peuple d'wiii tà:c, un prc'"cnt au: du peiipît- de i\'Ut-e^* ^tta,\;hc$ au poreju intam mt , lans exciter i'cr'>niic'ri'.'."t. Qu*une nation ei\ grande 6c forte quand {c> aC:hs ^lo 6ce !eî» plu> r;g,oureux ! ji parolflcnt tour nature s. Le "éiniré Pc>:Tin ,n pociant à Tioyoî» , r,',ctnbre du com té ci'e lutpeineiK , o vaincu à'..%'oir Ijcnjficié lur l'ét.it de plus Je 4«O,0.o iv. v.n d'MJx tiiois , cxpolc pendnnt fix heures , ifnr la place de iuRcvolution , ^ condarnc à it années # de fers , fait leplus bel é'ogc de notre conOitut*on , de "ttotré convention ^ de nos tribunaux dj la* ville oîi fe paiTem de tcucs fcones avec to.it le calme de' |a raifon. S*il eft encore des ames 'aflfei baiT^s pour regretter Tan^ cicQ ré^me , r^r.'clles nous difcnt fou$ lequel de nos des' potes , on a vu châtier auili exemplairement un miniflrè traître , un gc.iciaî peifidcjUn adminidrant prévaricateur? Sous 'te Louis XVI, donr les émij^rés font un faiot » . sn Qianibon-n , chef du bureaade la guerre, avec c'nratu mille livres d' .pcintemens , étoit chargé de U nîture tîcs fuiils ; il bVn procuro't à 4 Kv. lo fous la j^ècc, "S: les revendoit à l'état 21 l'v. Qu'en arriva-t-il? il fat chatTc d: la place , mais avec ia,ooo l y xle retra-to. Les m!niihes en croient quitte^ , eux , pour la disgrâce iu . pr-nce , :jai les laifToit fe retirer avcC Icvirs millions , exprimer de U plvi<> pure Cubilance du peuple ^ et en outre avec an-: Ov i.fion de 40,c?>o liv. T^ut cil ^odible à uac natioa qui , ^^P^^^ ^^^^ » Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.00% accurate

Google

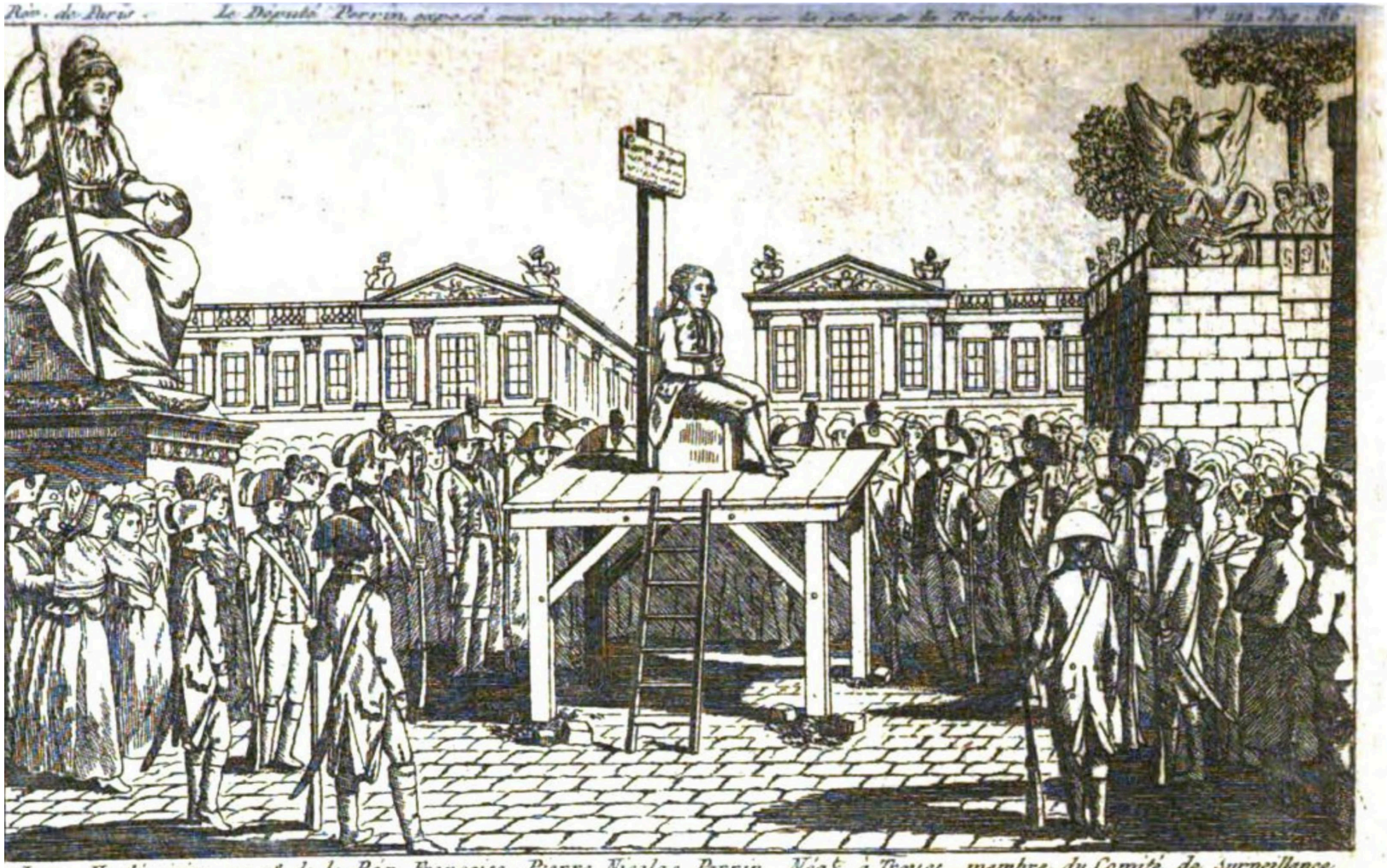

Le 29 Vendémiaire, an 2e. de la Rép. Francaise, Pierre Nicolas Perrin, Négt. à Troyes, membre du Comité de Surveillance des marchés de la Conv.n Nationale. Fut condamné par le Tribunal Révolutionnaire à la peine de douze années de Fer, Et à être Exposé sur un Echaffaut pendant 6 heures, convaincu d'avoir Bénéficié sur l'Etat, de plus de 400,000f en 2. mois.

The text on this page is estimated to be only 28.25% accurate

V Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 8.26% accurate

doime foumelleinenft de tels e!irn)|T%. Aufli ta con^tton^ forte ou caractère qu'elle déploii.*' contre ctle-mêtne , tTs m'k parler. JamAÎs le dica dc& prêtres , dans les ceras êé nnatisme , nVété mieux obéi , et n'a opéré tant de mîracles. La convention requiert tous !es citoyens depuis iS • jtlfqtt'à vfRgt-cinq ans. Déjà les ennemis le ptometfoioflfc de grands troubles de cette rocfure CAtréme. Ils corftptoienc beaucoup itir les mufcadins énervés âc inciviques ; poim du tout , cette jeuneile blafée ed la première à (e montrer, ï qu'tter fes manières etféminées ,'1on mauvais ton. La voilà en parfaite .Concordance avec rcfprii public ; & CCS jeunes gens , qui fe font levés les derniers , ne le ieront fis quand il «'audra voir de près l*jngtois , rerpaf;nol o« autrichien. Les oj*res couronnés qui s'avancent pour dc;>eccr U république , 5c s'en ds'putcr les lambeaux fangîans , font lojs fiers de Icir cavalerie nombreule aguerrie. La coîiV nfon dit un mot, & voila que chaque m'jnic'pa'îté de jV!îij>ire s'olfre d'équiper à ^-es frais dcjx ca> ancrs mains, ce qui donne p!i:s de trois cenrî> ^Icadions de bonne volonté , & qui . p. : e^dront le manège en pailani iur le 'vcrîi e d? l'en VÎT» • AiipM'î't. Voilà , nou; p 'r^'^cr le foî français des hordes d*e^cUve^ ft>:dcs p.or des brigands. Mais qac fera-t-on concne les in»ilvci!lans ^oiib le> armes , ou Ibus le masque ék patrie tjvfn'j , qni , d'mtc Urgence avec U dehors , Jéfoleat I'-» pa'rores , cherche.it à \ç% affamer ou à le* cor.'t^mpre? • a:itr. iJ.c nelUre présentée , ife b voi!a d',u . I p' :ine ..tt:v:ti; mcfure c.v:rao;d:n:ii!e , maUdtf^une 'd*U!î p«:irU* juilicier. U'je armé.» révolutionnaire va parcc iinr l.t Fian e en tous le-» fens. Un tribunal Cit la guillotime m4«'hs.'iit au mthtiu d'elle. CeU fur lu place publique des. v.l:cs,à L ikc du ciel , que la jiuîice populaire Va pro;i^r.ccr fes arrêis. Le chanment n^» i'cra pi u^ boiteux , co.Tiine no ai le repréfrn te î-r.t les .inciens. Il marche tout à cote du crime , en forte qu'un Ictlérat du moins ne commettra (]u*un leul forfait. Le générai de cette nrnue, connu déjà parfohpatnotîfin 'jVodlera Uns JoijtHur !a purté des c'.toyens qui comp">l. ronr c'^trc phalange , bien autr^m 'nt icip^id.'b'e que cfs p dad ns du tr»oï«: p .if^ qui nîoi -nt par rv .nr> ^ par vaux , rcdrcfl'nn le. :on> d'un chacun , ni ti^^in du u»i de leurs (lames. Nos Îh.ïv-os rcpublicams nj niaichernju qiiî iov.s les yeux iUt ia p.acie de la jullîcif. PioteU'îU'^s dti ch.i;:me de î'indla -Mit , le rirh? inutile 6î déi"<>-'uvré trembitrra fciil à leur appro ^j,

Inùltutton faintc , iauve-^ardc de ia liberté , ' puiilei-tu ne pas dcgcnCier delong^tcms!

The text on this page is estimated to be only 14.50% accurate

(8t) Puiffes-ru être bénie par -tout fur ton pafTage ! Défends -toi des méprifes cruelles , prefqu'inévic^bies au milieu de tous ces mouvcmens populaires. Vous , citoyens , qui peut-être en ferez la vn^tme paffagère, ne murmurez pas , ainfi que Vous , qui vous trou▼ez enveloppés dans ccuc protcr ption générale proqoncée contre toutes les perfonnes i'ufpetitcs. Cette autre melure, commaudce par Ict circooflancea» cft et;C9re dus les règles de la jui^ce. Que n'a-t-elle été pnfe plutôt ! La révolution , aifcle fur les bafes , ne fe ^ verroît pas obligée de fe faifir de tous ces bras cachés qui ^ font des efforts pour la renverfer. Chez un peMple de frérea, ' il faut que tous les citoyens le connoiû'entt puiAent compter Us uns fur les autres. La cônfiance réciproque eft l'ame » " ' le but & le charme de toute Ibciété bien org^nifée ; & comment Tobtenir , û on ne purge pas la république des levains cachés qui fermi-iit;:nt fourdement dians ù>n fein , & neatralifcnt fes opérations les* plus ialutaires^ Le tnal eû toujours à côté du bien ; heureux , trop heureux It's hommes^ quand i! ne s'y niêlç pas. L'arreftation des g^ns lufpedes , et le fcqueitre des étrangers donnera lieu , cufons-iious , àquciques méprile>. Les lumièies n'éj»aleront puut-ctre pus toujours le ic'e C'eÛ aux fans-culottes qui compofent les comité» de û^vculance de-ferlons, a fe mettre en g-rdc cont e les malveiîians pcifidesqui cherckent à les égarer , à leur faire cooimeitrc des nCrtes arbitrages , ou a h'en fc vir comme d'indrumeiu pour exércer . des vengeances pei lonneiles. Bons faiib-culottei I Veiliei à ce que le vér. cal objet de l'irifiitalion révolutionnaire, dont vous.ctes 1rs lu^uibres , ne fe dénature & ne tourne contre voî> frèfv's les plus purs. Mais le bon citoyen confentira volontiers à c.pokr fa liberté , pourvu que jnftice j:rompte fe Mm .. CVU ..ux fociéiés popa aires , chargées {>ar la convent on d'une furve ilaoce adivc 5c journa» ière , a évit-t les mépnles , faus îaiiTer au coupable Ivsfpoîr da^impimité» ^ Si Pon paél'e tn revue les travaux de la conventioni^'os eft moins étonné encore de leur rapidité, de.ieurimpoiw t«ince « de leur fuccès & des fuites , que. à\\ zèle des citr yens à les féconder » 6c de leur docilité à y foufcrire. Autrefois le càangeinent des fonâioitnatres publics ébran* loit le minifière , êc paraIyfo;t TadminiAration ; au)ourd*liut . les déplace mens font firéquens, (kTordjc n'en ed pas plus troublé. Tout marche cortune à i*ordinaire ; feulement les individus ne font pas \c'. mêmes. S*il eil difEcile de

trouverdes ttdwiniftrateuTS ûdèki, on ed venu à bout du tfiuM% de Itur
Digitized by Googlc

The text on this page is estimated to be only 7.45% accurate

fatote U cohfiAaàce; ils nejreûent pas affez l6ng-téfiif! fi pUce Doorifatre beaucoup de mai.t ' . : . ^^t •** : . Leit^illeit royaux, jadis , qaaad Hs se «mliîptloieiît trop cmbaififlQiBt bwMCoup , tt'ftMyient tért^au cré^. , ifit poblic ^ paccr iqi^ir. Artir pot de confiance daiis ;le ' lyé.lf eÎKiWiOa. jfi papiflf« tiattonftax.?U(| emprunt rcé eÂ «y^ect un mmximjm fur Ws; denrée seft £)cé.' hgc.iie des .loin» eft ûdtmdne , & ne tient qa*à" tin ^ [. ten^ii^, accapareuis , %L ï% «évifion des fortiineifH décrété-; j d^^c^t tfage & fahiture' , qui (ntfus dis"^ penfe di;/ipMirt&« aux édirs fonipftiiiliè'^, 4t bifirÂn^ e» ttfige 6ifouwittç4i> toujours en^vlflil ^ p^r tlçd^iiyerncmens inhaDTlei'mi'impuiflatis. . ^i-n • r M archic , elles ceffcnt , pour ainfi dire , d'avoir un corps Ô* de captiver les f«ns elclaves àt l'habttude. D'ailleiits , let regards d'un peuple qu*on élève jufqu'ii la république né doivei|t tqinbcr que fur des objets qui agrandiiTent l'ame & rapellent fans cède les principes fublimes de l^^^ii|i-rC^(c précaution: de purger Tintéritur des Mai« , fipastd^.eçus €et .ifiti embllniei.-di la>*crtdttlîté«fll. dé îa^ lervkiide de no.s pères» ne pnrol»a petite qtfl^^cedkr qu4 .«'ont MiotaiM le c»' la>'; lioitte pdfêe 'au droit d'atquér{t ; racçatnitenMt 4eil propriétés r{l bien plus funefte éhcorèf nue €e

The text on this page is estimated to be only 12.73% accurate

f 90) le maTtmtm 8t vouJroîent htre pader dans Pâme da pev^t inquiet , la crainte de mam^uer de tout ; û l'on vouUnf s'entendre , perfbmie ne manqueroit de rien. £ le eft donc prudente & nécefTaîre cette autre précaution de ae dUfCribuçr à chaque citoyen que félon l'es beCoim. Maïs parmi les projets de décrets qui n'ont pas reçu la fanôlon de la loi, regrettons bien fincérenient cette motion vraitnent phitantropic^e de niyeler à 6oo« liv. le • traitement de tout t'cnélioiinatre public quelconque. Ton» les bons citoyens font de* rctux pour obcenif cette mtfmtm Traimeiit digjne de ii rérobtion. C'eft à cttre pierre d6 iDuçhe qp'oB rccomrotifoit Iê$ véritables réfMmciilML « lÀê, immH n'avoicnr^ié aue ip^âMrkti, peur ■Ml né {jbÊim pmtlct^uVwit 'f«if mufimmUé Om miÊtuA «AI ttf» il mik'étkÊmtm%mtmâê.WÊmkÊÊM li/lcitnt^éiim^jbmM Mge poiM dr«|kt «pi'elle» «coifciit' kt tribwieeii nwêMiCm Um koMics {wm lil ikifiiwi fàBgIteat de la liberté ; mais du moio» ipi'Sillc» pentat i'nr Ictir tîPMC«tf A* Icvr ùm lacoaltifi —do aaict. Adfldlieidesli ièm pahlimm , fe'tifag éê^hm ntnt le piîs d« patriotîfme; wftini ifaUiHéiff JWfC . leeis occupations dooMib^ttet; Nous attendons toujours pour pofer la ligee de démarcation que les deux fexes ont tour à tour dépalfée ; noue attendons avec une impatience égale aux beCoins que nous en avons , une organifation définitive des écoles primaires, tant de fois ôl (i vainement réclamées. Lef caki^gues furtout ne peuvent pins s'en paiTer. Il faut que l'efpiit public y foit dans peu au niveau de celui des villes » {i no«« voulons qu'un enfemble confervateur lie toutes les parties de la république. L'in{huâion, du pain & des armes, voilà tout ce qu'il faut pour le moment aui jeuees tépo* blicains oui (tat (ou^ U toile , oti à l'ombre des «uns Msif qaTôa fc gwtde de;coafiif je Hiinfcei de gpfr tradHoA eau neiat deé ipthtm^ 'flk^ l» 'aiiMMipM#-» gmt.en uîe terete de feerdc^ m ea^vie kwtit rde*4pt w^éàétmkqmUfiêtmmÊÊiàùmf My^ 'fitoit . lei àioytàê 4e^ emepegett deat^les >«iailin»w % b merci d*wie lueur deètMe êl yciidy > r. .. .. Paris ^ il y « eioq mii , étoit une btltlM offrft, leeNw ai itf un phénomène -iaiyelint ; cVllfeifti« §ilii4fmtVmtm^*tmm\»km^n^ leae Digitized by Googl

The text on this page is estimated to be only 10.48% accurate

Sttet fcitf «I f4;BWb«|.# riffM» idMrieax , payé • U iiwufc 4n fîçbe pifil^ tnnralttt A Ibfgl far !« pUces ÎMiWiOTi^ iipt ks lardUii couwwiitfl M tnncs poor Wéclorftèm.» und». cpt de Ton cM k trilwiui révoluk liméiM ÎMpiliibli prononce la mort contrtlaci^eTattt Mise » MM aipiéfentaos du peuple , plin mpiblÉi Mit-ètre wma , |ÉMfi|ii(Sk éloicat néi II tvoteiit vécti 4iî« de U cootagtoii d'ane cour fcélératc ; CMIM dis éflll» - Méi pris en flagrant délit « comiMttant leor patrie ; contls des pontifes I ^natifanc les asaes (impies des villagoois « ou exhortant à la rébellion ks auU4i|re«^ liibitaM de U Veftdée , du Fini Aère, &c. Les forfaits du moment ne font pas les feuis qui ezerceat la févérité de la joftice nationale. Elle intei^roge encort les années précédentes , & comme il s'agit de renouvellcr ^ pour ainit dire , la mafle du fang français , les complices du aalTacre du Champ>de-Mars font recherchés en même terat que les agens.du fédéralifme. Il s'agit d'épurer teute nnt grande nation; U £allta^'elle fe régénère tout-à-fait ; les frmcipes qu'elle a conmcrés ne compofeAt poin^ avec le «cHne» de font an-dcflw dt tpate cMÎiéfidoiii titétt •MMÎiiib ÛMT 4Mi'imi ilpiMt q«i4iiinreac Kspe«. #l6tipirii6ét^ kt^aitMlMl-Mi pitdidv If6iit* AwWriii *. lit HMU » rigjdkd 4m ysim^yM^^^ , poiot. -4m fiitliffii iTiis iMMiJti -411. Mi^dMnr ^ dMÉ lépÉlifii ■ iidtiii ; Al Fiiii offre praCtfat chafçie fw iw txémple. Phis de iHles ni de prflHi es fiwéioiis dans les met *4it \èt TtUe ok lîép U repr^enurion narionale» plusd« iBtfcaradeifibiiteiovtcligieures, plus de tableaux obfcéMi» ' idiii d« ioniant hibrimics« étalés (iir les bovrianes ! Par-tout ri mage du;, tratail : roifiyeté oe iàîc plus m fe cacber, ét bientôt , fans doute , la mendicité ne conirailera plus avec tant d'inftitutîons confacrées à recueillir Tindigence • infirme, ou à occuper le pauvre valide. Toutes re» réformes qui confumoient des années entières de follicitades aux magiflrats de l'anclea fé|^M » fc pcopofent s*c

The text on this page is estimated to be only 14.83% accurate

(90 i)u*un c«ms ; Tes opéntîo» wOÊlttéitiMnÊk âméutf ^pendant des fiècles, ■ • C'eH aux bons citoyens , aux patriotes éclairés a proî.fîter ce ceite tendance univcrleile & lapide au bien , pow Jaciicver le grand œuvre de la liberté & de la railon. ;ll n'y a que de grands rélultats , que de grands bienfaits qui puiilent juftiHer les mefuies extrên^es les févêrités dent ncus en ulons les uns enveis les autres. Le falut ^commun & l'iiAermiiTeinent de toute ta république , doi^vent Qé.ce(r^iren[\ent ie trouver au bout ; ou bien le en de la jpojQéfité i'éUv^ra contre use révolution qui ne nous aifroit fait acheter qii*une grande erreur au prtZ'é»- notfa ^i jk 'àt nom w (wiifmn de .h.fi|NiUm« fruiçaife àv^fAni/kfm pas 9M fomktcwr èik NUgpmi éa mék Mriwwtt 'i/H>»p|oya le ler & le feu poiirplo«^4et«iiÉb«tarm 9|éut de choffs pire (pM Cttoi mk il les a voit fiSt forfir. *]Û fÎMAce, dÛMle jpetir ée inpwpm êÊ^m^'iMm du Jinoins un grand tkcpople WKOimMÙDm conttmpOT^ÉMt §L * leiifs delcendansy h tilt ne peut le» affiranc^ir «vec Sljt, Eilefe fcfA HBmolée pour le bonheur de l'Europe Ac Il imde cutici. Mab mon i le léUime élan quelle a . pris ne la précipiter» point daim un gonlfre de maux. . Xes inoyens terribles qu'elle met en œuvre porteront Tef. froi dam l'amc de tous les partis qui voudroient entraver , fa marche. Elle triomphera dans le fang d.s ennemis, 6c ' parmi les murmures d'une foule de p'gmées qui veulent finefurcr à leur hauteur un peuple plein d'énergie , & fouumettre une révolution à de froids calculs. Erres vils Ôc -^ nuls , qui n ont toujours que l'inilant qui paHe devant les ! yeuji l Oui , la terreur erf à l'ordre du jour , & doit l'être ppur tes égoïAes , pour les fédéralifles , pour le riche laat ^entrailles, pour l'ambitieux fans probité , pour l'intrigaat ^ fans pudeur , pour le lâche fam patrie , powr tiwt c(Mx .$}ui n:4)ot pas le Centiiaeat db b dignité «atiadiéc m tîne ^ homme libre , df ré^iMcani pur. L'dr ^

The text on this page is estimated to be only 11.44% accurate

oient pu daotrts guecriers ; ÔL c'eO quand on a repoulTé ou vaincu un aggr^ileur injuAe & pérfïde , qu'on verfe des larmes fut le» v^imes malheureut'es que ia guerre a moiflbnnées Air . l< champ de bataille. Eh! la révolution françaife eft-eUe«utre chore qu'un combat à mort, comme on l'a dcjà dit » une guerre à toute outrance entre le§ l(omroes qui. veulent éue libres, &. des ho m m ?s qui . veulent reOer ciclaves , qii6!qii*il arrive. C'en eft hit^ le peuple fi^^iîi ft'ei^ trop «nmcé poor tecnkr avec Snaou 0«tt& Poiitt 4b «mK«i i 8 hnt qué U Pranc« \t tottf. {ait iibi^^ M péfiflc lottir ^dre ; Hc' tow Icft.^wijMfM Ast pmr teteair.mie JcaBfe suffi beUt ^ que la MUM. le» i«ff(B»fC€t .ft'épuilnit/dit-oft. bien ! qMan^ U. fèrfttuiipn. fafa faite, b paix^notis ea . io^urnii» de Mwrdies. Un peuple libre nVn fluiiqae jSL" aia»« tant qu'il a 4es, hra» «. 4ii liBr~,pottf battra nu fnnemi^ & cultiver ion dbamp. Dcft» âtoTfi» bien inteMioiiaés , mais à vue comte » ont eo de la fffPMvà k mmut à la hauteur de U révolu tion du 1 juin I79>; car ce jour mémorable en fut I une véritable, lis ont paru plaindre les députés profcrits, dont la préfence & les opinions métamorphofoient TaiTemblée conventionelie en une arène de gladiateurs veibeux 6c de mauvaile foi. Les événemens qui ont l'uivi n*ont que uop juflifié le coi^ de la convention qni a fyit juAicc de r^utre. ' v » Cette armée départementale , que la partie droite avolt tint de fois réclamée. Si contre laquelle le jouriml des révolutions de Paris s'e(^ élevé avec une (brte d*acharne« ment , étoit le prélude de ce fidéraUfme «d éclata ét^ x puis, & qui ne tendott à tien ntomi qa^ nnre dt Fans lin autre Lyo0^ Un plus grand amI eacoit que 4a* de& truâioQ du beicam 4e la lUMité, réfuMt . nécefliiiMfwakt dft hiBé&MtUipjBiict , #a phîtèt dt Wiage impôt qui {çmmiQii a» Ttm de k conveetîbe. Nms ii*aiirioM poin^ 4*êùe.t9àBkimU & la - républi^ françaife , après cinq .ans de cesiheta dt- d*eMÛélé». ne feroit encore fuiomdlitd .qu^U|i gouvernement provifoire. Des deoMipdqtct.- n*e^|^eiit . ptpdiiic qu'eoe demi- liberté ; nous lie formerioet 'f^ cette oiafle, unt'i indiviûble & in* 4^uûible » ettUNif de ieqiielU l^étrM^r rode , de tfiîi nt pevt efleurer qu'à peine. D'ailleurs ^ le tronc du royalifme coupé , il re((oit det la^ineij» ji ^ wt^^m^^ encore. On arett tcmporift i Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.72% accurate

fÊÊàm fUlKf années ; c^écoit #èf , il Mxït en ûnk êt pofttr grands 6c demicft^coipt. El là oh nové m fomines. BènïSma les ^mi^m cMMein , qà dlu fom-^ WC de la chofe pubftque , ou mwÊ»- fis kirom placés , ▼oyant plus loin que ceui qoi font rtûh au bas de la montagne , ont dîkrété dans leur fagefle de falutaircsrigueurs. Quelques agens obicurs ont pu foiûUer ces me» fures Tigoureuies par des aâes arbitraires. Dans la fioule' des gens fufpeéls arrêtés , il peut fe trouver des patrio^ . tes ; la nature elle-m£i|ie ne bleflc-t-elle pas quefouefoit les individus pour fauver ie tout ? Mais quel e(l le bon citoyen qui , v'éVime d'une méprife , s'obft nera longtemps à ne Toir que lui , de ne (e fentira pas dif'poA^ à fe nire un mérite de ce qu'il (oHtfrc » s*il peut en réful* tcf le bien général? » • Légiflateurs , marchez en ayant , toujours fermes / toii^ Î'ours unis. Un bruit s*élève & fe propage ; on dit qaé e ferpent de k dUcofdt rampe & le ^iffé 'lôn^^ 4m k MoBUg ^e pour attdadrt te mmne wâ tatoft lei luHnmc» intrépide» qoî s'y lÎMirpkcéf ^att-deflot lioue dépend t de l^kMMe ^de ^Ki frite^ dt de l'accord de vos mefures. • Lyea n'efl plus ; Marifilk^ 4l Bèrdeeux foftt rentrés au giroa de la républ^qie. Il nV a plus de Vendée» Valencieofie»' te Tooka eorom bientèt kur toar. IM fédéralifme expire; léi mœurs renaifleat ; Je aîteM det fortunes s'établit; réalisé n*eft plus un Taîn nom ; fe luxe fait piace au travail. Le châtiment ne laifle refpirer k crime qu'autant de tems qu'il en faut pour en arracher des aveux. L'inilruô^on publique s'organife fur les débcis. du pédantifme. L'ei'prit public gagne & s'érend à tcutet les clafl^s de citoyens. Les théâtres deviennent des écoles de patriotlisie , & les chaires de menfonge n'ont ptuS d'audi eurs. Un intérêt bien entendu va ramener l'abon- ' dance. Courage , braves légiflateurs 1 Courage & pirrfévérance ! Union , perfévérance auflî , braves îars-rulottes ; car fi c'clè par vous , t'ell pour vous principalement que la révolution fe fait ; c'cd vous qui en recueill^i les prcmters fruits. Les a^es éclatant d? juftire qui (e paiiVnt îomnsiiemeQi Ibus vos yeux , neferantpas p^du^ jchaqafi * • ■• » « Digitized by GoogI<

The text on this page is estimated to be only 9.33% accurate

I I « ; ^ Google

The text on this page is estimated to be only 19.00% accurate

Google

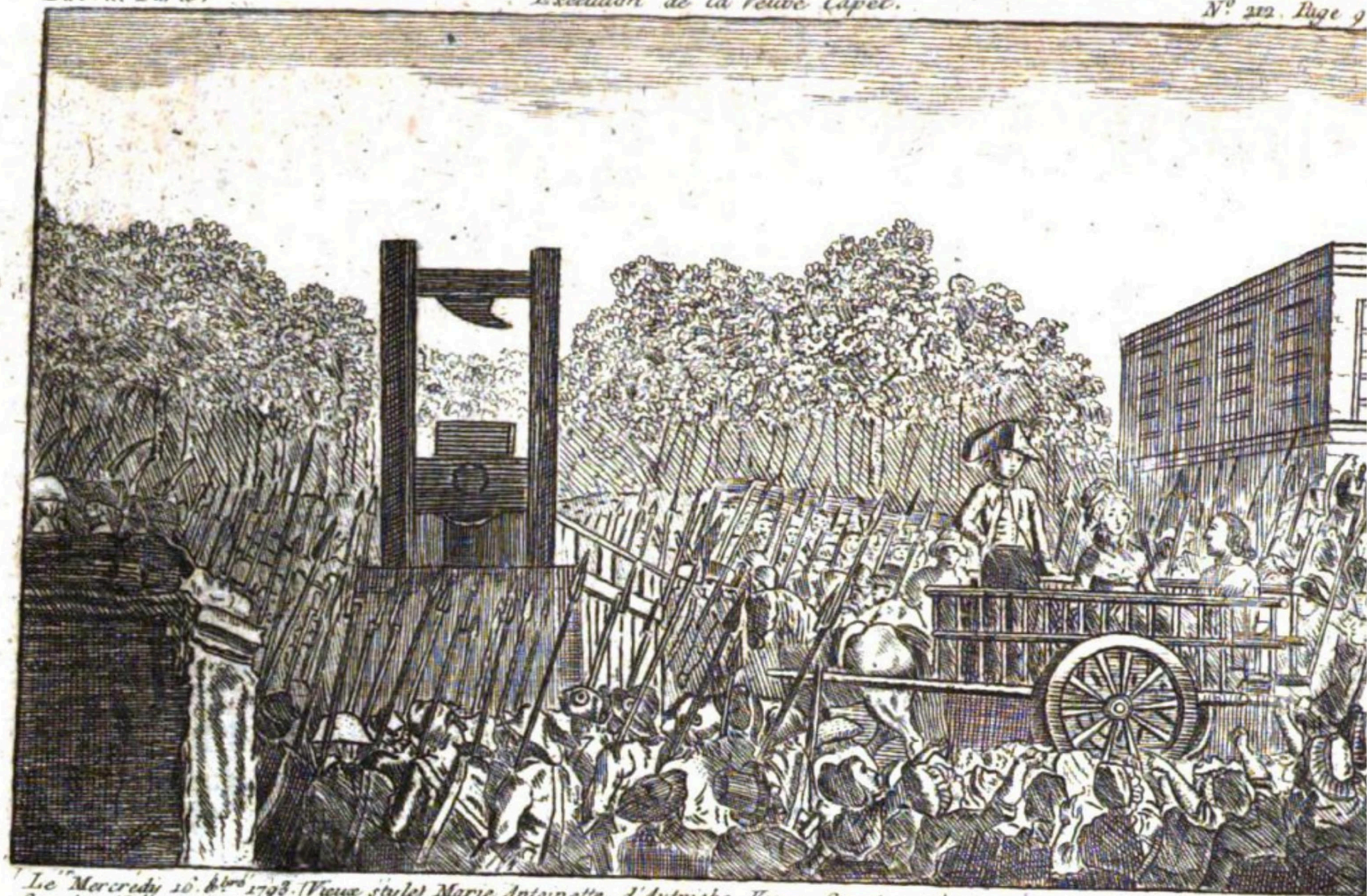

Le Mercredi 16. 8bre 1793. (Vieux style) Marie Antoinette d'Autriche, Veuve Capet, après un Interrogatoire de trois jours Consécutifs, a subi la Peine due à ses forfaits, sur la Place de la Révolution, au pied de la Statue de la Liberté.

The text on this page is estimated to be only 8.52% accurate

4fui conviennent ^ des républicains. Continuez d'être juftes-à melure que tous devenez libres. Le môiiérantilme ne yom a jamais convenu , il vpus eût fuit perdre loutTat ^l^ntage de vos conquîtes fyi^U defpotifjne , & vou»cûc ^ llMiA iidbflûbleaieiu là ob iwém>m éfiez avant • 17^9 ; maie ■»Mi équiteMei «liient qut^-fêtèrttv ^ fcijwai iBqu qu'on façoiraoit a» ' joug da poixwk arbitraifitf; mats ftt cefTez de reconnoîtf*# lé (kelR i4e li| llifofli^ ia»;oefEg^^ la réfotfi6do par vos verfM ^ #MMii4«eos Im&ibndéc , âc comèjit Wof U Touieiiec fHf TMt coi^|iitfc^f«Mbce. Qoeitt sutres Btiions, «prêt jmii avoir contemplé avec cflFroi , attirées par ta l'argelTe de votre conduite y vous tendent les bras Ôc demandent 1^ parta^ef avec vous ies bienfaits de ta liberté , que vous Hfavea point conquis pour voiis feuls. Guerre éternelle aux CtiJ», aux prêtres, aux égoiAes , aux citoyens neutres , ai&x fédéraliftes. Paix vntverfelie avec les amis de la juftice ; vengeance contre traîtres: fecoQrsattx^ippiimés haioe opprefiinirs^ tous iet partis. : '-'C • ' £Mécmù cMMiMlWf^'Aiimefte i|tti iemit nai&itement toute Vmi(* t^artmee de cetté^Mttjintatioii , ne r^ondit fort adtaitemeat Wrifcl'timfi , iSnon que Ton mari «voit beattcM» da COQAaaa ta aUe. Mais c'^toit s'avouer comptice de tons Ici

The text on this page is estimated to be only 7.19% accurate

• (9TOUf ^ flttAne, és qu'elle fît parade de lermeié ; mai* il ctoit ailé de s'appcrcevoir que cotte terraeté apparente lui coûcoit beat^ coup. Son vifagc , de ce mçniiçnt , fut délait. Se* maint étoient liées deriière le dos , comme à l'ordinaire ; (on devrolt renoncer à cet uûge , âc lalifet les criminels fduir de Uur iibç^ité juiqu'à la bn.) Éile observa abfolument la n^éme contenance tout le ïong du chf i^i^ , excepté pourtant vii-à jvis le cindeyant PaUis-Royal, Çeite maiCon lui xappella proBahlement j^çs (çMveQirs^Aui lui ^rent>){i^reGfion. JBlie y jetta uangacd (m a^jw» peuple : U YÎI saiTtf yTeipufiblem^ Il y* eiu/4t» battement 4« mam S ccrtûiit endrQits ; mais eo général «.^n pariât on jiipin<9^ publier .tous les maux Muféi»î ï.t^>,f?^'%tv^ C^nîfi» fim ne «peo&r qu à faifituatipn ^^^^ Juf^^f /^f;»!^. k ^e

The text on this page is estimated to be only 21.00% accurate

Google

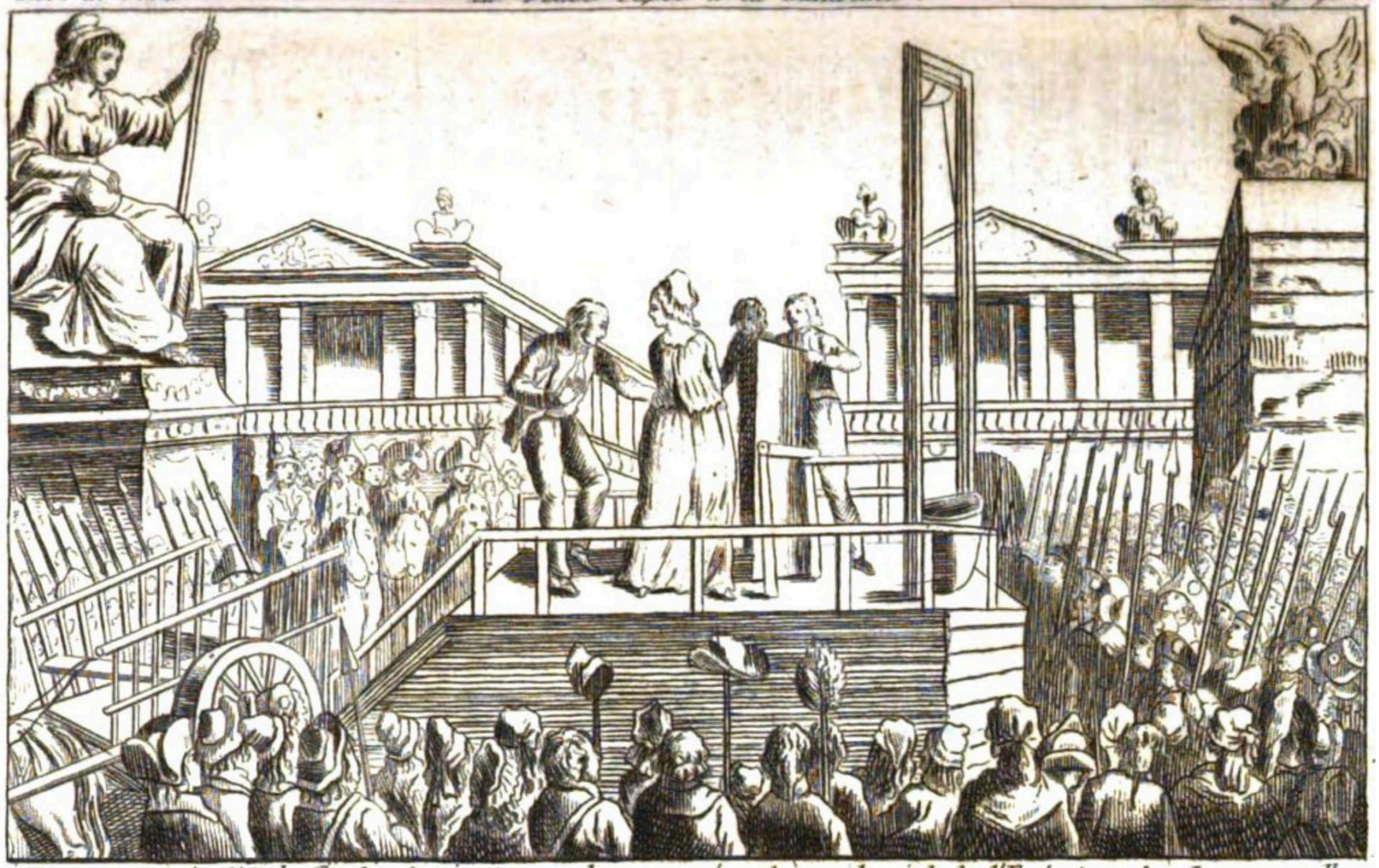

En montant à l'Echaffaud, Antoinette marcha par mégarde sur le pied de l'Exécuteur des Jugemens ; elle se retourna vers lui en lui disant, Monsieur, je vous demande Excuse, je ne l'ai pas fait exprès.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 11.96% accurate

(97) au*eile ah anaiigé cettt peme fc^e-ponr qu'oitt|tiité(efré k fi mémoire j car lamour propre ne quitte cèccMOt Indivis dus qu'à la mort. Au reûe^ ceis ctolent toin ces perfonnages 4c cour. Ils commettoieni les plus grandes horreurs^ les irjuniceî Us p'us révoltantes , de Ung ho d ià'm remords; & ils demandoint pardon des petit-^s n ailîncs qui leur échappotent. Et :el prince a la^llé une réputation de clémence Si d'r.umanité , avec deux ou tro s petiteç anecdotes lemblabîcs , il n'en falîoit pas ûayaiUagp puuç < touvrir & ûire cxculcr leurs fqrrâits. • . Q^sî^iues efprits toiblcs parurent douioureufcmcnt afiectés de l'exécution Je U veuve C.ip j: , en ne la corJidcranc que fous le titrs de mère temme «iali)eux.eure. Mais commi reîne de France comme époufe de Çap^t , comme princeiTe d'Autriche, tout le monde s*accordoic à cfmvcnir d^ la ju^ce da trop doiut diâtiment 'qu'Ole itibifloif. Qui a.pnoùblier les' mœurs fcandaleufes de îa vie privée , &les attentats de fa conduite politifiue ^ non» feulement depuis la révolution, mais même dès Ion entrée en F^nce^ Qui ne fait qu'elle ne fit tomber Tes grâces 6c ne partagea fes faveurs que fur les courtilâns 6c lestemmès de U cour, qui étoient de moitié dans fes turpîxu^jles 6ip fes dépr^datiocs? I^ile s^eft quelquefois entendu appeler bonne rotne , pour avoir envoyé une fomme aux pauvres de la pa.oifî'e ; & eîl* avojt lom de faire publier q^ie cette aumône éfcit priCe jur les menii!» plaifirs ; tindis qa'e'lj dépcnfoit des millions avec fes marchandes de modes. Oa fe rappelle les cadraux , les gratifications qu'elle prodiguoit à des comédiens, &. le> biens dont elle comhU une Poiignac Si autres iemmes perdues de cette efpcce. Les haillons du pauvre lui blcfioient le*; yeux : eile les failoit chafier loin d'ci.e L'iniortunc l'importunoit. Les greniers de Verfaiiles ctcient remplis de tamilles dans Textceme ini(ère » 5c Antoinette payoit un miliion le rocher fâc« tîco de Tes jardins anglogs de Trianon. ËUe le fes deux beattX'frèresont plus, dëpenfé pendant leur règne

The text on this page is estimated to be only 13.11% accurate

\ leur rf'nc , cnx'ryoi-nr coun fur coup d « îClfrnittonf aux m.i!hcurciîx hors d'crat d'à q rtter tout de lu te Icrrs împofit'ous. Le citoyen , tjxc à fix l'-vics en dcpcn'bit prcl*qu*aut3nt en frais d'. vcrtill'Tncnt 6l de con";mandemcnt ; le l'ecevciir du tjuboiiri; Sa nt-Gcrma:n en la t quelque chofc. Antoinette , du tenrs de Brctcuil , i>*c t pns hi^nte tîe recevcir 50,000 livres d'cpin^le^, p^ ur ûlie ohienir la pcrmi/Tion d conllniire 300 b.iraqiies de bois lOJt le lonj; du quai de la Fèrailîe. Ces l:c utiqucs qui obilruoi<. la="" voie="" pmbi="" quc="" inierc="" le="" jcur="" des="" maifoni="" en="" face="" avoicrt="" iix="" pieds="" quarrcs="" l="" llv="" de="" pauvres="" pi="" tnnrchands="" rcgratticrs="" qui="" iaitoient="" peine="" quoi="" s="" leurs="" locations.="" on="" n="" pas="" oub="" tout="" britimens="" faftueux="" ic="" mut="" verfailles="" triaftcn="" sai="" oud="" lui="" cc="" les="" orgies="" f="" avec="" d="" terfen="" t="" cnvoyoit="" inco="" mo="" a="" fon="" tr="" peur="" dans="" ton="" berceau="" libert="" belgique.="" oubli="" p="" ds="" long="" .="" tous="" ccs="" b0.1t="" q="" falfoit="" fi="" ion="" mari="" ivre="" c="" autant="" fcnrcnrjs="" piofcriptions="" d:="" brevets="" ou="" rpol:a="" inipir="" par="" g="" infernal="" cluni="" neckcr="" calonnc="" narbonne="" que="" cachots="" ont="" remplis="" elle="" citoyens="" tort="" cette="" fans="" piocurs="" comme="" entrailles="" qu="" nous="" pourra="" oublier="" fang="" verl="" au="" champde-mars="" pour="" ordres="" fay="" fout="" verf="" fur="" nos="" fronti="" e="" lei="" dumourier="" complice="" ma="" ablolue="" du="" ch="" thuileries="" farg="" ba="" ce="" m="" pala="" ao="" coul="" depuis="" vend="" crimes="" avant="" r="" font="" ceux="" marie-ar.to="" inipur="" ne="" fuffira="" point="" laver="" ces="" forfaits.="" ms="" ie="" peujile="" tran="" aura="" donn="" une="" grande="" un="" grand="" exemple="" juflicequi="" tard="" imitateurs="" chez="" nations="" voifincs.="" benu="" jour="" celui="" oh="" defpotjs="" deux="" fexes="" i="" ai="" capet="" veuve="" leur="" lur="" lechafaud="" proc="" maru="" anio="" lor="" ahte="" vtuvt="" capet.="" prtmier="" mois="" van="" u.="" di="" lu="" ri-pub="" it="" ameo="" taudienc="" faut="" pr=""/>

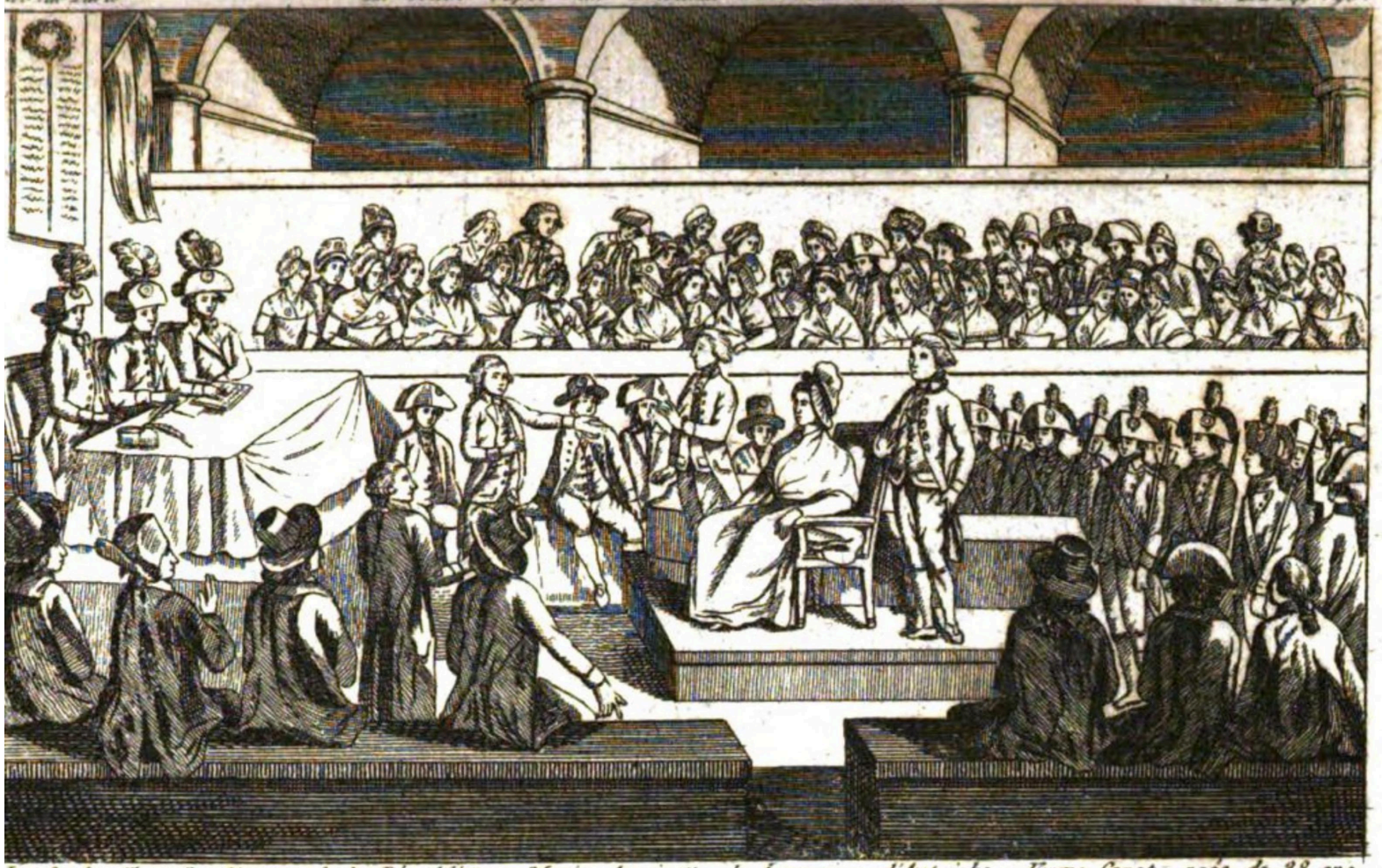

Le 23. du 1er. mois. l'an 2e. de la République. Marie Antoinette de Lorraine d'Autriche. Veuve Capet, agée de 38 ans. fut amenée a l'Audience du tribunal Revolutionnaire.

% • I • » Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 11.74% accurate

(f 9) éifnt lut demande que! efi (on nom. EHe rcpood : je m*ap» pelle lllarie'Antoinôtte de Lorrainc-d'Autrichc. — ;^ Votfè eut ? — Je fuis reuve de Louts-Capt , ci-devault\i>i 4éft français. — Votre âge > — 38 ans. Le gref&sr fait ledure de Taâe .d'acctifation ainû cdtt$ii s Antoini;-Quentin Fouquier «.accuûiïeur pub!lc. près It tribunal criminel révoluttonnaire , établi à Paris par dè^ crée «.eja convention nationale da 10 mars 1793 \ l'aâ deuxième de la régubiique« fans aacan recours au trU "bunai de cafution , en vertu du pouvoir à lui donqé par l*artrcle U d'un autre ôlctn de U convention , da 5 avril fui van t , portant qUv raccufatîur publ'tc dudit tri)^unil révolutionnaire, comme pr jvcnye d'avoir con'piré contre Li France ; que par un autre Jt«.rvt de U convrn; on , du 3 oclobre , il a été décrété que le tribur«ùl révolutionnaire s'occuperait faut délai & tant interruption du jugement, que laccufatenr public a reçu les pièces concernant la v;euve Capct , les 19 6c 'ao du premier mois de la féconde année vulgairement dite II '6c is oétobre courant mois;' quila été auffî-tôt procédé , par' l'un des juges du tribunal à l*in* ierrof(atolre*de la veuve Capct ; qu'examen fait de toutes les plcce>> tranfmifes par Taccuiateur pebUc, il en réluite , 3u*à Tindar des MciTaiines 0runehaut , Fiédégonde & Mé:c:!> , que Ton qualiÂoit autrefois de rfines de France» &i dont les nOms à jamais odieux ne s'effaceront pas des faAeî de l'hiiloire, Marie-Antoinette , veuve de Louis Capet, a été depuis fon féjour en France, le flcau & la languie dfs français ; qu'avsnt même rheureufc révf^lution qui a rendu a'j peuple français fa fouveraineté , elle cvoit des rapports politiques avec l'homme quallié de roi cVe Bohême 6l de Hongrie; que ces rapports ctoient contraires aux intérccs de la France ; que non coat-nte , de concert avec les tVcrcs de Louis Cjpet , &. l'intàme ÔC exécrable Ca'.onnî , alors minière des finances, d'avoir dilapide d'unî m.micre eftroy^Mc , les finances de la . France (fruit des lueurs du peuple) pour fatisfaîife à des plaîTirs flèfordonné^ , & payer les agçns de fes ia» tf igues *erunincU<:s il="" notdice="" qu="" a="" pasir=""/>

The text on this page is estimated to be only 10.05% accurate

f too) jdilfifeiltes époques , à Tenipercur , des ir.lUicns quî lui ont frryi & lui l-eivcnt encore à foutenîr fc guerre contre la lépublique , «S(. qae cVrt par ces- dilapidcitions exxefîîves qu'elle elt parvenue à cpui'.-r le trélor national. Que cle[)uis la révolution , la veuve Capct n'a celle un fcul infl^nt d'entivtcnir des inteKi^^ences 6c des correipon(iantc^ çriml c*il>:s 6t nv.J>hlcs à \ \ Fi'ince , avec ies puiifanco c:runw,cics &. dan> l'inîéiieur de la rcpubi-que, par des agens a clie afTiJcs , qu'elle foiidoyo't tai.uit .îicu ioyer par le ci-devant trélo;icr de la liile ci-devant CTilcy qu a différentes époq ics elle a ufé de toutes les .ixuaoettyres q.u*r'rrar.t le plus entier dé- . voiienunt p'jur le uôae , & l'avÉ-ifion la plus raraclê^iféc peur !c peuple -, ài de Us avoir infenfii^lemcnt amer.ci à ai i .r In cocarde blanche & à fouier aux p.edb la cucai'Je nationale, ik d'avoir par fa prcf^ence\ autorifé tous ces e..cc5 contre-rtvoliitiunnnires , îur tout ^n e;uoiii4j.c^nt lc;s teinn es qui racccmp igrio enf à.diftribuoi d.s tocardcs blanches aux convives ; ci'avo r , le A liu nii>i> d'oclobrc , témc gné la joie U plus immodérée de ce qui s'écoit p-.iTé I cette Of^îe. JÇn . fécond lieu , d'avoir , conjcintement Avec Loiris Ciioe't» ,^it imprimer & diftrtlmer avec profuik>n , daÂr t^têît l'étendue de la répubriqt.e des ouvraj^'es contrerévc3urionuaireS| de ceux-mêmes adreflés aux 'conrp>rateius d*uu're^Rh*Q« ou publiés en leur nomi, tels que les péù» t'ons a x un-i^runs ;'ld réfonfe dt^ émigrans ; les cm'grans aà ^'iipL ;Uj'fJ[:s C0urus folies font les mcUUurts ; U journal t)^.i*ùx lia^ds ; tordre , la ni^rchc , ^ Vcnt-ù àts cmiffrans ; V'jivôir même pouAé la perfidie 6: la diilimuUtion àa *oinr d'ave. r (ai impnmer d.lbibuer avec la même ^ oiiji'ion vifs o vrai^es dans Iciqucîs elle croit dépeinte de'; cou^eur^ peu avantagculcs , qu'elle ne méiitoit y cj) en ce umir^ ^ ce, poui donner h change , « Digitized by Googl

The text on this page is estimated to be only 13.30% accurate

(TOI) ' V t^uce dco franç us , les an:msr de plus en plu»» contre ta France j que pour réalîir plus promptcment dans l'es projets contre-révolutionnai res', elle avoit , par fes ai'ens » occafionné dam Paris 6c les environs, les premiers jours d'oâobre lyS^ » une diiette qui a donné lied* ï une non-» ▼elle inTurreétion , à fa ibîte 4c l^uelle une foute tnnombrahle de citoyens & de cîioy effiles iTeft portée à Ver q i'il a été délibéré fur les mci'urcs à prendre peur iiirc décréter la rév fion des dccrcis qui ctoient favorables au peuple ; qu'on a arrêté la fuite de Louis Capet 9l de toute la famille fous des noms fuuppolés,» TJ mois de juin 1791 , ten«è tant de (on 6l fans mccés » , y différentes époques , que la veuve Capet convient dM Ton interrogatoire , que c*cil elle ouï a tout nénaeé $c tout pré.oa^ , pour efféAuer cette mfion , que c*elt elle qut a ouvert & fermé les portes par ob les fugitifs font |>alics ; qu'ir.dépendAmment de l'aveu de la veuve Capet a cet égard , il eft confiant , d'api ès les déclaratiooSv ds Louis-Charles Capet , & de la fille Capet , que Lifayette» favori fous tous les rapports de la veuve Ctpet , & fiailty, a?crs maire de Paris , étoient préfens au moment de cet lté évafion j âc qu'Us l'ont favorifée de tout leur pouvoir. Que la veuve C ip^t, après Ten retour de Varcnnes , a recommencé ces conciliabule-; qu'elle les préfrloit ellemême , & que , d'iiucfl'gcnce avec Ton Tav©! i Lafayette , l'on a f- rmé les Th'iileries , & privé par ce moyen les citoyens d'aUer & venir librement dans les cours 6c le ci-devant château d^s Thuileries ; qu'il n'y avoit que les perfbnnes munies de. cartes qui euiient leur entrée ; que Citte clôture préfeatée avec emphafe p

The text on this page is estimated to be only 7.66% accurate

con\m-i ay.inf pour oh]ct J', punir îcs ruj;*.ii:1i de Varcipnes, . était ua« rule itzagince & coacert0« dâos cei €ai|c:tiar Me» téa^reox pour priver le» citoyens des moyens de découvrir' ce c|ui Cè tramcÂt cMtrc b liberté dos» ce i^u iftâme , que c*e(l dans ces- m^e» ^nciliabulés qu'a àtji' déterminé i'horrible maffacre qui a eu lieu le ia& divers autres points de. la République , ont été arréiés 4k déterminés dans ces mcmss concikabules ; que ces mou^ vemens qui «nt fait couler le f^ng d'une fouie im^nenfe de patriotes , ont été iniû^incs pour arriver plutôt ^ plus fôrement à la révifion des décrets rendu'; & fondes fut tes droit!) de Thomme , & qui par là étoieat nu.fiiiiei vues atnbitieufes Sl ccnrr;'-;évol«.Jtionn..ires de Lovus • Capet ti de MarU-Antolnette ; que la coiîftltuîiou Je 1791 une tois accepfée , la vouve C ip«t s'elt occiv, ^^e de la dct Uire in'.enfiblcincnt i>.ar toutci les inanœuvics Vlîe Tes. agens ont emp'ovées d.ms les aivcrs po nts la républic] je , que toutes K's démarches ont toi.jou:> tu pour but d'anéijntir la liberté, 6t c'e faire rcntrci les français l'eus \c joug tyran nique , fous lequel us nout langui .que trop de fiècies. Qu'à cet eftet y la veuve Capct a imaginé de faire.dilcu* tir dans oe« conetltabulea. téaébMiix , U qualifiés depuis loag tei&f . avvc taifon de cabmet Auttichien, toutes le» h$x qui éroi«;nt portées par l'aiTemblée légiÛattve.: que cTeft ellf » & par iuite de. la défermination prife dans ctt cencîKabidea^'cnif a décidé Leuis Capet à appofer foai stta au fMieux oc raîotaire décret rendu ^at l'ailemblée té^f^Ùànvt^ contre ks ci -devant princes ^ frères de Louis Oip^t , ks cm grcs , ^ contr^ cette horde de prêtres réIkaâaires âc fanatiques, répandus dans toute U France vcra qvi a été l'une des principales caufes des maux que de p u ; s ' a Fr n ce a éprou vés. t Que i'eJîl ia veuve Capet qui faifole nommer les mi©îHrcs pervers , & aux places dans les aimées , & dans ks bureaux d:s hommes connus de la nation entiéic pour |^':rs-> Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 11.31% accurate

5c crAn d« toiî5 les horr.mes répiouvés ponr la plupart dè, la,iurion , ^ digues de lervir thns r,uméc cU* Coblentt, un très - grand nombre câ ca qSu paÛé depuis ie Iiceiiwiemcnt, (^^ùi c'eft la veuve Cipct , d'iutelli^oncc avîc la faâicil lifcerticide , qui dom-i^oit alors rar/cinb^éc îrgifl.irivc , & pendant un tems la convention , q^i a fair déclarer \x guerre au roi île Bohcmc & de Hongrie, fon f^èie; que c'eft par Tes manoeuvres 6c i'ts intrigues toujc br^ UincîtA a la .France 'que s'eft ojc^érée la prt^mière reiiaiie des fiinçais du territoire de la Belgique. "* Ç^ub €!e{l .la vetive Càpet qttî a fa^t pan^enSif aux puîf* fancef étrangères les plans de campag ne Se' d'attaque qifi ;dr9Îeiit convenus dans le çonfeil ; de manière que par icettb double tralùfon, les ennemis étoîênt loùjoors îtoftmfts . rjivaac.e dei mouvemens éiie devoir fanre* l'anhée de ù '^ublicpie ; d'oïl fuit la cdnieqtté'nce , que'hi veQvcPCapéc . «if .fauteur des reverç qu'ont éprouvés ».en dîâcreustemir» les armées firançaîfes. Que la vcure Capet à médité ÔL combiné avec fe* petlîdès agens*, l'horrible cbnfpi ration qui a éclaté da s U journée du 10 août, (aquelte n'a échoué que par les e^brii courageux & incroyables dès patriotes; qu'à cette ftn elle à réuni dans fon habitation , aux Thuileriea , jufque dans des routerrains , les fuiffcs qui , aux termes des décrets, ne dcvaicr.r plus compcferli garde de Louis Cipeî ; qu'elle les a entretenus dans un état d*lvreire depuis ic

The text on this page is estimated to be only 16.45% accurate

(idemU du nadn , pafTer la rcrne des véritables rniiTet & autres Cc^Lérats qui en aTotent prie l*hi^it, & cp'à'fdft retour elle lai a préfenté u]\ pifiolet , en dilaAt : Voilà le Àioment de tous montrer , & aue , i'ur fon reCus , elle Ta trûté de lâche; 'que, quoique oaos fon int

The text on this page is estimated to be only 16.44% accurate

t". De concert avec les frères de Louis Capet i & l'in* ftmc ex-miniftre Ca!onne , dilapidé , d'une manière eiTroyat blc, les finances de la France , et d'avoir fait paffcr des fommcs incalculable» à l'empereur , Ôc d'avoir ainû épuifé le ciéi'ornational. ^ .••••*. 2°. D'avoir , tant par elle que par Tes agens contre-révo« . futtoranires , ïcntreteau des Intelligences ce des correrpon«Lkflces avec les efinemis èt h république » ÔC d'avoir in« Çtfmé ou &it informée «es mêmes ennemis dçs pl^. de tampmie A d^tuqne convenus <6c arrêtés dans le ooi^eiM. ' 3^&«rotr, par (es intrigues & mànœnyres^ & ft\l^ le^ês'Ugènt, tranié.des confplrattons & def .complots éostm 1t IVetè intéiieUM Bt extérieure de la France » |C df^voir k eec îeffiet lAumé !a guerre civUe dans divess pcttnt$ 4t h fépnblitiné , de. armé les citoyens les uns contrp antres , âc d*avoir , par ce moyen , fait couler le fan^dfun aôthbrc incalculable de citoyens , ce qui eft contraire à • VarticlrlV' de la feâion Ire. du titre 1er. de la féconde partie dn code pénal , âc à^l'artide 11 d^ la lie* feâtoo du titre 1er. du même code. " ' ' > fin conféqtfence, l'accufatenr public requiert qu'il lui fiai| éonnà aHe , parie tribunal alTeniblé , de la préfento a^tlV fation ; qu'il l'oit ordonné qu'à l'a diligence oc par un^huift fier du tribunal , porteur de l'ordonnance à intervenir^ Marîe-Antoineitc , le qualifiant d'Autriche, veuve de Lou^ Gapef , aéhjellement détenue dans ia maifon d'arrêt , dite la Conciergerie du Palais , lera écrouce lur les regiftres de ladite maifon , pour y reftet coinme en maifon de juftice} comme aulTi que l'ordonnance à interveoir fera notitiée à ia municipalité de Paris à l'accufée. < - Fa t au cabinet de l'accufat;:ur public, le premier jour de la troifième décade du premier mois de l'an deujL:d4 la république une 6c iiidivifible. i Le tribunal , fatfant dro't fur le réquifitoire de l'accu* fateur public , lui donne aéle de l'accutation portée contre Marie-Antoinette y dite de Lorraine d'Autri(;he | y^uve de Louis Capet. • * En conféquence » ordonne qu*à (a diligence âf par un buiflisr du tribunal » porteur de la préfjente ordonnance'^ ladite Marie-Antoinjïtte ^ veuve . dis Ixniis Capet » Im prife au corps 9 an^tée dt écronée Cur les fegUlfès deJà soaifon d^ari«t , dite U Coacie^erîe j k rans , oU «ilc ^

The text on this page is estimated to be only 15.75% accurate

I I0

The text on this page is estimated to be only 16.38% accurate

(107) Tarrété clu 6 dudit mois de juillet , de la lettre au int« niftrc Rolland, du 12 juin , dans laquelle on provoque la diflblution des fi^ciétés populaires , âc notamment celle des jacobins , & de la pétition au ci-devant roi du . . • • . . . . pour l'engager à mettre Ton vtto Air le décret rendu contre les prêtres réfraé^aires \ qu'il dénoncera également y à l'accufateur public dudit tribunal , Us accufap •teuis publics , juges 6c commiilaires nationaux compo^fant j à réppque du 17 juillet 1791 ^ le tribunal du Ibdèiiie arroBdiUeiiieiit&ipi*etf conféqueàce » le procmm* fénéral-fyndic enrena anciit acmifileur pnbiiç expidhiofi e tontei let piècet d-deffus mcndonnées À de imitii autres „ tendant à prouver les déKts contre la IbiMraineté' da'Tpeuple tu la liberté « dont (e font rendus couj^ables le départemâit de Paris de 1790 4(le ttibimal d« fixième arrondifleflicat; , ' Le dite^re arrête , en outre» ipe le pcéfent arrêté ic ceux des 17 & 18 juillet 1791 , feront împrinrfs » affi* chés dans rétenduA du département de Paris , envoyés à la convention nationale , au miniftre de Tintérieur , an conreil-général de la commune , aux deux diâriâs ni#* raux , aux quarante-huit fedions » 4 tous les dépastfilBCAS & aux fociécés populaires» S:gnis ^diévardière , Momoro , £. J. B. Maillai-d , Du^ bots , Houzeau , Bour^aln , Leblanc fit Concedieu; Lullier , pncurmr-'^inéral'fyndic y le Raifon , ficrétain. • • ' Il n'y a que le {oumal des révolutions de Par» enii mt n le courage, pour la millième fois, d'affronter tousle^ . daagers pour dite la vérité » ël défendre les patriotes égorgés au ebamp de Mars, pour «voir)0i|^ du droic iacré de pétinon. Je déne à l'accnrateur public , Bernard , de pourfuivre le décret d'accufation dirigé contre moi , Prudhomme. Voyez les numéros 105 , 106 ôc 107 de mon journal ; vous y verrez que j'ai prédit qu'un iour on porterait eU triomphe cette fameufe pétition. Certainement les autorités de ce tems*)à font bleu coupables & doivent expier leurs crimes ; la dircuffioo de ces trois numéros funiroit pour faire leur procès. A cette époque , je fus menacé d'être emprifonué 1^ affiiHn^ , fi je parlois en favei.r des pétitioouaires;

The text on this page is estimated to be only 16.26% accurate

f En 1788 , k veiHe de la fctc des roîs , îe bourreau brûJa , au pied du grand cfcalier du palais , dit de judlçe , Vahnanach des honnêtes pns , d'après un arrêt du parlement de Paris fur !e léquifitoirc ÔC les conzhifions de m'. Antoine Segiiier , avocat-génv'raî en lacoui. Pendant ce bel autodafé , Taut-'ur , S) Ivain Maréchal , n'échap©It à la rche-courtc de nofleigneurs de la grand'chainre^que pour tomber dans les mains des inl^^eclcurs de police qui , porteurs d'une lettre de cachet , le conduifirent à S. Lazare. Pourquoi tant de bruit au iujct d'un almanach de deux fols , qui pourtant , à caufe de la circonAance , fc vendit jufqu'à 36 liv. ? Ceft que le nouveau légendaire , au lieu du laint qui fe trouve au 15 mars , avoit écrit : Bmtus tue Ce far. Ctft qu'au preraiet juin , tl avoit rappelté l'époque du roi Tarquin , chailé de Rome par un autre Brurus. Céil 91e le» mois din* Hb par décades profcrîTOtt le' ifinumc&e » dcc, La cour de TcfuHkt èL le clergé de France ne deVoieat pas y'wi ét ben cfiil «a «el remreriement des idées reçues. • Que les amis de Pauteiir

The text on this page is estimated to be only 16.83% accurate

cluqds papotes fe ioQt pWati^eniîèretiKiirAFapéfV de nV yoî? fl^éfenter qae cks. têtes coufoonte; oii m» fera point le même reproche auic erttftet de la ùXHt et* devant dès Varîétii. Tous lesmnarqûes de TEarope , à-' peu-près, Y figurent, iL^eft vxai', fur la fctne; mùty ftow ainû dire^ mufelés ^. comme les ours que îe^ mon?) taenardi' de la Savoie fairoient danfer dans nos car« relours pour amufer la multitude. Il faut les voir tirés delà cale d'un.vaifTeau , 6c.txits en poiliefiion ,u'une îtc vol« canifée , paf de bons (ans-culottes de chaque ie£lion de l'Europe ; car hauteur , Sylvain Maréchal , connu déjà par des prophéties qui ont eu Isur entier accomplifferacnt^ prédit ici qu*qn jour , à l'exemple des français , tous les européens doivent, à la même heure, faire main-baffe fur la perlonnc de leurs rois , & les condamner à la déportation fur une terre lointaine , pour y être dévorés par un volcan. li eft curieux & pUifant de les voir tous débarquer avec leur couronne d*or fur la tcte , &. une chaîne de fer au col , fans en ci^cepter N. S. P. le pape Se l'impératrice de RuiTie 11 ne manque à cette pièce que de pouvoir être, reprélentée en préfence de tous les fans-culottes de TÇu* rppe. La fiâioir théâtrale ne tacderoii pas à devenir un lût Ittfioriqne. Lmum jugtmmi dtrmtr dts nlf ^ à fis tomt^ym» • Citoyens ! Rappelovom donc comment , au tems paiTé, fur les théâtres, on aviinToit, on déçrad./it , on ndica-* liioit ÎBdignement les claffcs les plui refpedables du peuple fonverain , pour faire rire les rois & leurs valets de cour.^ J'ai* ptnTé qiTil étoit bien tems de leur rendre la pareiflê , 6c ' e nous en amufer à notre teur. Affez , & trop long-* tems ces Mtjfiturs ont eu les rieurs de leur côté ; j'at pcnfé que c*étoit le moment de îcs livrer au peuple , & de parodier ainfi im vers heureux de la comédie du méchant ;. Les Rois font ici bas pour nos menus plaifirs. ' Voilà le motif 6c i'excufe des endroit» un peu chargés du iugemem dernier des rois. JU hon DUu déns uni glkm€^ Je rencontrai hier un de mes amîs, prêtre de fon métier* Il étoit en uniforme natioial. Voici mot pour mot iiotr« Converfation . { Le prêtre. } Je monte ma gafde aujourd'hui; mais tu

The text on this page is estimated to be only 19.07% accurate

•e (leviiieroîs pis ce qne 'fn là étdam , I ta me moii^ tfant fa giber«%). — (ont appmmmeat des cartoudic^" — C'eft quebue chofc de micitt qve ceb.'— Je'ac connois rien au-deifus des cartonclies daM le tems préfent. — Ce que j'ai- là eft de tous les tems. — Eft-ce qudque chefc qui tue ? — Au contraire , [c'eft quelc^ue' choie qui donne la vie : c'eft le principe de toutes choies. — Le principe de toutes chofcs dans tii giberne , eft un peu fort. — Ccft la vérité. — ' Eft-ce ta vérité de prêtre, ou ta vérité de foldat > — J'avoue que c'eft un peu ma Térité de prêtre. — En ce cas explique-toi carhégoriquc'■ent, car je ne fais pas deviner les énigmes. Voyons ^cl myftère renferme ta giberne. — Mon ami c'eft en • effet ua^grand myftère; c'eft le bon Dieu. — Le bon 'Dieu I — Oui , le bon Dieu. J'ctois au corp$-de garde ; on^ cft^ Tenu me lecpiérir de le porter à un de met fidèles! «ni le dUpcfe à fiure le pead voyage ; & peur me tmh fcnner à on artêcé trè»iâge de la commane , je remp!» aa fimâîon de en habit de«cit0yeii , attendu que pour cette mtilion particslière , il €iut que je forte da temple. J'avoue d*aUlettrs qa*il eft plas commode fit plus ^ent d'être vêtu en dtoyenMdat, que d'aller en hùnt de maiqae funèbre ^ épouvanter an faotame à fes deraieit moroens ^ & £ûre agenoaiiler las petits enfans dans la mfr — Ton langage CerefTent déjà de ton habit; je te pardonne d'être prêtre, & s'il en faut abfolumenty puiftentxU tous te refllBmfaiier IvAdiea. (Extrsit dr U fimilU iélm puhdc }. iioÊtiftlUs Jês âmàs, • Sans la trahifon du général Houchard , depuis long*» temps les autrichiens Teroient chaflés du teiritoire français. Pitt , qui vouloir 9 à la rentrée du parlement d'Angleterre; ne pas paroitre les mains roides , & préfenier pour fruit de la guerre qu'il tvmt catreprife , la poffefion «a OMias de deux ou trois villes. firançaîfes ; Pitt fit chaafer le fyAême des alliés , 6c en portant l'arniée anglaîfe fnr Diaikerqne « divîfa leurs forces & les afibibUt. république fraaca'feavott ^uc 1^ gagner à ce nouveau 4yûéiiie : il lui futtfoît d'amufer les autricKtensd'un côté , & pendant ce tenu , de raftembler des forces confidérables dans l'efpace qui fépaia Valenciennes de la mer; de les employer d'ûbord à culbut

The text on this page is estimated to be only 13.13% accurate

^tàiAu, UneffoleATÎfioo^domii^f fuStpottr^^Jktr tae paifie ^ 9c délÎTrer Dankcrqae ; ce qui prouve aSb CMhcB il étôît infiûllible. Allais Houchari ie montra lé •dipQc élèrc deDnmourier & deCufiinei^il gtùtiîx au» euemis de les ménager , & le duc d*York , es voyant unf pai- ^ lie de Tannée qul^ baMoît férieufemesit • noui fimmts trwàis, A cktt zSArt ^ tous les angioii turOient dû toe tués, pris bu noyés dans la meReorotce nous aurions dt prendre plufieurs villes des Pays-Bas , pour couper la retraite aux ennemis. La perfidie des chefs a fait avorter ce beau projet; il a fallu du tems pour changer les chefs, pour ' nettoyer l'état- major &. pour faire lever le fiège de Maubeugc. Aujourd'hui on revient à ce premier plan avec quel- . ques modifications , que le tems a rendu néceiTaires , & il commence à s'exécuter ^ comme on peut le voir par les iei* 1res lui vantes: • • • • - . Zem Sêl cuùyen Jfori , nprjftnumt du pmpU j prèsFjvmh ' dm Nard^ dàtii du mimtr'génén^ â ^Cmff-BUnchê ^ h fftÊié du fieoud mms « ftfji dmxiim dt Uk i^pih J'annonce à la convention nationale vidoiret sur vîctmres; nous forçons l'ennemi par-tout, & nous fom mes devant & derrière Menin. Nos fuccèt font au comble ; les eutricliiens font , grâce à nos tanonniers , fur leu^ tericin. On «Mcnd qoe cfier t m 09mu, ^« U répubUqud , VoUà le.snoi dn nNetent dliicr ac d'wjoutd'IHit ; le^ cTcUtcs hanoYricni idUnx mit du» Icm^ rédotAe \ gênons devant le génfail Imvden. Pendant le ^ qui irn> Myoh Menin, féiOii^ WaîUent 6t Saîlly, Ob le con^ ^ «bat le plus vigoofens donné t'ces deux viHages ont éré forcés , et nontf sime peis nne pièce de fept. Les clclaTes de Pitt à genoux , f n noodm de ^qpM,ISOR4j I

The text on this page is estimated to be only 13.69% accurate

P* ^. Je vous envoie , mes collègues , un décret de mt(» fîears les chtts d'efclaves , qui rétablit la dîme dans le pays conti(uis ; il peut fervir de preuve contre U religion des inribéciles , ^ui croient qu'il faut du bled pour n >urm les reliques. J ai* arraché ce décret à la poi(e d*jua oft. ficier niuln^pal' qui'étoit én' fiiïie. % 'Ikfmnâléà par la Jtmt bnpéiiaU étahïîépourf9j^^Mi^4^ ' \iân, pnyvmin du fays con^^ , [ut 'U Héuttt^ iu «Iîm pim ie i^urUèy, ttUahmaii à U ftrctpuùd fyUù La junte, établie par l^adminiAration du pays conquis, ayant eu rapport de cette requête , a déclaré & déclare que la dimc étant une propriété , les loix y selativcs font rétablies dans toute leùr torce par l'article 11 de la décUration du ao de ce mois , comme elles exiftoient ait commencement de 17I9 , & ce , dans routes les partie tonquiles^fans dlftinâion, foit qu'elles fe trouvent occupées par les uoupef ^e S. M. ou par celles des ^uiilaofea alliées. — * • ' Quant am màtotlÈ qui font encore dépourvus dè gens (de Toi i 1^ jume aattriM.iea'cniéaâ reflFet 4e iteeMr fe '^erme|lt â€» toursenc^ deiHflBkte^fiût éèùâSm i tàoi ttà jç)i^« d'apporter aacim ttoulHe ou empêcheiiiCfic te fait à la perception de. k dime,«fous peine é*è^ comme perttMrbaienrs Tordre public ; perAM^ati Î**;hapitre de Toom^ de ftsre •pnbliar. de afidttr le pré* ênt décret pa^-IW ob il Î«0BI» à^paepos. Fait à Condé , le 30 juillet ;[,793. Etoit figué Je Ç. V|| plus bas ^ DE HSSDIN. . ' Et 4a Cupericiitmon à nmfiM» d« chapitre de Ton^? aay » fous le cnchet de ùl najcAé.» Il eA aifiû J • . 4 . ' DaiOM> fec^étahre dn chapitre» ' * fiMTtUr^éntral , à Fumts , U premier jour iu ficonâ . 7779//, ^c. Lt général dfi àrigadt yuaUmnu €omiU ■ * * Je fuis parti c< matin à une heure de Dunkerque ^ avec des tore es d'infanterie » & 'le:ÂiMiuième régimilif de chafl'eurs à cheval , pour marcher fitr rnmei. J'ai divitt iuj:sv troupe en deux colonnea; l'une porta par le , " porte Digitized by Googl

The text on this page is estimated to be only 15.85% accurate

("3) de Duiikercpfli 6c Tautre par L^ÇAian : elles uit^ cleVant cette ville à cinq heures. J^en fii faire, attifi-tôc f attaque par le général de brigade Hoche «nn-. dis a u'une cotonné de quatre mille hommes , commandée par ie général de brigade Gongelet, partie d'Uoadfcoote p l'attaquQit |^ar la porte d^Ypres. Uennemi » au noinbfe * de trois mille homoies hien retranchés » avec plufieurs pièces de canon , voulut réfirtcr , &L nous empêcher de pénétrer dans la ville ; mais le courage que montrèrent •ous ies foldats républicains épouvanta Ic^ vils efclaves : «ou$ les chaflames de la ville !a bayonnette dans les reins; ils fe retirèrent en délordre, 6L nos troupes les pour uiveat encore. Cette aftaire ne nous a pas coûté dojz; répui licains ; nous avons eu quelques bleffés. Une centaine d'elclaves ont mordu la poullière , 6c nous en avons pris environ foixante » fans compter ceu^c que les braves ibldats vont attraper encore, i ans le nombre des prifonniers fe prouvent tr o s émigrés. J'ignore û vouscoa* noiflea le traitemei^ que |e leur £iiè quand j'ai le bon» lleur d*eii attrapper ; je ne donne pas à la- commiffm militaire ta peine de les jug-r ; leuri procèf font ^ît for le champ ; mes piÂoletk 6c mon (ibre font leur ef«faire. Si le camp enneiui. de Dixnitide ne m'ajttaque pas en force, Jemain je marche fur Nieuport « ÔL après demain fur OAende; je les enlèverai comme Fumes. Je fuis d'autant plus fondé à vous ie dire « que l'ennemi tremble • 6l que les foldats que je commande font anifi coiirageifx que difcipimés. AucuA pillage n*a été commis dons cette ville ; les républicains ne penlent qu'à fe bat-: trc & à vaince ; &. avec de tels hommes, que ne ptuton ;>.iS cfpérer l Le citoyen Gartaigner , conimandar.t la ir»i tne de Dunk.crq ;e, a mis û la voiie toutes les chaloupes Hc bâtiment en tu: , il fait un mouvemcat: il attaquera par mer , Oùende , lorfque je l'attaquerai p-ir terre. J'efpère , citoyens rcpréientans , que dans huit jours on dira : il y avoit un beau port à Oftende. Je fais main baffe fur toutes les cjiil;:) appartenantes aux defpotcs ; & non cornent de cela , je tais faire contr buer la ville, conformément à votre m(lruél>on : je veux faire une te le proviûon , que l'armée puiiTe vivre cet h • ver fans qu'il en coûte rien à la république. Four cette ibis les tyrans iéront totalement exierminés. Vive la ré* publique une &L îndivifible, Sigfié VaMDAMIIIE»

The text on this page is estimated to be only 22.12% accurate

(("4) P, S. Je viens d'apprendre que je nVi rien à craiff^ dre du camp retranché de Dixmudc , il cû très^foible. Tant mieux ; mes troupes font lous les murs de Nicu* porc. Demain je l'enlève ; après demain à Oilende ;)9 vous rendrai compte de mes opérations. Sur la propofition de fiarrcre , la convention décrète fiofertioa de, ces lettres au buLetin, 6c leur enroie aux érmées. ■ Lis npréfiraans du piupU , Elle Lacoflt & Pty/krd^^Api nu 9 U prtmur jour in fteondmou. Nous apprenons à l'inftant , par une lettre du génétil Renlonnet , la prife de Marchiennes , que nos braves répubhcains ont emporté s près dix heures de combat. Une grêle de boulets & de balles que les ennemis faifcient pleuvoir fur nos troupes, n'a poinucmpêché qu'on ordonnât la charge , & que nos foldjts ne loient entrés "viélorieux avec la bayonnette. Nous ne connoifibns pas ^encore les détails des prifes que noi troupes auront faites; mais Ton nous afiuioit depuis plufieurs jours que l'ennemi y avoit des ma^afins très-confidérables. Les deux lettres que nous avons reçues font datées d'hier 30 , & écrites un inflant après notre entrée dans la yille de Marchiennes. Nous ignorons encore quel ell le sombre de» morts 6c des bleiTés de part & d'autre. Nos troupes vont conttnner leur marche d'apiès un -plao concerté avec les généraux * 6c les repréfentans du peuple ; âc nous avons iout Heu de croire que cette partie «e la frontière fera bientôt purgée du fouffle impiir des iatellites des tyrans. , Le repréfentant du peuple. Perriii écrit. de SoUm'Io* Cbiieau » le huitième jour de la tfoidème décade du pre» mier mois. K Après la retraite des autrichiens , le général Jour* dan donna ordre à la féconde diviffOn de' l'armée des Ardennes de fe porter do côté de Beaumon't. £a conié* 3uence « l*armée s'étant approc'iée du pays , les troupes e la république ont occupé Sivry 1 efpèce de bourg très-étcndu , Ôc fort riche en fourrages. Comme les autrichiens, dans leur retraite , ont enlevé toutes les denrées des malheureux villages qu'ils occupotent , en deçà de Maubeuge , nous avons pris le parti de nous faifir de tout ce qui pouToit fenrir aux arpaées françai^v^^ Digitized by GoogI<

The text on this page is estimated to be only 15.01% accurate

(UJ) ^onffqoenccwia cdodoit aa quartîer-ggénétal , à Sollit 1e-Ch!iteau « troîs cents voitures de foin , gerbes d'avoine & de froment, environ cent bœufs, deux cents moir* tons, quarante chevaux, prefque tous propres à Tartillerie , trois cents aunes de draps bons à f«ure des capo' tes k nos braves foidats ^ une aflfez grande quantité de toile, enfin une femme de iioooliv. en numéraire , que Ton a exigée de ce bourg , repaire des émigrés , «Se dans lequel on a trouvé des boutons faits pour eux en aflez grand nombre , portant une ileur-de-ly& au milieu , avec cette inkription : vive U roi , vive la nation. J*ai fait dépo« fer à i'inflant le numéraire à la caiiTe du payeur de Tat^ jnée. Cette opération , avantag^^ufe pour la république , va fe. c9oiiAuv 4an& fome la principauté de Chymai^ dant aoi» ionoie» miire$, vu que l'em^eiiM ayant évar CMé fi^ûiiiMiiic • vwm donooM U . maia philippeyiUs » par «aire 4r9îft , & Maabeuge par) la.gancha , M M/om aflnrel9ppoaft «aa aflin g^aaéf qaitniké. da «illa§« * 9l 4a atfveiaf • toa» /Mlas en feonagest , aue mm liMa» paflttf i Alaubeugie 9l im M aatrci fHactaiai^ Jba. H ie troa?;e' aaA Hm aatia partîa JbaamaiHip 4a te^cftéi: 4a.fi9ttraÉiia, ious ne négltgenifis rien piMr.Ma «ppaawar \^4ês% • à$m ia iépuMii||it a beftmi» . eUtée le premier jour dt tà première décade du fécond mois Citoyens collègues , nouvelle capture: d'infimes bigots ^ .des prêtres réfractai res , vlvoient dans des tas de foin dans la ci-devant abbaye du Gard ; leurs barbes longues fembloient annoncer combien leur ariOocratie étoit invétérée. Ces trois bêtes Moires , ex-moines • ont été découverts cachés , et après eux , on a trouvé un tréfor an terra i trpU perfonnct faat* ea ce moment occcupées k çomptef l'ar, l'argent. & lai afligaata trouvés; cctaodit que ki trois montres Ço/ùt allai au .cachât attcâdne lear iugemeat. J*ai accepté*» malgré, une ^tigae^ i'adfoaâioo 4a département 4a TOîie % oii je Tais me reii.dte»paMaqn'an aétoyaat aa département , ^e n'en trouverai que plut de moyens ,4'aitarper le chancre cad^ . yéteax 4a VaiîftKtatîa, Patieaça t et J'en décanyï iiai bîui

The text on this page is estimated to be only 15.44% accurate

^'autres ; je tîers tous les fils : tous les jocrs nouvelles découvertes On part demain vous porter l'or et l'argent '"avec les a^i^nats. . ' ■ i » Sw/uU /duc, dit même , ddtéi du pnmUr fou^r dm fuênà Je 'TOUS envole k liean- frère de Georgef » & ta pe* . ^«e de Pitt. Ut ckoyent Petit & GHbèaoval » dépo* feront fur le bureau tréTors cachés qœ fai décot* ireffU} ib coQÛileat t i?..en €8,873 ^ ®' t;ent ; 37,070 livret en affigdats ; loé couyerHf t6 ciiiW ers à caté, i4*ettillers à ragoût, S duuideiiert t imeta* Jbatière d'or , quatre cafetières , deux couteaux , un caHce et la patène un drapeau brodé en «or « f'ai(î ches vn émigré, et d'autres effets également riches. Ton joindrois encore beaucoup d'autres , fi je n'en avois laiffc au diftrid d'Abbeville. On vous dépofera des médailles -d'or, fur lelquelles eft gravée ia figure de Louis-le-racxourci. Quoique ce monitre n*ait jamais rien valu , c'cft fur de l'or et de l'argent que fa ftupide figure a été gravée. J'efpèrc que bientôt je fo'irnirai encore à ces dépareemens les moyens de bien mériter de la patrie. Je troo-rerai quelques milliards, en annullant' des ventes frauduleufes qui ont été faites. La commune de Péqi:îgny , par fon aélive vigilance , a mérité la men ion honorable & rinfeition au bulletin , et comme la découverte qu'elle . m'a aidé à faire du tréfor caché au Gard lui a occa^ûomk ém fmt cr une grande perte de tenm>s , je- crois ^u'il hii doit écfe «ceoraé nne indemntté de 6 à too lih•vres f pour taer le fanaiifine. • Je viens de réquérir Taneilaiiott des prêtMs qui fe pet^* jnetttoîeiit de* céléèm des fttea ou difaanctie ; je fais 'difparoître les crscifix et les croîs» et bîent^ fe con»» prendrai dans la proicriptîon les animaux noirs appelés • prêtres ; Vu diflira^, hier 10, la fociécé popalaîre» et î*ai nommé un comité iècret chargé du fcriitin épurai toire : cet arrêté a été couvert d'applaadîifemens. Xat égalemrnt fait arrêter que tOSs les ivrognes ^t ceux qni les enivreroient feroient conduits dans les tiiaifons d'ârrê^» pour empêcher que la fatnéantife et Tivrognerie ne per4i«;iit ia ciioie {wbliqns 9 es ns privent ies^déienfeiKs de Digitized by Googlc

The text on this page is estimated to be only 15.92% accurate

• • (n7) la pafrif , des caux-dc-vie et boiflbns qui font pour eux des objets de première nccclîîfé. Je pars pour Beauveais , que ;e vais mettre au bouillon maigre avant de lui faire prendre médecine. Les départcmcns qui font d^ns mon étendue vont fc lever à Tcii▼îe, et bientôt l'ariOocratie aux abois ne faura plus cîi ie réfuter. La répulilique ou le mort. ' \ Signé D u M o N T. • Les efpyob-iia aufiimt f)m lenrt cpaibais qot par le ors défatcc$,'& ne fa vent ptr oii pidCKt pour .ffr retirer chez enx^ ou plutôt chez leur tyrao. Les anglais qui vou-? loieat prendre la Corfe , â& débarquer à-.Sttnc VaU|r^9 B*Ofit pas éti plut liearei^ qn'à Duakerque ; la rame ' de tous nos eniimib eft certaine » puiupie la France eft aujourd'hui réunie fôus les irémes drapeaux. Lyon a • été punie de fa révolte orgueilleufe , & fo-i nom , vov.h à Tinfamie , ne febriftcra plus que dans i'hifioire, pour éternifer fa honte. Bordeaux va êtr? purgé par Tarmce révolutionnaire dont la préfcnce afTnre ie triomphe des fan5-culottcs ; mais ce quM y a de plu imporranc , c'eft que les brigands de la Veadée n'oiii plu> d'aiyle lar ie. continent. ' * t * ' - * ^•igers , U.^fiB premier mais , ton a de la rtptthli^ fiàn» çaift , UÊU, & indhtifiblt, LetVepréfentaiir du peuple, près Parmée de rOueil»' à leurs collègues , comp^nt le cc>mité de Ç^u% public. Citoyens collègues,^ rapidité de notre marche » depuis huit jours, ^ tto enljia^qemeQt de fucçès qui en ont été le rélultat , ne nous ont par encore donné le tems de vous faire, avec dérail , le récit intéreiTant de tant de vi^toirrs ; & nous profitons de quelques fieures que nous avons de libres aujourd'hui , pour vous les faire c: nnoîire, Le rapprochement de toutes les divifions de notre armée, vers les principaux repaires des brigands , s'f'toit opéré avec facilité , & chaque colonne , en s'avançant , brûioit , incendioit, 6c chaHoit devant elle tous les poftcs ennçmis difféminés dans les différens pays qu'ils occnpoient. . La prife de Châtillon coûta cher aux rebelles, en ce qu'indépendamment de la perte confidérable quMs firent des leurs , elle accéléra la jonclîon de toutes les colonnes qui fe dirigeoient fur Mortagne & Cho'et. L*armée ftanonnée à Montaigu s^empara de Tafianges au mcme inf

The text on this page is estimated to be only 16.00% accurate

(ii8) tant -y de fuite , elle fe porta à la Romagns , y , battit Ic^ ennemis , brûia ce repaire , fut égorger les avani-poftes de Mortagne , fe précipita dans :es faubourgs de cetteville, 6i en cIiafTi es brigands, dont un grand nombre mordit la poufTière. Les faubourgs fursnt iuccndrés; 6l les rebelles eftrayés de cette manière ordinaire d'éclairer notre marche , évac jcrent entièrement Mortagne. I s tentèrent d*y rentrer , en cherchant à couper nos communications , & une colonne des ieurs accourue de Cho let pour exécuter ce projet , fut battue complettement , mife en déroute , pouHuivie jufque fous !es murs de Chollet , aprèi avoir perdu tous les canons. Nos troupes feroient tmiées jce jour-là même dans Chollet , fi la nuit ne lioiM eèt «rrêcés; elles bivouaquèrenr fur la tome jufi|li"au fluin , où toute» nos aiMeitm réimift hxi^^nikt £m cécM TiUe, en avant de laguelk /«iiiiemi avott povté «hmi^ fesibrcet» Là anebatailteianglanteleor fut livrée Le ta •devint ttuTibie de part & d'autre ; mable génie de la 1»* 4>erté » protégeant les héroi qui cOmbattotent ur elie \ ^t pahc^ la viâ;o1ré ds notre côté , & nom ^trames à Clwllet au brait dea tambours & des cris de viv€ U réfu^ èlimÊe. Les rcbellei Ce reilrèfeiit iurqu*à.Beattpféau: > . Les rebelles fentîrent fanS doute que ia perte de Chollet & de Mortagne devqit entraîner leur mine totale , ^ j\t\ i\s n'avoient de relTources qu'en nous repisenaiit cès deux ' poftes importans. Ajuffi dès .e lendemtm ils vinrent nous mUptt. Jamais rîige ne fut plus grande que celle q.iMs 'mirent dans cette nouvelle attaque. Jamais peut être babille ne fut plus fang'ante. Elle

The text on this page is estimated to be only 19.22% accurate

("9) ■ «CBl ce repaire » dans lequel noué avons trovvé im sne;> In i pottclre » trente banques dé falpécre « plu'iieiirt tonnei de fou&a » de$ boites à mitraille 'en quantité , beaucoup de fer pour en faire ^ des canons ^ des caiiibns y du bled , des farinei en abondance , &c. Sans perdre de tems, & femblables à des chafleurs qui pouriuivent un animal à la courfe, nous fommes allé chercher les rebelles à Saint-Florent , feu! & dernier repaire qui leur reûoit & où ils b'étoient réfugiés : mais U terreur qui nous précédolt étoit fi grande , quMs ne voulut ent pas nous y attendre. Ils le précipitèrent dans des bateoux pour pader la Loire , & la cont uiion 6i le défordre qu'ils mirent dans leur fuite , turent tels que des femmes 6c des enfans même encore à la mamsl.e» ont eié noyés ..u moiiient de leur embarquation. Bont^hamp , un de leurs chefs , bleilé 4 mort à l'attaque de Chollet , 6c qui s*étoit fait porter fur des brancards jufou'à Saint-Fiprcnt » expira fur le bord de la rivière , aprèt ravoir traverléei Delber , leur général ep cbef, œaiA blelTét mortelle ment La perte df Boncbamp vaut «ne viâoîre pout nous ; car H eft de tous let^cheft de bri» gands, celui en qni ib avoient le jfltu de confiance» «julls aîmoîcm le mieux » 6c qu'ils fuivoienc ' le pUs vqtontiers. Nous avons trouvé , à Saint-Florent quarante caiflbnt dVtftitlerie , beaucoup de pièces de canon t qu'ils avoient tettées dans la Loire , n'ayant pu le^ emmener avec, eux » V quantité de bled dt fuiaes. Fanm tant d'avantages , il en ed un ui fait efpérer à nos coeon une bien douce jouiiTance , de qui plait bien à rhumanité. Indépendamment de tous les prifonniers délivrés à Mortagne; Châtillon , Cho et 6c ceaupréau', nom en avons arraché des bras de l'ennemi cinq mitie cîng cents , à Saint-Florent. Ces maîhcureufes viâimes Çe (ont jettées dans les bras de leurs 1 bôrateurs, qu*t)s baignoient des larmes de la joie Ôc de la reconnoilTance , 6c d'une voix afîbiblic par plus de cinq mois de fupplicc s , les premières paroles qu'ils proféroicnt en nom voyant , étoient les cris de v/v« la république. Le nombre de tous ceux qui ont été rendus à la liberté » depuis hiiit jours , s'élève à plus de huit mille. La convention nationale a voulu que la guerre de la Vendée fût terminée avant la lin d'odobre , oc nous pou» if on» lui dire aujourd'hui ^u'il a'^xiiic plus de Vendée

The text on this page is estimated to be only 18.61% accurate

, Encore cMt tobs les rebellet ne foient entî^cenimt. exterminas ; une foUtude profonde règne aâûellement dans le pays c|u*ib occupoiénr., On feroit beaucoup cbcmm dan» ces contrées avant de rencontrer un homme 6c utuf chaumière; car, à l'exception de Cholct , de Saint-Fioreiy fiL de quelque» petits bourgs , oii le nombre des patriotes , dcédoit de beaucoup celui des contre-révolutionnjiires , nous n'avons lailTé derr ère 'nous ^ue des cendres & des monceaux decadavi-es. Nou? allons pourfulvre cette horde fugiive Si époiivnntcc p:ir-tout où elle lera. Déjà une païue delà garnilon de Maycnce s'eft portée à Angers, cù elle arrive en ce mon.cnt , après douie licvies de rr.iuchî , fans s'ancter. Une torte co'oniie s'eft dirigée fur Nantis, & cel e qui eft relie à Siint-FIorent , va paiî'er la Loire, dans le inêir.e lieu que les bi^and*, & toutes les tv.el'urcs l':ront prifes p^ur courir après , I-.î. cerner, les L'oqucr , &L achever leur difirudion. L;^ peur leur a tait déjà abandonner , devant Ancenis, onze pièces île c«non , qui l'ont reAées en noue pouvoir. On dous ailuic , en ce 'moment, qu'ils dîrg':nf leur'marlUie vers Caudé. Nous partirons cette nuit pour aller les couper en cette.viUe^ & oelle de Laval , de nous ne nous atrêterons que lorfque nous les aurons retxontrés , pour les battre. Nous rie vous parleions pai, en ce tnoment t de tons les bravés de notre armée « .qui , daks toutes ces dernières aâ'ons ^ ont fait 'des prodiges de valeur. Cette lifle intérefiante vous fera incefriimment foumife. Nous vous annonçons avec plai(îr €|u*clle fera longue 6e nombrcufe , 6l c'eft par cette rûibn .qu'elle mérite un travaiil particulier. 5îgR«x 9 Bourbotte , Tfaurean^Choudien, FraacafieL Xi rtprtftnunt du peuple ^ Franeajlel , envoyé à Var» mie de tOuefi « aux citoyens memkrcs du comité de falut pttblic, 3e n'ai trouvé ici que notre collègue Richard , les citoyens Chou dieu 6^ Bourbotte font à l'armée , depuis Tattaque de Châtillon. ' ' ' Les rebelles ont tenté de paiTer la Loîre , & y. ont réufTi au PoAe de Varade, qu'ils ont (brcé , & qui s'eft fepUé fur Ingrande* On dit que cette ville eft tombée , par (iiite j en leur pouvoir. L»s mefurcs font prifes pour les attaquer Se les (aire répentir de ce palTage. Richard vous fera paffer les nouvelle» qu'il attend de moment en montent Digitized by Googl(

The text on this page is estimated to be only 5.86% accurate

frcnt;, C2 (ont d^s gens qui tule/.t , & qui font jxju >»• dourauifs. Oii eir.ui Jifra bien qu':iS s*c£abliilvnt iur)ji rive (iio te cîe la Loiic , ou ils ont trouve, peu tie pjirAi^m, i^itjTîc Ji l'^pcquç de leurs iuctès. . . î h vais rçjoind.t iuite no» coUcgues , qui lont k K^iiites ; jç ferai cûnnîiint xle pc^tldre un plus loug cuit îa rom^coqtiiive 4'étre^fit«rceptée. a F. .S. Dans oeftt vi4l«« 'fm fiouvé lei efpriH>i«ff raf* futi% iur let ftùte» que Tmi^ cruignptt- dU' p^(rag« 4e la Ix^ire-par les f«btllfs , au aQ^JInQ cU dix mille, peutêtre plas , ea y comprentlBt femiev : U p«tii«/afiiiAe «fU^on iivuit r9lI«inUè contre fux , avoïc .dé)4 cJ)iatts Sï^\tt Gfpfges & d'Ifigramle : mm ce qui aUure que cet biiganda n'échapperont |Mi à ia- m >rt ^.c'eft qu'ilfiatt snoîntefieiil e^itre H>;t.x innées , qui les ex(cff|iMnfirttij|C« Nos co:)vgues , Bourbotts!, C .oudiai^ & T'i^rjuii^ vifi|H> sicfic dVr»Ver9 »e€#fnpâ^^.4|i général Beaupjuîi» : ils ^*otts .doBAeroDt eux-Ki^naes tcu» \ft àéuih de ces dér* iVer^ évéi?eiTtien> , par ief\>ue!$ fr imni ceitc guerre dçja Vendée t qui ^e irouv* (ini^ avawt l'époque même tixée rr b con've^^.O'.v. lu»^ tyuc, jnti.^r à la joia qu'inlpire v r Jcxknc d *un p-^vs dcià «ipuiij ue u/oiiùancefc. Je part rai pour Nintes aulfi-tut q\ie ia coininunication va être >« rajj;;c, C5t ci « le (era , (inon sîemeiin , irè*>- certa.nemeoc ; ('vfî.ain : nen ne rv^faK'ia à i'ardeur de pos croupes & à ijà «M^llt: t^es oieiuie& qui luDt pritjes. tufrt 4h citoyen Richard 9 reprcjfeniant du patvU ^ datée dt SaumUr , /i jo du premier mois , l'an % dè la ripubUqui , "La convention a vbuîu q'ie la guorro de îa \';'ni!cc fut tcmi'nV'e avant ce qu'on appclcit alors U mois d'ociaSrc ; grâces aux ir.elures bg*s t<. riiioliieufei="" que="" vous="" avex="" prif-="" c="" voc="" lera="" rempli.="" les="" rebei="" par-tout="" vaincu="" pi="" pouiruivis="" cherchci:t="" er.="" vain="" un="" i="" dtfs="" ::o.="" pcb="" il="" lel="" qjc="" je="" pins="" reponore="" qu="" n="" p="" la="" jiifte="" ven.="" dema.i="" dupais="" fi="" l="" libert="" ou="" par="" le="" u="">. Nous Icmines ir.iiilrcs de tieaupréau &. de Sai:n Florent, ^f \ mi'.ie de nos brnve* dcfcMl'eurs , détenus parce& tnonftte .qui Inir lailb.cnt éprouver tous lc$ tOU^.;t^ns mu^î* n .hl s , vie nnent d'être rendus \ la patrie , fs/ont bientî): tîi é ' t t^'- l»? vcnjer for le praO'.cuï de Icf *atri*

The text on this page is estimated to be only 19.45% accurate

(121) thiens , 4es flUiix

The text on this page is estimated to be only 14.09% accurate

lêm abiflies d*ea« & de Itoue» Lîciii6t on ne pourra plut les atteindre. Es.vam leur eera t*on piis leoit lorts & leun châteaux ; le» rebeUes qui ont une grande eonmÀC* " ÙMct du pays » fauroni vc}is ilaipeiidre dans auekjue lôlle, de proiuer de la négligence ou peut-être même de la perfidie de queU|tt*un de nos chef». 1(hvit donc iiir« le-chomp les exterir/mer jurqu'au dernier. * . Cette m^fure même ne fuiHt pas. Il fiant que la rengeancU nationale Cuit proportiônnée à Toutrage ; nous devons à la puftérité un grand exemple; ne nous contentbns pat de changer le nom de ce département rébelle : que la Vende* dilparoiirc du nombre des départeinens. Des hom.nes qui ont lailTé Te former Si saccroirre un tel orage duos leur fein , ne tonc ni dignes ni capables de (e gou i verner , de ^'adminîflrer eux mêmes. Il faut donc divifer ce département , en partager le* honteux débris entre les députemcn^ vcifms ; ccmpofant toujours le même tout, ii pourroit î^arcjcr le même e'prit , le même levain. C*eft donc à la Conveniioo nationale à le dénaturer , à employer C2U *êç de cous ceu« quivoncemcm les Imnbn^. XKumU^u jour. Le confed ariéce qn*U eft défendu d^ezpt^ 1er à la^toe éà ^nbfisi ks mB^moL ivif/^g^ tels qui*

The text on this page is estimated to be only 6.00% accurate

f «M) •koh$ ^ ?s , oi!r« , 'éo^" ards , {in -^cs , Siç. qu * « eux que l'on im • ri* .11. i. (^ ro::: Ç.vi\ï , tues ou mier.Tii^ d ns 11 ttîfna.ç^.'i • , \:ù:[h 'n.ieîimikr les p'opjiétaires ,v £v à ics mettre à r.:c ri: (i'o.xerccf un a-Jtre état. li arrêre c«cdier prompte ;ncnc à cet aous. fd/its C'tovcnncs r:'p>;Wir:\vTc«; nnrf^^c'^'^t q'i'e!"."^ ont au 25 fcvr-Ci . Le confcd envoie 4 i'ad-» m niiUacioD de poiice 1^ nom de ces Icmmes* L fie dts condamnés i mon , par U ttihinal révolu::orncîre ^ * ' 4&t prmttr dtt demMème m^is au * dujii, Picrre-^rar.çi>ït Malang'.é» âgé de 55 nr^ , cl - tVvi^t ^tig^-fijl-paix de la ville ff rcb^Hf*^ de b Vendée. • ••■ Digitized by Googlc

The text on this page is estimated to be only 5.64% accurate

(1-5) CONVENTION NATIONALE. AJtJ. Les bo:nc» de ce N iincro m perntettaixt pas d'infért^ tu entier les décrits & les dilcnluorts ; noit donnons fentcnttnt -)« nomenclature dés principaux décrets rendus depuis ie premier sio'ût dcrnij^r jiirq!i*;iu treniièmci jûur du premîzr mois de* U répul>î:iivie iVançaiie , c\n*à^ dire , îofqoes 6c y compris !c n ocroôre , (vteitx fyU) & nous reprendrons les difcuilions 4 patttr du premier du fécond mob. -. Du t moût i7'}U ^9 iuiit, , D^rf t confittadoti f;énér2V de la dette c^nP.iu-.-.'c , l'i^uriptlo/i inr U grntid îi^ re (^e tcnie*: lés rcv.tcs i^c^pet. cl'cç , & r.T.ciwi'ilor.'.cr.t l'ci différons contiÂti. Décret pci 'Ht confircr.tion fies biei s des cfpafnoU, finies enFrarr.ce. Décret (;ui déclare que !e pi.u|)1c rran^;.is ^a fc lever tout cr.ticr pour «la deieure Ce U libcnc do fa tOi.iViîuliun . }7ci!r r'.éllvrcr c-fir. fon territoire de toc' Te; rnftCDiis. Décret qi i c:,i:>-.uc un i;occnfcr.icr.t rcr.u'raî cVs er.'.ir.s de k rév»îiblivi!ic. D^fcrct c^\\\ met en réifuilttion tous \zs frnncsis pour IHttilité fittbliaue. Décret ^ui ordonne que lot jeunes gens denuls, dix-huit ar.: ju'.^fv.'^ \ r.^t-cirt«J ans, iparchcroiu co;.irc !'t i^ncni, £: (;u\ étrblit dfj :.ît:!icrs f'aps les placr^s piibli(j::j, de la r^j F;sris, Décret qui iupjrrir.is fi» caifle d'vfcon-ptc. Dccrct qui ortionne la frbricatlon d'une nouvelle monnble de cuivre tSe de mdtiil 4e elo* s. Décret qui condamne à dix ans de f^rs les notaires qni délivreront coures col!sîîonré«»s des titres rviy.iux aux crv;ar.ctcr$ de l'éiat. Dctrci qui hxe 0 mii^e libres \% m^xir.iur.i de toutes les peuCens qni font dues par ta lifte civile. Décret qu^ déclare la France en révolution jafqii'a a fon IndépendLace ait été reconwue» Décret fur l'empri'.nt f^rcé. T>^cr^i qui oxùoi.uc que les afl'enats a face royale , au-deiius de c.;nt hwv» , ^ctotu coi (:dcrcs ccmm^ •ffets au' perceur , Se fdumis à renregiArenie;it II rcndofte* leen^ Dm grtmkr feft

The text on this page is estimated to be only 5.25% accurate

es «toyens en foi«»;t raM:;ii. L>cwr».t ijiù ptrrv-rirrrfrvtlatioa it9 Ciaft fi(i');i-^is fcildant Ut unît. Décret qi!t orr .tiiTcr K-i con&fctboll ics fcicBS «le< ^:ranf;«fr< nés «' luî !c: torrifoire Ack puitrancr» ccn» tï^ L*Kluc'iI?s In r«;)[.ro* ^i^oAUiœciiV ('•c^ ntorchés. i>cci«rt i ui met hors Uc la loi ic-s prît:cTpaux. a|;m« ère «U trabifon, de «{m ordonr.t? u\ie Ut angisis mis 4A «rredaiion feront panîci comm-* or.-îj^w-. ^: rt'pun Cc ^iMi i^acriotes ii^ccuus à i'oulcn. Uccrc: qui or^ûm*c céU d*ftAcWi(i&e feront rempbcds. Décret oui défend la ^entc d«s titres con&tunt les crém^c^ -viagères; Dë"n.Tiren pvbîics., 4S de f-uaramt uns k cMrcr dans Pamft Hhr jIhtia— lira. Dccret portant définklot. fies eens AifoeÂs & de ccv.j^ |»ortant déiinklof fies gens AifpeÂs & de ccx.k tjù do ivent ctrc arrêtés. Décret fur les y rctres m;:rics. *Dccrtt rruî 9ti.C9ti.^ les places lucratives des admuiUtrations avx pèr«s oct {etiftrs j^ens «n réifuîfitton. Ddifrtc réduH le traiteinent des ér«>|uc& à Ccoo liv. , qui fuppiime tes vicaircf éptfcopaux» &: qu» ^étlarc que les trairen-.cns ac$ p'êtrts ne. feront |>lus pjyés d'àvarace. Dt-cret «jui met en réfiui:>rion toas !cs objets névclTaircs |a>ur M marine. à)ecrci qui o dontie i|Ut: ^s fcma^cs porteront Us «o«arde naâoiufe |£lft 12 fiffwkhftfprtmicrl^vr iufutniir moif *éu tnnîikmt MitDécret Us c]c belles c!e tcv.s |;oùi^in:> de fonds , a la U'i^LOjTLriif lutioiib.f , que iks fommes dont U confignAtton fera fwr luUè ordonnée par les tribunaux , («roiit verfées , daai les • «.'jrarttmens c>»ej les rcceircuts de dilin^l, Se à Paris, cher les a«tre»e-.iri tic ia u Jlvjrcric , de là, lUi.i la caiùe aux trois cleiS. X^vrci poft..ut k^v.'i.l o^ aihclic tous ie^ jouis ui;e fci.ill« dirsçta'e. IMcret |}>>ur la ffe4beKl(>ri)»> curv v< rvccire«rs ioÉdilcs. DétcrcMur la re'paitîtisn des f ii€> 1 ir{f"ner. D'? :ret portant qjc tous les c imtÛibles fans exceptiDr» iâvaodt taxi;^. Décret contre l'accaparement ^^ts marciundiics fai^s •raflrffion. Décret portaat que ttHis les jeiu.es |iens i[ui fe (ont s^é> depuis !.. y)-omulgi;riott de la loi iur U réquifittoo , '(etoas SKT^'t t'v yar ir. D->.ici relatif à la tianfljtion de Delcarrts 44 f»'o»liéi»n. Décisi 'qui renvoie au tribunal révolutionnaiiÉ; , Briilci, T»rv,f»aud, tiuadct, &.c. Décret qui met en état d*arrel^ativ.n 6j «cpff^s. DécxLt p9i;ar.t que Marte^Autoiactie fera înceiTamaMtoit ^^te. Oc.rct v[ri me; à la difpoP.tioa du miniilre de la marine ruas b'if rncï.s '•ur\^ands Ci qui l'autorife à faire couper dans \ts Ct.rûs tks pa;,uc(^i;^*-s iouâ ^es l>oi» propres à la. conUru^ùon. IMcttr iTul4|;.j)rçc le stIaîAre de U juiiice de UitQ traosfdrer

à Iftrû, i*T'.n,.|)C Tcs'irJ. D'\.ic- nui Jixe le Jour de tepos poi r Us Cjc^tTf:t.»ci:-cs pjî V.^s :» îr. !».> cTe ».F',aq\i€ ô-ic j'ic. D c«;;;ittc Pirlv, députe de 1* Aube, qui te reavot*Te t»'J' .i.itT. rdvol 'twA-aîre. Décret qui ordonne qu'il 'ààm, kvc fLiiÀ ch«^uc cautju tS ^ a u&s jari^ida de f a^
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 6.23% accurate

(»7) §ix ckcrsin , fOur le fcrvice é« la cavalerie franç^(^ DécrttfHi' ^^lîfonne !a \iqiicbtioniilaiti«, .4épnfié à ia eeiiv«ntioii. ^ Du promut jaur dm ddes ^oaiwûs, ffébeUes,- fera appii({uie aux tottlonnai*, « , 3*. 4^ct« Château neuf- Ka4i^(Mi fe traufportera «tans U Lo^êpe « PAdeche , i'Aveyron 6c l'Hcrjult , pour rétablir l'orore lie pcarfuiwe ' tes cotttre*révelusionnaires qui v«m1ciu ^ âaciier un isa^vemi«k Duakm /ear. Trois citoyens , au nom 4e. ét ^edan , remettent 4euii ceoK mille quatro ooiilt Sem jpour l'emprunt volontaire. L>ecoiQtro-l'uvrav4ux • au lioaa du cemitc de la |;iieTrc & iLcs . ponts cluiiliees réuths » prupefe t*)imalganie ée$ corpd du gcuis . & dc« pems êi chauffées. ^ ' , La cor.vertion ^opoliucti » motivé (urce qae le niiittftrcoA4l4li auaoïi^ de psej:^re par -tout où il tes trouverai Iti bommes oaMea djuia l'ait lio • ia oéfenfe dci places. Barrèfc annonce à la convention que U Vendéeit'ell plus. { article nouvelles.) La coinreution décrète que les nouvelles «is 4e U Vciidéii, iereet portées l^ua Miées par 4es cowitrt esira»»> ^dinsires. Trcijîiric jjiir. i^cî dcpi;lés de l i commune de l'iSquigny^ a;rp>rtent une rtialie remplie ('.'or 6t d'argent , & d&s fpmmles votkioiirai les • «o ofiignats trouvées fout lerfo K dant 4es caves dans k 4iéfit* tatnem de la Somme. , B:irrère 3r.no..wC uluilcurs viétoircs ^emportées au No«4» { f^tft^ «rtic^ nouvelles, j • la convention npportc fon décret » par lequel elle otifmnmksmw, •comités revoliitianu.nres motiver publiqiu ;ncnt leurs artillalitfot. Lllc éiaiTu cnluits par ua dsxtct cuit Iwiaanie & dût heiuni ido •cavalerie par djadron. ... 1. Akt« L Les troupes à cbeval de la «épublinue 'fetoait incefim* ment portées au complet de cent loixante-dix hon)ir.c& por efcadetM, paf des citoyens de bonne vol.^ntc, pris, t«ut p.irmi les niîlif.rk.s en aéiiviié de Ccrvice d;ins rt.aa..tcric , i.trinî le:» aiUie^ cuo} c;^ , ùihnmt le mode d-apiès : II. Tout militaire en aélivîté de fcrvice dans riafauterie, «eft autorifé a fe faire cnieç^'uliei .u cjnfcil H'.-KlminiiUitCioa de itf» «bataillon» pour cotcer dan^ i

The text on this page is estimated to be only 8.28% accurate

(ii8) TV. Nul nt Ufi ndmis au fervict^ëts troupes à cheval ft^il mt réunit les condition fuivantes : < 11 fera (ain 6t fobuft»,1^fé d« 4fit*hiiit è aux • agiront Cdin d'iuftrire les noms , âj;e , taille , qualités , demcuTe bc fi» |,r.a!erncnt des citoyens cnreç;{(\rés , r.inù q tf le lieu de la nailianfit » • 1« nom ces père %L mcre de chacun d'etu. * ik en er.verroiit à fur & mcfure tes états au nusnii^e de Ua • guerre i-les ceriflicati de bonne conduire 6c de civifme des milî-i teires aistres ciroyms enrcç/iTrés fcrc::t joi"ts à ces cuvoîj. ' • Vitl» Lc> citoyens qui ie furont inscrire pour eurer iÀiUiS les ' tfoiif es t cheetl , en exécution des articles H 111. . U ûia'rifé par le comonkaire.dai §ucfras*fut r en tiendra rtgfiut'. • XII, Les membres» des conf« ils d'âcminiftration ne pourront toucher If^ufi appoiiîttmcn* qi>*en jîifUëant de rexicutiou de J*ar* ticle IX c?»deUu« , par Ia*repré»entatHm du certificat du co — • faire des giKrre< ,

nifv«nn* i* cavalerie k ut auia cté dcli- . vré , los iiet jti *le Jii;r 4.i:v.icu coips iwivîu uùi ea mag^ûfi pont être diftribi!és i ni.fattrcrie. ' ' • EJlc c'^fer.d d'enlever, détruire, m-uilcr ni a't(*rer «n aucune «lanière los livres impriivés ou mniiulcrlts , ks pravurcs, k ik.c»H>» tahU.Uix , Mai i.s , nTit'.nr.ek , ôcc. ioui ';:cK^te u Une cMp.iioitte 'êt$ figues de fépckéutc eu de ruvautc.* PavsiiomMI. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 7.84% accurate

I N^. 2 I 3, RÉVOLUTIONS ; DE ¥ A R I S, . DÉDIÉES A tA NATiOIf.• I>IX-â£PTlÉMS TRIMESTAB. - AvfG grawea et cartel àn déj^m^m. plicc de Louis Capet , puifque fon jugement avoit W ttie (imme de dHcoide pour la convention. Un parti •*

The text on this page is estimated to be only 9.83% accurate

(ijo) • ûcuht la mort rgî. Ceux, au, contraire, qui au 21 feptcmbrc 1791 « nUvoient qu*cnîraincs pjr les circonil^nccs , croyant avoir afTci iajt en prononçaot U déchéance du tyran , voulurent le fauycr en janvier 1793.' De ce moni^ni, il ne \ ouvoit plus y avoir d'unité dan* les travaux comme dans lis j liii ipcs de la convention. Dès-lors le ctntri: d'activité devint inerte. Ce foyer de lumières &. de vertus civiques fe dccompofa & tut fans effet. Les vaincs diiputes, les querelles part culières prirent la place des uiiciifilons folcnnellej. Le généreux amour du bien public dégénéra eo un cou|»^lft «tfaour*tt fillentî daas tous les cceiift. iDe chasds patriotes, fe levèreol-ift: dens lest faboe indîgiiaMttt'ils ptAilstèrent ces paroles courage ufes qui furent entendues & retentirent d'un bout de la république h T^iufrc r » ^uifque les repréfentsns d'un pwpfe indirifibîe font diviiés de feu* Cîmens & d'alFev^ionib , puifque le* lâches d entre nous qui euiïent donné leur vie pour fauvcr celle du defpotet à'préfent Iqu'ii cfl tombé fous la hache des lois , fem* blent le regretter , & défè , peut-être 9 lui défiguent un fucceiïeur ; puifque la parrîe devenue eafin libre , fr.2ls encore en darsgfr, ne peut compter fur Tafliftance de ces liomraes puli'Un'n'îs &c fa'îs pour le repos de relclava;»c; ch bien ! que la îiir^itr fo^t a l'ordre da jour ! que rcfprit 1 cvolutionnaire fn'.'iTle lur tour2 la furf'ce de • Jd r/publiqçie , en fulic diiuaioîtrc le parti de l'oppo* liîion ! que tout marche zu 6:!t , de gré ou de forcé! Un jour , on nous bénira d*cn avoir ;igi airfi. Contraipions J\fH'er{i) dans icteinplc de la liberté ! ou plutôt que la Franc: cnu^rc devienne ce f^mple , & immolons aur pieds de notre iuole , oj cb»:flo:is de fon fan^uaire qui* conque oîcroit fc permettre fcnîcrr.cnt une pcniée dif* cordante avec ropinion gcncrale. Il ne faut pas qu*il y' .:itft CD "ttzmt dense ières rie vdm ôc de rfefitir ; n * norpent y fcvt^nr vfi^m féal efprit publie , 6t il hviX qv^ ::cts«^rir publie i«iH!^révok)ttoiinaire, Le calfe«4e :la -Jt' htttk dot» 6tfe la fenit . rdigioèi doiDMwife \ elle doit ^kxdnre toases les Bttirei«.La"idléraii€8'i m fait «iechpîfitt«) (/) Cçuti^tl^ «M intr4r€, £vang, , Digitized by Googlc*

The text on this page is estimated to be only 10.00% accurate

('3^) t(k une nuavaife mîiare d.ms une république n^KTante»' O.i dira : ma's nV a-t-il pis déjà aïïcz lon'^-temps que la révoUiton dnrc ? cinq années l'uffifent- elles pas ? Il faut bien croire que non , puHqj'il y a encore de» feiiîMantins , des modérés , des égoïltcs , même des ytftofcnrtn & des royaliUés fanatiques.. Eh i .que parle-t-oa d«.chiq ans? La xévoluiion ne fait que de la ¥lbetté , ne date » ^ bien d^re , que du moment dè la cbûte du 4e^ppte.' Deboat, «Iclavtf ! Tom s'am dos de mohre depiilf dix moli, di vms Cm encore proAerr nés d^nt^ Ks imag^l'Oli^ M' peut vous en arracluir» eh bien! que la^emur (Mb davousdei liommes , pntf«' qùM n'y a pat d^urr; moyen p«ir. toqs fiûfc aUer av pas. Dcb'oct & marchez t 'U faut que tout le monda , aille enfetr.ble: dans une armée. Ion d'une graode a£^ fiîre; on fufrlIeïaRS' nitlé kt traînenrs. Nous 7omme$cit £ri)?rre , malheur aux lâches , auilî bien qu'ans traîtres ! i-^ lâche eft un dcfertcur plus criminel que celui qui psfle à î*çnn' mi. Tout el\ on recpiiittioo y . que tout (oit aofli en révolution »! Si dans le t.inps on eût écouté les BrifTof, les Caritat, ks F.i.ic!iet 6t leurs pnrcils , qui avoicnt fcrupule dis placer tous le c;!aive de la juftice li tcie couronnée d'un fcélérat , o\\ en ferions-nous ? Quel droit aurionsnous aujourd'hui de punir les brigaads de toute efpèce qui déchirent les entrailles de la patrie? Si Capetvivoic' encore , il n*y auroit pas de république. H faut le . fa>i^ d'un rot' (k de les amis pour cimenter les fondomcAs d'en état* libre. • Comme jadis , auaod on traçoii les femp*rt> d>nit vUle , oa anoioît le ulloa avec le iang d'vr' teiip on de quelqu'aatta 'bôfia carnftcière,, eaiWêma de fa iScttriié dont on alMt jonir k 'l'ombct dea loU le font la Dtoteflibn du pHtiioctiae armé. • Oft inniroît pas eu befmn peut-être de teoonfîr aux meibres^ révolutionnaires , si Ton .cât pris la fage pré-» caition de n'admettre ù la convention aucnn d^ membres de rafTemblée iégifladve. Ceux-ci ont fait tout le malt ils n'^étoient point du tout à la hauteur du la fepieiilbrei tfétoient des rameaux brifés & poqvît oiil dés« honot^lent le chêne verdoyant de la république « oC qu^ Alloit rejetter pour fec^ir à de moins noble» ufages. La convention n'auro;t dû erre conipofée c^ue d'iiommet nouveaux. Quand on défriche une terre l«rte , on n'atUle à la çbaaue qus des coucitefs tou& fcai». Ou leo;

The text on this page is estimated to be only 8.27% accurate

irabvMiflm n^m^foiHMmHt , cm doe k IifitacUfAi Atr 9h on avrmt dft cMioe^ffr. Aloa 4ù, A^tck ma qiMi la p^ne dcchafiier avec m^pni dçs liomiM nuls , oa vcop dwàUcmitMlm^'^iiKHkidWoaadfscoiii^atinis . à panir. pabiiqot; «rattC ifaU^iii pgh çctte tdmeâtfUt, U cban« . getit ctiaque jour ïe mii»iu8t..Cha^e c«tl«rM avolc fc» principe» à ^le ; ^ aucun lits m refiemk kft opération» . de gouTern?nient ; ^ déjà les prêtres eux mêmes ccm- . . cevoitntquclqu'efpoir. Qu'on parcoure la républicjue, el)« , n^ft plus reconnoifîablc de ce qu'elle étoit il y a hx mois. La nation françr.ife lemble fortir d'un long affoupilTement; préparée à tout, aux revers comme aux luccès, rien ne • fétonne. Jamais le peuple n'a été plus perluadé qu'à préfcnt qu'il peut tout ce qu'il vtut fortement. Il s'ctt promis d*étre républicain , quoiqu'J lui en coûte , et il le fera en dépit de tout. Âve^ de. telles diCporitioni , on aû iaviii^ , cible. L'cfptit révolationnairc a gagné tous les rings de ci- . toyens ; il ranime , il avive tous les états. 11 n y a plus de facrifîces qui coûtent ; la vi^ même » on n'en tient compte. Voyez nos jeunes gens quitter le foyer paternel ; vne larme eine coule de leurs yeux » en s'imdMUir da , (étï de leors «lètts., des bras dt leun. fot^f»» Icm ««alii4e»^n£ôrs qu'ib ont à ««iî^r i» (vfW OU^q cil fifpèc» 4tn inène à l'échafaitd ; mais cetanatîims n*e{lpaftt coaiparable «u counge ft^Mpie 4» no» £aldats en réqutûtieii i qui {larceiK pour le fuerre comme ilairoatàiewp LVprit révotutîofWitrç (e dévc'ojpe auflfi avec h pîu» , grande ért'V'pf d^ns U psrfonnc de leurs par*.*ns. l's f e ^ Uparcnt de coac ce q^ii les atcacl^it à U vu a ca IkiufliMil . Digitized by Googlc

The text on this page is estimated to be only 7.05% accurate

. leur pttkiïfe , en échMitoe d« douçciir» ét li Mttré # ttocs les droits a rmdépendiheè à fégtKté. Cet efprit réîroiimo^tit« • tfoi a cba«g6. Ja face ^ tour , À qui tend «iu'ml bien général , «m a 4élifvè» ar-tout oh clic tombe , le bon grain cowioïc \m partie MrH^ oir le végétal réntmeux. Mais ces méprite éttneùt htMîMtÈ ; 6c poiH- que k févdt«iion tMf com» plète , il vftnt ktidlx 'ènt^r^ qil'ctlc tmrilikt.daflft âm borh^tloii quelque cboft d^* ph» 4pf«'4e iIiohm. * QtAyh ouvre 4*iiiA6Î#ii', & qt!*^ mm-motitrê en quel tem» & dans quel pays, enmoif» de ûx mois, «ncfotiéié po)îtrqtxe dé. Vingt- dfrqmillûMi 'éthmmaH iMmu▼ée put^ce dc'toùs hS é^émeifià împnpf^ mm fHpwwwiiil dxns foQ fiiii i Car tnfîih ^ n^til ftseiclioiii ik»'Mnefff bti y fur toiire Tétetidi^dt ttt France ; en fie r^noontiM-' pitis dt nobles , ni de pr^ei, ht de miilionna^res *, ces tfbH grjinJs fléaux d*un pte«pfe| iWrrtitîofi » (cîhdée en deux fraélions , «uroit ^putfé fes forces fur elle» trtéme , & n'en nuroit plus trouve pour combattre lesenao* iTJÎs de l'étal 5c çuérir l(?s plaies de ! a France. Que le génie de la liberté , qui Veiilc fur nou5,nous préferved^nc de voir un nouveau parti fe former parmi nos légiflitîurs ; qu'ils continuent d'^re rî^lntionnaires tons cnfcmb'e , & qu'ils 'te gardent bien de fe divifcr , \b ne (crcient plus que des factieuï. Tout ce que fera la convcni on d'après U néceiUté 5c l'examen des chofes , 6c non par efprit de pMti , bon et f roiit4b!e. Tout, dcpeiid d'eux el des boas

The text on this page is estimated to be only 12.06% accurate

(ml «MRnpUi qiiTifL Ht ciffemt d« dott«er. Os Impiimeiaiif ; tel iiio«rtttt«tt ^ik voudront » pourvu qu'ils le iuftifitftf* les premiers par TaiiAérifé de leurs principes & nollg^d. ét lesr coaduiteL Malheur \ eux fi on trouvoleuci novf flmitlet«flctpaf««rs« IcsibumiiTeurs , les agioteurs! Q^O utois mains ne 4t fi»iitUentpa»xi'un craûc iionteui. En un mot, qu'ils on «f^Ultnt do mffii^ ^ pcMiTroir Ibitir de le oonTention^aMt au(1i fans* ci^o;^5pi'ils y font entrés. Car l'cijp^ jévolutiooiiailt iic ecmittte pas à déplacer* Im$ fortunes 6c à cuiner tes uns pour enricn r les autres i ma*s bien plutôt à nireler lea rlchefTes des particuliers àc les charges de la république , afin que chaque cito/eo un intérêt égal à U défendre 6c à l'aimer. Le moment cft venu aulTi où chacun doit rendre compte, de fa conduite , de Tes moyens d'cxiHcr & de ceux dont îl a ufé pour s'enrichir ; &. cette mefure , réclamée plu*, fieurs- fois déjà , doit s'étendre non-feulement fur tou% les foni co-.nDigitized by Googlc

The text on this page is estimated to be only 15.88% accurate

(>35) JKAfwk 4f^t partager les fatigues dt la ikianoeuvre & ie fcntîr iom dirpoié à jetter à la mer la moitié de facai^ ^^aifon pouir fauver le bâtiment. Il e(l auiTi de la prudence d« defcendre k fond dt cale U paflagGr fttfpeâ^ ou de roauvaife volonté. Voyez quelle énergie le génie révolutionnaire donne aux braves fans- culottes ! avec quelle intcgrité , animés de cet efprit , ils fe conduifcnt dans les diverlcs adminiArations qui leur font contîées 1 leur probité impertur> bable âc leur vigilance républicaine , iont devenues la la ierreur des tripons , qui ne lavent plus comment fe Touftiaire à la vindi£le nationale. Jamais Thomme en place n*a été plus furveillé ; les vrais fans-cu ottes font inacceffibles à la fédu^tion : aous pourrions appeler en té]n«i£Qa|^e les commiiTaircs nommés par les iemns pour ^ùÀtt M dtftfft aux accapareurs. Nous pourrigna dltr encore J)eaucoup de membres des comités revplutiomialres. n leur a été offert plufieiirs fois in Tommea conik^rà* ,biei pour mettre en Bberté des kommes judemeot fufpéMa ' dPtiiCivirme. Uor ni les affignatf n*ont sien pu fur la piti|>ité des fans-culottes. Les gens 'tommi il faut Je Vancitn r^fm n'étoient pas Ci fcrupuleux» quoiqu'ils ne fuiïent poim rèdutti à l'âroit néccUaire comme ûos vrais «fans* ' Cttloctes, Ces mtffitur$ d'mianfûis nçefm^ cvi'mtnoicnt de. toutes mains» fans pudeur, comme fans excufe. Qu'on fe^ rappelle la ûmonie des ci-devant confeilkrs 6c préiidena aux parlemens » fans oublier les fecrétaires de no^/^ncurx ; qu'«n fe rappelle les minières Se leurs premiers commis , les açcns de l'ancienne police , ceux du fifc , &c. ôcc. Tous CCS Icélérats n'écoutoient favorablement que les prévenus qui les payoient le plus graffement. Le maiheuteux avoit toujours tort. Qu'on fe rappelle aufE les prêtres ; on n*a pas encore oublié tous les paiïeports qu'ils vendoient aux riches pour entrer dans le paradis ; ils envoyoient le pauvre à tous les diables. Le pauvre, après avoir fait fon purgatoire ici bas , étoit encore menacé de l'enfer dans Tautre monde. Pourquoi aufll n*avolt-ii pu le moyen de payer des mcITes & des ûhhi . L'bomme à préjugés dt naillattce ou d'éducation fera obligé do convenu que fi la îniUcefil rend févèrement, jama» .olle A*a été j^us équitable 6c. pins impartiale. 11 n*y* a nulle part de privilège pour pmonoe. Il femble que * Tefprit ilvmudWBalit qui* mime téua qnr fo^t ^ ,Ia tête des liûrca de la lépublifBt Im ait bit ^tti qu'il faut

The text on this page is estimated to be only 16.41% accurate

^*tl| fofilfit fo^vetalarmeiit lP^»£uî^fl^s .fw^inipi^ toyablH. Aôffi » oitfs' tomus ici «SHflmtiMs.Wfeiii dc.touiet le» iuiorilét* ctodKmiti / ffSt (e coftioiét 'dàs en citetons un dm %'€& pafi à W maîfihi ciroeVaAC Bicitre, Lorfque le député Perrin , dont nous avons parlé au numéro précédent, condamné à Xi années de fers, fut conduit dans cette maifon , il y demanda une chambre à part , offrant de payer tout ce qu'on défireroî^. L*écônome, le citoyen Lcroi, (i) connu par fon efp rit révolutionnaire, répondit au légiflateur fripon eavrai répuWca:n : u citoyen , Tégalité règne dans cette maifon ; point "de prdrérence. Le criminel qui nVft pas aufTi riche que vous ne doit pas être moins bien traité que vous , ni vods "mieux que luî. B fallut bien que Pcrrin fe décidât à entrer dans la falle commune où les condamnés attendent fe ' moment de pardt pour la chaîne. Comme Perrtn étt^C ^^ten tM , Al "cdmiire fes cheveux bli^cs , quoique iiîic ']

The text on this page is estimated to be only 13.28% accurate

ï 717) liliiBiiiî^, Vi^pém^e d'élever CeiSfAm^ ùm cmûH 44 ttMqtket de p«tii. Les accapareurs au contraire^ 1^ égailles f k maiiyâ^ * ^^^^^'^^ imauvaife-foi ou de mautiife vdé*téi le royallfle hypocrite fit' qui ne chercht Quel exemple pour nos voiGnsf \£t ils en piofiteront peut-être plutôt que vous ne penfe2 V fOts fcélérats (Trcinblfz 1 Votre règne s'avance ; éc Ut ^^hto êt VOt'trdiMf ; âltfgés de crimes » fera terrible. * " iX>a non» parie de» veito^ de l'Egypte , de la Gf èce » de ' jftoflie. Dlèpili cmq années les faivs-culoi^ , en Franee» jMl donné plm de tocom de {nftct II d*|Mantté que ^ioat^s lee natioQt. tnfenUe depuii trente lièelek ' Ces)6utd deiiiieft tncotiç (di nnp tenliacfant nef 'té tnât Xiir dix mille autres fetnblabltB) imcnÛMettf X auM a» Mtfj, difidâ de Meeux, déeoncn.m mm '^(taUhratenr k oui il en vouloir , & Taccnfn de i^ny^ '^Mi fbnmi du bled dc des chevenx ioss Â la réqaîfilItB. Le dénoncé , fans pouvoir être enteiidu , eft rrniiiunt Si 1500 liv. d'amende de deox meis de prifon ; mali 21 réclame & demande à paroitre devint Ton dénnnriemif: Vérification faîte du prétendu déiit , le dénoncUtenr maire» fut trouvé être précifément celui qui n*av6it point obéi à In lot fuf la 'réqiiifition. Le repréfentant du peuple , OttbfS* chet , prononça la peine du tallion , aux applaudiflemens de tout le dillrii^l. Le dénonciateur paya 1500 Ut* d*ejziendeÔc gardera la prifon pendant deux mois. . Ainû doit fe conduire un peuple qui veut la liberté • l'égalité, la fraternité , la république en un mot; la ju{tice impartiale en eÂ la baie ^ la vfrtu ea eft le ^imenu Jlois de peuples : '.. .D'i^Mi jufiicitun t moniû,,,» : Sur ia jtéâûifûtiêdoni im eëlméfkréê Ir hjpifé/cftfe; * Nous dirons praons^de revenir 6ir In nouveau caleo^ «drier, quand la cpnrention / earoit tak Jn dinite ' Vkuin. U lui refioit nne tàclie^ceile de donner desnoni^ M*. fti|. 7#ini 17. f Digitized by Googlc

The text on this page is estimated to be only 10.70% accurate

(«)t) Mpjl moh de Tani» ^ «ià]o\th de la décade. Le ce^ tpitL d'ipftmftion ^nAAiqtè ^peiti » j^our l'aider dans cette. dinièrc'OféiMbn , tm p«ete» Chtmet» Pavid. if peinve. ^ , L'ancien almanach étoit une pièce de marqueierie ^ compolée de mots grecs & lat ns , arabes £c français. Mous aurions cru que les nouveaux faii'eurs éviteroient l'inconvénient d'une bi^rure icmbiable. Mais apparemment ils n'ont pas -aflèz compté fur la raifon du peuple » ils l'ont jugé aufli routinier, auHl efclave de fcs anciens uTages qu'autrefois , 6c pour le faire mieux entendre êc fuivrc , ils ont pris le parti de ne point parler fraaçais. En confcquence , ils fe lont fiiis à la torture pour lui céc^ofer une nomenclature barbare , mais terminée ^r des rimes , efpérant par là (oulagcr)à mémi^iie ^ e£Eacer les antiques impreifions. . Mais au lieu d'appelier OQobn le mois Vendémiaire « , •l'hvmkn , Brumaire , pourquoi «e pJi ifin teut naiurelteffienc ot eft bpafirfiicaie f k MÎi lie il TendaDgc on des t£\ûia te moi» ^fi Itmiiaf , 1« des friinats ; 6c aiafi d«» a^H^ l • • -lli appellaat ; ^ Jûny'ur , Nivos , ■ , . •Fhmtr^ Ventes , . * MtTTj Phivios^ » ' . . t éâvfU^ Gemini» ^ • t ' . • . * ' Md^ Floréal, . • •#1001, rreicai ^ l /vite, Mefidor^ ' iâêâtt Fcrridor,' . . » S^anàn^ PmâSddr* ' Pourquoi ive pas dire le mois des aeigas , des vents (de la (^ve^des «eues» des prairias ou des Drcs,des-^na ta d« la ffloKTçn't. des cluwirs « x!«s iMis f . • Çettâ dénomtn^tîon , que pous propoCoas , coooitlt d^ss' tant imeux,que le comité n'a point changé !-l04i4Bi dca iaifons; c'eft toujours l'hyver , le psiiMOs, X'ététrVautomnck , ^ Une 'aiitM confidéntion attrôlt èk mèm -les «embtes dit comité dans la nomenclature des mois , tirée 4lia chofes AituitUei. Ctâ isfàe par eux le mois d-devaae * ^éikm. n'eft pas pour toute la répubHqae celui dss moife iiMi; ni ottotoeyceluldtlTendanges , 'ticc. Oigitized by G

The text on this page is estimated to be only 15.39% accurate

Ne falloît-ît pas jfiitjAî. t*ca ttnîr U déaomîoatîeii aaméraJe ; ou mîctuc encore « en comflofiir une toute pe» . Ctique : appeller par exemple le taois de janvier celui dt h [ttflice dhi peuple , à caufe du fupplice de Capet ; fuillety le mois de la bafltlle ; feptetnbre , le mois àc* la république , ainfi du refte. On ne fauroit trop fami* ïi^ii'tt la g^nératioa qui ft*éîè?r arec les époques notre révolution. ' Les noms des jours de décade font numéraux , il tfk ▼rai; mais comme ils lement la barbarie du fiècle oh Ton imagina lundi , mardi , ÔCc. ! Joignons à cela qu'ils n'ont pas le mérite des anciens , qiMnt à la doucc)u: 6c ik la tacili:é de la prononciation: ' • ; 1. — Primifii. ^ . a. — Duodi. * * * • i ^ 3. — Tfidi. • , 4. — Quartîdf« 5. Quintidi. 6. — Sextidi. ... 7. — Scptidi. a. — OÔodi. • 9. — Nohodf. * . tO. — Decadi. L'objet des fctes des cinq jours complémcaUiiCi (•« Cpagomènes) font d'un choix plHS heureux : Les Vertus. , Le Génie. Le Travail. L'Opinion. • • - . » , Les récompenics. P«tt-ltre ces cmq fîtes ne font-elles pas placées dans 'leur ordre le plus naturel ; il falloit donner le pal au travail fur le génie , en rapprocher les récompcaCés « 4& fvre fuivre le génie de l'opinion ; *i ». • La Vertu , ôc non les Vertus. • Le Travail. La Récomptofe» ' ' : Le Génie. • . - ^ Et rOpini©n. La fête du peup4o , ou de la fans'culutldt , tous les quatré ans , jour hilkxtillaire , ti\ très-Mcn vu ; on auroit pu -anfli l'appcller la fête de la révolution , de- cette révo«Kition par excellence , qui peut-êrrt iTint quatre aiinéeS| c&evitndra celle de tout U gloire phyÇc^ue« Digitized by Googlc

The text on this page is estimated to be only 12.58% accurate

• VAtttii Icf grandes & importantes reformes qu'a opé-^ Tées la convention , on doit compter celle dtt calendrier ; le vulgaire n*apperçoit dans ce changement qu'une tranfpoittiofi de jouri, de mois 6c de noms; mais l'hoaime «{ai 'féfiéchit un peu , reconnoît que ç*a été faat ÛO^Ê% «■e^^de idée de. couper pour aiaû dire «Ntta cîmeumi* iikanbii avec les lemt «ntéricurt , tqnùcUê'w» «Mjp«titee ^ à la fnperffition, ca déai^ttniitf tout-à-coup le calcn» yiAtr des fran^iis , je tu dUHll b jiraWlt ère d« TMttBfB^emeait de U lépubTioiie. Atafi net loîx « Mi bap «fciaidet aous féj^itront entièieaieec de la. teiirbe .éce clUeret , 5c jufqu% k maatère de c&mpter les heures » «ooa . n'anroas tien de commun avec eux. Lorf(|ue les peafAea ét IXnrepe rtaattroat à la liberté^ ils fe familUriferoat avec aeire tangage & avec no» meems. Rendus à ta xat(bn ^ . ib feiOBt dignes de nous entendit & d'Itre entend ui de .flous. Us adopteront bientôt no^re nouveau fy(^£jne ; car ils fcntiront aiors toute rabfurdité de TancieQ. Qu'y a-t-d ca effet de plus ridiculement bi(arre que cette nomenclature de mois conlacrés aux dieux du pagartifme» ou à des tyrans de Tancienne Rome , fit dont les noms les moins ,at)furdcs ctoient tellement placés, qu'ils défignoient le neuvième mois le nombre fcpt ; le dounèrac , par fe «ombre dix ? Quoi de plms ridicule que cette capricicufc alternative de mois , qui tantôt étoient de vingt-huit ou vingt neuf Jours , tantôt de trente ou de trente-un ? Q ioi de plus ïidicule que ces jours de la femainc , qui portoient les noms de la lune , du lolcil , des d*eax M.irs , Mercure, Vénus, &c ? A côte de ces dieux ià , l'cglife catholique 'j>laçoit grave.-ncnt le nom de Tes faims , comme ù elle avoit. .Toâlu dire qu'elle n'avoit fait que remplacer une fuperilU *^en par une autre, oj plutôt i^n amalgamtr deua -en* iSnabie. Craboît-on t#s

Digitized by Googlc

The text on this page is estimated to be only 13.25% accurate

(Mi) que £rc(taMttkiir culte 9 tandis ((i^oa leur svÉlt pftkfnîs Il plos en^ère Ubecté» Une imporunce yértté oae sot» feront dire & répéter (ans tefle, c'eft «[ue le plus grand liombre des prêtres, appelés confttttutiomie^ , a nie puis n ne peut Içnr re&* fer mie (oné de foérite^ 4a francKife du crime : ib Mi poiivoîeht tromper perfdnfte» & l'impudence de leurs pré« tentions luffiroit pour les couvrir d'opprobre « &C pottr attî< rer far leur téte la haine publique. Mais parmi les prêtres ci -devant conftitutionnels , 6l qui ne le font plus , il en ^ feft qui , au fond dévorés d*ariftocratie , n*ont pris I»: mafquc du patnocîfme que pour garder leurs places. 11 en ed . d'autres qui , encroûtés de préjugés puifés dans les léininaires , ont bien pu f;iire entrer dans leur téte quelques tdées patriotique*». Mais pour nous fcrvir de leurs exprel'-' iîons, le bon grain a été étouffé pjr l*y vraie , les principes civiques n*ont pu le développer dans ces cerveaux étroits; 6c tout en fe dlfanc patriotes , tout en approuvant la révolution en général , ils condamnent tout ce qu'ils ne trouvent point dans leur catéchifm':: ou leur aolurde théologie ; 6c les femmes, les liabiians de la campagne ifoi Jes croient, 4^ bons c toy^^ns , adv^pcent aveuglémeikt Mun idéea iaoï^fti^iaB. C:s deux élans de prêtre» enc ^ tfès^ica Itrfi l'ariftocratie , & c'eft- à letir aide que rcCprît cofitre-rév^utîonnaire a £à\x le tour de prcrque tome & France. Aa nûtieu de cette isaflî» d*iip»OKâ Toion* tairement oit involantairtfaieet daa(»erGtt«« le. nombre d^ ceux qaî s^élèvént 1^ h, baoteur des circooftancts & de la iévolution , ell tm in/biifnant petît. Ceux-ti devroient proliter de Tafcendaat de leura Ii)mîirat pour écla'urer du nabins de leurs confeils , la perfide ignorance de leutf confrères, SMsïont véritablement attachés à leur religion, iU. doivent femir quM ne i'aut poin: laiiTcr ^rétablir unè 'lutte entre (on coite 6c celui de la Lberté ; il n'y .a . pas de mlHeu ; fi ce combat continué , ee ierà un corn.bat à mort. 11 faut que Pun ou l'autre de cea deux cultes foit anéanti. Et qui peut douter aujourd'hui que la liberté ne forte viâorieufe du milieu de t»us U-s orages ? Qui peut douter quV.le ne fe venge avec ra ion de tous (m ^"ennemis ? Il nous icmbîe qu'un de ces prêtres patriotes , s'il en ed rcellement , coaime SQUS aiiUOOi k le cxoice» . devroit dire à Tes coll^»ues : • [Me» I U re%^a ^ ^m, t èi ftOA poiftt Digitized by Googlc

The text on this page is estimated to be only 13.46% accurate

;(«4*0 I» Yém «isrti» la retiglon ; teotdrite ét toléré , maïs îl n» Mut rétrt k ' ' Pour nous , nons ne nous chargeons pas de convertir , p,ir des raifons théo'cg'rnes , les catholiques ignorans ; car un journal doit are comme la loi ; il ne doit appartenir à aucun culte en particulier, nous nous contente-! Tons feulement de dire «que déjà prefqut tous les prêtres catholiques Paris font an dcdî^'i , ou au jour de U ciccade , tout l'office du dimanche. Ils fe lont hâtés de fe fcumcttre à la loi. Tou^ le*; avitres cultes en feront ians doute autant. Le repos du dimanche , la clôture des boutiques , la -ceffation du travail éroit une véritable m* fuite pour les juifs , tes mahométans , & tous les non-chré* tiens qui n'ont pas adopté le même jour de repos relt* gtevx. La d«î^ efikcer cette ligne de démarcation , de «lie ra ^tc , . Il e(l on amre outrage que fe culte catholique fait eÀ* 'core tous les jours aux ftn!tes orites. Nos rues» nos chemin», noe édités font couverts- de croît & de petits oratoires^ Tous ces fi[iQes multipliés femblent vouloir forcer 'les petiTai» à s^rréter , & à honorer nottt aînfi dire , malgcé on» te) o« tel dieu , tel ou td !l^mt , comme tes.let^rça foitges de fiocce afmanaeh , feiflblDient nous forcer à lés •ckommer ; ils annoneent une religion dominatrice. repréfentans du pevple les ont fait déjà dirparoître dans plufienfs départemens« La cômtnijne de Paris vient d'inû* ter cet exemple dams cette grande cité. Par fes ordres, b vierge de ia^tte aux Ours «il cnltvie \ & ira rejoindso Digitized by Googlc

The text on this page is estimated to be only 10.84% accurate

fcl t^Hm^^tUBni le tpmà fySftû ^ fkm IT'â M les w| ;kf-ânjil» de Hoif i6cr de pierre^ ne fé morfonàto^nt p us à la porte des é|gUfes : (««Ame chatun eft Je si^tce 4e ie.cièer un dieii iumet ceeur , on a fend j(|y*U4l|t^lQit{ an public d'autres '(igees de' h divinité que ceux que la naître fournit elle-même , U fette'â: -es cieuk^ ' (Se que rindov le Peiifan drro*:c«r tl^vjéifer la 'France entièi^^ 9 mm tmotuxa' ^ di^ât leurs idées jeligieufes. Nous avouereiM cependant que ce ne font pa5 là le^ objets qui tiennent le plus au cœur des dévots des .prêtres^ la défenfe expreffe qa*on leur a fiite ici df Te rfvêtir de leur coAun^e hors de leurs temples , & de porter avec pompe le viatique aux mourans , n'a produit iur eux q'tié peu d'imprelBon. Une autre idée les frappe & abfotb# .toute leur attentioa ; bientôt il n'y' au^ra plus de cuite iaiarié : cette dernière inégalité , q^ii fubfifte encore entre Jcs cultes ne peut pas être de longue durée. Si quelque chofe peut prouvée , que nous Tommes peu avancés eâ ^évyolMliOB'» JsVft iajpfi>U>ogati4»n de €t^ àbM'i qii*ancUne '4^^ airembjéeS'MMicii fteïollP'4iil^e"èo«p)i|»£tfeae peut cependant effrayer que 1^ .nau'vaU prêtres, que ics loups qui aiment à Ce couvrir de la peau des agneaux. Ceux dVntr'cux qnî font vieux , . .infirmes & patriotes , doivent le confier en la généroiirc •li'une nation qui s'eâ trop louvent montrée grande enver* 'fcs ennuis , ôi. qui ne-peut point n'être pas libérale envers fes amis^ envers ceux qui teront reflés fes défenfeurs , & qui auront marché avec elle dans le chemin de la révolution , qu'ils attendent d'elle des fecours proportionnés à Leurs bcfoi us ; elle a d^ja mis ces fecours au rang des ^^ttef «publiques* Quant 4 ceux qui auront contrarié la Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 9.09% accurate

marche (tes \àét% r^voiutioiuiatrcs , omi attroieht înfi^ dan» 1» écrits dçs principal f Ji)>ttidAii ^ poUf^oi pré|* tendroîcat-ih ^ fecourvi îiTiMi peuplt :^Mê Mt%itiB irahi & tfompé ? Pour mus mî fMiwlt Mê jiiTei rcbttftcs pour foiirntr.ptf lcHili|bfifiaAcey pti"^^ (que travail u^iij^ oftos Çommm fOtCvaàé» Mfi'àfttpéifi^t ^ jtox-fliémct l % icMvrs ^iia la usiImk wêié MpiMfii y ' oc 4(9e fe rappeHaat ^ les premiers p^«M^^I#Sbrt^^Al ftoàmMÂt leur tr^tvail manuel, ils nt i-Oudfdtelik^tfy^. ^cus lVmpifC.de ialiberté» éira infiititusi k ïmm'^HfUk' ciers fous le règ^it du delpotifoie ; déjà roui Um wi9péê ÂhféOffié f^)n4ê ftwcipcs au numéro i75,'0riNWt Jcs engageom k relire nos réflexions k ce fujet. ' Mais dilcnt queU^ues-Uns d'cntr'cuz , fi les fèces (té" c^uentes ne reviennent frapper)cs (ens parTappateil d*iili culte extérieur , fi le pev.plc ne retrouve pins oans fcs icmples ic IpeiUcle n. gique de luminaires , de vales dc d'habiilcnjas ce que nous avons dit dans le numéro déjà cité , de a (implicité vr^mieil religieufe . qi^ ; régnait dans l ctoltknt ; jÊmm \mtm i#Br«>l

The text on this page is estimated to be only 17.79% accurate

dÉttlàcrifftoii nous fommes. SI ôn laifleît ce moftn aux prêtres ,*ib nuaqueroient pa»d*eii abufer indignement pOBr.aGcapararles confciencet 6c (e crniferrer un parti potir fermer ttO' noyau caché ée contre-révoiiition fourde. Cd ft'eft pas Id te* moment ik le lieu ft une m^ifnre de idreté générale, qu'il iaut préndre, & la peine de mort . ne feroit pis de trop contre ceux qui confeflei|t & ceux qui fe cônfefient. La confeiTion n*e(l pas d*isflitution tiivine , il s'en faut ; & le fecret que les prctres*"exigcnt de leurs pénitens , annonce bien la perverfité leurs intentions. Dans la primitive églife , on Te confîflbit à haute & intelligible voix, en public, au milieu des temples. Il étoit beau alors d'entendre un coupable faire l'aveu de fa faute 6c fe loumcttre au châtirasnt, d'après la décifipn de fes frères! Cétoit une cfpèce de juri moral & volontaire ; mais le clergé n'y trouva pas fon compte. Il fe hâta d'intéleurs reiTentimens particuliers , les prêtres commencèrent par les femmes, qu'une ùurnn home fît conlênttr à 'ce. Î[tt*iU TOttloient i oc de-là les turpitudes , les Tcandales es. crimes dont il ^ temt de tarir la fource. Pour nous réfumer, diibns qu'il ne hwt plus de prêtres 'dans une république fondée fur les moeurs ; inais pour obferver toutes ibs règles de la juflice , même envers ceux qui les ont fi long-tems enfîreintes ave» impunité & impudence , laiflbns anx vieux prêtres leur traitement tttfqu'à la Ân de leun. jouis ; quant aux feunes , payonsleur leur penfion encore pendant trois ans ; ce terme fuifira pour qu'ils (t procurent un autre état dom ils n'aient po!nt à rougir. Dans le cas où la république jugeroit à propos de confcrver encore quelque tems des prêtres , il faut leur défendre leur coftume ,4r.êine dans leurs ég'if s. N'avonsnous pas défendu les m.ifqacs .& 'es dominos , même dans rintérieur des falles de bal. Sjnt-ce les Icapulaires, les manipules , les chafubles , les chnpp'Ts , les aubes , les furplis qui donnent du prix aux pricies. Les miniftres des autres cultes n'ont point de coflumes pendant l'axer* cice domcftique de leur culte ; 6c les prctres catholiques ne ▼aient pas mieux que les miniAres proteAans ou luthériens. Pourquoi auffi pei mettre aux prêtres de former ce qu'on appelle un cp^voi , pôur 'accompagnër nu mortau demiec gîte. Cette forte de luxe cbntraile trop avec les formes tépubbc^nes. D'ailleurs un artêté de la çommune vient A*. Ml}. Tom 17. C

The text on this page is estimated to be only 15.62% accurate

I . (m6) '4t déTcndn ans]»atdeun d'obAruer ncs places publiqise» par leurs pafqituiades & leurs)Ooglehes. , . Rendons grâces au génie révolutionnaire, cnètre dans les Ibmbres demeures du fanatilVe , &cndiâipe les pre{lige&. Nous touchoos aunoment cil il n*y aurtf plu» du tout de prêtres^ pas plusque «le clurlacans. Exécution dis vingt-un députés, La juftice nationale attendoit depuis long-temps la Gn de ce grand procès ^ quîdevoit j^iger entr^ la répub îque êc des trdtttres qu'elle avcit revêtus du carafl^re aùguAe ét fes repréfemans : déjà Gorfas, par une forte de déKre qui entraine tôt ou tard les ^r.inds coupables à leur pene» éto'r wnu au ifiitieu de raris déâer en quelque Sorte la vigilance des patiîotes iiifque fous les portiques de la convention. Comme il s'étoit montré rebelle au décret '!';\rr. dation , la convention qal Tavoit mis hors de la loi , le tribunal n'avoit eu qu'à exécuter cette f'entcnce de mort. A Bordeaux, &. pour la même raiion, Biiotteau avoit eu i.n fort pareil. Mais le p:'.blic defiioit voir entimcr contie les autres une procédure qui devoir rouver d'une manière invincible à l'Europe enricre 6c la poftérité , tente la perfidie 6i la rcélératcffe de leurs complot*;. Il faut avouer que Taile c'accufation porté par la convention , c'} un des moninnens les plus prédc'.:x pour l'iilkoiic. Tou.es fcs parties ne repofant qu»j lur des faits connus Si publics , portent la conviéVion drns tous les efprits , & il femblo'.t que les jurés n*avo ent autre chofe à faire, pour être fufHfammenc éclairés , que de lire cette pièce Importante, ou plut6t que de confulter leur mémoire & leur coeur; mais il ^loit iuivre les formes à Fégard de cens qui avoient feint de s'y foumettre en ne s*éTadaf:t pas : il iiiUott voir ce que poumient. répondre pour leur juftificatton ces h'ommes ' qui, parlant fans celTe' de loix, de vertus , de- répobli«ue, ibmcntoient ^anarchie » éCAîtnt les principaux artî- ' Kins de la corruption & de la divifion que f?moient parmi no\is \ci cours étrangères ; ces hommes qui pré* paroient un chonv.n à la réinflallatioA de la royaoté, écilvotcnt fans celTe à kurs collègues, après leur arre^ fation, qtt*ils étoiént forts du témoignage de leur confdence. Enfin ce grand jour cil arrivé : doués des plus . grands talent pour le malbeur du peuple , les nccufés les ont déployés tour à tour avec Téncrgic dont ils étoient capables : ma:s tous leurs efforts n*ont abouti qu*à de miféra^'es rophifmcs 8c de méprifablcs chicanes. Vs fe font plaints d'abcrd que les mêmes psrfonnes qui les Avoisnt dénoncés à la convention , qui i«s avoient fait Digitized by Googlc

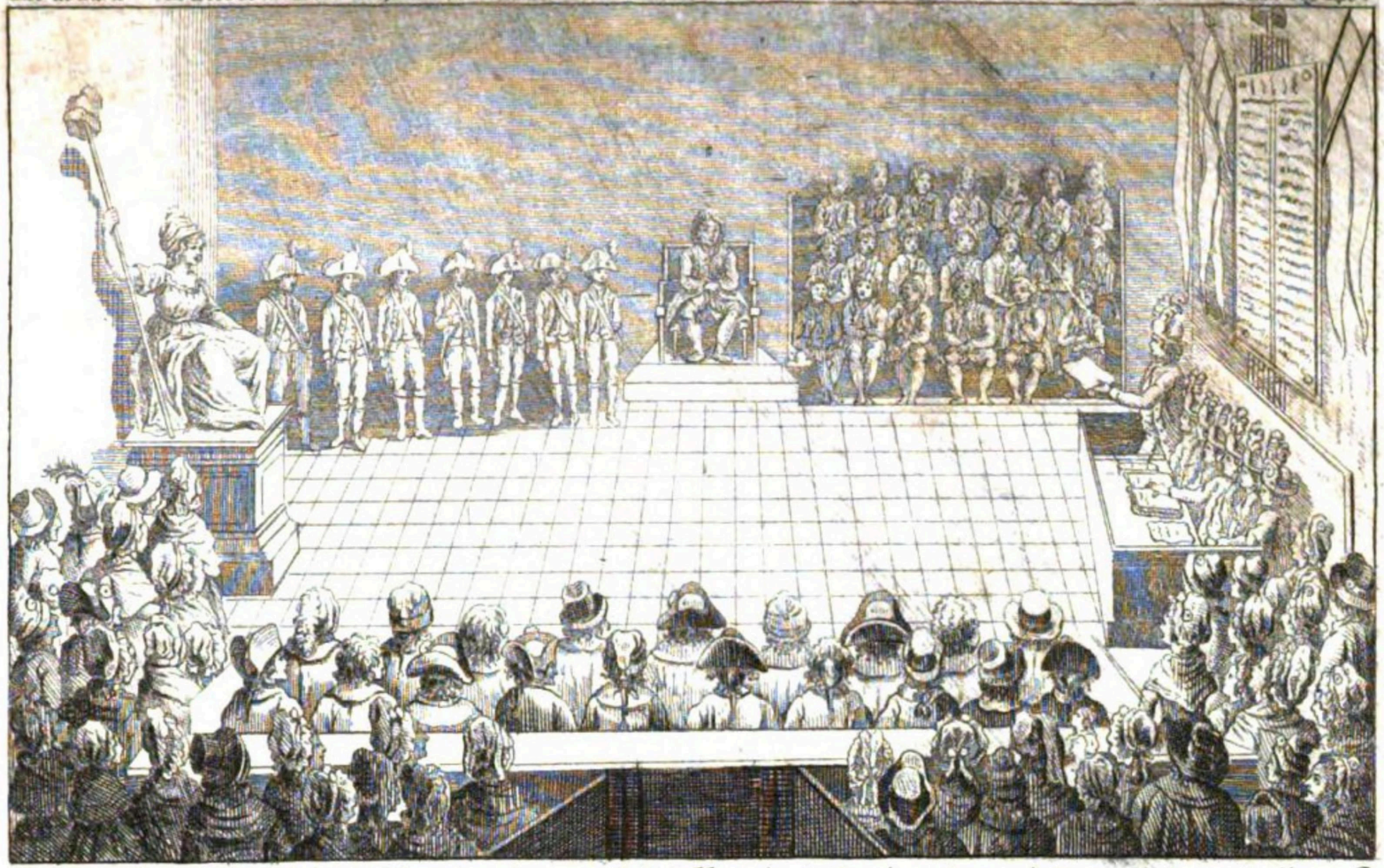

Le 3. Brumaire de l'an 2ème de la République française une et indivisible. Brissot. Vergniaux, Gensonné, Duperret, Carra, Gardien, Valazé, Duprat, Sillery, Fauchet, Ducos, Boyer-fonfrède, Lasource, Lesterp-beauvais, Duchatel, Mainvielle, Lacaze, Lehardy, Boileau, Antiboul, et Vigée, tous Députés à la Convention Nationale, furent amenés au tribunal Révolutionnaire.

The text on this page is estimated to be only 0.33% accurate

ûiyilizea by

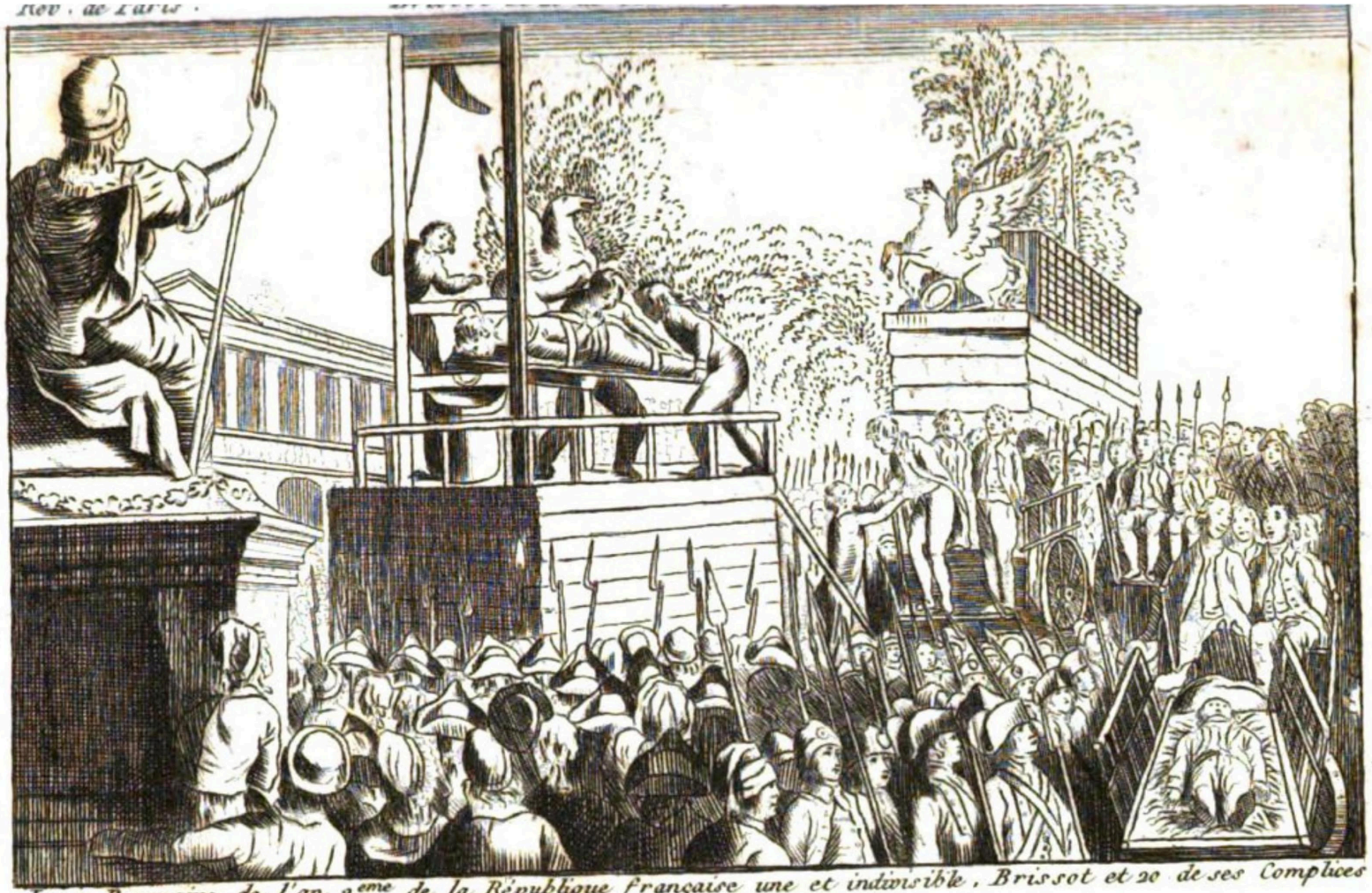

Le 10 Brumaire de l'an 2ème de la République française une et indivisible, Brissot et 20 de ses Complices subirent leur Jugement sur la place de la Révolution.

The text on this page is estimated to be only 5.20% accurate

L k|u a Ly Google

The text on this page is estimated to be only 13.31% accurate

' (« '47) ittcsrcéref , Itt avoicncilécrétés d*atciifation , fei voient de témoins contre eux ; comme fi dans une caufe oti toute une nation cft at? jqucc , ou toute une.na^on eft * témoin des forfaits donc eUe a failli éfre viâtme,oîi toute une nation éième contre les confpirateurs fa ifoix accuiâtrice ; comme fi dans une pareille caufe il fe pouToit trouver on feul j^ige, un feul accufateur qui ae fût pas témoin , un feul témoin qui ne fût pas accufateur ou tout 5U moins dénonciateur. Qu'on fe le rappelle, c'eft avec do pareils raifonneniens que Pétion vouloit jadis l'auver Cipet ; 6c certes , a'.ors la caufe des plus grands critr.ineîs feroit la pf-.is bcile 6c !a pius avantage ule : lous le prétexte que tous les citoyens les auroient d'abord accalés ou dénoncés , aucun tcmoi:i ne pOurroît dépofer contr*eux , aucun juge ne pourroit profiOT ccr l :ur fentence , tout le monvli devroit fe récufer clans l?ur caufe. Ainfi les petits coupables feuls pourroient être condamnes p.iuis. M.v's cett? abkirflité cil encore plus révoltante quand on fe rappei'e quelle fut la conduite de ces mêmes hommes , lorfquMs dominoient dans raflTemblée , loiiquNls perfécDtoicnt les patriotes les plus ardens fie les plus rurs ; 'a compter depuis la ptatte accufauon intentée par Louvet comre Roberfpierre , qui e(l Tcpoqae oii ils comxnencèrènt à jcttet* tout* à-fait le mafque, leur a-t on jamVts vu Nombre de cette impartialité qu'ils afieÛeitt au^)ot]rd*hm de trouver dins la conduite du peuple à leur ^ard ? Lorfqne Roberfpierre pulvcrifi leurs vames aOer^ tion^ , ne continuèrent- ils pas à répandre fur fa morale t8c (vt les mœurs le poifon de la calomnie ? ils firent p'us, obligés de ie:out:i à Paris, ils l'empêchèrent de ù l iirc entendre dans les départemens ; maîtres d*une ad>n niCtratton des pofîes, depuis long-temps gangrenée épufét enfin aujourd'hui avec beaucoup de peme , ils arrêtèrent à 11 pbfle îa juftifiration de Rcb'^rfpii'rre , quoique Tîmprcflîon en eût été Jécrétéc pur l'aircinhlée , ainfi que Tcivoi aux départcm:n'j. Enfuite i's fe n\nn^:rent fiir Marat , & parvinrent à le fa'ri décréter ci acculaîion. Alors on vit ces mêmes homr.^:s qui cx'-^ert aujouui'i.ui tant de célicatcft'^ dz la \:a: r c-^^ leurs advcr'a rcs , venir témoiun^r au trihan-l rcv(' !LiOî'»n:"r2 contre î\I irat , qu'ils avai nt fcu's rccu é c'é .oiiCv* ; cep..i;]anr au ibnds q'.;e 'ui rrp^o Itoij.M-l's ? à','Vo:r , :c. w.c i.oi:-. !e remarquants ù-iis le tcmp'j , c.n-s UoC o;> n'on qu'il croyoit U 'e au fiV.ît puMic, ^i-c qui l'étoit ; d'avoir ufé de la liberté de U prciî^ pour éclairer le

pruple en dépit de fes ennemis. Pour eux» quoiqu'ils en difent, ils n'ctolent pciat accufés dVoir émjs unç fimple opinion , mais

The text on this page is estimated to be only 16.12% accurate

■ ■ (M») - , ; ^ar une conduite confiante & foutenue , par uilè (Srie aaûîons fcélérates 6c perverfes , 4*AToir mis la Franéc & deujk doins de (a ruine ; d'avoir cherché par mille moyens perfides a amortir l'efptit infurreâiomiel , qui préparotK avant le dix août la chûte du tyran ;d'en avoir , aprèa cette époque , propofé Ceulemeot la fufpenfioa; d'avoir calomnie ians ceffe la ville de Paris , d'y avoir appelle une force départementale; d'avoir' voulu conferver Capec pour confcrver un plus grand parti à la royauté» dV voir lait déclarer la guerre à tomes les puinances de J'Eûrope , de concert avec les Thuileries ; d'avoir -tra» l^vaillé à fifdéralifcr la république, à la déchirer pour que' le defpotifme en recueille les lambeaux; d'avoir, &c. &c. Voilà ce que la Ft :ince entière a vu : les complots que la journée du 31 mal a déjoues que le 10 brumaîrea punis, Lorfque ie> vin^t-un accules curent entendu leur leatencc de mort, ils vuidèrcnt leurs porte -Teuilles 5c ca jettcrent les aiFignais au psuple , en criant : vive la république ; ils clpéioient ainil l'exciter en leur faveur & caafcr un foulcvemeai ; mais le peuple d'aujourd'hui n'cfl pas cejui d'autrefois, qui le bittoit pour ramadcf l'argent que lui jetcolent avec dcdain les rois ou les grands de ia portière de leur carofie , fit qui fe battoit enfuite pour eux. Les républicains mépril^renc les affi» gnats , aînU que ceux qui les «voient jenés. Le lende-^ main tous furent exécutés fur la. place de la Révohitiotty eux cris de vive la république ; en feni , en s'alTaifinant lui-même , fe déroba aux coups de la îuâice; fon corps fit pc^rté au lieu du fupplice , âc enterré dans la même fofTe que ceux de fes vingt compagnons. Jamais, nulgré le' mauvais temps , exécution n'attira plus de fpeclateurs ^ ne parut fi nccenatre au mainden de la républ que. Malgré ce qu'en difoient fur la route ÔC fur Téchauud quciqi es-uns des condamnés, qui crioîent : vive la repu» bliquc \ mais vous ne l'aure^ pas , on étoit bien perfuadé que leur mort ne contribueroit pas peu à la confolider. :urs au ni au pied de la guiilQÙnc ^ chantèrent -M s'embrailant ce reûeia ii connu ; 'Plutôt îû raort que i\;ft!; vnge , Ce A U deviCe des français* Les miierables vouîoient-ils par-là înfulter aux mefures révolutionnaires fans lefquelles ils braveroient encore l'unité ^ rindivifibilité de la république? On a fait à ce propos une remarque qui a fon prix : c'eft que de toutes les Icttrei Su'on lut à Taudience iignées d'eux» aucunes d'elles ne atent de Tan deuxième de la république t^uu€r

indiviftk v , eUca s'anttcflt fout eouic au oiot r^nbiiqttê \ (an^ doue* . 0
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.59% accurate

'(M9) kl réjyubiique de Briirot , tle Gorfii^ , de V^rgniaud , de Siilery. Ce dernier lit le don Quichotte ; il vint au tribunal avec une béquille ; en $*en retournant , il la jetta au milieu du parquée , en difant : « la mort prononcée contre moi me rend toutes mes forces». Leur «tiitude , après ^u^ilt eux en t entendu leur jugement , ne prouve pa^ leur iaiM»ctAce. Ce n*e(l pas ainu que Socrate reçut (on arrêt.]1 .n*a pis teiui à «ux que tes bons fans-tubttcs qui af* fifloient À leur condamnation , ne fe portafleat à des excès. Maïs de tout temps j ces vingt'un avoient roécpnnu la force &.4es Yertus du peuple : ils en app&lèrenti«Uii, ib lui demandèrent indécemment recours contre les juges; le peuple reHa tranquille ïpeâàteur de leurs dernières fu« reurs , & le contenu de jetter fur eux un regard de mépris et de pitié. Deux jours avant leur jugement , la convention, c#n* par le préfiûent du tribunal r^voiut ormiire nantiile cette caufe , décréta qu'après trois jours de pîaidoyerie , le prciiJent du tribunal Tt^roit autoiifé à demander aux jurér> li leur confcience cft i'uffi; air. in cnt éclairée. Ce décret , nécefTaire dan* une révolution rapide , a ra\ant. g- de fVopper promjitefnvnt , du glaive de la loi, les gr.nd^. conlnirateuro. Mais peut-être fait il courir le rilquc u'ca lauvcr «jueiq'.es-uns ; car il eil tics-poilible que, après que !e juiy a uésilaié être (aflii.imuieût inAruit , par. une 'uitv! Jj r.ouvelks dcporuions de témoins, on découvre le criaie la oli on n'auroit vu d'abord ciue Tinnoicence ou un Itgcr délit. Ces réflexions ne tombent pas fur BrifTot $c fes complices , dont les forfait* contre là répubiiqu s étoient démontrés d'avance. S'il r«ftoii quelciue doute à cet égard y on pourcoit dire ^ avec Bii2aud-dc-Varennes : tous ceux qui n'étoient-pasdc leur bord (Brflbt & confots) auroient été impitoyablement facr;£és. Oifons plus: tous ceux qui ont vote le fuppllce du tyran , eufTenc été les vidimes des bommes d*état qui vouloient le fauver ; & faflttce de ces der« niers étoitbien pertid^ ; car ils avoient toujours à labou* cbe le mot république & celui de falut du peuple. Plut •d'un patriote en ont été dupes. C'eû aiaû que s'y prenoient les fédéraliiUs pour rétablir la royauté ; mais la caufe prem èr j de toutes ces horreurs étoit dans le corps lég datif. Les membres gangrènes de ce fcnat impur , étoient dignes du dernier fupplice , quand ce ne feroit que pour le crime d'avoir fait déclarer la guerre offenMve. Crrte opinion feule mérltoit !a mort ; & ce trop jufte châtiment eft loin de réparer le ma!. Qui nous

rendra le fang généreux de nos f.ècrs d'armes, verfé ay«# tant de cournge dans les plaines de la Cbompagnet à Liîle I d Mayeuce , &.c.

The text on this page is estimated to be only 9.27% accurate

Eil vaîn Pr'tflbt , & fes vingt call^gties , fc fort ptaikitj d'ûre faciifiés pour une opinion émife au f'.'in u'u':c aùerr.bîjc qui a dccrcté \\ libcité de penfer. Ek ! n'oiU ils p.is fr. "né su (r-bunnl i*ami du peuple, à caufc Û2 Ion journal? Et eux- mêmes , cor. ment le (eioient-iis .«iicuij.é5 d'avo r vc jIu ar.v.er tous les dcpartemens contre Paris , pour dttruire le berceau de la i^b^rté , Se (v»t tes débi s , éi.ver i.ne rcpubii4ue téûér4kive à U merci des |.u" (Tances coalifées i J'immes amcrc-révo utionnaires en honnu rougi» De ct'^îirm femmes , q 'i von!oient apparemment fe d^'JomiYJdfier du tiaùc a iquei le réquifiiouc d'Anaxag. Chaj..ut fur leè ina:.us oub ic , a int;» ennn un tcrin-', »;inufalèrent , ces jcurs deiu er:> , d'un bonr.rt roiige , pail'èrent ' un paatalon à leurs pinbes ÔC des pidolets à leur cc^r.tare , & amû accou:rcc9 , ' coururent parMes lues de Paris. Alors on jugeoit les viigt - un fédéralincconiptrateurs ; fic les citoyens , pendant cette procédure « §ardoicnt une attitude (r^p cakne , trop impciante au gr^ 4'iin cettain parti tpit cherchoit'à faire diyeriiôil & du. kruit. N«s femelles , (oi - difant révolutionnaires , bien payées , mais mai iriîruitcs de)ear rôle , voulurent débuter par accap;:rcr :cs c-toy^îmes des n^at'chés de la feâion du Contfat Social. £iles ailèrent donc leur propofer , du v n dort en commande , dont on m^^nace , oe prendre 6c d'iadoptt'r ieti: nouv^ m coltumr. O i ne leur répondit point .avèc'des paroles. On employa des raifons plus frapparfus , plus ftnfihks. Eu un mot , .la préfiJente ries dun-e^ ç\\ bôiiiKC loi 'j,? tut rudtr/cnt fouetîé^ 6c couverte ci:: !.rue , aux acclam..tîors d'une tciî-î linn enOe. Cette jultice populau e ne le tir pas lans quelque tJmuU^. La place de la Victoire nationale, et les environs , écoient pleins de gro'ippes fort aniirés. . - Tout ce bru.t p rvint jufqu'à l'alTeinbléc générale de la kv.ut n , dont Us officiers civils le conduiiittnt avec Beaucoup de f^geiTe 6t de fermeté. Le lendemain , les citoyennes du quartier ne manquèrent p3s d'aller demander à la ccnvcntlcn un ilécict réprelin de tels fcandales , & l'obtinrent lans peine. 11 n'eft plus permis aux iemmes de s'organiier en club délibérant; elles feront to* Jérées comme, ipcâatrices filentîeufes & modelles dans l^i^ {oct«té> patriotiques ; 6c en effet , les femmes ne doivent' peint aller chercher des nouvelles hors de leurs maîions ^ âu'ciles les attendent 6cles reçoivent de là kouchefeulo e lèurs pères ou de leur^ en&n$ de îeurs ^ ^ kucs marîj. • Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 11.68% accurate

Citoyennes , foyêz fille' 'honslétes & labdnenfes , épovîtt teodres fit pudiques , mère» fages , & vous ferez bonnes patriotes. Le vrai pjtriotifme confifte à remplr fes de* voirs, 6c à ne faire valvtr cjuc les droits départis liduK eau , fehui le fexe & l*âge , ck non à porter le bonnet êc la pique, le paataion Si le piûoiet. Laifl'ez cela aux Hommes^ né» pour vous pr jt^ger & vous rendre hcursufes. Gardes yos V été mens analogues à vos moeurs 6c à vos occttpa^ons; & punifiei toujours arec courage, comme vous venez de faire , tout délit qui tcndroît à déibr^nniser !a fociété ', en troquant de fexes , ou en les confondant aveC iadèccnce , 6l dans des intentions anti-cltiques 6c perfîdts. féu À i'Ami du peuple par U ftélioa de l'Unité, Le jour de la première décade de la féconde .innée ta République, U fe^ion de FUnitéa célébréà ion am» ftne fête pt^pulaire en l'honneur de Meu contribué pa. fon pinceau i rendre folenaellecfOe de fa feôion du Muféum. La feâion de Bondi avoir tm aunî , pour s*aider à illufircr fon hommage à la mémoir€ «j rÂnii du p?

The text on this page is estimated to be only 21.27% accurate

laiif la feule? Cbmliieii ' fe cachent (bos un voUe 1111^^'^ pénétrabié } Roland avoît reçu viiigt mUllons pour ache* ter 'des grains , pour eotreteotr fabcndance dans tous'Jes^ départeme* s : qu'eft devenue cette Tomme hnmenre ? A" «pioi a t-clU été employée ? A diffamer Paris 6c à affamer la France. Une preuvë que le pani de ces hommes» là tenoît à celui des puiflances étrangères & de la royauté « 4c cju'il ne fr'af^iffoit pas i'eylement, comme Ton a dit^ d'un vain orgueil , & feulement d'un amour de dom-nation ; c'cft que Roland & fes amis avoient fi bien tait , que les départtmens même qui avoient cmbraffé leur caufe , étoient , du moins en apparence , fans aucunes fubjiflances. La moiffon de 1792 avoit été trcb»beiic , & l'on Jie voyoit p!us ni grains , ni farines ; tout croit cache , -accaparé, 6c la livre de pain s'ell payée dans quelques iendrolts , jufqu'à vingt lois. Pour tout homm« qui pei.fe^ ^ 51 efl clair que le non emploi de ces vingt millions , & le feul défaut de vigilance fur le commerce des grains , annoncent aflez de la part d'un minière de rintcricur des intentions hoftiles; & quelles pouvoient être fes inten» fions, ûnon de pouffer le peuple à maudire la répu* pubKque , fous laouelle H manquoit du néceffaire , & de te îccter dans les oras dti detpotiâne , qui , les premiers jour» « rur%mt , aorok bien la leur faire trouver attt , contribuèrent -à faire refferrer encore le peu qu'on en montroit ; par*tout la difctte Ittf générale ^ fa£lice , il faliut tous les foins , toute l'ardeur du comité de ialnt public , des repréfentans du peuples envoyés dans les divers départemcns , de la commune de Paris ^ pour £iire fortir de terre les mon* ceaux de grains qu'on avoit enfouis. Tel fermier, au^ mois de juillet , n'avoit pas encore battu fes gerbes de Tannée précédente. La cupidité , d'accord avec l ariflocratie & le tédéralil'me , fe joiioic de la loi du maximum contre laquelle i'étoit toujours élevé le côté droit de la convention ; & fécondée par les adminiftrations entachées de modérantifme , débitoit que l'on étoit encore bien heureux d'avoir pour deux cent francs un fac que la . loi taxoit à foixante livres. A de fi grands maux un grand remède étoit néceffaire ; on le trouva dans la loi de la réquilitioa. Forcés par une mcfurc coaélive & révolutlornaire qui proportionnoit cette elpcce de contribution au nombre a'arpens de chaque ferme ou propriété , les grains abondèrent II Tob connut toutes les richcffes de Digitized by Googlc

The text on this page is estimated to be only 12.17% accurate

Il ¥mi^ Li rl^uiâtion portâ iur* les brai V fut lt> t6tporta les fitîiis , parce qu'il ie> faUoit , à%m les* dî&érehft grebterr & magafins «Udgnés par les repréfentans du petiple. Otte dernière requiikion devenoit aufll nécelîairc que la première , puilqu'une féch^ refle pic qu'inoure régr.oit depuis l©ii|'.-tems. Un ciel d'airain ret'uloit d'aviver l-i nvicrcs & ics canaux. Le trai.iport Jes grains ramaflés' dan* '^s magalins divers devenoit pénib e dilpendieux pour i'î* grandes commune^ 6l les armées, donc ia conibmmarion cft imir«cnfe. La rétjuifition para à tous ces încc,fivén

The text on this page is estimated to be only 14.79% accurate

tM4) 9iAi l*oa en envoya {-xt let diligences à Orléans, «• RAOen, à Amiens ; de forte que pendant long>temi Pa.rîs a pu fc vanter de nourrir de fcs propres deniers une grande partie de la république. On nisc enluite aux portes de cette cité, une gai de un peu plus Icvèrc ; mais pour tromper la vigilance des lentinelles , les habitans de Ja campagne cachèrent le pain , mcme dans du fumier ÔC dans du linge fale ; rintcièt fcrvoit à merve lîe les ennemis de la choie publique , 6»: la certitude que Ion emporroit le pain hors de Pans , que les boulangers, la plupart peu patriotes, en diilribuoient en cachette à leurs amis , ramenoit tous les matins , ôc avant le jour , des citojfcns à leur porte. Mais il falloit voir fur-tout j'affluence à cer^ taines époques, à iâ vaille de certains événemecs. QuclÎuefois peodaat trok et quatre iours « la Nautique des Diilangers rtteic abfolumeM Ukrc.; siab aprèt' œ coure intenraUe, bî«Hi6c lea malvfiUaaa foiuioi«tt j'aiaroie» dooiwieat i'tieaipU de la cfatot*^ la fouie reieemmen* fut. Pendaat le jugement de Ctiftioet» pendant celui cAntoînette*. pendant ceini de» viagt-ua dépiuéi., les ae* treupanma groffiflbîenc à vue d'cnU la yrott jufqu'à deux oii tioif cents iacs ait-deiTus de ce au*tl en nvoit jamais fiallu pour la confommattnn de Paris, oaan le< ternit il contenoit dans £mi leiu deux cent mille amcs de pins i ntaif e'êtoit le tonneau des i>anaïdea. 11 lendl>loit que Its mûns des confommaiem ne pouvoîtnt iamain dTez Ce remplir , tandis que c*étoiént les égowtS'dc kn la» Sfines qui fe remplifloient. La comniune enfin , par um règlement fage(v()ye^ art. Commune) a pris des nefuree pour s'afTurçr à la fois de la probité des boulangers 6c des conlommateurs , par le moyen d'une carre , divifée en autant de comparîimens qu'i^ y a de jours dans le mois j le boulanger recevra , avec l'argent du conlonimatcur , un morceau de sa carte , une forte de quittance qui lui fervira de décharge , qui prouvera combien de tanne il a employé «égitimement , & qui l'empêchera de mêler , à la belle faillie qu'on lui donne , des matières étrangères qui la gâtent. Noui elpérons que Jorénavantcette melureanéantira les projets de nos ennemis. Les bons citoyens doivent favoir que depuis long tems Paris & les armées font à .'abri de toute craintj pour les fubiiflances ; les armées même cèdent à Paris une partie de la réqu iltton qui leur étoit d.eftinée » parce qu'edes n*en ont ptus befoîn. Par-tout les naagafins fe rempliilent , & préfentent le fpeéUcle eoofolant de l'alMdantt* Les proyiûons font alliirées ; la récolte a été des plus ri^es ; 6c que c|u'en

difent ccrndnee fens 9 elle eft plus qee ùdR(aAH pour nourrir la répn«' Ikpitt entière fans le iècoun de Tétranger. Les femail en jbixt faites , 9l les km léceiEitcet à enfemancer le» terres ' • Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.75% accurate

pfnirront être occupes ^ battre* & à vojturcr les graîns: La-fatlon plavieul'e arrive ; déjà nous nous en reflcntons: les eaux grofiiifîent dans les fontaines, les rivières fit les cjnaux ; aucun mouli^i n'eft paralyfé. i es rivières ayant plusde torce, commencettt à pouvoir porter de plus gros §ÊMàmbL , êc à faire cittulvr tet deiuées ; le fédéralrfme ■*ofera j^us élever ft idNi L^wiée'tévotiitieniiaire anéan^ tira le»' «ce^paireineti» ; W onniniifimi de$ folififisAAtes i mMmmU f»r 'l^fimblée » Va condirire révoliiHoniijAir»» flMtkrmmneree ^ tenneec^ands.' Si Fam« fi la Franct «Kière lB*a jMe* éprotf^ k-fahime', lorf

The text on this page is estimated to be only 12.60% accurate

Jiifqu'à prcfcnt , le* plus grandes dépenfes , I« plu» grande» lacriii^e:» ont été faits pour des l'up'irtluités. Les châteaux étoicnt couverts en tulle, ou plutôt en ardoife ! &. la demeucc du Uboureut nétoit abritée qu'avec du chaume. Demandez au riche ce qu'il avoit à confcrver avec tant de loin , à garantir fi rcrupuleufement des intempéî-ics dw i dir : ile> glaces , de jolis meubles , de belles tentures, des bijoux; tandis que le modifie laboureur gardoit, fous foa toxi de chaume let chotis» plut i^récieufes que la terre ait produite , U fntMMKt 4ft 'homme 1 Souvent même il H'étcnt pa» eSrs ijidie povr renfermer ainfi toute fa récfltea kïàfok obligé 4e tVn- . tafTer en meule au milieu i^bampe- fit **ués am^ paonee / conlkruiront un logement pluft. digne d*eM&6b ém dea^ ïées qu'ils y confervent. , . i ' Loriqu*on taxa le prix des grains (^uH^ ofk (t pcr-f fuada, d*apiès les idées des économises , que le blé^ éiar.t en quelque forte la reprél'entatkHi de toutes' chofes , la première monr-oie préfep.tée par la nature , en le tarifant on ais èneroit ncce.Taircnuînt toutes les marchandifes à un prix proportionne. Pour nous , nous avons prcdif dès-lors que li on fe bornoit à taxer les grains , on manqueroit fon but , parce qu'il arrivcroit que les autres dt^niéf's , au lieu de dciccndie au prix (^es grnins , les élèveroient au leur , nvilgré la loi , tk qu'il lalloit tiécciïwirement tout t.ixer. Nos cd.r|pc^ure5 ne le lunt que ^ trop vérifiées ; & la convention, mieux inftruitc ou plus épurée , a eofîn afTigné à la valeur de. chaque i^iée de néceilité première on maximum. Plufieurs caufes avoient (onoourn an renchériflement ■ d*une multitude de denrées , les aiTignats avoient : jperdie leur valeur par leur trop grande multtplidlé ; la Adie* refle avoit rendu plus rare nn grand nombre de comeC*.i tibles. La guerre occafionnant une pins grande oonfom*' mation de viande , d'eatt-de>vie , de draps « de toiles & de cuirs g avoit dû augmenter le prix de tons ces ob* }ets. Les trahifons de Uumourier , qui livrèrent à Tennemi pour plus d'un mlllierd de provifions de bouche ^ d'emmagafmemens , ajoutèrent encore à ces malhitifs» Les défailres de nos colonies firent difparoitre de not lies le fucre & le café; l'infâme Capet en avoit déjà en» levé à la Fiance peur dix-fept millions, par Tcntremire de LcfTart & de fes courriers , 5f les avoit fait vendre fous un nom fuppofé ôc pour fon**

compie , àHimbourg, fomine on peut le voir dans le pcocès de Lapor^ « ti\; Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 8.80% accurate

(Î57) %iiâant 1.1 lif!e civile , 6l ât CiizMe, pf emîef ait-' km de U «iévaibtioD de nos eelpnies. ' • Le favofl , dont les matières pf«nièr«fl viennem d'Efpa-' gne et d*ltà>ie , a dâ ctre un peii mpifis aboniaat , à taufe de la plus fjrandc difficulté des arrivages : ces m.irc handifes ime fois rencbéries ont dû faire rcnchénlTtoutes les autres , par un effrt de cf tiivea'i qu' s*érnb)ft toujours rApulenuMic cmre les objets de commerce , fur-tout quand il s'aj."t de Ttffichér fTement. Mrs tontes ces caufes , îa plupart naturelles , éto ent bien loin encore de devo r porrer fi haut le prix des denrées. Il fallut q'»e la malvcii'ancc cotKOurût avec elles d'une mafiièta pofitiveôc conrtante ; li ta'lut que des financiers accapareurs ^^ofAes s'ernpar;r.Trnt de tout ce qu'ils purent ratniflcr à grands frais , le rcfà-rrr^flenf avec foin , pour ne le faire fortir que dans des temps op-* potttras , ri en gagnant tent ou deux cents pour cent." Wu-* Mrs autret faifant le métier>dê Mutiérs , àgiblèrM^% la malveillance , criminclIGmcnf prndîr»,ueet dépr^d.nr'ce . détruiioît autant qtVil^toit en elle les denré-.^s de prcn-- re nécetfité. O ^ peut voir , à l'article Comn/ne de Pj f , la dénoncat-on fiç;né^ Picnrd. Pluficnr- toison a tronvr dans la riv-ère des morceaux de viande ^ comme on avoïc trouvé de^ pains. • ' ■ • " ' ' ' H cto t temps cV mettr? un fre'n \ cette fnreur déprédatrice & fpolntrire. E^n fut ren^Uiç upt loi falutaire du maximum , qu*^ Barhî:roux , à l'époque où on taxa les Wés , re|"ardoit comme une des caufes futures de la perte de la République , & qui ét^t le feul moyen de la fa*!ywt. Les principes tè limnriifliBiet €t jnftes; fin faifoii de tontes les omfe» itatnrclle» de rencnérilTemefit , on afsuca iin tiers au prix 4e toutes tes marchandifes eit. 1790; les évokkiof$(i»* di feignenriattx défakpié^. Cette loi f?.gc mettoit à leur nrreau tnus les objets qnMIe em* hcaffift « car ion effet natn»el étoSt tfétablir nne juile pro^ peitiott entre le prix des nurchandife^ prifes an lieu oh en les récolte , oh on les manufaâurs , & ceini de ces ind« Ipci mtrchittdifcs «peaéei è sot dîAanct ^ipeteenque . Cir

The text on this page is estimated to be only 6.91% accurate

(15^) ni €n I7v}0 , r'x cUns av'cune autre année , le {ûcr^ /par* exemple , n'a pu ie vendre aiiHi cher à Oriéans qu'a Paris. Ainii ie maximum établi cette année-ci à Pans pour le fucro , dcvo.t ctvfî ùi; érleur à celui établi à Orléans à la mcme époque , «jC pic. ...ter les mêmes proj^reffions numériques , dài^s l^.-.ol es devoit Te trouver compris le-' b^neùce matc'Mn»!. L e grand dctaut de cette loi , c*e{V qu'elle n'étoi; pas aiuz. gcncraie , 6c qu'elle fe buriiou aux diinrées d« première necelîité. En ettet , comme not»s l'a^orv» dit tou£ a-Theure » Itf^ plus -fofti emportant ton j ours le . £fib)e r ce qui n*étou pa» axé ,4iire^nqua dt rie , en efi;et , 6c fcmbla manquer de tout. La mu-* mclp^lité , çoninie de- ra4ron , h'at oit pas cru devoir •lier afi-devaat de le bi-,:eUr*evoft taxé les denréei d'aprèa Tangien prix des halles À des loaraliét', & quand elle eut taxé le maximiifn d'aptèt' Tencien prix des dé* bîcans^ des décatiliiles ^ les mercbands en ne (e fe-* roient pas cfu moiiis en drq^ de vendre an prix' dm mojtimum ; aîniî Us épîeiçfs n'eutent anenn gain à feîre dans leurs nouveaux*, aehats. > ' ' . Il eft vtftfr que, tout bien eonfidéré « ib n^eroîtnr'pk» hfe pUi-^dro» lenrs' gains des mois précédeirs touvroicnt ^ au-delà cette perte momentanée , mais le bois , \é chatbofl t ^ beurie i Us ml» « fiici h veadoicnt aa port; 9

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.28% accurate

(159) 'chafltîer , à la halle , au prix du maxîrriUtn ; de les pe« * tits dctaillans, obligés de s'y fojrnir, n'avoicnt rien k g.ignjr fur la revçote de ces objets ; lis éioient fur le . point de fermer leurs boutiques. B:en pUis , 6i on ne fait pas comment cela a pu arriver laiib entic nclre Ijl io\ , pîu* iieuï!» marchandiies , dans les endroits où elles éîoicrt récol:ces ou fabriquées , ont été taxées ' h plus iiaut prix qu'à Paris même , de forte que les niarch,'nJs de Parii n*ont pu en taire venir fans s'cxpoler à 'fuit da la diâîcaUé qu'os épromwit à .taxer fuÎTant ta . loi les hçBah vivant , tickoient de vendre Tammat à bien ' ettS hâur prîit qne le boucher n'en pouvott vendre ' cbair. En on , mot tous lei intéreta fe croifotent encore ntalgré la loi. Des municipalités compoféës d'home mes 4 qui on pottvOit dire : i^us êtes o/fivn M, Jofft , des municipalités élevoîent fo.rt haut le maximum de* denrées , dont Ua cfKciers-municipaux fe trouvoient indivldnelûment propriéniris : des draps, des toiles prifet à la manyfiûure coôièreat plus cher qu'on ne pouvoit les vendre k Paris» Les «ufs , le beurre , taxés dans les catnpagnes au mtoe prix qu'à Paris j furent accaparés par le bourgeois qui y alloit paiTer les fêtes & dimanches j parce que l'habitant de la campagne aimoit mieux les vendre ainfi que de perdre fon temps 6i la peine en les portant à la ville, fans aucune erper;«ice d'mdemnitc. Des particuliers qui s'étoicni plaints hautement des gros accapareurs, firent à leur tour de petits accaparemens de fucre , de chandelUs , Ôcc. Les marchés tureac beaucoup ii.oins parnts ; les bounques pareillemenr. La loi taxoit aulli l.i niam d'œuvre de tous les ouvriers & bien avaniai^culcmcnl pour eux , piîiiqu'en augmentant feuieir.cnt d'un tiers lur 1790 les oljcts de leur conTommation , elle augraentoii de moitié leur falaire. Mais rioexécution de cette paitie de la lot fembloir encoie aatorifer les manufacturiers & les entrepreneurs à furfaire. Il Moitde prompts remèdes à tous ces maux i il fiiàott comprimer la cupidité du riche marchand & foulafer le pittvto. Le eomité de faluc public propofa dea additions à U loi. Nous croyons .^ire plaiTir à nos Icileurs en s^)Otttant à cet anicb tn extrait du rapport de barrcre a cettç occafioa, le d^crai qui l'afwvi ; Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 9.00% accurate

< 260) Sarrèn, ami 4i' €omi»é tit falut ' publU» -ÇkayffM-f les CéiiétèkliUes oat vécu , \c peuple ieul eil immortel. Otcupons-nous dont des plus pre^Tans intérêts du peuple , des: fubiiilances , .dft approviitoantgaca» t &.jcie.U io«- du' Vi^ximum. La îibirtc , en s'étabiiflant lur le territoire tra.n4yais , s'étant »ppuycc avec cpmpuUdsice iur l'agriculture Ck. i« coinmcrcc , eUc avait délivré l'agriculture de tous lc> Hcnr de la :covUii:c, de cette rouiile ieigneuna;e qui dévorait les terres d'impôt - arjiisaires 6c onéreux , qui les gré%oisnC* chaque jour davantage. Elle avoit atlranchi le commerce de la rapacit': financ cre , &. des entraves.que les péages « le^ co.por liions , it^ uiaiu nc^ 6c la diiTérence des proviaccs avoient trop lûDg-tein> COI. Ici vées. ' Qu'a iait Tagricuiture (joui la libetté ? Elle n*a cherché qu'à groiltr fes profit» , qu'à calculer Ces bénéfices lur i!!avi-> ^Uflemeat de la fortiui» publique , qu a ^iTaiaer ki.nacdiés , haitiTer le prix dç iom 4cf beioia» de la vie. * Qu!a û>t le cpôioicice. pour la liWl^ill s'eft^ paralyfifc lui-même \ il a agio.tc tout. juCqu» fa propre ineclie ; U « ' uri les /burces de la drcttlatioo m de» eftpanatktna clai^ deliine»; il n*a pat. «Goieiité.Mi répiiUîqiie >par diss im- • por talions fi faciles ; il a négligé* par ana forte . de dépit contic-icvolutionnaire , la fabrication , la mani^ttUuon 6l l'envoi dts diverjes mad^cs > OQ eût dit-^iue ton les commerçans. C'cft le guuvcfneiiîeat aiiglais qm , en careffant l'intérêt commercial, a e:v^rcc tous les mon«^po;es, excité toute forte ti'.ig'Ctaj;e , uvorilé toute cfpèce d'accaparcmcns , & établi au Hiiljeu de nous une guerre d'intéicts commet ciau:^ 6l mcicunulcâ , dirigée vomie i'mtéiét des droits Ui n«iiOii. • . Q'.:el a ère l'cdieux produit df tant de nsanœuvrcs ?,une haude exccàuve di*ns les iubiiitances^ im.repchériiliBmâiit prodigieux ôc fubit des objetSrde première néceffité.;. enfin » fa mifère d'une grande piu-tie des c;(oyen^ , de c^ttejpaaie . întéreiTante de U niuion , ^pn tii de fcs traTaux « -ik. qlù a plus de drgit aux veiUcs & à. U (olUciiude du iégiflaceur. • . Qtiek re^ièdes pouvoit-îi appliquer à c^C eicèede tjpé* culacioos criminelles d^s grgj]^» pro|^ri^ccs > à i*avidit4 des Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 8.24% accurate

(t«t> im atf^aftfteè iiég#tliti< %L t ravarictt des tfâtciiàil IpliAft » Al iraiiéf I k «MmerM»^ , U marchand anlianlira Al ftMttt f dû iMMivtiaf « én lé» menaçaof fanii celb mr It MN fui gradit It i^rk de la journée du travail , de ttMM ee aita leur avarice & leara calculs groffifTent le prijr du iUmoecfb LeeeM'té ne négligera pat de TOtit ra-' fut eil^kîetnnpMant à là iubfii&iice du pauvre, laboriettei li étolt natml de petffbr que le mâsttmm des fubfiiUncef de celui de la main-d'œuvre étant fixés , le prix de toutea les autres matières néceiïaires à rex'r(l?nce des cito/ens {t loettfMt d« niveau ; mais le mal étoit trop urgent , & rimpulii^ dktinée par 1; maximum des i'ubiiA^nces éroit trop inrenûble, pour que le peuple en fencit a{îet tôt les eltets (or les autres objets de conlmtrce , d'autant que la malveiU lance sapptiqaoit lam ceûe à retarder ces efi^ecs falutaîres. Le légtûat-ur a été obligé de tater h. la fois toutes \t$ denrées & toutes ^les marchandifes , 6c datteindfe du mâma coup U cupidité mercantile dans tous les objets ds fes fpécttlations. Qu'a ptoduît eeite taetlen pht» f^éoéfâle que la pre-' ifttAce ? fuBtéi^t perfMiffel e*t-4l été plus coaipritné ? la ca^ yidtté * ^elle eu motm «Se fuccés t Nmi . laiis doute, tu i^rMe aoifNir du gain ê*e(è replié ; l'aHiracrafle a ptoflcé dTakeed du eeitt uxatîon géméfrale s elle e clierehé II profit ter IWt de U baiICe des marclleiidffiES ^ Ait cé qne ïimm^ cfcaad aetaparoît ou radembloit pour (bn cotfime|^ Il feu pf#fic I le rkhe « l'arifloerete & lé ituIeeilLini raclff* luîipettî foii profit perfiNMiel ^

The text on this page is estimated to be only 9.12% accurate

Qu'au jour le jour^ Au^& 4Ptléto«fS ^^pa/ Il vigilance ligidateur , jufq^'à ce «u^'^w naturelle à rdr^rç-et à'k profpcrUc ait Té^tiM^IP libre , ef que l'avarice du rtçl^e commtr^t-ébifc tilÉi^Al» Il iaut j^èndre qu'une e;ct|^eiiC6 iiiouyeUe 4iai»6àààÊêt- eu commerce pat des mefure^b* ^w^vea Auj^llÉ^iMé»* crue va prendre la ciOUveUe «omiiiiilion de\ iubliftaffée»|it* OR' arpprOvirior.ncr..cas..C^û.à ciie à ^nétaltriar les mbu^ vehiens de la circulation , à accélérer les* moyens de fabri-' cation , h dé>gerk . r7

The text on this page is estimated to be only 12.78% accurate

p^^•orvdKb1tt^efif

The text on this page is estimated to be only 8.18% accurate

Mti fm efpèct dé qmn itvm fiV ««Mki dbnâr ^ le rendre utile. Lç comité a appcllé plufieurs autres cotnttét , celai commerce & d'agriculfure , la cosninidion éç% wbfirfances & des approvlhonnemens ; il bti\ environné de leuts lumières, il a confulté des adminiilrateori publics ^ d'autres citoyens éclairés^ ; 6c après piuiteurs contic* rences , il s*e(i déterminé à proposer une gradation de bénéfices , ôc plufieurs bafes néceUaires poiu. thlfoir uuK i^%an\on juf^e dans réchjeile du commerce. S'en tenir à la première loi , lui a paru appeUer Ï€ liefoin inceiTammcnt au milieu de l'abondance , c*eil-^ fiire , cpuiiér les petites boutic^ues ôc ménagtx grandi tnapAit» t (ientièr à la ibis les unes i6c les amres , fat Êetites par épuil'em^nt 6c ks jurandes par «vftieè ^ par . itérÀ* E« 6itat ki qui taxe ka djonrfii ^ * notit avons uttnMé à et (biiwif^ «il portait 11 perception dt%. dit»ii à rcmboadkttte éi h r^^n^f an lîfa de U. porter k li (bitseo 4k dans di ^cftr eipbmiçhemeiit ou dans foa couii.- CcÀ à te foiirce rjtie le maximum doit donc commencer : l\ i«ic fRagafins de matièra premièrea} a.^ à h Abnqiie ; 3®. nu marchand en gros ; 4*. au marchms détaïUait; fÊOt pour être entièrement jufie , ajouter a ces bénéfices ^due!s , un prix fixé par Ueuc di tRaTpofidp la &bn» ' i;jus ou du magaAdCefl ainfi que vous verrez tous les magafins fournis , 40US les bénéfices fe régler j & l'équilibre du prix l'éta^Hr dans toute la répubiiquc, fans laifTer a'eaagéier)t profit commercial & l'inquiétude publique. Ces quatre bâtes doivent former irrévocablement le pri)i de chacune des marchandîfes pour toute l'étendue tle la France ; ces q :a:re bafcs allurent au commerce ce tquil a diolî de réclamer par fçs travaux, par (es op^ rations, un bénétîcc certain & modéré ; ces. quatre bafH' Vont baïuiir Taibi traire des^ prix , qui «II' k^' 'des ci^pyent ce qoe Ifairbimsce du rastiriti «É à fai là» berté civile î ces. qoatte bafes ^ont if^wtt kceomitict 'iit ce levain ariftocratît^e & ^^omt ^.h.mtvmM!^ 9t Tji «orroirpu jufqu'à prKeiitr Le comité a poul fti sifur^i fit aetie diffi^fiui&f-* t^nl&e des marchands. ^aillaoa Sç^dcs febriq;*ar^s»Duvc^ui^ 'il a vu que U ki du wuxîmiu^ a atteint les deinicss* fans frapper le marchand en gros: l'cBti^ptwseir dê fabrique. l/^éfM^çh di.U iot , i^'a dtmiliué que k ^rtyne des citoyens peu riches : c*t(i eette claiTe qui doit ^ir^ f€lli« 44d«iimiafté«} 4'aiun» a ks pioto de ras»ota|a ■ • • • Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 6.41% accurate

(i«5) • T« fnnâi hénéûcts comrocroaux. Ea la dédomn»^ jojnt , vous faites un afte de jiiftice ; roui réparez uaç perte de petits capiuux tuiles a« ccmmcrce de «Jcîail ; v^Mit icplacn de petites foc. met dans tet iiikins des fansI VQU* créez une forte de corr.mcrce ufueljpltisà ^toyen pauvre , du manouviier & de cetse «•A ét hCÊlM républicains qui achète & TÎt au jour le ï»!*» li trifor public ne s'cft ouvert pour une miA plar î«A8 «jpoor ivi 'mtirêt au^ populace , pour m flacffiiitot tvfii fécond. Lt convennon natiooaie place «a« looiM tIMffe In oains dct pctiii «igrchands €c des euvrieAi Mricm, êt k eonveatioa placé un gTu4 iMéféi pfMif b f ipttblti|«e» Nim iomom obligés de nvie ^ coonnerce , & d'encourager ctlui qui , par fet "Miifikilliovà • VéMd fur les titoyea» Ict oioinik Im.» Uuxés, Le coflttlé des iê«om joWks t déj^ prêfemé «t mode fimplc , décrété par vous , poar U dîtltibution des ^cours aux citoyens qoî ont fouftert dans leurs récoltes par rmtempérie des faifons. La juftice eft U néiitilrfij polki

The text on this page is estimated to be only 5.85% accurate

Cinq poiif cept^.de bénétics pojr le* marchand! en trrns. • ' . ^ , r ^ ^ - '^;>> 'J , ■ ^ ^)^ Pix Je \j^iéCi,t |>our cent pour le m^rcliand àl" talijant; '7^-. T ?i -v. f , i « .3 ^ 4*.*.Uti prix fixé p.ir ?'tcu3 pour le tranfjjort à ratfon de la d-ftance de la f.bi cjue. • ^v^" î?^ •Mê.> . lî. Ces quatre b^ite? formeront irrévcrableTTKr»/- le pflk chacune des marchand les pour toute i'étendue dè la rcpubiiqu^, ' .,rHvrn- t} n q ' îlî. "Le travail des commin*! rfs charges de procéder ^ cette la.iaiion l'ofa pis-Lniii à la ccmenfion»,' imprîîné & envoyé dîre:t:mepr à to-js les dé^rtein^jns , dîftriû«. & muncîp^rréj. ^. ^ , /i..t#«-'" • y y; ^ Vlîfi.i omhimon des f ih^illinces 5c des npprovtfionaeniens ten^ compte , tlm.. un mois , de l'ej^écutioa du préfent cfccret dans les divers départemins de la' rér' pubi que. ,5 .j^^c ^. r u i ^ * Jl hm maire t qnr.rtldc. Un membre g énonce Je T>ouyaîi '\ ger 'Cnilet , q-ft , at! inéfri^r d*s àncfé-. de la cominane | vend des petirs pair? à cnfé , 6t prétend , qu: fi Ton PVi*» commun cfl in.iuva's , c'e() à la municîp.di'sC (ju'il faut s'en prendre. Le ccnt^^il lâchant que radniiniff-at'on àcS fi'bfjrfances \\t dû!ivr«:qp_' d'exoéltentcs faiiaes , & que tt% boular^^^'i» fout ob'igé) de la tuviiuicr pour donner de Digitized by Googlç

The text on this page is estimated to be only 8.29% accurate

mauvaîs pain ; arrête qàe les com'tés fc-voî;ittonnA'.rci iecpat iavitôs à U irantpcrtsr che* le* bou'angers pour y 'faire des perquifition^ , fuppripier les ^)luteaux , les taçu| la idéûrUirirtOAr des fafihes de la muTir la plainte d'ttt.citcyeni, ie '.^rkr que W (;^iiy(^Ue|i 4^fqâiofribivc.ce chdng-fmei.t. ' Quhniii 5,. Le* adm tti*traT»uri des trAvnux pubîics «dénoncent un delvi ceitiiié par on j^ro K verbal de la fection du Tempit-; cent cinquante: l.v. de pain ont été irqo-^ V^l^ dan^ l'égout,, ■ •-' • \ ** ' "* jLc /ecréiiîi f-greffiir rappe'lc un a^r-^ fait un p-u p'^us* aocien : dans d'.ift ch;irrcueb cvï a t;o ivé des- nappes fini«' pl^es do p.i.ii moui , qu'où alloit Jrtter hors de Paris , di*ii t dé^à pris^tin ' an C té 4 cet égard. • * ,L^es fcCt'iQtis p^^tgnent qne les gxrçont de chmtVer 6^ 'les charretiers • mC-n»i , s'oppofcnc h ce q«fe les ci- * toycns mcfiueni eux-mêmes le q «*ifs àchctéht. Rei».^ Wyé à TAdminiAration d j p,&'i.:e U d.^s rubrill inces. T*a. commune de Sainc-Oenys vient avextir ceHe de Porii ^'cUe a p. is le nom de rran^-id.it. > " ' .* La feâ'on (.h*, Sins-Culott^s dt^m.mde que le comîtv5 ré- * vo'.utioanaire de chaque fection loir aiitorifé à mettre <:n les="" pcrionoei="" m="" lur="" une="" aucre=""/>

The text on this page is estimated to be only 9.45% accurate

(tISf > ftSoAaie U leur, en averdfiuit ^âvâtct le comité df tccte même feâiMi. Accordé. . Stfâé^ U «Oiîft lit &bi» écfic ip^ apfif h» M^' l«re»lci^ptiift eficac» pM dâoner les ^^ceepâmrtitt , dc' fettoft de U.Fffiieniiié fwHit m aMffi; ^ iiii'Selle cft eii pet » perce qne tee-wMllMloat At* puraftcs pat Us rans-cttlMtei» i ' Lr.pî sache ^ député i U conrefnîoe » d-de vaat Vkelst; IpaÏLopal , annonce ^11 iricat d'épevtfer , ce jour trôm^, •ift £tte dTun des pairioiei les pli» cluéds de la Mon* ikgne; mats ^ue fe dcVant à là pairie ^licn plut éûmi9^ rhyineii t part dès le lendemebi mêaie , pottf* mUSim » donc h cenieé de iaUu ptiKlic mot de ïê rger. Och^ s. La reâion de Monrretiil témoigne (on tnqmi* eude (ur un mode qui s'imroduit parmi pluficurs jeunet gens , & qui peut êt.e un figne de raliiement : c'ett urne i^nce d*ftrg«pi et lia ijabia.aair aa« ehapeiiu RcnTojré la police. Un citoyen appelé Louis demande à changer ce nom en celui de Mue ua Scevota. L? confeil » en autorifant ce dMOgemeiii , arrête que dorénavant , peur ne cas être ezpcié à actordei le nom d*un gr en chaqne d^cUration. 111. Ces relevés faits , et la confommation de chaque iKNilanger établie , il fera remis par le comité à chajcfae cFtoyen une carte o\i tableau , au bas dnquel fera Tautotifatioo (ignée de deux membres du comité , au boulaager de fournir chi'.que jour du mots la ^ttamité de liYtea de pam indioutîe daaa la dédamioa. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 11.59% accurate

K& tête ftrwn imprimé» tu colonnes k* trente jourf . jiiDts , avec un efpace oit im trait iiorif^ittal entre c&a* qne iour , donc le cadre formera un çoupoii. A dfuke de chacun des]oiir> fera ia dbfangdr (^jn aura iiélhrré du pain fans rete^ nir ni recevoir les coupons , fera pnnî , pour U première ibis , de 50 Ihr; d'amande , ^ttcen cas dàe léd^vei réputé fufocé^ , 6c traité comme tel. Vil. li: ferk diUribué un nonreatt tab'.M chacpie moî|; Dans le cas de déménagement , chaque chef de famille dépoo [iera (on tableau au comité , où îl lui fera délivré un cer- * tificat da dépôt -contenant tous les objets de fa déda* ration j afin d'en' obtenir un Itutre dans fa noavelie Aie» , tion. Vlil. En cas de perte du tableau, il .lui fera délivié. ^ par duplicata , en retranchant les coupons des jonni écoulés. IX. Les marchnncU de vin , traiteurs , auhergiftes , limonadiers, 6ic. ter. nt la déclaration aproxim^tivc de leur confo.nmnnon journaiei Lî con\ité établira 4 leur égard, un terme moyen, afin que les jours oh ils en débitent le moins, leur en laiile une réi'erve pour. les autres. X. l\ eft déf?ndu aux boulangers de fabriquer d'autres pains que de deux 6c trois livres , ds la même pâte. ' f^onodi Cf. Le con"eil réitère ïns détentes déjà faite» aux co^poteurs ^ de crivr leurs journaux auprè» du Temple. Une compagnie de caj)oniers> dénonce fon capitanie • comme • avant alundonné fes'canoitti an 10' août , coÉime treft-é(^ivoque en:psûrriotifm Lo confeîl tmtonto^ » la compagnie à fe àkdd&x un capHaltte noniwa.' " .Oii ut la iJamodaiioa fiÛTafit|.; .«(. Iê Aiiffijifé, àà4 ^ H*: ail. Timt 17.*

The text on this page is estimated to be only 9.47% accurate

>y îes ouvriers cKarg^s du nctroycment de* égouts y¥ Nord, de la coramune de Paris, rends compte aux yy adm'riiVûteurs des trivatjx publics, que j'ai trouve » en fdiûnt una vilite , neuf ji.nbons qui ont été jettes yy fous ta p. nie d'cgout qui lègne tous le fAUÔourg Siini» Martin, appelée Mont-Sa:n:-M«r:in ; j'ai trouvé égayy fcni^int, djpuis prefqMc fix irtois , une quantité d'cdviron foinaïuc , que'quefoii cent ^vrc^ d»s viandes ÔC »> demiè.emcnt un mouton entier, a.i vicut réi'ervoir. yy Ce 8 du dcux.ème mois , S g'c l'iCARD. » CONVENTION NATIONALE. - i ^artid 4 hrumahe, ' ^ O^ufel pr>mité de rcxamcn des marchés , décrète : . ;; , : Arc. l". Peadant trois 'inoij coofécutifs , à compter du quinze du courant, tous les corc^oni.iîrs de ^a ^pubUv'Ui: ùro;it tenu? de * rcmf^rea U iiutnicip^litc i.>i; tçitloit de l^^ur rcliJence , cL;q pairef de foulièrs par ti^caou , 6r pilu^tl'è q antitc par chaque earçoa . erts , OU \m plus j^rand nombre , fi le befoin l'exige, nommés par Je directoire, &. p.'yés. par la nation. Levir f.ilaire ne pourra cxcéd^ le double de celui qui doit être détermine, en conformité de la loi du Teptembre dernier. V. Si !'>«; C vjjrrts trouvent les fou!icr

The text on this page is estimated to be only 6.97% accurate

' (.»7I) ▼irTfr 4«nt les asigarins *!le6 ' aureot i^>uhiit» ainfi que tcs fraijj4< tranrpori;4e tout aprc;i&,.U y^rincatton 4^ «jipfr^, t^fykj'r^t HMï^^pw les aartôitoyji 4«» ^^trias. .. . lis f^rppv^^ r^^^miivftration d *. «es dcnvçrs , Jcs avarie^, i.icif• lairet polir; ft psacurér des ^t^iV^ ^Sc ««.liri t»nT)i:«, X. Les receveiirs de diûric^s^i p d^i|r^p;iCf en ^'UiTucUiaitf:^ 4^n^Uo«i^ CA^tie^'.dra ^. /|ue K«ii etetifle viCmt'^x fewV* àes am^' icaifts , ÎVxcoptîonf poric^/ei| faveur dcs^ éuaail^C^^ (^'i' •ut épou'é dr-t frr!nr.""<. .="" dumont="" dcp="" tt="" uikin="" di="" ii="" t="" daa="" la="" fociitc="" p="" b="" ciu="" un="" patr="">acc; mJvi24Uffg;^o;d des mewr^ r^v«lutidinairçs ,5mi «n oiift hful^ !e.. thptl^f * mètre. • • .4 Kabeau , TaUi ■ . j.:. . . .i La Convention décrite que îes élcAions ordînairas. des inun»9pa'iîétf font f:itpciKKies luf^u'À ce ^u'i! t n etO ^nrrcm?nt ort'on.né, ',à l'exception de celles que les , rje*>refrutajis eu pc.;plc croirofit^i Jiéeeûaire.de jcnoMve'iIer en to«t ci eu parti.^ ' 1 ^ . » Sextidi 6, Le ('ifi'-ici de Reims ai.norca que ta c)ia(Ce de SaifU-Rcv»i t(i e« chemin pour 1p mo ^n 'b, qi," n a ei.ttrré »out honrieirci t '« Saint qui avott invité la -Sauitu epipoule. Cette petite holc a été Lacomhe $aîjU>Micnc! , repréfentant du peuple, ft\ Corfe, dcrit que les Anel. Ssptidi jf Les repr4f«»tant du peuple à Bordeaux, annoncent ' re\4j.îtion 4e Birotcau, mis hors de l.i loi. La convention d^fclar? I? f.-».^? v.x]Ç\x de p.inm.c VerTaiiles, • bien «ic monument national. U lera acheté au proor'cc^iirc. ^ . Pierre Petit , accifé Lulteipeat d'avoir trem^ié dai.s une co^fpî* ration, & fans fortune, demande, une indcnîiîté pour le toms dXon arreftati^n. L'a;remhlôe charj;? Ion comité de Icgiil»»ion de U:i préfcnter un projet de décret fur les (ccjurs k accorder aux citovena indiens qui ont dtl impliqués itijul^ement danf des procé*

The text on this page is estimated to be only 6.55% accurate

te leur ont (ait quatre- vingt pr,ifonnier«. L» lënicmaîn Hi ©rtf attaïqué les prem:eti, cm turt quatre cents prifonATcrs & eotf» ■Tiutrcs \in prince NapoH'àui. Les frais de fapp'clfion de firnc^ de fé.d iîité fe prendront fur la caille du déparc^m-mt 'potir les «diaccs pubiks, Cur ic trétt^r national pour lc& ë(,iihcci a^tiun«ux. OMHf, Dm felnmos û' plaignent ? au COrp. !. . iliwtif. . ■ . Vil. L'exécution dos loix -c'ati-es à tf>Mt« le*" ccc'es primaires, eu pr 'vi" irçcic. i C'^r.iUv va CJ.ifci^ c^sCvutif i.ius U fiUVfeina los ihiméd ate du comité d'tnlIruAior* " VIU. Pour orga .if'r'*'éd.x:Tî<>i m.in'ir« à f^irc concou*9| Cett." i^arcie aVcc Its aa;res bïa.iches ip.n ii •cit-iom lo lalai pubi.tj le ci'i Arudion fc coj'ccrtjr^ nrec celui de falut public. Bc/.;!rd, or^ai.e ùu C0!n:ti de liî^ii:;^n Jit , pr 'fente IW irappr>rt fur les ahui uùi fc commettent dons les tribunaux de diftric^* « lai| fendre I-j c!Jcr/î furvant : An. I*\ Tous j.igcmcrs intervenus uir le^ droits cenfuels , fco» de.u:x & a.itres fuppritn«:î pur les lois anccrieures rsadues puf-* fdheiltemvnt t U jiromjl^ôQ -dç çes lots ft^nt iii»ts«

The text on this page is estimated to be only 5.89% accurate

n. L.«s'^ntti 4e n#»ftruilion faits pollcricnrfmeni i j|a promu!^ ' {St«>^ de ces îoint à la icKargè des nvoncs. it». l{ c\\ ^it:i)Aii aux j>ig'.'$, à pcir.^ .^e fcrfsttrr» , tV" p'-^nrncer f\ir des contefiatiods « ioTl'qià'ellcs foi)t littcralorocut ann(.aiUics par îa foi. r/<.pt l="" rapport="" mmar="" raitembt="" d="" toute="" aitocistsaii="" fou="" quel="" clcnom="" cju="" ce="" ii="" to="" :="" cmei="" p="" r="" atui="" toci="" ti="" feront="" to4jotcudl="" les="" dtoyens="" de="" ont="" m="" brume="" ir="" kt="">Tace de • Sa»nt-B;,iîre , patron de leur coinmvi.î'r , ri honorable de U deinande , litvim.c Us patriotes à fuirti difparoitre «et ancien & cdrdmonienx ufaec. . • La focîéîc populaire t»^ nifleurs >e«, ri (l\x la ^épL;r*at;"n t'..*5 i-nnc . us i cor \jib'cs oc des hommes condamnés à cette peine par jugemo^it^ et* tribunaux. 11 leur aflîçne l*M!e de Mada^afear. Ce choix eftf / prouvé. " ' , ' Ur dle , .ip:cs avoir cntandu le rapport de ibt coahé de* Bnaatfes, d^ctètb : - . .. r f « I % i De ta remif: des titres di crMncc dont U dithijutu «fl dJfritire» ^^•fl; Eil (exécution des loîi des li février, prmi«c 91*» «rcmisr &ptfn:bre 1^91 1 les polLacars d'offices militaires , ce .finance, des cautîoni! jma/ks , dii funJs d'avance, des brevet

< Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 6.83% accurate

^fjinétiitt 8t paràcalî^êt» pour fpui'niture^ » oum»ci, frais jucf?* bles fonmiies a la îivjuidation , qui n'ont pas encore fourni ;iu dirct- , ttur- genéral de la litji'iila'/ioii , ou aux corps .-«ilms iftratifj , (t^ic » det mémotrei , foit d»? copies c ^î'atîonnécî , foit des titres ori* fimux eu i'- A^'cn]jic.cs « pour établit leurs crémccs » ou ^oi re% * auroieni fourni» prvfté-iourc ment aii prcmi(»r fcptcmbrc 1791, fort ^éhnitivcir.cnt tîccluis des ùtr^ior>.'tju^ de i'crticie préccueat , Ks pêytms 8e conu61?urs des ronces de l'hAtcl-a-préfent dcciascs déchus de t3U;e répétition envers la république. . ' " f îl. iont aufli C3cccp»^s îrg a'îcnaî.j'es 3ç eniçajîftc$.df;s.d'>m5»nc5 nationaux , qi.i doivent prtfcr.ter leurs ti:rc«; I.» rmui-'ition , posîT la rcmiTc deU{i c'.s li icta proaoucc par uu uccrot particulier. IV. Les po:le(lcur prooircar • fyndie de dtdri^i.cu d^s ..ç<9ihttd«"dt ^ lurvci-unce, y. Pour mîtrre les arîmirirtra'io. s, (!c diOvî,^ en v^'al de cryinoitrs Us peri'o.ti>c> meution>ic4s^À rdc:ivi<2 prcccJent, ie directeur' .génjéral do la Hqii'darton acltéT:r>, d'-iî :-u 15 Fi»fli?i'-û, Ttoîfièipf mois do la féconde année rcnjblicaiiie (6 dcc^nibre ï-v^J. vioqx ftyie^, au ('/recl «ire "f f'i.u , !c> qu i» voit a.i"r, ' , î ^ * yi. Les ôirocio rt- do dé-artcm'^rt feront piv^i ^ dans Te inoino délai, tnt dir'^f^*«irt« di^rî^ , Jc^ renfcic» qu'l's p.euvent avoir, îk !a li:*c .^cs prr o no; q.-.î ro Ivov -nt ptiM^iit que des copies colatiomidcs i»Q&wrievuetnvnt au promUliept^mbr» 1 1792. . . • • . ^ , T Vil. tes îltreAoîres ^d.> dtiV»(> fieront tenus de fe procurer^ chf« les notaire: &f uutro< dv'p^ii^ai \\ ')?r îc.'i; , ou ca cd.ifuUanr ".-.iiTiri-^ .Tn 't 'i* I'? ri'^'.^^roTi Tir , (-1 p:»r tv^uî lei . i:nés a'îxartk'cs prérMent, «^ut fVront Ternis aux direAcîre* l*e dlilrid, on qnj ont ' t5 re?Tiis ^portériearer«ent au p-cmicr fcp timbre 17^1, fj»' c^rps ^^'W^niftrJit'fs, (bit aiidirefteiîr-g^n^ral 'de la liquidation , feront couvres de fui;c au moins en douze morcaa;ix , 8c vendus h l'enchirc onr iVs ad.nîni(^rareurs au 'pouvoir dcfunels ils fe trouve^o^t , po- r je prb^ duit en être verfê dans les caidos des reccvceur-3fadl4k de U liquidaûon, des titres m^ntionné^ au piéicu; décret*. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 7.66% accurate

f «75) fi I ï f X!. Lev liquidations cfui font pr^pm^es par le dîrtfAcur-général; iur des copies co'lutïonf^écs , ferre m t' rminées comine par !e pallé, Xll. L-js policUe..r) des crci mcs cxi^'iblei ir>enti«niiécs en l'article prer.iler j mime ceux des ir.ul<.> s un ct-d,cv;.in: roi ^ de les frères , qui ont fourni avant le premier feptcmbrë 179a , (ph dès ' nfémoires, foit des copies collationr.ézs , toit même des titres originaux inv.omp!et> o4.t tciu.s cî'adrcfler au diretleûf-gé.ier^l c'e la i:c^uidatto(i , d'ici au tcciàc.nr js>ur de Nivos^ Tcro.ît r.àr.^tf'wC> , les c:dar.cl:rs t|.i lui aurojit fourni leur rôm ?c leur ad-'CiVs, & qui auro.it f-t^jf^it aux difpofîti >ns de l'ar- ' ttclé Xil dans le délai preiciit , s'i!^ on: ouUiic: de fourrtir des piec^ néccdairei à leur liquidation. aV, Le reruuircs dzt cié^i.vc* dont les titres lent lulccptiblei d'être juAinés par des urJonaa ices des aiii.ifires, ordonnateurs ou auires .,..ns , oii par des arrêtés des cof|is adtBÎhiftra» tifij font ai::orir»crs qui doivent leur four:ur lespii:cw> qui leur loi.t néceitaires pour éviter la dé)«$ e,nv«rs ics»criianucrs décltus , des por:ts A|a'iis looc o^oat «Itcifioliiéci. • .t'» . XIX. Les titres qui fe trouvent dcyoïêi chc. des notaires ou entre' les mains des paiiiculiers pouf f*rvir de j^a^v eu d'iivp nl-.l-^ae f{-Q»t é.ifÇ dé^vtc^ pat. les dc^fu^ires , h la charge ,Cc X'.otiàpx'» dejareinife afix adminiftrations pubii^ ies, le^ oppdfitiôas Qe*

The text on this page is estimated to be only 7.90% accurate

• # XSL Le dtftâcut^iiénl de U limiidatîeii k lef eti^ aMeff* • tratiit feront drcffer » eprès les dflaU.fixét potir les déchéenccs îîftv u f /.tcHians des objets mentionnés ^réu nt «iécrec , feront " ttf*....s dt !c rcmottrr ni ï direit:)irci c'e d (l ul d'i^i au trciitcme joi.r dit .'iivos, »^ii..t'!ci;. (* inci» de la f^c» n c «ni)«je ré|)ul/;ic*inc * l'prcmui f«^s'ricr i~^4 , vieux (tvie, fou> les peines uottces pac ftrtu c 1\ . X^Il. Les dn.'itoircs de ('iOri..^ nommeront d u* com r.iiîaîrct qvu le traiUijOfi?ror,t le tr -izicîwe joi.r de Nivcs , « u 'ti.mc mois cïc u fecoitce ani.cc re^'ublic;iine (premier fëvri.-r 17^4* vie ffyle) , aux itrcilcs hi archives qi»î le trouTent daus l'épr territoire. « pour f.Irc reclicrcl.cr tciu les trtrcs, pruviùons dc autres indîca* tfoiu dci dtt^^ iiu-.it!oi 's ai.r. r.rticlcs l êc IV. XXlli. Lck titrer qui ù-runt f^utrtits en exéc.icion des articles prëcédens, 6: ceux dvnt la déchd&oce aura été citceitrue fibtède ' * n'avoir p;t c^^apes au moins en douie par» fies, 8c venituft eiifuîte au profit de la république, ainlt «Ju'ii eft ^ prefcrit p.ir les articles Vlli 6L IX, XXIV. Les mêmes cifpuiitiuns auront lieu pour to'is l?s litres de créances rejetés par d^ret, &pour }e< tttrev de féodalité ucpulés cfiez le dlrcAeur-général de la liquiâiition. ' XXV. 4Ha de procurer aux ciuyeas qui out remis ou.qld ré^ . mettront U% tittcs menti jnnc's aa préfent décret les moy«»n* de ariu.i!ios teruiit ic ui^ de l'imprimer dans leur* fcui'lcs , arec ces ntoci ; i^jr vrAn. it U Ç^nvintion, Le dire^cur-^éiidra! de la ' liquidattoa avertir^, p^r aftwbes, ioumaax , avis , 6c même paricf lettres chargée* , îori^uM le pottrra , les ctcjnct;.'rs mbcr iar L-^ icélérati qiii i'avotenc £ait couler^ . £t de vvir aiil& venger 1« (asg des pstcfowi. ipit tes fcéidrat» ooie. fait conter. . p;..itKiie)6, mu Um iê » mais en général » 00 parut un moment oitblier } , dans d'autres , oif pa^ no. mMtt^fki. •ubîter. l'âge »o7 > 'iig'^^ 3^ »

The text on this page is estimated to be only 12.42% accurate

• 0 W- 2 I 4 ir- ^ 1a Conreiitioii Natioiu4«r RÉVOLUTIONS DE PARI S, ' sÉDiâBfr' À LA nation;. AM SSCOIf» os LA RtfUBLIQWI. ' "^"^ — ■ — — ' ** - * I * "* ^Êtudii 1$ èrumain, au duodi ié , répabiifiu fiançaifu Origuu , défoûsîamM mon ^ ufa^u vtmi'éu jfiênM ANTI T é de nos leâeurs nous demandent un^ iUéflnition des fans-culottes , l'hiftorique de leur origine,^ & un tableau précis & vrai des mœurs & des vertus de et s patriotes par excellence , de ces républlcains-nés; Kous pourrions nous en tenir à répondre que tout citoyen qui n'cil ni royalifte , ni aridocrate , ni mauvais fiche , ni égoiRe , ni modéré , mérite d'être falué du titre honorable de faiiKulottes: Mais nous penfons qu'il, flfitfi pat iatft3c d'entrer dans qvelques détails fur ce fûtes ^fJMM Mf , quoiqu'^flf M ^ ^ffX le mot à U Wàii' Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.81% accurate

. (V8) die. tm ét^ igm é t^jo^Mnià , par pctf) m tel éd iiioiai-«xcai«me»» Te cotftrfiit da manteau d« ' lâat-cids Hmè* pour caclier, ou pour mieux- tromper . la narion (pi'iU votent dt qu'ib- ffuûfient ! Dans Tes 'révôîutioni d.t autres' pays qui n'ont été que les dinainutifii de la ntee» on. a Vu (t parti populaire , dé» fi|pié prefque tèttjonff fottt une difiominatio^ analoguf f 6c pour l'ordinaire tranchante avec les grands aîri « le fot orgueil & la faufle dignité f u*ont adeélé dans tom les temps, les' ariiloc rates, les Ratifies âc la d^e opulente qui lés ilngc. Mais comme il n'y a prefque plus de termes de comparaifôn entre notre grande révolution 5t les petits mouvemens politiques qu'e ut cffuyé les narions voifines à diverles époques ; comme nous les iaiHons bien loin derrière nous , & que nous marchons à pas de- géant rers le gouvernement le plus parfait quon ait encore propofé à des êtres libres 6l raifonna* bles , nous abandonnerons l'h ivoire étrangère pour nous en tenir à nos annales, à compter du momait oè nous nous fommcs levés pour ne plus nous aflcolr que quand nous pourrons goûter, impunément un honopable repos à l'abri foui notte. république vet tneuie- Ic- flonflante. Le ioumal dès lévolmmm de Périt int le premier aui ; dis 1790, parla des iânt-culottes (qu'on nommott âloi» les bontiett de laine ^ ^ll4*dîie du vrai peuple téwor btiominre , qni hS^ait Ton fervice en habit de traveU ^ ma%rélep dédains fu*affettdlcnf poilrini ce qu'on appeloit en ce tetnps-là lés habits bleu*derot & les fayetidea» Dès-lote le lonmal eetriionneur.tfltre dénonoé à raccn* fateur public » perce qu'il difoit , ou plutôt pairce qii^ ^phétifoit que ces boMMS de Uitie , qu'on mépriibif ^• qu^on écartoit des beans podes , deviendroient feub. trcs-boutans de la France régénérée ; un jour viendra, difgi.t-il , ok les habits bleu^oe^ lol, ^le» iày etiftes ren*treront dans h poi tlière , fMÔt que les bonnets de laine ou les fans culortc»^ relèveront. Que de gens montés fi'r des échafles drv endront petits garçons alors ! Tous ces • petits mefTitiir. c» b-1 uni otjîk* , lui'.ili »-col do v.vmiii, 6c les épaules chirgées de poudre à la maréchale, par- , loient des boiii.ei^ de laine avec une ironie infultante,' Qu'on fe rappelle quand l^** fans-culotîes en bonnet de » Uine montoient leur garde, ccinine ils croient reçus., Pendant tout le joui , configné peur ainh dire au fond du corps-de- garde , dans !a ct .i:u:e de le déshonorer fi on1^'r eut permis de prendre une confii^ne à la porte , ou de figures li'liei^re de la parade, ou fur le paflfage de Laâ^t((îj"&, de la cour ; on renvoyoit leurs

facVions au . 1^2^^% nuit. U^^ûj^o^. inutile j[ue .rhiAoiTe coiifigoe^, UiyiiizeU by

The text on this page is estimated to be only 12.88% accurate

it des bpnnjcts de laine contre les habits bleu • de-roi. >• M ctitr pas prodim cependant d*ia(iAer , & pa fit icn : nos fèÙtimjom mvoitnt porté reup' ÊL jbn tn pro^ ««« menus détails; ils fervifonc a montrtrlts ptro|rè».ér la révolution. Il faut quelques fois jetter Je$,jretix fii^ «tiiîrc , pour mefurer le chemin qu*on a hitét celui qui reile à faire-; noo> ne pûmes taire alors rimpir^Tion que ^ifoient Tuf nous ces indignités , ÔL les outrages que le peuple , qui avoir encore de la patience , fuppurtoit fans trop murmurer. La fei^ion dfs Quatre-Nation* , dans le tempvdu règne des nrillocjaccs, aujourd'hui'de TUnité, crut devoir prendre fait & caule pour les habits bleus & voulut nous faire peur en dénonçant un des numéros du jour* .mal des révolutioni. Le numc>o luivant fut un peu plus fort, & prit plus chaudement encore le parti dei vciVes 9t dies bpnnets de laine contre les habits bleu • de-roi. Omi Il ftHt pourtaac jMdro jliflice ara vniKiinwt ^^ctie ; ies iîms^ulMet booscH ét bine leur ont MbligatiOB de n'avoir jtmaîi mtÊpiè la garde au clllieân 4c» Tuileries , ni fiut le fcrvice aoprès ëu *icllér«l IjcoAffooné ôcéth éigne cofliiMeM.ltft n'ont p» ce lepraclie on voit, Ifofîgifie dès fans -culottes reriiônte iuMK » elle date des pmîen jours de la révolution ; câr ils fe font montrés les premicfs , df tuî ; ^examina • reffer fur fes deuxpîcfA. On ' . . on U 2 û fedontabif . Il ne eonnnr , * ^"'"^l pas ^e quand il fe tionva'^! ^'^^ ^énloya ^ ^"'"l!

The text on this page is estimated to be only 13.97% accurate

Othsilo. Tn§, Imfifue-Ià, U rérolutloa n'aroic été , pour aînfi dîrc , qifi Feau-rofe ; mais 4ès le commencement de 1791 , comm« iiotts Tarons dit plus haut , nous prévîmes qu'elle ne s'en tiendroit pas là. Lors de la révifion du premier adle conftitudf , que nous appcllàmes une charte royaie , nous atflitâmet qu'il devoir y avoir autre choie. Dcs-lo:s nous fléclamâmcs une autre con(Htution , qui devoit être l*ouTragc du peuple, c cft-à-dire , des veftes 6l bonnets de * '^'^'^^'^^ • diîpuis , des fans-culottes ; & en /éh • ea^t été .uoe belle révolution que celle qui doiU . amc iprçt ^ Joi 4 U ty^ie hérédiciift d'as chef, à r«rîAocr«(it dci ridiei ^ à la tartuferie des f rêifi», ÊL c'étoic bie« V peine de 6 fofir p^ur garder Ces fecs dt i$ ccteteaier 4f Ici «voir feoooé» m mteneflif. Lea An^-eH* _ jottet^ tardèrent pas à s'appercetm qu'il y « ki'»il d'un* .dfelamifHa«lea4foiiâ de l1imtiqM4ccIu citoyen à le prà. tique de cei aéiiift dreiti» Ha k kfl^renc de promenér dans les ruea ka tablai de k loi , & quelquea pierres de k Aaâiik» comme de vaiiMa reliques fena veifo. Oa fe 'dirent ennn rcroîMi noua empâter long -tenu encore^ Soramet-aona plua libraa, fdua i|ei|m|x? On «oui dé^ clare jouverabts ^ fit aoiM aVdn». tBCore un mi .; on noua dit que tous les hemmes (but éf/mt ont un droit égal à l'exiitence; & nous continuons a mourir de faim, aufeim de Tabondancc , aux yeux du riche qui nous nargue. C'eft toujours nous qui labourons les terres ôc qui faifons la moifTon , fie un petit nombre la mange , ou la lailTe inoiiir plutôt que de la partager avec leurs iri:rc$. C'en cft trop ! Qu'erf-ce qtrune révolution qui laiflfe encore tout d'un côté & rien de l'autre ? Marchons ; rctabliflbns Tordre naturel des chofcs , & fans une faulïe pitié ou une foiblcffc criminelle, faifons miin-bafTe lut les perl'onnes qui fe refuferoicnt d'aller au pns avec nous. A ce cri de U r*ifon , trop long-tem^ étouRée ; à cette clameur de la juftice , trop long-tems outr.4gée ou aveugle* ; ceux qui ne fo t pas des fans-culottes prirent férieufement l'alarme , & ils fe dirent à leur tour : Tora^e gronde , il approche ^ les fans-ciilottei bnf gêna à &ire ce «nlla difent Lxétntons-noua d'avance « iana attendre la fOlboe dtftribtttWe do peuple hora des gondi. Confentont -d aboed à quelquea (acrifices; puis paflena noîimiêiiies k kegtfl t dt aoa advMaiiea.'Endofibna feui coftome } oouvioui oea t calottes de fdi# loua un pantalon d» coutil ; & di^Hmidesa lies chemîies de toile de HoUaniaibus un gilet de burei Em un ^ot ,!,dégidfons'-nous en JuM-

culptres, km qi^ n'g. tt^què I ot ibnt de boom ftvi âi f-AMI * Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 9.08% accurate

ï i8i) ipés les premiers ; &. ils fraternifcrônt avec nous eomme avec leurs égaux. Nous dc tarderons pas , fous cet hAit de cara6lcre, à jouir de leur confiance. Ils s'emprçfîerc nt eilx-mèn es de nous n mmer aux poftcs es pl; s inipor^tans , ou les plus déUcits de la république. Nous occ j-. lierons les premières places dani toutes les autorucs co.iIt ^ttlées i, &. c'eft ainfi que, mêlés avec eux, impatroulés cbesei^y ne failant , pourainfi dire, qu'unt fcuie usiiUjt^ noiu éviterons le coup qu'ils vouloierit nous porter. .Atpté l'hibillement !e p us commo.le & le moins dirpendieux ; 'es mufcadins au-de{Tus de i a^e pr:;.C!it pour la premièra fequifinon (car il y en a de tout âge , comm; il bVn g'ide dans toutes les fociétés) ces mafcadins marchent fête levée &l bravent la vin lide publique , efpéiant biea demeurer impunis fous le mafque , julqu'iiu moment oîi ÎJs pourront le dépofer fans rifque. S'ils ol'oient , ils ccr.toient en ^> odes capitales : ik moi auiUy je. luis un ùkX^ir culotte, ir.a perfon.ie eft lac ré e. ^ Eh l non I finge sjnal-adrolt , tu n*es qu'un vil efclave , qui preiids la caiMque de ion maitie , pour étfîtef lee mi^es., SaiMu ce que ç'wH .qu fin fans- cukct»»? . : ' Cen'ciÂ pas cet^homiiie é

The text on this page is estimated to be only 13.55% accurate

mtmocniM , a fans ttfir Iwtailèmt le refifciii de thymn^ à k liberté » êt répète tmm hu êL 'éa fond dn ccrar , d iUeàâtd ! 4 mm roi t Un fant-cttlottc digne de ee nom ttVft pas ce fylMutfe déguîfé qui f*e(t confcméde lie rien lufarder contre une révolution à hMpisMe il pitrdonnera volontien , fi eite le laiiïe à Tes ancieimw habitudes, à.fcs goûts iivoris'^ à Tes petites aif^nces particulières. C'eû encore ce mauvais hclM qai ^ vito comnie fin-' ' digent des faubourgi , etitaflfe dans on coin coimne là fourmi , enfouit tous ferre des tré ors inutiles à loi autant qu'à Ton pays; mais fur fa porte , la peur dt la préciurioe lui ont tait écrire , des pr:micrs » frdttrnité eu U mort, * Il faut le diro : ne cherchez pas de vrais fans-culottes parmi les riches , ou ceux qui le font devenus depuis !e deut novembre 1789, jour du décret de U vente des biens du clergé ; nVn therchcz pas dan^ la cade des gros marchands , des gros fermiers , des grands propriétaires , ni parmi les individus quMs avoient mis à la tête de leurs atTaircs, ou intcrclTés dans leurs fpéculat.on*. N'en cherchez ^as parmi les artiftes qu'on fe rappel 'e evoir vus jadi> aliiéger la porte des nobles ou des ânan« ders; parmi les g.*ns de lo; \ parmi les médecins à la mode^ parmi les gens de lettres qui ont folltcîté m nSfeno leor entrée d«iQs de» académies . di des portraici fer dès boites d'or, «ce, do- c trooveri-tHNi le mî fans cokme \ En Mint ce que c*eft, on fauraioh le prendre. Le vraî fans culotte eft on homme de la nature « ou qui en a confcrvé toute Ténergie an feîn de la focicté civile régé*!érée par U férolution. Ce^ un patriote robuile de tite autant que de corps , q^ii s'eft tonjoiiti eoontié à décotivert 9 & a fait un pas .de phis en avant ; p:\r conséquent qui n'a péàs atrendu que U patrie rappel ât pottr aller à e;ie. Ceft cet artiùn , père de famille » doué d*an ^ fens droit, mu bien loin de donner aii fer vice delà répu-' biiqoe le reite de fon tenos^ fe crut, dès le is ju.l et 3789 , en réquifition permanente , d.ins fa perlonne &' «lins (es facu'tés. Un vrai fans-:u!otrc ce qu'on appeîloit jadis l'hommt du peuple , franc , cord a- , quc'qiicfois rude , mail toujours humjin , même dan> ces inft.ins révoJutionniircs où Ton jetie un voile fur la ftatuc de Tnumanité. l e \rai fans-culottc a voulu la mort du d-ffpote & de tous les conl'pirateurs ; on le voit fur le pail'age' des traiires qui vont au fuppîice -, on le voit même fe prelTer autour de leur échalaud , parce que Thumanité n'exclue pouit la juilice^ auilÀ , deux oi^utus étoient Uiyitizeu by Google

The text on this page is estimated to be only 15.55% accurate

dtitznib fiulf^iilito; l'aM «nlnsA Ton iils en le cori: 4u]i|u«t à la mon/, Vamn pieintdant le frn de loa pè«€ avant d'v enfonçai: le poignard. (La fiiiiê tmmim prçekaU.) — — ■— — I ^ Ar comités rHt^iuhnêirtg on dt f»PuU^.9t, Les comîtéi de furveillancc , établis il y a fix mois ètoient destinés à fauver la républiaue , &L cous tes pafrio* tc$ lavolent prédit : il est vrai nu à leur naiflance la convention, ou pour mieux dite la faction qui y dominoit, Tes dvoit enveloppés de langes , & fembloit avoir vcplu le» Ï>ri?er de tout mouveaient U leur ôier la faculté d'agir , eti èur donnant feulement un droit d*;nfpe6lion fur les éfranjers. Les girondins , en effet , auroicnt trop craint pour fcnrs adhértrns , fi le pouvo:; de ces comités s*étoit étcndur frrias îûdigènes ; & comme ils s'entendoient avec les puifAaett ^traneères , ils travaillèrent encore à paralyfer cette Mnirtlte Mifututi on , à fauver les éirangers même en intro" duilànt dans cet comités des hommes entièrement vendus^ fari^ocratie^ qui puflent ménager les ennemis de la république Ot en perfécucer les amtl. Li convention , rendue cne-mtee. a ibogé à perfcâiooncr vn norrage qui n*étoit tom à Mit ficft ; cite Vn que let feâkms , dominées yrelifue touro^four Dar le pur patiiolîrme on par des caba^ iest n'avoientpu fairt toi^onra de bonnes nominatîons; pubHque entière : elle a fagemm.oriloiipié , cnmnie «durf révolutionnaire il de falut public , tpie la comnu^pn 4% Paris , qui fe connoit en patriotifme ^ épttreioît'cenqnp||

The text on this page is estimated to be only 11.34% accurate

«M«Éc ileiir écmr im poittolrt ks plus îlKmhésj^

The text on this page is estimated to be only 15.48% accurate

ri85 > • " - • • . ' Ce font CCS dcmicrci râlions fans doute qui avoîent * £rappé quelques comités révolutionnaires , & qui les av«tt ' en^a^és à demander à la convention une loi , qui les forçat à expliquer lur le mandat d'arrct les caufes de i'ar- • reilation. Cletie melure n'eut été propre qu*à entraver ^ lei)r marche. Ls dévoient bien s'attendic quMs le verroient awllis de.fédamations ; que ces arredations portant quel- ' quefots fur à» fait» qui ae foa^ cotmttt que' de -deux «a . trpi» citoyens, en iwM taEfùUx les citoyens an couteau ^ de 1^ v^pffmct^ o^nvcMÎçn a bien frit de ne pas ac- ^ cédc«.> U ^bounde ; nais. «Ut a piévenn tons les abus , ' en IraMfant ai» comités robligatton* de -détaitlér fiir It \ ptèciByerbal qHrr eatvîont an comité de (ftreté générale y \ tous les motifs it fnrpiciom qui tes ont portés it s'emparer < de la perfonne du détenu-» a6n que ce comît&Juge de leiir validité ; elle leur a donné ainfi pour bonfloie kor * cohfcience 6c la craipte devoir réformer leufs jugemens, s'ils ' éspieai» aâîs fur des caufes tnfuffiiaiites ; éc par fa furveil* ^ lance ,eUe faura bien/ fans doBte empâcher que la faveut] & U partialité ne ie gUflen^ parmi les membres de Ton co* ' mité» * ' , ' « £mUs piimairts, Xa oonféntiqn vient enfin d'acquitter la dette d^ tmis . ■ffismbléei nationale^ qui fe font luccédées)ufqu*à préfelit , là. dette de la naiion eotlète. F.lle vient d*organifer les écoles primaires j 'en faveur du premier âge. L'aflem- 1 blée ccnA:tuar.te de la\ légiilative peuvent compter eet . o 'ib^i de la îeunefTe au nombre de leurs crimes. Il y a .* pfnfienrs . tnois , & - long-tems avant la première réquifî- . ù(m 9 nous avons vu des jeunes gens indociles aux prinôpes^ femer le trouble & la cliiTention dans Paris fie aitfeurs. S11 j a en des jeunes gens mufcadins j c'-eft aUaa qa'il faut en accufer , c'eft a leur éducation gothique fic ^ adO-dvique qu*il faut s'en prendre. Les iniVituteurs de, fc^lltes les claUes étoient en général il ar.flocrâtes , ou tout . an moins fi routiniers , que parmi les maîtres d'école 6c les pTofeffcurs, il n*en eft peut-être pas un qui ait changé fa vieille méthode d'enfeigner ; quelques-uns d*entre eujc feùîcmeni ont cru beaucoup faire en y furajoutant quet- . ques mots de liberté & de conûitution , qui ne mettoienc prefque point de principe pratique^ dans I4 tçte dci jeunes . gens. Nous fommes bien-atfcs que la convention ait aiHgné des émolumens bonnétcs à ceux qui le chargeront des auguftes & pénibles fondions d'inlll tuteurs un plus grand

nombre d'hommes fepréfentera pour les remplir ^ &il fer^^ pUis atfé de faire un meilleur cho^. On ne fera pas rédui^ à W, 114' 17, B

The text on this page is estimated to be only 15.54% accurate

( ) n'employer que ceux qui en ont fait)ufques>Ià le métier; car fi on étoit forcé de lai lier la plupart des anciens mairrcs continuer leurs profenions, on icroit lûr de perpétuer l'ancien prit des écoliers , d*y entretenir tous les Î préjugés dont tcres de ces maître:» font tapiffées ; car 'homme qui , pendant vingt ans , a prêché la foumilFion à un roi &. à un prêtre , ne peur pas entièrement ni de bon cœur chanter la palinodie. Rien ii'eit plus opiniâtre & plus ténace qu'un homme accoutiimé à enfeigner ^ il aun ' Deau faire des efforts ^ ies anciennes idées feront toujours celles qui fe préfenteront le plus faniiièieiiiem à loi. Le nagifier dTua village « qui a wk ùl gloire à finger imwfietir le fxaé, à fe min nombre d*hommcs pirmi Icfquels les pères de famille pourront (ixer leiir choix. Quoique les commilLoos aient pour ob et principal dans terto d«!fignation d'aflurcr les difpofiiions 6l les talcns des candid.^ts ; elles fe garderont bien , fans doute , de propofcr des hommes intolérans , des hommes fanatiques d'un culte quelconque , & entichés d*idées fuptrflitieuies & mvftiques. £tles chercheront jd«is citoyens qui aient la M>erre dans te cœu'rjk la raifoA dans la tete ,^es citoyens dignes de rètBLAir la magUtratU£e-^4 • phts vénérâblfe qui ' ait jamais é'iide f elle dÏÏaftjtiûeuts. . Ce me'feront point non plus les homines dontje parofit brillant (édoit tes abdlteurs dalis viie (fctété ou la tribune, qii*Us tholfifont de préférônce; car fouVent cem éloctttion ia^e ne iâit ane de tacher uit vuide prototid la loi n'a pas voulu oe concours , parce gii'on a fciiH * ^wrt f fe déàe ordinairement de fin t^rcei r lus fiul a f m m ' " e Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.88% accurate

. (i87) ^ • '^moiigc M ftvoîr qnll ignore beaucdop plus de choÇ^ ffM n'en cdnMAt-. nêtèn p^s même un homme célèbre per des ouvrages , qui aura le plus de droits à leur pré* «ile^ofi. Le fatant , l'homme oe génie , n'eft pas tpM]ours le plus propre pour enfçîgfijer, fur-tout les premiers éléraens qu'exigent les écoles primaires. Trop fouvent il n'eft pas en ion pouvoir de marcher pas à pas, d'aller terre à terre , pour être fuivi par des efpnts novices. Accoutumé à d^s combinaifons grandes &. hardies , Il iraachit les idées interméd;aires , ne peut pi$ s'y arrêter p^îrce qu'il (e perfiiad*? toujours qne fouf le monde Jes apperçoit &. les f.èifitavec la même facilité que lui , & ainÇ, il lui cft impoiTible de nJfter à U p<>néc des commcnçaru , avoir la condcfcendance , la patience néceilaire pour defcendre jufqu'à eux , de s'arrêter avec les traîncurs. . Sur qui les co^nmif^ons d'in(lruâ>ons doivent elles donc ■fcter létifft tesvds ? f«r

The text on this page is estimated to be only 15.66% accurate

(i88) demaîn. Loin de la vue'tkt entans , quic«nqiu t^avilît aM point periire b raUbn daiis U colèce- ou daatf le .yio. Loin oe renfeignement , quiconque n*a -pat aîlez de cariâère pour vouloir bien ôc conftasnment toutea les tnefwes né^ * ceftaircs pdur établir tiae difciplinê toute républicaiiîb dattft foQ école i & pour la maintenir. Nous ne lommet pin» aù .'tf mps oii , avec des châtinif ns d'esclnvcs , on compnflBOtf les ciifans par la terreur ; où Ton dclTé^hoic dans leur cœur U Aeur du (entiment : il faudra donc déformait plua de talens , plus de tenue de la part d*un inftiriitciir , pour . qu'un fetil reproche de fa bouche , un feul de jfcs regards loicnt la plus rude des punitions. Mais en même-tcn» • qu'il faura conferver la dignité que réclame la magiftrature Jont il cft rcvctu , il doit favoir fe faire aimer pour faire aimer la vertu , la Iciencc qu'il proleflc 6c pour en rendre l'abord agréable & facile. Un inftiiuteur au milieu de fon école , entoure de fes jeunes élèves , do t être comme un père au milieu de la tamille , environné de fes fils qu'il inftruit avec intciét , qu'il repiend avec bonté. A h tendrelTe qu'il leur montre ; chacun de ces enfans doit retrouver en lui un fécond père, compatilTant à ù foiblefTe , s'tntéreflant à fes progrès , égnyant les levons ponr fiier ftm atteoôeii fugitive. 'Voiià les traits nue les pères de fiunîUes doivent cheé* ' cher dans nn inmtutetir : que chacun 'd'eux fonge on fe iaifant remplacer que c'eft un fécond père qinl «a * donner à (bn fils, une féconde^. mère à fa fille j & le 'choix ayant paiTé ainfi par deux degrés diiférens d'éperation , ne pourra offrir que des réfultats heureux. Nons Aurons à envier les lumières 6c le bonheur de net en* *fans. . , • ff Les rtpréfaUgM du peuple €ompofant k xomité ^InJM&M , puhUqui i à tums Us citoytns français , ^ pérttculihc* mtnt attpe corps confiisuis\ msx kMUhns & éux foditis Citovens ,"1a convention nationale veut affermir la liberté & régaliftfc^dans' tw^te ta*Fraflce » en pourfuivant fans relâche les confpirateurs & 4es traîtres » en répandant par-tout des ftmences de vertus tépublicaines , par -la publication des belles aâtons cnie chaque jour. voit - éclater parmi mnis • fur-tout dans les armées. , Nous vous învhont , citoyens , à recueillir autour de. , vous 9 mais pvircipalement dans les chaumières, dans ^ ' les atteîien & d;%ns les bat.iulons de la république « les traits qut méritent le plus d'ê^B tranfmil en exemple ; 0 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 5.09% accurate

THF NT?/ YORK PUBLIC i;:"::Ar.ï K i. 1^ Uiyitizea by Google

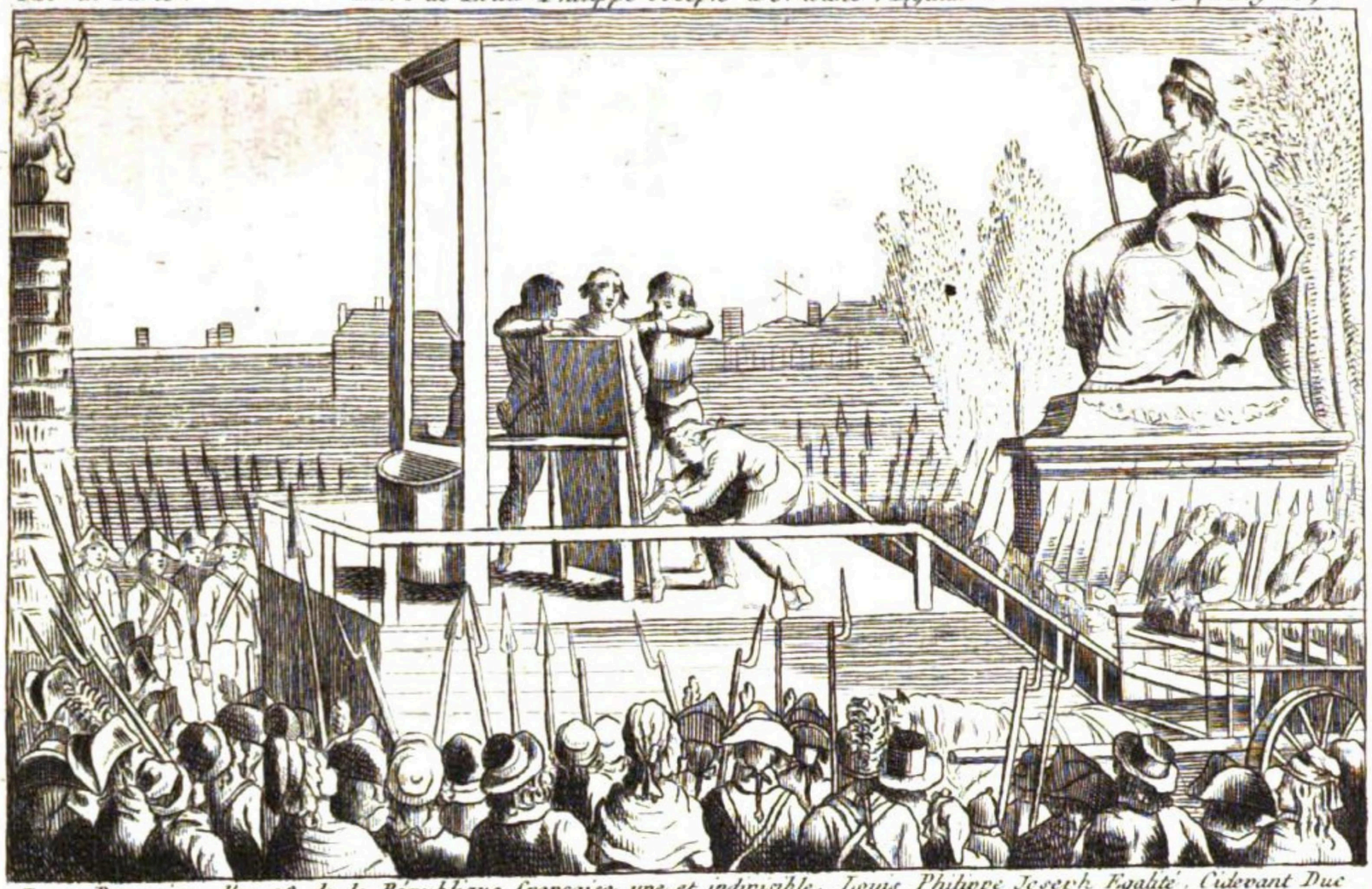

Le 19 Brumaire, l'an 2e de la République française, une et indivisible, Louis Philippe Joseph Egalité, Ci-devant Duc d'Orléans, condamné à la peine de mort par le tribunal Revolutionnaire, a subi son Jugement sur la place de la Révolution.

The text on this page is estimated to be only 12.64% accurate

I)< ■ Ittpini iitiUs. . Vof • fcckerches dmv«oc cominciicer sree U lévo*^ ittOMI* , Le sarré de belles avions doit être Ample comme la ▼ertu qui les enfante , & les détails n ' font néctffaires qae pour affurer l'authenticité des faits. Nous vous xsnverrons en mafle que notre GorreTpondaiic^ nou» iburni en détail. Ce recueil , fous le t-rre d\iflhrs vcrtutufts des citoyen français , fera le premisr livre éiémencairc à mettre tous , , les yeux des entans de)a patrie ; il o£fcira «n même tems des œatéf iaox à l'hiUoire. G. ROMME , frcfidcfit' n eillk reg^tter qu*on nefe fott pas avtd ^mAx de fa ' fiormation de ce reiueîK on eut ibuTè de roabîî quantité 4e traits fu^limes qiiî en eaflent 'faît germer bien d'autres; car on prend goût à la Tectn. Si ce répenpfie eft réd^é dans le véritable efprtc de h chofe, non*reullicain « qui d ailleurs a paiR fa première enfance fur les genoux d'une mère bonne citoyenne» & fous les vf^iiK • d'un pcre réritablcnieni patriote & un peu inftrurt. VDità toute la bib'iothèfjue d'un loMat français; il faut déformais qu'un tel livre f.'.lle partie de foft bagage ^ 61 trouvoit point Ta patrie, & alloit en Anj^lcteire manf;er fcs revenus. Q"^'^^ >^ fé)oumûic en France 9 il ne fe faifoit fcrvir que par des anglais. < ' ' Au ref^e , cettu âpreté pour le gvn , q ^*iî n? c^c'iott , point, avcit un but fecret , celui de réçcr un jour; & chez toute autre nation , il eût réuiîi. 1. fut conilain* ■ m?nt le complice de Dumouricr , qui étoit f.i créature , bi qui fervit de mentor à fcn fils. Les Jacobins furent pendant quelque tems dupes de tous tes ccns-là. Dumourier pronSeuoit par-tout le jeune d^Otlcans, dans les at« Uiyiiizea by Google

The text on this page is estimated to be only 16.31% accurate

! c ; ■lées » dans ^eftacl»» & £iîibit cticr • te M p«f«'fage t vive Égalité 1 Le boanct ronge qu^ DomoBnâr coëffi , inî fervit àit paraiotmtm , »ii>ft qu'à fon él^ve. Mou» ne ûorjoiis trop inviter ks ibciétés populaire» àfe lîinretller «Ue^-mémes. Par exemple , qoei^ reproches se "doivent 'pat fe faire les Jacobins» en d reppellvit qve les v!n|^'un fédéraliAes de U> convention » démièfi^iDeBt exécutes , ont commencé tous par être Jacobins. Quelle honte aufli pour Paris d'avoir élevé à la dignité âe Tégiflateur un ci-devant duc d'Orléans I Comment at-on pu croire que le coufm germain d'un roi pût jamais mériter l'honneur de ûégcr avec des républicains. Quatre jours avant la trop famcufc loiréc du pillage dn fucre , il elt notoire que rhilippe Egalité acheta beaucoup d'argenterie , afin de fe procurer des fonds pour diftribuer aux aâeurs fubalternes de cette fcène alB-g^'anftr. Tous ces événemens étoient poar iui-mêinc autant d'échelons pour parvenir au trône ; 6c tous les moyens lût éloîent bons, il vouloit corrompre le peuple l comme t(«voit déjà gagné plufieuis individus tatéreifass alors , tels que Pètion ; Ôc comme, en 1790 , il «voit -troclipé le toi & traiû fon pays daoe t« aifton fecretie , dont on' le chargea pour Londres Jamais homme plus méprii^k ne ibnilla U focîété^ tf> fon fils ainé prometrott encore plua de ftéléfatcfltt quoi qu'en aient ,dit plofieurs députés qtri ont ffenté cette maifon* Nous «Fons parié dsns le temps des entrevues 'fréquentes qui eurdst lieu entre Philippe & Dumonfier » lors de 1« promc^ôon de ce dernier an généraict. La juibce enfin nous \ délivré de ce monOre. Mais it ne faut pas qu'elle s'en tienne là; il faut pourfuivre le refle des Bourbons , & n'en point lailîer de trace ; & que leurs propriétés retournent à ia nation , à titre de reuitution. Il faut faire plus ; netre haine pour les rois & pour leur fang veut que nous ne laiffions pas debout un ùui des châteaux ou palais habités par cette famille maudiie. Que les pierres & matériaux ioient diAribués aux funs cu.ottes , qut s'en conftralront des maifons. Qu'une feinte modération ou une pitié déplacée ne nous faUe point héfiter l le glaive de la vindivle nationale do t à ia liberté le facntice du fang des BourbOils jufqu'à la dernière goutte. Ce fang vcrfé & la coafifca* tion de leurs héritages immenfes , ne dédommageront jamats lés malheureux dtoyens ruinés par cette npe im* pie , ou oui ont ^éri mîfmblement pour avoir oC& troubler les plaifirs de chafTe de cette maifon vocace & iefpotique ^ que de procès raîottt:^ ont occ^SoilAts ks droits Diyilizea by

The text on this page is estimated to be only 9.55% accurate

Uoimsm tic^mh irte tast A Uibmêtt ^fgtil par kf ô-(levant privées Jh ia picrrt d€ U VtBdk. • " ' Nous .df^nnMMi l'txtraîc»de «uelquas «ilitfret noii pai» officielies^ lymis. coQfidantW>leii>.-Ii'attteur » eaccBenr «(iote « toame oiTTa ie v^ir, aeoiplit m des paei^Hm erades de notre atmée dans ce maUienieoJt pqyi {«tMe iettres /bat du meia' demieiw . « . • i . '* i * ^ • • • • faMtois déjà quitté le fetvlce , li l*ainourbien finctr^ me je porte i ma patrie « ne; fh'avoit (ait paiTer » par-^ • deflîis mîUê défap^rémbnV ne^' é prouvé/^ ^â' (antA d^aiftents ne petrmec peu aie ijùttt un état' qui , d'aprè» noil earaélêrè 6c J^iude que j'eif fais -^neiKe' unis iiei^ }0«n.v feittbieit devoir être invariablement fe.qtten^ maîa*. que je Vongis Prefque de prpfefler , par' raîf^iipre ment mant. trop mon' pays paur , au Heti de m*occupér ttta^ tiellefnent du moyen de ie Ciire • triolnpher des deux ef* pèces d'ennemis qui 1^ r9ngent , m'occuper » aiel^ que • je le vois tous les jours , d'iptrigues (k. des moyens d*épuifer les tréfors de la république; je ne fuis pas propre à taire un général cotnme il en faut.... L'immoralité de, quelques-uns de. ceux qui ont été aufdeflus de moi me * donne à regretter de ne pas. être tedé dans l'obrcurité. ^ ' Les honnêtes g:nf ici font en petit nombre. Si les membres de la convention pouvoient roir.... ils empêcheroient qu'on ne traite la chofe publique fi légèrement ^ qu^on ne fade de la guerre de la Vendée ane opéra-*' tion de finance^ 5c . un commerce impardonnable* Maiai U convient de dire auç^i ne f^it ce que devieadr^ePitj iiuânres eeris4ontfa diàtcif^^ awflî/apide qeejt^il^i ' «çHî*^a M étonnante âc proiôpte , 6c ,dont lei tH/em font ni àflex reffortiluns m afltôi blep établie poiii^iU* efiaéreât être employés a9(e1^a..lion prdEraliiM nrannobçoit de itià ^

The text on this page is estimated to be only 14.12% accurate

J*ai appiis avec plaifir la promotion d'A aa gruie d'adjudant général ; il me rc'le renitmcnt à regretter, Sour i'intéilt de la ^épubllcjuv: , que Tes talem ne rcponeut pa» à fa grande /volonté. Car je fuis c€fiain qu'elle, (croit Ditn fthne. MiU tnfin no|is fenoi» ti^g hevreux * ^ Il tous les igens- militaires fur-tçut » avoient autant de courage 6c de bonne loi* Ma dernière vouf :« tnir^ do au BiaWre de penler €c du parrî que je me propofe de prendre daos le cps oàpHis long-temps on «le-'ibrceroit à rêfter dans cette ■mie.t £c à être le téàuH» de* Imrcnrs qài ^ commettent.... t Je voudroi» tout ceux qui ie vantenf' d^re xépiiblioains iSc qtfr's'engraiffent des fommes que la république, trop bunne & trop généreafe leur prodigue I tniflent comme moi toute: leurs intentions à finir cette guerre maud'te & ne s*occupHlTent p'us à faire avancer leurs créatures au détriment de g'Tiî» pauvres & i talens. Mais qu'y faire ? Je vois tant de chofes cxtraordfnaircs arriver , & qqe Ton dit êtic Us fuites des mouvemens inîéparables d'une révolution, que yz fuis forcé de croire que le» changcmens fi fréquens de généraux & l'efpèce d'hcmines qu'on emploie dans ies places , font audi les fuites d'une révolution dont tant de gens ont abufé pour nous tioinper s'onr chir. Mais enfin i! faût tout voir ppHr ii^ie^x , &. comme je fuis ^ un de ceux qèî',n*atnient point à cbercher des torts ^ je cteis' aulfi qûe îe tout eft pour le inîeux. - 9by^ en ^arde contre' léut ce que l'on pourroit vont ' dire; ne foye?. point, tro^ extafié de nos fucxès , car on ' peut craindre des reVers , fur- tout quand on fait la guerre dans un pays auflî mgrat , & quand on e(l auili évideinment trahi par tous les habitans d'une terre ^ui doit * , éue regardée comme profcrite. ' Je ne fai^ ce que cela deviendra. Le pafTage de la Loire fivfé aux rebelles aura fans doute des fuites funeiles pour la chofe publique , & on aurolt peine à dire à préfent quand cette guerre finira. Il faut que le miniftre prenne de grandes mefures pour mettre à covivert la Normandie , qui pourroit devenir ta proie de ces reb^es ; il fiint des forces ^ du . courage pour ;inéaiitir phis'de ivoooQ Mntn'es aflêfnilÀ en mafle fH réfolus.^ i fflOHffîK Six* iftôit'dlé guerre les jMitrendtts funenfement'^' fodoucaMêiii ' - ' * ♦ Diyiiizea by Google

The text on this page is estimated to be only 14.45% accurate

(m) Angers , 19 oitoèft. v* • ' Combien on doit être circonipe^^ dans l'eiDpIoî ât»ofliciers-géncjaux & combien de près on y doit regarder. Veillez , car je vous préviens que jamais U choie pufc!:qiie n'a été p u» en danger. De ia guerre di la Vendée on a fait celle de troîf départennen» , bc dieu lait quand e!le finira. Trois riéfiiites on{ ^^ndant tette iemalne fait plus ùe profélites à l'enncini^^ae trous ne lui avons tué de monde penibnt ir^uare. Amfi vous voyez oii nouse^i foiiiiiies.... fai éce. hlêffé , je louflre betocoup Bt trmvtfiUé de même . mais ti^Sn YM tant que je pourrai, ne quitterai «tf^ tatneinent pas , la choie p«l>lique eft trop en danger. SPECTACLES. ' fi tûile , i« feîn de ta république , ane ckfletrbp brenle dlndiiidiis , qui , n'ayant pas affes de caraâère 9 H tenani trop à la vie U à fes joniffancei pour fe proBoncer comme artilocrates , font peutnltte .plut criminels & plus dangereux parle lyi^cme d'inertie À de neutralité qu'ils enrtoraiTent. Ces mtffitun ^ la plupart (bit à leur ail'c^ Vacqaitcent.à Texlénear .de tons ici devoirs civiques dont on ne peut s'exe^npter impunément ». c'cA^ànilif* * fans courir le r.ique , ou de ne point recevoir fes^cAiès 9 ou d? pafifer pour fulpe^^es , cornue tels de coucher p'ufiîUTs fciiiainës , piufteurs mois peut-être aux Madc' lt>nr.*îci (di: le c::oycn Diigizo.i dans fa pièce nouVsîlic). Ces m.fTieur!» , dans la tond de l'amc & de tout leur cœur, déreltvnc la révolution , qui contrarie bien un pea leuis intciéts 6t leurs plaisirs , 6i. n'ont pas de plus grandes jouiflances que qu;ind , les portes bien fermées , «X an préfence de ceux de leurs domefiiques dont ils font sûrs , aflis plufiîurs autour d'une table ronde bien fervie, ils peuvent tout à loifir , en favourant le marasquin , ca« lomtsier les ho.i^n.es & les c)ioftfs du nouveau régime. Il •ft à Paris & dans les grandes villes de France quantité dTendroits qu'en appelléir îadii è&nnu maiflms ^ habttéer par ' dff gens de cette eTpece, qui gardait le mieux qu'ils pemrcnt Vùuognito ». *& wot .tout pour échapper à â'mil on comité de furveillance de leurs feâions. , Maïs Us ilVnt pu fe fouHraire à ta fagacité dt citoyen Dugazon. Cet anifte efHmable. vient de les produire Aie te théStre d^ la Répiibi-qa^ , 6c de les ex^éf fans ^itié comme fans fiel au grand)par de ia fcène , pour que le pubHc én faflTc juft'ce , dans une comédie en un aâe 6l •Q vers-, HKitttlée k MgiitL Ol « «miré htaucoup de a*, at4. tom 17. • • C

The text on this page is estimated to be only 10.42% accurate

(>94) Térltii dv*s .propos que Paut«ttr place fur les lèvres de M. Modéraimn, Cc(^ la co^^îe cxaÔe de bien des ori« |UuMW 9 1}» , ceame dit k peintre : Qui s*Mt4le choyin «u> not que la c«rtc* Cette pièce fourmille de vert euflt heoieux ^e celui-ci» Le déBoaement n'a pas paru fath^ûre ceux des /pectMMrs qui » inéme' dans les comédies du. moîiient » vettlent de la vraifemblance. Or îl nVil guère probable > qti^ le modéré 9 dont on vient arrêter chez lui les^ ci>r»vlves en Qualité de f^ens fulpc6U , pris |ur la peur , le lonv.^rtiffe Uficérément , abjure de bonne foi ion fBodérar.tifme , devienne fur le champ un ezcel!ent droycn. Et pourquoi Teuteur latt^i plus de grâce au héros de la picce qu'aux peribnpages (UDahernes ? Otoit iin que* les ipeâatdtrf vouloient voir punir de préférence avrx autres , coiitine chei de maifon et de 'fami'le , par ccnfcquertt plus criminel , ea ce que ic^ re!)t rn^r;'> infljencenc beaucoup de çiondc. 11 tailoit en fa re un exemple. 13u ïcfte , on a beaucoup app'.^.ii.^.: à la venté dts portraits , et fur- tout au caraîilcre cl'iin bon pat-iote , qui t.i«t cootrafle , et que joue Ion l)icn DesioficTes. 11 lui échappe des vers heureux et d'une ortiiodo:»ie civique , qni doit ïCjaihjr fur la perfonne de l'auteur , cntr'auire* ce trait ; Le peu)>lc cft aujourd'iiui la bonae compagnie. 11 y a auffi deux pjt'ts rôies trc^-coin-quçs de la foubrettc et du maître J.îcqucs de la nia'.îon du Modéré^ ils font reinplii d'une manière trc> piquante. Opéra liational\ , Lé fuccés médiocre de Fabius n*a point découragé les a^rtiftes patriotes compofant i opéra national, 6l Aiiîn'adts À Marathon 9 jfjroUs du cUoyui Guiliard, mufi^ du ciioym Ltmint « les en dédommage. Ce nouvel ouvrage bien plus ciuuid • bien mieux écrit 6c accommodé davantage aux circonitaaces , O0re prefqu'à chaque fcène des , ra;>prochemons heureux avec notre fitu.it. on aduelle; excepté 'e néroi de la pièce auquel nous n'avons malhcuieulement pas encore ce per.onnagcs à comparer non plus qu'au Uge Arillide , tout le relte eft l'hilîoire prcfque mot pour mot de notre répubhque nailTarite. Comme Athèncfi: I - «lieuf avuni contre nous les tr«is f9Xti

The text on this page is estimated to be only 13.01% accurate

^liifteMifilie dt'Ia première yMÊt dé h Grècier/^ans Tomiroit latifler à Tes- eimemit : • » ■ • Que des inocts enuU^ & (i'immenfes diu fuitide , la police fafïe fouiller les prévenus avant que de le> conduire aux tri« bunaux. ' , Il annonce enfuitc que , dans le département de la Nierre , il n'y a plus ni prcîros , ni nobles , ni riches , ni pauv; es ; il demande que dos commilTaites foient nommés pour avircr a ix m?yc:.s d'extirper lamcndicitî à Paris , & que leur plan foit ioUmis . au confeiL Ces propoûtiens font adoptées. * ' ' ' On lit 1 cloge de Chalier par Dorfentl. Le confet^ar* iiêcd qull Ctra imprimé , diftribué à chacun de fes metxlInres 6c envoyé aux 4S ferons » & qu'une fice républicaine fera célébrée en lliomieiir de loiit les m^ftmdid la &bnne s'élève à la place des Viâoires , &i quW y iêS* criv? les noms des patriotes morts au 10 août. On lit une lettre de Méhée , qui dit aToir vu fnr ^ lâmod'uii couteau .de fabrique anglaîfe » ces mots^am: fi t«0t(i nt vons rindt^ sriftocratcs ^ vous pirtrt^^toûs, Duoâi 12. Un citoyen fe plaint qu'il règne encore dee privilèges dans les pnfons. Les riches 6c les nobles y vivent dans l'abondance 6t la mollelTe , les ftns-cul^ttes y fout fur. la paiUe.fc privés de tOHt. RtAVoyé 4 > police.

The text on this page is estimated to be only 10.18% accurate

Le conicil arrête qu'il ne fera pôînt vendu de fuctc aux contîieurs pour faire leurs'friandiles , & qu';U ne pourront eu acheter que pour leur uUge perionnel , en petite quanti^ré , comme ics autres citoyens. ' * Tridi ij. Le coiifeii Aomirter des co^mnîffaifet piior deà laconTrmbaque Jet QumpsJEiifécs denenneaf •bien f mibiiiiii^lo ^ di9y«i B^non ailoj^e h Hàt dHm (lippRcté. Lt .Ê/iWDi^ Civique eft ordonnée ^ ëcit préfident chargé dfi A^çMt k U convention de ce Cratr. (^imtùfi 14* La feH^n de fonne^Nouvelle appotte-îe Hvre de U conftituttoo ip^tu des iigoatures de tous les pe« Iriotes qui 11 compofitfht. Uns J^'une enfant , à qui l'on a donné^le non^e Rcfne fur les Coads de bapellera diéforniais départtmtnt dm Btc ttAmUs, ' ïauthirr propofe , & là convention décrète que ceux qui feront preve-ius d'avoir pris part aux confpirations qui ont éclaté dans iiordcauji &. Lyon , (eront renvoyés aux tribunaux révolutionnaires , ,ou commiflioni militaires éublics dans ces deux viUes poitr 'le jugement des coupables. - Organe des comitc^s des douanes, de légiflatTbn & des finances, Loftîcial fait j^opter une nouvelle organifation des archives Les' ('épôts nationaux feront réunis 8c foral^ront deux dépôts Se fe^lio: î des arch ives n; tiuna'.es fous !és ordres ,6^ la flinreil* knce immcdijte de l'arc^hivitlc de U répubii^ue, La premièr» ét «et I«|Hom contiendra Icf titres tL re|,t(^rcs qui conceroerort la partie dcn-.aaialc &. : < miniflrative f*ce ^tn a n|H .port aux Liens des religîomuires fi^-j-ifs, les titres co ce-mnt" les oomames de ia répiihiii|ue qui étoteni ûcns les grtùcs ilc^ ci«ttvant bureanx de finances des diffifreos ^éptrtcihem , flt le toni fers i«nii» «a ddp^t da< Loumy d^nt eft dd^ifitake 1# -liia^e» ' . • s uicjitizûo by Google

The text on this page is estimated to be only 8.11% accurate

r ^ \ »97) La fc'XJnie f«£lîan, contiendra ce qiii petit inim t-- de livpicr, il lui lera applique ia mcu.j pi.ute quti la juUice.auroit pro* aMicéc ■cu>: anti mi! e aui.JS du, .en blmc. Cii.quante iitiilc au»»e> dit, on ccarlaie. Daiis la qualité de drapîs de Lodêvepdo Bercy» ou àpeir prèt. ri' s, fix cents mille auaei «iCat hlanc. I Ce t iiii'i'; auiics tricot hl^u. Sdiii pouvoir (icp^.u*r ic p^ix du maximum, àxé ea rerta des toit, 8c. â la* charge de r;;dii;iAiAraiion de tetîfjer des ve^deiict» pour les re. ieitrt. au comité , des écKantUloot | i l'effet do coftftater •les *QrieDt:i1es à Dopper, celui de l'armiée dltslio «4 Uagoumier» csLii de l'.irméo des Alpes général Carcea.u Cttie |)ropofition eil décrét»$e. Les tC4Îrcs jâao, de LyoAyChcka d'uiu fonderie de canons, ont * ,tRtc de la retraite. il. T"u: Moinpctu- qui fc pr*

The text on this page is estimated to be only 10.26% accurate

'(158) • . '. ^»k. des f'Vi;!.^ fions, f«it'jpa«ie titi propriété» ivitionales. G^ui te rapj urt «1m coimcé ëe h guerre» ta convention national iVi I. Des compntftiics mineurs réunies au génie Tniri\-îre. fcrc. t déilMmdis employées dans Ic^ places. & &ux srmccs a t^us ies tra««ui des tninef I auX^ faprt Se intie^ cenftraéHont eui feront ^i,.»mof chacune y compris 'les ofttiers. m. Les officiera des miiiéun prendront rang dans le génie oùlitarre fish'nnr ki-r C'^^-" ^ncîcnrc^* de forvico ; i!> reftcroi t au .nroins attachés aux compagnies de mineurs jaiqa'a leur promotion ma erades fitpdrîeiiw. - IVL L'école des, mineurs (eie réunie à celle du fjénto imUtaWe* $L fixée à Mczicres. * - V, 1 e éép&t pour le recrutement des mineurs , fera établi dâii» k lieu de rdtablîâ'omeiit de l'écolé. VI. La convention nstionale chsree- fon comîté léT3 t' rmc un é'abJîiîemeftt fotir recLvoir 'es elifans qui feront prives de h\\r. parens par Ir jul^ice r.at:.»naîe, . Sur la motion de CharU«r , la conventiuni décrèteTenvoî i tout les déprrtcmens da rapport de Fal»re«d^£i(lafitiAes , fut le nouvean , Sur le rapport d." fon comifé de liquidation, la convention d»?» crête quPil Icra i a;-^,à titre 4e gratification , une penfien anruc.Ie de jjoo liv. au citoyen DtKhefne , c^ui a cxyzié Jept fois fa - :e 'Pour fauver 19 hommes d'un équipage brité contre les rochers yfè's Clerbourï;. * • Scxtiài 16. Sur la propofition de Thuriot,-le décret fuivant eil tendu. T es adminiftrations de dicartemcnt T!eî^enrent autorifées à pr--ror.ircr , fans recours à la convei-tion rfti.M^?!c, d'après l'avis es admiail\rctions de diilriit , fur les ùijîprctVu , rciir.ions âc tircci..'-. ttipeions de paroifEet ; il ed dérogé A cet égard à tonte' loi co.i- triîrr. Au nom de^ comité de !a guerre âc des domaines» Cochon ^it adopter le discret Tuivant : Art. \,A compter du.'^r de ta' puMieaiion du préfenC. décret tci;s 'es bc.ix des biens nationaux nroHivifant du froment , f'a ircf' r! , dvi feir'e, de l'avoine, du toin de la paiile ou de

The text on this page is estimated to be only 10.28% accurate

Tcrta da 'préfent décret itroat è la d1Cjpo6tToit du mlidftce .d«*li gu6cre,qui rc. dra cmo^ de icUr emploi à la conveotîcin inatto- ' na!e. iuivei.t gra. (i nombre trariiv'- s (itr U huit brigades (^e gci.darsnerlc n»uûnale. dstts le département du Moot^ierriblc , y compris celles lêuF* ■ ttmes. . ^ { 11, Le miniQre de la guerré veilî^a â |far organifation , fui-, Mnt les règles prefcrites \ il en ordor^|pi pi:wvi;oire.ncat le >fil«k». cernent. ^ IIL Les officiers 8l 1>rigadters ({enr'arn^erte nationale , noa.> cWerant nobles , iiomm^ç par lafurtfioire de ce déparrement, juf-, ti&eront rac-U-citoyens d'adopti-r le cuire qui leur convient» & de repoufler leSr iniiitations rcii;.:iciirt s qui leur d.'p'.Tir.Tt. Sur la motion d'an c;i; les membres, La convei.tion décrète ^ii'o» M icra poiiU oblige d'ntec les lignes de royauté t^ui peuvent le. trauv^ fur les. poids mefores de la république * attendu 1^ fenownelleincnt proc.'.am. / Dans la Icai.ce du loir, Laloi a ^té nommé péfulen ; lc< r.ou— ve^ux fecrctaires (ont ?hé'.i.'p«^ aux , Ireciac iVierlin (de Ti.ionvilîc). . Septidi 17. Sur la prouofition de David , îa convention nationale^ décrète que la vic"îns> Gobef » après un difCDvi s qui a excité les plus vifs npplaudillcmens , dépore Tur leiuicau les lettres deprèuiîe. ^es vkeires , -le curé de \'av(girard", êc pluu^urs prêt es, membres de la convention , s'cmpreAent de ft-ivr: {^>n ex'^mp^e ; & fur la motfon de. Fkbte tl'Eghntine , il eft dccTct«l i>uc le procL-'-vcrbal de cette féance fera impitmé ev,ec tous les Jilcovirs qu'on y a prononcés. OctvrU 18. Un fecrétaire fait le£lurc d'une lettre qui inftnift' Talumblée que Lidon e«-dépufté , mis hors de la loi , s'eft dé^ liii-raê«.je , en Te tirant un coup c!c piP.olct. La convention décrète que l'indc rr.. ilé de 3 liv. par jour , accordée aux membres des comités révolutionna r es des ferlions de Paris , fera portée ft 5 liv. depuis^leur entrée en ConAion. La convention accueille un'^ranger

The text on this page is estimated to be only 12.81% accurate

' (2C0) An nom du comité de Ugiûatioa, Meclio (de Douajr) f«H rendre. le décret fuiv ant* Art. I**. Provtfotl^Cfnem 9c) fqn'i ce i|u*tl en foit «ittreMU ordotmé, lc$ notitfres confetves dans leurs faritliaBS par l'acticlcIV , de lapreinicfe feftion du titre prenitcr de \t loi du Icprembre 1701 I pourront, comme ceux qui ont pu ctre ixiilttuCs en ▼ertu de la deuxième fc£\ion du même titre, les eierc'ev dans tottt« l'éterdue du département on leur ré6deiM;e-.cft findc» II. Le; aftts que les notaire! aurcîc t reçu ou rcccvroient hors dei limites de leur département , cians l'c-teiiduc duquel leur xèrtdence «À fixée, ne pourront pas ctre annuité» .pour cauie d'incômpétence de ces olficrefs. ' III. ivlais tout notrire q.'i , à l'avenir , reccrra un a£lc hors de fon département , fc r i puni , pgur la prcmsère fo.s , d'une aoacndo de icoo livres, 6c cii cas du rccidivc , ierâ Uèilituc*. ' IV. Les peines p rtccsparVarticle nrécédênt , feront pxostoncécÉ. per le tribr.nal de dil\ria dans rdtcnw* diM|ttol U a«tâl« èUEft reçu incompdtîmmcnt un .ic\c. ' y. Ln cas de taux àc la part du out«'vire, dans la date de l'aéce, H lera pottiftiîvî dans les formes prcfcritcs par les titrt» U & XII de là deuxième - partie de U loi du id £epiemkre 1791 » fur Ice* îurés. Nonodi 10. La convention nation«le ûivite tous les bonf ci- ^ teyens à faire des «offrande^ à la patrie . en cliemifeit .Ims^ Ioi^ tiers, pour être diftribués aux braves défeufears qui compofent nos armées: âltt décrète qu'il fera ouvcit, dans ciiaque cotrtité révolutionnaire. 00 dans chaque mtfnici{>alité où il n'y auroit peint de comité, uh rcgldra pour y.intere les ofeandei 6c 1er aoms de ceux qui les font. Oh fait leé^ure de div^rfcs lettres ; elles font a^rcffdfs à la convention par des prêtres oui lui font bomiaag« de leurs lettres de' prêtrifc , & rcnoocent à leurs trattcmeos ou à leuit pesiGoM. ' Sur tf motion d*un de Ces membres , la couvendoe ddcfètë - qae toutes lettres, adreilcs, pétitions ou déclarations, pour renoncer à tout carafière facerdotal , & à toutes fooilions qui Dourroieot j ttre relatives, feront di'pofées en original au corrite d'indruc* tion publiocy-fut*Miree. , ; PRUDHOiMM£. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 9.83% accurate

N**. 2 I 5. 4S'* àê la Conyentiitt ffàtinmêh. RÉVOLUTIONS D E PARIS, PÉDtiâBS A LA NATION^ AM. S£Ci>JNO DE tA RÉPUBLIQUI ^ UNE ET INDIVISIBLE. DIX^SEPTI&MS TRIMESTAI. L«t grands BC nous patoiiftfit (ciadt • •«•••• LtVOM-Sl^ Dtf tndi. i^j hçumairt, du dtcaJt , an dtuxiknu dé 2s Suiu de l'értidc fur les fans- culotta . . • . . " . • 'Pour fc former une idée véritable de la force de» fam-'ulottes & de leur influence toute puiflante fur 1% tévolution , iT firffit de fc rappeler rcmpreffement tout ce qui -n'eft pas fanj-culotte de principes & de cœur « mis pour avoir au moins l'aif d'en être •,' fie leui iii* ioencc n*aura point la sépublique Fran'çaife pour borne* il faut ifue et nom faffe le tour du monde \ il faut ^u'à ce nom, les trônes s'ébranlent ÔC tombèflt. * • Si le CliriA, dont bientôt oa ne pailefâ pins dtt tons parce qu'on en a trop parlé » atoîl été va uù fap*Njj a 15. Tom 17. A.

The text on this page is estimated to be only 13.52% accurate

« coin Ter en chairetaii ae Juillet lii^/^ eût pu aflfraachtr fei contpatriotes de Tarillocratie des iérites «lu Sei^ gneur ÇL>du defpotiinie des romains. Ce n'étoit qu'un fa* nattque: nh ton fans dulotti w^l'éft pa^; miià il ew^nth«ufiaftct À Tufc^^ptible du plu» fublinie élan cap4>Ie rien à lifi. îfi' tomprie ledl' ItobfcMil de pain qui lui relie lYCC le patriote , iîîits \ €htio\ti^ qu'il rencontre , •u même avec celui dont il auroit à fe plaindre. La mifôre eil toujours choie facrlê àfeâ jreuz , & l'humanité cft le premier de Ces devoirs , toutes fois après la judicet n porte le feiitiment & l*àmour de la ju(lice à lui point qui défolent les modérés , tes indécis , lea« tempo* rifeurs , tous ceux qui compofent avec lc!i principes. JLe vrai fani^^ulottc aime à trancher dans le vi F , aût« i) compromettre fes intérêts, pourvu qu'il en rélulte le bien public ; aiifli pas un fans-culotte ne devient ou ne te c«n^rve riche. Richt fi» jans-culoitt ! Ces deux exprefiîons ne vont jamais enfemble , 6: en outre il eil trop elélicat pour vouloir d'une aifance acquire fans peine , 6c Ifu'il n'auroit pas commune avec Ces tréres. h eil aâif , ^ (i) N9US feroos à ce fu)et upe ecnuitqiM afln finnilièr* » S'iVe à Ptmunt forci. Jadis les nobles & tés rtel^es riifoient peu" 'eAfaiis, tf. reeard oient comme àu^deiToùs de jeùr dignité ëe fé-edndst lefifts ' ménigét. CTholt *Won pour la totuée. L'emprunt .§9ttà m fait un alnete* H a rappellé les tioMei H Ws'tklHtaite •Ctmîmens de U natme ; c'eft i qui, maintenant pou^a«prettf|r it plus d'tafaas» aâii df cmtt^t^ itmoias peWa. \, . 4 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.83% accurate

hiborîeut^^ écoTVdtne , mit M ptmt ttm U n'eS r^jj^ «oins qacgoiA«&|i'#M, pair cc^ix qoi le font. JL/^g^ïTioi». tAi.ki âié»u des vmsimiii^fMtfi^dc»/eiiiMii|iii.|M^ reux. La répûbliquetiie peut TÎÂn tîvtr pour cjl^ fwit^ de fes ei^-fans qui font tout pour eux ; aum le fan^-culotte n*èntend-*il pas raifon quand il trouve fur fon chemin, de ces hommes engraiiles de la mif^re publique, de câ éponges chargeurs de la fueur ou du fang du peuple. Il respecte le famt droit de propriété ; il mourroit de fais plutôt que d'enlever par U fbrce la fubfifïance d^imc fiR'/iIie honnête & près du befoin ; mais il e(l fans quartier pour CCS fortunes rapides & infolentef , ouvrage de l'intrigue 6l de ravidiré. Alors, il rentre comme dans foit Men , 6l rétablit 1 cq.ullibrc , fans lequel point d'édité

The text on this page is estimated to be only 18.06% accurate

(«M) lieures, l^m It fiége au milieu te dSfcuffiofis les plus Icnportantes & fe hâtent de rentrer chet* eux pour ne point i*exp«rer à manger leur fouper froid. Le lendemain , cet boMrgeois qui ont fuccééè aux chanoines que fipîlcau • j^Bt d'un uaît^ en leur faifant t«fe de U liberté esi Ceraii encore • Séroré inû|B'aa tuf , fi on s'en fût mpfoité aux riches Mdéiéi « aux fots opulens , aux bourgeois qui n'ont jamais tu plus loin que le clocher de leurs parotileS. L*extirpation du chancre facerdotal cil due à cette clafle tJe citoyens qui paflbit pour avoir le moins de luhiières & le pins de préjugés. On a dit & répété long - terrs .que les pratiques reiigieuies , les offices de Téglile , l'idée attachée au dieu des prêtres, fervoicnt de conlolation & de îpe^acle au peuple dans fa mil^re. Les fans-culoites prouvent en ce moment «qu'il leur faut d'autres i'peètacles; •leur fens droit , la juileiTe de leur jugement leur a fait faire en quelques jours ce que les philofophcs n'ont pu . féfbnner en plufieurs fiècles. Il femble que la liberté (oit «I faof neoreau , qui p)it fubtil encore que ceniL cooms /furqu'à préfent , donne aux citoyens qui en. font éonés* la fKttlté de dîfcemer lë #ni du fiuBc , l'ntiie do ce qui ne Ifefl pat. Lee iiuis-ailottet , fur k fuperiBfion defqneli W defpotifme .abbatti comptoît cncm poap fe' redrefler , à. l'aide des prêtries , ont fait uri pas de géant; ftfant . ^iijpntct théologiques , fans effufion defang , ils ont paflé on un clin d'oeil de la plus il-jpide des mfËÉÊm an cukc le plof fublime , celui de la raifon. . £>ans les ëglifes âc dans les châMnx , les fréffres & les rois avoient tafTemblé , entafTé , acciunulé ce que l'art a de plus riche & de plus brillant , pour fafciner les yeux du peuple ftupéfait ; ils le regardoient comme un enfant qu'on amufe avec des images , des tours de gobelets & de g»be. clère , des marionettes & des ombres chinoiics ; & depuis des milliers d'années ce fyfléme de corruption avoir merytiilettfesicat xéiiâî -, nuis un miracle plus gr^ que tout

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.68% accurate

ccu«.jâe5 prêtres , c*^ qtfen ieàx ou :trtA$ tepeupli Annvciilonë méconnoiflabU- «ttx yeax dies charlatmi 6c det ' 'd-fpotes, s'avife faire main-bafTe fur tous ces tré(bit de i*art & de la fUperflitidn , ^ foule aux pieds tons Ict chef- d'oeuvres devant lefquels jadis 11 fe jettoit à genoux* Le fans-culo:t* , fans M & fans colère, dépouille gaictncnt Tautiî ^ le trôi» , plaiOnte avec les ôbjets qu'il cnccnfoît encore la vciils , crie vive h rjtfon dans ces rnémîs carcfoiirs , feus ces mêmes voûtes où on Tenieti^ doit quelq ies mois auparavant chant-T relig curement de plates hymnes , & c!?i cantiques ahfurJcs ; & csla dans un moment oii la pénurie d'eau dans le lit des rivières le prive de fes com'ftibîes les p^us indirpenfable?. Dan» "d'aurr?s tems , iî e(îr d^cn frappant fa poitrine , c'eft dieu - qui nous punit. Aujo srJ'hui , iî fe foumet aux variations iie Tatmofphère , & 'ne voit qu'une calamité phyfique lloiTtil âttcnd la fin avec' réfignitioi ; mais en attendant, ièn'Tète cbntre* 1^^ jon^eurs ne; fe ralentit point, tl n^ *dema(hde pas on miracle' à' la boaae SaiAte Geliirlève , ^M«s*lnctt.un fecdbfs pécicmaire wmt tenntiieir la tMMotL 'Qu*ofi AoQs dife en tpcl tëins les hommes fages ^e pro^ ndîbn , ont moittté p^ns de philofophle que te peuple des fatif 'culotter c^t'cm fb plaifeit à comparer ï *ànm . 'Ha'pîde qui, totn les marins, Apporte det Mgames eu 'Biarthé. . *. . .'• î.?f prêtres aVorfnt conçtr dans leur cœur quclqu'ef^potr, d'ufh-ès le favf.itifine armé de la Vendée. lU s'atcen* ' dorent à une pcrfccufic^n én régie qui les auroit renda ' întér^flans. Pojnt du 'tottt"; les (ans-culottes n*ont point levlé U main fur leurs^' perfonnes ; ils fe font contenté ' de faire defcendre de l'autel celui qui s'*b(linoit à y • refter & rrAr.q/.tlîcrr^rnr fans craindre La foudre, ils ont ' entre dans 1? fanf^inirç , pour] y chercher des tréfors Vtrop lonî;-rems inutile5 . & les campagnes ont fait chorus " avec les v'îlcs. Quelques temmes onr gémi à la vue de • la dcfoîation , de Tabomination dans le lieu faiat , ' & tout ce bruit %cû borne là. Dans quelques villages * une habitude de plufisurs fiècles paroît rude à abandon' ner en quelques jours ; m.iîs on s*y fera , fur-tout ouand M aura .pu comparer les heureux effets du culte umpie • dt tdueliuif de la raifon & de la fraternité me les momeries de rîmpoflare 6c de l'ignorance. Quant ait ' oeuple de Paris , grâces ans fans-culottes qoS régénèrent ' cette grande mdk » depnts nii jnoii« il sw bien laré des reproches de cagotitme de de badanderiey dont il * nvoft la réputation

depuis les vêpres de b Salnt-Barthe» * ledû , liÉ coondfloni de Piris» »
dmcdèm de Saii^

The text on this page is estimated to be only 13.04% accurate

Cette Um8i fé^ tMwHmiiMi» ï^te t^ptuUs ^ Il fa foufcer 4an9 te femiiHcm St fa d gnité^ dont le peiiplç ^aoft-ciilotteed pénéfié éefvî» ^fx^à «déclaré les droits fhômalie. tt peuple iàits-cvfialce ilmiioiera naintenant^ propre» jm , 6c fbffctré pèo foate l'Europe ^ Vheiwew de mèmt. Ceftoe fut int a faîc r^tier Pinjti?iieMÎ^ can^oiuieiiMtit pécname exigé en pdiemenc poii^ ' i4 efi en dcfaici anaiyie la Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.67% accurate

«en^e tll^e ., qvâ a.coiHnûs fesarolii , qui fi'^j»v Ma-' ftieffl- 1 difaièr» ê| qui tbn Au t^4F^; adîf én^HbiCI 4ansû oitSt itous cewic qui , tn ce moniettt eiicdre', ibnSlenf ▼cmbîr te jtfécohnoitre. In tm mof^ tout ce qii |i*eft pas laot-çq'cnë cft illégal , prcvîfqire & momenlanné. Enfin , qui dit fans-cuTotre, dit uti républicain nt tu^delTas des évéacmens & des bel'oins , qui n'a qu'une pafTion , Tâmour de i'ordre 6c ùe l'égalité, de. t'indépeR* dance 6c de la fraternité. Toutes les faâions , tou» iei partis , foutes les fe£tcs pafl'eroiu : le peuple lans-culotte durera autant que la nature dont il fuit les loix , autant que la ratfon à laquelle feule il rend un cuire, aut ant ^u*A la liberté , pour lafl[uc!le il combattra éttro 'llcment. (Au numéro prochain , Toriginc des ariitocraies^ des lo/ali(les, égoilles:^ ôcc.) ^tocès've-hal (fc ûi't de kurs f umces^ ft/us les charniers Sdi^.i Eujlucht , le Jcpiieme jour de la première décade du fécond mois de l'an 2 de Ij- R(;puhllqm ' une & indivifibU, • ». * • * » • * Lafociété ayant toit que quand elle fauroit TQ. Plufieurs perfonnes .affilèrent la véraçio& du ÎxlU P*autres fe font écriées à bu lie bonnet rouge « à bas les Jacobines , à bas les lacdblnes , «à bas les Jacobines le la cocarde. Ce font tous ces fcélé» rats qui ont fiait le nsalheur de la France. Le tronble redouble ; la vice - préfidente qui occupolt le ^luteuil , cherche en vain à ranimer les eTprita. Une citojrôite aà* ;>ience à lafociété qu*il y avoic un coup de monté, pour dtfToudre la fociété ; alors plufieurs membres ont cherché à ramener les efprits avec tes armes de la raifon. Vainement on les a employées ^ les plus acharnées étoient , ivres : ne pouvant obtenir la tranquillité , on a requis la é^rct armlf pQUr eoist^nir le» tribuipes , qui éf&ieat Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.97% accurate

ftém à Imdrt fur la tocicté. Six citoyen ml mmi Ir Ubxt nud ^ avec le \u^ éè paix» nomme lÂ^t » qui ftIcA préCcAté dans !a tnbimê Aprè»^aToir dcmaiiA la pa« lole 9 U préfidente la lut jacooffda ;^ il dit : «< Cito^^eouef ^ ma oom de la loi , filenoe ^ au nom de la loi , je voià Mdoane de £iire iilence. Éofuite ii dit : Qtoycnncs , il aTcft pas qpefisoo du bonnet rouge » tous ne le porterei poiui » et vptts'fenz \ibtt% de yous coefFer comme boO iKNft icmblera ; il cû forti , emmenant la force armée «vec lui , quoique la iocicté eût demandé du fecours rrois fois. Un moment aprcs , le juge de paix eft revenu leul ; ^ montant au bureau de la prcildcntc , l*a invitée à quitaer fon bonnet, Tuflurant que par là , elle ramcneroit le calme. l.Hc obcit ; elle le prcn 1 & le ^olc Tur la téte du juge de pa.x. Aiors les perlcnues qui ctoicnt dans les triBuncs ont i-pplaudi avec les plus grands tranfports. Le juge de paix s'adre.'ant aux Ipeéhteurs, leur dit : 4< Les citoyennes révolutionnaires ne loni point tn ft^ance ; tout le monde peut entrer h. Alors une feule innombrable fonce dans lafalle & accable les membres des plus laies invectives. On s'ciance fur les attributs. Lœil vigilant, drapeaux, piques , l'on veut tout mettre en p.cccà. Les citoyennes , ferme» , au milieu des dangers , n£ Youlant pas aban« Â>aner leufi attributs, ont été frappées, le plus indignement outragées ; prédbmt devenir les viâiincs d'mi peuple ^afé ; ne ibngeam pttt& à lemrs perfooiies., nvaii fcen k refpeûer la ^finie de la Uicité , quej rcpr6> ÛHite té dcapeau , Tune d'dla s'tfl ^ée : «(madKicrf»notisfi vous voulez, mais dnaioins lefpeâez lepoiatéetaflrementdes Irançais. La citoyenne chai gte dii drapeau , maltraitée au point de ne pouvoir y féfiftcr ; s'adreflant an juge de^ paiz> lui dit : « Je te le remets liiire les mains , tu m*«n f épondft fur ta tétc », Sont arrivé» ptulleurs canonniers de la leâion • qaî ont aidé à le^fanttr de la fureur de celles

The text on this page is estimated to be only 13.60% accurate

llMto)a rtiî Lâ cltoyMne vice-prtfdcnte réqultre , au ■Ml de la fociécé » ïi comité de vouloir [bien «ikcffer' It ycèi verbal de ce qui Vient de fe fMiTer. Les inea« bres de ce comité ont éludé peodant long-texfis la quedionk . Trois femteca r#iit amenées ; la mère & les deux âUei p accuTiics de voies- de- fait. Le cîtoyen Gérault a propôlé de les mettre en liberté, V^iinement les citoyennes bleCfées ont réclaipé contre cette indulgence coupable. Ce mcme citoyen infifte toujours en dilant que dans le momcr.t prélcflt , il falloit employer la voie de la douceur. Lei^ femmes , ont été relâcli»ic.^ , ainfi que deux c"toyens qui avoient été arrêté». D.m^ i'.niUnt le ^citoyen Gérault a tait !a propoiif.on de faire paffer les citoyennes révolutionnaires dans une tourelle , en leur diiant qu'elles coit'roicnt les plus grands dangers ; que le pîuple vouloit les avoir , & étoit prêt à forcer les paffages pour monter au coniité ; que lurlqu^elles leroient caîhi;scn f:roit mo:^tc:r le peuple » pour l'affurer qu'elles n'y étoient plus. Les citoyennes n'ont jamais confcnti a fe cacher, quoique laprop^fition leur eût été réitérée plufieurs lois. La fociété deraan4e encore le procès-veib.il. Géraulc obferve qu'on soc^ape du moyen de reconduire les citoyennes , qu'il feroit tcms demaiil dé féie le procès- verbal. Uâé citoyenne fa t fevi"tir failécefité, pour l'honneur du comité m$ IWtoodijriînnent duquel la fociécé^voit été infultée, d*y procédgt à rinftant , ^fin ooé tes citoyennes pré&nces figncm tous, les fdtt crai io:)t à leur connotlTance. Oa le conmence enfin* à. rhâbm deux membres qui avoieat parié bu à GeràuU font deiceodues : un moment après an ôffickr de U forco armée eil eotrét après avoir parlé bas à Gcraiilt Ce dernier répondit ta éSevaht la voix î que voulez-vous ? Ces' Ôtoyenties tiennent à ce que le procès-verbal foit fai^. L'oSder t'adreflant àk fociété « dit: citoyennes je vieas de quitter tnonpode pour vous prévenir des dangers i|iis VOUS courez. Les têtes font échai ftées, la foule eA immef^%; ofi crie aé\uellemeni i vive la upubliqiu , à bas les rév0lot^onnaîrei. On e(! prêt à forcer la garde. Le faiut pubt:c4c cdui de la feélion exigent que vous vous retiriez fur l'inftaiît; nous vous avons ménagé un paffage par lequel vous pourrez fortir fans rifquesi 'c le.Tis prelTc : je vous demanda un oui ou un non. Les citoyennes a'dar.t au bien géné' ral , ont confenti à partir. L'cfficier étant parti ^ on ed venu nous dire fur l'infiant que nous pouvions delcendi» deux à deux , qu'il n'y avoit aucun danger à courir : nous avons été Â mcme de nous en convaincre. On nous à

fait traverfer Téglife , le paff^g- de ^a:çtp-Ar,acs,- to^^t JS*. Ji/J. Tomt 17.
'B

The text on this page is estimated to be only 6.60% accurate

(^10^) tous a paru tunquiile. Ort f guc les membres préf«fk; àyant reconnu le proccS'Veiba] t!;ins tous les la^t>. Viâoire Canitumc , Bau;.! , PtLIi , VMdecoqu^ , tcmme ' Lcmonnicr , Levûfccupe , Plgont , Uij;ant , Cuire, ' Bigani rainé: , Marut . Solan^îrc , Ma: tin ,KinmeDubou^ Duhrcnte , f^ujne M-jr.'uux', Vtilicîie. L'infeiiion d-^ns ce journ^ , du procès- verW de la (ozïàic dcb ù'imnoi icyulL t.oiîna-rcs , cl; la meillcjrc preuve tjuc nctrc iriicm.on i/a)ii:uiiè;tf de ies cuVomnici. Nclis kimoiii à rendre jali.tc a U |>uii:tc dj kur> principes 6c aux fcrvîces qu'elles ont rendu dun» ij rcvcliuion. L'articie du niîmcio 213, pjgs i50,doî.t elle* le pla-gnent par l'orga e des titoycnncs yiclo'.n Capitalm O Jig.ir.tf i/inculpe tu aucune iiur.icrc Uur iocicio; mais Lien d'autres temmc^ c^u. , ta kii nciu^ie ioat pcuu.s do dcinarcixes peu Ugalcw. J^€ la Jcic ùt la Ila'jo:. • ' Grâces immortel c$ foxcQt rendues ù> la ffaifon l Ccf^ elle q«î a fait germer les principes depuis foug - teras dans les têtes pcnîbntcs , & qui a frayé la route à l.i révolu3bn de 17JJ9 ; c'eft clic qui a tltabli régaljtc Tir les ébris di i:ÔRC , i la journée du 10 août ^ c'cft elle, ijui a dcjouc les comp cri dj> rjd6ra':r'cs , 6i. maintenu la liberté & rc;^a itc , en mjin:cj;.:nî i'.ndivflblutc cela républiq'ij. C'cit « la luilon cuti 1 quî nous devons le* purement dî nos mœurs, I.1 locl'ficat'on de nos iJccs, 6c tous 'es Liges dkrets , toi: î î, le» bv*'.!es i illitutions qû ont unmuit?!::c cuiiTre années c!c ;cvolut:on. Ma'a wn grand triomphe manquo!t cnccro à la iclidlon 6c à la hb^rtc , un tncmphc liiis lequel tous I juib l/ulicns cdificcb n'étoicfit SiTis que îur du labic. L'tînlvcrb , dL';)u:j qu'en a écrit fcn hiftolre , a éprouvé d'importantes rcvoluticns morales 6c politiques. D'où Vient qu'aucune de ces révolutions n*a pu renUre la liberté isibronlable comme le roc. Les grecs » dm tottcet ks contrées qmï formoieiit leur pays out cbailc , ki iftant : le goevernti&cnt républicain les a parcgucues tMttei.' Ponr«|ttoî n'a-t-tt fait q j'y paroitre ? F«n de« pria* cipes , tort Uu foutien que lut donne la oatuiie t ào9t . toates les yucs tsttdent vers lui , pcurquci s'eR-il laî(K krafer par le Ocfpotirme ? Ceft qu'il a laiffé fubfitfir ét$ |frêtrcs. En f HniTant es Tarquîns , Rome £t une ttr • li^Himm qui reflcmbbit beaucoup k la notre , mais il y tefta un facrtfieatettr roi, des prêtres, des iraguilcs; •Ut k fénit, s'cniparaiit de ces pLcs , rérnlc dans Cà fliitlii «ne double ciiûocratic. Une révolurign &'cpér« t

Digitized by Gocigle

Décadi 20 Brumaire de l'an 2e. de la République française une et indivisible, la Fête de la Raison
été Célébrée dans la Cidevant Eglise de Notre Dame.

t I * .1 • . • ♦ 1 i ' ùiyiiizea by Google

The text on this page is estimated to be only 7.38% accurate

pf«r caiir ëuyê ^til U Ul^srté ? les, piéties coDfHtotiii.nnels ^ c:r \lf diUMcnt^^Hjiiement que Uns i^ttrs {fcours U lil)cué jTmiWS^pu avoir lieu; auHl vOuloieat-ils nous rU4bi^|vr à i::ur ninde ^ i*enve!op^cr dont les langes du ' cai^pi^^jtw^. -^«««vHs)en€9re .U ivvolution ùaos les , quatre aiuié^» *, »*w*ll-c€ pas aux précres que nous devons le Corne camp de Jalèi , Us lO^dh^urs d^ r>im.:i &C tous 1 s dcr«4Arc>'4^u .Midi , oii les pi^tr^^s dirigci/ient à leur ^rc riiiuj;i;vi.:i

The text on this page is estimated to be only 9.80% accurate

vârt rexprcf&on même ée révaogrle , ont Wpiim Mt.' commente à leur mode à lui con6crer leur cœur ^ comme k kul fgfiptet k l«ui auMi vélittbluneat digpie de lui. 1 Il Cil une petite commune voiûne de Park , dont 1» nom doit 4cre inicrit,dans les faHes de la révolutlcr , c«il ceîlî de Ris , qui , depuis, a pris le nom de Brutu^. (Le pitriotilmc eû de yicille c*ate dans la coinmi:nedô. Ri*, c'eft elle qui la première de toute la Fiance eub. organilé fa municipalité.) Li première , cile eil venue à la barre de ia convention dépcur tous !es hocheu de U religion catholique , calices , loieils, patènes , ciboire» & tous les autres uitenftles de ce ridicule ménr.ge ; la première ^ elle eA Tenue ft décharger de Tembarras d'un» omé, 6&' l«;ftm«itrc .à U coaventioa. . ' * • Cegmd maipU poiM^ raftflt (kfii cAt » PAféqiiede aieoaftpagnéii*n«e*pircl*dif (on clergé, fi!i|pstaadé à ioivie-mil Mitfmpie « ou maMWfimiXr dice* il iffft «mprfft. 4e pnémlr 4t U'iMxêm-«HMie d« Ptrii, Cat à Bvii , c9»g4iM ,-il'o)i*c» txcepee : imtini cpiekBfBes triéMtt'WnttSf tei kiétsi^t mûret cm^ la liberté.^ pMr la imiloTof^iet 6c- 4'«ii appiécle «.leur valeur lo culfes l'uperftitifttx. Le cîtôj^en Gobel' ail» tionct accompapié de ret-frands vicaires « afagUrtr . ' a« leja de la convention ; toutes l^s kMùte» 4ÊfMt*\^* prêtres àvêUnt'ptvché^s depuis db-hu t cenrs anl contre U * Ui^ 6c c«nm la religîoti naturelle. Soil -difeom^ ^d^ira > tôutes les ames. Chacun fut honteux d'avoir ajouté foi à.^ant dNnipoDures bizarres âc vifiùlemetit abfutdés; on lut bien plus homeux de les avoir enfeignécs , tous les prêtres de la convention (& il y en avait beaucoup) .i!:;i!rcr:î-!t leurs erreurs , eurent l'honneur , quoique urdit , de fc diprérrlfer , de It» dépilcopifer. O tte fcance fur uae des plus belles que l'on cul jamais. EUe porta ^]z dernier coup au fanatifme, cet implacable- ennemi de la liberté, & eîie le porta fans effort , lan^ vioiencc, avec un enthoufialme , pour ainfi dire , lotléthi c;*ji n'appartient point aux pallions, à l'iinao'nation , mais à • la raifon qui rcmrc dans fon domaine ufurpé , ôc qui ^'applaud^t elle-même du bonheur qu*eilc procure aux humains. Dans toutes les a{remblée8 nàtienales qui fe font fttCBédces jufqu'àce jour^on n'a ian^ais vu qu*une^ule fcène and» tascbame , c'eft cette ée 4a nuit du quatre acât 1780 , oè la Qobleile renonça 4 cet privUè^ €c à (a àvoto feignenriina. Mail ^pidUr diUérence cepenitoil entre cet tfeox taMeanif ebeafieiSK4"eiilre M nnbleemii agiffoîent

4e«.fc9a»e«l^oi-3i c*ittlr,reiN 4'nB m^cai de mfibiUté. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 8.98% accurate

Jiifllaeère , 6t tJÎûs encore de Pafrour de la gloire. acriâce tenoit^Ti peu* à" leur propre çoiM^Vron » que des' le len.lenftiîl fliSme ils prirem touf Mes ifioyens pour^iue' cè éécrft fie s*exéciitàt pa^r; Hs t&chlrent d'en atiéauer ' & d!^ anéantir SfdTet. Ef aHlenr^ Ibr ni renonçaient qu'à vfte partie de lents pùflkffiony êc de leurs jouiflances)! ttt5s ici chaque jour h\t qtfaulmentàr fii arerollirfi* Itiionib/e'deS'déiniffiiMir fil dès* abiurations ; chaque joiÀ* 8 verii te benmne d'une, iâtîsfa^op nouvelle dans l'amie db ceuiT'qui avoîent ainfi renoncé' à' ieur éfat,* à lenrt aiicîcnner babîtadet , à toutes l s Idées qui leur avoiene d^nnénme certaine c^niHtanct dan^t^inionde la multîtùde.' *Cc "fitt fur-tout un* béau moment que celui où deux niembres de la conVen6oli ', O iipé de rOlfe & JuHrài de Totfo\ire, fun évMue cfithoHque, Vautre miniftre pfDteftàiir, s^embreffèreiïta-la trrbunt,en rianv comme dcut ' aa|^res , & convinrent l'un fit l'autre , avec toutè là franchii'e de la bon^e foi , que le culte dfif chacun d'cur^ nfe s*ét0îf fonti-nii qrre par !e charlatanifmc prcsbitcial.* Pluficnr» fols k- même fpedlacle sVfl renouvellé à îa com-' mune , où des rabins, des niiniftrcs & des pretics fe û)i\t'* parciilcment'rericontrcs enfcinble. Ah ! lî , ccnin^e il n'y ii pis lieu d'en douter , cet exemple fe propa

The text on this page is estimated to be only 6.85% accurate

("4)i iIiM mvftèio 3e- qch reK»oiis ; .âom yo/ms 1^ Mr« exemple , qu'il eftlmpoiBwc d'être un & trois tou: à b^isi , qu'il cil impombie qu'un ^tre ruppofé , ieui lèc . tinitqu^ (ans Tuolvers , fe trouve à la fois dins i:ne pc« vu |>oHe ^ 6c. cent millioa» de foi^ « à la mc:n«: heùr^ |^ iiin% coaie Ictsndue de la terre. Oe.teUo ^bCur^itcv f^-e r^nt aux yeuit» phs encore que de U chimère,. 6L ..u font, propre! déCormau' qti'à offiurer ie» pj^:û& en fans. Quand on confjdèrc. le rid-ciiîe fcufibfe 3c pa'b^blc c^c toutes c:'s rcvcries racerclofa'.js ; lorlquc Ton conUUiro^ quM n'j a pas une abluiditc aii monde qui n'ast tté gravement i-libitce par Isi prêtres , ce qui doit le pîi^s étj'.-» ner , n'eft pas que toi.t^à-coup nous ayons reiîoncé toute notre rupeiTtiiieufc mythologie , mais que nous, ayui.s d'ti^'é (x lojig-t«iu$ £ ie^ cçfUjputu: p çooMpe eile».lif . ir.éi;tcnt. ' . • * ♦ _ ' . . Pour célvb.er ce fiomphe de la ralTon , trop !o lem-» aiîenau , le d(5pârteiaent & la commune de 1 ans . ^litu^r^nt qu'il y auront trois jours apièi , c'ei'.---'4tô , ic ' décadi (UiVant , une >ête pa:r:ot que. Da'n$ I a oî- devant i^glise métropoTtaine de P«uls^ luiq petip c hnmen»e »'/ rendit. O.i y avqlc flevé un temple . d'une ;itwiv:7cture »jqppie, mait:^tucu»e« sur la Jaç^de . dUquâl on Iiwlt ce» .fni>t^ iaU ^htlosûphU ; on avo^t^ un roclier, .on voyoit briiljr le flumbcau de la vérits» , • i tîc.:.' ;»*vef ir,tia tous Us aoihiques jKCj liges, 6^ i;c-u:er, ùèins u jgis- d'une amc Xati^te » }tà . douceuîs tij Tcp^-litc. ,* * m. 1 « Cette tciéaiouic ifavoit rlcii qui rcffemoKit à ces mo- , •r!c:l rrccqucs iùtincb ; aLiu wllolt eîle dirca^iment à . l'jric. Lts ir:ura;nîr.:» ûe ri;g'{îoicnt |7ûini cc:nn;e les ferj)t..s ^ cgiites. Ui'.î mufiquc lëpublicùinc , placée au pied ce mojujgne , c.iécutoi: , en langue vulgaire ^ i'âyniiw c. -e le j^euplc cnieado.t d'autant mieux , qu'il ^ e.tp:imoit, w'ej^. vc iîô n uurc'Ies non des louanges myl-.. . t'qjeSiL chi;.ie;:^-..v .. l'-itu^i wec.c iT.^.îiquc nuit-iluculc , ca voyoL dv^»^ >ua;i »il^vS. dw l:la.»j4 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 8.69% accurate

• ( ) ^ couroïlnces de chêne, defcendrc & trarvcrfer 1a fn'>TVtagne , uo flambeau à la main y puis remonrer d.Arii Iti même direction lur U montagne. La liberté , ropr^ fentée piir uns b-^lle femme , (ortoit alor* du temp^ts àz la ph:'orophic , ÔL venoit fur un fiège de ver Jure , recevoir l:s hommages des républ'cams 6c des républicaines , qui chantoicnt une hymne en Ipn honneur , eh lui tcndiint les bras. La bberté dcfcendoit enluitc pour rentrer dan» le temple, s*arrêtant avant d'y rentrer, îX le tournant pour jctter encore un regar4 de bienfaïUoce fur fcs amis. AufTi-tôt qu'elle fut rentrée , rcr»thouâifiMb airtreclioll. tfùt cestefeeulté ^ui eil en nous , defaîûria natofe.&le rapport ot>)etv; Si]à véfué'enfi>i*fi*eflrifien amre-aae la • nature mâme. Ceft le rapport réel & primitif dMdidfes^ ce n\!k'4oti^ mie partie de^notte dire aoenoin vcfw^ . dfioiif odorf»; car C% (en>:t neui adorer HOiw méWrtf En

The text on this page is estimated to be only 8.70% accurate

I ^IclirântU fétc de la liberté, la raIfun,-9fic pffodfc ;§M4i . -de donner de iMiffft idées îgnofaee .eiiTfbçaie dtf ftatuc» iur un .autel. fwt-Hi^ . mimt a-t-o« ey imt» k P^iis de donner à la cirdevaol mirreipole le notn de letn«> pie de la raii'on ; il faibjt Ttppçlkr ;^ai6t |a inaiion d«5 n vérité , cer des autels , de^ teutiplesY eeie iîip^oie ; ^n i^ie « âc ao culte Tuppcfe d^ prêtre? or.- peu .împoftie C]UL* nous a/ons des prêtres idolâtres ou des prêrref»^ath• }>erté ou la uii'on doo(elle efl momentanément Tiniage , inip . Mme dafts toi» ks jcoeurs par fapréience le se(jpe6t qiâ Mm. »eft dft. f ' . Aieîf mt mar^flns brillante encore « «ne fôce plu» impofante^ eft loe^le ifA fe .eontinoe depuis plus de qoinse jours, ^ c^^t l^ik' «eimiaée fans doute de fiftèt» c^eé cette ifireode i» leet l-or , de touee l^eneoi* terie , de tous les çm»mw de$ églii'es. Chaoue .mion ' le fait un honi^ufrd'^lier dépofer lur l'auiel de U patrie^-, les dépputiles opimes de U ruperiVjion , k eonventie» ne^f'Ce qu elle a le pUtfà admirer , nu la QUfi^ficence des lions on .le ;ièle du patrîottCme. Xes commuoes voifin^s de Paris , ^HiSmi . à Tcnvie ce beau cortège , ^ iciade , ci-devant Saint-Denys , tout ce pompeux amas de hochets ridicules qj'avoii enfouis dans les églifcs la (Inpi iirc de nos pères , à laquelle ncanmoins on pardonne uf^ UéM » WriguVj) Mm touf tréiess. qu'ils ont réfeivée Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 0.33% accurate

ûiyitizea by ^OOglc

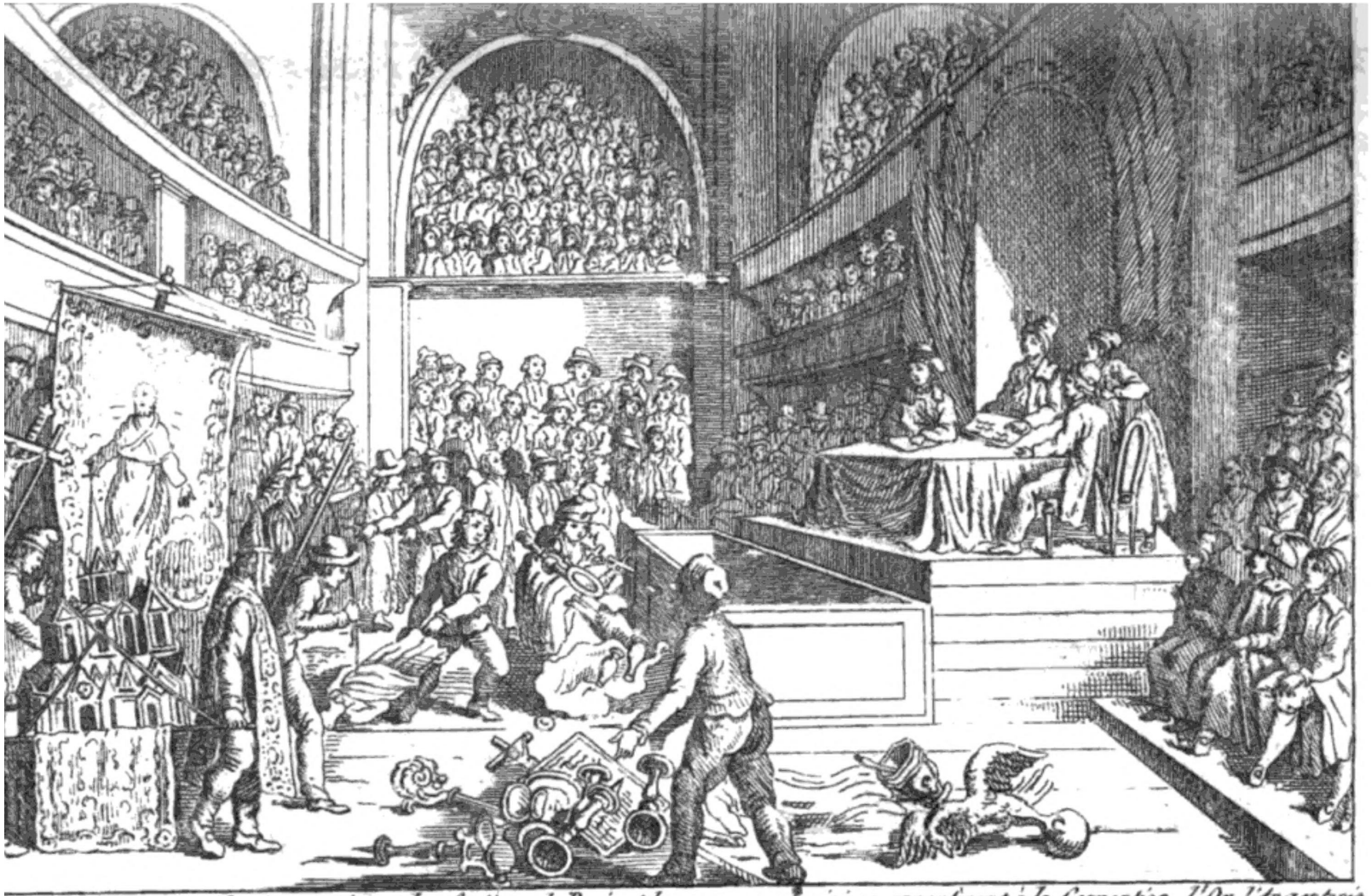

la fin de Brumaire et les jours suivans les Sections de Paris et les communes voisines apportèrent à la Convention, l'Or, l'Argenterie
et les ornemens des Eglises. /.

The text on this page is estimated to be only 6.50% accurate

TM'. Ni-.'.V YORK PUBLIC LIBIURY AbiOK, LlkNOX AMD

The text on this page is estimated to be only 9.52% accurate

Cii7) tèrttii à nos befoint. Jamak 4b n'ayoîent foogt, U «A Vrai t à* Itttf daiMer ont lî glorU^ie deftinatioo » mais il •pp.rtieiit aux tnCàm de r^arer les tort: de leurs f>è:eS|' & les français d*au;ourd'i)Ui redrefleof bien ceux de leort ayeux. L% feul r foiittier a ued'on fpettac !tq'.r>l4H rappelle de vieilles erreurs* SM réflèdû oit piii» ploiondéin*nt à-^cet a(ped , «I ne^ potrroit coiueiiir ion ind>g.iation , eH (eftp^eani que c'.toit , avec iilitiBr4^et comcdtes , que k detpotiime tendoH f*s fi'ees, bi que tous ces omemeiss coufin d'or t d'arg;eni & de Unt: cachoieitt un des meilleur amis , un de» platadroite fuppÀts da detpotifme. Grâces i;;ieni rendues à la raTon ^ elle fait tonbci^ toa> :~~ioie ; le coq de la |.atlion fe cîian ;'.'r fur nos pi^ices républicaine» en ceq , Tymboîe de la Frsnee 6e de ia vigilance Bientôt les .ilîig.iars dilp^roirtonr avee la gueirî ; Dientô: un numéra re irétalhque rfmp'acera le j apier munnoie « papier qui a 1 «u\ é la liberté , mais qui ne peut avoir q'.i*un eour*» p.lTiger. Tous ees trélbrs apportes à la monrxie y fi^rinvm un »é.ier eapible d'ébranler toute l'Europe. Quelle ef: n effet la puiflanee qyi Toi: en état de nous oppoler de ii grandes richtiTes ; par- tout les p:up!es lont pre'^^ fui (. s y par-tout les defpotes ont déjà l'ai^ié leurs piètres & Lnsrs faiiitt , heureux v'i!s n'avaient ps tari les (ooreei r del'.ibeiidaiieeea fa g antauffi lesea vp4j;nesi Peiar.o^>as^ , il nous reile toujourt la ferti.îté de notre fol , notre ^ amour pour la liberté i & outre eela des richeiTH *nea*eulablfA. M?ift^ciioas y gardf. Si e*eft f être plue grân- e ^ e*^ au(1i notre dernière re(C»uree, veillons fut ee pré« 215 . Temt 17 C~~

The text on this page is estimated to be only 11.88% accurate

. • , ■ . (»i8) cieira dép&t. L'avidité le guette , elle ckercKe à en taire fa l'ro.i: , tant d'hammes qui le difuieot nos amis o^t eu dcim;;.«s aimes de l'argent! La convention 6i. U commune ont bien fenti la néceffité dts conicrver ce dépôt intad julqu'à la paix, juù^u'à Ic^oque ue rémuuon du nvméraire ; elles ont çatoarc les 'agw de U moaaQte%

The text on this page is estimated to be only 12.35% accurate

V iiiliBe.qii% étoietit encore viof pnîHans. Pourfuls flc termine €ÊHt fiche iionorable ponr 'cm,& utile a U' république. Le peuple ne Cautott érre trop pé.néccè iThofreiir pour le royal! foie ^ ta «olle^ioa lera p^tt(»lire eufll néce^MTe que le necuei) des aâiofls yermufes 4é«> crét^ par la conveniÎDn nationale. La p èce du jugement daniuéts^fAs , que je v's loutre, jo'ir fur le théâtre de la république , fil p.iri ùtjmcnt d %as ce lens , Ôé l'auteur a bien ménté auili de 1.» patrie. Tout horj citoyea devrolt auffi dire ion mot à ce liij *t , &L poiirrulvre , ch icnn à fa manière , niais a out:ance 6c fans rc'ti'iche , le tanr. me antique devant lequel le genre humala a été long teirps proUerué dans ia boue & dans le faiig. Pii^fquç t'ai parlé du jugemcat dernier des roi^ , je t'iippronJrai ce que pw*ut être tu ne iais pas c'cft que le tl..id de cette pièce ©riginale fe trouve dan un recueil d'apolos^ues orientaux , imprimé dès 1789 fous le titre de prtmiïrts Uçans du fils aîné d*un roiJe defireroM fi^otr fi cet ouvrage^ qui tutpourTamalm'y' eil du même auteur . Ma»]€ fevient %L)e d;s que c'eil principalement iila convention, qui a U haute mem lur tout , à fiifre germer dans tonales eTpritsISc dans'tou>les ccsurs «es femences île haStie contre tous les tyrans 6c tcutes les tyrannies , lettées 'par les patriotes écla'fiés. Les comités d'initruâîon publique , de iaUit pnblic & de fûreté générale font remplis de républicains proncniés 6: qui ne fe fo>it jamais démentis. Robefpierce , BtUaud-Vatenncs, Lavicomterte 6c quelques autres, ont toujours gardé ia même attitude. SMs continuent à réunir leurs efforts 6i leurs moyens , h les membres éprouvé!» de la convention fe préfervent de tout efprit du parti 6l cm-' pèchent le démon de la dilcorde de foiifrlir Ton haij.ne côniagieufe fur les lé^^iflatcurs , la république cit luiivee. Toui les citoyens p.as ne celTcront de le ra lier à eux., de les féconder par leurs ouvrages 6c d'cntret-^nir le feu facré de l'opiniom. Tout lerolt perdu fi flaiiî^caii du génie patj otique devenoit une torche incend-airt. Ha. ne impL^'ahie aux rois , furveillrMicc a(flive des p. triotes les uns enveis les a.itrc's , union à Tépreuve des évcnc nens ti des paflions ! 6c la révolution deviendra le pîus grand bienfait qu*ait encore reçu l'efpèce humaine' depniil qu*elle eft en fociéié politique. le fuis avec fîratemité ton concitoyen Justimten. ' JUgUmcnt du comité dts dcfenfcun officieux , d:s amis dé' ' lu libtnc & di l'igdiiu , Jc.:r^ aux jacuL'i/is» Art. L Le comité fera compcié de vingt-fept memjbret de U fociété , Ôc pir elle nommés, * ,

The text on this page is estimated to be only 11.93% accurate

r (laô) , n. ris s'afTembleront toas les jours des féinces de U (bciété , à cinq heures précifes de l'après-duic. . m. 11$ fe chargeront de défendre , autant qa il fera en leur pouvoir , les intérêts de tous les citoyens oppr;-» tn^ , des pères de famille, des veuves, orphelins , ini« ' litaîresy 6c généralemeiit ds tout les Caiis-culottes. IV. Par «M fuite de l'article précédent , ils n'eiitr«^ {Nraidioiit Éiicttiie demande » ni tncitiie rollidfiKli0a «fuTib ne fe Ipiem afliiréi du ctvifme &.de k moralité des ri» damans* 'V. It fera nooiné, parmi les membres da comité» «n kmttn oq par accU.mation « le premier de chaque mois , un préfident , un ^ce-préfident , un fecrétairei oa •vice fecrêcaire. VI. Il y aura 4 an comité, deux regiftres côtés âcpai»* Iphés à chaque page ». par le préfidcDC du comité. VIL L'un de ces regiibes contiendra les -^élibéretiona du comité : à l'autre, feront inl'cntes, par. notes, tonte» les demanicsâc réclamations adreilée» au comité. Ce dcaxième regiî^re aura, i chaque page, une marge qui fera du tier^ de fa largeur » poar / infchre ce qui fera réglé ci ap'ès : VllI. Les notes de i'ar:lcle précè dent contiendront , V. La d >(i Ut! jour rrirTiire fera mi!c ;au coinicé, L* noni du iciam nt 6c fa dcfQeure. j'\ 1*0' jv't :*e la diiman^c. 4 '. Le no "bre d-ss p c.es jo-n'cs à U demand», IX Cet enreriftrement Te fera en préfence du réclamant ou Je ce iui qu: apportera ie:> p èces , lequel fignera, #M lait écriie , ii non il en fera fat mention, , X. i!. fera tenu , par le comité , un cahier contenant . le. répertoire , par lettres alphabétiques, 4es noms des Téclaminis / $c les Ifoiios da regiilre w ïu affaires auront été tnfcrites^t XL Toiîtés les demandes feront enreglftrées les unes è la faite des aiftres% & fans aucun blanc. XU. 0 ne fera reçu , par le comité , que des demandes par écrit , Si Agnées par les réclamaiis. XUL Oarrc les aflemblé s du comité , énoncées à l'arricle |Mremier , Tun de fes meipbres , 6c à tour de rô'e , fuivant l'ordre d j tobleaau de fa nomination ,'fera de fervice lea matinées des s,' 5 , 7 dc dimème de cba- . ^ae v!écade. XlY- Ce membre recevra , exam'nera toutes les dsmondes remifei au comité , depuis fa dernière féance ; il f9 fera fon ripport a la procha-ne affemblie du comité. • XV'. D'après ce rapport, le préfident du comice îcra Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.03% accurate

(tai) • K XVL Qiaqiie «embre , chargé d*uac «Caire « mettra 4« fign;iturc en mar^ & à côté de renregiiVrement de U llemande , Se cette (ignatiire établira (ba chargement. XViL Les membres du comité feront , d'après Tinvîfacîpn du préfident , leur rapport à chaque afTcmblée , des dem.n des dont ils feront chargés , & du réfultat de leurs démjrrhes; mention en fera faite dans le procès verbal. XV'.II. Il léra fait note, en nnarge du regiftrc 6c à c&té di i'enrfg (l. ement , de la dcmanJe, (lu râpport -fatc par le commilTaire qui en fera ch r ^,!^. XîX. Les ré.linians donneront décharge, en marge du rrgi< re , des pièce» qui leur feront renduQi » êL s ds ne fiivent pî5 figrtcr il en fera fait mention. XX. Les m mhres qui négligeront leurs foins dans une récaination ou dem4nde , fen^nt ccnlurés par le prc.ident du comité : mention en fera faite dans le procès Verbal. XXI. Cette xênfttre aoia encore peu enveti uA membre qui aura/nanqué trois (ois de iuîte aux afTemblées du comité^ iuai t^en avoir avifé par écrit. XX il. Si an membre encourt cette cenfurc pendant' trois fois pour Titu «u Vautre de« deuai cas ditermtiiés aux artteles précédens, fon nom* fera r«yé du tableau des membres du comité ; Tcxtra't du procès- verbal de radiation f ra lu à Taflemblée génér.ilc de !a focicîé, af^ché dans la (aUe des féances & cette des alTembléei du 'comité. • XXI I. L.^s afTembUâcs ordinaires du comité Tenant valables par les fuflfrages du tiers dés membres d^i comité préfen» ; mais quant aux alTembléei extraordinaires pour la radiation ci'un membre , & pour d**» cas non exprimes au prérent règlement , elles ne pouriont avoir l»eu que fAï TadjAance de la moitié , plus ou moins , ds la lOUlité ^es mercbres du comité , convoqués aJ hoc. XXIV'. Pour con{later à chaqae léaiue du comité U préfence des membr s qui y .-.llifleront , il fera tenu une feuille où tous les jnembre» préiens uietuonc UÀs fij^natures. XXV. Le préfent règlement fer;! lu à l'aflfcmbiée générale de la rpciété , pour étr6 fournis à fon eaamea 6l à ibn approbation* An été définitiTcment au comîiié , le Teptième Jour du deu«)èmc mois d_' fan deuxième de la républlqtte fra^çaitê , ui|e,(ki^lndivifibte. Et ledit four, le f^rifem rè^l^ment lu à la fodété , da*:$ la féance extraordinaire de ce jour \ a été adopté $L prof lamé ru n anim i té. Lepeltier, préfiJuu ^ Qiài$€i ^ fieri'uiri.

The text on this page is estimated to be only 12.77% accurate

ï) JP eft 11 âéOnr que toutes les Tocî^tis de ta république iin f«:f-leiie des Jacobins de Pans. L'on De fauroit don» fter^rop éé public* lé au réetemem ci-deu'ut. Noms mm ce (Ferons dé le dire bi (urvciiUncc des foctétés. fmvcr» lâ . Ji^gtmtni nndm par la crmmfffan militairt établit «• Bord ceux > ' ' Jcin-Baptibte B rote ui, 'ci- . vjnt rrru V e de la conTcntion naiior.aie , Brun.tuii - (j.^|jricl M.»r innoLens. Supplia dt BaiUy & Manutl, fiail'y, qui ne montra qu*a e fois fit aV moment le cara^ère d un républicain , Se qui dans tout le rede de (a vit publique , fat refcUve coroplaifant & criminel d' >ne cour fcélérate ; Baîrlly , qirt trempa l'écharpe de la plus bs le des niagiilratures dans le fang du peuple V de ce même peuple qui lui avoir fi générfuL*ment accordé ia 'onfi^nce; le premier des ma*res de Paris, l'ex membre de ir:?i$ ara 'é nies , Bi*"y cl\ mort ûii l'éih J.iud après HVcii vu bru ':r devant lui le drap'!au ro Cn inilrume * r-roj?

The text on this page is estimated to be only 6.02% accurate

mijlic , vendu à un dcfpott; Ck à une fefr.rae vindica^vej t^iùy a}>pda dtr ion |u^eniciU a puiiciité , donc il aU'Uii du ^tcn ^Uuiôi invut^uer «c fiicace. Lcxccunop ie & 4U ctiaii-p de tâ.t'edèrâcion ; il a'eil nen tel tourne le rsi|.prucheu»eiit du cr.inç'ccduluppiîce.Surja roucment de l'vxccut.on. Déjà U liâciie de loi alloit àtic dêuciié e fur J4 tctc.da luii^lcrat a^affin^ quand 1. en dcfc citO)en5 indigne^ s'ékva contre iui« «So« n lang vii luuiiicioK le chaïup de la patrie, ()t rejailli* n jott jufq^e lur Taiitc:! cù le iMomlre eii'édiiirpe^ixli n de répandre le i^ng de les trëifi i.hoss eu clniiip de h tcdération » l ii laiiut bien dcpiacei i C(;h4;aiid ^ pendant i*iniervkllj , Baiiiy eut U teins de le Vuurexpolé aux reprocher les plus teriibies 6c L's niifux 4né. ités pou^ les piub grands de lou» les toriaits cumt&i» par /ui avec lang froid «U. au noui de a loi. ; Mdnad n'vlt j/ui mt rt^vcc pius de CQur.:" q.:c le pr^cei. Lui, WM:iaIe , au moins auflî ridicule que celle des cl-devanc^ La clafle rel'^edtable des ouvriers étoit regardée cotnint une autre efpece d'homiMay traitée comm^ de» nègres • ï peine pouvMAt-ils numg^r-du pain; tous tes gros n^ jgpcians ^uiorent de ieujs veilles Cx. de leurs lueurs. U eft vrai que l'année dernière « il leur a été accordé beaocoap de feooars , mais c'étoit poûr les mieur trompçr. * Il y a lieu d'efpérer que Collot-d' Hcibois y rétuhJif^ la paix & réj^abi&^ âc qu^ies rans-^uloites - Kouvcront ett •lui un pcre. Ne pourroit-on pis reprocher à Bazire , Rovère 5c le Gendre, rinfoutiaice qu'ils ont mis à iaire un rapport fur leur million à Lyon r La convention auront pu prendr^

The text on this page is estimated to be only 10.38% accurate

• t ai4) des précautions p5'.ir éviter que les rojFaliilc* ÏHfUé* «lirtes. ne fiormattcntAin nftyau de rébellion > aoK* épargné le fang dt% patriotes , car beaucoup! rtoyins y'fbfcés par b terreur , adiont marché fous Ic^.^f* dte» des tebelles. ' Dans U féanec du biutnaire , Amar , ra^^pbrtsur'dd coaiitè de iiirM générale & de salut public , a déclaré que Iar erdre de ces deux cotnMéi léuiifs , Bazire^ Chabot» uîîen (de T^>«loMi?) & Delaimay, (d'Angm) tvoieQt' été mis fen ét^t d'atrelt u on. Les deux premiers font cenfcs dcnoncK.tt^urs d'une griinfle confpirntion , tendante à la d (Tolution de la convention ; [t$ deux autres ^t défignéft .comme étant les chefs. Mais la convention a f.'gemcnt en approuvant Tarrcftaiion des dénonciateurs & des dénoncés , malgré les - IC0,0' o liv. délurées p^r Ch.^bot , commo lui ayant cré données ponr le Icduiie; i! étoir indi'.pjnlab'e J? picndre toutes le» m -tur€s po ir découvrir cette traîne i..reinale. Nsus Tuvons dc'jà tl t : q\«e ce feroit un très - grand malheur s'il s'clevuit un nouveau p.irti dans le fcin-de la convention. Les intéiéts d» peuple feroient compromis. * Mais Chabot anra » lelon nous ^ beaucoup de peine à Je laver des reproches que k*i etit fait les Jacobine. - Dutourny , m.fnbrc du département , dont le pitrîtrthme «'eft douteux , lui a porté des argumens d^fir* ci*a^ à féTuter ; tels que Ton riche mariage arec ohe amrt* •chîe^i « (éi .deux btau-ftères arcétés comme fufpeâi , dt mb en liberté par lès (blSiciu^ioib ; & cmmient il fe iÛc que ce ne foit qué depuî« ces reprochés ^uM'ah été choîfi pour chef d'une confpirati^n , oc qull tTott à cet «fiet leça tOOfOOO I. Dîc.tdi jc Brumain, La fcflion de l'Unité qui «ft dans les principes tes plus républtcaint , cd en msiVe à la canventios» nati^ntfle oép^fcr les hocl .jts du fanit-Tmc. Le cortège étoit con(ît'crahte ; chacun éruit -•ti.Klë d'une (léoouiUe du facrdoce. Sur Via brancjrd étoit pUci u;. ri-rp mort.cire uui annon'^Qit la mort 'clergé. Plulirars orsieurs ont prononcé des difcours oi\ r^^pi^ jît la "pl^'l^^^pl*** P^"^ P""* » citoyens DuBois\ membre é\, (l^Diirtement, Lalande, cômmidaixa M polkc $ Olft été cpuv;cu oeS plus vifs ap plaudillemens. I f. préfcntans du peuple, à l'armée de la Mofellt , rendent. cuMpic à la comrentioa par ime lettre écrite tle Bricaftel , endlMt «Kl sS àrumair* , é*m avaiitafic remporté par les troupes de |a répisblt^e I fur les prufflcns. Ces derniers , après un combat de dix ^ h».*'-'?':, ont profué de la nuit pour fnire , après avoir évacué Uni. uel Sârt>ruck.

Nos troupes les. ont pouriuivii Ôc foni .aalrf^ ie»M>t k Limbach , à unt lieet ie Deux-Peoti, , < ' . : s ■ \ Digitized by GoogI

The text on this page is estimated to be only 9.41% accurate

jffacis Jts dipu:is di la convention naiêoné/^^ (raJiiiijfim 'nihii/^ .nvolunvnnairc par dîçhit du*i% vcnd9mi4irtf^. pour êJûft dt manft'uvri»' CMin'nvoUihmudrts ^,&'con'^ , damnés À la ptine ai murt -jfar juganent dt a tnhmu^^ du ^ hntmaire (jj oâolrt J793 t'vUux flyU-^ com'm^ ^ éfÊÊMfTM ê^^i,mjilic€S ^ dt \ càujpiradom cêtUfi i wùU & \ tiâjivijitùité de U r^ubûqut , U iUené & 'if /wtti .du ptupU français» / (Sh»ct da trilninal , lu | bramite.] ln|frr«géi. de Iran JMm» » Inrooms , iiges » qualités » Ils fépoo

The text on this page is estimated to be only 7.86% accurate

IV fîouiiifWe^, Jcan-Bapti(Ve Boyer'Fonf'ède , igé de vingt l'ept afis , natif de Borckaux , cn!tivatciir-DrOpri4liijn^ , 'dépntc du < ép.irtement d^1a Gironde. ' ' . • Le trci/ièriu, Marc-David Ldjokru , â^è de (réli^eneuf ans, député du Tarn. * « ^ • * Lè miaiôi zj::mc , Benoift JUfl*rpt - BeauvaLs y âgé de tfuannté^ti^is'^âns , ci-^erani rc^ceveur de didnâ , député du dépjrismciit de U Hame-Viennc. • ' ' \ Le qmntiim^f GaTpard Cl^ft/ , âgé -dt vingt- fept t»iis y^'nacif' de lûabiiçoii « dîÉivft^ d«< Tnoqm ^ oikhca*' tevr ^ d^iifé dép^rtmenf îto DMji-Sèvrti;{ Le fekicme, Pierre AàaimiMi âgé alt^ "vingt- W»' ans député du départenMat«cl« BcAichei^dii^Rhfttie , natif d'Avignon.' M Le* di»*iiepnèfnc , Jacquet I^re^i^v, fiis aîné^^iâgé dt 3uarante-deux'Ms, négociant', député du àtptnMOÊM e la Giroîndc ', natif de Libour^es. î ' Le •d^x-hoitiéme , Pierre Lcharefy ^ î^^é de tienie-cîM ans, r.atif de Dinan médecia^^ député» du-- «départe*! iner^t du Mor! •han. Le dix- ncuv ème , .Tacqiîes Boiiodu ^ âgé de quaranteun .ir.b , natif d'Avalion , ci dt-Vaiit jiigc de paix dan&kif Ville ci'Ava'ior , député du dcpal-t**meni de l Yofinc. ' Le vingtic na , Charles-Lctis Antll\>ul , âgé de cjuar> ra.ite ans , n.itir de Sauit-Troj) , hom-ne de-Ic^i , prôTU-* reurd: b cômmu ^i de S.ÙPt-Trop'^z ,a Lainiftrat^ur du dé- ' partemenr d\i \ ar , depuis pfocui4;«.ir-gCiH:râl-iyndic ÔC' député du nicme dcpartemeflt . - ■ " *', &i-. lation. (Kouf le dotinerons mceiTamtMnf)»^" f^ous fevoflim devuir intenothpm lU^rd^e^de* la piocédttré , fikn douner l*ifk^p»rtai«iL déaiaranMndu in .toyen Cli^t, . '\ • I . ... : XD.clar4Ûotl du, citoyen C/uhot dam r affaire des Ji-pittis^ Citoyens Imités, Taôe daccuratiori comte Briflof-fii^è |feoin{>ttces , porté ("ur le fait d'an ' complot l¥àmé contre inanité, l'indiv'rftbÎMté , fureté ïntér^èure 6< extérieure de la rfpublique. J"efpère que ma dépofition en démonti'cra rcxiftencc : j'en ferai connottre Porigine-ôt les printi|>aux auteurs ; mais je luis oh igé de remonter aux premiers jours de laûÎMnblée iég^flative de parier dt fuoi quelquefois. . • »^* v " Diyitizoa by v^OOgle

The text on this page is estimated to be only 8.78% accurate

(w) Avant la £fi de raffetnSII^ ^coofHtuante « }e fis îaft» Ilir «Uns les jburiiiiiv'^f ivoienf *i do fe«>i§fns« Aino oiqae y que ceile du cuuraiîe 6t c!e l'ccrgie. je le quittai. La réunioii eut lieu; nij.\% je pqrftibi iians le refus lïy aller. Grangeneuve n^e ^éiw^grioit ;tYors Taffe^on (Tun père, le lui fit. part de ïïpr .Vfta^ipn de Br^Hot & de mon refus. Ta^rflv.htffi r^.î| ; "«1^ répbiid^t Owhg^néiW, c^ fpin »:es..inti%;i;:.sy ne ' cdtinois *p» Cohtftfreet , i*al de ta* vénérattoii ft^ur 'fes tatens ; tmî^ ^rfTof m une nMo^aîfe fi-pue 6c iM^ inati'Vaîfe rvnuuTi'ôn ; 0i' qt7aii»-a de ta G:ro«Kl9i }« les otfopif 'pout dcs^g»Ktieux & des înt^igins.

The text on this page is estimated to be only 14.92% accurate

(1^8) « • - , Genfonné cft îc plus hypocrite Uc roti-. : c'étolt ua irtAocrate , qui n'a iait le patiiotc quj pour avoir des places. Il ne fut pas plutôt procureur de la comtnunc à DOtdeaux, qu« pour bire ta cour au ci-devant duc de Duras, il ût tout iba pofl&bU pour diflbudre l« club fi«tioiiaL j^fttpùwt fS encore i'Mir & le protvâeor .detarido* % rates « com^j^ il ïhmt en 17S9. Guadet aCpiroit à une plact de œiimtdaîre du roi. S^on titre é:o;t un grand «èiMoemenc .à la cotsr. \ï vînt la ibHf«iter à R4ris. Lr* •fniniâritU lui refuia; & depuia cétte époque » H eftdé-^èiM» fDflMni de la cour | jiigi» quelle confiance métiteat tcts ' liomme* parmi les patrioties ? * ^ DéjJi l'afTembiée icg-flative in*avoit nommé an comité •de sûreté générak » avec Bnyre , Merlin 6c antre». Bé* •thune CHaroi^ ^^o\ls y fut dénoncé comme entrccenam'l la tVo. tière du .Word un certain nombre Je Brabançoiji rcfiig'éî. Naus invitâmes Bithune CharoA à Te rendre au comité de sûreté générale , atin de lui anaclier foîi fe- • crei pir des careiTes ; tn.i-s je mandat d'amener éroit ' lancé en cas qu'il reFulàt de te rendre k notre invitation. Bcth'jn: Chiroil i'y rendit : là, après p'ijfie irs explications , il nous dit : Je comprend» qu'il entre, dans votre plan de renverfir la cour. ES bien ! je puis vous être utile ; mais il f.A'Jt qus vous no me traverftez pis dans mes deffjiiis. chofes font fort avancées. Vous allet voir au mini(lcie de la guerre un hninme iqui fe populaïlera ; il appellera au i;^.iéralac Laliyeite; pendant (on mînîàère , il ira vtfi> ter lea arnées ; il isn^ ,def partifans trèf «chauds dins les d«HX côtéa de TeOf mliljie ; à lui fejl il renverfen le' iMnifière ; la méfiance 4{u*ir fpire la cour toi» do9« nera Itea de propofer de faire nommer un confeiller du *roi par chaque adminiftration de départemens , parmi - les hommes les pliii rema^quablea par leun fortunes « ieurs talens 6l ievrs yactus i la propoiition en fera faite " à raiTemhlée par un homme qui jouira, de la confiance des deux cdtés; & fi Tailemblée la reîecce» il eft fûr de la faire adopter par le roi , en lui montrant dans cette mefure , le feul moyen de fe concilier la confiance du peuple , & de fe décharger de tout ce que le véco peut • âvoir.d'odieux. Le même miniftre propofera la guerre contre l'A-itriche. Elle entre dans nos plans. Je vous ferai , en Brab.mt , une h'jureufe diverfijn ; les nobles &. les piètres de ce pays là , me fourniront affez d argent pour foutcnk mon aripce » qui fe recrute tous le» jours. Si les rnind' s Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 11.58% accurate

(n^)/ . ... très reTufent de déclarer la guerre , les qu ifr?- vingt-troU confciilcrs qui arriveront des' d^pariemms , la feront déclarer ; car or a Icin d'cmpêcHèr fa néccfTité dans tous les papiers patiict qi es. Le m-niftère fera alors remplacé par ces conl'eilicrs. Alors le mininre de la g être î'eul fcftera comme m'miltre principal. On appellera à i'adfninirt ration générale des finances , peut-être Ntckc r , peut-être Clavière , fulvant que le parti de B'»-ot des banquiers dominera ; car, pour les carciTer tous 1 js deux ©n promettra les finances à l'un & à l'autre : alors on tachùra de faire partir le roi , ôc fi ion ne peut pas IV déterminer , on s'en défera . de toute maniér«. Le mtBîAre principal , d'accord avec Lafa^ette & le minîflfe *def finances j fe partageront le gouye^ement , fiçil hût Î^aiTer par cet état pour arriver % U^républidue ; mais Qr'toqt la guerre avec TAutricheL 'llerfin » Bahre&tnot forent dépôiiâires de ce fecrct.' Neus mîmes des hommes Ari à la pîHe de cet intrigant^ en concluant .de Totiverture* qvTil nous avoh' làîte » que la guerre devptt étris défaftieble.' lean-Pieirit Brifibt , Rooderer & autres adhirens', notfs |)ropofôrent cette gnerre aux jacobins , fous prétfxte de muntclpalifer toute V£urope. Roberfpierre , combattit le fydôme de la guerre ofFenfivet a^vec cette éloquence (c* cette énergie qui le caraâèrisèrent. Piufieurs fois nous fùmés tentés de lui communiquer lés ouvertures' que nous avoit faites Béthune Charoft ; mais voj'utît ' que foh a«r.cur pour la p .trie le dirigeoit û bien , nous ne cominun':qvimc" ce fecret à perlonne. C.'î>tndarjt N.nl»r.: ne ctoit déjà au rr.in'llère , 6c vcrrficK vifie pait:? d',> declarat":ons de Béîhune ; il vifiroit les : rmées , le tV.'::ott de-partifans dai'S 1rs deux côtés de l'afiemb'éc fe j.op'dari'oit autant qu'un intrigant peut le faire. Nous char^eàtres piufieurs citoyens de fuwro fes dcm Kch?> fes rc!r.î:ons avec nos collègues. Les rapports qui no !s en furent faits , démontrèrent julrjn'à la conv'ûion , qu'il fecoiuloit tous les projets des accuf^s » pour la giîcrie cfifer.five ; 6i que ceux-ci, h leur tour, ex»tto:e8t N.trbi>iine d^ns^ leurs journaux , en accufant t»'êtt\% ceux de leurs UOtf^Uer les plus eftimabtes , qui cSér^onço^ent fes vices tfe'foh* admhiiflt^tîon-'. Tes Kaifoiis avec les traîtres qiî? coffltrtandoiefifr nos arméei » & U haine qu*tl avolt' jurée ' à nos' brèves \)éf.nfems' de Ta patrie. ' Br'flbt & Condbrcct en part cufter . fe iî^nalèrqnt dans cette proA'tutîon de leurs journaus. Une d&onc;ation de Narbonne fa: ce aux JacobW» nous

valut bieii des épi* Îramnr.és dans le patriote' 6c. dans la chion^que-;
dci-!o.-% eus le courage fur la fin de janvier \ ds dcncnter la t^*

The text on this page is estimated to be only 7.74% accurate

(no.) fîon Je Brliïût & de U G, ronde. E'Ie ctoit parvmac ; .Boa £!. à me dcpc^qîarlle: "dAns ratremblée , mais à me ,ri.iicu!'lci , so-.is les rlées de cap icin , dt fr^rc quêuur ^ * d'L^no^^wi y de marévu 'if r^Vc j d--m^nicrc que je n'a; jamais l-U t>'jvr'r bpuchv l.iUi ctfe couvert de murmures dp tons le.ix qi:e !;i f;^u p'.r i tcrct. N'on't^li 7. j)as , citoyens jurés, q... (lia:rl.;r, v'nef dfî» rvlpcllci de la Lozère, Vun d;rî> princlp*.ui agens dt^^^emigrcs ^ cor.d n;né à mof^ par le iMi^unul dt Riiodez , aprcs •iv.-'ir long tcms refufé de faire la du.! Tittion des fecreîs d.mt il éttMt déporitaire , fit ^ifia « en prcfcnce de Châteauneuf-RanqQn u< des coii^* fntiTiires de TAvcyron , enu'autres dcclkrarions ^ U pU|S importantâ dms U guerre (Ié«iir l&y concraindre, los pr^ilM ,avovent dépenfè en Fr;ince deux cents mtNions » pouc o1^. 'tenir /îe.décret dfia£uLt i qu'il le metttost àlatâte des affaires lorfque lo r^i icroit parti. Trois £q;$ ce départ a été tenté , trois fois nous Tavons fait échouer , quelquefois une heure avant fou exécution , car Razire , Merlin 6c moi , formions un comité de fûrcté g:n. raie au miiitîU de celui que l'aJemh'cî avoit créé. Les quàuv-vinj^t trois conseillers du roi avoient écé proporés k i'afTjmhlée lég flative, par un homme qui avoit cté furpris par nos agens chez le mlniflrc Narbonne , dcguifé en robft d# chiimbrc. Montaut me dit alors : le pUn s'exécute , Cl nous ne nous hâtons dï le faire échouer. Guadet , qui entendit ce propos , interrompt Torateur ; m^.is Narbonnc 5^ les adhérens firent adopter le fyftéme au ci-devant roi. Ce fut aiors que j'ejs le courage de dire aux Jacobins, qje d ins c c6:é gauche il y avo;t aut.int d':ntri(^ia^ que dans k mie droit, &qu\ip«ine le peuple pouvoir ccui^ur dans l*aiTwMnb'ée ir mte J^.lntérefTes ÔC dévoués à fa ca l'.c. iV jeiionç^i U favUOJLQe B^Ulot 6c de la C.;oa4(^ : dcpt^s

The text on this page is estimated to be only 10.02% accurate

cette ij>d Oe'lon journal , ou *i»p ne tr.juvc une injuitlcé. une culdmni'c cohcre ir.or^'Mérhn on Bazvr^. Li guerre ftToit été ^îîci.iie 4H conitfii tl.i cî-d^v^n't. Nafbonnc .tvoU cfc le oi ' tîniVcîfTcrV* (li[>arîenientairtt. Nous fîmes ptcvefiiT;^ Vécrettcment Dc'cfllart de t.^ut le pUrt de NarbojSne. DcjclVart en dû piem er. l a •délor»*oifation étoit à l'ordre du jour. U" moment qùM tuf monté à Ja tribune , nous fime> a^rdaf le njrn.flre j^ar nos »^.'ns; &: ce fut par nos foins quon parvmt i ra;ùt Of^ L»îiart. Ce fut alors que U facLon intrlga^ pour faâc placer des mlniftres à fa dévotion. Dumouriei dut fa nomination , non pas direilemetU à BrilTot , mais à Genfonné 6c à Saiore-Foix , qui voutou fauver la cour par les Jacobins^ ou perdre , comme Btiflot,, les Jacobins, en les mettant aux pieds de la cour & des miniftres. Quand la cour fera de ces aHcs , difoit alois Briflbt en parlant de la gu. rre, Us Jacobins ftront minijierUU tt :oj^iàii^!cs. La nomination

The text on this page is estimated to be only 9.59% accurate

pctnouiîr/. , întrigam vendu À la faction , en relcY.4 les eip'érance» » ce tut par le moyen de Duiiioariez que âriil'or, parvint. à placer Ces créatures, Rolland « Oavièrt, &. Servant, CcA djc Diimourtet lid même que je tiens ces promotions! Bernard de Saintes peut rendre le même té>-, nie'^iî.i^e. Ûne not^î tiçuiiiè chez Rolland » échappée à toutes leurs' précaution^ rçvolutlormaires , (prouve que & Brlfljbt ne rccom'Inandoik j^ertpnne tn particulier » c'clt qu'il avoit un Vafte plan de piacemerit de toutes Tes cr^turef . Il le meitolt ordinairement derrière la toile. Ses agens Gi* r^-Djpré , Boif^uvon , Mdlin ik. autres , étôtenc, chargé 1^ prôner les.ckds dont on Woutoit fe firvlrl; * Compatit 4t Pans, \ ' * QuintlJi Bnjmjîri. commune d'Aubervîîtîtîrs ex*, poje que le prix exctfïtf des légumi's a pour eau le TaCïiparement que i'on en fait , ainli que des Ciiara^s oui font enlevés 6: portes au îoin. ..jr : . i*^. î Un citoyeh e^^pcfe que dos fei.inies pubKqu^^ f^nt in-' trodjiteb dans l b.cofe m'i'lt.iire , Sc y corj om^jciu les' jeunes citoyens qui y ù>Mt c.if^rhc^ , :U qu'à î*a pjïnîc du jour'il a vu enlever des paint, pnr des f^^mmes dt. enfans. Le confeil ordonne l'e^puTion de ces lenimc^ publiques , & eniohit «)l cbmniaudant général de lurveiller nsxportatioft du paiir.yh aufre'dtoyen qui s'appelle BrilTot , demande à quitte» cè nom odieux , & à ptendtë' celui de Fcanc ade. Le confeinV âtttorîre. . ' ' """\".] Paitf 'detï^nde ^nll ne folt expoilS en veiitê' d'autre cMndner' que celui présenté par Fabre d'^^lnnt ni ; & ' a'tfopté par |a cdftvciltton , afin de mcttrë' tùiii Ivs cU q^^ délivre lés certiiîcati de ciyifme : icccnfeil lui ubierve qu'il attend pouf s'en occiipér la !ilîc des fignin.i're*». l a fe^lian des A rcîs dénonce im u'i^tc d j la' lijttian de Wucius-Sc^vota ^ tendante à difT. udre le départ eâi,*nr. Le conleil envoie des corn mi H Vire s pour prendre désinforma* tiens dans la Tef^ion dénonccc. ' ' ScxùJi 6. Les fcè^ions des Quinze- Vingts & celle de Wontreuil demandent au confeil que leur taubourg s'appelle dorénavant Antoine , & non pas Samt-Anioine. Le confeil applaudit & accorde. " Le €i;0ven Maurice prélcnte au confeil un icunc ciDigitized by CoogI<

The text on this page is estimated to be only 10.82% accurate

toyen qu^ll Te charge de nQurnr 6c d^eatretealt pead^at. Iç refte de l'on éducation. Le comité révolutionnaire de la feiflion de Poplacoait. expoie au confeil qu'aucun de le^ membres n*a touché eacore l'indemnité accordée au l'acnlice continuel qu'ils fyât d/t tout leur temps. Le confeil nomme une début^tioa vtfff cogiYention pour réclamer, en faveur de tes les coinités. révoîucioiuiaircs , le patemenK de leuc» ij^demnutt. . . ^ . -) . Un mônbfc propofe , que le préûdeiu & ton» lit. qMttbres da confctl iîégcnt en bonnea to^f» : k |n»«. poficiQa ,tSk adbptée. Âuffi-tdt les membres 4u tomktl révelutioQnaire d€ la leâioii du Bonnet^lReuge t fpti . (il HOQyoicnt pvéfeiMy offpsnt .lents bonoeis au maire » a« tice-préfident » 6c, procureurs de la commune. Bernard , m. ni&ru du confeil', qui avott été tradnic stt tribunal cévAlutiounaife ^ en fort pleinement juilifié^ & rfpuoit âitt jreux du conCeil qui l'applaudit. |I1 «mionM tpie pendant vinjgt heiiie^ il a été empri{ontté au mslten; nune trenuine d'Konuncs prévenus de crimes ; que let mtjffiturs lei riclics qui fc iroavoieni parmi eux vôuloient ralEiiriiior en fa quallic de hieinbie de la commune; npais qiic Ici priuniiiers lans-ci:lotîcs l'avoient défendu* Sur la d-;m;inàc clc la fciCion des droits de THomme ^ ie conlcil nomme deux de les membres pour examiner la nature des grains que l'on iréOud fous le pont Notrcdame*' aiî'Ti (ji^^^ 1-^ n'giP.rcs du propriétaire du moulin. StpttJi I-. GjravJin Cx. Segui expofcnr qu'il fjut éloiffiiï de ia vue d:s autres milades , tous les tous & tous les ^onvu-fionnalics , p ircc que ces fortes de maladies le gagnent iouvcnt par la vue. Renvoyé aux établiiTo* mens publics. • ' • . La ûwt oa Je robfervatoire demande que les feinmei d2 nos frères qui co.nbattent aux frontières ou- à la Vendée , loîent logées dans des maifons nationales. La opnfeil , qui a déjà arrêté be principe > en reev

The text on this page is estimated to be only 14.69% accurate

(;34) ' tribué à refroîdlr les smcs. Elle exiftoît eocore à leur arrivée ; elle donna une fcte en Thonneur de le Pelletier 6c de Marat. Mjïs le prcfidïnt & le fecrétairc parlèrent de tout autre chofe que de ccb deux martyrs de la liberté. Il fallut que les deux membres de la commune de Paris fupp!éaircnt à ce hlencc & fifTsnt connoitre le Pelletier & Marat, qni y étoicnt tout-à-fair inconnus. Aufiîtôt après la fociéié fut difToute. L'énergie des Bordelai* le ranima : ils Icront bicnrôt au pas , pluficurs fois Ici communes de vingt-licues à la ronde les ont appelléf dans leur fein pour y prêcher le patrloiifme : par-tout à Bordeaux Ton crioit vive la montagne , vive la comihune de Paris. Dunoui ajoute qu'à Angoulcme on a h\t mettre en permanence la guillotine lur la place pU' l^liqne avec cette infcriptioii : airis aux mtûnurs & lo'j^ iâriÊtrs, Ces meffieiftf ont profité de ravis,ôc la lamine à difpariL' ' GMcta «mioiice que quoique le pariement itT At' pas prCfeof , falnie Géneriève

The text on this page is estimated to be only 8.93% accurate

Prtmldi 21. Le citoyen Ccnficr, innitiiteur, demande ' ^organe de le Pauvre , à élever gratuitement un en à^f |tr« des yaim d^ap^tres , vcw -tooreeaujt de polxré$sie. Tous cea cb ati , de ouelque aille -apie ct -loit« . (effft jettes péte-mâle dafti ias«aichîm^.«ijMiBdMR qu'on les biûle en maiTc. Lafociété populaire du M'iCcum annonce qu'elle a d^jà brûlé mifTels, bréviaires, oraiions de fainif £figitttt dc autres livres au rebours du bons fens. ; ^ Le confeUr afréte que .tous las. clochers iietOfH ahattM. 0 I ■ ■ ' ■ . I , ■! >^i^^^»**ti Il II «Il II I I I II I » CON VENTrOIf NATIONALE^ * » Décadi 10 èfumairt,] Après avoir entendu fes comités de falut p^i}U^ i€ b gwsrr^ ^ ia convcntioA n%tio&ale décrète ;

The text on this page is estimated to be only 10.31% accurate

Art. T. Lçt différent coifit' betgn te lié^eoi^. à h T^lde de la fépdbliqoc j fie réoniront à Pétôime , le .« irimairc. • , • II. Là , un repféfeatant annoncera à ces corp^'len^ Afp|)re(!îpn , & ils feront a ufli- tôt organifjb en^nouv^ml fo* j^Ueôs , fuîrafit le mode ufiié jponi' lêt aètres 'ttei^^tt*de . H république. III. Les ^bldats bataves qui faifoicnt partie de la légion ' Inppnméepar la loi du 16 du {>rérent moi» lieront incor^ porèi dans ces bataillons. ' ' * IV. Ces nouveaux bataillons feront cléf^^né'» fou^ îe notllide bataillons de tirailleurs , 6f fous les numéros 1 , 2. *' V. 11i font mis à la difpofition du mimiAre de la guerre H^ès Tindant de fa formation. Sur le rapportée Monmayou » le décret fuîvant eft , fcnHu î ' w , . • Le c mite de l'examen des comptes fe fera repréfen^er les comptes des tniniAfes , pour ie> vérider ôt^en faire /f apport à la convention. * • • • ' »•••:.• $or ta motion de Tiiuriot, la convention décrète qu'elle fe rendra en mafTcdansIa ci-devant Cî^lilc de Notre-Ddme , pour aflîAer à la fcte de la Raifon , hrec tme mention honorable ; il penfi fera un encom^gement fnftfànt ncvr le , irelD|ipesneÉt dn Toptnion pnblq«o/dt nue la.oonvenjntionalt «onnekra mtonx , ^ar ce moyen Je vcen de Hoifs. Tkuriot. Aflex 6c trop lonr-tems la nation firançaiie a falarié l'année centre - révolutionnaire d^ fanatifme. Si riitfmm philosophe étoit vindicatif, il ponrtoit dire ans yrtBcrts : nous vous ahandomiofts les biens ipie rom nont arîei ^MUlis dans l'autre vie; mais l'humanité n'aura pas à ouunmror des ^cès de la raîfiNi» Si Ton fe hâceit de (np*. primer le traitement des honnnes qnela/ipubtjque paydît « Il pourrait en réfulter des imprefHons -contraires à la libmé ; Il âutt nous Venger, en faifant le bien pour tics prêtres , -tfiiasd ib fittiQictti In ml pour nons. Je ^gmnde ^'il kju,^ jd by Google

The text on this page is estimated to be only 13.54% accurate

vu rapport prêm^r {îir des' mcAires fmsrîfiiîief ; 8l quand Topinio^ puBiîque .aurA f»rcioooé% Jioat pf«adioils une mefiure deânttive: — Applaudi* ' • » '» JU . cap vj^uiijpi lAécrte l^pr^piÉMott de Thyaot. . ^ Para» m pétationoaiM' zàwis à la baira > m ;diftiag|be VA gmd nombre de, prêtées qui viennent* abjiiftr Imés erreurs , U cîépofcr leurf lettres de prêtrife. • »i Duodijtsu^iin membre prf^a de décréter qifune com« iRtition j nommée At^c , préfentera lia projet de loi iir la confervatîott des objets cfor fit d'argent , 6c des effets préMiUr quf Ton dêpofe chaque jour dm le fein de la conTention. Fabre (d'^laoïiaa) iédig« Ici acécief Aûr^ qtti fontdcaétés. :. . La convention nationale décrète l ' ' Art. 1. 11 Icra formé une comialffivn cOfppofée de douze membres. Le comité des finances noihroera deux de fes membres;)e comité de légiilattoii , deèx; le comité de fureté générale « deux ; le comité d*infpe£lion , deux ; les comit s d'inflruction & des monumens , chacuadeux: . CCS dourc membres compoferont la commillion. ' * II. Cette commifTion eft fpécialcment & un'queaMRt chargée dt? propolvr un projet de loi conlervatolre , tu Rioycn de laquelle les objets ort'erts à la patrie , lei matières d*or & d'argent ^ autres objets précieux y dont la nation fc trouv.e & le trouveroit mife en polTeflion , foient fidèlement recueillis , ou vendus , ou convertis en monnoie , & que la rerponfabilité des agens employés à ;la manutenrion de ces objets ne foit pas illulbire. Cambofi cft à la tribune ; il fait un rapport fur la révocation des ci-devant domaines de la couronne. La convention en ordonne i'impreiiioa , 6c a;ourae la difcuïïion ^ trois jours. . i Los fei^ions de l'Arfcnal , de l'Indtvifibitc ^ des DcattS ëe rHomme , apportent les riçhelles de TéglUe de S. Paul; ces feâions font fuivies de celle de Mucius-Scéroia , aai dépofe. jes objets riches '6t- tiembreux ^ fervanl'ta culte catholique, $lans l'églife de Saint-Sulpicc. Vi^ applâa« dinemeoi. ; La covTentiop jouit, avec la plas tivefatîifiiâtoii, da Ipeâacle 'que tuVoffirent les eltoycas dt Fnaqide , ci«• devant Sauic-Deab ; les GuiMiil^tti^de la Jfièvra Qt 4« la feâion des 'Gravilliert : les premiers amènent dix-huit charrettes refiipB«s dTof 8c #4ifit^ ; les faaMuloltes de la Nièvre apporteat Qoo,goo ca.aaaidiwfe, 6c plus da deux, milnoaa d'eSett d'iifrater»^. , ' Dé îeunci iraaçaîs chimJiBne un bjUlât à If Idiorté^j doflt w ordoaat niaprefliog*

The text on this page is estimated to be only 7.99% accurate

^» b mvtfott a'uii 'ét (en «eflîbrel , la c&nvcntion dé^ «ctt J* Us autres îiieu!.lcs in| éffetj précîcùx Won atfta AtécQuvcrts , ou cij'on découvrîm en'ouU dans la terre , ou cachés dnns Ls cuv-i , d«M Aftttfriettr ilesT tnuff » des TCombJes, pnrquccs ou pr.rcs . .'^jrc^ oiî fur.vx de^ chemincci» , ô;^ autres hcux iecf^tf, f^nt laifts & confifqués- âu .;p^atdc Ja rép«b[:qi:e. • ^ . . Tl. Tout dénoii 'atcur qui procurera la découverte de pMcHs objc^ recevra ie ^tlèmc do leur vâlcuk en Iff. La convention nat onale autorife fan c6miré de luie'é générale à veiiVr au tréfor public le produit -dô V^ut ce qui a été l'aifi C<. ap-ort="" jufquvi="" ce="" jour="" au="" cpmll="" itmodc="" d="" par="" les="" aitides="" f="" i-.="" .="" cffcts="" l="" f.inls="" iufqua="" qui="" pourront="" loir="" js="" tcpr="" du="" peuple="" foit="" comit="" rcvolucionnuires="" p.ir="" le="" coinmiflaires="" inun="" des="" pouvoirs="" de="" liire="" g="" feront="" envoy="" audit="" avec="" iet="" i="">iocè«r verbaux de capture & des inventsiiMt. ..• ■^^M-Comifé de fûreté générale ne ret'èndra de ces «poli papiers fufpeds , les faux aflignat5 , s'd y a, Ôt l^'s pcccs de conviâion , lorfqu'il fe trouver^ «s P't\ eau*, iufteptibleà d'être traduits devant le> '

Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 11.88% accurate

339) VI. L'ôr .fc argent , vaiikUey Vijou.Xf & «Utrvt'dfcil ((uelconqùcs feroQt envoyés iur-]e-champ , arec leii4«yeii«' taires, au comité des inlpeâeurs de U fil^f » qui fera pa(^ fer fans dé[aî les efpèces monnoyée» à iâ CcMircCM JM* tionale , & l'argentene à la monnoie. VII. A régard des bijoux, meubles & autres effets ^ ils feront vendus à l'enchère , à la diligence du mêm« comité, qui en fera pafl'^zr le produit à la tréforcrie» âC fn rendra compte à la convention naiionnie. La convent"on ordonne i'i'npreHjcn & l'ajournement d'un projet de décret en faveur de» prâuc;^ mariés , OU (JUk abjurent leurs erreurs. Quartidi 2^. La convention nationale ,aprc's avoir entendu le r.ipport de fcn comité de bûreté générale, rapporte fon decrjt du 8 avril demier, reiatit à la citoyenne Égalité : charge en c oi.iéquence foa comité de fiirc té générale de faire traduire à Paris ladite femme Egalité , & de prendre à fon égard les inelurcs que la fureté générale exige y en exécution du dé* cret du 17 feptembre dernier. Sjr la proporitton d'un membre , la convention aationale décrète ce qui luit : Art. I. Les bonneurs du Panthéon font décernés à Marat, & le repréfentant du peuple ; la convention nationale dérogeant pour lui au décret du relatif à l'époque où cfs honiieuffs doivent être décernés* . "U Le^iitttéd*iiiftfiiâ{OnpttbUqu€pràfa^ la cérémoi^e. ' III. Lcf ^câux de Lepelletler & de Marat , peiM ptr David 9 flc irfTerts par lui ï ta nation , feront placés dans i« lieu des séances de l'aiSemMée des reprérencans du peuple^ IV. . Us fèront ^jvés fous la direoion de Darid , qut choifira Inhintmelegraveiir. V. La trtforerie nationale tiendra à la dUpofitimi dn mm niftre de llntérieur , jufqu'à la concurrence de*4jooo'tivr; ^ pour fob venir aux fraîx de gravure âc dUnipremon. \ L Millci exemplaires de chaque gravure feront Àiîtn^ bués aux repréfentant du peuple Ol aux dépaffteoienf ; la furpJus fera dépofé aux j.rchives. VU. A(>rès avoir tiré mille exemplaires 9 les- planches ieGcront ià D-vid. VIU. Les tableaux, après avoir été gravés, feront re« placéîk dans Us liepx des féaocits de. la convention. Ils no pourront en Itre rctirés , fous aucun présexie » par-lMli. glilitures qui lui fuccédjBront. La féance fe termine par radmiffion d'un grand nombre de coramuneri , qui dépofcnt Je$ objets fervant autant* tifme 9 & de préues qpi abjurent leurs crsoi^s.

The text on this page is estimated to be only 14.43% accurate

(«40) ' • '« t^uiriêidt éf, La côfirea^fbn décrèfe que Mi^s; tiuliUSr^t^ Ijfewtéf parte ci-devant roi , font tenus d*envoyer, dant* le djtlai de'deut inoi#, letirs brévets royiux , pour* Iccc éoktifTgés contre des brévets républicains. Un fccrétaire û.t lectjre d'une lettre écrite de Rouen / le 13 brumaire, p3r laquelle les rcprélentans du périple informent la convention nationale que rex-miniftre RoiUnd s'eft rendu juA'ce en s'ôtant lui-même la vié/fiir in rouie de Rouen à Paris , à cinq lieues de Rouen.' ' ' Sur la propoûcioii de Thuriot . le décret fuivant cil rendu : A rt.I. Les loteries , de quelque narjre qu'elles foîent , &' fous quelque dénomination qu'elles cxillent,lbnt fupprimées. - II. Il ne pourra être fait d'autres tirages , à compter de ce jour , que ceux qui doivnt avoir lieu a raifoi» des mifes autorifées pendant le courant du prêtent mois. III. Le comité des finances elt chargé de préfcntcr fans délai un projet de décret sur les mefi^res à prendre pour assurer les intérêts particuliers. ' '" ' * IV. L'infertion du préient décret au bulieda tiendritten de promulgation. • ' . Le rapporteur du comité des fecours publics , Bôuision, • es: à h tribune : il lit un projet de décret q ii cil acîopté. ."La conv.ntion nattonale , après avoir entendu le rapport de fes comités des fecours publics & d'aliénation , ïur les différentes pétitions des aurorîtés conftituces iSi des citoyens de Paris , ayant pour objet la réunion du cidevant évêcrié au grand hcfpice d'humanité établi à Paris, décrète qu'en attendant Torganifation aénéraledes hdpftailx de la république , la municipalité de Paris eft antorifée-à difpôfer provifoi rement des bitlmenk 'dli ci« deirast évéchc , pottr être uniquement appliqués au fer« Vice du Ijrand hotince d'humanité de cette Communs , aiia Sue. chàqu^ malade y foit placé ét(i% un lit féparé , k lâ tftance* de tr6tt pieds, pour y recevoir codunodément tans les tbins ^ fecours dus à l^nmaniié (btiffrante , fous kL tiuvttUance àa département de Paris & du m&niftre de rinÀte«r. : Le g^érîl "VeAermanh , fkît pafTer le prétendu fceau de Louis XVII » dont il s'eft emparé à Châtilion ; Itf conl vmtioti cléerète que ce fcean fera brîfé 6(brûlé fur la place de là.RéToliitid|i. Le rc(le. de- h Aance eft employé à admettre des députap» t'ocs de ferions de Paris , ou de communes , qui dépofent rargenrerie tSé les oraemens de leurs égliitS. te jO dicadi brumain^an 2 uc U rJfuHiquc une & indlvîfibU^ Digitized by Gopgl

The text on this page is estimated to be only 6.96% accurate

D £ B A H I " e- • • • , • , . % tîttc nppefie ime nit j[oHe pièce de Voltaire ; Sii e(l plut iogcfiieufe 6c plus gaie, que philofophiqae. le diÛiSgae urec beaucoup de grâce le« acceptions d# IK 6c 9 non pas dans le iafipgA de la rairon ^ mais de Taticieii régime. *■ ^ttr nous qui roulons tout ramener à la raifon , nout •vont à fiâer arec plut de prédftôn la véritable fignifU «Mnmile 'CfB moM , de à rapptller iek langues 4 leu^ fbgiac prMtirf. Jamais dans rantiqutté il n*éfoit venu i i*erprit de qui que ce foit «fadrefler la p^roje à une fille, MHamie, en Un padent cpnm à pinfieun. Cil

The text on this page is estimated to be only 8.23% accurate

finmmn fiii||rttitis les em|»treurs de Rom^ la ficjrié lan^geîré* piiblica n coinmcnçoit à s'altérer ; la flatterie en avo't dé^atariè les formes miles 3t*anrtqucs. IJfjà' ta Xafieffe avoit tellement rahné les id^'C* , au'e'lc crni^noit de manqit«r de ke(\}od en dii'ant toi aux tyrans , elle i^àfà'fti néanmoins lui adrcfTer le mot vous , il eût été trop manifcftement contraire à toiftés les acceptions reçue*. Ils employèrent donc une tir.unlocution , d'rcnt en lui parlant : ta cUn.tnct , ta g and^c « coimne nous dTions à une certaine cbiïc de rtriet^^ nos xo\r {i^tn excêUmce ^ vo/rc éminaicc t vurc altijjc _ ce Unei^e avoit Tatiitude d*ii* eitiave cjni n'oie pai regarder maître en face. Vinrent cn.uite les ficc es ci .^iicr«r}iutril,r&MÎnfet(n^oiuittM ilo Jufqu'aa trône. - - ; 'l^i-**.» Lc.flitfr tFOilx]^«df«/Cl^à:m iintl *fifr%iU«idttnai«uiitff cliel'e:qi|i.fos e/f^ir/' phfimrj comm înwÊlikiiirt»-^ ^ ipéme^ que le mot ysMtf^^ daiv M jK>ÛQktië*un3ral^'d*ao Arcs- ^ „ ':î - 'j V» - > 5*. î* ^^|i >£t d*aT^i%«Mi^é«««ttii«i4iiefaq pm noiMt Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 11.95% accurate

ivec quelle hofreor un républicain doit la repQufTer ^^ni un tête ï têcc ^ quel eit celui d'entre nous qui croie qitVn)iomme puiffe en yaIoif plud^urs autres ? Le wus , employé pour uné i'cule perioafie n'cil donc pas ieul«iiien(un concre-f^ns un barbariCme , c'eit mq- gutragâ iAîKk iklibertéfc i l'égal; té. ' . * . . . Des confi^lc! ations h'ftorlques & grammaticales , jU nqui padons aux effets politiques 6l moraux, que le tu lépu* biicain pourra produire parmi nou^ ncus verrons qu'il fera pas un des moiodre^ bientaits de la révolution. Le' tii elt on grand pas de plus vers l'égalité lainfe , dont les phnçipcs^ lelennellement déclarés il el^ vrai , font loin d j^voir leur entière apollcation ; on en abuiera , comme on abufe de tout. Ceux qui Te feront le plus^ vite g tutoyer ûns quM paroiflie qu*il tcur en coûte , fie feront pas pe^it-êtrc les meUleurs citoyens, pas plus 3ue ceux qui les premiers fe font munis d un certihcat e civifme 6c du bonnet rouge. Mais du moins chaquç Individu d*çntre le peuple ne pourra ouvrir la. bouche fans ^'exprimer comnic il convient à un homme libre. On nous dira : mais les romains fe t ttoyoient ôc n'en étoient pas mo ns les vils efclavcs d« Célar, d*Auguftc, jj(jÇ.Tibèr^ , de Néron.. .. fans doute ; parce que ce n*é.iplt que par fuite de la pureté de leur langue quMs pai^ loient co,nv hcureufes , à meîure que nos principes s*épurenr , a nli que nos n)oeurf. ' "Les fepirtîes , djt-on , aurçnt de la pemc à s'accoutumer au lu républ'.çain ; cliv-s rcgrciteroj.t cette fa^n:\iaiit^ de langage qu'elljîi reiterr^icnt pour les befoip^ Si les pîaj* ïtrv au cœ\Jki i uiioycT tQ\it le monde pauttra dur aux citoyennes fcnfibles qm n'en agi fTprer^t a^^Ti qu^avec un fcuL Cette petite tonddcration , qui n'cft p.u même fondée (çar^enHo c'eft l'acceilt du tœur 'qui donne un prix aux mots idé , fa . langue) cette .petite .confidération aflfectsra peu nos rcpubitcaines qui i^iment auiîi leur patpe ; & d'ailleurs , nôiui nous eil Tcpdfors fur le génif du fexe pou^;ai fntfr-', U faiira feien t^fouvcr de qufeî terhplacér "'Vjtprefil env de faVeiif '^^donv Tainôur' faifoit un ft fréquent 'ufagc/P r»"-! t l^f r.'.i i'/ , yj sî» •' Mils c'eft trop éôà5*«rîl^cfA-cI

The text on this page is estimated to be only 9.53% accurate

«11 Jlftet rioliTM cMèr iinrdf^èoAabK.'Bii^^ fmWkiiÈ nV perdi^nf rito , It IttiuMÉntty f^w,, — rèot ik A éébttbIftAtfi féra nne.faUtftire plni ftitt fp'oé M j^fd , |5lttl'tfifiàle à ihttichir, entra fiiidéa lk» ééfÊ^tàû t%iine. A chaque mfÙMt. du féut » Ite ^^^X^ auronjt préfcnt le fcmiincnt de leun ilrâki. Li ii^ <3MlÉ# birtiiiî donnera plus de fûreté à soi penfées^ êc *M» fera ^Méndre une afthAde plut «OUfettake i ce qtié noA fommes devenus. Les «M^tt ferfM anic «Hdte ; c*é(l «â fait Le langage deffîiie erfcore mlcQX m fMÎiipit ipl fbn coCliâiTie , Offter, fe relfenliri taft du^ tà régublicaiii. Cette manière de ^eiprime^ frarç à TEurope l'image touchante (fun peuple de frères & d'amif. Ajoutons à ceta que le tutoiement fera confra^Ur i notre lat^gue ce Uconifme prétieux qui fait le caraûèrè principal de Pidiômc des hommes libres. P1(U de ÙiiU que de mets fera dorénavant notre dcvife. * ' On nous écrit : a Voudriet- vous m'appuycr près de f^oîfk bonne mcreja (ociétc popuUfre des jacobins, pour lui fàirè part du fiPguliçr plaifir q*.-e nos braves fans^culottcs, habitans de nos campagnes , auroicnt de voir ordonner, pour la parfa-te égalité , ft bien vtie & fi juftcment décrétée, qu'à l'avenir nul citoyen n'ell ftc ne doit ^ire fournil au citoyen Ton rcmi)tâble , en fe prévenant par le falut avec ibn chapeau. Cette habitude de l'ancien régime , doit être lupriinci , fous diftcrens rapports ; ptrfonne , irienx que vous , n*eft autant à même d'en bien juger, pmrque journellement vous vous cccu(>ez k faire rcjettei "cet abus d«2 l'ancien régime. Appuyant m \ motron prèi de nos braves rcpubltcains , déjà le m*AUends qu'ils voutont bien y taire drôit », * Jttfmsvoifc cûncitoycî>', i . ^ ^ '4 '* ' J. J. MiK ANS, Notaire pitbljc/ La prollnptlon du vot^s à U deuxième perfonne, entraW flCfa néce (Ta :rc ment celle de ces coups de chapeau qu4 4*Q0, ff donne encore eo, fe pjçpcpr^if^^ ; fe courber \4 corps en deux , s'incliner jufqu'à terre, âédûr I4 ^noU| Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 9.95% accurate

TM5) 4eco|^r da d'égltfb. LaiiTons les aagitis , qin fi^>(to oltil fit iKre hl»rB, fitire «qcot« une géiiuÀetioa en piriaiit k iÊttr roi , «a en le fenrâiit 4 table t om en lui ^tirtiit fa chemiie à ion lerfr à (on couchèr. Laiflbni lét imxuini modernes bai^r avec un faiitt refpeâ U fandale «de leur prêtre à triple couronne; laiiTont les fatellite^ dis ^efpotes de l'Europe, àbaiiTcr leurs armes 6c leUfl drifeaoz en paflim devant celui qui les payt pour fè faire «ner à Ton fervice; laiflons aux Européens tes réréreé^ •trec le pied eu en fe décoëffant ; laiCTons les Orie^tânic it déchau/Ter poar fe faire DoliceflTe » 6i lés turcs cr^ifer 4niff U m'y Uiiir toutdl >rtes de langages. _ . \ , : • • -V Al iic &ut ^as^ comme W dû «a débuté ^ lans dtar^i

The text on this page is estimated to be only 5.85% accurate

xtk /éméuç^. àc r^oult. Nous avons chaffé nos égii^es» ce n*cft pas pour en permettre .d'tuiretïilr •b fcène; n^i il ei} convenable que ïéfMytt. 4e i'Jiomnr if taUns (|uv^^0:; c^nfucitc i U .pso^agafion (kfc gr^dts : vérités & à la reprodu^on 4e» rertus civiques, ncictf à U merci d'un entrepcencur avid£. I* ne (ntU pi(.Bp9 p!^s,,;du Qioois pour, le montent,. que !n fpnâaà^Mj fioifai cU«ig^ par des agens pcriides ou tAcéfltfi».^^ i'bum^r ifafcHfijrr les progrès de ij«îpûtpi^iilM« ,li^ir^jta|lciirs MMf igMe^ou de Uutsi fp4^NbtMfiéfiqti

- M- iiaïaiigues remp.raceront les. ' chaires, dè ^.ficateurs. •' - . ■ • - ^ ' 't • • ke- tnkunts chez les anciens écoient frmd appelées , parée ^jxû n'y avoiï que les trthini 6t les autres magiftrai qu! euilent droit d'y monter pour haranguer le J^e^ipW. iSous reét fitrons ceire aniîocraiie patricrcnnc , en pei^ menant à tout dîv^yen de le présenter pour dire t

The text on this page is estimated to be only 5.16% accurate

-itf. Sanij dotîte que cs'ut qui Vemp^réra d'u-nf tirv* b4in« , fe rsrp«ctera* K'.i- mê^ie.; ïmfir;||iâtri|;fr^ a.i^iif^urs^'! , aâ'ei pour ne point t^ur mrre perdr« u.v t«iA# pr^isiiir, fit dégrader ic min-^èfC d» J;l pjH>!». La 'pi^o^è l.i* Lt ' pUs. don que ta «mtare ^it fa^t ^ ^homnte. * ' * ^ ?{Çae ibavcnons-nou^ an«.«^ hva^if^tf^V * à Rome r6volui:on & contrc-iévolutiort. ^«"fiit-tl -qute' Itiptuple prit l'inhiativè de tes mciileuf s to.t , qu%i • nTeûc jamais eu sM »' d Icùlli.^r.s dj c«pitole. Çc tai là qu3 les deux G: ».cc:-.«s , au périi ^e Jeiir«^"Vi# « ÂTCfit triompher un momeft! l*.'» dro^s d j. ptople* fur les préteniions du leiiar atiib:ti ièlc 'do vértcable patriote qui voudra leur fuccédèir ftiNHk* litttil liillit' !p>la# (M9>«tii|M«iw'é*«At i|iftaiH8| |âNlHiièré.t#Bift /tfiwr ,«oofre la coA éoitmlMJÊ0t9lf^ Ih^^fépairèrm la^ grande)«i|Niéis * ds>^ 4 v < It^' ttftwtf I|faiqii6f : fliiènAOcai>îc» cette «m^enét dwHIrtwiiifei^ cw.daiis ïm grandes vdifBiripoHii|^ii|l0^^^ mdigfi'é; tout eft tfibuoiQilttt K ir^ii|«ll'^ur Te éifojfMH fvttb ^piiati' uiiei^riiiAiiiii •ft.faiieî, il f&dt /.pcmr ém-^ treienir 6c vivifier cette flamme 'pirrt , 6c qii s'éteint d«i ifloyieiK ifuTblitf^M^oibii^ , «i^ fiiiti>(fee:^ dt!S« trih mes arc hbra^es. frappenr^led yeux de la inulfttcide êi ' ♦On doit laiiUr to'iit dirc dans ce'^e tribune; c'cft T^'"* ûie invioiahle de la penfée &. de ia J berté des opmioni'^ Qu'on i'cn rapporte à la judiciaire tSc lu t d'un pf'ijJ^elfbreifii c airvoyant. incoavé ïirns gravfs , nom le> pr^femofii bien, pourront réfuUer de cène I }> rte a > cordée au premier qoi lie pfé eutt , (l'.«pot>icpher 4e& cOh-' citoyens bénévoles y'ÔL^dt mettre eq- eine le p^'Up e émi tel '•u tel feus. Des harangua itrs gnj^és ou p-rti-tt A» uk ab^fcioM ocsu&e ^moine iliu. d#utt , & 4iÀ\à^

The text on this page is estimated to be only 11.86% accurate

igtom mè^f BQus y attendre. Mtîs aufB qtie (!« grafl^' avantages ne retirera-t-on pat de cette belle faculté de parisr «n public , quand on Yf ut , 6l (ut un fujtt quekooqiie. L€ peuple anra bientôt fait jufticc par foiy mépris dci difcoureurs qui rcomiieront , ou qui youdro cntVtmhétsr , ^ que les gens de goût nous perraexteat cette nourelle efprffiioQ proverbiale y énergiquç comme toMt ce que d^ le peuple.) La tribun^ aux fiarangues fera éclorre des talens qof h^aMcpup de citoyens ne fe foupçonnent peut-être pas « ^ qui n'attendeiif que la plus légère impuifion pour fe i^aniieiUr. Que de beaux fentimens font perdue éi meu* rfnf)Tec l*homnie qui les avoit reti^rmés dans fo»coeur y faute d*une tribune aux harangues qui ne a'eft point. rcQcpntr^e fur le chemin du patriote méditatif & pr»Cette tribune ffryîra en même temps de fcrutîn ép»ratoire pour quantité d'ambitieux imprudens qui (e moo-' tieroQt en public trap t6t ^ fans (e déâer aflez dp leur»; £otfrcef. Le* auditeur^ foimeroot unt efpèce de 'jury wè*) fmlairê q^i mettra chacun à fa place & fera rentrer dansi f iiéipt €f«x qui à quelque pfîx. qu6 ce H^t , Tcmloidtt)9vêf Hfi rMe» ceux qui «'aot qu*up ram parlag/e p#ttf ' tyvti éloqMGé & pour toute bgiqiie, de ceux à qui l^MiTit di captn dea fuffraget pour s'avancer, tieof HeSi 4t p^tnQfîfoii. An premier geite ^ au premier mot , finf|ki^ pronpocer a fur quatuité d*ii)dbtrldus qui fe repenti' If 01 avSt^t de l'être expo(ih au grand f^ur. . Mail 9 dira*t-Àa , pourquoi des triboiies dao9 la place» cailblîqiitf ? chaque lésion n'a-t-aik pas la Tienne» dana h à/t fef aOkmblées ? -Qiii^ il y a unr ttibiuie avx baran|ilea dasps ehaqt»er ifftiap » 9i eQc a cendu quekiiie^ fervices Mais ii^Ut aitftdn Vhwt de raftembUe ^ & faoi tour ; maia:; 9n fe prépaie à parler , & tout ce qui eft préparé eA or«j diirairéflicftt ffM & pédcntefqut ; & puis on eft tr^ t^DU dapt (a feébon « jpour produire ,« r'pc far ie$ degvéa de la tribune an^ baranguea* appqUd lui iff GDUfifoytps , Il leur parle de Tahof^dafice d«^ €m^t fyr y A «bjct qw vient dt le fr^pfMf . Axtc qu^tt

The text on this page is estimated to be only 6.93% accurate

(»49) neiiiens peu connus. Qu'on le rappela la m.ir.ièrc dont ,i*cû opérce la prein ère Irvée- d'hommes , qu'une Uibuae *^iix harangues ? Les prêtres en connaiiToient bien^foates (es reflipnrces ; qttqiaue dans ces drrnu rs tems , le déCçiàricmM êi tjiah'itxAt coti4tiîfoteat à leuos fcmMm»^ le teniicil J tnmmt iufqu*à[fiie-U y il ae fe pa((bit pas m CmA 'lonr dans l'aiifiie oh ii^y «ik» fok un prdne as ne» «u'i«c«rêK!| que tottt Ir.reâe des jongleriea*

The text on this page is estimated to be only 7.39% accurate

I yratOQiîgBt, 1^ txtrctccs. Us 'joui dii.^ff^ue, toa^ W •rte fe fémiiflini , pour |>r0itvtf , & ib U pôttvciii j\'*n$ peiae, oue la Kberté MljMre mieux que b (bper(Htion« & qu'fll^ « ée$ folcimitéft plias ioférclbntcs .flc aIm \ l/im manf aux limnguei « fi «s s*efl permet , c^u'eUc^ foient-mxt» et r4r4e&; un ne (auroit en être tfop (obtf & (a moBtfer laconique. Air-tout dans^n tem» iivoiii où il hat beauconp ag'r &4>ar)er peu. De l'action , du -mouvement j point eux fortes d*ennem1s nouf'vIbntU 'guerre, tes enne* întériears & les ennemis extérieurs; c*e(l à nous» {' ar des mefures à I« fois fa^?s' 6c hardies, à 1er corn* attre ùi ù lc5 réduire toas^ t(iiuil agir avec 1^ Uns &r les autres i^volutidnnnircinefti î nuis les mtfufes Vévo^(tt.onnaires » tbut en s'écartant des principes commons &)OQina!iers , ne doivent pbiht s'écarter dv s règles de ia |>ra lencc. Notre républiqufe eft comme un malade ch^aa 'qut le médnctn dett cpéier un laouvamint , nvit dïSt Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 8.35% accurate

▼:ofet)|e pour rhâtTer \éf humeurs qui corrompent la^ i^aiTo de loti lang ^ qui attaquent en lit^fes pfinéip?s* yitatii; KîJis il faut ^u? ceffc crife (ùk bien dirigée faut qiie le méJecttl tn Ait d'avance ca'culé", pdur a;ni^re , mathématiquement \eà effets, qu'il i'o t fur que tes* mouvemem qii'cHè opérera » âufont des réfultats heureux. 11 (*m qu'on nous pardonne cétfe cx^effion , bien orgv mfcT cette crife , oui tel eU le gourernement réTofutionnaire qui doit guérir par des convulfions hettreufts*' ment combinées, les pUiei externes 6c internes d'ott état; il fjur qu'il foit bien orgaailé pour avoir foa effet êi au- dedans & au- dehors. Les ennemi^) extérieurs font fans doute les moins redoutables ; mais le courage «V les connoifTanccs militaires ne fL'ffi'c f pjs pour les v.àncrc , il faut etîcore une aut. j tadique que celle cits comhats ; c'eiî encore moins un-î ^Crrc de cj'tons , qu'une guerre d'opinions dçnt ii s'ag c daf^^ ce irorncnt , n en nous batlant bien , en remportant mCm^i des vicJoires , nous ne nous conduilon^ p2S ifaiîlé-.irs avec priidrncc aux veux de» p?v.ples étran>^*rv. 'Nos (;.ctès auroi i peu île truit, 5c ne teiorrt r.KMn-i q'Tir-* iitcr centre nous le:, puîiï.inces neutre?. L/opiniOd ré»-: l*uftivcrij c'ell nialhcureufcment parce que les rois cJc lcur:i fiippôts ont fdufTé rophiion des peuples , qu'ils en ont tourné les bras cottffe flous. Mais'tl par des melures Suçon* (idéréei fions Aofus montrons d'accord air«c 1^ roSs, nous fertonf letrrs intenâoitf peitid^ par tes écart» d» notre im^matioa j en noua laitTaot cafrainer an gré des impillfu>ns étrar*gèfi|s ; jamais, hous ne parviendrons â donner ârfa'ré(>ubnport de Btiiaud- de- Va rennes ; mais* nous commcnori^ avec 12 rcftc de l'Furope ; il nous mcrvtre comment on sVjI sjrv. nous pour aigrir l'opi)>ion contra itousmf 'i-ies , cotnincrt en s'?»; (cfv'i de noaa paur la fptitt à nous faire ane guer^ qut les roia iûuh von^-'

The text on this page is estimated to be only 9.56% accurate

( ) ; I^icnt. I! cil terir.inâ par un projet cîe décret qu'a aJopté la con Verdun ; décret qui fans doute fixera nos dctimcr;! €si, fiXàtit nos idées , fur la Hiiniè.e de nous conduire à rég.uu cîe tous lc> peuples, i »écrcr par lequel lans doute nou» conier^crons :cs aiiiCS qu^ nous font reftcs fidèles, our aiiift dite qui font itiiés neutres^ 6i lur-rout les luillcs ik Ui ^uaé icuin9 , qui (ans doute inéïitenC bied deire dlltingué* , d onc *.héri:> p »rt cutjèrem.'ni de nous , puil^uMs n'ouï p.ts dt lOit/ , ^u.lqu'i's ont cli^z eux lûui lo « ém^rs de la lib.'ifé , qu'iU tin^..oieri;ai c^u^od ils voudront pour atrcindre à Ion apogée. ' ' , K^ui cioyons faire pl^ifur'à r^os leàieurs en letir don* . aaatrcxtr«.ie de ce difcours, qui eil écritd^un ftyle énerg quc^. #L« révolution traitçaiftt a douné iiite fecoulle au monde. hes^ élans d'un grand peupe .vers U liberté , de voieÂf dé*. pi air» aux rots qui rencouiotent. Mab il. y- a voit loîa de cette dtfp^tiott fecrète i la réfolution périlleure d» ' déçlater la guerre ao peuple (rançûs « & lur tout i la* ligue iiion

The text on this page is estimated to be only 10.45% accurate

chcî, «nnemi 6t h cour de France , ^toit ciepnî** le E^-te/ns étroitement lié avec csUe d'Angleterre. Content de^ t»o:ncur6 de la vengeance 6t du titre de beau-pcre iJu roi, i'infoticia'it Philippe auroit tucilement confcnri à ^îVr la cair.e.c au lein du repos & de la volupté. L'oxi-ciit:©a de ce pian devoit atiurcr à l'Angleterre ic$ trois grands objets de Ton amb-tion ou de la jaloufitf;* T<>aK>i» , D.ink r e«i pT9i^ dtt ninafière.'. Ariflot MlM déela* fif la guerre ; m là- déclara è» mlflie tetH^ à la Holn Uhde*;r' ott 4a déclara' à* l'Eipagne, pirée qus ADai* ifèAiiM'*tkwlàtmêat' préparé» à ^cMlMifrré M iMyeanac' enncm!»^ & que la ik»;te efjpagooleéieit'i'irite è le ftHar** 4ll%^'à;1« fibtle'aefflaire.' , ; '..i.i. _ 'i'FAr -«ne iaultisMbiCorre, la république fetNHiTe encore* ft^féleiiléè atiprèi dés ancrtt puiflancef jiaf lèa>agaiis-de^ iraîtres quMIe a punit. Le beau- frère de Brilfot eft f I? etefid fépér^ de la Fratice prèa'lea Etac^Utfis. Un aurt^ homme . nommé G-^cil , envoyé par LebriM & par Briitae . à Philadelphie en qualité d'agent plénipoc^tiaire, a leAH pli Hièlement les Tuet & les mimdioaa 'dé 4a £rfâoi# tfut à'a dMfi. 11' a employé >ea-meyees les plus extraor-{ mairei pmtr irmer le gouiremeiheiit asyéricâin* coHtre imt; il ar afteclé de* lui parler « fans atîcaïf piliette f avec U ton de la menace » -âc de lui faire det'*piop^« dons égllenifnr contraires aux intérêts des d#iix nations |> il* »di cfcfcé de rendre- nos prinçtp^ f«fpe4èi ms. redoa#'

The text on this page is estimated to be only 8.62% accurate

Ipi|l«t^ et» les ouitaot èc% app'îcadom rlclicif'.ii» F«ri ten comtaûe bum re]iurf[iiab!,e » tandis « Paûs ccÎK I^veiciit eaVeyé pn^ecuiotcnt les foctetés poptdaircs^ «Mon^oient comme des anaichifte» les répubiic^tns luttant •wet t curage contre la tyrannie , Gened, a PiiiUileîpîùf ». f« (aiîo.t chef t\e club , ne cenoit de faire provoquer ôts mot'ons aulTi \n'yu\c\i(es qu'inc|uiétaiirei pour scfuvcïnement. C*ti\ zu.ii qjc !a incine ù6^ion qui tn France vouloir T^duire tous les pauvres à la conditon d*Iloces , 6c Toumettre le ^euf !e à lanAocratic des riches y voulott en un indant afiranchii:.^^ armci' tous Uir ncerc» pour dét u re no» coionies. Les mcmci manoeuvres lurent cmplny^ei à La Porte» ptr Choifoul-Gouifier & par Ton ruccclicur. Qui croirolt que Ton a établi des cL;))S français à ConlUntin< pie , i^uc Ton y a tenu des «iTemblécs primaires? On lent ■^»e cette ep^ririon ne pouvoit crreuttic ni à notre caule, M à noi principes ; mais elle ctoit talîc pour alarmer ets, Jfom irriter la coor ottomane. Le turc ^ l'ennemi nécff*' t^'re de nos ennemis, l'utile âc fidèle allié, de la France ^ négligé par le gouvernement français , circc>nve»u pir Itt^ i0trigB€s jdii cabifi«t Witmaique , a gardé iufqu'kj une mmrâlfté plu» funeftt ^ fcs propres intérêts qii*à ceiui je b république françâifir. U p^roit iiéami)oifis qu'il #11; Ht ^ ie féveîiler ; m^is fi 9 çpflune on !*« dit ^ le divan. eA ëirigé par le cabinet de S^inc-laipeii^ il ne portera, point les facet j^omt ï*hfittkhs^ notre oemmwi.enneimr V^À hn feioît &€t(e d'accebler» niais cçntre b Rufiet «ont la puiffimce intiâe pent devenir encore «ne* Um. recueil des «Méei ^voounes. • , . . Il eft un autre peuple uni à notre caufe par des liens, non moins puiiïans , un peuple .dont la gloire eft^>vi)ir bsiié les fers des irémes tyrans qui notyi font la guerre un peuple dont Uiliance avec nos rois- offroit quelque. ' choie de biiarre « màta dont Tun-on avec la France tiSublicaine efl au^ naturelle, qu'impolaitte; je veUx par* r des fuiflirs. La pc^ique'de nos ennemis a jufquVi^ époifé touteafes rtâburces pour les ariner contre nous. L'im-r, prudence , Tinlbudance , la. perfidie , oint concouru à les' Seconder. Quelques petites violations de territoire , des çbicanes inutiles 6t minutieuses, des injures gratuites if (crées dans les journaux , une i:urgue trèb- adiré, dont les principaux foyers font ryenè\c , le Mont-TcrnkCi & crtaibS tiCmilU UcebsCitA QUI je (;ç»r.M k iju,^ jd by Google

The text on this page is estimated to be only 7.88% accurate

fît, «©injiofts de banquiers , d'ctrangm & ilntrigaat «ouverts d'un mafquc de pair.otirme ; tout a été m» -en uiage pouf ies déterminer à groûir la li^ue de a^i eft ind oppofé. L'atfiiirc n'a éié fapetidue qea. qua Siint Jiia , qdt en cil ta Tapporteur, cftpifii fMr fAMwa : omi» on fait de bonne part aftoeltement» ftif PinTafiem ^ Neuf-Glifitel eft réioUte par le comité, w . tk tSt bo^ de Tons obferver que jamais il n'a étéque^» tioQ de Nfof^blbelatt comité de ùiut public Maïs, dîa qné vont puîffiet app;écîer eome* miens la foi nng eifa dr amrlchienne » nous tous a^ptehdroœ ja'i* y a ptdt #im itfois/U avoit ^té fait , au comité de fdat pnblic, une propo^ion qai offrait k U Fcancc idi Mange ioiiaiment précieux dam les c rconftances ok aoni iifoiiB : pour IH>blenir» il «es'ag iloit qne de faire •Mil iaTafion dans un petit état enclavé «^baa notre tcr^ntin^ Hl allié de la ^wiffe; mats fliMa peopoû^ .étoit injnûe de contraire à la iei de» trntés; oous.ia '«jertémes avec indignation. Sap^iwla France anéantie ou démembrée , le monde politique s'écroule. Otei cet allié puiffant 6c néceffaire , (fUi giranti^oit l'indépendance des médiocres états contre i« grands det'potès , l'Europe entière cft aflervie. Les petits princes germaniques , les villes réputées libres d* l'Allemagne font englouties par ics mail'ons ambitieufes '^'Autriche & de Brandebourg ; la Suède ôc le Danemark éeviemieht t6r ou tard la proie de leur puiffans voifmi; le turc eft^cpouSlé au-de!à du Bofphore ^ rayé de la îiftc des.puiflances européennes ; Vcnife perd fes rîchefles. Ion commerce & fa coniidérat on -, la Tofcane , fon 'exigence : Cènes eft cft^c'c ; ï'UhY-ç n*cft plus que le joaq^ des d«if î'e^uotfr%*n4 ; U

The text on this page is estimated to be only 6.54% accurate

^ m mStkn i SL'nt mùtmé éhtt l'éiièrgfcfiit Cmi mi^UQ pauvreté im avDtc donnas; iet defcencbi» JkOé/t^ Uktine Tell fuccMahsicient fon hi éffoci» des tfinm humilié $ vaincus, pôr leurs aieux. Oommenc oreroteUt* . ils invoquer ^eiiltmlini les veitns de' leuf» pères U le nom iiçié de la itberié, ff Ja réptibl'iqtte fnnç^raWil -M «Iptftt te fous ieèrs jeux ? Qa* feroût» ifibairMiik contribue à fà rwnc ? Et vous ^ bnves aménêaÎM , iim k iiberté, cimentée ptr «otte fang ^ fut encore garantie fmi Ootre alhance , quelle fercit ' votre deftinée » 11-. nôW »ex Atons piu5 > Vous retoab.*riez {bus le foug iMmeiit ' vos anciens maîtres : la gloire de nos commuais ^xf oirs feroit fîcuie; les titres de liberté, ia déclaratkm droit! de rbnmaiMté fctoiî anéande dans les d&iK mondes^ • * Que dii-je ? Que deviendroit TAnj^eterrc elle^mênie ? i-'fcclat çblou tfont d'un triomphe cdoûitel couvrirott • »î lorig-tems ta détreiJe rçellc U \ts plaies invétérées > Il efl. ua ferme aux prelltg^s qui loutienner.t IVxiften e pr'appuycr Ti r ie tr ient mets , fi f s nva^ts ne fo t viereiidus par ia juit à. par i'tniérêt des n.itions. Bicniôt • . peut-être nous donacruii» au îr.onJe la oémonftration eçtte ¥critc politique. A notre liéfant , l'Angleterre la donneroii elle-même. De]* odieule i roas les peuples, Enorgueillie du iù^cb% de ;ci crjoicj , clic ibrceroii bientôt l'es tivauxà ia puni; " Mai» avant de perdie (on exiiîcr.ce phyTique & comIRCtciale » cile perd I oit ton /*xi.îcncc moral- 6i poîitique. Cottiaent CMtijnvtro.: c.lw les reues de ia iilcrte, quar^d i^ Vtm^Mttoh pvdui *è (iortiment les hommes , attachif aiaxhrtes de ia coaihtutiçn telje qu'eUe • on qMi eo diùtftit la'réroroie » pfturroieaf4ls Intitr contre as BMaiftè^e tymonique , devenu plus ipiolent pv^lt («ccès .de ' (ies. intf igucs « i&. qui abufc^oit de fa profpéiiti pinur ,^ou£br. k raifço « puut enchaîner la penféc , poiM op^ .piîtQtrlaiU|iott>»? ... • Ait. \. La convemion. nationale déclare, an nôoi ^ •.peupe qu: li rétàit)t«ott .confiante 4$ la ; cpuMîDigitized by Gopgle*

The text on this page is estimated to be only 12.63% accurate

tt^ d^k monter terribU ciMrei^ fei timcf^lf, géncKîife envers fes alliés » jufte envers .tooi- lét' ptfBpiei. I|. Les traités qui IkuCjIq pt>û^U« ftuiç«&s: «iix Etats* ' Vins d*Ainérique 6^ fit^c C^ton» Siiiflet , fttoni Bàà\9ménт exécàtcs. ' ,01. Qu90t ans fRedîficauoiis qui airàent pu êrre iiâ* citées par la révoiutiort qui a cîiaiigé le gouveniedieiit . français, ou par les mefurei» ^ênéri i es. £c extraordinaires t^ut la république a été obltgiée de prendre momentané* * u^nt pour la défenfe de fon «dépendance & de fa lî-* htité, U convention /naticn^.e.Ae repofe ifur la loj^té réciproque & fur l'intérêt commun de la nipubiique dcdo ' fc$ allies. »... . . • * * iV. La coATCAtion jia^onele enjoint aux citoyens- à tous les fonâionnaires c.vi s 6l militaires de la répttblilfilé * de cefpeâer U faire r^fpeder le tnffrkoire^de tonces Ics^ nations neutres ou alliées. V. Le comité de i'aiur public eO clurgé de s'occupe^ des rioyens dc reflerrer de pins en plus les hens de l'union '6c de l'amitié entre la rép^bl qne.ùc les ailics , & «otaa^^tienc * les Cantons SuiiTes & ies £ut»-Unis de l'Amérique. VI Dans toutes les diicuiTions fur les ob:ets parlicvliers de -réclamations relpedives , il niamfeiteril aux hnttons amies , & notamment aux Canioni Suiibs , ' £c aux Etats.* Unis d*Amériqu«« par tous les moyens compaiibles ^vec les ctrconÛanccS impérieu es oii (# trouve la république , les fcntimens d'équité, de bienveillance & deâime , dont la mtion f^ançailie e^ animée envers eux. Vil. Le préfent décret &. le rapport du comité de falut public iVront imprimés &L traduits dans toutes les langues , répandus dans toute la rép\ihlique , 6c dans les pays étrar.g2rs , pour attè^\er à Tu ai vers les principes de la republique irança l^^ , 6c les attentats de Tes ennemis contre U- fureté générale de tous» les peuples. *' On nous «demande un autre n

The text on this page is estimated to be only 12.83% accurate

(»5«) d'hui fous le même toit la vertu indigente &c le crime cQfidamoé ; depuis quelque rems même , on y"a jo'nt q unt'ité de gen5 fufpeéb ou prévenus de quelques délits, teli que des piètres , des nobles , des nu.v»^r d'^nûennc date. Ce mclanj^e adultère convient p2u ,..cc feû\^ie , fous le règns de la rai(on & de la jj{ltce: (es loix de l'égalité ordonnent un même traitement pour les coupables pauvres ou riches; mais il répugne de voir entatter d^s le même iieii , i'indigent honnô:e éc rhbmme deUtnè m h €luîne ; par conftqaent une maifon qui ren erme des olbjéis au£â difpatatct n'cftpu facile à.défigntr fom«ne ftult dénomîfittioo. Avaftt la révoluftoii elle fervoît .à «'•fiCY^r les immondices de la trop grande popuUtton de Pans. Jtt

The text on this page is estimated to be only 7.79% accurate

.me écrouler la mor.t^gne , ^ cnfoite par uo tl«fméat proyiTçirc pour i^ain^cnir .'or ^ la dilcipuilt djuis 1^ màrtpe . lufqu'à ce que la cQnvcnnon. aU ilifr* mtwtmwi éécfttS m toàt pénal* n^rijilie.: ft'efl même à (3éûrcr que tes moyens que en repfé* fencaos nt employé pc»ir acrètef ^ le» âiites fÎHl^ftes t)e. CCS mcuvênéiis fe trouvent appuyées par no» .frères tes. ma^rii>s.de^ toutes les cfttes de la république, avec la mAi'ic énergie qu'a employa la (bçîété popu aire de Saîfit-Bricqx'dans ion adrtile aux matînê de Tetedce lentréé à Brefî. Cette (bcUté ^ca leur reprocbjiiu la honte dent îls fêTont couverts, Jes encouragé 6e l^ir*pfoau« . que Teipr-t de fubordination ^\le feul avantage quSIt doivent chercher (Sc quSl leur' fera accorder rdame. ea .Acinentoi» 4w*â)'..les cofictt^ia à U.TtÛoire, • ' Dbm lé bott tems oh Ton fendoit pour le vol d*ufi nouchoiv.y condamuoit aux gâlèies perpétuetlds 'OU payfan pburovonrtué It'Kévre qui lui mangeoit fér légumes , ou potir «voîr fait' provifioit de (t\ un peu atf•delà ds Tes hcibîss } daim ee niénié*'tems, pourvu qaTeh pût trouver an ciutio^nemem de 4 à 50O»00O' Kv. oh {xvoit le dfoif de- fe faire , én raoint de itx années , 'uirè 'Ibrtune d&ijfi à 6 millions , n'ielpone par qael moyen;, 'ibit'en venifxint à ion* profit Ics_ marchaodifes prétendue» prohibées qu*on failolt ia Tir , fôli en .s'appliquent le ttap h , trouvé dans le cellier du père de lamille » foit en s'adjogcant pour frai% de régie les deux ti:rs (!e^ impo^ fixons énormes qu'on prélevoit nvec baH^aiie (ur le -pari* vrc , de prétére&ce au riche , &€« Ac. ô^c. Eftân , les ^cu}jr« (lela juil* t* j.'.iv&ieiU /ont arrîtés^Ml 'décret de la CoWént'cn met en ;ir;i^iiatTon tous les fermiers & recèvc'jrs généraux , ainfi que les mtenJaus dea ci-devant f.iovir^ccs. j cures ces yanij/ircsi'ont détenues tous le mcrr.e îcît d.ir.slc ci devant monaftèrc de Port- Royal , rue de a l^curbe ; corr me ces br'gands ont volé l'état de compagnie, on les a rtunis'pour qu'ils rendent leurs comprcs en commun. Il fera curieux de voir comment ils s'y prcrdron: pour jufliher leurs déprédations. Mais Lns ionta qu'ils n'en Ur^nt p.\s quittes pour la rcftitut'on. Sans dontî qu'ils feront punis de toutès les atiocifév qu'ils ont ccmmifes envers une infinité de fiimillw honnsus. D'uu trais de plume^ils aâF&moien; toute mie pr^'

The text on this page is estimated to be only 7.63% accurate

/ 169.) JiIlCC oc r^dulfo'ent k raumonodcs miIiieis/lc>on^ citoyen,«9 b^ves volontaires pendant une campagne. Les Iiabitans de Rouen ont réhabilité a(rec -pompe h mémoir'? de Jourdain 6c B-t i-r /à l'endroit mcme rîi ' ils furcnr juticiairomcnt aliaflinés le li août 1789. 11$,cnt ôtc :(!l*nnclL^a)ent proehinés iet iUttts' ^ pei^le :* une co'or î icra èlcvtc en leur honneur aa.li^u ménrc de 1-ur ipplicc, 6c i«îs deux qu.«is de viiie éeroat dcfii^nés lous les uom^ dt ces dtvx in.irtyi^ » d'un atnotlr a-dcj t pi jr 1 1 libeïté. On a cc él ré, à ceue orcafica, ,upe Uiç civ.qiio , à laquelle ont ..Ihltc 1er autorités confA'iiU'U ^x. ic5 lociçrts popjlaires! L\ commune de Rouen s*cii chargée de î educauon des cntaos kIc Ûocdier & de Jourdaiai. On afllire que rAugl^ienc a d^rgi Tes ambafladeufj îAip'rc< de toui?3 les COUTS c!c leur communiq uer ua pian iii paiJt. avec la tcpubliq^ue iVan^cule. ' Le tribunal révolutîonf^aire a condamné Marguerite I^rapÇQis Dupor:-!3utertrc , âgé de 39 ans, ct-derant mmiflre de la j -iVice \ & accufateur public au tribunal criminel du département de I^aris , & Amolne-Fierre-Joreph-Made * Qarnave, âgé' de- 31 ans, natif de Grenoble , cî-derant avocat & membre de Paffsmblée coniUtuante ; tbus deiqt 4ccrét{s dVcgfation {>ar aâes dfu corps J^ifladf, des i| fit' 29 aoât' , comme prévenus d'avoir attenté à b jbuver^în^té nationale » oiit été eiécutés fur la place dt A révolution le 9 Frimaire. T^tal des prifoimiers de Paris, du 7 Frimsire, 341$' Digitized by GopgI<

The text on this page is estimated to be only 7.65% accurate

. Xa A^âtre de. b république repréfcnte ivee fuccii an« tragédie nouvelle, intitulée: ^f«ûfA//lr. Cfft le. nom 4'héroinct de-)a pièce. £1 e 9*emf>o«f&fi'fié pour fe dctatr« plus fûrcjTif nt d'un tyfan, boerrcau de fa ie'fcdeftnic.tèii^ de U liberté de'foa p*ys. Ainfi le cours^^ux dévove.«wnt â.'une femme ^'tt révolution. Il y a dés vt^rt bien tournés, de beaux mou vemens, des, fitiiations touchantes. .L|auteur eft le citoyen RQniînV commandât-général de Târméè révoliitiontiaite , connu par d'autres prédiïâ? om drafAatîquei^ qai. dénotent -du talent 6t '£ônt. preuve (k patriotil'm'e. . • IJftê des eomdamnù à wim fm M trièttfui réfùiuùaimêin* 'iiL % Brummin irtr à 'Flrimûitt* Louis Antoiiîe Laroche ,'igé de 44 ans ^ ci-devant/^ob]e , «idevant grand vicnire de i'cvêqwc d'.Agcn , nntif de Fontcuil , département de la Haute-Girciine j convaincu d'avoir* à l'ajde de taux pa(reports, par êe$ voyages i l'étranger te dans Vint^rtepr, enCr»* teru des inrellîgences avec les emuiuis de la république. Mcrin\ manouv-rier , na'if de Clianipicux , département de Seine Se Oife , cohvuncu d^ayoir tcuu des propos teiidaos i r^^tabltc j^«kyauté en France, ' . ^ ' *, rieî'te Qaude ^(Mb/^a a .élnbnnkr , natif de C>Yf>n , conYaincii cTavoîr tenu «V$ prf ^)o<. tcn="" la="" fid="" des="" foldal="" de="" l.="" r="" ic="" frdi.j="" rct.ibiii="" royant="" briff="" ving="" us="" .cv="" convaincus="" d="" .="" com="" cojuptrat="" a="" extft="" j="" ta="" vu="" rvifi="" je="" libert="" ilu="" peuple="" lorfquele="" t="" va1a="" s="" donn="" un="" coup="" n="" leroi="" a:="" ne="" i="" jif="" demeufaut="" orl="" cor.v="" tenu="" le="" dert="" dcf="" propos="" terdans="" faira="" m="" av.toriipi="" l="" andr="" horf="" dtir.ciuij.t="" r.="" tnris="" fi="" uhcurg="" sainte="">? nis, cocvaincti «'l'avoir temi» 4an^ iiM cçf^.,^ aatres lieux > des J>iopos artf-répv.hlicainsu . . r: y\ , ; , . Ofimpe.d^ ÙJtpi y femme ie lettres, fe qpi|t >veQ«« Aubry» Içée defs'ans^ ':?^i^f ^ ^Ipi'tfuban, convawicue d'èue l'auteuf cëcrity cot;trc-révô«i4isonfvaî;5s'&. atientatoires à la {ouveuineté d|i . GuiJTaufiie Aiitonic temoyu » f*'s , Ôabrtel 'Lorc:{fd Bc Jean Stmoe L^com^f ,-tDjts trois membres delà ce mmiiSop prétendue populairf de Bordeaux, li rés fur-lc-rtir i.-.p à l'txdcu^^'.ir des jugemens criminels , coiifoirr.c.Tcr t a x loi du C somê, qui rapt h«rs de la loiteu(membres de cette coir.millaonr» ^ • * * . , ' Réné RifUûu^ maçcn, officier numleip»! éo Pont-de-Céi ' Jean CUm, mcnuifcr» off-ciet municipal du Von**èt-Cé j .

Jiulîen CailUdu, torn«'t!cr, i fF.cicr municîpr.î tu Pont-de-Ce' ; Jean r^.-v/iièr^ , fabotcisr , «iiCicn feccéi^ir^ de U muaicipaliié da foiïC de-Ce j *

The text on this page is estimated to be only 8.40% accurate

(idevant noble U fvibdélëgué de .Moruigne:, ^Ipartetnent de la ^«che , convaincu d'avoir eu des intelligences , avec Tes cnnemU extérieurs dt ti républi^t. d'avoir cherché allutner la r.ierre civile. • . Philippe Egfi/u^, gjuerre.cÎTite, tompîot qui a co(UdJa.TÎp è «n gr?nn nonibre (îc citoyens \ I.t joun éc du lo r.of\t 1,791/^ ' hl^ric- J 9PiMne^. Fh/ipcn , (emmc de Jean-Marie Roland y ci-devatft wAniAre de riiuérieur , ^gée de 39 aiu , demeurant à Paris , rue ce la Hnrpe , convaincue d'avoir participé à la conf^tration conû^ Viinitxf fc l'i;u'iv:iibi'ité de la répuolique, 8c réuni chei eQè.cnVoi^ Cilîah'i!cs Ict principaux chefs de Cet^e corrpiration. ^itvaiu i>*«ytie de ce régiment, H #^ir6ir poiti| les arrpn contre la république. Lor.îs-Her.ri Duch/'fne ^ ci-dcvanr intcndan» de femme, nommée fobs le defpotirme , Madame , auteur d'écrits tendans à la dilToIution de la repréfoifltativa nattonàteflc au tétaMiflementde la toyanti «n France. ' • , M*»ï4e Dcchafle , -veuve de François Mermé . ci-devaiit r.oble , deu c trant à la flèche, convaiuct»e d'avoir tenu, audit fleti, des |»ropof taridans % efnpècher des citoyens fran^ai« d'alter rej0LUnr| rarmé j rcpubtic^e à Ids porter à fe rdunlr aux rdbelles la Vt'idée. — Rcrtr?n4 Poirier ^ natif de RichcVteu , demeurant è nunDH.corti ♦aincn de s'être oopofé , par des difcours inceridi.;îic:> , au .départ #e viflofiÂtftt v.^uaroir montré des fentimens coi^re-ydvonmôVis nnt^e^/-^ d'ai^îr entretenti d^ correfpoMlaneti avec let dmi*» fréf. * ; Louis Ds(*.if , domeftique , convaincu d'intelligences avec le* nommé f.e^nc, émigré, autres ennemis 'intérieurs & extérlei^ ée !fl rjpv*.b'lt .0 , en leur faifant paflbr dn Cecours en argent,. , Garp.-irfi-.i''i.\-H.'Oti.aiif , convaincu d'a»*Oîr trempé dans la coripi-'b t»iloa fuimc: cor.uc TuiViti ^ i'indiyit*>bill;s de U répabU*{ue« x Digitized by Gopgle*

The text on this page is estimated to be only 11.19% accurate

a«vcîr rté c^vt(em pêt ton aRuce ^ Toa baûiod Myalil^» T^l4A a été iîvre aux anglais. iSerre hiMiui, à Momarçis , convaincu d'avoir trenn: *.«k hon d« !• loi pat déerct du iS }uU1m dernier, Pierre Gilbert de Voifin , ci-devant préfklent à mortier, au cideri|fit parlemtac de Paris, pour «voir enfreint la loi qa! bam^. àôérpctuité les ^roicrés fortis du territoire de la république. 7èaft-Nicoîas Houttuud , ci-devant gti-.éral en chef de l'armée An Nord, convaincu d'être auteur ou complice des mn; ccv vrcs intelli^tnces tendantes à (avorifer les progrès des enr.cmii fur le terntoico dt^ la . république. ^ FèanOQÎs Prix, dit Saint-Prix ^ ipvaVide, demeurant à Pans, niO Sainc-Nicaife . convair.cu d'avoir recniré pour les ennemU » k d'a|^tr tenu des propos contre- rérolutionniiires. ' , Pme Cbartet Dufûrc , ci-devant inf^tfteur des Tuiletiet» cou» ▼awcii d'avoir participé 4 lik coii^pkiBmi dt Capet 6c «uttct à If jftusde du 10 août 17^ Alejundre f révouaux « âgé de cinquante-fu ans cnltivateur , natif dt Bttntticoutt f deffooTiot à Loivrc , département de la Marne « pr^fVM. d'avoir , dans un ratTemblemenc des cit a ordonné qu'ils feroiant te H ^amo mit en U** WlK} ULrar la téquifitoire de l ace ufiittar public , le tribunal % Ordonné que quatre des témoins à charge qui ;woicnt dtfpofé dan^ cette affaire , (croient mis eç arreft^tion , comme calomniateurs. 4*e tribunal a acquitté le nommé CouUet , machîniRe du théâtre t ia république , do t'acctfAftian p&rtéo contre lot; H étoit pré* de venu d'avoir tenu des propos inciviques, & d'autres tendans a« T^tabliflement de la royauté. Le tribunal, après avoir crjoinl à trois témoins à cbkrge d etra à l'avenir plus circonfpe^U en leur dédaraiioa » a «donné Jl'iiaprtiSoa., tant du jugement d'acquit que du jugement rendu coxlt^anat » Altvrs frau àL d^eitl , & l'^mcho a« nombre de cln^ cents exemplaires diot io dépaRatiaat dt Ver* ^ei 6c calai de Fécié. 1*

The text on this page is estimated to be only 13.88% accurate

tilt flfll^VlIll t tcquîtté fc nommé Laus«fiiit Je li 4A9 MSKil Grandmaifon, entrepreneurs d'une mamifa^ure de laTOA» établie : à Pàris , rue des Jardins, feftlon TArtenal, de l'accufation portée contr'eux ; ils ëtoient pfcvcnus d avoir , les premiers jouri d'o^obre, tenu des propos tendans a l'avili. lecnent de la repréltiH Mtion nationale & au rétablitfcinent de la royauté en France , * ont été Cur le champ mis en liberté. Le tribunal , fur le réquifuoire de l'acciifateur publjc.a ordonné que les nommés Confet, Dorré ècCarteauX'Déiormeaux, témoins àcharge dcmeureroient en arreCU* ' tion , pour leur procès âettr êtct fait coipme cdoominettr» i 6c Ut ont été fur le champ conduits i la coo€ietf«rie»pear étic i«séi tux termes delà loi. * Du zp brumaire. Le trib irrl , d après la déclaration du)uré di fugement, portant qu xl a cxulé une coalpiration entre la (wlfié de CapeCy détenue au Tcmplt, te^dAnte à k diffolutioa' d« U république 8c ;iu rétabliiTement de la royauté en France, 3c en la inaifon d'arrêt de la conciergerie, en toiirniiîant à la veuve Capet les moyens d'entret nir une corrdpoadaoce avec (es complices ; qut Han-Baptifto Michonis eft complico de ccttt confpintloa | * mais qu'il ne 1'^ pas avec des t itentions contre-révoIud#nnaires ; • erté. Le tribunal .a acquitté de l'accufation contre lui porté-, J-»«Bapttfte Bernard , fergent-major du bataillon de !a Gùte-d'Or j lï étoit accufé d'avoir tenu des propos tendans à l'avili.teiT.ent de la tftiSiaaôùtk satiooatt 8c •ttidtMfTcaieiit de la royauté. Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 3.51% accurate

U.yénrc trtpmf/iàlepf ^utes les imtiguet îîiiiTor, SiP* fcry", 6c dè.toiia* la r^vti^R- JLss- déc|j(niat o^s de Guariet | Of Lifource & auife|r^'y firem pa» fortane. f out ce quf lintrigij: piH 7^9^"^*^/ » ^^'/ l*s prmcipjf di U cp.-.fl.tut.on cjui s^opnofo eAt i U n\>m'i:>r,t on ciu La^ fjyçtte. BoifgjyojVf&iÉ^ifty-.Dupr.'é. ont. roMVfnt liiL -ijua j\«vo:» Torc dç: Jf^^j>'cr:Jçci;^3jy^ qpe c'fi<>:;:.un ennemi de II cour , tju*:l avcit i'an;i^-tU-i^ d'^tré d.iliiW-iîç n^*^ qu'îi^>a loit padf.r pdf Id jjour a ^vpr.,^ i|i rc^wbVcftte. .E' jioiirquj>i3 cft.t , il Eriiîpt jV.^;]9ic,p^ft. llair.i 4iÇ.JUf»yeiw ^ ^Un ti'lxours de fa r*^» Ij^ pfoftiiîOBrp^: fjiysx qi^e^ i«f9ur ayoïC jdu^^'^ilPQ^r moi , ma femÂ fi., n^es entaiU qyi'wç^i^éd^ U ne tjenf ^pouf Jentt€tiêsf Sri ma, fainuic r^^il^Ef^i^fA* tficqr^t tt^tiit ^niUé frsncf , |9«e vou$V4'Ah^^\^^ 1^^'^ Tcnten* a» • Je ne veux iVio prjpdïi , . "tï', ai6. ' r.^m< 17. W

The text on this page is estimated to be only 2.65% accurate

y vus n'a moi pas Nirbônniî , feprK-il , nnis ennn y qaj^nd if vi^\ aBroir'Vin cexu 'pU'inroc qu'à u-t dçs ^uridrdj Vous rtU- ci cii'.hute ,LUt \)réïf " .rver T if^ >n[rio 'N/^bSiifiel ^ cmi.'ifAjnoa^ cjlbui -oiu N srb.'nn;* ée" X^Ùt^/l^&l jndn»\ïtf/ Jè ne ci rir J>>s comi.ie \! je réjpo rff3' tc^rc' jpci^ ^t*. ■ ton di4Îà i :--*î c , i| • n i h ?t mi i r ' /tî i "l c ;t fi ni i rr é ^ Itiôi^ «îîîcMir goBT b p. fL' îiax Dit Itk avec U 'probité -6^ Icà ^iooiisrdc: mil cr.; l£>uV\^^. ' *' • ' *' : " tLîLrihéms priM>'>lif\>n tut ùit^ à rtr^ngtrnéuve, *che.vîequ?l ÎV'toi*- 7n 'pen^iv m. < jr-^irf-^ne'jvc rslura jlnlais dit à RoVon^ ùo G.Uvl*. r fer t voTr^î afTaire. A OÎ;jer, Gran j-neu ve noi?s àait. .^wrt du F4nvoi r^inchCUîc qu'^H a fut à G .-lict, Jfc Jra .dis: : û Oûsrtkl Mfrtîe , tii* a\jràs foui;> :,-s i to reprc» cher d'r.voT m^ttcr He tt:>.urzuT envers ui^ ^nn vn . S'il fjîf-^n^^on qVeîK; Toit rcjeiréi , tu rc ^otioti efl atl^^ç^c , 'lf(uV Te cri ne de ce décr it to »ur faut^^e;: 0?éii*îâ'a# Itf rô^tiè (mf ,^ Gradée pr ^plf meat bicaiilés avec LK)m<>urrex -, - cehiWcf "Èi*co ' £e & „ l

The text on this page is estimated to be only 6.22% accurate

- . \ •■ ■ ■ * ^VcuA vous fouveneî , citoyens jnrèfî , cle la (Icnofi* ïêt; ailiS ♦^ 4ancc ; la fia^orf rioùi dé^iii^oU ifèriT';- l^'croi^tri Wôoi^ citoyertv' ! Efic ' fè dccSndbit -cllû-rii^m^ car Fctidfi *Tiout fit ar.i>e er i' éAi^^h^ûreft au cothitéi^àe fi^reté gon^, cil Balh-e , B:ni;»rï &f 'moi luttions- âîoff '«entre ces * d'art êis ptdcs à tt^e 'eèécûtis laf méme 'nûîl cor.trç Ver- . ihiàux /Lafoôrcr, 'B&tàt \ Cttadet / 5Senrotîné , J*^'en lalCint décrétât «f «iccttfatîon , 1t juge tarivièie. -La fiircrit ^ftrlbtléi. On thar^ea ^nût^è *'vçjrtu*cu;c ço|'lègii^'y Itomnie;'d'^ âenn»nd&r qutr'nbùsTûlîions enten()ms; Tour le re(b les fêâarjSôtt. (^li^oh lïfe té. difco^rs c^uç 'fiit le fort dè l.i cV.on girondine^ ' " , ... Cepettdaft ir fUHjjlf bifil fe prénirer à approuv^!^ ,"Je ' con^jté autrichien ckr G. plornc & Bridçt en |^vj>ie^t IVn^aVci^nt iûMeAd-fmam dtt déccct contre Étieî>uc

The text on this page is estimated to be only 5.79% accurate

Le r» . t>nll.ot , ù\ (Jlic^^ue> a..tres. Ciuadct atriva toiîr fi , il le pr t en ji'ârîiciil'T , Sc lui dit que ce n'cro f pas te lieu de p.»r!cr <. cff="" yft="" alors="" plus="" occupe="" de="" u="" tiominit.on="" peipri:bc5="" que="" d="" pi="" j="" leur="" c6irin:.niquf.="" r="" me="" p="" fd="" un="" cxtra-t="" ie="" le="" lenji="" in="" ihc="" vvjrgniaux.="" pai="" a="" cxtra="" ces="" p:="" fus="" cx="" au="" rendez-="" vcu="" tnau="" ils="" n="" voijuri.-="" aiicun="" lut="" conv="" qj="" iifot="" leroit="" ivxorje="" ccm="" dco="" cjen.onni="" en="" f="" d.v.fion="" b="" i.rc="" l="" prcniiurc="" parti="" deni="" li="" unguz.="" p.trini="" les="" pro="" il="" y="" i="" une="" lo.retpondance="" agt="" n:="" pie="" rou=""> avions i Cob en'i , a-jpris tlu prince Con :e. Ctt aj;-.'nr correfponîloît avec le club des c^rr deie»'». Il nous svo t p ^wnu un mois en avant du.piilag3 (îu lucre, q i: eot iieu lu: lu li i de janv er ; ces Ictrrci I ojs uv'Cii.'nr tr» s ci) mcurf pc»ur cinpctlier des m:i!h:Lirs à ». jii^" ^çp' eue , 3; d Ji^ bicn d'au res otcaiicns b«niv c" raj^po'r., i! n e i:o.t U Bi ilct étoif expr'jiXtmcoî dcû^,né conimc auteur ô%!t\ Jiicc j s q ji :.vort fur L* club autiichieii , l'i'.utcur de la pr'iiri'cre clcr^cnw".;.:;on de ce comité , BriliQt • s'ea trouvo'f in^more. On m'avoir tait dire de ne J[

The text on this page is estimated to be only 5.43% accurate

'cpj'on fntendît prononcer le wonî Lnfay ette , qu'onliurot itrc acc.ii'é àvs'c tthû'dt H'Ufot 6i^àt U hWon^ Je* m jrm trfs de ce5 «nf (Ti'.M»/rs CA i^f r^nt ma voix ; c*t. Citoyens jur^s, î ; koû liro t cîoit conî^€ini &. atiéié p« la :orc« do-» pr- ii-,- que je v : k)'* Je produire, C'^ furent les puiifa is de la G :o de qui firent j motÏQn de me dé r.ît^r tr iborj ur , en voudnr au xr.Cj^ris la correlponda ice de G^blenti qui compro;r» étroit la tactio.î oC ton .'.mi Lafayette. T >aiis les p'èces turent reu-* voyé-i a<. comit="" d="" o="" driult="" dirigeoii="" le="" parti="" d-is="" patriot="" ja="" n="" ks="" m="" pis="" retrouv="" mai="" tn="" elles="" o.u="" ail="" p="" l.-s="" mcinl="">res àA dob dss cordvlicrs pourroienc dtre afli^aé> à cet eiV^u • JBr!0ot & adhérent ne ^et'.r«r«nt cependant auctm trui^ ét leurs decUmatieor contre ta cdur. lU aureienc vonkt Tli^ner par te mldiftère de leurs cféafarei^ Roland^ Cla^ itier?* ^ ,S(fnran. lls^ proj^ttètent ét faî/e intervènk U peuple des faubourgs. Le peac^le 4ioic dirpof^f ^uttino»* yementy mais c*étoit te ' deraier quM %*au*oîc iaire» Il vottlpit rearerler le tr^iie il «n^toit tem^- Si hàflobns alors ^ a« liett de voulo'tr dfs tni.'ûftree à le«f eré,avoîe«it lincérement voulu la république , le peuple 4e Far»», écoit p«'4t à la ^àtt « & les déparcemtiu s*ébra*^ loicnt pom iecqoder nos "eflRiris: mais les briiTctins iroclûicTit etemifer nos chaînes çoniHcutiounelles par des minifVcs de leur choi<. part="" d="" ces="" cra="" robexi="" pierre.="" jufque-i="" il-="" ie-=""> avoit combattus » par- (bu Itttt-» cbesnenk naturel .anx principes, en rupportant mcineiiw^ patîemtnent leurs, in'fiires l^ leurs diatribes. Du 8 au |aia , il fe convainquit com'T^e moi , que c^écoït des frtrî^aae; U me chargea d'aller an faubourg Sarat'Antoine, pour empêcher un mouvrmjnt qui n'avoit d'antre but q«e celui de taire rentrer en place \ts inftrtim^ns de l'intrigue. Les am-s de BrifTot , Gircy-Dupré , Boii^ouyon & quelques autres ne n:çj;i:^è.eat rivm pour nous ni' v»re dans leurs fyAénies , & il t'alhir nous déroÀ>er à ei x pour aller, avec quelques amis die Roberlpier;e , conjurer le peuple de ne ûiie de mouvement que pour le renvenemcnt du trône ; d'attendre à cet leffet T.ii rivée des marfeilloli, êL 4fi caAtsacer d'une ilispie pcciuon , pour taire

The text on this page is estimated to be only 6.14% accurate

IriR^tiCr lesufcretî untiîes âu pfiipte J'avoî? réudî ^ fa»re fttnâtz Tîkfr^fé à 1a ('e^ion d< Quinze- Vingts q l'on"^ iv5it aux Tuiirricx A à r^iremblé^, fans Arm«»s , p^r «mî Hqu*j's promirent de fa-re pw/noncer* l4 déchéance ; mais c'étoit encore un nioyéh d'intrî^e»' firar eux ; ils vouloient effrayer la coar pf>ur !a mi r.ix %ourttntT. J'en fus moi môme convaincu lor^'Vaprès le . Àlifcoufs de Vergniaud , je Tentendis conclure par un •ntfege au rot , dans lequel perçoit le défir de remettra èn pîavc le* trois mtnifVres br'ifotins ; fe trîo-ro'de'ier pcrfilloit dans fes méfiances. Pétion nom înv ta 'avsc les hriffoùn$ pottr nous expliquer. J'interpî^ai BritTot ^vr p'"lî»^r^ points; je lu» demandai en part^ful-e'- "^'1 "éro't |>as convaincu que Narbonne ttoit un conrrc rcvol .î nnStaîre : il rrr? répondit qu'il l'nvoit to 'jorrs roni'.^*'é comme tel. Je lui demandai poitrqnoi donc Uii . Corv\40rcet , ;iYcc toute Ta cl que, i';:voicn: défendu, il me^ \ s. L kj, ,^ jd by Googl

The text on this page is estimated to be only 2.69% accurate

pw fiK inifigtï^k^ pour nfc jurer Ii Tépub.îqu; , & Dnitct .jiKjVOiitut iroublcf ccue fcce, ijii'on dourcoi: à :W> p*»? le diicours qu'il i:i'«»vo"£ promis, il diioh iîiên;2, ctU;i;,épQ rcpubiit^ia* ut Uy tégi idék jilcvoie;;i poïter la tcte i\^r i'érliktaud.^Julqae-îà pci.vo;^ ne vo f en lui que ac il io\khiït ; miis (u pe:tliîe jte iî'.or.tu,,Uitiqu'ôpiCîi îavji^lr pz^'^c Iî: preiTiiei- de U di^c'ic.jiv^^ il 4 .tjatlc^é^.jv^m* ajjièj , un difcouts jci^-/.Uiit jtppla;iUi ji^ifwk* tcuijuns , dans lequel ?l blâmait .lù tCMiWirfuc lies fêdé:éi;ÛL de» j-M^bin- , q^ù dcuiandoicAc .c^c ççtre iiK-t'urc ralûtaire. ne (ùi pasplus long, temj, refardéfc. I^À jCftte çpvque , Baxine 6t xnoi fuihes mterjjèlié* par jÇ'ub^i^.ti'o cor , pour fawr i'ii ne conviefltiraît pt$ ^!«u3t d«; nc.pi^iciitcf la xiacjiéaocc , m ia iU^ïeiifîon; jCU^ fû p.iitkc le roi en c£«:c , & tf^tiiportèr , hki .'iJîi^p.iikT À i'duçjnbicc , fon -pouvoir ^ la cdc^e:ay^^ ^ iinû'qxie le tti ^ jçs mii|;Afè$^ Je- loi répoiidiiiiqiiti >'We; l^étblti jiâs)a .£rl9Aa> f^It;4.&ic»'>fy4cài^réb«i:? i*tt»!^^|a^ delà ^Iuu2e4l.^9 îfce ')<>MÂIàL!n'afnMâ>rpai odûli) UMT - lifrdl'e ..biit« %^^^lr^^ .£M4r^'>«|UQ 'p^' ÔMânettre ipa .ia^.|^(5i;on .iti^i^[sot a^vec hrcmir ; je M^-^ûte pis •î|tt^ B^^aTo^ fiV.t été l'uiâifftrcui de hi lettre troatée CMB .le rai^ Ver||lii^^»iG%iadct 56 Gcnionné; mais, 4i J9n-.<4}i*«l^ «>1i ^miws^^k^fntk le -projet , & l'attra 4Bx^tiil,|MC ^ muia ^ iibur fjsûer toDjoM éeilAtt^ VMijbie ^ pré&dieat ida comité feciet d*infurreâioÀ ^ r,

The text on this page is estimated to be only 2.73% accurate

càe& Moi ^ «ncm c6mp;Â'^éii de porterfeutlle de JBriii;[>r ^ de. PccioB « faTa dbt a-'CCttè'épiôcîtttMilé Bnflîk éi Pétion puittiiïtoiert liés à la cour. Le pè^fAer lie J'éa>>f qbiigd V pqîtr lânimii U OMtr^g^ ^ jMnUéhTcci^, «tonc le ptciuifnL élpic ' ciromrcflu par les anciens coxW p'-N icfl)4a>bins «ea paH«i^pt ^ p u^ la tta4^«ii Vaçitoir^ po ir donner à U cour le »atnft p£ép4ret les.maflitcre»'; *x ['f..îot. jp^tl6 à Mièujilckupour ^*expl»cpier int U coatravi.aoû gc les deux C'pini<>as fur lu iiccW^Aci , iprèl l'eue mal défcndii , le- ictu:*, îk rc^NCMiu loaf efi Rhuani^^s 6i qiielqucs ziiirta. .La u.tor», prcf» * ^fiittjjpar l'opiiiion publique , vouiuc U caiiaier [i^r le dé» tfît contre Laf.ytfCti, qui lu lcivoit pas entièrencnf l'.ais projeta ; iruis lei iroix' étiieri coinf tiîes , u(. cm i^voit c^uo u décret ne paderoit p;ii>. ■Mwr y-le-leiétmiiiii , «u Ibiri âuhiH^nig SiimdbMotei PMpa r ^ --K^n^^*!*^ 9 ^ Vous aurex donc toujours , nottidic Skioll , MMMhMniraifc *ÎpvV^. Ûre. puAisôbçep b -décMnm Je-M' «éuié tloil^ , 4f uaoViMVtt^ f tblsilt «potndkc i[tie rdtombUe '|>roit«neè. JIiMk ripmiin «ipdbwH fie- it itbyolv à fil ^Mne (bi "vot^' £^ dopek de:cC9k' intri^i»; élti-Ttiii ttflliCttk! I>ieii ^pr'ûfit vle décret 'C9orre l^«yeti»» *6Ct mi^wdtot -YW» ' kju,^ jd by Google

The text on this page is estimated to be only 6.76% accurate

rWi/ 13. Le citoyen Djiillet ic Xàn ^outt';"â^?i';'ifi plus de qûaire-vmgtj an$, apportent , au coheiT ^ un calice , une pdtênc , & tous les drneinen^ d*une chapdU d>meltujuc. Le coftfcil iccepre ce cîo rav>c (iVûfant piui fli piaiUr ,qu*à cet âge on pent ordinairement *et memhr^s de la focfJré p:ipu!;ilre Bon.ie-N'our«Ii^ dénoncent la focnii des hommes du ib août'; À . s'y eft introduit de^ maiveiUans. Le tonifiil dun.ini^xiua ' «cette fociéTésVpure^'^ ^ lîT-j^-cT ... : /^<5i " ^ La foa.ôn 'Avèrtit q-yelle c'i^nn'e , aux gens If^ôvpçonjî'à ^^r.ftoçratie , d^;ç;^tcs rto Ye^, îaip'îrmécs enc^adères fjui eft orpheLii, P*" • • » • .i.^frjf /. ^iLafOciftf popu^a^r^-de^ia fe^tion c!e Bonnc N*ouv'e|le • demande que la bîb'ioîH^qtre nar^îonr»!? foit ou verte' tou^ ^faSIiffement^, fcc' précendent'tjir»; cVil un étaî)!ifl*tmcnrd^ îans cîiiotTèsï Ortiîinfîtte rrqa.prt q ie Ton d.,'iT;.m le à. \i i#*^»fHion' (1 lii^rèfTion d^/rouifs les loi cri. -s , «c^cn mAil^ «îfrty^cpuè le ci-d«Tant\^il:ifs é^ircop;^! folt aJipiût Mfe'^hitifon c'- imVnjnitlv V'- i^Vaftt Hôtel- Dieu Ok(;ic^é aux femmes eh courte!*. ' * ^ , . Sur le réquifitoirc du pi-'ééiier nlul^flifut", te corf'cî ordonné atfe ia Montatîfier , dirî6^r!ce dtf thcârre , fera mils •nkil'«rrefe.éil'(nifrc que es fp^^ade fera fermé ; comms Digitized by Google*

The text on this page is estimated to be only 19.77% accurate

(*74) trop voUiA de la bibliothèqae nationale » à laquelle il pour roit mettre le feu. ^ Le coniVil arrête que , dans chaque feflion , il n'y lura qu*une fociété populaire. . ^'-^ i \ \ Quintldl '^^. Varlet , rendu à fa liberté vient demander au coofeil d*être autorifé à établir , ^n^ les places publiques , une tribune d'ou^ i(p^Ae inflruire le peuple. .^t. i » Chaumette obrerve que les trlbtines des places publiques doivent être occupées p^r do§ vieillards , par des hommes mûrs, & non pas par des jeiii^çs gcAs«. Ç'cû pour ces vénérables vieillards quM faut ^ei|iaa4 Sur le réquificoîre du procureur de, i^. commune , «ne commi/Tion ei^ nommée pQur Voccupcf . /(ic célébrer la .vielMefTe , le malheur 6c les vertus focial^, ' Les ferions de l'Homme - Armé , de la Réunion , dt Guillaume-Tcll , de Mucius-Sccvola« çlfs Piques 6i. dt 4' Arfenal , renoncent au culte catholique. .^^^ , Un membre annonce que la.. recette 9. au tjiéâtrc dd la Républicjue , a produit 340 lir. en argent.^ ' * SixiidL 26. Le confeil arrête que les vétérans n*auroinf f^lus ni écharpes , ni ceintures blanches , âc qu'au lieu de eur plumet blanc , ils en porteront un aux trois couUurs, . Un drapeau rouge a été trouyé dans un. grenier de la commune; il efl donné à la comm (lion de bienlaifance > pour qu'elle en vende l'étoffe au profit des, pauvres. ' ^ ^rr * La ie£lion de Montreuil , la ieâion des M^rctiés , ceUe de la Fraternité , celle des Quinze - Vingts , renoncent à leur culte gothique. La dernière apporte la prétendue chemife de S. Louis , qui fe trouve jpff^ fj^e^çlieaiife. 4e femme; on la biule^cn plein conleiL tt;^ Les canonnicrs demandent à faire , chaque jour le fer«« vice» plutôt que de permettre à. des ^tpyens peu connut^ de remplacer leurs camarades partis avec, j'armée révolu^ tîonnaire; le confeil les autorife à s'épurer eux ^némes , & à fe recruter eux-mêmes pour n*avoir .d^ns leur fcio i|ue de Trab patriote Us invite à .cpvo/er , chaque Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.76% accurate

*75) décadî , deux de leurs frères , pour înOraire les jcuai^ élèves de la patfie , ce qu'ils acceptent avec plaifir. Stptldi 27. Le confeil arrête qu*aVant d'accorder de» palîe-ports à des prêtres , on j'intornièra sM$ ont des moyens de fubfiflance aux lieux où ils veulent aller. la demande de la leé'ron dé l'Homme- Armé , 1« confeti artêté provifoîremeiit qu'un commifTaire civil accompagnera les morts au Keu dt leur répuliure. ** ' Le Comité révoluttonnaire de la feélion des Lombards wil^nit qu'elle a fait démonter les pierreries attachées aux iAiafifss de (on églilc , & qu'«He les a fait eftimer à part. l^cotléiF appUud.t à cette mefure, 6c invite les autres ttiftiiék4 limiter. • ' ï '- • ' , •'•lAlNSkMiilesfnVàfîdes nt ^ébpttolt plos d'autre culte rélonge dC augmente. lÀ Féfidem fe cotfrfe i Oiinimette ^ |>rbcumir de la coilil ■iMe» prend la parole '&*dit : «c le véqufers mention civique au procès - verbal dtfi *fùai^nres oui ^Tiemièiil dTéckM; c*e(l un hdminàge aux nnœurs ; c*eit un pas de vers IWermiiTement de la. république. £h quoi ! des fret dégradés qui viennei^t franchit dt violer les loix de ia oaiure / entrèronf daiîs'cès JJéu^'fiMb àla garde dei ctc#}rens , & cehe fertfinéllé Vt^pamb né leroirpas foi *foir ? Citoyens , vous fahes \c\ un grand aAc dè raifoini^ fêneeinte oà délMredt les magiftrats du peuple , do'it ètr^ «terdirc i-

The text on this page is estimated to be only 9.73% accurate

a(îf2 a^Tqupi noft.A^ïd^^ foins d ' 1a h|iu^| Hmne $ utéoag^^ nai», «Utt If. hboar^ç .l^t ^I^Ufih I|Ptli|M|iie$ « Iti Êuigues de mit cfptf^è , yoità ton ^ppi^njig^ n. Elle a dit à la feMlCA 44 Sois femme « Its. foins font dus à reA£aaQt> ifft 4]éuiU..4t* nijhiaip filet, ^uçe» inquiétude» de k maitf* fi voWk tfs. traYaosL; mats te» oGcufM^oo» «i&diM» cs4^ ^ une ricornpenie : eh bifO.» lu f^fiifMii ift^ du Cii^àuaire domefûciM « tu régneras fur toaf ce qui tVntoure par le charme hiviocihle «U.la. beauté « des grocc» de U vefmn. 8einw§. iipnidffitet , qui youlez devenir de^ hommes , n'ijrfs-vdus {Mftai&ziveo partagéesf que vo :s faut-il de plus? tous dQmiiiei fur tousnosless; • le légiilcUeur , le magiOrat font à vos pieds , votre defpft tifme eû le feul que nos forces ne pauvetit abattre , parce qr'il eft celui de lamcur , & pu conféquept l*ouvrag? de la nature. Au nom de cette nacme nature , reflex ce que . vous êtes , Ôc loin de nous envier ieit propre à uverner la répvbliqne ^ & qui coocQU* • ut fa perte. Rappelea-Mitts ^tut Virago « cette iemmtt homine , rimpudênle^.Olympe'^JlerGpugc , qui , U m* 9Qijbe^ iiiftîttta des .alE^nplta femme»^, voulut poM* quèr, & commit .des crîflMi. Tcm^ çia||tfes immmraiiKiMi ilté anéantis ioiia fe fer veng«2ur^de#:loi«^r« " * V'au^rica |^ ijnfter ! Nda . ypn^ (^$^\ (Mime M

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 7.79% accurate

(-77 > feret int^iHmtes & vraiment dignes d'eâi me ^ que Urf-" que vous ferez ce que la nature a voulu que vous f:v?7. Non$ voulons qne les femmes (bicnt rcipefté s , ctii pourquoi nous les forcerons 4 fc refpeâer elles mê.ncî. • Que dircient les mngi{^r»(5 à une femme qui fe plain:tro t des atteintes d'un jeune étourdi , lorfqu'il allégueroit , p-^iir» ù défenfe : j'ai y» une femme, avec les allures J'un* homme, je n'ai plus refp^Oc fon fcxc , 6l j'en ai ag^ librement. . . . Sentez oii nous mcneroit un pareil boule- > verfemem dans les maur^ ôc les habitudes I £r nous août magiilfats «du peuple , nous qui n'avons ceiTc de^ ttavÂlicrÀ rétablliTcmenfr dit .'ia république, ne lâchons jùs JCfMiveniaU épi iflBiifif . Sms lè aègde de la monaf'^ ente f m imsui éuAtnt tout ^ pirc« qne tes hommér ii^^i^eiit fted, témô«fi.4a.|}ve (.0 nnc c\de((e. PaATc*?. moi ce rableau , il peim l'idée qi. e me fa-s des femrae^hommes , ÔL entre dans mon- Iv t. Je nVi ici en vue qii6 dé faire rougir du rô e qn . s jcu?rt , t n !ci:r en irrntranr la pnriie honteul J \ rcc ' '^'% que les hommes fsuis qui font part-e d - la d ? i foisnt ".nîendiîs , & que le conleil ne ret^oive i^- ■ Icrmais de dcputation de tenimes , qu'a^^è^ un ; 1 s ad hoc ^ fans piéjudics aux droits qu*ont ii'^ c.:o , ■ , s . dVpportcr na\ msgiUrataJeurs dc^sundes ce ieur> pj ; r invi viduell»*s. Arrêté. . . » '^OSodl 2S. f>Vii."uiîîe prcfidenc du crbinaJ de 1 . .e populaire à Commune Affranchie , c "/oie \ :ir>:;. Ci Oiailier , "mmolé par le« rébe'les c'v? î.von. L.- « n charg;c Bcruvaller , l'un dj Icj mcmb^^k., kuc ic Ldiis d< Chai ier d*?pîcs cette gravuic., . • . . 1 La feciété des hommes du lO aciît-^ s-eicvg centre les* •liommes qui porterf de greffes vr>v»f:f s ronn\».î| foin le SQm de châles. Le CQufcil prllc ^IWre^Iu ^u«-ii«vm«A

The text on this page is estimated to be only 8.65% accurate

(>•,.■■ . ; fur la libéré dont'/ cttacvn doit fôtït dtf î^aUUer à ft £inuifie. • *■ 'i >' ■ " • '-"'^ La fe^ioti du -Mtïfeuhï detnande qUcîi moyens fefbnr employés pour crfï^nîr à rart^antififenvcnt de toUs les livres' qui lervoient a l'ini^fuéèion de* enfans. Le cbnfeil arrêté* que le 30 brumaire , il demandera à la cotivcntion de faire donner le [>\utàt ^ilible aux iAfl^tuteurs des deux, lèses les livres élémentaires nécelTaiire^ a rinûruéHon iiatib-*^ nale , a£n que h ieuneffc n*épl ou ve aucune înterraptlon dbii» fes études. ' ' ' --î» ^ * ' S^tox citoyens adoptent jeut jevlle^j'efiâfi; ' • "V ' * < 2^. U c^nfcil c^ite < Dapfîiiteîer jt 'tMtàé àt fittftiouca les rechefdiei poMles poor *lé jMbmisrI «I slttttèt la IHb des ûgnAtétts^ aàn » qifon piiîSe^Ai/ dTivrer des caûÛM èt dMtmt. ^ ? ' ') laicâîoiidt LepdMtr iei»fftt à toif mire cdte 4at: «ht dkk:Kbeffté *^4e k nifoii; ' ' f Cette dci riadMfibUM fc plaiifc-te rftxtâOM' dëi>oN. ttiirs ide 'chaiiiM!!!. Le cooTeil 'arite que ces fàmâmoÈ à vingt' «Mifes des batewt , aa moins 61 que chaque partkiiiierkm.let prendre; què provifoi rement ils an pourront exiger pour le tranfpOft.de ^ique vole, que' dix huit (bis, près ou loin » 6c que tes<6mités révo-* rottoniuires des levions riveraines lei^nt tenus de faire' exécuter cet vtéxé, Danjon annonce étoient enfouies dans le jardin.' I) annonce aufli que chez la femm^Cradol on avoit trouvé* 1ÔU5 terre dix-huit cents mille livres en numéraire. Sur le rcquifitoire du procureur de la commune , le confeil arrête que les artiltes du thcàtre de la Mant^inficr pourront ouvrir leur fpe^lacle , à condition qu'ils ne joueront pas de pièces à grand. f

The text on this page is estimated to be only 5.79% accurate

' (*79) , : , '^9llH[,««9zn«liront r«iu oiïzi au comitii de la |tieTre , Vll&t^^«t jJfcJ4ui«iicret fui- décerne une ilacuè' coiunale au j|euj^ — içais , k couTeiMSoii natfomii^ déctite c« qui fuie : ; ' |i|n f UQ m Dru nient en confacrera le Olfuyèlilt*.' ' ' .'^ 'y y a% i;; 11, ;Çe ^nonumcnt fera coloiial. ' ' I, . , • • «' -, . : |1J^» i.« peuple X . ûetBL' rep'r^entf debou\ jiâr ' îiinV RatWeJ ^ iV. La viâ«iré fournira le bronze. y. II |lort6r»i d'une mr^in ks figures de la'lîberté & de l'c?**lùé ; il &'appvkiera de l'autre fur fa mattiie. Sur Ton front on liraji iMfnjirc y tut poitrine , nature^ vérul ; fùr fcs bfaf g /K^^i ^ l|fcj»aiu$, ir«i*i/.- - n» »î" ' . * ' T .uVb ;La âilM oM^itfiMk' litlrtèlV oiii 4tefiikM;4K pâe4s îdà Hauteur. • * les débris amoncelés des tdda ^ 2ft tjniime caçâÔ^t«*à|dOBfl«»^ ceft« âètue i étî^ Vânt le décret (lul fcrvira t'c pr<>gr;LaJrt»e, v^^.v- c^'/^ X. Ces modèles feront éa\ oyéi au lÂÎAU^re d^^'in^rieur , mû tés dAjbfcra a^'IV&léunt, 9Ù wHMm. fiù^îii peDdam' ^eua décades. ,.q 3b lOCÎ . b'oOf^f . ,-.3tJL I7n jury romnvc pi^r 4'}!ff«ïnb!é^ cd^ •Tppréferttans du pettOu jcra piJtïUttucttCiit |e' co(VC9^rs.^ans,J^ .déf^ada jfuij^iiijt futubfiiion. » 9ir 5^.fçni » . 1. Le$'"tfdis' jiulres concurrens jeraDt xodem^éa par II f utpoiiiion. ' ^ . , • ' ft ^»4tH»îai 'tttr«lht:%fMeak ismpU lepiol» rf««îH«WWt tOtt'fUl pbur l*%xii^4^7tè$ Tarraéa dfe T^ufon. t-tti rr-r OHffdi 1$. La convcntioa nitiorale tU; drêfè^cpW toits Ijes citoyens ^^d^vant décorés de U cioxx^^^ laiDt-Lqwji vMoiautro décoeations, y» In? P« * fcw. >P«..tkreç o« ces d*deyalit décor»ions , d^ns le délai dc huit jyufs aprp {a ftibliettton du préfent^^crct ;"ftirçnt (^fpec^t' paV \o fait-, tt 1«* Municipalités , comité^. r

The text on this page is estimated to be only 7.01% accurate

-fialïr? .Xh»î>oi » Dtlaunay { d'Anger*) 2i Julif a (^At ttuWe. i H. L* eonTfrfioii iiaiioMb chaige fe»; 4euji comkét réltttte 4* fUttC pub!ic ^ de fùrcté ^tnéTtlt , de lui >it Âbm comtté^ii fûcibi' La convention haMonale , après «mMii ^ont cMltf ^ •TOrrte r.^r.drJc , rfecrett qa'cllc ajour»»»-. aprè» le . iusemenl '^eè ééivréi r^ipr. ^our d)« t>in>?ii:e 4ir. l«jr . député^ d^rétéid'mileftationr."' ' i T -Lu'/ ^ l La convertîon^gonale d^sièti. ^we CAmitit ^ -fluM ;j;énlralc 6c àe nfrveiTîance ('es marches f-fof>f , fowi le éh^ çom ^éh\,k\t Ci^r^vcmofï àm^ I«$ représentant dil fCKxf\t M. poliVroieof avoir çris part ilircacment ou indîrtôei •publique. • • . . ;rt V.-. .Tîî;- .(A y '^M Le dircÛ^ur - ftcncrat f^ovjfofre de îa liq'iMlnt'on , 71 citoyen de Sormanfu ^ prévient 'es proptiétAircj de inaîtrii:;i rappnmcc^s , OU 'eurs fondé* dp pouvblis , quM y en à plus de 5,oco de liquidés, tant de Paris que 4«§ xiéparteiuens ; nja^s que font atiiB.QcéiçfjpHsqtte fj^rt traîleifte» fojftVlUà'fit décrètes , qujj|^p?i«reti . ti pré^ Amer ,^ powg^teyiok^. dteichit ler brevu ^ rtcfn-» IUiUEmcc» qui dolvm lèttr- lfr« e^fé«Rls /'nlimis dHîn cerffictt de r^^îmce'y^^^epuls Jè"9;^*a^^ i^^x , Ô(.>s)rî:ir ^ftrii , cktTi^^ dç. VîHP^^tMc^'&'^ttaq cittificat lit Ceux qui n'ont pas-prddutt' ics pîj^ propres à' t'tabtir leurs iernees ant&iears » 1^ j^iitaiBe.^/ fe m«ttrt «i t^W^ * Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 9.59% accurate

, . N°. 1217. to\ âm ht convention nationale** . RÉVOLUTIONS DE PARIS, • DÉDIÉES A LA NATION. Dix . SEPTliMB TRIMES TRJS. ▲v«Q fniwret et cartei dei dép«rtoni#iii d« FteiMk * . î - Il ^ ~ \ I . Lft grandt b« wmm p^olMt gf^dt fM pKC* «inc nous •omiMiAtMIfai^ ' * • i • LCVOOt-Mltt. — iW>— ^^Wfcil lin ■ 1 1 II > I éiicadi ié du oOodi 1$ fitmalre ^àa% éUU lUpMiflê — • ' ' ■ ■ • ■ I ■ • »^ I^U anfioCrata ^ des contre révoLtionnaires , du laodéréSp du iad^U , du fgdcrsiijiu ^ tu. M aïs (poilrra t'Orl n6as dire d'abord) cif-fé quM y 1 encore de tous ces gtrns-U^ GrâccA au mouvement iiv«lutîonnaire , impiiiné au grand rouiige politique de Il Franae républicaine : est • ce que tout le monde n'est point au pas } eft-cc qu'on peut encore rei^er royaliAe, %rillocra(e , modéré ou indécis } Ccmme ces dittérentet espèces d'individus ne sônt point celles qui Ont le plus ée courage , il faut du ntoins avoir de bons /eux « et \f ftez long pour l

The text on this page is estimated to be only 11.21% accurate

(i8*) ' ' •a eA t été (hipc ; & cette conduite procure ^etUt arants^c» aux royaliAe&qui U tiennent : d'abord lU donnent le change fur leur compte ; 6i ensuite iU ûnt'le plâlfir U'ex^rcer leur petite vengeance fur des hoiame& trop cUirtoy^ns pour eux. Mais ce manioc coma^nca k àu€ «.onau ; bientôt il ne prendra plus. » . Nous avons déjà i|t root du cowne^dka faiiK»tettes , quf sei t de déguisement à i«ttffi4>lu» niortela eonipiii. La ipévoiiitton est deven«t un bal taasqué j miU acttiiira coiftte^tepl pai tu d^mmtlÊM wmmioaùtMén Uuir om lait prendre attflli dtf précauti^pf dimi rmiéaior de leon maiions. Tous les fignef tojfalules ou'léodaux mmt d«ftpm , cojifiwAniei à ka loi : m a loiic déini.c de ce QVLi p#ttfTOîc compxpmjectref'.léiri d'urn appoficioa de feeliét; om • pewriaat déi#bé «ertaînea chows : a iareaivrié ferupttieuaeweiit mm iet p^iei» ; oa ea a brtté dce Caffii, A la placé de tout cela , on a émargé ta ckemtaéc des baiteede hLxA et la ftflklieitoaè tapiflé ses aiars de lelirs images , Rivées daasde hfmÉ cadres ch étoiem ct-devant 6c ou Unit peut-être encofad-dcssous. Capes et sa feinaie. .Vi^cat après cel

The text on this page is estimated to be only 16.32% accurate

(a«S) ^tm ^ & qui ne fe mêlent de rien , afin qu'on n'aît rîen a leur reprocher dans le cas d'une contre-révolution. Cet]|ens(ès

The text on this page is estimated to be only 11.15% accurate

^ fol ^ ^at de ce qui Irappt dins Téloignement. Us foof tes premiers k /iir« betincoup de mal de li c^Ae à Ur «nielle- ili apparctennent. Il Uut les pûllotiiier tow » 0% ou moins les parquer comme des bites fauves « tims ces noti.s, dticnt41s eux méipes dans U tribune» tous ceux qûî Teulent les entendre & les croire. On ne trcuTera point de modérés ni d'indécis dans la clafle des financiers , négocians « gens à contras & à biilets au porteur ; ils iont tous ariftocrates-nés & contre-révolutionnaires de fait; ils n'ont d'autre patrie que leur caiffe , d*auire frère que le complice de leurs fpéculations infimes (ur lés malheurs de la nation. Ils difefU le loir , en recapitulant leurs opérations : j'ai perdu ma Journée , sMs ont p.iiTé un marché qui ne leur donnera ^ue la moitié de leurs intércts accoutumés. Quand ils -voient à travers les ride ux de leur fenêtre , le oeuplc inquiet fur les fub/iflanccs : bon , fc difent-ils , en fe frottant les mains : cela va bien , encoie un mois, 6c toute cette canaille fe verra toicée d'i»v uer que l'ancien régime lui convenoit beaucoup mieux ; m^»ttor$ le comble I fes mécontenfemens , en ne lui donnant tien à iVirç. Qu'elle en vienne à dire, cette pt?pulace abufec : lei riches pourtant nou% t^^iloient vivre, réga'/té nous mène droit à la famine. S. nous poi:vions nous palier toui-^* fait des bras du peuple, jig^s aurions .^a.n de caufe, ajoutent nos a;;ioreurs Ce dernier aveii venge afTei les ftns-rutottci, t[i\i , '^i.oiqa'cn dVe , peuvent très-bien vivre fant le r^ctie ; mrâ l«» riche » poar «xider , efl dans leur dépcndar ce rbfoluc ; aiitsetois c*étoit le cohtraiire , les gros bourgeois le fcntcnt bien , & filent doun. B.énie foit une revolutiqn a àonué au bon peuple le tccrct de |k fbrct . 8c qui a. appris a^ mauvab citoyens qvlli ne font caMblet M rien par ««Mnèmait toute leur piûiTarce éféh 3ins leur coffre-fort , que le courage, U fraternité , l'amour c!e !a ^trie & du travail font des tréibis plus ricU que des iouts d'or , des écus , ou des Dtrchenuni. ParleronSfOons 4ts «liftocraiM dévots : ceux*1à ne font que it libles* Tout les midns , tous les foîrs , oroftcrnés deranc Icvr crucifix, du fond de leur coeur, ils appellent les venf^cances du cîel ûir }ts patriotes imiies : bon dieu i s'^rient-ils . quand doac «• lèfirat I» auflt pour me rtntftr dans le devoir les lans colpttfs . ^ ne te craignent plus{ après s'être attaqué à leur roi, tit veUa maintenant qui s'adreffent a roi. lU pci iront tOnS ! nais quand f plus tu les laiiTcras vivre ,))Ius ils commectroat de iacriiègcs. U ne se fallut que troij jours pour détruire Ninive &. brûler Sodonte,

The text on this page is estimated to be only 16.15% accurate

f *«5 > Pte^t, nous: faHi3elNr1ltr« été, 011 phHêt 00 fa Wfil dme l«m mates . fir miilitlll ili modérés, d^ndécls ont pris leur parti , quand ilc ont vu cecia idielmlet ttU^eafii fil Mte okoi* phm rapidement mie l'autre. ^^epuis trois. en quatre ans, lemawdt tWit MMt ptot d'enIbns ! twt wktm 1 c^ait dli perpétuer une race abâtardie. U Tépoblique ne peut compter que fur ta génération des fans^lottes , parce qu'il n'y aura He bien élCfl déformais que Fen^t né tout •rèt du befoin fie inftruît à l'école du patriotifme 8i dtt «tlhaar. ^Wà que.^1 qui i^kmm IMl» fM» Ir^wlt^to

The text on this page is estimated to be only 7.37% accurate

(»86) {Auiffanec, aûn d'oeeupêr moînj «le br«« ne croient fsw oti*tt«M«*emCBt «bR^oit let citoyens opu'.enç a dépcnrer tf»ntPs 'eurs ref^ç'-nnce^ annuelles , mah qui les forceroic à rer^re comr e Tenploi de leur b en ? F.t «'ils n€ ^«e4Mt ptt le gérer en bon père de tamiile, en kin patriote, ipjk f -ct*ff cpnf^fqoé eu profit 49 h nacioB ^ cbecgcroit èê faAm* AÎfitration des propriétés & de U curatelle du propriéirre. A i|ue1s aurres d^nr^ irra-"-on deviner un arift crate , un contrerévoluti^'nnairt» • v>n £é iérA aie , ua modiré» un iodécii^ eo voici pIai»eur%C9ra€ièrec, Ces «ens-là, qftf piéftfyôknt de loin *out ce ^itltf iVOÎMtâ «ttMf» •^fc f*.! p* 'p'o dçven 1 librç , U s'écîairint d? jour en jour, ottt talllcité 14 i li marti^ie ; \\s ont ref;rctté le fè%ue d« Lafayerte ; ait ont pleuré ^ plenrent encore en fecret le fupplicc du demiep tyran, ik om provoq^ié la déc^ar;ition 4m fuerre «MiiCio touindt -voifins, efpérant h'Ç \ n MU ne feroient rtttircher qvf :îTf;rrr, ^ comptant qu'au moyen de quelques facrifvces p«5cvmiaire$, i!^ Tauveroient leuri perfen es 3c n'expoferoifnt que ce! le» Ce» bravet rân&-€ulottfrf« En cfet, é'^hàté ceu»^ lo font battvt « cooimo iM lont encore & feroatteuiours , en vraît déterminés ; maît à la lon^ro ils (t fort dit : pourquoi , puifqvie ncvis fomfnes tous é^ux , feriont^ Dout les feals i dadrc la patrie avec nos bras , tandis wqjoe les Mrea n'y cpofrî^nt ^ It IfOry %wr(m. IL«A ^•wÊfmé m moàe uniforme qiti appelle fous les drapeai!!i de la liKeité le t¥» «he & le p^w^Tf, ce que voyant l^"? riches , ils 6m c^^n^éde fenttroens, le les voi!i ma nten.mi qu'il» parlent de p.iix , attencia e|ue la ^erre moiHonne à la fois ài kurs éçus de leurs jeunee «eut. Il en a été de môme des fubfillaaces ; ils en ont dV bord accu» tnul^es He t'7u'e« fo'ft ; les prorifions ont dégénéré en sceaparemens , le m.iximum cft arrivé; 6c fi on. y tient m'teux la main qu'on ne f.m , !• fpéculatctir y perdra tt placemeiit «le fet capitaux, %L \y riche s'appercevra que foas uoe répoMIotie bien or^anlfée l'or ■e donne pas pl'n de pr»vî'èj»*s qne le pr^iug^ de n^iffance oii 4'tine faufle opinion : la {oruuc ne lui procurera aucun patie droit ; .11 faudra qu'il attende Ton tour, toat comme le fam tafette^ Par m flioyeoi cet or» {adi'; fi puiMant, nourrim à peîae foa maittie fafi renr^oît Kl' r-. -Ta vaut fi fier , fi d.ir 5: fi iniuftc. Alors , il faut bien r^nfens; mais rr iM me fcit 'ibre de nemc mêler de rien; & fi ^ >?^ux habits Jes opiuquent.en , paifant ; eh bteA,ie conCens à prendre fa bttre, pourvu qu'on me permette

d*avosr «ne bonne cave» i8c ^e mander tout mon revenu. Des individus moinsi ePumallcs encore que des ip(^

The text on this page is estimated to be only 15.35% accurate

(»87) fnuirc part à la inareuvre vaificau «îaris lequel il fe trouve. ^^î ti'tiX r»> j.uur la lilcrtc eft coi-tre la iibtrté ; telle cft & telle doiK tue la Jmoraie colitique d'un peuple qui a juré de Refendre fes droits jurqu'au oernier d'entre les citoyens. Paris reliemble à une ville en é.at de fiègc j par-tout des forjjes des ârmes j fur toutes les murailles , de* loix de lerrtur. Ccmnicct le fai:-il qu'au milieu de ces volcans, on rencontre des gens qui fenblcnt étrangers à tout cela, qui fourient avec dédain ou ironie à tous ces àpprêts de guerre, iur le Pont-Neuf, de^ arjJftocrates » des contre -révolutionnaires fe promènent encore la tête hauto Il toifent infolemment les bons &. Ifboricux fans culottes. 11 s'y tient encore dans certaines maifons , des cercles d'oififs Îui uioniuient tout à leur aife ics cbufes 6l les perlonnes. Dan» 'autres on athche un épicuréiinie révoltant. Pendant que n«» Ircrcs verlent leur lang dans la Vendée 6c fur la frontière , tandis que les fans-Culottes foiit couverts de fucurs , dans leurs atceliers , qi î me repofent jimats , des maitres de niailoluSreçoiA'ent comme jadis butine compagnie y de gens con rae il faut^Sc défendent aux cuii» vives de ourler ahaire oc d'atçiifttr leur banquet. Les portes iui« fois fermées , difent-ils , nous voili da;.$ un nouveau monde, Q;in$ le meilleur des mondes poiliklts ; ne penfons ^u'à nous diveriir p il y a temps pour tout. Les fpc^iacles font prefque tous & prefque toujours garnis ; on confent i s'cnuyer aux pièces patriuti4ues pour avoir le dtoa d« f'amuier à un charmant ballet. Ainfi raiionuent encore bcaucctp de ftionii«. Pourvu qu'oa me voie afTider à une fête civique , a • voili Uuvé dp 11 prokription décrétée contre les gens fufpeéii. piuliecr^ écrivains à teine connus, mats dont le paCtiou;mc cft plus Que dovtteux, brocnent une petite pièce révolutionnaire. Ah I ah ! ttueii^tU, on fâit reproche aux gens de lettres de ne pa* s'être montrés. Lh bien f me voila, avec mon dram^ civique. U eft des individus qui, une fois à fabri par ces fages précau* fions , attendent de pied ferme t^ut ce qui peut airiver. Cependant ils oi't bcioiu de ne pas trop fc faire Lonnoiire ^ leur f^Uèmeeil de demeurer ignorés le plus, oc le plus long-tcms qu'ils pourront, bC ceU pour cauie.Ma foi,cela ira maintenant comme cela pourra ; mais je ne \CuX plu^ me mtttrc en évidence. Ln voilà bien allez. J'ai payé mon contingent. Hi ,e gtos monarchie. Une république e{l une bien belie chofe i j'en conviei4 i m.ts U France. trop grande pour ce'a. Je ne crois pas que les fans-culottes parvicKn'.nt jamais a s'ei. tendre iScz d-^p bout de la iiaf.ce à

Tautic , pour reder Vnis comme il convictiC à des hommes libres. Miférablc modéré , a; prends que rien n'eft impoflible à une f;rande nation, lui-tout quand elle fe.a pv.rgéc. Tu t'appitoyes fur le fang des conipiraicuis frappc's d^ glaive de la loi, (Û. tu i.e d«>iiiita pas une larme au trépas de nos biaves volontaires. Depuis t;ue le go vcrncntent ne plailantc plus , que de faufTcfi ;Wjivcrlions il s'cft f^itc? î Mais ^e tcms en tems il leur éehapj.€ de grimaces j nous c. avur.s lurjnis fur !c m âge de plus d'un factioniii^iie , de ce liel e forcé cic moi ter fa garde , ^«n$ fe faiie remplacer. Jadis, i! av jtt un ;;ir épanoui, 6c le puvarcit quand fin tour étoit venu d'étte de fervice i !a cour, au cl.àuau de Vei« failles , £<: au="" palais="" des="" tuileries.="" oi="" ne="" hi.iroit="" ps="" ii="" l="" vouloir="" cfquilur="" c.ttc="" foule="" de="" caract="" nuaiues="" auxquels="" la="" r="" tien="" a="" doij.="" lieu="" j="" mais="" il="" ncus="" que="" tous="" ces="" gcm-l="" facheiit="" qu="" n="" clt="" p="" leur="" dupe="" font="" bien="" connus="" en="" un="" leurs="" gcres="" atix="" bjiisui="" is="" a:="" i="">aehez , la;.hes

The text on this page is estimated to be only 17.97% accurate

(»88) 6t f«rMe9. i]ue Ici fani-culottei ne tous er signent plus , qn'ili feroAT libres en dépit de tout & malgré YOus;qu'iU Iereront,(iuand Us éevroieitt ' T^pandre jurqu'àla dernière eoute de leur fang. . . Sc du vôtxe. Car il par ImpcfTWe , le peuple luccomboit , n'efpérez pas cjuM voui laiiTeroit , poiTeifcurs rai^quilles de fa dépou lie , infitlter à Tes mines & chanter un roi fur les cadavres des républicains mÉiUcrés. Non ! le peuple, ou vous éleYera jufqu'à lui «u vous cntrlinera avec lui dans fa chAte. Les aridocrates , les contre>révoluttonnaires » les royaliiles , les mudérés , les indécis, les neutres, les fédéra* lides n'oiit rien à gagner, quoiqu'il arrive. Difeturs prononcé a la ccnvtmion natlonali pêr U citoyin D^vid y ddtns U fiéutct du 17 3nvnairt , l'an duixicmt di u r^pLkUquc^ Les rots ne poumnt nfurper cnttirement dans Its tem

The text on this page is estimated to be only 7.04% accurate

& îa vertu du peuple. Q.ic cette îrr*r.ge du p?"p^e (fehut[. liwnc dins (on antre main cette m uTue terrible «X rôoll.', fî'^^nt cc!ic de rflerculc anc-cn ne fiu c{u» lyinbole. pareils iTi.>niimens lua: d'gnes d: nou^ ; tous le^ p^*aples qai oat .i.î.)ré la !iî):i;é, ea ont c'.evé de pie 's: i's »;i'"?n! encoru-non Io n du cha:np dcbatj'll .; de (j»--^'Von, Ifs oile/ncns d:'> eTcluves 6i. dis tyraj^s q'ii vou'ar^'jc é:û :tf :.• ta l.bes .é fi .'1 /c:iq je ; i!s ( )\it là cîevis ca pvr.im Je , S: m-na'^'nf ! ro s tjmîuires qai où.uîsnt violer le tcirito re d^s hommes libres. ' Al lit djns P . ris les tffi^;ics qje la royauté & la fuperCtion ont Lmaj^né s, de fîèes pcnJ.ini qu.Aîorze cc^ti ans, ieroiit entiiV^-es, & fo lueront une Kioatajne qui fcrvira de p éd^lbl àr;ml>cme du peuple. (^oye^ le décret qui a élé r«;ndu 4 c^s fujct , dins Id numéro ai6 , pajge 279,) ' ^ ^ • * Çe{> U'ie idée heur^uTe & grande que celle de la ftit je cololfa'.e propofée p.ir Daviti a la convention, & dont rexccution eu décrétée. A l'enirolt de Paris îc p'us fré2acnté , far la place où Tort vit trop long-ieinps l'^rlfiaie queftre d*uj defpote foi-di^'ant populaire, au mi i^ni du Pirtt-Neuf , on va donc é'ever un monument au peuple ! Ce fera le premier ! La ftatuc cololTale vis-à-vis les inraltdifs ^ vr^ .'emblnblement fcrvi de germe à celle-ci; mâl ci -ci fera bien plus perfe^lion .éi. On verra le freapfe uèbotit portant U liberté quM a conquife 6c une^ manne pour défendre h c^hquêté. Sans doute qu^ parmi' les modèles admis aa concoHn des .artifles patriotes, o'a sVrItera drptéfièreiiee à cétol qui confervéra le mîeuit' U.cara^ère d'an fans- culotte i la figure da oeuple. Lei** tfaaiéè du ditq mdts tt^iésCui diVerfes parties dè ce cotdivs;^ font l^.ttoayis jlrôdairiîht feur efiet Les é'gvptiens^^ MtcAeAt bèaucotrp fift: ietiis'tiloifumens publics ; cêtoieilc ^ les fea!s livres éiém ntaîres de la multitude. Aui&lés tiabîtans dn Nîiétoient-ils le peuple le plus inik|iit4c lahaute, «blF^uité. ' " " ' ' * ' Mais il iCy a pas qu'à Fans des fllis- culottes; ce font eu qui font U républi» Ci Macé^ doine: fur chacune dt fesiiûns. cet: ôgur** 9orti

The text on this page is estimated to be only 13.77% accurate

(290) tjnc vîlle entière ; un fleuve chargé des plus gros bâtinuns eût coulé entre Tes jambes; yyer Ue la Digitized by Google

Statue Colossale proposée par le journal des Révolutions de Paris, pour être placée sur les points les plus éminens de nos frontières.

The text on this page is estimated to be only 27.50% accurate

» • < • .» f. • — . V:. > fi* «v> by Ck)Og

The text on this page is estimated to be only 14.70% accurate

fnanîère la p!tts propib à opérer le bieii commim fli îad'vidacl. . « ' Les ton<5lionn aires publics , qui font à la t^e du goif* vernetncnt rtvolutioanaire , ne peuvent connoîtrc tous lei hommes vertueux , tous les patriotes éclaires > tous IcS j citoyens inilruits qui fc trouvent répaadus dans Pét-indue ic la république. Is chargent fou/ent un citoyen d'uji genre de travail , qui Icroit mieux fuit par un autre ^ue'queiois ils dép'acent d'autrss citoyens pour leur donner des millions pour leiquelles il» font peu propres , tandis qu'il en efl , fur tes lieux oiêmes , qui s*éfi ac^uitteroient . de U manière la plut honorable ÔL ia pua Il eft teffls que le mérite foît connu , que les véritables tiiens foicnt difcernés, que le patriorilme pur fit défin? térclTé foit employé. Il clt néceifaire au fuccès de la révolution, que les citoyens foient mis à leur place; c'cft le fcul moyen de parvenir à av«ir 4ts autorités conAitaées bien organllées « des fonéllonnaîres publics refpectés , & une adminiilration nationale bien réglée. * Le comité de falut public «occupe avec (bllîdm je f de cet ob;et. Il ient les bdbmsxde la ré{>ubfiaue pou? les tomrotifioni des fubfiflaacct * pour Pamelioratton de l'fTprit public démocratique» pour Tapodolat révpluticMiflaire » pour les places adminillratives » pocr les fabrt» cations d'armes » pour les coniulats MritimeSypour les re atiofls eafériemes , pour le commerce , les manu/ac« tares , & pour l'amélioratlM dû pr^ouer des affs , Tagri* culture. Ce beToin dltomines eft prèflânt, c*e(l la dette de a patrie que nous devons acquitter ; mais c'ed fur-tout au pa« . tnotifnie à indiquer ceux que le patriotifme diilingue ; car des lumières^ fans républicanilme , ne fcrvîroient qu'à égarer le peuple, qu'à perdre la nation. L'efprit républicain » 6^ l'amour bien prononcé de la patrie , (ont \ la première condition de l'emploi ou de ta défignatioa des citoyens ponr les fondions publiques de tout genre. Eloignes de ces liftes indicatives tous ces honvmes iroids , é^oîl^es ou indifférens à la révolution républicaine : la loi d'Atliènts les eût frappés de mort. L'opinion nationale les frappe, parmi nous, de mort .poiitîque. Eloigner de ces tableaux civiques , formés par l'^opinion , ces hommes qui ont incliné vers le fédéralifme , ou qui ont donné le plus léger regret à la royauté. La république une & in.diyirible ne peut être bien fervic ^ bien défendue, bien admi!;i()rce que par ceux qui Taiment aVML jutant de cbalcur que de conûance»

The text on this page is estimated to be only 10.24% accurate

f Maïs y que les pafTtons perfcnncHes , que les riv3*'rél cdiffufcs , que des ccfnplailanccs funcites, qu'une f.u u lé jjjngereuk ne dirigent pas le choix que nous vous demandons. C/e(l la patrie qui vou» interroge ; que la vérité lui rcpondc. Nous deûreriors avoir la lifte des citoyens qui font Ict Elus propres à remplir des foo^ioi» publiques dâas tout ;s eenrei^ Votci le modèle qui pest étit ttnpioyé pour iorméf cette lifte de t^obiicaiii» utllef » & qui font deftinéi à *ybrmer reTpéraoce de la pttrie. (Téiltâu diS citoyens ^vi , dans U dipid d, . . , . fmv€a$ dignematt ixircir dis Jonûions pMquts* Ce t9b*eaa renferme les tities fuiVim , rangés par co* loAiies. Préfloms. Noms. — As*; — Dèmeirre. — Etat aarant h livolntion. — Eeat depuis la révoluiton. — AâiOri civiques.—> Caraâèremonil. CaraeUrephyfique.— OuVrage ' de compofiiiofw ^ Quelles lonâions il peoc exercer. — • Obiervaiions. Le comité efpère qjie vous voudrez bien cehcourirà les vues , en lui procuram^ dans le plus court délai , l'état liominatif des citoyetts qui, dans votre arrondiflemerit , f aroifiSmi les plus capables de fervir utiiement leur patrie. Lu mtir,hrts du comité dt fMmt pBhUc. Signés , Biiiaud-Varcnnes, Camot , R. Lindet yBarrère» IloberTnitire Si A. Prieur. nous nous cmprcflbns d'inférer tetie invitation du comité de lalut public; i'. parce qu'elle re ûuroit être trop coiinue , & que le com té n'auroit pas dû peut- erre Tadrefter cxclufivcmer.t aux lociciés popu'iires *, les Icctiop.s de chaque commune de la république , mériioienr, ce fcrTib e , d'Otie conluîîées aulii , & lont en état de fournir de leur côté des renrti;»nemcns précieux à cet éi^Hrd ; ^ ". prit ce que cette invitation , n arquée au coin de la l,igefic du véritable amour du bien public , eÛ !a mei huie rcpont'c que pouvoir faire le comité k fcs détractc'u:s. CvcTf la m'iilcure preuve qu'il puifle leur donner de ia terme vcloiué cù il eft de diriger toutes fes opcr^tiors vers raffcrmifTemcrt de la république, dont la Lole , iùr tout en ce moment , confiftc dans un bon choix o'fs agens qu'elle met en œuvre ; éc Ce choix n'cft pas fa*Uc , environné , coirme il Tell , d'intrigailleurs infatigables aiBég,C3nt toutes les avenues qui mènent aux places de contîance;; ^ ces parafires politiques (ant ça^aailî ^ KF^^ Agi^re qi|e folis Tanciea régime. kju,^ jd by Google

The text on this page is estimated to be only 12.48% accurate

Qjqnd «lonc en ferons - nous à cette époque hfmt:\^ •OÎi le véritable républicain , mcttaiu bas îoure faiilTc]\onu: , toute modcfUc déplacée , pourra le prclciucr liii-iréino , appjyé fur fa conlcience» à dire avec l'accent de l.i vcrirc : Je fiiis pr*prj à telle tdlmtniftratîon ; & je la dctaande, .9irec d'^maot plus de fécurité que je donne ma te te pour Le wti répiMcdin ne ressemblé pas ï ces tiomiii^ qui yoorcinBl pIiH ibrt.'que les antres^ pour' fe' £iîi% Att Uê premiers ; qui Tont piopofafit les niéfares' 1^ plus cxiraordiMirfs « les plus etagérêes , pooV se faire remarquer ; qui vont dénonçant tout le mofide , pour Te frouver la , tovt préitft à icmpltr le pofie , quànd tlsTaur ront fait évmcnen Ces gens là , si tous lerex m coin de leur masque, vous difent, pour fe }uftifier: il faut bien que je vive: la révolution m*a làit pcrdie moa éut; u £îpi bien qu*e!le m'en pibcttre un autre. Un des moyens fûrs de déjouer tous ces coureurs de ^places feroit de drciTer des listes de teptes les perfonuéé employées fous le règne de U monarchie , de tous cës .^eps qui ttvoienc d'alms, de préjugés, 6c de leurs excès en to'.tf genre , et les eacbre , sans ménagement .de toute» fondrons publiques /quand on devroit leur aiEgner unç. p^nTirn alimentaire, La République , en fairaot ce lacriflce , y g,agn;rolt encore. En un mot , U faut en agir iivec les intrlgans comme avec les prêtref ; un intrigant &. un pret.e de profcnion meurt mtrigant & prvitre : c'eft un fait; on ne peut aller contre; une expérience de .plufîcurs fiocles ne nous l*a que trop appris. Di'o u tîonc aux uns & aux autres : prenez î voilà de quoi ne p is mourir de faim ; mais tenez-vous tranquiles , qu'on ne vous rencontre plus fur le chemin qui conduit aux honneurs & aux emplois de la republique. Reftei coi .On vous fj't grâce du châtiment que méritcroit le fc;ind^lc de votre rit paflce. Son:;ci que vous êtes .con ius dans les focicrés populaires & vos léchons ; vous ne pouvez p!us eoimpofet, nous ibmiccs au fait de vos ruTes de guerre. . iJ 5^ 'tit ^;n'> tie j < , un intrlgu li leur l)irn r^mu^nr avoicîl jctrc les pK)inbs pour telle ou taîlc pl ce r il commen•ço t par ùén gier le citoyen qai la reinpîi(Toit , en chuchoa»\nt à Torcille des afliflans aux afTcmblces gcndrales •de fcO'on» tout le mal quM pou voit imaginer, coloré de quoique grief apparent ; puis on fe f^ifoit pr}er pour •mopter dans*^la triî)une afin de publier fa dénonciation: rhomme inculpé étoit mandé pour fe jaftifier ; il fe p^iffintoic avec codluict^: il ouitfoît è ptiae la bouche ;?out

The text on this page is estimated to be only 12.43% accurate

ytpwirû m ct1oiiiii:es , aue fi rdnx (e trinMt an/G-; '^z cotiTcrte ; le i!énoncé le voit •bltgé., fur-tout %*ïi eft un peu tlmtde (rinuocencc pas toujours du Iront) de defcendre changé des imputatioM doM on l'a noirci en Ton abfence. Alors il >*enireloppe dans (6m manteau ^ & s'il a de U philo lop rue ayunt qi^e àt patrlotiTme, iL s*en Ta en difant comme ce grec :)« fuit charmé qu*îl y att des citoyens plus ca état qat Moi de remplir pluce que j occupe, ôc je fuîs prêt à la Itof céder. Et 'c'eft ainfi qu'on tcoadait Thomma de laérîta; k que la république , livrée aux cabales , tA fi sa! fent^ Le. vrai ùns-culotte , comme, «ou* l'avons déjà dît , fe croît furveldant-néde tous les fonâMAn^ûres paUtcs; Il les Tutt de l'œil g ne leur paflfe rien 9 les déaaate à Tîfage découvert 6t avec courage; Aaisctn'tft Ms poar • les l'up^>liincer ; il n'aft inipiré 4Me par Tamoar dv vrai , il n'eft dirigé que par Ton attachement à Ion pays qa*!! voudroil voir touc-à-fait purgé de tans ces iaisdes mil* faii'ans , qui détournent à If profit la fève de Tarbra ^de la liberré , £i éniroicnt par iapaiUr l&le ttra périr « {i cela duroit encore. Pourqi oi la rcvolut'on romajnatralna-^elle plus davin^ ans ? w'cll que Tarquln , chalié du tràna » ibuifla tn par. ' tant cet efprit de cour « cet efprtt d*intrigue qui accap^ roit toutes les places , 6c qui les faifoît circuler dansun petit nombre de maîns impures , ou inhabiles , pour - ep écarter le citoyen clairvoyant » le patriote intègre qui,' mis dans un poUe , ne s'y croit pas pour faire les af. faires , mais lcu!ement celles de la république. Les vils c^oïiies , les fpcculateuis infâmes feroieni bien fléchés que Ta guerre ccllât , par exemple; ils feroient m s À leurs places ^ Ôc ces places ne feroient pis les premitres. E'pcrons que tout cela finira; & que i'iuvitation fage & Ar.imcînt rcp'iiblicaine du comité de falut public, nétoiera ies adminlllrations : efpérons que les mauvais citoyens pourront bientôt dater leurs Utties à leurs amis: de i*an dernier du règne de ^iAtrig^e. £e II*. hataiûan dt Paris. ^ jmmlcrt rJ^ifithn , i là Convention rfationali, C'iUtyev.^ repréfentans , le ii*. bataillon de Paris , dît des Tuileries , vient dépofer dans votre lein fes regrets & Tes inquiétudes , clpcrant avec confiance que vous ne regarderez pas comme un crime ce qui ne fut l'effet que d'une erreur involontaire. Le bataillon parti do P,ir;s avec l'onire du miniftre de fe rendre à Cherbourg, jircnoic di palier à Aint-Lo. il y avoit rencontré le| Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 11.17% accurate

[(^o^y . . . , ft^téknMt \ieiipte, ct^oyca LapUnche et le g(>« .aérai Sepher , qui lai avoient flarfré poarfoivre sa route. ' Arri?é à Carantan , il lut requis par (e général Dutaiu et le ilîftrict de ft ftndre è • Goutatlces. Le bataU on étok perfiiidé que Cherbanrg étoh le fpdt ob Vappeloic le d^gér de la patrie ; on lui à^'Oïc dit en partant : ic doute voue défiindm Cherbourg mieux c|ue' Tottlofi ne ra M. » Les fttigues d'une longue route», fcat ob fe trmivett le bataiUen ci k plupart des volontaires bieflfés aux pietUj mx le cenfirmoit d^ins tette idée, 6C Iw fafleit defiter d'arriver è ta deittnation. Le bacàmon le trouva toui-^-coup Tarts chef pour diriger^ fes moareoiens ; lès adniniftateurs. du , dif&tct prirent falarme. Ses brliîtt iaaprili^nlalefft réoandus 'que l'on, àffott donné l'érdre de iirit fat le bataillon , fenrirent i augmenter la confufion de 6oo'b6Qifnes linés b cux*^ mimes , êi i leur faire deCire^ plus Impatiemnrent de* prendre U route de leur deilmation: Dans ce défordre'^^ pluitsurs de les mouvement oAt^étéfauiTement înterprétéi*' Un a pris pour l intention d^aquer la vill.* , le mou* vement.de que'qu^s volontaiîres qui ont ramaffé des cartouches d'une caiiTe apportée pâr ordre ^du général pour être diftribuées au bataillon , & qui s'étoit briféc en toml^ant : on a pris pour des menaces faites au^ cemilian^ant de la place* les geftes* de quelques volontaiies qui lui exprimoient , d'une manière anhnée , Tairujanoc.qyil n'a voit rien à cralAdre. Lorsqu'il demanda s*i1^ ito\t en sCireté, c'est alors qu^un de e?ux^mis en état d'arrefti^bn^i; lut ;préfeMaiît de l-eau r de * tie , lài dit :^ Ne crjtns ritn , jm'-4S' avec 'Us frerrs ; le fecofid , iui prenant U main , lui jura qu'il fe feroit mafTacret' ppur^ sa défepfe. Ces faits , le com:nandant les a ensuite rccofinus« vriis daps 1» Société populaire de C^rantar. l est à rcmar*^' qiier que le: bataiilon iortit de la yille- » fous les ordre\ de ce iTiêeie commandant. Citoyens reprélentans , la' phipirt des fairs confîgnés' dans le procès* verbal qui Vous éîc envoyé, Ofit été, exagérés ou dénaturés par les alarin«^s 6c la fitiiat on crin tique où fe trouvoli la vilte de Carnnr.ir. La f^'ule faute à reprocher au bataillon , c'est le r'-fus cir à l'ordre du général Dutaux ; cette t rjte , \rv'\i d\:ne erreur involon*taire , occfionnée par l'ordre du m^n-H-e par l'espèce d'aurorjûticn q.i'il avoir revue li* v-riiif» , du représentant du pcup'c Lapianche, et du généra! Sepher, il l'a déjà répc^rée en obciilant >;ir-!e-cli »mp à i'ordrc du citoyen Lap anche , en partant d.* Clîorlnnirg fans fculiers

, après qu>f)7? 'pur:> de marche, 6c après avoir Dnilé deux nuitt »ux la p4il,c,. . • . . T

The text on this page is estimated to be only 9.69% accurate

(,96) J-e cîtoyift Seguaîng , chargé de rcnîr le chetclier I Cnerboure jusqu^à Vire , le citoyen qui le cornmarclç , le général Hamaut qui en a ù'n li revue ^ tous nttei^-frvan: î't io.ine conduite , fa foum Aion., Ion emprcli cn cnt à evccuter les ordres qui lui font traormis ; ion artî^p' ;jni«>^'r f oui la liberié , & fa vive impaiicnce r^ ltrf ^ ^er.\ot en é.at de remplir le ferment qu'il a fait de l.i aL-fcnàr.-. C toyens reprcfentans , le b-it^Hon r'a pas cv\\é un s?vjI iniUni ô*ctre les cnians de U Répub iqj." ; au'on !e inèn»» à i'cnnemi , il brûle du delir lie comba-ire]^ôi:r !n !:Krn> ^ ^ de prouver qu'il ti\ toujouri digne de mourir pour edtf. y/ivt U République URt^^inà^{fikki Nous avions befoin de cette lettre. Jl <:to horr="" il="" nq="" .s="" r="" trop="" de="" croire="" i="" u="" l="" l.i="" tvshi="" toute="" une="" p="" anjje="" jeunes="" volontaire="" cette="" prc-="" ipi="" sur="" le="" patriotilir.e="" h="" if="" cour.="">e de quels nous comptions pour tcm/jncr la cjrnp.igne , Je friçon i et! qu'elle fût la dernière. Il eft vrai que ce'fe nouvei e affreufe avoit produit , dans trois fed cns àc Pans , un mouvement sub'ime , dont Tantiquité nV.vcit pas donné d'excrrp'e. Toutes les familles du bAtaiilorï, Tietri par la plus infignc dcloyauté*^ s'étolent levées à U tO'S,tton nvo't entendu à la barre de la convention tous les citoyens pères demander eux-mêmes la mort de Icius enfans : irais ii n*en étoit pas moins honteux et aitl.^e^nt pour la Jlépublîque d*avoir un tel forfait à punir , et de compter ^es mpnstres parmi fe» déficnteurs. * Il nous eft donc permit de penser que le dernier def • tous lesî cnmet n'a po^^vt été. commis par nos jeûner Répùbltcaint do bataillon de« Tnileties* |U*ii^t point jépèté le cri di» cfdsrm i yivt U rdJ ib n'ont point Tn/ectè leurs lè?ret dn chant inûme : O itkkmd t .» Des ijû^rables « teb qu'il . ne sTen omte-qtfe^ trtyp^ Encore par- tout , ont feutt compromis tomt «nè. fraction de nos armées de pcemièro réiquifition. Grâces Jiv génie tutélairr de la Uberté , qui yeiue an salut do l!empire V fous nos concitoyens , pères de familles , font des Bratof &'tons leurs enhins ne font point des lâchée eT des trfettrcs; Jêiines volontaires t noos ravtons^MreAenii \ et oous-aou^ • Savons gré d'avoir attende votre (uftilication pour parler \ vow ; nous aimons trop à croire qu'il tfy t s: An nop de la nature de le patrie, hàiea-vous de iou> ràffjrer tous, &. de regagner notre estime , & la confiance de la République, A la première nouvelle dé la défect'on infâme de tout un bntail'on , PeTpoir

de votre]pa)rs I si tous Saviez dans quel étAt noos nous semnifel txoinréi!
Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 10.93% accurate

(â97) • . tmuvis \ Vos îT^.èrcs, vos iœ-.:rs , vos aaiia!; n*o$oicrtt pjs ftiî.ne cIornK^r un^ larme au fupplice inévitable qui vous atiendoit. Voi pères , vos parens , vos amis étoicnt auunt de hércs , d:gncs ues bcjux jours de Rome et de S;anc ; n ais qu«ls efforts ne le failoient - ils pas pour houWtT les plus chers scntimens de leur cœur , et m pemcr qo'au deuil , à ia honte , aux dangers d'une patrio im:ii;nein;enc abandonnte, par ceux des citoyens qu'elle »ffection«tôtt le).ius : car ia. patrie est une bonne mère» qui concentre toutts fes afie^oAs, to«s l'ds faini- (iir f«s enfar«s les plus jeunes ; déjà le» résolutions les plas «xtr6mes allotent prîtes. £h bien t dtfoiene Ut citoyens des -tannlles compsomii'ts ^ U faut quitter tout , pout aller droit contée des rebelie? pires qUe ceux de la Vendée : cHaçors tout le b.ita*llon dû cadre des armées républicaines Se paiTons fur leurs corps fnfiUés ds nos mains pour «iller Ittffpi'à Pcnneiuî , étonné de notre)uftîce • 6c ioeç^ de rcconnoître en 'nous des hommes à qui rien ne coûte pout fe conl'eryer tibiei. Jaunes volontaires , commences dpnc par tous épyréir ; en rUfignaiit aux tribunaux les malvcitlans , lestraiires» les iiches , qui font venus à bout de vous Ibuiller un mo^ hient du plus affreu^^ des attentats contre la chofe pubtiqur. Songez qu; toute la Franc3 a nuincenant les reux for vous ; vous airex app'^lt inattention fur votre bataillon ; oa oe vous panfcra ncn. On attend de vous une con* ddite exefii^'"i%i 117. Tomi C

The text on this page is estimated to be only 16.11% accurate

(^98) ^rtance de \a rcq'J'fition dont vous Ct^s ; le faîut de la république ^ ie lepo» de yo$ iumilies font dans vot maïas.' Au rcJ^Mr — Paris , /< i 3 frimaire , / J« ficond de U rifubliqut Jrançaijc i une 6* indivijlblt, La commtffion des fabCftanccs & approvifionnemcns de ta république , me charge , citoyen , de t*invtter à inférer dans ton plus prochain journal , Tavis aux patriotes ci joint 9 lequel intérefie en général toute la république* La commîffion dts fuhffléuicu & approviJSûnnmcns dt U répubiiqut » aiix patriates, Ufcr de tout ce qui peut ctre utile , &i n'abufer de TÎèn , voilà ou'clle doit être la règle invariiible d'un bon Tcpublica'.n. èotivaincue de cette vérité & réfoiue de s'occuper conlliînment , (oit à inéonger des reiFources à fe$ concitoyeni» , loit à les gaiantir de la difette do» mat cres qui leur font néceflfaires , la comniillion des fubiiù tances & approvifionncmens de la république t'rançaife a fixé Ton attention fur les moyens d'apporter dans l'emploi du papier , dont la confommation devient de plus ca plus confidérable , une économie importante. Patriotes ! c*eft avee une. entière confiance dans votre eèlt à féconder tout ce qui tient a l'utilité générale , que la commiilion vous invite: A ne pas vous permettre Tufage de feuilles doubles m bhnc; ft*. A préférer , pour Timpreflion , le format tn-8^. ; A ne jamais mettre fous enveloppe les' lettres ûm* plfli 4*. A recueillir dc conferver avec foin , tous ceux de iros papiers 4 manufcrits ou imprimés, qui, ne pouvant pas être utiles tels qu'ils font , pourront le devenir convertis en papier blanc ou gris. Patriotes l cet avis ne vous parottra pas d'une impor^ tance légère, vous qui favez combien il eA effentiel que les relations politiques de la grande famille des républicains français , & la prooiulgarion de toutes ces vérités qui doivent afTurer le bonheur de la France , ne foient pas expoiées à être, faute de papier , un indant fufpcnpendues ou au moins ralicnties. Le préfident de U cornmtiion J. BaURkT. kju,^ jd by Googl

The text on this page is estimated to be only 11.46% accurate

(^99) ti/U ietf0fimet 0€quitiUs d*jecu/ationpârh tri^Êulriwbuiomlêim Du 6 fnmùru Jfan Claude Lelpup, Agé é% |8 ant , natif dt Paria» ^rofaffcur dç mufique. Julien Lair, âgé de ê^i aos , natif de Miliy , département de la Manche , narch^^nd gramier. ^ Nicolas VePiicr , ùc 47 ans « natif de JoulavUIe , département de r\onne; Marie Gcr.cvieve Lombart, femme Hubert, •x'^ta o'cj.viron 36 ans , native <.e pans="" :="" ils="" accufcs="" de="" taux="" t="" lors="" du="" dcu4t="" qui="" a="" e="" lieu="" au="" ciibun="" rclativemeni="" racciifation="" port="" contte="" le="" citoyea="" dethore="" flc="" fa="" ftme="" u="" or="" fur="" ci="" amp="" mis="" en="" libert="" ceor="" auhert="" s6="" ans="" ci-devant="" cur="" la="" commune="" breue="" dcpartcment="" des="" vofzcs="" y="" demeurant="" il="" accul="" d="" dans="" courant="" mois="" danaia="" ci-devaaf="" te="" ds="" ccmn="" brcfte="" tenu="" propos="" fanatiques="" tci="" n="" en-pcwhcr="" rccrttten="" d:s="" arm.-c="" tic="" r="" clilrttut="" ces="" al="">:r.3*s , fie d'en avoir rcfulé en paicmeur. ^•oyennc Notaire, marcljai.di' , p»:ilage du Tcrron, au pa'ai^ Eplitfi : elle étoit sccufée d'avoir tenu des propos tcadar»s à ravi* Iîncm2ot de i« repréfentatîon naâonate , 9c an rétabiiifement dr la r«>) .mu. Dn lû fr imai ire, l'^ois-i^ueufte Laudei , âgé de 37 ans , cl- devant prêir.e & fr f?ii«ur de phiioiophie à Avignon, & , en dernier lieu, procoreuc de la comniuue Cte I yon , y demeuraat. ♦.iarie-Frarçois CIcro , iiat'f d'OrL^elct , département du Jura, de 15 .1ns, fccrétaire du procureur Je la commuiie a Lyon , y d'^ireurant. Mii.>cth Pc mier, native d'Antenne en Bugey,âgée de ^1 ansi il<: accuf="" c="" diff="" vendu="" d="" livr="" pri="" des="" certificats="" de="" r="" du="" frimuuc="" rr.ii="" rv.is-nikoiai="" guef="" cr="" te:="" foci-="" dite="" la="" trir.it="" rue="" mairt-ar.toiae.="" us="" av="" favoir="" cucfdou="" foni="" territoire="" fran="" an="" is="" mai="" rentr="" su="" mois="" f="" dcr="" recel="" dans="" fti="" m="" ledit="" gueldua="" iu="" o="" n="" fur="" le="" ciramp="" e="" libert="" condamn="" mort="" par="" u="" trihuuat="" trihunmi="" nvcttuion="" frunaire.="" jean="" marie="" gircy-dupr="" fous-garjc="" t="" manufcrits="" ibiioriicqi.e="" it="" i="" l="" journal="" dii="" fctrit="" franfais="" paris="" domicili="" en="" cette="" commune.="">Fran4^ois Buis-Guyon , né à Chi'csudun , cir éevant adjuc'ai t-j ci.cral de T. m. ce cl;.s Cc:es de L:clt, domicilié à Paris, attei.as c^nvuii cu

The text on this page is estimated to be only 7.96% accurate

( ) mfnt, contrt !c pevpte Paris, lois de U \oiit..it i iîijuv. Aiitcinc iNiicoIas Cgiiirr Lam;«rucre , k'i/é. de 47 ans, vziii ce Crecy , département d« Seine ;v4rrne 1 ^indrsl dé diviSon do rxrntée du Nord , corvai eu d'êfr- un j»'uf ti'port-Darert-ç , cî-ricvant nii.inrc de la judice , 6c acciifateur public du trtbuiial cnrninci du CL^SS' temert et Piiri', * , Al tome Wcrre Joff; h Mcrie Batnare, ci-devant avoéit ficmem* kr? "e CTT'^'J.^ c--; i^ifur'r.'; , coin-rf; ^cii rî'. voir cor.fr>iié ccsi tre 1» liberté fie la fcuvcrsin(.>té du peuple, !a I(l>e;d ^^catraîe dt l'état. Benott Grande? , ftgd de sna , natif de Bourees , remeursnt 4 Arzbrouck , /.épartcment du Nord , couvaîitcu t'riv^ir tenu des jîropcs tendant à rétabVtr Ifl rnva"t a-is , n.iti- c- Mdornied- , j- '-r.ficnuaîrc de l'tmpereur , 6t inait-cl c < tj^e f'? ihartré d*Arz^;rouck , conveincits d'avoir participé à des in»ellijrcef de la icpubli(|ue, ^ èébr.-?i>ler l.i 1 H. itc des oiLciers tL fUdat«« Jean Apti»M'c Rcbourj, â:é re 57 natif de Fontainebleau, ^çi-îyain p'ihiic , deircurant à Corlomosiers* Jo. n Fi-rre Lebas , l

The text on this page is estimated to be only 11.86% accurate

(30I) Charlci Nicolas Catrcfoîs MproUes , i^é de 17 an? , à M»rolies, y demeurant, ancien utiicier au bataillon de la garde nationale de Rocroy. Auguftii) FraD^ifl Philibert Limenton , dit Challe/t ci-^evar.t noble, de 53 ans , né à Paris» demeurant en pretbyUre dé Siint Remi de la Vanne. Auteurs ou coim}i:cc& de complots Ce correrpondance criminelle » fendant à ravUificment dt la repréfcoutioa oatiooale ^ êc aa fétabliffeicem de la royauté en Fruice. Du 1 1 frùnatre, Pierre Nicolas Aimé Aubry iils , âgé de 14 ans , natif de Coulotnmiers , y demeurant , mairre de penïioft 1 convatACU d'aroic tenu (les proDOi terdans k prm'oq.icr l'avililiieinent de la rcpré* fentation nationale , &. ?i! rétahlineir T.t în r.->yav en France. Jean Vinc^rot , â

The text on this page is estimated to be only 6.62% accurate

(^02) Faux Umcitu cui..\:rr.n-r p^r le ti ihiaidl rivolutèoimMvrt, ^ Du 5 frimtiue. " * • CînuHc Vivant Dorharct, àf.é de srs, & Antoine Cuillaune Goi: 1 1 , À"*' dcv;;iit i.oblc , ji.ùc-uc-v.ufai>t, * â!c« -ivVc Mi-îin.iiiiiu{;t 1."» hituriJ >»•••; , nux lirotc.i.x, fr:«n War.çoîi hUrtin, dcCeaîvc, Korîô^.r, lieutenant-colonel ë*. ♦tiiirrîc. Ticiro C! npuy-Maubou , de Montbrtfon» ci-dcvant noble , lieate* p.'. i-c«'L :.cl lie. Vo-.nV .ir.'ic -s. ici:» Ri.^lîcrp', du i\,ys de Va'jft, cn*S ûllc, ci davant officier dati« tTu.:pis de Hittiande, gémirai* ieau J&c^iK-s i\..'I.taoi^ , Lyon , cx-cottftîtuaikt aux années lySj^, h'in ir M/ici 5'.r\rjcr, d« Lycn, p;cn»icr vic.lrc de l'cglifc mi- , troro"»' c , qiinr»i'«r* maître, jfcan BainiUe l-e. de Lyon, aide k îufiics , provocateur au pî!1* K- ♦ ï^^ f^i^ u.Uicc & di«n, ridc-de-cainp. J..4;iues Gai'pard Loppi»; , de bfaunc , d<. jy="" u="" icntier="" comm="" le="" ca="" d="" digitized="" by="" gopgle=""/>

The text on this page is estimated to be only 9.51% accurate

(}6)) • Claaie Cude'. N! -"ncoUoinh , t\c M.irtîj;ny-far-Lû*rc , d-tlevant ncbic , émigré, luv? i du -^caéral Frccy fon aiùe* Comté , hufTard d-j>prenifr régiellvS coutrc farmée répubîtcaine. * ' Louis Jv:Iien Devtaéfic , H? l'Ar^cntîèro . dépertcmcnc de TArdîchc, ci-devant t'.obîe , idjadant-généra!. ticnoii Bjirivcat, d2 Lyoa, teneur de livras , lucrcuîre Ue Vt\cy, Pierre Lat«)ur, de Lyon, hcrbdrift^, capitaine, Jean Pâturai , de Leigneux en Fores » cî-devant diacre , inflt* Jc^n Bapti(\e i\!arel , de Lyon, marchand, officier danslla force déoartementalc , t«.t'à^,a eu;. Théophile Seiz, du duché de Virtemb?rrce départementales , irtttigater:r. Claude Antoiiie Praire, de Saint-Etienne, «archand, commandant de bataillon , iititigatcur. Jean-Gifiltaume Savaron , da Lyon , ci*devant nobl^ , commandaTit des vétérans , inl^i^rtour. Jcsn-B?p'i(le Ponail , de Lyon , cabaretior , aâaflin d|i patriote M^rc , horloger. Gilibtrt Dcnojcin, de Pon\f de-Vjux , département do l'Ai^i , ferrorier, oflkier, iudi^ateor. Antoine André, do Rozay , ci-de\'ant Dauphiné, marchand dra^pier, crmoi !iul;jtit j(er>h Snullior, d'Avij;non , mi-rc, , aîr'e-"?-c;'-'i;^. Dominique tîouchu, de i-yon, voyageur ca.ii L\ chapcîcru , o. licier, initifateur. l'ijh dis coniu-rcïfoLuLjnnairc* Ji Lyon , cjjidanai* A la U^tLic par h tribunal révoùtthttnaire iê VUie^AJjpranchu, François>Dominique Dutroncy .homme de loi, off.cier- nunicipal dè Montbrifon , ëc fecrétatre de la commi(fion >itiaire. Jean-'a:qaes T&rHy , J'tje de paix au Coteau di Roanne, & adw.i: !*.>rntcur d.t ?5t"irc-c

The text on this page is estimated to be only 10.98% accurate

2» partemeac éê Vauciiifii» cî-4cvtBt caphaînt éa tr«iil«*fiiîè*« *téLouis Co(le , teneur de livres , de Lyon , lerftne Maifonneuve , chapelier de cette ville , Afiteine Royer, commb aux écrîturet , habitant à Lyon.)ù Jean-Ecrtifte-Marie Roche, homme de loi, ci-doaut prcfideiit au tribunal de di(^ri^ de U campagne de Lyon, membre de« comitct de police 8c de fatut public. Je»u-£tlciine Tranchant, fâbric^t de bas de foie à Lyon , pr^lV dent de fc^iion, & enfui:* men.breâd)oi. t de In ccmmiCTion j^op ilair*». J«.*rj.h L srivoHicre, natif de S»unt Pri^-ft la Roche en iorcz, doK.iciiié a % inentbre adjoint de la commiiTion, Nicolas DuplefiTit , teneur de livres, de L^ on, membre de la oianicipalité previfoire. Louis Buifton , négociant , de l vcn , off cicr mnnicip^î r.rovifoire. Mathieu Valton , rentier , de Lyon , oH;c:er municipal proviToir^". JfaR*Bapti(lc David , faifcur de panaches , officier muricipal pro< Tifoire. Claude Pcricaud , tercut délivres, officier municip.il provifctr". Ptoine AiTre du comité des 6quip3j;cs. Jean-CIaudcStoudcrtt entrepreneur des conroia mtlîtatres k Lyon, Herre Saulnier , Pierre Burdet, Louis Giraud , Piètre Rivière» de Ta Croix-Rouiic. Qaude Saaterce» dire^eur drs piules , â lycr. (L.: ji.u^ u un 0Ltri r.i.ir:rc,^
Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 15.03% accurate

(3^5) tm ét, U déeloTMion du cbaym Chabot dans Vaffaln dt^ Dèpuus.. L'affemblce ne peut pas lauver le peuple , & je crois (|ue vos amis ne le veulent pas ; ainli le tocfiu Tonnera ce foir au Taubou'g. Je fais, me répliqua Pétion , que \« us avez une iniluence au faubourg; mais j'en ai autant que vo»s dans la viii? , tîk. je vous artêtcrai ; j'uferai de tovite mon inhu:;n e 6c de toute l'autorité que m'a donné la loi, pour empêcher ce mouvement ; vous ferez arrêtex VJUs-m«jine , lui dis. je, 6c jè me retirai, pour prévenir le fccrct des difpofu'io,:*. d3 Pétion. Le tocfin lonna, 6c vous ia cz la conduire que tmrent ces melFieurs. Enviroiî inlnu t, nous nciis trouvâmes une quarantaine lie dinjtcs l'ans preliJent. Vcigniaux logc-jit alors près de i'ailcmblévî ; nou- rer;\o\àrn;s prendre ,& il y vint. Je fus vifiter le f lubourg Sa nt-Laurent. Dcjà le peuple lU; naçoiî le thiiteau. Les lateiiites du tyran îe préparoient à malfacrer le p-.-uple ; Pction avoit vifiîé les po.t.s : le car.iage auro i p.i ê:re cruel, li le-; elclaves du cMateai • v'uieiu c|é .ini '..Ci par ia prclence d'un tyr.m c ^nftjtut'o.inel. Il îa io't ren«;ai»er à quitter les Tuiieries ; mais la faction avo;t Ton plan d.* Ton côté. N'aya .t p.i eiîîpédi r i .nfurrection , elle vouloir en profiter. Elle écoil dticidée à facrili:r la tête du tyran ; alors elle aaioit proclamé roi le prince royal, auquel elle vouloir donneç Pet on pour ;;.»uverneur. Philippe d'Orléans étoit juileinent con'.puee , ôc ils avoîent eo foin de faire proclamer à l'avance la rég/ence de leur ami Roland , dont ils rantoient tant les prétendues Tenus. Les chaînes condi r tutioânelles auroient alors été doublement rivées par l'in» ter^ de la faâion^ & celui des royaliftes. Merlin le fencU ; il pénétra dans le chllteau, deot pifblets à la main , & s'adreua à Rhœderer , qui dtrigeo'it alors les forces du château âc leur proclaroottia loi martiale. Merlin lui dit que le peuple vouloir la t^te du rok Rhoederer trahit alors , fans le vouloir , le fecret de la fatlion. Ceft égal , réponditii-^ ^1 feftera le prince roya<. non="" r="" merlin="" toutes="" les="" it="" royales="" tomberont="" mtmt="" la="" v="" fi="" vous="" ne="" retirez="" promptement.="" d="" ton="" penfo.t="" en="" emilie="" royale="" l="" :u="" le="" roi="" devoit="" reft="" au="" ch="" mais="" frayeur="" que="" mjrjin="" tnlpira="" rhoedeter="" fit="" changer="" leurs="" dcueins.="" rot="" fe="" rend="" avec="" taftembl="" :="" alors="" j="" rentrai="" m="" dtc="" pr="" ver="" veooit="" de="" lui="" faire="" une="" ot-n="" plus="" grand="" elclave.="" ncs="" motion=""

chaiter="" c="" famille="" proccr="" du="" trin="" tailembl="" tenvo="" er="" dans="" un="" digitizedtby="" gopgle=""/>

The text on this page is estimated to be only 14.50% accurate

Ho6) romité. Nous cbrervâmes que le pr^fident mit toutes !ei lcr.teur« po&bles éaiift la délibération» £c U faâioii fiot blTeiforte pournt rélégier ia famille que dans une tribune * ' • de journalitlcs , ne pouvant pas réiiiler au texte de Im loi. (Jdiï delà que ta reine diéla queiqueiais de& décrets; car îcrfq» e Gcnfonré occupqit le fauteuil, il fit appeler Ballrc peur l'engager à (Vire nr.cttre en état d'arrdlation toutes les perfv nnes attachées à la cour , afin de le-, foustraire à la \i\i\c hucur du peuple ; & t'cft la reine qui lui avo'.t ckmjndc-xopu!aTre. Tous ceux que nous prcpoilàmes , ils les firent toujours renvoyer à leur fameufe commiffîon des vingtun , dont ils avoient eu foin de nous- exclute » & où tous nos projets furent au moins modifiés , fuivant ^ le« intérétt de la faâ'.on. Si la cour ne fut pas fatisfaite 'des décrets rendus à cette époque « elle n*a rien à reprocher aux brlïïctins ; auiTi s'il en faut croire Camboulas., que ie "prie le ulbi.na! de fa>re affigner , parce qu'il a varié a cet égard , dans la convention ; s'il faut , dis-je , en croire Camboulas, \a cour avoit fait configner fix millions qui devoi€i)t être diilribucs dans l*i^emb!ée , dans la garde nationale ôt la municipalité , pour empêcher l'infurreéHon du lo, ou pom - taire tourner à fon profit. Son bi t ne fut pas rempli y 6l cependant ils eurent l'im* pudeur «^e demander les fix millions à Thierry. Celui-' ci parut indigné de leur demande ; mail il promit d*ea î'p.r!?r au rci : le roi lépondit que ces meiHeurs avoient gagné leur arger.t en faifant leur poffible pour remplit ics vues; & le 12 août, il ordonna décompter les fix nillions dépofés. C-'eft du payeur même que Camboulas lient Tanecdoie , & s'il la nieit » je citerois les timoini kju,^ jd by Google

The text on this page is estimated to be only 13.56% accurate

(3*7) • devant lefquelt il me Ta dit. Sans cloute pour finir cfe f 3gner leur argent , ces me/Heurs ont effayé die perdre Paris, qui a voit fait la rérolucion du xo» & de fauvei k t^ran & Tes complices. Trois on quatre jours après cette fatAeufe journée , Briflbt déclamoit contre le confeil révolutîofinaîre de la commune. 7c fentis que fes dcelamjtions n-! tcndolcnt \ , rien moins qu'à faire le procès à la révolution. Je fus Jonc à la commîillon des vingt-un » que Brtûot dirigeolt alors ; je lui dis qu'il avoit été arrêté au comité fecret d'inlurreâion , q :e ce confeil provifbire ne girderoit les pouvoirs révoir.tioonaires qne trois jours; qu il n'y aroit donc qu*à le faire renoavcller par les fcdlons ; mais les fcél-ons du quatorze étoient encore moins royaliftcs que celles du dix. BriHbt m*.niroit pas eu lieu d'être conte.it de leurs élections-, il me lépon !ît que la contVitut on s*op- ofo.t à mes melurcs. Je tus alors avec Merlin chuz Pét: on , il y avoit Manuel ; nous les eng .^câmes à retourner à la comname ; ils reiuierent , lous prétexte qu'ils n'appiouvoicnt pas fcs ar.ètés, 6c que *y oppofgient^ ils pi"r(ivi)»cr.t leur popularité. Ccp jnùiinî B. (Toc continuoit à déclamer contrs ce confcii de la commuiac qui avoit fauvé la patrie ; il l'accufoît de vouloit rtgnr?r p.ir le piîl.jge : renouvellai ma moric:i au com'tc d«.»s, vingt-un ; je ?lis mârac à Pétioa: je vo.s le b it que ie propof: BrilTot & (ei comp!ices ; ils veulent décrier Paris , qui a conquis la liberté , afin d'cmpcrhor l.i convention (Ty arriver, ruiner ce te ville, pour prix de (es Tacrihces , et pcrcirc b 'iberté d^ns quel» * que ville où l'opinion iera uiOins prononrce. Pê:;«n me dit : ce a'cfl pas à Pàri> qu- doit û ù:rz la conl^,:i::ion. Obfervtz , citoyens jures , qvie c'étoit en lui parlant des mafTacies que l'on nous taiioit craindr.:. l£n(ln ,1e i feptembre , au matin, Biiflbc, dans l'allée ries feuilîans , m*affura que des mifTacres auroicnt lieu le mén>« fotr. Je ne lui parlai plus de Paris , qu'il VOuIoit déshonorer, ma'S de la révottitton , qu'il n^avoit pas le courage de maudire. Je lui dis qu'il falloit que l'aflemblée fe portât en maife aux prifons ; que le peuple rcfpe^erôit Tes lepréfemans comme an lo aoûtt 'âi que je m'engageois à Im faire entihdre le langage de rhaniimté & (es' propres intérêts. Je n*en eus pas d*atttre tf ponfe que la première fois. Cependant » fur les deux heures , le coofeii général de la commune , qu*on m accufé de ces maflatfres , Tint conjurer l'aiTemblée de prendre des mcfures pour les empêcher ^ en confeCifft fa propre impuiffince. faâioa

dominé alors dans faffemblée , fcVon pafla à Tordra dn)0«r» Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 11.84% accurate

(3o8 J Enfin, le confe^l vient 'annoncer quQ300 -prêtres vî^^oJienc d'être immoiéf énm une églife. Cétoit le cas d'aller encore en maffe appalfer cette tureur; on te contenta de » noir mer des con miàaiws ; 8t quels commiifaires ! révcque ^ Fauchct , l'un des accufés , q«ii reful'a cette commiiBon. Cet homme , qui noua a reproché le fang impur qui coula dans ces fameofes journées, refiifa la roii&oii honorable qui le cliargtoit de Tarrêter. On venoit cie niaiTacrer des prltres, & l'on nomma pour comm; flaire un ptitrc* pris de vin , des hcmn\cs inconnus au pcjpi^. Bazire fut le fcul qui eût la confiance du pcup'e, 6l qui put lui parler avec quelque îurcaî, quoiqirà cette cpoq.ie les b-illotins euilmt tout fait pour le circonvenir. I s l'ivoicnt 'jue ,'avo!S f.iiivé i?s fuiiics au lO août , plus de deux cent^ g..rJcs naricna es : qu^ je les avois fauves e.ix-incnt s ùv. 1^ jrfu colère ur qui *a couîé ce jour ; :! rit à mes yeux , & il faut que .la France, l'Europe , 6c l'Univers entier , apprennent aujoticlliui que ces hommes qui fe difoient ennemis du !l4ng n*en ont pas empêché leffufion, ioriqu'ils le poutoient , forrqu*îls le devoicnf. Oui , ces jooméei cnfroient danf leurs comHInatrons machiavéliques. Il falloit portet la terreur dans les départemens , les effrayer Tur la iituation de Paris , afin^dVmpechér , félon le vœu de Pétion , les députés d*y arriver^ fie transférer ailleurs le fiége du * gouvernement » . comme Pavoient tenté Roland , Clavières , Lebrun âc .Servant, ninidses de ia faâion briflbtîne. Cétoit à la révolution du lo qu'elle vouloit faire le procès ; c'étoit Paris qu'ils vouloient punir deJ*jrvoir faite » parce qu «elle fi'avoitpas été conçue par leur génie , ni dirigée pat leurs agens. £t pourquoi en effet ces meilleurs , ^i fa voient que les principaux nuteurs de ces fcènes tragiques étoient les*fé '.éiéi du lo août f car Gorfas en cft convenu lu*rrêive) pourquoi dans leurs diatrjbes vîru'entes ont 'ils «ff.cie de taire cette vérité? Pourquoi nçtfieur BriiTot a-tit ok oieniir k l'Europe entière; que ce n'éro.t q r • le crime d'une cinquintaîne de Ltigands pariûcnf ? Po«rqttoi iju,^ jd by Google

The text on this page is estimated to be only 16.81% accurate

n'a-t-îl pas prércna le peuple contre cet fnallicttrs , lorf^ qu'on les mcd'toitr Pourquoi fi*en a-t-il pas parlé les premiers jours de Ton exécution ? Danton lui a arraché ia réponfe à cette dernière quellton. Ceft que le peuple n'cVOK point malTacré Morande , ennemi de Briffot. Cefl lui-mc.iie qui Ta dit à Danton. Je vais tâcher de réfoudre 1e< autres quertions. D'abord Gorfas en avoit fait l'éloge. Inte:p ;llé pnr moi au com lé de lùrcté générale , pourquoi il avo!t applaur!! à rcF> journées, il m*a répondu que c'étoir par oi Jre de Pciion £k Mjnuel , que le 4 fej)' teaibr«; il iui avoit envoyé la noce approbatire qui Ce uouvc da.iS Ton journal, lî fa!' Oit dune q«e les prcm'crs jours de ces maffacres le^ joiirr.aliiles de la fadlion ^.irdalient le filence comme BriUot , &i que l^s autres en hllent l'cloge comme Gorlas , po.r ne pas ouvrir les yeux du peupîe fur Ion égarement , 6c ie laiiïcr couvrir de fa Audi le 3 ou le 4 fcpt-'jnîre , ceux qu? la ladion a ;ipp? é rn.rjficreurs , furent ch z Pcrion , dan-» le t:ms qu'il dn\oit (Bnflbt étoit du no:nbrc des convives) ce qu'on appelle les mallacreurs, aniiorcèrent qu'ils avoient fini leur ouvrage dans une certaine prifon. Jj ne me fouvi'.'ns pas de laquelle. Ils deman ièrent à Pcc!on ce qu'il refloit à faiic. Pction , an . lieu de ^eur icpo.idre , leur lit app >rter du vin, 6c ces hom.r^es ucî)o mai e^ , ces liommes vertueux , ces ennemis du i..ng , burciu à la ùnià de ce qu'ils ont appelé depuis d^i nomni-fs nt.-^o.cs , altérés ue fang. Que l'on afiig jc P.;nis ^: Scr 'er.t , qui certifieront la vérité de ce fait iwr lequel la pollir.té jugera les déclamation» vira* lent'.s avec leVquelles on pouiiuivit depuis ces malhettreuiisi joiirnces. La po(^cri;é apprendra que ces d^Umationf étotent audl 'nécciTai^es a leurs r> rejets lîbertictdes , que 'le Tang qu'ils avoieor Uiffé couler , quand ils pouvotent & dcvo:er(en airecer refftifion, L'opinion publique pourfuit depuis U) ig tcms Brtilbc, comme un agent de Pttt. 'Ce miniâie voyoit avec défelpo^r les principes révolntionnaires de la France , faire de oombreujc profélytes à TAngleterre. li f^lloit donc dégoûter l'Angleterre ; il £illoit 'donc d^goûf«r fcs anglais de ces mêmes principes , W leur traçant U hideux tableau des premiers îours de Cep* 'Cambre ; en exagérant même les malheurs de ces fatales journées. A cette époque , le peuple anglais vouloît être .notre allié « & le ccbinct de Saint James vouluît Tarmer contre nous. Il falloit donc que les amis de Piit nous préfentaiTent comme des brigands, à ce p^^plc qui a des prétentions à la phifoibphie. Jean-Pierre BriiTot a parfat« ' tement rempli les vues de ce mioiftére

machiavélique. Il 'iTol appliqué « dtpuis les { 6c 6 feptimbre , à repréfe&ter
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.48% accurate

(«10) . ^es parîfîeRs , qui tvd^nt détrôné Lonîi XVI & conquis h liberté par les plus généreux facriticts , comme uo ramas de brigânds & d*a^affins; 6c pourquoi en elfet calomnier la commune de Paris , qui avoît fait la révo* Iniion , fi l'on ne Touloit armer contre la révolution toti» les peuples de TEurope , & populariler ainfi fa guerre de)a tyrannie contre U liberté ? il ny avoir plus moyea ^ «l'éloigner b convention de Paris ; nous avions déjoué ceite iMîgùe » en engageant l^rançots de Neut'châieiU , que ht)ôurna)iAes de U faâion pourfuivoient depuis iong« teskSy k hirt la motion de ne quitter'?^ ris que lorfque la convent'on y anroit pris fes féances. On n'avoit donc phis. de relTources qu'en armant contre lui les ptîïTrînces étrangères , 6c même les dépaîc?mens , & en intéreiTanc les peuples eux-mêmes à ta cauTe des tyr.\ns. ' Un grand plan diploma'^ue fut picfenié des -'/ors par un de mes amis, au minière L'brun, qui ne fe diflgeoit que par les confeils de BnfTot & de la tsrV.on. Dans ce plan , «n propû.bit un moyen facile de taire une heui jeufe diverfirn dins le Nord & à l'Orient de l'EaropcL'Autriche pouvoir donc v «tre torcée à nous demander la paix; le ciel CGmli ttoit puur nous les prulîiens ; il ne tcnoit qu'à Du mou riez de exterminer tous dan» les plaines de la Champagne , & d'amener leur chef k Paris ; mais aux yeux de la fA^li-^.n , nous n'avions pas encore afTez d'ennemis ; il falloir ménager une retraite aux prufliens , dont l'exiftence etoit néceffaire à leurs complots du printems. Le plan diplomatique , que l'on eft obligé de luivre aujourd'hui , tut alors «cprifé , parce q^e la diplomatie étoit entre Us mains de Br fTot & complices; & i*on envoya, pour fauver les prufiiens , Sillery , l'un des plus chauds partilans de la guerre brifTotinc , & Carra , que Roland avoir mis de Ion part: par une place de bibliothécaire , & qui nous avo.t evjlté Brunfw'ck & le duc d'Yorck, qu'il pr-npo^bit de mettre fur le frône des frarçais ; ciiriii , ce qui acheva d'cAafpérir B iflot Bt fc$ complice* contre la ville de Paris , qui avoir fait la révolution , c'efl que le corps électoral étoic mal dirpofé contre les che6 de la fa£lion. J*étois éleâear à cette' époqâe ; les agens de Brî^ot , & Ducos en particulier, me demandèrent ce qu'on pou▼oit attendre a Paris pour la nomination* des chen de cette taftion. Sur ma réponfe , ils envoyèrent des émiffaites dans les départemens , intriguèrent par lettres à Bardeaux poiu* les faire nomm?r. Ceft de Grangencûve luimême que j'ai

appris cette intrigue. Grangeneuve , qui éA deycAtt lenr complice diuis leurs dédamatiens far le% Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 15.55% accurate

f 3ÎÎ) journées du a Tcpcembre » doit tue accufé dVa lue dc^ autwrs. Lç peuple , dans ces jours de vengeance 6c lie juHicc," a\'Oit fauve k'b corfpiratvUrs int'iti'? , dont il croyoit n'ivoir plus rien à craindie. 11 trouva Jounaux dans Jcs priions; Jounaux , dont le nom feul éto\i un crime , depuis qu'il avoit donné des cocps de pied au cul de Grangeneuve, longue ceiui-ci déùiid(;!C encore les intérêts du peuple : JûuiiHux i'e décl.ire député. Le peuple à ce mot retient foo bras vengeur , vient demander à l'aiTcinblte fi elle reconnoit Jounaux pour un d: fcs membres, lui porte le décret , le lui attache fur la poitrine , & le reconduit avec refpeâ dans le l'ein de fcs collègues , dont les yeux, fe baignèrent de larmes d'admiration 6c d'atcendriiT rmi\t. Les yeux de Grangeneuve & ceux de Tes complices furent fecs à ce loiicfiant rpeâacle. Grangeneuve fut même tn^ fenfib!e lorfqu'îl nous vit à fes pieds « nous , (es amis , encore j implorant le pardon de Jounaux. B vit à Ces pieds Tallien , Ton déffnfeur ofBcieux , la femme Ik les enfant de Jounaux , qui réclamoient un pète nécciLke à leur ejdfttnce ; ^ Srangeneuve fut infeniiUe à leurs Urmes. Il n'a pas tenu à lui que' Jounaux ne fût maiTacré dans les rifons , de il lui a fait perdre un état qui donnolt du pain (À famille. Je prédis alors que Grangeneuve abandonnetoit la, caufe du peuple , 6c je ne me fuis pas trompé. B s'eft lié «rec les hommes qu'il m'avoit appris àmépriier^ pour calomnier Paris 6t fativer le tyran. • Ceft fur la tête de ces scélérats que j'appelle toutes les vetigeances, pour lefangqm à coulé , au moisde feptcmbre, k Paris et sur no^ mnticrcs. Pourquoi n'en ont*iis fait que le crime de cinquante brigands ? N'etl-cc pa*; dire que tous les citoyens et citoyennes de Paris en étoient les coaplicesy puifque, pouvant arrêter cette poignée de scélérats dès ie premier jour , ils les ont UifTés continuer les jours fuivans ? Pourquoi Jean-Plérre Briffot a-t^tl saconté les aâes de discernement du peuple., qui ne condamna aucun innocent, et le rerp:â qu'il porta à un repréfentant dit peuple avec une froideur qu'il n'a pas eu rorfqu'il a parlé des maifacres qu'une erreur nécelfairc faiîoit commettre à ce même peuple? Pourquoi la commi(non des ii » qui étoit alors le centre du gouvernement, qui réunilToit tous les pouvoirs , lorlqu'elU vit le refpcà que le peuple portoit à un repréfcRtant coupable, ne s'eft- elle pas ponce aux prifons pour faire aux prifonniers un rcmpait Je fa propre inviolabilité, et arrerer le mouvement qu'elle rc«gardoit

comme criminel? Pourquoi s'ciL- elle Opposée à €€ 4|ue l'aiTemblée y fût en malTe. Ua l^^ateur konnête kommc doit prévenir toutes^ U

The text on this page is estimated to be only 14.23% accurate

(51») «efurcs q je IVxa^e juftice peut réprouver , et que les ennemis de ta ié\olutton peuvent catomnier. li doit éclairer Je peuple lorfqu'il voit qu'on l'égaré, il «oit perdre la vie plutôt que de lui laiiler commettre un crime dàm loa cf;aremtnt ; mais lorlqu'après avoir tout tenié , le m^i a toié tait , il doit jetter lu; ce mal le voile oliicicux de \à nécclîué ou de l'erreur; il dot s'accufcr lui-mtcne plutôt que le peuple qu'il ti\ appci é à iauver. Ert-Lc là Cv qu'ont fait Brlflbt compagnie ? EK bien! ils font coup.itles du crime qu'ils reprochent aux parîiiens , Ql Ats caUinnies par lerquel'et iU ont armé i'£jrope entière contre Pans. Oui , l'Europe ! fans en excepter c.cnie la France ; car, c'eû de-là que font né.s ces mocîoiis fédtûaifef de gardes départementales , & c«f irrétés llibirtîcîde» , par kfquels on éubiiiToit)e MéràBfme, dans les' adminidracions corrou pucs par la Je fus confulté ïitr cette Sai'de déparrameotale , par }m agens euz*inéaies de la fiidlion : je prévoycrif que îesadfninîilratîons, prefquc toutes vendues 4 RoUnd , €b« raient ce premier aâe de fiédéraUToie ^ de lever cene garde fans un décret Je répondis : mes principes s'opporent ï Tadopt'ioii de ce projet de décret; mais)t désire qu'il paile^ fott poitf éviter le fèdéraitime, foit pour vous contoadre aux yens de la France entière , et lui prouver par ics propres yeui , que vdbs êtes des calomniateurs et des conrpirateufi. Vous v^lex rétablir la royauté, ou du moins lauver le tyran* par cette mefure. Eh bien! c'cft cette mei'use même qui doit tuer votre fanion; elle cra'gnoit que le peuple n'eu* blilt le fafie r«yal pour prendre les vertus républicaines. Ils conçurent donc le projet, au commencement de ia ionveniion, de loger le préfident aux Tuileries, et l'en* tourer du fade ^e la cour. motion en fut arrêtée dans un petit conciliabu'e des principaux membres de la faûion, et ce fut Pétion, premier prcfidcnt, qui propofa la motion. Ma usl se chargea de la prélenter à la convention, et sans ' le couiage des rnontagnards , je n'aurois pas n^bne été ^^ouîé lors que je la combattis. On peut entendre à ce fujet Tallien et Guiiaut , auteur' du loj;otachi2r.'^phe. Cependant c'ctoit nous qui à leurs yeux t(oient des rovùliflcs, lorsque nous dtîcndons les principes confeivatcuts de !a repréfcnration nati- nale. Ils é.o cnt des Brutus , de vrais lépublicainî» ; «t loifque Rib?r'pierre, Duhem, Saint-Just, Mcrlm , moi-m^-n?, Bpics rétabliflemznt de la république , demandions que îe tjian lût jugé lévolutionnairemcnt ; loriquc Saint- Just difoit kju,^ jd by Google

The text on this page is estimated to be only 17.57% accurate

àiknit qné cfItoSc «0 crîAc de r^ncr; îorfqnt mk ditioMT. tout qtH5 fcs mams étoîcnt dégoû-antcs da sa g des (rançaît « ' cet meHiturs nous'traîloieiil de scélérats etd'aflTaffias; ila Toaloient juger le tyran arec d^ £orMi i parca qu'ils ia» féitnt bien qu'il n'y avoit pas de tribunal cQOipécent polir la)ag?r faivant les formes : ils prétendoitnt que nous n# tOttliiMis pas diCcuter U conf^itution & Us aniufotaiit 1% convention en dénonçant Roberfpierre conuBe diâateur^ & ia déjputation de Paris conlaia utt ramaa 4a bfigandi écdafiamns. Pourquoi , locfqae «ot armes étoîeot^viâo»' rieufes , lorfque le ciel applaudifloit à rctablitfaniaiic dtf^ la république , & faifoit pleuvoir fe^ fléaux far noa enne^ mis f ne le fonnils pas réunîs à nous pour envoyer le tymn à la guillotine , & fonUer enfuite une conilitutiofi digne du peuple qui nous avoit charges de cette doubla mifûon ? C'eft quM éto.t entié dans leur plan de ruiner Il république par la conquête du Brabant ; d'y faire égorger l'élite de nos défenleurs , d'immoler les meilleurs républicains , & de revenir enfuite avec les fatellites du traître Dumouriez , royalifer la France ^en r^duilam la mon' tagne ôc fes paniCans. C'efl pour fauvcr It tyran & arrêter le grand plan de confpiration , qu'ils appelèrent Dumouriet à Paris ; jDrbuet en a fait la déclaration à la convention. Il a été tenté ^ ainfi que moi , p^r les agens de Dumouriez. Ce traître lui dit à lui -même » qu'il étoic (Ht de tout le c6té drc^it poUr. huvtr le tyran. Achille Viard avoit porté la même nouTelle de Lonvérifié fa dénosciation , quelque lîcScole qu^m aitYoala la faire pailer. Cependant ils avotenc été forcés , an com* «e&cemenc de la convention , de prononcer for les crimes de Louis Capet ; ils avoient été forcés de convenir Îtt'il méîitoit la mort} ib lie pouroient paa prononcef 'autre peine fans fa déshonorer i il £illut doniC avoir recours aux fabfterfiiges , ^ la diplomatie i I5l Briffot Remploya avec l'arc que tout le monde lui eonnolt. lit avoient ici un bauillon de Marfeillois , i qui ib £iifoiena etier : vive RotUmé > vive U toi l Ils le chargèrent dcr venir s'emparer des poftes de l'aflemblée^ pendant le Jugement du roi , & de demander la téfe de Roberf« pierre» de Marat & des plus intrépides montagnards § •u'ils avoient eu foin de calomnier dans les départemeil^'j ils avoient foin d'appitoyer fur le fort de la cUdevani famille royale ; & tandis qu'ils préparoient une couronne à l'un des complices de Dumouriez , ils nous accuioienc de vouloir élever d'Orléans fur ia tî:éae« Ces caiofl^Mii dres; de le jugement que trop M% 7eau ij. £

The text on this page is estimated to be only 11.30% accurate

étoîcnt répandues avîc prorufion par Rcland , q«î rcfufoit ^'envoyer ou qui tr« d'^puis le loacm, À en traitant la tnontagne de roy^lide, lofî'qu'cHc deinandoit la tctc du tyran , ils intcrcnoicnt le* répub'.ica ns eux-mêmes à conicrver cette lùtz p o critc ; 6c ils étoient {ût% de la fauter ' par le pjuple iui-mcme, qi^ «voit demande , depuis le lo août , qu'elle tooiliat lup l'échâfatKl. Delors , leur tiypocr:fie Muva un moyen de Talut •u TOI , dans U fouviïraTneté mime du peuple ; 6i Genr fonné fit la motion de faire ratifier cç jugescient pa(le peuple lui- mime. Il favoit bien que cet appel au peu* |>lc étoit le tocfin de la guerre civile» & le plus (Ûr moyen de îédé iVumt ; mais dans un comité de député bretons , un membre » complice des accufds , avoit aiv* BOncé qu'il filloit arriver a ce ftdérafifme par tous 1^ "moyens poffibtes , même par la guerre civile. L'appel au peuple t.it re etté. Aois« ils votèrent ponr. fa mort , avec la reflrdîon du turiis. Ils croyoient tnp core fauvcr le tyr n , ou nous enlever la maiorité pa^ Xes redriâîom. ifs furent chercher leur complice maladej pour a(rurcr cette majorité à leur parti. Ils contedèrent 'cette majorité, même en faulLnt des décrets qtit n'^ ' Coient pas applicable au jugement du tyian. Le l'urfi» fut rej-^ité. Cioiriei-vous , citoyens jurés, qu'09 clTaya encore de fauver Loui» au châtiment qu':l avoit mérité ? Ocaridtx, nuniAre «l'Efpagne , qui m'avoirjuf *oue là inutilement fait demander pU*(îeurs entrevues ^ OC que l'évitai i'oigneufemcnt , me m demander, la veille de réexécution , dans le bureau des commis dn comi^ de fôreté générale. Je luitois alors dans ce comité contre Gotfa^ , Chimben , Duperrct , & ai très che£i de la fa£l'on. Je crus que c'étoît un bon citoyen qui venoit me dénoncer qn'^lque trame de cette même Hiclion. Cétoit le chargé d'atlaires d*hlp..gne. Je crus qu*il venoit prendre co; '^é. Quel fut mon éfonnrment , quand il me dit qu'il y vo t encore un moyen cle laL've: îc roi , & par ce moyeu , l'Eurupe d'une guerre g^énérale. Vous pouvez , me dit- il , opérer ce g^

The text on this page is estimated to be only 16.92% accurate

t5M) ftire^^ce. Voui aiim nne cfaaîfe. de^tofte à la ptflâ, db jpÉcebins , ^ tous craig^ leur ctnfure; 5c fi vaut' iNtt -«a Erpagae » tous êtes iûr d'âtrc aècueillî par mm cour, & dy occuper les premières places. Après tovf les facrificcs au'a faitnui cour pour (auver Ton parenti» il vous fera glorieux d*y avoir réui& à veus feul , laini TOUS compromettre. Je rejettai avec horreur ces propofit^ons , & j'auroiS' fait arrêter Ocaridti , fi le comiré de fureté générale eût été mieux compofé ; mais on peut aflîgner li maitreffa de ce n.iniftre , qui indiquera d'autres témoins , qui prouveront la corruption q li a éié employée pour lauver la" Srran , & l'énw^rgie avec laquelle J'y ai réfiAé. Je partit' eux ou trois . jours apiès pour Icb dépar-emens. "Les calomnies de Bnliot m*y avoient précédé. Il avoit €0 foin avec Clavièrc Roland , de s'emparer de qiielijues membres de chaque députation, de les circonvenir , CL de leur inl'pirer des préventions contre la Montagne. ' Je puis citer un de mes collègues , le vertueux Foreftffcr,qui en défignera d'autres. Lalburce étoit l^-ur agent pour le Tarn. Va'ady , mis hors de la loi , pour l'Avcyron. Leur correfpondance nous avoit noircis : ils nous cTnt tra» Vcrfés pendant notre miHion ; ils ont engagé les adminiftiations fcdcraiiftes a annuiler les arrêtés que nous leur avions tait prendre contre le fanatilme, le royaiilme & l'ar.ftocratîe. Sous la préfidence de Lafource , j'envoyai une adreflc à la convention; j'avois vu dans les débats ^'on s'étoir fervi de mon n. m pour décréter Marat d'accufation. A cette époque , j'^vois détruit dans les dé* Eirtemens du Tarn & de l'Aveyron , Tcffet des c;:nini;$ q^ue les correfpondances les journaux da li faâion avoient répandu fur ce vertueux ami du peu* Ée, Quand j'avols demandé le décret d'aceuiatton contra i » c'étott parce que je prévoyois ({ue la fiélîoit eu r^etta* ftnt la motion venant aa ma part , & parce qu'alla étoîf déddéa à la ^ra 'ttla-mêma. Cette adrefla pauvoif faisa .dUi tort ^ maia Ja iavoia fiicrifiar tasL r^utacion an kîen public. J'écrivis donc à la convention , pour M naMeé qlia non voev fur Marat étoit afaiblunsent conforma à calui des ftldntafrnari^S 9 & p

The text on this page is estimated to be only 12.09% accurate

tM mMiUm. Çcft

The text on this page is estimated to be only 16.94% accurate

(3^7) ' cantons Charlier & ficliaonCy qin ea aroîeat été pjr«^ ▼i O'rçment dét^ch^s, IlL Son aatr-intHration 6cit Uibunai criminel font £xés dans la commune de Feurs. IV. ia partie orientale du ci-devant département de Khône ôc Loire , portera dorénarant la feule déoomin-tion de dépa-tment au Rhône; îl reftera compofc des trois diftrids de Vilie-Aftranchie , de la campagne de Lyon 8c de Vil.'c-Franche , faut à ftatuer d*aprcs le rapport des rcpréfentans du peuple , fur le placement des adminiiimt onîu • La convention nationale, fur la leiàure d'une lettre d'Hérault, repréfeniant du peuple, décrète que feize fnns-cu* lôttes , pères de famille , de la commune de SauiTurc , qui ont traîné, pendant quatre jours , à défaut de chc« vaux , à une didance de vingt- deux lieues, deux voiturrt ém fourrage deftinées pour la troupe à cheval , en garnifca àStratboerg, par des chemîat difliciles & une pluie coa*' tfaiaelle, ferooc couverts. chsrcua d^ua unilbraie compler, êc Gtt^il leur fera fourai l'équipemeat aux Mit de la ré« publique , avec meatîoa hoaoïable de lettr coadwte di^oueaicat* * * Aotre « portant que tous les bîcas de tout îadBvIdtf dé« crété d'accufacioo , ou coatre qui Paccufateur public du' Cribuaal révi^lutîoani^e aura formé Faâe d'accufarion ^ êc qui fe donuera la mort» feront acquis & confîfquéâ an profit de la nation : & renvoie au comité de légifU* t(on pour préfenter une nouvelle rédaâion. Autre f portant qu'il fera élevé , aux frais de U répu* l>liqne,^e colonne enmatbre* fur la place oii le nn^ «Cm • £ttt périr Calas ; avec cette tafcripiioa : Jta eonventiçn nathmak A la 9éUtn 9 ^ rami »r paumd , ji Calas , viSim du fanatîfmî» Autre « portant prorogation jufqu'au 30 fîrîmalre , les délais fixés pour les déclarations pour l'emprunt forcé • le verfement de? fonds dans l'emprunt volontaire. Autre , portant que les m'niftres du culie catholiq le , qui fe trouvent a£iue lement mariés , & ceux qui antérieurement auront rég'é les conditions de leur mariage ae feront fujets ni à la déportation, ni à la rédufion. Décadi , jo. La convention nationale décrète , qu'i compter du premier frimaire prochain , toutes les noupes de la république , à l'exception des vétérans nationaux , de l'armée révolutionnaire ÔC de la gendarmerie , ea réfiJence , qui ne font point le fcrvicc aux armées^' fecevront le traitement de campagne fixé par la loi. fnmdifnmairt, La cooTcntioa aationale déccète .qiM.

The text on this page is estimated to be only 14.37% accurate

(Jlt) ftm miê I la dtipofitton du minlfire de Hntérienr mnê Kmnie de 5o,o«o liv pour être dîfiribiiée aux patriote^, fii&lilî» de Toulon » Marleilie & Commune Affranchie. La convention nationale a rendu un décret fus les do^, liNmcf «iliénés^ formant cnquante-trob artklet » part»» gpns onze p.^^.kgraphes % dont Ikit refprit : k. Révocation de toutes fei aliénations 6c engaeemeaft; ên domaines & droits domaniaux, a. Prife de poUeffîoQ» 1^ la ré^ie nat'onale , des dôcia'nes & droiti doma« Mm. 1. £ {Hmatioii lors de la prife de pofflefilon. 4. No* fmnatioo dcsexpertf. {.Jugement des conteilations , 6. des liéclaratrons à fournir. 7. De la régie vente des do. Ibatnes aliéné». S. Diis états à fournir par les admintHratiens , & des peines à leur indiger pour caufe de négligence. De la rcmife des tirrcs 6c des déchéances.. 10. De la liquidation , paiement ou inlcription des, créances provenant des domaines aliénés. 1 1. Des dcro*^ Çittons des anciennes loix » 6l du mode de jugement des, Cpmeftations indéc Tes. Duodl 2. Le dévret fuîvant charge la comm-fTion rf:s dépêches de recueillir toutes les r^»nonc!ations des^ prctrrs qui feront adrelfecs à la convtnt on , &. (^u*ii ca fera feulement lu la r;onieii lature à O^s léances. Autre, qui accorde des fecours ai)x cvéqnes , cuiés vtcuircs , qui ont ab'i:quc ou ab;îlqiiero it leuis fonctions;, favoir, à ceux qui ont moins de cinquante ans, 800 liv.; à c-trx qui ont de cinquante ans jufqu'à foixante-dix accomplis, 1000 livres; iîi à ceux de ce dernier âge, 1200 livres , qui ne feront pajcs que dans les iotmes ordinaires, 6c aprcs la prcfentation des ccrtincats de civiiiiie ^ de non émigration» de réfidence » 6c de «quittance des contributions. / Autre, qui rend communes à tous 'es biens nationaux les ditpofitions de la loi du mois d*avril 1793 , iur ia diviiion 6c le mndc des ventes dcâ bie:is nationaux, p^ovenans des émigfcs. % Autre, qui met 80,000 liv. à la difppfition du mi«îilre de l'intérieur , pour le fecojrs à accorder aux ci* toyens de la commune d'Andaye, qui ont fouifert dan^^ leurs propriétés èc habitations par les efpagnols* Autre » préfentant le mode dWorporatioa des dtOTepi^ 4p la première réquifttion dans les ancteiM cadres de Var* ttàt. Il compofe vingt-un artides. Tnii La conveotion tmi an décret qm érige ea diftHâf & incorpore, au départemesc du Bû-Rhin^ Ica coolmttoes des de Soa-Verden « Haiskecriclî ^ Afweiller ^ RiiTh eft envoyé connue repréfcAMt dl^ . » pour proc^C£ ^ £04 orgoni^asioil}. Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 18.55% accurate

Atifr ^ , relatif au tnùienieat det ciécttléon de» jugnnai Criminc's. ' * , QiiartiJi 4, La convention rend un décret par lequel elle adopte proviroircme nt la taxe des fouliers au priiK de 7 liv. 10 r. ;a paire pour ic maxiMmMf à PaffU| ca lH>aaa qua lté , pour homme. Autre , portant levée de la furféance , prononcée par l'art. XIV , du décret du 24fepteoil>re dernier (vliux J!ylc) ^ caufe des pourfuites commencées par les employés ci-devant fermier» & régrileurs généraux, 6l autres ci^ .toyens qui ont des titres valables contre eux. Autre , qui met les ci-dcv.int fermiers-généraux en étal d*arrestation dans la mcme maison , et qui les oblige 4 rendre t^urs comptes dans un mois. Au re , dans la même mesure , coatre les intendans et receveurs généraux des finances. Autre» qui permet l'entreprise des nitrlères artiiicielle», peur i*KS3ge des arts, en se conformant aux disposiiioot contenues audit décret, composant VI II articles. Aurre, qui commet le receveur des dot» pitrîotîqaes , près radminittrition des domaines nationaux , pour recfr* .Yotr aussi le depdt des dons patriotiques , provenant de. b dépouille des églises. Quinthll , /. La convention nationale » considérant ^pfl ft*e»c point de grandi hommes sans vertu» a rendn nn «lécret par lequfi le corpe dlIoocié*Riquettî Mirabeaii sera retiré du Panthéon-François , et que le même Jonir oè tl sera redré , celui de M^rat y sera transféré. * 'Autre , qui déclare que les domestiques peu fortuné», conserveront les dons, pensions et legs, qui leur ont été iifts 9 même par les émierés, depuis le 14 juillet 1789.] Autre , qui 6ze le mode de confiscations des biens dcil députes il terme , et la régie de leur» revenus , sur le»qjuels il sera accordé secours annuel à ses parens ^ femnte eu enfàns^ qui se trouvèrent dans le besoin* SeptiJi , 7. La convention nationale décrète: Art. i. Ceux qui par dol, ou 4 l'aide de Caux noms, pris ret» Wlcoicm et sans ugnature , ou è% fmmtt entreprises , ou d'un crédit imaclnaire , ou d'efp^rances et de craintes cliim4riqiict, •uroient aousé de la crédulité de quelques pcrfonnes, et efcroqué la totalité ou paYtie de leur fortune , leroitt à Tavenir pourfuivlt en première instance devant les tribunaux de police correction* nellc, Cîiif l'appel derant les tribunaux dt diftrict» «t à Paris , 'devant le tribunal d'appel de police correctionnelle. II. Les tribunaux de diftrict ou d'arrondiffement qui fe trourent actuellement faiûs 4e la connoifi^ance en première iaftancc de quelques-uns des délits rapportés en l'ardde précédent , es tùt^ nneront rinftruction ; et > appel leurs Jagemeiis

Tem porté dt* ^aot d*aurrfs tribunaux de oinrict ou d'arrondilTement, confontét ipcnt à l'article premier du titre V de la loi du 16 août 1790. ' . m. Les tribunaux de dilbkt ou ^^çmMSkmvt, connoitront eu feeaîàMiijfUKa do ces misses déliiSa lessfiie ta plaieie en tea

The text on this page is estimated to be only 15.66% accurate

tiicllentt kvm éâmênit civile » de laquelle lU s% tf^Mveront fiitti» Autre , sur le mode de procédure à. fuivre comrf Ici ibiie* tionnAÎrcs publics , dont voici le^ dtsporittons : ' Art. 1. Toute procédure a^ant j^our objet les fouftractioos^ clurivemeaty ne pourront être membres du même comité de surveillance. Antre, qui abolit toutes procédures Indruitei , ettoiu jugement tendus fur des faits relatifs aux infurrecttons populaires » occa* fîonndes k raison de l'accaparement et rurhanneoseilt dllprixdet denrées comprises dans la loi du maximuji» Sonoêi pm Décret fur la contribution mobiliairs de 17^7 (viemM yiy/e}.compofé de douze articles , & qui fixe rcxiglbilicé du paie» trcr.t par tiers, en janvier, février & m.irs prochain (vises j%di)% de forte que la totalité fera foldée au premier avril. > • Autre, oui donne la facilité aux acquéreurs de biens nationaux de fiire réfîlier les beaux à ferme de à loyers des biens quili ac3nerront en payant indemnités » de règle le mode de réÛaûdon 8t 'indemnité. • Autre , qui exempte les foldats invalides qui ne jouiffent mm d'une penfioB ' de to9 liv. , de Ta rtpréfentatlon d'un cettifieat dt '€^dfme qui éteit nccedaire pour la toucher. Autre , qui met à la difpofificn du minîftre de Tintéricur ifO/MP liv. pour être diClribuées en fecours aux belges , liégeois , aux pt^ triotcs du pavs de Franchimont, ^tavelot, Logne , & à ceux di^ *è^artemcnt oe Jemmappe* . C$ 1$ fiimâùêf tém zéiU Hftèliiuê fiatçaifi uns & inihifthm a L» PaVPROWS. Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 10.71% accurate

THE NEW TORC PUBLIC I.I??ART AâiwK NOA AND TIJLD&N f oUNUATiOMi Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.00% accurate

Google

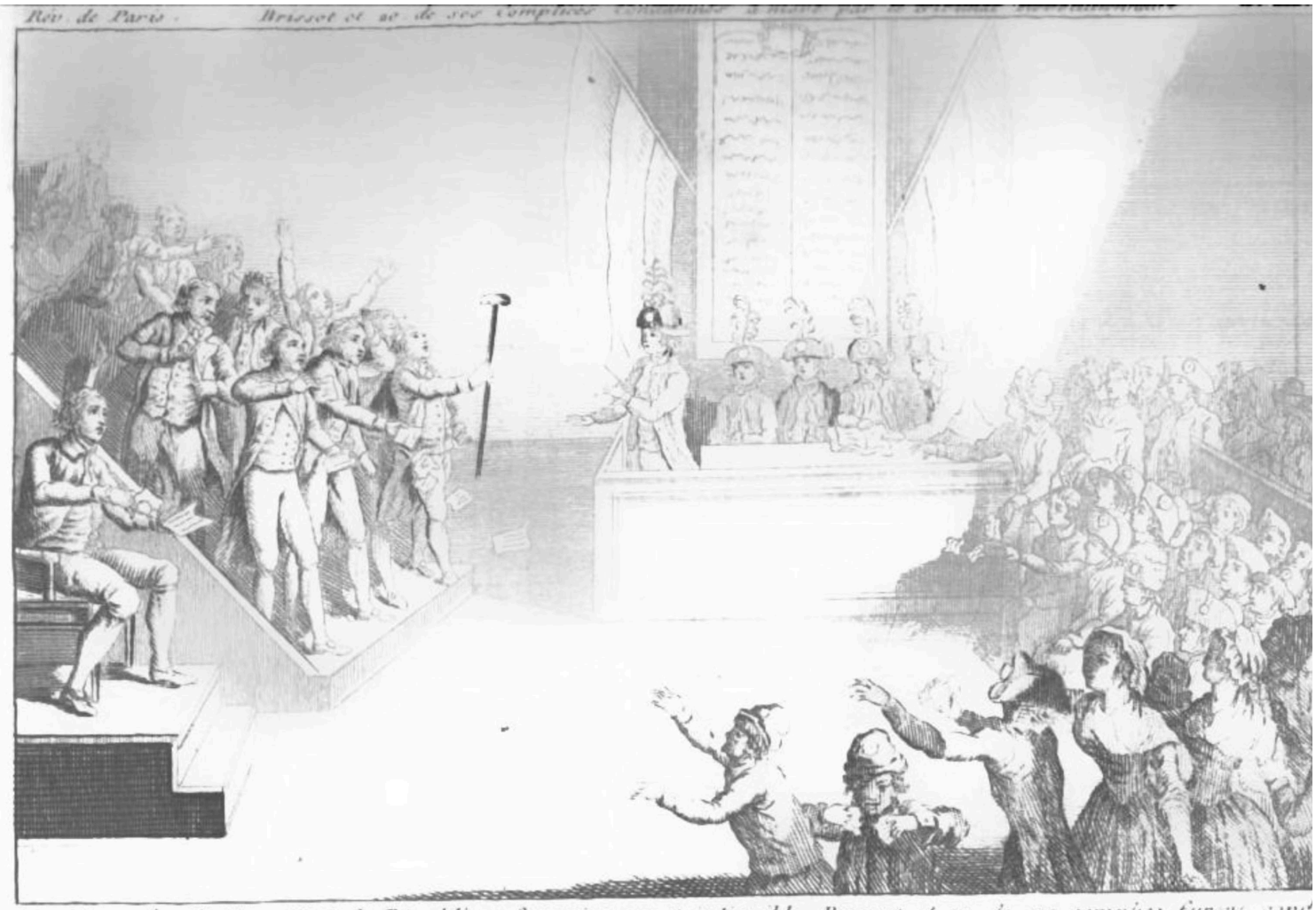

Le 9. Brumaire de l'an 2ème de la République française une et indivisible. Brisset et 20. de ses complices furent condamnés à mort. lors de la lecture de cette Sentence, ils se levèrent furieux et jetèrent leurs assignats au peuple en criant nos amis! Valazé s'est tué d'un Coup de Poignard.

The text on this page is estimated to be only 11.84% accurate

N^. 218.., de 1a ConrratilMi Kational». RÉVOLUTIONS DE PARIS, DÉOI££S ▲ LA HATIOU^ I}IX-S£PTI£M£ TRIMESTAIU Av«c gnvarej et «artes des déptrtmcns. Lit sraadi Macus fifotffwi fraaét ftti paie* fM aons foflum à gMOX» t«TM*«Mlt npMiqtu françaifc Klte & btdWifiblu Di Vinfimcnct du peuple français, I-^A France, par L*a6liv:té & rinduftrle du peuple qui ^ là conpore , par la fertilité de Ton fol , par la poritlon heu- ' reufe qui lui ouvre tous les canaux du commerce , par ia richefTe de fa langue & le mérite des écrits qu'elle a produits dans tous les genres , a toujours eu la plus grande influence fur les peuples de l'Europe , & même de l'u- «ivers entier. Quoique Q$ê &YaoUgC) ^Citailem l^^fx N\ aiS. tomi 17^ A '

The text on this page is estimated to be only 11.50% accurate

/ ( ) (le de routes tes notions, loutès allaient en fe francîfant peu à peu ; âc juiq ie fuus le ciei glacé de la Rulhe, ii éftt du boa ton d'avoir les modes , les go^ti , les idées, & jufqu a i'air d'un français. Comme cttte érancomaoîe . |M>uvoît devenir , dans les .circenRancet aâttello , txkf^ dangereufe Y^ur les roîs, ils onc tf&va:ilé à la détrnîri; Ils ont établi un mur de fépàration entre leurs peap!es & non» ; ils ont tâché de leur pen'uader que la France n'étoit plus dans la France^ mais toute où le trouvment les émigrés » où étoit Técume & la lie du peuple français* Ils fo font écranfMmeot trompés da^s leurs calculs^; la France a une telle influence» qiie même par la feule force d^ioertie, elle «aitriie encoie les opinions À les ctprîts ; que i'abietice de Ton commerce, la privation de fes conelpondanres, de toute efpèce de communica* tion de fa part , fufHt^iur produire un grand effet , une grande révolution fur Tes peuples qui fe lont laiffés coaamaer à cette féparation. Le» Tois anroient dû le frnrir. La France devenant nulle , pour les puiffances belligérantes . par rapport aux relations de comiHSrce , fairotc un vuide immenfe; 6c fur-tout po«r des «fclaves. 11 faut 1 avouer , le délire le plus cemplet ^'elk empai^ des têtes royales; ils ont rationné faux , même d'après' leurs principes. Four rete* «tr ce qu'ils ont l'audace d'iippcier leurs fujets dans une dépendance volontaire connnuelie ; que fatloit-il ? ef/t miner leur ame par des jouifl'ances ciieufes & variées, les didraire par des goûis olieu* , Ici ainu'çr avec des. coliâchets. Or, aucune nation n'cro't plus habile que la nation françaife , à compoler des l.ochcts , à créer des anodes. Sans doute fous le r l-^ae la I;bt;tc , nous cuj"fions renoncé à ces arts toni j feuis M.iis ûr,:, lu guzrrc ci: nous ont cnt-diiiés les dcljjJtîs dz i'K'.iror>!, cette téroncîiuion vût c!-? b«en pius lente ÔL plus laidivc. Ce f«nt cux-mciTics c|ui v»nt pnr;c les prcmler> cui;ps à cts arts puériles où nous r.vions la honte d*exc':iirr, OL qui étoient de la crcrttion c!c no^ rois ; ce [ont eux iiui les ont anéantis, cViDord en doniunit ai y.e aux cmior^s , vX ^r.l litc en tcrindfit, par la guerre , toutes its lUae'» d-i ieuis p:ly^. Vi ont rendu iervlce à U libcité paii^ii nous, ils ont plus fait; ils lui ont rendu f^rvicc auiîi chez eux; car ces privations font une fource de rc^.iets 6c de inécontexitemens pour ceux qui étoieiît accoutumés à jouir. \'oilà pour cas U.1 dûiœjvreiaçni^ un Jan^ leur» occupations oiyiii^cG by Google

The text on this page is estimated to be only 14.54% accurate

(53.3) Ct dans le«ir. efprit. Comment poiirrcnt-ib k remplir? en peniant'un peu plus. Or, m.ilheur aux rois Jcnt les peuples font quelques progrès dans l*art de penlcr. On dira peut-crre : mais fous Louis XIV , la France eut une gwene puérile à IcutcnTi contie les principales piiiiiUîices de 1 Europe. Le commcict: tut auHi inlfirrcnipu; & la privation n"ioincnt.ince des modes iSv des jo^.jcux ' ne produ fi: point parmi les peuples l\ft.^t dont ou narie , quelle diftcicnce ! D'abord le coir.merce cxierieur ne fut poi' t interrompu au point où il VqÛ aujourd'hui ; certes pendant cette guerre ies arts futiles lubfîf^oicnt encore parmi nous, 6i maintenant ils loiU tout- à-fait détruits. Certes ta France n'étoit point fermée hermétiquement comme à prcfcnr , 6l d'ailleurs cette privation dtr modes & d'objtîs de luxe n'exiftoit pas. La pcnfée des peuples ne ppuvoitpas être fi dangereule pjur iestyians. Laraifon publique alors avoir cent ans de irc'ns : une plus longue expérience , d'excelljns ouvrai;es fojit dcvc:loppée , 6c il ne faut pluS déformais qu'une occaiion pour qu'elle Iranchille tous les obflacles. Par- tout au')ourd*hui la raifon fe léveille , du temps de Louis XlV par-tout elle dormoic, d'un profond fommcil. • * ♦ Les vues que nous avons manlfcdées acquièrent ui)'p!us' yrand degré de force, lorfqVon ibnge que c.e ne iont[|AS Rendement des objets de luxe que foumiiToit la France J mats encore des dentées qui tiennci^t aux premiers befoînt. Quels pays produîfent autant & de fi bons vins pour la' confomiBatton des étrangers ? nos huiles v^écales , nos' draps oC nos toiles font des objets dont la difparutioii cfi bien fenûble pour les hommes même dont les goûts! fait ie mcrins frivoles. Et. remarque^ quç ces œanufaélures utiles n*ont pas pour cela perdit de leur aôivité parmi nous : les tyrans voifms fc font encore trompés dans cette partie de leur calcul. lU ont eiu anéantir tous nos arts Ôc ils n'ont «néamt que ceux qui au i oient nui^^notre liberté & à «telle ^es saitres peuples. Mais tous Vmx qui avoicnt un but utile tL refpc^lible » ont pris un nouvel eflbr ^ nouveaux débouchés leur ont été owerts. Les crlfes même de la révoiuJÛon , en multipliant certains befoins , çnt doxiuè aux arts imt rcfTource inattendue ; ain(i cette nuée de foldats qui bordent notre territoire 9 occupé les manu« faé\uritrs fur toute>les étoffes , les rrmuriers, les cordon* Aîeas , Jn charrons » & jul^ aux femmes g aucun bru Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.24% accurate

( )M) jj*cft inutile. La révolution a porte av«c elle fou remècle ; dont elle n'avoit pas befgin , puifque l'amour de la liberté, l'amour d*eux-mêmes fufifoit à tous les français pour fupporter tous les facrifices. Mais ces peuples étrangers qui par les fuites funeftcs de la guerre ne peuvent plus nous rendre leur fuperflu , ni l'cchanger contre le» chofcs nécefTaires que notre Tel produit, quel dédommagement ont»il$ de cette trifte privation^ Chaque puiflance étrangère fournit en fddats un. bien plus grand nombre de troupes que pendant la paix ; mais ces troupes font tranfportces loin des lieux qui les ont vu naître , Sc les travaux nourriciers que leur entretien exige, fe font pour !a plupart fur les bords même de la France , à Gand , k Ortcndc , à Bruxelles , & non à Berlin , à Amftereiam & à Vienne. Rien ne peut donc fuppléer au vuide opéré par la guerre. Ces foldafs ainfi trani portés hors des lieux qui les «nt vu naître confomment beaucoup plus , occaiionnent de bien plus grandes pertes en vivres & en charrois que ne peuvent en occafionner hs armées françaifcs qui combattent fur leur terrein. Tout , dans ce calcul ^ue nous pourrions pouffer beaucoup plus loin , prouve que la France fait ientir fa grandeur & fon pouvoir même en ne fe montrant pas , & que lorfqu'eilc fe iouftraît de la balance dit commerce de l'Europe , tout tombe dans le défordre 6t la cénfnfion. Les plaifiies céitéi4ca des TÎIles'à erandea mannfiuftnfef «tant de PAnj^Ieterrt que de la Hollande & de la PrnlTe » nVmt pas caché les ihanx innombrables caufés par un tel déncir. Et quel énconragement ont tous ces malheareux qui gémiffent an fein de la dîfette^ Celui de perdre leur fortune pom^ «ne querelle qui ne les touche en rien , qui ne regarde «ue leur tyran » dont lin feul efpère tirer un arantage , & dont chacun fouffrira long-temps quelque de la guerre. Les peuples , en les fuppofant dans la plus profende Ignorance fur tout fe qui pafTo dans U république ^anç^fe 9 doivent aifément juger la querelle. Car ou ils s'imaginent qu'elle a pour cautè la déclaralion de guerre faite par nous fi témérairerement à toutes les puiiTances, & la frénéfie des conquêtes qui s*eft emparée tont-à*coup des têtes françoifes , ou ils s'imaginent que leurs rois n'ont femé des caufes de guerre que parce qu'il falloit anéantir va gouvernement {igniicienx ^rhumimié. Dau le premier uiyUi^cG by Google

The text on this page is estimated to be only 15.90% accurate

cas ; fflamtenant que b fttûàtt de Dumoarier nom t npôniTé dans notre enceinte , £c que nous avoni hiKé ao pouvoir de l'ennemi des toagafins & des approvliîonnem.ns iminenres ; ilsdoiTent dire la guerrè eft finie. Si flios rois nons aimoient , ils épargneroknt notre faeur êL notre fang« & à préfent que rennemî commun efl forcé de remr far fes loyers , pourquoi va-t-on Tattaciuer* Pourquoi prend-on Condé » Valenciennes êL Toulon ^ Ocft donc pour éterAii'er la guerre , c'cA donc pour ranimer la colère des français. Dans le iecond cas il eA une reflexion foute fimple qui (c préfente à tous les ^Cprits ; chacun ie doit dire : mai» ce gouvernement quel qu'il foit » peut il être plus féroce que celui d'Alger & de Tunis Sue nous laiflbns impunément exercer tons fes ciimes 6ç s brig:»ndjgc$ an dedans 6c au dehors ? Néanmoins , quek que foient tes efïorts des brigands couronnés , ôc leurs précautions liberticides , les nouvelles de France fuintent à travers le mur épais qu'ils leur op* pofent. En vain cherchent-ils à entourer la vérité de tous ies brouillards de Terreur & du menfonge ; elle perce à travers cette groffière enveloppe , & les peuples étonnés , trouvent une partie de nos principes dans leurs cœurs. L*eftimc qu'ilî» ont toujours eu pour la nation frnnçaife , le refpecl qu'imprime une grande malle d'hommes» qui a toujours paifé pour éclairée , les empêche de condamner légèrement ce qu'ils ne con^p cnnent point encore ; & quand à Tapoui de ces confidérations , fe îolgnent des vl6ioTes éclatantes , des faits qui tiennent • du prodige, tant ils tiennent au républicanilme ; lorfque l'on fe rarpp 'le que jamais nous n*avons été battus que par des trahilbns ; il efl impcllible à tout homme qui peol'e de ne pjs eftimer la nation franç^ife, mCme fans la connoîtré parfaitement fous ics nouveaux traits. Il eft împoirib'e de ne pas fe dire à foi-mcmc : Une telle nation ne pourroit pas faire des prodiges de valeur &i de vertu pour des chimères , pour des inflitutions monfItueufes. L'impoflure ou rimngfnatîon peuvent bien avoir pour dnpes quelques individus, q-jclqucs tctcs exaltées, mais «on pas toute une nation. Or , dcpiiis quatre ans, nous voyons que la mafTe delà nation n'a pas rétrogradé , n'd pas vacillé un ùu\ inflfant , que fes défaites ont autant contribué que fes victoires à l'aifermlr dans fes prensières réfolutiaps , qui , fans deute , doivent étie fagcs , puifi^'tllli •m réMé à toutes les épreuves.

The text on this page is estimated to be only 18.54% accurate

(s>< J On voit que iant fut ce que nous Tenons de Srt ; nous n'avons établi , à proprement parler , que l'influence purement négative de Ja France , qui iufii; encore pour iui créer des amis» & pour produire une révolution autour d'elle j & que nous n*avons point oiûingué dans TËulope, les puiiTances beiiigérames & l ^s neutres. On fene que ni les gouvernemens , ni les peuples qui font en paix avec nous p n'ont , de notre résolution , les mêmes idées qu'en peuvent avoir ceux qui nous font la guerre ; que les ^uiHe^ 6c les Etats-Unis» par exempte, (ont loin de 1a voir fous ces couleurs noires ic efFrayantes , dont on l'a peinte par-tout ailleurs. Cette Tcule diftcrcnce peut 'faire une grande împreflîon parmi les peuples qui s'épuifent àins leu^s guerres contron qu'il ne peut tacher hors de la France , ramène nlceiTairement beaucoup de partifans à notre cavfe, 0ç

The text on this page is estimated to be only 11.03% accurate

(3»7) • ^Hoh mime qu*tl condamne quelqu*opécfttioa il la fait connoîire 6c donne , occaûon d'y réfléchir. A tous ces germes de révolutions qui (e répandent inleafiblenism , fi n^iis ajoutons le» maux direâs & pofuiti qje nous caul'ans à tant ûe ma houreux individus, par le itr 6c la fi*ni;ne , en dtvailant leurs propriétés , fuivant t:rr;i)!vi cîr: it U guerre, en enlevant à main a»mcc ^cu:-^ v lie^iw^ &. leurs ma:ch nul (es , nous devons l\inc;r vC;n!,Mcn giaad doit être le ricleipoir général. O-ii : ia rcvoK:tloa ne p? ix tarder à :>'op6rir chez nos ennemis, elle ébran'^u ics trôiies julqiic dans ieiirs derniers fonJjiîicns , eile en préc:p:c:a les rois, c'îe anéant:ra CCS a^it iit'urs de toute l*E'.:rope. Eux icuU i'oiu p^rtc à la gu:rie , eux fculs en ont caufc tous Tesinau':, une révolution ù'utaire cl^ funiqiie roflôurcc d^s niîîois bellii^éieiites , qui dans i*ctat actuel oac plus à redouter encore leurs I jc jcs que leurs revers. En cft ît , lis Tu;-»;) iteionr tcnr le poids des défaite? « & les iuccè> ne Uioni p.ib pour eux. Stippo'.'cns un inftant la république aux abois tSc rend.mt tob derniers foupirs fous les couoi du delpotlfine ; d'abord il n'y régneroit que fur des cadavres ; tous les républicains ie û' rolenc fait é^^or^er 6i auroient vendu chèrement leur vie: ce ne (eroît qu'après de nombreufes £c fangl^ntes batailles que les defpotes arrach rroienc ce pénible triomphe ; ils auroient atnfi dépeuplé leurs pays, uniquement pour conquérir un fol prefqu*eAtièrement défert. Les conqué^ .rans après s'en dire emparés « fe bittroicnt vratfcmbla.blement pour favoir qui le garder.>:t. Mais fuppofons. que chacun d'avance ait déjà choifi foh lot fnr la carte éc qa*il n*y eût parmi çux que des honnêtes gens , comme Cartouche eu vouloir dans fa troupe , les voilà miitret de la France , la comiiiunicàtio". c(ï rétablie entre elle& tous les^ autres pay> ; la paix eil faite, mais fe oiêms vuidc exifté dans TEarv^pj ; cette communication devient chimérique & idéale ; il n'y a plus en France ces vingtcinq millions de bras to'ijoars atttfs , toujours occupés, l'agriculture eft morte , les manufa^Kires paralyfées , ta terre en friche & le commence anéanti. Les rois vaim^ queurs tranfpîanteront tl^ djs colons dans ces climats nouveaux } en les trouveront-ils? Leur pays eQ déjà épuiffc par le fléau dévaflatcur de la guerre ; ahifi les drâérentcs puiflances de TEurope , incapables de s'alimenter entiérenein« elles mêmes , Ï4$ puiflances de l'Europe* qui mt

The text on this page is estimated to be only 13.04% accurate

peuvent fe foutenir que par leur commerce & fur tout leur commerce avec la France, n'auront pour prix de leur valeur que U dneite la milère , & les tyrans de i'Europe icxi.blabies à ceux ù'Amque 9 adeoiroat leur» trônes jur des crâaes de liiorts. Mais hélas ! les plus heureux feront ceux-là, fans doute, qui auront deiccndu dans la tombe 6i que le ciel n'aura pas rcfervéi pour ^tre les témoins du triomphe du dclporilme 6c de U iervitude totale de refpècc humaine î Si la France fuccomboit dans]^ guerre actuelle , la liberté de' Tunivcis f-ioit a';ou:né5 à plus de mille ans , & le dcfpotliir.e tans crainte comme fans remords ne prcnJro.t plus la peine jJe VG:lcr les crimes ; il Us commetrroit hardiment & à t'cccuvîit. Il ne th:icherolt plus à colorer les prétentions du j>rcrc.\:: du bien public. Il ne mettroit plus l'es foins à ni*n.»gjr le peuple dans quelques circonftances délicates comme li défigne encore le faire de ilems à autre ; au moindre murmure du peaple » U obi:cA .teroit Texemple terrible de U inalheurculé Fraoce » ti te menaceroit d'un châtiment pareil L'europe entière devenue la proie de trois ou quatre brigand codronnés lerojc ibuisit itt mveau de Pefclavage. Cmauis peuples ne fom* ràent plut de cette demi- liberté , de ce quart de Iranchife dont ils Ce vantent aufourd'hui. Tous les privilèges comme tous les droits difparoitroietit devant rinfolence des rois. L'Amérique rentreroit bientôt (bus Ton premier ioug. La Sttifle redeviendroit fapaoage du feigneur de Vienne. La Hollande iroit humblement pbfer le diadème for la t^te de Ton flathouder. L'Angleterre perdroit 3'uM fipiulacre de (on parlement. Les petites puiflanca Italie vieudrolent bientôt s'engloutir dans cette maffe énorme. L'Etpagne fans population , ianr arts ôi fans énergie, fuivroit le m^uie forr. Le croiilant difparoirroit , & toute l'Europe enfin , oubîiant Tes anciennes div lions. Te l'épareroit en trois ou quatre parties principales. Les peuDies çémiiLnt feus le pcids des impôts ^ toujours en^ Ta priton 6c Féchnfaud , tou}ours entre la iaim & la mort^ ^egretteroient la France qui ne péurroit plus fervtr de ccatre-pbids à Tambition des princes , ni d eponvaatail à leurs crimes, lis en tegrettercicnt rmduilrie qui dn siioins iadis aii.'geoit leurs maux Si loulageoit leurs befoins; ils regretteroicnt davoir fi long-temps coopéré à cette guerre fatale , àc d'avoir fouiTeit qu'elle Ue^t rinâm*» ment de i'efdavage de tout l'univers. oiyiii^cG by Google

The text on this page is estimated to be only 15.00% accurate

(î»9) Bfl Bircourint toute la férié des ckofei fùBSUnAi HB/ài "^Kfùm ité jufqu'à rimpoflible^ puifqut aotts avont é|é fttfqu'à fuppofer M tnàaiit l'anéanafleaicot de la répi« ' blUpie firançaife , (|ae Ton sent regarder lûîmudluiî vgjSk Iflébranlable qu'ufl roc. Mats nous avons voulu prouver ^ae la France , en foulh-iyaot fa mife du commerce fl^ôé ral en fe retirant , foit fpontanément , foit forcémeul do ia balance politique de l'Europe , feroit trébucher tout le rcAe , 6c qu'il n*y a dans la partie du monde habitée par nous , qu'une demi- douzaine de rois , tc peut-étM use centaine de tyranneaux lubdtternes qui puifleot trouver leur intérêt à .a guerre aduelle. bi nous voullôoa aller plus loin , & démontrer que tous Us coups qui fe • portent en Europe rerentiflent dans tous les deux hénciifphères d'un bout à l'autre , nous verrions que tout le genre gumain devroit fe lever en maffe pour exterminée les détorganifateiirs couronnés qui, en nous liyraat ••aujouru bui la guerre^ préparent la ruine du globe, . Il nous refte à parler d'une chance qui afTuréntnt eft dans l'ordre des choies poflîbles , à laquelle les defp«tet & leurs fujets ne fongent pas fit liimt il convient d'of« frir l'effrayant tableau. On vient dè voir celui de la France réduite aux ab«is , devtnne prefqu'mi défert feuillé de cadavres 4c lotti entre tout les brigands cpnronnés de l'Europe* Màtt œtie Idée eireufe» dont-petit-étre ils ft ^ercene; stUuultom là poor lime place à celle du peuplo français 4t livnnf à «n géoéreuJt,*à m fublÎM déw^r; cit me les rois «e croisât pas oefis tédoite o« à noiirir om Jnvk t M ^ iaitter c)stte ville dè la Grèce^ dont tonsifi jUbjians ireat nnvaÀB bûdier pour y périr tous , non t lisi voici ce ^«i poonoit arriver, fi par impo^ble» 911 noM rdénifoit ans dcmtèries exifémités. Non avons, dans notre immortelle coniliaition répn-i blioabit, ibicnnellement déclaré que nous renonctons à^goio conylte , 6c ^e jamab nous ne nous immifcerions énaê le fomrenement des autres peuples. Abnf^nt là«! chement de cet efprit d'éqnité , fn^pokms ^e noe efl«f nemis viennent bout, par uno fuite non- mterrompno eleperfidîei de d*intrigues, non^feulement d'envahir notre œmtoire, aiais eocore de prf»fiter de la difetle h£àio$ ^n.depuit fs long temps ils veulent nous amener pour «oos diâer des loix oc nous propofer de renoncer à noe prindpts étemels de liberté fit d égalité : fans doute que élans cette hypothèfe ils fe Aatteot aavôir de nous bouf A*. ai8 » tom. 17. B ' Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.59% accurate

f 33« J •ompofition , Sl (Ten venir au terme de tous lenrs vttux; '£h bien ! non ! iU ne tiendroient rien encore, toi^ chcroient à leur perte totale, par l'efiat d'une réaâioit toute naturelle , 6c dont la crlle dcviendroii U RivoliUicm morale & politique de tour le gîobc. Sans doute beaucowj) u\;nire nous làchcroicnt pied 6c fléchiroient le genou. 1 -nt mieux ! l'or letoit débarrafle de •Ton alliage impur j maii le rtdc 1 ... CcH ici où commence le grand mouvement que le dcferpoir de plufieurs millions d nommes , pénétrés du fentlment de leur liberté , animés d^ailicurs par celui d'une vengeance légitime , ira' ' prîèieroU d*abord à toute l'Europe , Ôc par €ontre>co«p * am globe entier. Suppofons que des .Tingt^taq mUlioat ^4*hMmes qui compofeiit la popuiatÎMi é$ l«répybtM|iic 'frâsi'çaîie, il n'en rtfte à b liberté qu'iia mîUîoa ^ même '^«li demi-mîllioii fi l'oa veut. Eh bien, nous d^ns que '€€ demî*faillî«n dliommes détergiinés à tout plutôt qne ile redevenir ^dtves, fiifira pour changer h £ace. 4c la terre. ^ ». L^hiiioife ancienne 'nous appreiid qtke quelques cesraines dçi foldatt grecs purent arrêter dans km cours t» ' pétuettx. UQ torrent de 1,500,000 perfes qui venaient fondrç fui^ieyJL Elle racconte eacorc qii'Alezaadre , à peiac [igi de trente ans, fit, à la téte de trente jnillie foldata '^macédonicm , la conquM de la motdé de .l*Afie. £h "bien! rhidoire moderne apprendra à nos neveux qu'une phf4aiige de-fOoyooo '-hommes' libres & bien unis , par« *viiie 4c fouflfrante. [SuppojGMis que le .chancre de la Vendée ronge la né» i publique înTqu au cciur ; ruppafons que Toulon reAe ans 'ennuis , ainfi que Valenciennes , Condé tk plufienri 'autres villes importantes ;fnppo(bns que le châtiment qu'on Inflige à LyiBU i^e. fi^t pas capable d*en . impofer à pin» 'fieurs autres communes tnfeâées de fédéralifme on di royalifme ; fuppoibns que tout le raidi fe détache & quo les autres départemens de Tintérieur , plus fidèles , foicnt afî! gés , pour prix de leur fidélité , d'une famine horrible j fupporons que le fanaiifmc religieux vienne encore joîn** dre fen fitau à toutes ces calamités ; fuppofons enfin qaa les defpotes n'attendent plus que ce moment pour fendre tous à la fois & de toutes parts fur cette mal^ beureuff France , dont ils convoitent depuis tant d'années la conquête fit le partage. Afl"Hréraent on ne peut rien ^ieuter à l'hftrtur de ce us j|i(iuùca # ^ hlfn 1 nous oiona' • • • • Digitized by Gopgle

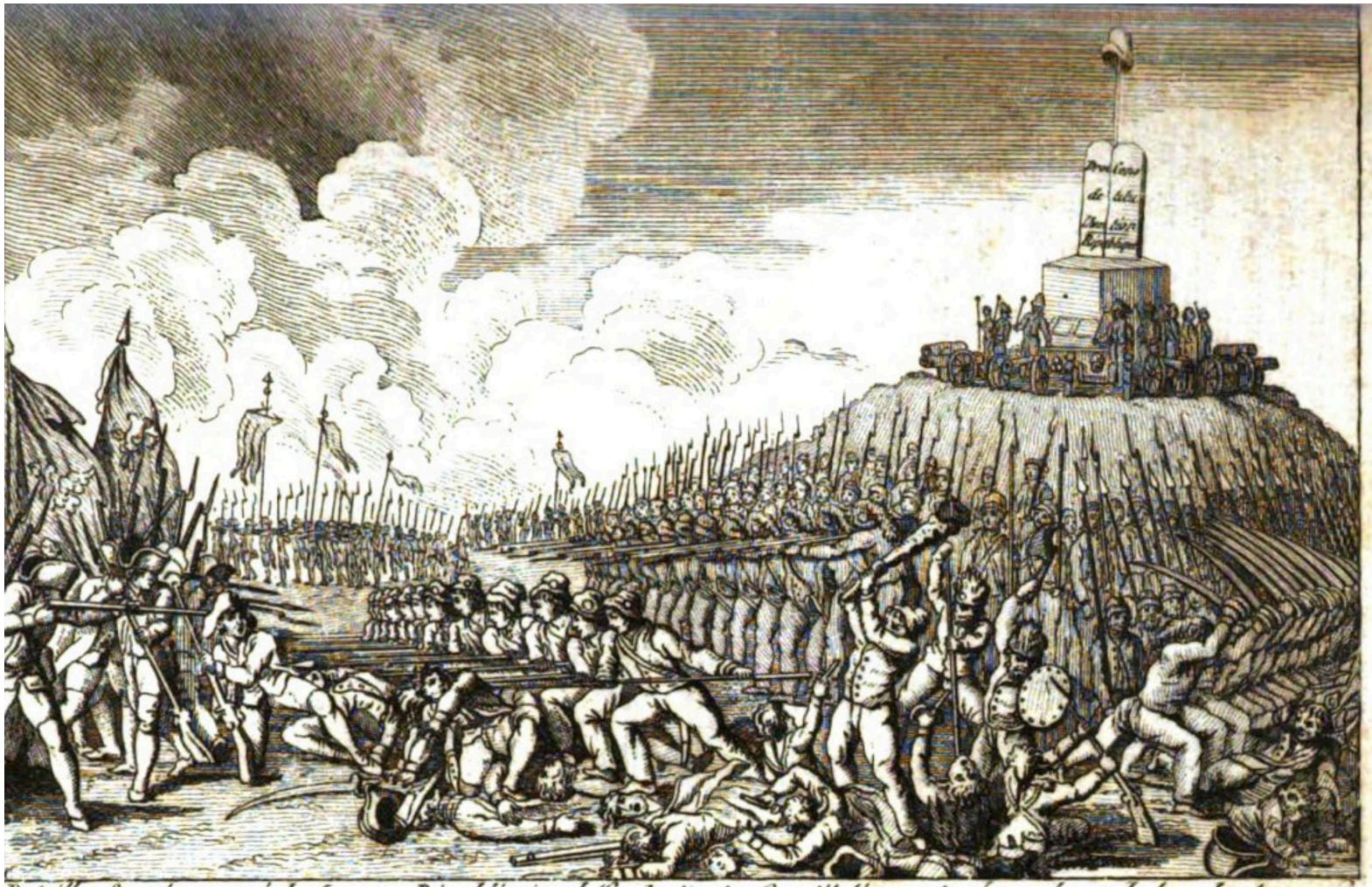

Bataillon Sacré composé de 500.000, Républicains deffendant notre Constitution contre les esclaves de tous les tyrans coalisés,

1 •• • J. ■ t Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.70% accurate

ft ê^re ; (malheur à qui nous démentira) fi le génîc d6 la liberté a fouffl^ clans l'.ime d'un deini-mi'lon de citoyen* feulement, la révolution Trançitire , bien loin d'être termi* née \k , comme ice d'être celle de tous les peuples , & voici comme : Patriotes , écoutez , 6c connoiHci votre force : un fimple appel aux hommes libres opérera cette grande crilc falul^lire , rc£;ardée comn>e un miracle par ceux qui ne croient p'ms aux m rp.cles. Oui, un fimple appel aux hommes libres , véritablement libres qui reûent en France. Que CCS hcros , car ils le leront fous , ou le devierdront , fortent aufii tôt des viil-s , à un jour indiqué , fe rallient k un fignal conv.'nu , s'er:.parcnt des lieux que la nature ièinble avoir indiquée à l'es en fans menacés d'étr« cfcUvts , f|u'au plutôt ils (e réuniiTent fur quelque monti^e do la fronrière , devenue le chef-lieu & le fort ioexpugnable de la liberté. Eh 1 quoi , «n ramas îin0ur de ouelquet mîHîerft de fanatioues , du fetn de la Ytiidée ^ rififte «lefrait ûk nois aox eftorts de tonte unè nattoii ; il ne fera pas dit qu*ane [^ange armée de 500,000 hommes libres & tous frères, eft incapable de faite tnompher Ja raifoa & la liberté , & de brifer les chaînes Îi*ane vinguine de pygmées dubibuent à des mill^oua individus dégradés. Suivons la marche de ce bataillon facré» s^organîfait comme il convient à des hommes chargés d'une miffion autli fubliine. Ils^ont abandonné , fp.ns regrets , les femmes & les enfms qui ne fént point fenti le courage de les ftttvre. Ils n ont plus d*auire intérêt , d'autre fentiment^ d'autre travail que cehii de conferver leur indépendance » & de la rendre à leurs iemblables abâtardis. Les voilà ^ s'ctabliiïant fur toutes les montagnes ^ comme des aigles ^ & fondant avec impétuofité dans les plaines couvertes d'efclaves , Coudoyés par les defpotes. Ils vont droit aux villes 011 fiègent les tyrans ; & tous les moyens leur font bons pour furprendre , dans leurs brillantes tanntères , ces ogres, mangeurs d'hommes , qu'on appelle rois. Toute ■rme leur eft propre ; leur ta6lique cil le defir & le befoin qu'i's ont de vaincre. Pourtant ils marchent toujours enfemblc ; leur fuccès Gft dans leur malTc. Ils s'avancent, détruifant fur leur paffage , tout ce qui rappelle ou entretient des idées de ferviiude. Par-tout fur leur route , ils dlfent aux peuples : Heîevci-vous ! & aux troupes : Bas les armes; & aux rois : Meurs l Ils n'ont Î)oint de patrie ; ou du moins , ils ne rentreront pas dans la eur , &L ne s'y fixeront que quand ils l'auront rendue à la déclaration des droits) car le plan que fe propofe ce 4tiai-iaillion d*boiQiDe» , i«lixir dç toute Tcipcca h' .

The text on this page is estimated to be only 14.61% accurate

It30 fMÎM, 9 eft dt fccommeiiccr la hùM , ittM : fecMfv tnttrt ' rédifioe fiir lai luifci de b coafttaiiMNi frw« faife. Ma» avant d'en venir là , aoe de cbancet ils ont à çonrir ; ce o'eft pas Taffaiie de ^qa^na «neiv Qn'M it repréfente 500,000 hommci iQttfoars defaoui , toujours armés , ûws ccHe alUnt & venant, promenant la liberté îufau'à ce qu'ib loi aient trouvé un af/le (ûr digiie dTeUc t & jurant de ne termintr leur courfe « que quand ^ rentrâ dans leur première patrie » ils pourront y dépo* * fer leur mafliie » ne trouvant plus de nonftres à frappée Ottî, nous ne aainoos pas de le prédire» la Franco filt<>dle toute covalue » As-elle aflierrie » la révolution ft-ançaife a Impruné Ton cachet dans l'ame d'un afTes Srand nombrr de patriotes « pour ne point défeijpérer e la liberté. Oui » la France (era libre l i'£urope fera libre! l'univers entier fera libre, & ce grand biefifait (era dû à un demi-million d'hommes d'élite qui fe rapprocheront tôt ou tard, & qui ne laifleront point lEurope en repos qu'ils n'aient accomplis le grand oeuvre de la r(i^cnération de rcfpèce humaine. Les defpotes euffent-iij t. j$ les fuccès qu'ils fe promettent , finiront tous mal. l-lLiuope va devenir une arène ou une arintîe de lions indomptah e^ , ne céderont de combatt e contre tous les animaux féroces cju'on ne cclfera de lâcher contre eux , jufiqu'à l'cpuifement des races carnaciëres & malfaifantts. C*en eîl fait ; les roi» n'Ait point de repos à le promettre. Ils feront tuer encore beaucoup de mo ide ; lis finiront par être maffacrét» eux-mêae* fur les monceaux de cadavres entafliés par leurs ordres. Le feu facré de la liberté , entretenu par cette phaUnge d'hommes courageux qui fs montreront quand il le taudra, dévorera les rois «."x peuples oblHnés à les dé^ndre. l/o« |)iniâtrctc cju'«n paroit mettre à la réJiidion de la répuf>lique françiifc , tranù'ormera les patriotes en autant do fanatiques à qui rien ne pourra refifter. Si on les pouiTe à bout , les français deviendront le fléau de TEurcpe. On les verra , portant au milieu d'eux , l'arche fainte de leur conllitution , s'ouvrir un paffage à .travers les satloos , & ne pofer leur glorieux fardeau , que quand ils auront ralhé tous les peuples autour ; quand , fur Tautel de la liberté , ils auront fait des libations avec le fang> des foia. ,f £h quoi I depuis dix-buît fièdes , ettante , perfécv» tie . fpoliée , la horde îuive «xtfie Mcore • & confervo ,fes lois & on enlte à part ; 6c il ne & trouvera pas m JFfencc on dcai miVâm jf tionif&ca capables de suiotiBif Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 21.29% accurate

(3ÎJ) leurs droits , malgré Its événemcns ? . . . QuoiquM arrlvC| la république françaif lût-elle éclipfée dès Ton aurore, la révolution cA un volcan qu'on o'éceindra jamais , 6c qui dévorera oeux qui s'en approcheront de trop près. Le$ rois d'Europe ne marcheront déformais que fur des char* fons ardens , qui , dans peu , doivent les confumer , eux & leurs flatteurs , &L leurs armées, ÔL les natiors aveut)écs ou endormies fur les bords de l'abyrae. QuoiquH lear en coûte • il faur oue tous les hommes deviemital fibrck. Lei françûs fe font lerét Its premiers ; Us 'ont jnti dû pim s'afitolr » & ils tiendront parole ; Ib kefteiont .dkbout , diifltikt*ils êttt afiulUs 4e fontes p^rts. BeaiMOttp fu€caiDber#nt , beaacowp tt lai&mt de cm* htïtrt ; iTimporte , 3 es reftoa tmijorn afo pour iMtcnir la itvoliiâoB » & remplir le tcsm de*la tttê, m ' Un petit grouppe de péchiinifs réfugiés ihos Ies/i|mc9 du çolphe Adriatique ont été les fbndateuis de la fupec be Veniik Rois de(potes, peuples efdaTes, rappelez-Tous iee trait d*hiftoire » fic craignea tovt des républicains français ! les eaffiei^Yons rédutts.à quelques milliers dTtn* dtvidtts. Vous éproufex depins 4 ans ce que peut un* Maxiùà éclaifée qui veut fermement. Vous avez tout nb en oeuvre pour diflbudre , ou du moins pour divtfer cette maiïe. Vous ares réuffi à en déacher quelquet firattons. Vous n'avei pas tout fait encore ; &L liimci"▼ous 'moins épuifés que vous n'êtes , fongea que vous échouerez contre notre. liberté. Ce fera votre ècueil, & votre tombeau. U 7 a plus i c*eft que las de toujours combattre & repouiTer des ennemis fe renouvellant fans ceffc, & dont les pertes femblcnt ne faire qu'accroître le nombre ; efclaves & defpotes , fâchez que nous vous infl gérons la peine du talion ; nous ne poferons les armes ? u'après que nous aurons mis un défert & le filence de a mort entre la fervitude bi l'indépendance.'^ Sachez que ferrez les uns contre les autres , nous formerons comme Un coin qui pénétrera jufqu'au fein de vos contrées pour Vous rendre tous les maux que vous nou9^ avez fait , fie ceux que vous vouliez nous faire. Sachez que quand bien même vous nous verriez échouer , foit par l'effet de vos perfidies , foit par fuite de nos diiTentions domeftiques ; fâchez que quand bien même vous nous auriex forcé d'évacuer notre propre territoire , vous nous retrouverez fur tout les points de i'£urope , prêts à vous comiMttre. £n un mot, nous ne laiderons la terre tranquille ?ue quand elle fera libre. C*eft-là notre dernier vœu. Oui , U k faut ^ nou« deviendrons auili barbares que vous

The text on this page is estimated to be only 17.16% accurate

^(ÎÎ4) êc ros chefs. Tandis que d'un c^té vous irez porter des fers à nos lâches compatriotes ; de Tautre , nous irons incendier vos villes , vos temples, vos. palais. Nous ne feront erace qu'aux chaumières ; nous laiflerons fur notre foate des traces épouvantables de definiâion i rien ac nous, fera Ucti que te cri de la mi(ère êi de la ItbtriL Nous fierons fur Tctre fol ' 6l Cm vos perfonnes des €vcmp'es effirayans. Miftrables l vous avea voulu aiEsott le trône êc l'autel fur dés monceàua de càdavres de p«f» triotes. Eh bien 1 la liberté deviendra à Ton tour une divinité fanguinaîre fit ineiorable » noos loi immolmos des Viâimes humaines I tous ceux qui ne feront pas pour 41e lot feront facriiîés (ans mittricorde. Ceil le fenl ^rti qot nous refie à prendre pour femiatr cette lotte mfTreofe entre les hommes ôc les brutes qui en portent le «nom 6l la figure. Choififlea l il ^otque Icnoim këa^ i^s 'devienne la terrenr d» monde pour ca devenir m jour la leçon. Jbfclaves & reis , vous avex toré une haîne implacable wz républicains ; voos avex vaolo par la famine , la gocne civile , le fédéralifme , fa fuperAition , les forcer à retomber aux pïeds des idoles. Eh bien I nous à notre tour , puifquM n*y a plus d'autres moyens peur neus mettre à Tabri de ves coups portés dans l'ombre ; eh bien t nous v«us forcerons aufïi à être libres comme nous, ou à périr tons comme vous nous avei fait périr en détai'. Quoique vous fa{Tîei,on n'efface pas 2^ millions d'hommes du livre de la rature , comme on enlève par furprifc un avant- polie. Quelques foicr\t vos viéloires achetées à prix d'or , nous le répérens , il reftera toujours alTez de français pour tenir toute l'Europe en échec, avec leurs principes Si Iriir dévouement. Tremblez tous 6c craignez fout (iu dcferpoir de plufieurs mîllieis d'hommes libres* L'Europe cd dans leurs ma.ns. Les premiers liens de l'orcaniration foclale , font ceux ét la liberté, de IcgAlîté, de b fraternitc. Les peuples , qui loin de reconnoîtrc ces dioits & ces devoirs facrés» arment au contraire contre cclui'qui les a déclarés folennellemcnt , & voudroicnt ranéantlr avec fes principes , ne font donc pas des aiïociations d'hommes : ce font des bordes de brigands qu'il faut exterminer û Ton veus jouir en paix des bienfaits de la vie. L'Europe eft donc ira repaire d'animaux ï (kce humaine , fans morale & (aof vertu» Se défiendre contre un voleur qui , fur la grande toute, vous préfente le piftolet pour vous dépouiller*. fi*cft pas affcz , cjuand on peut faire p^ls ; il raut, i^eti hiûx le iivus au*^aive de la loi. Appliquons ces prinr; oiyiii^cG by Google

The text on this page is estimated to be only 16.21% accurate

(335.) ' dpct à la réyoluttoa. Les nattons beHigérante» le cet» intiry' qoî toutes .tntemble fondent fur It peup'e Iran^ fM y Ê€ fon&elto pu comme- des yoleurs de grand dMfliia v'aftitlint une fomîlle tu TO/age. 11 eft du dcToîr ét «tm hoÊM^^ non-reultmenit de it mettre en garde » ■nit 'dt Minrfaivre les aflatUans à tonte ounrance, de les fcfoer îuique dans leurs repaires, & de filtre juftice att «wini-ée la perfonne de leur chef. ToUà la conduît# ^ui- nous reile k ténir , ptiîfqne les exemples de géné* •ïïoùté n'inâuenf en' rien fur nos ennemis. Quils j «éfl^chiiTent mireraent; jufqu'à préfent ils nous ont m enchalnéi par les derniers articles de notre conftitutlott qui les «nacerne. Qu'ils ne trmil faffent pas franchir* nos limites; nous Ileur reftituerons tout os qu'ils bous ont fm» é^ron^er dai^ la Vendre & fur nos frontières. ' r- Moitovenourellerinif la mafTe des habitans ^e l'Europ^sî' êL »fBi«lé|iargiiemis que la génération qui «'élève 6t qui pourrons former aux vertus républicaines. Cttm grande cataftrophe fera TefFet d*un beau défefpoîr , Ôc Vou* vfage de ce demi-million d'hommes invincibles par leuV •nion & leurs principes. Alors l'Europe deviendroit uà théâtre de carnage. Le tremblement de terre de Lisbonr.o £t périr en quelques heures cent mille citoyens qui tous (an» doute ne méritoient pas une fin auflî terrible ; plue terrible que la nature , nous Terons plus juftes ou'elle^ nous n'irons porter la défolation ii. la mort que chez des nations avilies & corr«mpues, qui, fans ce coup dèciiifj •niTent continué pendant un fiècle une guerre impie. . La plupart des nations de l'Europe font de vieilles forêls qui ont befoin d'être renouvcllées. Il faut y porter la hache révolutionnaire. En un mot, il faut qu'rt n'y aie plus* du tout de peuple français , oU [que toutes les nations fni i'avoiûnent foient libres 6c fraternifent arec lui. ie géfiM m duf dt farmk févolmimtnain ^ â.fis fihm 4* 0mU ks tardas» L'année riyolttdonnaîre . eft entrée le 5 Frimaire dans •cttt tHIo coupable , noinmée li iinuftement Comnum ^gréuûkk. La terreur ébit peinte (nr tous les fronts; ie pioted ilence qliê }*avois eu foin de recomman* dter.-à.noe bratea foldats'^. rendoit leur mardio encore plu| laeneyanse ^ phis tenlbli ; la plupart des l^entiquci éieient muées : qnekpes -^tàmes s*ét«>ient rangée* inr .aoM * pafiige > on MoiSe dans leurs jreuc plue jd'Migttnciosi qtto dofrajpeur. Les hommes reftoient cachée m md de ces mêmes repaires d'eii ils n'étoieot ibitift» ridant le ilége « que pour aCiAaer les trais amie é\

The text on this page is estimated to be only 13.95% accurate

t ( )î« i La gaUIotlne & la AifilUdcL fak.juiHfie 4« ptel de auaue cent rébelles. Mais umt OMTelle cosimiffioi jéwiitiomiurt vient de s*étabiir t «Mpofée d« rtmiu^ culottes ; mon collègue Panin en eft le ftéfidmi # ÛL dans peu dt jours b iRitfallle , lancée par nos caiiosnîm^ nous aura déîiviés , en un feui ioAant , de plus de quatn ^ snille codipintenrs. U eft unis d'abiéger les tews i km lenteur peut réveilkr , Je ne difiil pislo courage , mais le déCerpoir des traîtres qui font encore cichctf dans loi débris de cette ville impie. La république a Mo&a d'au f'rand exemple , il faut que le Rhône enfanglanté rouit ur Tes rives , & jufqu'à U mer , les cadavres des lâches fllû ont aflailiné nos frères ; ôc tandis que la foudre , qui doit les exterroiner en un momenc, poctera la ttti teur dans les départemens od le germe oe la rébellion avoit été femé , il faut que les flammes de leurs repaires dévaflés annonçent au loin le /ji^timcut deftaéi CfuiMjui fcnteroient de les imiter. Ces nîefurts font d'autant plus urgentes que , dans cette commune forte de csnt vingt-mifie habitans^ on trou«> veroit à peine , je ne dirai pas quinze cents patriotes , mais quinze cents hommes qui n'avoient pas été complices de la rébellion ; mais grâce aux repréfentans du peuple ic aux jacobins , envoyés dans cette commune , la fur^ veitlance des autoiités conftituées pourfuit par-tout les gens fufpeds &. encKa&ne dans une forte de (lupeur le grand nombre de ceux qui n'afpirent en fecret qu'à nous percer le fem. Déjà des lâches ont aiTailiné pendant la puit un de nos foidats révolutionnaires : jugez , frères ic amis , s*il eÛ tems d'employer les noçyens de tuûice les plus prompts ii tes plus terribles l of giaad èvéne* ment fc prépare , Ib.iioiis tfpéroiis qu'aisili|i :U fin dt frimaire tous les àntcuft il complices dt h, fébdlît» auroQt (iibi la jptiiit diieà feofrs forets. • . * Salut & fraternité. R o N S l N. Paris, le as iripak« l'an deuxième de la féfttblii|iitUM le ÎAdivifikle» CSttïyta Prudbomme , annoncer des vérités , éhiédn fbttrigut U trahifon , c'eft être «tilt à la patrit ; AT font ce rapport la Joiiéi éu jacMmi BOUi t ftadt plu« ^rs ienricts , fur*tMt tu déma(attenr U .cMdttist fuf|»tâe ou perfidt dt quel

The text on this page is estimated to be only 10.01% accurate

X Î17 î : . àe fa majefté Ttiiiperettr & îoî-à Braxelles; cle pfut-; comtf « eft rcnnenit le plus acharné h révelutioli françdîi'c ; criant fans ccÎTc que y lorlquc It $ autrichien* pénétreront d4Rs Paris , ils n'y laitleront pas plerrt fur pierre. ... C'eit ce même cnergumcne politique , qui col» ^pofîc & invente depuis 1789 , - BfWxf'.îeî», !•» noavtlles let plus contraires au iuccès v«« la I bsi té françа'te ; permaii;nt^ comme Mfi va'et dnns TantiH-hanTibi t du ni niftrc Mette inichf il y débite à tout venant , des viétoires reirporrcps p-^t les autiithiens iur les françai» , qu'il tue p^r millier.» , tous les jours ; d'un aufnr cô'é , il n'éto.t lortc de rtralédiél ons quM ne vomit l';inncf dcrrnicrc contre lun fîli , oui paiTci: pour dcinocratc à p4::s , où li r« *Il eft étonnant qu'Edouard Walc* kter» • Ticomte Ik Bmjtellesr, & banquier à Paris oli tl fe dit patriote 6l satt-sutricfaien , n'ait point donné quelc^u^i renfeipncmens fur le jHI:» de la vieille maltrefle de Kaunit^; gnais P«oly étoit l'ami int'me de Lebrun , ex-miniftia des aftairet étrangères , & Walckiers Tétoit aulTi ^ s*:l i^e l'cf: p.is encore; voilà Téaigme : la femsne Lebrua !• fait bien. 11 rctultéi , d'après plnfieurs données que nous avon^^ que la taéitque des puiiTance^ coalifées eft d'avoi: ett France , pour émiiTaires , quelque» notables de Icvtrs fdjets, qui, fous les dehors d*un patriotifme a(Fe6lé » cll« c amcfit contre leur patrie » oh ils lé difent avoir érép Vlécutés ; telle c'\ l'intr-g-îe dont Roberfpierre a Tn .ntré le Ûi'i leis, à la Cociétè des Jacobins, . \i . (^a.)*

The text on this page is estimated to be only 17.34% accurate

(3î5) paye par l'étranger , il a conclu par ^emancîfr c[\'t tcuf ,iK>b'c (û. exclu» de la fociccé. Eii confcquence , U îeigaeur j;ueMro-pruflîen a été rayé de la lift^ des membres , a nfi cjuc ^e> nobles Daouft , CaGibianca Si autre*. Aux fjiti ailcguè* par Robcrfpicrre , or» pouvoir ajouter qu*Anacharfis Ciooti pofTède, près de Cicvcs , une terre elont il a porté le nom , & qui , je crois , cft toujours int,i6>e , quoique Tous la griitc rapace du lion prullic» , contre lequel les fujets de la dominur oii ne d rigcnt jamais impunément des déclamations poliûques. Le même Clootz a encore , près de Clèves , un oncle , nommé Paw , auteur de plulisurs écrits , leque' , par \a protection du feu roi de Prufl*e , a obtenu un canonn'cat à Xanten , où il n'eft nuiitment inquiété, quoique onde de locateur du gtntt humain , qui palTe pour ennemi de la Pruffc. Quant au ci-devant Daoïift , on fait qu'il a (té entièrement lié avec le prince Lou-s de Rohan , archevêque de Cambray , émigré , trx faveur duquel il a eu la complaifance de taire pludeurs démarches à Liège pour obtenir à ce prélat la principauté de ce nom. Les Liégeois qui font en France conàrmeront celte anecdote , à laquelle ils pourront mlaie ajouter d*atttrcs circonftances. Citoyen , la perfévérancc avec laquelle tu as pourfut* vi les întrigans & les perlonnes fufpeâes « in*a engagé | l^écrire cette lettre , qui ne peut mieux être confi^née que dans ton journal , regarde comme en dépôt précieui je pièces fervant à rkiileire de la révolution françaifa. Kcv^tllu intlrltum. Les nouvelles de la Vendée nous paroifTent fatisfit* iantes. Le 17 frimaire» c'étoit déjà la huitième viâoiie Sua nos troupes avotenc remportée iur la rive gauclit e la Loire , contre fis brig^ds , commandés par ' Charrette. Dans cette affaire , qui a été très-TÎve , \m 'Braves défenleurs de la république, que le défaut de fouliers aroit retenus dans leur^ tentes , f'e font envelop» *pés tes pled^ avec du linge , tL ont combattu avec leuff camarades. Quelle bravoure ! Cette aâion a ét$ 'accompagnée d'un autre événement. Cinquanto-huit pré'très féfraÛaires , arrivés d'Angers à Nantes , avoient été enfermés dans un biteau fur U Loire ; d 'ns la nuit du "19*, ils ont tous f fc engloutis dans cette rivière. Quel torrent nvolutionnairt que la Loire ! D*UTi autre côte ; nous apprenons du Man< , en date du 23 , qu'il s'y cft cnj^agé une vive acVon lous les murs . 4e ctue viiie. Les hsïg^ûa ont été pouilés » la baypiiacue Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 10.34% accurate

(339) âans tes re'fts, juTquc fur la grande place ; là , 71s ont lâche pied , Ôt à la favear d s tcncLres , une p.irc;c a évacué la vi!l»; ; mais au jour, tcif ceux qifi éio'ent rclUs , ont été pris avec bn î;i^f;-s, cano i>, f .ri'.s , munit ors âr to'jt g:*nre. Lc! ir.aiLcre 2\ ôit duré qu.r.za heures; aufli les nrii'"ons , 1e> ruc«; , les» pîsjc- éîoiciu-" eiîes jonvhces de cadnvrcs d * r.c^s enneni ; c^tre j jurrîe ef^ l.i plus bî'.lc que r.:v.:s jy r.^ eu: c^p'.î s d x ni. is., Nous n*arrîn;4 an. . ' La Ro.hcJaqu^lm a é:é f^it pnlonnier , conduit à'Ang«rs. « Communt de Paris, 0.1 avo't reproché, dans la publ'c , à Chaumette , ira «îrété fur !es ceit;tic..t-. dj c viline , & 1 n rUitre iur les prêtres. Jaloux de !e juA.her , Chjuint:rtc a rappelé , le ^3 frifFaire , au ccn'eil ce r'^prochc , en dvinmJant que Ici membres

The text on this page is estimated to be only 10.24% accurate

(54-5 î na comité .*nt pour être brûlés, a été lufpendu par un décret» portant que les iium:cipal:tés 6l les corps adminiftrati& fpnt tenus de raiTembler « dans des dépôts , 6c de mettre (çuslefceilé ces objets , iufqu'à ce q^e la convenrion ait prononcé qui leur '.oa: confiées , ort I» 4êià envoyé à la mort plus de deux cents contre-rcH vohmonnaires , doat plufin^rs, en mont^iv fur l*é>> chaffaiîcl , ont crié : Je meurs pour Louis XI II ; vivt i\ Louis XVU l Quamû les rois n'out pUs darais -qu'à la If ppccace oiyiii^cG by Google

The text on this page is estimated to be only 15.96% accurate

tut} ^Quani4i K4t Or^sne-^u comité defalot.pnWic^ l^iQwdrV»* fennes a foumU a la convention de> fcâexioti» iur un aifét4^ pris par la commune de Parts, d'après an réqu'fîtoire d(^ Ciiauraette , procureur de la commune', qulcuavo^uoit, ce joui-'à (^quaùdi) dans le feîa du corps muaicipul^ tpos les membres des comités révolutionnaires de Paris r pour leur reprércntej: qu'ils ne dévoient pas commettre^ oes aâas .arbitraires , & qu'ils dévoient » dans le mo4t^ d'arrellacion , menacer les larmeii des malheureux. En coa« Venant que le con(eU-général de la commune de Pans eft,^ comporé des meilleurs patAotes « BilUud-Varennes. ok«» lêrve que l'éloquence de Chaumette, condeit fan» doute^ |[ar une pitié mal ' entendue ^ ja féduît le confeil-généial ,^ ^i , par Ton arrêté , a détmt la loi par laquellô les co" BÛtés révolutionnaires de Paris font mis (eus la direc*. feule du comité de (Ûreté générale de la conventiom^ . Après avoir montré les orages & les fciffious qui pour-' roient réfuiter de cette réunion des membres des comités sj^voluttQBnaires , le. même membre du com té de falu^ 5ub!ic â propofé d'annuller le réqu fitoire de Chaumcttjet^ C de cafTer l'arrêté pris par le coalieit-général de la eoqi*^ nwne de Paris, Cette propoûtioii a été décrétée avec^ amendement , portant qu'auctme autorité conftituée ' Îjourra réunir » dans un point central , les comités révoutionhaires qui fe trouvent dans l*éiendue de la commune,^ lout peine de dix années de fers. La commiflîon.des fubûAances a inflruît la conv^ntioa d'un trait de ciylfme des ctf^yens d*j Ca-ais ; des navires, chargés de blé j ne pouvant aborder faute d'eau , tvn s, les titoyç;ns, hommes « vieillards, feu mes 6c cnfan^ , fe^ font portés à l'envi au travail , ont déchargée ces bàtiinor-s^ tranfpoité les grains dans les flug^iins de la république. Barrcre a ^ait décréter , au nom du corn té de faîut public , un lecours pr»vlibire de 300,000 livres , pour ies^ ciioyen.s qui ont ibufFcrt dans l'incend e des laubourgs de Grandviiie, lors du ùàge de cette ville pas les re« j)trlles. Quintidl i^. Ajnar. au nom du comité de lùicté génér l'e ^ annoncé qje , d'ap:^:. une àz..

The text on this page is estimated to be only 15.02% accurate

Vonî^an^l a fait leflure , au nom du même comité de Iftrcté gcncralc, des dépêches reçues du comité de luf Ycillancc de Celte , qui mande , en datte du 4 frimair», rtrrivée d'un bâtiment ang'ois nue les vents contraires Ont pojffé dans ce port. Ce vailT^au étoit deilinc pour Toii'on , où il porîoit des boeufs 5c des moutons. On y • faifi une correfpond mec importante ; c'cll i ne lettre à€ Gilonnc, à un homme quM appelle mon chtr général , êc qui eii dans Toulon : il lui marque qu'il a toujours cru que la contre-révolution fe fero t par le Midi , 6l lai demande s'il ne ferolt pas rrécelTaire de fi rc approdier Qn prince français prdc à fe montrer dans une occa* Con ùvordb'.^S. Il confoille enfuite , pour hâter la réduc* tlon de U Provence , d'y brûler les oliviers dc les oran* gers, LWertion de cette lettre au bulletin eft décrétée «fin de prévenir les habitaus du Midi contre cet affireux complot. ' Ss'on les gazette^ étrangères , les françsus 6t la conMttiofi nationale pafleAt chez tes peuples voifins pour ée$ a-Kées de des deûruâeun des droits foclaux. A cette •ocafion Robe rf|)i erre a préfenté, au nom. du comité de Ûhit piibl c , uneadrefle en forme de réponfe auxmaniMt» des puîfTances liguées contre la république. Cette «drelTe, qui tâ décrétée, doit éclairer les peuples fur les flianceuirret des defpotes, qui , fous l'apparence de popu* iar'ié« les trompent pour affermir l

The text on this page is estimated to be only 16.43% accurate

t 543) • tepctfentans èa peuple , ni fournir à qui que ce fnîr îe prétexte d'inquiéter le patriôttfme , & de ralentir VeSot de i'efprit public. La convention in y! te t«)us Us boM citoyens , au ncnr de la patrie , à s'abOenir de toutes «Ijl'putes théoli giques où étrangères au grand intérêt da peup e français , pour concourir de tous leurs moyens au tri. mphe de U république , ÔC à la ruine de tou» fc» ennem's. L'adreffe en ferme de réponfe au manifefte des roîi ! gués contre la république , décrétée p.;r la conv;i»tion nallon.tle le 15 frimaire, fera rcinprimee par tes ordres dc^ aiîm niilrationk de ditlrid , pour être répan« due & affichée dans toute retendue de chaque diitriti, E'ie fera lue , ainA que le prcfcnt décret , au p'ys prochain jour du décadi , dans le> aiTemh'ées de Ci'nimunc & de feclion , par les oiHciers-mun.cipaux ou les piéùdeas de fedion. Scptidi ly. On ftf rappe le eue rarticlé VIll du décret du 30 atût dernier , a ordonné l'annuhaticn & le brûlo111 eut d* tous les aflignats à cfiigie royale , & Ij rempJaccmnct pour pa;eille fi.mnie u'aflignats républicains; en conléquence , pour eifeâuer ce remplacement , la con^ vcntion a décrété qu'il fera fabriqué pour cirq cfn-s millions d'afTignats , (avatr ; deux cents millions en sdÇ* fsgo^tsde vingt-cinq livres , cent cinquante millions en aifiÇnats de dix{ltvres ^ cent millions en aHîgnats de cinquante lous , cinquante mi!lions en aflignatis de quinze fous. Ce décret a été fuîvi d*un autre » afTez intéreiCmt pour être donné en entier ; le voici : s» La convention nationnlc, après avoir entendu le rappcrt de fon comité des aflîgnats & monnoies, déa^te: * Art. L A compter du premier germinal de l'aimée actuelle , deuxiènie de la république , tout les marchés qui feront paffés avec les foumiiTeurs 6c entrepreneius de la république feront ftipulés en livra , décimes 6l eentàtHf^ 11. Les comptes des dépenfes publiques de toute e(pèce , de la préCente année 6c des lu'vantes , au \'tem , d'être rendus , comme par le paiTé , en livres , ibis ^ • deniers , tournois , le feront en livres f décimes ^ceniimeu lli. Dans U reddition des cemptes.des dépenfes pu« bliques pour la préfente année , la rêduâion des (bis & d'^H'ets en décimes 9l centimes fera faite par émargement à la An de chaque chapitre de recette ou de dépelde»* conformément à la table annexée au préfent décret. IV. La convent'on nationale charge la commiâion des po ds & Biefures de rédiger une infUuchoa ppur ^l'expli* ^fition de cette table. y. Le coaileil exécutif fera imprimer U i»ubiie(Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.15% accurate

(344) ItruAîon rédigée par la comm ffion des poîds & me fur es.' Il l'enverra , avec U table de rédud on , à toutes les autorités conftituées de la rcpublique. • O^iodi i8. Une lettre du tnbonal révolutionnaire ilf Viltc-AfFranche (Lyon) a in Formé la convention que le nombre total des guillotinés de cette ville eft de cent* treize julqu*au 14 frimaire, date de cette lettre , oii l'on lit enfuite : >» Un plus grand aâe de juAice fe prépare > encore , quatre ou cinq ctnts contre-rérolutionnatre»^ »> dont les pri parle lM>ut, & nul autre que les militaires ne pourront)» en porter de pareils , fous peine d'être punis , commp ^ ay.int fait un trafic illicite ûcs effets militaires ». Nonodi /p. Uaccufateur public du tribunal révolutionsi)ire a informé , par une lettre» la convention , qu'£tienne Claviere , ex ininiAre des contributior s publiques, s*cft donné , le 18 , dans fa prifon , un coup de couteau ^ dont tl eû mort; s'il a prévenu le i'uppitce, il n'a point empêché la confifcation de les biens » d'après le décret qui met les fuicidcs décrétés d*accuiiition « au rang des condamnés par le tribunal révolutionnaire. Décadi 20. Une lettre du min«llre de la judice » a annoncé que le conleil de Neuichâtcl a aonrenti fans d fHculté à i*extr.idition d'un fabncateur de faux ailîgnatf , coi.diwnné à mort au mois de mai d.'rnier , 6i qui s'ctoit rctug^é en Smiie. Le (uci^s de ia réclamarior qui a eré faite à cet égard , eil fans doute un eff.ît du décret , auiîi juTtc que fnge , par lequel ia convi.n:ion n.ît o.iale a étendu aux mornoies étrangères les diipoTitions dii code pcni:l cont e les faifiiîcateurs des monnoies & papiers nat onativ. On fe rappels que parmi les efTets volés nu gard meiih'e , I.- j^Ius précieux étoit le di..mmt co, nu lous ic nom de Put ou Rl^ch/ ^ eiiimé à 12 mil :ons daa> le dernier inventaire fait en 1791. Voulland a initruit la convention que le comité de lûreré générale venoit de découvrir ce diamant d^ns un grenier , où il avo-t éiz caché dans un trou pratiqué à vm pièce de la chirpentc. i,c receleur & le voleur ©nt été lut-le-chainp arrêtés. - Ct 2/ frimdiri ^àn % dt la république une &> Indi ifibk^

The text on this page is estimated to be only 10.46% accurate

^ S2\ de la convention nationale. ■ ■ * RÉVOLUTIONS DE PARIS, DÉDIÉES A LA NATION. DIX . SEPTIÈME TAIMESTAE, Avfc fravuxtf tt cartes des départemf ns de France^ fw puce que a«w temoMi à fMMi. 4^11 ftfildi %f fnmdn su fcxtidi 6 nîvos \ étU R^uhl^ f M Françai/€ , «lu 6* indivifibU. ' DiTJtLrs & vaùu efforts du innemu

The text on this page is estimated to be only 12.32% accurate

cntafffT difficultés fur difiicu îés , criés Jcs monftreçpottî nouf les dosiucr à Lombiittrc : i es. ûns-cuîotcos Hc la contcnt on t^nt que i- en Icra /organe iiièle, tr: . Kiphc ont de to ii !cs etiorts de :\r.t, 6c foudroieront d'une parole , d'un leulcOi'p, tous les artifans aux gages de l'arill^ Tarie britannique , autrichienne , religicuie , fédéralifte 4c autres. Les dernières ré olutions de lûfl'emblé* convenrionalc 6c h% évcnemens ultérieurs le confirment allez. C*cf\ au momen! qu'on pié.umoit la rcpul)i;q:ie rrançjife la p us cpu'.fcî oi. l'ans cr^;:..n".aî:on , qu'elle piend plus de reflort iSi prouve pus oc pi^ui^ncc d'cn?rg!e. Les «ouvjaux dcrnit;:, ctiorts de fes ennemis n'oni fait qu'irriter davHnt.v A qui la fauic , C^oil'le ? P»urqu#i , quand les BriflTot , les GireyDupré , les Condo c -t , *e$ Carra , Gorfas , le

The text on this page is estimated to be only 12.67% accurate

(34-) fellfmfnr que le 'ournnl dci Révolutions reftoît , danà. Us clcpduerîieni» , l'jn quc ant;dotc aux vcnms corrupteurs qu'on y d'iVilu it. Si toi, Cam lie^ô^ quelques autres preux combattans» étiez Tenu alors pay«r avec nous , d« votre perfonne , iwtrc bataillon , quoique peu nombreux enc^r« , tlcorté àt la yitité 6c des principes qui rendent irtrcpides , •voit pu Te trouver mtt de forces pour prévenir Us dé» faftreux fuccès que nos ennemis înterteurs ont obtenus ^ ffm doute le eomité de falut pub!ic n*eût pas été. conduit à pcnfer , futvant tes cxprelllons , que ps^tir ita* Utr U répubUqut , il dvcit btfoîn un momtnt dt la jurlf* fruitmt dit dtffous* Nous (bmmet farisfa'ts Camille , de ton franc aveu ^ it U hûfUê que tu éprouves d'itrt nfii fi loag - lmsfoltron, ¥ Le (Uence , écris-tu , ^U9 la circonfpcâîon peut. » commander aux autres citoyens , Tes devcirs le déten* n dent à un reprélentant. Sotd«it rangé en bataille avec » mes collègues autour de !a tribune , pour dire fans n crainte ce que je croîs de plus utile a i peuple fraiir n çats , m* taire > ftro'.t défeitcr ». Camille ! d<2; uls lon|;*tems , n'aurois-tu eu rien d'utile à dire au peuple ? Il efl vrai que tu donnes cette excule : « J'auroia n déchaîné c(fntre 9101 1 en pure perte ëc fans proâ pour » la république La vérité a fort point dê maturité^. ^ ^ iufqu'à préfent > dit éiolt êicot trop vtnt >»• Mifirable iubterfîige. Eh quoi » Camille , no» «iTorts. cenftans , de puis cinq années auroient été en pure perte I N«us ne fommes pas réduits à la douleur de fe croir«. Soyons p!us judcs envers îc peuple. Tout le che* m.n qu*il a fait eil un argument uns lér^iique contre celui que la vérité n*a pas toi:)oars été mûre pour lui, depuis» ^u*i! a cemmîncc dj le m^ttie ca rcv oUition. Notre t:trc de vétéran, avant ia BaiV.l'.e , de vieux de toutes les mont.?p;nes , & de doyen des prtniier^ fans-culoîtci , nous a t.tit p^^nler que nous avions acquis le droit d'adrert'er , à celui qui prend fes qualités révoluuonnalres immédiattfncnt aprè-. n«us , au vieux Cordelier & au doyen des Jacobins , ces fraternel es remontrances fur la gravité des torts de \a vie pr.fft'e , 1< rfqiis lui-même Icmblo le péictrer vivement de IJobl.gatioii de l'^inendcr. Nous k'avoas cru devoir d'autan m.eiu fiiirt? , qu'il nous ouvre , de ion coté , le ch.unp^ d'une 'ull.tîc.ition , 5c que c*ert en nous deni^^rai^t prcû que nominal ve^nr-ir quM prét4;nJ rtgalariici la conduiia antcr-.curc ti. ^c^acWq, » Novis n* ^lus de jeuuiul

The text on this page is estimated to be only 16.32% accurate

(Î4») • Il rité. 'Nous n'en avons pluf quî (m'.t même aufTi Tibre » que le Morrîing-C^onicle lie LondrM. . Peut-on me » r< procher mon âlence , peut-on prefque m'en faire yf cr me , fi , au lieu ét mon ep-niAn , il faut tuifi que » e me réduite à des âtforncries ? » (n°. i p. 5 & n*. 1. p. * Camille 1 c^cll à bout tovchaiit que le premier de cet reproches f*e4r«iïe au ioiirnal 4m féir4lultoiis 4e Pâtit, en pofleflion coniltnfe de dire libremenc hi ▼érité. Mais ù depuis iin temps nous ne raVoni pat dite tMO «nttère , duit-on , peut-on nous en feiaê un ertme ? N'aTons-neus [>a^gémi éntrj^iquemcnt ,n'aTont-nous pae pvuflé din cris perçans d'amertume & de délierpoir k la mort de , Marat» époque marouante de toutes les attentes nortécs à la (oi% k la libre manileftaiion ée lai penfee l N*aTons-nous point alors (ps|e éSi 6t 68a du n*. S09) tracé arec des larmes de »ng , le tableau prep>)étique des calamités que ces premiers attentats feroicnt fuiTre Hécç^jBairement , ÔL dont une crande partie s'eft déji trop réalilce l Relis donc cet articM .lugubre oii nous tvoos contre-balancé raffreufe comparaifon de la fublimité de notre première devife : Liàirté dt la prtfft au tu mort ^ avec ra'tematÎTe ignoble de celle-ci : Smncê 0m U mcrt* filous n'avons pu iupportcr la honte de cette dernière. Marat , dont le nom vient fi fouvent fout la plume, avoit onifi cette prudence qui empêche de (e facrilier ^ vue des înjudice^ des méchants. U fe metcottàcouTcrt lorfqu^il voyoït a'élever i'orage , êL «[ue fcul il ne pouirott détourner. O voiit ^ttî concourez tant aux honneurs rendus à fa mémoire , aue dlroit-il s'il voyoit vos démonilrations à fon fujei, L en m 'mc tcms votre vif acharnement contre le principe facré.de la liberté indéfinie de la prcfle , principe qui éiott prefque exclufif pour lui ,6c que ce n*eA que pour avoir ft bien défendu qu'il eû aujourahut Timmortel Marat. Et pourtant , q"c tenez-vous $*il vivoit? Oiez-vou; dire que vo'js le déshonoreriez ? Que roas le déclareriez rebelle à la loi? Car, à coup lûr, il ne fc foutneitrot point à J'enchainement de fa pcnfée pour tout ce qu'il croircil

The text on this page is estimated to be only 20.05% accurate

(349) fêfltîère liberté de la pf effe. Tout a été dit Se redit ûêê cette matière, & aucun de ceux qoi Toat traitée n'ont pu s'empêcher de reconnoltre que les avantages Temportoicot de beaucoup fur les inconvénieos. Robefpierre pour fa part en a pouffé la preuve affez loin. N'y eût-il que le fait da point de liberté politique où nous ne fommes fi vîtc parvenus qu'ivcc la liberté indéfinie d'écrire , cc(ï un arg imfnt inconteftable en fa faveur. Et c*cft cette liberté d'écrire qui a c»ndu":t oii ils font ceux qui voudroient la limiter." Quîlies feroient donc leurs vues ? car on n*a pas prouvé encore que ce qui a fervi à fonder nos droits ne ibit pas auilâ ce qui peut fervi r k les conferver. Nous nous défendrons fur-t^ut de tomber dnns le découragement. Nous ne répéterons pas , d'après I2 brave P. Duchefne, n**. 324 : Ah! quel b de méfier qui de dtri la vértc à ceux qui ne veuhnt pas V entendre ? Auflî les f ?urnaux de ce fans-cu!otte femblent annoncer quM ne travaille pi us qued'ur.e main tremblante, & qu'il fc laffc de montrer au doigt les frippons & les traîtres. Pour nous exprimer d.ms fon genre , nous ne m:rrrons pns le doigt ente !e marteau 6l renclume ; que Fabrc Dt^glantinc , CniniHe Dcfmoulins & autres répondent cathégoriquen cnt aux féponfes gaies du P. Duchefne. Nous ne tomberons point dam les perfonnalités ; c*eil une fauffe mefure qui a tuia fouTent la chofe publiaue en danger , en faifant perdre de ' Vue l'intérêt général. Mats nous damanderons au P. Dn^ chefne^ pourquoi il fe borne à dénoncer les écrivains qui fidiculifent les patriotes , & ne fe mec point en colère contre ct\ix qui violent la déclaration des droits de Thomme , en entravantl la liberté des eultes & des opi-. fiions ? Pourquoi il ne fait point grâce aux plumes indif* ^rettes ou inconféguentes en faveur de leurs efforts pour ra ppeller au principe facré de notre chère liberté de \z Îirjfle^ Pourquoi lui-mémé femble t-il éluder ce principe auveur de larépub ique , & n*ofe-t-il pas en tirer tout le parti poifible dans fes feuilles b..... patriotiques ? Mais revenons encere à Camille, & apprenocs-lui oa ^u'il paroit ne pas favpir , ou ne vouloir pas dire ; c'ed par. cette libertépreiqu'indéfinie de la prefle qui règne à Loa* 4ies depuis quelque tetns» 6c que le vieux Cordelier rc^ marque avec|une force de complaifance dans fon]aurnal ^ ' fans doute pour ftimuler les écrivains françois & lui même to.it le prcmierr eft uné fourmille de toutes les rufes groflières employées par Pitt pour jetter de U défaveur fur notre révolution & en dégoftter les p^s chauds partifans ; jaloux en

même tems des principes. Lt maire du pdaU du ror} George vo-idtnit pour beaucoup cju'on pût fc dire en France ; ch bien! voilà donc iesAn^'ot» que aou» nous

The text on this page is estimated to be only 14.03% accurate

plions gîoîre î! y a deux an> de .laîflTer Wên toî« dern(r€ nous, les voili donc qui reprennent * leur fupéfionté. Ici ▼otià donc redevenus des écrivains har.dis , en comparaiiba des Journaliftes françois; éeux-ci nVent plus rîen dire de iott, La vérité que)a révolution avoit tirée de fon fuit», vient de Te réfii^ter à Londres. De tous les picges que nous atendu Pitt, celui-ci Te* Toit, il non plus adroit , le plus perfide , d« moins le plus fiinefle dani fes fuites. Car » on ne peut pas avoir oubl'é, on ne fauroit fe ditfimuler

The text on this page is estimated to be only 19.30% accurate

f 3Ï>) tegne des defpotes Vc des charlatans a duré desftècltt. YmÊl pourquoi les grands jours de la libertéont lui fi tard notre korifoa potitique. Ce n*eft donc pas a tort que Collot d'Herboîs reproche à Camille de fouiUer dans les décombres du pafie pour y chercher des couleurs propres à peindre le tableau du tems préient. Pourquoi en efiet ne pas dire avec une franchife .républicaine : oui, ceux là font tout an moins fuTpeâs qui compromettent 9 difons le mot t qui ayilifTsnt la Conventioii nationale au p^int d« la croire capable de démentir fou p-opre ouvrage , 6l d'abjurer les principes dont elle-même apoféles fondemens. Certes! c'eQ avoir une idée bien mefqjiae de nos légtC lateurs , c*ei^ prendre d'eux- un ej nvelure bien faufTe , c'eft le Mn ; urier faiK doute dans ce qu'ils ont le plus à cœur, que de les foupçonner vouloir porter atteinte a la liberté indéfinie de la pi eiTe , bi redouter Texercii e fans bornes de ta penfée.Ce leroit ies ailimiler aux defpotes qa*iU combatient. Qq mande de Vienne que les condamnations arbitJaires ont lieu journellement dans toute rAllemagne contre toute pîrlbn.ie q.ji profère le moindre mo; en laveur de la nation françoiTc. Oa conçoit de t'illes 'm • ures d* la part d'un d:t{iOte qui a peur de (on ombre. M.i's ce leroit un blaf» phême , fins contredit , que de confondre un tel rég-me inq j;litornl 6c delpotiqvie avec le lyftême révolutionnaire mis à i'ordrî du jour. Les reprcfjncan> d'un peuple libre , & qui s'éclaire de plus en plus , (avent trop bien qu'il ne doit y avoir rien de commun entre L gouvernemten de Vienne ou de Turin & celui des comités de falut public & de fûreté générale. Ils fuvent , qu» Il l'on contient ies fédcral iles 6i. les malveil jus par la terreur , on n'orgaftife une république naillante qu'en inf^ruifant les citoyens de tout ce qui les touche ; en un mot , que les repréfentans d'une nation généreufc ne do;V€nt point reilemb er aux fénateurs de Venife. Ils favent qae le peuple ne déploiera jamais la plénitude de fes forces, tant qu'on ne lui diiînbuera que des demi-lum ères. Ils favcnt qu'il eft de l 'intcre: & de l'honneur de la conven» tion de fe foutenir à la hauteur où elle eft placée bien auàeSjs de TalTemblée condituanteêc du corps légiûatif. lU fe rappcllerontque tandis que celui-ci délibéroit gravement fur le droit de le faire ouvri*^ les deux battans de la porte du cabinet du defpote ; le peuple , nourri de la levure de pluileurs écrits périodiques qui lui rappe loient fans cefle fes droits & (a pmffance, fe^préfenta le 30 juin au chitean des Tuileries , non pas pour fupplier

humblement fi>n roi de lui accorder les grandes entrées ; mais précédé dTuA «mon qu'il oiosia fui fe« épaules 6c plaça fur fan

The text on this page is estimated to be only 20.94% accurate

< 3P) •fut dans la falle des gardes /dn tyran ; îl apprît cour combien elle foiblc contre la Bufle des citoyens. Fnfm» la convention n'eftpas à s'appercevoir qu*il exi^ cpntre die piincipalement une conjuration Impie de toutes les puiiTancfs de r£iirape\ qui fans cefTc rodent autour cfctlc, épient tontes fcs dé^urches » épluchent toutes (jn aiclibérations & tentent tous les moyens de la faire toai* 'hcT dans des bcvueS| dans des non Jtns^ dans des con* ftadiÛions» avec eUe-même & avec les principes. A civi* cnne de ies opérations , elle rencontre des réiiûances on àt% vices dans Texécution. La convention ordonne un emprunt forcé fur les riches , par conféquent fur les ariftocratet. Qu*ont fait ceux-ci ? lis font venus à bout dans plufieurs endroits de faire taxer de bons patriotes peu ibrtunés. La levée de ces taxes illégales n*eA point parvenue au trcfor national. C'efl Cambon qui nous l'apprend ; enibrte que perfonne n'a été content de cette mcfure défigurée ; les uns ont murmuré & les autres ont applaudi tout bas à ce noiiveÀU germe de diiïention civile. A peine a-t-elle décrctce une année révolutionnaire de 6000 hommes pour Psris , qu'aulTitûiJ des brigands en prennent le nom 6t le coftume , ôc vont d.ms les départ terncns rançonnant, piilant , égorgeant, violant & corn* promettant ainfi d'une manière horrible les fages intentions du léglilateur , pour le faire maudir ou mépriier , &. enlever le feul point de ralliement des patriotes ; par ce moyen , nos ennemis fe flattent d'avoir diûéminé la Vendée fur toute Tétendue d« la ikpublique > peut-être , efpèrent-ils une difette prochaine de fubfiilances gafpillées par ces fauffes armées révolutionnaires. Heureufcmcnt que la convention , par fa prud«nce , déjoue ces complots pre qu'au moment qu'ils font mi* en oeuvre. Llle continuera de faire preuve de la même fageflc & de la même énergie \ elle fe laiffera aifémcnt aborder de quiconque aura de grandes vérités à lui faire entendre. A chaque heure , foit dans les comités , foit dans les féances publiques ; le peuple en maiTe ou par l'organe de queiqu'orateur avoué de lui , pourra dire en pleine convention : Mandataires » vous avez fait dans telles circonilances ce que vous ne deviez pas faite. Sachez que le peuple vous foit à la pifle. Jadis on di(eit aux dévots : prenez garde à la moindre penfée, à la moindre aélion qui vous échappe , dien votts voit : légiflateurs , ne bronchez pas I le peuple vous fuit D'iil* leurs , maintenant que vous vous êtes épurés , votre coin chiite doit être a«m claire

que le vin dégagé de fa lie. t^i donc vous vow «cqjifittieft nal de la nianoeui^re de vaiffeau» Digitized by Gopgl

The text on this page is estimated to be only 18.71% accurate

ftiiTetu , ce feroit i vous fculs que le peuple &*eo prea* ^Irott , vous répondriez iV.r votre tcte. Cuin.lie a donc mauvaifc grâce d'appuyer fur le peu de liberté dont jouTHent ta penfée & la prefTe en France, tn comparairon de 1* Angleterre. La convention en mafTe n'y a jamais j>orcé atteinte; au contraire, elle en a féprîmé les délits ; & tes lettres de Pbilippeaux pronvenc ^u*0Q peut tout impiimer, excepté pourtant ce qoi teodrott au - rétabliffement de la royauté « & ce qui con-, trarierwt l'unitiè 0c rindtvifibilité de la r^ublique. On s*fft permis dans quelques départemens des taxes tfbitraires oc des aâes de pouvoir abfolues fous le pré« ttite d'arreftations dliommcs fufpeâs , on a reclus quel-. ques patriotes non-équîroques ; mais la conventiott ne' doit pas fans doute me inculpée dans la perfonne de ies agens. ITa-t-elle pas pris la fage précaution dTobli* Ser les com tés de (unreiUance à rendre compte k celui e fureté générale de toutes les mêfures de police qu*ile prennent. Mab la taéKqué des putiTances étrangères con*' Me à mettre tes délits particuliers , les infradionsa paréclles fur le compte de la convention , afin de la dé» goûter 6c la décourager , de lui fufciter des ennemis , de irulrlpl^r autour d'elle les mécontens, dt fi^ire alnit dé« chirer k (%\n de la patrie par les mains de fes propret enians. D'ailleurs « ce^ mcnrifes donnent lieu aux dénoft*. dateurs à gages de ^adr »{ier aux meilleurs républicains , il de les mettre anx prifes les uns «entre les autres » efitt de fnorcder la conteutton « de la divifer^ ôi la réduire à rien* Ce qui fe paffe parmi les rcpréfenrans fe répètent «xaâèment parmi les admintftrateurs , dans les confeils généraux de communes , dans les ferions , dans les fociétés populaires. On ne cherche qu'à brouiller enferaWt les frères d'une même famille, à faire rivalifcr les autorités conflituées , à intervertir Tordre hiérarchique. Qy'on ieroit content , fi on parvenoit à mettre la convention fous la tutelle pour ainil dire d'un pouvoir énufiè d^elle. ^ Ceft un miracle que la convention ail pu fe foutenîr aufîi bien qu'elle l'a fait jufqu'à préfent au milieu de toutes CCS malveillances. Qu'on ne perde point de vue que tous les cabinets de rt.urone lui portent envie, 6c donneroient la moitié de la fortune publique pour la voir, anéantie ou dégradée, Repréfentans du peuple , vous n'ignorei pas touç ?es précipices entre Icfquels vous m;Arche?<. vous="" av="" pris="" du="" cara="" conl="" q="" ccartoz="" des="" principes="" pf="" adopter=""

m="" d="" f="" g="" ne="" nie="" qu="" y="" va="" de="" votre="" lalut="" en="" que="" celui="" no="" .="" aigi="" tomt=""/>

The text on this page is estimated to be only 14.48% accurate

< 354 r , i9 la rcpubfiqiK. On vous pardonnera vos élans , faii#* qu'ils aboutiront à. la félicité & à la grandeur de la natic» qui vous a ii^m's en main Tes ticltinécs. Mais point de grâce 1 n'en d'pêrcz pas en cas de non ftc^ès 6c de perti.tes intentions. U en elt des tnefures révolutionnaires , comme de la» guerre déclarée pre(qu'à toute r£uropt; la France beilti;érante ne doit , ne peut plus reculer ; le gouvernement révolutionnaire auâi ne peur , ne doit renoncer aux grande» .tnefures de fûreté générale qu'iî a priles « que quand il n'aura plus d'ennemis à craindre. Ii faut , non-reulerr.enc en impoiier à ceux-ci, mais encore infpirer la confiance à beaucoup de bons citoyens qui*, voy;;nt la réuiTite de touf cts grands coups portés avec hardieiTe , finiront par 1j dire: il ny a plu^ à en douter , nous voiià rcpublicitins L C en tik fa. t. Ce n'eA plus un nouveau mode qu'on eiTayef;, il n'y a plus à revenir fnr nos pas. La révolution marché comme un géant à fbn terme 6c à fon but. £b bien l ^ tant mieux I nous ferons libres ; il nous tn a coûté , maïs, enfin nous l'avons obtenu cette république k laquelle notis ietons délorroals attachés en raifoa des facrifices que nou» lui avons faits. Lijle des contn, rivobtttonnairci foudroyés le frimain â Im I Commtmt jéjfréuieAie. (ci' ikvatu Lyom) P. A. Barou , dit du Soleil. François Tabard. P. F, Dubreuil de Sainte- Ooix , ex-nobie. Benoît Piiy. N co'.is Dulnrgey. M. Ant.-B.-ÇL Movi^ot. Piôrre Mcgy. JolVpKDufrainc. Jacques - Jofcph Pcqu-t. Jean-Mjiie Gaud n. Pierre Collet. Cjnii'îe Cîerlcot , cx-noble. Pierre - A exis Bonnet. J.-H. LaniLeit, tx-noble. Pierre Cicricot, ex-nubie. Jein Clericot , cx-nob'o. L -P.-M^gl. Luuicncet. F.rançois Viollet. Pierre Tiiiery. Jean Baj^filisGjugc. CUude Bruir^t, dît de Maucvlcux. Louis Lag. ivo Jean Artaud. Antoine Ciiaix. George ^/lariéchai. i>arr})elti"ny i-'allot. Jcan-C'aude Albert. Jofeph Vcnion. Picrie FîeurJ^ilix. Mathieu Gachct , J3 erre. Jcan-Hc.ry David. Angcliquc-£ ilab. Duveinay. JJiii' inique Vouty. Jean-Baptiltc Iilicat. Pierre GuLMan, Claude Danguin. Frarcois Brct. François Michalcr. Lcon. rd Roux. JoCeph Jonîy. Jcan-Louis-M. Rcvilly. Louis Jcmc , en Vaife. Clauùe-Antoiûe Chevaflu , à la Ciuix* Roulîe. Jcan-Françoii Vincent, à la Guillotière. Du 2 0 Jrimjiirc.C[iué

The text on this page is estimated to be only 3.22% accurate

TKE r.::'M YORK PUBLiC LIBKAHY AbroK, LENOX. ANU I

The text on this page is estimated to be only 3.50% accurate

I i^iyij^uJ Ly Google

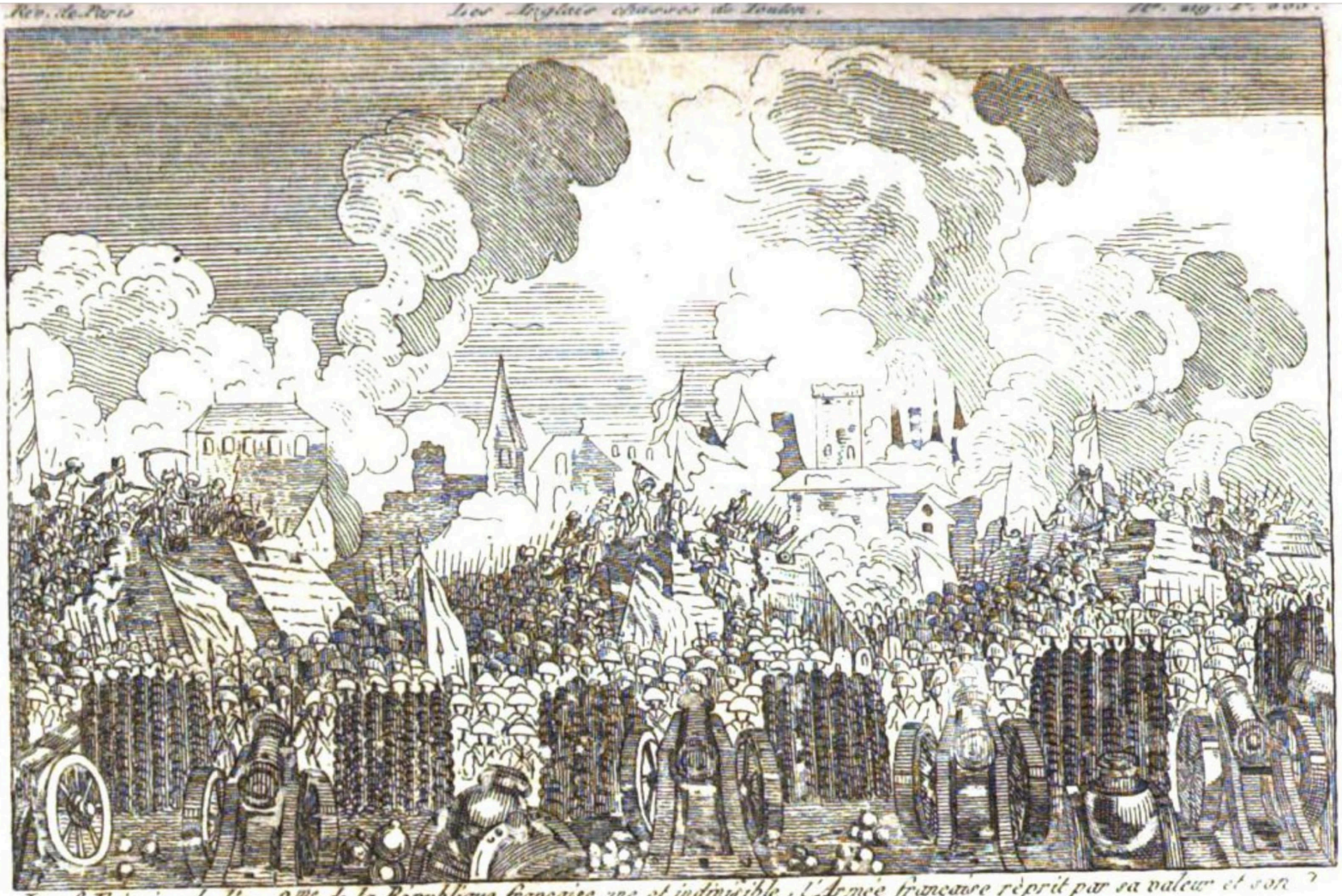

Le 28 Frimaire de l'an 2me de la République française une et indivisible, l'Armée française rèprit par sa valeur et son courage Toulon dont les anglais s'etoient emparé par trahison.

The text on this page is estimated to be only 11.94% accurate

Xm) : facqtiés Puy. Jean -Pierre Coinby. Ferdîiittidi Vaiiîcî îacquet Mtchaud. Eûenne BefTenay. Simon Chabont.' Jean François CHol. Jean-Baptifle Piatet. Oaude Lemoine. Gabriel-Qaude Servant. Léonard Rivière. La comoiiâion rivoliirionnn-.rfî de Commune AfFran» «hîe, ceinfidérant , qu'il tû inA&nr de purger lai république de C2S monflre^ fe nclles dé^honoreat leur fcxe, & fe ferveat de Taicendant

The text on this page is estimated to be only 14.55% accurate

(3Î«) fODtre rifflpéniofité françaifc porté à fort comble par Te refTorî tour puiflant de la liberté qu'on outrage* Noi volontairJl dire , qu'un Jeu. Ils donnèrent l'alUut général comme en impromptu & 'avec une vivacité à laqu-lle rien n*eft cap-iMe de rélifler. il fallut céder, l e léopard britannique iat ha fa proie chargé de cicatrices dont il lé foaviendra lonjJ t\;ms. Le coatre-coup de cette journée qui fera époque, doit nécefTaircmcnt lé refl*entir dans la Vendée. Li repr fe de Toulon prcfage acfTi cc'le de Valenciennes ; la v tloire & la liberté f, qu» le réfttlcat de Tafiftire du lo , n'étoit que Tavanc-courcur dieplus grands foccès; l'événement vient de îuflîfier notre oré-* diàion. En conformité de votre arrê é, rouées les meuires «voient été prifes pour que les brigands qni s'étoient lâche» chenent emparé de Tinâme Toulon , en ftiâenc bteotor ckass^s avec ignomin*e. f* ¥ Noas navons pas p?rdu un fcul indant ; avant môme que les forces a tendus fufTent réunies, noiis avons comsnencé notre attaque ; elle a été prineipaleniert dirigée fur la redo anglai e, dominant les forts de l'Eguiliette èc de Baiugnier, dé(vndr.s par pins de),«oo hommes, %o pièces de canon & pL.n Hirs mortiers; les ennemis avoîent épuifé les relFources de l'art pour la rendre imprenable, Ék. nous vous n lV.rons qu'il eil pea de fort qui prcfente lînc dcfcnfe .1 iiî nrpofantc , aum inexpugnable , que cette rtdoute ; ccpen.l.it^*^ , elle n'a pu tenir à l'ardeur 6i au coiira^J des biavcs rieienlcu;s de la patrie. Les forces de cette d'vifjon , iou'«.les ordres i!m général L.iborde , & où le cnéral Dugouci> fjt honor.;b emcnt diftingué, ont attaque i redoute à 5 h>Jieb du matin, 8c à 6 , le paviilon de]a rep'ihl'Oje y fVtr'^it : fi ce premier Inccès coûte à la patrie environ 200 lioinmes tues & 5C0 bleflés , l'ennemi y a perdu toute la garn ion , dont 5C0 hommes font prifcnnisrs, parmi le.quels on compte 8 ofHcier^ &. un grince N^oolitun. • • « La tr..i!vci Lr:ce n'avoir rien ncg!îgé pour faire manquer cetié iu;i.u;uncj expédition^ Kui& daliibttés dans les

The text on this page is estimated to be only 17.35% accurate

« • (557) diffcrentes coleurcs , nous avons rallie ceux qu'on avolt effrayés un inflaiu ^ à noiic^voix , au nom de !a liberté^ au nom de la icp'.'bîî^ue , tous ont voîé a la vi6loire , 6: !a redoute angiaiie , les f»rts de l Ej^'ulleite & de U Biiugnier ont été emportés de vive iuice. » « La prife de cette redouta , dans LcjUt^Ile les ennemjs mettoieut tout leur e polr, 6c qui crc t j our a nii d;re It ioulevird de toutes les puifTances coalifées, les a déconcertes. F.ifrnyés de ce fucccs I ils ont abandonnés dans la nuit, les forts de Ma.lboiquet & du Ponnaâ j ils «nt fait fauter ce dernier de défe poir ; ils ont évacué aulTi les redoutes r«uge & blanche , la redoute & le fort Pharon^ Vs ont. pris des aefures pour mfttre leur flotte à l'abd de notre canon 6c de nos bonlets , qui n'ont ceffé dn ^ les accabler. ' « La flotte eft dans ce moment hors de la* rade; lea 4«*iiemis ont embarqué beaucoup de Toulonnois , & la plus grande partie de leurs forces ; ils ont pourtant bidé de» troupes au Fort-Lamarque 6c dans la Tule, pour protéger leur retraite. 4» Noos iommes maîtres de la Croix des SigpiaaXt^F^'t rAitioîie 6c du Cap Brun ; nous efpérani. que daas'la nuit nous ferons maîtres de la Marque 9 6c demain noue fciiene dans Toulon, occupés à venger la république. ^ . Plus de 400 bœuii, des moutons 6c des cochons, feulo • troupe que le Pape ait,* envoyé « avec quelques moines » des fourrages , des provifions de toutes efpèces , des tentes f tous les équipages que les ennemis avotent dans leurs forts / 6c redoutés , 6c 10e pièces de eaaon de gros calibre» font enn notre pouvoir. i< Nous vous donnerons fous peu de îoufi l'état de ceux qui ic (ont le plus, diflingués, 6c a qui noua aurons accord^ ces récompenfcs; vous verrez par cet état, que nous aidons tiré de la divifion de Nice toutes les forces qui fe trouvoient difponibles, 6c que nous n'avons rien négligé pour accélérer la prife de cette ville à janiats exécrable. »> «< Notre première lettre fera datée des ruines de Toulon. « J^ous ne vous avons pas écrit plutôt » par U raifon | qo*étant à cheval depuis plufteurs jours 6c pluficurs nuits , tous nos momens ont été tellement employés , que noua n*avons pu difpofer d*un feul indant pour vous écrire, w P. S. Notre collègue Barras , qui fe trouve à la divifion commandée p?r le général Lapoype, nous m annoncé la prife de vive force , de toutes les hauteurs de la montagne de Pharon , & de ('évacuation de la redoute 6c du fort de ce nom , 6c de 2o prifonniers, y compris un lieutenantct'onel Arglois. Il vcus fe ra part des fuccès que cctto d vifjon a ol tenue, 6c qui font le réru'tnt & Texécuticn ^ c.i

plan arrêté pur le comité de falut public. En un «et , i'attaque géncxalc a été fi hhn combinée ^ que- oigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 10.03% accurate

( ) irmiî qui gu; àhiihc U de tftt: Y-iic iwi^c-fc'.^ ^ ûigitized by GoogU

The text on this page is estimated to be only 20.97% accurate

' t 559) ■IV. 11$ décerneront, au non de la répuUique , de» rkompenfes aux braves citoyens de Tannée qui (c font fait temarqaer par de grandes aâtons. V. Le nom de TouUn eft fupprimé , cette commune portera déformais le. nom du port dt la Montagne» Les mailens de llntérieur de çette ville rebellé feront eafées, il n'y fera confervéT que les établiflement nécdflaires au fervice de la guerre, de la marine , des fubèdancss iSc approviiionncmens : la nouvelle de la prlfe de Touioa fera portée aux armées, aux département, par des couriert extraordinaires. Fèu Chaîiir. Ce généreux ir.arrr de la liberté mérîioit 'bien la reconncilFance ti« ja paine. La lolennité qu'on lui a faite étjit digne de iui. Les derniers paroles de CiialU^r, tranfcrires lur des bannières, hrer.t impceflioii. Lji recueillement profond, qui p:ouve Ici pcogrcs de »*cfprit public , caracténia ct.n« tcie nationale. Le bufle eii cire de Chalier ajouta encore à Teffet. Cet(e figure étoit parlante, on eue dit que ce patriote étoit relTurcité tout exprès poar aHiOer aux honneurs qu'on rendcit à i'a cendre. Les grec» les romains niettoient plus d*éclat,pli» de pompes dans leur» 4»eâacleb^ aiais nous doutons qu'ils aient produit de ie'nfation plus touchante. C'éil que nous noos fommes élevés bien au-deifus J'eux, quant aux principes. La morale publique uou$doaneunephyfionomie plus prononcée ,• & fans doute nous prépare à un ordre de choies qui nous difpenifera de regretter les beatx jours de l'antiquité» Le général Ronfm , le fecrétaire Vincent , Maillard & quelques autres ont été mis en arreftation, en psrtie à caufe de la cinquième lettre du député Pbilippeaux , ea* partie à caufe d'un placard contenant une lettre de Ronfm fur les exécutioiu de Ville- Affranchie. Msns le véritable Tu jet eâ le conduite de cedernier loin de fon commandement dan>'* la Vendée. Nous imiterons la fage drçonfpeâion de Danton & de Roberfpierre. Nous ne drs^ns pas avec Camille Deimoidins , que Ronfin eft PoUxank du bourreau ; nous il'affirmerons pas avec d'autres ane le dépoté dénonciatene^ efl un modéré. Nen» attendrons les lumières que lexomYCé de falut public jettera încelliimmeiit ftir cette atFaire impor» • tante, 6t nous ne 'doutons pas qee joflice fe £era, fans efprit de parti , mais il la .àiut prompte* Le chapeéu ^r tétt des Cordeliers» Les Cordelicrs ont député vers la convention pour • -lui demander un prompt rapport de l'afifatre de Ronfin , yîncent & compagnie. L^orateur de la députation proipsça fa harangue, la téte couverte.* Qiteiques ^giilae

The text on this page is estimated to be only 14.70% accurate

(3<3) tfurs ont penfé qu- c*éro!t avilir la repiércnfation nationale , que iui parler mnii) d'autres députés ont ct< moins (ulcejytib C5 , 6i. nous nous rangerons du parti de CCS derniers. La convent:on eil élever à une rrop grande hauteur, pour v'appeicjvo r fi les pet tes règles d'étiquette ©nt éré b;en obltrvées; &. d'ail eui> , lou» le règne de Tégalité , pourquoi renouveller ces prétentions meiqu.nes, & réclamer ces iifag^s donc les cours d«s défputcs ic igQt toujours montrées jaiouies ? Que ii^nihe cette milérable dHlîn6lion «le parler la têc« couverte , quand on porte un bonnet rouge ; & de fe feiiir découvert, quand on n*e(l coëffé que d'un chapeau ? Nous rougiàbns de voir qu'on penfe encore 4 cm petiteffes , au mîliitt de grand» intérêts qui nom agitent* Eh 1 qalmporte que la tête fint Mie ou ce!|verte , pourvu que lei lèvici ae profèrent que des p«dcs de vérité êL de patrtotifoie , de)ufiice de d'homanité. Quand éonc refons4ious tous au pas ?.. « La convention nationale , après avoir entendu la led^ure de la lettre de la riile du citoyen Bauvais , repréfentant du peuple , lequel eft dans les fers , (6c n'a point été pendu à Toulon ainlî que le bruit s*en étoit répandu) décrète quM lui Tera payé provKoircment par la /tréforcfie nationale la fomme de 5000 livres. ' Par un décret la cMTentiOtt esdntdt la repréfentatioii nationale , les étrangers ; ainfi Poratenr du genre huiran nura le temps d^organlfer fa république univerfelle. L'accttfaeeur public da triSunal révohitionnaîre eft diareé défaire juger promptement DLétricht . et-devut maire de ^asbourg, le fila de Cuûine , Bilon « 6c tous les comp|ic9 de Oumottftez , Cuftines & Houchard les étran* fan» banquiers 6l gètiéraux prévenns de trahUon 6t de cpnnivence avec les ennemis de la république. • Une nouvelle lettre de Dugoinmier , général en cheC 4b l'année d'Italie» annonce que la précipitation avec ' laquelle l'évacuation générale de Totilon a été faite » lioua ac prefque fauvé toutes nos propriétés. La plus grande partie des vaifiSeaux a été préfet vé des flammes ; l'arfe* s»al • le magafin , ja cordertc « les provifiors de toutes c^ces» le tr^or de renaemt enân« è l'exceptioa* dn quelques vaifTeaux enlevés & btûlés. 4 hfivos. Des lettres des repréfentans du peuple an* nnncent à la convention la difpolition & la défaite prdTque totale des rebelles de la Ve dée , la prife de tous leurs canons/^ la moct de k Koche Jaeqnehn fr^e* • • . > * " oiyiii^cG by Google

The text on this page is estimated to be only 14.50% accurate

* Lt Duharry» Le Tupplice de ceîte femms manquott ï la rivotution» Tmt qu'on la bidoit vivre « pouvolt-on fe flatter que Us Aoears étaient régénérée^ en Fra-rce ? PouvoU-oi^ Uiffer ir^punie U proflituée de l'avant- dernier de nos tyrans^ qui dt jetter , UîiTa poonir, dans les cachots ^ d'hon-^ rctcs citoyens ^four svoir eu le courage de dire que U Dubirry ho\t une (îl|e publique , 6l qae Louis XVI t*iVo\t que les ufies das lieux Intimes , habités long-, t?ins par elle , avant de paflfer à elle feule , coûta , au peuple français , plus d(t t'.eux milliards , 6c ce calcul ne paroitra pas e.vjeéré , fi Ton fe rappelle que Louis XV , de honUBufc rr.cmoire , paya un million , une voiture poar promener le vice en perfonne. Croiroit on que les clouds fcrvanf à un ameublement à Tufage de cette catin roy «de ^ revenaient à 100 liv. la pièce. C'tft chei cette femme • ^ont le nom falfoit rougir les citoyennes , que la haute nobUjft , le haut clergé , la haute ma^ijhature , le rendoii allîducment pour lui compoicr une cour , à force de baHefTes 6c de turpitudes « mériter d'elle un fourire 6c une grâce. Toutes les grandes àâaires de l*état fe traitoient devant elle, dans les houd; irs « fie lui paflToient par l«s mains» Quand fa mjjejî- ^ me de vîn & de Idxate » dormoU comme un porc dan% & bauge f c*étoit U Uubarry qui dècidoic de la paix ou de la guerr; , rommott les miniflrei » les jfénéraux , Ie« hifendans » &. difpofoit 4e la ^rjne pubUque avee ime lé,-^éreté , une Impudeur , une iaconféquence mii révolte encore quand on y réfléchit. Son ▼a'et-de^cnambre en deux «oit de teins devenoit lAiltîonaaire : cfitoit lui , qui , iowÊ le bon plaifir de nu^treffe , vendoît les places fo* %altenies au plus offrant* La mort de fon royal amant changea lin f^n Tétat de la Dubarry « iti3ii« n'amenda point fes mœurs ; elle eonttRua le même train de vie » avec de vieux ceurtiikn affez rches pour la payer* - ax^ Tcmt if, Q

The text on this page is estimated to be only 12.17% accurate

I . Qu'm)uge*d€ U de Ut» XVI , or4 iittc. fivérité de cmidtitte qui en impaf» à de Wnnei ames ; le premier lâe de juUice aue deroit laifft le fuccefleur de L»ais ZV en montuit far le trône , c*étoit d'ordonner le pr^ès de la Dabarry. Point dn to«t; It mari d'Antoinette refpeâa le vil inftrumeat des débandie» de fon ayeul ^ liil conferru Tes revenus , fet tréfors , fot palais de Lucienne ^ dt la laifTa jouir en paix, 6c inêmf avec vne forte de confidération » de^ fruits honteux de Ton liber^age public La cour des Thuileries alla même S las loin , & ne dédaigna pas les bons offices de la Du* arry dans diverfes négociation'. 11 td pro«*aboucher coafi* denneliettent avec Pitt , & auffi pour porter des Ctcmm pécuniaires aux émigrés français en Ai^lcterre, Tant que cette femme , que nous répugnons à nom*mer , eut l'c^oir de racheter fa vie, en reflituant Tes biens à ta nation » elle garda un maintien afîez fermi^. Mais touC^on courage l'abandonna, quand elle eut entendu fa ("cntencc. Elle alla au fuppllce à moitié morte , tant Pidéj de fa mort la frappoit. Sur la route , cHe n'infp ra pas je pins léger fcntiment de pitié; d'a'licurs, fa p^yfconomic l'-ût repoufîé. Eile portoit encore y fur f.i fijjure, les empreintes du vice. Le rapprochement ci*Antoin:'tte fie la Dubarry , conduites toutes deux ù-ias la nuTiV :'iarrette , achevant leur vie intima fnr le miiac chaitiud^ fut fa fi par tout le monde , 6c proavi que le rcgac de l'cgalité ta de L juQice avoit cnUn iuccédé aux amoilruo* ùiés de la tyrannie. Nous le lépéterons encore ici : point de miféricorda pour 'es méchaos ; mais une foi. ccidcmné^ , il ne fiut ^as qu'un peuple , qui le dit réf>ui)licain , le dégrade jufqu'à faire dégénérer, en petitcî. vengeinces, les actes de juft^ce nationale. Pourquoi au contraire ne pa^ donner les formes le> p'u> impoTafites aujc détails du fup* pîice ? Nous voudr]ûn% quç les condamnés f (Tent conduits à l'échaffaud dans une voiture bien Turpcndue , nfÎT qMe les cahos de la routt ne fiHent rien perdre des impreflîojis que ce moment ternb e fait Of d-nairemnt fur !'ame. Ceits voiture devroit être cUargée dinfcriptioni analogues , qui rapp.llaiTent k la mulrtude ce qu'elle fe doit à elle même , Ôc ce qu'elle doit aux individus que la loi frappe ài fon glaive. Pourquoi iu tes mains aux oiyiii^cG by Google

The text on this page is estimated to be only 11.54% accurate

ftppMif } Ceft de leur tête feele ipilk éei^ftm ^*yt9 (tifs ù»tàî§. Pourquoi au£ le peuple fe permet'îl unÉ bfiaîté de chofes qui n'aniioncent pas la hauteur de (ti îrincipes } Un filetice profond , & des kyoïnes grav« *lc ftntentieafes coi;^i

The text on this page is estimated to be only 10.72% accurate

(3«4) . - . ■ * iiinr «If , ftttfre dt Vaucouleurs « cft cdnvtîfiefie j'tvotr eenTpal COAtrt U r?.tlf de Paris, F rimé-Jean-Bapiifte Wandenyvcr , fie Auloiindenyvcr , leur père , bollandais , convaincus d'avoir mdclMiiiiiient confpir^ contre la r^p-.b'.lque fiançoirc, farorifd lef armes de fes ennemis en leur fournitrant des femmes confid^frsblei par le mir.if cre de la femme DuSarry ; d'avoîr pr-^féié !c*l rojets des ennemis de rirtcricur , en courant 200,00-:) iiv. à Lohan- Chabot , 6t ioo,cooliv. a la Rc chcfoucault , ci-devant ar» dievêque de Rouen ;| d'avoir été auteurs ou complices d« fhn de banqurrolM e^nërale pour dirober la tftc du tyran au gla've de 1a loi; «Bhn, d'avoir coopère au maflacre Vu peuple, lors de la mémorable journée du 10 août, & d'avoircté parmi ies cheva» liera du poignard , daes te'ci-devant château des Toilerie». • Noël, ei*dépiitd du département des VofreSyinis hors de !a.Iof» pu M(), Jacques S.iIIés , dit Defi.iles, a^6 de 43 sns , ci-devant ki'putier , fit depuis cliargé de la fourniture de riuolillemcot des troiYpet de la republique, natif (le Moudon en SuiJe, ca*itoii di^ Berne . demeurant rue Saint Thomas du Louvre» hvr1ac« des \léioires« «»ttt inteiin ou complices d'inné feurnkure inndelle d'habits. Dtt M. Cbir Sévin , veHve Loriot, ig mve Fetnls, igée dt js Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 14.21% accurate

.... «î^î î % MagJeTeine Vctntn l^algrepon , fa foeur , l^it âe ^« anf , fkfttét Moulins, département ét l'Allier, p«ur arôic •ntrctciA de? correfpondancei avec les ennemis de la république, tendante» ' à leur procurer des fecours, en argent , 6c notamment avec le 'lïonMn^ JFremont , émigré , portant les armes contre la républiaue» Dm^^, Marie Louis Duchâtelet, âe^ de 66 ans pafliés , ottit ^ -Semur , de'partement de la Cô*e-lique à riinpoffibiiité de fervir leur patrie , en ne leur fourntflant pour leurs équippemens que des marchandifes défeélucufes pour , par ce moyen , opérer la contre-révolution , faciliter aux ennen^it îàt la France \our entrée dans les dépendances de la république, 8c èébranlerla liberrt^ des officiers foldats envers la nation françaife« Jean-Louif Tonnelier, âgé de 33 ans, marchand mercier, né a. Fatis , y demeurant, nw $aiiit*|aeeues , à eôté àm celltea Dvpicfis ; «0Mâftiit4t Jfk#)l«|iM «|i«iB^dltU YmiâÊ7é^ é

The text on this page is estimated to be only 13.92% accurate

(î6é) 4ki Nord , siitçur pcmpllce du même complot . én «btifant de •ftflictfofl^ 69 cotnmiflaîre é t'é^tuippemeiit , je en recevant éei iV>ir.;ncs au prdjudolà de l'effe^bf , en diminuant fraudulcufcment d'un cinquième ff Ict poids des bottes de foin , en portant fut Ifs otdras d'étape 9 das employés qui n'écoiem ^inc de Cervice. leao-Baptifte Pevre , âgé de 97 ans , natif da TooIdnfo« enté di T^oify-leHvrand» Mpattement de Seine & léOire, convainca d'avoir Senu ne< propos contre-révoUitionnaircs , tendans à la diffelutioto #e ia rcpbbui|He« ^ au létiWtMM âê la xoy^mé an Smse«^

The text on this page is estimated to be only 17.55% accurate

(î«7) 9tt Of, Loitît €f11e Camille Favel , le;é de 45 anv ^ Mt? ©rcux , département d'Lure & Loire , ci-devant procujrcur an ci-dtvant parlement de Paris , & iuge de paix de la feoioa des Dffoicf ëc rHomm* » dtmettrant à Accutil , |nrèt 'Par» , con* ▼aiacti d'avoir pris parti un complot & coalînratioa de la part la ci-devant cour des- Thuileries , tendant à trOttUM réutparunt guerre civile, pour ruiner la liberté. Ignace Toimafait Convey , à^é de 44 ans , né à iveny. cf«' dlevant avocat , accufateur pubbc près It tribunal du diftria ém Cambrai, domicilié en cette commune, convaincu d'être autfUi; •u complice d'inreili|;c.ices pratiquées avec les ennemis de l'état» tendantes à favorifer leur eotrée êi les progrès de leurs armes fuc te ttrtiioire françaU , êl de confpîrations ttndantfis à trouMer rétat par une guerre civile , en armant les citoyens les uns contrit tes autres , oppdmer les patriotes , anéantir l'amour de la Itbcrt^ ytotégei les fanatiques 5c les contre-révolutionnaires. Anne Claude Tara go n , âgé de 39 ans , né à Bonneval , dUbift de Chlteaadun, département d'Eure 6c Lotr«« ei-dmnt nobbt de eapitaine au fixième régiment d'inf^terie , convaincu d'être au«

The text on this page is estimated to be only 9.70% accurate

(3^8) . Vu r6. Le ti%ur.«f a tcouiué (i'accu(«tron A7mr(CUciAtioo fie rOtti^ii.ilc a U Ltcttc, craché fur la flatuc de la finerté, & d'avoir entretenu det inuUigencts avtc Ua enotiDift tuériour» & ea^léileura de la répubique. Du 19. Dems Mcrefle Couton , Louls-Joteph Felinaa Loth , 5k fl/tctt Coîton , Jean Bapiillc Jofci.;. PLiucy & Jcaîi Nicolai ^i;lci• «:tC(ir.clt , toi:^ L 1! ita:^ t'e I.i'Ic i l's ctor.MU accrlc? d'avoir , d.in» 1* corraiu t'u inoii (!e icpt« ir. André JofepTi Cenev'ù ve Butteox , dît Defto\irccl!es , mairt la ccmir.unc de ihiciloy St Antoine, diftrift de Grandvilliers , il étoit accuCé d*avoir tenu des propos tcndans à la dilTolution de rc^réfeiitation nationafc & i allumer la guerre civile en armant ie> moyens ks uns contre les autres, contre l'exercke dit t'autO* J\i6 lé;!itiinc. Il a ét<5 rrts (va le ch.imn en liberté. ' Le tribiircl a acquitté r\:ca.latIoii Jean Loutre, âgé de C^^Sf êtrtm'Mî ^ iiuber^iicc , ci-îé* illttam Je fimptt' ptononcé des)ugeme|i> » npus eu^oi^ peui hx¥ Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 18.32% accurate

(3ette du publicifle , répondoit en dernier Heu , aux ca« omnies lancées contre le tribunal - révolutionnaire de Paris. 4< Ceux mêmes , ditoit-il , qui croient qwM n'eil >> pas exempt d'erreurs , lui doivent cette juftice, quM s'eft >> plus attitché à Tintention qu'au corps du délit ; fiic lorfquM n*a pas 'été convaincu que l'intention étoit tï contre- révolutionnai re , il n'a jamais manqué de mettre ij en liberié , non-feiHcment celui qui avoit tenu des* ff propos ou ^>ublié des écrits , mais même celui qui >f avoit émigré. » On peut en dire au moins autant de)a commiiTion militaire de Bordeaux. Terrible contre le crime rai fonnc & réfléchi, mai^ indulgenteôc miféricordicufc pour Terreur, la foibîe.'.e ou l'ignorance, il paroît qu'elle J)arvint à faire refpcdcr fcs ju^emens , que c'est par la force d'infpiration de ies l'entinràens , qu'elle put faire rentrer une multitude d'en fan» égarés au bercail de la république. On la voit récompenfer ceux qui ont été viâimei d'une iude dénonciation ou même l'éduits un moment , 9t S' ft font empreiHb de rettaâer leur errenr. Belle me* B ! quelle fo^ct 8c quel afcendant ne dût-elle paa leur doftaer ! Quelle ÂUreté , lorfqtt'il s*afti&iK de frapper làaspidd Ictgraads coupi^Us; quelle (Brécé; dUÔM-iiMift cette mefure ne leur]|arantiiroit*elle point , au mitiea dei débris des reflliuidmetis de lafeâion,qui pouvoteain^Ctrt pas encore «Mit-à-&tt éteints 1 On remarque dans chactton des. prpcédores de cette commiffion , que le trtbiinal s*a^ fachoit à la fois, de à faire fen6r refprit de clémence dont il étoit aniinét 6c à infpirer.le repentir des fautes qui tTOtent mis en danger la patrie , de à la faire chérir en la monlnnt benne dt mdulgiMte mère, 6c enfin à exciter ^néiaiement la plus profonde horreur pour les chefs trop {utentnt punis de U faûion fidéraliAe , compofée de h prenne touUté de la dépuiation de la Gironde. On peijt teg^der cela comme une politique habile ^ 6c cepeo^ 4aiit comme la politique de la vertn« Nous piftifiernnv cncofe la commiffion militaire d'un feul reproche , l|ne nous preflemens tpa ponmit iat dcreadrefié , c'eil qae fi^ 119. T0m ij. D

The text on this page is estimated to be only 11.44% accurate

^iiFcrcns j«g(Mn:n6 paroifTent prononcer dlverfcs peînei ^our les niCines taits ; nuis qu'on examine bien , c'clt ces lait!» prennent des nuances J^n> \c% dtverie^ inceii* tiom,c*eû que les circonlUnces font variées de tel à te! autre àccufc ; nous avons cheicl'é à ùire appcrccvoir ces nuances , ô(, c'efl U raifon pour iuquulle iiojs avons ^lu» di^vcloppé «os extraits. Nous croyont «ctle à l'intelligence de l'hiAoîte de U' Âatflance 9l de la nioci du féderalifine \ Bordeaux , de nprod^iire ici, avant l'anatyle des jugemens, tant les lots répreflîvctde U conjuration , que Ta^e portant todiUiTeiiiesit de U cemoiiflioo niilttaire. Ce préalable ferrira aufll à prouver fi ce tribunal a atteint ie but de fon tnûitution. Hûidii J7 mars lyp^, k La Convention Nationale*, dé» date la ferme rétolution de ne âûre ni paix ni y> trêve aux ariâocratesj 6c à tous les ennemis de la t> révolution; elle déciète quSls font hors de ta loi. s» • ^ Loi' dii 6 août' i7p^. ART. 1*'. 44 Tous les a£tes faitt par W le ralUmblemenc qui a pris It Bordeaux lé titre de cotm mijion pQpulairt de fàlut public, l'on: anéanti:» comme » attentatoires à la ibuveraineté 6l à ia liberté du peuple ^ français, n Art. II. « Tous les membres compofant ce railiemble»)> meni, ainiî que tous ceux qui om provoqué, concouru ^ I» OU adhéséàccs afles, (ont elécarés tMitres à ta patrie,)» & hors tie U ioi^ leurs biens loct coofifqués au I» profit de la répub;iquc. » Aniti dc4 Kprcfcntans du fr.ifU , portent c;.Mljfcm:nt d uut ' commijton militaire à vord celles aûuellement c» état d'arreitation , &. de les faite f> exécuter far-le-champ. S. cet:e commiâion a bien rempli l'objet de fon inftitn* t:on, il elle a fortement concouru à fauver la c^devant Gi« Yonde^elle a bien mérité* Voici les nonivdes membres qui U compolent: Lacombe , Frifidm% Rey , PARMnitiER, MARGVERlé, MORCL, BaRSAG, GlFRT, Si^fiUmu. m Smt ftxtrait du ptgmm. Du %C Brumaire tj^l- H^aty Delon, médeiia, âgé di

The text on this page is estimated to be only 12.25% accurate

(37^ ^airante-ncuf ans, natîf de Bordeaux, réfidcnt aux Char» trons , mis en liberté, avec trois cens livres d*inrlf innité pour Ton fi s , âgj de quinze ans 6c demi , combntiant les brîr»ands à la V'endcc. Le père étoit bccuIc d'incivilme & d'avoir ne ni des propos contraires à la liberté. 11 prouva que la dénonci.Uion cdntre lui avoit été dictée pir WJpnt de vengeance pcrfonncllc; qu'il étoit bon icpubhcun, qu'il s'étoit prononcé énergar*fes agens des fédéralides, avec IcP «fiels il ètOit eo oppofitfon'^ comme ayartt dans tootés lef grandes cifcAftanees de la révokicioo mamfefté beaucoup' d'énergie en faveur de la liberté. ' ' * ' D» Brumain, Antoine Dubergtés , père , ' âgé -de feîxante*deuxans ; marchand de morue, naiit dé Boréeainc!^ eoftdamnl è foixante-dnc «aille liTres d'amende ; éotti-dn^ «tttante'niHle kn profit de la répubKque , éc vmgt mille aif profit -des fans-cUbttei des*feâSons de Bordeaux , poni^ ariâocratie & fanatirme, ayaiir Teçii'elifi M des p^ltrd nrfetmentés , & qtii depuis ont émîgr/| ' • • Jean- Baptifle- Antoine R ilîîn, â^é de vingt nHif ins^ komme ét loi, natif de Saint- Macaire & réifdent ï'Bor^ deaux » mis en liberté. Il étoit acculé d'avoir écrit gflé lettre en faveur delà faâion girondine, lia prouvé qtt^m contraire il avoit combattu chaudement contre la comittif^ lion prétendue poplllair^ de Bordeaux. Le méina ju^itoeiit prononce Tarreftation de fes calomaiatiînrs. Pif premier frim. lire. Jean Martin,- âgé de quarante ans/ cultivateur, natif de Siint-Simphorîen , réfident à UoAin ; d?pm«ment deBec-d'Ambès, mis en liberté, en qualité d*adminiArat?uf du diilri£l de Bazas , ii étoit accufé de comp'îciié dans Us arrêtés lib^rtictdes , pris par Tadminiftr.itîon dont il taifait paitie , Iriquetle a partagé les crimes du fédéralUnic de U commiflîon prétendue pop ilaire. Il à prononcé q l'il n'avoit figné aucun de fes rirr*tés , & Pon n vu que (on ignorance leule l'avoit einpéché d'en a[0'?rccvo'

The text on this page is estimated to be only 16.87% accurate

(m) j|a feRMt;iAUmkBardtaai. imjéàlir mort €001^ ittftt hon de h M par U décret da 6 aoftc , p^Aur «Toîr étét mnûbn fc fréfident de h commiffioa foMifaot populaireJcaa-Biptifie-PierreJaUi Dudon t fib , âgé de qoarantetroit tat» MtîfâidoiiikiUédeBprdeaiUyaiittâbisprocurettr* gteM au ci-davant parteaMnt» 6c depuia cnloTateur» enwoyé à la mort coflune étant hors de la loi par le décret étk . %f mm f pour ariflocaatie coeftaoce depuis la révolution ^ wL pour avoir &it eo public le ferment , lora de i'écablifle» meat de la (bcsété populaire, de ne maiiiteairi|ue la révo» lutîoade 1791 &de necomlMttret'ciineflûqaaHirCeafojfefa». Du 5 frwmtu ITaac-Françoif-George Camp;erg>{le » natif & doflMcîlUé de Sainte-Fov » cU devant notable de la même coaumma , condamne à la détention jurqua la p«x, pour avoir partagé les erreura des girondines, & peur iToir^tenu des propos contre la montagne. La commiiHon a déclaré dans ion jugement qu'elle le traitait ^vec indulgence , parce qu'il paroifToi^ n'avoir été qu'égaré, & qu'avant les manoeuvres des fcdérallâes de la Gironde, il avoit donné plus d'uoo preuve BOn*équivoque de Ton amour pour la liberté. Du 8 frima'iH. Les acteurs du grand théâtre de Bordeaux^ mis en arreftation pour donner des renfeignemens fur les auteurs & indigateurs des cris fédtrieux & infâmes de vivt U roi ! peufiés dans la lalie de ce fpe^lacle, le 17 juin dernier , pendant ia représentation de la pièce : /e vit tfl un fon^t. , Du II frimaire. Jean-Baptiile Durand , âgé de vinet^ fept ans , greffier- commis au tribunal dcl diftriâ de tibourne , natif ôc domic'lié de la même commune , & Vidorin Pailhas , jeune , 5gc de 38 ans, natif de St.Séver 6c réfident à Libourne , condamnes en huit)our& de détention , pour être allé dans les campagnes porter les bulletins de la commiiTion populaire & publier fes principes. La commi/Tion militaire se(i convaincue oue ces deux individus qui, jufqu'au 31 mai, ont dé* iendu ardemment la liberté, ont été induits en erreur & croyoient fervir la bonne caufe | ainû qa'ils Toat dai daré en abjurant leur élément. ... Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 15.63% accurate

(573) Al 11 pîmêtn. Aniarac Bîraod » lg(de 4» ms ; fuilier , habitant de Lormoat ^ acqiiicté de l'accuiatiiMl Âvoiff farorii'é i'évafion de Grangeacuve. Il y avotc ta erreur par fimiiicude de nom avec un p ircicolter qui &V0ffifa féeUement cette évaiion» Antoine Béraud fournil les preuves qu'il étok lia bon s. républicain , il avotft coti^attties ades civiques , envoyé deux de ses fils aux frontières , âc U réfuta rindepwité qui luiâii off.:cte poni; iâ détention. Du 13 frim^tin» Charles Mathieu , âgé de 40 ans , cnK tîvateur^c ci- devant préûdent de i*éieâipn de Bordeaux; natif & domicilié de Liboume » coadanwé à êire détenu jttiqu'à la paix , pour avoir tenu , depui» le €oxii«^ raencemeni de la révoiutioiit des propos contraires à U liberté , & pour a*ètre montré auprès des habiiangr dct campagnes le pj^tifan de l'anflo^ratie. Du #5 frimaire, Jean Bernard Framezaygues , âgé d« aS ans» inilituteur» demeurant à Libourue » acquitté. U étoit accufé d*avoir voulu pallier les torts dsTranchère, mis hors de la loi. Il s'ed défendu iur la conduite paf-^ iée, quia été toute pour !;& révolution ; s*il &*e{l intére{£ft fur le iort d'un coupable , c'efl qu'il le croyoit innocent , & qu'il ignoroit qu'il ^Ût hors de la loi , que loin do murmurer contre les autours de la détention, il applaudiffoit aux motifs d'intérêt public &. de prudenct; qui l'avoient déterminé , qu'il s'étoic montré vivement le controverfide de la commiiiion prétendue populaire, ÔCC4 Ces confidérations ont tait déciaer (a mife en liberté. Du k6 frimaire. Jean Ahais , âgé ^le ai ans , commerçant a Libourne , acquitté. Il s'étoit chargé de la diftribution dan» les municipalités des adreiTes âc bulletins de la commidlon popula re ; mais il montra qu'il n'avoit été égaré qu'un moment, 6c que dès qu'il avoit vu Ion erreur 6c quM n'éroit que l'agent d'une t*a£t on tendante au royalil'me , il avoit celle fa mi^Tion 6c b'étoit publiquement engagé de dénoncer lui-même ceux qui l'en avoient chargé. La commifTion rîilitaire, conftdérant les ferviccs qu'il avoit rendus 6c quM pourroit erKOre rendre à la république , lui a rendu la Isberté. Jean Chauvin, fils , âgé de 34 ans, ci-devant ç;reffiec du tribunal de commerce à Libourne, acquitté. Son accnfation portoit fur ce qu'il s'eil laiffé induire à erreur iixx le compte de la commifUon populaire , en m s'éleYant pas avec force contre elle. Le jugement , en lut tenant compte du plus pur & du plus ardent patriotts* ine , doot il a donné des preuves depuis le examen* eement de la révolution ,

coniidère qu un moownt d'erloir a été fufitfammcnt expié par la perte de ia placef & pas UA mois de détentioa, .« '

The text on this page is estimated to be only 12.76% accurate

*l>u t9 fitmAî. Stnira Lalonette , âgé de quff«iifie-*iii| ans , cinrargien , nétîf Bordeaux, & iloimcilîé à Om* tras y acquitté & indemnifé de cent livret for faccniafiott d'avoir fréqueocé des iilaîfons d'arillocrates. H eft conveatt de cette fréquentation, mats en atlégirant qne Ce» relationf d*ét9t 6c le befoîn (ëul Tavotent obiigé de 'yxwxê, avec des gens dont il dételloit les principes. Le» cottiMiflaites militaires ont pefé ees confidératiéns , & celle que les ti|lens de Taccnfé pouroiefit .être utiles à la république « 6t qu*il brûloit de les employer à battre nos ennemis ^ en jguériflanr les braves foldafs de la liberté. Thomas Marf^u-, âgé de Toîtante âns, cultivateur, réfident k Saint Etienne-de-Line , accufé 6c indemnifé de deux cens livrrft fur PaccuCntion d'avoir été l'agent d'un émigré. Il avoir feulement feivi comme cnhivatettr, U mère d'un émigré, âgée de piu^ de atiatrobvingt ans, naif , on l'a reconnu bon pafrlote; p^r? de famille & patnrre. Du tç friméiru Cnnftophe-Ciaude-Bemard Rivet, âj;é de foixante^.lenx ans , prêtre , & ci-devant procureur de Saint- Emilion, acquitté de raccufarion d'avoir adhéré m la comin:(îîon dite populaire. Il rft convenu de cette adhtiton, mais ce ftit l'erreur d'un moment qu'U retra£ia bientôt ; il avo f préccdcmm?nt dorné les prenves d'un pur civilrne. La coinmiùîon confidéraquc ù tauti a voit été itt&fammcnt expiée par deux mois de détention. Du 20 frimahc. Pierre - Thomas Rambaud , de (oixante-cinq a-^s . homme de loi , natif de Libourne , réfidautà Saini-Emiiion, accuiéde lanatifme, acquitté. li avoit marqué des regrets fur la dei):r;KV'on des abu^ dont les pr»}tres profitoient avant révoiution , mais il avoit in accord :rf_'S opinions reîigieules a^ec fcs devoirs de citoyen ; il s ét'jir élevé contre l'eîabîiffement de la commifiion poP'ilatTc & 82 la force dép ^rtcm-nrafe. Et en confidtrati^n de fa nomhrcjfc inTH'lîe q-.M ne vivoît que de Ion travail , de /a promeile de foutcnir d? tont de

The text on this page is estimated to be only 13.94% accurate

(37Î) lifte de BorJeaJx, & d'avoir vivement d^cné la cnof* titurion républicaine. Mais en confidération de fa jeilfielTe , de l'en inexpérience, de la confellion franche 4e fes erreurs , de l'appd quM a fa-t lui rr.fmc d'une pii vant la Marine ; il eft tr;»nsfcré a Pnris , pour ctrc traduit au tribunal révolutionnaire; le focond cÙ. l'eA-député Yzarn Valady ; celui-ci étant hors de la loi» il a été livré aii tribunal cri&iiaeî «fur les lieux. Cambon a nrncncd que U reHHition des comptes des fermier*» généraux fera rentrer , ^ansle trcior national « plus de Jwoaûiiions l|ai ^| ;;voicnc été volés. 1 Le mime a fait fupjirimer les penfions qui ont été accordées 'pour fiipprelfion des bénélicef ecc!éfiaftiqaes , aux citoyens • qui •votent moins de vtnp;t-quatrc ans. Duodi 22. Une lettre des rcprcCentans du peuple à Marfeille, a iflforaié la convention qnelss royaliftes 8clet intrigans chcrchoicot A Cure , de cette ville un autre Toulon % dé}à on commençoit à y m^cenr.oîtrc les ordres de ia convention ; mnis les foins Avk comité de laiut public , qui a déclaré cette vi!le en érat de fiège ^ > hi le zèle des repréfentans du peuple dans la même ville , ont triomphé do ta malveîltsnce, & les coupables ont été arrêts. Par-tout où il y a eu de i dépôts pour la remonte de cavalerie par-tout !cs infpcfleurs ont c:ô d'cccord avec les fourniiTeurs • Goupilleau a dénoncé de pareilles traudcs. Dans le dépùt de Moulins , a-t-il dh , on a reçu un grand nombre de chevaux inutiles • la nation les a payés fort cher , 8c aujourd'hui on eft obligé de lee r^forrr.er. S-ir- loixante-quirzc chevaux qu'on avoir envoyé à l'ai• wée , qnarantc-cinq ont été rcictés ^ il a été obfervé que le camitc des remontes était très-coupable ; la convention venoit d'envoyer des repréfentans du peuple dans les départemens ; dix)ours après, !t comité des remor.t

The text on this page is estimated to be only 11.66% accurate

(176) pÊÊ 4!ettf]>^ftc tu premier nhrofo prochain , feront fcgtrdis 6e taSth «amme fiiipc^s. ' Un autre décret a éré rendu dans la même fiance ; comme cette loi cl\ d'uu intcrct général, nous en donnerons ici uuc copie textuellc. La convciuion nationale, eprèt «votr entendu le rapportée fqn * comité des aHigoitts 6i ms>nnuies , décrète : Arr. I. Les a{rjs>;nat< n cf.ii^ic royale, démonéttféç, qui fc trouireroRt, le 31 dtccinbre prutîuiii { vieux Jiyk) avoir été dépoïc» •nus grelles des tribanaux criminels , provenant des rois faits à . «liven perciculien , 8c détîgnés dans let procû.'.ures pour fervir do pièces de tonvic^îon contre les accnfé? , le* «Jignats fie mcme nature faiiîs fur les prévenus ; les uns & Ijs autres n'ayant pu êue rendus aux propriétaires , parce que les procès ne feront point terminés définitivement à cette époque , continueront d'6tre •dmis en]}aif ment ()cs domaines naUon«ux & des contrthatient publiques , pciuUint trci^ mots , à dater du jour de la r* tribunal , du (dau du jug^utiu) ce«««««»(Zs dau ds U rcmUc.) • ^ I IV. Les fifligna^s revêtus de cet formalités , 6c dont «a fflrplti ja validité fera rf'ccr.nuc pzt ceux à nui i!s feront preïcmés, feront at'mis en paiement pour les cautes & danf lo délai pcttfcsît par l'art, prcnier ûu prcleat décret. , Triii 2^. Le rencuvellement du condté de falut piibisc éevoît avoir lie a .uiinurd'huï ; mais la convention en a prorogé» pour un mois , les pouvoirs , f.ir-tcut dnus un moment où co COcnicé iaifit les {^ravcis n v ;**"tTr.icr l^rvUr proehain) CamHon a annoncé . au nom du coni'e' dfs tir. 3 ne es , que t: mais ces coupures d'afTignats SM feront dtir.on(frifé$; il a crùiite obfervc -^-.c les créations faites à rliffércntes époor.'^. er. ^■'■oîi; ce 2cd , ;co , ^co, lOOO &. 2czo liv. r«wncoici.t i 1,440 r..:liic;i«. Le ji juiuct dcrnier.il en é toit dcja rentré pour SSi millions i il en réduit peur 5$$ millions. Il cndioit rentre, à l'époque du premier frimaire, pour 354miUi9oni 3 en je:le donc ù-peu-près pcur 204 millions en circulation , fur quoi, c ecaùi dcrni.r, on a pc;çu, a Putis fvuicment , 24 ou 27 miUioos «.^paiement de biens oatior-aux. • Dans 'a même féance, U » été rendu un décret, qui met hors de la loi, ceux .{ji onc accepte ou acccpteroient ocs foniftions publi ;iics dans ics tertiuûtcs de la répuUi^ue « wvniiÂa pariai puiiiiit'ces étrangères. Cê é IVTre/ , ra» xt lU It TipuhU^ut frsn^âift «ne ^ lniî«^/GUr« L; PRVBtHpIttUL Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 10.71% accurate

* 51% de h Convention Nationale; R É V O L U T I ON S DE PARIS, D É D I]': E s A LA NATION. ; Ï>IX-$£PTIÉM£ TRIMESTaC Avec grarnres et cari|f des d^partwaonr. Les grands nt nous parjriffitDt granit qop parce que ooos fomnitt à g«noiuc. • LtToai • nous 1 6 au 14 ntvos , an dmxUmt dt ïa répuhU^ * françaijc. une & indivifibU, Feu du vlcloircs de I.i r puhliqKf , r.otammc/it à cafion de U prijc di Toulon, ' ^ On a cé!cbré, clécadi d :rnier, à 1 occafion de la rcpr;fe de Tinta. ne 'i ui:lon , la Icte des viéloires de la république. Le peuple i'y donna en *ctacle à lui-même , ' tant le cortège étoit nombreux. On n'y vit point de faftc ; l'or n'y éblouit point les yeux ; mai^ ii y régna une grande concorde & beaucoup de giietj. Les quatorze {i) chars, rc^^rCleiuant chicu 1 ru:ie i\z nos qua(1) Ç\ut de l'armée révolutionnaire, portant douze défcr.lcurs 6% Ja liberté , & eavironnë de quarante)euôes filles vêtues de blanc , ta caintures tttcolores , 8t 'tenant à la main une branche de laurier. Ua peloton de canop.niers avec ^ pièces, îdétachemens de la force armée parificnne. — Char de l'armée du Haut-Rhin , portant 12 défenfeurs-, environne comme le premier, — Char de l'armce du Bas-Rhio, portait A '. 220, Tomé 17. A Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 9.89% accurate

(S7l) tofse armées, pro^lfîrciR beaucoup d*effee. Peut-ftff mareÎHm dû. n*y placer que les loldats bleflb & tel Veuves , les mères , les enfans de nos défeafeurs morts ap milieu de no5 triomphes. Les vair.quenrs eoffcnt ac* compagné k pied , donnar t la main aux jeunes et* foyennet Tctucs de blaac» qui dévoient les couroneer au Champ-de'Mara.. Peat«écre aulU la convention devctt-eUe fe borner à l'annonce de la reprife de la ville l^ftme » & laifler au peuple le foin de manifefter la joie , cornait il l'eût teodife L'ordre 6* la marche des cerémoniis qui furent ^tfirvées y affiché» & criés dans toutes les rues , fentenc ua peu l'ancien régime/ Il i'eirble qu'on croie que le peuple a befoin

The text on this page is estimated to be only 14.14% accurate

(579) leml , en fuyant devant nous , ncfat t dcbarraflfés de ton» les yiis efcUves qai hibltoîent cetta ville , 6c éom nom ■Wuhis jtfmaîs pu faire de vraFt répub'icain». Mai» encore une foi», prénons nos précmtioM fibien que nous oe foyons plut obligés d'en venir à ces extrémités; H vaut mieux fans doute encore prévenir les trdbtfons la guerre civile , que d'en tirer vengeance. Laitibnâ a*jx defpotes l'eipprelTement de célébrer les plus petits fucccs qu'ils obtiennent pu leur perfidie. Nous , marchons de viâoire en viâoire « feus prefque y prendre garde ; il fero':c beau que nos emuéniis diienc de BOUS : Mais , voyez donc te peuple fr jnçaîs ! les plus bclies aâioAS foiit {>our lui des chofes ordinaires ; il ne samiife p^s ^ cha«tcr (c$ exploits , & n'a envie de fe repoler que quand il n'aura plus à vaincre. L'hymne , par CKénier , eft b?!le en général , mais pas alfcz populaire ; l'auteur y a mis trop de cette vieille poâfte homérique qui rapperte aux dieux de la fable , tout l'honneur dîs exploits de i'homme libre , armé pour ia dtfcnfe. Pourquoi dire que Vettrnd protège le peuplt f9U' ver,tin. Le Français pour vaincre n'a btroin d'être protégé par perfonnc ; i! doit tout à lui-même , à fon génie , * à les forces, à la bravoure , à fes vertus. Pourquoi dire auâi: Et l€S bras de nouvenux romtîn» RenverCerout Tautre Çarrbags. ' • ► » « * Jofeph Chénier, laiffe-là tons cesIîeiMi commnnt; tnn talent peut s'en paflêr s'il vaquelcpe rapport entre- In fii punique ^ ù diloyaiiu éutgUije ; le peuple fran* çais n*a plus rien de commun avec celui de Rome. Nous nous fommes élevés bien an-deflus de cette nadon «mi ne fut pas profiter du bienfait de Bmtiis &C qui perle* cuta les généreux tyrannictdes qui vouloient lui rendfn U liberté. Quand donc nos poètes ceiTeiont-ils de nous *pir!er des grecs & des rom.Vms ? La France républicaine n'eft-eile pas déjà afïcf ridie de fon propre fonds , fans lui p.; lier encore des vertus équivoques ou ùwfltM de i'aatiquité^ Dis chan^tmeni ét nom* " , Il eft cl/ir (|ue nous ne pouvons plus gardé? nos pt|i. noms , qui font pris dans la légende immorale & meiK Ibngère du chriftianifine. lundis qne. nos édiks ifocciw » \ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.88% accurate

pcnt d'une nomenclature nouvelle des rues , quaU , p^ac« publiques , grandes rourcs , ports, &c. , chaque citoyin doit aufTi eHaccr la uchc baptiimaLe que picires lut ont imprimée en nailTant. * * Mais ÔL Ici in ig lliaîs ÔL les pariiculfcn doivent metfrt autant de diic-rner^enc que do ptccaution dans cette réforme. Il eft tel te rue dont on a déjà changé le no^n deux ou trois fois ; nous avons vu fiiccertlvemcnt ceux de Lafayette , Bai ly , Mirabeau , Cérutti , &c. , Gii'paroître de deflfus le iiiarlrc ou la pierre. Nous venons de iroîr comment a fini ce: ex-minirfre des affaires étrangères qui s'étoic emprciic de donner à fa fille à peine nçe , le nom de Pumourier. 11 y auroit beaucoup moins de rifque d'aller chercher Tes patrons parmi lès grands' hommes les femmes vertueufes » à la réputitioii dcfqueb la pofiéritè t mit fon fceau irré^ocâile; encore eft-il plus d'un perfonnage de l'antiquité que nous vronM mis hors du temple de la vraie gloire. , Chaque citejcn , à cet égard » dit avoir]deiae liberté; te les autorités confiituées auroient mauvaife grâce de s'en mêler : les prêtres eux-mêmes laiflbient aux catholiques toute latitude à ce'fujet; l'on pouvott impunément fe baptifer S. Fiacre on S. Pancrace Ste. Barbé ou S. Pantaléon. Prefcrire à un citoyen de choifor ion prénom dans la lifte de» noms d'animaux • on de végétaux du nouveau calendrier » feroit non-feulement ridicule ^ mais encore attentatoire aux droits de l'homme. 11 4oit m'étre permis fans doute de préférer de m'appellfer £mtiu plutôt que cocko/t » Lucrèce plut6t que citrouUh. Mais il nous iemble que le magiHrat pounoit interdire à un particulier légalement déclaré fufpe^, ou priv

The text on this page is estimated to be only 12.19% accurate

C3*0 Interdit de profaner la mémoire facrce de ce perfonnage vertueux en l'acco.ant à leuis noms flétris par un jugement qui les dccîaie in f Ames. Par une fuire de ccîte confidéiation , on auroi: le droit de défendre à un citoyen dccl.uc pnr la loi traître à aii» le nom d'un grand hommç qii'd^ aurcit rc^a â la naiâTancc ou qu i! le feroic donne depuis. lUppo-t fur les principes du spuvcrncmtnt rêvoluîionn nrt ^ ■ jiiitù i nom. du comiu de Jaliiî pi'blic ^ pdt Maxlini.lct Roberfplcm du ^ nivoje ^ da 2 de la ripubli^uc une ^ indivijftbU. ' Citoyens repréfcnt.i*^s du psnpîe, tes fucccs crdorm:r,t les amcs foibIe& ^ ils aiguillonnent ici amcs fbrtes. Lr-ifTons l'Europe & l'hliToTi v.ir.tcr les mir^icl.'S de Toulon, Ck. prép.iiO;ii de nouveaux triomphes à la liberté. Les défenfeurs de la république adoptent- la ma^rîme de Céfar ; ils croient quoi: n'a rien fait tant qu'il nJU quelque chojt â faxtt. Il nous rede encore affez de dangers pour occuper tout notre zète. ' Vaincre des angiois Se des traîtres y eft une chofe afTex ficile \ )a valeur de nos foidats républicains ; il eil uné eatreprîTe non moins importante & plus ^Uffi^^ile ; c>ft de confondre , par une én?rgic confbnte « les intrigues éternelles de tous les ennjsinis de notre iibercc , 6c da faire triompher les principes fur Icfquels doit s'affcoir U prolpérité pubjique. Tels font le^ premiers devoirs que vous avez impoi2t \ votre ccfmité de fa'ut public. Nous allons développer d*abord les principes & U néceiiité du gouvernement 'révolutionnaire ; nous mon* •trcrons enfuite la caufe qui tend à le paralyfer dans f* naiflance. La. théorie du gouvernement révolutionnaire e(l auiH neuve qne la révolutipn qui î*a amené. Il ne faut pot . Ta chercher dans les livres des écrivains politiques , qui n*ont point prévn cette révolu tiori , ni dans les loix des tyrans» qui, conténs d'abufei de leur puilT^iicc, s'oc* ciipent peu d*en rechercher k îé^^i limité ; auili ce mot fi*e(l-il , pour Tarifiocracie % qu'un fujet d« terreur «u uji

The text on this page is estimated to be only 17.84% accurate

(J8») ttztc dt calomnie ; pour les tyrans , qu*un fcandale ; rur bien des eens , qu'une énigme ; il faut Texpliqucr tous pour tAlTier au moin^ les boas cïtoyeAS aux pria» dpei de l'intérêt public. La (mAîoii du foovemement eft de diriger Ict ibrcei «orales & phyfiques de la nation vers le hot de Ton inftitutiott. Le but dt loitTernement coniUtudonnd eft de confier^ irer la répnbiiqiie : celui du gouvernement révoludonnttre tû de la fonder. La réroltttion eft la guerre dè la liberté contre fet ennemis : la covftîtution eft te régime de la liberté vie* torteiib 8t pufible* Le gouveraefflent révolutionnaire a befotn d'une aâtvite cxtrtordtnai t , prccilément parce qu'il eft en guerre» Il eft fGumis à des règles moins uniformes & moins rigonreufes, parce que les circonftances où il fe trouve (ont oragctties & tnohilcs , & fur-tout parce qu'il eft forcé à déployer fans cefle des reftbnrccs coavellef & rapides» pour des dangers nouveaux & preftans. Le gouvernement eonflitutlonnel s'occupe prîncîpalement de la liberté civils ; êc \fi gouvernement révolutionnaire f de ia liberté publique. Sous le régime conftirutlonnel , il fuffit prefque de protéger les individus contre l'abus de la puilTi-ice publique; feus le régime révolutionnaire, la puiilancc publique elle-même tû obli^ce de fe défendre conue toutes les faûiocs qui l'attaquent. Le gouvcrr.emeit révolutiomaire doit aux bons citoyens toute la proteftion nationale; il ne doit aux ei^nemis du pciTp'c que la mort. Ces rotions fuffifent pour expliquer i'or'gine 6c la rarure des loir que nous appelons révolutionnaires. Ceux qui les nomment arbitraires ou tyrann'qucs font des fophiAes Pupidcs ou pervers qui cherchant à confondre les contraires ; ils veulent fou mettre au même régime la paix & la guerre , la fanté &: la maladie , ou plutôt lis l e veiiL'nt que U réfurredion de la tyrannie U. la mort la patrie. -S'ils invoque nt l'exécution littérale des aia^'.s LO iî t'jr cnnc's , ce n*eft que peur les violer impunément. Ce l'ont de lâches afTaluns qui, pour égorger la-s péril la republique au berceau, s*eftorcer.t de la garrotter avec des maximes vaguss dont ïU favent bien fe dégager- eux-mêmes.

The text on this page is estimated to be only 17.38% accurate

. (383) Le .TaHTetv coiiffifntionnel n*4 point été confirait pour itfter toujours dans le chantier; maïs falott U le lancer à la mer au fort de la templce , & fous IHnâuetrce des vente coiAraii'eft? Ceft ce c[u« vouloient les tyrans fit lei efclaves qui s*étoient oppofés à fa tonftrnâîon; mats k peyple français vous a ordomié d'attendre le . retoul da calme. Ses voeux unanimes » couvrant tout-it-coup les ciameurs de Tariftocratie & du fédéraKfme. vous ont. commandé de le délivrer d'abord de tous les en* semis. , Les templei des dieux ne. font pas hits pour fervir d'afyle aux facrilèges qui viêanenf les 'promer » in U ceiâ'.tutlon , pour protq^er les complots des tjrrans qui cherchent à la détruire. Sî le gouvernement révolutionnaire doit être ph» aâif dans fa mareke , (k plus libre dans Tes monvemens , que le gouvernement ordin.iire , en eft - il moins julie tfC moins légitime ? Non. H appuyé iur ta plus i'aints de toutes les loix , le falut du peuple; furie plus irré> iraeable d\! tous les titres , la néceilué. ' Il a auAi fes règles , toutes puifées dans la judicc &L dans ror4re pub'ic. Il ..'a rien de commun avec Tanar* chie, ni avec le défor.-ire ; fon but au contraire eit de les réprimer t'pour amener 6c pour affermir le règne des • loix. Il n*a rien de commun avec- Tarbitraire ; ce ne font point les padioiis particulière qui doivent le diriger. » mais l'intérêt public. Il doit le rapprocher des principes ordinaires & généraux, dais tous les cas où ib peuvent être rigourcufemcnt .ippliqucî, fans compromettre la liberté publique. La melure de h force doit être l'audace ou la perndie des conlpirateurs. Plus il eft tcrrib'e aux méchaas y plus il 'doit être fivorable aux bons. Plus les circonftances lui impotent de rigueurs nécciTaires , p'us il doit s'abiienit des mefures qui gênent inutilement la llberré , & qui fro (Tent les incétécs privés , fans aucun avantage public. ' ~ ; • Il doit voguer entre deux écueils , la foihle{Te & la témérité, le modcr.ntil'me 6c l'cxtès • le modcrantifmc , qui cfl à la modération ce que l'impuiflance eft à la cht"tctc , Ôc Texccs , qui rcffcmbic.à l'énergie, comme Vhy^ dropifie à la fanté. Les tynns ont conftamment cherché à nou? faire reculer YCfi la fcivicude , par les fout«s du modéxaatii'mej

The text on this page is estimated to be only 8.70% accurate

(384) quelquefois auiTi ilb ont voulu nous jetter dans rcxtrémité cppolôe. Les deux cxticmcs abouiaunt au mcme point. O^- i'. ;*s barons démcciatcs lb..t les ficres des mjrq..ii de Cobicntz ; & quelquefois les bonncis rouges font plus voifins des talons rouges ; éclairer les patrlctes, & élever fins ceffe le peuple à la hauteur de les droiu 6c de fcs dedinécs. Si vous n'adoptez cette règle , vor.s perdeatout. b'il î vl'oi: ciioifir entre un excès de ferveur patriotique 6c le néant de rincivifm? , 'ou le marafnie du mo* dérantifine , il n'y aurolt pu?; k balancer. Un corps vigoureux , tourmente par une furabondance de sève « laifTe plus de reflburcen qu'un cadavre. Gardoni*aous fur*tout de tuer le patriotifme , en voulant le guérir. Lit patriotifme efl arc^?nt pnr fa nature. Qui peut aimer froidement la p;.tr;c ? Il ell particuliCT- !n?rt ;« p.ir.tagc des hommes ùmples , peu capables de c ilcub-r 'c$ coriféquenccs poV.riqucs d'une d'raarclie civlc;nc pnr f-^'i r.'otif. Quel, cft le patriote , même éclairé , qui n: fe foit i^^uiais trompé l £a 1 û i ou admet qu U ej(i(le des modérés 1 oiyiii^cG by Google

The text on this page is estimated to be only 16.32% accurate

l 38s) • • _ ^ des lâchés bonne-foi , pourquoi n*exUieroit-U pas àeê pitriotes de bonne-foi , qu'un featlment louable emporcé queiauefois trop loin? Si donc on rcgardoit comme criminels tous ceux qui , dans le mouve*ntnc révolutionnaire ^ auroient dépaffé la ligne exaâe tracée par !a prudence , on cnveloppëfçit » dans une prçlciiption commune, avec l^. mauvais citoyens , tous les afni» naturcU de la liberté ^ ▼os propres amis & tous' les appuis de la république. Les ém lÂaîres adroits de la tyrannie , a^)rcs les avoir trompés, devtendroîent eux-mêmes leurs accuiateurs Cl peuc-êtr^ leurs ju^2$. Qui donc démêlera toutes ces nuances ? qui tracera la ligne de démarcation entre tous les excès contraires? L'amour de la p^vrie & de la vérité. Lzï rois & les frippons difrokeront toujours à l'eifaccr : ils ne veulent point avoir, afi'airc avec la raîfon ni avec la vérité. £n indiquant les devoirs du gouvernement révoIutton

The text on this page is estimated to be only 16.05% accurate

tîrmc & par la Uenyeîllance dic tout lit tfpréTfiitam Aâ peuple , comment aura-t*il une force de réaction propor* tionnée aux eiForts de l'Europe qui l'attaque ^ & de toat les ennemis de la liberté qui prelTent fur fui de toutes parts. Malheur à noûs , fi nous ouvrons nos ames aux perfides infiniiations de «Oi ennemis , qui ne peuvent nous raincre au*en nous divifant ! malheur à nous fi nous brifons le iiîfceau , au lieu de le refferrer ; fi tes intérêts privés , fi L Tdnitc ofi'enféefe fait entendre à la place de la patrie fit de la mérité 1 Elevons nos ames à la hauteur des vertus r6pub!lc;ilncB £c des exemples ar.pques. Thcmiilocle avoit plus de génio oue le générai Lacédéinonien qui commandoit la flotte des 6re€s : cependant, quand celui-ci, pour réponfe à on avis néceiïaire qui devait fauvcr la patrie, leva Ton l>âtcn pour le frapper 9 ThémîAdcle fe contenta de lui répli^ * quer : a frappe, m.iis écoute , & la Grèce triompha du* tyran 'de i'Aiîe. Scipion valoit bien un autre gé éral Roliid n : Scip!(n , ap.ès avoir vaincu Annibal 6c Carthage , le lit une j;ioire de icrvir îcus les ordres de l'on ennemi. O veitudcs grandî cœurs 1 que lont devant toi louics les agitât on s de ror'j;ueil 6t toutes les prétentions des petites •mes? O vertu, es-tu moins nccefiaire pour fonder une republique , que pour la gouverner dans !a paix ? O p

The text on this page is estimated to be only 16.62% accurate

Lcj vîcssfonf entourés de tous les tréfors , armé< c^c tous fcs charm*^ de la vo'upté & de toutes les amorces de la pcrfiJie ; ils lont elcortés de tous les lalens dangereux exercés pwur le crime. Avec quel art profond les tyrans tournent contre n'^ut , |e ne dis pas nos pallions U. no^ foib. elles , mais]uf->> ^u'à notre patriotirme. Avec ifuelle rapidité pourroient fe développer les gormes de divifion qu'ils jettent au milieu de nous , ii nous n» nous hâtons de les étoiiifer I Grâces i cinq années de trah'iToé 6c de tyrannie, grâces à trop d'imprévoyance & de crédulité , à quelques traits de vigueur trop t6t démentis par un repentir. p^-ftllanime, rAutriche, l'Angleterre» la RuiHe , :1a PruiTe , ritalie ont eu le temps d établir en France un gouvernement fecrety rival du gouvernement français. £nes ont ^ auffi leurs comités , leur tréCorcrte , leurs ageni ; ce ^ru* vernement acquiert la force que nous 6tons au n6trc ; il al*unité qui nou^ a long-tems manqué, la politique donc r.oi!s croy^m^ trop pouvoir nous pafier , l'efprit de ùiire ^ le concert dont nous n*avons pas toujours aflea lenti la liccenité. Au^Ti les court étrangères ont elles dès longtempf yomi fur la France tous les Icé'érats habiles qu'elles tiennent à leur folde. Leurs at^ens infeilert encore nos armées ; la victoire même de Tculon en e(l la preuve ; il a fa lu toute la bravoure des foldats, toute la fidélité des géné« raux , tout rhcroïfme des repréfentans du peuple, pour triompher de la trahifon. Us délibèrent dans neis adminif* tiatlons , dans nos aiTemblées fe6tionnaires -, ils s'introduifent dans^nos clubs; ils ont fiégé jufques dans le fanCiluairc de la rcpréfei tation nationale; ils dirigent &L dirigeront éternellement la contre-révolution fur le rnènie plan. Us rodent autour de nous ; ils furprcnnent nos lecrets ; ils careflcnt nos pallions ■ iU ciierclvjnt à nous inlpirer iufqu'à nos opinions ; ils tournent contre nous nos rjfo^ lutions. £tes*vous prudcns } ils vous acculent de foibleile ; ils appellent votre courage , témérité ; votre juftice , cruauté. Mcnaj?ez-Ie$, ils confpirent publiquemenr;menacei: les, ils confpirent dans les ténèbres, & (ous le maique du patiiotirme. Hier ils afrallinoient les dctenfcuis de la Lberté ; aujourd'hui Ils fe mêlent à leurs pompes fynèbrcs^ & demandent pour eux des honneurs d vins , épiant l'occî'.îion d'c^orger leur» pareils. Faut-il allumer la guerre civile?

The text on this page is estimated to be only 11.04% accurate

(5£8) prcwhcnt tor.îcs les folies de la luperftition. La guerrrf civile eH-jib p:è: de s'iiclndre parles flots du langir-nça ils ab(Hicnt (îk feur Taccrdocc & leur'i è'xux pc -jr rallumer. . On a vu des An:j;'a:s , des Prufliens , le rcpandre éàvi nos villes Se dan^ nos c:imprtgn'.s , annonçant, au nom cie la convcnt on natianaie , une doarine infinfce ; on a % u lies pri'trcs dcprcrriffs , à la teu des raficiTibleiîicns léd 't' 'ux dort la religion 6:o\t !c moiil' ou le préîc:;îc. Dc;à ci.^s patriotes, c.ifiaîncs à d>s a^vcs iiiiprudens , paria fc-lo luiiîc du f.maî lir.e , ont (lté alùfTincs ; le îang a d:ji C3i.lé dap.s piufi^urs ntrccs pour déplorabies quc*I .:llcs , cc iniïi-" li no'js avions tirp de ^n'>ji^ peur coir.i ;■.* r: les tyrans de i'L.;ro^)e. O honte! ô foinlcLlc de I i huiTiiine! une r^iatu'j n . a pd»u le jjuct Jei p'.ui nicpiirables vaicib de la :yrL.:. i I Les crranf^ers ont para cuciques temps les aibin es de la trarqiiillité pubiiqur. L'a.cert cîrculoit ou dirparoiifojt à leur pré. Quand ils voulaient , le peuple trouvoit du pain ; quand \\% ironloient , le peuple en étoît ptivé ^ des attronpemeiis aux portes des boulangers ie formoienc & fe diffipoient à leur fignal. lis nous environnent de leurs sicains, de leurs efpic ns ; nous le favons , noua le voyons , & ils vivent ! ils leinblent inaccedibles au glaive des loix* Il eft plus difficile , même aujourd'hui , de punir tin conTpirateur important , que d'jgracher un ami de la liberté des mains de la calomnie. A peine avons*notts dénoncé les excès fauiïement philofopniques , provoqués par les ennemis de la France « à peine le patriotifme a-t-il prononcé dans cette tribune le mot vlira'révobidsnnain , qui les défignolt : auilitôt les traîtres de Lyon , tous hs partifans de la tyrannie fe font Kâtés de l'appliquer aux patriotes cliau^s 6c généreux mï avoient vengé le peuple 6c les lois. D'un coté ils renouvellent lancien fyOême de perfécution contre les Amis de la république ; de l'autre ils invcqucrt Tindulgf nce , en faveur des icélérats couverts du Tang^de la patrie* 'Cependant leurs cnmess'amoncèlenf; les conbrtcs impics des ém llaires étrangers fe recrutent chaqne jour; la France en cil inondée ; ils attendent , Hc ils attendront éternellement un moment favorable à leurs defirs finiftres. Ils fe retranchent , ils fe cantonnent au milieu de nous ; iU élèircntds nouvelles redoutes, de nouvelles batteries conitefévolutionra'rcs , tandis cine les tyraas qui Ics foudeieAC foilembicu^ de nouveiics axmées^

The text on this page is estimated to be only 13.20% accurate

(580 ; Ouï 9 ces p3rfî(Ies émîlTaires qui Abus parlent , qm iiAiit careiïcnt ^ ce font les frères , ce Tonc les complices det fdtcl^.tes féroces qui ra^vagent nos moifibas , qut ont pris poffedion de nos< cités 6l de nos vaincauz achetés par leurs maîtte^ , qui ont maflacré nos frères , égoreé nos prifonnters , nos femmes , nos en£ins , & les reprél'entans du peuple français, que dis -je? Les monftres qui ont commis ces forfaits lont mille f is*" moins atroces que les miférablcs qui déchirent fecrècement nos entrailles ; ils reipirent , & ils coafpirent impunément l Ils n'rtttendent qne des clicts pour le rallier ; ils hs ch::whcr.£ au irulieu dî vous. Leur principal obj-ft eil de EO'JS n-.cttre aux prifcs les uns avec les autres. Cette lutte fur.crrs reîevcroit les elpcranccs l'ariliOcratie , renouero.t I:s tî air.es du fédéralirme ; elle vengcroit la fîct'on girondine , de la loi qui a puni Tes forfaits ; eHe puuiroit la montagne dz Ion dévouement iuljliaie ; car cV-ft la montcigae , ou plutôt la convention qu'on attaque , en la (iivîiant , 6c en dcuuifant ion ouvrage* Ohfervadpn, Ce rapport, afTiircment, ne laifTe rien à dcûrer , &C fernic la bouche à bien du monde. L'cubiilKment du gv^uvernement révolutionnaire avoir befoin peut-être de cette cxpofiîion de principes , faite tout - à - la fois peur convamcre par leur lucidité » ÔC pour peduader p^r i éloquence du riipporreur. Pourtant , nous ny avons pas trouvé une chefe , à Jaqusiie nous nous femmes voués plub particulièrement qu« les autres joarnaliues ; notre chère liberté de la prellc , a laquelle la France régénérée doit ce qu'elle cti , ce qa'ehe U.a ; cette liberté de la prelTe que Roberfpisrre , que iious , a (i chaudement tiéfendue , dans un teir.ps ou il falloit du courage pour la réclamer ; cette liberté de la prclle , dont iJarrero , tout récemmem encore , a dit : « il ne faut pas prohiber les manutaviures d'uiines , w parce que des alLiTins le fervent de fufils , ni pfofdrc » rimpiimci 'u , pa-^cc que des calomniateurs en ubuj:n! ; cette liberté de ki preile des opinions que le com t-j tie lalut f>ublic a fi coniLmr.îent maintenue dans les éi;iifes, luf e .théâtre uC ailleurs ; coqiment fe (aii-il qu'on n'en dife mot y abfoh ment rien , dans tout le coui^ de. ce b^au & long rapp.)rt fait en ion nom. Cependatic U l.berti de la pi eût; i/cH pas fculcm;nr

The text on this page is estimated to be only 16.90% accurate

(390) fuit des prtm'iérs principes de toute bonne ccnftitit'on fcpublicaine , elle eft encore l'une des mcilu-irs rn -t'ures révolutionnairci dont puillent laire ufnge d'habiles adminiltrateurs. Robcripicrre dift ngne trcs-b:cn If gouvernement conflitiitionnel & le révolutionnaire. Le bi t de l'un , d.t-il , «ft de coniervcr la républ que ; le but de Tsutre cft de la ibndcr. La liberté de la pielTe , a elle kule , vaut autant cjuc ces deux pouvoirs fuccelîits ; elle a fait noire révolution ; elie a fonde notre ab»:ritf , elii! feule pourra confervcr notre république. Tour ce qu'il y a df beau , de neuf, de nerveux dans le rapport du comité de falut public p par Roberfpicrre , eû à la Icttie applicable à !a bberié de la preiïe ; nous feriont même tentés de dire que fi h liberté de li prefle eût ejddé dans toute fa plénitude » nous n'aurions pas eu befoin , peut-éire , d'organiler le gouvernement révolutionnaire : iiCar, comme le dit le s» rapporteur , vaincre les anglais eft chofe alTea facile ; n mats il eft une entreprife non moins importante & pins st difiicile , c*eft de contondte les intrigues éternelles des yf ennemis de notre liberté * 6c de fiûre triompher les n principes it. . Or , c*eft là précifément l'objet de la liberté de la preiTe ; tt fans elle , le gouvernement révolutiontsiaire fe flatteroît envain de remplir les pnmurt êcfdrs im^ pofis au comité dt fAu fuhTtc, 44 Le gmivernement reroliitionnaire, dit encore Robcrf9» pierre, a beibin d'une activité extraordinaire; il eftforcéà 9» déployer fans çcffe de$ reflburces nouvelles 6c rapides y pour des dangers nouveaux & preiïans Nous le demandons au comité lui-même. Le principe «u la mefure de la liberté de la preffe ne porte- t-il pas tous ces caraâères ? £A il un pouvoir p!us aâif que celui de la pcnfée , ou de Topinion , qui fuit tons las événeaaens à la pifte , 6c qui s'attache aux hommes , comme Tombre aux corps. Si la liberté de . la pre^e avoit joui dr toutes fes franclûfes fous le règne de Lafayette , le il

The text on this page is estimated to be only 18.48% accurate

(59») ' jDurnanx fe reffcmWent ; ils ont tous la même phyriono» mie ; on diroit qu'ils ibnt tous payés pour parler de mêmf ; l'un n'oie plus contredire l'autre ; il lemble qu'ils aient oublié que chacun a le droit de dir? Se penser , écrire imprimer tout ce qu'il croit proiltable à la république. Une (lapeur fervilc femble avoir trappe prefque tojs les écrivains. Le comité de lalut pub.ic leur eût rendu la paioie , en confecrant de nouveau ddns f«n orf^qnildtit>n du gouvernement révoluf ionnaire , la libre maLivC ît. rion (!i toutes les vérités, même de toutes les errcars. 11 kuioit pu leur dire : Citoyens , Ja recluhon des gens fufpec^s ne don p .»inc paralyfcr votre langue ; dites tout haut , continuez d ccrire franchement tout ce que vous faurcz ; éc'airei-nous . Ibulagez - nous par les renfelgnemens que vous aurez pu ▼otss procurer , chacun de Ton côté , & par les idées que telle ciffcoaftance oa tel danger vous fera venir à refprit. On devroit graver en lettres d*or fur la porte du comité 4e (aLt punlic » ces belles lignes du rapport de Robcr^^ pierre^ Le jour ok U gouvememeiu répouuionnaire ionUfirà Jatu du msins impures & pirfidcs , la liberté fera perdue ; /#a nom deviendra U pràixu & Vexcufe de U contre'rho* ieuiûn mime. Ces paroles remarquables « monument ide la fagacité de de la bonne foi du rapporteur , deviendroîent bientôt prophétiques , û la liberté de la preffe perdîoit de fa latitude % on pourioit ainfi les appliquer au principe facré que nous réclamons. « Le jour oii l'on ne pdurm lans rifque imprimer >» le gouvernement révolutionnaire ell tombé , on prêt à n tomber dans des maîns impures & perfides , la liberté % fera perdue » & la contre rcvulation arrivée. >t Malheur à vous , (s*écrie Robertpierre , un peu p!ui s> bas) û les intététs privés ôc la vérité oiTenlée fe tont n entendre à la place de la patrie 6c de la vérité i ». D'après ces paroles, non moins précieufei que les précédentes, sans doute quenotfe chère l.herté de la prede va reprendre fes fondions & tous fes droits. Lesécrivains pufiilanimes n'ont plus d'excufes. Braves fans-culotces^ ne vous-allar* mez pas. vous ferez contens; onvousdira toute la vérité, fans craindre de bleifer les intérêts ou la vérité de peiAnne. Comme nous t'avons déjà dit, la convention veut conferver l'attitude républicaine qu'elle a prtfe. & elle fait & elle pro^ clame à la tribune qu'elle ne peut le faire fans le libre exercice de la peoiiie; org^.:? d*U42s oaâoA Wuv.rùln U Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.34% accurate

^irfante , el^e aîmc à reconnoitre qu'un p*up!e ne peuf ir.aintcnir Ta fouveraincté qu'en gardant l'arme la plus lerriijîc dont H fe loit fervi pour terrafl'ir le defpcr: S: anéantir le dcipotirme. Le droit de tout cl:rc nous a vaiUi tous les autres ; par conid-quînt , nous ccfferons de jouir de tous nob droits , du moment que nous nou^ «biUcnJrons de ^cut dlic. Le cri de la yicloiie de Toulon a r^tctl fur l.-îS bords diî Rhin , cù triomphent nos armes. L.mù.iU cit libre 6c débloque depuis le 8 nivôfe. ..Déji les portes du Palat nat nous lont ouvertes , nos troupes étant à Spire , 6i.c. L'ennemi qui a fui devant nos intrépides défenreurs , a laifTé des magafms confidérables à Lauterbourg , ik, beaucoup de fufils à Guermersheîm ,ain(î que de ravoifie,'des légumes fccs , des farines , des erains , indépendamment deSo ,poo rations de iburrage , «. 30 , 000 couvertures. Âinfi dc$ bords de lltalle juiqu'en Allemagne la république triomphe, à la honte des defpotes coalifés. * . Marfeillc, qui fut le centre de la conjuration dans :e mtdî voit rouler tous lesjours lur l'cchat.iud Icsteros des corfpirateurs. — Le tribunal criminel d'Avignon marche aulR d'un pas égal dans la carrière révolutionnaire. Nouvdïa dt rinténmn Xjt corps municipal de Paris a arrêté que Teau-de-vte fixée » an tableau du maximum 9^33 fols 11 deniers, doit ayoîr iB degrés , fan f aux marchands à vendre à plus bas prix Teau-de-vie d'un degré inférieur, Thomas Peyne , iJtm. AnacbarfisClootz , député à ia convention . a été arrêté 'dans)a nuit du 7 au 8 de ce mois » & Us fcellés ont été appofés Car (es papiers. I^'ouvdU de l'cxUrlcur, Il fe forme en Angleterre une armée de 91 mi'îe hommes fous le titre d'jrmcc de la convention Je la GranJc-Erciiic^ne, 15 à%0 des chi-ts ont été arrêtés ; c e qui excite une grande fermentation parmi ic peuple anglais contre le parti du miniûra Pitt.
Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 8.98% accurate

(193) TKtwvàt ÈxyttVTtovgMjaME 9S ParisI UJU da tcnitaanis à min , O tMéeutêi fv U fltct iê\h Riv9* Du^rtmit^ni^fi»^ Triimi *i!.;-(, âr;é de 67 ans , r.é au Chlteau > ^ltOir«CX prct'O jéfuitf: , .! .f '-i/ié a C.riéarr:. Marie - Aime Po , à^ôe c!^ 48 afiS» niie iParis» domUilk't(4 ' OrWî"'5 , vi-nnr de fc^ r« v\\: Pari; , conva-ncii d'avoir fait des Fournitures de foiiliers IrauduUulcs , & Ue oj^^ ttire fabrication , pour les armée? de la r^publi fue. * ' ' . Du j. Jacqr.es-ttiei.ne Lnbondic , â»^é de ans , ancien comirif» f^ire I.1 marine , natif de Caiiors , dcj artv-ment du Lof , demeu^rant ï Paris , hôtel d.rin , â^é de 4|> ans , né à Auî^uil , orès Paris , réiidant a Lucienne , près Paris j vaUt dechamb^o de la Dtioarr^, convaincus , Tavoir : Labondiie d'£trc aiitCQr •u complice d'une cunfpiratîdn ^^ui a exiflé contre la répt:Mt..s qox trc 'c; cir.rcs j 6< Morin d'ct. e auteur ou complice du môme complot , r^ entretenant des correfpondauccs ir.tel'"|»enccs contre-révc^utionr aires avec les émigrés les conemis , foit miéi-^turs» foir ext ér ici. de l'égalité & «le |« "liberté, eh piriici- ant àôti rocJîcs &:touftT^£lioi:s-'e rien e0es» bijoux précieux & nuaj^rr'irp , en or ^ cv srEcat , qi.i appartciioicntà la nation , en contribuant i\ doi>p«r al^Ie lu retraite a d»-s conCpirateurf , & en fatfant donner à ces conCpi retours, foit des certiiieats ëc résidence , foit des pallt-port'. Madc'.;ine - Cil «lioe-Grf ?* T e Adam , veuve de L">i;îs - François G'-avjud , âç:é de 41 ar.s, ne à L*»'tn , demeurani à Paris, rue SainteCroix , chauffécd'Antin, fonmari.uvcnteurde porcebines de France , établie i Sèvres, convzincued'î rc auteur on complice ^l'ofte confpi'ration contre la répviblique francaife , en entretenant des correCpon'danccs ave le brig:^i.d rnpe^ ro» de ?rui"Ie , & îcs c.uicmi» d.:» l'ér.it , en participant à des complots & machinations tendantes à favorifcr Pinvafion du territoire frah«aîs par les armées pruffieanes €c antres ; à 'provoquer la guerre civile dans l'inf^rienr , en armant les citoyens les uns contre Ic^ nutres , & à opérer l'avililement la' diffoUition d« U convention nationale 5^ des autorités confti^uécs , &, le rétablifii^ ment ëe la royauté tn France. Jacques*Geneviève LafoiTc , ûgé de 18 ans , natif deSoiflbns, mf» cb antl mercier , demeurant à Paris , rue Saint-Martin , n*. 164 (Convaincu d'avoir ufé de manœuvres frauduleufes Se de co- rcptio.i ^P^lif faire à la république une Cournuurc mt dvaps pour les .irme«k, ' N*. aao , tomt 17. C

The text on this page is estimated to be only 15.76% accurate

(s^) Du 4, Michel Bdirg , lg< de 55 tas , cêu^reur tn féUiê » wrii iê • Mctzeraye , y demeurant, département de la Mofelle. Pierre Veuel , âgé de 51 ans, tiÛerand , nadf de Meueraye • y dcBemard-Hoatts, Igd de f 9 «is, couvreorta paille» natif de Mené» raye , y

The text on this page is estimated to be only 17.08% accurate

Marfuerttft Caorel , Igée it ii ans, néa à Sèvres ; Marie B»utllet» i^ét de 60 ans , née à Naote< ; 6c Maria Colas , oée * Tours » tmicts ct^darant religîaafes , domiciliées à Orléans , prévanues da complicité avec Julien d'Hervillé , Marguerite Bernard 8c Marie* Anne Poulain , condamnés à mort le même jour , ont été accjnitréc» ; suis le)u(;cment ordooaelaur déteotioa ju^u'À la pAix.« caaùdérées comme furpeétes. Dm j, François Delonne , Igé de 4$ ans , ex -noble , demcuraa t ne neuve des 9ons-£nfans , n*. 11 , confédéré comme fufpeél , Ic d'un înciviCme reconnu, 11 étoit accufé d'avoir eu des intelligences & entretenu des correCpondances avec les ennemis de la république ^ le notamment avec fou firèr» , réfidant en Allemagae. Lifie des acquittés ^éucufatiûn , & mi* d$ fuite en Rheni^ Du fnmUr nivofe. Réaé Denoux , Robert Chévricr , Michel Le* clerc* le iean-Baptifte Robiquet ; tous demeurant en la maifen eom« mune de Dongu , diûri£^ des Andelys , département de l'Eure. Us étoitnt accufés d'avoir , dans la nuit du 10 au 11 août dernier , fcié l'arbre de la liberté , qui avoic été planté dans la journée du 10, le d'avoir , i l'époque de et ÛKrilège politique , tenu des propos HKiviques le contre-révoitttîonaaires , tcndans à rompre l'unité iB J'iiîdivinbiiité de la république. Du 2, Nicolas - Michel David , & Louis-Michel David , fils : ils diotent accufés d'avoir participé à la mauvaife fabrication de fonlier» pour les armées de la république , de concert avec Jean • Baptifte Hortier , condamné à mort le même jour. Le tribunal leur a accordé la liberté , a la charge par eux de le reprefentt r , une fois par ^ade , au comité révolutionnaire de leur fc£lion , fous la fur* Teillance duquel ils font renvoyés. Jean-Philibert See;ulleau, igcde S^anSi natif de Conche , diûriél ^'Aatun , ci -devant lieutenant au is Bortci - Labalmoadièie» Aadri-MarU Mi* f nard. Jean-Clauds Dopré.

The text on this page is estimated to be only 8.39% accurate

-(59^) Du A^Jrimairt. Louis Bruel. Thomas Divîii. leta* JBapdftc Cruillon-Lachau. Paul Guilion-Lacliatt. FrançM OuiHon Lachau. Pierre Matîe. Jean -Pierre Jayet Mar^ An toine Ncyel. Alexis Rllet. Jean Mouvct. Jean -Marie Cliarairon. Bartheienii i\Lilier. CUude Roufrer. Du premier nivost. Michel Mino/a. François Jeudy, C aude-Aicx. L?.toncl , aîné. Jacques PeriiùUes. AdncnMarie Dignon. François- Gabriel Voron 'rd. Hvigucs-Joleph Berger. Pierre Aurozc. Jofeph Ropeiin. Jean-Chark* Jlllfc" rand Antoine Leblanc. Français La ortc. François Perraud. Jean - Bapiiûe Gâche. André • Çilibert •Mai.ian. Pierre I Bourdin. Du « nivost. Femme R-y. Jean-Pierre Poyol. François Charme^. Pierre C^ric. Pierre Pvjy. Jacques Bouvier, fienoit Pallcm^rJ. J an-L'îirs Fcrrand. Michel Aqucbarr; iVlathieu Gr.ind. jctoph îsl the' Gnyon. Dcncît Biefie, Clémant HimcbfFe. Fr iv coisRay. Clnuclc Licbau ,î cadet. David Lardfé. Jean PenauJ.Fienc j-ap-crre. Jcleph-Nicolai Billemas. C'aude Montcir.îV. Do min i qua Rolund. Etienne Clarjon. Anto;nc-Jc:cph Gcvaudan. Foudroyés du 28 fnmain, (i) ' Michel Charbonier. Jean-Louis Gruel. Philibert Deraui 'Antoine Rognon. André Paul. Jean-Marie Daflîn. François Phil. Madignicr. B -rnardTroî. Jean BaptiOe Cuiliat. Claude Pr«:>. François Diuas, Benoît Carrand. Pierre - Jofeph Planchy. Jcan-Ctaude Pup'cr. Jcsn - Marte- Duchamp. Gafpard Arnaud. Fra.-.ço s Penllac. Fr. r^oii - Honoré trfevre. Maiiin Trunel. Brundimbcrf. Jf; n-C'ande Cornu. Céfar - Aimé G tuthier. J 'nn - Bapt if'e Pelliïon. François C^îmar, Picrre-Fiançois Hnte. (Claude Valetts. Thomas . Icuiontet. Jean r BaptiOe Guilîot. Miche' Chavanieax. Bcncît Lacroze. Pierre Godcmard, Mire Roux. JeanPiwe Gay. Lr.uis Lofer. Jean Grimurdia. Gi iî-t rt R.ivicr, Jarqi;cs OrdeclCM^*. Loxvs Uarrcnux. C au ic Lapiate. Ciaude Crochet. Jean Marie D.n iJ. Jofeph FerrioL £in.naii'jcl Suhrin. Barthélémy Joub^rt. Fufilîù du vrtkhr nivost. Char! es- Jofeph Jacob. Jacques Guilicf. Chafl«t Cnny. Et'cnne PKinchct. R.cné Camus. Michel Truremane. Franç.* Phtiippe Brodicr. Ciaude-FrançolsPerache-AntoinrCharvet, Nocl A q ^noiy Alexis Billet Antoine Gai lard. Jean-Ant Bavet. Pierre F ilon. Paul Latus. Miithiea Canton. Locis Bajthazard A^ada. Jofeph Pichôt. Pierre Vermorei. Jean Bap tifte Lafcmd. Chrîftcplu? Ponchon. J^an^Daptittc Ri voira ^1) , .uiiCMxi pi'r Ion 0"! nous ucmundent ca que 4'on entcltd pa f6u4 r^tr. Les conc^rmnés font conduits

en maile fur Ube flMt ^ là, le canon à miualUe cft tiré fuc eux» oiyiii^cG
by Google

The text on this page is estimated to be only 13.20% accurate

AaioifM Tf^ler. J«««n Czhy, Pierre Beftolft AtHoîne Roaller: fini^ois TiUelia Lcniu Gttyof. Etienne Superfi, lêxqsun Borge. Bertrand Cabaret. Philibert Cerré. Jean «Marie Pottguey^ benek Drivet AntoineRogaffi'XoiiTet. Ftinçeîa Demaret. Jean-Baptifte CeneCTe. Nieras Neaviile. Fraaç9îa Lobreo. Pierre CnamottiTet. Jean-Baptifte Gamier. Antoine Vorenard. Loais-Hyadnthe Vereher. Pierre Sauté. Jacquet Labarges. Jean*Pterre Reb^n. Abel Dupré. Jean-Maiie Remy. Charlea Peliflbn. Thomas Achacd. Henry Bifcac^ François Regny-Cherer. * Lettrb au Rédacteur. F«Urs, 28 frimaire , l'nn fccond de U.RépubU^a» tuie^ . indiviûble & démocrati({ue. . Gtoycn & frère, le tribunal de judîce-révolutîonnalre; ftanc à Peurs 9. t'envoie la lifb des individus que la loi ar ibumis à la peine de aort. Tu voudras bien dans tes «inales, en rendre compte au peup'e fouverain. Signé, Us mtmbns du inbunal, Hmt des condamnés à mon , par U commijffijn de jujîicê populaire, Lcfgal'cryç , f'Is crkf^rt , dr Montbrifé, contrc-rcvo^uf. Vial , %inmmHirien , de CîiampJiou, iJem. Goyet , notaire , établi à Montbrifé, idem. Pierre LararJ - DuchcvallardDc^O'Ji îcr, Montbrifé, inlligateur du fédéralifme entre hyon .^v Monibrifé. J. M. Moilin de Chilmnzc! , pierre émigré , déporté, •GuillAumw Cartcn, prèrrc émigic, déporte. Pierre Bruyère, ch?f de Lth .riTme 6i t'-m-gré. Gibriol Jainler , xVl.iTc, a Montbrifc. Benoît Faure« înuniripjl , i(iem. Pierre Si;\umc , notable » idem , J»-F. Ardaiilon , idem, Etienne Goutorbe , îdtm , J.-B. Latâne* ry? , (î!s , rV'TTî. Pierre j Turquain , père , idem. Pariât , médecin , de Feurs , contre- révolutionnaire. * « Tribunal mUitain* Monnn, fils, à Montbrifé, pris les armes à la mthl

The text on this page is estimated to be only 13.00% accurate

r Î98) Dv 4 nivofi. Marîe Adrien. François Ddcan. Saxnnd Vaboron. Jfan Lacroix. Maiincî Jofcph Pcclct. Guillaùme Co&cr. Jofeph-Antoiite Monié. Jean Oaret. PjuI Th-venîa. Jean Grcgoirc. Banhclem'i Tcrraffon ,

The text on this page is estimated to be only 14.80% accurate

(399) T)u 6. Pîcrrc-Jfan Fayc, curé de Saint-Macaîrc, coifll clamné à une amende de lo mille livres , à êt|^ ren^ fermé jufqi'/à la piix , à être cxpole aux regards du peuple , p:-ndant trois jours coniccunfs , lur U place na| tionale de Bordeaux , & pendant trois marches , fur la place municipale de Saisit- Miicaire , pour avoir été parti fan ^ fer par les Êédéra.iftes. Louis Pujoux , filt , agitcultear à Satnta dite po) pulaire. * Jofeph Grenier , dît Bal mont , verrier à Saint-Ma«aire, condamné à la détection jufqii'à la paix , pour avoir été «o des grands partifans du fédéraiiûne« ôc pour avoir calomnié un bon patriote. Du $. Jean Jouflaume , tonnelier \ Saint Macaire , condamné à un mois de détention , pour »'étre iiwé trop foiblement aux impalfions de peironoes mal inteuK tionnées. Du 16. Jeanne & Sabine Faurc,fœurs« habiuntes de Saint-Emilion , âgées de 65 &. 70 ans, acquittées da Taccufaiion de s'être manifeflécs comme fanatiques. Du If. Hyacinthe Badaiih , avoué au tribunal d« diâriâ de Libourne, condamné à li dctei tion jufquà la paix , &. à une amende de 3 miile livres , 'loiit a mille pour la république, & mille pour les pc.cs 6c mères des citoyens, de Libourne , qui défendent la liberté contre les ennemis de Tintéritur & de rcxtérieiir,' pour avoir tenu des propos iïciviqucs, ÔC avoir été par* fifan de la commiflion pop "Ivre? Du 21. Mathurin-Dcfiré Lair.égie , & Pierre Trimottlet, habitans de Liboi:rne , condamnés à huit jours de détention, pour être allés dan: les communes volfmes porter des écrits tendans au fcdéralifme ; ils ont été rc' poAAUS boay patriotes » égarés i&a moment. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.61% accurate

Micolas Fourcand négociant à Ltbouiiie, condamné, ^ mr infottdance &; nuMléranctfme t à ftO mille livres .S'amiadc , dont 14 millt pour la république , 3 mi'i)t AOUT tes pères 6c mères des enfans qui combdtrent aus motières » 6c) mille pour les citoyens qui ont comluattu les rebelles ie la Vendée « qui n*ont pas les pre^ fliîers manilefté Tempreflement ^e revenir dans leurs ébxers , 6r qm ont éprouvé des pertes , foit en combattant , foît eo fe retirant. Pierre Gtraud , dit Nontt , marchand à Liboume , condamné à huit jours de détention , pour écre allé dans les campagnes porter des adrcffes, tendantes au fédéraiifme; teconou bon patriote , mais ignorant dt facilement abulé par les girondini. Guillaume Monier, commiffionnaire de irins^ 9c A\i* guûe Piton ^ cultivateur à Liboume , patriotes féduitspar Faâuce des giioi!dins , dt ayant été dans les communes perter une a «relie tendante au icdéralifme , condamnés i 4iuit joiu^ de Jcccnt on. On 11. Jean Etienne Durand La7v*ngtn, préiident do tribunal du diûrtâ de Libourne , c'oiidàmné à huit jours de détention , pour dtre allé , dans les campagnes , porter des écrits r elatifs à la commiflion Rderaii^; taduit en erreur, il h'étoit ptomptement rétraâù. Jean Bourj^es - Saint • Genis $ marchand à Liboume. condamné à Ci mille livres H'amemie , pour avoir einbraiB le parti de la commi^o - dite populaire. fiernsrd CoArs , commis à 1* «dmii iftration du diflriâ de Libourr.e , \.îamr.é à vi gr années de fers, pour avoir îrt un :;ci plus arder s p.uiiGr'S de la commiirioB prête due popul;:ire , &c erre ullé d;ius les cjapagnes^ prêcher les p. nt';^i«> du t dér.ili'ine. Je n T fi rt , l'uibiT it de L hourne , ci-dev nf ofllcier d'infdiUcnc , cu^ ,ddmiu'- à la «'ttv'ntion iu'q'ia la paix , & à 3 mille livres d*. mcndt , pour une luite cofli* tante de conduite intiviq'ie d .ns 1) rtvolutio i. T^u 2^. Picre Dur,vn(!c^ii, ex-cure de !a Ciotfe , ncquittc: (.e r.cculation portée contre iui« de iui|);cioA d'incivirrr.e. Dw icr. nivcfc. Gr^fj^crneuve , cx-d puté à la convcntioii , mis riors de U loi , comme l'un des princip.ul âge- s du eoinplot de fciéraJ me, qui a exifté àzvi^ !e -département de la Giro\)de , con ianfifé à mort, ainû

The text on this page is estimated to be only 9.84% accurate

(401 î If^icni rmdd k 141. jour de fuimairt l fur h modi ^ . • gOÊÊwemmuu fmifnn & livQiuuottmfirL m Section Première. Emnn & prmalgêtlûn du iaix, AkT. I. Les Icix qui concernent Pintcrdt public , 'fit riinécs féparéitient dans un bullciin numéroté, q'Ji lorvira ciéformais à leur notliication aux autorites conûituccs. Ce bulletin Icra intitulé : Buiictin des loix dt la rtyuùl'i^uc. \\. Il y aura une imprimerie cxaiufivcmciU dcftîncc à ce buUetm , une commifUon compofce de quatre membres pour en fuivre le» épieuvei & pour en expéliier l'envoi. Cette commiflion , dpnt les mcnibres l'eror.l perrbnnellement refponfables de la négligence & des retards dans rezpeditioa , eil placée fous la rurveilianca »mmé«[îate comité de falut public. III. La commiiCon de Tenvoî jes ioix réonfra dins {es bttrcâitt les 'traditâeurs néccffittrcs jpoilr traduire les djacti ctt ^Mbtnï léidinai ^orc XLUxkk en Francè t fii ca langues teraiigères pout Icf loix 9 ^ifcours , rapjpâctt & adrcfles » dle'iif la publicité dans les pay» étran* geft'cff utiTé ans iàtéréti de M rd>éfté & de la réovblU que Iranç^e; le leitc Imn^ais fera, tonjoufi' pucé'à cÂfe6 de fa Yerikm/ i IV. Il fera bbrU)iié «n papier partîculter pour llm^ nrefficm de ce ballin*, qui portera te fceau de la répii* .Wque lei loix y fefoiit tmprîtnéct telles ,qii*eIlea.loiie défméés par le comité des procès .rerbàiix ; chaque ntt* fldéro port^ de fini ces sttols : four €opU cênformt i £l le centre-feing de deux membres de £1 commiffion die i'eavoî des loix. V. Les décrits ferCMit délivrés par comité des pro^' cès-verbaux à la communion de l'envoi des loix , dc fur fa réqmfitioii ^ le jour même oh lear rédaâion aura éèé Êûte t au plus tard » le lendemaÎA du jour ok le déoet aura été rendu. VL L'enyot des loix d*(ine exécution urgente aura llea le lendemâso de l'approbalioa de Itttr rédaâiçn» Qnttf M*. SIO. MM 17. P

The text on this page is estimated to be only 11.26% accurate

_ * loi loix moSai preffintet •« très-Talatnîttetifes , lefli . .#xpéiUtion ftf povrra Itre renrdét plu» dt ttois jowf^ après l'adwptien de Itur rédiition. VU. Le boUetin dct loix fera envoyé pir la poflè Wùx lettres. Le jotrr d« départ 6c le jvar la réceptîoa feront coaftatét àt la même mtaim qae les paqiefs «harçés. VUl» Ce kuUstm fera adrelTé dire^em*nt , & jour par jour , à i«««tcs les autorités confHtuées & à fUê lea rbiiâi«nnaires puhlicf, chargés ou de furve'tller l*exécutio« , ou de faire i'application des Wix. Ce bulietin fera auilî 4liflr;bué aux «cmbrc» de la conrention. IX. Dant cliaqu: r;eu , U proTTîuîg uiot dt la loi fera faite dans les 24 heures dt li réctption , par une pu* blication au fon de trompe #u dt tamliour ; Sl la loi de Tiendra obligatoire » à compi^ du jour de la promul^ gati«n. X. Indcpendimment d« cette promulgation , dans chaque commune de îa république , Us ioix Ijront lues aux citoyen» dans un lieu public , chiqu: dzcadi g feit ^par le maire. Toit par 1^ prcfiJsns des ftâioas, XI. Le traitement dt chaque membre de la commiffion de i'env«i des loix fera de 8,000 liv. Ces mtm# brcs feront nomaics par la convcntloa , fur une iLlle pré* fentéc par le comité de falut public. ^ XII. Le comlti de fdut public e(l chargé de pMfo toutes les mefurct néceffiiires pour rtxicatioa des astîdei précédens , U à*cn leadre compte tous les mois à la coi%; preation. Section IL Exkutîom du loix* « Art. L La conrentloB nadMale eft le centre tmxqtxe de llionpuliîoii du go^veracaifiit. Jl. Tous les coqps conftîtiiés Ic les fen^noaûres publics fpat mb fous rînfpeûion immé

The text on this page is estimated to be only 9.51% accurate

(4^5) moif y ^ei Tcfultats de laurs travaux, à la coaventîon nationale. Chaqut aiemkr« d« ces tifujr comité » 9Û p«rion8tl!emeat rcfjpo^abic de iaccQxnplilîimcsit dd cette obiig2ii«n. ni. LVxéciuion des lolx fe dinribus ea furYcilltace' *n ippllcaticn. * IV. Lt furreillance a£^;vc relatlviaietit aux l^ix &' mciurts militaires , aux \c\x adinmlftra>tiv*$, cltilc* 6c crimincHcs » eft U^lck^ués aa confcîl executif» qui cp* rendra compte, par écrit , tout let dix jouri, au cotnité de lalut pubiic , psur lui dv^noicér les retarde &' les négligences dans rexccuti^a de* loie civiles & crtmîflielies , ae» lûcs de gouvernement , des «lefufcs piHîtairtt & adflilaiArratives » aind i[ue les vîolacioos de cêl^ loîx le de ces ntrures , & les agens «ut fe rcadveiit coupables de ces sé^ligcnces Ic 4m ces tniné^tofii. ' ' V. Oaqut inîninre eft en outre perfonBeUemeiit tèrfiir de rendre un compte particulier êc fomoialre des' opératioas de. Ton département « tous tes dix io\ifs « au co-' snité de falut public , & de dénoncer toui les ageità qa*il. empîoltf, le qui n'auroient ^as exaélemen^ rciopH' mrt •bligAtions. yl La furreîlfance de Pexécation des toîx rirohitîonnaîres 8c des mefures de gouvernement » de Areté %é* renie le de.falut public dam les déparfemens efl ek-* dvivremeiit attribuée aux difhîéh., à fa cfiarge #eii rendre dompte exa6bment , tous les dix jourt» a» co*' mité de falut public, pour les mefures de gouvernement âC de falot pub^c » lt au comité de IWrveillance de la eonveedoo , pour ce qui cen cerne la poHce générale le hitcrisure , aiait que les individuf. VIL L'application des mefures* militaires appartient aux généraux & autres ^go'ts attachés au fervice des ar* méc6 ; rnpplicatlcn des lolï mîîttaîrcî , celle des loîx relatives aux contributions , aux manufa^ures , aux grandes routei , aux canaux publics , à la furvcillance dea domaines nationaux, appartient aux adminilirationi de dépjirtcfiaens ; celle des !o'*x civiles le crimnicl'cs , aux tribunaux, à la clnrij^c expreffe d'en rendie oompte t tous les dix jonr'"^ , au ccnfcd exécutif. VIII. L'np^ ricjiion des lotx révolutionn.-iire^ ÔC des iBefures dîî fdrctc gcr"r«ltî ^

The text on this page is estimated to be only 11.88% accurate

(404.) kous.l«t &x îours , de l'eakutioii de ece lôiXf ts dUV triA de leiir' arrondifllBmc^t « coiome dungi de \mt fiu^. yeilUncc inmédiate. IX. Néanmoins « afin qii*à Parb i*aâîoii de b pc^ice fli*éprouve aucune cfititTe» kt comités rétoIntiwHiatrcs contfhueront de correfpondro dîreâement « & fans au^ €«n ifttermédiaise, avec le comité de Areté générale ^e la conTedtion, conformément an décret dn 17 iêptenibro ^rnicr. X. Tous les corps conAitués enverront aufli , à la €n '

The text on this page is estimated to be only 16.71% accurate

(405) SNtt- •«tOfiOt k (e tUpbccr 9f. à ^courir rarrfndi^tmtnt de Inr tttritoire , pour itifveilUr le t'affursr plii% pofitivcment que les loix foot cxaâement exécutée». XV. Les teétiom det agoii aaiîoneux ktom mrcéet far iei cttoyeos qui occupent msitateSMt Icf flecfs df. ytocttreurs-lyndic» diAri^ » de procureurs def çom^, niiaet & de leott Aibflituts , à l'uçcpûeA de ^mic .f^i Ibnr dans le cas ^'être deftittiéi. XVi. Le» a^ens nationaux attachés aux diflriâs , alnfi

The text on this page is estimated to be only 13.60% accurate

(406) "^tXi; Le remptacemenç è» agent nationaux près 'les Sftr'tâs , qui feront rcjecés f fera provîf

The text on this page is estimated to be only 14.64% accurate

(4r7j ^uence^ la hiérarchie qui plaçoit les dlftri^ls, les mmldi palités , ou toure aurre autoiité , lous la dépendance d» ^iépartcmens, cft fupprimée , pour ce qui concerne le« loix révolutionnaires 6c militaires , ci U-s irj jluves de goi»» -verncmtnr, de lalut public 6t de fureté giiicrale. VI. Les conseils généraux , les préûdens, 6: les procureurs-généraux l'yndics d^s *les autorités, feront tenus de faim -leur option dans les vingt-quatre heures de la ptd)licatîoa de la préfente loi. X. Tous les changetnens ordonnés par le préfent décret J feront mis à exécution dans les trois)ours , à compter de la publication de ce décret. * XL Les règles de l'ancien ordre établi , & auquel il n'eft rien changé par ce décret , feront fuivies julqu'à ce qu'il ait été autrement ordonné. Seulement les fondions dit ^iflriél de Paris font attribuées au département , comme é:ant devenues incompatibles , par cette neûyelie or§a* 'nîfatîon , avfc les opérations de la municipalité. XU. La faculté denvover des agens appaitlent exclufivcment au comité de lalut pu!)lic , «vix rcpréfentani dn peuple 9 au conieil exécutif 6c à la commiflion des fubfiHances. L'objet de leur miilion fera inoncè en. termes précis dans leur mandat. Ces m'iTîons fe borneront ftri^lemctjt h faire exécute* les mefures révolutionnaires flc de l'ûreté générale, les réqniijt'ons ÔL les arrêtés pris par ceux qui les auront ^ucun d« ces coo^miû^ires ne pourra s ccar:er des lia .*

The text on this page is estimated to be only 14.16% accurate

ihiles de fea fiitndat; êt dans aucun cai | la d^égatioH des pouToirs ne peut avoir lieu. XllL Les membres du confeil exéeotif fim tcm» éê CUtnHr la lide motivée des agea» qu'ils cnyerreUt daUt i départemens , anx arméet & cheft étranger , an C9» «lié de iaittt pubik « pour être pâr Ifti venâêe ft. acr jceptée. aIV. Les agens An todtà eaêettdf & delà comiidf> fion des fiibfiibuicef Cmat team de rendre comM emoi^ temeni de lewt epdratieûs aax repréfeMSi de peuple «ut Te trMveroat de» le» tnêmet lietu. Let pooroiie mu agcai nooméf per les rcptdTentaiit près' les améat £e daa» les départemens » aspireronc dès qae la màÊbom des rspréfitmaes Arateniiiiiée 9^ 6u qu'ils feront rapptléà par dteet. XV. II aft exprelTément défeadn à teate aeaariiécMrf^ tîtnée 9 à tout tonétiennaire pidblic » à tout ^ent en^ ployé aa férvice de la république , d'étendre rexercice dé leurs pouvoirs au-delà du territoire qui lear eft arïigaé^ 4t faire des aâcs qnt ne l'ont pas de leur coaipétence » d'empiéter fur d'ancres autorité» 6c d ourrepaficr ies fonctkMM qui lemr font déléguées » ou de s'arroger ^jllks qa» ne leur font pas confiées. XVL 11 e(l aufli expreflTèment défendu à toute auto* filé coiiftituée d'altérer l'efTence de Ton organtfation , foie pat des réunîods avec d'autres autorités , foit par de» délégués chargés de former des aiïemblées centrales , foit par des commifaîres envoyés à d'autres autorités coaftitaécs. Toutes les relations entre tous fonctionnaires pa» Wîcs ne peuvent plus avoir lieu que par' écrit. XVli. Tous congrès ou réunions centrales établies, folt par les repréfentans du peuple , foit par les foclétés populaires , quelque dénomination qu'elles puiflent avoir , mè*ne de comité central de lurvcilUnce , ou de comn'.ilTion centrale voliitionnaire ou militaire , font révoquées & exprcffément défendues par ce décret , comme fubverfives de l'unité d'aftion du gouvernement, & tendantes au fédéra» iifmc. Et celles exiSantes fe diflbudront dans les vingtquatre heures « à compter du |Our de la publicaiion du prêtent décret. XVUl. Toute armée révolutionnaire , autre que celle dtablie par la convention , 6c commune à toute la république , eft licenciée par le préieut décret ^ & il eil -enjoint à tous citoyens incorpoUs dans de iemblables inditutioa^ « Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 12.60% accurate

inftitvitions militaires , de Te Icparcr dans Us vWigt-quafre iieuic*î>, à tcinpter de b publication du prà(ent dtfcri t , >»u& pcine d éae rc^ardt^ coimi^c rcbeiU^'À la loi , ^ traités coiiiinc t«U. XIX. II cil «xpreHément défendu à toute force ar«Ike, quelle que ij>it Ton mdttutitfii articnn«nt mlufiveliieni tvx mtùnth civiles ^ omfiiCMCt « mÊmè A9$ vifitct domîcilUHm , fant ikq or? idte écrit À émané de cet eiimrité t , leqeèl: ordre ierf ttécnté dauf les fÎMniict frefentes par iee dè^ti. JUL .Attcene feree-arméet' àuciMie fixe, a'uciiii em^ pnint forcé ou irolpotiîrev ne povrron létre levé»

The text on this page is estimated to be only 17.09% accurate

(4IO) tant individuellement que colleâlvemcat , fcmt lib de la privation du droit de citoyen pendant (ùr ■Ms, 8c de la confifcatioii de la naitié des bieoa 4b condamné. II. Les fonâionnaîrcs publics , falariés êc ckargés perfonnellement par ce décret , de réquenr & de fuivre rexécucion des loix , ou d*en faire l*application , 6c de dénoncer les négligences, les infra£lt«ns & les fon6li«n-> naires 6c autres agens coupables , placés fous leur fur-» veillance , & qui n'auront pas rigoureuiemcnt rempli ces obligations, feront prkvés du droit de citoyen pendant cinq ans , 5c condamnés pendant U même tems à la conéfcation du tiers de leur revenu. m. La peine des fonîtionnaircs publics , non falarlés 6c chargés perfonnellement des mêmes devoirs , ôc coupables des mêmes délits , fera la privation du droit de citoyen pendant quatre ^ns. IV. La peine infligée aux membres des corps judiciaires , admiaU^rati& , mumcipaux flt révolutionnaires , coupables de négligence dans la furveillaiice ou dans l'appli Catien des lois t ^ fournis aux dllfoluions du préfeht àécict , §L notamment à l'article XIII de la féconde fection , en ce qui les concerne , feront punis de cinq ans de fers. « VlF: Les sgens inftfieurs du gouvernement, iiiémt f çiu q i o!f ot aucun caraftire publia , tels que le» cluA Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.62% accurate

(H»») ■e kueaiix , Ici feaéturet , le* ceinnit de la ^n, da confctl exécntîf, des diTcrfci ^âaùxiàfkiiiàom publiqoei , de toute tutorîté conlRtuée » ov de tout Hmm^ tionnaire pubKc qui a des employés , feront punis par la fitfpenfion dn droit de citoyeo pendaat troit aot , &L par une amende du tiers du revenu du condamné pendant le même efpace de tema » pour caufe perfonnellc ée toutes négligences, retards volontaires, on infrac* fions commifes dans l'exécution des lois , des ordres & des mefur^s de geuYemeraent , de falut public II d'adniinirtration dort ils peuvent ctrc chargés. VIII. Toute infraaion à la loi , toute prévarication ; tout abus d*autoritc , commis par un fonôionniiire public , ou par tout jutre agent principal inférieur du gouvj:ncment , ou de rjdminlÀrjtion civile &. militaire qui reçoivent un traitement , feront punis de cinq ans de fers , 6c de la contifcation ^€ U moitié ^es bieus du cond;imné ; &. pour ceux non i,ilarics , coupables des mêmes délits, la peine fera la priv tion du droit de citoyen pendant fix ans , 6c I] confîlcation du quart de leurs revenus pendant le même tems. IX. Tout contrcfudeur du bulletin des loix fera puni de fnort. ' X. Les peines infligées pour les retards &négli^encei dans l'expcdition » renrot & la réception du bnUetm dtt loix t font , pour les membres de la commîfion de l'en* TOI des loix , 6^ pour les agens de la pofte aux lettres ,)a condamnation à cinq années de fers , ianf les cas dn force majeure légalement conftatés. XI. Les fon^ionnaires publics , ou teus antres agent fournis il une jerponfabilité folidaire, 6c qui auront averti la convention du défuUt de furveillance exaôe on dt é'ineaéeution d'une loi , dans le délai de quinze jonn , feront exceptés des peines prononcées par ce décret. XII. Les confîfcations ordonnées par les précédetis art; feront verfécs dans le tréfor public; après teu te fois avoir prélevé Tindemniré due au citoyen \ù(é par Tinexécutioa ou la violation d'une loi , ou par un abus d'autorité. CONVENTION NATIONALE. Stxtidi l6 IfMMtf». Après

The text on this page is estimated to be only 11.55% accurate

(41») avec exaAitude; mai? qiiMl n'en a pas été He m*me dan* le dé* pirtcment d> fe faire rendre compte • des détails des taxes révolutionnaires, de recevoir les réclamations dtt patriotes , 6c d'en envover i^OiC à la Convention. On allouera ce qui a été payd au^ foctétes populaires , (\ remploi paroitjufle; ©n a]!ou«ra aaffi des ftcoiirs accordés aux indigens , l'un d^s principaux objets de l'eno^^runt fcrcé , r.iafi que Us i..(!ernmtcs accordées aux fans-culottes ; mats on ne j)crmcitra pas qu'il rcfte rien de toutes «es fommes entre les mains des agens oui tes ont perçues* Telle a d ré la proportion de Cambon. On a demandé que le co« mîté du* financt'S fAt chargé de préfentcr une générale à ce fujec. ëc que le£ faits fuUent renvoyés su comité de fùreté eéacrale pour être exatainéf. Ces d'iférentrs pr p.>{îtions ont été décrétées. ÇainboA a cmuite ex^ofé q.ie i'.ir . it do- la lot du 3 feptembre l-ç? charpcclc h trc.orcric .laiionale (V- Ir p'^-cc-. tioii f'ircfte de l'emprunt ioicé }> F^»-;?, tn.i v n -e 1 cxpcri -' '.Jc avoit prouvé que ies bureau; a : c jrcrie rulnfaiu à pciuc au courant, ne pourroier.t pas ftiflire à cet extraordinaire. Il a fait décréter tu conféquence que cette perception fc feroit par les feUe percepteurs des contributions oc la coauniine de Farts, chacun dans leur arrondulement. • ' I*e même, rappellent fe décret portant que ceux qui Terferoient à l'emprunt volontaire « recerroient dos recomioilfance^ doM^.en leur donneroît un duplicata rai feroit reçu en paicncnt de l'cmpruat forc<5, a o^fcrvé cju'il en couteroit beaucoup & pure perte , pour fiiirc paive.iir a Paris de toutes les p.'ittles de la Ri* publiqvie , les du|>iicata «^ui feroient remis dans chaque «diftaé^. Il a rcpofé 8c la C^onvention a décrété que ces du;^!icata feroient rAîds dar.ç les t^épArtcmens , en préfcnce de deux membres de Ikidminirtratton de ciiaqae dtiUi^^ , &. à Paris, en préfence de deux membres de l'adminidration de département, êc que Icf procès* verbaux l^rùlcinrut, c-ntmcintifs du montant de chacua de cet daplic.it.i , ti--'-!: Mc;u lira de jc^.ir^c aux pcrcepf^ ^rs. Au nom d.i comité de la çjuerre , I ulard rapporte c]u'un arrêté dc> rcpr^cnuus du peuple Eiic Lacofte ë< PriiFard , du zS fepterobre ' dernier , a aniwUé les nominations d'officiers 8c fous-ofl&ciers , de la î*e." ÎC J4e. dîvifion , f i»cs au fort, 8c ordonné de nouvelles dleâiofis nux termes de la loi di| 15 aoftt 1792, I#a Convention confirme cet .arrêté. , '/ Léonard Bourdon p-éfente le premier n*. dtt recueil des belles

tlHonS, traits héroïques de vertu dont la révolution françaifp a ^ S*bon\>
rer , d^fqneU convention a décrété la réf',a

The text on this page is estimated to be only 13.76% accurate

Kvrt élémeiiteîre «ieAbé à riallruâion publiqvo. BiveKe* obfenral^ fions icriti4|ttcs font faites fur la rédaOioo do co preioicr numéro. On décrète la propofition de la lot veut fiitcoA*. foitSroprIqié conme efToi . ^'.iprès kqnel cba^t mtmbrt pourra fma & pré* feoter fes obferrations. Organe du comité de falut public , Couthon propofe le rajppel do Thtri«n , qu*i1 accufo d'avoir nal exécuté l'arrcté du ceinite du ai •Iriiraire , portant que dix mille hommes de l'armée du ^ord fo rendroient à Dreux , pour être à portée d'obferver & d'arrêter la marche de& rebelles qui mcnaçoient de fe porter fUr Chartres ou Aleoçoii, Le rappel de Tliirion eft décrété. Aptèt utt décret rendu p«ur rappeUor ceux des membres ét bi Convention nobles ou prêtres qui font en ccmmiffion , fi t la propofitioa Q*un membre qu'il en eîl dont les travaux ont été réellement utiles à la République , on. renvoie la quedion a un Aouvel examen du comité oc blut public. La rédaélion çn i8 articles du décret fur la confcf^io i 2 fi.trctîen d:s rr,Ti,iîes routes & des cbf mirs en géncrn' , a c : p: -(er.t^c 8c «(^ ptce. nie contient en fubûancc qoe tous les grlic j que toutes îcstioi pes de IVw.c tlun.jutioii pourront être employées au fenrtce des travaux publics , qu'au 1 1 gcrm'r:r1 prochain, tous les travaux n< adonale pavera , fur Ia 'prefontatioa du pr îfrrt déc-c , à '.1 citovcnne m. t^cîi i:.e C.oi:4 , veuvo de Biroteau , ure fotnire '^e ce .x mille cit.q cents livres de fecours pr^viU'ire , tant peur acquitter le loyer de r»pç»nttemcnt loué par N»n mari , que pour fcrvir au paiement des dettes qu'elle atiroit pu contrnflcr pour fes alimens 8t ceux de fes enftQs, 6c pour fournir d'.Til!ours 3UX frais de voya^^r Oc l'.oux cents cinquante ^ii(^0$ qu'ollo fe propofe d'entreprendre avec les trois er.fans. n JLaplancIie a reçu des ordres prc0a»t do comité de falut public pour r< rendre à Dreux, k l'effet d'y travailler à réparbr la faute d«* Tl iricn. 11 écrit qu'il va employer utilemfrit la colonne tirée dn Nord , ^: qu'il garantira le départcoient d'£uro. & Loir de tout# atteinte des rebelles. Plufieurt membres dénoncent un prétendu complot du confcfl exécutif, tendant de fa part àrivnliu-r de pouvoir contre la repré«* fcntrtlcn nationale. Différens faits font cités a l'.ippui de cette dcnor.ciMtion. Apres divers débats , la Convention décrète l'artoAatior de Vincent, fecrétaire général du minière de la ^erre, de Ronfin, général de l'armée révoltttîomiëre , 8c de Maillard» coir.miflaîre 4 Lyon. Cf f^cfroi, repréfentant du petiple , écrit de Coulommiers le 16 frimaire que les grandes meiures que Moriiion , fon collègue & lui Ont ptifes èTefon, ont

fauvé te département oe $eiae& Marne de la guerre civile du fédéralifme doof 11 alloit être le tbéitre ; que tout les rebelles , qu'un fev'.l jciu" a vu lever au nombre de pliia df ffiiUt^ (t foHi&stteAt U coavicnfiCAt de ia fàd^OA ^ 4ll

The text on this page is estimated to be only 12.94% accurate

'T 4M) flè^c itm lequel •n les a entraînés. Il éécUn devoir Tes fuccès k U ^gilanct & au patriotîfme des autorités eenllituées Bc des gardei n&tioaales dè Coulommiers , de Mcaux , & communes «Bviron* «âr.tes, noiamniîiit Quinez , Lagry èc laFcrté '.^juj iouarre qui Tont f arfâitement teconëà. Grand iiomore de ceupablcs l'ont arrêtes. Une lettre d*ÙB admhKfirateur du diftrift de 6t. Cir«DS, dépar- "Itment fie l'Héraut, dcr.or cc la conduite ili(f^ato:i.xIe du coiBBiiliaire civil Allurt dans ce tlidrid. Allart s'ert aliocié à Picjt, cx-garde du corps, chef d'une prétendue artr.ée rcvoiutionnjirc compofée de 1$0 échappés k toutes les réquiùtions. Elcorté de cette horde , Allan vexe 8c pille les habitant , foule aux pieds les décrets, 8c mpnme par toutes fortes de nu^ycns, la terreur j'armi les citoyens Sres-républicaîns de S. Girons. Clau/.cl (énonce de ton côré l».iby AMa/Iïac, qu'il accufe de n'avoir pas obéi a ia loi , de commander «score une troupe révolutionnaire i fouloufe , èc d'y commettre des mùci en tout conformes à ceux d'Alfart 6t de ^icct , i S. Giroi^s. . La Cc'iiventioa dtîcrèrc !a peine de nio;t contre .t La Convention nationa'c, après avoir entendu le rapport de fM comité d'aflignats ÔC monnoics , décrète ce qui fuit : ^ Art. 1er. La divifion des poids, nu-dclVus du ^ave» fcrt U mcmedanï toute l'étendue de la Répubii^ue. **IL Ces po:d$ feront de dcux^ de tinq , de its 0c de ^i»St graves. " III. La CQTrmiflron î;éncrple des monnoics eft autorifée à faire fahriq.AT !c nombre ^ i.cJcll^ire de poids d'.'i.i , de diux , de ezr;.; , .'o dix Ce de vtngc f,raves pour riif.

The text on this page is estimated to be only 15.04% accurate

«flipêthée «v retardée par des a^s nen interrompus tIoI^PC*^ êL en faveur des officitrs de fancé chargés du traitcneBt des malades reliés dans let Itctiz «ifalMt , cotiMDC auffi «a fivtur dc$ ■altdm , eux-mêmes. ' Un autre décret, ea 14 articles, rendu dans la léance du 24 fit* flinrc, porte qus tous les biens confiCqués au profit de le RépnbQ^ i|ue , feront ;s , s & nui, nour la plupart, difent-elleSifont patriotes. L'adèmblée décrète uue des commillaires nommés par fes comités de falut public 8c de uHreté » examUicfonC •n Cecret les motifs des srreftatiuns & feront rendre la liberté eus patrietes perfécutcs ; leurs arrêtes, pris cclle5>iviraeat, ne feroK exécutés qu'avec l'approSation des deux comités. On décrète que ie rcloe^t dîl à !a tn^jedé du peuple exige que let pétitionnaires parlent à les repréfenuns tète décourerte. On rend enfuite un autre décret en 9 articles, portant que las tribunaux criminels des dc;>nrîcmens cornoîîr :it imuit^dlatemcnt ti fans inftrudtion préalable ' pardevant le jupr d'accuCation ,.des délits d'embauchage, de complicité d'émigration , de fabricattoo» didribution Se introduûton de faux aflignats ou fauffe^onnoie. Primidi nivôft. La convention décrète : M Jeut miUciirc qui ie fera pcimis d^s prepos tenéans i empêchei

The text on this page is estimated to be only 11.33% accurate

j«xecutîon Aê U loi Axx t frimalr« , tclAtitrt i llneorpon^on ^eé oatailluns de nouve'.'c levée dans.les anciens cadres «le 1 armce , fera traduit devant .a Cominidian ini'.itairc uu devjuit les tribunaux et»IbImU, pour y ttr jugé ^OKit c<>nfpii«Éieur , de paoi é» Âoit le CM jù il en Teroit édition l'f ladite loi. ^ Lc^uiaio , m^ade de Rochcf»rt «u'il a fait fuiUler 4 à 500 prifon* Bitrf do l'arittée de» tebelies' à Vontenéy-li-Heaplc , qui Urfqoi rvmée dt Ch;^rrîte meuaçolt de fe porter for c«Clt coMHBit» ^ifurgèrcnt ti f aillirent étrangler les geôliers. LeVaileiir rend compte que I4 12 frimaire il a trovivc à Sautnur 790 pcilenniers brigands, qui crièrent ce jour-là vive U roi, U SHoaoèrtM* le ^eok^r^ Créifiitat qa*à rSnftint oû l^imaiiii atui^et* roit les dehors de U ville alors menacde , cette troupe nixiliairl ne répandit dans rin'é'ieur de cette ville & «'y mit le feu, 9 ordonna ta traniiaùona Orléans, avec orire de les fufiller en che^ ■dmlU C»ii6!«nt mine d* fifdvolter. Cotmiie ils y Mmkrent, Uf fwftnt taêl'és , & périrent iafqu'au derniet. La veuve Cliemin, dont le tiU, c mmandant du ^e. bataillon du Nord , a tué 3 Aii"ichlcn$ 6c i'eil hrvVé la cervelle forfqu'il s'ei IwtflTailli par un détachement confiderable de cavalerie ennenne | pbtient un fecours provifoilv de 60D livres. Thirion, de retour fur le xappel de fa million dans le dé]

The text on this page is estimated to be only 6.74% accurate

R È V GLU T l'o K S • D E ' P A R I S I . DtDIÉÉS A LA NATION. ! f ' - ' - ; • ^ pâte* fM BO«l ftttînirè fMës» rT^ — • ■ - : ^ • ^ , . , p^féitçe g ii^lUhUi^ du fynP-qitifHu , , \ Ej imbécile» ont cru long wms à l'mfailHbiliré du ^j{le ; ceUe des liinS'Culatfes comm«fice à ffc venir un article de foi pour les ariflocrates qui , comaw iati^ Ibm pk# mécham qu< fdts. Lss arm«» é\x fanMOilÉM ft%ii« ^ais t^rtt Diiis dé miracles ^Otf 1«1 prièm.Al ckrgé «f/wl; & ^a. iavante inàiittUfisèëil'âibain» à% yftirgf i ▼ien^ échouer contre f«g|i0r «to k lépnbliçié ^«i >Êtcytt \H Aé^fmÊ»

The text on this page is estimated to be only 7.20% accurate

(4il) . . fie tout cela. Au5i f«i6 .L i£>ut. ce (^*'A$ reulent ; 3s Be tiendroit qu à eux de conquérir le monile ^ ils n*auroient befoiii pour cefo qut #en fair« le loiir , tHais ils ibnr ipicux avifcs. Leur caufc cft il belle , il hnt qu'elle jHJomaKo ; (1»? gagncrbiit Ici:» rçocèa. avec dépcn» ; fei frÂis Icrônt \ la cnarge des arilt«craces par tout ailleurf comme chez nj^us ^ oc^^eU/^^d d% t«utç judkf. N'efi-ce pas aux aggreuciin à paver It dommage éçnt ib lÎMit Mufti Ci iiTeft '^a» Miitf* cjii'ill Kntettdbldbt. Xti com^ niMÇMnafU 4emUfftliraliitio« « Jet i^olilapr 4t facf , l^MfMidV les é^îihs riclfïs plai&molèiit UXîok* ^ , ^amender jpar la famine. Les fani-cuioctn oat va !• pi^«i"& Ub ftfiît qui fe-Tne^eni eux- mimes è la titt d«è fubfiOancai i 4kÙnïMut ùumékmm au poids, de ia4ai; ' • ; ■ -y \ Lea fasKolottc» .«Vm pis. d*argent, difoît-on , & iaoa ÊiMt m ne va pas iaia l'on ne fait pas la guarre long-temps. Point du tout^le fans-culotta fait t'a pailkt il lut fumera fe bien battre^ il paie toutes les avances avec du Àapicr , le papi^ luîf fcn ittc^aàfaite face à i*arriéré ; oc tout marche. ' ^ Le« ennemis dt la révolution oit peifidc ^ en faifont cet autre ralfonnement : dans un éint oe font les chari« aés^dll aiche qui fubviennent aux bofoins 4u pauvre; ferrohs îcs cordons *dc nos bour!e$. Attend 1 attend ! a fépliquc le fana- culotte , nous al'ons faxer les fortunes 6c îoipôicr Tcgoif^e. Il ne veut plus donner à travailler, afin que Taitifan regrette le bon temps du luxe. Eh bien! k république occupera elle même fes enfans , & les paiera bien avec le fuperflu des riches de mauvaife voUnti ; en forte qtfc jamais il n'y a eu plus d'ateliers» U moins de dtrcBUvrii U ail vrai çiu ii a/ a pluji UAf ^ ruiUionnaires. - - " - On tù revenu à U charge; on n> pas perdu Tefpoîr

The text on this page is estimated to be only 10.51% accurate

àê ftvoT^ ploi'qat &1rt de Icor «timlf aire ; .)nw malgré y pour leur propre f&rèté » îl faut bien qu*ils,fini4* lest par en fiiirà unt «Hrandt à U patn« ^.ou r^iunSi %rec Taft^t répubtkaia. Des contre>r^voluttoflfiaire$» iiîi intfîjans & do anTf titieux fe font dît : fi nous ne pouvoir (^ms fans nfi^ua latre oalfer nos fonds dam des banques étrangères ou n cft pas de p'us pniffaut que for; eh bien 1 accaparons les fons-cu!o:tes da fait ^ achetons leur rcconnoifTsncc , nous aurons bknt/)i leur Suffrage dans toutes les élcàions populaires; la ir.il^t -ferme la bouche à la confcience 6l au pairioûlme. Ce moyen tout-puiiïant a encore manqué fon effet. Le fani-cnloae ne s'cft pas laifTé prendre à l'appât de tor , aux charmes de l'argent , il a dit comme ce grandhomme de rant'quiré dont il ignore le nom maib dont i! partjgc la grandeur d'amc &. ramour de Tindépen* fîance : j'aime rr.icnx me tenir en carde contre les ^ches qu2 de l'être. D'ailleurs , il craindroit de fe fouil|er fes mains , en touchant à des pièces de ittonnoîé ,em* preimes du profil d'un tyran , oi en outre ^u papUrpas rtbùta î fatiguons > oni-Usd-t, fatiguons le fans-cuîotte» e» prcldngîknt !a guerre qu'on hBLi-hit^ en le forçant à mctife fbr pied des corps cTarIftéél (bf prefquè toni 11» poîn» de fcs frontières. Il ua satement H h\tt tuer, tandis que nous , noui en feroos quittes pour quelques facrîficês. Point tîu tout , a répondu ^le fatTS-ctlotté , aree fon bon fens ordinaire : Mejfiturs^ *rous Tiendrez avec nous a la gMerrê ; 8i ne vous falti;*ffnM 4irff rmdler,. ca^ nous rou$ obiigcwoiis de malr

The text on this page is estimated to be only 15.19% accurate

cher à !a bouche dî nos cmons; Çc voilà [9 fiU dl| Tidiï qui fait fa carr.pagnf , de c<5n.pagnic avec !e fi-s du pauvre ; il ne Icra pjs rccoi.no nable k Ion retour , il vcntrera dans la maifun paternelle avec des vertus à U place des vices quM y avon coiitradlés avan: tli partir. Nos ariflocrates en font revenus aux fubriu^jnccs. D'a^ bord , ils ont pris le parti de les accaparer » mAÏs voyanc c^Ms ne pouvoient tromper Vœ\\ furvcillant du peuple , ils font convenus de fe faire adjuger tous les comeftii)les l«s plus fains , les fournitures les mieux faites «a payant aux ma^afiniers &. aux fourniiTeurs tout ce qu'iU cxipenc au de-là du maximum. De façon que 1^ p uvrc ^ toujours comme autrefois , n'jvoit que le rébus lic l'opuience & de la gourmandlfe. Les fans- culottes mettent encore ordre à ce nou\'«l 'abus. Il n*y a déjà plus qu'une forte de pain , ci qu'une f9éme quaniiié de bois par-tout le monde. Il xieà plus permis de faire fes previQons au- de (Tus du betbln dm '|0in- , ou tout au moins de la décade ; 6c cela efl de toute ' équité. Il réfulte de-!à que le fourniiTeur ne peut pics avoir de prédileélion , éc que Tariflocrat e m.»rchandtr çft bientôt à bout , grâce a rinjlin^ du f*i:f'Cidoiijmt , pour parler le langage de certaines g^ns. £t nos malVeillans défarçonnés n'ont pas à fe pL.indre , ni perionire à .ftcs reifeotimens ,1e f-uHr culotte , dans la crainte de trouver trop de coupables ^ «l'avoir trop à punir , a pris le parti fng? tL niodirc 4^ mettre fous la clef un aflez bon nombre de gfrji» f«lpe£l$, 8c de les tau ver ainfi d'eux-mêmes &. de la ^uiJlotlne. Si on fe livroit aux conje^lnres des crimes d^ ièie nation quiauroient pu être commis , on frémlroit ^ nombre des exécutions que le glaivç de ialoieuioit cyédaf.s îç cas de faire. Jadis le régime intérieur des prifons éioii fcandaJem:. Le journal des rcvoluiions a plus d'une ibis x^^mé contre Tm^glité de traitement q^ion s'y per:Tiet;oit. JUs ^ians-cv^out» jom feml ^ec Abu» > Ci^aféquôfice \^ cif t Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 7.89% accurate

«mîté Ifs éifpafn ^ détenus ^ & fMWfrt o^ii ptw à !c récrier ; il partage aBoiens dû ,xiçh4. Splidair^^ Ics^uns pour les autre6 , le prifixinie^ c^iM i pl'^ cor^pr fcue à rentrcticn du prifonnier qui a inoins. On ,lc# o'^'ige à vivre en frères £i à fourcnir en gommun Ui^ riguîurs de la loi, qui les fcqu:! :: :!c la focvôlé oîi llf fe pcrdroient cux-méîr»es eo voui^fiii perdre ^^cs autres, ^ Comme on volt, les fans-culoues t'ont paàTés miturc* en fait de résolution. Ils prouvent qu'ils ne font poUit étrangers aux devoir* d'une ùge aclnuniftration Ôi U'uoP lx>nne police ; 6c ils ont monirô qu'il ne f^ut poiut poi^ cela te génie aft^cieux des Lenoir , des Sartine , des j^o^cuil. 9 qu*oii n'en doute pas ! Ja prudençe. ^efures de llhténeur a déteraiioé \u . fuccès .4t JHî^ tanet 8e ravancciiMiit de nos .afr4ii0 pçluîauci a fW Jiérisur i 6l les Ytitus nous w flliriié aoof poïs^ Uç^ ^nérolité «nven i^ot €nn^ok « le -dcfintir^i^pnf tSuH-oil^no ratis&îts de Vaincre , 'w. 4cfltity it fiche dip^viHe des vaiscos; flusj^^mJti» 1^^, lojraJW ^iei ibldan de la république en 'pot mf^d autant tt}t '>ios canons & Tsrme blanche; les tcaUi^iMi A Je^ dfct n'ont fait qu'ircit^ npM:e coi^.^e ^ ^ plus /qu) ^ ▼oui il nous d^cmiceii^er , nous dihiny ^ ,^^Àiç^i^f , •lus nou9 avons, iponni4*aadace,î4(»j»a*^ ÉM*%iés ferrés. I^os ennemis avec tome lii^ir ||D)Itl§t!e;y Meur Turenhe , leur difciol^ nûikaîcej» •JB^ éi^M^IP ^J'epouflés par-tout. On n'a pas manqué de dire aux fins-culcttes : prenn garde , il n'cfl pas prudent à vous df gM>lif>ti(^f votce roi, donc le lang criera vengeance dans toutjss Us co^rs de rjEurope ; û vous portez Ta xnxin fur lui , vous é;f^ perdus. Les fans-culottes , qui ne coiu>Qj{r';J9c qu^ i;i jufûce 6c la 1if;ne droite, ont fait)u(|ice de l&ur tyra^ 9t ont été droit à ceux qui ont vx>ulu pr:i)dca Le parfi d'vn defpote , & depuis , tout a été de l^i-o c i mi^ui(. C'èil au point qu'on a pu dir^e : \ii X^ij^^ws d.^p ^ traître & parjure porte bonheur. • ; : . * . On a répété les mêmes iéiécniades .qu^ed 11 a été ^^edion dii fupplice de Médicis Act^nette , qiH>Lit a- t-(Qp^dU>ij(x.unsr culottes, vons ne çtf^Q^çz p:^ ^fi^Wi^ de la maUMi d*^m^. ? fiojnjt. fç^t^^ \#T99HH>.y9 ripc^ rAotnche fera w qo/qu'clUff^ia ikmif « je iiêpuUi

The text on this page is estimated to be only 9.42% accurate

tftas r^glîfe de* eapucms ; mais n'ofera pas mime ic* lD2m!er le corps de la dé^nte pour teair coir.pa^nte à fb« frère Jofeph IL Fratiçois tâchera de continuer la pKrre y nous continoerons â le dépo(\er de deilus nctre territoire pxfqu'à ce que nous allions fur le ûen faire not reprifes ces frais de la campagne. Ct n*f(! p^int Cipef & fa femme qu'on Touloit Tau ver, en voulant imi iffrayer fitf les iultes de la p::ine capitale proDoiH «ér céflftre tiix par fa loi ; on se rouloît faurer que & 'flo^ncè ê: I*ittll0à^propr6 des lutrei defpotea y'compTcw Mft «ne ycvxdes nations de J*Europe. Lea nations dë iBmpe n*ont pas prb le* mémeintérét leurs tyians^ In crmâidf ccpttrc'la France n'en eft pas dèvenne f\\ff ytÛÊntt ^ 9l dciis peu le peuple de tdus Us pays dira,; ^llèilfctuoi tant éf iang , voilà bletf du l^rtlflt pour un rqa '9bI1o(M ;!a prife de Toulon « ^fa fin ^j^jVendée fi^ ekux feritsttx dément», donnés aux potentifs de fEurope feiÉls contre cette panvre république de France qui va fon pour rapprocher 9 & de l'nutre pumiTant ceux de Tes nns qui veulent mal à leur mère ; encore un peu 4$. >cinps,& e)e n^aura plus rien à faire pour fa d«ç{|(e.» #ar perfonne n'ofera l'attaquer. " * Mais te tems«*eft pas venu encore; & Tes cnnem*? n*ont dît îenr dernier mot. Les voiU maintenant quMs changent d*armeft. Ce n'cft plus à force ouverte qu':U piroiffcnt *TOtttoir nous difputer férieufcment le tcrrein. N'.«yant pu inntT la royauté , perdant i'efpoir de îa reàTufcitîr , ils esfaîeront de la di£titure ; non pas d*ûn fcuî , d'abord ; ib ne font p« alTfi eau iV.cs pour cela. Ils faven: bien qr.e Pidée feute nous révof-croit. Pour en venir là , ils commenceront par vouloir feindre la montigne en trois ou quatre parts , et chercheront à oppofer la coHveation nAlionale^ ««e-m^me. . . . « • ^ a. ..^>.

The text on this page is estimated to be only 7.79% accurate

(4*3))k£4 , en un mot ,'toute« pa/Iions , tons gentiment « qui 6^
Ër

The text on this page is estimated to be only 6.14% accurate

(^4) iMrih. TmaupMH méCarti que ticm vos» ttons InâiqnMj mm èat TOOi noM «vét propofîles , toM atct tu iifcé ^(ÉeHc poiMtiHltté ie que) sèie ell«i 0nt été mtCtt p«f nonf è. Maison. Chêt ipifl peuple mbftde >^-on ofll Ciité «M Itvéi pareilte k oette de 11 rcquifîtioB dermère > Huit viiUt hoM^ei « prefqife Iom anii#> , (but oôsdm (bttii ét*.t«m4 «aftt6frl*ttotiiictiion'do éécfet Yw^iftt eà «û*àpulcr. ^ U w • lté dé Àtéifft 4ê l^ntfôtf forcé d^i< «hi^Kard ; a ifaf js ipfoifvé kl metndnr «bftacle. Lt rtcàe « due la fdl |Bdfs arott lAiit dè print è attemdre » a été an - detraitt dè Mi€'ti ^ la voyant «l^rfèe -dfi faiit-cabittt ftrmemeni téÉilM à.U ialte rtiMI^f. - ' Vm MHM'WWft Jtn : brairei fans - eolotiel « feuflFnrez-^ ▼OMS plus long^teuM |e chancre de fa Vendée , Tinfamie dé iimàlon , & lA honee de laiilVr aux ratellitcs do dArpotifine Hfi pied lur ta ferre faince de la liberté. Vous avez belolil ém ^tragis , de fubftûances « de eanon^ , d'habits. Il y en k à Sprre*; a'icî lel che.'CÎïcr à travers les frimats. La voit • fiéia patrie ne s'eii pas t ,it cnt?ndre deux foi^ ; à peine elle à parlé , que les ioldits f«n9-cu!oftes ^ condu'ts par de^ gé* nàraax rans-culorte^jOn^ohéi.pen.t'TeîIf'ment. Ils ont vainm l'élite de^ troupes 6i (ies capitaines de l'Europe , étonnés dê •roaver des hôrc»s dan*; c: rsmas d'iiommts fans tafliqtit 6» fëiu- difcipUni Uonr on leur avoit psirlè. La batatlle de? Fontenny &. iapriJc de Port Mahan,ne font plus que dcscvènf«tiens ord.r.:itr?s. Li lAonarcbte fral|çai^e n*a déjàftlus riea À'ojiposeT la répwb iqi f . ' - d r. ' • • rrÂîitBet'ai» on r.tlo!t U mrifon natale de T^^afTin fanattA 'd*un defpote. Aujourd'hui des villes entières, 6t quelles irillts- "! Lyon 6t Toûlorf, font détruites. Il n'en reliera Mc le loi oC un monument, potir apprendre aux nation* vsvétattes comtnent on doit pmi-r \t t'édér^tliftneaudicicux^ ila Jàcbeié p?rfide.^ Laiiïons dire aux iQodélés i^ue de teit^s «Beforasfeiiiblenf atoit élé eoMMui* pair nos plvi grandi ^Mifeaiis.cfasiie pouv^URfie pas A^ut' Airt dit insfl. t>e cetlA Hfmji àffcfmllUtit la fépttblknié pknir dtt fiïtXti, KHè ierd vraknoit vue i lAd^mblt dt inattioitable cetté répa* 4tfate qtd

The text on this page is estimated to be only 15.77% accurate

{ 4*1) d'exemple chez les peuples andeni qii fpnt le plus ée britîi dan» rhiftoire. Nous aurons la république floriffante , heureafc , rc^outabie, mais ce ne lera pa« lans peine. Le peupie iran^ais doit être le premier peuple ; c^mme Hercul : , ce ne fera .peut être qu'après unf longue lu. te tie travaux , d'héroï(me & d'opm;atr2té. M;i\sa j(li , arrivée à cette cpo:]ue^ la France auia une confidence telle que les fiècles loulcront à fcs pieds , fans lui rien dérober d^ fa gloire & de ioA bonheur. Courage , bons fans-culo:tos , j.tma'»« plus belle perfpei^ivc ne s'sft offerte aux hommes en fociété. Vous tondei an monument aullî durable que U nature. ' Qutlquts réfltxions fur U fociété des Jacobins 6» fur CamiîU, Camille refera dans la ibciété des Jacobins , malgré les tarts de fon ingénuité. En revenant fur leur arrêté qui ezctuoit Camille y les Jacobins ont rendu un hommage éclatant au principe de la liberté indéânie des opinions 6c . de la prcffe. D'ailleurs , il y auroit eu d* gratitude d'en agir auiîi févcrcnivînt à ré;5ard d'un patriote qui a rendu des fervices à la révolution ; Se cti entre , c'eût été un vrai triomphe pour les ariftocratss qni ne loni jamais plus contens que quand ils voient les meilleur-» patriotes fe déchirer , fe défunir & s'e xclure ré ipr qviemcnt des afTemblées populaires. Us ont déjà alTci joui en lifant les pauvrcté«i que le v: .*ux Cordciier &c le Père Dachefne s'écrivent en face de toute la république. Ce lont deux bons citoyens , fans dcute, qui plus fagcs que les héros d'Homère , ne devroient gourmander , que quand la patrie n'auroit plus befoin d'eux. Qu'ont- ils à fe reprocher î Tout au plus des errçars , des exagér ations , qui ne tiennent peut être qu'à un cerveau trop exalté ou à une am? trop fenfible. Camille, par exemple , a eu tort d'acculer Hébert d'efcroquerie. Hébert n'a-t-il pas vifiblemeAt outré les chorescn appellant Camille un contre-révolutionnaire , u^ aime Briflbt, pour avoir demandé la liberté des patriotes incarcérés parmi les gens fnfpeAs } Camille tt*eft-ll pas txcufable ae defirer que nous en foyons an dernier dos traîtres , au dernier des confpirateius à punir \ Ce ieroît une preuve que la république françaife feroit tout-à-fait confolidée. Camille penfe qu'il n*y a que les de i pote» 2ui ne ToQt point avares du faag. Tout Ton toit eft 'avoir dit cela trop tôt Un jour viendra on la peine de mort fera tout-à- fait abolie , le principe en cfl d jàpo^. Mais cette belle loi , fi d)7,ne d'un peupie républicain , ne peut y ne doit pas reeevoir fon applicaûon avant U tems, N*: 221. Tom 17. B

The text on this page is estimated to be only 11.37% accurate

(4iO p^ix dei bons n*eil qii« le réiiiUat de la guerre ans néchan». Camille a penfé luQi ^ue ce dot êîrt une tache bien pénible pour le tribunal révolutionnaire , d'a\cir tant d'exécut'tons a proncncer. A!i ! I'an& doute , {ogef patriotes dctirent ardemment d'être à U dern-ère de Jeurfcliion. Il leur en coûtt de n'avoir o ie de$,^rrêu de mort àprononcei. Levir amour pour la j ifi re r/a po;: r exclu dans leur coeur le lenti.aent 1'.* l'humanité, 61. !e> ^ards ^qu'ils manjkftcnt aux condain .tî» ic j.)rouvv:nt aflez. Carailltî mé:!t('ro!t plus que la briilure de r^s nmnrros , s'il y a voit avancé qu'il t**lloit faire ^racc a»' oyal-ftis, aux contre- révoluiionnairci , aux tri*>j'wii. , a'u vnnemTS àf «a république. Arrière ëe lu? une opinicii ..uîTi crim ti-'! l 7 i Ci certainement , to\n fes motifs {©nt louab'cs : .k s répugnons à lui foppoicr des intentions qa ne le . m ^ $ pures. La candeur de Ton caraélère eli fa iauve-goid.-. Camille eftime encore que «*a convention ne fe r« ; ; t point compromife «en mato^nant Ton décret , fi ardems.t -.t provoqué par l'alné des Robefpierre , qui enjoint comité de fÛreté générale d^ex^miner l'affaire de cli«tqutf i (vt.j. Nous fommesilàrs que tous les comités évolutîennaire^ :: z furveillance de la république ne deniinderoirnt pas micwi non plus; car s'tU ont mis tant de zèle et de févérité «^a^^ U> arrcAacioAS , qui pourroit douter que ce ne foit «lans meilleurs intentions du monde ? De bons l'nns-ciil^^tics pe , *njuUe% "6c cruels comme les rois et leu'» miniAie*. Certes^ r^cn n'étoît plus urgent , plus néceffaire qtie cc:te mefure , ^ république en .1 recueilli des fruits allez g'or!".!': ; c.zi fi e !e eût été prife dès le 10 d'août , on eut épargné bien i.»..g , tout 'e fmg vi^r'c dans la \'en'r^'.'-it, a Lv*- 13 .j Toa'ou , & même iur n)s front ères. Repo ons iv^., ' 4 !. convention qui ne manquer a p s fans c'o uf t^e '..irir l' nll^»n favorable pour faire lutcéder V- pri' d'cqutié ^ celui de terreur. Les 1 ^.ns cu*otte5 font oin de le d'"."ur.?r qu*>l • a quelques v. eûmes d :n«. le gr:'nd noirl'^rr r.c- i' ^ iVn js, :Z ils vor.t fe li.uer d- rî'p.irLT des mépii ci >r, ^irci oC incv'itablcs , cr. fanant traduii c aux ti huK .u . cuin.i.cis. C.ir il f.îiît h'cn iliii iv^uet - on.;i; te d'un vOmiiC ri'."^ oouie qu , nvart le 3 "'n.ii , tailcit .iriê:er HéVert , ^1.: e.nprifonnc les inei leurs pitriotes , (Si Cvl' ' qu'on a forcé *dî tenir depuH. Le comité des douze vou o t la c«ntrc-ic▼olutton , en tout z\i moins le f "rUralifme. Nos romitéi ne renient que Tun^té de la rép'ibiiq'io. Ce feroit donc à tort 4qu'o

The text on this page is estimated to be only 12.24% accurate

(4«7) tel» pas tou)onrs récrumnsuit ; pardonnons les erreors*» même les t\- Hlcifes » aux Ttoiz patriotes bien intentionnés ; ma:» AViTiuoiis, le vieux Cordelier et le Père Duchéne, de ne fc'ft'C MfTtitVr («tas long-tèms lesloîfirs & la malignité de r. : n.- aristocrates tartufes « qui rient à leurs dépens en to:i'.- irTiricé. • Q*:Antà'h:!.ppeaux,feftatttrechofe. Ct qu'il ne craint r < v'ù' ...cer ài de foutenir e(l d*aae toute autre gravité/ lî u.' cent milia br iv^ volontaire;» égorgés fous le fer de*" rcb 1 es de U Vendée , par la négligence , la malve !• IaaCOOU Timpéritte de quelques généraux. Il faut que le d^nonc'aieur, qui a donné à ton accuTation la plus grande fo^ K*mnité , puisqu'il l'a répétée à la tribune de la convention eîic mérae ^ il faut qu*ii U prouve dans toute la rigueur n;a himatiquc; il faut que , dans celte grande affaire , quek qu'un le it puni ; ou il y a de grands crimes ou d'uiiignet ca'omnies. Noi'S Tfrm!ner«»ns p.r ft-'ic fr C^am-lle , de tenir fi tort à la I bcité i.'dcunie uc i'opinion de la prerte , il en fent toutt; la conléqu^nce. Il lait q\!e !e ialut de la choie publiqu .' en dépend. Et , fans doute , c*eft là ce qui a taii rever. r tout de luite R- bei^^ieire fur ion compte. Les t^r nds kg ilA,ev5rs,, ik l'hiltoiie n'en Compte pas beaucoup j.-.fqvi'à Ce rr.cn.ent , n'ont j it. ais craint .e defpotllme de la penlée. ta feule tyraîiit e qii'cn doive fouffrir dans une repu* bl:(;ue puiffante 6c cclairée , qui ne craint pas, comme en e crrignoit Icus !a monarchie , qu'on di»e U vérité jufiju'js ur es oits. Fôbre d'i£glantine, accufé d'avoir talfific un décret , vient d'ctrc mis en arrcl'at'en , ainli qiie dix hu*t de fcsagens; la dcc uverte de ce délit, qui tei^oit peut ê?re à un plus grand ccmp or , eA due à la '^urveillance iniatiga-Ve des comi és de sûreté i;énéiale & de laiut p.^b'.ic. Les vrais rtp'.ib'.icaitiS font oriJ;n;iK*^ment d'i:ne vertu âpre 6c fcrm- , & ne font g':Ke à p'r

The text on this page is estimated to be only 15.90% accurate

Du it. Armand - Louis Biron » ex • commandant des armées de la répub'ique , convaincu d'avoir conCpiré contre *un té & Tindi iilbil té de la république, la tranqutUité/ la (lYeté intérieure du p- uplc français, & d'avoir trahi Its intérêts de la rcpublicjue, en abufant de fa qualité , peur tuvoriler , fo-t par l'in.ic^ion, dans laquelle il a tenu les lorces qui lui étoicnt confié^;» , (o-t en occafionnant la défaite des troupes de la répubiique , paf le défaut de fccours de celles à fa dirpofition , les tuccèi des brigands de la Vendée fur le territoire français. Charles - Marie Barré, âgé de 28' ans , né à Horfe , département de la Mayenne , ancien receveur Hcs aides , depuis , receveur du diftri^ de Lalcy , convaincu d'être l'un des complices de la confpimt^on qui a exidé contre la iibcné , la iûrt^té du peuple tran^ais , contre Tunité & Tindivifibilité de la république. Pierre-Prançois Ecufolzer , âgé de 27 ans, né à Poi* tiers , ci- devant noble , domicilié à Vand^nvre , cmivatnctt .d'être auteur ou complice de manoeuvres & inretligencei , .pratiquées à Vandeuvre & autres lieux, avec rennent de l'état, tendant â ébranler la fidélité des citoyen!! envers la nation. & à favorifcr les p rogrès des rebelles de la Vendée. Du 12. Charles-Louis FaveroUey âgé de 36 ans « nanf de Paris , Cl - devant noble « ci-devant lieutenant dfln•fanterie , ci (i jvar*t prêtre , enfuite commiiTaire des guerres, puis aide>de camp de Dumouriez , dîreéieur de correfpoodance du can.p fous Paris , & enfin ditcâeur des coirefpond.Ku "S à l'année des Pyrénées ; £t Agatlte J^livetji femme divorcée de Zacharie Ba* rcau', iieée de 37 ans, native de Beaujeu , près G>nimune-AiFranchie (Lyon) , tous deux convaincus d'être auteurs ou comp ces de la coutpiration qui a exillé contre Puo'té & 'indivifibilité de la république , & d*avcir entretenu des corrcfpondanccs & intelligences avec I les ennemis inté"i'fU"5 & extérieurs de la république, tendant à faciliter leur entrée dans les cicpendances de h république, à opéi'^r la conire-iévolution , en facilitant la rentrée des émigrés. Fierre-Joach:;:! Vanclemputc , âgé de 34 ans , né à Paris , y demeurant, ci-devant premier vicaire de Saintps co'av-d^^s Ch.'.ir.ps , convaincu d'avoir attenté à ia tranquillité ^ à ia lûri'té intérieure de la république , en • faifiint (f' S rafTem lemcns ddns différentes maifons , pour y entret ."if le fati.ttiî'me religieux , &. en provoquant le rét.i'>!in'»^i;i:* t e ia royniiré. à l'aide ri'iin petit p-»q iet tro vc l if -u' , qini préteadoiC ccntcnir du lang du (l<:rnitr tyian="" de="" fran="" digitized="" by="" google=""/>

The text on this page is estimated to be only 18.04% accurate

I Da 13. François-Jcan-Louis Dutremblay , agent de U régie nationale des charrois réunis ; Et Charles- Antoine -François Bonnefoi , commiffaire des guerres, tous deu< convaincus de malverUtions , infidélités 6c prévarications dans dillcicnies adminiftratiom , notamment dans la régie des charrois , particttlièremer t H ans le dépôt de Chantilly. ^ Antoine-Louis Chanîpaicmie.,-diana de Saint-Pont, département de "H 'rault, ilemcurant à Valence, complice du complot qui a cxiité la nuit dn 9 au 10 août deri.ier , au ch.àteau tle;, ihu lerics, entre Capet , fa famille & tous l^s partilaus île la tyrannie, rctiiés auprès du dcfpote , lequel complot tendoit à troubler la iranq/.iliué intérieure de l'ct.^i , à 'exciter la guerre civile . en armn.it les citoyens les uns contre les autres , & par Icff.'t duquel un gra-d nombre de patriotes , ennemis de la tyrannie , ont été mallacics ledit jour 10 août. r j 1» Amant-Louis-Philippe-François Cuftines , fils de Icxgcncr I Cuftines , a^',é de ans , né & domicilié à Pans , ci -devant miniltre plénipotentiaire auprès du tyran de Berlin , adju.îant-général de l'armer du Rhin, un des auteurs des marocuvres U intell gcnces pratiquées avec les ennemis intérieurs & extérieurs de rétat , tendantes à favorifer , par tous les moyens poiTibles, leur entrée ôc le progrès de leurs armes fnr le territoire français , & des confpirations contre la liberté fit la fouveraineté du peuple , l'unité & l'indivifibilUé de la république. ^ Vu 15. CUudc-Loui» Canct-Dugay-Manmgé , ci-deDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.06% accurate

▼ant fubfiitut du procureur général de U cour-des* aides , figé de 67 ans , né & domicilié Paris , contraînca dTèttc auteur ou complice de manoeuvres fie intelligencei entrtienues depuis 17S9 , jusqu'en 1795, avec ws enoemb intérieurs de Tétat , notamment de Paris à Porentruy » Francfort , Soleure , Metz , Abbevilfe , Mort, gne 6c autres lieux . tendantes à troubler i*état par une guerre civile, en armant les citoyens les uns contre es autres, 6c contre i*cxcrcice de l'autorité légitime , 6c à favorlfer les projets boftiles des ennemis extérieurs contre le peuple firaf ç lis. — N. Luckner^ né en Bavière, & domicilié à Strasbourg, âge (te 72 ans, ci - devait noble, ci-devait cmp'oyé dans les armée-» hanovriennes , ciiluite liLutenant-général , m iréch.il de Fr ncc , commandant en hef les aimées du Rhin & dj Nord, convaincu d'être l'un des auteurs ou cmiipiices d'une conip'raîion qni a cxiOé entre Cap f, fcs ininîftros , pluficirs génCiaux des armce^ frdn(j.-iii .s , & les ennemis extérieurs He l'état, tend ni à t.i illter , par tous les moyens pa{TlbIe' , l'entrée d:» troupjs des puifi'ances co. lilées hir le tiTritoirc frarçiis , CSc à .avoirifer le progrès de leurs armes , en livrant les forts, villes de forterelTes frontières de la France. Baptifte- Jean Hlrard , Sigé de 48 ans , fiibriquant de iiiTon , tatif de Rhetel , y demeurant , département des Ardennes , convaincu d'avoir méchamment cherché à h* Torifer le fuccès des armes des ennemis de la république, fur le territoire français , en fou misant , pour le fervice de Tes défe (eurs , des hampes de piques qui , par leur foiblelTe 6c leur mauvaife conftruâion , auroient compcomis la V e du foldat Du 17. Camille Capi-Sufchi Bologne, âgé de 78 ans, natif de Lan^res , ci-devant marquis , ci- levant capitaine de carabiniers, enfin ci-devant chevalier de Saint-Louis , demeurant à Beauvoifin , d'ihid de L ngres ; Nico as-Vincent Bologne , dit Duplan , âgé de 53 ans, n t.f 'lu hameau Duplan, «canton de Barcelonetre , départem nt des Bafles-Alpcs , prêtre & ci-rlevant vicaire a la mailoa nationale de Bicètre, y demeurant; Et Jean-Baptifte Bologne , âg j de 41 ans , n tif du bame u de la Lauze , paroiïe ue Saint-Pont, canton de B«rce'onette , diflnct du même nom, ancien fcrgc i aux ci-devant Gardes-Françrîifes , fe dilant chevalier exroble , & c'.-dcva t ahuc , tous trois convaincus d'avoir enfrefenu des corrcipondancc;. & intelligences avec les enaemis lutéiicurs 6c extérieurs de la lépublic^ue , ten^ Digitized by GoogI

The text on this page is estimated to be only 12.63% accurate

(4Î1) flantet à diflondre la rcpréfeoudon nationale t à létablir la royauté en France , te pour v panrenir ^ à^iavorifer de t^tts les moyens po(&b!e$ » 1 entrée fur le territoire français » des troupes des puiflances coalifées contre U France. IJjle dts condamnés aux ftrs. Di/ 13. Pierre Sorel , chef du dépôt des charrois établi à C'iant'!!y ; Et Jean Antoine-Hubert Hauneton , comn:iilTaire à la fuiVciliance Je"* charroiv m 'itairss, choifi par la Ibciété populàiie Je C'îia.itilly , a. tcr'^c à cet effet par les rcpr< (entans 4u pcuj^le ; tojs ti^t x complices de m^lverlations , ffuîticlres iSt prévarications commifes dans la ré^ie des charrois, ont ctc condamner à ia peine de douze Du 15. Bér.igne Beauchamp , coifvteiîr, -igé de 24 ans, né à Coudon, en Picardie, .îemcurant à Moùché , dé{>arrement

The text on this page is estimated to be only 16.02% accurate

(45*) A*ètrt complices de VaAckaiipiite« condamié à mm k mime jour. Dit 13. Pierre Labaffière , auberg^le à Qiaïuiil/ , U ci-devant maquignon de Condc ; Et Louis-Charîes Bcfodi , cap-taine en chef d«$ charrois militaires, ont été acquittés tous deux de t'accufa* tion d'être comjjl ccs de malvcrùtions , infidélités prévarications commTes dans la régie des charrois a Chantilly ; !e dernier ert déclaré ifiCHpabic de remplir aucune» fonctions publiques , & cfl tenu àc (e prélemer deux fois par décade à fa municipalité. Marie- Anne RoufTel , f.minc Mazon ; £t Fritnçois Bachier Chanon , a cuiés tous deux d*êtfe auteurs ou complices des comp'ot^ 6c manœuvres prati* fluées , le 19 loût dernier , en h commune de Lathe ajr 1 département de la Nièvre » tendans à exciter la guecse ctyile t en armant les citojre s les uns contre les ancres f 'k contre Texercice de fautorité légitime. Du 14. François Colars » âgé de 56 ans , conv«ncn d'avoir tenu « dans un cabaret de la commune de BauTÎHicrs ,

The text on this page is estimated to be only 18.08% accurate

(43Î) CONVENTION NATIONAL^ " • • ■ ' Duodi tableau des ventes faite* 4tl biens des émigrés daa* C$ diftri^\s , envoyé par l'adminiftTateur provifoire des domaines nationaux, offre pour réfultat que ces biens qui n'avoicnt ét^eftiinés que 3 iiiillioM foo nitle Ihritt, ont été vendus } Billiens 90* iSiille livres. On décrète en quarante-cinq articles les changemens à la loi fur 1m jurée la procédure criminelle , du 16 Teptembre 1701 , queoéemmitnt tant la loi du xi août 1791 , qui abolit tioute m(tinéHende citoyens a^ifsQc inaâib» que les articles de la loi éu 14 frimaire tflui fupprimcnt les procureurs-généraux-fyndics , & rédui* lent Us fondions des adminidrateurs de départemens. En confé* OUMiec, tous les citoyens Slgés de 25 ans font appellésaux foaé^ioni de)urés,dont la lifte fera ^rmée toas les J mois parl'ageat national de chaque didric^, d'aptes Tes connoiiiances perfonneiles & les rtnreigncmcns qu'il Te fera donner par les agens nationaux des communes , fur ceux des citoyens propres à remplir les fon£iioos de }oiés, tant 4'acoifttion que de jugeniens. Ces fondions font lu* compatibles avec ceîîcs de députés, de juives, d'accufateurs publics, d'oriiciers de police, de commidaires près les tribunaux, Oc d'aeens nationaux. Les Ceptua^énaires pourront s'en difpenfer. £a cttnrention nationale , reconnoiuknt que le peuple Génois « n'a eu aucune part au maffacrc de 300 françois fuullés^à bord delà frégate la Mudcfic , & à la prife de la frégate dans le port de Gènes » déclare que le peupie génois n'a point violé fa neutralité envers, la France» qu'il ne liera point finité cornait cnoenidt la république i décrète , en conféquence , que tous les traités qui lient la FsfUCt 8C la république de Gènes , feront ûdeUcmtnt raaintCAUS. Cet autre décret a été rendu : Art. I. Lts habitans des coannanas où il a éclaté das aiouvemena fééitieux feront tenus de dépofer , dans trois jours à compter de la Jmblication du préfeat décret dans la bulletin , leun armas dans eurs municipalités refpeékives. n. Las Bianicipalités feront tenues de tes faire tranfportar , dai|i le même délai , au cbeMieu de didrié^. m. Ces armes feront didribuées fuivaot las ioftruûions q«i faroM aAveyées par le comité de ialut public. tVl L'ordfa dt dé^cr las amas , dans }§» CM»flRUiias ila ddaté des mouvemeos iéditiaiuiy se poufia 'être c&écttté qu'èn vertu d'un décret de la convention , qui aaprimcra nominattvcmeot la commune. Le rapporteur du comité de falut public a encore fait décréter co qui fuit : Art. 1. Chaque comité révolutionnaire de Paris , fera remettra dans

le jour , au- roinidre de U guerre , les dons civiques ^Xk ont M faits 6c qui fe trouvent en dépôt dans les étrerfat fop» tions. 11. Le minière de la guerre indiquera le dépôt général , donnera les récépilVés , & fera partir fur - le - champ les fouUcrs compr^ dans cas dons civiques pouf les arroéW de la république. m. La coromiffioa «es fttbritinsts tu dft appTOvtfioftlMlilb N!: %%u Tmnt 17. €

The text on this page is estimated to be only 20.32% accurate

(4Î4) U république cxciccra , daos U jour , U droit 4« préhenâoi i «n conféquenct, eHf fcn raffcmUir tout Ifl foulicrt esi(baf ac* ImIIm^pI tes (m éShma é^ tioues. IV» Elle les fera paiTcr Tur • le - champ aux armées de I> répubfique. Elle Rommen des coiunilTaires pour éviter les dilapidations , de faire certifier le comité de falut pablic de U céceptiaa |t de la di(\ributioTi defdits fouliers dans les armées. ■ V. Les fociétés pepulaires fie les diverfes fe£tion$ des communes font invitées à diriger la géneroftté des citoyens vers les dens civi4ues de fouliers, Tridi j. La convention confidéranr qu'un jour par décade eft inrufTiCant pour recevoir tous les pétitionAaires * coafacre à. cet obict tous les décadi fie les quintidi. La fodétd des Tordeliert vient déclarer que Vincent & Ronfio» deux de fes membres , mis en arreftation , n'ont pas ceflé d'être reconnus par elle comme d'excclens patriotes. Elle demsnc^ *)uf> lice centre eux ou leurs dénonciateurs. La pdtition e(l renvoyée tB comité de fùreté générale pour en faire Un prompt rapport. Sur ce que la fociété populaire de Noyon avoit voulu aliV.jettir le comité de furveillaiice de la même commune i repréfcnter des certificats de civifme , la convention , en rappellant que ia iot n*exige des certificats de civifme que de la part des fonâionnaîres publics non élus par le peuple, a confacré le principe que les fociétés popu'. ires (ont pofées comme des fenti. elles auprès des autorités coitliituces pour les furveiller . mais non pour leur impofar des conditions auxquefles la loi ne les foumet pas. Quartidi 4. Cette féancc s'ouvre , au milieu des plus vifs traof* ports d'a1é(;rcfl'e , par l'intéreilante annonce de la priCe de Touloa* roye^ U* ditmiU^ n'. i^fftgagajp & fuir. Sut un rapport de Cambon , u convention décrète qu'une coai* ntiTion fera inftituée pour vifîter au ler. janvier (vieux (lylc) les cailles de la république , fie pour conHater, »ux yeux de TEureft entière , l'état tloriflant des finances de la France. On annonce que l*ex-ainiftre Lebrun a dté capturd liler & coeduit au comit é de fC^reté fénérale. Applaudi. L'ex-ducbeflc de Bourbon avoit offert à la république fes biens dont la valeur monte à onie milUtAs, fe réfervant feulement une Comme modique. L'otdre du jour eft invoqud & adopté , attendu le décret portant que tous les membres de la famille oe Capct fereni déportés Quintidi f. Des dépêches de l'armée de la Mofelle annoncent «ne vi£loire ft^nalde remportée par les foldats de la république Cur les autrichiens. Ceux«ci ont été repouffés des poftes avanraÎ;eax (ju'ils

occupoient fur les hautçvirs oc Reishoffen, Ondcshofen , Prcchevillers Ae Vcrilï , en avant d'Haguenau. Leur perte a éic de 16 canons, 3o caiffons, grand nbmbre de tués fie plus de 500 prifonniers, du nombre defquels «il It colonel du premiv idnment de Tempe reur. La convoiktion nationale a accordé un fecoirs provifoire de J nulle livres à la fille de Beauvais, repréf entant du peuple» em'^ifonnd à Toulon. Nous avons déjà fait nou de ce décret» a*. La lettre du i^énéral Du^ororoier, du 2^ frioulrc , déjà doon^
Digitized by GoogI(

The text on this page is estimated to be only 16.06% accurate

( ) oanf notr* dcrnitr n*., page ^60, 5c laqvclle contient de n«««veaux déuîU fur ToaTon . h éll lae dans cctt* fétn^e. Pcs mouvcracns fédîtîeux excités â Troyes , par rariftocratfe marchande, & à vSéiane, pnr le fanatifm», ont fait décréter l'ehvoi de Bô , repréfentant mi peuple , dam les départemcns de la Marne Ce de l'aube pour y prendre toutes les anefures de falut public néc'd: ire & pour y org^nifef le f •uvetncBcut rdv«hi« tîonnai'-e du 14 fiimaire. On adopte la lilU, préfentée par le comité de falut public, dea ■lembres ublique fran^aife. - ^ y» II. Le cofimé de folut public fera , dans le ^us court^ délai , fon rapport fur les moyens de perfe^Uonner rorganifadM da tribunal rivolutiennaire. M m. Les jfecours ôc récompcafes accordés , par les décrets précédens , aux défenfeurs de la patrie , btedés eu combattant pour elle» ou à leurs veuves & à leurs cnfans* font augmentés dfun tiers. rt IV, 11 fera créé une comm iHon chargée de leur faciliter lai moyens de jouir des avajUagcs que la loi te^r accorde. n V. Les membres de cette commiilion feront nommés par la convention nationale , fur la préfentation du comité dt (alut public. »» Le décret que nous avons déjà rapporté dans le n*. 110 , page 3,^, par lequel les étrangers font eados de la repréfentatiM SMtîenale, a aufTi été rendu dans cette féance. Sextiii 6. On* fait levure de lettres annonçant des fuccès de U part de nos armées du Rhin & de U Mofelle \ d'un autre célé, on apprend aofli que nos troupes font viâotfeufei dans U Vendée , ou des milliers de brigands ont fuccombé fous les coupt des défenfeurs de la réoublique. Parmi les bnga?es pris aux rebelles , s'eft trouvé le conce-fori , contenant les alFij^naîs au nom do Louis XVII , 8c les planches avec léfquelles ils étoient fabriqués. Stptiii 7. Entf^aotres tettrfea, lues dans la féance, la faivaiitt écrite de Toulon , a oxcici inio joie le des applaudiffemens extraordinaires. 'f'eulony au quartier-général , le 30 frimaire , l'aoU dt Im république une Se indivifihle. SélUtKti, Ricord f Frcrom, Rahesfierrtj Barras ^ à Uur* col&guu ^imft^fimÊ U iùmiti ét/simt jHift/cc «s L'arméo éc |l république , cbtn c«|Ucgues , eft tatrdc dans

The text on this page is estimated to be only 15.83% accurate

» < 4Î«) Tenlon le 19 frimaire, à fent heures Au matin, après cinq jours & cinq nuiu de combats & de fatigues* elle brùloit d'iinp«tience de imcr l'aflaot: 4, 000 échelles étoient prêtet: nais la lachaié des •BiMMib , qui aveietit éfacué la pbce après av«ir eoclcvé tous les canons des remparts, a rendu l'elcaladc inutile: quand iU Turent là pri^e de la redoute anglaife & de tout le promontoire, Ôc que , d*iin antre c6té, ils virent toutes tes hautears ën Faron oacupéft Îsr 11 divifion du général Lap«ypc , l'épouvante les faiût : ils toient entrés ici en traîtres, ils s*y font maintenus en Uchcs: iUea font fortis en feélérats. ils ont fait fauter en l'air le ThewùfiocU , oui fcrvoit de priCott aux patriotes ; bettreufement ces derniers , à l'exception de fiz« ©nt trouvé îc moyea de fe fauver pendant l'incendie. Us nous ont briil*î neuf vaifleaux , ôc en ont emmené trois: quinze font confervcs a la république, parmi lef^els il faut remarquer le fnperbe Sans-Cul ttt de cent trente pièces de caMti; des canots s'en font approchés jufques dans le port, tandis que nous étions dans Toulon : deux pièctî de campazne , filacées fur le quai, les ont écartes. fJdja qua.re frégates brûoieot, quand les galcrie;i$, qui font l»s plus honnêtes gens qu'il y ait k Toulon , oi t cou::é \tf cables & éteint le feu. La cotderle & le magafn de bois uc funt pas e: .'.v>mmaj;és ; des ibmmes menaçoient de dévorer >e magalm gén-jral ; nous avons comroaiMUi cinq cents travailleurs qui ont couné la communicntion. Il noos reOe encore des frégates , de manière que la république a encore ici des forces navales très - rcfpeéïi5l»!cs. Nous avons trouvé de-, provifions de toutes efpèces; on travaille à en faire un état» que nous vous enrerrons. H La vengeance nationale fe déi.1oîe;,OR fufille à force; déjà tous les ofliciers de la marine font exterminés : la république feri ▼eng(5e d'une manière digne d'elle; les mânes des patriotes Cetont appaifées. w Comme quelques foldats, dans tlvreffe de la ▼îAoira, fe portoient au pillage , nous avus ks reb-'.îes étoît In propriérc de l'armée triomphante; mais ({it'il talloit c'épofer tous les meuUies 6: effets • daus on vaftt local que nous avons indiqué , pour être câiméa êc ▼endos for le champ au profit de nos braves défenfeurSi^ H i>ovs avons promis en fus un million à l'armée: cette proclamatif>n a {>toduit le plus heureux etliet. Beauvais a été délivré de fon cachot ; t cft méeonnoiflable : nous t'avons M transfiéfcf dtna «ne mùS^ conunode; il noua a embradé avec atsfendri îciftcnt. Quand il paf* foit h travers les rangs , l'armée a fnir m l'air un feu généra' en figne d'aiégrede.

Le père de Pierre Bayle cil auili délivré : une de nos batteries a coule bas une frégate anglaife. A demain d'auHts rdtaila ; vous concevez facilement nos occupelioits & ites fattgpMit* M Salut Se fraternité^. Si^né , SaUCBTTI , FttROIt » RiC0KO« BoBEspiFRRE jeune. Barras, m Ociidi $, Oudot fait au nom du. comité de Idctflation» un rap. port fur l'affaire. d'un Jtiommô GandoQ, «MKhand do vin» qui avoit été condamné à mort prur fait d'accaparement , par le tribunal criminel du dcparterrent de Paris , ôc k l'exécution ^unucl la convention avoit fûit furfeoir. i»La!oi du aO juillet (ait le rapporteur) porte art. 5 , que ceux qui ont lUi manhnndifêâ en dépôt ^ Jirnat tenus d'en ftire la déclaration à Ai mnr.icipaHté ,

The text on this page is estimated to be only 13.66% accurate

' (417) Wt/trduinds en gros & en détail font tmus dt mettre à Sic.ririwr Â€^ Hors magafitu mtu infcriftion qui AMUet it quantité & .^uattté its m^rtheuuiijes & dtnriês i* prmièn nUtfiii oui y fênt dipopes , fdute iê quoi Us feront rcpittcs itccap^trturs, Lorf({ue cette loi a été portée , Candon prétend qu'il étoit hors de chez lut , qu'il v»>yac«ott p4Mir fet aifaircs -, qu'il fit faire la déciar.itbrt preferite pir lart. 5^ 8e ordonna qu'où mit en gros caractères au-delTus de fi porte ces mot« : Gandan, marchand de vin, La vérification de la déclaratîoo fut faite le 19 août par les commiflTxires aux acciparemens d« fa feâion ; iU trouvèrent fa déclaration exaéle ; mais il^ ju|pècent qu'il n'avoir pac rempli Iç voeu de h loi, en ce qu'il n'avoit pas n>is a l'extt'ricur de Çc% magrlins Tinfci ijKiiM indicative des quantités. &. qualités des vins. Gandon, al lent !or^ de la proiRtilgation de 1^ loi, n'étant arrivé dc] Tes voyages k Parit que trois jours avant la vérification ^ nyant donne des ordres pouf qu'on fç conformât à In loi pi^ndnnt ion abfence, il pouvoit croire * c^u'oa avoit fait tout ce qu'elle exigeoit «'c lui. Ce» coiifidérationsy jointes au furfis déjà accordé, ont dctern^iiié le comité de légiflatiou k propofer le décret fuivant,.^ a été adopté. . La convention nationale, après avoir entendu fon comité? de li-^illâtion fur la pétition du gendre de Gandon 6: ("iir !a !":trc du miniftrc de !a jyf.ice , relative à Pierre Gandon, canda:nn« j mort le fécond jour de nivofe, par le tribunal criminel du département de Paris, >» Déclare nul & won avenu le iugemcrt du rriVunn! crirr.înel du département de Paris, du 2 nivu4c prcfent mois, qui condamne Pierre Gandon à la peine ide mort. »« Ordonne que Pierre Gandon fera mis fur -le -champ en liberté , & que les fcellés appofés fur les asarchandUes feront lievés. f* On fait tnfiiîit teAure de la iettro fuiv«me de' Chabot : Au fecret da Luxembourg « lo 8 niv^c» Tan II. ^ Pranfùis CMot dm préfdeMt êe lû eonvêntion Mtionak» Pour fauYcr la patrie du plus aàreux complot , j'ai eu le cou• nge d« ne ddrootr même à l'ignominie; mais ie n'ai «as çehd éè ddreaer tous mes parens 8c mes amis. La fcetion de la République a fait mettre en prifon un de mes amis, parc? qu'il penfoit, comme moi, qu'un journalifte, peut-«tr« fans le vouloir , ferroit le projet de JPiirr. Depuis cette époque, elle a fait arrêter ttn de mes concitoyens , au moment où tl eenoit de confoler ma femme & ma foeur de rabfcncc de ce qu'elles ont de plus cher. Le 29 frimaire, elle tit luhir un interrogatoire à ma foetir comme à une criminelle , & hii lit fouffrïr

toutes fortes de rigueurs: m{onrdlitti , on la mande 'indifoement à la police, ^uoiau'elie ne forte pas depuis long-temps, même pour fcs afTaires. Les /ié^«rtifiu font donc plus audacieux qvic les bnJJ'otinr i ceux-ci n'ont pas fait arrêter mes parens dans leurs triomphes à VAveyron, C'eft" donc un crime bien affreux , que d'avoir voulu démafquer les a^enî dp Pitt {k de Cvhour^l Celui qui i'a commis eft nu fecret d«; '.!is qa3r;:i.re-dcux jours , & il eft ptuii juf^ues dans fes col* late raux & amis ! n Repréfentans, juHice pour la Tertueiife 8c la plus yertueufe des républicaines î fon courage & celui de toute ma famille a ét** Ais à d'aûiea codes épreuves par ovoo aircftatioa* <2^

The text on this page is estimated to be only 16.94% accurate

(43» > pcûe U mère At onze «nfans , qui feule a lutté contre les hip' iâu dtns ma patrie . & qui feule tn a triomphé Cfi éclaifant Iti fiMS-coIolt» , quand elle n'a d'autre crime avic d'être ma (ioeur! nSi^, rRANçOIS Ck4BOT. «» Varr^re prend U parole eu nom du cemM de Calot pÉblk ft. ^•'exprime i peu prcs en ces termes: M Vous avez appris avec entiiouGafine les luccès des armées de b république à Ton!on ; vous r.pprendret avec courage tes revers de Perpignan. La Méd torranéc libre; les Pyréréos-Orietitates font menacées d'ttr* cf li.es. Nos troupes' avoîent |cu des fucccs à Vilteloneue , qu'elles avoîenc repris : mais de nouvelles trabifoas ont nvfé des places , %L Perpif^nan eft menacé. Dufiux, conimandant du fort Saint«£lme» a livre ce pode important «après avoir tiré { r nos propres troupes; c'eft ainfi que le plus efclave, le plus fuperAitieux de tous les [^uples, a feul aujourd'hui des fttccès fdr le peuple français. Mais les ordres font dcjâ dennés ; teut cft changé aux Pyrénées-Orientales , les généraux, les étatsmajors , les troupes même. Le f^r de la Fraîicc domptera l'or du Mexique» 8c les efclaves de Madrid vont être en préicncTe des ▼tinq\teurs de Toulon. Le général vainqueur Dugomier ira porter I Ri car do s la terreur dont il a frappé l'amiral Hood. Si fai Vendée eft t accordés k Baras» Zl que la cérémonie s'en ht promptement avec toute la pompe ana!ogue à fon objet. Cette motioo eft appuyée par Barrèro, qui y ajoute une difpofition , favoir, que la convention décrète que dans chaque école on placera une gravure portant l'image du)eune Baras, 6c le récit du trait qui limmortaîife. Les enfans apprendront par là que la vertu fixe j tous les iges les yeux des repréientans du peuple, qu'ils la couronnent par-tout oû Ils la trouvent , U que la republique s'enorgueillit de fautes les vertus qit\ peuvent honorer un peuple libre. — Ces propofTttir.s font dccréiccs au mi»lcu des appIaudinTcmcjiç. Homidi fols , une de IS 6c une pièM efpagnolci La mcme Uure doua* ftTÎi d« U ptiCe Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.25% accurate

(4^9) de deux navires, Tun ho'.'.andois , l'antre argloîs , fait* par Ifs braves marins (ie Jeau-utenu« Elle ' eft ccmplcttcmer.ï remontco à la hauteur é.c la résolution; fie. les patriotes ^r mes paroles jcî veux ôtrte i\igé, mais par mci actions. 0:i ac^alcr i^crt-yra, froly 6c i>,,. DuTflbn de complots uhrù-révotutionnaires , fie d'avoir voulu détruire la -liberté en outrant les mefurcs qui doivent U c^nfolider, £li

The text on this page is estimated to be only 11.85% accurate

f>iei ! je «le fui^ toujours comporté comme fi favois eu le prsfictitimcnt des clcfcrcts que la convention nttîonale rendoit *, je me luis toujours confomaé a rcipht dout je favois que le comité ce lliliit poMtc étoît pénétré. D'avance , je me fais ccn^nné éaiu la Kmite où le bien que l'on fait nt peut iamais détenir un flAal,& où l'ardeur du patriotUme ne peut (jae mûrisla liberté # 8i ne b compromet jamais. On m'accufe encof» éfetroir votilu dWifer les patriotes : «mm ! ^ ai dénoncé 11 foit arrêter un émisai re des puiflanccs étrangères, un Français parricide, qui s'effuuwit ilc iious défunir , de oous léparer de Danton notamineiu, t>: qui voi.'.oit j>river la Fra*. ce de ta brûlante & redoutable énergie de ce loutitru de la liberté. » Et comment me ferois-jc abandonné à de^liaifons criminelles. moi qui.dcpi.u l'âge de fix n'ai eu qu'ua Icul ami ; & c'cft Lepelictier , 6c doat vous avez placé l'image dans cette enceinte, O toi, mon ami, dont ta vertu tut toujours mon modèle, avec ^ui je fus en butte aux perféctitiens 8c aui vengeances des parlementaires & des nobles, heureux martyr! ie fuis prêt à mo» Erécipiter , comme toi , au milieu des poiptiarcs , des iflnflins licrticides ; mais f^lleit-il «^ue je fuAe atteiiU par ic poignard d' unrépublicain } n Citoyens, voilà ma profeflion de foi. S!, avoir été îetépar ma raillai. ce dans une cafte juftement profcritc, 8c que je combattis conllamment à côté de Lepelletier , eft un crime (^ue je doive expier par de nouveanx facriCccs ; s'il eft dans la conven* lion un feu! oe mes collègues qui me voye avec crainte OU mé» lance dr.rs ?e comité de fa!i:t public i fi quelqu'un croit que ma préfence puitie > être nuiiàble à la chofe publique, je le prie de voter pour l'acceptation dt ma démidion que je vous prupcic. Alorsy rentré dans le fein de raïiemblcv.-^ j'inviterai mes coHègues à jvijtr ma conduite , 8c je lui ottrirai des preuves convaincantes en iTijL faveur. Mais j'ir.voque le témoi^nav^e du vertueux Cou-îio!a *iui nous nréftdc en ce moment: Qiùl duc fi, lorlque je cjupcrois avec lui à la rédaâion de la déclaration des droits & de la. conîlitulion , je ..'ai j as tuu] >urs ic.lrerjié avec Zèle les principes ^ les idée L u» \>',v.i dtir.ocrutiijuci , les plus pupuîairci, les pîtis convenabic ' ^ là dignité de i'honunc , ik ies plus propres ii allurer le benbcnr de la fudété. Oui, mes plu^ chères afteéhoos , ma vîe appartiennent $ la conftitution 8c à ta république -, 8t je ferois le dernier dcs^»jnmîes, j'en ferois le plus Oupvdc , lî je pouvois conCerver ces liaiCons crimiatUes à côlé ùcs iwuvenirs que je viens de rappeler. — Appîaitdî, • >f La

cor.vendon nationale paûe à l'ordre du jour fur Toifre «{M Hciault a faite de fa ('cniiiHon, & décrète ilmprdiion de foarappost lut la tnifltoa qu'il a remplie. ïjrata dit N*. ^^o , pa^e 416 , ligne 4^. L'article m du décret rendu fur la prjpg»t.-n de Coiiot-d'ilci\oi% f doit être air.fi rcfliiué. 111. Les natifs de r .urcjlution du général HonJIr., ftront pleinemfMt expliqués , po^r ne pas vtcr à l'itrnéc rci olmL:.::aife la confianei doat elle doit jouir ; la conduite des nprijtatuM du peuple à Com» ^fUmfAffranchU cjl approtaréê, €ê ê Hivci , PêU 2t 4t U rcpuia^u françAlft utu & indiwijikk» U Prvdbommi. Digitized by GoogI

The text on this page is estimated to be only 11.02% accurate

RÉVOLUTIONS DE PARIS, DÉDIÉES A LA NATION. DIX. SEPTIÈME TRIMESTRB. • ÂWQ fuynr— «t mam dm dépirtmem. • •••••• LtroM-Mw /lit nivost du 8 pluviafc , an dcuxiimc dt U ripukUçu franfaift une & indiviJibU. ¥$u anniiwfaUt dt U mort du iyran* ^ Sur la mocjofi de Cou thon , les jtcobms ont été en niade à la convention nationaie , pour lui propofer de décréter une fête répub icûir.e à Icccafion e Tanniverfairc ce la mort du tyran. Les députés fe fon^^i^ levés tous à la :ois , & r.u mdieu d'une duplication ncmIbreufe (lc:> qua'-ante- huit tc<:tions luiti="" iisont="" l="" pucs="" de="" ia="" r="" leu="" du="" luj="">p!'cc de Cjptt, faire commémorition du gran4 A^ït de ia juflict du peup e : on y renouyelU tous les l^rmen^ accoutumés , IJ liberté ou la mort , vive la république , é(c. : ôc les nations voiîines lavent fi n«us f.iifons de faux fermeras. On y répéta le cri de terreur, pitrrc aux tyrans , p.ilx aux chaumières : Tivreffi patrtoticjuc étoit au ccmblc. Nous aurions dcfi é pourtant que le préûdent de la convention I ou celui des jacobins , ou tel antre orateur , iniV pîré par la drconftafice , eût prononcé un difcours rapide contenant le fommaîre det oimes de Captt, de

The text on this page is estimated to be only 20.83% accurate

(44») toute fa ricf & ceux aufTi de tous les rois qui exifieat encore & qui jouent de leur rffte« Républicains , cût-il pu ùire , de toutes les inftirutions Ibcules , il n'en efl pas qui ait caufé plus de maux aux hommes que la royauté: Un jour , & ce beau jonr n'cû pas loin » toutea les iiatiMs du globe fe IcirMit en maffe & déclirtront en préfence & la atture , qve le peuple (rMçab t bien méisté dn genre humain pour' aTéir le premier Jét juffice. d*tin tyran de aboli la royauté. OtA le plus grand ferricc qui snt 4^ cenda à la terre. Les Français (Sont les véritables bienÊûteurs du m«i^e ; ils ont -fait bien plus que de découvrir an autre hémifphire , ils ont délivré celui-ci du joug des defpotes tfc de la contag'on du defpotifme. Républicains, ce grand oeuvre a coûté des flots de fang. Pleurons les Tînmes innombrables immolées par les tyrans; pleurons la perte de tous les bons citoyens qui (e font généreufesnent facrifiés pour hâter la chûte du trône. Nos lar>. mes ne feront pas flêiilcs ; en tombant, elles imprimeront fur nos cœurs la haine inelfaçablç des roi^ , & nous enivreront du defird* vongfr nos iièrfi irunioitS pour ' la caufe de la liberté. Il faut qu'à pareille époque , tu trolfième anniverfaire du lupplice de Capet , tous les fceptres qui pèlent encore fur l'Europe , aient été brilés fur la tête des montres qui les poitent. Guerre aux rois 1 paix aux peuples. A l'inûant même de h fo'emniié , quatre criminels furent amenés pour I'uLt leur jugement. Quelques députés vouloient [•rur de l'enceiiîte que les citoyens armés iormoient autour d'eux; le peuple les retint , ëc quoi qu'en ait dit Bourdon de l'Oiie , le lendemain à la convention , pourquoi cette fanfTe honte j cette, délica* teiTe déplacée î pourquoi les légiflateurs n'a(fiiler^ent« ils pas une fois au fupplice des coupables ? Les repréfentans du peuple (ont^ib d'une fenfibilité plus exquue Sue celle du peuple; & le but moral de la publicité es exécutions de juHice n'cft il pas de laifler dans Tame de tous les fpeâateurs indiÛinKement , une égale imprel£on dliorrèur pour les crimes de l^ze nation & autres. Mérite-t'On le titre odieux de caimil)ales pour voir tomber ^a tête d'un contre-révolutionna re portoit le fer 6l la damme dans le fein de la république, on d'un fournifleur qui affameit les foldats de la patrie. Ré-* fervons répithète de cannibjle pour les rois, êi non pouf Us citoyenf qui afiftcAt au jude châtiment des ami» Digitized by Gou^ic

The text on this page is estimated to be only 17.93% accurate

• (^43) des rois. RepouCToni loin de nous Vhomme de fang qui Te complaît a le voir co^uler &. qui inlulte aux condamrés julqucs lur Téchaffaud. Mais ne nous failon*. pas un CI me de relier quelquefois au fupplice d'un criminel, qui pei*f-ctre épargnera bien des crimes. Si l'humanité cft line vartu , la jufticc en ert une aidi. Ne détournons pas toujours les yeux des châtsmcns qu'elle inflige , & ayons le courage d'alTiftcr à ce if ethcîe , dans le recueillement & le lilence qu'il doit nécefliirement infpirer. L'hiftoirc cite des rois des princciTts qui le trouvoient mal en voyant couler uriC goutte de lang, fli qui erdonnolent hoidemcnt le mafT.icre de plufieurs millions d'hoivmcs. Rien ne fut plus rcrf.ble que Néron, il ne pOuvoit aflirier à l'arrêt de mort (i) d'un fcélérat , encore moins à Ton exécution ; & le montre eût voulu que le peuple romÛR n'eût qu'une téte , pour , d'un feul coup , nire périr toute une grande nation , p.rce qu'elle n'étok pas fervile ao point oii il le defiroit. Le foir't prefque tous les théâtres de Paris fiireoc OQvem au public Sl rcpréfeaièrcnc des pièces républicaines & patriotiques. Sans doute qu'au prochain aomTerfaire , quelque Shakefpeare français nons offrira fnr la fcène le tableau dramatique de ia vie & des mœurt du procès & dtt jugement de Louis Capet; une telle pièce , comporée avec les couleurs qui lui conviennent & jouée lur tous les théâtres de h république , le 2 plu* TÎofe de chaque année , produiroit le meilleur enec ; traduite dans toutes les langues « elle exciteroit les autres nations à avoir au(& chacune (on %i îanvier. Da jin^ais jufqutn »7p ? , fi» dts Français jufqua» août 179 S' Au mois de décembre 1792, nous annonçâmes dauf les N"". 178 6c i3o de ce journal, un commencemtiit de révolution en Angleterre. Les faits fubféquens ne nons ont pas démenti. Il eft bien vrai que depuis cette époque , ,il n*a ceffé d'exifter â Londres & dans les trois royaumes , une fermentation lourde. Si la grande crîfe révolutionnaire eue nous crûmes alors très-prochaine , èft encore à £iire ion explofion , c'eft que Pitt a redoublé d'adreffe , & a n^* monté à la Iburce des mouvemens qu'il craint ii fort (i) R^péton<.-te n="" pinirjon-="">-nous voir tomber la tête du den ier traître à la pnni.- , pour auc la peine de Biortenâii abolie n'offre plus un fpeftade qui rcpitfae a la nature»

The text on this page is estimated to be only 17.68% accurate

(444) anjourdliui. H a fend que leur germe étoit en France , 8c qui c*koit par-là qu'il ^ItoU f'/ prendre. li s'eQ dit , U n'a pas eu de peine d*en convaincre le cabinet britaa* nique : perfécutons les patriotes anglatf qui fe femuent & , Teulent aufli fe lever. Reilreignons , autant que faire fe pourra , fans trpp révoUer , la liberté de la preiTe à Londres dt par - tour où la démangeaifon d'écrire fe minifeflera avec trop de i'uccès ; incarcérons le» écrivains & les typof^raphe». Soudoyons des mouchards dans toutes Ici tavernes. C;s prctaut.ons (ont indilpen fables. Mais il cû des meiures b en plus urgentes & bien plus efficaces. Avant tout , payons des agens en France , pour y corrompre refpnt public &. diviler les patriote». Infedons les dépar^ tcmens de fcdcralifme , de modcrantifine , de royalilrae. Faifon^ que les républicains fe défiant les uns des autres, ne s'cntjiiJent pis entr'eux. Si nous rcuirilTons , comme il y a tout lieu de le croire , la convention le verra torcéf à mettre la terreur à l'ordre du jour. Ce qui ne pourra manquer de multiplier tes môcontens , & de faire mau* dire U révolution & la république , au moinent^méme ob eiles alloiént s'affermir fur leurs bafes. Alors » dit touîovrs Pirt, j aurai beau jeu pour calomnier ce peuple français qui eft de fi maurjts exemple pour le nitre , afiu de dégou* ter celtti«ci 'de l'envie qu'il parotr avoir d'imiter fon vmfiu. En conféquenca , avec l'or de la lifte civile , payons des orateurs « des joumaliiles , des motionnaires adroits qui , font en convenant ds U beauté des principes de laconûi» tution républicaine de France , infinucront que la nation qui s'efl tout-à-coup élevée fi haut au-deflu^ des autres, paie cher la gloire de s'être donné le gouirernement le plus libre qui ait été propofé aux homm^-s en iociété; que la France e(l devenue le t)iéàtre des diiTehrions civiles & relif;ieofes , & le foyçr d^ t 'Us les fléaux politiques ; q i-: es patriotes y font livr s jouinelemeni aux plus gr.mJes inquiétjj^s pour l.i l'berté individuelle , în i^arantlede» b enj ; q ic !e co r tnjrc: , gêné par m iic lo;x prohtbitives , eft preltjvrrinc irt:i , ainli que les artî. ; que preîqtie t'eûtes les Uiniile» (ont en deu"! pjr t'incarcérat on de plus de deu< cent ir»! 'e mlvii.i- ; q l'on i^ui 'otine • qu'on fusille Tans lelâcli-^ 6i po'jr l? p!.iS 'éf;!»r délit ; qu*r>n y démolit les vil les p'as â^riUaiite. , t<.c. sic.="" q="" :e="" ne="" f="" t="" point="" pitt="" p="" ch="" u="" h="" gl="">rreur les pat.i3(es anj^'a s quj coînmencent à ouvrir lei yeux fur les vices de la cli^ e rovaîe 5c lur les ciJniS du gouvernement de la Grandc-Bieia^n^. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.95% accurate

(445) Mais \t rufé minlflre n'a ^ardc d'ajouter que ces mcfures de terreur , qu'il exagère avec tant d'impudence, air«iiil*eiit par-tout pour égarer l'opinion , aftoibltr U connaflce , exagérer la misère du tems , la rigueur det ioix révoltttionnairet» 6t de leur exécution. ^ Oui 1 tout le fang verfé dans la Vendée & fur tes hon^ tièrcs , tOQt celoi même qui coule fous le fer de la juflice, doit être imputé à la lâche perfidie du miniftère anelait & autricidea. Llnftuence de Pitt tA une contagion epidémtqus qui a confidérablement groiSi le nqmbrè des coupab'es que les tribunaux & une guerre à outrance ont eu à punir. Tous nos maux font l'ouvrage de Pitt , d'un feu' homm? ; qu'on juge d'après cela de quelle conféquencn il eft de laiiïcr prendre à un individu trop de conâiùnce , trop de poids dans !a balance des affa.res. Mais, icélérats des bords de la Tamife , 6c d'ailleurs, vous aurez tait beaucoup de mal , fans réuH^r. Malgré vous , & vos iicairis , & vos mouchards , Ù. votre or , le crédit public fe Ibutiendra en France ; les aiTignats auront la valeur du numéraire , les fubfiftancss ne manqueront pas , le commerce ne tardera pas à refleurir , nos b;;lles villes ne feront pas toutes ralées ; nous ne nous batieroiis pas pour le ic icralifme & la religion , & en dépit «e tout , nous ferons Lbrcs , & le peuple anglais le deviendra inceilaînmcnt ; car nous lui rendons la jult cc de croire que la in::fre , qui eft bonne comme par-tour, cft loin d'applau.lir aux manoeuvras de ion gouverncmei t qui le ruine , & voudroit le retenir à la thaine constitutionnelle. Le peuple anglais n'a rien à nous reprocher , & il commence à fe défier de toutes ces horreurs qu'on lui débite compI;û{amment Air notre compte* Il corn* mpnce à Te douter des vices monilrueux des loîx qui le légiiTent . âc des forfaits du miniilère qui le govveme. Bientôt il s'applaudira de n'avoir été pour rien dans tout ce qu'il s*eft tait en Ton nom ; il n'aura point à fe repro« cher les atrocîtéi commifes cnTe» une nation qui n'a ca

The text on this page is estimated to be only 12.52% accurate

(44«) dTzatm prét«tirions que de fDr fe$ ojhciers. Par une fiction de la toi , il cft regardé conmç le proprîé* taire urive"fe! v u ru^a* m*. , il eft cenlé direAement mtére^^é dans tov:s le. Hé i" Se c"ft nfcqueinmcnt en Cou nom quels puilt« lion s'en pov.r i- p.i.- i .'vant Ic$ crib maux. I*. Il a cireit de f. i c grâce. c*ê(l-^-ciire , de remettre la peme ^1 a été pronoi.cée a fon tnvt. nce. il. La fecorde prérogative du roi eft d'être la font.iine d'honnfur, c*eft-à-dirc . lo diftribu'C' r des titres ik. des digri cs. II crée le» pairs du royaume i il co; fcrc les diiidrentes charges foit dans Ict tribunaux , (bit ailleurs. III. Le roi eft te fur-t* tendant du commerce; il hxe les clifTv'rens Soids & mcl. res -, il a feu! le droit de battre moonoie» ÔL il peut onner coits i li monnoic et anj^cre. IV. Il eft U ^iprème chef de l'églife. En cette qualité il nomme aux évcchcs 6l aux deux archevècnës, & il convo:)ue l'affemWée du c!tT;i*. Cette aiii-m'-lve eft forme;- en Angleterre fur I2 modèle du parkme.u : les évéqv'^s forment ia ciiambre haute ; les députés des diocères & des chapitres particuliers forment ta chambre baflê ; le confe tement du roi eft nécetlaire po ir la validité des réfoItttioiiSf & il a îo f1r»>it d? pr ^ro^er ou diHoudre la conioc.ittLn. V. lî eà t;:iiir.i'i:îi!n? né d-$ fores d: terre et de ir.er ; il a feul îc pou'.oir de lever des troupes, d'équiper des flottes, de bâtir des forrcr Jlcs, & il nomme à tous les polies. Vi. Il eft, relativement aux nn'ions étrangères, le rcpréfentant & !c dcpolitaire de t utc la rui l-irce & de toute b m.ijeîë de la nation; il c u'oie ôc reçoit les ambalLidcurs ; il contracte les alliances ; a le droit de déc-arer hi guerre , & de faire la paix , anx co 'di'ions a txqtielles il]uzc & propos de co-^fcntir, ■^'11. Fi fiM , ce mil fcmble m^^ttre V comble à rant de pouvoirs c'tii une maxime Kodamentalc,

The text on this page is estimated to be only 15.80% accurate

(447) dirèilen chargé ic crimes devenoît pur comitoe un ange , tiudtid il a voit rcça un petit foofBet de la main de loa évéq ie , ioi's de Ja confirmation. Le peuple anglais tcC«» femb^e à uo homme viole t qui, condaniné fans preuvei eux fei» pendant toute fa vie , le livreroit à des impié* cations contre r«s)uges ; ii n'en fera pas moins danv m chai ne. A JLondr'ib qui cft-ce qui tourniia le:» fgndn néceua:rc& pour cela? La nation C'ell ainfi que jadis ai Fr^ icc un irand jïi^i:cur , aprèi le Tctre fait dema,nder bien dev tois , acquitte. t les obligJtio s avec un ton dn roi fur !e trélor d.t royal : 6c ce proc'dc faifoic infir^i* ment d'hom^eur à 'a piobité à l'exactitude du courtiîa% Mais j^inai»» on ne mcitoit en prilon un lii-rquis, un coniie, un duc & pair; à U bonne-heure, le citoyen laborieux & pauvre quj , avec la nu-iileure volonié uU inDndtî,ne pouvoit pa> cr d

The text on this page is estimated to be only 15.29% accurate

(44t) venir à l'appllcntîon , quand évidemment \t(i% dans ce droit; le premier de lous , nous invoquions ie bén -fies de U loi conilsiutioiiTK'Ilc , des a'gj.ifils de Latayctte , le jett«ient fur vous C«i vous inettoicnt la main lur Ja bouche , ea TOUS dil«nt tout ba> : pa:x ! Nous favons aulîi bien qut vous la déclaration des droits de l'homme & du cftoyen par cœur : mais je vous arrête & vous conrtitue priionnter , comme inclure de police. Et ccù. ai. (1 que ce droit qui n€>U!> tut donné par la nature , & que ia lociété Î>tomet de g^rariUr , n'étoit , en 1791 , qu*une belle phralc ans vertu , une théorie purement philolophiaue , bonne à fervii de préface ou i mettre lou» verre, ffous aurions pa litre alors arec Delolme: ê « Tout s ces prérogatives du peuple, en clle$-mcmei, » ne lont q.:e de lobbies arme» contre ia force réelle de » ceux qui g^jvernept. » L'article 35 de notre déciaratioa des droit», qui dit : Quand 1c gouvernement viole lei droHl du peuple, nnfurr«ction e(l pour ie peuple & pour chaque portion du petiplv Ic fAm iacré des droits & le plus indifpenCabie des devoirs* nous met à l'abri de confirmer l'opiaioa eA|jntto4i Deloime. . La charte anglaife coofaere auffi le droit de piddoa; Maïs c*eft encore aujourd'hui à Londres comme à Pans on 179 1. Le 17 juillet de cette année-là, Lafiycite,an 'Champ-de-Mars , ordonna cU fîiAller des citoyens fignaat une pédtion sur l'autel de la patrie. Le général parifien difoit avec une infolence atroce qu'il en agiflbit ainfi d'après un arrêté de la municipalité 6c comme mefure de lûret^ Les Anglais ont auffi la liberté de la prede , & c*mme nous en 1701 , ils fouirent que Pitt , k linikr de Ltfa/ette , erdonna i*arreIlation des colporteurs» rempr'foa* aement des imprimeurs , &c. Bientèt on verra dans Lom dres faire le fiège de la maifon d'un journaliile , comme à Paris en 1791. La charte angla'fe proclame la libre manifeflition de la penl'ce , fie pourtant à Londres en 1791 6c 171,5 , comme à Paris en I7pi , tous les jours on arrête de bons ctoyens qui , dan^ des grouppes , des cafés , fies ibciétés patriotiques , & les Tpcilacles , parlent librement fur la perfidie de la co'jr,du niiniiière , de la ch.iinbre haute, 6ic 6l c'eft un j*u iur !cs bords de la Tainirc , comme c'cîî étoit un fut les rives de ia Seine ; aïon u Croit convenu entre Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.83% accurate

(449) dotre rafTemblce conAltuante 6c TétaMnajor de Lafayette que, ta . dis que les légiilateurs rendroient hommage au principe , Lafayette le yioleroit impunémeiit , fous pté» tnte de Caire refpeâer kles antontés confiititétt. Et c^cft aififi qtt*oa non» rédiurotc aion «u filence^fouipcuit #B cacli9C La cliaftc anglaîfe reconnoît la laînte égalité » prodt* tnèa dana la conûitution de 1791. Mai«, comme clMf Cous , en ce tema-là 9 en Angleterre U 7 a encore dce trds, milerds, barons 9 baronnets , ducs & paira & un fot. Il n'^ a encore que les riches qui peuvent ef&cace* ment détendra leurs dioits de propriétés. Les loin foflt foutes pour e«x ; le mépris , la misère « ou l'oppreffion povr le peuple , pour les fans - culottes qni n'ont pas le revenu fixé par la cliarte » pour pouvotr repréCenter leuie concitoyens. Les biens ont leur garantie de fait ; les pcrfoiyies ne l*ont que de droit. Un riche à qui on enlève'^ Une perchée de terre,]ntc hiot cris, 6l les tribtt^ naux s'emprefTent de lui taire rendre juilice. Mais, malgré thabcas corpus dont le pauvre ne peut profiter, le citoyen emprii'onné inai - à - propos n a perloane à qui s'en {^rendre. Du moins à préfent en France , le faux dénonciateur fft puni de mort d'après un décret du 3 pluv ôfe. Les Anglais en font donc précifément aujourd'hui au point oîi nous en étions en i^c^i. Il n'eft pas permis chez èttx de relever les vices de leurs loix conAitutionnelles; mns permis à leurs fociétés d'en faire Téloge , même «e fonder des prix pour les oimages , qui en feront mieux fentif les keantèi It les arantages. Pourtant la cbarte anglaife autorife les ibdités po* Solaires & le franc parler des orateurs membres, filaia ne £iudroît pas s*avifer d'y répéter à la tribune ce que nous écrivons td ; les agens de l^itt qoî s'jT (bat »its recevoir pour mieux eipionner ^ îroicat ibnner Tallarme dans le cabinet du minière, & biettt6t nn or4re vtendroit de fermer le club » comme tendant i |>ro* pager des principes dangereux de pur républicaniime« Ce{l le reproche qu'a cfluyé en 1791 & 179a le journal des Révolutions de Paris qui fut le premier & prefque le feul à douter de la pureté des principes de la COnAitution de M temps-là , tandis que tout le monde en diioit des merveilles , & que tes plus chauds patriotes d*alprs slienorolent da titre cxcluiîf d'aais di^ cette coaAttii* A". 232. Tê/nt 17. B . —

The text on this page is estimated to be only 15.83% accurate

V (450) tîon royale , & même écrkroicat pour Ja faire aimer da peuple. Du ri-gne de Latayctt c , &i trop long-temps encore • après , des amis du roi , des partirons de la cour & de i'ancicn régime, s'tiiT^p.vroicnt de ia tribiïne publique pour y parier mal de la cour, tk du roi & des mmiltres , 6: des députés , aùn , à l'aide de ces pièges , d'.jvoir le rfroit de traiter de royaUdes , de modérés , d'ar (bcraies tes citoyens de bonne iot , qui fe cramponnent aux principes , 8t ne. li^cfcent point prtfc an milieD de U mile égarée qui let regarde avec étonnement. En Angleterre , cfeft encore à prient mime manège; & ta même caufe doit pro'^nire nécelTaîrement les tnf> mes etfets; Hs s'en fom pas plus aT..iicés que nous ea 1791 f

The text on this page is estimated to be only 18.70% accurate

(4/t) b*rté , tant qu'on garde un roi ou fen équivalent. U*» ^ot& la liberté s'excluent réciproquement, jamais cci dt^X chofes n*ont pu cxiftcr cnlcmble , pas p us aue le jour ôi U nuit , la peine ÔC le plaifir , le vice & la vertu. • Le peuple anglais ne fera libre que iorlqu'il fe fera npréfenter léga cment. Jufqu'à, ce jour, il n'a eu qu'une repréfcntation illufoirc ou dclpotique. Ce n*cft plus un parlemenc , une ch ;mbre haute 5c baïïe » c*eil uae af* jbmblée ou convention nationale qu'il lui JuiC Le peuple anglois nt f«n Ubrt aue. (|uaiid rottgîfltot dt sMtje appellé & long-temi fuî^t m pouvoir executif^ il gérera fes affaires par lui-même « on du moin» en fur▼ciilera Ifadminiftratioii; ^uand U fera prompte & lionne jufKce de tous ceux oui le reprèTenterbnc mal , & de. tout fmâioilnaire négligent on prévaricacear : fur-tout , quand renonçant à toute idolâtrie., il promènera le ni* v^att de Topinion publique fur toutes let têtes , & aura lé courage de ïe priver d'un grand homme plutôt que de' ibul&ir f'^fcendant d'un individu fur fet concitôyeni» La confiance àvengle mené à l'idolâtrie. Les Athéniens euxmimes avoîent preflenti tous ces dangeis dans la loi de i'p/^ ttdcUkê , qui bannlffoît tout homme dent les vertus pa« fbidoient avoir trop d'influence. Âriûide lui-même nen fut pas exempt. De tems en tems,.il fera fentir la verge nationale à celui de Tes repréfentans ou de fes généraux ^ ou à tel autre dont le rare mérite , ou le grand talent peneheroit au defpotirme. Un peuple libre doit refufer dieu même , fi dieu fe propofoit pour être fon roi». comme il arriva , dit-o^i , au peuple juif. Si le peuple anglois veut férieufement être libre, qu'il fade lui-même fa révolution , comme nous avons fait celle du lo août. Jufqu'à préfent , il n'a été que l'inAruc ment ou le jouet tantôt de fes rois , tantôt de ies parlemens , tantôt de quelqiCaf^biticux, comme Cromwcl Se Pitt , qui flotte avec adreffe entre les Tor'u &. les Wight , entre le trône & le parti de l'oppofition. Il ne faut pas CjUe le peuple adopte un parti. Le peuple en maffe n'cil point une îàQjoti. Avec la tcte de George ^ il faut que Mi€ de fou Olniftre tombe fous le glaive d*un tribunal rérolttdonn^re. Quand bien même Pitt offrirait au peuple je fe mettre à fa tête êC de le conduire à la con- . miête de la liberté & à là chfite du uène » le peunlc ^ ^Imre feos un toi , ne doit pas confentir à deTenir &t'e AusfitCi H aeLtavditoit pas â ictieaTer dOtTO. Le>

The text on this page is estimated to be only 15.98% accurate

(4Î» î liberté d'un peuple doit être rœuvrc de fcs mains , le produit de fcn courngc & de fes lumières. La liberté, 3u'on reçoit romrrte un bienfait eft un mauvais préfent ont on 'rptat tôt ou tard. Car qui aflurcra qut l'homme à grind cara lôrc qui fait don de la liberté à fes concitoyens , ne 'e ufle qu2 pour en être bien venu,, pour capter U côrfîance , fa gratitude , & le rendre plat eftla».e quM ne l'étoit d'abord? Ce n'eft pas fur le p'an, d'un général d'armée que îe peuple de Pans aHIéj^ea & prit la Baltille. E'Ac feroit en:or3 debout , ft le peuple eût attenKiu qu'un ta^icien le conduisit au pied de ces tourt Si avoicfit réftfté à de erands capitaines. Si le peuple de 1 feul noiiTeiAeni cot été à la ponrfwte de Opet i» . • fbyard , il en eue hâî judiee fur la plaœ oè il Tefti ren* contré; le premier moimiiient du peuple eft toujours ham^ M|ours bon, tonjou^t déd6f. Le peuple coupe vite le nmd que fet eniiemts perfides pafTetit on teins précieux à dé» me. Malheurrufemifit » le peuple qni ne vit pas le pfièg^y permit à Lafàjretft dt le mettre à la im dca Tolontaîret qui allèrent au-devant de Capet de retour de: Varennes. Le général affe^^a d'exciter les mépris qu'il prodàl Î;uoitau vildelpote. Le général ordonna lui*mlme derelîdar, eialut des armes à C^pet. Tout cela n'éloit qotin \ni pour fa u ver Ton maître. Cette bonne foi , oa plut&t cette faute du peuple lui valut le maiTacre du 17 juillet éc la révifion perfide dt la con(\itution 6c tous les maux qui s'en fui virent. Alors nous étions encore bien oeufs en fait de révolution. Nous avons depuis expié ces torts 6c terminé notre apprentîiïage. N*a-t-on pas remarqué que toutes les fois que l'afTemblée condhuante méditoit un décret bien liberticide , ç)le commençoit par fe faire venir des félicitations . des adrefTes de toutes les feftions de l'empire & Paris. Elle avoir foin de pre* pofer au peuple de renouveller fon ferment de fidélité. la ionflitution ou lu mort , lui faifoit-on jurer au miliev de lautle du manège. Il falloit lui faire crier tAcon^mm dàh ET £s m»n. Car on plongeoit le poignari ornuKni* tionnel dans lefein d« la Vtberfé nationait. Hturtgfeawt ppnr le peuple , il deyint parjure. Sana cela » il amiff tflcore'im roi. ' Avit au peuple angtoîs. Nous lit devions cei onfcUi: Car il eil né pour être libre aufC La liberté eft coiunn. rexiflence » commune à tout ce qui refpirc Cb n'nft pat> na Henfùt cxdufif de h nâtiirt* Do tons Ici — yno^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.74% accurate

f4«^ *€S pluf propres à aider la ntcion angioife' 1^ reconquérir la libeicé , donc jufqu'à préfent , elle n'a cmbra(ré que le fantôme , c*eA de lui envoyer des hommes aiTei courageux pour fonder à Londres , en EcolTe , en Irlande , des lo-' ciétés d'amis de la liberté. Cz ne font pas des iermens qu'il faut exiger de ces apôtres , mais da cart£lère , un amour quaad ib om dt îiidet fujtts do fliécontentemeos de réolimMimit. Il «Ty t rien qui fia plys Ibnemeat U pb» vke que It malketir* Mfidiomet flunça fa grande livalilion refigieud» avec 5 à ^ fatniileK. La tailon k liberté feroteat-elles aelnt pe^naitiree qne k Tupeiilî^en ? Not apAtres fans peur 6c fani rapfochn rmdront la parole par*tiHlt oh ilf fcncontrefonc) ou ' andoîa raffemblés pour fe cooitr leurs peincft : (k, 3a knr taani s Penpk malliiBieiift » peuple efclave, ta ca fié comme nous autris irançoi^ pasr. le bcmheur & pour l'indépendance. Si vous n'Icca pas les plus Uches des àtfmajrei « v#ui iutvrex notre e«enple,£c vonsprofîrerei . 4r not ÊMiiei pour faîro eikore mieux qnt nous. Nous &*aTiom pas ae nKxSèlts fous les yeux , quand nous nous hifurgeâmes. Vous n'avez pas Texpérience des années que nous avons paiïées déjà au recouvrement de nos droits. Nous allons vous prévenir de tous les pièges que nous sic pûnus éviter » faute d'avoir été prévenus nous mêmes; êc par ce moyen vous pourrez exécuter en neuf ou dix mois ce que nous avons tant de p^îne à achever , ft vous vous pénétrez bien de notre déclaration des droits de i'homroe & du citoyen. Vil. Le droit de manifcfler fa penfée ôc fes opinioni foie par la voie de U pretTe , foit de toute autre manière; le droit de s'afTembler paifiblement , le Ubrc^ «mcice do cuites j ae peuvent eue intadits.

The text on this page is estimated to be only 17.43% accurate

' (4U} Li okefiti MooMcr cet dioîti fupp^e on la filftnoe ou le ionvenif féoeftt du defpotiime. XXX1IL La réfifiance à l'opprefioD eft la cctafEcpieiice des autres droîla de fliofniiie. XXXOL 11 y aoppreffîon contre le corps foda), loii* S*an feul de fei meodiret eft opprimé» Il 7 a ooprefn contre cliai|ue Wktmhtef ïmiqvtt le .corps focial , cil oppiîmé. Au refte 9 rou» êtes plus mtérefTés \ae nous à la propagation de nos priiiâpes. Car tachez que û tous ne TOUS élevez pas jufqu'à nous , vous allei devenir nécef» fairenient nos tributaires. Vous ne ferez plus que de vils courtiers , de mifcrables agioteurs. Abandonnés *i vos propres forces , à votre feu e induftrle mercantile , vous végéterez encore quelques années julqu'a ce qu'ècrafcs fous le double joug du defpotifme «tiniftériel & de la dette nationale, perdant jufqu'à cet orgueil ridicule cpii du moins vous donnoit quelquefois de l'cneigie , vos ports orgueilleux , vos cités fuperbes dcvlendronC déferts , 6l vous ferez trop heureux un jour de nous propoCer de venir faire en France le fei vicre que les Ilotes niioîent à Sparte. Extrait du rapport dt €oUot d^HtrbûU à U cativauion na* ,tàonéU , fur la (ituëmn dt Commuât' Ajjfrdnekii f fÊtt' . jproavc ia nittffiu dtt mtfitrtê ét rifftmr prifts psr k» wtpifinums du peupU,' Lyon étolt Toamife : étoît-elle affranchie ? Non i la ré* bellion ne fe préfentoit plus les armes k la main , à I3 vérité y mais elle éfoit concentrée , enracinée dans le cœur d'un grand nombre d'habitans. Les plus fignifiantes ex-* preflîoni que le crime puifTe hafarder alors quM mûrit Sc combine les moyens , déceloient de nouveaux projets , dont rinfâa^e Pré^ , toujours vivant , étoit le moteur invifible. Ceux de vos collègues qui précédèrent ceux-ci , avoienf fait le (lége : entrés dans la ville après tant de combats ^ ce fut un befoin pour eux de rfpofer fur des fentimen» doujt leur ame 9 u long - tems tourmentée par de vio' lentes fecouflies ; une pente naturelle entraîna lenrs cœurs TCitoeux TCfs les coniolations & nodulgettce. Les coneatt la patrie, totyouis prompii à happer Ita ynh foriotes dSttis leur cadiôît It plut (êafible , trouvèitat Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.31% accurate

{4Sn da-ns ces di(f>ofitioni b«cnfaiianic$ des armes pour nuire 1^ la choie publique. Nos colicgues étoient dans Is cahos^ & malgré leur courage à trier dans cet abime les fra-^ gmens qui pou voient encore appartenir à la patrie , leur bonne ici fut iouvent trompée, 6l lorfqu'i's exprimoient cîes rélo utions fortes , nous avons reconnu qu« les moyens leuc oac preique toujours manqué pour les faire exécuter. Vous eu/Tiez regarde comme un traître celui qui eut ofé vous propofer alors de pardonner aux afTafTins â\i peMple. Vous mîtes i*indig^aiioa , U juAice rigourcufe ^ de u terreur en permanence ; détIbMtes ^«e h plus inflexible févérité ierott la plut iilacaire; vous aooi* mâtes pour Vtlle^Affonicliie de tÊomun repréfentans » 9c mctuut ém k$ capieffious mêmes de wcr « décret le fceaa de votre éat^rgie ae-outumée ; tous redoublâtes la leur. Lacticle U de ce décret leur eajoint fonnellemejiif Jk pnndt tMu kt mtfwts tèkijfmm pour U prçmptc pft» tût Ion Jjss cam/t'révolutiûttnjlrcs. • Quel éioit alot» l'état des cMes i Ville- AiTraodiîe? Les ripréfeniaos qui y éioient entrés après le fiège , ea fortoient Leur départ fembloit être pour les malreillaos ripoque d'aoe audace nouvellé. On tous a dit qu*j^ort tpus les lieux publics de cette ville retentiAoîent des pi» fcandaleux difcbars « des plus outrageans pour la ptitS' fance nationale ', des plus irrlnns pour les aines républj' caines ; on vous a dit que p'ufieurs Lyonnais fe vanroieot avec arrogance de s*ctre bien défendus : Us avoUnt fcrJn, la partie ^ difoient-ils , ih atrcnJ.olcr.t U rcvancln. On a fan à vos commilTaires les mêmes rapports ; les mèm •> faits leur ont été certifias. La contre-révolution femblo-t' ne s'ôtre aff^upie un inftant que pour reprendre de nov vcllcs forc3« ; eJU app^'loit un nouveau Precy pour le lever & marcher, ou peut-être Precy lui-même. Pour jetier' dans U confcience des juges qui compoiotvnt, le tribu-" nal populaire une irrèfolution fatale, on annonçoit ar.'c affedation une amniftie prochaine. Peu de coupables étoicAt jugés ; l'apachie , devenue naturelle à des iodivi* à» ^nt mt fttbî pendant deux moîs , au mllîçu dTuttf iiège j toutes les chances de la Tie 8c de la mort , ren* dot nul TetTet des exécutions ordinairei. Les têtes de vc^elques chefs étoient tombées inutilement. L^accuTateur pub'ic » qui avoit prononcé la peine de m^rt contre Cètalier^ le promcaolt tsanqtttUement; la ibcîété pupi

The text on this page is estimated to be only 16.53% accurate

(4»«). Ittft n*étotc -qn'ooe Ike mtvtrte a quicônane vouloit f«re ira pbidoytr en fiivettr des covpablct; mi femmes^ ifui entredoitiit confiaflunem à Lyon la coMre-révolution par des onoyent aottTcaiMi 9 c'Aà dirt , par Padutlère ât U pipfiittttMn , remettoienr en aâÎTité , avec impudence ^ ces impurs & déceftablet moyens ,pcm égarer lesche^ & les Soldats de Tarmée. Les prifons regqrgeoient ; chaque iour nne nouvelle brèche ^ facilitée par des communications extérieures , opéroit l'évafion de pluâeurs détenus ; Les coadamnés s*échappoient avec facilité , en alUnt à la mort ; un grand nocibre de rebelles s'étoit fouflraits à toutes recherches, en s'enrôlant dans des corps mirîta:re» de formation nouvelle ; de» paflcports nombreux avoient été délivrés trop facilement. On excitoit en diffcrcns en

The text on this page is estimated to be only 12.88% accurate

(4Î7) préiîdint de la commiflîon révolutionnaire ^ qui n^eft pat un homme folb e , ccrivi: pofitivement aux repréfeniani du peuple, que fi les exécutions éroienr plus long-tcms dift iec^» eux lâL iou$ la pAtiiote& comoieat le iiif|iie d'être ailailinés. Pourq..ji les avo;t-on difFcrces j ces exécutions? Citoy:n> , i; faut le dire : c\i\ que pour délivrer Thumanitc du ipccticle Jtplorabie de tant d'exécutions iucccsfivcs , vos cotiimiliaire» avoient cru poflible de détruire tOJb les conlpirateurs jugés, en un Icul jOur. Ce vœu , provoqué par la véritable rcnfibiiité , fortira naturellement du cœar de tous ceux, qui auront une pareille misfion à rempl'.i. Qui de vous ,« citoyens , à la place de vos collègues, n'eût pas voulu tenir latoudie, pour anéantir tous ces traîtres d*un feul çoup. Un très- grand nombre de rebelles éioltjugé ; il £at décidé que foùcaate des plus conpables ieroieot fym^ droyés. Les plus ço.tipablesi jugiz, citoyens, quelle devoU être U nature de leurs cnuua, car, parmi tous ceux qui^ étoien: ju^és, il n'y eu avoit pas un qui n'eût trennpé ws mains avec joie dans le fan^ des patriotes. Là (û treuvotent ceux qui , 'dans rexpédition de Montbrifon f rendirent les républicains, à leurs fenêtres, enlevèrent eun familles entières , pour les enfermer enfuite ^ fans 'Bourriture « daîis les (outerrains de Pierre- Cife. La étoieut ceux qui brûloient les chaun.icrcs é>.L les récoltes; ceux qui mirent un :our la convention hors la loL ifFrois décharges de moulqueterie étoieut prépa ées pour terminer leur ion ; le teu du canon &*y joignit «e pur Ht; mais ces dilpoûtions terribles ne furent pas giTei rapides , & leur moi t a duré trop long-tcms. Deux d'entre eux s'étoient échappés ; ils ont été tuiUlés en fuyant , à quelque diftance du lieu de l'exécution, yoilà la vérité. Nous avons regretté nous-mêmes que toutes les p'.écautions nécLflaircs n'cuffent pas été piiles. La convention n.it.onal.* après avoir entendu le rapport de Ion comité de ù.ut p.ib k , îur une pétition pré' téi par des citoyens le d;.ai.^ envoyés p«ir Commu. e-/.i». îranchie , décrète: . Art. L.T. Les Unions de Paris feroi:: , fous trois jours , le récen'ement c' -s c.:\jy:r.s de mtnun A 'îranchie , qui rclidcat UaUs leur afiond '.u;!» ii. , t<. lerout="" parvenir="" de="" luite="" io="" t="" i="" au="" cwi.iiic="" dc="" w="" aii="" .="" tumt="" ij="" c=""/>

The text on this page is estimated to be only 12.39% accurate

(45» J n. La convenNon approuve les arrêtés de toutes lo tnefures prifes à Commune- Affranchie par lea repréfenuoi du peuple. lîl. l! Tera fait f.^ns d^lai au comité cl; fureté générale, un rupport fur les monts qui ont déterminé le décret d*ariciiatjon du géiiéral ds l'armée révolutionnaire. Suite di la ij} dti co ::": év.Iutloo'ina' es condamne f â mo-t à Comn me A f-anchie , < ci- devant Lyon, } (yoytî^ Us nunrnros 2ij O izo.) CttUhtmis im pnmier NivCft, Miel c! Miroys , François /rMniy , Jean -Simon , Jacques Maria, Jean-Marie Gojelin , Jean Dufour , Claude Magny , Alexandre Corneil^, lean*Lottis Ciraud, Jofeph Marot , Louis-Jcan-Bapt. Terris ^acg. Jof. Bou(l.iiro!]cs , Daniel-Bernard Deydé, Jean-oaprifte Charriela-R«>clie, jL-an-.Margiîcrite Paradis, I>« //. Hubert ii;.l4rd , Pierre Lcfrros, Gilbert Bodinot, Jorcph I.a%*alette, Jean Hetiyllard, r>idior4.ouif Gordoin, Nicolas TouTct , Claude-Nicolas Tourct ,|Fofeph-Jcan Chat4td , Jean L ..brouile, dit Vcra? f , Pier/^- Antoine JcniHrey , l'icrrt-Nicohs B?iîie, André Dumont , Jcan-X/iaiie Vit^ , Jean Paul, Deni$-Mitl;e!-Ph;!ibert du BntiTon d'0uTon , Lotti« Bnrbara, Ga^rd Fradd, I cuis Bernard, Antoine P;jot, louis Bon. et, tiîs , J^n Rorgié d'Auterivc , Ain..:. '-' ..r»! iveT:ion(1 , Joan-B. HMçuet du-Lis , Jofeph Fauconuri , cit ti.nuo.ct , Nicol. Ma/i.inn. Monticr , Jean-ivîr.rîe Broftart , Claude Girard, dit Salnt-fïéran , Jacouos Pierre , dit Saint-Géran , Julien Bonnard , Jofeph Chevaric , Claude Rollad, Du f2. Charles Franç. Mi'.!;inais, Je.m-Raphaël Durand, Hya» cinthe-Fr. Fauie, Antoine Adam , Cuillavime f Tiiillin , Barthél- mî Morel , François Pernon , Jean-Pierre Uarral , Jac^^uts-Antc^ine linoiné, André Lombard , Jean Cectilon, Charles DnronUe , Claude I ^unrd , Benoit Girard , François Carie , Etienne Bourgoindi An6 L^Afiotte, Antoine Dugeajie, Philibert Bertfraiile.
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 10.26% accurate

(459) CuiUùtiaù, I Du 32. Pierre / ndré , Ch/rl s Delompnès,* Jc.ir», Ccr.î? , Gilbert ClcP.é , JoiVpb \ il'erct , C!;u fie Franç. Guicbatd, Je;.:i-S.ij;tine Be.rurté, Charles Merlin, Claude Rabit , Lazare ClnilVade , LouisAnroin? Heudelot, iil^ , Ttaii^oU kanvier.Htnri-Maximil. S.<1vador» F . î//si du 2; nivôfc. Adrten-Atire Sonet , Jtan Leibrccht , Ar.d-'i Mrcr, Etienne Lacour , H.-rt} clcn.l Perrin , Jc.in-Eticnne Vi;;n'^, Ar.dié Pa'rnrn, Jean Buuclunrîa , Aug.-Fiulib.-Bern. Alharctte, du Cen eux , irrançois Gi;btan , Louis Guillcrnan , Louis Breton , lein^Motiton , Ant. Jcf. Rdogne père , Ant. Jof. Relogne fîli , Cla.u'e Dumas, Rcué Maire, Antoine Breton, Jean Faye, dit Gros, Jcr.n-B.*ptifle Dcrparrot , Louis iMicb^lict , Ta -tuus MoiUcre , Chrili'ophc Raiiarti, Cvr Décrenice , JeauKajxal, Dona Cochet, Cbiide Durand , Jean*0rptifte Jacqiiet. Guillotir.h d: nîme fùur, Chvi^c Delorme, CI ?u^e. Albert, Ant, F'echet, M.u,>!.i-Frrin,ni5 Petit , Lticnnc Audié , François M.iy., Ant. Franç. Vi'larù, Jîan-iaciiues Pciic'.le , Pierre CoMcta , Abraham Biibaton , iean Bapttlle VialtJofefh Loridon , Pierre Satnder. Du ly. Aiuie Kochard, femme de Ciuu'^e iicr.ncric, Pierre D";>"n, Ar.t ine Chavance aîné, Pi»*rre Diifvuir, AutoiiiC Litce , dit Colle , Claude Sonnerie, Français P.ivy , Jean Mctalié , JcanJofcph Niogrcf , Claude Balkt , Aniui.;>:-.%!arie Naudcau, Claude Barmon , Jean-François Vincent. Nombre des citoyens d^t deux Jcxtr qui ont été mis en Hb:rté jpar ju^zment de Ut commiffion révoùuiomuiire à Commiun-AjptMaehu» (tifâcpant Ly0n,) Le 30 frimaire, 70 ént ité élargis. Le 7 niv^fe, 67. Le XO» S4. Le 20, 171^ fie le 53 » i53.TotaL 546. MsrfiiiU, 10 niiSfi, Le tribunal révolutionnai e du département* des Bonebef du Ithône y a condamné à la peine de mort les notnmJs Jofeph Barthélémt, fecrétairo preftîjr d? la corr.n '.)• de Sic «!e rcl e'lion à la co.^verition na» tionate. 11$ ont iubi leur Jugement le 7 niv6fe. Le /iweii* Bourr.iffac a également éj^ gi-illotin^. — Le m'mc trlbur.Hl a cnc'.»re cond.Trtné à rpo r,!e 14 Ticrrc Bn-îes, domicilié a i>ulon, le lé, Jofeph-Maihieu Co.nl , Clîàrlei- ii..rthcltmy Bonnet oy , notaire public , procureur de la cotr4nune \ Caipard GottVcrnc , t rnnrcci re.tr de 1.» co;v.miine do Caùis ; (>t:!t;i-Mi>d(.»ie Raftîc ; Michel l^tct , Jit Chevalier , Antoine-Jacqi.2S Rentier, tous OÏficiers-municipa. IX domicilies à Cftflis. Lei7«no/', L'rér»!-'-..;a 1 '..u, dir Bcr-r.iîd , domicilié > Mtr• fcillj , tous convaincus de crime tleconue-rcvoluiion &. dcrebe^^n à la ioi. TlU3L>iXL RF.VOLUTIONNAIRI »I PAUlf. LiJIt des Cêniamnh à

mort & exécutés fur U piacc de U R:i ùL.ti9M» Du iS Nivéfi, Cl?iidr-^ tif»vifiin Imbert, â^ré de ?o ans, n«' nvi Puy , département de Haute-Loire, domicilié à Pari», (e uiûat

The text on this page is estimated to be only 10.66% accurate

(^6-) éttjdiar.i en Hroir , fuf p! à !a Conv?r*ricn nntior.r.Ie , convainca i'ttre auti'ur o.i couiplicc dé fa..x e.i ccriturt? .i. tîuntiquc , f r»tic^u^e à Paris, illcports & diplômes d« faux noai%,de fauiret* Signatures ; ca y .«pi liqiiant de fauiles empreintes de fccajx. Jofeph M.i idrillon , àgc d« so .^n; , t,(* à Bour^, département IV-in , homme de le»trc* , dcineuraiu a "..risj £l Catherine Brthii i^er, femme Laviotètte » cî-devaitt ré^octant à Courtfiij, ûgé? |de 30 ans, ni5o à Bruxelles, demeurant à Coiirtray avant le mois â9 m.T'; 179;, & dwpviis c«ttî épncjue rcfuciée, en irraace cher fon frcrc A Vcrl.(i!î?s, tous deux conva^icus d'ctre compUces de manonmes 8c inreiligencet tendantes à favorifer progrès des eriiv .-^;, î\.r le territoire frAoçuis & d'avoir confptré contre la !i!ivrté .\ la fàreté du pei pif françoiî. ly. Mdrie-Aioiée Lcroi , temmc de Jofeph Fcucher , âg^e de 50 ans , native de Paiis , y demeurant , reccvcufe des abonne* mens du journal appelé la Ga\ttu Jt Farts, dont Durofoy étoit !• fi'd.iAei'.r; £t Jofeph Gîro.iarJ , imprimeur ,igc de jâans, natif de Chartres , demeurant i Paris, imprimeur de ladite gazette, convaincus tous deux d'être auteurs ou complices d'une cnntpiiâtion tendante 4 * troubler la tranq. illité & la fùretd de la république & à rétablir la royauté en iranco. 21, Eti.nnc Mai.ocl , âç!c de 5S ans, né à la Sa'îe, dJpartîmer î du G.Trd , domicilié à raris , ci-devant commandant particu* lier de l'ils de S;;i:it?-Lvicie , avec le [;r2fic de c :"! Jn?l , coi.vaii . u d'étie l'un des auteurs eu complices de U cor.fpiratioîi qui a ex!i:é dans les coloi.ies, en q witt.Tnt loa polie de Sainte-Luctt pour aller à b Martinique , en s'attachent à la perfonne & aux armées des cor.rre-rcvo!'..;:.),.; aircC'iucs Durand , âfé de 53 ans , né 4 Montpeliier , ex* prcfidc'.r rir? !a ci-drvant chambre des comptes, a'dcs Se finances di. A!. ; 1 i' - , ' • e de îad'tc '•.- ••r^rr.'. r.c 5- eiifin p'-'iu^cnt da fU(;4t^ ca(iUv

The text on this page is estimated to be only 11.66% accurate

(46t) de comît<5 centrn! , convaincu d'ajroir coAfptfé contre Vvuùtâ êt" rindîviûbilitc de la républi jr.c/ ♦ ✓ ^ , Dm 24, Michel Bourg, âgé de 55 ans^ceurreur en caille, natif* de Mctzetaye , y demeurant d^attemcnt de la Mofcll^ Pîrrrc Vctrel, âgé de 51 ans y titTerand, natif de Metzcra/e» y demeurant ; Bernard Hourta, âgé de 55 ans, couvreur en paille, natif de Metzerayc , y demeurant : Et Michel Kartz, âgé «48 au$, tiiïcrancî, natif du même lieu, tous qurt'rc convaincus d*av où €oi)^piré contre U liberté lafûreie. du peiiplQ trancais, Étieniie Temer, ci-devant négociant , convaincu d'avoir entretenu des corrcfp ladanccs avec les ennemis de la république. Ou :6. Jcan-l*ierre Theillard, âgé de 40 ans, né à Rions, dépar-^ * tement de Puy-de-Dùrae, lieutenant de la gendarmerie nationale,* à Bordeaux , y dcmejuranr. , * Claude Holiicr, âgé de 3^ pnl, né à Scurc , diftrîft de SaintJean-dc-Lôre , département de h Côte-d'Or, vicaire cpifcopal de Vévéque de Bordc.uu , 5c ptëiident de U (ociété dite des récolets» demeurant à Bordeaux j Et Pierre Ducoumeau , âgé de $0 ans , né à Bordeaux , homme de loi , demeurant à Bordeaux , tous trois convaincus d'circ ;uite.:rs * ou CDMipIices d'une confpiration & conj "\Ttif n contre r initc Sc i'tndiviubilité de U rcpubliquc, la Ciirccc kN. la libctti du peuple français. Du 27. Cnthcrine Vrgon, femme (ournterj Jean-Rnptirte Ua'.let ; • Guillaume Leniiile ; Et àlifaheth-Françoife Lavlgnc , femme Lemttle ; tous euatre auteurs ou complif: d'une confpiration qui a exifté, tenocnt 4 égorger les nicmhrt s de la convention r îti. 'Ki!e, ceux d~~.ipet pour la fouAraire a la vengeance nationale , proclamer enfutte Louis XVII. Touflaint-Joau Dupledis , grenadier, ci-devant r.onle, carÎNiine du vaîîleau /t R'puhliquk , ci-devnnt Ai Cjt: d'er ^ 3'"; un.'hui h Mitntjgns f t'ai lant partie de l'ekiidre de Breft, couvai. >eu d'-voir, à U téte des rebelles de 1» Vendée , porté les armes contre La ré« publique ; Antoir.e-Henri-Louis de Verneuil, ci-df^vapt commis dr r-u- * rîne , enfuite hn s-chef d'adminitiration far ledit vi.iiieau h î^vit' ' tagne y convaineu d'avoir entretenu des intelligences avec 1# tebeiles de Ii Vendée; Et Je.fen'i-Mririe Coetnempren , capit.;ine du veiffeau ' ' i- ' ijdrr, (r,r,i:.z aulPi par;io de i'efeadre de Breft, convameu miLmes inudli;ciices. • Jacques4jottîs Bonneuil, .â^é de ia ans , eî-:]evan; troifième eî«?îe de notaire, ?C r.: .uellemont ferment d" la r-ei-'iLne eor-.|>.ij^ni«.' du . ice. h.-ttailîoii do \^ première l'eelion de 'a lîd'.o .%u H!ed , à i'.Tri$, convaineu d ;'voir tenu, dans une niaifon de la coinnuuie d? At.Lo,des~~

propos tendans à provoquer l'avilliirement de la r4rptei:n* tasion nationale & des autorités conftituées, & le rétablirTeiment de la royauté. , ' . . Du îS. Je n ViiVee, çi-devant baron tb laTu'le, àee d»*/'.^ ros , * officier retiré & penùooné , avee le grarfe de majer de cavalîrla, né à Verdun, domicilié à Maiily , eonvaine-, d'etr* îî tteur de ma- , iu«avres ^ întetiigenees pratiquées à Maiily ^ Brtaneeure, teaDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 8.78% accurate

(46») ^^ttetUt nrnipht éef ennemis fur le territoire françois. n£f " P^"^^fi^ Jean-Charie« ThiBault, âgé de 4*) W5. né k Prcfle , f^' p,c» ment Hc Seine & Oife, fermier, d3n^cura t k Mnr«el , fiifd t^epartcment , convaincu d'.ivoir tenu , à Marco!, ée GoncflTo , r.otnmnnent au mois de novembre 1791 &iui.let iTgj, (V. S.) d^s propos tendent à revilliflement de la repréfentattoa nationale & au reublitlemcnt de In royauté, fpé J ilcment ceux ci: (^^//ie!'. , â.-éo ik* 24 .ms , ncc à Bar-fur-Sçine , deeîeuraiu à Vcrlailles , iccifL-c f .viifom'jnt d.- complicité , avec Jofeph MnnariUon, coiidamnc a m^ ffr le roêmc jour. Drt /o. CtJt'K-riue .Simonin, femme de Courvoifier , peintre» Hc'cio J.:rfi,i, roir.ine DjI.x, pci trc; Ft f dm.M.c! S. int L"Cf'r , ii.'.'if c'Irla. .le , mc^fîccin 5c cornmifTaîre civil, cnvtVL* aux colonies, en 1791, par le pouvoir CAccutif^ tous 3 iinpliqu^s dans raUaire de la femme Lerot & de Iv^leph. Girouard , corda mn«^$ à mort le même jour. D:: 2^. Lo.ïis Val.ifîo, âgé de 4:5 ni s , natif ee Chavigny, département de la ^'ionuc , dvine.t art à Paris; Ft Je»n Schan, âgé de 45 n.r> , candii^eiir de diligence, natif de .M r . nhcm, département du bus-Rhtn, tous deux accufés de fnirc raj;iornp,c. .Du ZK, Nicolas Jcandpt, domicî'i ' à Mirec^- rt , fnAcur d'or^vics ; Hypolîte Lrroux de Sx, Man ; • ,).ii;e de p.ix du canton de Romcro, r.dmiiiinr.'»C'.jr du di^rii^ ('.c Mirccourt; Jf ; M-B.-.ptiOe ^a!b , i.a'-ii ('.c iNiirc\:oi.rt, v c'crrciirant ; Nici.K;s-Fr,-:;(,o;s-/ r.-..-.!ul Tapi^r.y , juge du tribmial du diAriA de Mirccouii, y demeurant i .Remi Puirof, curé de Mirecourr; Chrîî'.", Anbcrt , juge du trib'jnrl du diftriâ de Mtrecourt ; îram . i -sYb. rtien (.rcfîrnnd , - r;cier municipal de ' Mitecourt (ïsico". s-l hor.us P.:pij;ry , avo le j , Et Joicph M«rochdl, ci devrr: juge an mîme tribunal, ont tous été mis en liberté, -vu t{u'il n*étDit pas conft.'*iit q^it ils eutl'ent formé, dnns leur département, des complots conlpiratîjr.s contrerévolmionnaires. I>»26. Jac.!rdi il* ctoic&t imp'.i^tiés dans l'afTairc de Tl.eiUard, HoUier & Uucourueau, condamnés à mort le même j^ur. Jcan-Joici h fcHx, igé de 43 ar.s^ r.é à ^'c/elis , dJpn,rtcrr.>:.it de !a Meurthe, chef de bripads du 44c, rcfimcat a Turmée de I3 Mpfe'le» U étoit accufé d*avoir pa:;ic:pé^â cies complots coittreJJu Z7, i\i;itiiicu Cujas ; • Et Jean Thcmas, accvàftfs de Cv->mptici*:é dans nn'» ccnCpiratioa Kl.': li re ' Mger les mcmb/cs d-î b ccnvcr.:i.>r: . iti. .. 'u > Cxc, . ALrie Lcbourg, lieutenant du vatUcau Lcts;urville, f«iiU*«t parDigitized by GoogI

The text on this page is estimated to be only 11.43% accurate

tic l'cfcîïi're Breft . rVtant point convaincu devant préfidcnt du tribunal criminel du département de la Meurtbe, demeurant i Nancy ; Et Catherine Colombel, veuve de f*ietre*Au«tflin Maugcr, commifl'aire provifoire du pouvoir exécutif, ftgée ^'33 ans, née ii Cotr.mcrcy , difîri^l Jo Lunéville, y dt-mei^rant ordinairement: ils étoient accufés d'avoir féconde fcc pjrt.ctpé avix abus d'autorité 8e vexations commifes par Au^uilin Mau^er, (décédé pendant fa détention à la Conciergerie) dans les villes de Nancy, Tout fie Dieufe , en emprlfonuatu arbitrairc-.ner.r les citoycrs, 8c en leur faifant p-ycr leur liberté pat des fAcrihccs pici.i.i. iics , par des cadeaux, tuelFets, bijoux, vins, &.c. mcme par le facriiice de PbOnneur de leurs femmei eu delcati &llei, fiec.

The text on this page is estimated to be only 8.53% accurate

I i>4i^ Aw -comitimné* à la, JUientiua ivji^u*à U faix^ ou four acH Mmur qiuicoRque, pu iS nivôfc, Claude Coi^aet, àg< de $o ans* Mrckaad Hetler, dcn3ei;rcnt place du vieux-marché; t i.i Crn de !a Montagne, Parts, i étc cancljfDné à être déteott comme fufpeA iinqa'A la paix pour €»utC d ir «. iviOne. Ou to, iVlario-Charlcs L*.mc)Ie, âgé de 6i ans» né à Rouca, sécociant , demeurant à BordeaifX | ht Pterrc-Jules Duclon , k%4 de j6 aBi , ex-pfocureut-général au cî-devni^' ;>.-rlt*nieBt de Jiordoaux , y. demeurant, ont étécondamm'i à être ."$ ràì la convention nationale , ^ a enlcvcrde la Conciergerie U femmeCape», de proclamer enCnîte Louis XV|l: mairvn o(é aux regard* du peuple pencha: r C licurcs fur un cchat^aud. • Bazire^Anne oooneville, Frr.t çoi .-Aueuftin Dudot; Pieme-leaB Qpnvers} Ktîenne Armii'on ; Jean-Baptiftc Lefebvre ; Pierre Bou» din j Pierrc-Hilaire Ducatliois ; F.tienne TTiieflert ; Pierre Dis'crnv»*rciîe: Jofeph Lnnoix| Pierre Poltile; icrôme Pécheu, dit Colas, Chriftine Contant ; Et François Mathieu , taus implîcpiés ^dans la liifdste confpira* rîon, ont été condamnés à être détenus comme (yfpccls julqu à la paix, vu qu'ils n'ont pt^ ère cor.v.iincus d'en être auteurs ou complices. Nouvelle de rinurienr. Le fol la liberté n'Cài pUisfouilic par les efc'aves de l'Autriche & de1aP!ruOe , fur tes frontières de la*MofcUe* 8c du Rhm ; nos troupes Venant.d'y repr er.dre le fort Vauban que Tenncmi aété forcé d'évacuer. Un décret cie la convention , rendu le 5 , pror.orce la peine de mort contre les f.M x-témoins ciîtcndus fur dci r.ccuf. ti uns capitales, ^uoi» 2ue les accule ,1 chnrgc desquels ils alroîcnt déy x ié,iuient ac^uictà« »es Fauxtémoini,d«îpofrnt à decl/arge dai s des accu U'ions capitales » feront Cc.ndamr.c's à 2« années de f- rs , 6c feront punis de mor^ fi Cèl gwcuf^uoiis uiitpoar objet di^s ^mçs «^volutiom.aires. L.PaVDUOMMT. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.83% accurate

(»J) faUcmbUc légîflaiS«e i Yù^ toi4ours vu BMwt fofil au vwi itt ,1 qui irouloxent ie Mm éê la fwtrie 2 Us.iiaifont svtc tts miaiittt Mlkn«nt abhorrés , (on cfnpreiienieoc è (• fourrer dans les comités ^ à lîfMr avec les députés qui avoient des talens tranfctodaos : (es opmioM far LaCayette avaai l'^oqut du oiaflacre au Champ àm Mars ; la conduiat ■âucleufe qu'il tint 1 cette époque : enfto, li kmcobins , par (es difcours fur la pierre; faitetnblée de la rlii^ mon qu'il forma , & dont il étott l'ame , afin de neattalifer la fociétd dei Hcobius : £on opiniâtreté à nous iatre déclarer la guerre, lorfque ngaa éûma hors d'étal dt la ftutMlrt toat ctia mm raadlr cet îajiiiài fJM ^ fusp«it , 8c me démontra* r«ffi0«a dt la aailMaa fai éipull • tauil imH les maux de la république. Alors nés malbeurs commencéresM par une divifion funefte entrain aJUéa léfiilailfa caiie «freyama Su». fatriami dMfian qui .d#aaa à M torité pour la cour: e«i tit les accufés faire de grands dKceurs , qui toui ' te termiautent par des mtffugts su roi i on les vit attaquer la ceur i demi , a&n de Ui orocurer dei viâoires & doubler foa énerfue. 11 n'eft pec^onn* , iai na f f fonvianat îa b baattirfa Uêtk% «4 fom fm mémmm ê m Nos maoK augmentèrent au pornt de nimt pou^er eu défefpoir ? alon la fainie furtar dont ie peuple étoit apté , le porta i demander la dé^ ifcliiea éêwtLhm mamê t'y oppoaimat aa faim faTiit éraM aAr H ^mer deux arritdf éM feaions de Boa-ConTeil |t de la Fowalaa &^ i^enclle, où l'on profion^ou le v^u du peuple k cet é»ard« L'excès de nos maïui amena la journée du 10 août, je reproche aux ■aorfét dPae^ deàaié afyla aa tvran, fit d'avoir aeiaiiM , ewar mépris, les dépuutions da la caMaant Mvalutsonnaire. - le reprech» i Vergniaui la réponie qu'il fit au tyran , dans laquelle il lui protede que raflembléo ictoic re(|>ecler fon autorité • & mourrait plutôt que de fou^ir qu'on ti^ porta attctnta. Je reprodia a. Vergniaud le pro^ef da déciat qu'il aréfeaii pcmr la éechiiaci» éaai It^l il affeéka li daulaor la faaMda d# ipoir tomber on tr6ne pourri par le crime. Je lui reproche d'avoir voulu conferver la royauté , en laiffant décréter, dans la féarce même du i) août «qu'il feroil oommé^ dans je jour ^ OSl gouverneur au tftince roysà ' Je vais précifer tes faits. Le lendêmaUi de cette glorieufe révolution, qui de vous n'a pas été Jndmié de la fameufe nroclamatioa (aite pat tes accufés; ptoclamation ■ijantula aa aauplc de P^is, daai leqnllle on lus en')oi^noit le refpeél rir les perfonnes Ôc Us propriétés , comme s'il pouvoir famais s'écartef ce devoir facré ; & au moment même

où on avait vu ce peuple « 4CO«)ours vertueux ài magnanime , faire iuftice fur le lieu même du dé^ lit, de* taut iMame qui le peraMttok le moiadre vol ; prochaMRiaa aia^ ^icufe ët criminelle , dans laquelle , fans diflimaler le crime de Louif " ■ 'on proparle de la douleur que manifefta Vergniaud loifo qu'il propofa la mefure, trop douce , de la fnrpenfion du tyran; certes^ «émoiguer de la douleur dans cette circonAance , c'etoic «es dire ouê raÀ&HcriaiM. . Mtfqoa Capet vint fe réfuter dans Taffemblée légiflative, le i^u'il ofa dire qu il y venorî pouf épargner un grand crime, Vergniaud kii ht cct^ ,4étxanae répunie ; fire. voua pouVea. «ompter fur la fermeté des repréfeo jtoae du peuple , ils foat taat réfiolBi da laiM» tafoedar toi aiifaskéi f RI 4Bo«irront auprès da votre parGonne tdutôt qua de petflMrc ou'il y «ois porté atteinte. C'étoit donc une révolution monarchique cfui t'opérok dans la tète de ceux qui pasloiesti aio6 ^)^ ne deâroieat dooo par la i4« .publique qui crânait dTactata. La fi.ite de ma dlgiafition prouvera que U fittail kaine éternelle à ceux oui defiroieiit U most dft^^tKe^ Pncès di Mrijfit if i$ fus fiMy/i«#» ■ ^ ' D Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 8.82% accurate

(•«> I tifi>i1it Mi wtûâêè cmmat U Mittéh (mu, I« Mm Att» Ae^ tlon, nvoir » éeputs c«tt^ époou», con(ui»ir.rnt réuni Irurt etîorti p«i f gtitfr^tf k tVcct lia ^vplt «« Paris («l'avoir , tam raiàcbt , • ca» #i«aié 11. ùt)éïm «MMont.éi » wftt» 4«M tgiit Ict mmuicmm it». Le pwxroir txécutif envoya des cofnmillairet «lans les t^ëpirtement potit itficoiirafer Ici citoyens à s'oppofer «ua pro^tès des Autrichiens & «et Â^fttnsi j'tftots de et nMiWci pluû^s c»iiintnac 4tt Imm»» 9l cmxti—tktHi des erotiâMSf» tandis qut oous, occupés, ini« nieux , tous tcodans à fc^parcr]cs dépzrtrrr.ccs •es MTVs dos autres , îk a commencer ai:;fi leur granù cruvrc fr alhcurcaiti pour calomnier les pausotes , 6c armer les dcpastcmcns comrc Sm vaut la commune de Pails voulut^elle éclairer Tes frères des ddparfl^ COi ; la faAion s'y oppofa , & lui ht un crime de vouloir fe jcniftcr. ■ La commune de l'aris, nouvellemtnt rdorfaoike , fe préfcnta à r^licm^ Jkléc pour lui pféfienter une pétition-, tout le moadt a eu connoiflance de c< laïc Mt» ! il n'y a pas d'horreur qu'on n'ait ddbiid» à cette époo«% êoT (cm «en ptc ; CenToui é cfa mci :lr à la Franco f uttèrc, en leur d-fant Ifue la ccTv.TT.une de Pfirii veccit denander rArrifUtion de tous U-g n.n tU tresi itioiené Aue fiir ce motif l'alVembiée refusât de nous entendra, je Ai ♦ ^amwdtr GênibOTé , dt Im'dommi leâuM d« Tadtefla dent i*étois porteur; , 8 me dit qu'il avoit été trompé , prit la pétition & me promit «*eft d#i^ mer leéUirc à la convention, (.rtte levure n'a pas été f«iTc. . Alors la cammi;ne arrêta iriimprcfnon éc cette adrefle , & l'envoi 4i ydfitaUa iMMafatn^ au peuple fi indignement traU par quelquet-ont Mi fes msr.dntaires. Roland la ni arrêter a la poUe, & A nows dénonça â là convention. On avoit répindu dans cette dénonu">«ion , l'ii'.t'e de cersaïa fompiot» tk il ne s'afciiioit pas moins que de nous décrétée c'aittiattoB. IfMtt éttamf Mndtt à tt ptrrt , je prononçai avec outique véhémence VB difcours daoa le^quel la vérité v patotffoit 6 nnc qu'elle fit percher eà ffi&fe faveur la majorité rcfpcflâlle de la convention ; ncui tcfiappàmH •acore tettt foù au pièn que nous cveit tendu la faction. i . . CtpMdant» pooc av^ir éri valnrae 4a Mlan ne pftdit psî l'efpclr ék nous accabler ; les dénonciations recommercèrent à plctivoir fur nous, % Ton nous a ocuîa d'avoir voîé les diam?n$ de la r Muonne , Ce de ne vouIctt Cfndtf êVKM» «tmptt'df |ifirt adm^ttUatipn i nous pré|»ariop8 le coat^^.Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 8.49% accurate

- dlnflnflrMlM) Mv* t^fpâriont «|:driMlf ; A troî* môUi'écoftj frrent «fant que nous puîflions ohtenir la permîw»ii ellifr le maîre) €on(WéfaW«t lloîent faits ; rtiais nous ^ lions fond*],.nir les. payer ; f-'t la menace de Dun^ourier , Pans éstfiC cevfnu u.ie ville 4e guerre ; c'étoh d«r.c aux dépens de la républt^É> eu ii falloir l'approviftonner ; vingt fois Je m*ir^ préCtntS tu CWmm «et lina nccs , Oi , prelque à genoux , Il « téçVkmé'éH (lillfiftances p6ur le fëtf|>le de Paris , Bc n*a effayé que des refus es ddretés ■ie fa follichude , on a f.nî par lui fermer 1* ^r*e fur le net. . • Dès ce moment, la éifctte s'eA fait Tenftf'à far» ; êt fi j>B«iO»HWr eêt t>u déterminer fon armée à trahir, c'en'ftètt Wt 'élf'ltflfciti^*!*!!^ ^»ife. Il fallut toute la furreiUance de 1r commune Fans pour réparer 1« e^-al qu'«voit occafioi^né le refus du comité des finances, & je teprjchj accoTés les mouvemciis qui uni eu Itcai Paris à l'occtttïtfii «éfi^ftMP f»4i*e#. ^ • , ^ ; . . ■ " ^] " Jo leur repracfit une fdnt pd^eufe quî Te piffÉ ail ^mitc des financ«il % dont le citoyen Pachè peut rendre comî>te \ fcêne ddnt les cen^uréll-éfeoient les principaux auteurs , H qui dans la (uit6 a htfï à llM«r P** ^ 8e èhtT%2irc reTafer totn noy^ 4•*|iMtA1c.i•^ « • ; , Je reproche à ^ocos d*ètr« Yeira tptèt fc- pl^ii^e Ai fucre , rccîtmffrl3i liberté d'isn domcH'qne fun anglais, prts en flagrant délit.)e lui re-î proche, après 2tre convenu que la manicipolité de Paris m^J'iV*'*^ i«$ > de l'avoir déchirée dans les paptèn puWîcs. J* reproeït* «es eh généra! une lettre de Dumourier, datée de deux iour^ tfai^T !é# * '^SMvtHvehs de la nie des Lombards , arnvée le jour trtême drs mouvc^^ mens & dans laquelle Du«nourier dit pofuivcmcïit ces. inotj|^ : tandiê^ fat^ Pa D# cafcade en cafcade la commlfTion des doiftt fdt wdêi'jeT* des pretri:r$ appcITé devant ces aouitvMI*)iîqci|fi^t«uts ; ils me éeman-» dèrent fi je favoi» qu'il exilUt des complots coi.trc la répuWique ; je de«. vets haturèîîement r-.e défier des hommes avec lefquels ^dt^îs, mais p«î...entendre qu'on pî»iHf ^ ^ e ma poch^ , é« difant : pour U preiki^f tvnm qui oferj viokr inmoi fet ,îroier f.icrîs VhnH^i»^ 4r ié rhumatuti^ Rabaud tiitra dans cet intervalle & dit arec xef ^if p*S Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 10.56% accurate

uXiti (pfe rotift lut cofiMîf» : ftmfmi i$m «f tnii^ U Jfte fi Gmit9 commiflioB vouUnt «nftntt éttbiir un aeitv«iBc«| Ifemanalr* ,it» «Mcréter, après une difcuflien d'une ailucc ^ni iniylt» !es (tem ti«nl de Paris avoient bien mérité Ac la fptriegcn féparant ndchammrnt les autorités conftitu^es , qu'ils vuulci«r.t immoler à leur cruelle umbir'on*Voilà les œuvres de cette commiibon qui 4 Uit arracher un magiâra^ ^ le ao milieu dm Im fbaâione § «• qui vous biffe è juger «t ft préparoit de faire. . ^ ^ L'iniurre^on du 31 mai éclata*, mais motions les plus încendiaîret étoient faitei 4U milieu du comité géuétai des fc^cionf qai ravcjeot tié-^ Çitd i)*fii mvàmA mMÀ^mAm un ctruio cff apiol i|ui «voie rak #«i fia» ri«ui, 8c qui eft maiiiMiiilÉt eft prifon comme fufpe^ Je ne douée poinft qu'il ne fk îf|$é te» ct coflMtt ftff «ccui^ft f «6» *us. ^ . • r Obminflf. im. ii*cil ai comip memVref d« k convention , ni oommm Hia^lfttatt que nous fomwef apptQés ici , c'c^ comme témoins \ chaque ia* ^ividu aie droit, comme attaqué perfonnclL'mcrt dans une conjuration C^mrt la r4puMique » de dépofcr cMKfe les cùi4urés ; le délateur («ul, «'■ortitMi m drmt; mais po\ir l'iiomvie qui ^ aanoncé qull tooitdcs fils é\ wnîftiisSm^, c'cft un devoir de d^p^Tar 4nM* ^ rappellent en témoignage les iik% qui font k fa ronnotiTance : les ruines fum^intes d« feilleit dans la Lozère, dcpofent a^ec nous contre les sccufés. D'ailleurSf le» accufés n'ont pas ëîcvé cette fli/Hculté, îorfqn'aprct tvuir voté l'aé^e Id'accu^atiQn contre Marat, quelques-uns d'eatce eux ent dépofi^ causai moigna^e les taffs qui font a la ronnotirance : tes ruines tum^intes 0« I. le fang qui a inoadd la Champagne âc la Vendée» calui qui coula le Calvados, les mln*t de Beauvais ac journal de Prudnomme d'exceliens articles en faveur des hommes de couleurs* Le ^aioiftra J^ofta ie# «ût ^,l^,lîâe des candidats, 4c ils furent nommés. ' • - />' \ ^ Je déclare ii*qva«r d^ai & Santonax aucune mifCon regrette. Le témoin amt que j'avois percîii ics colonic«; par mes (»pinions. Te déclare ici folemnellcment oue chaque foii q^'op ne reprochera maa opiiùonf g }a m'abftieftdrai de réponare. f^it * ^iMHit à b faiOft qu'on OM rtptoclM ^avaîr fait brdrér «nt tajoilhnl je Gorfaà » âif bi mwrn^tt 4b nwb ^ptpicmbrt , jt M «Tan .«p* jpelle pas. Relativement aux fonds réfervés k la commune pour achat de fuhGtUncet |t B*ai 'fUÊ^Mèàxmhàên Utmin » & fintcrpeUc b témab dt d4U«» Digitized by Googl*

The text on this page is estimated to be only 11.68% accurate

(»9) Çoêm à U ftrinetuf« des barrièrei , il cft étonnant que le témoin Car »oq conptt filttrcacioa qui a eu a«u. entre Oclmas & Guadct. Laccafarion relative à la commiffion 4«t dotiBt ii« portt pat fir «'avant jamais été de çetu coromillion. Uuiurtutu, Il èft vrai que ce fut de Guadet que Del mas releva finf^ ' Imej mais Jkiiiot d«u fe rappeler qu'a dit à Dclmas: il y a quelque ti^^.,,.I>tlmit llmarvtfiBpIt tn hii difinit: Ottl.ity a que.qns • temps qut nous ne favioni pas aas ce morocm la féance fe leva , « noof ifouf féparlniâ; • Mmaifl yerg>ii4ud^ h n'aura! point k répondre à et que 4it It tMitfWà Chaumetre , relativement a Santonax , n'ayant jamais connu ce citoyen. i J'arrive à la journée du lo août. Je ne veux ravîr i perfi>nne la porde gloire qu'il a pu recueillir dans cette mémorable journée i mais 1< oo ^rois pas avoir à fecotillir dt I» honte. Le tôt fin a fonné àmiiittit,je n'étoti pat dancf /n^lkcre} car yoiia ie véritable Cens. de ma phrase: citoyens , fi j'eufft été coupable» ferois-je venu l'un des premiers à l'aClemblée m'y expofer ans regards du peuple indignée Non, ffauroîs fak comme beaucoup d'autrti ; je ferois tefté tTS^^iikm?nt ché?. moi; ma's au contraire, je me rends à mon poftc; & c'ell l'ame n.îvrc« de douienc. 0t iant l'avoir conçue , que j'ai prononcé la phrale dont on me f.iit maîn* to«-;ant un erime. ' * . < ' * Chaumcm. Ct^ dans ce projet de décifl quo* fO troiire «m article qui* donne un gotivcrncur au prince royaJ. f^MMfMiC Lorfque je rtdigeois cet article , le combat n'ctoit pas fini , w viftliMO panvoit f.worifer le defpotifme, & daits oe cas le tyran .n*aa* toit pas manqué de faire faire le procès aux patriotes; c'cô au r-iiîu do ces incertitudes que je propofai le (donner un gouverneur au tiU de CaMt, afin de iaiiler .ei)tie les ennemis du peuple, un ptâ^e , qui lui leroit «ovtna très-mite, dans lo cas où î1 auroit été vaincu parla tytaanit* • Vaceufattur vuhlie. Le metif allégué par l'accufé ne me porolt p»* véritable; car (^ le tyran eût été vi^lorieux, il fe leroit peu foucié, que fcA MtijotecT ^^^^^^^ uoM ^ceU o'aoroit pas empêché ide petirfuivéo*]S^i€cufi%a^nné, Dm» ta ddpofi|ion du témoin je n'ai que qnd^ct eclairciilemens à donner relativement à Tiitiaire des colonies ; je ne parlai qu'une feule Cois fur cet objet, de ce fut mcm opinion (|ui détcrnûna l*adootfon du décret du 14 mars ; mais je déclare n'avoir pris aucune, ^tt à.roA enécutfoft» U n'avoir «1 aileaa rappo^ am SantUMiax, qlit |e n ai jnmais vu, * €kAumiiUt Ja «'ai poiat iaculpd Gendonné daas raiîrira dos culoaUi» Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 7.03% accurate

(M) IjWcmYAH ll|ii pas, comme on me l'attribue» appuyé «ucuiv^ à^i propornions «jui ' IwMic'fMfcf^Toitt îc fboU* iOt 4hM !•» praU^M n» ce décfct u'a iit ï%tvi que de Lccuùurc Pu^ra'vcauk , «on ftrcrétaiir - , rie moi. Oi Mc »f pr< c .V d*«voir pMiiiutvS fa commune du 10 eoflit & de fn*f sre cp|»o»^ a ce cjii'flie irctentàc «ne pctiticn qni aveir pour but \t bcnHe«r ' «•u |:cuplc. Le jour oà U ccmœujie le pjéuuta f^our dénoncer le mti.ik* i^fi r i'âft^mbi'ce ntliontlo eroit ciëcrcc^^*n;ié vitit aufTi ,)* fait fis lire* il convint qu'il evoit dtd trdmpd , 'pti» fedrcffe 4om î*eroit perceur tu me dtfant qu'il alloit en fârt loélurc a U cor.trcution. Cette !.*t que lé bien public, les dirigeoît. pcfio' rne les» «ùniAcc des comribucioM yubliqm » «ft tnlendu 5e jrcjc ferment. » • /^f.y.i/fnr. Vos noms. * U tefnoin, Ift-i! indSfjpcnliibl» qot fe^ le fcéiott qin «itfie ëenné' i m* nr.iîfanco? • . % • • . JU prtjiJenr, Oui. Le upinrr. Je le profère à regrettée prénom, c'cft Louis. Mes notas & ftimottw font DêftkëmfM D^^ÊumUkg. Ce évraiec Ift telùî que j'aî t<. flainn="">ciit porté, k dater pTtfque dès mon enfance, tl â été vu e forre' de fî|Çna'c;Tienf , par lequel on m'a diftingiié d-iis uné iris-ncrabreulr f*mi!;c. Je n'eu ai pas changé aptés le décret du 19 jain 1750, peur ne pas et e maïqué It réellmnent pjêudonyTru «vec mon iiom propré. An rcfte , je déclare qu*il n*ttoit point féodal j car mes parens ne m'ont laiHé 6v r or.t poitédé que Im Wcm que ton. nommoil toturteis, coimac.' eux-mêmes. • * ' jU prt/iitfin, QoêA eft irotrt ëttti Li ' «lires m; ^ fours furv'sns. I.- f r^jîi.niw Coanoifton voos lat aecutés, «u qmrtqi^M^tÎRf d'tnti^. eux i "Ifê témùin, BrilTot & Carra font les feuls auxquels j'ai patCd ptufienra* Ibis» maif «ntfMmtnt i 4«a léaacas de notrt copunon.» Mton» o4ibi Digitized by Google*

The text on this page is estimated to be only 7.37% accurate

«to.tntbrs aftos, & i de« époques déU ttèi«rMM£tt; ftrt 'amiiftlflii « « conveiitio j , 6c mêfrîe à !a IdgiOature. C»«ux dont je liiis ia norA* > &, de qui U 6gure ne tn'eù pa» tiu;c«rdiit': yirittiaud, Gti^ouiU , Ufuurct^ Dufrukf V^U^i^ téa/têiê^ y a eu avec Viger uii (eul eairetîen dont je rendtaà compte* *^ pré^dtnt, Avcz-vout lu Vàkit à'MCUletioo^ Y Ouï. y* F^fident, Dites ce eue vous favct des faltt y énoncés. • Yif* Je nVi for Carn qu'un Isul fait à artic'.:lcr : c'peler tr^M ite Ftaace le duc 4'Y«rck , 'au roi d'Angleterre, indigné , comme tout lot membres de l« fociété ,)e joignis ma voix aux mille voix , tpn ^*efi finm ^'uot feule pour (Fotudr^ytr P'opofition auflî révolun:c. *, I>e principe im'tjue de ma conduite t hé le defir. de Tolr tour^ in nations Itbrai» & principal«Bcns mil partie. Lortqtie- raûvmblée coeAi* huante décréta que In France auroit uneconftifntion mixte , c*eft-à-(î!re molli^ moaircht(]ue êc moitié républicaine, j'ai juré de Jt maintenfr. Mai» ••rfque je vis lei crahifons de h maifon de Bourbon , \à» cro pour rintïrét de la France, fcu d'Aiiftklw • Uen ftfiti t« b«t dt ma ff^* |fttion, puifqu'cî'e s'y elt to ilUmment oppofée. Lt prSfid*at. l^v".»vie/#voii> efpérer que l'Efpaene, qui croit avoir 4f0it» fur la cuujui.ne "e i:rance,e& iuruit laim prendre patUblemen; k poiaifion eu duc d'Yorck ? « ikrr4. mair.tcaant l'i^fpapne ne peut faire dix lieues f r notre ter:-toîre, je voiu d'amande ce q^'filt aiuTou pa faire , (i nous Ci^liiacs pk lioa$ té.in^r ëuji Anglois^ '* lêftifiiêt^ Cra^ei-vouf ^*aa tyraa Cabftîtod à ua aatrt povfrafi d*ire le bonheur de» François? Carra, Non , parce qu'en général \t\ rois font des êtres immornvx éc ^uilibief au benheuc de t'iiumanité } c'étoit un piège que je leur t^n'jortigU t«BJbre 4« l'aoRé^ daxniirc^ fitic que fus iaârvtt ^ue srigues qtte vgus emplo^fici pour Utre reutut (.eperr tendait qu'A confomar U fvrannit tn France. ITcUh croire qu'on càaofepMint de dfaaflla fAt t'apérer (prand mou%cfmeiit de toute. i'&urapa^ 9 ^n'ailMtt Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 11.33% accurate

f J*) fettHItef Frc jtt&^JQrinrthnt ayoicnt entatti aot fiontièref » it.pirlâr fur-le-tbamp la boîte que j'avois reçue de U i^irt de Frédéric en 1785 ; èi tor^u'i! me fut «ov^yé de la part de la ci-devant cour un fr^tr.vut de U liite civile , chacun fait et que j'ea at fait:)e vouloi» la rëpul>(irlerois (!.ins mc^ Annales & à l'iitlemblce coni^ituaJBtay s'étiMt refulié à me tranlcrire cet article fur It regiiire des dépôts, Xe *preftdm, hm qucUt aoïkéc avct^voi» vu la* rct^iitrai doot VOUS Carra. En 1790, L* f^rilidait. Vous qui prétendez dans vos écrit* avoir tém^iQié ia pj«i9 . granM horreur pour tes rois , comment avca^aus fii' voua Irrar à um •duletioo fi ¥aflt envers Brtmfwkk, luT^n'à dire: ^ ^rtnaii à Paria 0n le verroit en bonnet ronjçr aux jacohini. Carm, C'écoit pour humilier la ma^ion d'Autrictie , Il poiir lui reA^sa lufpeft Bfimfwick , que je laMois féloge de ce demiar. hê thiMiu Qaant à Vi^ , fa dierai attfllim £sil i|m nécaiîta Asa déaci |oppenK..s. Vigcr ne s'eil offert qu'Une fMiie fois à «a vue » ç'a été au comité des 4oux« , peu de jours avant la 51 mai. j Vt|^» au moment où j'entrai à ce comité, tenoit des propos tnfultaaa au maire cîc Paris. L'amitié, l'cftime êc lè rcfi:c'< que pour Pache ne sne permirent pas de fouftrir cette arrogance de V if;er. je 1 apoûrcphai ' durement; il.Bie répondu fur le même ton , mais biamôt ma ferineté la fMuifit au tteast. St)e oa foi» pas aiaâ fur ce iMe, qtia fVifar nm contredire. Vif r. Vcîci le fait: Le maire me faifoit un récit, tandis qu'on vcnoît nous dire; Le peuple fe porte à. la convention nationale, ie lui dis r line ' s'agit pas de cala , fi vo«S êtes un homme vertueux , fauves Ja ckafa pa- . Clique, il ma té^oaikt ^mm «Uaa %m à fa Cuis un iMam» vatotaus « 9l il fortit. Xa témoin. Si V»er, en parlant au nvaire, a reconnu fa vertu, ce n'a pas M en ma préfcaee, le ne fub pas fi ignoraM éa fcm 6c de ta valent «es termes , que j'àie pris un éloge pour un outrage , 8c il «ft certain qnt Viccr îr.fultoit Pr.che , au moment ou je parus au comité des douie. JU préjidtnt, Pourrici-vous rapporter les propret par»l«» de V'iger au Maire? • • Le timoin. Cinqf mois fe font écealés depuis la fcène «{lie fe-Yeirace; il n'eft pas poflllile que je me rappelle les paroles mêmes ; & je craindrots da les altérer ^ mais)'afi':r:Kc de nouveau qu'elles étuient infultaates ; eUei féleiaM an point que je ne pus les eomidre fans ^oavat mavvaacflK très'prononcé de colère. ' Le préjiiaau La réponfe asIalM ^lè fie le aMÎca fait vair fuTil aidait dié frovoqué. Le témmim. Cito>;ens, voie! le Bau II Pinilant oi ie dois placer Itf técil de V9£\e de tyrannie exercé par la

commiilioo dat dovae, contra uo>«a>* giftrat peuple, contre Hébert , fubftitvit du procureur de la comnninf». tt d'abord je dois re£iiher uue erreur exiibata à cefujetdans l'acte c^caufation; il y eft £t que la conuaifiioa fat arra^urim faut , d* fa maif**tt , nn mavfirat du ptuplt^ , ^ Ca Mt à la fliai&oa C|M*Biuie| tu paffiict , es pleii^ ttanoa éc éars i^r . . > iaiièi»tf

The text on this page is estimated to be only 12.81% accurate

(îî) .CtaAions , l'en ofa fipii&cr ^ Héb«rt foa arreftattoo, & ^*cîle fat cP Miié*t I* te Ctrtifiè, cenme ayant préfidé cette Céance^ ' ... joutais rien ne m»* parut cort^arable à Taudace de cet attentat , fi ce n^eft U dignité & la grandeùT qui en fat l'objet. II p«uvoit d'un mot exciter un nouvament populaire ; il aima mieux s'y oppofer 6c même le prévenir (* tout c« ^*on lui connoit d'éloquence tt de ttltns , il l'employa pour cet. •tfet. Organe delà loi, il donna l'exemple du pramter des devoirs, d« i*u^i(l%{]ce à la loi. 11 fc rendit en prifon accompagné ôc fuivi des iMxi|ue% d'ciUmt 6c de l'exprefîtou des regrets de tous fcs ^cDègucf ^ ét toUB Ces ^bucitoyens , 6c fans ëoute refpeâé aum ^ ceux ■limas d|)l » tm le cenduifant , n'ex^cutoient au'avec répugnance un ordfe Bufli lyrai^nique. Cependant , refFervefcenc* étoit au comble dans le confeil . générai » |c carrai les citoyens prétcns a U réance. Je partageois cette diC-. foÊàm partneth|iie » 8(fans le fefpeft que je fentis devoir 1 Kaffembl^ » à mes fonAÎMis 4e préfident , & à moi*mcinc, en cette ({ualité »)e ne fais)urqu'oM m'eAt porté Tindignation rt.^sro1utIonnatre donc j'^tois fài6 { il Atf^ ne fallut , pour la contenir i un e^Toti non médiocre: Mairtiitant, citoyens , il «le tefte à perler «le ce que je fais ées ftieCi énoncés dans l'aAe d'accufa^îon , 8t dei accufés coQeéttveaneat. Ûeaxmen le p1u« approfondi de cet a^e m'y a fait trouver les idées 6& |f«Biiiûoa que j'ai depuis long-teitops fut la plupart des accufcs. Cette opinion ,)e me la fuis farmde fur leur eompce » prefoue ék» feit« '^titaee de là- convention , mais fiir-tout à datef 4a pnU% de Louis C*s pet. Cette opinion ,eft résultée encore de leur conduite dans la convention, de kors difcours , de Uuts écrits le du ton des journaux qui iens^ dtoieot dévoués. L'appel au peuple , 6c te IMs, ii*ABt Itl à Aes ycnv que dei lioyetti ééffuîKs de fonftraire le tyran au TuppIFce que mdritoient fes crimes» J'ai cru voir oue plufieurs des accufés voukneot mattcifer l'aflcRiblée » diriger i leur gré la révolution ') ne point lui donner toote la latitude qu'ellô doit avoir ; quils n'adoptoient point Tégelité toute entière» J'ai cru voii un fyftème forflàé de leuf part de calomnier , d'svilif Fldi * ^ de le perdre, en foulcvant contre lui tous les départcmens. - Voilà ce qui a motivé mon adhéfion formelle » 6c la Âgnacure «t fel wià des premiers à li dénoocitticii dt 11 commiuie d« Paix coMM m pM £rand nombre de Ces mtmes accufés. Kt ce que j'ai vu avec plus d'évidence

The text on this page is estimated to be only 15.20% accurate

(34) fen Vz^mi^Ut I^gidative , & à cet égard j'ai dit que parmi Iti nemBref de commune du ic Août, i\ y avoit des hommes qui vouloient ëilloucre lallembicej au rc tic j'ai pu avoir cette opioioa fur le> individus « làM je déclare jamais Je n'ai calomnié Paru* Le prifiient. Vous étiez membre du comité de défenfe f^éoérale ^ aVex-vous du moins cherché à démentir les diiiamations tépanduci cpott» Paris? Briffât, rétois um . * Dopftn. Je ne m'en rappelle pas, mais je l'ai confervé, ôcl'on peiuf*^tttmvnt i^CB tnfiniirt» « QêtMm. Le citoyen témoin doit fe rappeler qu'au momeat oà il entra imT\i le comité, rous étions à nor.s dilputer avec cç«x qui avoient Inncé le mandat} le citoyen me trouva de l'humeur, & c'eû une fuite de ladii* cuflion qui vénoH d'ivôir lieo. Je l'interroge «i , & me convaincant lacilev AieAtqttC aotti avions été trompés, ie drm.in

The text on this page is estimated to be only 9.68% accurate

Jacques -Renc Tlcbert, fub/iitut nu procweur de là commune it Tarif Wéiit *l'intdiigtnce de ce que j^i a dire, il fjut oue je remonte à l'éMqtt^ êè MTcMiUé^négidaW. 1t cft* knpdlKMe de fe 4fflifiiii1«r le peuple fr:ri^.ç0W'*/ît i!i èSoTU pour Wrilcr Tes fers , il fe trouva jeté •li mVitu ^e H» rcvoîutioli qui f*epéroit, r.nn de l'entraver par des mefurcî ptémanTrées. Brilfdt parvenu à la Tminicip.«lité , Vitt mcitfbre tIu c6 mité des recherches da la tmnmunë^ il partagea la rdé^oftOe «fé fet«offègu%% WRli LaByetlfe -K fliK^urs grands criminels furent àinoxïkéi icetfotntcé'i il garda le (lenctf rédtgejl posèrent à fa jnxni nation , parc? qu'ils le croyoient alors parrlotdi «nais tout-à-coup il te fit une réconciliation entre les patriotes & les par^ans de la éour; 6c ces derniers, à qwi BrîiTot avoit fans doute proruis fenrir- les royaliftes , confehllfel* à ce?qu*il fit porté au corps tégi!*latif. La cdnioift qu'il tint dané cefce aflemblée 'proure aficx es avance. i . ' > •^Art-iréi l'aflemblée légiflative, BrtlTot fe rallîa avec la fafiion défienée mèie Mafat, foo« le noili é'komma jfétat, Getl»' fUUon Inarehanda' U liberté du tyran. 11$ propofoient de fortes mefi rc; cor.tre le cl;4ev:int roi, ils les faiftfleAt rappoiter le lendemain, atin de le vendrâ plus cher à la cour. • * fnftffle neup4e fe fatigua éet traMfont de la eonr : k'mème fa^on eue l'air de le (ervir, mais ce ne fut nue pour entraver ff marche. Les mêm^s -Jsemmesqui affe^toientde parler r(*)Mib!tv]ue quand î? mohMfrit n «ittsitpas encoVe venu , fe montrèrent royaliiles lonaue le peuple fe déclara en faveur ûo *ifép«bHque. • ' Lorfque le peuple den^anda U déchéance du tyran , Vergniaud s'éleva aavec fanatitme contre cette propofition ; il prétendît , & c'étoit avant le to .M&t,^e(i jamais cette raclure étoit adoptée , la ibraffce étoit perdUewi^èi «e^momeiit le« patrUoitet de Homm fol connfifeiit à méb hoimnei Us ^^oient affaire. \ * • La journée du to aoflt, (î defir^e par les ennemis du peuple", afrîi?a. fVtreniaud, Guadet 6c Genfonné fe fuccédérent au faitteuil ; ils répondirent •MMEiMMénf'ad peuple qui dmaiida^t à ^ands Cfii la ddthêaiicc ÛÛ tyraii, êc Vergniaud promit prôreOion à ce traître, au m^ent Même oû leréas^iMrrifi' de nos frères baicnoient dans leur fang. • .ronsy les con}ttrés vonlurent'qirofi exceptât l'enfant du tyran. ndaires qui les fervircnt parine popaimîré ufurpée, para* §^éUtàl te brtt dttfeuplt^i) èLu-cclM joivod* mimotéihf eAf tactr«• • Les grands conjurés avoient des agens fecondaires quilles fe -

iaiteinent. Manuel fie Pétion qAi ioailioiettt d'une popaimîré ufurpée, para*
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.64% accurate

mhii tottt tes tyrans. Qi:an4 Louis Capet fut transféré au Temple » Vétlom 9e v^iifetMS oue ce fut uiie ptUoa; il tut ^'abord i^Ucédana Us appartemeoi^ «^OTupolt cHbvastfoa firèr«« KtÎMi pfénadok ^"û dloit 4« U di^té it U nation de coofervor cette fitmille, de fcntretcnir avec profufi\>n, de lui témoigner du refpc^ fie des écaids, De« dépenfes énotmes ont été faites pour alimenter cet «loniUes. Vaincmeot nous autres patriote» récl»^ioos-BOtts réfalitë: h/ûmà U Picmi mm* JUUaoc ^ ooiii attkcriMi fur nous |t Uftme de la France. r Cette commune de Pans fui avoît rtaverfé le trône, portoît ombrage k k iaéUon; elle étoit trop datrvoyaotê} il fattoit donc l'aitatue. Un komme fourbe, autaiit qu'hyp^Krtte, poité au mîflliftèM par las imrlfuas de faéiton , fie ouvertement ptotégé par elle , minoig fourdecaesu l'opoiaiipnbUque , & fecondoit parfaitement les efforts dev con']i)tés. Ne pouTant détruire la Liberté d'ua ieul coup 1 iU réCelureot de pardro fucceUiveinaAt les ;défenfcurs. Des commiffaires Uireat envoyés dans laa départi n» po«f lever des armées. Ces commiflaires coururent les plHS gmida dangefi» Rolartd, ù. la dil portion de qui Vcrgniaud avoit fait mettre à cet effet des fonds contidérables , Coudoya contre eux des affaHins qui oontcdèraat d'à» .bord leurs pouvoirs, Ac qui les repréfenitotent au peuple coaiaM dafl * mmtwfiu dont il falloit fe défaire. Q«and ces commilfaires revinrent ém leur coraitiifllon , i!$ rciiforcèretit la commune de Paris de lei rs taiens fic .dt leur patriotitmei iU dénoncèrent les perfidies de Roland. C'eft alers que [les coiijurés , craignant d' être déma^wés, redoublèrent d'e&>rts pour oer» dre cette cofanmoc patriote. Roland calémniott Paris, fit s'oppofoit* ca *t(ue !a commune juftîliât le peuple de cette ville. Il arrâtoit ï la porte tous les paquets qui portoicnt le cachet de la municipal té. Briflot , X trgniaud, Cuadet foutencientfic a^.prouvoiert ces mcfurcs a la tribune de la convcxvtion. Tout le monde Ce rappelle les intrigues qu'on employa pour perdre Robefpierre. Les premiers jours de la ccuvcntion furent employés à tn énoncer, fous prétexte qu il vouloit êrre dii>ateur. Ce moyen étoit em» pIo;^é pour diftraiie ratteution du peuple Cur U conduite des vénttbl«| ' confures. Parmi les efforts fOC Tcn r.iii'olt pour corrompre ropintoa pobltfue, yk ^dois citer «n fait qui m'eft pcrfoi nel. J'avois été lié avec GorCas, qife î'avois cru bon patriote. U m envoya un jour un de (es aâtdés, Goncl^n» eue i'aioaoit aniii tancnup, pour me diM» ^ ^ part de mèmm IMbbA, ^«a l'on mari g&ûtoît ma jfeuiUe. fic qu'il vouloit

i^abonner pour fix mille . eeemplaires. (Tonchon ne m'en dit pas davantage ce |our*là : mais il revint ^ me dévoila toute l'intrigue, 11 me dit qu'on vouloit bieo (oufcrire mnit ix mflU esemplaîres, paît oeil fUloii «i» M» Rohad, Il le tama dVC prit public qui le tenolt chez lui , dhiftaflem mon)ournaU ViiM iwiti i qu'eue ^ dût être ma réponfe. U inliOa oc me dit qu'on m'attendoit pour déjeûner. " Je dis à Genchop : en vous ttmnpe « v^us Ccrei iafaïUibUmeat viâime 4a fcUéfatt. Goaclion me tépoodSts inyet tfan^uili » RelMd eft «n Satriote, il a beaucoup de bonté p^iw moi , le il me montra deux rouleaux 'or. J'engageai Gonchon, qui avoit été réellement utile à la révolution far l'influence qu'il aygit fur les habitans du faubourg Àt. Antoine «à ne ' fas It WflSrr enirabar 9(corrompre par des nm/ent aufii bat. L'accueil défavorable que 'Sw\% fait à l'envoyé de Reland me valut éi grandes perfécuiions. Gorfas publia dans fou jcurnalles plnsabfurdes cilom* fiies fue mon compta. Ce que je difbis de la commune, étoit par loi éiS^ ftiré dans (a feuille. J'écrivis à Gorfas pour me plaindre de cette con* uite I ft kii lapelai foa pattiniirme paflé, 11 ne «M il fta ét lépiafi, IDès ce moment , tout commerce ceffa entre nous. La faflion acquéroit de jour en }our de nouvelles forces. Elle tentoit tous les moyens pour fauver le tyran» ou du moins, pour (aire diminuer li rigueur de fon Jugement. Les perfécoliens redoublèrent centre lea ttiotes. Roland, malgré Ks décrets, convoquoit 4 Parie U f»rcc départe*» mentale , tandis aue Buiot , Barharoux, ReWcqui, fiec. prêchoient Tan.r* , ehie dans la foci

The text on this page is estimated to be only 13.68% accurate

(î7 y mt dévoiièrefit iei tntrînies de Barbvouz (^ui (kifoit cirealer 6mm tif ^y«fte«ieni les poifon^ «t .ffs écrit». Ps m'ens;j^erent i détoiler ièce» île ce ^aitd procès extflent êcl'on peut les confulter. ' La la ^c*eft «jueles conjarés cmployèreiit pour pep» «lire lev patrictes 1p$ iTicmes moyens dort s'dtoit (ervi (.apet. Ainu les pcrfccutions exerc

The text on this page is estimated to be only 12.91% accurate

<49) dcmctirl en Angletcrrt pour mon Inftniftioo. Ch 17S4 , je fus mid Î['U lN|^iUê, parce que Vergennes Te Yen|;eoiC dt cetu ^ui €0 ^nfi^ erre, .nvoient écrit en faveur de !a liberté. V. Je paille a l'cpoquc (Se nu vie d^pui^ U rt^volution. in 1789, je fus nomni^ Qicmbtc de la mi^iicipalit^. A Cftte ipoque ^ j^our découvrir ics c^implots qui fc formoic^t c^ntrt; U liberté, 'la cofD* m>Mç crut devoir établir un comltc de rccl crche$i i\x rr.cinl ic* furent choiTn poi:r It compofer ; je fus de ce non bre , 5c, pour pieuvc i\ne la four.icipa'.iié étoit Utivfaitc de la m^nicre dgrit nous ayion» reo4)it ne,tr^ Mflîon , c'eCl qu'elle dous iélHti un éenificat honorable» , L'accufé fait ici une longue & verbeufe apologîf de fa conduite à cetté çpoque de la révolution. Il cite les écrits qii'ij ptiblU en Angleterre , pouc f rouver Ton goOt précoce pour U Isberti , U détection à lê baftille p»r frdre de Vergennes, dcc. Pour juftifier Cet retatioi» avec Lafayèitc^ u fil avoir dté trompé fur lé compte de ce Catilina modvéïie, par le bie4 «u'en avoir dit Washington : cette autorité lui paroiHoît irréfragable , «lèmc après les crimes ou Champ-de*Mars| car, dit-il, Lafavette m# ^rloit toujours de république ; feulement il ne croyait pas que lanaâow fut mîire pour la recevoir. 11 ajoute oue depuis U • été ddTabufc» Bcv€r rar.t c;)fj)te fur fa réponfe au reproche d'.ivoir, conimc membre du comité des rtclierchcs, enfoui des dénotKi?tio:is graves portées a ce comit^ fTontrc Bailly 6c Lafayctte i il prétend ne pouvoir cire inculpé iur ce fait|y ffaprcs un cettificat honorable qu'il ottVe d'eabiber ; c\ (l en vertu de ce fertlHcit que le comi:é des recl crches a été acquîté de tout reproche car cette (o^nicipalité » 4«pft ^^ilïy ^toit le chpf t ^ L,afa>ette le té|(ii« lateur. " ' , «Paflant à fa&Sre da Charap-de-Màrs , il avoue avpîr rédigé la fameufe Î'iétition dont Lafayette, avec lequel il étoit alors en relation rntimc,'£e ^ervit pour égorger les patriotes & faire triompher la cour ; mais il prétend que Laclos , qui y travalHa avec lui , y ajouta la phra)e dans lafloelle on infinuott que Capet étoit eenfé avoir abdiqué par fa fuite , il falloit lui choifir un fuccclfeur; dnns cette pl.raCe, dit-il, les amis dtf te liberté crurent voir vr.c irtrigoe de Laclos , homme d'affaire de Philippe d'Orléans ; les cordcliers en exigèrent la radiation, & la pétitioo que j'aTfiis rédigée fat purement £c (implemcnt adoptée ; au rcA*^ y il n'explique ets comment lui , auteur de la pétition , reila tranquille & paîGble au e»«* lieu de la profcription générale de tous les amis de !a liberté , qui fureut pendant pliiHei r^ mois incarcérés ou fi

f^itifs , poii^ le ffcul crime d avuif ^doptc cette mçme j^étition. U dit avoir été cite au tribunal du fixicme «rrondiiTemept ; mtii cette cîution à un tribunal civil n'eut aucune fuite* II ajoute qu'il n'a dîné que deux fois avec Lafayettc ; (;.'e depuis il a i!crît contre Kii , quand il le vit d'accurd avec les Lameth & qu'il eft défoié d'avoir été U dupe de ce fourbe. De*U n fiafle à fa conduite dan$ Taflemblée légiflative -, il expofe tout a fait pour détruire Montmorin y Deleflart« Il continue^ ainfî : fi je me fuis cppofé à la déchéance du tyran, c'eft parce que ropinioii a'etoit pas allez mî\rie. ^ Auifi j'avoue , continue-t il, que U commidion des vingt-un attacha trçp ^'importance au logement du ci -devant roif aprèi le loaoiU* Rel.itivemcnt à Roland , je le regarde encore comme un homme pur , Qiais qui peut avoir erré dans fon opinion, ie ne me fuis jamais mêlé h a pas même payés. L/e témoin, Ayi commencement de la (éponfe que l'accufé a faite à ma dé^ofition, \\ « vanté fe^ ulfps & (fs ouvrages pauioûquçs. Je r% li!
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.41% accurate

ctonuant que BrifCot qui dit h'avoir famais recn de l'argent de l'écranéer , n'en jamais man^é avec des hommes tels que Clavière & Lamarche. Briirot a p.ommé tous les agens dt U diplomatie. A l'appui de ce fak je cttèrai une lettre du citoyen Robert, député à la convention nationale , ^ns laquelle H Hil fait des reproches de ne flvoir pss nommé à famtaf* Cule de Conl^antinople. L'homme ^i a fait nommer & les miniftres êc les agens de la diplomatie, doit Itre rcfponl'ab^c de tous les crirres qu*îî« ent commis. Je termine par un fait : Roland avolt pris du bois d'un craiCré pour fon chauffage ; on regarda cet abus d'autorité comme un voL vne députation fut nommée pour allât lui demander des explications f^r fa conduite ; je fallois partie de cette dépntation. Arrivés cîiez Roland, "hous le trouvâmes à dîner; nous firmes obligés de traverftr la falle a manger pour aller lui parier dans fon cabinet. Nous remarquâmes, en parlant, toute la députation de ta Gironde, autour d'une table ddlicatemeM: f«rvie , où ces mcflîeuts nachinoient £uis deute cnfettbic Quelques cionU plots. Qu'on ne dife pas que Roland ne faifoit pas de grandes dcpenfes pouc engager lés toumaliOes 4 calomnier les phtrielcs. 7e pourron citer utm lettre de Dulaure qui m'écrtvoit oue Roland avûit acheté fon Journal. Le vréfiAcn:. Comment raccufé Brîflot a-t-il pu faire déclarer b gueri'a à phmeurs puillances, auand il étoit infttuit par Narbonne que nom n*A Vi^rii aucun moyen de eéfcnrc. l Bdffvt, Je vai5 d'abord répondre à l*îotefpelIation du préfident. d|-r "dare n'avoir jamais Cxé lié avec Narbonne, ot plufieiirs articles du Patriote |>rouveront uue je n'ctois pas même ion partifan. Quand pour la pretotîère fois, Narbonne parut i l'affcmbléei il débuta par iufulter les pa« triûtes. Ce fut moi qui prit leur tféftnfe. Voici la réponfe que je fais auît reproches que l'on m'adieffe- d'aroitf fait déclarer la guerre à plufieurs puiltance de TF-urope. * ' Un traité fut ; alTé le 16 joillet à Filntti arec le roi de PniiTe po^c %*unir contre la France. La cour de Vienne écrivit dens le mime moi* ud« fettre atix puîHances , pour les engager i faire caufe commune avec e^e contre la France. Le 7 juillet, un nouveau traité fut p^tiic avec le roi d^r l^rilire pour déterminer les forces que les deux puiilances dévoient fouî-Une pure comédie .quand les élc£\eurs écrivirent qu'un no préparoit poîf)(tParinle contre la rrÀce; car femperèur» au mépris des traités, réuc^* foit des troupes en grand nombre fUr les fronùèrcs , & donnoit en mtm*-' temps ordre au gt^néral Bender de prut(!ger clc^leurs dars le cas ^î'iust fcttaque. A

celte même époque, l'empereur écrivit a la Frûi.ce des kiiri» &fûlentes. L'alTèmblécfe voyant ainû menacée , &avec elle la nation entw>r

The text on this page is estimated to be only 15.12% accurate

(4o) . cVjeAoît !ti financefl : oous en avons phis i{u'U n'en faut. Yatti li Yovcz . cttoytni . la giMRt eonirt fAlltiM||>t a été décrété* p« Tliffi^" hlM lé^auvt « ooa ptr mol. Quant à h guerre contre rAngleterre , Brtdot fait la même r^onfe s le uns parler dss lAtciguts ^'oa lui reproche d'avoir eaes, à cet tg^i mwtc Lebran , Ic dtt £fcottit Bc 4ts écrln fnH • pukiiéi' p«ur ancMr MU guerre , il fe juftifia en dtfant: Vous vous voytt ^ue ce o*eft pas »oi, mais Tattemblée légiflatlve qui l'a décrété.'. II ajoute «jiril fit ce re, aioute-t»il , cmoorté pa- fon patriot^me^ 4eaMttda que la raoport for la déchéance fftt fait la lendemain. L'opraimi iB'éloit pascncar* formée; alpn que fis-je? je cberchai àttmporîfer, non Jour écarter cette mrfure qua \t dafiiois aiwi » mais poor avois lo tampi •y préparer les efprits, Va ttmoii^ a encore parlé de la tépçafe que. j'û faite au tytan la 11 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.49% accurate

J{*«de la O>nvcntion Nationale; RÉVOLUTIONS DE PARIS, DÉDIÉES A LA NATION. DIX-S£PTIÀM£ TAIMESTRB. (Av«c l^ravoTM et canes des départMimi. Lts (tap4s otAOtis parc^^Biuit |rw^ fst pafca qut Mns loBOMS à Du 8 au x8 pluviofc , an deuxième de la répuhàfut frarr-^ çaife une & indivi/îhle, Encon 4^*UMjotin fur U Uktni ét la prtjfe. Jusqu'à ce que nous pofioii^ toat*â'fiûc Iji plume, (& ce (cra bientôt } nova continuerons de défendre , Booa ne ceiTerona de réclamer lesfranchifea df la nrefle , IMTce que nous femmes intimement « fermement peruiadés « parce que nous periiflons à creire que la liberté indéfinie de^ font dire, comme, de tout penier, de tout imprimer, comme de tout dire, eft le feul palladinm de la république» fi}0H» avons fait depuis lonc^tems, & nous ne nous laiTeroni pat de répéter notre proieffion de îoï à cet égard. Nont croyons , oui nous croyons plus encore que , quelles que Cotent les violences qu'on pourroit faire aux principes , Tous tels prétextes qu'on TOttdroit, quelque long que ifiottU . A*, as} j tom. 17. A Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.37% accurate

(466) ■ fommell des 1*!$,cpielqu'c pais que feroît le vollc jeté furlifUtue de la jufticc , pourvu qu'on ne touche point à la I bcrté indéfinie de la preiTe , pourvu que tout c toyen confcrvc le droit facré de parler 6c d'écrire lans rdlr-clion (ur tout , fur les chofes comme fur les hommes indiftinctement , fur les événcmens comme fur les cau es qui les ont produits , la chofe publique ne feroit pas eacorten d nger. 1 ne faut pas déTefpérer d'une nation , fût-elle lous un âtfpotifme Ugal^ le plus affreux comme le plus ablurdt de tous les genres de defpottfme» fant fue M delbote on les dei'potes n'ofeol interdire ans citoyens la taailté ëe parler le prîmer tottt ce qui Vient à la pertfée 8c fur tout ce qû le préfente. Un peuple eft libre; tou)oucs , quend fa langée le Tes' prefles ne font point enchunées. QucU ? a do c été notre furprife , nous pourrions ajouter le not:e indignati femblées nacionales.it • H'ureuftmcnt pour la chofe publique, l'opinion de C-ïinîll^ PC f iit autorité ni loi , 6l n\i\ point celle de r.vrcop 'ge franç ais dont il eft membte. Oii en 1er onsno'.is , il beaucoup de nos lég fliteurs jjarta^eoient cette op mon ? Ah l ce feroit pour le coup qu'il faudroif dire ad eu à la révolution , le s'envelopper la téte de &m ina"^»eau. Eh! quo* ! Cim'lle ! t« ne crains pas de fiippof^r qu'il td d'5 cas (i\ l'on dnivc , où Ton puiiTe rcfmhii'-c aux c'toyens li liirré .le li pr^p. L'i ée f ufe d'une i • ie iup- . pofîiion ell un bHij^hêinc , un ficri.'^ge , un déiir, tou- . tclois hors 4ie l^ttciate de la loi , parce qu'il doit être Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.60% accurate

(4}fier; & c*ett'le. combU délire d'ioûnuer que le lalar du peuple devroit , dans un moment dejMifikf tîonr^ la ftllretndrt. Oa^i «n mÊmmi ét ftv^ùêdiml ne^ meot oii celte liberté doit jontr de- ion plein ^ entier effet , moment fi lon§*temt defité 4i idées , il ne craint pas d'attenter aux droits du fouverain , en reftrci^nant l'eicrcice de ùs droits à fes feuls mandataires. Camille ne prelume pâj leulciiient qu'on puilFe reiUeindre aux citoyens la liberté de la preffe ; il dit encore : je croîs que jamais on ne ptut ôter â un député U droit de manififle- jon opinion. Mais , en n'accordant qu'aux leuls dépLitès la franchile de tout dire , n^ rr.p^rre dans quel moment , cornmcnc Camille ne s'elVil pas apperçu Cju'il les rcr.doiî inv olibles, contre fa propre opin on cnojic^c trois ou quatre lignes plos haut?£t depu.5 quand la première des tncu'tésdâ l'homme, le premier (Us tlrolts du citr-yen , lcro:cnt-i!s inviolable* & exclufjfs pour les icprél ntans d'un p;e & fufceptibtes d'être modifiés & reftreints pour le peuple, ^lon les lietfx & les tems^c'efi-à-dire, apparemment félon le caprice , Tintérit , Tambition' ou Tamour propre de les repréfentans l Depuis quand a*t»on livré «nfii lefin» ment lea principes à Tarbitraire?^ Noua k répétons \ beureuièoient la conven^on n'cft oaa de cet anria , dt défavenain celui de ies meaa|Aks t|tti la compromet fi ^èeement en lui fuppor ^nt des priteiitmq» a»Ci4i|ff#cuks^ Que dcvkndnoQt'*

The text on this page is estimated to be only 20.14% accurate

(4<8) nous» grands dieux! fi la tribune de la convention étoit le feul endroit de la république oti l'on pût manttef^er fe$ opinions en toute liberté , en toute fécurité. Si , fans ceot liberté (T opinions indéfinie , il nexifte plus d'ajftmhltt nationale , Itns cette même liberté d'opinions indéfinie , exifte t-il davantage une nation libre « un peuple répu- ' blicain ? Et pourquoi ne feroit-il permis qu'aux députés de ft Ira/n/rcr? pourquoi fout citoyen n'auroit-il pas le droit, comme eux , de débiter ÔC d'imprimer des erreurs ? Pourquoi affirmer, adurer le privilège de tout dire aux repfftfuitana 4tt iouveram , 9L iairc cipire, & laiffer psnfcr que ce prhrîiège peut 6c dbit» dans certainef cnconf* tances « être rcftreisit pour leronverain li^fiiline^ ' La conreiitiott défavouera une doârine qui donneroit tant d'avantages au emiemis de U révolutioo. CàmiUe U plaint du reproche qu'on lai fut d'anMr été lu avidement par les ariftocrares; mais à qui la faute? Son fixtème nnoiéro fe trouve encor dans en cas. Ib vont dire, en fe frottant le mains d'aife: bon l voilà Camille qui , tout en reconnoiiTant que la perfonne des députés s'eftpas inviolable , donne à croire qu'ils le font du moins quant à la manifeftation de leurs opinions. Voilà Gunille qui , fans f içon , met l'homme au^deifus de la loi , & penfe queles lég^Aateurs ont le droit de tout dire eux, & en fus le pouvoir de restreindre aux citoyens ta liberté de laprefl'e. il l'uppofe que le falut du peuple doit , dans certains tems » illimiter un droit aux uns ik le circonfcrire aux autres. Le voilà qui judifie J.>J. Roudeau, quan'd ce grand phiJofophe a dit : ^ gract qu arrivera -t-H , que deviendront vos droits facrJs , quand le falus popuit fupremt lex eilo fera prononcé par le dtfpote ? Et ils ajouteront , les leéleurs ariftocrates de Camille: la défiance de J.J. Rouiïeau n'eil-eiie pas iufiCamment motivée , quand il a dit : « Voici le grand problême en politiqtie que je compare à celui (t !a qua.iratnre : trouver une forme de gouvernement qui mette la loi au-dejfus de f homme. Si malhcureufement cette forme n'cft pas trouvable, & j'avoue ingénuement que je crois qu'elle ne l'eft pas ; mon avis eft qu'il faut palTer à l'autre exticmité , & mettre toutd'un-coup l'homme autant au-dcffus de la !oi qu* \ peut l'être , par conicqucnt établir le delpotifme arbitraire 4 6c le plu!» arbiuaue qu'il eft polUble. En un mot , je Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.36% accurate

ne vois point de milieu fupportabte entre fa plus auftère démocratie & le Hobbilme le plus parfait ; car le conflit des hommes ÔC des lois qui met dans l'état une guerre inieftmc6c continuelle , eft le pire de tous les états politiques .... Mais , quoi qu'il arrive , ne me parler plus lie Votre delpotifme légal ; je ne Taurois le goûter , ni même l'entendre , & je ne yois là que deux mots coup tndtâcim. n Nous le demandeiis k Camille : eo fe contefllaat éê fécltmer. le principe- de la liberté indéfinie de la prein en £iveur des repriCenteos dn peuple « & en fappoftiit l||i*«n puifle teftriindre ce droit facré à l'égard dea auoree citoyens dans* «n moment de réifoltttîon « n*eft*ce .pe» inviter , pour ainfi dire , la convention , à confacrer le deTpotiÛBe lésai fous le ijpécieox prétexte du fiius po» pUi fuprema ux. N'eft-ce pas mettre l'homme au-dcllus 4e la loi , n*eO-ce pat vouloir nous faire passer au àz(^ potifme arbitraire» ne pomrant atteindre tout de iuite rauilère démocratie ; n 'eft- ce pas vouloir rendre ia« foluble le grand problême d'une forme de «ouvetno* snent, qui matte la loi au dedus de l'homme ? Mais les coîcgues de Camille, qui on: j..rc comme lui i'égalirc devaiit la loi , auront horreur mcmc d'une fiippolition qui tendioit à blelTer les droits du louvcrain qu'ils reprélentent. Ils continueront de jouir de la pet" mijfion de fe tromper pour nous fervir des expreiTions de Camille , 6c manifefterofit librement leurs opinions, fans prévoir qu'il puiiFe y avoir des inilans pour reilrcindre au peuple la hberto de la prefl'e. La république irançoise occupée en ce moment à relever les vices de la conftitution britannique , & à dénoncer à l'Europe les crimes du gouvernement anglois , ne don^ nera pas dans les excès qu'elle condamne. On ne verra plus en France fe renouveUer le Scandale que Londres Tient de donner le mois dernier en mettant en jugement Georges Wiskinfon , ouvrier imprimeur , pour exprefliioiis fiéditieufes & propos contre les opérations du gouvernement. Ce citoyen fut accufé d'avoir r.it que les rois , les. mioiftres 6c les prêtres étoient des raiiérablcs. Les témoins affiimèrem b vérité du fait. L'avocat ne le nia point ; mab pour fauver (on client , il préfcnta ces propos comme des exprefions vagues, iij^ôgnifianteSy échappées à un jeune homme irréfléchi. Le jury déclara le ptmrcmi cmtpaUc ^ et U coui le condamna à qeatin

The text on this page is estimated to be only 8.71% accurate

(470 > ' mc's de pnfbn , ^ une amencie, et à fournir caiiM d'atie bonne conduite pendant un an. E; v6i!à coiunur on eft libre en Angleterre, dans cette *^ îsie qu'on nous donnoit , il n'y a pa^ deux ans encore » rcttt le landuaire de la liberté de penfer et d'unptimcr, ans doute l'intention de dintile n'a pu t té de luppoier ■a moment la poilibiltté d*un tel :ég in^ ea Frért:e; ; & BOUS y ferions Dtentôt réduits , fi la liberté méé&M dfoptfiîcm étoit ctrconfcrice dtns l'eDceinte de la convtttimi. Que le wmoL cordelier fe défie donc vu ym ede tà vélocité de fi^mne, & craigne , de ftomir» le votttoir, mâtiére aox farcafin^s des eriûocraMi» fii le fifent avec d^autfes yeux que les patnoics. CêfifpaàoMs Jur k neatH des hdUs éâions ^liiu jmt Léouéurd Baurdan. Bet» !>e tèit mteiMc Tétçge de la Révolutioii huki^àk^ rt la foBle de beaigc fiaitt auxquels elle a donné lieu » que la Q>r.vention iTeispreire de recueîlltr ; on Tcna én flMHns ce dont tes Tam-culottes font capables. Autrefois^ il n*y «voit que les rois, tes nobles , les itcKes , les gens en place , qui nvoient l'honneur d'éifé tîtês dans l*hiiloire ; ei«x (euts fembfoîent aTuir totifesles iMrtils en parttge ; eux Cents poAédoicnt ions les talens^ ifs eicroquoient tout -s tes réputationi; tout IVncens^ ' Wutes les couronnes étoiem pour eux. La ph p rt des I i^nts qui avotent ufurpé no autels étoient de la caAe | ni^bîtiatte ou opulente ; iufqu*aux financieis qui fe ias" lôiefit «n nom bnlloient IW ia hfte d;9S bsen£mcuis ëe rbumanité, grâces aux gens de lettres qu; venoîent ftqner teurs table» , & qui ^ au dcifert , ne manquoient fa*, pour payt'f leur écot , de c lébrer le courage, ta iageffe ^ le g^ni^ même , ou , tout au moim , ie bonfetis de leurs patrons. La Rèvo'iît on cto^t déjà commen- , cé? q-ï'iîn d-* nos poètes actiie!'- qui fnit !e niieux des ^ers , en compofa de pompeux qu*il adre(To r à Colonne. En ce tctns-là , lors d'un:; bataille gagnée , l'etat-major en avoît fcul tout l'honneur. On ne cifO't que le nom « du co!onc! ou de f]a':'!q'ies officiers gêné* aux; on ne poxfoit p^s p!us d s lo!da'« que fi on n'.no t pi^s ru b.MOjn d^cnr pour, fe '^ntrre et roîiiporter la vicioire. Le loldat efîr:"p'é avott l ,'S ir^validc : if» commandant , qtii r.'croit pa^ ioiti de fa teni^j étoit écté à ia cour ^ on i'ùvaa^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.88% accurate

t 47*) foitt on ^abloît Tes penfioos ; le foldàt , par grâce , fenoit quelquefois ttft Terre d'cau-dc-vie » m |oiV de paye. Loct à*vm tncendle « c*étoit la même chofe : fi 1« lientcaant police, oa Mbnfcigaeur i'évêque s'itoit meiicfé de loio Inr les lieux , toutes les ^Azcttes pa* blloteat avec complaUance l'imrépidiié du prélat; on ne hkioit aucune mention da* courieur au. du charpeacicr efoi avoit expol'é ôc même perdu U vie pour arrêter la progrés des flammes. On le contïenioitde dira: an on deux maiiieurem ont péri» L» pompieia éloient ^ud* ^uefoi» cités. La G>avention a donc bien fait d'ordonner le recaîil des aillions héroïques des ré^)ublicains français , pour coa« fondre l'orgueil , l'ingratitude ÔC rinjuftice de tous cet égoï'Us , de tous ces ci-devant valets de defpotes , des delpores eux-incmes CjUi affjcbnt de ne pns croiie vertus, aux taUns , Se au g^nic du peuple : car, pour le p»uple Kii-mline , il n'a pas eu b^loin juiqj*à prt.!"ctit de i'exiftence de ce recueil de gloire , pour en tour nie les m tcnaux. Un peup e qji fe lève, qui fe met en révo ur on , qui le fait libre, en un mot, produit îidoituellement de belles adi ons fans y penfer ; il redemble à ces bonnes terres qui ne demandent qu*à être remué^ pour rapporter les p>us beaux finnii. Un peuple répabU* cain doit avoir nécefTiirement Tame élevée, le coeur haut. Il n'eft pas néceiTaire de lui dire : fi tu fais cela ^ fi tu es humain , généreux , inuépîde , au-delTus des boleins , maître dta ëémens » tu fera» glorifié entre toutck les nattons ; on chantera tes louanges, on fera des livrée» des pièces de thé&tre oii il ne fera mont'on que d-* coa dioge. Le fans culotte n'efi pas infenfible à refitme, à la reconnoifiance ; mats *e n'eft point un mercenaire ^ui lait le bien pour en être récompenfé. L*.iniour de Ion pays eâ le feul véhicule de fes avions i le feul but de îes mouvme s rrvn iitionnaires. Il ne veut que U liberté» il l'aura, falôt-il l'aller chercher aux enfers; il l'aura pour en)ouic 6l non p^ur fe vanter de l'avoir con*» qu(fe. D'ailleurs, loin r^'cTc toujours un motif d'émulation» le récit rl'une belle a et on doi* b!efl"^r l'amour propre iSC décourager; car ha'-un des fans-culottes peut fe di-^-^ î mais j'aurois mérité tout au Mit que mon camirade d'être sité en exemple de briivuur^, 6cc 1]l ce ma maa(|u4|

The text on this page is estimated to be only 23.36% accurate

(47») I>our fairt'ce Cpi*il a fait, que l'occafion ou une place ataiUoo, £t d'ail il élancé pour prendre «ne redoute de vive force. L'ofîîcier qui profite de ce qu'il eft à la téte de fa troupe pour ir.onrer Jepremicr àl'aiïaut , a bien mérité fans doute, inai> pas pluj que les braves volontaires qu'il commande &qui phyfiquement ne pouvoicnt pas tous enlemble faire ce que leur chet' a (axt'^ nuis «chacun d'eux en aiuoit ùât nutant à fa place. Ces léflexions, bien loin de tendre à regarder le recueil des belles avions décrété par la convention, comme inutile ou mal conçu , ne fonc que pour prouver la difficulté de bien remplir ce beau cadre, en rendant juftice à tout le monde, fans méconter perfonne. Et nous penfons à cet égard que Léonard Bourdon , qui a fenti combien une telle bcfogne étoit épineufe, eft refté inférieur à ce quon étoit en droit d*atttendre. Les trois pages préliminaires prouvent fon infufRfance. S^l eût été mieux pénétré de la nature des foins qu*exi{eoit la rédaâion d'un répertoire de cette importance, il n'auroit pas cr jnt de tomber dans Tinconvénient d*une uniformité sèche & tnmtymft. On voit qu'il a en la prétention de pTéfmmr tm hn modèU de narrasUn , & •put de faite U ajoute que le liflaâettr dnk entièremeal oirparoître. Et comment veut-il que le rédiâeiir difpafraTe entièrement , s^il fe propofe & s'il a Ja précention dr*£frir ce bon modèle de narration ? Ce n'eft pas pour apprendre aux républicains français à bien naner «n £iit, que la CouTentimi a charBè Um comité •d'inftru^on de rédiger un recueil de bellts actions; c^eft bien plutôt fans doute pour qne le peuple français , muni de fes propres vertus , Ce tbudeane coof* tamment à la hantenr oil il s'cil placé, pcAïc qu'il s'honore à fes propres yeux & craigi^e de déroger de lui* même: en un mot, il ne doit voir dans ce récit que la révolution qu'il a faite , & non la main qui l'a faite, ' Poorqv.oi ne pas fuivre l'ordre chronologique ? Le ré« daé^cur fcroit foupçonner qu'il eft un homme noureau dans ta république , & qu'il n'a point a{Bfté aux premièree icènès du |;rand drame révolutionnaire qui a changé la face de l'Europe & du globe. Faut il lui apprendre que le Jeune homme dont il parle dms le oremrer article» ions la date du 30 juin v^9» eft Lourfalot? , JPnifqi^ le réilacteur cite l'époque du 6 oôobre 17S9 • Pourquoi Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.80% accurate

I MMlicittot ne tite-tAX pat^f hitt^ïne-rtlne Audo ; ^fÉl^^iMi Kte âés Parificnnes, marclie droit if Verfailles , rîfiiMpÂà à el!e-(ede deux Gard

The text on this page is estimated to be only 15.47% accurate

4 (4T4) flalfttninent4€s yevx fur quantité de lifUK infimes » Mon tWe ^ attiroit l'étranger , 6c vivifîoit la capitale; on prenoit à peine garde à ces fortes de crimes qui éveillent fi |ttâcment l'attention 8(ia révéritédu comité de rurretilance du département de Paris : les premières places dans no« fpcctacles étoient occupées par des jeunes tillfs que leurs mères T€iloicnt étaler comme une maxcliaudire au plus offrant , 6l ce débordement de mauvaifes moeurs , du pied du trône , t'étendoit jufqus dana les hameaux des provinces lesplu^ éloi^ées. Le royaume de France étott un vaf|e temple 4* pronitiMbn , que les mères & te$ épouies chea les peuytet Toifini radoutoient pénr lettta CR^ùli êt leun naris . ta république de France va deVenir une école de ver* tui, dt Paria déjà m oiïtt le modèle. Ce dîreâeiir do iQpoàacIca foraint (dont le nom féal fiiilolt rougir !ea ciloyemiea lloonêtes) fubit , en ce moment , la peine due ta peu de moralité des pièces qu'il faifoit jouer i'ur Tes fretcaax des boulevards. Le comité de fureté général^ de la convention^ Tient d'enjoindre fraternellement aut artîfies des ditférens théâtres de concourir à la régétié» llition des bonnes mœurs. Bientôt la préfence inattendue de Caton le cenieur , sM revenoit parmi nous Se iiréquentoit nos falles de fpeé^acles, n*obligeroit pas à baitter la toile ; enfin le comité de furveiltance du dé* pjirtément foUictte la convention de remplir une lacune dans le code pénal qui n'a rien (latué touchant les mèrca qui fpéculent fur le déshonneur de leurs propres files; c'eft qu'on ne ruppofoit pas la continuation d*un tel fcandale |lous le régime républicain ; 6i en eilet ce délit eû un rede impur de la monarchie « qui fans doute ya dil* paroitra tout-à-faic avec elle. Pndamaûan dts nprestntans du peuple , pris Us armcê^ ' tt lu dépoTUmtns du MidL (Cottfidérant que la eomalant de Marfctlk a ta première iboné le tocûn de la rebeUîoa ààxin le Midi ; qu*une (JduI^ «je comiiiil|idre| envoyés par elle daos tous lea départeneiif arconvoîfiiis/ont foulevi lo patfibles ha^itaoi des campagnes ; qu'accompag^nés* de mioibreux Yatellitet , ib oBt eottainé, par la teneoè, ceôx'qi*ila ii\ivoieiit pu féifùft^ par Jour» dificouia féÂtteuz ; Cowidictat ^uc çetu coppnaat a itteaté à h rcpié^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.96% accurate

(47Î) ... fentntîoâ nttîotiaU , en tnétiiit .des dépotés «itiByéi^îbiî les dépgnemeos. mMdîonaux par la conven^on ; aue ftt nombreux bataillons ont marché , enfeignes déployéiip' contre les armées nadonales , leur ont livré des batailles « ont a/Eégé » pris et faccagé .dcfii viikf qui étoicnt tÊàém édèies à ta république ; Considérant que tant de forfaits fonrrtflés impunis ;

The text on this page is estimated to be only 15.03% accurate

(¥7<) la loi fur ta Ytot^. des biens des rebelles ; les mitîèr^ •d'or & d'argert femnt portées à la monnôie.' * *' ' L'adminidratien du dtilriâ déftgnera le Iteo oii feront |H>rtés tes titres & papiers. > L'adminiihation des poudres 6l falpètres aura , auprès de chaque édifice à démolir, un pfépo(é pour y recoeiHif & faire valoir les terres falpêtrées. Le commajidant militaTe de la commune de Sans Nom eft charjçé , fous fa rtiponfabilité , de fairî exccuter le préfent arrêcé au moment de fa réception ; il chirera , en outre , la commifTion municipale proviloire 'exécuter fur-lc-champ les dirpofitions relatives aux de» molitions des lienx où fe tenoient les feé^ ons. Le préfent arrêté fera proclamé , publié imprimi 6c afiiché dans la commtine de Sâns Nom , ÔC dau> tous les départemens méridionaux. Fait au port de la A|ontagae » le 17 niYQfe« l*aa deux de la tépuolique. Signés «Frérot » Paul B^irras » Sallicetti 1 RlCOAD. . • Marfetlle n.a point tend parole Elle s*eft démentie iirii^ement ; & u défeâion mérite fans doute une înfttcè exemplaire. Cette ville , qui d'abor.î a fi puifTamment coircourue à l'aboliiton de la royauté , & à ta chute du ti^ne * n'a pas fu , dans la fuite , fe prélerver de la contagion du fédéralifme. Il n'efl que trop confiant qu'elle a partagé depuis, les crimes de rinfame Toulon & de Lyon; & fa'îs ïa contenance 6ère , & les précautions fages de Baras , Sal* licttti , Fréron &. R'cord , Marfeillc auroit peut-être consommé le forfait , et eut coi»té du fang. On ne fauroit donc trop lérir contre les membres de ccs affemblécs confpiratrices, qui ont ôfé concevoir la ridicule Se crîmine.le intention de méconnoitre la repréfentation nationale. Mais pourquoi étendre le châtiment qui leur ç{\ dû jufque fur Us murailles que des mauvais citoyens ortt choifi pour tenir leurs comités liberticides? La France ne feroit couverte que de décombres» s'il falloit démolir toàt les bâtîmens qui ont fcrvi d'afile aux royalides , àux cou» tre-férolutionnaîretf aux (îdéraKftes » €lc 8tc. Que n*4* t*on anffi renverfé le chicéad de Thnikries , qat û lonjtems a fesyt de repaire à une cpnr félérate,'qot voulm s*abreiiver du làog dé tous les patriotes. Les féances de la convention ont purifié ce palais ; qil'on en fafle de même à Biiarfeilte ; qu'on difpoib de toui les bàtmtens fouittàii Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.22% accurate

(477) t»ar le , crime , .en . faveur de» Ailles f^ns culottes t ,ffà y exeiceroàt en paix toutet les verttis républicaines. Démolir m villes çh Ton • décottvect des coaQiiretems » ce ferolt refTembter à ces niaitres de mailbn q[iii cafTent & brifent tout chez eux, jettent les plus beauit sneubles par les fenêtres , brûlent leur lit t parce qu'una lemme adultère y a péchés Les afriflocrates & contre - révoliitîoTinaîres f(*'rofit pltti punis, phis 'mortifiés de voir leurs matfons habitées par des fans-cuTottcs , que jadis ils UtiToteot à leurs portes Une pain , et grelottant de froid» Le COrt«I , on verra créer un nouvel art deftiné, d'ebord à concourir à !a déferfe de la liberté, & far U iilite à oops affraochir d*ane dépendance commerciale. ' a Oeil dans ces vues que)e comité de falot pablic Invite teuf !•Htoyent %i dnt tenté quelles effait , recueilli ^Heleuef ebCerva* tîons fur ce fujct , de les communiquer à la comroiHion qu'il a établie pour les reca^oir^ 6c lui en préCcafer l'aaalyfe £c le léiultat. Le comité ne doit pas laifler ignorer que fon voeu a été prl^ Venu par ptuficurs citoyens /qui , guidés par les mêmes réflexions , font venus lui offrir la defcription exa^c des procédés , pour lefquels ils avoient obtenu des brevets & éubli des atteliers, U ne doute pas que les autres ne t'empreflent de fuivre cet exemple ; un vrai répviblicain n'héfite pas d'abandonner la propriété même de Ci penice » à la voix de U patrie (jui en réclame le fecouis .

The text on this page is estimated to be only 13.85% accurate

(478) Om pourrtladreiler les lettres ou paquets relatifs à CIt lAijct» tm €omité de fa/ut publie , fecUon ées armes , à Paru. • membres du comité de falut public. Sipû à Tonginal , BiLLâOS* VaminiiI Covtmii, CéLtor dUbuois » Baulerz » OftNOT, KoWifiiMtf , LiNDKT, Jf.anbon S. AkokI » L. a; vU&Vft* Fottr conforme , CàftNOT» * ■ , . 'ji X. Prudhowmu I^s i U cmTcatian • à la France entière, à toni Ici peuples da la terre « aue l'artnéc du Nord auflî vcat ha république me dC inaivifible nou^ Taurons ,ou tons lea ^ençais périront \ mais c'eft fur la montagne qu'ils veulent czhalar leur dernier foupir. Pour moi , pauyre fam^ca» lotte » je «t pais olrtr à mâ patrie que met braa^ mon ciruL Tai une femme & des cnfansw Je i*enw>xe un h'Mdt de 50 liv. , c'i^L par tes mains qoe je veux faire ce don à la convention pour 1 Vider à continuer la guerre éc pour lui prouver mon attachement à les prrncipes a*>ue-s. Continue a nous éclairer, tonnes comrc tous lesabué, ftîs nous donner cxadement du pain, des habiis, dci bouliers ; que nous ayons de bons généraux , Us papier» publics tous les jours, & pour le reûe ne t'en inquiète; Ad ieu , Prudhomme , ton ami , MiTOrFLET , capitaine au premier bataillon du Loiret, à l'armée du Nord, à Maubcuge^divifion de Véfu, . .Je tne fus acquitté avec plaifir de la commifRon dti fipublicain Mitouâec ; & la convention a décrété men^ limi honorable de cette otfirande patriotique. A L, Prudhomme. Tà\ lu dans ton journal » toujours véridiquc , & qncf* aucfois devin , ki defcription pompeufe d'une féte de i» ^aifon , célébrée à Patis par les fant culottes 6t même par la convention. J'en ai treiïailli de joie : £n^n y mq luis-îedit, les hommes ne font plus des enfant. Hait qu'il ni*a hXin rabattre de irqii enthouBafine pendant lé tournée que je viens de dire.](fCS.'départeni!ehs que 'fJÊ ^rcourus ne font pas tous à ta haale^r de l^^t il f^P^ iant., ic cette révolution reli|iettfe eift loin dfltre iMu« ver(êlle. Il y a bien de la* dtverfité dans les opinîoiis â ^e fujet. J'ai vu traelques éjlifes , dont probablement |ci pertes referont ciaufes ponr Téternité; Ajis d'autres nç i'c font fermées on momeat que pour fe rouvrir TinAant iTaprès. Il parott qoe hmpulfion n'a ^s été générale , & a été donné à contre-tems. Dis-mot » fi qsieJqu'un 1^ fait , fur quelies données ce. grand coup htttmptjlif a é^ potiê. Oa ni pu eue aiTa pen politique ponr juger dSn^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.50% accurate

(479) StC'pTit public des départemens d'jiprèf celui de TOCre Fifit les dévance tous de fi ioifu Pourquoi donc toucher à cette corde fi délicate encore ^ Si c*eft un piège de no* ennemis, ^ui, n'«iyant pu toer la république par le modérantifme , eûaiefit de l'exagération des principes ou de leur fauHe application ; ce piège eil trop groOier pour avoir fait taire une telle idénvrche à la convention. Quelques autorités conHitué^ fubalternes ont pu tout au jplus s*y laifTer- prendre. Peut^ être a-t-ôn été de bonric lot » j'aime à le croire , & on «ttra «ni pouvoir lépcicr oîlloiirt ci ^i aTOît wSbn bien HfA dras la Vièvre , à fo'ce d'argent , m*aMii «flnré. Quoi qu'il fott du motif & des ftioyens employé^ , îc h\t t(k que tes prêtres ches nous , (« ils doivent Itre Icf fliémes par-tout) Voftt pjts été êflFray és de tout ce bruic Tièttifi ôbiervé phn d\iii q«t rtoit Ibos cape> àL fe pro» 'mettott 'bonoe eompoikion pour eui de tout ceci. Ceft au point qne pluûeurs patriotes qm f e difot an coutunc ^ ibtspçottnentque les tartuffes en bonnet qnarnl noir (car H S y en a en bonnet rouge) ont pouffé eux^toteis è U iMn pour £aire aller cette noovelle révolution , aue nous r^ ^ardcns ici comme maiiquée, puifqu'elleji'cd tncoteque partielle. Dîs-aoui ton avié là-defliis^ expli(|ues«mms k ïlènce de h conrewîon fnr pfufieurs pétitiony tendantes 1 fupprimer le fafaire d*un culte. Il me femble que celui de la rail'on , outre qu'en lui-même c*e{l le feul qui puiiTe coQTenlr é des républicains , a aulli fon avantage pour U ff^ publique qui doit être parcimonieufe , i'ur tour à Tépoqu^ de Ï6n établifTeoient , & ce culte ne coûteroit rien à l'état. 'JV^als d'un autre côté , les fruits de l'arbre de la vérité fontlîs mûrs pour tout le monde, ou d'une facile di|;e(li9n'^ Dis-nous, Prudbomme, comment tout cela fe palTe dam ton Paris ? C'jeft le granti régulateur. Il exerce la diâature de la penfce; mais je crains toit que cette fois il n'ait pas toute l'infîaence à laquelle on i'atrendoit. La Jéprâfifatioa s'feft confidérablement ralicniie dans nos cantons ; ça n*a été qu'une bdûlïée. 11$ recommencent à mejfer de plUi^ belle, ôi.qui pis eft à confijfc, & ce dernier article m*4larme plus que le refte. Je n'appréhende rien de tout ce qui ù pàffe en face du loleil 6c en la préîence du psupfe. Mais ces à paru d'un préire feul à Icul avec une mère d|B famille d'une foi bien laornée, avec un jeune homme naïf, (>oot il cft fi aifé de fî^ire un SUdc ^ fans même aroir J^efoin^om c^a du génie de Mahomet: tout cela iQ'iii; ' * * • ** . ■ • ' • • Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.01% accurate

(4^0) «mlclte. Raffiiret-moî ; dis- moi que nos prêtres font darts Ane impuii^ce politique auiîi compleitc que rétoient aa akyûqat l» prétics de Cybelle. Mon cher Prudhomiwe , tu as le IKS loi^ Tu en fais plus que nous , puilquc tu es i Jafource des grands évèn -m^m. Encore une tois , tranamUi^ non pas nos conlcienccs ; elles Ibnt parfaitement en repot; mais nos eipiiti ? Enhn , dis-nous ce que ta lais* ce que tu picvoi» .... 6cc. Adieu , tranc républicain. Ton fidèle ledcur , Ce lo ptnvlbfe rtitt « dt U ré^ £r. tmc & indivifibl«» La riponft êu numéfo 'prochéAi. Jianportfait nom du comité defalut public , pat Barrèr«; Mgr ^ ^.^nome dans ta féa/,a du #3. Citoyens, les armées dcteire ont fait une guerrt glo^ 'tieufe & teriible , les armces de mer doivent ^r; nM naix honorable &L lolide : ra^is, pour y parvenir il ett des obiets de preaiicr befoin qui leur ffnl communs "S des canons & des falpêtres, des armes & des poudres. Le comité ne .cilc pas un înftant de ^Vcupcr des moyens de préfenter, pendant la continuité de cet» campagne , I mténeur de la république tianqUilU , douze ceais mfllfe républicains (bus les armes , des millicn dk bouches F feu fur nos rempatts, d« camps rentorces furnosfroi*tières, une marne formidable lur les deux millions de poudrf pour iondfoyer les tyrans de l'Eulone 8l Unis féroces efdayes. . , - . . Voilà . ë&iODÊ^f^ J*'*" «««wers , les moyens de padficatkn que peut employa un and peuple; voiU Mnmem wiè rèpubUquc magnanime , couverte de batt^UMS , fit fièft do fk iibeité, don ilipulcr pour la paix **ÔS!l'*titilttde gnetrîère a été cependant Tobjet des lâtyres contre le gouvernement national & révolution■fiaire On n accufé le comité de falut oublie d avoir un fyfléme exagéré, des prétentions fucclles^ & une paix impolfible à prércntcr ou à faire. • , , hixoi \ dif Jt-on aux oreilles , vous vculci efccer les AnSais du fynémc de l'Europe ? vous yowlei conMi^ lei>uvernemcnt britannique avec la nation > Tons TOyl« •ILlariler la euerre ? vous voolei faire mfufg^ Londres, Se Paris. 6c verfer P.ymoutli fur Brett? yous.Oile. STpulanfer les impôti en Angltterte , faire apmonrer b Sktion des 101* au parlement anglais , fie donner do Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.24% accurate

(4«i ï fienreaux tréfors , de noavelles armées , aouTefat ef> cadres à t'ambitieux Pitt 6l à rimbéciUe Geotget? Le peuple, ne ff8efinn- fr>U donc {aaiais les bienfiitt de la paix > Les citoyens lewîent-Us donc toujours frapiU pet être repeu* plé^ ? • Généreux amis de la paix, prenez garde; l'ariflocratic TOUS applaudit , & la coalition des rois vous- écoute : die anroit pro^é les paroles ipie)e viens d'écrire. . Vous voyiez la paix | mais le comité de falut pubHc: It convention na.ianate 6^ le ptuple français veulent auin lu paît; mais le comité a préparé une guerre terrible pour arriver à une paix loli e ; ma s la convention nO peut ftgner qu'une paix franche & durable ; m .Vis te peuple firaoçats ne peut vouioir aucune paix/di6iée par lui à des gouTcruefliens machiaTélii|ues. ' Vous voulex la paix l les roi» la veulent auflî ; mats entendez à quelles condition i-^famarr /s 6c dangereufes^ Un de nos agens diplomatiques, dkns un paysneutro 9l voifin « nous a am.oncé avant^'liielr les propoûtiont mfidieufes qtii .teroient (sites lo^ ta p.ix » pour divifer ^opinion les patriotes , 6e attiédir le courage des Fraa* çaîs. Ils reconnoitront la ripubUqitf î Comme fi la républiquo HYoit befo n d'eux pour ex (1er! comme fi U dei^tnée no la piaçott pas dans le rèle imposant de tolérer les roif , & de reconnoltre provitoirement les gouvernemens des tyrans coati fés 1 Ils dtmjndtnt une trêve de diux ans ! Comme ù c'éto4t m des épub'.ic 'ins à mettre bas les armes devant des fOÎs, & a 1 ur dcnner le t^ms de rerrplir leursr ti^fors, éit recruter leu^s armées. Je Icm"'^ au mi'icu de ons des âvifioriN , d*ex" t:»r d..ns nos (iéiï.'u^r'i ris des \^-.f:i(is civrles , de crè r par Lus éini'.Tii: t »- Jc^ Vcn.lce- ..cuvelles et mieux combinées à l'extérieur que ia première l Une trêve avec douze cents mille tépubi cai s Io'js 1er orm.si une trêve de deux ans, pendant lesquels l'Angloit tévolutionneroit notre commerce, Jemandero t ia révoca^n de Tacte de navigation frauçaue , et s'oj>,;ofîrcit au /tarif national qu: fe prépare pour exclure à jamais du iof^

The text on this page is estimated to be only 15.24% accurate

de k Francê]m marckandUlet de mamifoâitre inglaiTe K holUndoife ! Deux ans de trêve pour hàfSn rtrpirer le crime & la royauté « pour avoir ealuite an de fta mangeurs dliommes fiir un tr6ne ulurpél j4u toia de dtux snnéts , ^uand noms aurons étchU un gifuvcrnsrrcnt , on pourra traiter dt la paix! Comme A la çontre-révolution U plu» adroitement organtilée , n*étoit prs de paralyfer tout à-coup quinze années en les faifantrentrer dans leurs foyers, de refroidir Tardeur militaire 9 de livrer nos front crcs & nos ports , de faire rentrer les émigrés , d'ouvrir les priions ans confpirateurs et aux* hommes fufpeds ; notre territoire , aux efpi^s de Tenn.:mi ; nos cités, aux agens des puiiTances coalifées , ÔC. & nos lociétés populaires , au parti de l'étranger 1 Comme fi Ton avo't pu dt'jà oub.ier que la faction qui a voulu anéantir la lihcrré , a commencé par méditer la dilToiuti n (ic la convention nationale , et qu'en parlant de paix , on cher.he à bnier cet iulUumeràt principal de ia révolution ! Enfin , lis rois coaUfJs confentirohnt , îorftju: dans daix ûnnéci la ccnÇii'unon ferait ctahiic & U gouvemmcnt or^iUiijé ^ de traiter iL'finiflvcnunt la pdix^ Ù ce iréiiU JiroU Joumis ^ la TattficJtun nationale. Ombres funeiL's de Briflot 6c des fcdcralifles jufliciés ! vous avaz donc remplace leur gônie confpiratcur dans le confeil des tyruns d'E.:ropeî Toui-à-tour créateurs 5C h^rifiers de vos p;incipifs patritiJes , les dcfpotcfi nous préfentent gcnéreuremcnt une république p ovîloire , unj reconnoifTance momentanée , une trcvc dangjrcufe , un a;millice p^r'ide , un ctablilTement conjectural de la con!titution, un changem:nt néceiTaire de rcprclcntans , un gouvernement révolutionnaire détruit, l'énci^ic de vingt-» iept millions de Français paralyfée , quinze armées in'Jtiles , des aftesi^pl^matiques , un traité d'Aix* la-Çhapetle ou de WeAphaite , jSc , au bout de tant de fiénux 6c de ha* fards politiques , un rppel an peuple , une ratificatic/n de la paix dans les aflembiees primaires , travaillées en gi'.erre par les întrigans gorgés par les guinées des AitgUis , les piafires des Xrpagnois » les crimes . de fAutricM & les artifices de Romel Citoyens , voilà les préfens.que les prétendus amts de la paix, que ces Grecs modernes nous apportent. £h quoi l la paix avec des tyrans ^ Sa paix des gouvernement' Digitized by GoogI

The text on this page is estimated to be only 10.72% accurate

r .43 ^ lifls morale & fans foi publique ! la paix avec dei traîtres & des émigrci» i Vous «raiiraient^Uf donné cette paîx qu on nt réclame que depuis qa*ils font h^ttus et chaflié: ? vou^ l'auroief cils donnée » alors que Toulon , honteuiem .«nt ^ venHu , étoît fouillé par leurs truup s déstionorées , que* les Pyrénées orientales étoient envahie^ , que Lyon4'écoît conlr tîtué en contrcrévelytiOfi ptrm^aente , que l'Ardèche âc la Lofère érolent- en feu? Vous l'attroient-ils oferte , cette aix tant célébrée aujourd'hui pir nos phîlantropes po« t ques ? vous t'auro'«ent-i!s oif.'rte, alors que la fédiricuf^ Oironde aghoit Ion fédéralifm? , en s'apr uyant lur l'An* g'eterrc marchande & !a Vendée reb.llt i vous Taiiroienrîls demandée , c trepaix tant défirée , alors que la Vendée déployoit fcs bandes confpiratricei de Granville à Noir» n-.out-er, & d'une rive (\c !a Loire à l'autre ? vous parloient-ils de répis lique ÔL de paix, alors qu'ils menaçoierrt Maubeugc £c Diinkerquc , Strasbourg et Landau , & qiit la tr..h:ibn Icji donnoit)e Quefnoy , Vaiencicnaes » le ibrt Vaub.'.n Si Condé ? Ils par ent de paix parce qu'ils font vaincus ; Hs vous p.^.rloient d.» royauté quand ils t:t»>ient vainqueurs. l's parIlmu ii'uno r publique , pnrcc qu'ils font con^p't-tciiient battus et dc'S'j'Kués ; ils vous j>ar oicnt de l'inutile duc d'I^orck ou d'un rtacnt émigré , pour un fonc éîcvé fur la coii iprion des guicraux » \X ùr raviiiH-^xiânt dâ qu{:I* qut's c.iC^. lis vous parlent de trêve , parce quMs font f. ns im* p6îs fans l'uldats ; ils vous pi»rloient d'égorger tv)us les républicains pour rcfa! i Lou's XVll , quanti :h des-' honoroicnc le Var , et qu'iid corioinpoicnt le Bas.-RIvn. X.i fnift au /;". prcch.i:n. £Ia^glffim:nt dt Ronftr. , g:rïc\il Je Vamit rcvolutionnairt , 6* Vincent , ficrètaire^général dis Surtaux dt la ^tm. . Apic> plufieurs pétitions înfru^lucufgment adrelTées à U convent'on , au fujet de raiTaire de Vincent & Ronfin » les Cordcîiers , dans leur (éance du 15 Pluviofe, ont jetté un voile fur les tables de la déclaration des droits de rhcmme , puis font allés en fiire part au comité de fareié générale. Cs beau mouvement, digne d'une focicté répub icaine , a produit Ton effet. Danton y « mis la derniers main» le jour fuiv.. t, ù la tribun* de b coaver«ticO| il en clî iorci un décret pour rendre

The text on this page is estimated to be only 15.69% accurate

14^4 à h, hhntè 6enj patrîorc» . tre lefqoels oa nTarHciiloit aucune change pelspve. Sans uojte i|ue ce foccès , obtenu en faveur de deux des ieurs , eng.g'ra let Cordelie» à généra* Lur d. vaiiMge leur réc'Aination t en demandant l'exa* iTien des .aales qui retiennent tout les TefTOUx d*autres p.rnctc» qu) ne lont peut-être pas plus coupable» que Roi.iln ÔC Vince r. Ce piotc 'é , au r rte , eft pUiç légal qu'un nppe' au pc.'pU d.iji!» ie gvHir de celui qu» le Ciub é edora , quoique dans de ht n. es intentions , v nt de placarder fur le mcine 'ujei. 11 di grand , fur tout dans un tem» de révolution , de ne s'armer que des principes pour deinander juûice. C'elt amii q^ doivent en agir di^s hommes, libres qui ie mettent au - d'(T .s de leurs partions, mais iaraais ao-defivis des lo x L > Cordeiiers . kir ce po nt, prefyui toujours été à la ii.i..reur de leur iniliiution, 9t en avant du refte de leur-» co.icitoyens. Ndus éifona frt/^ue , parce quH» nens femble qu'ils ont laiflfé dormir un laiuiit les principes» en ne repondant ^ux afTertions erronées eu nottveae journal de Camille Desmoul-ns , qu'en ébçmt le nom de l'auteur fur leur liile. 1^^ Cordeiiers pourunc n'ignonnt pas qu' s do^vw l'écljtdoot ils brillent dans U république , à la Ilberié ind4fiiie des opinions , dont «s ont ttfi avec tant de courage & de perfévérance. Poorqnoi donc fe priver d'un de Feurs membres, parce qu'il stil fourvoyé^ L'avertir & le redrefier eût été pluaftaPout-étre qu*ih ne fe défient pas affez de cet efpric de corps que les meilleurs cerveaux , que les têtes les plus fertemcnt organifées contraélmt fms s'en apper* ccvo r, & qui pourroit finir p«r les lioltr, les concentrer dans Tenceinte de leurs aiTembiées & affoiblir en . eux et caraélère de f^rveillance qui les a diftingués jufqu'c. présent & qui doit ^*ctendre à toutes les chofes, à toutes Ifs perfonnes de ÎVmpirc. Sans doute qjc le vo !c Ic -.t 1- cnt couvert les tables de la loi y de.-icurern tant qu'.!». r.'auront pu obtenir, pour le relie (\ç^ p;uiiot?s inaî -à- propos drfenus, la juftice qu'on v ent de leur accorder tw favc-.>r de Vincent & de Ron fn , hn-. quoi lis encoiirioienî le rilquc d entcn 'lu traiter leur Iciétc d'une fimple cotî crie , qui ne Sîntc.eilf qt'à fjs cumbics feulement Se !a:Q"cnt gémir fans fecoisrs ceux ^lù ont le nuUi:u; de nj pas Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 11.74% accurate

. f 4«5) être ; mm e*tft I la Convenfioii principalement à prendre tons les moyens nécefiaires peur répartir i tout le monde une juft»cc égale & prompte. La confiance , en fa fageiTe eft û bien étab te , qu apiès cet examen , tant de toi& rcciamé, ceux mcme qui 'n*en fortiiont pas libres , Icm de murmurer , béniront la «uûa uni les to^ tient , & fe verront forcés àt convenir ét \% ▼alidilé & de l'urgence des mefures prif^s contr'enx mêmes. La fe^on de l'Unité , toujours au pas* a mîs la plut grande aôivité d*n» la fabrication du falpétre. Le i| plu- • viole , elle a porté en maffe à la convention les prémicea de Tes ttavaux. Le préâilent de la députation a prononce un difcours diêne de vrais r"pjMicains. La convenr on a décrété que la feaion de lUnité a continué de hien mériter ('.e la oairie. Les rcâions de la Montaigne et du faubourg du Nord ont dans la même féance pot auili du falpétrè. Le même décret a été tendu leur é^ard. * Depuis le 14 juillet 17S9, les ferlions de Paris ont toujours bien mérité de la patrie. Elles ont fait leurs preuves par leur corf^ancc à foutcn-r la liberté. Voili f pourquoi les fédéral lies tt les royaliflt-s auroient voulu es punir ; & peut «^rre , s'ils avoicnt réuffi dans leurs projets i.bertici es , Psr.s , le berceau de la révoluiioa, . eût été démoli.. Teibukal V o l u t I o n n air e d£ Paris. Li(U éu eondamnis à mon , & ixkutés fur U place dt la Révolution. Suite du 3 Plunofe, Etirnne Ficîict, S^é de 55 ar», né à Poflrios , départemeiit «les côtes du Nord, lieutenant des vaiillcaux de la république, & fervant fur celui appelé U Comnurce de MarfàlU^ ca ilaticn A Ton', n ; Jean-Marie I cdufe, â^.é de 18 ans, né à Douerinenay, («nriot en qualité d'enfcicnc fur ledit vaiileau ; Ipiace VenlTon, âgé '»6 ans, i»éà Bouchant , ôipartcmentde la Haute-Saône, Cecond maître caaoïmier , fcrvant (iir la ââte H Alichel Jacqucltn, âzé de 42 ans» né à Dunkerque j maître ca* nonnîer do vatflean Iwicne , eo ftation à Tovticn ; Antoine Gardinet, âgé de 51 ans, à Pcf .^e , département de ' la Haure-Saone, fcfgeat de marine IbL ftçond aualttf canonoier fur ledit vaiiieau; Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.59% accurate

(486) Et Gille» Blanchard , af.é de 37 ans , ré n Pierre-de-Plovrer.t . jcpartwnm d'Ittc S. Vilaine, chef de pietc lur ledit vaîaeaû, t.^us • complices de la confptration qui » oifté contre ru« n 1 «le la république, par l'efttt 4e laquelle iVr.irec tlu territoire français a été facilitée aux ennemis de la rc'!tint rue Saint-Denis, marchand de draps, convaiRCU d'tcro le complice desfourniffeurs infidèles , tàngés par ft lot du 19 feptcmbre oe mer, au nombre de* coa%irateurs oui ont fuhi la peine due à leur crime , en faifant fciemmcnt &: daiu 'ç dciTein de frivonîc.- le cnme, comme arbitre, au tribunal de commerce, un rapport partial dont le rëfttltat «toit de fiiire payer à ces fourniiîcurs une fonMre (fp 50.C00 nv. environ, lerfqu'iis e. ici.t déjà , au feu de . i arbitre (, uatrimcre, dénonces au comité de^ marchés & àlaconcomme fourniueuts iniulclcs. Ou Thomvs-Louts Leftvre, agc de 49 ans, ci-fl-vant prccç;-»teiir cher !a veuve Maréchal, ifu'il avcit faaffemcnt dénoncée de calomniée, auteur d'une confpiration tci (^ai tc au r^t ' id^mc it r>c *• *^oy^té en France, en écrivant diifér -es lettres .ni?ra;>T a plus affrcufe cslomhie contre la repréfentaticn naiona^î. la ptovocaticij à l alTaïDiiat des repréfeatans du peuple &la du.o uiion de Ja républiour. Marc-Antoine Bernard, âré de 38 ans, né à C.-'cV.av, '^-artcmeiit de Vaoclufc», domicilié k Montrei.ard , départcn.cii; tics Bouc us du Rhône, député fuppléant , exclu de fa convention nationale . un des auteurs ou complices delà con'pirarion qui a • f-é contre i'uj.iîé & rindivif.bilité delà répuUiaue, la liberté , Ulû^cté « icUTerainerés du peuple français. A 1* ^"^or-Meîcliior Toulon-Rimhautt , avocat du roi i famîTai;té de Toulcn, dcpi-is commlflaire du pouvoir exécutif au tribunal d^u diftri£l dai s la mcmc ville, C'»m] lkc rt rr..'nxc pr'r-i ai agent d'une cor.fpi auon tendante, de l.i part <:cs irilluciatc=""> t'e tous les ennemis de I? liberté, à allumer lu guerre civile entre IO« les citoyens, noun n.e.it à Toulon. "tf 5. Laurent Mi

The text on this page is estimated to be only 11.66% accurate

% TaïkéiiilSfltiMpt de la répabfi^e It in rleabfiflcmtat d« U foyautc. Du s. Pierre Durand, fous chef du bureau railùatre du diftrift de Melui. ; Et Jtan-6apti(le Mnheau, commiffitrc des |pierrrs depuis 1791 . tous deux co.jv.uucls d'être auttUII cotrp!ices drs ii tidcli'cs qui ont été laites tia is les fournitures d'hal.illemens &: : Lcirc, ci-dev.nt liciu t.t gênerai des armées de la république, employé d^ns is douzic ;c ditifion la rcfidcnce de Nantes, convaincu d'avoir, i l'cpo».! :e des 14 3c 19 mars dernier , participé a des manœu res tendantes 4 favotifer la tévoUe & les projets des révoltés dans la Vendée. Condamniê à la dduMtiom* Dm 6 fluviôfe, Charles-Alexis Decharmes, â^é de 19 aas , né & demenraM A Paris , fils naturel de Brulard-Sille^y , d-devane aide-dc-camp du générsl Datrpicrre , ccavaîr.cu «l'avoir fabriqué un ccrtilicat , fous In dar? da 13 avril 1793 ^ «u ba- d ;cjuoI il a été également fabriqué la fi^aatr.re de D;.mpitrre , gcuèt..' en tlief , ^ celle de Laageron, cômmiilatre ordonnateur de Tninée dii' iford \ d'avoir fabriqué à côté d un paHcpert , éanx perniiiT>»ns .de refter à Paris , l'une en d?te éu ée.iyièn-.e jtiir dti feco:ic mois, Zl l'autre du 13 fiiiT.aire, l'an deuxième de république, ait has defeuelles permifiions il a été aufft fabriqué ^a filature ce Xa.ttri Aucoin , acljoînt au iT.iniftro de la guerre » s été corr imr.é a la peine de S anniîcs de !ors , 2k a fix l.aatesd'^xp 'iiàioo fumn cchaf* ^ud I olanté plsce de la révolution. Bn 8. Etienne Augtftin Benotr , âgé de 45 ans , eiiré de Canfin ^ département de il Aube, x^é i Lançret , dc^artement de la haute* Marne, a été coadnrpj c a la déportation, pour ;\vftir t':.u r. -.ç la commune de Canhn , des propos tcndaosà empc. l;er lesciCo^cua de prendre les armes pour la défenfe de la patrie, &e. >iÀfit dis acasitUs d^accnfation , & ms dt fiùtt en iiUrté. ' Dm 3 Pbtp, Ch. Leroux , 'cordoanier , demcnnnt è Bèaumonr-fe» Roger, accufé d'avoir trahi les ii-rérèts i^e la répitliqnc en , fourriH^nt poiir les armées des fouliers , d^ns les femelle^ defqoels il a été ^euvé des mocçeaujL de bet» de chiaa»

The text on this page is estimated to be only 13.35% accurate

Mine-Anne Val!é« , veuve maréchal , âgée de 45 tns , infttti^ tHcFranrais-Antoiiie Rtb'ts, né à Boutot , département du Gard , coîttc î -, (;e!T>carau(a F^ris , accufé d'être un des complice» à» faùdiltnat des patriotes au chanip-dc^marSy le 17 juillet 1791* Du 4, François Bocage» âgé de $6 tat» tenant naifoD garoie à paris , me da mail, n*. 20 , prévenii d'avoir tcmi dtt propoi laiidinf au rétab iaenient de la toyauté. Jean-Antoiite Chcvaiici , ex-curé de la et-devaot parciffe S, Gervaif • prévenu d'avoir fait exercer par Aoner , prêtre qui 4 voit retraA*uu Harcher, âgé de 27 ans , natI^ de MonHet, dépar* tement de rLure« volontaire an ^. NtaUlon de la Comme , prévcM d'avoir teiiu dans u^e auberge d,e 'a commune des Andeîys , cheflieu du diftri^ du dépar ement de IXure , au BOIS de nai 179I «dcS propos contra-révoluti^nnaircs. Pierre Carette , menuifier à Paris , y demevranc , niodo fanboorg Mc-ntmartre , né à Nify , département de Paris , âgé de 40 ans , prévenu d'avoir fnit à r.)rfeiul de Furi> , la |fournirj'e d'un atîiit eu liberté. Jean*Pterrf Viennot, ftgé de 31 ans, né à Pierta-Fontaine, fooa Blamont 1 dcpartemem da Doubs', cordonnier , a été acquitté d'accufation ci. mis en tiborté ; il étoit prévenu d'avoic Catt à la ré~ publique des fournitures inûdèles de Couliers. Suitt Je la lift' des co*:trc - révolutionna res condamnés À mo t à Communt Aff'^ar.chit , f cl dcvanê Ljûiu){j^9yt\ Us numéros 21 y, ^'9$ ^) GuilhttMiê éu prmUr Pimwiêfi* François Gontenoir, Juftînten-Benoit Jacob, Jean Ballet, SimoA. Bourgett Jean-François Sumrllian, C. C. Jufepb Varenne, Cla«d« Suron , ex -noble, Jeao-Baptifte Poit* Devin, Gdrôme OucheAp, François Verrier, Dut, Laurent Pallié , Jean Bertrand , Antoine Renay , Paul Bofc , Jcan-Baptifte Bfnoit , Pierre- Antoine Poiza , Zachario De-'ert, Léonard • i!'ot, Jean - Knncmvnd Olivier , Antoiae«jLttg« Main* ville , Claude L;ipra , Jean-CUude Durand. fufiiUtéu 3 Pùtv. Jof. Bornaret , Pierre Bachetu , Qaude Bourra , François Lucien, Antoine Piron , Jean Duplarrc , Jean*Ba«$tifta Défotmeaux , ftls, Pierre C;.i!lot cadet, Joteph Barthélémy, B«rthftleiry Voudtère, Gabriel Dondin , François d'Aguillon , I^m-^iainiel Kiicbaud, J«an-Hubert BiHiet, Pierre P -fuel , ex-noMe . An« toine-CI. Rivc^ricux, Antoine Dehrout , Jeaa-François Langlada^ Jèan-Maric CouchiMW» Çlaudt-Jatapli ^^nt9/nm» dit Beaupré. Digitized by Gopgl*

The text on this page is estimated to be only 14.03% accurate

(4«9) GuUUtùUsiu ; F/iiv. C1i«de Mouffi , Michel OiâmpU , Jean-BapDumoulin, Jcsn-Ant oint Moranë , Jcan-i^erre BàrâcyFmr* B«rtb«t, Jcan-Baptifte Châtelain, Jean-Marie Bruno. ^/UUsitmhu joue. CuflUniiA Aibrèt, reé6 Gr«upil1on, André Ray, Alcxaadrt Morel» Français Bernard, Antoine Cranjon , Jean* CUude Morfeuillet, Pierre Loup, Jcan-Bap. Drevet canobIe ; J. Claude-Tt feph Mourond , A. J, ; Philibtrt Bourdelin , Jeau-Marie Robin , Antoine Vilmet , Louis Poncin , Nicolas Bertelié fadet , Jofeph Matthieu , Jean - LouU . Gourlié . Matthieu M«rcid , Ckiid«^i4io , P^ilippcPegond , PSctHi . Martin, Jean -Thomas Barberis , Jean-Barberu Cadet, Loui« Mirabaul, Louis Paria, Claude Joiîflerandeau , Luc Labroife , JeanBtptift* Olivier , Dominique Ifidore Yicarv, Ltieaoe Ra/, JeanléMGcmif » Mififai Aiwud , MaiAim MiBtt. Nmiu lu fêkdlts fuftih U 9 pMofu Antetne Barbier , Jean Thomas , NUrtm Rondelet, Claude DI« Sonnet, Pierre Lanoix, Antoine Bourgeois, François Casqiiel , althafard Dubeft , Jean-BaptiAe Marnay , Jean-Baptifte Duvernay^ Gabriel OOier, Jean-L^uif Patiiot, Jean-Louis-Aimc Picard, |ku«' chel Dut.-r , Blaife GuiUard, Pierte-PhUîppc François . Jean-Pien^ Bellicux, Etienne FerouHat , fils cadet; Jean-Clauae Tutero! , JeanBaptifte Jolivei, Jofeph B'.unc , Léonard BrelTi, Antoine Drevoa , ' François Ayetce, fils ; Jeaa-Baptifte Marion , Pierre Blanchot, ' fcph-Mirie Maxard, Jean Bernard, Louis Chabru , François Tk» chette, Hugues Jogan, Alexis Candi , Ant. Sauloier 9 Gabriel Senraa.^ GuiUotinis dudit jour, Antoine Cuichard, Catherin Sëon, Claude Peron, Jean-Antoine, Mathivety Je«n Ferouffat père « Jeta Louis, Jacques Laurent* Benoît Breton »Philibtrt Durai, Da««Mqaf-J«aik Manin» Mitthiii|. Rivai. IJfic du tVidâmiUs à mon U 4 pfuvuiCt à Communt Sans Nom, ci'icv»nt MtufiiÊU, Les nemméî J fcph Beau, comrr.is du receveur du diftri£\; Honoré BoiûoD, bénéficier de ta cathédrale; Antoine Aillaud » Chîrurffieni Jean Payan, néf^ociant j Bafile 6.itriatan, néjiociaot; Bcrfiàra Mege, cuihiiier; Lazare Rencurel , porte-faix; Piucai Blanc, chirurgien; Pierre Doidicr, crib'.ier ; Pierre Bonhcrome , négociautjj François-Sebaftiea Chaulan, marchand drapier; François Lanry snenuifier ; Jofcph-Vié\or-Alphonse Arbaud , nomme de igi , juge d^ paix , Hugues Billard père, notaire ci-deirant. , /. , Tous pr(5venus & convaincus d';«vo'.r t:tionnairf $, Opérés dans U département de & Boi:che$-du-Rh6ne , & pcinûpaUjncnt dans k commuM tî-daveat afptUc Maïkittt. N*: %%y Têm vf. B

The text on this page is estimated to be only 13.83% accurate

1 490 } COUVENTION NAT1#NALE. Trimidl it. Sur ta motion de Goupilleau (de Montaigu) Is COnrention applique aux vente» par les rebelles de la Vend<5e ^ mtuA leur rébellion, la toi qui frappe de nullité les ventes f«itea par let émigrés, voici îe décrtt rendu A cet effet r M La convention natii^ni-Ie décrète en principe crue let ventes que lc« brit^andî dt la Vendée ont faitei de levjrs Viens avant le commencement de leur révolte , font déclarées nulles ; fie pour fiier 1t mode 8t l'époqae de PcséoitiMi » «lie renvoie à la c«kHmiflion des émigrés , Se aa CMMtd de IdgjMlittoa » pottr eo ince le rapport f«us huit jours. » Un autre décret a été enCuitc rendu ; il eft aînfi CMfll : 4* Le convention Mtionele, après aivoir eatenda Iba coanté ém légiflation , décrète: Arr. !er. Tout citoyen qui aura été détenu en vertu de lettres d« ca(.het ou de taut autre ordre #rbitraire , ou de jugeoiefis criinintls aMérieors an 14)uiUet 17S9 , lorfque par l'eifet de la ériâ Lorf îvie le tribunal de ciiïation décl.irera qu'ils doivent être admis en requête civile^ il renv-cra au tribunal de diftriét celui qui avoît connu de l'affitire en première inftance , pour y ohoifir , conformément à la loi du I4 aodt 1790 fur Toifanilation ittdi* ciaire , un des fcpt tribunaux d'appel , lequel prononcer.!- »» Duodi it Nivoft. Une députatia«i de la commune de Chartres remet des femmes confidéreUet trouvées enfouies dans fon arron* dii'iement. Une lettre d'André Dumont , repréfentant peuple dans les départcmens de la 5«nime, du l'as-de-Laiais de de l'Oife, datée de Boulogne-fur-mer , le 8 nivefe , annonce , entr^intres articles , Parr%fbtien de plufîeurs intrigans 6c malvetlfHns. Huit mi'le Hclget « bien arm^s étoicnt depuis un moi? ou cinc; fcnnainrs à Amiens , ayant à leur fuite environ trois cents femmes qui logeoient avec eiLX.ài avec lefquelles il atrivoît chaque jour dés (cbnçi. Le grjnd émétiûve national , dit André Dumont , a halavé ces c.-rps d'Amiens, A Awjeville 'c5 fuhfiftances avoient canfc tfe l'ajiration, mait !e c?Ime y cft ramené. A Montagne-fur-mer, il n'y a plus d'églife ; Iti faims fie les faintes y c»»f été Hrftlért en réjouiffancc de U rtpfife de Toalon. A Bouli gne , U vélèhre & trèt-iocompréhen. fiaii fatfita viarsc netre , «{cie les anglais a'avoient pu bhUer , ^

The text on this page is estimated to be only 16.96% accurate

< 4*') 4tié iiVtf* bÂcher & réduite en centres, faos mir«cltf« ÂBm DtaOMBl &nic par dtwndtr ^ U parc dtf Boiil«Mâi>t« •cliMi|enitnl non m Bovlogpw-fiir-mff en cdiii ém fomê»» âarrèrt » au ne m du comité de {«lut publie, fait part des i\xççÀi fapiiM aes armées da Khia i a fouvent été ii.tcrrumpu par les plus vives accla* mations , a été fuivi du décret fuivant : w Art. L Les armées de la MofcUe & du Rhin , & la gamifen les citoycj.s de Landau ©t.t litn mérité «le la patrie. n II. Les repréfenta- s du peuple envoyés près defdites armées, font chargés de recueillir les traits de courage 6c de bravoure 4pii ootrisf^elé ce. te viéioire iL de Ibi Csanfittettre inceflkmment à la convention natiorale. n 111. Ils font autorifcs il décerner des récompenfes civiques au nom de la répiib'iuue , aux braves républicains qui fe font diilin^ués dans xette campagne par des agitons éclata:. tes. » IV. Les repréfci tans du peuple font charÉ;és no faire f?ns délai le t;ib!e3u des fcrtcs qu'ont clVuyées les patriotes, fo t dans le bombardement de Landau, foit par l'entrée des brigands rcya« liftes de l'Autriche & de la Pruffe Sac le tenitoire de la répuJ>Itque. »♦ V. 11$ enverront à la convention le nom du citoyen de Landau qui a vu brûler fa maifon fans abandonner fon puAe à l'grfenal , ainfi que le nom du foldat qui a coupé la tête du canenier ^rulTien 6t s'eft emparé du csnon. n VI. Le préfent décret fera envoyé par des courriers e.xtraor« dinaites, dans les déoartemens 6c aux armées de la république. U a été auffi ddcrcté que l'armée dltatie , qui a ro jours été viftoricufe 5c

The text on this page is estimated to be only 15.90% accurate

•Truie ff. Lfeonrettî^n natiotiale décrète que les mun^f thi recueil À«$ avions héroïques & civique» républicains français feront enrny^s , en plaaards 6c en cahiers, aux municipalités, aux armées , aux (ociétés populaires & à CoutM-4«S éeiÀm 4ê la fiifiiMlq«<

The text on this page is estimated to be only 15.84% accurate

j 493) t«nitdérable ; la juflice nationale s'exerce cliaqua jour fur fe champ de bataille : teus les rebelles (ont futillés. Des coqains i,'é>lei«Dt gliflit àÊM nmnét; des pillards nnfdloitnt 6l coniproiMttoi«iit T« gloire; lei repréfentant du peuple ont arrêté la p^fn* mort contre eux. Plufieurs font déjà en prifon ; parmi eux il y * des officiers. Les mêmes repréfentans ent promit à l'armée les MiUti 6c «iitti ëft rebdl«t pMff It Mommagtr des Mlntf «t bÛpHt ^uVlIt a ^«jrêtt fous TéDion ; ils lui ont promis en on* tre un million, ce qui fera loo liv. pour chacun , depuis le général juf

The text on this page is estimated to be only 14.92% accurate

(494) ne pourront recevoir ^ue des fouliers de bonne quaHté. II, II tft ^Kfidu, (oas peine de confifcarion 6c de (quatre années de fers Hm confe^iotiner c*c$ fouliers au-d«cll«us de huit points, lll. Il cft défenda , lous les m^mts peinci » de fuhriqiMr des cuin de ver pi.hlic. Sêxtidi , '6. t.a fortie à l'étranger du tan eft défendu par un décret y l'ous peine de confiicaTion, tant de cette matière que de U Toiture 6i des ihevsin,& de)oo livres d'amende. Par un autr? décret, la ♦« Con»fenîlon nationale dédr.re qu'eB» QS |>oi(i; ent..: dii comprendre dans Ion décret relatif aux rcprélieatffni du pen^ U nés e.i pays étranccrs, les hls de français nés pendeor le tem,^ de mi.lioi* uonnée a leur ^ére p^r le gouverne* ment , ni îe^ fiî> de prr»ti dans obligés de quitter la France pour caule de r..ligian , &c cirpuis rentrés fous le Colértfice ou U pro« tefiion expreue «ic la iJi. n Caprès le prîoctpe qu'une vîMe frontière en temps de guerre eft une pro >riéié nationale, •< !a Convention nationale, après avoir •ntendu lejrapport l'u comité de falur |^ o !c , 'i'Cctc : Danstoure viU# ^fliégée, bloquée ou cernée par troupes ennemies, les mar* chendifes, les denrées d^^\i't genre, riécefltifes à Texillencc d«9 citoyens, ainfi que les hl^ Icmers 6c équipemens ferort mis en commun, payés aux propriéuircs nux fra s de la république , 6t dîAribués -également «i tous l»'s citoyens en railon des besoins. «• Septiiit 17. M Le Convention nationale, après avois eotenda fon comité des finances, décrète: Art. I. Les coupons ri'.Tn",/»nat5 ?c les billets de la caiiTe d'ef€ompte, rcpréfsniant Ls aiugii.ts qui tont en circulation , feront reçus d'ici au premier vcntofe de l'an U , dans toutes les caiHes publiques, en paiement des cor'ributtoos > des domaifict oathMiauji •C de tout ce qui eft dt"l à la nation. II. A cette époque, ils n'auront plus aucune valeur & ils feront iffimilés aux ^wpxzxt à face royale qui ont été démooétifét. *• Octodi t iS. Bourdon de l'Oife fc plaint de pUifieurs abus exiftans dans le miniftère a£tae! , entr'avitres de la faculté qu'a !e minière de ia guerre de puiier dans le tréfor national, m N'âvez-vous l^as été pro^ndément affligés , (dùM à fes collègues) , lorfque vous avez vu venir dans votre 7ein d'infortunés citoyens qui ont verfé leur fanp pour la patrie, ou bien à qri leurs enfans , bleflés ou morts , enlèvent les moyens de fuhliA^r ? Lh bien, dans ce moment, le miiufire de la guerre Csifoit remettre des fonds à un homme qa« je ne nommerai poir.t dans cette enceinte , parce qu'il n'eft pas digne d*y erre nommé. Quoi! le miniftre de la

|;uerre donnoit 110,000 liv. à un journaliAe , quand cette fomme, divifée en fecours îiulividiiiU dt $0 Uv., aoioit (bulagé ^500 p«(M ittoille! Vous

The text on this page is estimated to be only 14.56% accurate

▼oyez friaïntenant combien il eft dangereux d'abandonner aux mt-* niâtes l'administration des dépenses secrètes. Je fais que le comité oir:ble , attendu la Moaiffanca contiauelfai et)Oumalière des i!épc.i(ek de ce département. Cambon ?iouta mêsMy eo j'adteiiant à moi , tu ferais bun fin y fi tu obuavis ce ^«t $» imMMdtt» U y û mm Mn qiu U j'oUuiu , et je U4 puis fortMir è y voir clair. . « La difcunicn e(l terminée par le décret fuÎTSUt : *< La cenventioo nationale dûcrète en principe qu'à l'avenir aucun myii(^rrtions obfe^vées d'ailleors refptfUyement dans la baufie fertenue alors for le prit db toutes les marchandit'?s «. Une lettre des rcpréscitons du peuple près les armées du Rl^io jet de U MoCelle, en date de Sirafooucg, le 14 nivoCe, antionce que nos troupes fe (ont anncéet iufqu'à Neuftadt et Fracantat. LesciM* noines de Spire ont laillé plus de cent mille pots de vin dans lears cavos ; le grenier étott fourni à proportion : la maifon de l'évoque étoit remplie de f oura^es , eau-de-vie , et comeftibles de toutes cfJ^èces : toutes ces proTisions|doivent être tranfportées à Land ni ^ es ticbeflas de la ca'hé«lrale font également en notre pouvoir; les caifTes de la ville ont été remlfes entre les mn'ns du payeur^géiié' rai. La douane étoit remplie de roarchandifes de toute elpèce , d*^. poféef là p« lit enCtocCitet Français €c étrangers ; cette prife , dt

The text on this page is estimated to be only 11.83% accurate

(4*6) U valtur d'un mtflion , tournera au profit des dëftnfeors de la ré« publique: les ennemis oQtabajidonne à Leimercbcim jo BÙUe quio» mm M IburraKes ; i GimcCheini , 70 Mnntaua éê fafine , ^oo* {ac» d'avsisc , et 6.000 Tacs de légumes secs ; i McrkÛal . i t,cx>o iacs d'avoires ; à WeitTerobourg , i^co fufiis , un grand nombre de floalades, de bleflés mourans, a qui ils ont arraché impitoyable* Mat le peu ^alimefit ^'ilt Tenoienc 4e l«iir dtftribuer i à Leuter* iKmif dei munitions de guerre de toute e/pice , et 90 «iUe cou* vertures ; fous le glacis du fort V'auban, 60 voitures attelées : fe nombre des fulils raroaliés de toutes p

The text on this page is estimated to be only 10.73% accurate

57*1 df la O^mrendoii Nattçnale; R É V OLUTIONS DE PARIS, DÉDIÉES A LA NATION. DIX-SEPTIÈME TR.IM£ST.aa(Avec gravncM et cartes des départemciu. Les grunds ne nous paroiiïtnt grandi ^pxt parce que nous fommcs à geaoïu^ • ••••• • Levons- nous • • • • ^ au zs pluvioft, an deuxième de U r^uilique fran^ foifi mt & ittdivlfihU. Du livres dt U prtmicn éducaihn, La convention a décrété des écoles primaires ; ce n'eft encore que la moitié de la befogne , & la plus facile.]1 taut maifitenant des livres ; il en faut non -feulement pour les cnfanç , mais auffi pour leurs maîtres. Il nous manque des traités véritib'cmcnt clémifntaires fi::- foutes les parties fie l'indrudion ; car tout eft encore à faire d.ms notre ré

The text on this page is estimated to be only 19.47% accurate

{ 49S) trartU , (ic U a bkn fait ; m^ii» il faut avcrjcr ifiie (m tlâexions nt pottent pas à ^(féx« de ilt^t ce dontuoui •Tons befein tout de fuite. «I luiqu'ici, dijt-ii « la plupart des livres élémentaires fi ont été très - médiocres , parce qu'ils étoient le fruit de » la médiocrité. Le gcnie ijui forme cIîs conceptions h.tr» (];C5 , qui ciifantc des ©uvragcs iablimes, qui fa fit un W grand cnfemble , ejl fcul ca'^^jbU de pié 'enter des ana» lyres où Ton trouve tout ce qui c joi^iofe les clé mens » d'une fcience , & de les approprier aux facultés dc« » individus auxquels on les deftinc. » II faut en convenir, Grégoire a raifon. Mais un con-J cours, un jury & des récoiapjnfcs fjiHront-il!> pour donner du génie f Hélas , non 1 11 y a p! : c*efi quM n'eiiût pas tficpre un livre élémentaire, lorti d'un cervean de génie. Voilà pourquoi tous ceux qui exi(lent j ilq .'à préient font fi méctiocres. Voluire a dit quelque part qu'un gr and poète ne (e faifoit poiéi|| traduÛeur; il aime mieux créer lui-même. Le génie inreme ; m^' il n'analy fe pas les découvertes des autres.^'Que faire donc \ quel parti prendre? Le voici : Ne pas efpérer » ne pas exiger rimpoHible \ fe conccn* ter de revoir tous !es traités élémentaires qui exifient, d*en extraire ce qu*il y a de pafiab^e , d'y ajouter ce que l'expérience des tems nous a appris. Ce travail , confié à de bons efprits fans prétention « pourra donner un ré« fultat fatisfaifant. Du reA? , en revenir à ce que nous avons dit dins ce journal', c'ed-à-dire , diriger, encciiTager, perfectionner, par tous les moyens polTiblcs , icducation domefli^ue. Car , malgré fes inconvéniens que nous ne nous dillimulons point , c'eft encore elle qui icufTira le mieux à former des hommes & de bons citoyens, attendu que l'éducation domeftique ou paternelle a pour bafe immédiate les mœurs naturelles. Le cœur d'une mère tendre , d'un pcrc fenfible , en f«ra plus que le génie de Newton , de Locke» ou de l'auteur d*£mi!e.Fairons des livres pour les pères & abandonnons* leur l'éducation de leur progéniture» fous l'œil toujours ou* vert de la patrie. Il ne £ittc des livres, pour le moment» qu'aux feuis chefs de famille ; eux-mêmes en feivifont à leurs enfans. Un fils en apprendra plus avec fon p>ére « en fix mois 9 que pendant trois ans d'écoles primaires, .enfévelt (bus un tas de traités élémentaires. La républi* ne 4pit s'occuper qu'a faire fentir aux citoyens d«

The text on this page is estimated to be only 14.89% accurate

(4») •oui ige , la nécefifé 'abiblue ob Ils f^ttt tous d'tcrt Stff» tniifs 6t biçn élevés. Répétons-le ; polm «nimseï écolci frimaires que la maifon paterccUe ! point ^'autres vaSà^ tuteurs que les pères do ÊMAtlIe! point d'autres * lÎTreo fclaffiques « point d^autres t^aiftés^ étémemaîres qpe le be» ibta oc le defir d'apprendre , Texpérience « la néceffité » lur-tout l'exemple $L le coeur des p^rei de teiiUo^' refponfables à la république de l'éducation de leurs ettr fans \ A\n(i donc quelques bons livres à rufagedes pèreK éc des cttoyens préis k le devenir, c'eft tout ce qu'il nous faut pour le moment, & cette tâche tftbkn moinb diiHcile. 11 faudroit pourtant bien auflî procéder inceffammeiîa à rexamen &a Tépurement des li*^res qui font en circulation & qui propagent les erreurs , les préjugés & les rnauvais prmcipes de nos ayeux. Il c(k quelque ckofe do plus aiic 6c de plus utile que de oompofer des livre* fiouvcaux; c'eft d'extraire tout ce qu'il y a de bon dant les anciens, d'en drcder une petite bibliothèque à l'ufago «les républicains, &i de n'ouvrir que cclU là an peuple. On vient de décréter qu'il y auroit une biblLothèquo nationale dans chaque diibiâ. On ne fausolt tfop far* veiller le choix des Imes qui y feront adn^s. De or choix Va dépendre le fuceèt de llnilruâion publique. EPlCHARIf RT NIrOM , tragéàir,. m m . D^'pnis la révolution » aocvoe pièce dramatîqne » I peu en excepte Charles IX , de CéotiVr , ifa oncore eli le fuccès àEpickaris 6» Néron , îouée en ce momeffr ^r le théâtre de la. République. L'anreur t le citoyen » d^à connu par U Mon é^AM 4c par iMcrèee^ iteox antres tragédies , a un talent trop 'mari{vé pou^ ti le flattera davantage (ans doute qoc des éloges •rien que des élog?s. Son drame n'cîi pas tout hiflorique. La confpiration qui en fait le fujet eut une iffue toute contraire à celle qu'il lui fuppcfc ici. Dans le fait ^ le coup fut manqué. Les conjurés trahi*, fuccorr.hcrent. Epicharis s'étrangla, Pifon & Lucain moururent par ordre de Néron, qui, pour le malheur du monde , leur furvécut pliifieurs animes. JLe poète a pris i inverfe de tous ces évéticmens^

The text on this page is estimated to be only 17.00% accurate

(50O jr ^ Ce font les confpîfateurs qtri fnrviveot $n tyhn , fea^ ceptton dfi Lscitn qui { èrit les armes à U main. Ocft une licence poétique & trèt-looable qne de fe permettm • te anachfonifmes fur le théâtre , quand il en réfulte nae grande moralité ou un grand iniirât. Toutefois vandrott-il anienz encore chotfir on fujet tel qu'on pût le traiter /ans dénatnrer IViftoire. Li mort de Néron , telle qif elift «feft paflée en effet, fouminott un aflsz beau champ au 'génie d'un républicain ; & la coniuradon de Galba piê* 4oit toit MRant , pour le moin», à la muTe ttngiqne qoo la confoifation de Pilon. Il en vrai qu*il ny avoit point de rôle pour une femme ; & le citoyen Légouvé vouloit à toute ibrce en mettre line en fcènc , à l'inÉ^ar d'une autic Fp'charls , qui parut t:n 175 ^ ; mais l'auteur de ccile-ci n*,i pas cru convcni^lîlc a en faire une mnîtrelïe douairicrc de î^éron. Il a cr.iinr apparemment de dci^rader Ion lujet , en mêlant le dépit la vengeance d'une courtifanne répudiée à l'enthoufiaime d'une républicaine vertucule. L a penfé qu'il faut relier tidclc À i'hiiioirCy quand on n'a rien de; mieuxà kii fubflituer. - Et j)ourqu»î , en effets le citoyen Légouvé ne nonf idonne t«il pis Epicharis pour ce qu'elle étoit , c'eft'^. dire« pour une femme du peuple qui, née avec on* •ae forte , fut trouvée digne d'entrer dans une confpi* ration ? H y avoit tout à gagner pour les mœurs , de le talent du poète y trouvoit tout autant ^ s*exbrcer; Pifon fe croyant feul eût onvert In icène, shéifitaar, dbnn ies jardins de Néron , fur le grand complot qu*il a cosçu ; une femme du pc^nplc s'avance & lui dit : « Cachée 4er|ièf€ cette muraille de verdure » j'ai entendu tout ce que tu ne croyois dire qu'à toi feul; j'en ai trefiasili de joie. Conful ! vas! fous ces habits de femme,]? porte un cœur romain. Ecoute : tu ne peux rien faire fans le peuple; cherche des conjurés parmi les fénateurs , moi je laurai t'en trouver dans les derniers rangs des citoyens ; car le peup/c eft plus révolté encore que le fénat des crimes de Néron ; touches-moi la main, & comptes lur ma discrétion : l'événement prouvera fi j'en ai. » Ce nœud de la pièce conforme à l'hifloire eût été aufU théâtral , & n'eût point bleffé ia dclicateffe des amis des mœurs &l de la vérité. L'exemple d'Epicharis n'eût point été perdu pour la plupart des fpeâatrices ; car ^fudlc citoycnse n!h jûteroit pas à iiaii comme elle y tûj^ ^.d by Googl

The text on this page is estimated to be only 16.74% accurate

(5»«) -tandiî commtflcer par être la conenbiae d'an Néfon. 1 y a plus : cTcft que , quand bteo même les annales romaines euïïent raconté Tayenture comme il a plu à fauteur Tahérer, elle paroicroit trop inrraifemblable pour la hafareier aind fur Ii Tcène. A qui perfuaderap it-on qu'une femme qui , de fon plein gré , confent à partager coucha infâme d*un prince qui a déjà empoilonré Ton frère pour récrier en toute fécuriré , & qui ic voit préîcrcr une autre ternmc, puilTe confplrcr contre lui , leulcmcnt par nmour pour la liberté de fon pays } Une femme qui ne s'efl point refpc^tée n'eft pas fufcept:blc des p!us purs lenîimcns d'une citoyenne ; en un mot , la m3Îtrene dclaiffée de Ncron répugne à voir lur, le théâtre , le propofant d'être le Brutus de f«n fexe. Anffi PUbn 6c Lucain reculent en arrière à la pre« «nière nouvelle de la coorerfion d*£picliaris. C'eil-la U ▼îce radical .de la pièce: & on le pardonnerott à l*a»*. leur , s^l n'avoit fu faire autrement ; mais il pouTmt fk padfer de flétrir la mémoire d'Epicharis. C'eft liien gratui* temenc qu'il métamorphofe en Dubarty une citoyenne lionnéte qui rend le peuple romain de catems>là digne de nos rupeâs , puisqu'il «cachoit au milieu de lui des ames de cette trempe. Dani la tragédie de Légouvé , qu'Epicharis redevienne ce qu'elle écoit , & tous les caractères y gagneront. Lucain ne reffcmble plus à nos poètes mockvncs rui a'îoicnt ilre leurs vers chez la Pompaclcur ; le conhii Pilon ne peut être taxé d'inconféquence , comrae il le mérita ici , en le coniiant de primC'. éiâcrj à la maitrefie du tyran. Kcus y perdrions, il e(i vrai, de beaux vers & des ép^rammcs in^éaieulcs que d'jblte Lucain dans le boudoir d'i^picharis. iVLiis quel inconvciiient y auroit-il , dans une tragédie rcpubiicaine , à ce que le chantre de la liberté ne refiemblât pointa M. de TEinpiréede hÂiéinffmanie, Nous ajouterons que tous les fpeôaieurs n'ont pas ^ oontens .de voir Lucain rappelé à l'ordre par Epidiaris. Oed une femme qui lui fiiit fentir combien il eft ridicide de ne penler qu'à Tes vers & à fon immortalUé , au mitien de* profcriptions Dmglantes d'un defpote. Le. citoyen Légouvé n*a pas aiTez, ce'lemble , reipe^Fic le carââère des liMmcs de gMe dans fon rôle de Lucain. Ces reproches euflènt été mieux placés dans la bouche d'une femme du peuple. Les deux premiers a6les de la pièce ne font pour ainfi •4ûe que deux cbaots d'ua poème épique, lis. ^ourroien^

The text on this page is estimated to be only 14.50% accurate

r îoo étic dctachcs cîccc tte tr?g à bteit ^re , c'eil'là que la pièce commence. Les confpirateurs. font raffemblés chez le conful ; Néron lui-même vient les furprendre & les livre k fa garde; il retient avec lu Epicharis, dans Tefpoir de lui arracher le nom de toaa les complices. Cette dernière fcéne eft d'un maître. Le dciaicK aAe représente Néron abandonné des iîciist

The text on this page is estimated to be only 12.89% accurate

(S05) , •ourfuivi par le peuple ini'urgé; letjran sVft rifi|g;é foiK la voûctt d'un 4^aùc de R>.nj9 en prjie à ûs re4aorilii» il ie poignarde enfin, a:àé par un ei'cLve , expir«$ 'k U vue d*£pichar:s , d: Pilon , des autres conjurés 8c du peuple venant pour mettrs k ejcécuâon décrec àsk fjiiat hncc contre ie tyran. Dans iis derniers mom »ns , le lo^ven r de Ton frcre, cle fa mère, de (a femme, immoles par les ordres, affih^e 1: prince ; il croit les entendre lui reprocher fev crimes. Aux deux premières repréfentatîoni , des voix répuchraies, forties ucb couliffes , fe faiioient entcn^lrc, à l'i-ujtation des fpeclres de Shakeipeare. Css accwilanes peu naturels ont été fupprimés à |a troificme reprei'enutioa,. Deux rôles fecondiircs, Proculus & Tig'îlitn , n*onc pis produit grand tStL L*iuteur en auroit pu cirer parti dbvantage. Cetc: tragédie gigneroît à être réduite en trois La poéQe de Pauteur ttk redondante & à prétention. Il y a une foule de belles tirades ; mais il ne fait pas ton« |0urs s'arrêter à tems , & H affoiblit quelquefois fa pen(ës en la retournant deux ou trois manières; par conft' ^uent, il y a des redits: 11 y a audi de grandes véirité» qui ne font pas ad'âx développées. 11 (Brutus) frappa le tyran , non la tyrannie. • • . Le iens de ce bean vm ^ qui eft venu à l'idée de pln^ Heors antres poètes dr^fitatîques , & tout récemment eu* corç à l'anteur de Tarqmn, ou dt la Royauté akoUt^ demandoît une exteniion devenue néceflaire» fur-toat an» jourd*hui. De Jeunes républicains se fauroient trop fe pénétrer de ce grand principe , conferrateiir de leur liberté naiffante. On a remarqué anfTi , dans le courant de cette pièce « un peu trop de réminilcences & quelques vers du genre de celui-ci , q ii n*en eft pas plus naturel pour aveir étJk fort applaudi ; 11 faut une viclime i chaçun ée mes pleurs* Les tragédien^ , en général , ont parfaitemsnt rempli leur rôle. Pcut-jrr- fa u il reprocher à Baptise , qui rfpréfbnte Luca n , d'afit^cler un peu trop les iiirs d'un courâil'an^ dans fa fcèns avec Epicharis. U fembie qu'il parie

The text on this page is estimated to be only 15.27% accurate

(504) encore à la favorite de Tempcreur ; il la faluc , il lui baUd la main, corruîc on f ifoit à Vcria.lles ou aux Tuileries , dans les petit? app;\rremcnî) de I.i Dubarry ou d'Antoinette. L*auteur s'efi rendu au vœu vivement prononcé des fpedateurs ; il a paru piuficurs fois l'ur le théâtre. Quelque franc républicain auroit bien dû iaiilr cette occafion pour lui dire: « Citoyen L.p:or.\c , au ncm des bonnes n:œurs, fouftrof C^'on te prcpol^ un ainenùemcnt à ta pièce. Rend«^-nous Épicharis telle q 'elle ed dans l'hiftoire ; que ce loic une femme du peuple, une citoyenne honnête, 6c non une c^urtifannc ! La liberté même perd de fon prix » en Mêlant par les mains impures de la ci-devant maitrefle a*ua t/ran. ^ Mavlius TorC^vatus, tragédU. H eft fur prenant qu*on ne remette fur rucun des très de la république la tragédie de ManUiu capitoUmts , par Lafojfe. Outre que c'eu un chei^ d'oeuvre draniati« que , le î '.ijet en efl parfaitement à Tordre du jour. * Ce ui de Manllus Torquatus l'eft davantage encore; mais il n*avoit pas été traité d'u-e manière iattsfairante. Le citoyen Lavaîlée , homme de lettres connu par plulieurs bons ouvrages patriotiques , s'eft chargé de cette tâche , & Ta reiTiplie avec toute l'aiiliérité d'un républicain ami des gr.ïnds principes ccr.rervatcurs de la liberté. Le but de la tragédie en trois r.clcs, jouée lur le fuperbe théâtre de !a Loi , cfl de taire fentir l'importance & la ncccflitc de la difcipîine militaire. Il faudroic représenter cette pièce la veille du départ de nos jeunes dcfenleurs de la patrie, pour les frontières ; mais il faudroit, en même tems , que la reprcfiMitririon en fût plus foignée, que le jeu Jes articles :ut à la hauteur des talens du poète. Une foule, de beaux vers y feroit mieux fentie. L*etprit puUtc ne pourroit que gagner , fi cette tragédie avoit un plus grand nombre de fpedateurs. Rcponft dt Fmdhommt à la Itttrt dk numéro précèdent , fur la Jeu tfc U Raifan. *Tu m*en demandes beaucoup , mon cher leâenrt èc plus que je n*en fais, & plus anlïï qu'il nous importe à tous de fayoir. Tu veux remonter à 1» ^ufe pre* première

The text on this page is estimated to be only 19.81% accurate

(Ï0$) iDière it cette révolution religicufe qui né va pis uofll vite

The text on this page is estimated to be only 21.01% accurate

(5««) rotit de pCalmodler da tatin qu'ils n'entendent pas. S! les offideti munîtipai» f'accjiiittent bien de knrs devoirs « i! leur fera aift de faire oubBer totalement M. le vaé & M. le vicaire* Uà dtfcoun tout naturel 9l plein d'infffruâions folides, cluque déca^ ; nnc fête gaie ^Icbaque mois : & tout eft dit« La fin du monde eft arrivé pour les prêtres ; ils font morts , fans efpoir de réfurredion. Quelques traités élémentaires , qnckpiei jolies cbanfont patriotiques dn ptfu de mufique , des exercices roili* faires, en voilà plus ^u'U n'en fiint pour charmer le loiûr de la daflie laborieufe. De nouvelles viôoires qui Mèneront la paix, le repos, la fécurité & le règne def lôix conflitutionnelles , achèveront !a grande révolution^ & tout fera dit. Le culte de la railon deviendra univerfel Se fera taire tous les autres, fans s'en mêler. Dans certains endroits , la fecoufle a été violente , mais n*a pas duré, heureufement. On s'eft décidé à laiffer aller les chofes religieufes à leur propre poids ; elles ne furnageront pas long-tems. Déjà la majorité des prêtres a f^ic le plongeon ; & les voilà qui meurent de leur belle mort. Ils n'en font pas plus contens ; ils auroient bien voula faire du bruit en tombant. Ils continuent à confeHer quelques vieilles dévotes; c'eft un os qu'il faut leur laiiïer i ronger » pourvu qu'ib ne toacbent point à la confciencc jât noi îeanes républicaines. tu Mgns enfin ISkm» . Enfin , un décret folemnel abolit à îamab la fervitnd« «ks hommes de coulent. Cette loi. manquât à notre xèn ▼olutioB* U ne Êdloit pas attendre la préfence de denx lepréiienlans du peuple cboifis dans la caile de nos frères les Nigres , pour réhabiliter cena-ci dans tous leurs droits primitif » naturels & civils. Mais encore vaut-il mieux que le bien fe faite tard que jamais. Cette réparatioia éclatante faite à la nature & aux principes , ef^ encorv l'ouvrage des fans-culottei ; car on fe le difTimuleroit est .vain: ils ctoient jadis en France, à l'égard des nobles^ idet fiches & des prêtres , ce que dans nos ides les Nègres étoient pour les blancs & pour les jcfuil?s. Le niveau de régalité fraternelle , qu'ils ont paiïé fur toutes les têtes dans \ç continent, dcvoit néccilAirement le promener aufli en Am« rtque. .Ce grand acU de juûice humaine icivira fans dout^

The text on this page is estimated to be only 19.02% accurate

(f 07 î êe b^ucîîer à îa république françaîfe, menacée , dit-on J pour ce prlntems , eTunc ^utrre tffroyablt ^ décidée dans la chambre haute des pairs de h Tamife ; car le peuple àngl.Tis bercé par Pitt , réveillé comme en furfaut à la nouvelle de Vaffranchiflemcnt total des hommes de couleur des propriétés françaifes , ne peut man«[uer de fe dire , en faifant ira retour fur lui-même : mais fans pafTer la mer , nous autres habitans de la Grandlf - Bretagne , qui ofoiH nous e réparation faite à la n;:ture , c'eil encore une mefure û^e êt. uàt-potiitique Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.37% accurate

Idaiit)ct rifCMifltwcw Btéfeatcifqd dînera les Bni&m projeta dtt cabinet de Saint4amcs. Le mintflère briaa^ aique ya leuc mettre .en oeuTre poor en arrêter les pro* 1^ rapidea | maïs c'en tA ùkl nu tout le refte du con« tintnt , comme dans UnouTean monde & dans les indcs » la révolution françaifc , au printems prochain > innocnlem ' tout le glolMy (mè diûinâion de couienn ni de formes. Tous Ict corps de nations reîeneiont les pufbiles arifiocradques qu'ils renferment. En un mot, les fans-cnlottes de France feront ks inocuUttenrs du geme humain. 7&ijiuNAjb^&iyoi.uT iovMAi&£ o£ Paais; Lifit des condamnés à mort ^ & exkiués fur U plact 4é URtvulmioru Du II pluviûfi, Jean-BaptiAe- Emmanuel Roîtier. ct-devant geit^ ^Ihomnt étt ci-demit roi » âgé de 4$ ans » né à Caen , y demcu* ra..t ; Catherine-Denifc-Jcanne Defthat , femme de Tobie GothereauBiliens , ancien ofticier des g ardes^fuifles , âgée de 50 «us , née à Paris, y demeurant; Et Anne-Jeanne RoUier-LachaVSoerin , femme du ci-devant marquis de Charras , âgée de 41 ans , née à Parts , demeurant à Afnières, tous trois convaincus d'avoir entretenu des correrpondances 8c intaltigeaces avec les ennemis de b république, tenduites i faciliter, par tous les moyens poflibles , les ittccès de leurs annes ^ leur entrée fur le territoire français. Du 12. Jean-Baptidc Lambert, âgé de 39 ans & cinq mois, oé Ce demeurant i Autun, notaire depub 177^, ci-devast procureurfyn4c éu diftrift d'Autun, convaincu d'être l'un des auteurs ok complices de U confpiration qui a exîft^ contre l'nnitt , l'indivifibilité de la république , la sûreté & la (ouveraioeté du peuple fiançais. Charles-Loiis Igonnet, âgé de 40 ans, frippier; . Etienne-Kraaçois Aiauiooir » âgé ée 50 ^s, juge depaixâCott» l^mroiers ; Guillaume Martin, âgé ; f lice de la confpiration qui a exifté » tendante i finrorifer les prof frès des ^mu des ennemis de la république fin le tesfiteîn^ Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 17.49% accurate

C 509 J lirançtîs en confiant (on fils , âgé de 14 ins , à un garde-do-corpf 9 fon parent , pour le hûre émigrer. Du 13. Jacques Brhin, âgé de 34 ans, né à Lignac, cx-nob!c , Convaiecu d'avoir conlpirc comre la sûreté du peu^'lc français, ca voulant empêcher , le 6 août 179a , le recrutement & l'argcnifa* tion 4e la garde nationale de la c^mamne de Lignac, départemanC d'Indre ôc Loire, en cherchant à ébranif r la hiîclité des citoyens foldats envers la naticn f aR^aife ; en faifant publiquement & avec dloge lectH^^, dans une aiiembléc '.'C la commune de Lignac, du nanilefte de Bninswick contre le peuple (rançais. Du 14. Charles-Nicolas Dttclos-Dufrefnoy . âgé de

The text on this page is estimated to be only 14.96% accurate

(vol auteurs ou cc>nnpllcef tl'u.ic confpiration qui a cxîl^é contre la sfifftté du penpie lran(,ais, tendante à favotifcr , fur tous les moyens foffible': , !n rciurce de« enitemis fur le territoire frtnçais , Qc «(îiircr le (ucccs Je leurs armes en leur fonr.ùîîjr.t des vivres & «I priver les fr.i:i!er l'état' par uikc guerre civile i ledit Petit convaincu en outre de n'avoir prêté le ferment cÎYÎotte que par hypocrifie fie dent des vuetd'Stt» térêt, & de l'avoir défavoud 6t Iftcnemeot rdtraâé dans les c*r* refpondances avec la Laurtgiuts. Nicn'.?s Pnfqvrtn, r?^é de ^6 an?, né à Saint-Mict, département de la .\iarne, cx-vakt de-chambre d'Llifabeth , fœur de Capet, tcn«nt maifitn f;arnie, rue Coqudron, conTsmai d'être complice d» la confpiration qui a extftd le 10 août 179^, tendante à taire ■(•«> falTmer le peuple français & anéantir la liberté en Fivsce. X^/Ce dês iondamncs m la détention ju/qu*à /a psix , ou four utk terme ^ueieom^uc» Du phvicfe. Je.Tn -Nicolas Touftain , sgé r^e ^4 anf , né k But i! , (ItHriCt l iiieiix , département du C.ilvados , ci-devant procureur du roi de la ville de lieauiQent-lc>Roger , ancien négociant, officier municipal & aflTeflTeur du juge oc paix , prévcmi d'être auteur eu coirplice de coafpiratien contre U répiibli^iie » m t'é condamné à la détention jufqu'i la pÙX** Du iç. Pierre Dncowdray , âgé de 50 nns , né à Paris, ct-de▼ ■'nr employé en qualité de fecrétaire de l'ancienne intendance de Paris , convaincu d'avoir compofé des lettres contenant des propGs tendans a l'avi'iflfement des autorités conftîtuécs, 8c fur- tout de la rcprcfentation nationale , &c nu mépris des républicains. Du I?. Louis Quelcn , prôtrc, demeurant à l'hôpital de la Salpctrière, né à la commune du Haut-Corlay, prociie Quintin, cidevant BaiTe-Oretagne , prévenu d'avoir tenu des propos incivt

The text on this page is estimated to be only 15.53% accurate

] lÀfic des acquitté d'accu fit! on ^ & mis de fuite en Z>« 12 pluviost. Bernard L«febvre> tgé d« 37 «as, né à Lufigny, Mès d«s Andelys , céparteiMAt de 4'£iicet umboor* maj-ir du lolxante-tre'uième régiment, arrêté à VtndOTM, comme |»férenl d'y avoir tenu des propot iiwiviquei» , Jofeph Michelin} lean«Pierre Gillet; Marie-Louire-Cécile VangMené , femme de Jérôme Deipiéiis Wargvieri»^e Geoffroi , femme de Viâor filo^ Mêlante Kouaud ^ femme Grcler ; Geneviève Lemoine , femme Leroux, Bonaventi^rcQHentin Vaugerené ; Pierre Verfe! ; . ^Et Jofeph -Parfait Montalban, prévenus d'être complices de coaE^ pîrarîen contre la république. Du 15. Jean-Baptide Ponfard, âgé de 26 ans, né i Chagn/, département des Ardennes^y. demeurant» bonnetier 8c roaiie de Oiagny , pré\[^enu d'avoir tenu des propos approb^tit's de la COll* duite de Dumourier Se aiîtres contrc-revolutionn.iircs. Du 14, Charles-Jofeph Callé , garde-magafin des fourrages à la fuite de l'armée du Nord, âgé de 38 ans, në à Doulens, dcparte"» nent de la Somme , ci>4levaBt teinturier , demeurant 4 Saint-RIuier, même département, prévenu d'avoir tenu, le 18 fcptcmhre vieux Ayie) , des propos tendans à raviliâcmeot & à la diiïoitttidn de la repréfcntation nationale. Du 16. Pierre Gorliac , de Saint*Flour, peintre, domicilié à Paris , foidat ao premier réeiment d'iefiuiterie , détenu pour toup^on de dcfcrtion, prévenu savoir, le 2^ nivofe , à une fenêtre «e la cafcrne de la Coartille « chnntë des coaafons tendûtfS aa téHÊ^ fcliffement de la royauté en trancc. Du 19. £tienne-^ilvc(lre Lavigne, âgé de 39 ans, né à Clersont, département de TOife, Ueutemnt au fixlême répmem de dragons ; Auguflin Morel, ag^ de 40 ans, né i Mailly, fooS'^ieutcnant da même régiment i Nicolas Robinet, âgé de 16 ans , né à Bétencourt , départcmcst de la Meufc, fous-lieutenant au même régiment j Et Louis Hémond, âgé de 5© ans, né à Pont-lur-Yonne , département de l'Yonne » tous réfidans à Compièpe , prévenus tous 3ttatre d'avoir tenu, dans an cabaret à Compiègne , départemeeC ' e rOife, des propos contre-révolutionnaires tendans à provoquer Ja diilolution des lociétcs populaires , le meurtre & l'afl^flinat des citoyens qui les compofoient » & l'avililleméut des défcnfeurs de]a républioue. Claude-Gabriel Lanfel» nd à Juiplê -lè-Chatel, âgé de 30 ans» ci-devant inftituteur Cc membre du comité de furvcniance de la commune de fiar-fur-Seine , y demeurant, accufé d'avoir cté l'un des auteurs ou

complices de la conspiration qui a exiftd contre l'unité , rMidlvifibilité de 1^ répoUi^ee » 6c contre la sûreté 8c ia libcnd du peuple frassaH»

The text on this page is estimated to be only 10.07% accurate

GuiUotînés d'Angers: Du 4 Tluvlofe. Les commilTIonç militaires d'Angers & de LiVal continuent a purger la répubiic^uc ou relie impur des Drizand» qui dëiltlètmt fi long-teiiis une piiti* la France : H praniftre vient d*en envoyer Cx à U guillotine, parmi lûfq.iels on c«mpte une ci* devant baronne cîe Venins; !a féconde, dans iVfpace ds nueiqucs joues, en a condamné vingt-Ux a îa p«ui« dtt muxt, tant à Làvai ^'à Sablé. Commuât- A fffasuHt» {ci dèvaiu Lyôn) dm 14 Pjimofii £n vertu d'un jugement rendu le le » la commiflion militaire a mis en liberté 14S citoyens* Suite de la lifie des contre' rivolutto)nna*ns eondamnéi à 1^ more dans ù même Commune, XVoye^ Ui numéros siy, Cùniamnés à mort. Du II P/uvîofe. Jcan-Philippc Lafancé, Claudc-^feph Callelt Jofcrli-Mnric Tric'.ion , Fr u cois C-r.i!lon, François G»itni , Fnneniond Ducros, Jolcuh Ciourju, François Chenavai , Benoit Bour*gct, Etienne Fayard, FierTe«'Etienne Verd , Jacques -François SainlTcMi , CUudc-B.i ctt Marduel , André Monjcr/c, Camille Burla , Michel F..vcl , Vlcrrc V.i!; r :'if . c\-noble-, Henri Jourtbn , ci-cevant jicgociant^ Jofeph MiçnaiUe, Lùt^nne Cornu ^ dit i ouieuic i François Kolfet. Du I4rf« mimé mou. Philibert- Bernard D«>-itl, François Pemiffef» Claude Floret , Etienne Marion , dit Latour , ex - noble ; Frédéric Beanchi , Denis James , Etienne (Buiiot , Gaipard Légar , Jérôme Fillard, Nicolas - Français Datxeuil, Mathieu Gacbct, ci^deranr prêtre i Pierre - Marie Sage, idf<. jou="" sels="" melchior="" peaufin="" pierre-antoine="" mortier="" jcan-jofcph="" iica="" hugues="" court="" jtan-bapt="" lau="" .l="" cha="" cieroot="" ex-noble="" fietfolt="" i="" .="" claude-marie="" ch="" atc="" us="" nicolas="" laurent="" jean-lanrent="" sihreltre="" jofeph="" badin="" horacc-marie-monnier="" claude="" rollet="" fran="" rouet="" barbier="" anrc="" virer="" picffc="" dinvou="" beno="" curti="" nicoiss="" chiiniict="" pnnderat="" etienne="" souchet="" jacques-ka="" bm="" d="" cx="" cbark="" caillot="" ex-nonoble=""/>

The text on this page is estimated to be only 17.56% accurate

Ito^ SâMiKcn Grange, ci-devant curé; Benoit fÊtMtm Franeoli Souk» Jortfh Pkqaier, fiiiciiat Braa«t,>diénMm devant prêtre j Jofeph-Sidoire Legavre, Je«||^ BaptiAe Badin , ci-dcvanc curé; Clâude-Jofcph Martin, ci-devfgf Claude Petit, l-lturt Razi ^ Jean-Baptide NuyePe-Bcrinfe , iacq^i^f CuiliiM, Denis RigAud, Pierre RuUand , Jcan^Ameine Robin, Fr«u'* ftit Breton, Jean Uumeljf, Simen Camintt, Chriftophe Laurent* François AudiB, loC«^ HaD^io, XtMiHitffMat H, LooiCèBaHria. JJfit é$s condémnis à mon U 7 pharioft , i MarfeilU, Louis Pucchf^é de 54 ans, natif de Marfeille, réfident ail* M^O'^ig^'^s , ci -de va tt maire fous les ferions contre-révolutionnaires ^ Il ayant prêté le lerment de ne plus recoonoitrc la convention mtionale, & ce , devant le peuple dbtMéJ ayant «n outre fiirS pris & donné des ordres liberticides. François Girard, âgé de 54 ans, natif d'Arles, cinievant prêtre $L curé de Grans , membre d'un comité de feélion contr«>révoluiwitev ayant dépofé contre dts patiietia igprgés par te tribimal populaire de ci -devant Marfeille. Antoine Girard , â^é de 54 ans, natif de Lourmarin , département 4t Vaudufe, réâoant à Aix, oliicicr miniftériel , ayant prêté Ton ■âttiftère à dta aùtotifét illéyiln» pour fairt jàn recherches ^ Lambefc contre des patriotes, 8c notamment contre le r^publicahl Bazin , martyr de la liberté , 6c prêchant la contre-révolution. Guillaume-François Garçonnet , ci-devant noble , aeé de 61 ans , ■é 8c demicUié à PéliiTanne , département de Vaacni(e , contrerévolutionnaire, prêchant la défobéillance à la convention , en la dénonçant , ayant fait incarcérer un inagidrat légal dans les prif«ns ét ci-devant Marfeille, 6c ayant pouriuivi avec acharnement lea patriotes. JoCcph IlTaurel , âgé de 61 ans , né à Saint-Marcel , terroir de Marfeille , y domicilié , chef du bataillon N* i pendant la contre* révolution, ayant fait le fervicc dans la coupable ville de ci-devant Marfeille, & ayant obéi aux ordres des chefs de rebelles, 6c dans diffdrana aadiaitt» pour déiarmer les patriotes. Jofeph Taily , âgé de 3S ans, né 6c domicilié i Marfeille» fection n*. 2 , marin & lieuUnant auxDiaira , charré de dépêchée poitt les^Anghis, de la part des trois corps adminiftrrtifs l'iéeaux, ot du conuté générai, agent de la cpntre • révolution ^ ayant ia COB« ftance des contre-révolutionnaires. Jacques Martin, âgé de 38 ans » né 6c domidfié à Arias , dépat* tanient des Bouchcs-du-Rhônc , ryant dépofé contre des patriote! , le» ayant fait incarcérer , Se commandant une

force amére à cet eifet, étant un acharné contre-rdvelotionaaire |
cbiffonoiAe an iy^t po.oi.piacps. Ml* 2^4. Xûm 17. «

The text on this page is estimated to be only 16.33% accurate

(V4) Antobt Girrad, tféét «ont,ttoD » àyant livré les patriotes incarcérés entre les mains des eendanM porreurs des ordres du tribunal populaire de ci devant Marfeille ^ & du cooùtd fénérali li notamment le citoyen Tronc ^ nuire dt Salon. |tan4l#wl Oldrard, âgé de 46 ans, natif de Mouvans, difixift de Grallc, département du Vnr , éomîcUié à Marfeille , négectant, fe^ion I , commandant en fécond de bataillon , fous les feélions fé

The text on this page is estimated to be only 14.54% accurate

(Stï) ^^Afj^çolt AftrertgBt , «fë de yj ans, natif d'ATi|DO|^| féfidajit à Pierre Rolland , âgé de 14 ans, natif de Marfeille, y dencuranf» Honoré Rebecoui , âgé ce 4S ans , natif de iViarfe ille , y réfidant. Pterre-Antoioe fionneri, bourgeois de S^nt-Rérai , médecin , jugtp de>p£îx proifiCèini tons coofaliinis cttaMi coitrt-iivolulio»» Mtrtt. r i>m 16 Snmdn. Jean Pctittau , âgé dt 54 aas , capttiiM 4«Mp mpM^ MMimnt à Saiiit-Emilion , & ci-devant «taire deccttttcomr mune , a été condamné i 6,000 livres d'amende , dont 4,000 livres au pr^ât de la république » & 2,000 livres au pr«6t des péres 6(Mit àm iasi-catottti oéctfictîoi i» caMoii M Saint* SailioB^ 9our avoir éou4 fim adhésion h la comaifioa pidtcodii* fopop laire. Martial Badailh^ ainé , âgé de (o ans , né 9l domicilié à Lî« >«ant , vivant 4e fon mvam • a été coMaanit i voo lîv. 4'«r imende , dont 1,500 liv. aupfomda la répuUiqaa, 8c ^00 liv. poa^ Jes péres Se mères des citoyens de cette commune, qui verfent leur fang p04ir la patrie ,pour avoir tenu des prapos contraires aux priv lâpaa dt la ËMrttf le 4» l'égalité , 0e s'kra twéi InTpaa. Du 17. Itan'Brun, avané» ag^ de 10 ans, natif da Rozan, cî< devant procureur de la commune de Liooume , y demeurant , condamné à être enfeimc juiqu'a la paix pour avoir étc partisan de la comniffioa prétendue foaulairc ac p'avoir pas, coauaa asagifirat, donné l'cMmpla da la nraMtd & da la fidéKlé aoi booa pdar âpes. Du ap. Jetn-Louis BeanK, âgé de 41 ans. néaociant , natif da Gaaèvtt dtiaaaiirant à Wawlaaai depuis la aMis ae juin dernier, a été acquitté. II avoit été accufé faufiement d'incîvifme. Du 3 frimaire. George Quintin , a^é de 39 ans, marchand, natif de Bergerac, demeurant à Sainte «roy, ceodaroné à être détenu hifqu'à la paix , & à payer une amanM da lo^coo ttv., dont 4,00e liv. au pront de la république & d,000 liv. pour les fanf «Culotte s da Sainte-Foy. 11 étoit accufé , d'après les dépofitions de plufieurs témoins, d'avoir été un des partifans de la nrétend.e commi0îaa populaire, d'avoir catanoid laaaMiUaars patxiotaa dalacooveatiaa sottoaala & d'avoir aarinaffé avec ckalaor la parti da la Miatt ^rondine. Jean Lafargue, âgé da J4 ans, ci-devant homme de loi, cultiTataar » natif da Éoilaaaii» daaMnfant à Uboa , coodanué à la peina é» mon , étant hors da la loi caaima ariftocratt. Enti'aattes délits contre-révolutionnaires , il étoit membre du eluh monarthique établi à Bordeaux , à la tète duquel ctoit U traitn Dmrfon^ dont on fait iya laeÎBi— ëaas étoianc da fidrada Bardain» la fièfs de U guerra

civile. Du. 7. Pierre Andade jeune, âgé ^e 19 ans , tannelîtr , natif 8c habitant de Saint-Maçaire , condamné à quinze jours de détention 6c ^ 590 liv. d'amende au pro&t des fans-culottes dudit lieu, poa a^lfire priid an flnaforaa fftirfiidii 4a la aaïaatfjjaa padtanihaf populaire. Uu 8. Jean-Jacc[ues Cranger , acd de 40 ans , capitaine de navire^ sMtil d'Aaacady , domicilié i BrMl , a été condamné i ia peina 4a •Qft ftw «ait fiii te laa^botd, à fta ii|awéilWf 4aaa m

The text on this page is estimated to be only 16.51% accurate

(î>6) •voit fait fa tf^claratiin , fept particultert , mi nombre ë«fecte , ont été condamnées à la détention juiqu'a la paix & à 6o,oeo iv. d'amende , dont 40,000 \W, au profit de lA république , 6c 2e,ooo fiv. diflrihi'.r'bles atix Icins-culottes de Bordeaux. Jean Leblanc , àj^é de ^8 ans , né & domicilié à Bordeaux, vîvivant de fon revenu, 6c Jeanne, époufe de Leblanc, àçée de 4B ans , née 6c demêurani à Bordeaux etec fon mari , convamcus tonn deux d'a£^es fanaticfues , ont lté condamnés à être détennt {«Cm'è la paix , 5: à p.iyer une amende de 6»,coo liv. , dont 40,00-0 nv, pour U république Ôc aid,eoo liv, pour les Caoi-culottes de Ber* «eaux. ' Marie, autre Marie 6c Jednne Fel gère, toutes trois foeurs, la t^iemière âgée de 6a ans, la féconde de 8c la troifième de 4B *

The text on this page is estimated to be only 18.17% accurate

(Vf) te été condtf»n

The text on this page is estimated to be only 14.01% accurate

(ï«8) %ée le ëo/rticiî-.^c à Bordeaux, a été mife en liberté. Elfe étoît •ccikl^e de f<>natirmc i mais va (w grand âge & les in&rroités doai «9i éfeoit accablée , la commîflia« militaire a ordonné qo'eHe ftroit Hvgie & ciHiuiu chs^ ttU wtê tous tu if^k fug éêê iajwlfiiiriPCi tç , a été acquitté ; il étoifpré" vtmi d'kvoir tenu une conduite fufpeâe. • • Dm tS« Fmmamiet Bc^, ci-devant noble, âgé de 6a ant, natif de Sivrac , demeurant i Saint^Chrino'y , a été condamné à la peme 4m mort, étant hors de la loi. Depuis le commencement de la révolution, il s'étoit montré l'ennemi de la libené, employant à-lafcb lea armes du faomifme 8e do fariftoctatie. Dm 3p. Jacques Duranton , Mgi de 5S ans , natif de MoBîdao , demeurant à Bordeaux, homme de loi , a été condamné à la peine de mort , éta-.t hors de la loi» comme membre de la ccauniflion prétendue populaire. Jean François, âgé de 58 ans, CtiMmlier , natif de Ralvoa , do* -meurant à Sainte-Foy ; Pierre Durieu , âgé de 51 ant » eailUur » natif de Bnigoa» démon* • rant à £ainte-Foy i £t André Moulines, âgé de 46 ans , coltivtlinr » natif do Saint» 'iUttome^ugueyrel , demeurant à
^*"^*"^**J^^J[^J^Î^^j^JJj^^^^

The text on this page is estimated to be only 13.90% accurate

. Du pnàùtr nîvcfe, Barthéicmi Datfuzan, afni,agé 4t 19 ans, oé 9c doTTiTctltc a Bordeaux , a été conoamné à la peine de Atort, ét;ii.t hors de la loi » il s'étott montré un des principaux eaoemis oe U Itan Gnngeneuve , cadet , âgé d« 38 ans , adimniftoitei|^ dii 41^ partement ci-devant delà Gironde, a été condamné 4 kl peine de mort , comme membre de la commiflion prctendite populaire , èl comme coi^abl* de plufieurs autres délits rnnîre rfiirhuto^i Jtaires. Du 5. Les aAeurs & aiHriccs du grand théâtre de Boiodfaax^ «voient été mis en arredation. ont été acquittés. Ihi 7. Charlet-S^bilKcii-Hubert Gefttt , ancien militais , CénM de brigade, ci-dcv.-int marécha!-dc-camp, aeé de 41 ans, n^é « Ooo» ieu . Département de la Haute-Marne, réfidant à Bordeaux, « été condamné à la peine de mort, étant hors de la loi, comme ayaAt correfponda aftec des édiipés » 6c nontré une conduite contra* lévolutionnaire. Du ij, Pierre Galovipeau , aré de 74 ans , cultivateur, né êc de* flncilié à Laneon^a été condamné a. la peine de mort, coaunt nSm laiii hi nets de U lot. Jeanne-Louife, dire Dorfeuille , veuve de Plii ippe Diatro(è11|r^ ajée de j8 ans, direé\rice du grand fpc^acle c'cs Variétés, na. tif e de U Haye , en Hollande , demeurant a Bordeaux , a été cou* daiMléO èb détMMÎOft jufqu'à la paix» comme accufée de plufiMM délits graves» aMBtttoircs.à UUiNCté le i rafiiermiOmtot 4i U république. Dm 16. Philippe - Antoine - Am^dée Lebrun , âgé de44 ans , ciêtFmà Tcceviur d«t douanet de U république , né à Dferppe , do> neurant à Bordeaux , a dtd condamne i te peine de mort, cornait «fiftocrate & fédéralifte. Fin du rapport fak âU'nomdht comité de fabu pvhlic^par Éarirt « prononcé déms la flâna du Voyet le n*. 1^13). Repréfentans des Français , U puix 3c la république , la psûx tk la ruine des tyrans , !a paix Ôc le réveil de&peu pi es. La liberté écrit fcs traités de paix avec du ht fur le ro» cbcr , le deljpotsriiie écrit Tes traités dipfcmitîquct avec dt ror f«r le Mk. Rome ne voulut euteodre les propofitloiis de Carthag^ qu'après que cette république de marchandi eut mis bat • les armes âC déiarmé fes vaifTeaux ; les répuUicalm frac* çeis B*OAt-ib pas le droit d'être aulH grands que les arifa eoccates romains le cercle de Popilius në convient-il r mieux à la France libre qu'à Rome ambideufe ? Enfin ^ convention nationale, c*e A à dire « la première aflem» -litée de l'univers, ne doit-elle pas conferver, au milieu d'une pande nation républicaine, lattitude impofante qtt*un des ?gens ordinaires de la république vient de prendre au milieu des étrangers ? Le 25

nivôl'c , des agens attachés à un des gouvcrnfmens du nord coalifés, fondoient en SnifTe un des âge i s de U lépubiique; A qui jHHi-çn i\udujfa

The text on this page is estimated to be only 14.31% accurate

(5««) felcnt-ili , dans le cas oh l'on voud'v:: en venir à êa propojiùims de paix? Cela ntft pas difficik^ répond l'agent français ; nous avons ont mille nc^oclaieurs à l'omit dm. RMm , & ont mille autres à Vatmù dm Nord, fnu compter ks négociateurs placés dans k$ autres armées. Citoyens , dementirons-nous cette rcponfc , & le rc» préientant du peuple aura-t-il Ténergie d'un diplomaie ? pourra- t-on nous faire encore illudon par la didintSHon ulée des peuples & des gouverncmens ? Mais en Angleterre, le gouvernement elt national ^ il eft conditutionnei : le peuple a une rcpréCentation quelconque; il donne les impôts , li vote la paix & la guerre, il la fait, il ia foutient; il eft te confident des projets d« Pitt, ÔC Tinftrument de Icb p^fidics : qu'il montra donc, avec l'énergia des héritiers de Sidncy , que l'efprit républicain ne lui cft pas étranger, & que tous les peuples font frères l Oa vcttc fans reneféparer le gouyernement de la natiott i mais ravexpvoos lepait ioriSfne vous avez ptoclamé Taoe d« nari^atioii , lonque tous pvohibè Us marchaaiiTea «ng^aifes & protcrit nnduilrîe Dritaiiniqtie ^ Eh trie» ! que .le peupl * anglais (é fupare lui-même die Ton atroce gou« verneinciu ! qa*il prouve que (on lang & fes txé£on n% doivent pas être prodigués dans ont gacrae ccMure ka droits des hommes & la liberté des nations l Amis de la paix, je ne fais plus qu'une queflioo à votre feâe hypocrite : les esuemis de la république ontils donc pofé les armes ? ont-ils retiré leurs troupes ûmuinalres ? ont-ils cellé de maltraiter nos pt'ifonniers , de rûler nos efcadres & de corrompre nos généraux ? Condc , Valenciennes , le Qjcfr.oy , Co'Jiourê 6: le Port-Vendre fonr-i.'s délivres de la prcicnce de i'Elpignol de î'Autriihicn ? les tyrans de Bruxelles ont-iis ccfle d'inluitet aux repiclcntans du peuple que la trahifon leur a livré=. , & qu'i s prétentent aux injuies des nobles & des ém-grés ? les corfaires angla'S oni-ils ccùé d'interceprcr nos lu, fiîiances ? le gouveincmeot britannique a-t-il ccffé d'in\ triguer dans les cours lointamcs, d'accaparer infolcnynent les gouvernemens foibles , de faire aïïaâiner les che£i des gouvernemens neutres } Ne ceiTons donc pas de former des bataîlloiis, defûre des armes « de conltniire des Yaiflesux, de forger des canons , de rétolcer des lalpctres & de iabilquer dci poudres. Cefi de vos arfenau^, c*eft de vos pottiVcTc^ de vos fabriques de poudre que ibrtiront. les grandi ar» ûcUê do traité de paix. 9ic 6rc.

The text on this page is estimated to be only 11.58% accurate

f 8\ de la Conventi^ Nationale; R É V O LU t I O N S De paris, DÉDIÉES A LA KATIOK. DIX SEPTlèMB TaiMESTait(Avec ^avurei et cartes 'det départeoMu; . Les frandt n«noiii piroUtent grandi que parce qut nous fonnift i genoui, • •••••• Lt^nf-nous • • • • 2^ pluvLofc an lO ve/Hofc , an deuxième de la "rpiib 'iqui françaifc une ^ indivijihlt (28 fivrier vitux fyie,) ^ L, Pruduommb à fts Contitoytns, lE délabrement de ma fanté, apr^ cînq années d'un travail opiniâtre , me met dans l'impolTihilité phvfique de continuel pcr:odiquement mon journal. Amft , ce numéro 225 eft le dernier de ma colleîèion. r^c nnK>in' je fu':s trop l'cimi de la llbexté de mon pays pour ne être toujours , tant que jz ie paiirrul, fon plu» ardent propajïateur, & Ion mirtyr, sM le tant. Je publierai , por.r c< mplcittr l'hiiToire c'c li révolution, un SUPPLKMF.N T qui contiendra en outre L*ERRATA des fâiftes inévit2b:es dans un ouvrage périodique. En attendant , je completterai la cotleâion de< crimes de tous les ivrins couroniiés, 6t je donnerai l'hiftoire impartiale de rranceen 12 vol. in*8^ , annoncée depuis trois ans. Taorai tout fait pour être pekov > û la contrcTéyo* Itttion étott poflible. N* 21$. Tom A

The text on this page is estimated to be only 16.91% accurate

J'ai îuré de ne cdTcr me» Révolut'ons de Paris ferique mon pays icroit libre; j*ai tînu parole. Mon pays cÛ libre , puilque les Fr^çais ont juré la liberté, régalifi l'inJiv libilitc ; Mon pays tÛ. libre, puilque la tête du iiernler tyraa de* Français eft to bôe ; AUm pays cft libre , puifquc nous avons une conftitiu'.on vraiin-jaî icpubi.came, tii^ne de Iprvir de modèle i tous les peupit.s qui voudront ceffsr d'être eft'avci.; Mon pays eft Ubf e « puii'que les Français font trembler tous les defpotes; Mon pâys tû libre , pulfque les Français font en état de procurer la liberté à tous les autres peuples; Mon pays eft libr*, pullau'aucun des abus deFanden • régime ne lubûfte. Plus de. féodalité $ plus de monarchie , ' êl bientôt plus de AiperAition ; Mon pays eA libre, puifçiue le fédéralifmç eft anéanti ; Mon pays eft libre g puii^ue les patriotes font vemis à bojt de tous les ennemis de fa liberté ; Mon pays çft libre, puifque les fans culottes ont reC9nquis leurs droits 6i qu'ils occupent toutes les places; Mon pays eft libre, pulfque la convention a décrété qu'il n*y auroit plus de mendicité , & que les pitriores ind'gens auroiu uneindemniré tut les biens des ennemis de U I évolution, 6c les patriotes mutilés des propriétés terrirorialcs. La rtvolulion eft faite , puifque Tépigrapbe que j'ai mis hi R;on Journal , & que je lui ai religieulemtnt con!' i vé , a enfin fon p'ela &. entier effet. Le peiip'e n*eft plus à genoux , il l'cft levé, & a réduit les grands à leur véritable grandeur. La Révolution peut & doit être regardée comme faite , û les fans-culottet ne s*écartent îamais des prin* cilles , s'ils n'exercent eux-mêmes 6t ne (buftrent aucune efpèce de tyrannie ; car abufer 'de la liberté « c'eft retomber dans l'eiclavage. La révolution eft faite , fi la conrendon nt fe dtTtfe pas \ & fi les patriotes fc rallient toujours auprès d'ello* La révolution eft faite « fi les patriotes favent prendre patience dans les momens de pénurie des fubCftances » à l'exemple de ces bataillons de Tarmée du Nord, qui ap-> prenant la dtfctte de viande à Paris . ont arrêté de n'en recevoir qu*im quart de ration. la révolution eft faite, fi les fans-culottes furveilleat Si favent dift nguer le faux p.itriotc d'avec le vrai. La révolution eft ta'îc, li les fans-culotres ne Icuffient pas que Ion maltraite les vrais amis de la liberté,

The text on this page is estimated to be only 21.10% accurate

l 5^3) La révolution cA faite , fi le pauvre Tertueux plus à la merci du riche égoïfte. La révolution eft faite, h le père, chargé de famille, efl iecourii par la nation, non à titre de charité, mais comme dette. La Tvivolutron eft faite, û ia nation procure du travail aux citoyens laborieux. La révolution eil faite, puifque la nation fait regorger les fortunes ufùrpées fur le peuple. Ia réyohirion eft fiûte , u les patriotes & vrais répu* blkainsy tonjoufs unis, confervent leur énergie 6t leur aoiour pour la liberté. L'ardeur «[ulls mettent à fabiî

The text on this page is estimated to be only 17.44% accurate

de tout le fang dont ils ont occafi^nné reffufion. Ils ront •tenter les dernitrt efibrfs pour ne pas trop paroitre cè* ër à k (upénorité dé nos fi»rces & de notre courage , èc pour obtenir une compofition favorable Les aiinemcm immenfes ipnt lU nous menacent à i'ouTerture de la camt>a);ne prochaine, ne font que pour mafqaer les lefoins qu'ils ont de la paix , ou tout au moins d'une trêve. Us n'obtiendront ni l'une tii l'autre ; la convention en a renouvelé le ierment folemnel , au nom du peuple 4'bommei libres qu'elle repréfente. Et U hache dti lois qui ne ccffe d'êtic levée à Lyon , à Maricille, à Tou-, Jon , à Bordeaux, à Strasbourg, à Nantes, à Angers, à Laval 6c à Pans, ell ccmnie le filial pour avertir les puilTanccs côalilccs que nous foinmes in oins que pinais d'humeur à raîentir notre marc lie révolutionnaire , & à iouffrir au milieu de nous la p us petite trace de roy llfme. La jufticc des fans cu ottts abatcia autant de tctes que l'hydre en pourra reproduire. La ten,icuc d'une telle conduite éfonr^c les ennemis. La periévéïancc d'un peuple jadis céUbre par fcs goûts vo.age» dérange leurs calculs , .détruit leurs conjectures. Ils ne favent plus qu'en penCer ^ & bientôt Us ne fauronc plus que faite. Qonnons-leur le mot de cette grande énigme. Comment, fe difent-ils, depuis le tenis qu'elle s'en levée « cette nation n'eft pas lafle d*6tre debout , de combjttre ni de vaincre , ou de réparer Ces pectes. Elle eft donc infatigable autant qu*ioépu fable. Cependant, ai«ucent-ils , l Ue doit (oufTrir , elle louïTre. La voilà réduite aux i'eules productions de ion fol. Nous lui avons coupé les vivres de toutes parts. Elle fembloit ne pouvoir fubfiiltr fans fon commerce avec l'étranger, & . pourtant elle n'a plus de commerce extérieur , & elle coni'erve encore ailei de fo"ce , .{Tei de renbuice pour fe pré;)arer à une quatrième année de guerre. Elle vit fur cllc-nicme , elle n'tx.ilj que par elle, êi néanmoins elle fait tête h tout ; o'i ne peut la prendre en défaut un ftul inflau. D't ù tire-t-elle donc de quoi fe foutetenir ? Refu-^mb'e-r-eile à la njiturc fur laquelle les révo^ lunons journalières ë(annu»*:ics ne peuvent rien ? Oui, la république frauçaile reftemblc à la nature , parce qu'elle s'eft modelée fur elle. Notre gouvernement républicain a pris les mêmes bafes qu'elle , & ces bafcs ibnt incbranlabltfs. Qui pourra jamais vaincre & aflervîr une nation qui a juré la liberlé , l'unité le l'toilîté ? Ap* puyée (ur ces trois principes éternels, elle lourîc avec dédain aux attuques renouvelée^ de (és ennemis étran» gers ou autres , le Aipporte gaiement les fiicrificef qu'eiîgq

The text on this page is estimated to be only 22.01% accurate

I > fa pofltlon aâudie. Elle n'til polni arrivée eacora ail 'ternie; elle ne touche pas encore ait* but outelle t'eil propolée. Certiûne d*y parvenir U de conierver, elle le bat avec autant de confiance que de bravoure pouc un bien qu'elle ne possède pas encore , mais qui ne peut lui échapper. Il lui fuffit d'avoir un avani-goflt du bonheur qui l'attend ; & cette feule confidération explique ropiniitreté de fes tiavaux & le .découragement d«^ fet ennemis. Suppofons Timpenible : accordons , pour un moment ; qu'on vienne à bout de nous- abattre ou de nous réduire. Quel bien en réfulteroit-il pour nos vainqueurs ? Qu*y| gagnereicnt-ils ? En feroient-ils plus heureux , moins dépendans , moins vils. Quels avantages peuvent -ils fe promettre ? ils referont après Ij guene ce qu'ils ctoient avant, s'ils ne {ont pas p'us mal; car la verge des defpotes s'appéfantiroit en railbn de leurs fuccès. L'eCpoic d'être mieux ei\ donc interdit à ceux qui nous combattent. Ils n'ont point de véhicule , pas même de préjugés capables de les élever , de les animer à le irs propres yeux , {)oint de ces bi niantes illufions qui leur faileiit prendre e change ; au contraire , ils commencent à fentir qu'tl feroit pour eux d'un intérêt mieux entendu de reâ^r. fpeâateurs tranquilles & neutres des grands mottvemenS' Gui fe paflent en France , & d'en profiter par la fuite* Auifi» comme nous., le cUfions plus haut^ ils font ftu-v péfaltt à la vue d^un peuple que rien n'étonne» quA rien n'abat , oui renonce à toutes les jouiflances de ksvie , qui content aux privadons de toute efpèce , de ne fe rebute pas. Ceft que noua comptons fur un falaire proportionné à tant de travaux; c*eA qu& jamais peuple , - depuis qu'il exlHe de grandes fociétés d'hommes « n'a pris d'aum grandes déterminations , 6c ne s'ed propofé d'audi hautes deAinées. C'ed que tout ce qui eil capable d'enflammer le cœur humain , tout ce qui s'eft prefenté de plus fa^c à l'eiprit humain, eft l'objet, l'unique objet de toutes nos penféej tk de teutes nos allions. Enfin & en un mot, c'eft que nous ne nous propolons rien mains que la rairon,la liberré , la vertu, la fraternité, l'égalité, c*eft-à-dire, tout ce que la nature a jamais oner[à fes enfans de plus beau, de plus doux, de Î>Ius Cubiime. Et tout cela n'efl pas en projet , ce ne ont pas des rêves philofophiques. L'application de tous ces principes eft déjà notre ouvrage. De nos propres mains & au milieu des tempêtes » nous avons dé^à conf« truit l'édificq du gouvernement le plus parfait qui foit / 5

The text on this page is estimated to be only 14.42% accurate

forti de la maîn des hommes. Le féjour que nor,^ devons habiter cil pr.^r. Ce monument indtîftruôlble eft •rhrvé Ôt tcut d.fpolc à nous recevoir. Le port de la liberté nous attend; m-is avant d'y enrrer , il nous faut conjurer i*ora2c qui gronde encore, 6c balayer les mers Toiânei infieftées de pirates. ^ Peut*être refTcmblerom-iioiis à ces bons pères de famille qui travaillent , qui bftti^iit , qui sèment , qui Jlantent qui la [i p a t , ne vivent pas afo pour abiter la maiibn (ju'ils ont bitie , pour cueîlUi^ des fruiri à l'arbre qn*ils ont planté. Nos eaiaiis récolteront ce qtte nous aurons feDié.Noiis ne Terrons peut* être que le matin du beau jour de féte dont nous faifons tous les préparatifs; mais n'efUce pas déjà «ne f^rande ^tisfaâion de pouvoir dire à nos enfans : nous avons •aflé par toutes les épreuves ; nous avons gémi fuccef* fivemeot fous le lègnc des detpotes confUtationnels , (bas la tyrannie iégale des fédéraiifles 6c des ambitieux; nous avons paiTé tour- à-tour fous la verge des hommes d'état & des égoïiles ; nous avons vu dc:« horreurs commifes au nom de la loi ; r:r,norance 6i la pcrudie tour-i-tour & enfefnblc ont tcnj les renés du gouvernement. En nous aflianchlfTant dz \.\ royauté, nous avons penfc tomber en di(îllature ; d'intâmes Ipcculatcurs ont voulu nous «fl'imer jufqu'au dernier morceau , nous dépouiller jurqu'au dernier vêtement ; la calomnie d'une p ift , le inodérantilme de TautrCt nous ont forcé à multiplier les priions & à les encombrer ; nous avons vu '.es cchaft'aud» dreiïés de toutes parts & le fang ruifTeler tous les jours ; BOUS avons vu des vides tâbtlles difparoitre de la fuiface de la république. Parmi tant dTaâes de lévéïité 6c de jnftice » noQS n'aTons pu éviter de cruelles méprifes ; quantité de bons citoyens ont été enreloppés dans tes profcripcions des contre*iévolutîonnttres 6c des hommes infpeâs. En dépit de là fraternité, de Pégatité, nous avons été affligés encore loog*tems du tableau ré\'oltant de la mifère; llionnéte indigent a été encore plus d*une £oH iugulé fotts nos yeux par l'anilocratie des riches. Le peuple, pas encore fufnfamment tnftrutt , s'eil permis ^elques excès & ne s'eil pas apperçu de plufiears abus qui n*a voient chanj»é qr.e de nom OU de couleur. Par fois auHî le zèle é^ara les (ans-culottes environnés de pièges ou trop contians. Des charlatans , des intrigans nous ont joué d'u~e m.inière indigne cruelle. Vous , nos enfans, plus heuriux que vos pT.'reSjle gouvernement républicain vous parviendra dan^ tott(p fa put été %

The text on this page is estimated to be only 14.17% accurate

(5-7) «datls toute fa plénîttide ; vpus pourrez tout à loTir voui qppl'quer ce princ-pe fi fécond &L i\ vrai , quVrn lit dans 5e rapport fa't le l8 pluviofe à la convcnîioa, au nom du comité de l.t'ut public , f:ir !a morale p /. ria.ie : i'tfftncc de Is république & de U J^mjcrMÎc cj} l'J^JtL Vous faiirez profiter de l'avis que donnent les aurears de ce rapport , quand ils difcnt , page ^ : il faut prendre fcs pricaut'ons pour nmtttrt lu dtftîaies dt ia Ubtrté dxns Us malins de Liviritéy qui cjl éterAtUe , plus que 'a*is edU^ du hommes qui pajfcnt \ de rnsnièrè que p le ^uvtmtmM oublie les intérêts du peuple, ou qu'il retombe entre les maina des hommes corrompus , félon U cours naturel des chofes ^ U lumière des principes re&mnus éclaire Us trahi fons , ^ q::e tome fa^n nouveUe trouve la mon dans U feule penfêm au crime. Générations qui s'éîèvent, vous ferez les heureux té-: moins des effets falutaires du Décret rendu par la Con«{ vcnrb'v le 13 ventofe » portant que , fur les biens dei ennemis U r-S'olution , il fera accorde des indemnité* aux patriotes indigcns , 6c que les défenfcurs mutilés de l'Etat auront checun une propriété territoriale. C'ell en conséquence de cette belle loi que vous direz : nos pèr •» ont conquis l'égilité de droit, i)L nous ce le de fait. Nous rcalifons ce grand principe , confervateur de la dcrru»craîic , qui coafifte à ce que t9ut membre du fouverairt foit propriétaire. Jadis la vertu étoit le leul patrimoniO . vernement républîcaîn aiïure à chacun de nous fen champ ; ibnarhre fruitier , fa matfon» car point d'homme libie, pomt de véritable républicain fans une feiAme légitime , ians un arpent de terre ponr elle & lui , 6c un avtrei pour chacun de leurs enfans mfties, C'etl cette égalité fraternelle de droit êc de ^t, jamais de l'un fans Tautre , qui vous préfcryera de toue defpotifms ^ même de celui de la rertu & du gérf«ar l'ambition germe dais le cerveau des grands hommes t quand ils T:'ont pas cette égalité pour barrière ; cciti la fonle qu*il ne leur fera plus permis de franchir. Plus heureux ^e nous , vous n'aurez point d'hôpitnus ni d'hofpices; les malades ne fortiront point de leurs ^MniiicSf préciiiameot dans les ocoaûons ok l'on a io

The text on this page is estimated to be only 16.81% accurate

(î»8) p^us befoin de Tes proches. La menHicité eft un cdntrefens dans un gouvernement dont l'tgaiiîé cÛ le {premier ptincipe, dont chaque membre ne cciïe d'être pro* piiétaire i|u'en ceiïant de vivre. • Le peu de prifons oue vous confcrverez feront prefqu« iâéiertes, ic les échafifauds n'affligeront que rartment 1 «il du voyageur (rtverfant tos plâces pwUqncs; tous ne vous verrez pas auifi fouvent que n«us #bltg4s d« îeter un voile fur la iUtue de ninmanîté ; vos bras n« (t fentlroht pa^ , comme les n6tres , lafles de frapper ; Tamour de la patrie & les mœors ne laifleront prtfquc rien k dire aux juges , ni à hin aux exécufeun de U juiiice; vous en ferez quittes p«ttr quelques avis fraternels ôc uise aébve furvetUance: alpn la peine de mort fera abolie; 5î. pour punir un crime de ièae-ÊDciété 9 on n*cn commettra pas un de lèze-nature. La pénurie des chofcs indirpenlables à Texiftcncc ^ qui de notre tems lit commettre tant de délits 6c recourir aux expcdlens les plus honteux « vous fera it connue ; 6c pourt?.nt vous vous p^èfTerez de ces vaftes greniers d'akondance , ii [u]tii au gaipillage ou à l'avarie , chacun aura 1î petite moiflbn, !a petite récolte à faire; un échange am.cdl des denrées remplacera le traâc criminel des accapareurs. • Par une fuite de cette égalité naturelle & civile , qui doit être Tàme du gouvernement républicain, refprifi d'inti g; e fie trouvera plus d*eHmeis ni d*occaiion» à ' sTexercer. Tous les poftes devant Itre occupés fuceeffive* ment par tout le monde , dans nne focilté répubUtaine 9 comme dans le fyftinie de la nature , oii ehaque être eft à-la*fi»t caufe & effets chaque citoyen doit fe voir à fon tour gouvernant , gouverné. Plus d'ariilocratie de places , plus de bureaucratie ; car U ne faut pas même louft'rir que le patriote le plus vertueux ou le plus éclairé telle trop long' tems fon£lionnaire. li ne faut pas lai (Ter aux hommes le tems de s'acclimater dans la région des hou» sieurs ou du pouvoir. Il ne faut pas non plus confier un trrp grand dépôt , Toit d'autorité , foit de richeffes publ qucs entre les mains d'un feul particulier. Gardez-vous «i'tvcillcr r.:mbition ou l'intérêt ; ces deux paHions ne iont q u'a (Toupies dans le coeur de l'homme , même le plus intègre. Plus heureux que nous; vous jouirez fans reftriftion de la liberté de penfer & d'écrire. Il ne vous faudra pas recourir à des circonîocut uns pour publier la vérité. A la première apparence d'un abus renailTant , vous en appeîerei ^.d by Google

The text on this page is estimated to be only 12.88% accurate

(Î29) Î€rei auffit4t au tribunal de rimprîiTvenc ; vous cîterer , par- jU|ble« ^ attendre queœlut'ci lit achevé^ de dîner pour manger fes reAcs. . Mais n'çxigeons pas une perfedion de mœurs républicaines endort! trop éloignées des nôtres , & coatentons» nous du pas de géant que la révoluricn tîrançaife Ji fait franchir à l'clpèce humaine. C'eft déjà quelque chofe d'avoir déclaré l'égalité de drots Si obtenu que le citoyen pauvre, au lervicc du citoyen aifé , ne t'oit- plus regardé comme un valet. Ce n'eft plus qu'un homme utile cui vit de fou travail , & qui marche devant la loi & jàns les aflemblém du fouvetain, donc il eft m^mhru anffi ^ fur la même] ligne que ceux qui le lalarieut. Mus un plus grand fcandale éL plut urgent encor» \ mpêchir Mroiriieo | ^^-uM. dei prol6airef» SoUi le prétesie de fitvotifer la population,' le(meneurs de h république . romaine oni mmi lu fondtmerts dé ù^

The text on this page is estimated to be only 16.78% accurate

C no) Ï;randcur & de fi puiiïancc , en condefcendant à toas es defîrs de cette ciafTe de citoyens toujours prêts à faire cortège au premier ambitieux qui les payoit le plus largement. Dans les plus beaux jours de la république ^ les prolétaires en ternirent Téclat Si en précipitèrent la ruine. Les tribuns £c les fénateurs fe diiputoient cette multitude vénale , & s*en fervoient pour fe rivalifer au détriment de la clu>re commiiflc Ccft parmi les prolétaires ^'on iettoit le germe des dtflefttms civiles^ c^cftjpanid eux qu'Antoine chercholt , 6l tmfa 4ct fitrdâai à Céfar poar lui .proctrer U Idiâature perpétuelle. . Arukt le la «oftc 179»» U y ea avoh en Fiance tout prêts i .combattre en meut in dcfpotîrme conffitutioii* ael^ Depuis cette époque jufqu'au)i mai 17^3 , îl s'eil troUTa encore à qui on dUuribuoit la fortune publique pour (ofUeair k Mdéralifme : peut-être ont-Hs Ulflfé de leur femenee contagieufe. Craignck de 1« voir renaître ^ pulluler. 11 n*eft point de gonveraement , £ parfait ibit-il« qui puifTe réûiler long tems à cette engeance Vile, .née de Técume du peuple quand il fe purge. une plaie audi délaAreul'e que les fauterelles impures &. dévorantes de l'Egypte. Malheur aune nation novice encore en Uberté.qui en nourrit dans Ton fein. hlle récliaufFî des animaux rcmpans & avides qui la conduiront au rachitiime ou à l'hydropifie politique ; car il faut bien fe donner de garde de confondre les prolétaires avec les fans-culottes , comme Tont aiïeâé les ariOocrates. Les vrais faos-culottes (ont , comme nous l'avons dit

The text on this page is estimated to be only 18.29% accurate

r5îO ' bafles veiigeàiices ou par une joîe féroce ; Us étoîe: t dans les fétci publiques & aux fpeaacles , chargés d'empêcher le peuple de manifef^er fes vrais fentimenSySC faifoient taire la voix indifciète des fans culottes trop clairvoyans. C'étoicnt eux qui , motlonnaires hypocrites , exagéroient tous les principes ou les mettoient tout-à-faic , de coté; & fous le faux fei^blant d'un chaud patriotifme , confeilloient des mefures odieufes ou impertinentes p capables de faire déteder la révolution , ou tourner MiCB&it Ifs patriotes. ^ ' tSénératîoQS qui nom fuccédcm « pin» hmifeolci qua Mis, iiifihikeft pat ao» fvav» , devennet fages par noÂ Ifibrie* , il fuffira fans . dbMite de tous aroir indiqué le» 'priactpaiix écueils. P «oa enfiMis , notis ne vont kifleforii qne des rofes'àciaeillîr ;.tos pèies ens anront «en feuh 'toutes les épines. ^fans plus heureux que vos pères , nous avons M forcés de tolérer , de foufirir bien des chofes qui vous fépu^nércnenf « tpais qui yous feront inconnués. U'abord les affaires communes devenant avec le temi » moins nombreufes , moins compliquées , vous ne verrez pas fa la repréfentation nationale fe fubdivifer en petites agglomérations , dont le moindre inconvénient cft de fe louftraire à Toeil du peupla fouvcrain. Enfuite , vou* fuppriroerez fans doute tout à-fait le ialoiie des fon éli on n aires publiques quelconques , oîi bien il fera le même pour toutes les places. Où cft Tégalité , d'indemnifcr un citoyen plus

The text on this page is estimated to be only 12.61% accurate

hppel)età« Irkar Wrîtable , à lewr '«talque dttfltàâ^O* ne pcrtoettrez pas qu'elles s'en écanent davantage^ Ellci cortin.ieroaetmBbcUir Its fâies nationales, maïs eDèsM fe mêleront plut des affaires pubtiqM. Elles oe vîen*. dront plus joindre leurs fermens civiques aux vô^es. ï)'aillcurs , quand le gouvcrflement républicain fera erfi» en aihvité , lans doute que vous renoncerei auiTitôt k C€s formule» de ferir.cn? indignes d'hommes, libre;. Car un ferment eft une chaîne. L'homme libre n'en cenr trafic, n'en fouffre d'aucune forte. Un bon citoyen, nu \rai patriote ne jure pas de i'étrc toujours. Quand la nature nous donne Texirience , nous fait-elle promettre gue nous la cenferverons ? Un républicain digne de ce nom , cotitÎBttt de l'écre comaïf de irirre. La iiiôrt feule snet un teuDt à fes deyoks comme à fes droits. ' Nom» avons pris cette mauvatfe habitude des Athémens, qui cnvroîenc leurs afTemblées* générales par une àiiiptéei6o« fanatique ^ruperAitieufe. KP^riife, s'écrioîent-Usrniaudtt M des dieux , quiconque ag^ra , pailera ou penfera contre » la république >». Par conféquent, on ne lira pas fur yos nndfans cette proiclFion de foi iniîgnifiantc qui nous fut commandée par îc< clrcon^lance^ , et qui sflimile l'amour de la patrie 6c de la liberté , à l'opînion d*unc fede jaloufe de n'ctre poi: t confondue avec une antre. La nature ex'g2-t-e!le que cluque homme écrive fur fon front, je jure d'horioier nion père , d'uimer ma femme 6c mes enfxns, ou .de nïO'wir. Jadi? , du tcms qu'il y avoît des efclavcs , il c:olî bon peiit Ciie de Icnr faire entendre de loin le fouet |)our .lcs contraindre au travail ou à la ûdélius ' ^envers leurs oitltrei. C*efl fiire injure, au répofticatn', que de le (bup^onner capable ^Vitiblier ce quil doit' a jion pays , à Tes frirez , à fes loisr, à fes magiilrats> kttc fcruçufe la * lôî^' qui veut qu'on entende un détenu dans le jour , & s*tl Je peut à riaftuit mime , de fa déltntioi». Si le d^îc eft oo nature à retenir quelque tenss le prévenu , voué ne i'dbandcnncre:» pas à lui - même tn proie au ^és(jeuvre> *sneot. Dans toute l'étendue de la république, 11 ne ' faiÇfe 'pa- cu'il le trouve un feul individu valide qui puiffe imjpunéircr.t cxifter trois heures de fuite fans un travail utile quelconque. La nature n'eft pas une feule minuté de i'année dans l'inafiion ; elle ne vit que par le raoïi-. ^em^nt. Le mouvement efl Tame awflî d'une république. !.€ rouage d'un bon gouvernement doit fe refTen^c f'u&c bjt^e 4,S^6Yj(i de la pajrt d'uiik eito^cn ralidv Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 13.77% accurate

- Nous avcms â^us été foldats pour conquépr it lî^bcrf^ €t réduire t'es ennemis au filencé. Mais les mœurs d'ui^ camp ne font pas celles qu'il faùt pour mettre à profit •ous les avantages que promet & garantit le gouvernen. ment républicain. Plus heurtux que nous , vous ne voui fentirex prefque pas de cet efprit rfiiritaire i^il^éviiabii pendant fes orales d'une longue révolution.*' ^ . Sous le gouvernement qtfc nous vous léguons pouf, tliérttage , vous n* aurez pas befoin pour fan exécution 4^ tous ces mt^m ▼iolen< ^ui caraâétifent tncpiè au jour* 4'liiit la fépttbiiqàe de Veinfi^Vl^H^^'^ ftomgù iùd eatfcflce précaire qu'à force* ctefpionft & de dilattnif / 4a tettf^uji & ^inqttiûtean tféut; Taat* fra de foimême, tout découlera de» principes comm.e. disToucce» lia paliîe M fera ni une mégère, ni une marâtre. Voiis. ne verrez en elle qu'une bonne mète' de fisÀinel, Voua VainuireXy. vous- i'adorereï. Tout goaverncment , faga; autant qi^'on voudra le fuppoief , ne cem Cubfiiler lopf'^, iôDsa'il ne fe f«it aimer. Il faut que chaqua citoyen aimt la république comme fa m»tre(te. 'Le dépôt précieux que nous vous remetton»; fera d'une garde "pénible & diifici'.c; il ùut'vous en prévenir. Vous aurez a dénientir ce préjugé politique qui avoit bien quelque fondement avant l'acte fublime de notre confiitutiosi : Qu'il tjl de /a naticrc d*iine nfublique de n'avoir fuun paît urrUoirci fans cela , difi^U'On jadis , t!U ne £cut fuhfîfltr.^ , • ' • . • . La nôtre fubfifteia èc tii^ndra léte aux puiiTances voî* fines qui ont tout fait pour nous £édérallfer, c'e(l-à-dtra poar Boat aflbilylir afin- 'èt «oui vaincre. ÏA vafie do*^ jnaine de notre répnbliipie. n'en fera que. plus refpec*' f fa'e^ que plus redouté auxgrèux des autres eouv^emea» stTaos de notre exigence '^pofitique ; jalona & laotré ^oim . 6c denotrc profpérité.' \]ijém^ du gouvernement républicain , lroUlet*vous lut dnrner un éclat, bien-au^dcHus de celui des n^onarchiea, les plus brillantm , foyez frugals , fobres , (impies , éao* nàmès dans» mutes vo$ hafitàdes. Mettez votre parûre. & votre orgueil dans la -màgniiicence de votre patrie. Que chaque citoyen fe contente d'un toît de chaume , en foit fier & puilfe dire : « mais tous nos moaamcns pun wblics font de marbre Soyez induigens pour Votre pays ^ aimez votre gouvernement républicain jufque dans fes rigiK'urs ; mais ne patTc» rrcn ù .fes prépofés. îl faut que vous ne trouviez lien de plus beau dans le mopdc que votre patrie ; mais eu même tems il cft nécelfaire que ,VP'^s croyez avoir toujoati .quelquf: «lufe à rcpreqi^

The text on this page is estimated to be only 16.32% accurate

(m* '4mà U jdfObmie 9c étns U conduite Hommes pv^ ' IKes» ParÂanes tout à votre patne, fût* elle logrictf mÊVtrt tous; ne pafo rien à TOt n»4^onDttrei* ' Né IbuSret non pliîs rien 41notile wk 4*oitei de» tôtiie répablique ; ne fiûcet gracei ni tnx gmidb ta est ^ ni ans beaux ârts, s'ib ne trouvent pas le feeret de Orn rendre 'fl^e*feiiref. Ani yeux d'un liomaie libre, qa| craint pour fa patrie & pojf lui li contaeion des menir» éféniinées, riei n*eft beau s'il n'eik utue* L*e«périiiKé* de tous les peuples, & la nôtse propre , confirme ce principe. Le (lambeau du génie convient feul à une publique. II faut lalfTer les bluetcet du bel efprit auit monarchies ^ poux amafer le despote ou pbstot (eo efclaves. PiUs hbureufes que nous , générations futures qui nous remplacerez , tous tiendrez aux principes du gouverne^ ment républicain » comme la nature» à l'exemple de lt« auelie' il tauc toujours en revenir , tient aux principes e Ton fidéme : eile en eft efcUve. La conftitution qa9 . noos vous laiflbns » eft tout ce qu'on poovoit imaginet^ de plus parfat pour retenir le» hiMnmes en foctéié. Om fera peut-être encore naitre des jcirconfiancee » deè aoea^ £ons de couvrir^ ces principe dTun voile » cosunode pooe les intriguani les asibitieiu. DécÛm nnffitôc C9 ▼otie d'une main indigpiée , & paniflex le prem et d'enM vous ont oferoit VOUS propofer 4* faire tatve ni mo* flienc les principes» Us fe ibnt tus aifes kmg-tesw; îk. n'ont eu que trop de peine, à (e £rire entendre panri les- cris fies pa(&ons Ôc au milieu des tempères qui ont grondé pendant rinauguxatioa de la fiatne de t» liberté. Enfin , le gouvernement républicain eft un chcnc robude que nous avons planté pour fervir d'abri à nos enf:\n9. Sitôt qu'il aura pris racine, rien ne doit, rieif ne pourra lebranlcr. Il faut quM protège 6c couvre toute l'Europe de (on ombre hoipitalière , âc qu.'U dure autant que le fol qui le porte &. le nourit. Car c*e(l envain que le profond Tacite qui dcrivoit fes annales fçus Tibère ^ a {^onpiici cette fentence po* Iftique ; d^iqui àdi tfi gouvimi p«r le peuple , psr Ut >pânis ou par un fiul, £/m af^tyiîie finm di §MimratmtÊm umpofé ii €t 4ir# Us mU éfitm im^^dt eudSinr, tfi pliait uni ieiU filatUdon qu*un prôju tmiofisUu En u»aup iUt nt pmmh fiéfifiu U^i^u Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 16.44% accurate

Qaand Tacite écnvoit ce» lignes ; il n*étoIt pas pro^ phète ; il n'aroit point afitfté à noire résolution , ù, n'a voit point Ift l'aoe cottflttutiMnd du peuple français 4tvfaià répuiilîaiitt. KRmr peuph. * .-. O - vcfttt 4ia peuple ! quoi l Ott a demandié' à h ycaiiM^ décréter un carlme dirique; on fr£|ft ciî «nirafe « à toi qui depms cinq us prouve la conftum Jn plus liéfoSqiMk On a paru douter de ta railbn 6c 4t ti» déif •Beneilt en bien général. £h I ne Ait - oii pa9 qne toujours , fans qu'il fallut te le dire ^ tn j|t*cf diâ4 let^me les lois Ict plus ngourenfes teont tu ïentois ^9 premicc avoir befoin. Depuis cinq ans que tu combats pour ta liberté « fans pouvoir encore en jouir pleinement^ ne t*es tu pas réfignéde toi-même aux plus pénibles facrifices » fans te plaindre , Tans murmurer. Ce ne fonf plus même des ei][orts pour toi. Bon peuple, fans attendre U proclamation de la commiOion des iubfidanccs de la commune de Paris , n*as-tv. pas pris la rélolutioa de re« BOocer à U viande devenue rare, pour la laiiTer auj(' malades & aux vieillards ? Cette dil'ette fubite & peut-être fiiâice» loin de te donner de l'humeur, loin de laiïer ta patience y fembie vféa doublé le courage 6c la iorce des êtres ks pltis dâ»iles. Des dtoyen.aes qui relèvent 4m, aeths êc out nowrr ffcnt leur nouYeeu né , pri* ibAss m paftie de coilièfiibles fublUncîels » (éuU capa«i hica de réparer le lait qi'elles prodiguent , fe Uvicnt \ rcfpoir que toutes ces infimes menées des ennemis de la république auront enfin un terme. Nous ei| coih iioiffons de ces mères de famille qui , en pleurant fur bilfs cnfimtsdc|fix femaines ou deux mois y répondent à •lima ois- comme fi elles poavoîent s'en faire entendre» nppaife-foi, mon iiU!)e ne te donne que du m«uTaiâ lait, un lait aigri par la difette d'une nourriture faine ^ ah 1 fi des larmes de tendrelTe , il les baifcrs maternels pouvoient luppléer à ce que je ue puis te procurer 1 Tâche de (apporter ce moment d fncile, La nature a bien des refTources. Ta mère, louffre aut^^nt que toi. Dès le berceau,tu auras connu la misère ; dans un corps alioibli, ton âme prendra de la condAanoe , de la fermeté. Ap^.rencU déj% S$§^» DêUQa t% hu & €unjluuta rufubUca jurmé Imdsri fasUiùs ^ — ^ m*irt j rtl Ji 0rpût » hiui diatima

The text on this page is estimated to be only 9.30% accurate

) (oitffrîr.])n jour, tu nous ▼cA{;eras des mtux dont on v^aS droit actablcr u fanuUe. c^c lu «s reirfînitdé U liberté; fdpotr de la répd&Hqvtl Là mm ^Meipotiûiie. Je: 4e la / . fujieriHtiôii' ne* pèTe point far ta téte; toa ijirc.« *tg flioment Terfe petii-étre fou fane poar repouUer kmi de toi d^s cfciaves armés fKUir -/^far? ir. Ne déchire doao paa a%^ tes crît le cQUiVcle ta mère. lUpablicain avaaC de naî(rc, routiens-ep le cara^ère cft-emikiia à la ^ic Airant de les connoUre» partie. lio» maux paflagers; knab cnlfam ; 'étouffes ces gfyoiOWÊKm 9 tif: font la ^ai» êvt ToyalMItt: ne Tentends-tu pasjqui, en voyant ta mèfe trouret à Deinc du lait pour te nourrir , s'écrie : péri âfeot ainfî tous les républicains fur le fein de(réché de leurs mères! En grandiiVant , ils voudroient bientôt venger leur patrie. Dctruitbns les hommes libres julquc dans leur germe. Qu .l n'en relie p4&Mix pouc

The text on this page is estimated to be only 14.82% accurate

< 537) TWWia lUTOLVTlOMVÀlKI DS PAMf*' Du t/ pluviojr Fiacre Rouyer, âeé de 35 ans, adminiffrateur du département de la Cote d'Or , demeurant à Dijon , conraintu (i*être complice d*une contpiration a exifté, dans le courant de lann e 1793 , duns SInfieurs Ucp^t^m^ni^coalilés, tendant à rompre Tu icé l rmdivifibîKté de la république , à diflbudre la repréIbittim mtioiiale » & 'comprommtre par ce moyen ^ li fiueté le la liberté du peuple français , de conTsinca ». tm outre « d*4tre complice dci toU de adjudications des denrées publiques » commis par des comn^iflatrts' chargés d'acheter les objet néceftitret à Téquipement des l'oldaM de U répobi que & approvirionremeat dca fuhriflancei* Du 22. Anre-Heniiftte Bouchera* n , veuve Thibault, ci-devant baronne de Vaience, âgée de 47 ani, native de Pans , convaincue d'avoir eu des intelligences & oor'« refpondanccs avec le nommé Brachet , émigré » CMlevant garde-du corps , armé contre la républ que. François Amabic Chapuy, âgé de 2b ans, né à SaintJulicn-T vry , épartcment de Sdone & Lv>ire, ci-devant ."procureur , & , depuis la révolution , lieutenant-coionel du cinquième bataillon de Sjône & Loire , à l'armée du Nord , convaincu d'avoir été U- complice de Dumourier , en' rédigeant & piéientant , le 1 avril dernier, contre le voeu de Ton bataillon, une adrelTe infâme^ tend, nte ^ faire fervTr ce bataillon aux projets de ce Scélérat , âc' h encourager fes manoluvres liberticides. Ar Jean-lAcques de Beaune, âgé de 54 ans, né à Aflifteidam , demeurant à Bercy , prèti Paris , négociant. F anç* is-Romatn Brichard , âgé de 43 ans , né à Bhmy , ^éftartement de Seine 6c G* le , notaire public , demeurant à Parîi « rue des Arts, teâton Marat. François Merivier, âgé cie 41 ans, né à la ChapelleSa.nt-Martin » département de Loir & Cher , clerc dudif Brkhntd. Vivant Jenn-Bapti (le Chaudot, a^é de 42 ans, né à "Paris , y demeurant rue J.-J. Rouifeau , ùélion du Contrat-Social, notaire pvblic. (N. B. // a ué fu j/sà fort ixécut'ton , en vertu d'un (décret di la c rrvcnrion nationait ; MMt It fu'fii ayant été Uvé , îidit Chuudoi a étéexzcutrîe 2Ç, Et Vi«:tte , tous auteurs Si. compl ces d*un complot c^ui a cxiré,à commencer du moi^ de juin 1790, tendant à favoriser les projets hoft^les des ennemis extérieurs fic \f% conrpirat ons des enn mis întérieius, endettant en •trcuUcion , fous le nom d'emprunt , mille aâiont de a»Ç. Uau 17. C

The text on this page is estimated to be only 12.78% accurate

) 100 liv. ft^rlings chacune , & leurs coupons d'intérêts à cinq pour cent , au profit des prince de Gaties , duc d^Torck &du duc de Oarcnce , HIs d'e Gcorç^^s , roi d'Angleterre, foui la garantie . d'une obligation par eux ibufcrite à Loadrt», le ç juin 179©, à la diipoiuiun de J.-J. de Beaune , négociant hollandais. Pierrê-Jean lAubert, âgé de 45 ans, né 1 Paris , de» meurant à Mervîlk , cî-deyant cnré de la paioilfe de PaJfierre » convaincu d'avoir entretemi » de Palfierre à Paria , notamment au mots de décence 17M , des correfpondances contenant provocation à TaviliClement éù ^ la diflbiution de la rcpréfentation nationale , & au rét^ J)lilTcment de laroyauté. . Du 16. Antoine-François Dorfe , pèr» , âgé de 6% ansi né à Dijon, département de la Cote d*Or, ci-devant proçureur de la ci-devant chambre des comptits de ladite ville , y demeurant; • Et Jean B..ptifte Dotfc, Ion fils, âgé de 36 ans, ne & dtineurani à Dij«n , greffier-commis ea la ci-devant chimbre des comptes de 13. uro^c^gne , convaincus d'avoir entretenu des intelligences avec les cnneoiis extéheurs ^ intérieurs de la république. Jacques-Henri Viedcnteld , agc de 2.7 ans , né à Aixla-Chapelle ^ banquier , demeurant à Paiis , convaincu d'avoir entretenu des intelligences avec les ennemis extérieurs iu république ^ en lear faifant palier , dans des pcrs d opiat ou^de pommade , de l'or & de l'argenL . Du 27. Gabfiel Plinchttt , dît LacaiTaigne , ex-noble , fib da dernier caj^toal de Tottlonfe^ âgé de ^5 àna, né à NiÛKes, département du Gard, dememadt ordinnîre* ment ï ^iifmes , 6c, lors de Ton arreftation, à Paris, cOa? vaîactt d'avoir tenu » le %6 frimaire dernier , au café de Foy , maifon Egalité , à Paris , de» piopos conseaant pro» vocation an récsdiitiTement de la royauté en France. • Dm 2$. Antoine-Augidie Letanduairo, âgé de 45 ans, natif de Rochefort^ ex-nobic , gjaéral de brigade à i'ar^ mée des Alpes, commandant de divifion en L: trcveaux* convaincu d'éire auteur ou complice de la conCpiratioa cttii a exii^é ertre les généraux français contre l'unité ^ . rHidivifibilité de la république , en entretenant des correipondtnces & inte hgences, à Tarraée des Alpes, avec les ennemis de îa rc- ch'-quc, à l'cfV:: de favoriûr le progrès de Icvit > nniit: > lur ie tetritoire français, ea Leur livrant nos vit os tronîières. Du premier rfr.rofî:. François GoflTenct , âgé de î6 ans , .'natif de (Jrâ'ujis, delerteur du rcgimewt de Foix ca lyço'j /rtaiic de-lMite à Cobleatz, au ii icrvi; û'dux^si ^.d by Google

The text on this page is estimated to be only 10.85% accurate

d^ns ,ifiie ccttfiigAte tu oualité de fous-iOificWf j enfuîte ians les hom^iet i^'armcs a cheval, rentré A^r. U tefftiobt français fur une ^V^ùi» de BirQll, & p^ifVCQU à Te Èûre nommer aide-de caiPp proviCoire , convaincu d*ivoir en* ^retenu dea. îi)teUigeiices gvcc le» ennemi» de la tépu» Du ;2. Pierre > Etienne Chcifeau , âgé de 64 ans, de« Tncurant.i,Piris , rue d'Enfer , entrepreneur des chevaux tj'artiihne , fuivant . un mivchè pafl'é avec l'cx - mioirtre Servin, le 9 juin 1792 , convaincu d« manoeuvres, ?"*^vcria:ions , iniii'^'ltcs tromperies, pr.it!ciuces dan» l'entrcprilc des cl.ev.4ux d'.ia l'erie des années' de h ré» publicj^iô , Ô£. dent le ré ult*t étoit d'entrav':r le fervicc que les ctevaux. dévoient faire , cjue la république oevoic avoir le droit d'$n attendre , 6i dont elie^ avoit le befoîn le plus preCant; .. » * André- Jofcph P^iffctt , natif ^je Cprtigny, diftriad'A* yefne ^ dépareemeiit duNted » ^ef 4e,divifion des équipages d'artill^ric'.df rentreprife du fnfdif. Choifeau ; t £t félut'JeanB^ptiile Lunyt^ ancie* «etouoiilaife des guerres 4k aftent du (ufdit Choifeau , teus deiu oopvametit p.'êtrc complice» 44 tinéme Choiieiih René-Fr^çois Fourcauh de Parvcau, de. 44 ans, 'né à Argcnton,, département de Tladre , notaire de Pa** f , y demeura/)^ rjje. Sainte- Çroîx de. la Bretonoetie , convai.'^cu d'avoir , en 17(^1 Ôc 1793 , entretenu avec les enr.enils :nié:ieuîi» & extérieurs de l'état des corfefpo,i>dai v'hv'i}ilcs cv contre-révolutionnaires contre laFrante^ en leur toarnillant des iecoufs eii argent. ' * • . j. Cillai Tiphaine, âgé de 68 ans, né a Prcfle, cultivateur fie c*.-dev^nt lyn..ic perpétuel de la commune ^e. Prcfle ,\dilliid .de Pontoile , dcpart:;mtni de S.tne & Qife , c$>n,vaiecu' .d'avoir coopéré à une coniplration ^i

The text on this page is estimated to be only 14.75% accurate

. ( ) . con vaincus d'avoir participé à ladite confpTratkm , ei coopérant au déf'armentde la commune de Preûe, es alWnt armés dans une aiFembtée de citoyens , en en menaçant plufieurs, en failant des patrouilles contrc-révolutiornairc$, ^ui n*avoient pour but que de mattraitcr les pitrlotes ; enfin en partictpant à tous le» cnmes dont leur père s'dik rendu coupa h le. Claude Morlet, âgé de ^6 ans, né à Coorcy, département de U H^uTc-Marne , ci -devant contrôleur des équipages rie)'i< lâme Condé , convaincu d*avoir entre* 'tenu des intelligences & correfpondances avec les ennemis intérieurs ÔL extérieurs de la république , notamment avec ledit Condé , poar iavoriffr I iiivauoii du temtoivé français de &dlf ter Tcntiée d«s années cnacoiies tn Françe ; cfavoir ibuftraic des maibles & eicfs Brécituz appartenant i la nation 9l provenant du mobilier dudic Coudé ^ êl d'avo'r émieré da territoire ftrançais» pm 4. NicJfas Martin , &gé de 40 ans , né à Spîn* conrtt difiriÛ de Sain, département de la Menfe, mdevant chanoine de la coilé^iale de Verdun, convatttcn d'avoir , d^ns le comtnencement de feptembre 179a » pratiqué des fflanoeuvires 6c intelligences avec les eniiemis de Tétat, notrtmine it avec le brgand couronné, de Pr ufTe l tendant à f-vonfer les progrés de leurs armes fur le territoire françiis & ie rétabiiiTement da dcipotiûiie en France. Clément M 'ngin , âgé de 18 ans , né â Mezièreç , c!épartcment de la Haute-Marne , y dem^suranc , vivandier ; Et Nicolas Mandrin , agi de 50 ans , né audit M^zières , demeurant à Pans, rue Jes Fo(Tés- Montmartre , loueur de carolTes , convaincus tous «ieux d'avoir, poflérieurement à la loi du 11 ^vril de Tan premier , ùtt à Paris des ventes & achats de nnméraire , moyennanc des bénéfices confidérables ^ qui étaUHbient entre Taffigûat & le numéraire une différence tendant «âu difcrédit des ai^ fignats. Jean Femlllde , â|é > 43 ans , caTtivateur & cî^vant capitaine de dragons « convaincu d'être complice de la linnme Marhœ f, en ayant tenté dt* Téduire , par argent, rua des fecrétaires du comité de sûreté générale, nour ipie cet agent public voulut fouftraire ou brûler les pièces lêlatives à ladite Marhœuf ; Et Louis - Dominique - Auguftin Prédicant, notâre à Paris , y demeurant , âgé 39 an*» , Lonvïiincu ri'être aufS ie complice de ladite MarJDflsnf , ea ayant compté iuir

The text on this page is estimated to be only 14.79% accurate

(54Î) MéaM à fsjgent public » que l'on vonloit fédnîre » «i€ imûmmét ^ooo livres. * Dm /• Jolepli Canel , âgé it 38 ans , né à Synmeoiirt» dépatMient des Voigti» perruFtttei ci devant confeil cr de la d« devant

The text on this page is estimated to be only 11.24% accurate

(T4«) ^ércUr fait le trtfic du niunér^iré '6c ée% pièces d*or dt d'argenO pour dire patfer aux émigré*; iift dis Coadamiféf à U iliportiikon , pai* It même TfMviS^/ révolutionnaire dit Paris. Du 11 ptuv'ijfc. Crevel, Biochy, C.irvolfin, P.nibert^ Vif.jlfe , l.cî'.n.ei , Donon , toutes ci -devant r.^î i;irurvis r^' inclitcs de la rue Gicncilc , dcmicillécs ruç niuve Sîc. C-ïn2V!cvc, à Paris ; & Chenet, ex 7 religieufe de là Vifitatioh , rue du Bacq , mcme demeure , con^aîncttes ^ Savoie îotttih , dans leur domîcVie, un raflembleihent oh le trouvotcnt des prêtres rétra£|aure$, d^avoir refufé de riter le. ferment, &c. ; maU de ne l'ayoîr pas fait dans ntetition de trodbter Tétat par une guerre civile , ont hé condamnées à la peine de la déportation. iJj^e dts aapiittJs d* accu far '^n , fi» mis de fuite en liberté , par L même Trihurédl rcvoLtionnairt de Paris, Vu 2\ fluviofu Hubert Bertrand., cordonnier - ftmpBiiFeur. ' " • LouM M:>rceaux , cordonnier- fournifieur. Jcan-Friinçois Maréchal , cordon ui^r-cx^ert, Fietre Journet , cordonniei-expcrt. Et Jean Louis Thiriard , cordonnier-exp:rt , tQus dcflieurant à Rhétel, dé^)artement des Ardeiines , prévenus Savoir, dans le courant des mots de jjin. & Jahlet derniers , pour le compte de la république , 'à l'arlmini^ tratîon de Khétel , fait une fourniture infîdeUe t!e foth Kers', dont tVnvoî a été ffiit aux mag^ftns de Afézlères. Du 21. Pierre Rouiliing, coiifeiller du éi-dev'ant toi . expéditionna ,2 en conr de Rome, prév nu :1'aroir fout rcît un aâe du 11 mai 1792, tendant à rétablir Içs ordre* r*.' *giet!x fupprimés par h loi, 6c notamment Ifs càrmcsdcchaulTés

The text on this page is estimated to be only 17.22% accurate

▼

The text on this page is estimated to be only 14.97% accurate

(544) Meri- fur -Seine , département de l'Aube, demeorant m Joigny 9 marchand mercier ; Auguûin BoucheroRy âgé de 36 aatf aé à Paris, cor* dranser'à Joign^ ; unier » âgé de 38 ant , né à Pma, déptr» tcment de VYo, oe , atlneiiraiit à Ourn v » c«ffdoaiiter ; Nicolas Rkolev » âgé de 33 au» aé à Ncuiily , y demeurant , coroo^inler ; Lottif Accent , âgé de 38 ans, aé à VillcMUFe, j demeurant, cordonnier; Pierre Teinturier « âgé de 30 ans » né à Dinaa, df . meurent 2l BaiTan, cordonniér; Bafile Duclos, âge de 3oaaa,*né à Vileoenre, 7 demeurant , limonaoïcr ; Jean*£loi Saimon^ âgé de 51 an , né àStzi» demeu* rant à AUian- fur- Tolland , cordonnier ; Jean-Jac(^ues Leroux, âgé de 40 ans^ né à Alençon » demeurant a Villeneuve, cordonncr; Robert Sïmond, âgé de 3^ ans, né à Beaufort pK Bourgogne , demeurant à Pifibnds , cordonnier ; Et Jean-Biptlfte Teinturier, âgé de 60 ans , né à Prognjr , près ocîms , demeurant à Diman , eordonnier ; tDttf dn même département , préreflui d*êcrt avtenn ou complices d'une confpiratioin qui a eiifté dent le* diftriâ de Joigny , département de ITonne, cmitre U république nançaife ^ fes défeafeurs , par dm fraodca éi infidélités commifes dans des feumitores de fonliett » fiûtcs à l'adminiAratton dudit diftriâ. Auguflin Maillet, âgé de 30 ans» né àLurfe, département des BalTes-Alpes , préudent du thbanaà téroUi». tionsaire établi à Marfetlle, y demeurant ; Et Jofeph Girault, âgé de 34 ans, né à Conlon, dcpartpment du Var , accufateur public dudit tribunal , demeurant à Mar'eille, préventu d'avoir , à 1 ep que oîi la commune de Marfeilic a été déclarée en état de (îcge par ie» rrpréfentans , em ployé d:fférçnies manœuvres pour provoquer U guerre civile, en aimant les citoyens Tes uns contre les autres &. contre rautcr fé légitin.c , en le rendant coupables ce forlauuics dajis i'cxetcice de leurs fon Plions , 6lc. • Suiti dts jugtmtns de la conmijjïon rtvohttîonnairt à CpHf, muiu^Agrdàchu , (ci'dtvaju Lyon,) Condamna âmoitUtp fluviofc, m André Perthier , Augufte Noyel ; Antoine Dubois ; Jean*Baptii\e Marinié » Jean Shtamethe » Michel Font-. Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 14.48% accurate

. (545) niquet ^ Nicolas Metra » Jean Claude Feront SébaftieA Carré, Pierre - Ennemond Coate, Gafpard -Félix BeaiGaet^ Frarçoîs Jail , Vincent Mioche, ÇUudc-JofepIl éarda , Hugues Jouflîere. Du 20 pluvlofc. La commii&on révoluttoonatre amii en liberté 131 citoyens &. 23 citoyennes. Du 23 p/uviofe. Fi ançoife Michallet , Phniberte Vavrc, veuve Maiipetir ; Antoinette Vcrnay , kmme de JolepH Courtois; Marguerite Gouanne , ci - devant religieuie ; Marguerite 0':îplantcs , Jeanne Profri , veilve Uuter; Manc Annc Giraud , Anioinettc Hutte , Jacqueline Châtaignier, Eliùbcth Châtaignier , Louife Châtaignier, Eléo^ norc Bertau4, ditetoUler ; Vincdm Martin^ cl - devant prdtre» ^ ' I GuîUcûnis du m^me jour, Pierre Pcliffier , Jeari - Baptiftc Mcrra , Charles-Domînîque Ferry , ci-devant jcfuite; Jean-François-Charlcs- A dré Baveux, Etienne Micga , aine; Louis Trollié , dit Chaaelle^ Jean- Claude Thizi . ci -devant curé. . FufiUès du mimt jouir. Alexis Pourra , J. Bap. Charles Savi , Jofeph Boucon ; Pierre Claveilc,, aîné ; Augufte Clavellc , cadet; Jeaa Oavelle , k jeune ; Henri Profit Claude Mouron, pierre Créppo ^ François Chabanne , J. Bap. Cl; Lachaflagne , François Chayaone , leaa-Pîerre Rougié , André Bertrand^ Jean Joameaud , Jean Quatrol*, Jean-Baptîftt Boime, Laurent Vallin , Claude Marna , Jofeph Ëmnèt i Julliea Leneuf, Pierre-Charles Gayet, Abr;;ham Lacombe, Claude^ Mrrie Chapuîs,Jean Fayol, Jean-Pierre - François Sellier^ ct-devant garde du ci^devant Monfteur; ^Jacqdes - Aleau Maifonneuve , Jeaii-Bap. Aubier « ci-derant prêtre. Condamnés à là piillonnt ^ U16 pluvlofii ^ Louis Morcl, cadet, Gafpard Re vol , Ciaiide LeclairJ Cî-dovant prêtre ; Jean Pt^rrin, François Roux, François Charton , Jcan-BaptiAa Giraud, dit Saint-Tii, Lonrs Lacote , 'Etienne S

The text on this page is estimated to be only 10.75% accurate

' ( ) Nicolas Perruqtiet , le jeune, Antoine-Bernard ConftantM .rrbn , dit MclU ifos , Claude Loup , Pierre Pcrrin , Lquu Sergent. Condamné i à mjri , le 20 Plw^î fe. F ?rr*- Anrl.é , dit Diubiçr , Jean *Qaptiftè Meumer ♦ Jejr. Tru-çoi^ Poiuel , ci-clevartt minime ; Tr.omas Va'lin, dit D.:'.j.»rdins, Gabriel - Daniel Duplex , Jein-Nh tin Sains-Aubin , noble, cl devant prêtre; SilYàin ik>itciidi J , Jca . M irie-Joieph Septobre, Jean- Jacques -Borrv '-.tj.c Carr é, ci-(icvant prctre ; François Guerih , c:-!. !v.ir". curé , Jofeph Plancha, ci-devant curé. An- . toific C^'^i:t, J'jan-H»;ptitle Guiclurd , Claude - Nicolas Coi!cî , Li-iievani avocat au parlement de Pa:is, Pierre Cju ^.oi Roftain , Jo:eph - Au^ufte Petir ; ii's, Lazare Roiioiciie , lenétaife iiii congrcsdepartement.il, Hohert Javet , ci - devant oHicier , Alexis Delollc , ci - devant cureur , Guillaume Rtpou , Jeanne Bcaui^uife , cidevant religteafe , Jérôme Tardi -Dermurc ^ ci - devant copitaine , Jean Gout. Mis en LU.'i'é U ^0 pluviofe. Ledit jour, la Comm:hiQn rév: lutionnaire amis en berte 1^9 citoyens , dùnt 5 temmes. CONVENTION NATIONALE. Dm nîvofi. wLa convention nationale , sprès^voir entendu le yapperc b^â comaiflion & du comité des finances, réunis; confK^érant de qucUe imporrancc i! cd pour la nation de ne pas latlier altérer 2e gage nauonjil, décrète :- ' • . > Att. Les biens meubles, Unmeubles , & revenus appartenant avx ;U!c ..ne f^nfiieri^géséraux , font fous la main de la nation. '•11. Tous dcbîteuTs , fermiers ou autres, h quc^av.e titre que ^e foit,.(ics\ ci-devant fermicrs-gcn^^raux , seront tenus» chacun dans leurs diftriérs refbeéHfs , de faire leurs déclarations de la même manière qu'il a éw ftatué fur les émigrés , 8c fous les n^èmes peines y portées. « lu, A-es créanciers des ci-devant fcrmiers-généranx font tenus 4e faire leurs déclarations foua un mois , pour tout débi , après la publication du décret , tant dans les départemens que dans les diftricl > où ils deraor.retu , à peine d'être déchus des répétitions qu'ils pourroient faire contre la rd|)ublique. w iV. La réeie de renregiRrement fera dicfler un éitt du palSf de Vêêàf deldits fermiers-généraux « et fiera adminiflrer leurs* oiens comme ceux*

The text on this page is estimated to be only 16.18% accurate

(547 1 • (Toulon) en date du i6 nivose , annonce ({ue quatorze bàtîm^^ «noeidisl filnt catré* iant l^t fiùtt , parmi lefqnel/ fc trouve un Mîpatin tlpagool, ét tS flk!e9t ie canon , chargé de boulets ét autres munitions de guerre *, !a fabarr»? h M ifclU , enlevée tiu port Sar l«s ennemis , char|rée de munitions de guerre cr So bommec 'équipage, ayant à fmi'1»or4 des'^cicrs tnglois , qui joignoiene lairs rc-^imtM ; les antres font des navires marchands » chargés dn. comelljbles. On fait enfutte Icdure d'une lettre des reprëfentaih du peuple A raie ét ia Montagne (tfle de Noiraioiitier) laquelle porte que cttté ifle ayant été fouillée d'un bout à l'autre, des nuées de prêtrcSt de femmes émigrées , fortirent t^es bois, des rochers & des fottterrainS' : tous ont été arrêtés, ainfi que les chefs fuivans de Tarmé* cadiolioue & royale, qui ont expié leurs forfaits au pied dt rnrhve d0 la Kherté, -od iU ont été frappés du gtaîiTe «x- ' terfninatcur. . Voici leurs noms et qualités . d'après leur nropre déclaration : n Dufîoux d'Hauterive , beau-nèrc de Detbec , ci-devant chevalier de Saint-Louis , et ^néral d*une bande de brigands. . n Deboiffi , ci-(1->va^lieuten:int de cavalerie ^ ami intime de Del** bée, £c général d'une bande de brigands. - • &enéf Josaph Betikvis, Ciifiinè ter fendions de munitionoair^-général •desvivres. M Jean Jodet, nommé commandant » pour Louis X VU, deiapUco \de Bauvoir. » Pierre Barraud, chirurgiVMnaior de l'armée cathoîiquo, M Louis Régnier, ci-devant noble, chef d'un raflemblement IC des comités de correfpondance. > ' >* Benjamin Dubois , ci-devant noble, nommé commandant de la place pour Louis XVll, ' •* ' ' »♦ Bernard Wafly , commandant les troupes de brirj;^)^? qui étoient dans Ti^» quand les foldats de la répctblij^ue y. fonc eairés. * ' * ' • " . * t« François]Lorigeau'x , chef d'un ralTemblement fidt pris Briflac* , »» Jlwchaod ».gafdt-inoeafih des poadre indes, ce q i ils avoient vqIc à la nation , ont fouftrait ce décret à la vérification du bureau de la convention , en ont forgé un autre tout-4-fait oppofé« «joV.s or.t fr,*t long-tems conflatcr par fubtlllté. Vadier ajoute que ce fait n'cft pas le feut c.ûnue Fabre ^ t^u'il çfl ie psjUntfX agm dç ï'iiXt (^uii tient dans

The text on this page is estimated to be only 14.86% accurate

(un 4ts mains les fils d'une trame ourdie coottt If républlcpic, &eJ Du Baudot , arrivé de l'armée de la Moselle, donne les dé* tai's les plus fatisfaifans fur les victoires des armées du Rhin et de la Moselle ; à Worms , nous avoMS pris à renneipi loo miU« (acs de bled , i\nè immenlV; quantité ^e vins et de Cuir. Da ±6, La çonventioii décrète ^e 1^ boit eâneUeeMnt coupés» t^i app;irtiennent aux communes, feront partagés pir tète, oe&« formémcnt à la loi du lo)uin d&mier. ^ Par uii autre décret w Us délais accordés aux créanciers des 0 émigrés per IfS loix des i fcjiitcmbre 1702 , 90 oâobre de la « même nnn^? , et 15 janvier dernier, pour taire leurs déclarations n & dépôts de ieur| titres, £oot proiogés jusqu'au premier germinal M prochain. M . i)u S7. La cqmmuae de Pont-for-Seine • didiîék de Nogent , dé"pese 500 mille livres , provenir.t d'une 'découverte dans les do* maines du ci-devant prince Xavier, oncle du tyran, lequel » au mois de février 1791 , a fui le fol de la liberté. Du iS. Le décret fuivant a été rendu : '♦1*. î C5 fabricans de papiers & propriétaires des papeterîes , feront tenus de mettre leurs noms oc ceux de leurs manufaAurcs dans les K rmcs dont ils fe £crviroDt| pour la fabrication du painer, à peine de trois niSe livres d*emeade ou de confifcation du papier, qui fera f^it en contravention du préfent article. M a*. Le papier-alTignat fcja fabriqué fuivant les diinenfions , & avec les Çgut^s cara^^ériiliques , qui feront déterminées par le comité des amgn>ts. Vu 31). 11 a été f.^it Jcâttte dt lettres « » Je t'envoie, pour mettre feus les yeur de la convention na* tfooale, deux états relatifs k la fabrication des monnoies. »»Le premier préfente la fabrication des efpirccs de cuivre & de Imétal de cloches, depuis le premier janvier 179J (vieux âyle)^ jufqu'au 10 nivofe préfent mots, à 4,855,393 liv. 15 f» t> Le deuxième cofi^reod les envois 69 cuivre 8e de cloches faits par les départcmens, aux maiions et.Meliers mofiéttires , fufipi'ail dit jour , 10 du prcleut , favoir : » En 1791 et 1793, en cuivre ÔC bronze, à $'57,833 liv. 11 f. 91 Et en çl^cbes » « • • • ^. • . . 5,139,070' fiv. 10 f. Signé, Destournellfs. Du 2, Les Jacobine, ny't Ci?Ièbtènt ranniverfaîre de îa mort cj tyran, font admis. L'crj'teur expofe , que ce jour (ii janvier, Vieux (lylc) , cd un jour de gloire pour !c peuple frar.^ois, «n jour de terreur et de deuil pour les ^efpotes èc leurs uipp6ts* nom de la fociéti? des].iccbins , il invite la convrn î •*'. à décréter que cet annivetfaire fera célébré tous les «tds rl.w.s t^i.t^ rétendue de la république : cette pioporuion est dCctctcc avec le plus

graed eothotnbfme. Les repréfentans du peuple fe m^lc^rt ai| ffiçtègc , qui imçhe tttf b pièce de la Kévii^otinii.

The text on this page is estimated to be only 17.33% accurate

i Du). An^rbbfmaâon d*im membre que l'trM ée la libetti • été tthfité dans beaucoup de communes , dans un tems où la nature fie pouveit favonfer fcn cxiftencc , il eft décrété « que dans toutes Jes communes où Tarbre de la liberté n'eft pas verd , il fera rc« 'planté dans le mois aéhiel. «» • Du 4. Un déaet met k la difpofîHon du miniftre de rintérleur , la femme de 30,600 livres, pour être diÛtÀbuée aux patriotes léfueiés de V^lenciennes. - Jht). La conTeiitien natioiiale, après aToir * entendu le rapport de foo comité de légiflation , ddcfète ce qui fuit : M Art. 1. La peine de mort prenoncée pnr l'article XLYIII éc la deuxième feétion du titre fécond de la deuxième partie du code pénal , contre tes faux tdaioîsf enteados fur des accuCations capitales, aura lieu , quoique les accufds à ta charge desquels ils ont dépofé, aient été acquittés. .- n .11. Les faux témoins qui auront dépofé à décharge , foit aue let accuféi de. crimes capitaux aient étd «cqusttés ott coodamnea, feront punis de vingt années de fers, conformément à là première partie ce l'article du code pénal ci-dcfTus mentionné. >* III. Si néanmoins Us accufations capitales fur Icfqucls il aura dfé dépofé i déclwrge ont pour objet des crimes contre - révoludonnaires , les faux tdflioins feront punis de mort, comme slîs arcient dépofé à charge. n IV. La préfente loi fera lue publiquement aux témoins aflTiznés ponr dépofer dans cha« 11. La convention renvoie au comité de fureté générale la réclamation des citoyens détenus dans les prîfens de Sedan, t» III. Le préfent dévretfera expédié tiir-le-champ & porté par rn courrier extraordir|irc au rcpréfentarf fiu peuple Maflieux. »♦ Des citoyens Américains vicni.ent demander la liberté rlc Thomaï Payne, le rcdaurateur de leur liberté: leur pétition e(l renvoyéè au comité de- falut public. Nonctfc,-). Ln convention rend le" décret fu-vant fur l'ouverture d'un concours pour les livres élémentaires de la première éduca* tion; . . • • • ' Art. L Un concours-, cft ouvert jufqu'au prends meflidor pro-*^ cVain , pour des civrages fur les objets fuivans : 1*. Inftru^ior.s fur la confervation des enfans , depuis la groffeffe inclufivement , & fur leur éducation phyfiq -e & morale depuis la natffancc iufqu'à Tépoque de leur entrée dans les écoles nationales; ces deux objets trr.ités enfcmble ou fépnrément. a**, IcAruéuons por.r les in^Ututeuis nationaux-» fur l'cducatto» phyfipue & morale des enfans. Méthodes pour apprendre è lift lc à écrire : ces aeui objets* |rait^ pnfemblè ou fcpafémeBt. ^

The text on this page is estimated to be only 8.31% accurate

4*. N4)tii>rL» fuT'U -gtammai^e françaiCe* V " 5*. Itiffruaîons Car les première» regUt d'acithnécique Se dt {fo iK'trîe-prattque. w Des uiftruûions (ut les nouvelles raefures » » * .irs ra;^p3:tî a.ix anciennes Us plus f^énéraiement répandue? , n entreront lîans les livres élcaiciUdirus d'anihmctique qui (eroac t» ccMnp«ftis pour les écoles natioaaks. n Jn, XI dudéimdmfr^» mur août dcrnar, 6". Notio'is fur la pé.-^- raphie. luilru^lions fur les principaux phéa^mêiits & fur les produc* ticms les plus ufiieilcs de la nature. * . S*, liiilructior.s élcmentairts fur la morale répubficainr. 9*. Ii'.flruv^ijjns cl;imenrnircî fur l'agrica'-tMre fic Ics «ftf de pft» snièrc utilité , tr.iitis enlembie uii» tcpircment. II. Lps au'cnrs adrelTcrom leurs 9ixvr.ages à U convention naa»* eale , & ne fe feront connottre qu'après 1« îagement, III. D(*s rccoripcnfcs nation.nlcs feront décemétt an aotcvrs des oiivra-rcs q.ii' avront été juges les meilleurs. IV. Le comitc d'iialri.cVion publique préfentcra un rapport fur rorganifatSon d'un j[uri dcfttné à \\x^çx du mëiite d«a oiivwçes v»> • YOyés au cor.coufs, 8c. fur les rcco!np«iilV$ i décerner. Jcanban-S?jnt-Anf?ré r.tti'e T-rtîntion de la convention fur les rcgimens do U mariae , qui fcmblent former des corps priviléj^iés , en ce qu'ils 'font cxcluAvénicnt attacMs an icrvicc de mer. E» ctjtjféquencc , fur Ct propofiticn , l.i convention décrète q::p !eç •» rc^iincns de l.i marine font fupprimés : les corps connus foits ce jiom feront fur le pied 6c fous le régime des a\»tres bauillons : >», fcc |;arni((>ns des places mariiUMk ne fctent plus pemuèieriees , n le n^înitlré'de la guerre foutra les , en vêteme-.";, 5>:c. L'cin;--: '.'nt vo'ontaire a prodiiir, > ! - ' < la forrrri-lde ijÇ'.c.C.o liv:cs, & l'emprunt fo-^cc ne- rrvi-i': n. .rcr cju'a c;coD livres', la convenrion décrète «^uc ùcforinai& Dvm-. • n kerque fe oonunere Dimei'Likru» »

The text on this page is estimated to be only 16.74% accurate

' T.e dt-crct ftiîvjnt, relativcmcr.t à la dtmolîiion des châtetox (^1 s lir.téhcur de ia république , n t-tc rendu: ♦♦Art. 1. Tous châteaux forrs, toutes forteredes de guerre, 4lms l'intérieur du territoire de ia republique , autres tfae les • poftps militaires, & ceux qui feront jupes r.vccffairc:. ru fcrvice i>«tîon.'.l , feront démolis dans le délai , de deux mou» delà ma* râère fuivantc. M 11; L^s touri & tourelles , les murs épats garnis de crénauz, de TTicurtricrcs & de canr.rdicrcs , les portes dt;fo«;di:es pr.r des tours & tni» IV. Les cabinets ou pavillons placés à l'angie des jardins at^ tenant aux bâtimens ou ifolés d'eux , les petites tours des fermes renfermant feulement des efcâliers , ne feront point démolis « % nioirs i^ue , par leur forme , contcj arec vu luuationy ils iiepuilleut fcrvir aux moyens d'attaque de détenfe. 9» V. Ler foflés , jugés par les direAoires de diftriél, fur Tavls * des municipalités, néceilaircs au deHéchcment des terres , à abreu^ ver les bci/uux, a faire n^ouvoir les moulins, à la falubrité dé l'air, ne Icront point combles. n VI. La dénomination de cliftteau , donnée autrefois aux mn^ fons de quelques particuliers, demeure irrévocablement fupprî^ inces. ^. *> VU. 11 fera prononcé par le directoire de dilvrift , d>près l'avis d'un inménieur militaire ou deux ingénieurs des ponts ^ chauffées , Tur ^es mOyens d'exéciition & fur les conteilations oui I . îtront au iujet des démolitions ordonnées par le préfeot «é* cret. w ^uartidi , 14. La convention nationale , après avoir entendu le fapport de fon comité de f^ilut public, a roi. du le décret fuivant: An. 1. Le c?pit?îne & les ofiîcicrs de vaificai x de lign« de ' la répubhquc , qui auront amené le oiiviilon national devant des vaineaiix ennemis*, quel qu'en foit le nombre, à moins que !• vaifleau ne f(\t maltrailé'au point qu'il courût rifquc de couler l(as par là quantité d'eau introduite dans ia cale, & qu'i! ne r- ftât rre le tems'nécettaire pour fauvcr l'éç|[uipege , ferort déclares traïucs à la patrie ét punis de mort. ^ II. Les capitaines tC officiers commandans des fréeates , corvettes eu nurrcs bâtimens légers , qui fe rendront à une force double de la leur, & avant d'avoir •éptouvé les mimes ravages, feront put^.is de 1.1 njcme peine. / • »♦ 111. Quand un vaincu, frégate .corvette ou autre bitiment de la république aura pris ûn vaineau enntmi dont la force * fe trouvera fupéricure au moins d'un ti»rs k la Tienne, i! fera rendu cor p.c mimijinre delà marine des .•'.Oions d'^cî.Tt qui .liront contribué a l.i piiit- : ceux qui les auront f;iitcs feront avances au grade ou à la p.*)c immédiatement

fupérieure à celui dbnt ils touiftent , 6c il fera accordé 500 liv. de plus ptir canon à Téqui» pafçc preneur, » • Outntiili] 15. La convention eft inftruite qu'il fera brn!c ,

The text on this page is estimated to be only 20.16% accurate

(ssO ^ ' Sextidif \6, Le décret fumrnt cft renAi an «illta dei plut «ppijudiflcmens. ^ . »» La convetition nationale décînre aboli refclavaç;e des nègres . •« dans toutes les colonies j en conféauence «Ue décrète que cou& t> les hommes, fans diiltné^ion de couieu^, domiciliât daiw les eo*^ M lonies, font citoyens français^ Ic jouiront de tout les droits t» .T

The text on this page is estimated to be only 17.36% accurate

^ Le fécond comprend les envois de cuîvxe Se de cloehc! hit^ par les départemens aux maiCons des mosnoies €c attcliers moné* taires jafqu'audit jour 30 nivôfe , favoir : '79> » cuivre & en bronr-; , à 568,949 liv. | fout. 1793, & cloches, a $,198,926 iiv. 1$ fous» Dutfdi it.^ La convention rend le décret folvaot concernant Commune- Affranchie , (ci-devant Lyon) lequel décret s'dtendpa-» reillemciit f-jr !es communes déclarées en étàt de rébellion : ** An. I. Toutes les marchandiCes envoyées à Communc-Affran-" • Le» difin fitions du préîeat décret feront communes à tomcS les cominui.es ^ui ont été déclarées en état de rébellion.^ Tridi, Le décret qui fuit eft rendu: « Art. L Les lois précédemment rendiiei pour procurer ans ^fnfionnaires de !a république des fecours, en attendant que leurs penûons fuient liquidées , notamment celles des 21 août 1700, 25 .ttvrtcr, 20 juillet 1791 & 28 juillet 1791» feront applicables aux perfonnes qui îeuidoient de penfions accordées par les ci-devant municipalités ou corps adminidr^tifs , en vertu des dé'ibérations légalement autortrées, Sc auront leur exécution à leur é^ard, dani les mêmes termes 6c aux mêmes conditiors. w 41. Le dlre^eur général de la liquidation cfl, en conféquence» anrorifé à f.:"re pailer a ia tréforerie nationale les états nominatifs de àti certifiés, qu'il peut avoir pardcvers lui ceux qui lut feront adreUés par la fuite, des penfionnaires ci-deflos déddi'os années-, âc.a ja charge par eux de fe conformer à tout ce qui « été prefcrit jufqu'a ce)our pour tout les penfionnaires de Tétat. n QuartiJi t 24. La convention décr te qnc la cotimiine d-> ^}AR• SEILLE confcrvera fon nom, ÔL anuulle toutes diipofuions d'arrêté jdes Tepréfentans du j^euple envoyés dans tes départemens c'cs ÎBouches-dii-Khdne , qui pourroient être contraires au préfent d

The text on this page is estimated to be only 14.87% accurate

(?J4) . teurt tflîttéiciiiircs, font Udné» mte II cM^ne nofh«v«^ •ues III. Ne font poiat comprifes dans les dlfpo&tions des articles précèdêns , les Cr/ahcts provtntt.t 4it iUatre dis mmim employés •ar letttK entreorencursi & les fommcs dues pour les fournsturcf Ses matérUas , & autces objets fervaut à la coalkruâida des oiip ^^\^lw. NéanmoiM les fommes qat refteront dues amc cntreprt* neurs •uadjudicauires, après ta réception des ouvrages, pourront lire fatftes p>f ^^"'^ créanciers particuliers , Iorr4tteles dettes mentionnées en l'article ill aurout été acquittées. » StptUt, vj* Après av«ir entendu le comité de Cdttt public. U couviénâoo décrète : Art. L Le pavillon décrété par TaiTemblée conftitutme cft fqp11. Le pavillon national fera formé des trots couleucs natio* nalcs "difpofées en trois bandes égales, f^ofces vcrtical«aient, de flianière q^^e 1^ bleu Toit attaché à la gaule da pavillon, le blanc' nu milieu, le rouge flotta. n dans les airs. n lll. Les pavUlous de beaupré 8cle pavillon ordinaire de poupe feront difpofés de la même manière , en obfervant les proportîoiik étabUes par l'ufage. -u . c a a M IV. La flamme fera pareillement formée des trois couleurs, dont un cinrt droît par la nature fil U dorée d« leotl iiniCM dans les aimées de la lépubiique. » ^.d by Googl

The text on this page is estimated to be only 14.37% accurate

(Wï) $fùHodi, 16, Le mînîftre des contribu^ont pnbti^tt ^Bvoit tiHl 4tats relatifs à la fabrication des monnoies : ««« Le premier préfente la fabricarion des efpèces de cuivre 8c de ■létal de cloches, depuis le premier janvier 1793 (viaux ftyle) jurquau 20 préfeaCmeU, 4,920,518 !iN\ 10 fous. ' »»» Le deuxième comprenr! 1rs envois de cuivre ôc de clochetfaits par les départemens aux maifons des rooonoies & a^teliers■onétairec jufqu'audit jour 20 pluviofe : Savoir, 1791 & X793, » En cuivre fie bronze, à 576,98; I* 5 ** . n Et en cloches, i • . . ;,4io.4Sé I. 15 «• **» Et le Crotfième fait connoître le produit de la fabrication 4ot-> cinq décimes, depuis le premier pluviofe iufqu'au 20 dudit . à 941 pièces, hiifant, ci 471 1. n * Dieia, ;o. La convention reçoit l'hommage d'un ouvrage kh' fAtuùéx t Annuaire ^ Cu!tivatéur\ elle en décrète Hiupreflion , ave^ line mention honorable pour les cicojent juillet au lo ventôse de Vart , , deuxième de la rèpublU/ue /rangaUe ^ r^S février 1794 vieux style) •A.CÇA7ARSMigNs , avec raifon, rangés au nombre ^ej crfnltt capitaux • ail, pag. 54 & fuiv.-En quoi eonfiftent lee accaparemens , idtm p. 55.-- D'où ils proviennent , id. P»g- ij. tion originelle du mot accaparement ^ id. p. 5^i'\^Z • Signification originelle du mot accaparement, id. p. 56.— Réflexions fur la loi touchant les accaparemens , id, p. 5^ * vmwj Achats (fur)a fufpenfion des) pour équipement lailitM'a» # pag» Î5« Almanach dej Honnêtes- Gens , par Maréchal, n*. 112, pag. loS* Américains , modelés des Français , dans leur révolution , n*. ^ P»g. JîAnacharGs Cloots, n^, xiS» P*8- 3T7» Aoalyft des ptinc^ qui coAftîtutQt «vit république, n*. 210, Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.68% accurate

(5^<5 1 Anarchie, (ce que c'eft) n». hû , paç. ii.— Ses effets fous les Ko' ains, idtm pag. il.^Du tems des Juifs, id, pag. li.^ En France, id. pag. ii,--fch Irlande, id, pag. 12. Angers (guillotinés i) , n*. 114. p. . ^la. Anglais, (des) iufqu'en 1793, n'. ioa, pap. 443 & fuir. Archives naticnalcs (fur l'orgmifarion des), n*. 21 ^ , pag. ig6 jLrétaphile , ^lécc jouée au théâtre de la République, n*. 116, pag. 161. Anflide , (réporfe d') interrogé fur ce qu'il ponfoit d'une mefurc révolutionnaire propoféc à Athènes, n*. 210 , pae. 5. Ariftocrates , (des) n*. 2:7 . P'K» iSi fc fuiv. Armées de la MofcUc 5c du Rhin (fur les) qui ont bien mérité de la patrie, n*. 2rj , pag. 491. ArrelUùon d'Anachams Cloots & de Thomas Payne , n*. 020, Arreftation (décrétée) des étrangers originaires des pays ennemis, & non domiciliés en France ar.nt le 14 juillet 1780. — De Bazire , Chabot , Ju'ien (de Touloufe J & Delsunai fd' Angers J n'. 21 5 , pag. 224. Des fermiers Ôc receveurs généraux, ainft que des intendans des ci*dcvant provinces, n*. 216 , pag. 279. .... de Ronfin , Vincent, Maillard, &c. n*. 219 . pag. 359. ' Députation des Cordcliers à la convention pour demander du prompt rapport fur cette affaire, id. pag. 3^9. Arrêté du aépartement de Paris, du 24 du premier mois, n*. 212. pag. 106* AfTignats (fur les) à effigie, royale, n*. uj , pag. Se^ —— Suf jies mêmes dépofés aux greHcs des tribunaux criminels, n*. 219 , P*ç- 126. AfTignats, (multiplicité des) caufe du renchérifleroent des denrées & aufes marchandifcs , 211 , pag. J2 ^ f"»^« Bicètre , (fur le chan

The text on this page is estimated to be only 28.64% accurate

Commiflion militaire établie i Bordeaux pour)uger les féd^rallftet de la Gironde, n*. iio , pag. 368 k. fuiv.— La commilHon des rubfift^nces & approvÛtounemens de la république aux patriotes, n*. 117. . pag. ^ Commune-Affranchie. (Voyei Lvon.) Commune de Paris, (léances de la) n*. 111, pag. lîj 8c fuir — N». ^lJ . pag. 1^6 & fuiv. — N*. 114. pag lis & fuiv.— N*^ ^*5> P^o- m fuiv. — N*. 216 , pag. ^21 &Maiv. —N*. 118 , Confemon, doit être abolie, comme {n'étant point d'in(liiuti«n divine , n*. 11^ , pag. 145^ Comre-révoîûtiunnaires , (des) n*. 117, pag. 2A1 fuiv CONVENTION NATIONALE.Accaparement, (fur l!) déclaré crime capital, n*. m , pag. TJ, AlFignats, (fur les) n*. xij , pag. 552^ Auteurs d'écrits en tout genre , (lut le droit de propriété accor

The text on this page is estimated to be only 23.01% accurate

(Î5») Wtts précieux trow^s enfouis on cichés^ (fur les) n*. lîj, /. pag. 411. Evretix, (fur «ne dot à accorder i fix filles d*) n*. ij^ pag. jo. Faux-témoins (fur les) , n*. , pag. 549* Fermiers -généraux (fur les Eîens des) , n*. iis » f* ^4^» Fon^iooiiaires publics , (fu^ le mode de procédure contre les) n*. <5endarmerie nationale , (fur réublifTement de huit brigades de } dan» le département du Mont-Terrible , n*. ^^A t P^K- '99' GS*« Pioli (fur) ôcl autres fonftionnaires publics en Corfe , n*. 210» pag. 20. P.tpler (fur les fabricans de) , n». oi^, p. 54?^ Pavillon , (fur la fuppreffion du) décrété par l'aiTemblée conlhtuantc , n». 22^, P*S- 554» Peine de détention aux fers (fur Ta) contre ceux qui s'oppôîe-roient à la réunion ou provoqueroient la dilTolution des fociétés 'populaires, n*,2ii , j-/P^§* Peine de mort (fur la) contre les adminiftrateurs de diftna qui procéderoient, d'après Tordre des départemens révoltés, à des irentes fur folle enchère, n*. aifl , pag. rz^- Peine de mort '(fur la) contre ceux de l'armée de Ta Rochelle qui (eroicrt ••ovaiucus d'avoir mis fous les «aâûpus de l'arùlUa* inèchti_ L rj...^cd by Google

The text on this page is estimated to be only 26.77% accurate

(559 î •rtîRcjelttJ , 8cd*iroïr commis d'autres délits mîlîttîres , o\iiî,' • pag. 74. — Peine de m rt (fur la) contre les généraux qui rocc* vront des déferteurs aorcs le coup de retraite , n*. 214 , p. 197, Penfionnaires (fur les) de la République , n*. 22j[, pag. 5;% Pionniers (fur la formation de vingt- quatre compagnies de) u\ P'.antation da l'arbre de la liberté , n*. 225 , p. 54^, Poids, f fur les) n*. 220 . pag. 414, Routes oc chemins, (fur la confe^on 6c entretien des) n*. 220, , , P*S- 411, Salons, ffur les citoyens de) n*. 17, pag. 1^ Secours (fur des) ii accorder aux chèques , curés & vicaires qut abdiqueront leurs fon^lions, n*. 217 , ' pag. Secours (fur un) de 300,000 liv. accordé aux habitans de Gran* ville, n*. 218, ^ag. 541. Services des armées , (fur une organifation de tous les) n*. 210Souliers (fur les) que les cordonniers de la république font tenus de foufnir, n*. 212. pag. 170. — Sur la forme des foulicrs aux • armées, n*. 218, ^ pag, ^44, Statue coîofl'ale au peuple français, (fur rérc£lion d'une) a\ 21^, ... P^E- ^79* Surhs (fur un) accordé à l'exé'ution des jugemens rendus par le • tribunal révolutionnaire de Sedan , n*. 225 , p. Titres de créances , (fur les) n*. 213 , pag. 17^, Tranfit de l'étranger à l'étranger par les dénartemens du Haut oc ' Bas-Rhin, de la Meufe & de la Mofelk. (fur la fufpenfion dn) n*. 210. .... P^g- 40Tribunal criminel extraordinaire , fur le) n*. 210 , pa^. 4c.-- Sug ' la tradu^ion au tribunal révolutionnaire, de Diétriclc, Cuflioes ' fils , Biron , 8cc. , &c. , n*. 221 . pa^. 43^, Vaiffeaux (fur les ofticiers de) qui fe rendront à l'ennemi , u*. 225^ ^ p. 55*. Cornic , ancien officier de la marine marchande , nommé chef ■ d'efcadre, n*. 216, P"?* ^5'* Criminels (les) devroient être conduits au fupplice d'une? autre manière qu'ils le font, n*. 219 , pr^g. a^g, Cuftines, (trahifon de) n*. 2jj , pag. 44 5c fuiv. — Décrété

The text on this page is estimated to be only 20.51% accurate

(5^0) (bîv -Drcoun mis dans îa bouche d'un ' prêtre patriote, n*; ' - , pag. LA! Ôcfmv. Dûbirry (la) détails fur cette femme , n». P»g- Son fupplicc étoit dil a la nation, id. pag. 3^ Dumont, rcpréfentant du Peuple, (lettres de)n'.2ii,p. JJS&I. Dumourier , (trahifon de) n*. au . pag. 44 J f^»^Ecoles prima^res, nV llA. , . . , . ^uP* 1^5 & fu.v. tflorts (derniers & vams) des ennemis de la république , n . 119 • ^ pag. 345Eealité (\1) eft le bonheur de tous , n». aïo , pag. - Ses effets , idem . . Ewicharis & Néron, tragédie, n*. p. 492? Elprit public révolutionnaire, n». îiJ_. pag. llg « rmr.-U a eacné luus les rangs de citoyens, TiTpag. Lî^-Ses citets. id. * *» pag. n6 & fuiv. Europe (H feroit réduite à Tefclavagc ,fi la r($volution Françaife ne fe cont^doit pas, nMl8_. P-g. îll^ Exécution de Nlarie- Antoinette de Lorraine - d Autriche , ve ivo Capet, n*. lia, pag. 95 ^ fuiv. ^ De v n^t-un dép.ités, nV OJJ » pag. 146 &. fuiv. "De Bai!!y c de .M..nuc' . n'. pap. azi. Fabre d'Eglanîine , accufé d'avoir falfifié un décret , mis en arrcf. tation, nMll , çP*5; Fédéraîiftes. (des) n*. pag- ^81 & fuiv. Fête à l'occafton de la repr'fe de Toulon , n^. lao. pag. 377» Fête anniverfaire de la mort du tyran Capet, n*. aii , pag. 4^ Femmes contre - révolutionnaires en bonnet rouge, n*. îjjj pag. Li«i Fête de la raifoo . célébrée dans la ci-devant églifc de Notre-Dame à Paris , n". ajj , P'S- ^ ^ Fête de la réunion *du ifl août 179^ , à Paris , n". m . p. i& fuir. Fête en l'honneur de Chaflier , martyr de la liberté, n*. aiç > paç. îig. Fête en l'honneur de Marat , célébrée à Paris p»r la fcAion de rUniré,jiMi3. - * Pîf'r^ Français (des))ufqu*3u m août 179^. nVllo^ pag. 443 « f"'*^France (la) fous Louis XIV, n*. ai^, . pae. iilGouvernement (mode de) provifcirc Se révolutionnaire .décrète • par la convention, W. ilû.pag. d^i »c fuiv. —Beauté d un gou• yernement républicain, & vertus néceflaires à fa conicrvation, • n^. ^^^ , p. 5^3- » • GuerrCT ^l'r ' . . , vr j ti ^'5' Guerre. dn Nord. RéHexions fur la trahifon de Houchard , • n* m. pae. 1 10 — Vi

The text on this page is estimated to be only 20.35% accurate

. (56') «en régime : perfonne n*a de privilège k cet égard , n% ai ^ ' - pag. 13$.' Kellcrman. (foupçons contre) n*. an . pag. ^ Lachcie, (le citoyen) ch irvirgien ^ réfidant k Condé , enlevé par deux cents brigands, &: fauvé par un ami, n*. au, pag. ^4. Lamarlière, trahiVon de) n*. 2j_i , pag. ^--Pièces qui la prouvent, iJ, ^ pag 4^ Lettre à Prudhomme fur la haîne qu'il faut vouer aux rois , n*. -^5 » pag. Z19, -- Lettre au m^me fur Proly, Anacharfis Çioots & autres, n*. ai8 , page 336. -«Lettres au même, n*. 123 , , . . page 47g» Lettre du onzième bataillon de Paris , première re(|uifuiou , à la convention nationale, tendante à juftilier fa conduite, n*. 217 , V*ç' ^£4 ^ foiv. — R(5flexions à ce fujct, id, pag. 05^ & fuiv, — Uu comité de furveillance du département de raris à la con ve.ition , au fujct d'une mère qui protiftuoit une tille , n*. 22^ , P^g* 473» Liberté de manifefter fa ponfée & fes opinions , (la) eH un droit cie lliomme , félon Grotius, n*. ato , pag. Eile donne aux républicains de l'énergie, id. pag. 10.— Liberté illufoire des Ang'ûis , pag. 4^ 8t fuiv. LixTes de la première éducation, n*. 024, p. 497," Lyon : (aiijourd'luii Communc-Attranchic) contre-révolutionnaires ^ coadi.mr.cs k mort, n*. 217 , paç;. 302 ôc fuiv.— n". 319 , pag. 314 & fiiiv. — n'. 2Î0, pî'g. 395 6cTuiv.~n*. 212. pag. 45S. — n*. 223, pag. 4S8 ôc luiv. — Nombre des citoyens mis cii liberté, n*. aii , pag. 4^9. — n*. 2x4. pag. 512. Adrclîe du général en chef de l'armée révolutionnaire à fes freretf amis les cordcliers, fur la rébellion de Lyon, u*. ai$. pag. 335. — Rapport de Collot-d'Hcrbois , qui prouve la néceffité des rntlures oe rigueur priies par les repidfentans du peuple, n** Oia , ^ pag. 4^ & fuiv. Malveil'ans, (menées des) au fujet du pain, n*. aij , pag, iJ3, Manlius Torauatut^ tragédie, n*. 224 , p. 504» Msrat (ttanllarion du coeur de) aux cordeliers , n*. au , pa

The text on this page is estimated to be only 15.12% accurate

I (56i) M«urs (rcgcr.éradon dit) fous le' gouvernement républlc;:in . n*. 213 » P'S* 474« " l^eur corrapdon fous rincien régime » idam « P^5« 474» Mouvemcr.s révolutionnaires depuis 'le 4 août jufqvrai: 26 octobre, ' n*. 211 , pag. Sj 6: i.Jv. Nèi^res (les) enfin libres, n'. 2.14, p. ço6. Ofléniis, (du ci-('.ev'ani d..c ci') n", 114, ptg.' 1S9 & fuiv. Paix demandée par les tyrans corîi t s , n*. iij , pag. 4Si, Palaff de l'Egalité, cerné le 13 juillet par la force armée, o*« -«I» . . pa^.6«. Papic : invitation de la comminion cle5 fvibnPinnccs & tpprovifior.nenter.s de la république , pour ménager cet article , n*. 217 , pae. 29S. «Perrin , député , condamaé aux fen , traité avec égalité à Bicètre , n». 215 , ^ pag. 136. Peuple, Souveraineté du}n*. 210, pag. 6.— En quai eif? cotifiAe, irf. pa-. Prctte , (liberté de la) eft un bouclier contre les attentats de tm la viol.^nce, n*. ito, pag. 9 fuiv,— Difctt(l;on far ce fijet » w n*. 225, & lunT. Principei rt'publicaîns , n*. 2to , . j^ag. 13 & f iv. Procès de Brtdot & de fcs complices, n*. 21 y, pag. 225 & fuiv. — n*. 216, pr.ç;. 26> & faiv. - 1,". 217, pn;-. 3:5 & fuir. - Aél« d'accufaiion ; u la Hn du même n*. 217, apiès la page 520. Proclamation des repréCentans du peuple près le| années 8c les dcnartemens du Midi, n*. 223, ^ pag. 474 6c fuiv. Prudhomme à fes concitoyens , fur la cclTation motivée de foi* journal, n*. 225 , p. — KJpcnfe de Pruditomme à une lettre fur la fête de la Raifon , n*. 224, p. ^04. Proly, n*. 2jS, pag. 336 & fuir, Kzipport de Koberlfpicrre fur la fituatlon polititiuc de la répujàlique, n**. 216, pag. 2jo 6: fuiv. — Autre rapport du même ^ur les principes du gouvernement révolutioimaire , n*. 220, pag. .*38i Se luiv. — Obfervations fur ce rapport, si. pag. 5S4 & luiv. — Autre par Barrcre , n". 223 , pnp;. 4S0 &: fuir. WitfueU des belles acuo/u pùbliccs par Léonard Bourdon: obfervations i ce fujet, n*. 115. pag. 470 & fuir. Réforme des prêtres, (fur la) n*. 213, pag. 140 & fuiv. Rén;lement du comité d

The text on this page is estimated to be only 15.64% accurate

I i (563) SeAîon de l'Unité . à Paris , préfente à la convention les prémices de Tes travaux dans la fabrication du falpêtre, n*. 225, p. 4^5. Société des républicains - révolutionnaires , n*. 215, page 2f7 . «-Séance tumultueufc , ii. page 2o8« ' Souveraineté du peuple, (en quoi confi^le la) n'. 210, page 6 ^ptâacles (des) & des tribuaes aux haLfangues « n*. 216, page34(6c fuiv. Toulon. (Reprife do Toulon par les républicains) n*. 219, psge 35Ç. — Lettre des rcprc encans du peuple près l'arn-'fc tllrifeo contre Toulon, id. page 356 & fuiv. — Autre lettre c'cs mêmes, ié, page 35S, — Décret de la convention au fujet de la vi£\oire contre Toulon, id, page 3 5 S. — Fête à cette occafion, n*. iio » . . r-'-^^' 377. TrahifoAs qui ont eu lieu de la part des géxK^raux rr.ir.(,ais , n*. 211, . ' page 44 6c fuiv, TrCfors cachés découverts, n*, ma, pape iiç & 116. Trihunal RiroLUTiONKAiRE DE Parts. Lille dcs ccfid.-.miiés à mort, n*. 21?., pr^-o 124. — N". aiô , pfj^e zC2 Se fuiv.— N*. *'7f P3ge 299 6c luiv. — N*. 119, page 363 6c fuiv. — N"*. 220 • F*f5»î9î ^ fuiv,— N». iii,paqe 4^7 fie fuir. — N% 2ia, ftçt ^•59 & fuiv. --Tx'. 213 » pagjc 4S5 2c f iiv. — N'. 224, p. çcS oC fuiv.— N*. 225 , p. 557 oC fuiv. Lifte des condamnés à la détention jufqu'i la paix , n**. 220 , page 394.— N*. 221 , page 431. — N*. 22* , paf;c 464. — N*.2S4, p. 510. — N*. 225 , p. 540. Lifte des condamnés à la déportation, n". 2i9,pa5;e 367. — N. ^-5 » P-'^S^ ^^7* — ^^5» P- Lifte des co/.damncs aux fers, n'. 221 , pn^e 431. — N°. 223 , page 487. ~ Lille des perfonnes ac3go 299^ N*. 219, page 367. — N'. ^^1 , p?.go 395.— N*. 221, pago43Î.- N". 222 , page 462 fuiv.— N*. 2)3 , page 487ficfuiv. — N'. 224, p. 511. — N'. 225, P*i43* Tu (les) 8c les vous , n«, aitf , , page 241 oc fuiv« Vandamme , (lettre du général de brigade) fur une expédition à ' l'armée du Nord , contre l'cnnenî , n". 212, P^ge II3. •Vendée, (projets des chefs des rcbelies de la) n*. 210, page iè» — Guerre de la Vendée , femblable & celle qui eut Heu au com« meocement du ouîn/icme fièclc, en France, n*. 111, pn^e ^i^ — Succès des républicains contre les rebelles de la N'cndce , n*. 212, page UT fuiv. — Extrait de quelques lettres fur la guerre de la Vendée, il*. 114, page 191 8c (uiv.— Avantagt*^ des réi>uh!icams, n*. 21S, ' page 338, Venife » fondée par un petit nombre de p'clieur':, n*. 218, p, 333» Verfalllcs (château de) Ce qu'il faudroit en faire , n*. 211 , Vertu du peuple, dans un moment de pénurie de fubfi(U|ices , n*. 225, ViEVX-CoADELiER, (Ic) journal de Camille-Dcfmoulins :

obfervationsfur quelques pafta^'^cs du n*. i de ce journal, n*. 11^ , ' pa;^c 346 & fuiv. — n*. 223 , P^Q,4^ & f^lV» Vii^oi es dos Français fur le Rhin, n*. 210, ' page 392. Vincent arrcté , n*. 219, page 559. — Lîarji, 223, pa;,c 483. Wcfterman , (foimçcns contre) n*. au , pa^;e 49. V^impCeA, (trahiion de) n*. 211» Ipage 49* Itm di U Table des madèrui. ;d by Google

The text on this page is estimated to be only 11.03% accurate

AVIS AU RELIEUR. Tablx GiNiuxLB pour placer les gravures contenues dans la collection complette des Révolutions de Paris, pu' bliées par L. Prudliomoie , à dater du 12 juillet' 1789 au 10 ventôse de Tan 2c. de la République irançaiss , (28 février 1794 9 TÎeux style) formant 17 volâmes. Frontispice allégori/fue avec son explication , à la téte de t ouvrage. fREMiCR TRiMrsTRr, contenant quatorze numcrcs , y coxnprs l'ii troduction àr/. 13, à dater du ta juillet au 10 octobre 1789. # AjftmhUt cojiftUuain'û. No«. Pag. • CAKicATTTur a deux t

The text on this page is estimated to be only 21.22% accurate

I (5^5 i Paj. Tue de la place d« Grève, le jour de li prise de la bastille. itUm. 19'.^ Plan de la bastille. * idêm, 20. .Vue intérieure de la démolition de la bastille. idem. 23. Journée mémorable du 17 juillet 1789. Entrée de Louis XVI à Paris. idâfn, 33. Louis XVI sortant de l'hAtel-de-ville de -P.iris , le 17 juillet 1789. id^m, 35. Entrée de Bertier , intendant de Pars , lo 23 juillet 17H9. a. 19* Evénement du 3o juin 1789. Ouzo gnrdesfrançaises retires delà prison de i'Abt)aye pfir les patriotes^ ^ ili Origine des dons patriotiques faits n la nation. ^ Epoque du i^r. octobre 1789. Orgie des gardes-du- corps à Versailles, à laquelle assistèrent le roi t 1^ reine et leurs enfans.)5* Modèle d*une cocarde nationale , accepté par li Fayette, le 17 décembre 1789. idem. 7. Vue de la place d'armes de Versailles , dans la ma ïnèc du (> octobre 17^9- La* layette à la tète des i5,ooo iiommes de l'armée parisienne. idem, 1^ Vue du château de Versailles , dans la . ma'.inée du 6 octobre 1789, Louis XVI et sa famille sur un dos balcons du chnteau. idam. 20. Les héroïnes françaises ramenant Louis XVI k Paris , dans l'après-midi du~6 octobre 1789^ idam. 2«. Deuxième T r i m g s t r e , contenant N**'. 14 ^ a6 , du 10 octobre 1789 au 9 janvier 1790Assemblée constituante. Le roi passe en revue, dans les ChampsEhsées , une division dt la garde nationae. ' iS. i5. Le nommé François , boulanger , enlevé de sa boutique le ai octobre i7^9i et pendu uu fatal révabàc^ idem, i-j. jd by Google

The text on this page is estimated to be only 16.91% accurate

(^66) N««. Pag. Prornulfc^ation de I* loi martiale dans les >laces publiques de Paris, le 2a octo^)re ij^f). . ' 1^» 3. Anecdote sur Louis XVI Apres quelques jours de sa rt*sldence à Paris , il est appelé M. le cli< v.ilier p-r un balayeur, idem. 21. Sic^ge Oral, fixe et uioLile , proposé pour , HH^nu Titcr h; loi" r

The text on this page is estimated to be only 20.04% accurate

(16?) Quatrième Trimestiie , ©ontenant i3 numéros. N**. 40 à -52, du 12 avril au 10 juillet 1790. jéssemhlée constituante* •Pa-j. Sarcophage élevé à la mémoire des citoyens morts au siège de la Bastille , le 14 juillet 178g. 43 299. Cinquième Trimestre , contenant i3 numéros. ^ 53 à 65, du 10 juillet au 9 octobre 1790. Assemblée constituante. Pacte fédcratif des Français , le 14 juillet • J790. 63. 1. Bal et illumination aux Champs -Elîsées , le j8 juillet 1790 , à l'occasion de la fédération. 54» 55. Bal et illuminât' on champêtre sur les ruinés de la Bastille , l

The text on this page is estimated to be only 12.33% accurate

- (S68) 5 IX IBM» Trimestrb , contenanC ' i3 numéros. K*'. 65 à 78, du 9 octobre 1790 au S janvier 1791. Assémbiée constituante. :i£ru;re de Bt^fort ; des soldats et officiers deRoval-Li«^g<. vx="" hussards="" de="" lauzun="" pnisententh="" rii="" le="" sabre="" nud="" la="" maiu="" el="" insultent="" les="" officiers="" grand="" tumulio="" cnus="" assembl="" nallonalo="" novembre="" ly="" parlabb="" maury.="" duel="" entre="" charles="" lamcui="" et="" castties="" novemb.e="" ev="" qui="" a="" suivi="" ce="" dnel="" x-="" h="" castries="" saccag="" fbscalis="" roquette="" guiraman="" pendus="" par="" peuple="" aix="" dans="" une="" populaire="" ii="" d="" septi="" trimestrb="" p="" i3="" num="" n="" du="" janvier="" au="" avril="" astembl="" constituant="" massacre="" clmpelle="" pr="" paris="" .="" j="" airestauon="" des="" c="">^valiers du poignard . au château des Tuileries, le a8 février 17^1. ^ 365. Ordonnance .aussi inepte qu'mique du département de police de Paris , du 17 niawi79i. ^ Evénemens arrivés à Douay les 14, 16 et 17 mars 1791- Derbaix, officier d« la carde nationale , et Nicolson , marcliand 3e bltd, pendus par le peuple à des réverbères. pernières paroUs d« Mixabeau à «on Ut de «ort. 9»- ^* 68, 141: 70. ^« id. 24$. 76. 5S5«

The text on this page is estimated to be only 11.42% accurate

'wB>uiTiBats Trimëstrs, contenant K"^. 9a ^4o4v4iu 9 ftvrU ai^ a juillet 1791* ' m * * m * » • 'J. I ^iscmhlée '^omsiUuante. Départ dû rçi pour âaiiit-oiir la pn'or d'avoir Vair de le laisser aller iii.i fajette Bl la .muri cipalite de ^aria, 96* a^Su Atoc^ttiblé^e clé* pn6:rès hon assermentés aux « Tlnat^ns, le 9* loin »^9i* 99- S77. Fuite Louis XVI et de sa Êunille, le . ai iuin 1791 , pour passer en A^e- « niagne. loa. fiaS* Arrestation ë Varennes , lo 22 juin 1791 ♦ du roi , de sa femme , de sês enfans et de sa sopur. . ** id, S^ati Betour de Louis À VI à P^i; » 1^25 juin 17Q1. * " io3. 677. Descente de Louis XVi et de sa FaniLlI^ au château des Tuileries , le 26 juin 1791. Jndi&natiOQ dn peu|.Je cputre Jes tron postulons sardtfs » du «corps qui ^ . . •Toient contribue & sa fuite. iJ, '585c MfiuyiSMB TRiM£STRBy Contenant 12 numërofii joôà 116, du 9 juillet nu i«r. octobre 1791* Asê^mbié^ consiùuamêe. K\ Pag. Retour des cendres de Vtdiaire'.à FariSt le 11 juillet •791. ho5. 9» Commémoration de la fécl^CAliPil ttt Champ de llfars, le 14 juillet 179t. 4i* 225. raaM 17. G, Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 7.72% accurate

(ro) MallieurMïsc ;Oiirn(^c du 17 juillet j^^t. Alassacrc i^es patnOits sur l'autrl de Ja patrie , au uhaïup de la F^^dc^-ration» présidé par liailly et la Fayette. - lofiL Levée da camp de la pkinc de Crcnené • lir4 1791- >7^ Prëseiiudoii tfe Tacta contUtotionnel au roi , le 3 septembre 1791 1 p*r 1 honrett i la téte d'une députation de 60 mem4)ret de l'assemblée natiooale. 114- . 477* Acceptation de l'acte constilatîoiiiiel par le roi, le 14 teptembre 1791. id» 490b Dixi£Ms TaiubstaSi coote&aat • i3 numëim. ^ K *. 117 à 123, du 1*». octobre au 3i décembre «7914 jissmnbUê iégiUaHvé* Inturrectioii lîuiatîqtie k Avignon, le 16 octobre 1791* Massacre du patriote Lécuyer. " iaa i66« OnzisME TniMESTRBy Contenant i3 iSnuméros, K*'« i5o à 142, du ianvier au 5i niars 17;2« yissembUe lé^àlalive. Point de gravures. \ Douzième Trimestrb^ contenant i3 nuipéroi. K"**. 143 à i55 , dn \t, avril au 3o ji^a 1791. , N Pag. réte d9 la liberté , à Paris, le avril 1 92, à i'occnsion'des quarante soldats de Château - Viens» ajttaaiiéi des gai^res de fires% 146. 97^ Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 13.01% accurate

(571) ir-. Pag. IjotoiTogatoire de Merlin , Bazire et Chabot , dépiUf's , clicz le juge de paix Etienue , dit de la llivierre • le iç^ mai 1792. i5o. 53i. Pïrocesjioii le 5 juin 1792 , m mémoire de Simoneeii t maire , aFtampes» assas* " smé pour le soutien' de la loi. i6a. J^So» Fameuse journée du ao juin 1791 • lea habitaru des faubourgs &int Antoine et Soint-Marccau allant en masse pn^senter ue pétition à l'assemblée nationale et de suite une autre càea 'le roi. iâ4* 648% Journée des sans - culottes ou du 20 juin 179a , les citoyens des faubourgs ayant présenté leur pétition . Loui.s XVI se coiffe d'un bonnet rouj^o , crie wV^ /a nation et boil à la santé des sans -culottes. iJêm, 554*. Conversation du roi avec Pétion, maire de Paris , le 22 juin 1792 , sur Tétat de cette ville. 11 traite ce dernier bru* talement. ' ' i55. 57^^ TKEiziàuM TftXM8«TiiB, Contenant 1^ nuniét*05. N"s. i6S à 1G7, du premier juillet au si septembre J[umnblé0 légitUuive. N". Pag. Kecomsiliation normande faite le 7 juillet 1792 , sur In motion perRde de Lamourette» év^ue constitutionnel de Lyon. i57« 49* Féte commémorative du 14 juillet. Le 14 juillet 17 2, l'assemblée nationale et le roi prêtent de nouveau le serment sur rautel de la patrie. i5B. - 97* proclamation municipale du danger de la patrie , faite à Paris » le ai {uillet Am^bîthéAtresf d*enr6lem€fns dressés dans les pacfs pid^u^.de Paris, le sn {nillèt 179».

The text on this page is estimated to be only 13.46% accurate

(571) E\ënement du 21 juillet 17Q3. Le pfup]« , croyant qu'on (^gorgcoit les di^i^i^s patriotes dans le jarortes avec une poutre. La prt^sence dç Pt lion , ramène la tranr|uilliié. id, i5a« lîvénenient arrivé aux Oiauips-T.Iisées , le 5o juillet 17^2. Des officiers suisses , Ji;a cardes -du-corps , des grenadiers des rillcs-Snini-1 homas et deif'etiis-i*ères , ayant insulté le peuple et les Mârseilr ' » lais , reçoivent le Stdaire dù à leur provocation. . iGo. 19^ Barrières de rubans placés par le peuplj sur la terrasse des h nin.ins, pour preuve . de soniiiépiis p ôiir l'ijilt rieur duj.iiiîin idem. 212, Jonrneë~dïï o ?oùt 179*. Le roi se rend ' k l'assemblée nationale avec ^a famïHe. , Aussitôt une terrible fusillade X UcHi au château par ses ordre?. ' it) . 7.Z!^. Jnrendio do I.i caS'-rne des suisses au . Caroustd, le 10 août lyp^^. idem, 238» Statues de la place de Louis XV pt- fj^i ^ . 1 hotel-de-viUe al>attiies par le peuple, le 11 aoi^t 1792 'et jours suiva s. ~ idem. 240. (Statues d'Henri sur le Pûnt*Aeuf et ; . / celle de la place royale « ab«lttues par le peuple idem, ibid. Statues de la]>Ince Vendôme et cïe la " plr.ce dc& Victoire* , aUiiiues par Je peuj le. • . • idéhi. iBîa. Tran.slaiif^n de Louis X>T et de sa Ta-' mille au Témpîc, à travers les luu^ei et les imprécations d'un peuple imr mrnsG. 162. 2S5. Vue d~~Louis XV X et de sa taiiiille. ^ trompe fuTiè' re dans le jardin des Tîu- ^ Ieries , le 27 août 1792, eu l'honnetfr . des citoyens morts au massacre du 10. 164. 369» Massacre des prisonniers de 1 Abbaye , le \ ~ 2 septembre 1792. i65 4^^** Massacre des prêtres insermentés renfermés aux eWmw's du Luxembojorg , et L ,j ^ jd by Google~~

The text on this page is estimated to be only 10.68% accurate

i ^7i) . . des prisonniers cîe TKAtel de la Force , ' les 2 et 3 septembre 1792-, ' 4'*^ Massacre des prisciuiierS àu CMlU^hn Ék ^ * de Bicétre, les a- et 8 sepiembrè 179a. * 4^ Ikifassacre de* femmes dAeim^ à l*h Spiral j^e la SalfJ^trîère, lé 8 lefitembre ijpii %34>. 'M^d^è'des jprisoimiéi^s de là hnute^our . nationale »' e|i Wvèfsaiit la villè dë Ver- * . «aille», le 9 sepleAb4'e-1i79lfc. ^ * "ifi6. 467. * Lë 14 septembre 792, des g'-ns mal înu temionnés arMch^n^ aux femmes leu s -, "Kroux , dai^s iës «^iiîcWs a sur les * • Souleva ds. .'-')": 1 ^ 49^ 'k^'. x68 11 jd6,odiii.i»i'«ept»ndM0tB([mt 4é«eiiil»«t7ttP' Convêhtion natiànalck • •fiîlrée Victorieuse des Français en Savoîè» ^ le 23 seplérriBîo Î79ÎS. • * » •^Mmbardfement de la ville de LiHe »pàr • les Autnchiéti^*; lès 'dértiieW jom de septembre 179»» i« 16^, ■^avaiix 'du camp sous Paris , à la nouvelle de la prise de Verdun par les l-rise (te la vifîe et du nomté de Kice, par 1 armée hunçrvise , le 29 soplïembro . •'••1792. , . I7«Diner de LouTs rcf ct dans la pxisCMrdli * JTcmple.à'ec sa femme, ton fllt». !• • Tfi le n sa soepr. ^ , . «T*rèie de la KVeWen rii'dillieiiir '^e-ia Ki ' ' ^ Wrafl. ik des. : ^éis.%n» 160. •^uf '^nUf^rés «guillotinés stir la place de • ^ Grève, lé b3 octobre 1792. 17». *o6. .yjctoire des Frtmj^ïiil-fc la bataille de • Cifnitnapp s, le o novembre tj^. 174» Soi. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 7.98% accurate

'354. • 556. btc^# «te Dsmomft 4 BnueUa», le 14 naveinl»re 179a. Le ci - devant roi allant à la conventioa natloniUc , le 11 dcîccmbre 793ci-Uevant roi à la barre de la convcnuon nntioiuile» le 1 1 drcombre 179^» y subjwant^'un înterrog toire. Beprise de Francfort par les Prussiens , . ie a d cembre 1792» par une insigne ifalitioa. Quiv^xiMs/ TmMBs'^mB I contenant i3 numéros. rlïT?* iSi k jcj^t Uu z% décembre 179a au mars 17$?* Comp0mtian muiûfuUe. •I^s'Cipil âttf *IV6lMifl«iic, place de k • Rérohition , ci-devant place Lottit'Xy # le mi janvicio.in^ . . i85u Joe. Jlert d; Louis Xvl ; sa tAte montrée au ^ ' peuple , aax acclacnations de vtre la république! ; ; ni» ikid, .^hasassimiA de Lepelleder-Saint-Faigeeii f le 20 jariYicr jygS. id> 4a& Honneurs rendus à la mémoire de Le- • .. pelIetier-Saint-Fargeau f le 04 janvier 1795- • 9s6« Préparatifs du sie-ge Uu pitlais £galité, le . 27 janvier I7iy.3. ï8(>, 14^* Siège du palais rgalitc^, le 27 janvier 1793. ojg, Basseville aisassiaé ù Rome , le 4 5 janvier 1795* : 187, 291^ Farts » assassin • de]>péfietier StrFargean « se tneà Forges-les-Ëaiu^ » lé t«r. février 1793. JSA SiU Afile du citoyen Dcformeanx .«.^^ûnir^ .* - gîen - àccoucheur , violé par une pafronillet k.9tiÂt du 27 janvier 793. 188. EsnpriaoïlQeniens arbitraires à Lyon ; plu ffo '5 00 cit -^yens j tés dons le» cavep * de riu).el-de-viile. 191. ZZrj*, d by Google

The text on this page is estimated to be only 17.06% accurate

. . . . - (J7$) SfXziE ui TmuESTRB ^ Contenant 16 numéros. 1}^*. 1^ à du 23 mars au ao juillet iTgl* Conventfon nationale. !K5arat tracbiit an tnbunal rëvolntîonnaîre. Il est déclaré , innocent , couronné et ramené en triomphe à la convention nationale, le 24 avril 1793. 198. iSS. Le citoyen Prudhomme expulsé de son domicile , ainsi que son épouse et ses quatre enfans, le 4 juin 1793. 204. 4^ j^fla^ie-An^c-Cha^lOlf^ (orday assassinant Marat dans son Lain . le 1 5 juillet ijf)^, 209. 679» Warie-A^ie-LJiarlotte Corday , assassin de ~~Marat, allant au supplice, le 17 juillet 1793. id. 685. Dix-SBPTigME Trimestke, Contenant 16 numéros. K"', IIP à 1 5 , du 20 juillet t793 au 10 ventôse d# l'an 2g. de la république française, < 2Ô fôvri^ *794» vieux styla.) »_. Convention fiadonale. Pcrrin , député à la convention nationale, ~> gxposé a X regards du peuple , sur la place de la dévolution/ le 9 V43ndé* îuiaire , an de la république fran» ' çaise , convaincu d'avoir lait des béné» /icys illicites sur l'Etat» 212. 86. veuve Capet au tribunal r volutionnaire , le i3 octobre 1793. idem. 96, La veuve Capet allant au supplice, le 16 octobre i795> ident. ibuL La veuve (apet à la guillotine , sur la place de la Révolution , le 6 octobre 1793. P.Ue niarcbe par mégarde sur le pied de Tcxécutcur et lui «îu d&mande eiLCUs». id^m. 9^. %

The text on this page is estimated to be only 10.07% accurate

'(.17^) Brîàsot et vinfft de ses complioerViu tti- '- — — bunal rëvuruuuniiaire. au moment de ' ^ la lecture; dw i'acrr' d'occus-^tion . le 3 brumaire de J'a;;i (/eiuuième V réi)i^ Briwot et vingr 4e ses complices qondAm• M$ è mort le 9 brumaire L'un d'eux , * yalazé. se tu€| 4*uû coup d^ poignard , Biissot et vingt de ses complices à la gudlotine , s r la place de la fiévolutien, le lo brumi^irc. Mort de Louis- Philippe -Joseph Fgalïté (Cl devant duc d'Orlëans). Je 19 brumaire , l'an deuxième de la république sur la pkcc de la Kévoliuion Fete de la R,tison c»^lébrée en j t ci . d», r^'_^^'^r^'^'^' ^-"^ "^^^^^ Dcim-j dc> Paris', 1 'y |>ru maire de l an deuxièmo i\lt la république. w^t?^. 145.' idem, ibid. a 14. 139.* Dépouilles du sacerdoce apportées d^ms le sein de la convention nationale pendant le co rs de brumaii-e de lan deux '

The text on this page is estimated to be only 22.60% accurate

I i Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.00% accurate

4 »1

The text on this page is estimated to be only 13.00% accurate

le'